

Mantoue et Sabbioneta

*Proposition d'Inscription
à la Liste des Biens Culturels et Naturels
du Patrimoine Mondial*

NOMINATION, ITALIE 2007

Photographies

Vittorio Boni: 47, 49, 74.

Fabrizio Buratta e Fausto Valente: 50, 52, 53, 54, 58, 59, 60, 61, 62, 67, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 91, 94, 95.

Toni Lodigiani: 12, 13, 18, 19, 20, 21, 31, 46, 76, 88, 89.

Danilo Malacarne: 68, 93.

Roberto Merlo: 1, 2, 3, 10, 32, 38, 39, 41, 44, 48, 78, 79, 81, 87.

Gabriele Pezzini: 63.

Nicola Romani: 4, 8, 9, 11, 14, 15, 16, 17, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 35, 36, 37, 40, 42, 43, 45, 80, 82, 83, 84, 85, 86, 96.

Stefano Saccani: 5, 6, 7, 33, 34.

Giovanni Sartori: 51, 55, 56, 57, 64, 65, 66, 90.

En couverture

Ignazio Danti, *Mantuae Ducatus*, 1580-1583,
Cité du Vatican, Galerie des Cartes Géographiques.
Photo Musées du Vatican.

Mantoue et Sabbioneta

*Proposition d'Inscription
à la Liste des Biens Culturels et Naturels
du Patrimoine Mondial*

Direction et Coordination Scientifique
Paola Eugenia Falini

*Responsables Institutionnels des Communes
de Mantoue et Sabbioneta*
Fiorenza Brioni, Antonio Beccari

*Responsables pour le Ministère des Biens
et des Activités Culturelles*
Carla Di Francesco, Manuel Roberto Guido,
Filippo Trevisani

Coordination et Organisation Générale
Susanna Sassi

Gestion Administrative et Financière
Cristina Valenti

Projet Graphique et Edition
Mariangela Busi

Groupe de Travail
Ilaria Bianchera, Mariangela Busi,
Vincenzo Cantarelli, Maurizio Caristia,
Paola Eugenia Falini, Alessandro Innocenzi,
Chiara Rubini, Vanna Rubini, Giovanni Sartori,
Susanna Sassi, Annalisa Zanellini,
Cristina Valenti

Collaborations
Fabrizio Apollonio, Ugo Bazzotti, Stefano Benetti,
Claudio Bresciani, Aldo Fiozzi, Stefania Galli,
Marcella Ghidoni, Mons. Giancarlo Manzoli,
Paola Menabò, Paolo Nardi, Francesca Paini,
Chiara Pisani, Davide Oneda, Paolo Scaietta,
Arnaldo Sissa, Roberto Soggia, Annamaria Sposito

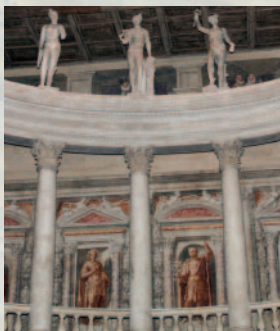
Photographies
Vittorio Boni, Fabrizio Buratta, Toni Lodigiani,
Danilo Malacarne, Roberto Merlo, Nicola Romani,
Giovanni Sartori, Fausto Valente

Traduction
Gabrielle de Jasay

Remerciements
Cristina Ambrosini, Associazione Amici di Palazzo
Te e dei Musei Mantovani, Luciano Battù,
Caterina Mezzadri, Giulia Longhini,
Daniela Lattanzi, Maria Rosaria Palombi,
Cristina Pavan, Giulia Pecchini, Paola Rondini,
Alberto Rosignoli, Carlo Saletta, Italo Scaietta,
Patrizia Soldi, Stefano Storchi

Réalisation Graphique
Tipografia Commerciale Cooperativa, Mantova,
Gennaio 2007

1. IDENTIFICATION DU BIEN



1.a Pays

1.b Etat, Province ou Région

1.c Nom du bien

1.d Coordonnées géographiques à la seconde près

1.e Cartes et plans indiquant les limites du bien proposé pour l'inscription et celles de la zone tampon

1.f Superficie du bien proposé pour l'inscription (en hectares) et de la zone tampon proposée

1. IDENTIFICATION DU BIEN

1.a Pays: ITALIE.

1.b Etat, Province ou Région: REPUBLIQUE ITALIENNE,
Région Lombardie, Province de Mantoue (carte 1, carte 2).

1.c. Nom du bien: Mantoue et Sabbioneta.

1.d. Coordonnées géographiques à la seconde près.

Les coordonnées géographiques de Mantoue (carte 3a) (Carte de la Région Lombardie C.T.R. 1:22.000e, date 1994):

UTM Zone	Easting	1641010
	Northing	5002003

Les coordonnées géographiques de Sabbioneta (carte 3b) (Carte de la Région Lombardie C.T.R. 1:10.000e, date 1994):

UTM Zone	Easting	1617484
	Northing	4983847

1.e Cartes et plans indiquant les limites du bien proposé pour l'inscription et celles de la zone tampon.

Les limites de la zone proposée sont indiquées sur la carte ci-jointe par la légende correspondante:

- Mantoue (carte 4.a)
- Sabbioneta (carte 4.b)

A Mantoue, le périmètre du bien est entièrement situé à l'intérieur du centre historique prévu par le PRG et comprend le noyau avec la plus grande densité d'édifices à valeur historique et architecturale qui illustrent les caractères Renaissance de la ville et qui sont à la base de la justification de valeur présentée (voir chap.3).

La zone tampon comprend une vaste zone du territoire communal autour du bien proposé. La zone a été choisie sur la base du rapport visuel avec le bien proposé et dans le but de sa tutelle.

A Sabbioneta, le périmètre du bien proposé comprend l'ensemble du centre fortifié ainsi que la zone de recul voisine, coïncidant avec la zone de contrainte paysagère. La zone tampon comprend toutes les zones autour du bien proposé: aussi bien les zones construites que les zones de tutelle visuelle prévues par le PRG en vigueur.

1.f Superficie du bien proposé pour l'inscription (en hectares) et de la zone tampon proposée

Mantoue (carte 5.a):

Zone proposée pour l'inscription:	190	hectares
Zone tampon:	1928	hectares
Total:	2118	hectares

La zone tampon indiquée est entièrement à l'intérieur du périmètre de la commune de Mantoue.

Sabbioneta (carte 5.b.):

Zone proposée pour l'inscription:	59,98	hectares
Zone tampon:	219,87	hectares
Total:	279,85	hectares

La zone tampon indiquée est entièrement à l'intérieur du périmètre de la commune de Sabbioneta.

Cartes jointes:

1. Localisation de l'Etat, de la Région et de la Province
- 2.1 Carte indiquant le territoire de Mantoue et Sabbioneta
- 2.2 Carte indiquant le territoire de Mantoue
- 2.3 Carte indiquant le territoire de Sabbioneta
- 3.a Localisation précise sur la carte et indication des coordonnées géographiques à la seconde près: Mantoue (1:22.000e)
- 3.b Localisation précise sur la carte et indication des coordonnées géographiques à la seconde près: Sabbioneta (1:10.000e)
- 4.a.1 Carte indiquant les limites du bien proposée pour l'inscription et celles de toute la zone tampon: Mantoue (1:22.000e)
- 4.a.2* Carte indiquant les limites de la zone proposée pour l'inscription et celles de toute la zone tampon: Mantoue, (1:22.000e-1:2000e)
- 4.b.1 Carte indiquant les limites du bien proposée pour l'inscription et celles de toute la Zone Tampon: Sabbioneta (1:10.000e)
- 4.b.2* Plan indiquant les limites du bien proposée pour l'inscription et celles de toute la Zone Tampon: Sabbioneta, (1:10.000e - 1:2000e)
- 5.a Surface du bien proposé pour l'inscription et de la Zone Tampon: Mantoue (1:22.000e)
- 5.b Surface du bien proposé pour l'inscription et de la Zone Tampon: Sabbioneta (1:10.000e)
- 6.a.1 Valeurs historiques et architecturales: Mantoue (1:22.000e)
- 6.a.2* Valeurs historiques et architecturales: Mantoue (1:5.000e)
- 6.b.1 Valeurs historiques et architecturales: édifices, Sabbioneta (1:5.000e)
- 6.b.2 Valeurs historiques et architecturales: espaces ouverts, Sabbioneta (1:5000e)
- 7.a.1 Edifices classés: Mantoue (1:22000e)
- 7.a.2* Edifices classés: Mantoue (1:5000e)
- 7.b Edifices classés: Sabbioneta (1:5000e)
- 8.a Zones historiques et paysagères classées: Mantoue (1: 22.000e)
- 8.b Zones historiques et paysagères classées: Sabbioneta (1:5000e)

Photos aériennes actuelles:

Mantoue - Sabbioneta

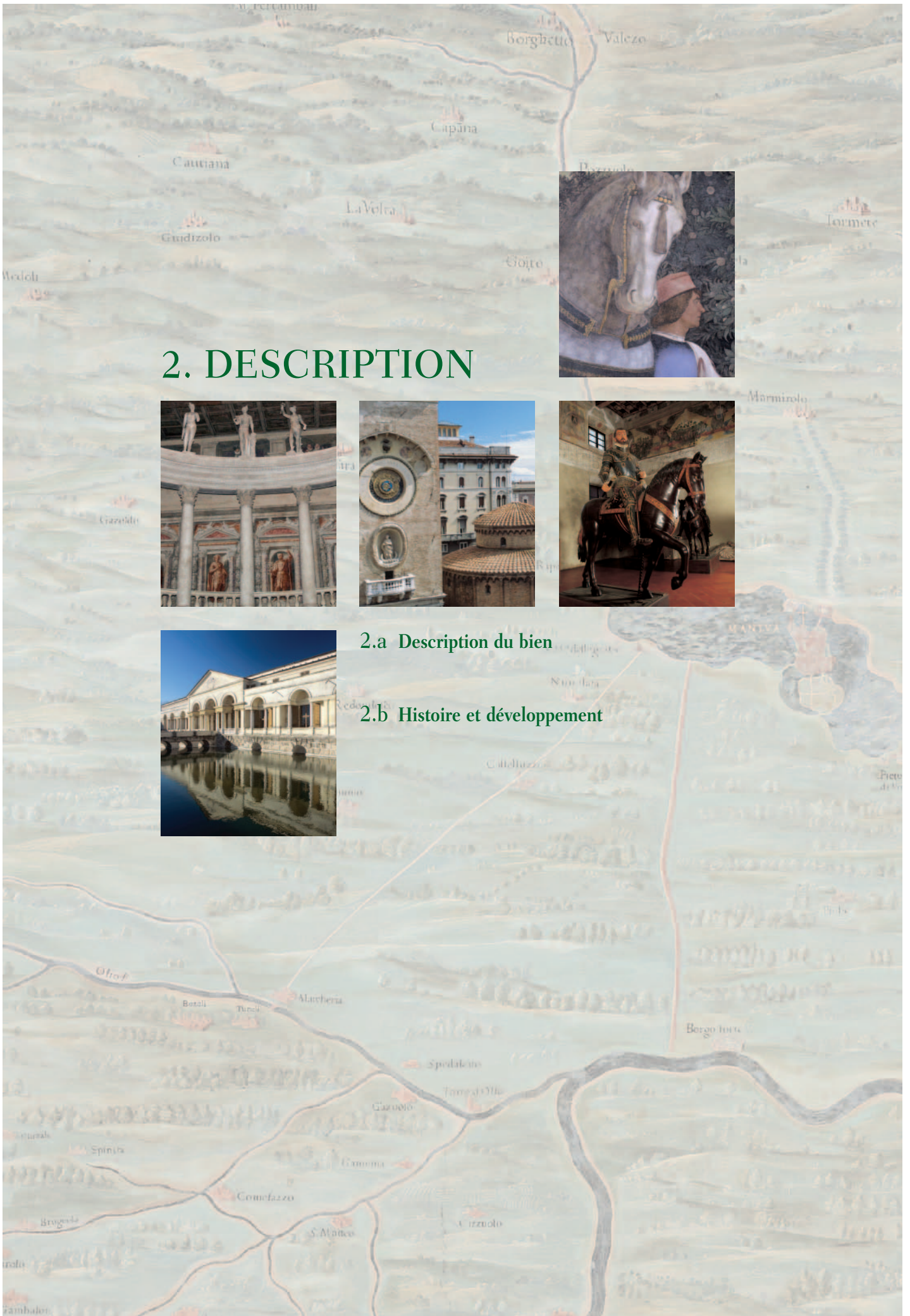
* Cartes jointes séparément.

2. DESCRIPTION



2.a Description du bien

2.b Histoire et développement



2. DESCRIPTION

2.a Description du bien

2.a.1 Le territoire de Mantoue

Le territoire mantouan, qui correspond à l'actuelle province de Mantoue, occupe la partie sud orientale de la Lombardie dans la basse plaine padane. Ce territoire à l'histoire millénaire peut être grossièrement divisé en deux parties: l'amphithéâtre des collines morainiques au nord et la plaine fluviale au sud, avec les cours des différents fleuves Oglio, Mincio, Secchia et leurs affluents qui se déversent jusqu'au Pô. Cette partie de la plaine a d'ailleurs été conquise sur ces fleuves, qui, une fois domestiqués, l'ont rendue très productive.

Le projet le plus ancien de structuration du territoire remonte à l'époque romaine: de vastes pans de la plaine padane, parmi lesquels d'amples zones de la région de Mantoue, sont alors soumis à la centuriation, à la fin du premier siècle av J.C. A cette époque pourtant, certaines de ces zones n'appartiennent pas à l'*ager mantuanus* mais à Crémone, comme le Viadanese, ou à Vérone comme l'Ostigliese, ou encore à Brescia comme la zone de Medole.

La colline salubre et accueillante se peuple pour sa part de villas urbano-rustiques, c'est-à-dire qui associent une fonction résidentielle de haute qualité à une fonction agricole et productive.

Ces systèmes d'établissements différents sont encore visibles sur les photos aériennes du territoire avec une netteté souvent extraordinaire.

A certains endroits, non seulement les tracés des anciennes voies consulaires sont visibles, mais on peut aussi les emprunter, c'est le cas de l'*Aemilia* et la *Postumia* qui reliaient le territoire de Mantoue au reste de l'Empire.

A l'époque impériale, Sabbioneta est un centre bien développé car il se dresse sur la *Vitelliana* la route qui relie la plaine de Brescia au port fluvial de *Brixellum*, sur le Pô.

La position de Mantoue est moins traditionnelle: la ville est une île et non pas une péninsule comme aujourd'hui, qui est située à l'intérieur du *Lacus mantuanus*, dans la partie où le fleuve Mincio, émissaire du Benaco, s'élargissait en un méandre marécageux et paresseux avant d'arriver au Pô. Principal centre administratif d'une vaste région, Mantoue n'a pas grandi sur une voie consulaire, mais à l'écart, afin de contrôler les voies d'eau menant au Pô, puis à l'Adriatique au sud-est et au Lac de Garde au nord. Il s'agit donc d'un carrefour important pour le commerce du sel et pour l'échange de marchandises entre le nord et le sud italien, entre la Méditerranée et l'Europe Centrale.

Les voies fluviales étaient plus faciles et moins dangereuses à emprunter que 15

les voies terrestres. La Via Claudia Augusta coupait le Pô à Ostiglia et la Via Postumia traversait la plaine de manière transversale, enjambant le Mincio à la hauteur de Goito, cette zone servait ainsi d'escale, d'échange entre les moyens de communication et des activités très diversifiées s'y sont établies. Avec l'effondrement de l'Empire Romain, les eaux reprennent le dessus: les fleuves se transforment à nouveau en marécages, les zones assainies, retrouvent progressivement leur état humide et insalubre. Les trafics marchands très réduits et l'absence de pouvoir politique et administratif pour veiller à la maintenance des routes, des canaux et des ports, provoquent la déchéance du système des infrastructures.

C'est seulement à la fin du Haut Moyen Age, que les abbés des monastères bénédictins cherchent à nouveau à contrôler le territoire par des travaux d'assainissement, assèchements, déviations et canalisations des eaux maîtrisées. La grande abbaye de Leno, du territoire de Brescia, se distingue particulièrement dans ces travaux. Selon les documents d'archives, à l'époque carolingienne, l'abbaye possède Sabbioneta, bourg fortifié, *castrum*, et plus au sud, le monastère des Canossa de San Benedetto in Polirone.

Après l'An Mil, au travail inlassable des monastères, s'ajoute l'action des villes, qui ont besoin de contrôler les activités primaires pour nourrir leurs propres habitants.

Mais de nouveau, le contrôle du territoire devient synonyme aussi de maîtrise des trafics commerciaux par les parcours terrestres et les voies d'eau. Comme à l'époque romaine, Mantoue mise sur le contrôle du fleuve qui lui garantit à la fois protection et communications faciles, une bonne agriculture et la force motrice pour le développement des activités artisanales. Le Mincio constitue pourtant aussi un danger perpétuel d'inondation, car le site de la ville est peu élevé.

En 1115, la comtesse Matilde di Canossa meurt sans héritiers et Mantoue qui appartient à son fief réussit à obtenir de l'Empire son autonomie communale. La Commune libre déploie une politique territoriale très à l'avance sur son temps, qui conditionne aujourd'hui encore l'établissement urbain. En 1190, un ingénieur hydraulique de Bergame, Alberto Pitentino, donne sa forme au cours du Mincio en créant, autour de la ville, un système de lacs artificiels, réglé par un pont-digue, situé à la limite septentrionale de la ville et par une série de soutiens et dégorgeoirs. De la digue, l'eau se jette par des bouches dans le bassin situé en contrebas et son mouvement actionne les roues de douze moulins situés sur le pont.

La Commune met aussi en oeuvre l'aménagement de l'embouchure du Mincio dans le Pô à Governolo. Il est en effet nécessaire de conjurer le reflux des eaux pendant les crues et prévenir ainsi les inondations désastreuses pour la ville. Cette oeuvre hydraulique fondamentale est aussi traditionnellement attribuée à Alberto Pitentino, qui aurait donc en 1190

aménagé tout le cours du fleuve dans la partie de plaine, même si les historiens modernes penchent pour des datations un peu plus avancées.

A l'époque médiévale, comme à l'époque romaine, le territoire dont la capitale administrative est Mantoue ne correspond qu'en partie à l'actuelle province. D'ailleurs, aujourd'hui encore le diocèse de Mantoue ne correspond pas exactement à la province administrative.

Au cours des luttes médiévales entre villes et campagnes, entre les Communes et l'Empire, Mantoue réussit à assurer la domination du territoire alentour et de certains carrefours stratégiques. En effet, dès la moitié du XIII^{ème} siècle, s'étend, au sud de la ville, le fameux Serraglio: une ligne défensive constituée du cours du Mincio, du Pô et des canaux qui permettaient d'inonder les campagnes environnantes en cas d'attaque ennemie. Situées sur le Pô, les fortifications de Borgoforte et de Governolo renforçaient ce système défensif complexe.

En 1272, Pinamonte Bonacolsi s'arroge certaines prérogatives communales: la seigneurie apparaît. Le pouvoir de Bonacolsi est un épisode bref, en 1328 un coup d'état met à la tête de la Commune Luigi Gonzaga, avec ses fils Guido, Filippino et Feltrino. Les Gonzague de Mantoue seront d'abord capitaines du peuple, puis marquis (1431), puis ducs (1530-1708).

Au moment de la conquête du pouvoir les Gonzague trouvent le territoire plus ou moins dans l'état où l'avait laissé Matilde di Canossa à sa mort. A l'époque de la comtesse, le territoire de la Commune citadine s'étendait déjà vers les axes qui aujourd'hui encore distinguent la province de Mantoue: au nord, il comprenait Cavriana et Volta Mantovana; à l'ouest la frontière excluait Castiglione delle Stiviere, Guidizzolo, Castelgoffredo, Asola, Redondesco et la rive droite du fleuve Oglio; au sud la frontière était matérialisée par le fleuve Zara, tandis qu'à l'est, à l'exception de Castel D'Ario, de Villimpenta et des territoires à l'est d'Ostiglia, la frontière se confondait avec les limites actuelles de la province. A celles-ci les Bonacolsi ont ajouté le territoire de Solferino au nord; Castel d'Ario et Villimpenta à l'est et Suzzara, Gonzaga, Reggiolo au sud.

La politique expansionniste des Gonzague conduit à de nouvelles extensions: à la mort de Francesco Gonzaga, le territoire de Mantoue comprend également Piacenza, Casalmaggiore, Dosolo, Pomponesco, Castelgoffredo, Asola, Carpenedolo, Castiglione delle Stiviere, Montichiari et encore Canneto sull'Oglio, Castellarò Lagusello et Ostiglia. Francesco réussit à occuper pour une courte période aussi Peschiera, localité très importante qui contrôle cette voie de communication nord-sud, est-ouest stratégique qu'est le Lac de Garde.

La plus ancienne représentation graphique de Mantoue et de son territoire est une fresque abîmée du palais de la Masseria, sur l'actuelle Place Broletto. Elle remonte aux environs de 1433, lorsque Gianfrancesco Gonzaga est élevé

par l'empereur Sigismond au rang de marquis. La ville y apparaît entourée de murs et reliée par des ponts et des routes aux châteaux du territoire, identifiés par leurs noms en caractères gothiques: Curtatone et Serravalle; Luzzara, Suzzara, Saviola, Revere et Sermide sur l'autre rive du Pô; Montanara, Buscoldo, Borgoforte sur la ligne du Serraglio. La fresque mutilée ne nous permet pas de voir l'ensemble du territoire des Gonzague, ainsi manquent par exemple Governolo, à la confluence du Mincio et du Pô, et parmi les bourgs et les châteaux effacés, Sabbioneta, centre agricole fortifié que les habitants de Mantoue, Crémone, et Milan se disputent depuis plus d'un siècle: Gianfrancesco l'a annexé à son fief, quelques années auparavant seulement.

Gianfrancesco Gonzaga poursuit les politiques économiques incitatives de son père, en maintenant des mesures d'exemption fiscales destinées à favoriser l'immigration des artisans et paysans. Il continue également la politique de consolidation de l'Etat entreprise par Francesco. Celui-ci a utilisé l'alliance avec Venise pour amplifier encore l'ancien district de la ville. Bozzolo, Sabbioneta, Ostiano, Vescovado et Viadana entrent sous le giron de Mantoue, mais son patrimoine personnel aussi s'est enrichi, grâce au "métier des armes" surtout et à de riches directions militaires inaugurées justement par Gianfrancesco.

En 1444, Gianfrancesco laisse à son fils aîné Ludovico la ville de Mantoue et les territoires sur lesquels repose la juridiction du marquisat, ainsi que Borgoforte située au-delà du Pô et les terres de la région de Vérone. Les possessions de la région de Crémone, les territoires liés à Suzzara, Luzzara, Gonzaga, Reggiolo, Serravalle Nuovo et les domaines situés sur l'autre rive du Pô vont à son cadet, Carlo. A Gian Lucido, destiné à la vie religieuse, reviennent Volta Mantovana, Cavriana, Ceresara, S. Martino Gusnago et Rodigo. Alessandro, enfin, reçoit les territoires de la région de Brescia, la forteresse de Canneto et les possessions situées sur la rive gauche de l'Oglio. Cet usage héréditaire de constituer des apannages pour les cadets sera l'une des cause de l'affaiblissement récurrent de la dynastie, mais aussi la démonstration d'une conception désormais pacifique et privée de l'Etat.

En quelques années toutefois, le domaine est recomposé entre les mains de Ludovico, second marquis, qui lance, avec l'énergie qui caractérise son oeuvre, un aménagement décisif du marquisat. En 1455, il appelle en effet à son service l'ingénieur hydraulique Bertola da Novate. Le plus grand expert de canaux de l'époque réaménage le canal de Goito, ce qui permet de rendre navigable le système Pô-Mincio-Garde tout en faisant de Mantoue le centre névralgique d'un nouveau système de voies hydriques.

C'est donc sur l'eau que Mantoue et les Gonzague construisent leur fortune et le développement agricole et productif de leurs domaines. Des interventions d'assainissement, le creusement de canaux artificiels, la

rectification des lits, la construction de la cuvette de Governolo, font du Mincio l'axe de liaison du bassin du Garde avec le Pô et l'Adriatique, et la base de chacune des activités de culture. Le fleuve, qui devait avoir une portée bien supérieure à celle d'aujourd'hui, était navigué du nord au sud en suivant le courant, ou bien remonté grâce au halage grâce à des cordages entraînés par les moulins et remorquant les embarcations à quille plate pour éviter les sèches et les marécages envahis de roseaux. Même si un "bachot", par exemple, mettait un mois pour faire l'aller et retour de Milan à Venise, cette lenteur était compensée par le volume possible des cargaisons et par la difficulté à utiliser les réseaux routiers d'origine romaine, qui pourtant ne sont pas complètement abandonnés. Le marquis Ludovico lance donc d'imposants travaux de canalisation et fait creuser une seconde voie d'eau, le Naviglio, parallèle au Mincio, entre Goito et Soave, petit établissement aux portes de la ville, vers le nord. Conservé jusqu'à nos jours, utilisé exclusivement pour l'irrigation, le Naviglio était doté de huit cuvettes, flanqué d'une route rectiligne pour remorquer les embarcations et d'écluses, en grande partie encore intègres. Aujourd'hui, en le parcourant, dans l'uniformité de la plaine, on distingue bien les points où étaient situés les systèmes pour le contrôle des niveaux, on entrevoit les positions des quais d'accostages, et l'on devine les différentes vitesses du courant.

Non seulement le canal était un mode de transport commode pour le marquis et sa suite qui rejoignaient en bateau la propriété de Goito puis, par la terre ses possessions sur les collines, mais il permettait aussi un transport plus commode et moins coûteux des matériaux de construction récoltés dans la région: gravier, galets, chaux, et bois nécessaires aux grands travaux immobiliers entrepris ces années-là en ville.

Mantoue est aussi bien consciente de l'importance de l'énergie hydraulique tirée de l'exploitation des chutes d'eau des cuvettes, ces dispositifs qui permettent aux bateaux et aux chalands de franchir les dénivellations altimétriques du canal à travers l'ouverture alternée des deux portes d'accès. La force motrice ainsi obtenue actionne des moulins dotés de foulons pour le battage des tissus ou de maillets pour le travail des métaux et du papier.

L'ouverture du Naviglio couronne une opération d'assainissement séculaire et de création de systèmes d'irrigation qui devaient alimenter des prés stables pour l'élevage des bovins et pour la production de fromage.

La région de Mantoue s'inscrit ainsi dans une transformation de l'agriculture qui a plus généralement caractérisé la région de Milan, et la basse plaine lombarde et émilienne. La chaîne des fossés en réseaux régulés par des écluses est l'élément qui caractérise le plus le paysage du moyen bassin du Mincio. Le marquis décide en outre du réaménagement de toute une série de châteaux à la frontière avec la République Sérénissime qui jouera un rôle remarquable dans le développement agricole du territoire, en devenant des

centres de contrôle ainsi que des points de stockage de la production de blé, que Mantoue fournissait à Venise.

Le processus de régulation des eaux et d'assainissement des terrains autour du Pô, subit une nette accélération au XV^{ème} siècle. Les aménagements mis en oeuvre depuis le XI^{ème} siècle par le monastère de San Benedetto in Polirone, désormais sous le contrôle des Gonzague, sont ainsi complétés avec l'acquisition à l'agriculture de vastes zones fertiles de franc-bord et une modification profonde des cours du Lirone et du Zara, transformés à certains endroits en canaux tributaires du fleuve majeur ou réduits en zones humides. Le réseau des cours d'eau qui alimente l'agriculture et permet les déplacements de personnes et de marchandises est imbriqué à celui des ports et des places fortes militaires créé par les Gonzague en acquérant et en réutilisant des bourgs et des châteaux pré-existants, reliés par un dessin territorial stratégique unitaire.

Le paysage conserve encore aujourd'hui les traces, parfois imposantes, plus souvent englobées dans les transformations successives, d'un système fluvial fortifié. Ce système allait de la barrière du pont-digue de Valeggio sur le Mincio (reliée au bourg fortifié de Borghetto, limite septentrionale des domaines des Gonzague), au complexe de la Stellata de Bondeno, limite orientale, où les Este bloquaient le transit sur le Pô et imposaient des taxes sur les marchandises qui entraient sur leur territoire.

Les fortifications des Gonzague pour contrôler le Pô, une fois passé Governolo, étaient le pont et le Château de Borgoforte et le quai d'accostage de Portiolo, jusqu'à Revere.

A Revere, qui avec Ostiglia est la porte de Mantoue sur le Pô, Ludovico II Gonzaga veut plus qu'un château fortifié, il veut un vrai palais résidentiel qui décline le nouveau langage de la Renaissance qu'il importe de Florence. Revere et Ostiglia, sur la rive opposée, constituent un point crucial, le rempart de contrôle des trafics fluviaux, mais aussi par voie terrestre, avec l'axe vers Florence et Rome. Le Palais de Revere édifié par Luca Fancelli da Settignano, inspiré de Brunelleschi, est le symbole de l'autorité du seigneur aux portes du marquisat de Mantoue.

Ludovico ouvrira d'autres chantiers sur le territoire. En 1470 commence la construction de la résidence Motteggiana. Motteggiana, isolée du centre habité, est une résidence-ferme où sont stockés le grain et les produits cultivés dans la plaine fertile. Symbole de domination et d'organisation du seigneur sur l'activité agricole, l'édifice principal émerge par rapport aux deux ailes basses de la partie postérieure, réservée aux logements pour les paysans, les granges et les étables.

Ludovico II, humaniste et prince architecte, donne à la capitale de son Etat un nouvel aspect et un rôle de premier plan parmi les cours de la Renaissance.

A la mort de Ludovico, en 1478, le marquisat se désagrège: le territoire est partagé entre les cinq fils et dès lors la division sera permanente. Un accord successif entre les héritiers fixe définitivement la division du territoire de Mantoue: à l'aîné, Federico, Mantoue et les territoires du marquisat, ceux de la région de Vérone, Mariana, Redondesco, Medole, Belforte, Canneto et Viadana. Au cardinal Francesco et à Gianfrancesco vont les autres propriétés dans la région de Crémone, ainsi que San Martino dell'Argine, Commessaggio, Gazzuolo, Rodigo et Villimpenta. Ludovico et Rodolfo héritent celles de la région de Brescia ainsi que Marmirolo et Luzzara, tandis que Suzzara est confiée au seul Rodolfo. Les nouvelles investitures concédées en juin 1479 par l'empereur Federico III sanctionnent définitivement le démembrement de l'Etat de Mantoue. Ces répartitions amorcent le processus de formation de petites entités autonomes des Gonzague, qui conduira ensuite à la formation de la principauté de Castiglione delle Stiviere, des marquisats de Castelgoffredo et de Luzzara et des seigneuries de San Martino et Solferino, situés sur les territoires assignés à Ludovico et Rodolfo, tandis que sur ceux passés à Francesco et Gianfrancesco ont ensuite émergé la principauté de Bozzolo, le duché de Sabbioneta et le marquisat de Gazzuolo.

Aux domaines des cadets et à la seigneurie Novellara créée dès 1371 par Feltrino Gonzaga, au cours du XVI^{ème} siècle, se sont ajoutées Vescovato, acquise par Giovanni Gonzaga, et Guastalla, acquise par Ferrante I en 1539. Donc, après le marquisat de Ludovico II la famille s'étend radicalement dans la campagne à travers les branches cadettes, créant une puissance solide et bien définie. A partir de ce moment, le territoire des Gonzague sera caractérisé non par la domination d'une seule seigneurie, mais par une multitude de petits Etats dominés par la même famille, bien qu'autonomes entre eux, parce que tous reconnus par nomination impériale. Ce phénomène a des retombées singulières sur la structure d'établissement territorial, par exemple dans la transformation des bourgs ruraux en petites capitales. Dans cette optique le cas des terres au-delà du fleuve Oglio apparaît significatif: comme Bozzolo, Pomponesco, Rivarolo, Gazzuolo et San Martino dall'Argine.

Entre le XVI^{ème} et le XVII^{ème} siècle, la cartographie historique prend acte de cet aménagement territorial en y établissant toutefois, une hiérarchie d'établissement et en distinguant les petites capitales de Sabbioneta et de Guastalla du contexte restant des centres fondés ou réorganisés par les Gonzague. L'importance de ces deux centres vient de la caractérisation idéologique de leur genèse et des résultats urbanistiques absolument originaux qui en dérivent. Au XVI^{ème}, Sabbioneta est l'un des plus petits Etats de l'Italie padane: un territoire morcelé, à la frontière avec l'Etat de Milan à l'ouest, le duché de Mantoue à l'est et le duché de Parme et Plaisance au sud.

Ceci n'empêchera pas Vespasiano Gonzaga Colonna, de s'engager avec un intérêt profond dans un nouvel aménagement de l'Etat. Vespasiano régularise l'organisation hydrique du territoire conquis en 1567 après une dispute de plusieurs années avec ces cousins de San Martino dall'Argine. Il construit à Comessaggio une imposante tour, édifice de l'octroi sur le canal navigable, mais surtout, symbole visible de son domaine aux confins de l'Etat. Il s'inquiète de fortifier et d'embellir Bozzolo, second centre de l'Etat; il refonde Sabbioneta en ville exemplaire de la Renaissance et en ville fortifiée, puisque, depuis l'époque romaine, cet aspect défensif avait toujours été l'une des vocations particulières du bourg. Après sa mort, la ville de Sabbioneta, achevée depuis peu, deviendra un petit satellite de la couronne espagnole, qui verra sa zone d'influence réduite au minimum.

Tous les Gonzague cadets et leurs descendants poursuivent des stratégies urbaines avec l'énergie et l'esprit exceptionnels de Vespasiano: une des constantes sur le plan urbanistique est par exemple la réalisation de nouvelles places, régulières, spacieuses, ordonnées, dans le souci du décorum avec des arcades à l'échelle humaine. La place résume l'essence même de la ville: espace d'agrégation sociale, scène des rites publics et civils, lieu des échanges commerciaux.

A Mantoue, fief majeur, les héritiers de Federico I se distinguent en mécènes, hommes d'armes et bons administrateurs, le territoire de Mantoue connaît donc jusqu'au XVII^{ème} siècle une splendide progression. Elle se conclut toutefois par la crise dévastatrice d'un duché sans héritiers, et pour la première fois, par une politique matrimoniale erronée qui causera le sac de la ville en 1630 tandis que le duché sera terriblement dévasté.

Les trois derniers ducs, de la branche française des Gonzague de Nevers qui ont succédé par mariage à la branche principale, ne sauront pas s'adapter aux trop fortes évolutions de l'époque, et la dynastie s'éteindra sans gloire dans la félonie.

Au XVI^{ème} siècle, toute cette déchéance est inimaginable: Mantoue est le point de référence des hommes politiques, intellectuels et artistes de toute l'Europe. Les monuments du prince et les palais des grandes familles en font une ville magnifique; les collections de la famille Gonzague sont célébrées et enviées partout; des bâtiments de l'architecture la plus récente surgissent en ville et dans la campagne environnante. En effet, une fois définies les frontières extérieures, la défense confiée aux quelques centres fortifiés, et une activité diplomatique intense déployée à l'intérieur des domaines des Gonzague, la plupart des forteresses d'origine médiévale sont transformées en résidences saisonnières pour les loisirs et la chasse.

A Castiglione delle Stiviere, le *castrum* érigé au sommet d'une colline devient une résidence temporaire, jusqu'à ce qu'au début du XVI^{ème} siècle, le domaine et ses droits seigneuriaux soient assignés à Luigi, souche de la

branche secondaire locale de la famille. Il fixe alors sa demeure permanente dans ce fort auquel est annexé un palais, donnant sur le bourg situé en contrebas. La réédification du château de Solferino est analogue, tandis qu'à Castel Goffredo les Gonzague construisent une nouvelle fortification, entourée d'un fossé, de murs et de tours, qui inclut tout l'habitat avec donnant sur la place principale, la résidence seigneuriale, le palais Acerbi dont subsiste seulement une partie. A Volta Mantovana, au sommet de la colline fortifiée, les Gonzague ont réussi à édifier un ample palais d'été formé d'un bâtiment central à trois élévations d'où l'on apprécie le panorama ouvert d'un côté vers le Lac de Garde, et au sud, par temps clair, jusqu'au profil lointain des Apennins qui ferment la plaine. A l'extérieur, les superficies dégradantes des esplanades entourées par les murs, ont été transformées en un jardin à l'italienne, disposé sur différents niveaux, suivant le relief de la colline. En regardant vers le sud, le long du cours moyen du Mincio on aperçoit la silhouette obscure du Bois de la Fontana, résidu de la forêt originelle encore largement présente au XVI^{ème} XVII^{ème} siècle, que les Gonzague de Mantoue utilisaient comme réserve de chasse.

Au centre de la réserve se trouvait la villa de Goito, où Gianfrancesco et Francesco II élevaient des chiens couchants et des chiens d'arrêt. Elle a été abandonnée par la suite et remplacée par l'édifice construit au XVI^{ème} siècle, par Dattari et Viani pour Vincenzo I et que l'on peut encore visiter dans le parc. Les villas de loisirs, qui sont les points de défense du territoire et les lieux pour le contrôle des productions agricoles lors de la saison des récoltes, s'étendent aussi au sud du centre urbain. Sur le Pô, l'escale de Portiolo était flanquée d'une vaste propriété, dont les édifices centraux originaux, constitués au XVI^{ème} siècle par une grandiose villa enrichie de décorations classiques, sont aujourd'hui pratiquement en ruine. Ces villas de délices stupéfient princes et gentilshommes par leur raffinement et leur magnificence: Poggio Reale et le palais d'Isabella, au-delà du Lac de Mezzo; la villa de Marmirolo dont Tasso célèbre même la route qui y menait, comme la plus belle des routes, et le Palais Te, sur l'île située au-delà de la Porte Pusterla. De ces célèbres édifices, subsiste aujourd'hui, le Palais Te qui a perdu son contexte lacustre, et le pavillon de chasse, au centre du Bois de la Fontana. Il reste bien peu en revanche pour témoigner de la dernière merveilleuse construction des Gonzague, la Favorita, que Ferdinando Gonzaga, avait imaginée comme siège de la cour: premier exemple européen de palais royal à l'extérieur des murs, une petite Versailles *ante litteram*.

Le duché des Gonzague prospère sous Guglielmo, duc en 1550: à la culture traditionnelle des céréales, et aux fameuses industries de la laine (Mantoue avait sa propre race de brebis qui ne devait pas être croisée, pour assurer une laine très prisée) s'ajoutent les soieries. En outre, le Monferrato, territoire piémontais apporté en dot à la famille Gonzague par Margherita Paleologa,

épouse du duc Federico II et mère de Guglielmo est aussi une excellente source de revenus.

Guglielmo conduit l'Etat à l'absolutisme, et comme s'il était l'Empereur dont il a épousé une fille, il se consacre à la réorganisation du complexe du Palais Ducal, en le transformant en une ville-palais digne d'un monarque. En 1587, Vincenzo I devient duc de Mantoue, superbe exemple de prince maniériste, munificent mécène, déterminé à embellir les espaces du palais.

Guglielmo obtient aussi une expansion territoriale minime quand, en 1753, il est investit du marquisat de Gazzuolo, à la mort du dernier marquis direct de cette lignée. Le fait que l'agrandissement du territoire de l'Etat des Gonzague n'est plus possible désormais qu'au détriment des branches collatérales de la dynastie sera révélé par son fils Vincenzo I Gonzaga qui, à la disparition de Vespasiano Gonzaga Colonna de la branche de Sabbioneta, mort sans héritiers directs réussit à se faire investir par l'Empereur du comté de Rodrigo avec les terres de Rivalta.

Sous la domination de Guglielmo et de Vincenzo I, ressurgit l'intérêt pour l'aménagement hydraulique du territoire qui s'était progressivement détérioré. Parmi les ingénieurs auxquels les Gonzague confient cette charge importante, se distingue Gabriele Bertazzolo, architecte civil et militaire, spécialiste des questions d'hydraulique mais également de scénographies. C'est à lui que revient de réaliser l'oeuvre complexe d'aménagement hydraulique du bas cours du Mincio, entre les Lacs de Mantoue et la confluence du Pô, avec de nouveaux travaux au Sostegno de Governolo, pour lesquels il s'inspire des projets d'écluses de Leonard de Vinci.

Bertazzolo dessine aussi trois des plus fameuses cartes mantouanes: les descriptions de la ville en 1596 et en 1628 et une carte du duché qui servira de base au relevé extrêmement détaillé de Magini en 1620. Il s'agit de représentations très précises d'un territoire dominé par les fleuves, et totalement dépourvues de tracés routiers.

Personnalité aventurière et prodigue, Vincenzo causera les premières fissures dans l'administration du duché, début imperceptible d'une déchéance lente et irréversible de la dynastie qui se conclura par la dévolution de l'Etat de Mantoue en 1708.

Entre le XVII^{ème} et le XVIII^{ème} siècle l'aménagement territorial de la région de Mantoue consolide son aspect propre et arrive à son établissement définitif du point de vue hydraulique, tout en stabilisant, les systèmes de liaisons entre les centres principaux édifiés à l'intérieur du territoire.

A la fin du XVII^{ème} siècle, la carte tracée par Joseph Chafion met en évidence l'aménagement hydraulique complexe d'un territoire construit grâce à l'activité des siècles. Mais cette même carte, remontant à la dernière décennie du XVII^{ème}, fait une lecture sélective des centres habités, mettant en évidence à

des Gonzague, soulignés d'une écriture et de symboles réservée aux seules capitales de Parme et Mirandole, ainsi qu'au fort de "Breselo".

On peut dire que l'aménagement des Etats des Gonzague est désormais défini. Le fractionnement de l'Etat en 1478, l'acquisition de Guastalla et de ses terres par Ferrante I en 1539, le développement du système d'établissement de chacun des petits Etats survenu au XVI^{ème} siècle, ont déterminé l'organisation complexe et intégrée d'un territoire dans lequel les petites capitales de Sabbioneta et de Guastalla, avec leurs cours, tiennent un rang comparable par certains côtés à celui de Mantoue.

Une lecture de cet aménagement apparaît dans la carte tracée par Von Baumeister, qui met en évidence le réseau dense des parcours qui sillonnent le territoire et le réseau des relations internes et externes aux petits Etats. En suivant les parcours qui relient Mantoue et Sabbioneta avec les traversées du fleuve Oglio à "Gazuolo" et à Torre d'Oglio, on comprend comment les siècles à venir auront par la suite hiérarchisé les systèmes des routes et des infrastructures de cette partie de la plaine padane en se fondant sur les parcours déjà présents à l'époque des Gonzague.

L'empereur qui assume le titre ducal après le procès pour félonie de Ferdinando Carlo, dernier duc, qui soutenait la France dans les guerres européennes, trouve un Etat appauvri et arriéré, sur lequel les réformes du cadastre et de l'économie de Marie-Thérèse et de Joseph II feront effet lentement, seulement à la fin du siècle.

Renversée par les guerres napoléoniennes, puis par celles d'Indépendance, au XIX Mantoue sera transformée en ville caserne. Deux assainissements de l'époque sont toutefois importants, celui de l'*ancona* de Sant'Agnese, qui devient Place Virgiliana et celui du Lac de Paiolo, qui met fin à l'insularité de Mantoue. Cette intervention se révélera lors des siècles suivants comme le préambule au développement futur de la ville.

En 1865 Mantoue entre dans le Royaume d'Italie. Sabbioneta, ancienne possession des Gonzague, sera agrégée à son territoire administratif. La route nationale qui relie les deux centres, sur l'axe qui poursuit vers Casalmaggiore - Parme, suit une voie de trafic et de relations économiques basée sur le tracé des anciennes routes internes du territoire des Gonzague.

2.a.2 Mantoue

Pour comprendre Mantoue, commune de 47.000 habitants, chef-lieu de la province homonyme à l'extrémité méridionale de la Lombardie, il faut avoir en tête les caractéristiques importantes du site sur lequel se dresse la ville.

Le centre urbain se présente comme une basse péninsule trapézoïdale sur la rive droite du Mincio, qui, en se dilatant, forme à cet endroit de son cours,

trois lacs: Superiore, di Mezzo, Inferiore. Le Rio, canal artificiel du XIII^{ème} siècle qui s'écoule à travers la ville du Lac Superiore à l'Inferiore, accentue encore le caractère aquatique du territoire.

L'altitude de l'établissement urbain, en moyenne en dessous des 20 mètres au-dessus du niveau de la mer, atteint le "pic" de 23 mètres seulement sur la zone de Place Sordello: la ville est donc depuis toujours exposée aux débordements du fleuve.

Fortement conditionnée par la présence et par le régime des eaux du Mincio, Mantoue conserve pratiquement inchangées les dimensions de la ville murée, atteintes au XV^{ème} siècle, durant la seigneurie Gonzague, malgré l'abattement de ses murs entre le XIX^{ème} et le XX^{ème} siècle. Ces cinquante dernières années seulement, l'établissement s'est étendu de manière organique au sud, avec des quartiers périphériques résidentiels limités – Valletta Paiolo, Valletta Valsecchi – au-delà des voies de dégagement (de Viale Piave à Viale Risorgimento, à Viale Allende) fruit de la démolition de l'enceinte défensive et de la couverture au XX^{ème} siècle de la Fossa Magistrale, le grand canal qui entourait Mantoue au sud, au-delà des murs. Les entrées de la ville: le Pont des Moulins au nord, entre le Lac Superiore et celui de Mezzo (la route vers Vérone); Porte Cerese au sud (la route vers l'Emilia); le Pont San Giorgio au nord-est entre le Lac de Mezzo et le Lac Inferiore (la route vers Legnago) et enfin Porte Pradella à l'ouest (la route vers Crémone) correspondent aujourd'hui encore à celles du XV^{ème} siècle. De même, les axes routiers qui reliaient Mantoue aux centres voisins et aux provinces limitrophes sont restés constants au cours des siècles. En parcourant la ville du nord au sud, en suivant les axes routiers on note combien le tissu urbain conserve le plan et les caractéristiques pris à la fin du Moyen Age. Place Sordello, la *civitas vetus*, c'est à dore la plus ancienne zone d'établissement, sur laquelle donnent les sièges du pouvoir religieux et le complexe d'exposition et musée du Palais Ducal, conserve intacte sa "séparation" du reste de la ville. En revanche, dans la zone comprise entre Via Accademia – Via Cavour et le canal du Rio, la dynamique du XIII^{ème} *civitas nova* communale, se projette avec le déroulement caractéristique routier à bifurcation dentiforme, de la ligne du Rio vers l'expansion de la ville datant du XV^{ème}. Ici les façades des palais Renaissance, souvent "modernisées" entre le XVIII^{ème} et le XIX^{ème} siècles, cachent des portiques solennels, jardins secrets, ou espaces verts originaux. C'est cette ville comprise entre le Corso Vittorio Emanuele à l'ouest (axe vers Crémone), via Trieste – Corso Garibaldi à l'est (axe vers l'Emilia), Viale Risorgimento – Largo XXIV Maggio – Viale della Repubblica au sud.

Le point pivot de ce secteur est constitué de l'axe qui, du Rio, conduit au Largo XXIV Maggio – Porta Pusterla, à travers Via Principe Amedeo – Via Acerbi. Porta Pusterla, dont il reste le toponyme, donnait et donne encore

aujourd'hui accès à la zone du Te, au XV^{ème} siècle île propriété des Gonzague. A proximité de Porta Pusterla ont été édifiés au XV^{ème} siècle, le Temple de San Sebastiano, par Alberti, flanqué de son couvent, la Maison du Mantegna, le Palais de San Sebastiano, retraite privée de Francesco II Gonzaga. Devant, séparé du tissu citadin compact par une ample ceinture de voies et de jardins publics, se trouve le Palais Te, la villa suburbaine édifiée par Giulio Romano pour Federico II Gonzaga.

A travers Via Roma – Piazza Marconi, cet axe du XV^{ème} siècle à son tour où aboutit la basilique di Sant'Andrea, d'époque albertine, au centre de la *civitas nova* communale et de là, à travers le système des places du XIII^{ème} siècle (Erbe, Broletto) à Piazza Sordello et au Palais Ducal. Il s'agit donc d'un axe routier interne qui relie les résidences officielles du pouvoir seigneurial, situées dans la *civitas vetus*, avec les édifices et les espaces plus intimes de la famille Gonzague, élevés à l'extrémité opposée de la ville. Le caractère "privé" de cette artère est mis en évidence par la dénomination d'"axe de Gonzague" que les historiens contemporains lui ont attribué.

Les principaux monumentaux urbains

PALAIS PUBLICS ET PRIVÉS

Palais Ducal

Le complexe du Palais Ducal, édifié entre la Place Sordello et le Lac de Mezzo, à l'extrême bord nord-est de Mantoue, occupe une superficie de près de 34.000 mètres carrés. Véritable ville dans la ville, avec ses places, ses routes, ses couloirs qui relient les différents édifices comme s'il s'agissait de "rues internes couvertes", églises, chapelles, jardins, sont le fruit de sept cents ans d'histoire, sans compter les éléments préexistants de l'époque romaine, révélés par les fouilles stratigraphiques menées ces dernières années.

Le Palais, siège du pouvoir politique depuis la période des Bonacolsi jusqu'à l'annexion par l'Italie en 1866, est depuis le siècle dernier un musée national. Les bâtiments les plus anciens du complexe, ceux qui donnent sur Place Sordello, édifiés sous les Bonacolsi, entre la fin du XIII^{ème} et les débuts du XIV^{ème} siècle, ont été confisqués par les Gonzague après la prise du pouvoir par la famille en 1328, en conservant leur fonction de résidence seigneuriale. Dès cette époque, malgré l'occupation des Habsbourg de 1708 à 1865, l'histoire du complexe s'identifie à celle de la dynastie Gonzague, élevée au rang ducal, d'où la dénomination de Palais Ducal.

Les origines

Le centre originel du palais royal donne, comme nous l'avons évoqué, sur la Place Sordello, la longue façade continue est formée par deux édifices, la *Magna Domus* et le Palais du Capitano aujourd'hui soudés, mais séparés à l'origine, édifiés en style gothique. Le *Palais du Capitano* en particulier, émerge immédiatement dans le panorama de l'architecture du XIV^{ème} siècle italienne par l'amplitude et la majesté exaltées des arcades aux arcs aigus en marbre rose et blanc. Les élégantes fenêtres jumelées qui allègent le parement sont une modification, du début du XV^{ème} siècle, des ouvertures originelles à plein cintre. La crénelure gibeline témoigne du lien politique de la ville avec l'Empire.

La *Magna Domus* et le Palais du Capitano, avec d'autres édifices mineurs construits jusqu'au XV^{ème} siècle, constituent la "Corte Vecchia", indépendamment des transformations internes auxquelles les bâtiments ont été soumis au cours des siècles suivants.

Le Château de San Giorgio

On attribue à 1395 la construction du Château de San Giorgio, complexe défensif souhaité par Francesco I contre la puissance des Visconti qui se faisait menaçante en Vénétie voisine.

En réalité le bâtiment et l'aménagement de la zone sur laquelle il est édifié ont demandé plus de 15 ans (1390-1406) de travaux et les interventions se sont en tout cas poursuivies à diverses périodes.

Bartolino Ploti de Novara, l'ingénieur militaire qui l'a projeté avait construit un bâtiment analogue à Ferrare, le Castello, le château justement.

Situé face au Lac Inferiore, indépendant des édifices d'origine des Bonacolsi, le château englobait de plus anciennes structures et occupait l'espace de l'église de Santa Maria Capo di Bove démolie exprès autour de 1395.

L'édifice comporte quatre corps fermés autour d'une cour carrée. Quatre puissantes tours d'angles saillantes et de robustes demi-lunes renforcent le complexe, muni d'un fossé large et profond. Le couronnement complète l'efficacité du château, selon les préceptes défensifs médiévaux les plus avancés: celui-ci s'avance au-dessus du mur d'enceinte avec des mâchicoulis utilisés pour la défense tombante.

L'admirable dispositif de défense employé par Bartolino et le bon état de conservation de la muraille externe font du château une oeuvre de très grande valeur.

A la seconde moitié du XV^{ème} siècle, avec Ludovico II, l'édifice a perdu la fonction purement défensive pour laquelle il avait été créé, et a pris celle de résidence du Seigneur, dénoncée par les fenêtres Renaissance sur les murs d'enceinte, et par le portique d'inspiration toscane réalisé par Luca Fancelli,

mais projeté par Mantegna, adossé à deux cotés de la cour intérieure au rez-de-chaussée.

Entre le XV^{ème} et le XVI^{ème} siècle, la nouvelle résidence des marquis est embellie par quelques oeuvres-manifestes de la Renaissance comme la *Camera picta*, qu'Andrea Mantegna a dédié à Ludovico, le «studiolo» ou petit bureau et la grotte souhaités par Isabella d'Este pour ses appartements.

Au XVIII^{ème} siècle, les Autrichiens ont utilisé le premier étage comme archives et l'étage supérieur comme prison, tristement célèbre pour ses détenus politiques.

La Domus Nova

La *Domus Nova* est édifiée entre 1480 et 1484 par le marquis Federico I, héritier de Ludovico II. L'édifice projeté par Luca Fancelli da Settignano, élève de Brunelleschi, architecte des constructions promues par Ludovico II, devait remplacer le Castello comme résidence du marquis. La mort prématurée de Federico a interrompu la réalisation du projet, aussi parce qu'avec l'accession au pouvoir du nouveau marquis Francesco II et de son épouse Isabella d'Este, les appartements seigneuriaux sont à nouveau situés dans le château.

Pour sa *Domus Nova* Federico I avait choisi une position vers le lac, au sud du château et derrière les édifices qui avancent sur Place Sordello. La nouvelle construction, pour laquelle ont été abattues certaines maisons du XIV appartenant aux Gonzague, qui s'élevaient dans la "*contrade Sancti Alessandri*", constituait un complexe détaché et autonome par rapport aux précédents.

L'architecte a donné à la partie tournée vers le lac l'aspect de façade principale, avec deux tourettes latérales, un des stylèmes de Fancelli, qui enserrent le corps central légèrement en retrait.

Cette façade avance sur un jardin, appelé aujourd'hui suivant la dénomination du XVII^{ème} siècle, "*Giardino dei Semplici*" Jardin des Simples. Dans les toutes premières années du XVII^{ème} siècle, le conservateur des collections éclectiques des Gonzague, père Zenobio Bocchi, botaniste florentin qui avait été préposé au soin de Boboli, a transformé le jardin de la *Domus Nova* en y plantant des platebandes de plantes médicinales, les simples justement. Ces plantations suivaient un dessin géométrique, rigoureusement rationnel, propre au jardin à l'italienne, favorisant en même temps, le fil d'un symbolisme subtil.

Le jardin, détruit au cours des diverses vicissitudes du Palais Ducal, a été récemment replanté en suivant la documentation de l'époque, à partir de la reproduction précise qu'en avait faite Gabriele Bertazzolo dans sa carte de Mantoue de 1628.

L'appartement d'Isabella dans la Corte Vecchia

Après 1519, à la mort de son mari, le marquis Francesco II Gonzaga, Isabella d'Este quitte l'appartement où elle habitait, dans le Château de San Giorgio, pour s'installer au rez-de-chaussée d'un pavillon du XV^{ème} siècle, derrière la Magna Domus, près de l'Église de Santa Croce. Les pièces réaménagées selon les instructions précises de la marquise forment l'appartement appelé "appartamento vedovile", appartement de veuvage. Les chambres les plus prestigieuses de l'appartement, qui apparaît aujourd'hui séparé en deux blocs, sont sans aucun doute, le "studiolo", le petit bureau et la "grotte", deux espaces parmi les plus raffinés de la Renaissance (restaurés durant les travaux réalisés pour le palais en 1920).

La décoration du studiolo et de la grotte de l'appartement de veuvage provient en grande partie des espaces analogues qu'Isabella avait arrangés dans son appartement du château. Ceux-ci furent "démontés" et reconstruits sous la surveillance très attentive de la marquise.

Parmi les chef-d'oeuvres de ces pièces se distinguent les plafonds en pastillage doré, les marqueteries de bois des armoires, le portail de marbre de la grotte et le studiolo, oeuvre de Tullio Lombardo, un ouvrage extrêmement fin avec des incrustations de jaspes siciliens du même ton que le bois. Sur les montants, des ronds allégoriques en bas-reliefs renvoient aux thèmes des tableaux (aujourd'hui au Louvre) qui ornaient les murs, parmi lesquels *Le Parnasse* et *Minerve chassant les Vices du Jardin des Vertus*, peints par Mantegna, et des épisodes de la vie d'Isabella. Le tout concourait à exalter de manière symbolique le personnage de la marquise, suivant une culture un peu hermétique et intellectualiste de la Renaissance, entre le XV et le XVI^{ème} siècle dont le cénacle mantouan d'Isabella était l'un des pôles. La grotte conservait les précieuses collections de la marquise, célèbres dans toute l'Europe, à l'intérieur de deux petits placards fermé par des portes d'essences rares marquetées de motifs figuratifs, oeuvre des frères Mola. Le nouvel appartement est toutefois enrichi d'un autre espace intime dédié à la méditation et la conversation, un petit jardin secret rectangulaire, rythmé de fines colonnes ioniques sur une base inspirée de Vitruvio. Là aussi, le recours à l'ordre ionique renvoie à une lecture symbolique de l'espace architectural, cet ordre étant lié, dans le monde antique à Minerve et dans la culture chrétienne à la Vierge.

Les édifices de Giulio Romano

Giulio Pippi, appelé Giulio Romano, élève de Raphaël, arrive à la cour de Federico II Gonzaga en 1524. De 1525 jusqu'à sa mort, survenue à Mantoue en 1546, il travaillera sans relâche pour la famille Gonzague, comme artiste de cour, architecte, préfet des constructions et même des routes.

Outre la ville suburbaine du Te, Giulio construit pour Federico certains des bâtiments les plus intéressants du Palais Royal. Ces édifices donnant sur le lac, sont reliés au Château de San Giorgio et vont occuper pratiquement la zone vide située entre le château et la *Domus Nova*. Pour chacun d'entre eux, Giulio sera chargé de la conception, du projet, de la construction et du dessin de la décoration, selon une méthode de travail qui lui vient de Raphaël et qui est clairement liée à la diversité de son art.

C'est au mariage du duc avec Margherita Paleologa en 1531 que remonte la construction d'un pavillon pour la mariée, devant le château, auquel il était relié: l'édifice, amplement cité dans les documents a été démoli à la fin du XIX^{ème} siècle; entre 1536 et 1539 ce fut le tour de "l'appartement de Troie", appelé "de château" parce qu'il était lui aussi lié à la manière de Bartolino. Celui-ci devait être la nouvelle résidence de Federico, nommé duc en 1530 par l'empereur Charles V. L'appartement, abîmé aux époques suivantes, alterne les espaces "publics" et d'apparat aux pièces "privées", selon la conception propre à Giulio. Tandis que cet appartement est en construction, en 1538 commencent, en face, les travaux d'un autre édifice: la "Rustica", caractérisée au rez-de-chaussée par un portique aux arcs de bossage rustique, qui sera repris à Fontainebleau dans la grotte des Pins, auquel se superpose un ordre de demi-colonnes torses adossées au mur de bossage et alternées de fenêtres.

La mort du duc Federico en 1539 ralentit les travaux qui seront portés à terme seulement après le décès de l'artiste en 1546, par Giovan Battista Bertani. Bertani s'est occupé avant tout du "Cortile della Mostra", cour de l'Exposition (rebaptisé en 1700 "Cortile della Cavallerizza", cour de la Chevalerie), qui relie la Rustica à l'appartement de Troie.

La "naissance" du Palais Ducal

Le complexe du palais, comme il se présente aujourd'hui, en dépit des transformations et des réductions des trois derniers siècles, est le fruit des choix du duc Guglielmo Gonzaga (1549-1587) qui transformera les édifices isolés et les blocs construits par ses prédécesseurs, en un "palais du prince", un complexe organique malgré ses dimensions inusitées sans égal dans l'Italie des Cours.

Le projet de Guglielmo procède au même rythme que la transformation de son petit Etat en une "monarchie" absolue, processus déjà amorcé dans les années '40 par le cardinal Ercole Gonzaga, tuteur de ses jeunes neveux après la mort de Federico II.

Dans la vision de Guglielmo, le palais devait répondre de manière adéquate à ses nouvelles fonctions de siège d'une administration complexe et devait pouvoir fournir les lieux adaptés aux rites et à la célébration du pouvoir d'une dynastie apparentée à l'Empereur, gardien du Sang du Christ, garant terrestre

d'un ordre voulu par Dieu (voir la toile de P. P. Rubens des familles Gonzague en adoration de la Trinité dans la galerie de tableaux du Palais Ducal).

Outre Giovan Battista Bertani, Pompeo Pedemonte, Bernardino Facciotto et Antonio Maria Viani seront aussi chargés de cette opération grandiose.

Deux phases se distinguent dans sa réalisation: la première, supervisée par Giovan Battista Bertani, comprend l'appartement de Guglielmo, contigu à celui de Troie, la cour de la Mostra (aujourd'hui plus communément définie Cavalerizza), l'Église de Santa Barbara, et la Galerie dei Mesi.

La seconde, commencée à la fin des années soixante-dix du XVI^{ème} siècle, se poursuivra après la mort de Guglielmo durant le duché de Vincenzo I, bien qu'avec une lucidité moindre. Cette phase extrêmement articulée va des transformations de "Corte Vecchia" à celles de la Galerie della Mostra; de l'édification du Jardin suspendu à la construction de l'exèdre qui reliait jusqu'au XX^{ème} siècle le palais avec la cathédrale de Place Sordello; de la transformation du Prato di Castello (Place Castello) au Corridor de Santa Barbara qui permet de passer du château à l'église Palatine et à l'appartement de Guglielmo, pour ne citer que les plus intéressants d'un point de vue urbanistique. Au centre du complexe, le duc pose la basilique palatine avec son clocher, pivot autour duquel tout sera organisé.

La Basilique Palatine de Santa Barbara

La basilique du palais, consacrée à Sainte Barbara, est construite sur un dessin de Giovan Battista Bertani entre 1562 et 1572. L'architecture de Bertani présente une empreinte classique inspirée de Vitruvio, même si elle n'oublie pas la manière de Giulio, sur les édifices duquel travaille Bertani. La Basilique a un extérieur composé auquel correspond un intérieur solennellement monumental, avec son presbytère surélevé et une crypte qui devait devenir le mausolée de la famille Gonzague. L'excellente acoustique et l'orgue précieux du XVI^{ème} siècle d'Antegnati nous rappelle la passion pour la musique du commettant, le duc Guglielmo. L'église avait sa propre liturgie et conservait une partie de la Sainte Relique du Sang du Christ.

A côté de l'église, Bertani a édifié le clocher élancé, élément élégant du profil aérien de la ville.

Les transformations entre 1700 et 1800

La crise du palais a commencé avec l'horrible sac de 1630, qui a littéralement mis le complexe à nu, mais déjà deux années auparavant, le dernier duc, Vincenzo II avait commencé la vente d'une partie considérable de ses célèbres collections. La modeste reprise, sous les Gonzague de Nevers a été interrompue par la chute définitive du duché, annexé directement à la

couronne d'Autriche. Après l'annexion de Mantoue à l'Empire autrichien, le palais est destiné à accueillir les autorités du nouveau gouvernement. Dans cet objectif, une partie du complexe a été réaménagée pour laisser la place à de nouveaux espaces utilisés comme bureaux, appartements et salles d'apparat de l'Empereur et de son plénipotentiaire. Les pièces récupérées sont décorées avec des meubles et des bibelots provenant pour la majeure partie du Palais de Mirandola.

Le premier étage du Palais du Capitano a été transformé pour recevoir l'appartement de l'archiduc Ferdinand de Habsbourg Lorraine, tandis que l'appartement de l'archiduchesse a été réalisé dans la Magna Domus. Toujours dans la Corte Vecchia l'appartement Vert ensuite appartement de l'Impératrice a été terminé entre 1779 et 1780.

Les modifications architecturales internes des constructions des Gonzague se sont poursuivies jusqu'en 1866 quand Mantoue a été annexée au Royaume d'Italie et que le palais a été annexé au domaine italien.

Eléments décoratifs

Les nombreux cycles de peintures à l'intérieur du palais sont d'une beauté et d'un intérêt remarquables et des artistes aux noms très importants ont apporté leur concours pour faire du Palais Ducal un chef d'oeuvre sans égal.

Pisanello, cycle chevaleresque – C'est dans la Corte Vecchia que se trouve l'un des plus intéressants cycles de fresques de la culture gothique tardive, oeuvre d'Antonio Pisano – Pisanello – l'un des artistes les plus importants de l'époque gothique au niveau international.

Pisanello a dû réaliser l'ambitieux projet d'illustrer en une grande et unique scène, la bibliothèque bretonne de la maison Gonzague et principalement les aventures de Tristan et la recherche du Saint Graal. Le cycle ne se présentait pas comme une subdivision d'histoires séparées, mais les aventures étaient réalisées dans un espace continu sur les murs de la salle, développant une représentation panoramique ininterrompue.

Le cycle chevaleresque renvoie clairement au monde de la littérature bretonne et se veut la représentation d'un poème destiné à illustrer les principales vertus courtoises et morales, selon le climat littéraire courtois que Mantoue partageait avec les seigneuries du début du XV^{ème} siècle et qui était bien adapté aux seigneurs, les Gonzague, qui avaient fait du commandement militaire une profession.

Même si le cycle est resté inachevé et de nombreuses parties sont illisibles, l'inspiration artistique de Pisanello est tangible dans l'extraordinaire séquence graphique qui se déroule sur une superficie murale de près de vingt mètres, et qui, sur un fond paysager varié de montagnes, forêts,

silhouettes de villes et de châteaux, raconte les gestes des chevaliers errants, identifiés par leurs noms écrits en caractères gothiques.

La description naturaliste des magnifiques destriers, vus sous de multiples angles, mais aussi des renards, cerfs et ours et des séquences narratives comme le meurtre d'un guerrier est tout à fait remarquable. Également très intéressante, la scène avec les dames qui observent du baldaquin le tournoi sanglant, fantastique enchevêtrement de combats armés, où les chevaliers en armure montrent leur fier courage et leur volonté tenace de victoire.

La frise qui parcourt toute la partie supérieure de la scène du tournoi est caractérisée par les emblèmes des Gonzague: le calendula, le chien et la biche. Le fait que la pièce est restée inachevée nous met en contact avec la technique complexe employée par Pisanello pour réaliser son oeuvre: fresque, *a secco*, *a mezzo secco*, crépi, sinopias, poncif.

Andrea Mantegna, Camera picta – Du maître de Padoue, plus grande figure de l'humanisme historique, il reste au château, la *Camera picta* ou "Camera degli Sposi", chambre des époux, qu'Andrea Mantegna a réalisée comme chambre d'apparat pour Ludovico II entre 1465 et 1474 après que le château avait été promu résidence des marquis.

La pièce, réadaptée d'un point de vue architectural par Mantegna suivant les exigences d'éclairage prévues par l'artiste, se présente presque cubique, couverte d'une voûte surbaissée à pavillon et séparée par des arcades. Les peintures de la *Camera picta* constituent un prototype exemplaire de la conception décorative unitaire dans un espace, en termes d'optique et de perspective. Le récit est une sorte de biographie en images de la famille Gonzague. Sur les murs de la cheminée sont en effet représentés de manière semi réaliste, le marquis, son épouse, Barbara de Brandebourg, ses enfants Paola (ou Dorotea), Ludovico, Rodolfo et Barbarina, le conseiller de Ludovico, Marsilio Andreasi et d'autres personnages de cour. Les thèmes représentés font référence à un événement survenu en 1462 quand Ludovico a reçu l'invitation de Bianca Maria Visconti à se rendre à Milan lors de l'aggravation des conditions de santé de Francesco Sforza; les spécialistes proposent aussi une seconde hypothèse: la nouvelle, reçue par Ludovico de la nomination de son fils Francesco à la charge cardinalice. En effet, sur le mur appelé de l'*Incontro*, on reconnaît Ludovico, son fils Francesco, le roi Christian de Danemark, l'Empereur Frédéric III et Federico Gonzague, fils aîné de Ludovico; la scène représenterait la rencontre entre le père et le fils à Bozzolo tandis que l'un se rendait à Milan et l'autre rentrait à Rome avec sa nomination.

Indépendamment des épisodes historiques représentés, Mantegna a fait de cette pièce l'un des chefs d'oeuvres de la Renaissance: il s'agit d'une sorte de représentation théâtrale où l'espace réel et l'espace de la narration se fondent et se confondent, invitant le spectateur à participer aux aventures des

personnages, qui pourtant, en tant que princes, restent toujours sur un plan plus élevé que ceux qui les observent.

Le soin des détails est parfait, de l'alliance des stucs et des fresques où le pilier peint laisse place au vrai chapiteau d'où partent les arcs de la voûte, à la représentation réaliste des différentes races de chiens des Gonzague, parmi lesquels on reconnaît des lévriers, un épagneul et un braque à poil long sous la chaise du marquis, identifié comme son chien Rubino.

La disposition des personnalités Gonzague sur le mur de l'*Incontro* indique la succession et le passage du pouvoir à l'intérieur de la famille. Trois personnages appartenant aux différentes générations sont représentés de profil et se regardent dans les yeux. Ludovico regarde vers son successeur Federico qui à son tour est tourné vers son aîné, le petit Francesco II: succession du pouvoir temporel. Trois autres personnages sont liés entre eux parce qu'ils se tiennent par la main: Francesco le cardinal, donne la main à Ludovico et celui-ci tient par la main le petit Sigismondo: tous les trois auront des charges ecclésiastiques, cette ouverture vers l'éternité à laquelle songeait Ludovico après la Diète de Pie II.

Il est impossible de ne pas admirer la décoration de la voûte qui, parmi les cercles figurant les empereurs romains montre dans un jeu d'illusion, un fausse ouverture circulaire dans le toit, un oculus, qui laisse voir l'azur du ciel, et surtout fait se pencher divers personnages à la rambarde pour observer l'intérieur de la pièce. L'oculus, comme les paysages sur le fond, renvoie encore une fois au jeu de l'intérieur et de l'extérieur, de la réalité et de l'imaginaire, jouant aussi sur l'entrelacement des deux figures géométriques du cercle et du carré que Mantegna proposera aussi dans l'architecture de sa maison privée. En réalisant la fausse ouverture sur la voûte, Mantegna a apporté une grande innovation à la peinture de la fin du XV^{ème} siècle: l'oculus de Mantegna sera amplement copié au siècle suivant et donnera les bases au *trompe-l'oeil* de la fin du XVI^{ème} siècle pour les études de perspectives maniéristes et baroques.

Dans ce chef d'oeuvre de la Renaissance, Andrea Mantegna a exprimé tout le génie de son art; la cour et ses protagonistes sont représentés avec une intention célébrative qui part des murs, réalisés comme une sorte de coulisse théâtrale, et se poursuivent vers la lunette et sur la voûte.

Le renvoi à la ville de Mantoue, souhaitée par Ludovico comme une "nouvelle Rome" est évident. La structure architecturale et décorative rappelle déjà en soi l'*atrium* de la *domus* romaine, avec sa fausse ouverture en oculus au plafond. Sur le fond du mur de l'*Incontro*, le paysage d'une Rome idéale est représenté, symbole à la fois du Classicisme et du pouvoir pontifical. Dans les lunettes on retrouve les épisodes de la vie des Gonzague. Au-dessus, les arcades représentent les mythes d'Orphée, Hercule, et Arius tous liés par la signification de l'immortalité, aptes à exprimer l'affirmation et la continuité de

la lignée et de la seigneurie. Sous la voûte, dans huit cercles sont représentés en monochrome les premiers huit empereurs de Rome, modèles à suivre pour leur grandeur et pour avoir laissé leur empreinte dans l'histoire.

Giulio Romano, appartement de Troie – Le premier espace de l'appartement est la *Galleria dei Mesi*, Galerie des Mois, initialement conçue comme une loggia ouverte à seulement trois travées et par la suite doublée en longueur et fermée suivant la volonté du duc Guglielmo qui voulait y abriter sa collection de marbres classiques.

La galerie conduit à la *sala di Troia*, d'où l'appartement tire son nom. La Salle de Troie est l'unique salle de tout l'appartement qui ne propose pas une décoration tirée du répertoire naturaliste, mais s'inspire du poème d'Homère; cette salle destinée aux audiences, est en effet rythmée par les scènes de la guerre de Troie.

Dans la décoration de la voûte trônent les somptueuses figures plastiques des dieux, tandis que les aventures héroïques des Grecs et des Troyens ornent les murs. Parmi celles-ci, la célèbre scène du Laocoon, dont la statue avait été retrouvée à Rome en 1506 et pour laquelle Federico avait montré un grand intérêt, et la remise des armes à Achille qui semble évoquer le passage de la responsabilité du domaine de père en fils.

Le rapport père-fils est aussi visible dans les figures d'Hécube, Thétis et Vénus qui sont inquiets pour leurs héritiers respectifs et font clairement allusion aux soins portés à la descendance.

Dans cette salle émerge toute la maîtrise artistique de Pippi, fort bien manifestée dans la vivacité des scènes, l'expressivité des personnages, la luminosité de la tablette, créant un espace qui inévitablement captive et implique le spectateur.

L'appartement est également composé d'autres pièces: la *Camera delle Teste*, chambre des têtes le *Gabinetto dei Cesari*, le cabinet des Césars qui abrite aujourd'hui les copies des Césars perdus le *Camerino dei Falconi* la petite chambre des Faucons et la *Camera dei Cavalli*, la chambre des chevaux

La Salle des Specchi – La *Sala degli Specchi*, salle des miroirs, était à l'origine, une galerie qui contenait les célèbres tableaux de la collection Gonzague, parmi lesquels des Titien, Giulio Romano, le Corrège, Véronese, et elle était appelée *logion serato*. Ferdinando a chargé de la décoration de la voûte et des lunettes les élèves de Guido Reni, Viani et Carlo Satner artiste bavarois qui a peint les *Arts Liberaux* dans la fresque de la grande lunette, fresque qu'il a signée et datée de 1618. Ferdinando, fier de sa riche galerie de tableaux avait choisi pour ses fresques les thèmes appropriés, privilégiant les images mythologiques pour la voûte et les deux grandes lunettes, et des figures allégoriques pour les lunettes. Dans la voûte sont représentés *le Char du jour*

et de la nuit séparés au centre par le *Concile des dieux*, dans les grandes lunettes le *Parnasse* et en face, les *Arts Libéraux*. Dans les lunettes sont représentées les personnifications de la *Concorde*, *l'Eloquence*, *la Bénignité*, *l'Immortalité*, *l'Intellect*, *la Magnanimité*, *l'Affabilité*, *la Libéralité* qui indiquaient les qualités que devait avoir un bon Prince, allusion à la personnalité du duc lui-même. Ferdinando, aussi grâce à ses années d'études en Allemagne, à Pise et en enfin à Rome, en tant que cardinal, avait développé un grand intérêt pour les lettres et les sciences. Il avait instauré à Mantoue un bureau public, confié aux Jésuites, il aimait discuter avec des hommes de sciences, entretenait des relations avec des musiciens et des compositeurs, et était lui-même auteur de textes de représentations théâtrales et de compositions musicales et littéraires. De là sans doute, vient le choix des représentations du *Parnasse* et des *Arts Libéraux*.

La dénomination actuelle de *Salle des Miroirs*, date du XVIII^{ème} siècle, quand sous Marie Thérèse d'Autriche des travaux de réaménagement ont été entrepris, le plancher a été alors refait et des miroirs en style Louis XVI ont été ajoutés aux murs; la salle, qui depuis un certain temps déjà avait perdu ses fonctions de galerie, est alors devenue une salle de bal.

Pieter Paul Rubens, Famille Gonzague en adoration de la Trinité – Dans la collection de tableaux du musée, est conservée la toile de Rubens représentant la *Famille Gonzague en adoration de la Trinité*, provenant de l'église supprimée de la Très Sainte Trinité au siège des Jésuites (désormais englobé dans les Archives Nationales de Via Ardigò).

Rubens avait été portraitiste de cour au service de Vincenzo I; talentueux artiste flamand il savait immortaliser la vivacité du regard de ses modèles, la luminosité de leur carnation, la plasticité des corps, avec un réalisme presque tangible. Dans les portraits des Gonzague, l'utilisation inédite de la couleur, étendue en fond lumineux et la solidité du dessin, témoignent du haut niveau de maturité artistique qu'a atteint le peintre lors de son apprentissage italien et l'étude des maîtres du XVI^{ème} vénitien, le Titien, Véronèse et le Tintoret, qu'il pouvait admirer au Palais Ducal dans la collection personnelle de Vincenzo. La *Famille Gonzague en adoration de la Trinité* est le tableau central d'un grand retable commandé par Vincenzo I pour l'église de la Très Sainte Trinité de Mantoue, et qui a été sectionné et mutilé à l'époque napoléonienne. Le compartiment de gauche représentait le *Baptême du Christ* tandis que celui de droite montrait la *Transfiguration*. La toile, telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui, représente dans la partie supérieure la Trinité sur un précieux drapé doré retenu par des anges, dans la partie inférieure, le commettant et son père Guglielmo Gonzaga du côté gauche, tandis que son épouse Eleonora de Medicis et sa mère Eleonore

d'Autriche sont du côté opposé. Les membres de la famille sont en genuflexion, les yeux tournés vers le ciel. Il est intéressant de noter comment Vincenzo et Eleonora sont richement vêtus en habits princiers, tandis que Guglielmo et sa femme sont représentés avec de sobres vêtements noirs; le choix de cette diversité d'habillement sert à indiquer qu'à l'époque de la réalisation du tableau, en 1605, aussi bien Guglielmo qu'Eleonore d'Autriche étaient déjà décédés. Vincenzo voulait tout de même que ses parents soient représentés à ses côtés pour indiquer la continuité de la famille, concept très fréquent chez les Gonzague. En effet, sur cette toile, manquent parce qu'ils ont été sectionnés et perdus, les portraits des cinq enfants de Vincenzo: Francesco IV, Ferdinando, Vincenzo II, derrière leur père, Margherita et Eleonora, derrière leur mère.

Palais Te

Le Palais Te a été souhaité par Federico II Gonzaga comme résidence privée suburbaine, au sud de Mantoue, en dehors des murs de la ville. L'étymologie du nom renvoie au fait que dans cette zone entourée d'eau apparaissait spontanément un *tejeto* de roseaux; les *teje* étaient les cabanes des pêcheurs. Pour l'édification de la villa, Federico s'est tourné vers Giulio Pippi dit Giulio Romano qui en 1525 a commencé les travaux de construction. Cette villa sera la première construction réalisée par Giulio Pippi à Mantoue et elle l'occupera pendant dix ans, puisque Giulio, comme cela a déjà été précisé pour le Palais Ducal, prenait en charge chacune des phases de ses œuvres de la conception jusqu'à la décoration. C'est pourquoi, bien qu'une multitude d'artistes ait travaillé au chantier du Te, le palais peut tout de même être considéré à juste titre comme le "manifeste" de l'art de Giulio Pippi et de sa "manière moderne".

La réalisation du Palais Te à Mantoue constitue un événement artistique de première importance pour l'histoire de l'art, aussi bien de l'Etat des Gonzague que de l'Italie du nord où les influences de Giulio Romano se diffusaient rapidement.

Sur l'île du Te, entourée de la Fosse Magistrale, Giulio conçoit un édifice aux volumes bas avec des détails de cours et en même temps rustiques, qui s'harmonisent bien avec le paysage lacustre environnant. Au niveau des matériaux, l'utilisation du faux bossage, c'est-à-dire de la brique recouverte de mortier avec lequel Giulio Romano simule de gros blocs de pierre typiques des bâtisses romaines ou florentines, est caractéristique du palais. Pierres et marbres, certains très précieux ont une utilisation limitée aux colonnes de l'entrée et aux effets picturaux et à l'enrichissement d'éléments bien définis, comme des cheminés, montants, architraves internes, avec des choix d'autant plus importants que les pièces sont liées à l'usage personnel

du prince. Sur l'utilisation des marbres aussi, Giulio joue avec les effets d'illusion d'optique, comme avec le bossage, mélangeant vrais et faux matériaux précieux: marbres, stucs et fresques de faux marbres.

Au Te, Giulio introduit aussi ce mélange d'oeuvre rustique et d'éléments qui renvoient au classicisme, que Sebastiano Serlio admirait dans ses traités, reconnaissant dans le palais un "exemple vraiment d'Architecture et de peinture à notre époque". Le plan est constitué d'une première partie formée de quatre corps de bâtiments qui se développent autour d'une cour carrée centrale, la *Cour d'Honneur*, suivie d'un second jardin bien plus grand sur lequel avancent à gauche, l'harmonieuse construction d'un pavillon, appelé l'appartement du Jardin Secret, édifié en même temps que la bâtisse principale, et à droite "la petite maison du jardinier" et la longue façade des Comptiers. Le jardin est fermé par une exèdre: l'exèdre et les comptiers sont l'oeuvre de Niccolò Sebregondi qui est intervenu sur le complexe de Giulio à la moitié du XVII^{ème} siècle.

Entre l'édifice carré et le jardin, la vasque des viviers, enjambée par un pont, baigne la façade orientale du palais. L'eau crée naturellement une atmosphère mystérieuse et inquiétante: l'image vacillante du palais s'y reflète à l'envers, et la décoration des pièces qui donnent sur les viviers y perd sa consistance. Le matin surtout, les rayons du soleil se réverbèrent de l'eau aux fresques et aux stucs des pièces, dans un scintillement transfigurant. Le thème de l'éphémère est du reste l'un des thèmes joyeux mais aussi philosophique du palais, une variante si l'on peut dire, du thème de l'illusion qui investit les matériaux.

Un autre thème central de l'édifice est comme nous l'avons dit, la signification de l'oeuvre rustique utilisée avec amplitude exceptionnelle et de manière très variée dans les parements muraires du palais, associée de manière inusitée aux ordres classiques. C'est le rustique, expression de la matière primitive, et donc oeuvre de la nature, qui contraste intimement avec l'architecture oeuvre de l'esprit rationnel. Lors du passage d'un stade à l'autre, on peut presque lire un infini, comme si en creusant successivement la matière l'architecte, comme le sculpteur, accède à une forme encore cachée. Le Palais Te renvoie par de nombreux aspects à Villa Madama, à Rome, dont Giulio a achevé différentes parties après la mort de Raphaël. Toutefois l'ensemble de ses caractéristiques et les solutions inventées par Pippi, qui devait aussi tenir compte d'une remarquable construction précédente, consacrent le caractère exceptionnel et novateur de son premier bâtiment. (L'île du Te était la propriété et le lieu de détente des Gonzague, qui avaient là un vaste édifice de campagne dont de petits fragments de décorations ornées de vrilles de vignes et d'angelots de 1502 ont été retrouvés durant les dernières restaurations).

Le plan du Palais Te est simple: comme nous l'avons vu, autour de la cour 39

carrée “Cour d’Honneur”, à laquelle on accède par la façade ouest, s’étendent quatre appartements, chacun pivotant sur un angle. Trois sont des appartements de maîtres, le quatrième était destiné à la “famille” et aux “officiels”. Chaque appartement est séparé ou relié aux autres par une loggia et l’on communique avec l’extérieur seulement à travers la loggia, l’entrée à l’ouest. Comme dans une ancienne *Domus* tout se développe au rez-de-chaussée: la présence des espaces de services à l’étage supérieur, signalée par les petites fenêtres de l’entresol, est pratiquement cachée par l’ordre géant des parastates sur la façade, et par les accès camouflés dans les pièces avec lesquelles ils communiquent.

Pour la décoration intérieure Giulio Romano a fait appel à des maîtres tels que Rinaldo Mantovano, Luca da Faenza, Fermo Ghisoni, Penni, Primaticcio qui l’ont aidé dans la décoration de fresques et de stucs. Le choix des thèmes représentés dans les différentes salles du palais est étroitement lié au goût et au charisme de Federico, mais aussi aux affaires politiques qui concernaient à ce moment-là le marquisat de Mantoue, qui s’élève avec lui au rang de duché et prend le pouvoir sur Monferrato à travers une savante politique matrimoniale.

Dans le programme iconologique différent du complexe, qui a pour césure 1530 et la visite de l’empereur Charles V à son fidèle capitaine, l’on observe la fin d’une villa de loisirs. Destinée à *otium*, pour ressourcer les forces et le moral après la fatigue du gouvernement et de la guerre, elle devient le symbole d’une solide vertu morale et politique, le manifeste des qualités du véritable chef d’Etat. Courage, magnanimité, générosité, respect de la loi, foi dans la parole donnée, amour du savoir y sont donc illustrés par les *exempla* anciens peints sur les plafonds et les impostes de voûte dans les pièces qui conduisent à la Chambre des Géants (Camera dei Giganti) et dans l’appartement du Jardin Secret (appartamento del Giardino Segreto).

Mais justement parce qu’il incarne les vertus, le Prince saura frapper de manière draconienne la rébellion, l’*hubris* de celui qui porte atteinte à la sécurité de l’ordre “humain” que le Prince, Empereur ou duc, garantit. Ainsi dans le mythe, les Géants roulent jusqu’au plus profond de la terre, écrasés par les mêmes rochers qu’ils avaient élevés pour rejoindre l’Olympe. Jupiter impassible a rassemblé les forces de la tempête et déchaîné avec ses éclairs, l’effondrement des rochers, mais le palais aussi est impliqué dans cette ruine: dans les colonnes de l’édifice qui s’écroule au-dessus des Géants, on reconnaît un groupe de tétrastyles qui soutiennent la Loggia de David, c’est-à-dire la loggia orientale du Palais. Cette scène terrible, par laquelle le mythe acquiert une claire signification politique et historique, se dilate dans la pièce entière, du fil du parquet jusqu’à la voûte. Il faut y citer sur le plan artistique le Laocoon retrouvé peu de temps auparavant à Rome, l’oculus de la *Camera picta* de Mantegna, l’architecture de Bramante, le tout unifié par les couleurs

acides et intellectuelles de la peinture maniériste. L'émerveillement que suscitait et suscite toujours la Chambre des Géants ne tient pas seulement à la peinture qui renie l'existence de la pièce et place le spectateur au centre d'un drame. Cette boîte capricieuse, par son architecture même, est dotée de jeux acoustiques tout aussi étranges et amusants tandis que sont aujourd'hui perdus les effets de la cheminée, démontée et fermée à cause des infiltrations d'humidité et du plancher original, pavé de petits cailloux mis sur la tranche, et sur lesquels chancelait le visiteur qui entrait presque dans l'obscurité, à la lumière du feu de cheminée ou des torches.

Les étages supérieurs du Palais Te abritent d'importantes collections civiques: *Sissa*, avec des pièces provenant de l'Ancienne Mésopotamie; *Acerbi*, intéressante collection égyptienne; *Gonzaghesca*, avec des collections numismatiques, ainsi que des mesures de longueur et de capacité d'époque Renaissance; *Mondadori*, avec des oeuvres de Federico Zandomenighi et Armando Spadini.

La Maison Andreasi

La Maison Andreasi est un rare exemple de demeure mantouane du XV^{ème} siècle, dont la structure est restée quasi intacte jusqu'à nos jours.

Les interventions de réaménagement les plus significatives ont été réalisées dans la première moitié du XVI^{ème} siècle, après l'approbation par le pape Léon X du culte d'Osanna Andreasi, tertiaire dominicaine en 1515

La maison dans laquelle a vécu la Bienheureuse Osanna, de la famille aristocrate des Andreasi, co-patronne de Mantoue, se trouve au numéro 9 de Via Frattini, dans l'ancienne contrade du Cerf (Cervo), en face de l'église de S. Egidio, contiguë au Palais Valenti.

Jusqu'en 1780 la maison a appartenu aux Andreasi, qui en étaient devenus propriétaires à la moitié du XV^{ème} siècle. Luigia Andreasi l'a apporté en dot aux Magnaguti lorsqu'elle épousa Gianbattista Magnaguti.

En 1966, le conte Alessandro Magnaguti, très dévot à la Bienheureuse Osanna, l'a donnée à la Province Dominicaine *Utriusque Lombardiae* afin que soient perpétués la mémoire et le culte de la Bienheureuse Osanna qui avait été Tertiaire de l'ordre et qui avait vécu là.

A partir de 1935, la maison devient le siège de la Fraternité Dominicaine qui l'a conservée, restaurée et transformée en centre religieux et culturel pour l'étude de la philosophie thomiste. La maison accueille la Fraternité Laïque Dominicaine et l'Association pour les monuments dominicains. L'édifice, sobre et linéaire, se développe sur trois étages (outre la cave et le grenier).

Elle présente une façade de Fancelli, comme le révèlent les fenêtres de l'étage supérieur, encadrées de terre cuite et disposées suivant le rythme 1-2-1. Le petit portail, enrichi d'un arc en plein cintre de brique, se trouve sur

le côté gauche de la façade. Dans le vestibule, une plaque de marbre signée “dernier indigne héritier” comme se définissait le comte, résume en quelques traits la vie de la bienheureuse et en perpétue le souvenir.

Par le vestibule on accède à la cour intérieure, divisée en deux parties par la galerie à trois arcades dont les colonnes du XV^{ème} siècle en marbre rose portent le sceau de la famille Andreasi, avec le cygne et l'étoile à six branches. Sous le portique est conservée une image de la Bienheureuse Osanna. Le jardin a préservé sa forme d'*hortus conclusus* médiéval, avec des sentiers perpendiculaires qui forment quatre plates-bandes rectangulaires délimitées par des haies de buis nain. L'espace de l'autre côté du portique, où à une époque poussait le potager, est aujourd'hui gardé en pré vert.

Dans le vestibule, à gauche, une porte conduit à un unique grand espace, dérivé de la fusion de deux pièces après la mort de la Bienheureuse, aujourd'hui converti en salle de conférences: la partie qui avance sur le jardin, plus basse, avec son obscur plafond à caissons éclairé de rosettes dorées (ajoutées à une époque successive) date du XV^{ème} siècle. Dans certaines zones la décoration du plafond présente encore les dessins et les couleurs originels: des motifs floraux et les écussons de la maison Andreasi. Sur les murs restent aussi des vestiges de fresques de style grotesque.

Le côté qui est tourné vers la route dit aussi “salle haute” est une modification du XVI^{ème} siècle, réalisée après la mort de la Bienheureuse probablement pour donner du lustre à la maison et pour permettre l'accueil adéquat des pèlerins qui venaient en grand nombre rendre visite.

Les fresques de cette salle, attribuées à l'école de Giulio Romano, représentent les activités domestiques et rurales des saisons. Une grande cheminée de marbre adossée au mur entre les deux fenêtres confère du prestige à la pièce. Sur les murs, les interventions des travaux de maçonnerie sont visibles. Un escalier en brique originale, très abîmée par l'usage et les siècles, mène à l'entresol où, à droite, une fois passée la porte de bois, sculptée dans sa partie supérieure en forme de religieuse, on accède au local transformé en oratoire. Selon la tradition, c'est ici que la Bienheureuse Osanna passait de longues heures en prière et en contemplation recevant parfois des visions mystiques, et elle participait aux Saintes Messes offertes sur un autel de marbre, toujours présent aujourd'hui.

En 1985, c'est sous cet autel qu'ont été placées les reliques des vénérables Margherita Torchi et Maddalena Coppini, religieuses du monastère dominicain de S. Vincenzo.

Du rez-de-chaussée, en montant quelques marches, on arrive à l'entresol où se trouvent une petite chapelle et un petit bureau avec des boiseries peintes. Les décorations des plafonds de bois et murs sont à la détrempe. Il est dit qu'Isabella d'Este l'a fait construire pour honorer la mémoire de la Bienheureuse Osanna, dont elle était une intime.

Le premier étage est constitué de quatre pièces communicantes, partiellement décorées de fresques. La première salle à droite, dans le style de Mantegna, est décorée de façon à ressembler à une loggia dont la balustrade en faux marbre soutient des colonnes représentées par des sarments de vignes enroulés ; les colonnes soutiennent elles-mêmes une architrave décorée dans le style de Lorenzo Leombruno, artiste chargé aussi de la décoration de certaines pièces du Palais de San Sebastiano. L'ornementation de la deuxième pièce, en revanche, reprend le style grotesque, introduit à Mantoue par Giulio Romano et employé dans la décoration du Palais Te; sur le plafond on retrouve le motif floral déjà vu dans la salle basse au rez-de-chaussée.

Dans cette salle, aujourd'hui transformée en musée, on reconnaît le sceau de la famille Andreasi, peint à la détrempe au-dessus du manteau de la cheminée. Dans la troisième salle, siège de la bibliothèque et lieu d'étude, les festons qui ornent la partie supérieure des murs sont le fruit d'une intervention du XVIII^{ème} siècle, tandis que des traces de la décoration originale ont été retrouvées dans certaines petites zones. La pièce comporte aussi une cheminée.

La quatrième et dernière pièce, avec ses décorations très abîmées, servait probablement d'antichambre à la salle des colonnes qui, grâce à la circularité architecturale dans laquelle ont été positionnés les espaces du premier étage, vient à se trouver justement en face. La cheminée de la quatrième pièce date de la fin du XIX^{ème} siècle. Les pièces ont été décorées avec des meubles, des tableaux et des bibelots de diverses époques, dont certains ont appartenu à la Bienheureuse Osanna.

Maison de Boniforte da Concorrezzo

Les sources historiques sur l'origine de la maison sont bien précises, étant donné que sous les architraves, l'une en face de l'autre, il est encore possible de lire les deux inscriptions (en langue vulgaire et en latin) qui rappellent l'année de construction et le nom de l'ancien propriétaire:

"(ZO) HANBONIFORT DA CONCHOREZO AFAT FAR QUESTA OPERA DELANO 1455".

"IOHANESBONIFORT DE CONCORESIO HOC OPUS FIERI FECIT SUB ANNO DOMINI 1455".

Giovanni Boniforte, fils de Bertone, avait acheté la maison le 24 décembre 1454 à Lodovico Scaldamazzo comme en témoignent les épigraphes sculptées sous les architraves du portique, la réalisation de l'édifice, tel qu'il se présente aujourd'hui à nos yeux, date de 1455.

Giovanni était marchand de belles étoffes et il établit dans l'édifice à la fois sa demeure et sa boutique. La famille, d'origine milanaise, s'établit à Mantoue avec le consentement du marquis Ludovico Gonzaga qui voyait

d'un bon oeil l'établissement de marchands étrangers dans sa ville. Le père, Bertone, qui s'était dans un premier temps établi à Mantoue en tant que marchand d'épices, comprit que l'activité la plus rentable était le commerce de la laine. Et c'est donc sur conseil paternel que Boniforte a fait construire une prestigieuse boutique spécialisée dans le commerce des tissus. On y trouvait les étoffes, les laines et les toiles les plus raffinées importées de Venise. Le succès était garanti et en peu de temps, Boniforte devint l'une des personnalités les plus connues de la ville.

L'édifice était à la fois boutique, à l'étage inférieur, et habitation à l'étage supérieur. On ne sait pas qui a conçu la maison de Boniforte. Mais il s'agit sans aucun doute, d'un travail cohérent dans le goût et les proportions, oeuvre d'un seul artiste ou d'artisans formés à la même sensibilité.

La façade porte deux très belles frises à petites colonnes de briques qui séparent les étages. Au niveau du troisième étage, qui servait probablement de grenier, devait aussi se trouver une troisième frise, sans doute tombée, ou inachevée ou vendue (on en voit encore clairement la trace sur la façade), certainement différente des deux premières, comme sont d'ailleurs différentes entre elles, la première et la seconde frise.

Les frises occupent la partie, sous les fenêtres, qui correspond à l'intérieur à l'espace entre le rebord et le plancher.

Le style de l'ensemble est d'un goût très fidèle à l'architecture gothique. Selon les historiens, au moins trois sources d'inspiration ont guidé les constructeurs de cette maison: l'une lombarde, visible dans les petites colonnes suspendues, une autre de style oriental avec les larges bordures des fenêtres et enfin une dernière vénitienne reconnaissable dans la structure du portique à architrave et plus généralement dans la décoration de briques et marbre. Le cadre de brique, tout autour du toit de la maison, est l'un des motifs, qui est le plus facile à retrouver dans d'autres constructions du même goût et de la même période. Par exemple dans le clocher voisin de S. Andrea on peut admirer de la même manière les cadres en dents-de-scie, les colonnes suspendues, les fenêtres jumelées, et la frise en zigzag qui court sous la gouttière.

Tous ces motifs sont très usités par les artistes locaux qui travaillent à Sant'Andrea mais aussi dans l'abbaye de San Benedetto in Polirone.

L'élément certainement le plus original de la maison est représenté par les fenêtres. Les fenêtres du premier ordre ont une lourde bordure aux motifs de feuillage, tandis que celles du second ordre ont un bord encadré de volutes serrées. En outre, le pourtour des fenêtres est différent, du point de vue de la fantaisie et du goût, de la décoration de l'architrave, chargée de fleurs et de fruits. C'est sur cette dernière que nous trouvons justement des éléments intéressants qui évoquent le marchand. Par exemple, entre la deuxième et la troisième colonne, sur l'architrave on observe de petits paquets, fermés par

des liens, une allusion certainement au métier de Boniforte, tout comme, en dépassant l'angle de la maison, sur le quatrième chapiteau (élément supérieur de la colonne) on aperçoit la vue d'un petit port. En effet, Giovanni Boniforte possédait vraiment, dans la zone de Porto Mantovano, un petit dépôt pour ses marchandises provenant de Venise. C'est d'ailleurs de cette ville dont le marchand s'est inspiré pour construire sa maison qui est un véritable hommage à l'art vénitien, comme si le maître de maison souhaitait maintenir un lien éternel avec le lieu d'où il tirait profits et richesses.

Casa dipinta de Place Marconi (Purgo)

La Place Marconi, à l'origine Place Purgo, parce que depuis 1200 on y "*purgava*" dégorgeait la laine, a été réaménagée à la fin du XV^{ème} siècle, organisée du point de vue urbain et embellie, de sorte qu'à partir de 1470 elle a pris plus ou moins l'aspect qui la caractérise encore aujourd'hui.

De l'aménagement rénové et décoré de la place, il nous reste actuellement un témoignage exceptionnel, la *casa dalla facciata dipinta*, maison à la façade peinte du XV^{ème} siècle, qui donne une idée précise des critères selon lesquels s'est développée à l'époque l'habitude de créer sur les façades des architectures peintes et des images célébratives.

L'unicité de la *casa dipinta* mérite que l'on remonte le plus loin possible aux protagonistes qui l'ont habitée et qui ont donc été impliqués dans le projet de décoration qu'ils nous ont laissé.

Sur les chapiteaux des deux colonnes qui soutiennent l'édifice, deux lettres apparaissent gravées dans le feuillage: "MV". Sur la base des documents d'archives, nous pouvons soutenir qu'entre 1483 et 1515, l'édifice était la propriété de la riche et influente famille Viani et que le plus insigne représentant de cette famille était Antonio Viano appelé "Messer Viano". Probablement ce Messer Viano était aussi celui qui a promu en 1492, les travaux de reconstruction et d'aménagement de l'édifice, et donc aussi le commandant de la fresque qui se trouve sur la façade. Le fait que la famille Viani était propriétaire de la maison est aussi confirmée par le sceau héraldique retrouvé à la fin juillet 2000, dans un intrados de la bâtisse.

De nombreux universitaires considèrent que Messer Viano, qui avait des liens de parentèle avec Andrea Mantegna, avait chargé l'artiste lui-même ou bien ses élèves de réaliser la fresque entre 1495 et 1500.

Le sujet est un épisode de la vie et de la clémence d'Alexandre Le Grand, inspiré par un passage des histoires d'Alessandro di Quinto Curzio Rufo. Giovanni Arrivabene, chercheur mantouan écrit: "... S'y trouvent les constructions et les tours d'une ville; et là un campement de tentes, et sous l'une d'entre elles, un roi qui commande. L'action représente Alexandre sous une ville d'Asie en hiver, quand sous les éclairs, le ciel est tantôt clair, tantôt sombre. Une

averse de grêle éclate: et les soldats cèdent à la confusion, certains se protègent avec leurs boucliers, d'autres engourdis courent dans un bois allumer un feu, et Alexandre va rassembler ceux qui se sont dispersés. L'un des soldats semble ou pris par le froid, ou malade. Alexandre le fait asseoir près du feu à sa place: mais une fois remis, il est atterré de se trouver sur le siège royal près du monarque, qui le conforte et le réanime”.

Il s'agit en fait d'un épisode de générosité attribué à Alexandre Le Grand qui n'hésite pas à faire asseoir sur son propre trône un simple soldat afin que celui-ci puisse reprendre vigueur et santé. Le même épisode a été peint à la fresque par Giulio Romano dans l'appartement du Jardin secret de Palais Te, dans la chambre d'Attilio Regolo, comme exemple de vertu pour un Prince. Sous cette grande fresque s'en trouve une autre, très détériorée, où on lit une inscription en latin qui dit: “rien n'est plus louable, rien n'est plus digne pour un homme grand et fameux que la tolérance et la clémence”. Donc on peut considérer que la fresque presque disparue est aussi liée à Alexandre, sans doute un appel pour tous au respect les valeurs de la modération et de l'humanité envers les autres.

Maison de Giovan Battista Bertani

Située sur l'actuelle Via Trieste, elle a été reconstruite à la moitié du XVI^{ème} siècle par l'architecte de cour des Gonzague, Giovan Battista Bertani.

Giovan Battista Bertani est l'un des plus fameux architectes du XVI^{ème} siècle. Il a pratiqué son art à Rome et dans d'autres villes et il a été nommé le 14 mai 1549, deux ans après la mort de Giulio Romano, préfet des constructions ducales. Il a travaillé à la cour des Gonzague sur de nombreux projets importants, parmi lesquels le chantier de la cathédrale et certains espaces de la Cour Neuve du Palais Ducal et la Basilique palatine de Santa Barbara. En 1567, Bertani accusé d'hérésie a été libéré seulement grâce à l'intervention de Guglielmo Gonzaga. Il meurt à seulement 60 ans, au printemps 1576.

Celui-ci a acheté l'édifice en 1554, en a fait sa propre habitation et a personnellement soigné l'architecture du palais, dont il décrit la façade de manière très précise dans son traité, publié en 1558: dans ce traité il se réfère à l'architecte romain Vitruvio en tant que principale source architecturale, en particulier pour sa propre maison. Il devait s'agir de toute façon d'une maison adaptée à une situation sociale aisée, mais pas particulièrement fastueuse: deux chambres, une pièce et une cuisine au rez-de-chaussée, trois chambres, deux petites et une grande au premier étage. La maison était aussi dotée d'un jardin et d'une cour.

La maison a subi certaines modifications au XIX^{ème} siècle, mais les intentions de Bertani sont toujours reconnaissables. Il voulait faire de sa demeure une

véritable “maison d’artiste”. Sur la façade il a fait réaliser une colonne ionique, sur laquelle ont été gravés un schéma des proportions de cet ordre architectural et un tableau des principales unités de mesure antiques et modernes. De la façade originale il nous reste un dessin et de précises annotations descriptives d’un architecte de Vérone du XVIII^{ème}, Luigi Trezza: ces éléments permettent de déduire que les deux semi colonnes ioniques se trouvaient à l’origine, tout à côté du portail d’entrée, qui était plus étroit qu’aujourd’hui. Et le balcon au-dessus du portail a été ajouté par la suite.

Maison de Giulio Romano

La maison que Giulio Romano a achetée en 1538, pour en faire sa demeure, se trouve sur l’actuelle via Poma, ancienne contrade mantouane de la Licorne (Unicorno). L’artiste, qui avait peu à peu gagné reconnaissance et honneur auprès des Gonzague, avait eu auparavant deux autres maisons en ville, mais cet édifice du XV^{ème} siècle, il l’a réaménagé à son goût pour en faire son habitation définitive. En 1568, Giorgio Vasari décrivait ainsi la maison souhaitée par l’artiste: “*Pour lui-même, Giulio construisit une maison à Mantoue en face de San Barnaba, à laquelle il donna, à l’extérieur une façade fantastique, toute décorée de stucs colorés, et à l’intérieur, il la fit peindre et orner de stucs de la même manière, y accommodant de nombreuses antiquailles venues de Rome et reçues du Duc, auquel il en avait donné beaucoup des siennes*”.

L’édifice tel qu’il nous apparaît aujourd’hui est bien différent de celui qu’avait souhaité l’artiste à l’époque: il a subi en particulier de vastes modifications à la fin du XVIII conduites par l’architecte Paolo Pozzo qui, à la demande du propriétaire de l’époque, l’a agrandi et transformé.

Actuellement la façade qui à un revêtement rustique en bossage avec des éléments d’inspiration classique apparaît divisée en huit modules qui représentent une loggia fermée. Sur la porte d’entrée, à l’intérieur d’une niche, se trouve une statue de Mercure, en marbre antique original d’époque classique, restaurée par Primaticcio. Les fenêtres sont remarquables, de forme carrée au rez-de-chaussée, elles sont dotées de tympan et surmontées d’arcades à bossage à l’étage supérieur. Au-dessus des tympan des fenêtres et de la niche de Mercure, se trouvent huit mascarons. A la base de l’édifice s’ouvrent les fenêtres abaissées des caves.

L’intérieur conserve un vaste salon avec une cheminée décorée de fresques et de stucs par Giulio Romano lui-même et ses élèves.

Maison de Mantegna

Le début de la construction de la maison date de 1476, comme en témoigne l’épigraphie sculptée dans le renfort de marbre au coin:

«SUPER FUNDO A DI. L. PRIN. OP. DONO DATO AN.G. MCCCCLXXVI AND.
MANTINIA HAEC IECIT FONDAMENTA XV KL. NOVEMBRIS IN FR. LII I/I RETRO B. CL.»

(«Sur un terrain donnée par Divo Ludovico, excellent prince, Andrea Mantegna jeta ses fondations le 15 aux Calendes de novembre, =18 octobre, de l'an de grâce 1476, sur le devant coudées 52 et demi coudées, sur le derrière, 150 coudées»).

La construction de cet édifice ambitieux s'est prolongée sur de nombreuses années, sans doute, à cause du manque de moyens de Mantegna. De rares allusions témoignent de la lente évolution du chantier.

Il est possible que Ludovico II (qui meurt de la peste en 1478) aussi bien que Federico I, son successeur ont subventionné l'artiste dans les dépenses considérables que comportait la construction, suivant l'usage de récompenser les *courtisans* les plus fidèles.

Quoi qu'il en soit, ceci démontre qu'encore en 1494, dix-huit ans après le début de la construction, les travaux ne sont pas encore terminés.

En 1496, l'artiste devait, sinon habiter de manière stable, du moins travailler dans sa nouvelle maison, ce dont témoigne le fait que le célèbre retable de Mantegna situé dans la petite Église de Santa Maria della Vittoria a été prélevé justement dans la maison située près de San Sebastiano, à l'occasion de la procession inaugurale de l'église.

Et pourtant, Mantegna, malgré une gestation de plus de vingt ans, ne restera dans sa nouvelle maison qu'un peu plus de cinq années. En 1501, le marquis Francesco a demandé au peintre de la lui céder dès l'année suivante, avec un acte d'échange du 10 janvier 1502.

Mantegna était donc contraint, après quelques années, d'abandonner cette maison qu'il avait si soigneusement conçue, et dans laquelle il avait investi tant de ressources.

La maison de l'artiste devient donc patrimoine des Gonzague, avec tout le terrain adjacent: dans cette zone, Francesco Gonzaga fera construire le *Palais de San Sebastiano*, créant une résidence suburbaine à laquelle sera reliée la maison du peintre grâce à un sentier pavé à l'intérieur du vaste jardin, une sorte d'appendice à la nouvelle villa des Gonzague.

La maison de l'actuelle Via Acerbi était désormais englobée dans le complexe du Palais de San Sebastiano, choisi comme demeure par Francesco II Gonzaga, à partir de 1507. De nombreuses années plus tard, en 1607, la demeure qui avait appartenu à Mantegna était cédée par le duc Vincenzo I Gonzaga à un jeune cousin, le marquis Piero Maria Gonzaga de la branche de Vescovato. Mais avant même ce passage de propriété, certaines transformations avaient déjà probablement altéré la structure de l'édifice. La maison de Mantegna, à cette époque, était composée du corps de bâtisse principal et d'une série d'espaces adjacents et rustiques.

48 Deux ans après, la maison avec ces constructions annexes devient propriété

du conte Giulio Caffini et en 1728 des marquis Paleotti Lanzoni. Les plus grandes transformations de l'édifice sont attribuées à cette famille Lanzoni qui y a vécu pendant pratiquement tout le XVIII^{ème} siècle, réaménageant amplement la maison suivant leurs propres exigences aristocratiques.

La zone environnante s'agrandit encore, en 1772, quand les Lanzoni achètent d'autres terrains et bâtiments aux alentours et réalisent près de la maison un parc en bonne et due forme, afin de donner à leur habitation, la structure d'une somptueuse villa avec un jardin à l'italienne.

Le premier avril 1829 cet ensemble immobilier change de propriétaire, Felice Carpi, qui réalise immédiatement une série de travaux de maintenance et étudie la possibilité d'utiliser une partie de l'édifice comme grenier à blé. En 1834, Carpi loue les locaux à la Commune de Mantoue "pour l'hébergement militaire": la construction est ainsi utilisée pendant plus de vingt ans comme caserne.

A la mort de Carpi, les dispositions testamentaires ont établi que la maison et le terrain annexe qui s'étendait jusqu'à l'actuelle Via Conciliazione, seraient destinés à la réalisation d'une école d'agronomie, avec accès gratuit aux leçons; à cette école s'est ajouté le 3 novembre 1868, l'Institut Technique Royal de Mantoue, devenu par la suite «Alberto Pitentino».

L'instauration d'un Institut Technique Royal et la création du cours d'Agromonie ont évidemment imposé de nouvelles adaptations de l'édifice, sur la base des nécessités didactiques.

Ainsi s'achève le travail de camouflage de l'ancien bâtiment: seule la rotonde persiste à témoigner de l'existence de la demeure de Mantegna.

Du reste, toute le quartier, ces années-là, a définitivement perdu les caractéristiques qui témoignaient de la magnificence des Gonzague pour prendre l'aspect qu'il a aujourd'hui. Une nouvelle avenue, dite "delle Rimembranze" a été ouverte, perpendiculaire au temple de San Sebastiano, les anciens murs de la porte et de la tourette de Pusterla ont été abattus, et la Fosse Magistrale qui séparait le centre habité de l'île du Te, asséchée.

Par chance, ces rénovations se sont arrêtées devant la Maison de Mantegna, qui a finalement connu, en 1939, une perspective de restauration.

La restauration – La volonté de récupérer l'ancienne demeure, de la restaurer et de la restituer à la ville, a été trouvée quand la Province a acheté l'édifice à la Commune de Mantoue le 24 mars 1937.

Le chantier mené par l'architecte Raffaello Niccoli est ouvert en 1940. Niccoli décrivait ainsi l'aspect de la construction qu'il s'apprêtait à "redécouvrir": «L'intérieur de l'édifice, avant les travaux, présentait un aspect qui aurait découragé un observateur [...]. La cour seule, bien que dans un état de grand abandon, avait un caractère et présentait les éléments architecturaux d'une création artistique supérieure. Toutefois, elle

apparaissait aussi transformée dans ses rapports architecturaux d'origine. Les grandes portes arquées apparaissaient fermées, plus ou moins complètement, tandis que dans les intervalles entre les portes originales, on voyait des embrasures arquées, certaines ouvertes, d'autres seulement marquées. Et même au grenier, au-dessus de l'entablement, certaines des fenêtres étaient fermées et ainsi même dans la partie carrée de la cour, les fenêtres étaient et sont encore transformées ou fermées. Tout cela sans compter la détérioration des moulures de terre cuite, des portails, des parastates et de l'entablement, ni le rehaussement du niveau du plan de pavage. Pourtant, malgré tout ceci, la cour représentait toujours l'élément unique, ou presque qui rappelait l'importance de l'édifice...».

Les travaux, avec plusieurs aventures, se sont enfin conclus en 1943 restituant à la ville un élément précieux de son histoire.

L'édifice accueille aujourd'hui régulièrement des expositions et des manifestations promues par la Province de Mantoue.

Actuellement, le bâtiment se présente comme une structure essentielle, cubique, isolée, qui forme l'angle entre la Via Acerbi et le Viale Rimembranze.

La maison repose sur un plan, presque carré et s'étend en façade (sur l'actuelle Via Acerbi) sur 25 mètres, sur 26 mètres pour les murs latéraux et sur presque 25 mètres côté jardin. A l'intérieur, au centre, se trouve la cour cylindrique, de 11,5 mètres de diamètre environ, qui s'insère dans un carré parfait. Aux points de tangence des plans du volume cylindrique et du carré, se dressent quatre portails orthogonaux, flanqués de quatre paires de parastates qui soutiennent un entablement orné de motifs antiques (denticules et quarts-de-rond).

Le cadre, qui entoure et marque la limite du tambour a été dessiné et refait entre 1942 et 1943, de manière arbitraire et peu harmonieuse avec le caractère de l'entablement. La maçonnerie ornée de fresques atteste d'une intervention sans doute du XVI^{ème} siècle.

La conservation de cet extraordinaire complexe apparaît presque miraculeuse, car une bombe, en 1944 est tombée au centre de la cour sans exploser. La cour représente une sorte d'ancien atrium, que l'artiste a voulu introduire dans sa demeure comme pour redonner à ce lieu ses anciennes fonctions d'accueil et de coeur de la maison. Sur l'architrave du portail qui donne vers le jardin est gravée la devise «AB OLYMPO», une épigraphe qui exprime fierté et conscience du rôle de l'artiste.

Pour mieux comprendre la structure de la cour en particulier, on peut rappeler que Leon Battista Alberti, auquel Mantegna a fait référence dans l'architecture de sa maison, soulignait la perfection des formes géométriques élémentaires, comme le carré et le cercle, figures symétriques et centriques. Ces formes ont inspiré les projets architecturaux de la Renaissance et leurs proportions.

Ce n'est donc pas un hasard si l'organisation de la maison, qui tourne autour de la cour centrale, doit être comprise en relation, non seulement à cette de la *domus* classique, mais aussi à l'image du cercle inscrit dans le carré.

Le choix de la base circulaire de la cour apparaît clair, par rapport à l'explicitation de la devise «AB OLYMPO», par laquelle Mantegna voulait souligner la fierté d'arriver à une perfection digne des dieux, en projetant une maison "unique" pensée dans les moindres détails comme un témoignage de la culture, des études et des théories de l'artiste.

L'inscription «AB OLYMPO» se trouve aussi dans la chapelle funéraire de Mantegna à Sant'Andrea associée à l'image de l'aigle, symbole d'excellence et de victoire et témoignage de la renommée et du rang atteints par le peintre: l'aigle associé aux deux sceaux (semblables à ceux de l'édifice) laisse supposer qu'il pourrait s'agir d'une *devise* adoptée par Mantegna.

Mantegna peut avoir tracé les deux axes orthogonaux initiaux, qui semblent être les lignes génératrices du système de construction du bâtiment, ces lignes sur lesquelles s'insèrent les quatre portails de la cour. Au croisement de ces droites, le cercle inscrit dans le carré détermine une modularité qui se reflète dans les proportions des parties environnantes. Carré et cercle de la rotonde deviennent ainsi les mesures pour les parties de l'édifice qui sont générées à partir de là.

Il est possible de chercher à comprendre la valeur des dimensions: la longueur de la façade et contre façade est, en effet, égale à deux fois le côté du carré central. Et encore: la hauteur de la façade du niveau original de la route au cadre de la gouttière est pratiquement égale au même côté du carré précédemment cité. Cette mesure détermine, en relation avec les axes de la maison quatre modules fondamentaux. Aux côtés de la cour, les espaces du rez-de-chaussée (la salle du puits et celle d'en face) sont tracés sur la base d'un rapport 1: 2 (le *diapason*) qui existe, dans le plan, entre la longueur et la largeur des deux salles. Mais les proportions se transforment dans les espaces successifs, en hommage à un critère de *varietas*. Les pièces qui donnent aussi bien sur le jardin que sur la route se conforment à un rapport de *diatessaron* c'est-à-dire un rapport 3:4.

Toutefois, tandis que sur le mur, vers le jardin, le côté court des trois espaces reste de près de 5, 6 mètres, quand nous nous reportons sur le côté long de la façade, nous passons à une mesure de près de 7, 10 mètres. La différence est remarquable et détermine le passage du parfait carré central au rectangle périmétral. En réalité, quand nous bougeons autour et à l'intérieur de l'édifice, nous avons l'impression de rester à l'intérieur d'une structure carrée. Et pourtant le passage est évident: le corps des deux espaces qui donnent sur l'actuelle Via Acerbi est plus allongé et ne peut être inscrit dans la traditionnelle grille régulière, maintes fois utilisée, comme s'il était clair que les lignes périmétrales de l'édifice ne forment pas un carré. Et peut-être

existe-t-il une logique aussi dans ce choix, au-delà du fait que les mêmes rapports de proportion demeurent. Le vestibule opère une plus grande profondeur de perspective en direction de l'atrium, en exaltant les caractéristiques. Jusqu'à l'extérieur, l'artiste avait pensé avec soin à l'emplacement de la construction, prévoyant qu'elle serait insérée dans un espace libre, plus grand qu'aujourd'hui, et jouant sur la visibilité et l'isolement (à cette époque l'actuelle Via Acerbi n'était pas complètement édifiée). L'artiste avait certainement compris que sa variation du parfait carré central au rectangle du périmètre de l'édifice n'aurait pas été immédiatement perceptible par celui qui aurait observé aussi bien l'intérieur que l'extérieur de sa demeure: il était aussi conscient qu'un tel artifice aurait amélioré le frontispice de sa construction.

La maison semble donc manifester une séquence voulue de rapports et fait allusion à un système d'ordre supérieur, comme si l'architecte avait souhaité remonter à des proportions d'ordre bien précis.

Nous retrouvons le même rapport proportionnel en observant la section de l'édifice: le module carré de la cour devient module de référence pour chaque développement en hauteur de la maison: la construction s'est élevée, au rez-de-chaussée en recherchant la consonance d'un rapport 1:2 avec ce module, tandis qu'à l'étage supérieur, le rapport est de 4:3. Dans le *cavedium* l'élévation passe d'un rapport, dans le mur orné de fresque, de 1:2 à un rapport de 2:3 – c'est-à-dire de *diapente*; enfin sur la dépendance de brique qui conclut l'atrium, on retrouve une consonance de 4:3.

L'intérieur – Le salon, le long de la façade, a toutes les caractéristiques de la pièce principale des palais de l'époque: à l'intérieur, sous les caissons, une bande saillante – couverte d'un motif de furoles et de perles – encadre le périmètre supérieur de la pièce. Le vaigrage de feuilles et baies de laurier est interrompu par de fausses tablettes décorées d'enroulements sur fond ocre, entre lesquelles sont insérés des panneaux décorés de fresques avec des vrilles de vigne sur fond sombre.

Dans la pièce d'angle, vers le jardin, un motif peint à la détrempe a été retrouvé sur un mur: sur le fond, composé d'un réticule polychrome à anneaux, se trouve un cadre rond sur lequel se développe une couronne de laurier; à l'intérieur, au centre, se trouve le soleil rayonnant avec une cartouche portant la devise «par un désir». La devise du soleil appartenait aux Gonzague, mais avait déjà été cédée à Mantegna en 1459 par Ludovico II Gonzaga, avant même son arrivée à Mantoue.

Au centre des deux murs perpendiculaires à la façade, ressortent les deux sceaux héraldiques semblables à celui de la calotte funéraire de l'artiste, à Sant'Andrea. Les emblèmes consistent en un écusson tripartite: dans la partie gauche une couronne d'or avec deux rameaux d'olivier et de laurier

entrecroisés, sur fond rouge; dans la partie droite le soleil radieux sur fond blanc, et dans la partie inférieure le fascé noir et or.

Toutes les frises et les nombreuses variantes du thème des enroulements et des candélabres, avec des motifs qui développent d'élégantes solutions de contours floraux, indiquent les proportions des anciennes pièces.

Il est possible d'émettre une hypothèse sur la destination d'usage de ces pièces. Les espaces du rez-de-chaussée sur la droite peuvent faire penser à des salles comme la cuisine, située avec les pièces de service et les logements des domestiques. Toujours au rez-de-chaussée devait se trouver aussi une petite chapelle, car les documents attestent de la présence (en tant qu'objets appartenant au fils de Mantegna, Ludovico) de crucifix de bois, d'un petit autel représentant la Vierge et un saint, et d'autres instruments votifs.

L'atelier de l'artiste pouvait se trouver du côté opposé, avec les autres espaces de réception. La famille occupait l'étage supérieur. Une partie du palais était donc destinée à l'usage exclusif de l'artiste – avec des fonctions de représentation et de travail – l'autre était réservée à la vie privée.

Palais de l'Académie

Le palais, actuellement occupé par l'Académie Nationale Virgilienne a été construit entre 1771 et 1775 suivant la volonté de Marie-Thérèse d'Autriche. Pour essayer de donner un nouveau lustre à Mantoue et surtout en exemple de la bonne gouvernance viennoise, l'Impératrice avec un édit en 1768 avait instauré l'Académie Royale des Sciences et des Belles Lettres, qui prit tout de suite un rôle de premier plan dans la ville, et elle a chargé Giuseppe Piermarini de la construction du palais. L'architecte a réalisé une façade néoclassique avec de hauts parastates d'ordre ionique qui rythmaient les ouvertures des portes et des fenêtres des deux ordres et a couronné l'édifice avec un haut entablement. Le palais abrite aujourd'hui une riche bibliothèque avec des gravures et des manuscrits liés à l'histoire de la ville. En outre une collection d'instruments chirurgicaux du XVIII^{ème} siècle est également exposée au public.

Palais Acerbi et Tour de la gabbia

Le palais crénelé, sur lequel se greffe le visage de Saint Pierre, au début du XIII^{ème} siècle appartenait à la famille des Acerbi. Nous savons grâce à la documentation qu'en 1281, Pinamonte Bonacolsi, seigneur de Mantoue, a acheté l'édifice et l'a ajouté à ceux que sa famille possédait déjà dans la zone de la *civitas vetus*. Lorsque les Gonzague ont succédé aux Bonacolsi, ils ont à leur tour acheté le palais et la tour annexe (Tour de la "gabbia" de la cage) en 1354. Un nouveau corps de bâtiment, donnant sur Via Cavour, a été

ajouté au palais au XV^{ème} siècle. Une plaque du XVIII^{ème} siècle retrouvée dans l'édifice rappelle qu'en 1526 Federico II, marquis de Mantoue, a offert le complexe à Ludovico Guerrieri, digne de récompense pour avoir remplacé le prince à Parme et à Crémone assiégées par les Français.

L'inscription suivante reste toujours sur le portail de la maison: «*Francisci munus Gonzaga hec tecta novavit / munere dignus hic est munera qui reparat*». («Un don de Francesco Gonzaga renouvelle cette maison / est digne du don celui qui renouvelle les dons»).

La cage ne faisait pas partie du projet original mais elle a été ajoutée en 1576, à l'époque du duc Guglielmo Gonzaga pour y exposer les condamnés sur la place publique. Enlevée par les Français au XIX^{ème} qui la jugeaient truculente, elle a été remise en place par le gouvernement autrichien.

Palais d'Arco

Le complexe du Palais d'Arco, compris entre la Place Carlo d'Arco, via Portazzolo, Viale Pitentino et le couvent de San Francesco, occupe une superficie de près de huit mille mètres carrés. Sur cette surface, au fil des siècles, différents édifices ont été construits, par différents propriétaires, chacun avec sa propre histoire. Il faut attendre 1872 que l'ensemble du complexe soit réuni sous la propriété des comtes d'Arco. Revenons, au moins dans les grandes lignes sur cette complexe aventure historique.

L'espace sur lequel se dresse le Palais d'Arco, au Moyen Age, était inclu entre le monastère des Bénédictines à S. Giovanni Evangelista, appelé San Giovanni "delle carrette" des charrettes, le Lac Supérieur, le couvent des Frères mineurs de Saint François et l'Église de S. Ambrogio, qui autrefois s'avancait sur la placette homonyme, aujourd'hui englobée dans la place d'Arco. Aujourd'hui, le nom de San Giovanni est resté à une place adjacente et celui de Sant'Ambrogio à une ruelle qui donne sur Place d'Arco.

Le Palais Royal, emblème de l'autorité impériale à laquelle la ville était soumise se dressait sans doute du côté de Via Portazzolo, au XII^{ème} siècle: en témoignerait un mur qui aurait fait partie d'une tour démolie.

Au XIII^{ème} siècle, les Desenzani, alliés de la puissante famille des Avvocati s'établirent sur cette zone. Les deux familles ont participé à une période très turbulente de l'histoire mantouane. Pour mettre fin aux guerres civiles, la Commune a exilé les Desenzani, ainsi que d'autres magnats de la ville, et leur palais a été démoli.

D'autres présences importantes au cours des siècles, ont été celle de la famille Tosabuzzi (à l'origine Tosabecchi, c'est-à-dire tondeurs de chèvres) spécialisée dans le commerce des tissus, et au XV^{ème} siècle celle des Torelli, originaire de Ferrare, qui en 1459, a accueilli le cardinal Bessarione, à Mantoue pour le Concile.

La maison des Torelli était située vers le couvent de San Francesco, tandis que de l'autre côté du pâté de maisons, habitaient Gian Ludovico et Giovan Francesco, descendants de Feltrino Gonzaga.

Le corps de bâtiment appelé Palais du Zodiaque, où sera plus tard peinte la fresque de la Salle du Zodiaque, remonte à la seconde moitié du XV^{ème} siècle. Durant les premières décennies de 1600, le Palais du Zodiaque est en partie propriété d'Alessandro Gonzaga qui décède en 1625 sans héritiers masculins. Son héritage passe alors aux Strozzi par les alliances matrimoniales. La partie du palais jusqu'à l'angle de la Place d'Arco appartenait en revanche à Giovan Francesco Cortona. Celui-ci, qui avait fui le duché pour ne pas répondre d'un homicide, a envoyé une supplique au duc Vincenzo I et lui en a cédé la propriété en échange de sa grâce. Le duc l'a revendue pour 1000 écus (un tiers de sa valeur effective) à Annibale Chieppio conseiller et secrétaire ducal.

Chieppio a agrandi le palais en achetant une part du potager attenant des Franciscaïns. Des traces de son habitation persistent sur la via Portazzolo. En 1652, avec Ludovico, fils d'Annibale, l'édifice comptait 63 pièces.

En 1740, Scipione Chieppio meurt sans descendants directs et ses biens sont hérités par Francesco Eugenio, fils aîné de Teresa Chieppio, soeur de Scipione, et épouse d'un d'Arco.

La famille d'Arco, qui avait déjà des liens étroits avec Mantoue, emménage dans la demeure des Chieppio et c'est Francesco Eugenio lui-même qui accueille Leopold et Wolfgang Amadeus Mozart à l'occasion de leur visite à Mantoue en 1769, pour l'inauguration du théâtre Bibiena.

A la fin du XVIII^{ème}, Giovan Battista Gherardo d'Arco a demandé à l'architecte Antonio Colonna de rénover l'édifice qui a alors pris son aspect néoclassique actuel. L'édifice construit entre 1782 et 1792 par l'architecte Antonio Colonna, s'allonge de manière imposante sur un côté de la place qui porte le nom de Place Carlo d'Arco.

Comme nous l'avons vu, c'est le comte Giovanni Battista Gherardo d'Arco qui a confié à Colonna la tâche de rénover la façade et la structure interne de l'édifice des Chieppio. Celui-ci a été transformé dans le style néoclassique, suivant non seulement les indications initiales de l'architecte, mais aussi l'habileté et les choix des artisans qui collaboraient à Mantoue avec l'architecte Paolo Pozzo, dont Antonio Colonna était l'élève. La réalisation finale s'est donc avérée élégante et solennelle.

Le chercheur mantouan Ercolano Marani décrit ainsi le palais:

“La longue façade est rythmée sur toute son extension par des semi-colonnes et des parastates qui culminent ornés de chapiteaux composites. Le rythme des éléments verticaux est entrecoupé par le marquage horizontal des deux étages, dont le rez-de-chaussée est revêtu d'un bossage lisse.

Des cinq parties qui divisent la façade, celle du centre, caractérisée par les 55

semi-colonnes répète le schéma antique d'un temple tétrastyle – le tympan est adossé sur élévation carrée qui – comme dans certains palais baroques – abrite le haut salon d'honneur. A l'intérieur du tympan un sceau voyant se détache en relief, dont l'écusson, appuyé à l'aigle bicéphale du Saint Empire Romain unit les insignes héraldiques des comtes d'Arco à ceux de leurs prédécesseurs les Chioppio. [...] Au-delà de l'entrée spacieuse, qui surprend par le mouvement créé avec l'aide des édicules latéraux, s'ouvre la vision de la cour, fermée au fond par une exèdre ...”.

Dans un pavillon mineur du palais, se trouve la fameuse Salle du Zodiaque, ornée de fresques autour de 1520, par Giovanni Maria Falconetto (Vérone 1468 – Padoue 1535) dans lesquelles se développe de fausses architectures et arcades, au-delà desquelles se succèdent des scènes et des symboles du Zodiaque. En 1872, Francesco Antonio d'Arco a agrandi la propriété en achetant aux marquis Dalla Valle le palais et les jardins situés de l'autre côté de l'exèdre. Le complexe a ainsi atteint son extension actuelle.

Au XX^{ème} siècle, suite aux dégâts provoqués par la Seconde Guerre Mondiale, le palais a été restauré entre 1946 et 1960 et finalement transformé en musée, géré par une Fondation, comme le signale une plaque dans l'entrée, suivant les dispositions de la dernière représentante de la famille, Madame Giovanna des comtes d'Arco Chioppio Ardizzoni, marquise Guidi di Bagno, décédée en 1973.

Le musée est ouvert depuis 1980. Le Palais d'Arco est non seulement une maison-musée, mais abrite aussi nombre de collections importantes, qui ne sont toutefois pas toutes visibles lors des visites touristiques normales. Citons la collection de dessins, de gravures et de manuscrits, les collections naturalistes, et celle des instruments de musique. La galerie de tableaux enfin est très fameuse avec près de trois cents oeuvres.

Palais Bianchi

Siège de la curie épiscopale depuis 1823, le palais a été construit par les marquis Bianchi, dont il était la demeure, entre 1776 et 1786. La façade est caractérisée par le style néoclassique comme le démontrent bien les deux télamons au portail d'entrée et la balustrade ornée de statues qui surmonte le palais. A l'intérieur un imposant escalier de marbre porte aux étages supérieurs. Certaines des salles présentent des fresques de Bazzani.

Palais Canossa

Le Palais Canossa a été construit dans la seconde moitié du XVII^{ème} siècle par les Canossa, famille aristocratique de Vérone. La façade qui reprend le style de Giulio Romano est particulière, avec l'utilisation du bossage rustique

et des frontons au-dessus des fenêtres du rez-de-chaussée, qui montre combien l'artiste a laissé son empreinte sur la scène architecturale de Mantoue. Au centre de la façade, le beau portail saillant est rythmé par une paire de colonnes jumelées qui reposent sur de hauts piédestaux, derrière lesquels deux dogues emblématiques montent la garde à l'entrée. Le portail est encore enrichi par un balcon qui le surplombe. A peine franchie, la grande porte d'entrée introduit dans le palais, au grand escalier de marbre, monumental, avec dix-neuf sculptures qui renvoient à l'antiquité classique, l'un des plus beaux exemples du baroque italien.

Plus tard, en 1720, les Canossa ont fait construire aussi l'édifice à arcades avec une loggia à cinq portées qui ferme et complète la place.

Palais Castiglioni

L'édifice, aujourd'hui propriété des comtes Castiglioni, a été la demeure de Pinamonte Bonacolsi mais il a probablement été construit par les Gonzague avant leur ascension au pouvoir. La façade en briques crénelée, est embellie de fenêtres trilobées en plein cintre et présente deux portails d'entrée, l'un contemporain de l'édifice, aux arcs en ogive, l'autre Renaissance, avec de petites colonnes ornées de flambeaux. Dans la ruelle Bonacolsi, on peut aussi admirer la maison-tour que Pinamonte Bonacolsi avait fait construire sur la rive de *l'ancona de S. Agnese*, pour mieux défendre toute la zone dont il était devenu propriétaire en achetant le palais et la tour des Acerbi.

Palais de la Finanza

L'édifice était à l'origine destiné au couvent de l'Ordre des Frères Carmélites, comme le montrent les deux beaux cloîtres intérieurs à deux ordres du XV^{ème}, mais il a été complètement réaménagé en 1787 par Paolo Pozzo qui lui a donné l'empreinte néoclassique inspirée de Giulio Romano, typique de l'époque. L'architecte a tout de même inséré dans la façade deux portails du XVI^{ème} siècle, l'un appartenant à l'église conventuelle démolie, l'autre provenant de l'ancienne douane et attribué à Giovan Battista Bertani.

Palais de Justice (autrefois Gonzague de Vescovato)

Situé sur la Via Carlo Poma, presque en face de la Maison de Giulio Romano, il constitue l'un des exemples les plus importants de palais du XVIII^{ème} siècle, témoignage de la culture et du faste de la noblesse de cour. Ce palais, appartenant à l'origine à la famille Guerrieri Gonzaga, est aussi appelé communément palais de Justice, car après avoir été acquis par la commune en 1872, il est devenu le siège des Offices Judiciaires du Tribunal

de Mantoue. Le commettant, Giovanni Battista Guerrieri Gonzaga, soldat et diplomate assurait des charges importantes à la cour du duc Vincenzo Gonzaga. En parfait courtisan et homme cultivé, il se tenait au fait des nouveautés apportées à Mantoue par les artistes dont le duc s'entourait. Cela apparaît autant dans l'architecture de la façade, que dans la décoration des pièces, malheureusement fermées aux visites, du fait de la fonction actuelle de l'édifice. L'un des cycles de fresques le mieux conservé, par exemple, illustre la trame du drame champêtre de Guarino Guarini, *Il pastor fido* mis en scène pour la première fois à la cour de Mantoue quelques années auparavant. Entre la fin du XVI^{ème} siècle et le début du XVII^{ème}, la zone urbaine où se dresse le palais, contrade de la Licorne (Unicorno), avait un caractère résidentiel et se présentait homogène et compacte. Quand entre 1599 et 1604, Giovanni Battista Guerrieri a décidé d'y faire construire sa propre résidence, l'unique possibilité était de l'insérer dans le tissu urbain existant, en partie en utilisant des édifices déjà construits et en partie en en démolissant d'autres pour créer une nouvelle construction.

Sur la zone qu'il a achetée se trouvait notamment la maison de la famille aristocrate des Boschetti, où avait longtemps vécu Isabella Boschetti, la dame qu'aimait Federico II Gonzaga. Les modifications profondes produites sur l'aspect de la route par la construction du nouvel édifice sont visibles en confrontant les cartes en perspectives de Mantoue, gravées par Gabriele Bertazzolo en 1596 puis en 1628. Antonio Maria Viani, architecte et peintre, préfet des constructions du duché de Mantoue, est l'artiste qui a conçu le palais et créé sa façade originale. Né à Crémone, il est arrivé à Mantoue en 1591/92 depuis Munich où en 1586 il apparaît parmi les artistes menés par Frederik Sustis et engagés dans les travaux à la cour bavaroise de Guillaume V de Wittelsbach et dans l'exécution de certains retables religieux. A Mantoue, Viani se limite souvent à dessiner un projet pour en confier ensuite l'exécution à ses collaborateurs, contrôlant la réalisation des travaux. Ainsi au Palais Guerrieri Gonzaga, la qualité de l'exécution n'est pas assez élevée pour attribuer la décoration directement à Viani. Le nom du stucateur actif au Palais Guerrieri est inconnu, mais il est probable que ce soit celui qui a travaillé avec Viani au Palais Ducal, dans l'appartement des Métamorphoses, au salon des Archers et peut être même à la chapelle de Santa Felicità dans l'Église de San Maurizio. Orazio Lamberti est en revanche l'exécuteur des peintures. Il a été élève de Bernardino Campi et a travaillé aussi à la Cathédrale de Mantoue. Dans la décoration du Palais Guerrieri Gonzaga il se montre l'exécutant fidèle des dessins de Viani, mais avec un résultat pictural plutôt plat et modeste, fort éloigné du style du Maître.

La façade – Le palais est immédiatement reconnaissable à l'originalité de sa façade caractérisée par l'utilisation de l'ordre gigantesque rendu par l'emploi

de grandes caryatides. Les matériaux utilisés sont le marbre et le stuc, qui permet de créer plus facilement des formes plastiques articulées.

Les figures anthropomorphes qui semblent soutenir l'ensemble du palais, sont parfaitement insérées dans l'architecture jusqu'à se confondre avec elle: la tête devient chapiteau, ou du moins s'encastre dans celui-ci, à peine ébauché, d'ordre ionique et le corps est comme écrasé par le poids de l'entablement situé au-dessus. Viani n'utilise pas ici d'éléments monstrueux, ou de déformations ridicules et caricaturales exagérées, mais il voit dans la figure humaine, même agrandie et épaissie, et dans la variété des visages et des expressions des caryatides, un moyen pour animer son architecture.

Le rez-de-chaussée est conçu comme une fondation haute et solide dans laquelle on voit les ouvertures de la cave, les fenêtres et au centre le portail, qui n'était pas surmonté à l'origine par le balcon qui existe aujourd'hui.

Les ouvertures n'ont pas d'encadrement mais sont soulignées par la disposition des voussoirs et des clés de voûte allongées ou écrasées par les bâtis des fenêtres. Le choix du bossage change de valeur: il n'est plus utilisé, comme il l'était par Giulio Romano au Palais Te, comme élément rustique adapté à un espace extra urbain, mais grâce au travail et à la décoration des voussoirs, comme une variation de couleurs ton sur ton, sans entamer la sobriété de l'ensemble architectural.

A l'étage supérieur, "le piano nobile", l'ordre gigantesque rythme le schéma distributif des ouvertures qui occupent l'espace laissé libre par les caryatides. Les vastes fenêtres sont encadrées de marbre blanc et surmontées de tympan au-dessus desquels apparaissent de petites fenêtres elles aussi encadrées. L'espace entre la fenêtre centrale et le cadre à denticules de l'entablement a été rempli par une silhouette en stuc mixtiligne avec des rubans, des masques et des formes d'ailes et encadre un espace ovale dans lequel devaient sans doute être insérées les armoiries de la famille commettante.

Palais du Podestat

L'inscription gothique sur la façade donne la date de construction du palais, en 1227 sur la volonté du podestat de Brescia Loderengo Martinengo. Jusqu'à l'avènement des Bonacolsi en 1274, il a été le siège du gouvernement citadin. Le palais montre clairement les signes de sa restauration au XV^{ème} siècle, oeuvre de Luca Fancelli, suite à un incendie en 1413. L'édifice est composé de deux corps de bâtiment différents, le premier avec la tour communale donne sur place Broletto, le second donne sur la Place Erbe; entre les deux le porche, dit des "lattonai", conduit à la cour d'honneur. A l'origine, la bâtisse de Place Erbe était enrichie par deux tours symétriques dont il ne reste aujourd'hui que celle qui donne sur Via Broletto.

Palais de la Ragione

Ce palais a été construit en 1250 comme nouveau siège de la Commune. Dans les documents du XIII^{ème} siècle, il est aussi défini comme le Palais “Nuovo” Nouveau ou “*delle biade*” “des avoines”, car certaines pièces étaient destinées à la récolte et à la réglementation des céréales provenant des campagnes et qui devaient être vendues au marché de la ville; les jours de pluie, la vente du grain se tenait à l’étage supérieur du palais. A l’époque des Gonzague, le palais a continué à être utilisé comme siège de l’administration de la justice. La façade est caractérisée par d’amples arcades du XV^{ème} siècle et par une série de fenêtres trilobées à l’étage supérieur, une crénelure ferme la partie haute de l’édifice.

L’intérieur est conforme aux canons des palais médiévaux de l’Italie du Nord: une seule et vaste salle ornée de fresques, avec des scènes de guerriers et des figures de prophètes, de la même époque de construction.

Palais (de) San Sebastiano

Le puissant palais situé à l’époque aux limites de la ville, a été voulu par Francesco II Gonzaga qui l’a fait construire entre 1506 et 1508. Francesco y a vécu jusqu’à sa mort, survenue en 1519, puis la résidence a peu à peu perdu de son importance tout en restant quand même propriété de la famille Gonzague pendant tout le XVII^{ème} siècle. Une première réfection a divisé en deux étages la grandiose *Salle des Triomphes*, le plafond original a été amené au Palais Ducal et utilisé par le duc Vincenzo I pour embellir les pièces de son appartement. Après le XVII^{ème} siècle, le palais tombe rapidement en déchéance, en 1756 il est transformé en hôpital puis en caserne et enfin en lazaret en 1883. Un récent projet de restauration l’a ramené à sa splendeur originale et il est aujourd’hui le siège du Musée de la Ville.

En position décentrée par rapport aux autres palais de la famille, l’édifice était adossé aux anciennes murailles de la ville et à la porte Pusterla, d’où un long pont, construit sur la Fosse Magistrale, menait à l’Île du Te, où se trouvaient les écuries des Gonzague.

Pour construire une résidence prestigieuse, le marquis a dû acquérir une parcelle de terre bien plus grande que celle qu’il possédait déjà, c’est pourquoi en 1502, Andrea Mantegna, le grand artiste au service des Gonzague a été contraint de lui céder sa propre maison, ensuite reliée à l’édifice principal par une petite route interne au jardin et transformée en dépendance pour les invités et courtisans du marquis. Francesco II a chargé Gerolamo Arcari et en qualité de surintendant Bernardino Ghisolfo de construire sa nouvelle demeure, tandis que les décorations intérieures et extérieures de l’édifice ont été réalisées par des artistes prisés, comme

naturellement, Andrea Mantegna. La structure externe, linéaire et imposante en même temps, renvoie au caractère énergique et militaire du commettant. A l'origine, le palais présentait une construction allongée, flanquée de deux éléments symétriques, tandis que les locaux de service étaient extérieurs, situés dans des bâtiments construits le long des côtés nord et est de manière à former avec la bâtisse principale une cour carrée. Au centre du palais se trouve la loggia, un grand porche à sept arcs dont la décoration a été réalisée par Leonbruno; malheureusement ne sont visibles aujourd'hui que de rares traces de frises sur le côté sud et un motif ornemental avec des panneaux de faux marbres roses et blancs divisés par de petites bandes vertes. Au rez-de-chaussée, outre la loggia se trouvaient quatre chambres aux plafonds voûtés entièrement décorés de fresques et disposées par deux à chaque extrémité de la loggia. Toutes les pièces comportent une sobre décoration de fresques et tirent leurs noms des armoiries peintes au centre du plafond. Sur le côté est se trouvent la *chambre du soleil*, emblème de Ludovico Gonzaga et la *chambre avec les armes de l'Empereur*, difficile à identifier. Sur le côté ouest sont situées la *chambre avec les armes du roi de France* (ou encore du *porc-épic*) et la *chambre du creuset*, choisi comme symbole personnel par Francesco II après la bataille de Fornoue.

Chaque pièce présente la même structure décorative: au centre de la voûte à pavillon et lunette se trouve une devise des Gonzague renfermée dans un cadre circulaire ou en relief; de cette devise est tirée un élément caractéristique – les flèches, les flammes, les cartouches – et multiplié en rayonnant jusqu'à recouvrir une bonne partie des murs. Dans les lunettes, à l'intérieur d'un écusson suspendu à des rubans et insérés entre des festons de fruits et de feuilles, se trouvent les armoiries et les devises des Gonzague alternés avec l'écusson principal de la voûte. Dans la *chambre du creuset* sont représentées les devises de Francesco, le *creuset*, et de son épouse Isabella d'Este, *candélabre flamboyant*, *pauses musicales*; les devises de Francesco et d'Isabella se suivent sur les murs et sur la voûte, entourées de rubans et de festons.

Toutes les décorations du rez-de-chaussée, qui constituait l'espace de représentation, tout comme les fresques à l'extérieur du palais sont l'oeuvre du peintre mantouan Lorenzo Leonbruno. La grande *Salle des Triomphes* se trouve au premier étage, ainsi nommée parce qu'elle abritait les neuf toiles peintes par Andrea Mantegna figurant les Triomphes de César, aussi longue que toute la loggia en dessous et la *chambre du porc-épic*. La *Salle des Triomphes*, faisait office de salon d'honneur pour recevoir et entretenir les invités importants. A côté du salon, deux chambres, respectivement, *des flèches* et *des brides*, aux voûtes décorées de fresques, constituaient l'appartement privé du marquis. Outre les "*Triomphes*", les "*Fastes des Gonzague*", cycle de grands tableaux qui célébraient la grandeur de la famille, faisaient partie du schéma ornemental du palais. Parmi ceux-ci, citons "*La*

chute des Bonacolsi” de Domenico Morone, aujourd’hui conservée au Palais Ducal. Dans ses beaux espaces récupérés après des années de restauration, le Palais de San Sebastiano abrite une partie importante de la collection civique de la Commune de Mantoue.

La collection est née encore à l’époque des Habsbourg, en 1852, quand a été fondé le “Musée patriotique” de Mantoue situé dans le Palais de l’Académie, sous la direction du comte Carlo d’Arco. Avec le temps, le matériel s’est enrichi de vestiges archéologiques, numismatiques, épigraphiques, de sculptures etc. grâce aux donations des habitants et des institutions. La donation de l’Etat italien, qui en 1880 a cédé à la Commune de Mantoue la collection de statues gréco-romaines conservées au Palais degli Studi, a été fondamentale. Entre 1915 et 1925, c’est en revanche la Commune qui démembre la collection civique et la transfère progressivement au Palais Ducal ou les pièces qui font aujourd’hui partie du Musée de la Ville ont été exposées et conservées.

Le Musée de la Ville comporte actuellement six sections expositives dans lesquelles les oeuvres sont réunies non pas de manière chronologique mais thématique. Au rez-de-chaussée, dans la loggia le discours est centré sur l’eau, avec entre autres, des pièces intéressantes provenant du Pont des Moulins détruit. Dans les salles du “creuset” et du “porc-épic” on peut admirer les anciennes armoiries nobiliaires des familles mantouanes.

Au premier étage, la salle où se trouvaient à l’origine les neuf toiles du cycle du “Triomphe de César” peintes par Andrea Mantegna, abrite désormais les bustes Renaissance en terre cuite de Virgile, de Francesco II Gonzaga, et de Battista Spagnoli, précieuses statues du XV^{ème} siècle qui ornaient le Pavillon Valenti, mais aussi les transennes de marbre originales de l’église de San Sebastiano, ainsi que les chapiteaux originaux de la basilique de Sant’Andrea et la plaque du podestat Ginori. C’est le thème de la “ville du prince”.

Dans la salle attenante “des brides” se trouvent les pièces romaines de la collection Gonzague. Dans la “Chambre des flèches” on peut admirer des oeuvres Renaissance inspirées du “goût à l’antique” c’est-à-dire de la collection de vestiges d’époque romaine.

La “Salle des Triomphes” est divisée en deux étages, et au second ont été placées les peintures de l’époque des Gonzague qui appartiennent aux collections de la Commune de Mantoue ainsi que des fresques sauvées de la démolition ou de la transformation d’édifices privés. Parmi celles-ci dans la pièce contiguë, se trouve justement une copie aux dimensions réduites des Triomphes de Mantegna. Il s’agit de fresques arrachées en 1936 à la maison Petrozzani, via Mazzini, mises sur toile et données au Musée du Palais Ducal. La frise des fresques porte la date 1674, mais l’historien mantouan Alessandro Luzio, considérait que l’inscription recouvrait en fait un original 1578, selon lui, date réelle de réalisation de la fresque.

Palais Sordi

Construit par le marquis Sordi en 1680 ce palais, oeuvre du flamand Frans Geffels est une haute expression du style baroque. La façade à deux ordres est rythmée par une série d'ouvertures jumelées richement décorées. La fenêtre située au-dessus de la porte d'entrée est à son tour surmontée d'un cercle contenant une *Vierge à l'Enfant* de Giovan Battista Barberini. La cour scénographique et le grand escalier monumental sont enrichis de statues et stucs de Barberini.

Palais des Studi

Le Palais des Studi a été construit par l'ordre des Jésuites à partir de 1620 pour devenir le siège de leur université citadine. La façade a été restaurée au XVIII^{ème} siècle par Alfonso Torregiani qui a mis en évidence le portail d'entrée flanqué de parastates et surmonté d'un grand fronton semi-circulaire.

Palais Uberti

Palais du XV^{ème} siècle, propriété de la noble famille Uberti exilée à Florence. Des vestiges de fresques du XV^{ème} siècle sont encore visibles au premier étage.

Palais Valenti Gonzaga

Le palais appartenait à la famille Valenti, d'origine lombarde et provenant de la Dalmatie, qui s'est établie à Mantoue à l'époque médiévale. La gestion attentive du patrimoine foncier, l'habileté au commerce et une politique matrimoniale avisée ont permis à cette famille d'obtenir titre de noblesse, culture et richesse. Une réussite dont témoigne le privilège concédé par la famille Gonzague d'ajouter ce patronyme au leur, Valenti, et d'utiliser leurs insignes, les aigles, qui ont été insérés dans les armoiries de la famille. La position atteinte alors par la famille Valenti Gonzaga nécessite donc une demeure grande et fastueuse. C'est ainsi qu'au début du XVII^{ème} siècle, Ottavio Valenti Gonzaga, secrétaire de Carlo II Gonzaga Nevers, Chevalier du Rédempteur et ambassadeur à la cour de Louis XIV, commande la rénovation et la restauration complète du Palais Valenti Gonzaga.

L'artiste engagé dans ces travaux de transformation et de rénovation du palais dans une magnifique architecture baroque est le flamand Frans Geffels, architecte, scénographe et peintre. Préfet des constructions ducales, Geffels réalise dans la seconde moitié du XVII^{ème} ses oeuvres les plus importantes, apportant à Mantoue un style fortement baroque et scénographique, où les éléments bizarres concourent à une vision souvent illusoire de la réalité, comme cela arrive justement dans un décor de théâtre.

Sur la façade du Palais Valenti Gonzaga les cinq ordres de fenêtres suggèrent autant d'étages, en réalité ils correspondent au rez-de-chaussée, au premier étage "piano nobile" et au grenier.

L'artifice permet d'exalter la verticalité de la façade en opposition à l'horizontalité marquée de l'embasement de style XVI^{ème}. L'association d'éléments aussi différents que la pierre nue et des éléments de marbre, produit un très bel effet d'ombre et lumière que l'on retrouve dans les plus importantes décorations de la cour, reliée à la façade par la grande entrée à voûtes rabaissées soutenues par des colonnes.

La cour scénographique du Palais Valenti Gonzaga stupéfie par la surprenante variété de sa décoration de stuc qui orne les quatre murs. Geffels est l'inventeur d'une décoration baroque animée, constituée de statues drapées, hermès, télamon, cartouches froissées, tablettes, volutes, masques, lourds festons de fruits, coquillages, trophées militaires, rubans flottants et emblèmes de la famille Valenti Gonzaga, comme des aigles et des lions. La grandiose complexité de toute la décoration prend une valeur esthétique et son observation suscite l'émerveillement, mais elle aussi et surtout une fonction célébrative de la grande et puissante famille Valenti.

EDIFICES RELIGIEUX

Basilique de Sant'Andrea

La Basilique de Sant'Andrea est l'une des plus célèbres églises de la Renaissance. Elle a été conçue en 1472 par Leon Battista Alberti, sur ordre de Ludovico II, sur une église précédente dont il ne reste que le clocher de 1413, et une aile du cloître du monastère bénédictin de 1037, sur la Place L.B. Alberti. Alberti est mort justement en 1472, les travaux ont donc été lancés par Luca Fancelli mais se sont poursuivis aux siècles suivants; le projet de la coupole, de Filippo Juvarra, a été réalisé entre 1732 et 1765.

La fonction de la basilique est de conserver la Relique du Très Précieux Sang du Christ, amenée à Mantoue par San Longino en 37.

Extérieur – L'harmonie de la façade, parfaitement inscrite dans un carré, est donnée par le juste mélange des canons de la période classique et de l'arc triomphal. Le vestibule d'entrée, les colonnes, ici corinthiennes, le fronton et l'entablement renvoient au temple. L'entrée à une seule et grande portée avec d'étroites ouvertures sur les côtés rappelle en revanche l'arc de Titus à Rome et celui de Trajan à Ancône. Au-dessus du fronton, un autre arc, qui correspond à la portée centrale, rappelle par sa forme la voûte en berceau de

l'intérieur et constitue la principale source de lumière de la nef. Au centre du vestibule se trouve un portail de marbre finement décoré de motifs christologiques.

Intérieur – L'édifice en croix latine est constitué d'une nef unique, claire, couverte d'une voûte en berceau, et sur les côtés de laquelle se suivent plusieurs chapelles ouvertes, grandes avec des voûtes en berceau, ou fermées plus petites avec des voûtes en petites coupes. La décoration intérieure a été réalisée, entre autres, par les artisans de Giulio Romano et son école, Antonio Maria Viani, Giorgio Anselmi, Felice Campi.

Toute l'église renvoie à l'histoire de la Relique, particulièrement dans la chapelle de San Longino, où les fresques de Rinaldo Mantovano représentent la conversion de Longino au pied de la Croix et la seconde *inventio*, tandis que dans la chapelle de la Vierge Immaculée, le très beau retable de bois montre les images de Sant'Andrea et San Longino aux côtés de la Vierge, ainsi qu'une image des vases de Cellini.

La première à gauche, consacrée à Saint Jean-Baptiste, où Mantegna a été enterré en 1506 est également importante. Elle présente un buste en bronze de l'artiste et une tablette figurant la *Sainte Famille et Famille du Baptiste*, probablement dessinés par Mantegna lui-même et réalisés ensuite par son fils Francesco et par l'atelier. Les fresques de la petite coupole ont été attribuées au jeune Corrège.

Au centre de la croisée, un prie-dieu de marbre octogonale renvoie à la crypte en dessous, et au-dessus à la coupole située exactement au-dessus. En effet, au centre de la crypte se trouve un autre prie-dieu octogonal qui entoure l'autel où sont conservés les Vases Sacrés: le chiffre huit est le nombre qui renvoie au huitième jour après la Création, le jour de la réalisation définitive, la Résurrection et la Pâque après la Passion; huit est aussi le nombre des Béatitudes qui représentent la nouvelle manière d'être dans la plénitude de la vie. Le prie-dieu à l'intérieur de la Basilique a été réalisé de manière à empêcher le fidèle de fouler le sol sous lequel est conservée la Relique, au centre l'inscription "*Procumbe viator hic pretium tuae redentionis ora*" qui invite à la prière pour le salut, et autour les images des signes de la Passion alternées d'anges au visage souffrant. En levant les yeux on découvre, dans les pendentifs, les fresques des quatre Évangélistes, probablement du Corrège, dans la coupole *La gloire du Paradis*, de Giorgio Anselmi, et dans la pointe extrême la colombe de l'Esprit Saint: ce motif ascensionnel est un hymne à la Résurrection.

Crypte – La crypte, avec son plan en croix grecque, occupe la partie centrale de la basilique, en dessous de la coupole et l'on y accède par quatre escaliers aux quatre coins du presbytère. Elle a été conçue par Viani en 1595 comme

lieu de conservation du Très Précieux Sang du Christ et comme mausolée des Gonzague, bien que la fonction de mausolée n'ait jamais été réalisée; des niches avaient été construites dans les quatre bras pour accueillir les bustes de marbres des Gonzague qui devaient y être ensevelis.

Au centre de la crypte, à l'intérieur de l'octogone, se trouve l'autel qui préserve les Vases ciselés par Giovanni Bellezza en 1874; ces vases ont été fait réaliser par l'Empereur François-Joseph pour remplacer ceux du XVI^{ème} siècle de Cellini, qui avaient été volés par les soldats autrichiens en 1848.

L'autel est chargé d'éléments symboliques: au centre le Christ sur la Croix, sur ses bras sont posées des grappes de raisin, tandis qu'à sa base se trouvent des rameaux d'olivier. L'olivier indique la royauté du Christ, le raisin est symbole d'abondance et de l'union du Christ avec l'Église. Aux côtés de la Croix deux statues indiquent la Foi et l'Espérance.

L'ouverture de l'urne a lieu le Vendredi Saint, jour où les Vases Sacrés sont portés en procession, en mémoire du sang versé par le Christ pour le salut des hommes.

Petite Église de la Beata Vergine del terremoto

Face au Palais Canossa se trouve la petite Église de la Beata Vergine del terremoto, ou "Bienheureuse Vierge du tremblement de terre" construite en 1759. En effet, un tremblement de terre qui a frappé Mantoue en 1693 est à l'origine de la construction de cette petite église. Certains habitants ont prétendu avoir échappé à la mort grâce à l'intercession d'une image votive de la vierge peinte sur un mur de la Place Canossa. L'image était l'une des nombreuses icônes populaires, de peintre inconnu, qui étaient présentes dans les différents cantons de la ville. A la suite de cet événement, nombre d'habitants se réunissaient pour prier devant l'icône, et c'est pourquoi un petit édifice de bois a été immédiatement réalisé pour protéger l'image vénérée, puis en 1759 la petite église a été construite. L'édifice baroque tardif est constitué d'un ordre inférieur avec deux parastates et deux colonnes reposant sur un embaselement élevé, au-dessus un cadre, deux frises et huit chapiteaux corinthiens; la partie supérieure est constituée d'un fronton à arcades. Deux toiles de Bazzani, une *Nativité* et une *Déposition* sont abritées à l'intérieur

Église de San Francesco

L'Église de San Francesco a été construite en 1304 bien que les documents attestent de la présence des frères dès 1234. C'est dans cette église que les Gonzague ont décidé de placer leur premier mausolée, et depuis lors, elle a été constamment enrichie d'oeuvres d'art, en partie conservées dans les différents musées de la ville. Elle a été supprimée au XVIII^{ème}, pillée,

dégradée en arsenal et presque complètement détruite par les bombardements de la Seconde Guerre Mondiale. L'église a été reconstruite dans le souci de restaurer autant que possible ses formes du XIV^{ème}. Toujours d'origine: la façade gothico-lombarde avec son portail surmonté d'une rosace et flanqué de deux fenêtres monophores avec de fines décorations de brique, les arcades du XVI^{ème} et le clocher ont été préservés. L'intérieur à trois nefs est rythmé par les colonnes de briques et par la série de chapelles qui s'ouvrent seulement du côté droit de l'église. La première chapelle montre les restes d'une vaste fresque de Stefano da Verona représentant *Saint François qui reçoit les stigmates*. La seconde abrite d'intéressants vestiges de sculptures du XIV^{ème}, probablement restes de sarcophages des Gonzague. Enfin la dernière chapelle, consacrée à St Ludovic de Toulouse, a été souhaitée par les Gonzague en 1369 comme mausolée de famille et présente des fresques sur le mur d'entrée *scènes de la vie de Jésus* et sur le mur en face *scènes de la vie de Saint Ludovic* attribuées à Serafino de' Serafini.

Église de San Sebastiano

Ce temple aujourd'hui consacré en temple de la Renommée des morts pour la patrie, porte l'illustre nom de Leon Battista Alberti qui a conçu l'église pour le marquis Ludovico II en 1460. On ne sait pas encore précisément qu'elle était le projet précis d'Alberti, car la construction est restée inachevée à la mort de l'artiste et les deux escaliers antérieurs ont été ajoutés en 1925, altérant l'harmonie de la façade. L'église était reliée à l'édifice voisin qui à l'époque de Ludovico était le siège conventuel des Chanoines Réguliers de Latran pour lesquels le marquis avait voulu construire l'ensemble.

Suivant un plan en croix grecque, le temple de San Sebastiano démontre dès sa façade le goût des proportions d'Alberti qui donne un rythme et une musique à l'ensemble. La partie inférieure était ouverte par cinq portes arquées, qui réglaient l'accès à la crypte, surmontées d'autant de grandes fenêtres; l'actuel vestibule était à l'origine une galerie. Le portail d'entrée très raffiné et les beaux *plutei* sculptés introduisent dans un espace intérieur vaste et solennel où le regard est dirigé vers l'autel ceint d'une élégante pergola de marbre du XVI^{ème} avec des colonnes toscanes. La couverture est constituée d'une seule voûte d'arêtes.

Église de Santa Maria del Gradaro

L'église dont le nom Gradaro dérive de *cretarium*, l'argile qui se trouvait le long de la rive du Lac Inférieur a été édifiée entre 1256 et 1295 par les Chanoines Réguliers de Saint Marc, un ordre mantouan qui avait été fondé environ un demi-siècle auparavant. A côté de l'église se trouvait le couvent

des moines, qui montre aujourd'hui un intéressant cloître du XV^{ème}. Par la suite, l'église et le couvent sont passés aux ordres des Olivétains puis des Célestins jusqu'en 1772, lorsqu'elle a été supprimée et dégradée en hangar militaire. Rachetée autour de 1950 par l'ordre des Oblates des pauvres de Marie Immaculée, elle a retrouvé sa fonction d'église paroissiale. Santa Maria del Gradaro est l'un des témoignages les plus anciens de l'art sacré de Mantoue. La façade à double pente, asymétrique avec le portail central surmonté d'une rosace conduit à un intérieur à trois nefs romano-gothiques dans lequel on distingue encore l'ancienne division en deux parties séparées par un mur transversal, la première proche de l'autel réservée aux moines, la seconde aux laïcs. Les lunettes sont ornées de fresques du XVI^{ème} des Olivétains avec des scènes de la *Pâque*; dans l'abside centrale des fresques d'inspiration byzantine représentent une *Cène*, des figures de *Prophètes et Saints*; à droite de l'abside deux superbes *Vierge à l'Enfant* du XIII^{ème} siècle.

La Cathédrale de Saint Pierre

Extérieur – La Cathédrale de Saint Pierre est parmi les plus anciens édifices de Mantoue. La première construction remonte au XI^{ème} siècle: une petite église romane est édifiée, pour remplacer une église paléochrétienne, détruite. De la structure romane il ne reste que le robuste clocher dont la partie inférieure repose sur une précédente maison tour, mais la partie supérieure est indubitablement romane. En revanche, les corniches du clocher sont gothiques. Deux curiosités sont bien visibles sur le clocher: la première est une asymétrie des arcs qui dans le dernier ordre passe d'une série d'ouvertures trilobées en plein cintre à une fenêtre jumelée due à l'union de deux arcs pour permettre le mouvement de la grosse cloche ; la seconde est une petite tête féminine du I^{er} siècle abritée dans une niche au-dessus de la petite colonne centrale.

Le flanc droit en brique rouge, montre l'intervention des vénitiens Dalle Masegne, Pier Paolo et Jacobello, qui, entre 1395 et 1401, ont donné à la cathédrale une structure gothique tardive. Le jeu rythmé des aiguilles et des pinacles permet d'identifier la répartition originale interne en trois chapelles latérales. Une image de la façade de la fin du gothique en marbre polychrome nous reste seulement grâce au fameux tableau de Domenico Morone (1494) qui représente "*L'expulsion des Bonacolsi par les Gonzague*".

La façade, en marbre de Carrare a été commandée à Niccolò Baschiera par l'évêque Antonio Guidi di Bagno et réalisée entre 1756 et 1761 en s'inspirant des églises baroques romaines. Le corps central est divisé par de hautes parastates corinthiennes qui soutiennent un tympan au centre duquel ressort le sceau du commettant. Au-dessus du tympan se trouvent des statues de Saints liés à l'histoire religieuse mantouane: Les Saints Pierre et Paul, Saint

Célestin pape, Saint Anselme, Sainte Speciosa, Saint Louis Gonzague, et les bienheureux Giovanni Bono et Osanna Andreasi.

Intérieur – En 1545, suite à un incendie qui a détruit une chapelle, le cardinal Ercole Gonzague a décidé de transformer radicalement l'intérieur; la structure solennelle que nous admirons encore aujourd'hui est celle qu'a dessinée Giulio Romano. Les cinq nefs sont séparées par des colonnes corinthiennes; la nef centrale, plus haute, est recouverte de caissons dorés comme les deux nefs extérieures, tandis que les deux nefs intermédiaires sont fermées par une voûte en berceau. Sur les deux nefs externes s'ouvrent des chapelles latérales avec des images votives de Saints. Il faut signaler dans le transept droit, l'autel consacré à la Vierge d'Itria avec une toile de Viani, et la fresque qui représente la Diète convoquée à Mantoue en 1459-60 par Pie II. Par la nef gauche, on accède à la chapelle communément appelée de la Vierge Couronnée, mais qui est en fait une église distincte de la cathédrale: le sanctuaire de la bienheureuse Vierge Marie Couronnée Reine de Mantoue. La coupole du début du XVII^{ème} présente les quatre Evangélistes dans les pendentifs et en montant vers Dieu les neuf groupes angéliques. L'abside grandiose, toujours du début XVII^{ème}, peut être attribuée à Viani, et est interprétée comme l'apothéose de la Rédemption.

Rotonde de San Lorenzo

Église romane au plan circulaire, la Rotonde de San Lorenzo, est selon la tradition la plus ancienne église de Mantoue. Matilde di Canossa l'a fait construire en 1082, suivant la forme du Saint Sépulcre, en mémoire du père Bonifacio rappelant qu'il avait l'intention de faire pénitence de ses propres péchés en se rendant en pèlerinage à Jérusalem. L'intérieur présente un déambulatoire circulaire sur d'épaisses colonnes qui soutiennent, sur des arcs à plein cintre le matroneum; les murs conservent des traces de fresques du XI-XIII^{ème} siècle. Au cours du XVI^{ème} siècle, l'église a été englobée dans le ghetto juif, et cachée par les nouvelles maisons qui étaient construites, et elle a été partiellement démolie. Elle a été découverte à nouveau en 1908 après la destruction du ghetto et un travail soigné de restauration.

Église de San Maurizio

L'Église de San Maurizio a été ouverte par l'ordre des Théatins en 1616. Les travaux de construction ont été suivis par Antonio Maria Viani, alors préfet des constructions du duché de Mantoue. La façade, qui n'a été achevée qu'en 1731 après l'allongement de la nef, avance avec une exubérance lumineuse et maîtrisée sur la Via Chiassi. La coupole, cachée par la façade,

a été terminée en 1746. Le front extérieur renvoie au modèle dont s'inspire l'église, le théatin Sant'Andrea della Valle à Rome avec le rythme vertical tripartite de l'entablement. La riche décoration de lexique baroque suit en revanche les indications du cardinal Carlo Borromeo qui proposait des façades ornées de statues, de saints et d'ornements. L'espace interne s'inscrit dans la typologie de l'église de congrégation et se développe en un espace à nef unique flanqué de trois chapelles latérales. La couverture en berceau accentue le rappel à l'église romaine du Gesù.

Exemplaire unique à Mantoue, la coupole elliptique s'étend au croisement du transept, contenu des deux côtés dans le périmètre de la troisième chapelle. La décoration intérieure dans son ensemble est caractérisée par la présence de stucs riches et variés, qui permettent de parcourir l'évolution du traitement plastique de l'art mantouan du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle. En effet, malgré les adversités de l'Histoire, le patrimoine pictural de l'église est de très grande valeur, allant des retables des chapelles latérales de l'école bolognaise des Carracci (le *Martirio di Sant Margherita* est de Ludovico), avec Lucio Massari et Lorenzo Garbieri, à la peinture flamande avec les toiles de Jacob Denys dans le presbytère scénographique. La peinture de Mantoue au XVIII^{ème} siècle est représentée à San Maurizio par deux toiles de Giuseppe Bazzani. L'église abrite aussi des tableaux remarquables venus d'autres édifices religieux, et ayant été une paroisse militaire pendant l'occupation française, sous le titre de San Napoleone, elle conserve encore de nombreuses épigraphes et pierres tombales de militaires, dont celle de Giovanni delle Bande Nere, venant de l'Église de San Domenico.

Église de San Barnaba

La bâtisse actuelle date du XVIII^{ème} siècle. Il s'agit de la réfection d'un établissement précédent documenté dès le XIII^{ème} siècle. L'édifice appartient à l'Ordre des Servites de Marie de 1328 à 1797. Au début du XVIII^{ème} l'Ordre confie le projet de restructuration à Domicilio Moscatelli Battaglia, originaire de Mantoue, et la direction des travaux au tessinois Giovanni Maria Borsotto. La façade, sur le modèle de nombreux édifices religieux mantouans rénovés au XVIII^{ème}, a été réalisée par Antonio Bibiena en 1737, suivant un schéma inspiré des oeuvres de Vignola.

L'intérieur solennel à nef unique, animé par trois chapelles de chaque côté, se dilate dans la coupole au croisement avec le bref transept et se conclut par une abside profonde. La décoration est remarquable et associe les stucs élégants du XVIII^{ème} réalisés par le tessinois Stanislao Somazzi aux toiles provenant en partie d'autres lieux de cultes: citons, du XVI^{ème} siècle, le *Salvator mundi* de Teodoro Ghisi, la *Moltiplicazione dei pani e dei pesci* de Lorenzo Costa il Giovane, les *Nozze di Cana* d'Alessandro Maganza.

Toujours du XVI^{ème} siècle, une remarquable *Pietà* groupe de bois d'un sculpteur anonyme. En revanche, la fresque qui représente la figure mantouane *Beata Elisabetta Picenardi* date de la fin du XV^{ème} siècle (1428-1468). Les quatorze petits cadres de la Via Crucis sont des oeuvres de jeunesse de Giuseppe Bazzani. De l'ancien couvent des Servites, aménagé en hôpital après la suppression de l'Ordre, il reste deux côtés du cloître du XV^{ème} siècle avec des fresques plus tardives dans les lunettes et certains espaces destinés à la "Cappella invernale". C'est là que se trouve en tant que retable, une *Madonna col Bambino* du début XVI^{ème} attribuée à Bonsignori.

Église de San Martino

Fondée au XII^{ème} siècle, l'Église de San Martino présente aujourd'hui l'aspect pris fin XVII^{ème}, lors de sa rénovation par le flamant Francesco Geffels, préfet des constructions duciales qui avait démoli la bâtisse précédente et la vieille cure. La façade présente un développement vertical net, souligné par le recours à l'ordre géant. L'intérieur à nef unique est rythmé de parastates qui encadrent les autels latéraux. L'église abrite quelques oeuvres remarquables du XVI^{ème} siècle: de Gianfrancesco Tura (documenté de 1524 à 1542) *Madonna in trono con il Bambino e i Santi Sebastiano, Rocco, Antonio abate e Stefano*; de Teodoro Ghisi, *Santa Maddalena in preghiera con angeli musicanti*, peinte autour de 1590.

Église de Santa Apollonia

L'édifice actuel est une reconstruction réalisée en 1781, sous domination autrichienne, par l'architecte Paolo Pozzo qui s'est inspiré de l'Église palatine de Santa Barbara. La façade de 1834 présente un style sobre néoclassique. A l'intérieur, l'église abrite d'importants tableaux provenant de différents lieux de cultes supprimés. Des artistes du XVIII^{ème}, Bazzani et Bottani, Sant'Apollonia conserve la *Sacra famiglia con i Santi Zenone e Stefano*, chef d'oeuvre du néoclassicisme d'influence romaine, en revanche, la *Madonna della Ghiara* de Francesco Borgani est du XVII^{ème} siècle.

Citons également la *Madonna col Bambino con le Sante Marta e Maddalena*, oeuvre importante de Gianfrancesco Tura, dont la réalisation doit remonter autour de 1530 et qui démontre plus l'influence de Lorenzo Costa que de Giulio Romano, avec lequel il a aussi des contacts documentés par les archives.

Église de Ognissanti

L'église et son couvent annexe, à l'origine hospice, appartient aux moines bénédictins de San Benedetto in Polirone du Moyen Age jusqu'en 1797. A la

moitié du XVIII^{ème} siècle, le complexe est profondément rénové suivant le goût architectural de l'époque. La façade, légèrement curviligne avec deux corps latéraux bas, est divisée en deux ordres surmontés d'un fronton courbe. L'espace interne, dépourvu de coupole, présente une nef unique dont les murs sont rythmés par des chapelles latérales communicantes.

Témoins des anciens bâtiments, le clocher et la Chapelle dei Morti, adjacente au corps principal, qui tire son nom des sépultures qu'elle abrite. C'est ici qu'est conservée la planche de Nicolò da Verona (1463) *Madonna incoronata col Bambino tra i Santi Benedetto e Giovanni Battista che presentano due committenti*. L'église recèle aussi des oeuvres remarquables du XVI^{ème} siècle comme *San Benedetto e Santa Scolastica con santi e angeli*, et la *Predicazione di San Giovanni Battista* d'Ippolito Andreasi, réalisées au début du siècle.

EDIFICES ESPACES PUBLICS

Loggia des Marchands et Chambre du Commerce

L'édifice qui accueille la Chambre du Commerce a été réalisé entre 1913 et 1914 par l'architecte mantouan Aldo Andreani. Andreani avait voulu réaliser pour sa ville un édifice *liberty*, inspiré dans sa typologie des anciens marchés couverts médiévaux et qui, du point de vue artistique, concluait les modes du XIX^{ème} en proposant déjà ceux du XX^{ème}. La forme architecturale du palais s'impose avec une clarté immédiate dans sa répartition originale en quatre façades distinctes qui définissent un seul bloc immobilier. La construction structurée sur trois niveaux s'articule en hauteur à partir d'un puissant soubassement pour se conclure par une corniche en saillie, surmontée d'un grenier. Sur les étages de la façade se succèdent ouvertures, arcs, colonnes et plaques et, entre les fenêtres, les soixante-dix écussons des communes mantouanes représentent toute la communauté locale. Au rez-de-chaussée s'ouvre une vaste loggia – à l'origine destinée à la bourse des céréales – avec des élancées en plein cintre. En réalisant l'intérieur, Andreani a réussi à fusionner un ensemble d'éléments décoratifs polychromes qui donne l'impression non pas d'un palais construit *ex-novo* mais adapté sur des éléments préexistants. Les colonnes qui accompagnent le visiteur à l'entrée semblent s'interrompre brusquement à la hauteur du premier étage, le mur du fond présente un revêtement de pierre irrégulier comme s'il avait été récupéré d'une ancienne construction et adapté à la nouvelle. A l'intérieur, tout l'édifice semble tourner autour d'une structure centrale, appelée "*pozzo*", le puits, qui à l'origine devait être surmonté d'une ouverture circulaire mais qui abrite aujourd'hui une lucarne carrée. En observant le faîte de la "tour

puits” on note des références à la *Chambre des Époux* que l’architecte a voulu insérer dans son projet. De la *torre pozzo* un monumental escalier *en ciseaux* mène à l’étage supérieur qui se manifeste comme une profusion d’éléments ornementaux: parements picturaux, petites colonnes torsadées panachées de couleurs vives, ouvertures qui percent les murs, ferronneries, caissons décorés qui reprennent le motif de la sphère armillaire, du cercle et du carré. De là il est possible de se pencher à nouveau sur la tour illuminée par la lucarne et d’avoir un nouveau point de vue du lieu autour duquel semblent tourner tous les espaces.

Pescherie - Poissonneries

L’édifice, situé à cheval sur le Rio, a été construit sur un projet de Giulio Romano en 1546 près des nouvelles Beccherie (Boucheries) qui avaient été construites dix ans auparavant pour remplacer l’ancien marché de la viande auprès du ghetto. La construction entraine dans les projets de requalification urbaine du centre de la ville confiés à Giulio Romano, à l’époque préfet des constructions. L’ensemble du complexe était composé de deux ailes perpendiculaires et s’est avéré immédiatement fonctionnel pour les marchands et les habitants surtout du fait de la proximité du canal qui permettait la vente des viandes et des poissons dans des conditions d’hygiène optimales. Les “Beccherie” ont malheureusement été perdues, démolies en 1877 et il n’en reste que les piliers du rez-de-chaussée, le long du Rio. En revanche les “Pescherie” sont intactes, constituées d’une sorte de double promenade à six arcades en bossage et plein cintre. Au-dessus de ces arcades se trouve un grenier et rythmé de fenêtres rectangulaires avec des tablettes ornées de motifs dans le style de Giulio Romano.

Place Broletto (ancien nom: Place de la Massaria)

Place Broletto est devenue avec la Place Erbe le centre de la vie communale mantouane au XII^{ème} siècle, quand le périmètre de la ville s’est étendu au-delà de la porte San Pietro. Cette place est encadrée par une série d’édifices particuliers et significatifs.

La longue série de maisons à arcades qui délimitent toute la via Broletto commence sur le côté ouest. Parmi ces constructions il faut distinguer le *Palais Andreasi*, de la fin du XV^{ème} siècle, avec sa superbe corniche de brique, la *maison de la balance*, de la pesée publique, dont on réussit encore à distinguer les fresques de la façade.

Enfin, le siège de l’*Université* ou *corporation des marchands*, du XV^{ème} siècle, forme avec la Via Leon d’Oro un angle où est bien visible la plaque du *finis platearum* qui signalait la limite du marché de la ville de ce côté-ci. Sur le

côté opposé se trouve le Palais de la Masseria, siège des Massari, les administrateurs communaux qui à la période communale enregistraient les entrées et les sorties de la Commune: à l'intérieur, le palais abrite une fresque datée entre 1432 et 1444, qui montre une vue de la ville avant les premières interventions des Gonzague.

Le côté sud de la place est dominé par le Palais du Podestat et par la Tour communale.

L'*Arco dell'arengario*, adossé au Palais de la Masseria, a été réalisé au XIV^{ème} siècle, pour relier entre eux le Palais de la Masseria et le Palais du Podestat; l'arc est en plein cintre surmonté d'un ordre de fenêtres trilobées et d'une loggia à neuf petites arcades sur des colonnettes de marbre.

Place Erbe (ancien nom: Place Broletto)

Cette place a été avec la Place Broletto le coeur de la Mantoue médiévale. Sur le côté occidental elle est délimitée par Via Broletto et par ses maisons ateliers à arcades de la fin du gothique et de la Renaissance; sur le côté nord elle donne sur une partie du Palais du Podestat; le côté oriental est une succession d'importants édifices historiques comme *le Palais de la Ragione*, *la Tour de l'Horloge*, *la Rotonde de San Lorenzo*

Place Sordello (ancien nom: Place San Pietro)

Cette vaste place a été jusqu'au XI^{ème} siècle le coeur de la *civitas vetus Mantuae*, avant que la ville ne s'étende au-delà de la Porte San Pietro. Jusqu'à la période médiévale en effet, la place n'existait pas, on y trouvait une série d'édifices, rues et ruelles qui constituaient la ville elle-même. La place s'est formée au cours du XIV^{ème} siècle avec l'abattement des constructions du plus ancien quartier de la ville, où les Bonacolsi, seigneurs de Mantoue et capitaines du peuple avaient leur résidence.

Le charme de la place tient au mélange de styles et époques divers des édifices qui s'y trouvent: *Palais Acerbi* surmonté de la *Tour de la gabbia*, *Palais Castiglioni*, *Palais Uberti* et *Palais Bianchi* côté ouest; la façade XVIII^{ème} de la *Cathédrale* au nord, le *Palais du Capitaine* et la *Magna Domus*, qui représentent la partie la plus ancienne de la construction complexe du Palais Ducal sur le côté est.

Place Virgiliana

Jusqu'en 1700, cette place était un port, une *ancona*, dite de Sant'Agnese. En 1737, la zone a été asséchée et assainie et en 1797 le général français Miollis a confié à Paolo Pozzo la réalisation d'une place – jardin monumentale. Sa

composition s'articule sur les espaces verts centraux en gazon, enrichis de plates-bandes et de rangées d'arbres le long du périmètre.

La place est entourée sur trois côtés par des constructions, dont certaines sont néoclassiques: par exemple le musée diocésain "Francesco Gonzaga" dont la façade a été réalisée par Pozzo lui-même en 1795 sur le précédent monastère gothique de Sant'Agnese dont il reste encore le cloître intérieur. Le côté qui donne sur le lac de Mezzo est fermé par un parapet devant lequel se dresse le monument de Virgile.

Au centre du monument, la statue du poète a été plusieurs fois détruite et reconstruite. La statue actuelle de bronze a été dessinée en 1927 par Luca Beltrami et réalisée par Emilio Quadrelli.

THÉÂTRES

Théâtre Scientifique

A l'intérieur du Palais de l'Académie, mais avec une entrée séparée, se trouve un bijou de l'architecture théâtrale baroque construit par Antonio Galli Bibiena entre 1767 et 1769, ensuite englobé dans le complexe de Piermarini. Dans le Palais de l'Académie mantouane des Sciences et des Belles Lettres, se trouvait le siège de l'Académie des Timidi; c'est justement le recteur de l'Académie, Carlo Ottavio di Colloredo, qui a envoyé le projet de rénovation du palais à Milan afin qu'il soit transmis à Vienne pour recevoir l'approbation de l'Impératrice Marie-Thérèse.

La volonté de réaliser à l'intérieur du palais un théâtre correspondait aux enthousiasmes intellectuels de l'époque, tournés vers des sujets scientifiques plutôt que littéraires. Une typologie semblable aurait permis d'employer la salle pour des concerts et différentes manifestations, outre les regroupements scientifiques, et les revenus de la location des places dans de telles circonstances auraient permis d'amortir les dépenses pour les travaux. L'espace du théâtre se structure sur la base d'un plan en corbeille avec quatre ordres de loges et une scène fixe aux murs enrichis de panneaux monochromes en clair obscur avec des scènes pastorales.

L'architecture renvoie aux espaces externes, les loges décorées de colonnettes en bois peint ressemblent aux balcons des palais nobiliaires qui donnent sur une place. Les matériaux de construction sont la brique et le bois qui contribuent avec la forme en corbeille du théâtre à créer une acoustique spectaculaire. Le théâtre a été inauguré le 3 décembre 1769 et peu après, le 16 janvier 1770 le jeune Mozart s'y est produit à treize ans à peine.

Théâtre Social

Conçu par Luigi Canonica en style néoclassique et construit entre 1818-22, il était initialement destiné exclusivement au chant lyrique. L'extérieur rappelle le temple classique avec pronaos à six colonnes ioniques et fronton triangulaire. La façade porte la date de construction: "Aere sociali anno MDCCCXXII". L'intérieur, richement décoré comporte trois ordres de loges et deux ordres de galerie.

TOURS

Tour du Zuccaro

Le splendide parallélépipède de briques, qui se détache sur l'actuelle Via Tazzoli, appartenait partait-il à la puissante famille des Zuccaro, dont elle tire son nom, ensuite transformé par le parler dialectal en *siicar*. En réalité, jusqu'à aujourd'hui, aucun document, transaction, contrat ou testament n'atteste aujourd'hui de la propriété originelle de cette famille. Des informations plus précises sur les propriétaires peuvent être données par les documents du XIV^{ème} siècle: la tour s'avère avoir appartenu aux Ripalta, ensuite vendue dans les années 1270 à Pinamonte Bonacolsi, et à la fin englobée dans la propriété des Gonzague, avec concession impériale en 1354. Amadei raconte comment la tour a été décapitée de son faite par un coup de foudre qui l'a frappé en 1540 détruisant les quatre grandes fenêtres qui la couronnaient et l'éclairaient. Elle a été en partie réparée en 1553 mais son toit actuel remonte à la restauration de 1717, lorsque ont aussi été ouvertes les entrées au niveau de la chaussée. Comme pour toutes les tours défensives en effet, l'entrée d'origine était plus élevée pour éviter une attaque directe de l'ennemi.

Tour de S. Alò (Turris nova a fossato bovum)

La Tour de S. Alò, pas très haute, un peu épaisse, n'appartient pas à la typologie des tours de *Dugento* mais elle renvoie à la réalité urbaine, à cheval entre le XIV et le XV^{ème} siècle, quand avec la dynastie des Gonzague, la ville était en train d'acquérir une identité seigneuriale. La tour faisait partie du nouveau système défensif, dont le pivot était le Château de San Giorgio, un système mis au point par l'architecte militaire Bartolino da Novara. C'était justement à travers les boyaux réalisés le long de murailles de fortification qu'on accédait probablement directement à la tour, dont la gouttière du toit coïncide avec la limite supérieure des créneaux de couronnement de la

défense du château. La tour appartenait donc à la ceinture de murailles défensives qui entourait la ville ancienne. Derrière la tour, on peut observer la longue construction du XVI^{ème} siècle de la grande écurie de Cour, aujourd'hui occupée par le musée des pompiers. L'édifice XVI^{ème} adjacent mérite d'être cité, acheté dans la première moitié du XVIII^{ème} par une certaine Madame Balletti, surnommée *la Fragoletta*. Cette actrice, une fois quittée la scène, a créé dans cette maison une auberge pour les acteurs qui venaient jouer au «*Teatro Vecchio*» voisin. Ainsi, Carlo Goldoni, entre autres, y a logé en 1748.

Tour Communale

Vasco Restori en propose la construction en 1227, c'est-à-dire au moment même où est conçu le Palais du Podestat: «*le podestat administrant la justice et tenant la curie criminelle dans son propre palais, la tour a été adaptée à l'usage de prison*». A la fin du XVIII^{ème} siècle, un groupe d'habitants en révolte a arraché et brisé de nombreuses plaques de valeur qui, sur les murs de la tour, faisaient mémoire aux anciens podestats.

Aujourd'hui, nous pouvons seulement admirer la copie d'un blason avec l'inscription *Gabriel Ginorius nobilis Florentinus comes eques ac pretor. Anno 1494* (l'original est conservé dans le Musée de la Ville). Une horloge publique sur le côté donnant vers le Broletto, et une méridienne vers Erbe sont également admirables sur cette tour.

Tour de l'Orologio

Sur la Place Erbe, adossée au palais de la Ragione, se dresse la masse rectangulaire de la Tour de l'Orologio (Horloge), construite selon un projet de Luca Fancelli, entre 1472 et 1473, sur ordre du marquis Ludovico II Gonzaga.

L'édifice a été modifié en 1600 par l'architecte de cour Antonio Maria Viani qui y a d'abord ajouté le couronnement (1612) puis la niche qui abrite une statue de la Vierge (1639). La tour donne accès à l'étage supérieur du Palais de la Ragione et de là aux mécanismes de l'horloge astronomique qui y a été installée en décembre 1473 par Bartolomeo Manfredi, horloger, mathématicien et astrologue de cour.

Tour du Salario (ou des Poltroni ou Tour Nuova)

La tour, qui se dresse derrière la maison-atelier du marchand Boniforte da Concorezzo, à l'angle entre Place Mantegna et Place Erbe, appartenait à l'origine à la riche et puissante famille des Poltroni. En 1213, les Poltroni, qui

depuis un siècle étaient parmi les plus importantes familles de la ville, ont été bannis pas la Commune qui voulait mettre fin aux violences entre factions rivales (dans ce cas précis les Poltroni contre les Calorosi). En de pareilles circonstances, les propriétés des familles envoyées en exil étaient confisquées par la Commune qui faisait abattre les maisons-fortresses et les tours des personnes expulsées de la ville. La Commune a donc pris possession de l'ancienne forteresse des Poltroni, a fait démolir le palais et au moins une partie de la tour. Par la suite, celle-ci a été utilisée comme entrepôt à sel, d'où elle tire son nom actuel. En observant sa base aux gros prismes de marbre, on est sûr que l'édifice a été reconstruit, au début du XIV^{ème} siècle, depuis ses fondations, sur le soubassement de l'ancien bâtiment qui avait appartenu aux Poltroni. Il est un fait que tous les documents postérieurs à 1300 l'appellent *Torre nuova* (Tour neuve). On ne sait pendant combien de temps, la tour a servi d'entrepôt à sel, mais sur les cartes du XVII^{ème} siècle, la même construction apparaît encore avec l'indication de *Torre del Sale* (Tour du Sel) ou de *Salario Pubblico* (Grenier à Sel Public).

Tour (de') Blateri

C'est la seule tour d'époque médiévale encore utilisée en ville, une maison-atelier située Via Calvi, face à la Chambre du Commerce. Elle est identifiée comme une ancienne propriété des Boateri, l'une des familles les plus nombreuses, riches et anciennes qui habitaient le Quartier de S. Martin. Des actes de ventes postérieurs à 1282 il ressort que la famille des Boateri était propriétaire de nombreuses maisons en ville, d'une *maison-tour* et d'une tour, édifices tous situés aux alentours de l'Église de *Santa Maria della Carità*.

2.a.3 Sabbioneta

Sabbioneta est située à une trentaine de Km de Mantoue, dans la partie sud-ouest de la province, près de ses frontières avec les provinces de Crémone et Parme. Aujourd'hui, Sabbioneta est une commune de près de 4.000 habitants au centre d'une zone rurale très fertile et productive. Cette partie de la province de Mantoue, dans les dernières décennies, a aussi pris les caractères d'une industrialisation diffuse liée à la prolifération de petites et moyennes entreprises familiales. Ce phénomène n'a toutefois pas affecté le bourg de Sabbioneta, qui se présente toujours regroupé dans la structure en étoile de ses murailles hexagonales, comme à la deuxième moitié du XVI^{ème} siècle, à l'époque de sa fondation par Vespasiano Gonzaga Colonna, seigneur d'un Etat autonome aux confins du duché de Mantoue.

La ville est bordée par la route nationale qui conduit de Mantoue à Casalmaggiore et à Parme. Une fois dépassée la dépression verte qui témoigne d'une défense d'eau aujourd'hui inexistante, on entre dans Sabbioneta en franchissant la porte impériale. En suivant la route rectiligne qui traverse la ville d'est en ouest (l'ancienne Via Giulia aujourd'hui Via Vespasiano Gonzaga) comme un decumanus, on atteint la Porte Vittoria, autre accès historique de Sabbioneta. L'établissement urbain est caractérisé par cet axe médian, sur lequel s'encastrent 34 pâtés de maisons orthogonaux entre eux. En position asymétrique et décentrée se trouvent la Place Ducale et la Place Castello, les deux plus importants centres de la ville autour desquels se dressent les édifices de représentation. Sur la place Ducale, s'avancent ainsi le Palais Ducale, siège de la Commune et l'Église paroissiale de Santa Maria Assunta: depuis la fondation de la ville, cette place est le centre politique, administratif, et religieux d'où partent de manière orthogonale, les rues mineures bordées d'arcades. En retrait de l'espace public et de représentation de la place, se dresse l'Église de l'Incoronata, mausolée de Vespasiano. Sur la Place Castello s'élèvent certains des édifices les plus représentatifs du climat culturel qui devait animer la capitale de Vespasiano: la Galerie des Antiques, et le Palais du Jardin. L'édifice moderne des Ecoles occupe l'espace de la Forteresse de la ville, qui était relié au palais du Jardin par un petit passage à arcades dont il ne reste qu'un tronçon. Non loin de Place Castello s'élève l'un des joyaux de l'histoire du théâtre en Europe, le Théâtre Olympique, construit à l'ancienne par Vincenzo Scamozzi. C'est le premier édifice théâtral édifié en Italie avec une construction originale et non pas en adaptant des espaces ou des salles de palais préexistants. L'architecture de Sabbioneta publique et privée conserve en grande partie ses traits originaux de la fin du XVI^{ème} siècle. Cette caractéristique associée à la conservation de sa structure urbaine conserve à la ville ce caractère qui la distinguait déjà au moment de sa création.

Les principaux monuments urbains

EDIFICES CIVILS

Le Casino ou Palais Jardin

Modeste construction à l'aspect rustique, le "Casino" est situé entre la galerie et le petit Corridor. Il a été commencé avant 1580 et terminé en mai 1588, pour être la résidence privée et lieu de l'*otium* du duc.

L'extérieur, couronné d'une précieuse corniche en chêne sculptée en 1583, a été peint en mai 1588 de motifs géométriques. L'intérieur a été décoré par

le groupe d'artistes coordonné par Bernardino Campi entre 1582 et 1587. Malgré cette enveloppe sobre, les petites pièces sont décorées de fresques et de stucs avec une profusion de dorure et l'utilisation de rouge cinabre, vert malachite et bleu cobalt.

Un grand escalier de marbre conduit au premier étage à la *Chambre des Césars*. Sur le mur du fond Minerve est représentée avec la Victoire dans la main droite, flanquée de deux barbares, tandis que la Renommée est représentée du côté de la fenêtre. Six empereurs sont représentés sur les murs longs, dans un faux péristyle. La petite pièce est couverte de deux voûtes d'arêtes décorées de grotesques, et reliée par une petite voûte en berceau sur laquelle figure un "putto", angelot, qui joue des cymbales.

On pénètre ensuite dans la *Chambre de Philémon et Baucis*. Au centre de la voûte se trouve un tableau avec un génie ailé qui porte le blason ducal, flanqué de deux grues et deux lions, symboles de vigilance et de force. Les cadres en stuc ont été modelés par Giovan Francesco Bicesi dit Fornarino, tandis que les grotesques des arcades et les quatorze lunettes représentant la fable mythologique de Philémon et Baucis ont été peintes par Bernardino Campi. Aux murs longs figurent le cirque Maxime et le cirque Flaminius et entre les fenêtres, vers la place, est représentée une perspective urbaine qui renvoie à la scène du théâtre. En 1584 la pièce est dotée d'une cheminée de marbre. La *Chambre des mythes* est couverte d'une voûte à pavillon divisée en cinq panneaux. Ceux-ci sont contournés par un cadre raffiné de stuc modelé et doré par Martire Pesenti. Les épisodes mythologiques à l'intérieur de ces panneaux ont été peints par Bernardino Campi. Dans celui du centre, Philyre est aimée par Saturne qui a pris la forme d'un cheval tandis que Cupidon dort à l'ombre d'un laurier. Dans les quatre ovés autour on reconnaît les fables mythologiques de *Dédale et Icare*, *Arachné et Minerve*, *La Chute de Phaéton* et la *Punition de Marsyas*. Dans la partie supérieure des murs, les tablettes sur lesquelles étaient posés des bustes antiques alternent avec des tableaux peints de devises des Gonzague. La cuvette allongée au-dessus de la fenêtre accueillait un Cupidon endormi en marbre. Dans la partie basse de la frise, quelques figures féminines ailées, alternées à des aigles, tiennent de riches festons de fleurs et de fruits peints avec un grand réalisme par le peintre de Sabbioneta Giovanni Bresciani, collaborateur de Campi.

En empruntant le petit couloir on entre dans le *cabinet de travail du duc*. Une pièce intime, carrée, magnifiquement décorée. Tous les maîtres de l'atelier de Bernardino Campi ont travaillé en même temps à cet intérieur. La corniche en stuc doré, qui sépare la petite calotte en de nombreux losanges a été réalisée par Fornarino et Martire Pesenti. Les ovales avec les vertus cardinales, les quatre panneaux à la base avec les allégories de fleuves et les trois bas-reliefs à l'ancienne ont en revanche été exécutés par Bartolomeo Conti. Les cinq angelots dans les octogones, les oiseaux et les animaux

fantastiques et exotiques ont été peints par Campi lui-même. Huit épisodes tirés de l'Énéide de Virgile sont représentés aux murs. Les scènes ont été dessinées et exécutées en partie par le peintre originaire de Crémone, Carlo Urbino. Sur les quatre tablettes aux coins étaient posés des bustes antiques, tandis que la partie basse des murs, où reste aujourd'hui une cheminée en pierre de paragon, était revêtue d'une précieuse marqueterie de marbres.

Une fois traversé le bref *Couloir d'Orphée*, décoré d'un épigone de Carlo Urbino avec quatre scènes tirées du mythe du célèbre musicien, et couvert d'une gracieuse voûte à caissons, on arrive à la plus grande pièce du palais la *Salle des Miroirs*. Sur les murs longs, les fenêtres, encadrées de compositions de trophées et d'armes, sont alternées à quatre panneaux avec de grands paysages qui représentent autant de scènes du mythe de Pâris.

C'est dans les arcs des murs courts qu'étaient placés les miroirs en verre vénitien, à leurs côtés se trouvaient des portes de noyer, dont il ne reste qu'un seul exemplaire peint en témoignage. Sur les tablettes qui surplombent les portes étaient posés des bustes antiques. Les bas-reliefs au-dessus des fenêtres avec des scènes de la vie romaine ont été modelés par le stucateur Bartolomeo Conti, tandis que les grands paysages ont été exécutés par un peintre flamand. Les cinq espaces du plafond en bois polychrome étaient autrefois occupés par des toiles peintes, probablement enlevées au cours des confiscations autrichiennes de la seconde moitié du XVIII^{ème}.

Dans la *Salle des Miroirs* s'ouvre la *Chambre des Grâces*, une pièce délicieuse à destination privée admirablement décorée par Fornarino. Les murs peints de grotesques présentent au centre des figures mythologiques: *Apollon*, les trois *Grâces*, *Diane éphésienne* et *Vénus avec Cupidon*.

Sur le côté un petit escalier en colimaçon, avec aux murs une tresse de lierre, conduit à une autre petite chambre privée, située en dessous de celle des Grâces et consacrée à Vénus. Du jardin à l'italienne, visible à travers les fenêtres de la *Salle des Miroirs*, il ne reste aujourd'hui que les trois grottes à niche, et à l'intérieur de la grotte centrale, une cuvette de marbre en forme de coquille. Le parterre était composé de deux allées qui se croisaient, avec au centre une fontaine. Celle-ci était couverte d'un petit temple de bois avec une coupole recouverte de cuivre. Les plates-bandes étaient bordées de basses haies de buis et le long des allées en 1590, le duc a fait placer des colonnes de chêne rouvre, intercalées de jalousies où grimpaient des vignes et des jasmins parfumés. Des sculptures antiques étaient placées dans les niches de la façade tournée vers le jardin. Au cours du XVII^{ème} le jardin a été transformé en potager et les structures qui le décoraient ont été démantelées.

Le Grand Corridor ou Galerie des Antiques

Entre 1583 et 1584 le Grand Corridor a été édifié pour fermer le côté est de 81

l'ancienne Place Castello. Le long édifice en brique apparente est composé de vingt-six travées qui dans la partie inférieure, constituent une arcade formée de puissants piliers. A l'étage supérieur, vingt-six miroirs s'alternent avec des fenêtres séparées par des niches.

La galerie n'avait aucune fonction de liaison; elle a été construite pour contenir les collections ducales. Du Palais Giardino, on y accède par une courte rampe et l'intérieur de présente comme un espace unique peint et long de 96 mètres. La décoration de fresques présente entre les fenêtres une fausse architecture qui soutient la frise où sont peints des figures allégoriques, des angelots, des blasons, des vases et des devises. En 1587, Giovanni et Alessandro Alberti, quadratoristes toscans, ont réalisé les perspectives des côtés courts et ont probablement conçu le reste de la décoration. En mai 1590, le duc a fait placer l'édicule de marbre au centre de la façade de la galerie vers le château.

Dans un premier temps, le duc y a fait installer les portraits de célèbres condottieres antiques et des vestiges archéologiques. En juin 1589, les portraits ont été déplacés ailleurs, et l'actuelle décoration de faux marbres vieilliss a été réalisée. D'autres antiquités venant de la cour impériale de Prague ont ensuite été ajoutées. L'installation alternait la tradition française des "galeries des cerfs" à la mode italienne des pièces archéologiques. Aujourd'hui, la galerie reste un magnifique espace vide et est considérée comme le plus bel exemple de musée de la fin du XVI^{ème} siècle.

Les statues, les bustes, les reliefs, les plaques et les trophées de chasse ont été confisqués en 1773 et transportés à Mantoue dans le nouveau Musée statuaire, créé au Palais de l'Académie suivant la volonté de l'Impératrice Marie Thérèse d'Autriche. En 1915, les marbres antiques de la collection de Vespasiano Gonzaga, ont été amenés avec ceux provenant d'autres résidences des Gonzague, dans les dépôts du Palais Ducal. Aujourd'hui ils sont exposés dans la Galerie de la Mostra au Palais Royal de Mantoue.

Le Grand Palais ou Palais Ducal

Le Palais Ducal ou "Grand Palais" a été le premier édifice construit dans la nouvelle ville de Sabbioneta. Il a été détruit par un incendie en 1559 et reconstruit par les maîtres maçons de Crémone Nicolò della Noce et Antonio della Torre en 1561. Le palais a été décoré au cours des années suivantes et a subi quelques transformations après 1578 quand le duc Vespasiano est revenu de la cour royale d'Espagne dans son Etat de Lombardie. Palais de représentation, il a été le siège de la vie publique et administrative de l'Etat de Sabbioneta.

La façade qui avance sur la Place Ducale porte encore de faibles traces de son ancienne décoration. En 1584, dans la partie haute ont été peints

quelques trophées en faux bronze par Michelangelo Véronèse ainsi qu'une Vierge et deux anges portant le blason par le célèbre peintre de Crémone.

L'intérieur apparaît aujourd'hui nu, dépourvu des précieuses tapisseries, des tableaux et des vestiges archéologiques qui le décoraient autrefois. Seules demeurent quelques cheminées de marbre et les plafonds élaborés de bois sculpté. En traversant la grande entrée vide, on accède à l'atrium et par la porte de gauche à une petite pièce dont la voûte ornée de caryatides et de médaillons symbolise les quatre saisons.

On passe ensuite dans une chambre au plafond orné de grotesques au centre duquel se trouve un panneau qui porte les traces d'une peinture figurant Vénus et Adonis, malheureusement mal conservé.

En descendant quelques marches, on aboutit à une petite pièce au plafond sophistiqué en bois doré. Le sceau ducal est sculpté au centre, entouré par le collier de la Toison d'or et surmonté par le grand bonnet de vassal du Saint Empire Romain. Sur les côtés se trouvent deux panneaux dans lesquels figure sur champ d'azur, la devise de la foudre ailée. Tout autour des têtes de lion tiennent de grands festons de fruits. Autrefois, dans cette petite pièce se trouvait aussi une cheminée de marbre sur laquelle était posé un bas-relief circulaire avec la tête de l'Empereur Auguste. La salle suivante, plus spacieuse, est dotée de caissons dorés et d'une précieuse cheminée en marbre rouge de Vérone avec de beaux protomés léonins et une imposante chape de stuc doré. Elle est nommée de manière impropre *Salle d'Or*, mais autrefois elle s'appelait la *Salle du Duc d'Alba* car dans la niche de la chape se trouvait le buste en bronze de Fernando Alvarez de Toledo, duc d'Alba. La sculpture a été réalisée par Leone Leoni et elle est citée par Giorgio Vasari dans l'édition des *Vies* de 1568. La porte, aujourd'hui murée, au-dessus de laquelle est située la tablette qui portait une statuette de marbre, donnait accès au fastueux *Salon des Chevaux*, détruit par un incendie au début du XIX^{ème} siècle. La *Cavalcade* était disposée à l'intérieur, il s'agit d'une série de dix statues équestres des Gonzague situées au-dessus de hautes bases de bois et distribuées en arc de cercle le long des murs. Aujourd'hui, cette pièce est une cour à laquelle on accède par un portail au centre de la loggia de la cour centrale. De la cour on retourne dans l'atrium où jusqu'à la moitié du siècle dernier, dans un espace à gauche, s'élançait le grand escalier monumental, comme en témoignent les anciennes cartes du palais. Aujourd'hui, on arrive au premier étage par un modeste escalier de briques qui conduit à la *Salle des Aigles*. La frise est ornée de grands aigles qui soutiennent des festons et tiennent dans leurs serres la foudre ailée de Jupiter. C'est dans cette salle que sont disposées les statues subsistant de la Cavalcade, représentant Vespasiano et ses ancêtres masculins. Sur les dix statues originales, seules quatre restent intègres, tandis que des cinq autres ont été récupérés les bustes. Les statues équestres en bois ont été sculptées

par un artiste vénitien en 1587. Au centre on distingue celle du duc Vespasiano revêtu d'une armure et du collier de l'ordre chevaleresque de la Toison d'or. Autrefois étaient accrochés aux murs des trophées de chasse et un ange portant le blason ducal.

La première porte à droite, en haut de l'escalier, conduit à la *Salle des Empereurs*. Le précieux plafond de bois, sculpté et peint 1562, est divisé en neuf grands caissons dans lesquels sont incrustées les armoiries et la devise de la foudre ailée. Dans la frise, huit échines avec des tablettes s'alternent avec douze cadres dans lesquels sont situés autant de panneaux peints de vases de fleurs. Une belle cheminée en pierre de paragon est aussi conservée. Au XVI^{ème} siècle, les murs, aujourd'hui nus, étaient recouverts de panneaux de cuir. Sur les tablettes étaient disposés huit bustes d'empereurs de la Rome Antique, tandis que dans les encadrements se trouvaient dans des cadres dorés des portraits d'empereurs romains, peints par Bernardino Campi, probablement exécutés selon les originaux de Titien qui se trouvaient alors dans la *Chambre des Césars* de l'appartement de Troie au Palais Ducal de Mantoue. A côté, se trouve la *Galerie des Ancêtres* où se trouvent les portraits en bas-reliefs des aïeuls de Vespasiano. Un précieux cordon de stuc divise la voûte en plusieurs panneaux.

Dans celui du centre Phoebus est représenté sur le char du soleil, tandis que dans les deux panneaux latéraux se trouvent Mercure et Mars. Les six paysages peints par un artiste flamand sont remarquables. A l'époque deux pyramides de marbre se trouvaient dans cette pièce, chacune surmontée d'un buste. Le petit espace, recouvert d'une coupole ornée d'un soleil, qui sépare la Galerie des Ancêtres de la Salle des Aigles est défini dans les anciens documents comme la "capeleta", il abritait une prédelle et une statue antique.

La grande salle suivante présente une ample frise peinte d'éléphants et de caryatides. Cette salle abritait différents portraits parmi lesquels celui de l'empereur Charles V et les effigies de quelques doges vénitiens. On passe ensuite dans une série de petites pièces où sont conservés des plafonds raffinés en cèdre du Liban, sculptés par des graveurs vénitiens et lombards. Les deux dernières salles ont les plafonds les plus élaborés. Celui de l'avant-dernière salle présente des caissons octogonaux au centre desquels sont insérées des pommes de pins ouvertes. A l'époque de Vespasiano c'est là qu'était conservée la *Grande Libreria*, la bibliothèque ducale transférée 1626 dans le couvent des Serviteurs de Marie, situé derrière le palais, et aujourd'hui perdue. Le plafond de la dernière salle est divisé en caissons carrés d'où pendent des grappes de raisin.

Au XVI^{ème} siècle, dans le mur privé de fenêtre, une arcade constituait une loggia. La pièce était en outre munie d'une cheminée sur laquelle était posée une statue acéphale.

Le Théâtre à l'Antique

L'édifice conçu par Vincenzo Scamozzi, constitue le premier exemple de théâtre de l'époque moderne construit à partir de rien et sans liens avec la structure d'un édifice préexistant.

L'élégante architecture de l'extérieur est divisée en deux ordres par un cadre bandeau sur lequel ressort l'inscription latine "ROMA QVANTA FVIT IPSA RVINA DOCET". Dans la partie inférieure, les fenêtres et les trois portails sont entourés de vousoirs en bossage lisse; la partie supérieure est constituée en revanche de parastates jumelées entre lesquelles s'alternent des niches et des fenêtres surmontées de frontons courbes brisés. Des bustes et des statues antiques étaient exposés dans les niches.

Le schéma interne rappelle celui des théâtres classiques: le demi-cercle avec les gradins de la cavea, l'orchestre rectangulaire et l'estrade surélevée avec la scène fixe, sans arc de scène.

La salle des représentations est dépourvue aujourd'hui des deux importantes structures qui la caractérisaient fortement au XVI^{ème} siècle: le plafond en faux ciel et la scène de Scamozzi. A la place de l'actuel plafond à caissons qui pèse lourdement sur la pièce, Scamozzi avait inventé un toit en carène de bateau inversée et un faux plafond en berceau constitué de claires recouvertes de stuc, et peint d'azur pour simuler le ciel. La voûte en berceau au niveau de la scénographie descendait comme un rideau s'unissant aux peintures des murs, et créant ainsi un cône de perspective avec l'inclinaison de la scène.

La scène fixe représentait une place, avec une rue en perspective sur laquelle donnaient des palais nobiliaires et bourgeois; elle était réalisée en bois, en stuc et en toile peintes de faux marbre et fausse pierre.

Les fresques ont été exécutées par les artistes de l'atelier de Paolo Véronèse comme le démontre la belle loggia, peuplée de personnages de l'époque, peinte immédiatement sous le plafond. Les stucs de la loggia ont été modelés par Bernardino Quadri et son équipe de stucateurs vénitiens entre juillet et octobre 1589.

EDIFICES RELIGIEUX

Église de la Bienheureuse Vierge du Carmine

L'Église du Carmine donne sur une large rue ancienne appelée le *Stradone* la grande route, le long de laquelle se succédaient les palais des familles les plus en vue de la ville.

La façade est divisée par un entablement saillant et se termine par un fronton curviligne. Des encadrements mixtilignes en saillie mettent en

évidence le portail et la grande fenêtre supérieure de la fin du Baroque. A la gauche de la façade s'ouvre le portail d'entrée de l'ancien couvent; une corniche ondulée le surplombe et l'unit au mur d'enceinte du même monastère. L'intérieur de l'église a été élégamment rénové autour de 1770 et il est animé d'ornements en stuc de style *rocaille*. La structure longitudinale présente une seule nef avec des chapelles latérales. La voûte à arc surbaissé est éclairée de grandes fenêtres. Le presbytère est ouvert sur deux espaces: celui de gauche qui communique avec le couvent est protégé par une grille de bois et était destiné à la communauté religieuse; dans celui de droite se trouve la sacristie. Les chapelles qui flanquent la nef abritent des autels baroques compliqués. Le maître-autel présente une structure complexe en marbres polychromes. La toile du baldaquin qui le surmonte représente le *Père Eternel* et a été peinte par Giovanni Morini en 1770.

Le demi-cercle de l'abside est occupé par le chœur de bois sculpté par le *cormoran* Antonio Maria Lodi entre 1745 et 1755. L'ameublement est composé de treize "bancs" avec des sièges mobiles séparés par des accoudoirs courbes. Chaque dossier était surmonté de cimaises et de petits vases qui ont aujourd'hui complètement disparu. Un prie-dieu dont le front est sculpté d'une composition végétale originale, qui caractérise la production du graveur de Sabbioneta est situé au centre. Malheureusement, le précieux chœur du XVIII^{ème} siècle est dans état de conservation précaire. Au-dessus du chœur, entre les deux grandes fenêtres de l'abside, se trouve un retable complexe, en marbre, dont la niche centrale abrite un crucifix remarquable du XV^{ème} siècle, provenant de la petite église de l'Ospedale qui se dressait près du fort de Sant'Elmo. En levant les yeux, on peut admirer deux tableaux ovales (1770) qui représentent *l'Ange annonciateur et la Vierge Annoncée*, oeuvre de Giovanni Morini.

Église de la Bienheureuse Vierge Couronnée

L'Église de la "Beata Vergine Incoronata" a été construite entre 1586 et 1588 sur le site de la précédente église de San Nicolò.

Le plan est octogonal et s'inspire des modèles lombards du XV^{ème} siècle dans le style du Bramante.

La structure interne est constituée de huit grands piliers sur lesquels sont adossés des parastates aux chapiteaux doriques, et entre lesquels sont disposées huit chapelles fortement ébrasées avec des arcs en plein cintre. Au-dessus des chapelles se trouve le matroneum constitué de huit fenêtres jumelées, avec une colonnette centrale d'ordre toscan, intercalées de parastates ioniques. Le tout est surmonté d'une coupole composée de huit grands panneaux. Cette structure est complètement camouflée par la décoration du XVIII^{ème} siècle. Les tableaux qui recouvrent les surfaces

intérieures ont été réalisés autour de 1768 par des artistes locaux formés par Antonio Galli Bibiena.

Les trois chapelles adossées à la loggia de l'entrée, abritent le portail d'accès et deux portes. Les cinq chapelles restantes accueillent en revanche quatre autels et le monument funéraire du duc de Sabbioneta. Le maître-autel est surmonté d'une niche dans laquelle est posée la statue en papier mâché de la *Vergine Addolorata ed Incoronata* et réalisée en 1766 par le sculpteur bolognais Angelo Piò. Au-dessus des autels des deux chapelles de droite se trouvent deux toiles parmi lesquelles, "La fuite en Egypte", se détache par la qualité d'exécution d'un peintre de Parme de la seconde décennie du XVII^{ème}. La seconde chapelle à gauche du maître-autel conserve pour sa part un beau tableau, proche de la manière du peintre originaire de Viadana Giovanni Morini qui représente la *Vierge couronnée entre les anges et les saints*. Les trois chapelles restantes avec leurs accès, sont occupées dans leur partie supérieure par trois balcons de bois qui accueillent l'orgue et deux tribunes de chœurs. Dans les chapelles aux côtés du portail, se trouvent deux confessionnaux sculptés à la deuxième moitié du XVIII par l'ébéniste local Antonio Maria Lodi à qui l'on doit aussi les bancs prie-Dieu disposés sur quatre rangées au centre. A la base des parastates d'angle, se trouvent quatre petits tableaux du XVIII qui constituent la *Via matris*: sept représentent les douleurs de la Vierge, et le huitième, Marie en méditation solitaire. L'Église de l'Incoronata qui était l'édifice des Servites est aussi devenu le mausolée de Vespasiano Gonzaga. En effet, l'intérieur abrite le monument funéraire ducal réalisé en 1592 par Giovan Battista della Porta avec des marbres polychromes très rares, et au centre la statue en bronze du duc. La sculpture, oeuvre du sculpteur Leone Leoni légèrement plus grande que nature, représente Vespasiano, habillé d'une armure classique.

La tombe de Vespasiano Gonzaga a été découverte au cours de l'été 1988 pendant les travaux de réfection du sol de l'église. En dessous du monument de marbre se trouvait en effet une crypte fermée. Dans la tombe, envahie par une épaisse couche de très fins sédiments, ont été retrouvés les ossements de la famille ducal. Sur le seul squelette encore en composition anatomique, celui de Vespasiano Gonzaga, a été retrouvé un petit pendentif précieux du plus important ordre chevaleresque de la Renaissance, la Toison d'Or.

Église de San Rocco

L'Oratoire de San Rocco se dresse entre l'Église paroissiale de Santa Maria Assunta, à laquelle il est relié à travers les sacristies, et le palais qui abrite la Synagogue de la communauté juive. Il conclut une petite place qui s'ouvre le long de via Bernardino Campi. Son aspect actuel date du début du XVII^{ème} siècle, tandis que la décoration intérieure a été complètement refaite dans la

seconde moitié du XVIII^{ème}. La façade est divisée en deux ordres par une trabéation très saillante conclue par un fronton triangulaire. Chaque ordre est divisé par deux paires de parastates entre lesquelles est insérée une niche; dans cet ordre supérieur se trouvent les statues de *San Rocco* et *San Sebastiano*. Au centre de la partie inférieure se trouve le portail surmonté d'un tympan curviligne, avec au-dessus dans la partie supérieure, une grande fenêtre encadrée de minces parastates qui soutiennent un tympan courbe et brisé. L'intérieur est constitué d'une seule nef sur laquelle s'ouvrent deux chapelles de chaque côté. Deux profondes chapelles au bout de la nef constituent les bras du transept. Le long espace du presbytère est fermé par une rambarde de marbre rouge et est flanqué par un couloir à gauche et par un grand local à droite. Une série de parastates avec d'élégants chapiteaux de stuc doré, adossées aux murs de la nef soutiennent la trabéation mixtiligne sur laquelle repose la voûte. Le maître-autel raffiné repose sur une vaste prédelle qui délimite la zone réservée au célébrant du reste du chœur. La première est recouverte d'une voûte en berceau décorée de trois fresques de la vie de San Vincenzo. Celle du centre représente *Saint Vincent monté au ciel* et des deux côtés *La Tentation de Saint Vincent* et *Saint Vincent en prison visité par des anges*. La zone du presbytère, communiquant avec les parties latérales à travers deux arcs, fermée à la base par un parapet de maçonnerie, est pour sa part surmontée d'une coupole dont les pendentifs sont ornés de peintures des Évangélistes. Ces fresques ont été exécutées en 1769 par le peintre originaire de Viadana Giovanni Morini. Sur l'un des murs du bras gauche du transept se trouve un remarquable tableau de la fin du XVI^{ème} siècle qui représente l'*Annonciation*, sans doute par Giovanni Bresciani. L'église, restaurée dans les années 1980, est dépourvue de tout mobilier excepté le tabernacle de bois doré et la tribune de la contre façade, tous deux de la deuxième moitié du XVIII^{ème}. L'église a été jusqu'à la fin du XVI^{ème} siècle le siège de la puissante Confraternité des *Disciplini*.

Église de Sainte Marie Majeure

L'Église de Sainte Marie Majeure a été édifiée suivant la volonté de Vespasiano Gonzaga à partir de 1578 et consacrée dès 1582. La sobre façade de marbre, constituée de plaques blanches et rouges, présente un portail élaboré à édicule, avec des panneaux de noyer réalisés en 1726. Une tour clocher a été érigée après la mort de Vespasiano, elle a pris son aspect actuel entre 1769 et 1772 sur un projet de Ferdinando Galli Bibiena, exécuté par son fils Antonio. Le baptistère, austère, a été construit en 1926.

L'intérieur, à nef unique est rythmé par des chapelles latérales ornées de retables de marbre qui abritent des tableaux et des statues. Les fresques ont été réalisées en 1768 en style rococo et remplacent celles du XVI^{ème} siècle

exécutée par Bernardino Campi et ses assistants. L'aménagement actuel remonte à 1767 quand les conseils des constructions ont décidé de rénover et d'embellir l'édifice. L'ancienne disposition des autels telle qu'elle était définie dans les premières années du XVII^{ème} siècle a été radicalement bouleversée. Très peu d'éléments ont été replacés à leur position originelle. L'ancien retable du maître-autel, qui représente la *Vergine Assunta entre les apôtres*, peinte après 1607 probablement par Giovan Battista della Rovere dit Fiamminghino, se trouve aujourd'hui à l'intérieur de l'ancien couvent des Servites (l'actuelle Maison de Repos).

La décoration des murs latéraux des chapelles a été réalisée par Gaetano Ghidetti qui a peint des perspectives, des rambardes, des urnes et des tentures. Au même moment, Antonio Bresciani a décoré la voûte, la nef et la contre façade. Sous la voûte, il a peint trois ovales avec des figures allégoriques: dans celui du centre, le plus grand se trouve le *Triomphe de la Foi, de l'Espérance et de la Charité pendant que quelques anges écrasent l'Hérésie*, dans l'ovale, orienté vers la façade, sont représentées *la Miséricorde et la Vérité* tandis que dans le dernier, dirigé vers la coupole, on peut admirer *la Grâce et la Justice divine*. Dans la contre façade il a peint en monochrome *Moïse et Aaron*, comme de fausses statues, avec au centre l'inscription qui célèbre les travaux de rénovation de la décoration achevés en 1768. La grande boussole néoclassique a été conçue par l'architecte Carlo Visioli. A ses côtés se dressent deux monuments funéraires du XVI^{ème} siècle. L'un commémore Marco Giulio Lanfranchi fonctionnaire de Vespasiano Gonzaga décédé en 1574, l'autre rappelle le jeune artiste flamand Jean de Villa mort tragiquement, noyé dans les eaux du fleuve Oglio en 1562.

En 1768, Antonio Galli Bibiena, scénographe et architecte théâtral a reçu de la riche confraternité du Très Saint Sacrement, la charge de reconstruire et décorer la chapelle homonyme à l'intérieur de l'église. La chapelle a un plan octogonal avec quatre côtés longs, et quatre courts. Aux arêtes, sont adossées des parastates composites en stuc reposant sur de hautes bases et soutenant une trabéation mixtiligne. Au-dessus on observe le système de la couverture constitué de deux calottes: l'une intérieure en brique percée à jour, l'autre en maçonnerie, peinte en bleu. Les deux sanctuaires des martyrs ont été réalisés dans un style élégant et éclectique en 1937 par le sculpteur Ludovico Pagliaghi. Au-dessus de l'autel, une niche abrite la statue du sacré-cœur, oeuvre du XX^{ème} siècle.

L'espace de la coupole dans lequel avance le presbytère est formé par la croisée de la nef avec le court transept. La fresque de la calotte, réalisée par Antonio Bresciani, représente *l'Ascension de la Vierge*. Les bras du transept sont constitués d'une unique niche géante aussi profonde que l'une des chapelles latérales et ils accueillent deux tribunes, sculptées par l'ébéniste local Antonio Maria Lodi en 1768. Celle de gauche constitue la cantoria

tandis que l'autre abrite un orgue construit en 1851 par la famille d'organiers de Plaisance, Lingiardi. Les quatre confessionnaux ont été réalisés par Lodi en 1745. Le presbytère, rehaussé par rapport au sol de la nef, est fermé par un système de rambardes de marbre reliées au centre et sur les côtés par trois petites portes du XVIII^{ème}. La décoration de l'autel a été transformée au cours du XIX^{ème} siècle. La structure complexe de l'autel, composé de marqueterie de marbres polychromes et embellie de frises et ornements de bronze et d'argent a été réalisée en 1892, tandis que le chœur de bois a été intégralement refait en 1828. La niche située dans l'abside au-dessus du chœur entre les deux grandes fenêtres en albâtre, abrite une statue de bois de la Vierge du XVIII^{ème}.

La sacristie, modernisée dans les années 1790 est une vaste salle rectangulaire recouverte d'une voûte en berceaux. Dans le grand ovale du centre, entouré des stucs dorés de Paolo Campora, le peintre de Vérone Giorgio Anselmi a peint *Moïse et Aaron en prière*. Les stucs de Campora et les fresques d'Anselmi ont été exécutés en 1776. Les meubles (les placards, les cinq portes et les deux bancs de noyer) sculptés et montés par Francesco Galli di Soragna entre 1783 et 1788, représentent un premier exemple d'ameublement de bois néoclassique dans la région. Dans le mur du fond s'ouvre une chapelle flanquée par deux portes. Sur son autel est posée une copie de la *Madonna della gatta* de Raphaël. Le tableau a sans doute été réalisé par un peintre de l'école de Giulio Romano. En haut des murs, se trouvent dans des ronds encadrés de stucs de Campora les épisodes de la *Vie de la Vierge* oeuvre d'un peintre inconnu du XVIII^{ème} siècle.

Synagogue

La Synagogue est située au deuxième étage d'une maison privée dans le voisinage immédiat de l'église paroissiale. Ce lieu a été choisi suite à la donation de certains espaces de cet édifice par Salomone Foà, l'ancien propriétaire du bâtiment. La structure a été complètement transformée au début du XIX^{ème}. Le projet a été confié à l'architecte originaire de Crémone Carlo Visioli, qui avait déjà travaillé de Viadana. L'oeuvre a été achevée en 1824. On accède à l'appartement qui abrite la synagogue en montant quatre rampes d'un élégant escalier de marbre. La salle de prière et de réunion est précédée d'un vestibule rectangulaire; sur chacune des longueurs de la pièce sont disposées trois portes, une réelle, et deux peintes en trompe l'oeil. La structure de la salle suit un schéma précis. Sur le mur du fond se trouve l'édicule où est situé l'*aron*, l'armoire sacrée qui contient la Thora. Celui-ci est précédé par une grille élaborée, constituée de pièces de fonte assemblées entre elles, qui délimite la *tevà*, la tribune pour la lecture des textes sacrés.

90 Du côté opposé se trouve le balcon du *matroneum*, lieu réservé aux femmes,

qui est séparé de la salle par une austère grille de bois peint en noir. La voûte est enrichie des stucs de l'artiste suisse Pietro Bolla. Les imposantes colonnes et parastates périmétrales en faux marbres avec des chapiteaux corinthiens compliqués font allusion au Temple de Salomon. Par chance, une bonne partie des éléments de l'ameublement et de la décoration a été conservée in situ: les deux lampes à huile qui flanquent l'aron, quelques bancs de noyer, les appliques à sept branches, sur les fûts des parastates et un candélabre à neuf branches (*Chanukia*).

2.b Histoire et Développement

2.b.1 Mantoue

A la différence de nombreuses villes établies dans l'anse d'un fleuve, Mantoue n'est pas née sur les rives du Mincio, telle qu'elle apparaît aujourd'hui, mais sur les parties émergeant du cours principal du fleuve et un bras secondaire qui revenait paresseusement au lit principal environ un kilomètre plus en aval. Cette caractéristique du site mantouan, rappelée par les sources littéraires antiques et médiévales a été encore renforcée par une intervention hydraulique grandiose. A la fin du XII^{ème} siècle, cette intervention a donné au *lacus mantuanus* et à la ville l'aspect consigné dans toute la documentation topographique jusqu'au XVIII^{ème} siècle. (cf. Anonyme, *Pianta della città e dintorni*, 1439-41, A.S.VE; Cristoforo Cavalcabò, *Veduta della città e dintorni*, 1479-83, A.S.VE; Gabriele Bertazzolo *Urbis Mantuae descriptio*, Pianta scenografica a volo d'uccello della città e dintorni, 1628, B.C. MN; Pierre Mortier, *La ville de Mantoue*, 1704...) C'est seulement au XIX^{ème} que les plans montrent un établissement péninsulaire: le bras secondaire du fleuve appelé Lago di Paiolo, a en effet été asséché sous le gouvernement des Habsbourg (1708-1865).

Le caractère marécageux du territoire a toujours conditionné le développement de Mantoue. En effet, l'eau jouait idéalement son rôle de frontière naturelle, de barrière défensive, de voie de communication. Cependant, les fréquentes crues du fleuve étaient aussi synonymes de danger et de destruction pour les habitants. Au cours des siècles, c'est justement la nécessité de contrôler les eaux qui a conduit à la réalisation de projets hydrauliques nombreux et souvent audacieux qui ont accompagné la croissance et la sécurité de la ville jusqu'à notre époque.

LES ORIGINES ET LA PÉRIODE ANTIQUE

La fondation de Mantoue se perd dans un entrelacs de mythes où le nom de la ville est cité. Celui-ci pourrait dériver d'une divinité étrusque, Mantu, ou bien de la voyante de Thèbes, Manto, fille de Tirésias. Fuyant sa patrie, cette femme aurait choisi pour demeure la terre "au milieu des marais, / inculte et privée d'habitants [...]. Plus tard les hommes épars aux environs / se rassemblèrent en ce lieu protégé / par le marais qui s'étendait de toutes parts. / Ils firent la ville sur les os de la morte; / et pour celle qui la première l'avait élue, / l'appelèrent Mantoue sans consulter les sorts" (Dante, *Divine Comédie, Enfer, XX*, vv 83-93). Dante fait ainsi parler Virgile, gloire mantouane la plus insigne, qui cite souvent dans ses oeuvres sa petite patrie et que les Mantouans, appelés communément "virgiliani", considèrent comme une sorte de dieu tutélaire laïc, seul personnage auquel la ville a dédié des statues publiques avant le XIX^{ème} siècle. Un peu différemment de Dante, Virgile dans l'Eneïde attribue la fondation de la ville à Ocno, fils de Manto et du fleuve Tirreno.

L'archéologie confirme l'existence d'une Mantoue étrusque. Au VI^{ème} siècle av J.C. des populations étrusques ont fondé quelques établissements dans la région mantouane qui avaient tous en commun ce caractère lagunaire. Les eaux protégeaient le site et le rendaient propice au commerce. Le V^{ème} siècle av J.C. sera en effet celui du développement économique de ces centres situés sur la route des échanges entre la Grèce, l'Etrurie et les pays transalpins. Au IV^{ème} siècle av J.C., les invasions des tribus gauloises ont renversé la domination étrusque dans la vallée du Pô et mis fin à son commerce prospère: sa position forte n'a pas épargné à Mantoue l'occupation des Gaulois Cénomaniens, suivie de celle des Romains au III^{ème} siècle av J.C. A l'époque romaine, les vestiges conservés au Musée Archéologique National de Mantoue et les sources écrites attestent de la présence d'un *oppidum* et d'une administration de type municipal. Essentiellement pour le protéger des eaux, l'*oppidum* avait une ceinture de murailles, dont il reste des traces dans la Via Accademia et Via Tazzoli. Entre ces deux rues, une forte déclivité est évidente, signalant la présence d'un terre-plein au-delà duquel se trouvait un fossé. Murs, terre-plein et fossé sont les signes tangibles d'une frontière défensive artificielle dans la partie méridionale de la ville, un système qui caractérise Mantoue également aux périodes médiévale et moderne. La Mantoue romaine était une ville minuscule, située dans la partie la plus haute, et donc la moins sujette aux inondations, des terrains émergents du Mincio. Cet espace, compris entre Place Sordello et les zones limitrophes seront administrativement la "*civitas*", jusqu'au XIII^{ème} siècle. En dehors de celle-ci, se trouvent la ville hors les murs et les bourgs qui dépendent de la "ville".

Le cardus et le decumanus de la Mantoue romaine sont définis respectivement dans le *listone*, le vaste trottoir qui va du *Volto de San Pietro* à la cathédrale et dans l'actuelle Via Cairoli, qui bordée par la façade de la cathédrale devait poursuivre vers le lac. Cette dernière partie a disparu dans la soudure entre le Palais du Capitano et la Magna Domus, bien visible sur la façade du Palais Ducal, Place Sordello.

L'archéologie témoigne d'un accroissement des établissements dans la partie sud extérieure aux murs, aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Mais avec les invasions barbares, tout semble à nouveau disparaître dans un brouillard qui engloutit aussi la mémoire d'une autre tradition mantouane fondamentale: la présence de la relique du Très Précieux Sang du Christ, enterrée par les premiers Chrétiens en dehors du périmètre de la ville, près du corps du centurion Longino venu mourir à Mantoue en l'an 37, alors qu'il prêchait la nouvelle foi.

LE MOYEN AGE

La ville du premier cercle – En 804, sous l'empereur Charlemagne, Mantoue est élevée en diocèse. Une apparition miraculeuse de l'apôtre André avait permis de retrouver la relique du Sang du Christ. La présence de cette relique faisait de Mantoue l'un des lieux les plus sacrés du monde chrétien, digne d'un siège épiscopal. L'évêque s'établit autour de la zone de Place Sordello. Un oratoire consacré à Sant'Andrea a été édifié sur le lieu où a été retrouvée la relique, à l'extérieur des murailles, plus ou moins là où se trouve la basilique d'Alberti aujourd'hui. L'empereur a voulu pour lui-même une petite partie de la relique qu'il a emmenée à Paris.

En 923, Mantoue subit l'invasion des Hongrois: la relique est une nouvelle fois enterrée et l'on en perdra la trace jusqu'en 1048.

Après l'an Mille, la croissance démographique, économique et culturelle qui gagne l'Italie du XI-XII^{ème} siècle, se traduit à Mantoue, comme dans de nombreuses autres villes, par une réorganisation de la structure urbaine comme symbole de renaissance d'une communauté bien identifiée. La ville se munit au XI^{ème} siècle de murailles, du moins dans sa partie sud, qui ont sans aucun doute joué leur fonction physique de défense, mais aussi un rôle psychologique de communauté, d'appartenance, d'accueil et protection. La protection a aussi été renforcée par un fossé qui sera appelé plus tard *fossatum bovim*. La ville et les quartiers alentour, situés au-delà du fossé, étaient reliés par la Porte de San Pietro (l'actuel *Volto de San Pietro*) et par celle de San Damiano; la porte de Vescovado donnait sur l'*ancona* de Sant'Agnese au nord; la Porte de Guglielmo s'ouvrait vers le lac au nord-est.

A l'intérieur du périmètre se trouvent les quartiers, places, rues et les différents édifices religieux parmi lesquels la Cathédrale consacrée à Saint Pierre et l'évêché: voici donc la "città della prima cerchia" c'est-à-dire la "ville du premier cercle" qui à partir du XIII^{ème} siècle est appelée "la vieille ville", *civitas vetus*. En 1037, au-delà du *fossatum bovum*, l'évêque Itolfo a lancé la construction d'un monastère bénédictin consacré à Saint André, sur le lieu du précédent oratoire. Cette intervention dans la zone extra urbaine est le premier indice d'une expansion progressive de la ville du Haut Moyen Age au-delà de ses murs, le long de l'axe routier et commercial qui conduisait au sud vers Modène, Parme, Reggio et à l'ouest vers Crémone, c'est-à-dire vers les zones de commerce les plus florissantes et accessibles.

Depuis le X^{ème} siècle Mantoue était politiquement sous l'autorité des Canossa, qui après l'An Mille ont contribué à son développement en lui imprimant plusieurs impulsions. Mantoue était en effet devenue le pivot de la tentative d'expansion vers le nord de cette puissante dynastie, grande feudataire impériale, mais soutien de la Papauté dans la "lutte pour les Investitures". La ville des Canossa était qualifiée par trois structures de pouvoir: le palais impérial et le palais comtal, situés hors les murs, et l'évêché comme nous l'avons vu, dans la zone de Place Sordello. En 1046, Bonifacio di Canossa commence à reconstruire, depuis ses fondations, l'église de Sant'Andrea. Le nouveau bâtiment a constitué le point de rencontre de forces, l'Empire et la Papauté, qui peu de temps après ont violemment rompu leur fragile cohabitation. L'église est achevée et fonctionnelle en 1053, cinq ans après le fatidique 1048, année d'une nouvelle révélation de l'emplacement de la relique du Sang de Jésus-Christ par l'apôtre André, apparu en songes au bienheureux Adalberto, pieux serviteur du Tout Puissant. L'action des Canossa a marqué le territoire urbain. L'engagement immobilier pour la reconstruction de l'oratoire de Sant'Andrea, la forte considération votive pour la Relique du Sang du Christ et la réévaluation conséquente de la zone limitrophe de la basilique, la construction de l'église de San Lorenzo, souhaitée par Matilde di Canossa à proximité du palais comtal et de la Sainte Relique: ces éléments témoignent d'une communauté désormais élargie bien au-delà des défenses de l'établissement plus ancien.

L'INTERVENTION D'ALBERTO PITENTINO

La mort sans héritiers de la comtesse Matilde (1115) et les luttes qui s'en sont suivies n'ont pas interrompu le développement de Mantoue, à laquelle l'Empire a reconnu la dignité communale. Au contraire, à la fin du siècle, l'aménagement hydraulique radical du Mincio souhaité par la commune libre, a déterminé le futur de la ville.

En 1190, comme cela est inscrit sur la plaque conservée au Musée de la Ville, Mantoue a acquis un nouvel aménagement territorial plus sûr, et les structures permettant un fort accroissement de la productivité. Au nord-ouest en effet, un imposant lac artificiel bloquant le cours du Mincio par un pont-digue, en terre battue et muré, qui va de la limite nord de la ville jusqu'au borgo di Porto. Le plan d'eau prend le nom de Lac Supérieur, ou "di Sopra" parce que les eaux sont obligées de monter de plus de 4 mètres par rapport au niveau du cours suivant du Mincio au nord-est (Lac di Mezzo et Inférieur ou "di Sotto") où elles se jettent avec force encore aujourd'hui d'une bouche appelée "Vasarone". Douze moulins, actionnés par la chute de l'eau à travers tout autant de bouches, ont été construits sur le pont-digue, d'où le nom de Pont des Moulins que cette construction conserve malgré le bombardement des moulins en 1944. En amont du Lac Supérieur, le cours du fleuve Osone a été dévié de manière à ce que ses eaux confluent dans le lac lui-même. Au sud, le Lac Supérieur communiquait à travers un dégorgeoir avec une quatrième pièce d'eau, le Lac di Paiolo, à son tour relié au Lac Inférieur. Le Lac Supérieur et le Lac Intérieur ont été reliés par un canal, le Rio qui court d'ouest en est, avec un trajet à peu près parallèle à celui, plus au nord, du *fossatum bovim*. C'est là que quelques années plus tard a été déplacée la frontière de la ville.

La plaque citée contient les noms des Recteurs de la Commune qui ont promu un projet aussi important ainsi que celui de l'ingénieur qui l'a réalisé: *Albertusque Pitentinus super ista magister*. En dehors de cette plaque, aucun autre document mantouan ne nomme ce personnage, qui est en revanche connu à Bergame comme ingénieur hydraulique. C'est sans doute de là qu'il est appelé par Attone di Pagano, podestat en 1187, et lui aussi originaire de Bergame. Par conséquent, l'aménagement du cours du Mincio, a dû advenir en l'espace de deux ou trois ans.

La ville du second cercle – Avec les oeuvres de Pitentino, la Commune n'a pas fixé une simple limite à l'invasion des eaux: celles-ci sont devenues une force motrice, une énergie concrète pour un contexte productif qui jouait le rôle de pivot de la vie économique et civile environnante. Ces eaux sanctionnaient enfin une forme plus étendue du centre habité, et surtout, organisaient à travers le Rio une solide défense pour une partie de la ville, située à l'extérieur des murailles, importante pour les futurs axes d'expansion. Même s'ils n'ont pas résolu tous les problèmes que le régime du Mincio posait aux Mantouans, les travaux hydrauliques de Pitentino ont donné assez de sécurité à la ville pour permettre de doubler la superficie de la *civitas*. L'agrandissement compris entre le *fossato bovim* et le Rio est appelé dans les documents *civitas nova*, en opposition à la partie plus ancienne de

l'établissement. Mantoue agrandie, "la ville du second cercle" a été divisée en quatre quartiers, la zone au sud du Rio, vers le Paiolo, restait en dehors de la civitas. Les deux zones étaient reliées par des ponts-portes qui enjambaient le Rio: du nord au sud, Porta Nuova, (près du Couvent de San Francesco) Porta Leona (près de la Place Cavallotti); des Monticelli (près de Place Martiri di Belfiore); Porta degli Arlotti (avant le pont homonyme). C'est sur le Lac Supérieur que se trouvent la porte et le pont des Moulins, de la *Porte Guglielmi* on accède au Lac de Mezzo, tandis qu'à la limite des quartiers extérieurs, vers le Lac de Paiolo, s'ouvrent les Portes d'Aquadruccio, de San Marco (ensuite Pusterla) et des Folli.

Non seulement frontière et barrière défensive, le Rio était une voie d'eau utile aussi bien pour le commerce que pour la production de biens. Les trafics commerciaux de et vers la ville passaient par le fleuve et le contrôle des trafics par voie d'eau était depuis toujours une richesse locale. Les ports étaient nombreux et bien contrôlés, disposés suivant les besoins à la fois sur le Lac Supérieur et sur les lacs en dessous du Pont des Moulins. Le Rio ne débouche pas directement dans le Lac Inférieur, mais dans une vaste darse: le Port de la Catena, dont les dimensions sont considérablement réduites aujourd'hui; d'autres abords se trouvaient dans l'*ancona* de Sant'Agnese, à San Francesco, au Zappetto sur le Lac Supérieur; le Pont des Moulins relie la ville au "port" par excellence: Porto, dont le nom actuel de "Porto Mantovano" de la commune qui borde Mantoue au nord.

A ce progressif agrandissement de la superficie urbaine s'est ajouté un développement en hauteur du bâti avec la construction de groupes d'édifices munis de tours. L'incidence des tours, même dans le contexte de l'actuel tissu urbain, par rapport à celui plus précaire ou anonyme de types de constructions effacées par l'histoire du fait de leur moindre visibilité, montre un élément significatif de l'histoire urbaine. Mantoue munie de tours renforce un phénomène typique de nombreuses autres villes de la région du Centre Nord. Cette caractérisation architecturale apparaît malgré tout importante, car elle est représentative de l'ambition des grandes familles et de groupes compétitifs sur le plan économique, prêts à en découdre sur place et familiers des actions de guérilla.

A partir de ces années, des initiatives d'ampleur urbanistique énorme se succèdent: la construction du Palais du Podestat avec sa tour civique, la restauration du Palais de la Ragione, la création des places communales dont les signes sont parfaitement lisibles sur la zone limitrophe au Sant'Andrea: l'Arengario (l'actuel Broletto), et Broletto (actuellement Place Erbe). Ici le complexe des corps de bâtiments, de type ecclésiastique-communautaire, interagissait avec le centre résidentiel et commercial environnant. La configuration du plan révèle encore, malgré les inévitables transformations, l'évolution spatiale originelle définie par quelques caractéristiques bien

précises. Avant tout, la séquence sérielle des maisons-ateliers reproduit la privatisation et le développement des anciennes *stationes* louées par les moines bénédictins aux marchands et artisans depuis 1160. Un nouveau centre de gravité de la ville en bonne et due forme, point médian et siège du nouveau pôle de l'autorité politique, administrative et économique a ainsi été tracé. C'est pourquoi dans ce scénario urbain, à la moitié du XIII^{ème} siècle, est réalisé un système qui s'oppose à l'ancienne zone de l'actuelle Place Sordello, sur laquelle donnent les vieux palais de la *civitas vetus* et le complexe, isolé, de la vie religieuse constitué par la cathédrale et le siège épiscopal. Les espaces des places représentent, en substance, la clé de voûte, et non pas seulement architecturale, des nouvelles valeurs des familles émergentes et de leurs intérêts, de la force et de l'affirmation des hommes nouveaux. Et dans une ville en rapide croissance, d'autres points clé caractérisent la zone limitrophe des places: la *Domus Mercati*, les *Beccarie*, le *salario*, le *purgo*, les *garzarie* ...

En 1272, Mantoue est conquise par Pinamonte Bonacolsi. La seconde moitié du XIII^{ème} siècle est donc marquée par la crise du système communal: Pinamonte et ses gens s'installent dans l'ancien centre du pouvoir, proche de la cathédrale, après avoir acquis graduellement les bases de leur propre hégémonie patrimoniale sur la région de Mantoue, aussi bien sur le territoire que dans la ville.

Pinamonte Bonacolsi, l'acteur principal de cette fin du XIII^{ème} siècle habite en 1265, dans la *civitas vetus*, à proximité du *Volto di San Pietro*. A partir de 1271, le futur tyran et sa famille font dans la vieille ville une imposante série d'acquisitions immobilières qui en feront en quelques années seulement, les patrons d'un ancien quartier.

Et pourtant avec son coup de main de 1272, grâce à l'éviction et à la confiscation des biens de ses adversaires politiques majeurs, Pinamonte Bonacolsi commence à porter la ville vers une nouvelle dimension. La conflictualité très élevée de la société communale est substituée par le contrôle exercé par une seule famille dont l'affirmation a créé les prémisses pour le passage au pouvoir seigneurial et a réalisé dans les faits, le retour du centre du pouvoir dans la *civitas vetus*, choisie aussi pour ses indubitables qualités défensives, comme résidence et place forte de la famille dominante. Dans la citadelle des Bonacolsi, la Tour des Acerbi (que nous connaissons mieux comme Tour de la gabbia), située à la limite du fossé des buoi, presque *ad bivium* de l'entrée dans le circuit citadin original, est devenue emblème de référence de la ville et mettait en évidence une ligne physique, apte à démarquer le périmètre du quartier des Bonacolsi du reste du territoire alentour. La zone de l'actuelle Place Sordello, coeur du pôle sacré s'opposait au nouveau pôle politique, constitué de la suite des Palais des Bonacolsi, tandis que prenait corps un plan introverti d'expansion immobilière qui

reposait sur quatre tours nobiliaires, proches l'une de l'autre et bien reliées entre elles par une série de passages, corridors, loggias et chemins. Cet aménagement peut encore être observé aujourd'hui en regardant le *Volto de San Pietro*, réalisé en guise de pont pour relier les palais de la famille à la Tour des Zuccaro et de là, jusqu'à la *Magna domus* édifiée par Guido Bonacolsi.

La lignée a donc commencé à donner forme aux lieux représentatifs de leur propre puissance: Guido, qui en 1299 a succédé à Pinamonte, puis Rinaldo, qui a succédé à Guido en 1308, ont chacun poursuivi l'oeuvre d'acquisition et de transformation. Guido habitait dans la contrade de Santa Croce, dans la *Magna Domus*, un bâtiment ancien avec une tour, qui est redessiné et agrandi en 1308. Celui-ci a acquis la forme hybride d'un édifice qui utilisait en partie la typologie des palais communaux, dotés de portique, ou des palais épiscopaux comme pour donner la sensation de lieu ouvert, contredisant aussi la fermeture élaborée avec la conquête du quartier entier.

La construction du Palais du Capitano, à côté de la «*domus habitationis domini capitanei mantuani*» a été réalisée quelques années plus tard.

Guido Bonacolsi a naturellement regardé au-delà du périmètre de la vieille ville et a aussi promu la transformation de l'ancien oratoire de Santa Maria dell'Incoronata en nouvel édifice gothique de San Francesco, attesté par l'entrée du Rio. Au cours de ces années la consécration définitive du pouvoir des Bonacolsi s'entremêle avec la tentative de restauration impériale lancée par Henri VII de Luxembourg, qui, venu en Italie en 1311, a investi les Bonacolsi du "vicariat impérial". Avec Guido Bonacolsi le dessin politique de la puissante famille mantouane au détriment des autres coteries s'est enfin réalisé. Aux côtés de cette dynastie ne progressaient que les Gonzague: ceux-ci, dans la nuit du 15 au 16 août 1328, ont pris possession de toutes les propriétés des précédents seigneurs et ont posé dans la citadelle fortifiée, sur la place en phase de réaménagement, les fondations de la future "ville du prince". Pourtant, ce changement n'a pas transformé la stratégie inaugurée par les Bonacolsi, d'acquisition, occupation des espaces, transformation et réaménagement de la zone destinée à accueillir les détenteurs du pouvoir. Mais, à côté de l'objectif de succéder dans les édifices de la *civitas vetus*, les nouveaux seigneurs ont cherché à étendre leurs propriétés dans les différents quartiers *intra et extra-muros*. Ces deux objectifs visaient à rendre évidente leur autorité sur l'ensemble de la ville et s'avéraient des instruments utiles pour inculquer le respect.

Ainsi, une fois qu'ils ont pris possession du territoire qui de l'actuelle place *Pallone* se dirige vers le lac, les Gonzague ont occupé la zone derrière le Palais du Capitano et enfin après une controverse compliquée, ils ont réussi à mettre la main sur les dernières propriétés de Ziliola, la dernière représentante des Bonacolsi. C'est seulement à la fin de cette affaire en 1355, que les Gonzague ont eu la pleine propriété de l'héritage des Bonacolsi

et c'est donc cette date qui marque le lancement de travaux ciblés agrandissement, embellissement et transformation de l'actuel complexe du Palais Ducal.

La ville du troisième cercle – Les événements qui ont suivi la mort de Ludovico I Gonzaga, en 1382, quelques années seulement après son investiture de Capitaine du peuple et vicaire impérial, éclairent bien la complexité de l'affirmation des Gonzague.

Après la disparition de Ludovico I, la régence est provisoirement assurée par le Conseil Majeur de Mantoue, puisque l'aîné des Gonzague n'a alors que seize ans. Francesco I, nommé quatrième capitaine du peuple en 1388, s'engage à accroître le poids économique de Mantoue, notamment en concédant des mesures incitatives aux artisans d'art qui souhaitent s'installer et vivre dans la ville avec leur famille et aux étrangers qui auraient durablement établi leur activité et leur résidence en ville. Il faut aussi signaler l'initiative d'appeler des changeurs juifs et la réédition, au sens seigneurial des Statuts réformés. C'est ainsi qu'a été repris le projet agrandissement de la ville, prévu dans les statuts des Bonacolsi, avant que la *mort noire*, ne restreigne les ambitions les plus encourageantes de croissance urbaine. En 1401, Francesco relance les objectifs d'une possible grandeur et statue la «*Division de la ville en quartiers, leur délimitation et distinction les uns des autres*»: la ville occupe formellement tout le terrain insulaire hormis les zones du Te et du Migliareto, et double pratiquement son étendue: c'est "la ville du troisième cercle".

La ligne de démarcation du secteur extrême de la ville était marquée par un vaste fossé et par une digue (*redevallo* et *terraglio*) sur laquelle s'ouvrent les deux portes du XIII^{ème} siècle: le système défensif constitué du binôme "porte – pont" et "fossé – mur" est donc confirmé par Francesco.

L'oeuvre de Francesco (1388-1407) s'inscrit dans un moment de stabilisation du pouvoir des Gonzague. L'appropriation par les Gonzague, de la *civitas vetus*, aussi bien comme lieu de résidence du clan familial que comme espace qui domine l'éventail des quartiers citadins, ne s'est pas transformée en isolement aristocratique. L'opération d'établissement dans la *civitas vetus*, semble en fait reposer sur une volonté de retrouver les valeurs de l'ancienne structure urbaine fortifiée, qui s'élargit aux quartiers de *civitas nova*, déjà presque unifiés dans un *continuum* habitatif. Il faut aussi lire dans cette optique la désertion progressive du quartier situé entre le château de S. Giorgio et la Porte de S. Pietro, processus qui donnera naissance à la très scénographique Place San Pietro (Place Sordello).

Francesco I a réalisé en outre une vaste série d'oeuvres et d'édifices religieux et laïques, qui ont commencé à caractériser l'aménagement urbanistique et

architectural citadin. C'est à Francesco que revient le mérite du Château de San Giorgio, entre 1395 et 1406, de la reconstruction de l'Église de San Barnaba en 1397, et de la réfection de la façade de la cathédrale en 1401 ainsi que, plus ou moins dans les mêmes années, des interventions sur la façade de l'Église de Sant'Andrea. Et même si les projets de Francesco ont été interrompus par sa mort précoce, Gianfrancesco Gonzaga, qui lui a succédé à seulement douze ans, continuera dans cette voie jusqu'à remettre à son fils Ludovico II une ville déjà prête à recevoir sa nouvelle conception politique, urbaine et architecturale.

L'humanisme civil de Gianfrancesco – Le début de la renaissance artistique de Mantoue est intrinsèquement lié à la personnalité du marquis Ludovico Gonzaga qui a eu le mérite de faire venir travailler dans sa ville deux des plus grands artistes de la renaissance artistique du XV^{ème} siècle, Mantegna et Alberti. Mais cet essor avait été préparé par l'action de politique culturelle de Gianfrancesco (1407-1444), dernier capitaine et premier marquis.

Avec Gianfrancesco, la culture mantouane, immergée dans un climat littéraire de forme courtoise de la fin du gothique, passe à un humanisme orienté vers l'engagement civil. Celui-ci promeut les *studia humanitatis* privilégiant le style philosophico pédagogique caractéristique des écoles de Padoue et Venise. En 1423, il appelle en effet de manière pressante à Mantoue Vittorino Rambaldoni da Feltre, en fait le précepteur de ses fils et maître de la Ca' Zoiosa, remarquable école des esprits, exemplaire dans l'histoire de la pédagogie. Interdisant à ses élèves la lecture des "circonvolutions et stupides fables de modernes et poussant chacun d'entre eux à attendre la science qu'il désirait à ce qu'en avaient écrit de meilleur nos lointains ancêtres" associant les auteurs grecs aux latins, Vittorino a contribué à l'affirmation très précoce du culte de l'Antiquité sur la scène mantouane. L'apport de Rambaldoni a été non moins important dans la définition de la nouvelle image du "seigneur" si l'on pense qu'il a eu parmi ses élèves Ludovico II Gonzaga et Federico da Montefeltro.

Gianfrancesco recherche la leçon la plus à l'avant-garde de l'humanisme vénitien et florentin et se propose comme un gouvernant bienveillant qui s'inquiète du bien commun: son trait distinctif est la *liberalitas*; et les principes inspirateurs de son action "l'utilité de la communauté" et "l'honneur de la ville", traduisibles dans la pratique du "décor urbain". L'objectif de réformer la ville, selon les préceptes du décorum et de la représentativité, qui s'est imposé à travers les écrits du vénitien Pier Paolo Vergerio et du florentin Leonardo Bruni, sera toujours présent dans les interventions sur la ville du XV^{ème} siècle.

100 L'époque de Gianfrancesco est en tout cas une période de changement: le

marquis appelle à Mantoue Brunelleschi en 1431 et en 36, il est relation avec Alberti, qui lui dédie le *De Pictura*. Mais l'artiste le plus important de sa cour est Pisanello qui interprète bien ce moment de l'humanisme mantouan dans son cycle de fresques au Palais Ducal et dans les médailles où l'on observe la présence des deux cultures: d'une part les symboles représentatifs typiques du monde courtois, de l'autre un rendu précis, psychologique même, de la personne représentée, mais avec une idéalisation déjà classique. L'action urbaniste de Gianfrancesco sur les trois cercles de la ville est vaste et complexe. Il fait reconstruire en maçonnerie le Pont de San Giorgio qui relie au château, c'est-à-dire la *civitas vetus* seigneuriale, au bourg de San Giorgio qu'il fait fortifier. Le château perd donc son rôle défensif primitif, mais surtout, cette entrée dans la ville prend définitivement un caractère "privé". En revanche, Gianfrancesco renforce la voie "publique" qui du Sant'Andrea va vers le Pont des Moulins puis vers Vérone à travers l'axe de la "*cicogna*" (Via Verdi-Fernelli).

L'aménagement du centre marchand, de la Porte de San Pietro jusqu'à la Place du Salaro (Place Mantegna), avec la construction du campanile du Sant'Andrea, la structuration des places et des édifices communaux, le choix des portiques comme module pour rythmer les façades et, suivant les coins des édifices, le dessin de l'embouchure des routes qui confluent dans le système central des places, est une intervention fondamentale qui ne sera plus remise en question aux périodes suivantes. Même la solution aux axes faussés, adoptée aux deux pôles extrêmes du parcours sera diffusée en grande partie dans le réseau des rues de la ville et le caractérise de manière permanente. Bien que l'architecture de Gianfrancesco s'attarde sur un langage gothique, l'idée urbanistique d'une rationalisation de l'espace à travers le module – utilisé comme élément ordonnateur et coordonnateur – place Mantoue à l'avant-garde d'expériences analogues de renouvellement du tissu urbain (Rome 1447, Pienza 1459, Urbino 1447-1465, Ferrare 1451-1491; Padoue 1453, Brescia 1492). Seule Florence précède Mantoue sur cette ligne culturelle avec les interventions de Brunelleschi à l'Annunziata et au Santo Spirito.

L'époque de Gianfrancesco marque aussi le début de l'établissement de palais nobiliaires dans la nouvelle bande citadine, en grande partie occupée à ce moment-là par des potagers, jardins et vignes sur lesquels avaient été construits des hospices pour les pèlerins et les couvents des ordres mendiants San Francesco et San Domenico, près de la porte et du Rio. Sur les parcelles, souvent don des Gonzague, les complexes des familles voisines du seigneur s'articulent selon un ordre hiérarchique croissant de volumes et d'espaces reliés, de l'extérieur vers l'intérieur, de l'habitation établie sur la contrade, jusqu'aux bâtisses rustiques qui conduisent au potager. L'édification de cette partie de la ville qui s'intensifiera dans les années de

Ludovico et se poursuivra aux siècles suivant, se déroule suivant une occupation graduelle des parcelles non bâties, distincte du processus médiéval de l'agrégation progressive d'unités successives. Cette modalité de construction, que Mantoue partage avec d'autres centres d'établissement remontant à la Renaissance, est encore visible dans les petites rues qui donnent sur l'artère principale où s'élèvent les façades, dans les petits piliers de frontière en marbre, ou dans les façades anormalement resserrées de maisons qui ont avec le temps occupé l'espace d'une ruelle de service, et ont fini par rendre continu le front des façades. Le processus a produit une double conséquence: d'une part, il a nié à cette partie de la ville la possibilité de jouir d'espaces plus grands que les parvis des églises ou les croisements faussés dilatés en petites places; de l'autre, il a fini par rendre inaccessible de l'extérieur, même à la vue, les espaces de cour, chaque complexe procédant de la façade sur la contrade jusqu'à l'espace vert intérieur.

C'est la richesse de la façade du palais qui doit représenter et rendre bien visible le rang de la famille. Ornée de fresques artistiques, reproduisant fausses architectures, scènes de genre, devises, sceaux héraldiques et bandes géométriques, dont on trouve les modèles dans les décorations des pièces du palais des Gonzague, la façade exhibe comme un étendard le *status* social de ses propriétaires. Sur les fresques se détachent les décorations plastiques: piliers aux coins, portails, architraves, chapiteaux, contours des fenêtres, corniches, en briques ou en marbre blanc ou rose finement ouvragés.

Le modèle s'imposera et résistera au temps, jusqu'à l'irruption des architectures de Giulio Romano à partir des années 1530 et même après.

Ludovico II et la politique de représentation du pouvoir – La seconde moitié du XV^{ème} siècle représente pour la ville de Mantoue un exceptionnel moment de croissance, aussi bien en termes de développement urbain qu'en termes de coutumes civiles. Ludovico II (1444-1478), "homme fin connaisseur de plusieurs choses, les plus grandes en architecture", comme le définit Philarète, en a été l'acteur principal.

Dans l'action politico administrative de Ludovico on peut distinguer deux phases divisée par l'année 1459, année de la Diète de Mantoue pour la Croisade contre les Turcs.

Les années en 1444 et 1459 ont été dans une certaine mesure tournées vers la réorganisation du territoire en fonction aussi bien de son gouvernement que de la récupération de sources de revenu (la construction de la résidence et du Port de Revere est sans doute la plus évidente de ces opérations dans la campagne, avec une série de travaux de fortification dont le point d'orgue est le creusement du Naviglio entre Mantoue et Goito et avec les travaux de réaménagement de la cuvette de Governolo). En même temps que

l'attention augmente aussi le pouvoir des vicaires. En effet, Ludovico avait compris combien il existait encore une remarquable distance à combler entre le titre de marquis et l'exercice réel du pouvoir sur le territoire: l'investiture impériale ne créait aucun automatisme d'acquisition du pouvoir.

Parmi les mérites de Ludovico, il faut aussi citer celui d'avoir compris et accepté la ville que lui ont confiée Francesco et Gianfrancesco et de ne pas l'avoir bouleversée en déchirant son tissu historique, comme cela a par exemple été le cas pour Pienza. Lors de la première décennie du marquisat, différentes initiatives de Gianfrancesco ont été portées à terme, les contacts ont été lancés pour la construction de la tribune de l'Annunziata à Florence, suivant la volonté testamentaire du premier marquis, les travaux de l'Ospedale Grande de San Leonardo ont commencé près de l'Ancona de Sant'Agnes (Place Virgiliana) assainie. Dans la construction de l'Hôpital, autorisée par le Pape Nicolò V, apparaissent déjà à Mantoue les stilèmes de ce langage florentin que l'on retrouve dans de nombreux bâtiments de l'époque. Par les contacts avec le chantier de l'Annunziata, à travers Cosimo de' Medici, arrivera à Mantoue une longue série d'architectes, artistes et artisans toscans dont le lexique remplacera celui du gothique tardif, faisant de la ville une "île" artistique par rapport au gothique des centres voisins, vénitiens et lombards.

A partir de 1460, la stratégie de Ludovico traite le point crucial du système citadin, renouvelant systématiquement le langage architectural dans le style Renaissance dont sa *petite* capitale devait devenir emblème. L'espace urbain devient plus que jamais une sorte de scène pour le prince et sa cour, si le premier marquis était tout entier la personnification de la *liberalitas*, le fil conducteur du second a été celui de la *magnificentia*, de l'humanisme littéraire civil qui avait caractérisé l'époque de Gianfrancesco on passe alors à Ferrare et à Urbino.

Ludovico, l'élève de Vittorino da Feltre, avait certainement assimilé les thèmes culturels de son temps, mais le germe de sa culture avait besoin de quelque chose d'autre pour se transformer en moteur opérationnel, capable de maîtriser les nouveaux langages de l'architecture. Dans ce cas précis, l'événement auquel est attribué le tournant de la renaissance de la ville coïncide avec l'ouverture de la Diète souhaitée par Pie II.

Entre 1459 et 1460, l'assemblée convoquée à Mantoue pour promouvoir une intervention armée contre l'Islam remplit la ville d'illustres personnages, de prélats à la suite du Pontife, et de chefs d'État italiens et étrangers. Arrive alors à Mantoue aussi Alberti, qui avait déjà écrit les dix livres du *De re edificatoria* et qui avait les idées bien claires sur la signification politique de la ville et le rôle du prince.

La Diète, véritable événement international, a sans aucun doute été importante pour Mantoue, surtout parce qu'au-delà du retour en termes

d'image pour la seigneurie, elle a donné le coup d'envoi à la volonté de transformer la ville, suivant les expériences urbaines les plus avancées. Mantoue a montré à Ludovico, justement grâce à cet événement, ses limites dans l'organisation urbaine, à tel point que ladite *renovatio urbis* lui est apparue comme une étape incontournable pour rester à l'avant-garde suivant les canons de l'humanisme architectural. Et ce sont ces canons qui déterminent la transformation de la ville médiévale sur la base de nouvelles valeurs monumentales.

Lors de sa rencontre avec le Pape Pie II Piccolomini, Ludovico II prend conscience qu'il peut, dans la ville, exhiber un signe plus marqué de son pouvoir. Dans ce contexte, Ludovico commence aussi à se rendre compte que la cour papale et Rome, son point de référence, lui offraient en termes de politique et de prestige des perspectives nouvelles et plus amples que celles qui s'étaient ouvertes lors de son mariage avec Barbara de Brandebourg. Ainsi naît chez Ludovico l'aspiration à la pourpre cardinalice pour son fils Francesco. Une aspiration probablement liée à la fascination qu'exerce sur ce Gonzague la capacité papale, à l'époque des monarchies et des principautés, de fonder une nouvelle souveraineté de l'église à travers la figure du Pontife lui-même. A partir de ce moment, le marquis développe à Mantoue sa politique urbaine en la reliant à l'exigence de représentation et d'extériorisation de sa propre magnificence et celle de sa lignée, comblée par des interventions picturales et architecturales.

Pour les peintures, Ludovico se tourne vers Mantegna, qui peint les fresques à partir de 1465, de ladite *Chambre des Epoux*, ou mieux *Camera picta*, dans le château de San Giorgio où Ludovico avait élu demeure. La *Camera picta* célèbre la double *perpetuitas* atteinte par la dynastie, sur les plans à la fois institutionnel et religieux après l'élection en 1461, de Francesco au rang de cardinal. Sur le plan de l'architecture, le marquis fait appel aux maîtres capables de *mutuare* la science de la construction dont il avait besoin: ainsi arrivent à Mantoue des architectes comme Luca Fancelli, Leon Battista Alberti, Luciano Laurana. Surtout grâce à Alberti, Mantegna, Fancelli et aux probables conseils de Pie II lui-même apparaissent les prémisses nécessaires pour que Mantoue engage son réaménagement.

A partir de ce moment-là, les interventions urbaines se succèdent rapidement: en 1460, sur un projet d'Alberti, commence la construction du San Sebastiano; la même année on envisage la reconstruction-restauration, toujours sur conseil d'Alberti, de la Rotonde de San Lorenzo. A partir de 1461, le pavage de la route est réalisé d'abord avec Antonio D'Arezzo puis avec Luca Fancelli; avant 1462 les portiques du Palais de la Ragione sont reconstruits. Entre 1462 et 1464, sous la direction de Fancelli et de Giovanni Antonio da Arezzo, se tient l'intervention sur le Palais du Podestat; à partir de 1465 commence la décoration de la *Camera picta* au château et le passage

définitif de la place forte à un usage résidentiel. En 1470, c'est désormais le moment pour démarrer le chantier de Sant'Andrea. Toujours en 1470 s'ouvre, sous la surveillance de Luca Fancelli, le chantier de la Tour de l'Orologio, dans laquelle sera placé le stupéfiant mécanisme doté d'un complexe ostensor astronomique astrologique créé par Bartolomeo Manfredi; toujours la même année on commence à évoquer la construction de la *Domus Mercati*.

A partir de 1460, la ville est donc devenue pratiquement un immense et unique chantier: le bâti déjà réordonné par Gianfrancesco se renouvelle avec l'insertion de bâtiments qui accueillent des modèles inspirés d'une architecture qui redécouvrait sous une lumière différente le charme de l'Antiquité romaine. Extraordinaire combinaison que cette rencontre entre Ludovico et Alberti, qui théorisait dans son *De re aedificatoria* l'intégration des structures médiévales et Renaissance, qui réfléchissait au concept de ville sans tomber dans l'utopie. Le territoire urbain était un élément "réordonnable" mais la nécessité d'intervention présupposait aussi bien une question de "langage" que la capacité *d'oeuvrer* sur les éléments préexistants et sur l'état de "désordre" précédent, avec ses problèmes de surpopulation ou de dégradation immobilière. Et s'il incombait au Prince, sur le plan institutionnel, de s'occuper de l'aménagement immobilier, pour Ludovico II cette tâche ne se présentait pas séparée de la volonté de programmer une manifestation de magnificence: le decorum impliquait la confrontation et l'émulation avec ce que les différentes seigneuries étaient capables d'exprimer. L'intervention de Ludovico II, donc, reçoit la valeur de l'architecture d'Alberti de ces pages du *De re aedificatoria* qui fixent dans le concret de l'ouvrage les significations et les valeurs de la civilisation de la Renaissance: «l'ornement principal d'une ville» doit être «constitué des routes, du forum, de chaque édifice et de sa position, construction, forme, emplacement» (L.B. Alberti, *De re Aedificatoria*, Livre septième, chap. I)

Cette synthèse concrétise ce qui a conduit Ludovico II à agir sur les éléments qualifiants du tissu citadin: les places, les rues, la basilique, le palais royal et les habitations privées.

L'aménagement de la limite méridionale de la ville, dans la zone de Porte Cerese (avec la construction d'un terre-plein et l'aménagement du fossé, la Fosse Magistrale, la canalisation des eaux), est venu de la possibilité de faire transiter avec plus de facilité les moyens de navigation et a créé en même temps, une infrastructure idéale pour le développement successif de la zone du Redevallo. Il s'agissait de mesures dictées par les contingences de la Diète, qui devaient pourtant produire des effets bénéfiques sur les infrastructures, et qui d'ailleurs sont devenues pas la suite, les prémisses utiles aux initiatives architecturales suivantes du prince.

Egalement du côté de la Porte Pradella, le rehaussement de la digue, porte

par laquelle Pie II est ensuite effectivement entré à Mantoue, suivait le parcours qui partait de la contrade du Leone Vermiglio (Corso Vittorio Emanuele II), riche de palais patriciens et de vastes rues, aux quartiers de Sant'Andrea et donc de San Pietro en passant par les places et en évitant les zones les plus boueuses inadéquates à une entrée papale.

S'il est vrai que la préparation à la Diète de 1459 a conduit à entreprendre différents travaux d'aménagement de la ville, il est aussi vrai qu'il n'était sûrement pas possible, en si peu de temps, de remédier à de nombreuses situations de dégradation. Le pavage des places et des rues a été massivement lancé en 1461 par le marquis qui, voulant rendre plus commode la marche dans les rues, a ordonné cette année-là que nombre d'entre elles soient pavées. Ludovico II a commencé les travaux de nivellement et de pavage des artères de la ville, privilégiant avant tout les places du centre autour de Sant'Andrea et aux anciens palais civiques, pour continuer ensuite le long des différentes contrades.

Dans un avis successif, les citoyens habitants les rues où se déroulent les travaux sont obligés d'y éliminer les résidus de tous types pour faciliter leur pavage; il devient aussi obligatoire, que chaque samedi tous les vis-à-vis nettoient les rues, comme il devient absolument interdit de jeter des ordures, des eaux usées et d'autres détritrus sur la chaussée.

De nombreuses rues si basses que les eaux de pluies ne s'écoulaient, les rendant boueuses et inconfortables, ont aussi été rehaussées avant le tournant du siècle. En deux décennies, de 1459 à la mort de Ludovico à juin 1478, le prince s'est "approprié" le centre urbain de Mantoue: la présence d'un palais du Podestat rénové et de la Tour de l'Horloge, témoignent de la poigne du pouvoir seigneurial sur l'ancienne zone communale requalifiée en centre marchand de la ville. Concernant le monastère bénédictin de Sant'Andrea, le processus est complexe.

Dès 1460, Ludovico avait entrepris de négocier avec le Saint Siège pour demander la suppression du monastère accusant les bénédictins de ne pas promouvoir dignement le culte de la Relique du Sang du Christ. Il cherchait ainsi à étendre le pouvoir seigneurial sur celui de l'église de Mantoue; en 1472, après le versement de mille ducats d'or aux moines, le monastère a été supprimé et transformé en collégiale sous le jurispatronage des Gonzague. La précieuse Relique, désormais sous la sauvegarde de la famille, devait être conservée dans un temple digne de son importance. La basilique d'Alberti qui a découlé de cet impératif s'est affirmée dans le centre de la ville avec sa silhouette monumentale, montrant la présence massive du pouvoir de la lignée désormais chargée de conserver la Relique. La construction du Sant'Andrea et de l'Église San Sebastiano ont en outre posé les bases pour l'axe privé des Gonzague qui coupait la ville de manière longitudinale, reliant les sites du pouvoir politique avec la zone réservée à la sphère privée du

prince, déjà présente près de la Porte Pusterla avec le *sacellum* de San Sebastiano, justement, et avec les écuries du Te. Cette sphère privée culminera avec la construction de la résidence privée de Francesco II, le Palais de San Sebastiano qui englobera aussi la Maison d'Andrea Mantegna construite pratiquement en face du temple et la villa extra urbaine de Federico destinée aux "*oisivetés honnêtes*" du prince.

L'action du prince s'est reflétée sur le patriciat de la ville, les fonctionnaires de la cour, les familles des riches marchands, qui trouvaient dans leur rapport avec le marquis une identité sociale et politique. Comme nous l'avons évoqué, dans "le troisième cercle", les établissements de nature nobiliaire lancés à l'époque de Gianfrancesco se multiplient surtout sur les axes de Pradella et de Pusterla. Tout le territoire urbain devient un "registre" sur lequel s'accumulent les stratifications d'une succession d'interventions diverses et d'acteurs souhaitant briller: un entrelacement où se mélangent pratiques de gouvernance et langage artistique.

Si la Maison d'Andrea Mantegna voisine du San Sebastiano reste un *unicum* architectural, avec l'invention extraordinaire de la cour cylindrique insérée dans le corps cubique de la construction, un "traité" d'harmonie musicale en pierre qui renvoie directement à Alberti, c'est à Luca Fancelli que revient la conception et la diffusion de la typologie particulière du palais nobiliaire mantouan, de la seconde moitié du XV^{ème} siècle. Celle-ci est caractérisée par une structure planimétrique et distributive traditionnelle qui a évolué sous une forme monumentale symbolique avec l'introduction de motifs comme les tourettes rectangulaires, les couronnements à créneaux aveugles des façades, qui rappellent la résidence des marquis, le Château de San Giorgio. Sur les surfaces des murs externes peints, que nous avons déjà évoquées, Fancelli greffe des éléments de décoration ou des détails architecturaux appartenant au lexique de la Renaissance: le dessin des fenêtres et des encadrements en dentelles serrées, les portails de marbre, les frises, les chapiteaux, les tournures caractéristiques qui viennent des chantiers florentins inspirés de Brunelleschi. Nous retrouvons ces traits aussi dans les édifices publics de Fancelli, dans le Palais du Podestat rénové, et dans la *Domus Mercatorum*.

A la mort de Ludovico, la "nouvelle" Mantoue était loin de la ville cultivée mais "provinciale" théâtre de la Diète de 1459: partout des routes commodes et de nobles édifices publics et privés à profusion avec leurs belles façades ornées de fresques, oeuvre d'artisans spécialisés et de grands artistes, dont Mantegna lui-même n'est pas l'un des moindres, embellies de statues et d'éléments plastiques aux motifs raffinés empruntés à l'art de la Rome impériale.

Une ville où le décorum, le beau, était un devoir envers la collectivité qui jouissait de la ville avec goût et orgueil.

L'ÉPOQUE MODERNE

Après Ludovico, la Mantoue du XVI^{ème} siècle, sera la ville d'Isabella et de Federico II, de Margherita Paleologa et d'Ercole Gonzaga, de Guglielmo et de son fils Vincenzo.

En 1490, Francesco II, quatrième marquis (1484-1519), épouse Isabella d'Este, personnalité exemplaire à la Renaissance pour sa culture éclectique et raffinée, pour sa capacité à dicter la mode de son temps, pour son collectionnisme passionné. Isabella a su s'entourer de certains des plus grands intellectuels et artistes de son temps, continuant sur le plan culturel la politique de magnificence lancée par Ludovico. La cour de Mantoue devient l'un des centres culturels les plus avancés et dynamiques de la Renaissance, en émulation constante avec les cours parallèles de Ferrare et d'Urbino, étroitement associées par les liens de parenté, la vision culturelle et la précarité politique. Malgré l'exiguïté politique et territoriale, c'est dans ces lieux que sera élaboré ce code socioculturel exemplifié par le Courtisan de Baldassar Castiglione qui informera pendant de nombreuses décennies les cours de monarchies européennes.

Le signe qu'Isabella laisse à Mantoue et qui arrivera aux autres cours de la Renaissance est encore palpable au Palais Ducal dans le "studiolo" le petit bureau et dans la "grotte" annexe de ses appartements, placés sous la tutelle de Minerve et de Vénus *anteros*, la Vénus céleste, auxquelles Isabella s'identifiait. Le "studiolo" d'Isabella, avec son double espace, restera parmi les modèles de la Renaissance. En revanche, les collections et la passion pour les "antiquailles" n'étaient pas une nouveauté, puisque comme nous l'avons vu, le goût pour l'Antique à la cour de Mantoue datait au moins des années de Vittorino da Feltre et avait été transmis par ses élèves à leurs enfants et petits-enfants. Francesco II lui-même, plus souvent cité par les historiens comme un homme d'armes que comme un mécène, était en fait un connaisseur attentif et protecteur des arts.

Outre certains chefs-d'œuvre de Mantegna, c'est lui qui a commandé, dans le périmètre urbain, le Palais de San Sebastiano où il a vécu une dizaine d'années jusqu'à sa mort, et l'Église votive de Santa Maria della Vittoria, aussi de Mantegna.

Au XVI^{ème} siècle, la ville s'agrandit et consolide l'héritage du XV^{ème} siècle. La dialectique constante et la confrontation entre le prince et des sujets capables d'ennoblir les nouvelles zones résidentielles, se reflètent en une interaction où le prestige des premiers se conjugue de manière positive avec les exigences de distinction des autres. L'axe routier qui de Pradella Porte à la cour reste pendant une longue période le parcours cérémonial idéal des fêtes et des appareils scéniques. Une grande pièce du Palais de la Ragione se transforme en salle de spectacles, on y représente en 1506, le *Formicone*

d'Apuleio, Place San Pietro devient le lieu de joutes magnifiques qui marquent les événements importants ou la période du carnaval.

Mantoue au XVI^{ème} siècle – Quand la petite capitale padane est élevée au rang de Duché (1530) les chantiers de Giulio Romano sont déjà en activité fébrile pour de nouveaux embellissements, tandis que l'artiste lui est prêt à représenter des victoires ailées sur les structures éphémères.

L'entrée de Charles-Quint (1530) advient encore de Porte Pradella en direction du Sant'Andrea et de la cour. Des arcs de triomphe marquent l'apothéose du souverain qui sera hébergé au Château de San Giorgio, près de la *Camera picta*, où se tiennent les cérémonies réservées au cercle le plus restreint de Federico et de son hôte. Juste à l'extérieur des murs, les structures créées pour l'élevage des chevaux avaient été redéfinies par le chef-d'oeuvre qu'est la villa suburbaine du Palais Te, concluant un processus d'expansion qui prend position sur l'héritage du plan de Ludovico. Et c'est là que, à l'occasion de l'arrivée de l'empereur, se tient une fête nocturne en présence des plus hautes autorités de la ville, avec un dîner dans la Salle de Psyché et des danses dans la Salle des Chevaux. Et justement comme son illustre ancêtre Federico comprend le rôle du prince lié aux processus qui peuvent déterminer et exalter grâce à une savante culture artistique, le rôle de la ville. La construction du Palais Te porte à une culture architecturale renouvelée, à la page sur les monuments de l'Antiquité à travers le génie de Giulio Pippi. Son disciple Raphaël, comme l'affirme de manière incisive Arétin, est capable de traduire des concepts « anciennement modernes et de façon moderne anciens ». Et Federico II, même s'il n'a jamais été capable d'exceller sur la scène politique, après l'arrivée de Giulio et de ses élèves, devient un prince acteur principal sur l'engagement artistique et le collectionnisme.

Giulio, architecte, peintre, homme cultivé et parfait courtisan, vient de Rome à Mantoue à travers Baldassar Castiglione en 1524, quatre ans après la mort de Raphaël, le maître dont il avait hérité les dessins et les projets. A partir de 1525, il travaille au Te, l'un des manifestes européens de la Nouvelle Manière, et à partir de ce moment, comme cela avait été le cas pour Mantegna il ne quittera plus la ville. Celle-ci, comme à l'époque d'Alberti et de Fancelli, devance les autres villes de l'Italie du Nord qui regarderont vers Mantoue pour leurs propres innovations. Si la manière de Giulio a influencé Titien, sa leçon en architecture même si elle n'est pas toujours pleinement comprise s'étendra en Europe: le Palais de Charles Quint à Grenade, la Résidence de Landshut, Fontainebleau, où d'ailleurs Primaticcio est à l'oeuvre après avoir quitté le chantier du Te, et à travers les dessins apportés par Jacopo Strada, Munich et Vienne.

Giulio qui est l'artiste de la cour est aussi le Surintendant aux Constructions: la gestion urbaine du territoire passe à travers son filtre. Vasari, après les vingt années de travail de Giulio Romano, a comparé Mantoue ville "où autrefois on vivait continuellement dans la boue et la fange" à une nouvelle Rome, par "la bonté de l'esprit et la valeur de son intelligence merveilleuse".

En réalité, au cours du XVI^{ème} siècle, le tissu urbain ne subit pas d'interventions susceptibles de donner un nouveau caractère aux places et aux rues: les nouvelles Pescherie, l'une des interventions les plus notables sont construites sur la petite place de San Silvestro où elles étaient déjà situées auparavant. Les nouveaux abattoirs seront construits de manière fonctionnelle à côté de celles-ci. Les nombreuses interventions de Giulio pour les demeures de l'élite et son travail de préfet des constructions des Gonzague agissent sur la définition d'un critère de décorum qui ne modifie pas la dimension urbaine.

Le phénomène le plus marquant de la ville du XVI^{ème} siècle est reconnaissable en revanche dans les interventions vers la cour, qui se structurait de plus en plus en fonction des multiples exigences de gouvernement: du *Pavillon de la Paleologa*, de *Corte Nuova* à la *Rustica*, du *Prato di Castello* au *Cortile della Mostra*, de la *Basilique de Santa Barbara* au *Jardin suspendu*, la cour des Gonzague accélère son processus de croissance par agrégation de corps de bâtiments jusqu'aux années de Guglielmo, quand le Palais Ducal prend presque sa forme définitive. Après Giulio Romano, c'est le rôle de Giovanni Battista Bertani, Pompeo Pedemonte et Bernardino Faciotto de coordonner et relier en un ensemble cohérent, un chantier qui semble inépuisable. Ainsi le Palais Royal des Gonzague cherchait à suivre les changements d'échelle imposés par les transformations institutionnelles et européennes. Les nombreuses attentions de Guglielmo Gonzaga envers le Palais Ducal n'entament pas l'image avec laquelle le palais s'offrait à la ville sur la place San Pietro. De la cathédrale à la *Magna Domus*, de la Tour des Acerbi au Palais du Capitano qui accède au centre du pouvoir politique on retrouve encore l'image immortalisée sur la toile par Domenico Morone en 1494 (*L'expulsion des Bonacolsi*). Les constructions nouvelles s'avancent vers la zone plus proche du lac, où se manifeste la magnificence des descendants de Luigi, le premier capitaine. C'est là qu'est créée une coulisse scénographique fastueuse, fonctionnelle pour la vie de cour. Les corps de bâtiment sont soudés par de nouveaux appartements, couloirs, loggias, galeries, grands escaliers et les zones vides deviennent le théâtre de croissantes exigences cérémoniales liées à la représentation souvent artificielle des rapports de force qui liaient le prince à la ville et en manifestaient la légitime possession. C'est ainsi que Philippe II d'Espagne a répété les parcours fastueux de son père passant sous les Arcs de Triomphe qui vont de Pradella jusqu'à la cathédrale pour se diriger ensuite au Prato di

Castello. Et la dynastie, comme c'était logique, a impliqué toutes les familles du patriciat de la ville, les riches marchands, les Juifs qui gèrent les activités usuraires, et les associations corporatives dans la contribution pour l'aménagement urbain le mieux adapté à la solennité de ces événements.

Naturellement, même au cours de ces années, il fallait porter une grande attention à la digue des moulins, à l'achèvement de la forteresse-bastion de Porto qui devait défendre et contrôler l'établissement urbain des eaux, et en même temps, fournir de l'énergie aux innombrables manufactures alimentées aussi par le cours du Rio, et enfin aux murs qui entouraient la ville. En 1549, Catherine d'Autriche, épouse de Francesco III Gonzaga, entre par la Porte Giulia, à peine terminée, et en traversant la Via della Cicogna (aujourd'hui Via Verdi) se dirige vers la Place San Pietro préparée pour un énième tournoi. Les noces seront célébrées, le jour suivant entre deux rangs de foule massée à Sant'Andrea. Le même parcours honorerait l'arrivée d'Éléonore d'Autriche pour les noces de Guglielmo. On se déplace alors en traversant le Pont des Moulins en direction de la Place San Pietro pour arriver au château en traversant une place marquée par la séquence de Bertani. De là on se dirige ensuite vers la *Camera picta* ou vers les appartements où trônent les images qui rappellent les *fastes* de la dynastie. Ou bien, en continuant, on arrive à l'Église palatine de Santa Barbara édifiée entre 1562 et 1572, toujours par Bertani et encastrée entre le *Cortile della Mostra* et la *Domus Nova*.

La première entrée triomphale qui part de la villa suburbaine de Palais Te advient en 1574, à l'occasion du passage d'Henri III de France. Avec l'arrivée de Margherita Farnese (1581) on recommencera à utiliser le parcours qui part de Pusterla. Et c'est toujours par «Pusterla» que passe Eleonora de Medicis pour ses noces avec Vincenzo Gonzaga (1584).

Et à chaque événement le prestige du prince et de sa famille se manifeste sous forme de fêtes grandioses avec des scénographies extraordinaires, des scènes éphémères, mais aussi des représentations théâtrales raffinées et des concerts pour lesquels Mantoue, dès le XV^{ème} siècle était en compétition avec Ferrare, Florence et Rome. Pour la cour de Mantoue, Palestrina compose les célèbres messes à jouer dans l'Église palatine de Santa Barbara, à la merveilleuse acoustique, souhaitée par le duc Guglielmo, lui-même bon musicien, presque comme une salle pour la musique sacrée, en parallèle à la Salle *dello Specchio*, salle de concert pour la musique profane.

Au cours de ces années de bien-être et de prospérité économique, la ville dépasse les 40.000 habitants. Ceci signifie que la population urbaine arrive à une dimension pratiquement équivalente à celle d'aujourd'hui.

L'année où Vincenzo est arrivé au pouvoir (1587) les pères Jésuites avaient déjà commencé la construction de l'Église de la Sainte Trinité. Le retable de Rubens, aujourd'hui conservé au Palais Ducal devait représenter dans

l'abside de ce lieu sacré, un idéal passage de témoin entre Guglielmo et son fils. Pourtant, dès ces années-là, la courbe de la décadence, est déjà amorcée, malgré le fourmillement d'artistes et écrivains présents à la cour: de Monteverdi à Pourbus le jeune, de Rinuccini à Rubens, de Tasso à Guarini, de Viani à Sustris.

Antonio Maria Viani, architecte et peintre, nouveau préfet des constructions, a servi en tout cinq ducs, de Vincenzo I à Charles de Nevers. Son parcours personnel le mène justement à travers la spirale vertigineuse de la décadence. L'Arc de Triomphe qu'il place vers le *Prato di Castello* ou superstructure qui se superpose à la Tour de l'Horloge de Fancelli sont deux de ses innombrables architectures qui ne modifient pas l'essence du tissu urbain qui s'est désormais sédimenté. Il est d'ailleurs possible de faire le tour de la ville telle qu'elle est représentée sur les deux versions de la carte de Gabriele Bertazzolo (1596 et 1628), quand le développement urbain, constant lors des années précédentes, s'interrompt et reste cristallisé pendant plus de deux siècles.

La situation architecturale de Mantoue à la veille de sa mise à sac est bien décrite par la carte scénographique, aussi précise que belle, de la ville et de ses alentours à vol d'oiseau, dessinée par Gabriele Bertazzolo en 1628 qui nous permet d'identifier la situation des eaux, les ponts, et les accès à la ville, les interventions urbanistiques des différents princes soulignant la magnificence et l'unicité de Mantoue.

Du Sac à la fin de la dynastie Gonzague – La seigneurie des Gonzague s'effondre en 1630 quand la population est décimée par une peste et la ville subit le sac de la part des Lansquenets qui descendaient vers Rome. En 1631, la branche principale de la dynastie laisse place à la branche cadette des Gonzague de Nevers. Le déclin avait déjà commencé à la mort de Guglielmo en 1587, quand ses héritiers s'étaient montrés bien peu versé dans l'administration de l'Etat et des finances, et avaient fait des choix politiques erronés, plus intéressés à se divertir et à dilapider le patrimoine qu'à bien gouverner. Avant même le sac de la ville, la cour de Mantoue apparaît exsangue, et l'épisode au cours duquel le duc Vincenzo II a vendu une bonne partie de la prestigieuse collection familiale au roi d'Angleterre Charles I Stuart en 1627-28 en est emblématique.

La branche cadette des Gonzague Nevers, qui a poursuivi le gouvernement du duché à la mort de Vincenzo II, n'a pas su ou pu réellement remonter l'Etat et la ville défigurés par l'épidémie et les dévastations de la Guerre de Trente Ans, dont la succession au duché de Mantoue n'est que l'un des nombreux épisodes sanglants. Ferdinand Charles Nevers, dernier Gonzague, a conduit la seigneurie à sa perte, quand au lieu de protéger et défendre son

duché, alors que les tensions grondent entre la France et l'Empire, il a préféré fuir vers Venise et laisser Mantoue aux mains des Autrichiens.

En 1600, tandis que la seigneurie décline, en ville s'affirme une nouvelle noblesse qui entendait démontrer son propre prestige par l'édification de résidences urbaines. Cette aristocratie, enrichie grâce à l'exploitation des propriétés terriennes, inscrit par des édifices immédiatement évidents dans la ville, les blasons de sa fortune économique. Palais Valenti, Palais Canossa, Palais Sordi se présentent comme des blocs de constructions à plusieurs étages, imposants et dans leur structure et dans leur décoration, et pour ces raisons, peu intégrés au tissu urbain. C'est ainsi que l'homogénéité de la structure citadine, atteinte au cours du XV et XVI^{ème} siècles subi un processus de fracture.

Mantoue au XVIII^{ème} siècle – La fin de la souveraineté ducale de la famille Gonzague, survenue en 1707 par un processus de félonie, est un tournant irréversible pour Mantoue. La ville, qui pendant presque quatre siècles a joué le rôle de capitale d'un Etat, petit, mais culturellement capable de rivaliser avec les plus grandes puissances, est dégradée à la condition de centre urbain de modestes dimensions aux confins de l'Empire Habsbourg. La position militairement forte de l'établissement, seule caractéristique intéressante dans l'optique impériale, destine la ville à la fonction de forteresse, de ville caserne. Toutefois, cette transformation sera lente.

Après les guerres pour la succession aux trônes d'Espagne (1700-1713), de Pologne (1733-1738) et d'Autriche (1740-1748), auxquelles le territoire a été mêlé de manière sanglante, Mantoue jouit d'une relative tranquillité, jusqu'à la campagne napoléonienne de 1797.

Les réformes illuminées de Marie-Thérèse d'Autriche et de Joseph II, imprégnées de concepts d'équité sociale, d'utilité publique, de simplification et de rationalisation de l'administration, modernisent Mantoue. Ce processus comporte le passage d'une administration courtisane, héritage des ducs Gonzague, à une administration de fonctionnaires du gouvernement, contrecarrée en sourdine par la noblesse locale avec quelques exceptions comme celle de Giovan Battista Gherardo d'Arco, philosophe des lumières, et soutien de la politique de Joseph II.

Les réformes administratives sont accompagnées de nouvelles impulsions culturelles qui trouvent un pôle propulsif avec l'Académie, véritable école supérieure universitaire et l'administration elle-même joue un rôle important de commettance sur le plan architectural et urbaniste. Il faut dire tout de même que deux événements fondamentaux sur le plan urbanistique: les enterrements des espaces marécageux et malsains au sud et au nord de la ville, le Lac de Paiolo et l'*ancona* de Sant'Agnese (devenue Place de l'Argine

et en 1797, Place Virgiliana) semblent dictés par des questions hygiéniques et sanitaires et certainement de développement urbain.

Si nous comparons les cartes topographiques de la ville comme le *Plan de la ville et Citadelle de Mantoue*, de la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle et le *Plan de la Ville et Forteresse de Mantoue* de M. Hauke de 1800, nous voyons comment dans la première, c'est encore la caractéristique de ville d'eau qui saute aux yeux. Effectivement, le topographe insiste sur les lacs, marque les ports de la ville et le Rio en nommant les ponts qui le traversent, souligne les différentes fortifications et comme, seul édifice, le Palais Te. Sur la seconde carte, l'aval de Paiolo a été enterré tout comme l'*ancona* de Sant'Agnese. L'enterrement du Paiolo a été sur le long terme une opération déterminante pour la transformation du site: Mantoue d'insulaire devient péninsulaire.

Toutefois, au long de toute la période des Habsbourg, bloquée entre ses murs et dans l'ensemble respectueuse des vestiges du passé, la ville change peu. Les très nombreux couvents de la ville, restés vides avec la suppression des ordres religieux instaurée par Marie-Thérèse et fermement poursuivie par Joseph II, ont de nouvelles fonctions civiles ou militaires: le changement de leur destination d'usage ne suscite pourtant que rarement des remaniements *ex novo*. Les interventions urbaines voient s'affronter deux écoles opposées: le "neo-cinquecento" de l'architecte de Vérone Paolo Pozzo (1741-1804), qui s'inspire de Giulio Romano et de Michele Sammicheli, a une saveur locale qui se retrouve par exemple dans l'actuelle Via Pomponazzo dont la coulisse scénographique, cache et uniformise l'ancienne église et les couvents du Carmine utilisés par les Habsbourg comme locaux administratifs, fonction qu'ils remplissent encore actuellement. A l'opposé, l'école neo-classique milanaise, avec à sa tête Giuseppe Piermarini (1734-1808), adhère plus aux idéaux de fonctionnalité et de sobre décorum soutenus par le gouvernement de Milan dont dépend Mantoue après agrégation administrative de 1737. Piermarini imagine pour la ville différents édifices parmi lesquels le Palais de l'Académie. Les deux courants sont hostiles aux frivolités de l'architecture du baroque tardif, magnifiquement représentée à Mantoue, justement par le complexe de l'Académie, et par le joyau qu'est le Théâtre Scientifique, réalisé par l'architecte scénographe Antonio Galli Bibiena.

Le goût néoclassique et la propension de Pozzo et Piermarini pour les façades architecturées se répercute sur le décor urbain altérant les façades-drapeau et la coloration vivace dérivée du XV^{ème} siècle, remplacées peu à peu par de sobres fonds monochromes sur lesquels les éléments plastiques acquièrent une fonction différente de celle qu'ils avaient à l'origine.

C'est au dessin d'un autre génie de la fin du Baroque, Filippo Juvara, originaire de Messine, que l'on doit la construction qui a le plus modifié le profil aérien séculaire de la ville, la coupole de San'Andrea qui avec sa masse colorée, élégante absolument hors échelle, s'impose sur le panorama citadin,

et rappelle le caractère surhumain de la Relique abritée dans la Basilique. Au XVIII^{ème} siècle, la peinture vit un moment de créativité heureuse avec Giuseppe Bazzani (1690-1769) originaire de Mantoue, dont il reste de nombreuses oeuvres religieuses dans les églises de la ville et du territoire. Il a également réalisé le cycle consacré à Alexandre le Grand, inspiré du texte de Pietro Metastasio, aujourd'hui conservé au Palais d'Arco. L'apport de Giorgio Anselmi (1720-1797) originaire de Vérone est également significatif, particulièrement célébré pour ses fresques. Les autorités civiles et religieuses lui ont confié d'importantes commandes, des fresques de la coupole de Sant'Andrea à celles du Palais Ducal. Un changement radical dans le goût pictural interviendra seulement à partir de 1769, quand le gouvernement autrichien fera venir à Mantoue, le directeur de l'Académie des Beaux Arts, le peintre de Crémone, Giuseppe Bottani (1717-1784), partisan d'un langage artistique qui imite les classiques et en substance anti-baroque.

LA PÉRIODE CONTEMPORAINE

Au XIX^{ème} siècle, la ville est protagoniste de la période du Risorgimento en tant que forteresse du Quadrilatère avec Peschiera, Vérone et Legnano. Aucune intervention urbanistique n'a modifié sa structure si ce n'est la construction d'une digue de défense au sud-ouest de Port Catena pour éviter des inondations dans cette zone de la ville. Même l'activité architecturale n'est pas très débordante, le seul point saillant est la construction du Théâtre Social de Luigi Canonica de 1818-22.

Suite à l'annexion de Mantoue au Royaume d'Italie, en 1866, la ville a connu une nouvelle impulsion économique et a commencé, certes très lentement, à s'étendre dans la zone méridionale.

Au XX siècle, des constructions historiques sont démolies comme Porte Ceresè en 1901, la liaison entre le Palais Ducal et la cathédrale en 1907, de nombreux édifices du Ghetto, le quartier juif entouré de murs que Mantoue avait été le dernier Etat italien à instaurer au XVII^{ème} siècle, vers la fin du duché de Vincenzo I, et qui a été formellement supprimé à la période napoléonienne. Après la Première Guerre Mondiale, d'autres pans des murailles ont été démolis, mais le centre urbain est bloqué au sud, le seul côté, où l'établissement pouvait s'étendre sans césures, par la ceinture ferroviaire. Au coeur de la ville, les places médiévales ont retrouvé en grande mesure l'aspect du XIII-XIV^{ème} siècle suite aux restaurations qui ont éliminé certains témoignages de l'Histoire. A la fin des années 50 des interventions sont réalisées entre la Place Cavallotti et la Place Martiri di Belfiore. Ces interventions, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Régulateur général concernant la Vieille

Ville “ Città Vecchia” de 1942 et du Plan partiel de reconstruction de la ville et du bourg de Cittadella de 1950, prévoit la construction de nouveaux édifices pour les activités tertiaires avec la démolition de certains pâtés de maisons et le couverture partielle du Rio. Les rares édifices dignes d'intérêt du XX siècle sont dus à l'étrange fantaisie d'Aldo Andreani (en particulier l'éclectique Chambrà de Commerce) et, au-delà du Lac de Mezzo, au signe incomparable de Pier Luigi Nervi (la Cartiera Burgo).

2.b.2. Histoire et Développement de Sabbioneta

Etablissement important des terramares dès l'Age de Bronze, l'implantation de Sabbioneta a connu une période de développement sous l'Empire Romain, favorisé à la fois par son territoire agricole et par sa situation sur la via “*Vitelliana*” qui reliait le Pô à la zone de Brescia.

Le bourg médiéval fortifié dès le Haut Moyen Age a été doté d'un château fort au début du XVI^{ème} siècle par la volonté du marquis Ludovico di Gonzuolo, représentant de la branche collatérale des Gonzague de Mantoue, quand il a décidé de transférer la résidence de sa cour au château de Sabbioneta. La ville a connu une réorganisation substantielle de son établissement urbain suivant la volonté de Vespasiano Gonzaga Colonna (1511-1591), neveu de Ludovico di Gonzuolo, qui en 1544, à 33 ans, a lancé les travaux de transformation complète de l'ancien habitat et du territoire de son fief de nomination impériale, autonome, par rapport au duché de Mantoue.

Les travaux qui se sont quelque peu poursuivis après le décès de Vespasiano peuvent être divisés en trois phases: la construction du mur d'enceinte jusqu'en 1568, un ralentissement des travaux jusqu'en 1577 causé par l'absence de Vespasiano occupé en Espagne, avec tout de même la réalisation du Palais Ducal, puis une nouvelle accélération immobilière dans les années quatre-vingt. Au cours de ce bref laps de temps, Sabbioneta est devenue une ville moderne, munie d'un puissant circuit de murailles et de tous les édifices nécessaires non seulement à une forteresse militaire, mais aussi aux résidences nobiliaires du Seigneur.

Selon la tradition, c'est Vespasiano lui-même qui a tracé le projet des fortifications et qui a planifié la ville, avec l'aide d'experts architectes militaires. Adolescent, il avait étudié les traités qui théorisaient la façon de construire une ville, mais son objectif était de réaliser une forteresse imprenable et la capitale d'un Etat.

Les fortifications, qui ont la forme d'un hexagone irrégulier avec six bastions vousoirs (situés aux coins San Niccolò, Santa Maria, San Francesco,

Sant'Elmo, San Giorgio e San Giovanni), ont été réalisées en trois phases: la première comprise entre 1556 et 1567, la seconde coïncidant avec les deux années 1578-79 et la troisième conclue en 1589. Les travaux de construction ont été dirigés par Giovan Pietro Bottaccio entre 1558 et 1584 e par Bassano Tussardi entre 1584 et 1600.

La place du château était le centre de la vie privée du seigneur. Anciennement elle était de forme polygonale avec l'un des côtés ouvert et tangent à la Via Giulia et les autres fermés par des édifices reliés entre eux. Au centre du côté ouvert sur via Giulia, la colonne avec la statue romaine de Palade, qui marquait le centre idéal de la ville comme un palladium moderne. Dans les années 1920, la colonne a été déplacée au centre de la place, en contredisant ainsi sa signification symbolique.

Derrière le Palais Giardino, à proximité du terre plein du bastion San Francesco et pour limiter le jardin à l'italienne, a été construit le "Stallone" la grande écurie ducale où étaient élevés les chevaux de race qui faisaient la fierté de Vespasiano Gonzaga.

La Place Majeure (l'actuelle Place Ducale) était en revanche le centre de la vie publique et le lieu destiné au marché. Le "Palazzo grande" (Palais Ducal) lieu de représentation et de résidence ducale a été érigé à l'ouest. A l'est sur le côté opposé, se trouvait le "Palais de la Ragione" qui abritait les locaux des réunions des deux conseils citadins: les Ruraux et les Civils. Il était muni d'une petite tour avec une cloche et à l'intérieur se trouvait l'habitation du vicaire général. Au nord, entre les édifices seigneuriaux s'élève "l'Église majeure", consacrée à la Vierge de l'Assomption avec une élégante façade de marbres polychromes, à l'époque de Vespasiano sans clocher.

Entre 1588 et 1590 Vespasiano appelle à Sabbioneta Vincenzo Scamozzi qui vient de Venise pour construire entre les deux places, en position médiane, le théâtre, chef d'oeuvre du Théâtre à l'Antique.

A l'extérieur de la ville Vespasiano promeut deux résidences ducales: le Casino du Giacinto et la Grangia. Le premier, situé non loin des murs d'enceinte, est un petit palais muni de quatre tourettes cylindriques aux angles, avec autour un vaste potager et un jardin, détruit au cours du XVII^{ème} pour des raisons défensives. La seconde, qui existe encore dans le bourg de Villa Pasquali, constituait un lieu de récolte du blé. Elle était complètement couverte de fresques et insérée dans un système de deux jardins.

Entre 1551 et 1559 une imprimerie a été créée, près de l'habitation du riche et puissant juif Tobia Foà, pour répondre à la grande demande de livres en langue hébraïque qui restait en partie insatisfaite à Venise. A Sabbioneta, comme à Mantoue, la communauté hébraïque était parmi les acteurs principaux non seulement de la vie économique mais aussi culturelle artistique et scientifique.

Autour de 1558 Vespasiano rend exécutif un diplôme impérial par lequel il

avait obtenu le privilège de battre monnaie. L'activité de la Monnaie commence et de remarquables pièces d'or et d'argent sont battues. En 1562, le fondateur émet un décret qui oblige ses sujets, alors résidents dans la campagne, à déménager dans la nouvelle ville, sous la menace de peines pécuniaires et physiques. La même année, il a instauré l'Académie des Lettres gréco-latines et a appelé pour la diriger l'humaniste Mario Nizolio da Brescello. On ne sait pas avec certitude où ses importantes institutions voulues par le Seigneur étaient situées; il n'en reste que le souvenir dans les trois rues qui portent aujourd'hui leur nom: Via de la Stamperia, Via de l'Accademia et Via de la Zecca.

Les casernes pour le logement des soldats préposés à la défense de la place forte, étaient également présentes en ville, ainsi que les écuries pour les chevaux et les stalles pour les boeufs utilisés pour tirer les lourdes pièces d'artillerie. De grands hangars et de vastes granges étaient en outre nécessaires pour permettre l'approvisionnement des troupes de défense et des citoyens ainsi que pour nourrir le bétail en cas de siège. Bien entendu, des dépôts adéquats servaient aussi à stocker les munitions et les armes.

Sabbioneta, capitale de l'un des plus petits Etats de l'Italie padane du XVI^{ème} siècle, encastrée entre le duché de Mantoue à l'est et le duché de Parme et Plaisance au sud, sera, après la mort de son fondateur l'enjeu de rivalités politiques majeures. Les Gonzague tenteront inutilement de l'annexer de manière permanente à leur duché avec Vincenzo I, au XVII^{ème} siècle la ville gravite dans l'orbite espagnole et c'est seulement en 1703 qu'elle retourne aux Gonzague. Cinq années après, le pouvoir des Gonzague de Mantoue tombe et Sabbioneta est alors annexée à Guastalla.

En 1746, Sabbioneta passe sous la domination des Habsbourg et suit les aventures politiques de l'Empire.

3. JUSTIFICATION



3.a Critères selon lesquels est proposée l'inscription

3.b Projet de déclaration de valeur universelle

3.c Analyse comparative

3.d Intégrité et/ou authenticité

3. JUSTIFICATION

3.a Critères selon lesquels est proposée l'inscription

- i) L'idéal de la ville "parfaite", synthèse par excellence des arts figuratifs, de l'architecture, de l'urbanisme et de l'ingénierie hydraulique, trouve à Mantoue et Sabbioneta l'une des expressions les plus abouties de la Renaissance. De cette utopie concrétisée, les deux villes conservent certains des plus importants chefs d'oeuvre du génie humain. A Mantoue: le Palais Ducal avec les plus grandes oeuvres de A. Mantegna, les églises de S. Andrea et de S. Sebastiano, modèles uniques de l'architecture religieuse d'Alberti, le Palais Te, premier exemple de villa maniériste et du parfait mélange entre l'architecture et la peinture, édifié par Giulio Romano. A Sabbioneta: le Théâtre all'Antica, premier exemple d'architecture théâtrale, de V. Scamozzi et la structure urbaine en tant que telle;
- ii) Les deux villes présentent les exemples les plus éminents des deux modalités les plus emblématiques de la science des projets urbains de la Renaissance, respectivement évolutive et fondatrice. Comme telles, celles-ci ont servi de référence pour une grande partie des expériences successives de construction de la ville jusqu'à l'époque moderne;
- iii) Les artistes qui ont participé à la réalisation des deux villes ont produit des chefs d'oeuvre qui ont conduit à la réalisation des idéaux du début de la Renaissance, et ainsi ils ont contribué de manière déterminante à la diffusion internationale d'un mouvement destiné à influencer et façonner l'Europe dans son ensemble.

3.b Projet de déclaration de valeur universelle

Mantoue et Sabbioneta constituent des témoignages primaires de l'élaboration culturelle de la Renaissance.

Bien que différentes par leur genèse et leur évolution historique, Mantoue et Sabbioneta sont liées non seulement par le nom des Gonzague, mais aussi parce qu'elles représentent toutes deux une sorte d'exemplarité. Ainsi Sabbioneta est en effet communément considérée comme exemple de la "ville idéale", fruit du génie constructeur de Vespasiano Gonzaga et des théories d'urbanisme de la fin du XVI^{ème} siècle. Mantoue pour sa part est sans nul doute le fruit de la vision urbanistique du XV^{ème}, d'influence

strictement humaniste qui, anticipée par le premier marquis Gonzague, Gianfrancesco, est réalisée et aboutie sous le gouvernement de son fils Ludovico. Aux trois décennies environ qui serviront à Vespasiano pour édifier la capitale de son petit Etat dans la seconde moitié du XVI^{ème} siècle, correspondent les quarante ans qui serviront à la branche principale de la famille pour imposer Mantoue comme réalisation d'une nouvelle idée de ville, ainsi qu'une architecture misant sur la re-découverte de l'Antiquité, parmi les villes d'Europe.

En développant l'héritage du XIV^{ème} qui remontait à la seigneurie des Bonacolsi, au XV^{ème} siècle, Mantoue a façonné une idée de la ville unique et absolument originale, structurée sur la croissance parallèle de deux entités séparées mais interdépendantes entre elles: d'un côté la résidence citadine du "prince", Palais Ducal, un palais destiné à devenir une ville à son tour; de l'autre la ville des sujets, une ville qui avait, qui devait avoir la dignité d'un palais. En effet, si l'action à l'intérieur de la résidence du prince donne des résultats destinés aux rares regards de privilégiés, les interventions sur l'architecture citadine opèrent en tant que manifestes et caisses de résonance des autorités et du prestige du seigneur et de sa lignée. Du reste, dans un Etat qui a les caractéristiques d'une entreprise, même la ville des sujets est un "bien" de la famille; c'est pourquoi le seigneur en soigne les aspects fonctionnels et esthétiques par devoir ainsi que pour exhiber le pouvoir et le prestige qui lui sont propres. Pour cette raison, la ville est soumise dans le temps à des travaux de transformation et de nombreuses expériences seront d'abord introduites dans la ville et ensuite seulement dans le palais. Le premier aménagement urbain empreint du rationalisme Renaissance trouvera en effet application dans la réorganisation de la trame du XIII^{ème} siècle des places communales, et dans les modes d'établissement des nouveaux quartiers de la ville du "troisième cercle" déjà sous le gouvernement de Gianfrancesco Gonzaga (1407-1444).

L'introduction de la nouvelle vision ordinatrice de la part de Ludovico II ne produit pas à Mantoue d'effets de lacération, puisque les premières innovations spatiales rationalisent un habitat urbain désormais configuré dans ses lignes essentielles et empreint de la nouvelle culture humaniste du père Gianfrancesco. L'aménagement urbain correspond déjà de près à la vision d'Alberti projetée dans *De re aedificatoria*, où il cite en exemple des solutions urbanistiques qui sont déjà réalisées à Mantoue, par exemple, la greffe routière en baïonnette qui crée l'illusion d'une ville plus grande, plus amène et aussi plus salubre pour ses habitants: «Quand on arrive dans une ville, si celle-ci est fameuse et puissante, elle exigera des routes droites et très larges conformes à son decorum et à sa dignité. Si en revanche il s'agit d'une colonie ou d'une simple place forte, [les rues] à l'intérieur de la ville ne devront passer en ligne droite, mais plier par d'amples courbes comme les

anses d'un fleuve, plusieurs fois d'un côté et de l'autre, car ceci est d'un grand bénéfique, aussi bien pour la beauté que pour la commodité pratique que pour la nécessité de moments déterminés, en effet qui y chemine, découvre au fur et à mesure, presque à chaque pas, de nouvelles perspectives d'édifices, en outre la route en courbe sera toujours ombragée, même l'été; et d'autre part, il n'y sera pas de maisons où n'arrive la lumière du jour: il n'y manquera jamais la brise, et il n'y aura pas de danger de vents nocifs, qui seraient immédiatement repoussés par les murs interposés». Ludovico agit sur l'essence de sa capitale en variant l'aspect morphologique à travers une série coordonnée d'interventions partielles. Interventions inspirées d'une part par le concept de magnificence, de l'autre conçues comme une re-fonctionnalisation, de nature surtout idéologique, de la ville. Ce processus peut être reconduit au concept de ville idéale tel qu'il est développé à l'époque humaniste: une ville idéale qui s'identifie à la ville réelle, contingente, livrée par l'histoire, pas parfaite, mais perfectible. Celle de l'époque de Ludovico, aujourd'hui encore bien reconnaissable et intègre dans ses traits substantiels, est une ville qui concrétise dans la pierre une idéologie fondée sur les principes d'ordres de rationalité de mesure, de science. Les successeurs de Ludovico maintiendront de fait les choix de ce premier "prince très grand connaisseur d'architecture". A l'époque de Federico II et d'Ercole Gonzaga, Giulio Romano, préfet des constructions et des routes ne bouleverse pas le tissu urbain de la ville, au contraire il démontre une sensibilité pour l'environnement tout à fait en syntonie avec le paysage mantouan. Giulio Romano agit sur le visage de la ville en s'inspirant de ces critères de décorum urbain et de magnificence qui au XVI^{ème} siècle ont une valeur fondamentale, mais il contient les volumes des constructions et développe l'horizontalité plutôt que la verticalité des édifices. Plus tard, Guglielmo Gonzaga concentrera les interventions sur le siège de la *civitas vetus* et transformera la résidence du prince en un complexe autosuffisant, un organisme dans lequel chaque bloc est relié à l'autre et chacun a sa propre fonctionnalité esthétique: cette *ville du prince*, distincte de la *ville des sujets*, atteint son propre degré de saturation dans les premières décennies de 1600 avec Vincenzo. Les agrandissements ont lieu vers le lac, où Guglielmo Gonzaga réalise de nouveaux corps de bâtiments introvertis, qui renoncent à exhiber à l'extérieur leur décoration somptueuse. A l'intérieur, le palais subit en revanche une transformation liée aux fastes scénographiques requis par la vie de Cour; les coulisses architecturales uniformes prennent un relief particulier – dans la cour de la Mostra, dans le pré de Castello, dans la cour des Otto Facce – elles doivent assurer la qualité des espaces nés de l'intersection des différents édifices, parfois alignés sur les différents axes urbains. En accord avec l'histoire qui passe à l'absolutisme des grandes monarchies nationales, le palais royal du modeste duché se mesure avec ceux

qui sont construits dans les capitales des grandes monarchies d'Europe. Il exalte la dynastie conservant bien visibles dans les édifices le parcours historique de la famille, des Palais Bonacolsi, sur la Place Sordello jusqu'à l'Église palatine de Santa Barbara, tout comme dans les grands tableaux qui ornent les salles des capitaines, des marquis ou des ducs au Palais Ducal.

De la Renaissance, Mantoue n'exhibe pas seulement la mémoire de son aménagement urbain, mais elle conserve aussi en nombre remarquable des oeuvres emblématiques, éléments indispensables pour compléter la mosaïque de cette période clé de la civilisation européenne et pour en comprendre toute la portée culturelle.

Si le Palais Ducal, avec sa complexité architecturale et décorative est l'attestation précise d'une cour qui a été pendant deux siècles protagoniste de la culture européenne, les édifices d'Alberti conservent leur valeur de paradigme pour l'architecture classique, religieuse et civile, qui sera diffusée en Italie et en Europe aux siècles suivants.

Modelés sur les théories exprimées dans le *De re aedificatoria*, le San Sebastiano et le Sant'Andrea diffusent la culture d'Alberti chez les artistes du XV^{ème} siècle, sculpteurs, architectes, peintres (on pense à l'architecture d'une oeuvre fondamentale comme le retable de Brera de Piero della Francesca, une véritable boîte optique reprise sans équivoque du Sant'Andrea). Après la "première fondation" de Brunelleschi à Florence, celle-ci sera en effet la voie maîtresse de l'affirmation de la "nouvelle architecture", à tel point que tous les principaux acteurs du siècle suivant, de Francesco di Giorgio Martini à Codussi, à Giuliano da Sangallo, au Bramante, pour continuer avec Vignola et Palladio, seront chacun selon leur propre style personnel, "albertiens".

Prototype albertien du temple à plan central, le Temple de San Sebastiano a des modèles très anciens, romains, mais plus encore orientaux, de la *Koimesis* de Nicée à la *Hagia Sophia* de Constantinople, aux Églises de Mistra dans le Péloponnèse, certainement proche de la sensibilité et de la culture d'Alberti, du fait de la présence en Italie de personnages comme le cardinal Bessarione, originaire de Nicée, ou Demetrio Paleologo, qui face à l'avancée turque dans le Péloponnèse s'était réfugié auprès de Pie II.

L'espace rythmique en croix grecque du San Sebastiano, cadencé sur les proportions harmonieuses de ses dimensions, inspire des constructions de Bramante, et ensuite l'architecture "classique" du XVI^{ème} siècle, le jeu équilibré des volumes qui gravitent autour de l'axe central; mais aussi les solutions des façades de cette édifice compliqué sont citées dans les oeuvres du XVI^{ème} siècle, comme dans l'église palladienne du Rédempteur à Venise. Les édifices toscans de l'époque de Lorenzo sont eux aussi inspirés du San Sebastiano: édifices religieux comme Santa Maria alle carceri à Prato, ou civils, comme la villa di Poggio à Caiano.

Sant'Andrea, avec sa salle audacieuse dont s'inspireront les critères des édifices sacrés de la Contre-Réforme, sera à son tour source d'inspiration pour les architectures paradigmatiques comme l'Église du Gesù à Rome, modèle des églises de la Compagnie de Jésus diffusées en Europe et au-delà. Mais il ne faut pas croire qu'entre la basilique d'Alberti et l'Église de Vignola, un siècle est perdu. Au contraire, au cours de cet intervalle plusieurs édifices religieux inspirés du projet d'Alberti sont édifiés: en Lombardie, Santa Maria delle Grazie di Soncino, le Monastère Majeur de Milan, pour ne pas citer Brescia ou Bergame à l'époque comprises dans les territoires vénitiens. Mais les reflets de la façade du Sant'Andrea se retrouvent aussi dans la Sacristie Nuova de Michel-Ange à San Lorenzo, à Florence.

Au cours des siècles suivants, la diffusion imprimée du *De re aedificatoria libri decem* s'allie à la fortune des constructions mantouanes. La *concinnitas* des édifices d'Alberti fondés sur le rapport numérique et sur le module inspire les traits et les oeuvres du Classicisme européen à partir du XVI^{ème} siècle en Italie et au-delà des Alpes. Citons en France, Jean Martin à la moitié du XVI^{ème} siècle, et Roland Fréart de Chambray au siècle suivant; en Espagne Diego de Sagredo dès la première moitié du XVI^{ème} siècle et au XVII^{ème} Fray Lorenzo de San Nicolas. Le *De re aedificatoria* est aussi parmi les sources du théoricien de l'architecture et mathématicien Nicolaus Goldmann, qui diffuse la leçon d'Alberti dans les Etats allemands au XVII^{ème} siècle. *Unicum* au niveau architectural, exemplaire du rapport Mantegna-Alberti, malgré les nombreuses injures du temps, la Maison de Mantegna (1476) a été imaginée sur le subtil rapport entre architecture et musique, élément fondateur de la culture Renaissance classique. La solution de la composition de l'atrium cylindrique inscrite dans le cube de l'édifice, représente la réalisation tridimensionnelle de l'oculus le plus fameux de la peinture du XV^{ème} siècle, la vue de la *Camera picta* d'Andrea Mantegna au Château de San Giorgio.

Dans la Maison de Mantegna, comme au temple de Sant'Andrea, l'architecture se fait musique suivant la leçon, qui de Leon Battista Alberti remonte aux pythagoriciens, et nous retrouvons le thème de la musique dominant le climat culturel qui s'instaure au début du XVI^{ème} siècle avec les choix d'Isabella, dont les emblèmes dans le domaine architectural, sont le bureau, la grotte et le jardin secret.

Les petits bureaux n'étaient certes pas une nouveauté pour les intellectuels de l'époque, mais Isabella d'Este est la première dame à faire construire le sien propre et à lui associer un second espace, la grotte qui, avec son plafond précieux, nous restitue aujourd'hui encore, l'image d'un écrin aussi précieux que les collections qu'il abritait.

La culture, à l'époque d'Isabella et de Federico, se tourne encore vers Rome, d'où viennent les impulsions platoniciennes, comme celles qui sont liées à

l'*Hypnerotomachia Poliphili* de Francesco Colonna, qui seront transformées en images cultivées, raffinées, dans les programmes allégoriques qu'Isabella dicte aux artistes comme Perugino, Lorenzo Costa, Mantegna aussi et que Giulio Romano traduira avec robustesse et ironie sur les murs de Palazzo Te. Les choix culturels d'Isabella marquent une rupture de ce rapport entre la culture de la cour et de la ville que les marquis Gonzague avaient recherché: l'érudition élitiste et hermétique des intellectuels dont s'entoure Isabella de Paride da Ceresara à Pietro Bembo, tend à différencier et séparer plutôt qu'à se diffuser. Le caractère délibérément initiatique de la culture du "studiolo" d'Isabella qui recherche l'homologation entre peinture, musique, et poésie exclut le dialogue avec la ville, ses interlocuteurs sont donc les cours voisines de Ferrare et Urbino qui créent avec Mantoue la nouvelle "culture courtisane". Mais la politique du marquis Francesco II est multiforme (On observe des édifices comme le Palais de San Sebastiano et Santa Maria della Vittoria) et même son fils Federico reprendra en grande partie la politique d'investissement culturel pour la ville: Giulio Romano, l'architecte de Federico II et d'Ercole Gonzaga, est appelé pour construire le palais du prince autant que les édifices publics ou les demeures d'éminents citadins. En 1525, la présence de Giulio à Mantoue inaugure le langage maniériste romain dans l'Italie septentrionale, avec une bonne avance sur ce qui arrivera après 1527, quand le sac dispersera de Rome les élèves et les maîtres artisans qui s'étaient réunis dans l'atelier et les chantiers de Raphaël.

La manière de Giulio fera école pour les architectes, et non seulement les architectes Italiens, de l'époque. Les réalisations de Mantoue se diffuseront dans la culture européenne à travers la connaissance des constructions et les pages de Sebastiano Serlio, en particulier en ce qui concerne le Palais Te, «parfait exemple vraiment d'Architecture et de Peinture de notre temps». Giulio est le maître de la manière rustique et le thème du bossage et de ses relations avec les ordres classiques restera à la fois exemplaire et inégalé.

De Mantoue l'activité intense de Giulio irradie à Milan, Vérone, Vicence, Ferrare, Bologne et Modène.

L'architecture de Pippi, très souvent citée, mais pas toujours pleinement comprise dans ses intentions, trouve une lecture profonde avec Palladio qui dessine certains projets où l'étude des solutions de l'artiste romain est évidente, comme c'est le cas de Palais Tiene à Vicence, ou de la villa Valmarana à Vigardolo. L'oeuvre rustique de Giulio Romano, entrée dans le répertoire palladien apparaîtra à diverses époques, jusqu'à ce que l'artiste vénitien arrive à un âge avancé, mais la leçon de Pippi aura aussi un écho immédiat au-delà des Alpes. Le Palais de Charles V construit par Pedro Machuca à Grenade (1527) est un exemple d'une extraordinaire précocité, fruit du rapport entre Mantoue et Charles V, qui se noue en présence de Baldassar Castiglione en Espagne.

L'admiration de Ludovic de Bavière pour la villa du Te produit le Residenz de Landshut, des maîtres artisans italiens seront d'ailleurs appelés pour sa construction. En France, Fontainebleau est particulièrement proche de l'art de Giulio Romano, dans la décoration marquée par la collaboration de Primaticcio au chantier du Te, comme dans l'architecture de certains espaces qui citent directement la Rustica du Palais Ducal.

Même après la mort de l'artiste, nous retrouvons l'influence de Giulio Romano avec l'Escorial de Philippe II et dans la zone germanophone (Munich, Vienne), où son langage arrive à travers les dessins de Palais Te réalisés par Jacopo Strada et les constructions de l'architecte antiquaire.

La renommée de Giulio en Angleterre est attestée par la citation que fait Shakespeare de l'artiste (le seul cité par le poète dans ses oeuvres) dans son *Conte d'hiver*. En 1623, le comte Arundel, mécène et compagnon de voyage d'Inigo Jones, après avoir visité la villa, a demandé au duc Ferdinando Gonzaga de lui faire parvenir une maquette de Palais Te et une "distincte narration" de son appareil décoratif.

Jones est un connaisseur de l'architecture de Giulio Romano et l'on retrouve dans ses oeuvres des motifs caractéristiques de Giulio, communiqués par Serlio et Palladio, comme cela apparaît dans la résidence d'Arundel ou dans les portails à Oatlands.

Le sort des fresques de Giulio, dont on peut suivre les traces dans les pays européens au moins jusqu'au XVIII^{ème} siècle, est tout aussi important. Un exemple éclatant de ce phénomène est l'utilisation des images de Giulio Romano tirées du répertoire de Palais Te dans les tapisseries de la Manufacture Royale des Gobelins en France à la fin du XVII^{ème} siècle.

Dans le cadre des cycles décoratifs qui se déploient dans les résidences des Gonzague, Mantoue conserve pratiquement intègres quelques véritables manifestes de l'art de l'Humanisme, les fresques de Pisanello et de Mantegna, et du Maniérisme, les oeuvres de Giulio au Te.

Antonio Pisano dit Pisanello est le premier très grand artiste de cour dont nous avons mémoire au Palais Ducal. Sa fresque, inspirée du cycle des poèmes chevaleresques bretons, restée inachevée sous Gianfrancesco, est l'expression exemplaire du passage de l'art courtois à l'art Renaissance. L'élégance aristocratique du signe du peintre, qui semble vouloir anoblir la violence de l'affrontement guerrier par de savantes compositions de chevaux et de cavaliers, ne réussit pas à cacher l'impressionnant réalisme du combat, tandis que la sinopias, qui consigne les nombreuses variantes de l'épisode, montre le moment de créativité fébrile que traverse l'artiste. En 1460 toutefois, le goût de Mantoue vire de façon drastique vers le "nouvel art" avec l'irruption à la cour de la personnalité d'Andrea Mantegna. A l'intérieur du complexe mantouan, comme nous l'avons plusieurs fois rappelé, se trouve cette *Camera picta* qui revêt les caractères paradigmatiques de toute la

peinture successive: l'ouverture en perspective du plafond, avec les figures qui se penchent, observant d'en haut les personnes qui se trouvent dans la pièce, est le premier exemple d'une telle invention et sera répété en d'infinies variantes par les artistes du XV et XVI^{ème} jusqu'à la période baroque et plus tard encore. Au XVI^{ème} siècle, dans la villa du Te, Giulio Romano reprend la voûte en perspective de Mantegna dans les plafonds des chambres et les loggias jusqu'à l'apothéose de la Chambre des Géants, et Primaticcio diffusera en France ses inventions.

Ce sera surtout la culture hermétique qui informera les cycles décoratifs les plus anciens du Palais. La décoration de la Chambre de Psyché est inspirée de l'*Ane d'or* d'Apuleio et de l'*Hypnerotomachia* de Colonna, mais il faut noter le caractère inusité des écrits hiéroglyphes qui apparaissent dans la Loggia des Muses, où les protectrices de l'activité artistique et de l'harmonie entourent de mystérieux signes qui nous ramènent au filon hermétique de la Renaissance et qu'Alberti avait défini une connaissance adaptée à "*periti viri*".

Toujours au Palais Te, ensuite, Giulio Romano crée avec la Chambre des Géants (1530), le summum du modèle de caprice maniériste. L'idée de la composition de la chambre est celle d'une continuité générale, c'est pourquoi il n'existe pas de césures ou de séparations architecturales qui distingueraient les murs de la voûte. L'effet d'étrangeté que l'espace peint produit sur le visiteur est en outre accentué par des jeux acoustiques produits par l'architecture réelle de la pièce.

Au cours du XVI^{ème} siècle, après la division du marquisat à la mort de Ludovico II (1478), la famille Gonzague s'établit sur le territoire à travers ses branches cadettes. A partir de ce moment-là, le territoire des Gonzague est caractérisé non par la domination d'une seule seigneurie, mais par une multiplicité de petits Etats appartenant à la même famille, bien qu'autonomes entre eux. Ce phénomène aura des retombées singulières sur la structure de l'établissement humain du territoire. Il en résulte en effet une mosaïque de "terres séparées", où la personnalité des gouvernants sera destinée à influencer profondément le destin des lieux. Sur l'exemple de Mantoue, dans les nouveaux Etats collatéraux à l'Etat majeur, les bourgs et les terres comme Bozzolo, Gazzuolo, San Martino dall'Argine, Rivarolo, Pomponesco, prennent une noble structure citadine qui connaît son apogée dans la place à arcades. Ce phénomène se poursuivra tout au long du XVI^{ème} siècle avec de superbes exemples à Sabbioneta et à Guastalla.

Bien que le bourg existe depuis des millénaires, Sabbioneta, choisie par Vespasiano Gonzaga Colonna pour être la capitale de son petit Etat, doit être considérée comme une ville nouvellement fondée, tentative ambitieuse de l'un des derniers princes de la Renaissance de concrétiser dans la pierre, en trente ans de travaux fébriles, l'idée de ville idéale, c'est-à-dire née de l'idée de son "*conditor*".

A Sabbioneta, le superbe projet du duc Vespasiano Gonzaga Colonna efface les témoignages des siècles précédents et prend forme en peu de temps sur la base d'un programme unitaire de ville moderne fortifiée répondant à la vocation historique du site.

La récupération de la gloire des Anciens intervient déjà dans le choix de la structure urbaine: à l'intérieur des murailles modernes, Vespasiano choisit l'orthogonalité comme caractéristique du réseau des rues, reprise évidente du modèle du *castrum* romain; tandis que les places concentrent la représentativité des différentes fonctions de la ville.

A Sabbioneta, comme à Mantoue, on ressent le signe d'un pouvoir "fort", celui du prince, qui est représenté par ses édifices.

Dans l'espace citadin étroit, illusoirement dilaté ou allongé dans les rues et les places, les petits palais nobiliaires qui marquent les principaux parcours urbains indiquent, dans leur ensemble, combien le pouvoir du seigneur imprègne tout le tissu urbain. Le palais de Vespasiano domine la Place Ducale, la solennelle Galerie des Anciens, le précieux Palais Giardino, l'emblématique Théâtre à l'Antica impriment le signe du prince dans le tissu de la ville. Créée avec les traits de la ville idéale, Sabbioneta n'est pas la concrétisation de l'excentricité, bien que géniale d'un prince rêveur: son édification est mue par des exigences plus concrètes et circonstanciées de défense militaire du territoire et de réorganisation d'une Communauté encore liée aux modes sociaux de l'époque communale, qui doit se transformer en une société seigneuriale moderne.

La culture que Vespasiano introduit dans sa capitale est éclectique, liée au goût de la cour de Rodolphe de Prague. Vespasiano rivalise avec Mantoue dans les collections de la Wunderkammer, dans les antiquités, dans la passion pour les maîtres flamands de l'époque.

A Sabbioneta comme à Mantoue, cette passion omnivore pour le collectionnisme qui unit tous les Gonzague reste visible dans les bâtiments édifiés par la dynastie pour les collections et les expositions. Citons à ce propos les espaces d'Isabella au XV-XVI^{ème}, les Galeries de l'Exposition ou des Marbres au Palais Ducal, le grand Corridor de Sabbioneta, au XVI^{ème}, la grande loggia fermée (aujourd'hui Salle des Miroirs) et enfin la tentative de Ferdinando Gonzaga de transformer toute une partie du Palais Ducal en musée, avec des critères modernes *ante litteram*, dans les premières décennies du XVII^{ème}. L'amour des Gonzague pour le théâtre qui avait produit à Mantoue divers lieux pour les représentations de cour, désormais perdus, reste bien visible à Sabbioneta grâce à l'édifice de Scamozzi.

Cette construction, la première du genre bâtie en tant qu'édifice autonome rend en même temps la mesure des idéaux de Vespasiano et la disproportion entre ces idéaux incarnés par la ville et une réalité sociale et territoriale qui après sa mort, n'en sera plus à la hauteur.

A la mort de Vespasiano, le projet est sans avenir, mais il est préservé à l'intérieur des murs et acquiert des valeurs historiques intangibles.

Pour synthétiser, Mantoue et Sabbioneta sont deux entités urbaines exemplaires et originales de la Renaissance européenne. L'originalité des caractéristiques de la Renaissance mantouane est liée à la personnalité de maîtres comme Vittorino da Feltre, d'artistes comme Leon Battista Alberti, Andrea Mantegna et Giulio Romano ainsi que d'extraordinaires "princes architectes" de Ludovico II à Guglielmo et à Vespasiano Gonzaga.

Les solutions urbanistiques des deux capitales des Gonzague incarnent elles-mêmes de manière paradigmatique les aspirations humanistes antithétiques de la ville idéale. A Sabbioneta, c'est l'idée de la ville qui naît parfaite qui se concrétise au XVI^{ème} siècle, expression totale de l'esprit et de la culture de son fondateur. A Mantoue, on intervient au XV^{ème} siècle en suivant les principes d'Alberti de la "ville possible" traités dans le grand oeuvre humaniste *De re aedificatoria*.

Suivant une histoire commencée dès le XIII^{ème} siècle, au cours de ces années, Mantoue s'est structurée en deux corps interdépendants: le Palais, c'est-à-dire la résidence du seigneur qui à l'époque de l'Absolutisme sera un véritable palais-ville grandiose et magnifique, et en parallèle la ville des sujets qui sous le règne du prince acquiert dès le XV^{ème} siècle, ordre, fonctionnalité et beauté. Mantoue a conservé jusqu'à aujourd'hui de telles caractéristiques dans un tissu urbain qui abrite de nombreux chefs d'oeuvre emblématiques de la Renaissance, oeuvres fondamentales pour la reconstruction historique et la compréhension de la culture européenne.

Parmi les architectures qui méritent cette reconnaissance:

- le Palais Ducal, en tant que synthèse d'une culture artistique qui a connu son apogée du XV^{ème} au XVII^{ème} siècle;
- le Temple de San Sebastiano (1460) et la Basilique de Sant'Andrea (1472), dont le projet de Leon Battista Alberti, a servi de modèle pour l'architecture européenne imprégnée de classicisme des siècles suivants;
- la Maison d'Andrea Mantegna (1476), dont le projet, basé sur le rapport subtil d'Alberti entre architecture et musique, a été fondateur pour l'ensemble de la culture Renaissance classique;
- le Palais Te (1525), édifié par Giulio Romano comme "délice" hors les murs, est un modèle exemplaire de villa maniériste et d'alchimie parfaite entre l'architecture et la peinture.

Dans le complexe du Palais Ducal, parmi les splendides décorations qui suivent l'Histoire de la peinture du XIV au XVIII^{ème} siècle, il faut citer comme uniques: la *Camera picta* (1465) d'Andrea Mantegna, paradigme des

conquêtes de la Renaissance en matière de perspective ainsi que le *Cycle Breton* (1440) de Pisanello, expression exemplaire du passage de l'art courtois gothique tardif à celui de la Renaissance.

A l'intérieur du territoire mantouan, Sabbioneta, capitale de l'un des minuscules Etats de la dynastie Gonzague, apparus après la division du marquisat à la mort de Ludovico II (1478), est un témoignage extraordinaire du XVI^{ème} siècle parvenu intègre jusqu'à aujourd'hui. Le superbe projet du duc Vespasiano Gonzaga Colonna a substitué les traces des siècles précédents pour fonder une ville neuve, projetée de manière moderne, sur l'étude de l'Antiquité.

Parmi les édifices nobles de Vespasiano, le Palais Ducal, la Galerie des Anciens, le Palais Giardino, le Théâtre à l'Antique se démarque: unique pour sa valeur historique et artistique, barycentre emblématique de la structure urbaine. L'édifice de Vincenzo Scamozzi, le premier du genre à être construit en tant que bâtiment autonome constitue une synthèse novatrice des recherches et des réalisations précédentes dans ce domaine, de Serlio à Palladio, à Vasari et Buontalenti et reste aujourd'hui encore une oeuvre irremplaçable pour la connaissance de l'évolution de l'art scénique.

3.c Analyse comparative

Comme nous l'avons vu, Mantoue et Sabbioneta comptent sans aucun doute parmi les "capitales culturelles" de la Renaissance du fait de leur histoire et des oeuvres paradigmatiques qu'elles conservent.

L'humanisme mantouan a sa propre spécificité et offre donc une contribution originale à un mouvement qui se configure dans la multiplicité des apports. Ludovico II Gonzaga, à partir des années de la Diète (1459), se tourne vers Rome, ville qui deviendra le point de référence privilégié par la dynastie Gonzague. La présence d'Alberti et son architecture modelée sur le classicisme romain se consolide à Mantoue avec la vision archaïsante de Mantegna et cette synthèse constituera la marque spécifique du XV^{ème} siècle mantouan. Le caractère "impérial" est le sceau de la cour des Gonzague qui identifie et distingue la culture mantouane de celle des autres cours du XV^{ème} siècle, par exemple des expériences pourtant voisines de Ferrare. En effet, tandis que la poésie chevaleresque peut être considérée comme emblème de Ferrare, la *Camera picta* (1465-74) peut être considérée la synthèse de Mantoue, chef d'oeuvre où l'histoire devient éternelle, mythe, non pas fable chevaleresque, et où pour la première fois, le seigneur est célébré de manière "laïque", sans rappels au monde divin ou astrologiquement supérieur comme c'est le cas dans

les fresques qui célèbrent Borso d'Este à Schifanoia autour de 1470. Ce n'est pas par hasard si c'est à Mantoue, qu'Alberti projette au Sant'Andrea un temple *plus digne et plus heureux* où se consolident les témoignages du christianisme et de la Rome antique. San Giorgio et la merveilleuse fantaisie aérienne qui guident les aventures des paladins de Charlemagne ne peuvent donc pas être le signe de la culture mantouane sous Ludovico II. En revanche, le centurion Longino, qui porte le Sang du Christ, et la citation de l'ancienne architecture font bien de Mantoue la nouvelle Rome et la nouvelle Jérusalem. Le carré et le cercle sont les figures qui caractérisent la Renaissance du XV^{ème} siècle mantouan, fondé sur les symboles du cosmos, mesuré sur l'eurythmie rationnelle du module selon la leçon de Brunelleschi, d'Alberti et de Mantegna.

Un siècle plus tard, à Sabbioneta, Vespasiano Gonzaga, à la façon épigone de Ludovico II, reprend le mythe de Rome: en fondant la nouvelle ville, il érige en son centre idéal un "palladium", une colonne avec la statue romaine de la déesse de la sagesse, des arts et de la guerre.

Sur le plan temporel, à Mantoue, la Renaissance se présente bien vite comme le fruit du culte de l'Antique et de la capacité des Gonzague à comprendre l'essence de la nouvelle culture introduite. Bien avant les autres cours humanistes comme Ferrare ou Urbino, Gianfrancesco, encore Capitaine général en 1423, invite de manière pressante Vittorino da Feltré à Mantoue pour éduquer ses fils aux principes de l'Humanisme.

Dans la ville de Gianfrancesco, devenu marquis la décennie suivante, on perçoit l'aspiration à montrer la ville comme "modèle", non pas suivant l'utopie de la "ville idéale" qui sera élaborée par les auteurs de traités du XVI^{ème} siècle, mais plutôt dans l'optique de réformer la "ville présente" selon les deux pré-supposés guides du "décorum" et de la "représentativité" qui se sont développés à travers les écrits de Bruni et de Vergerio.

Ce sont les idées toujours présentes qui constituent l'environnement culturel, social, environnemental, à la base de chaque événement promu ou réalisé dans la ville des Gonzague.

Mantoue dans les années 1430 se tourne vers Florence et vers les expériences urbanistes de Brunelleschi, qui est appelé à la cour en 1431, 1436 et 1445. Sous Gianfrancesco, donc, le climat culturel de la cour de Mantoue favorise la promotion d'un programme comme celui de l'aménagement des places communales (autour de 1433) et des quartiers du "troisième cercle", en introduisant une vision globale selon laquelle la ville est un organisme unitaire, rationalisé, ordonné et coordonné par des règles générales. En particulier l'aménagement de la zone du *forum*, dans la ville communale marchande, avec l'adoption des carrefours faussés, des coulisses en perspectives, des arcades modulées, fait de Mantoue un cas unique par rapport aux villes de l'époque.

Si nous comparons les expériences de renouvellement du tissu urbain qui adviennent à Rome (1447) à Pienza (1459), à Urbino (1447-1465), à Ferrare (1451-1491), à Padoue (1453) et à Brescia (1492), nous voyons que ces idées force situent Mantoue non pas par hasard, en avance sur l'introduction de critères urbanistes innovants, à l'exception de ce qui advient à Florence avec Brunelleschi.

Entre les premières expériences de Brunelleschi à l'Annunziata et à Santo Spirito dans la Florence des années vingt, et le projet complètement urbaniste de Rossellino engagé trente ans plus tard à Pienza, se situe donc les expériences mantouanes, Renaissance dans leur vision de l'espace urbain, bien qu'hétérogène dans le langage architectural.

Le lexique florentin triomphera en effet avec la ville de Ludovico II: Fancelli, Manetti Ciaccheri et les maîtres artisans inspirés de Brunelleschi, qui viennent des chantiers de Michelozzo, diffusent une série de stylèmes toscans qui font de Mantoue une île qui parle un langage nouveau par rapport à celui des villes voisines de Lombardie et de Vénétie. Luca Fancelli, en particulier, créera un lexique local, greffé tout d'abord au Palais de Revere, il dominera ensuite dans les palais publics et privés de la ville. La présence de Fancelli sera aussi naturellement très importante pour les constructions d'Alberti, que lui seul sait réaliser suivant les préceptes de l'humaniste architecte. Luciano Laurana, qui porte l'architecture d'Alberti à Urbino avant d'entrer au service des Montefeltro en 1467, travaille pendant des années au service des Gonzague et est formé en tant qu'architecte avec Fancelli, à tel point que la cour Renaissance du Château de San Giorgio, attribuée pendant des décennies à Laurana par de nombreux experts pour sa ressemblance avec les constructions d'Urbino, n'a été restituée à Fancelli que sur la base des documents d'archives. Laurana apporte donc à Urbino, tout comme à Pesaro et Naples, un langage classique de matrice albertienne qui s'est formé et expérimenté avant tout à Mantoue. La nomination enfin de Luca Fancelli en tant qu'architecte de l'Opera de Santa Maria del Fiore à Florence, diffusera les solutions stylistiques du Sant'Andrea en Italie centrale. Ainsi nous retrouvons à Urbino, à l'intérieur du San Bernardino de Francesco di Giorgio Martini, qui poursuit le travail de Laurana au Palais des Montefeltro, l'illusion de l'arc qui coupe l'entablement, caractéristique de la façade mantouane, même si dans ses écrits Francesco di Giorgio l'avait cité comme infraction au "bien construire". Le même motif revient à Santa Cristina de Bolsena de Benedetto Buglioli; dans la façade et contre façade du Sant'Andrea, et dans la Chapelle Gondi de Giuliano da Sangallo à Santa Maria Novella à Florence.

Outre un climat culturel ouvert aux inondations, le début du XV^{ème} siècle laisse en héritage à Ludovico la dichotomie urbaniste qui caractérise la ville: la présence d'une zone du seigneur physiquement séparée, à la limite, nous

dirons, de la ville des sujets que la création progressive de la panne de Place Sordello a rendu irréversible.

Le choix du marquis sera d'accepter ce trait historique de Mantoue, en opérant sur le double binaire des "deux villes", mais en liant les deux parties dans le signe d'une culture humaniste qui les conforme toutes les deux.

Cette voie est bien différente de celle que suit quelques années plus tard Federico di Montefeltro, à Urbino. Du même âge que Ludovico et comme lui élève de Vittorino dans la Ca' Zoiosa de Mantoue, Federico est étroitement lié à Mantoue par sa culture et ses affinités artistiques.

Le palais de Federico, qui fait venir d'Urbino à Mantoue Luciano Laurana pour ce nouveau projet, centre sur lui-même la structure urbaine toute entière avec une irrésistible force centripète fonctionnelle et symbolique, à tel point que Baldassar Castiglione en donnera la célèbre définition d' "un palais en forme de ville" démontrant ainsi sa compréhension du sens profond de l'oeuvre de Federico et de ses architectes.

A Mantoue, la Basilique de Sant'Andrea aura une fonction symboliquement aussi forte et centralisante, signe de l'autorité du nouveau prince qui arroe à sa famille la garde de la Relique du Très Précieux Sang du Christ. Il s'agit d'un symbole éloquent du pouvoir qui tire sa justification et son prestige d'une dimension surhumaine, mais dans son appel à l'amour divin, dépourvu de menace. L'aménagement de la ville dépendra donc non pas tant de la résidence du prince que de la Basilique de Sant'Andrea, présence dynamique qui organise les axes routiers.

En 1459, quand le Pape Pie II arrive pour la Diète (et Alberti faisait partie de sa suite) à Mantoue avec Ludovico II commence le processus de *renovatio* qui implique d'un côté l'aspect du décorum de la ville et les signes du Prince, et de l'autre la qualification des nouvelles zones d'établissement et les axes routiers. L'importance de ces derniers, non seulement donne du souffle à la ville, mais détermine les choix architecturaux de prestige de la part des citoyens éminents, à la suite des modèles Renaissance exprimés par le Prince architecte. Dans cette opération apparaîtra en particulier l'axe mineur de la Pusterla, qui prendra un caractère paradigmatique en devenant l'axe du prince. Ici Ludovico insert l'expérience originale du Temple de San Sebastiano qui dans son nouveau langage architectural recupère une pluralité de significations, comme la valeur de l'histoire, la célébration de la grandeur édicatrice antique, la modernité de ce langage monumental filtré par une sensibilité florentine, la responsabilité de l'engagement civil pour la défense des valeurs humanistes, et en conséquence, l'autorité et le prestige du commettant.

Les choix de Ludovico, qui donneront un visage majestueux à Mantoue, et aussi un aménagement de type Renaissance aux quartiers du «troisième cercle», ne peuvent être assimilés à ceux de Ferrare avec l'*Addizione* d'Ercole,

de trente ans plus tardive. Toutefois, dans ses traits généraux -des modalités d'établissement dans les contrades Renaissance au respect de la zone médiévale d'origine communale, thème, comme nous l'avons vu, présent dans les théories d'Alberti- ils l'anticipent. En effet, dans l'environnement des Gonzague ouvert à la nouvelle culture, mais héritier d'une importante ville médiévale, Alberti intervient de manière significative sur les points nodaux de la ville historique sans contredire la cité existante, en s'adaptant aux parcours médiévaux, aux courbes, aux perspectives de la ville historique où l'architecte doit oeuvrer. Ainsi Alberti applique aux espaces urbains la nouvelle vision, que Biagio Rossetti imitera à Ferrare où Alberti avait d'ailleurs travaillé, qui est à la base de l'idée moderne de ville et de sa fonction dans tout l'Occident.

Que Rossetti se tourne vers Alberti à Mantoue, nous le voyons même dans ses oeuvres singulières: San Cristoforo à la Chartreuse, établie selon un schéma longitudinal, interrompu par le bras du transept, qui au croisement constitue un haut espace recouvert d'une coupole, pour ensuite de nouveau s'approfondir dans le presbytère prolongé vers l'abside est un rappel immédiat à la basilique mantouane.

Dès les années 1460, une coordination urbanistique est donc réalisée à Mantoue, que les plus grands centres urbains de l'époque, de Rome à Florence, Milan ou Venise, ces dernières encore liées à un langage de la fin du gothique, ne réussissent pas à planifier du fait de leurs dimensions et de la complexité de leur administration. Mantoue, par ses conditions historiques particulières, son site relativement réduit, un moment de prospérité économique, un seigneur humaniste qui pratique lui-même l'architecture, peut concevoir et mener à bien une stratégie politique de projet urbain. La comparaison entre Mantoue, Ferrare et Urbino, villes rénovées sous le signe du prince, apparaît utile car les trois villes ont différents points communs: le fait d'être des capitales d'Etats modestes sur le plan économique et territorial, mais des centres culturels si actifs et novateurs qu'ils sont capables de dicter la ligne culturelle du siècle; le fait d'être des villes dotées d'une histoire et d'un tissu urbain d'origine médiévale importants qui devait affronter dans la pratique la vision d'une *renovatio*, d'une palingénésie de la ville sous-tendue par la culture humaniste.

En revanche, l'expérience de Pienza, lancée par le Pape Piccolomini justement en 1459 et donc contemporaine de la Mantoue de Ludovico est très différente. Le bourg de Corsignano, plus proche donc de Sabbioneta que de Mantoue, revêt les aspects de la ville idéale, circonscrite à la vision d'un seul homme et donc fermée dans ses possibilités d'évolution. En outre l'expérience de Pienza apparaît comme une contre-proposition à Mantoue une sorte de "greffe" est pratiquée, destinée à faire germer et croître la ville. En ce qui concerne l'autre pôle de la dichotomie mantouane, le Palais Ducal,

le premier élément frappant est celui de l'exceptionnelle stratification historique, politico culturelle, qui lui confère un rôle de premier plan sur la scène européenne du XIV au XIX^{ème} siècle.

Ce développement pluriséculaire a fini par produire une construction de telles dimensions, un organisme si complexe et multiforme qu'il n'a pas d'équivalent dans l'architecture civile européenne. En tant que résidence privée du seigneur, siège représentatif du pouvoir de l'État, centre de l'administration, forteresse, pendant plus de cinq siècles, puisqu'il a rempli ces fonctions jusqu'à l'Unité d'Italie, le Palais Ducal de Mantoue partage l'évolution et les fonctions, même dans la diversité des langages artistiques, mais à la différence du cas vénitien, le palais royal de Mantoue est le fruit du projet d'une seule famille. Face à la variété de styles et de courants qui caractérise le Palais Ducal, illustration exemplaire de l'évolution de l'art en Italie de la fin du XIII^{ème} siècle au néoclassicisme, se trouve l'homogénéité du Palais Te, où les modifications des époques successives apparaissent peu évidentes. Giulio Romano, nous l'avons plusieurs fois rappelé, est le maître de l'oeuvre rustique qu'il introduit de Rome dans le contexte de Mantoue: l'une des libertés inattendues de Giulio Romano est cette utilisation prédominante du style rustique et avant tout dans une villa extra urbaine. Le rapport privilégié que ce genre de construction a avec l'environnement naturel ne pousse par l'architecte à l'utilisation de revêtements rustiques mais plutôt à celui de superficies précises.

Le bossage au contraire est proposé dans les palais citadins: ainsi Raphaël à Villa Madama, limite la citation du bossage aux expositions des ouvertures des fondations, tandis qu'il revêt de bossage tout l'étage inférieur des Palais Alberini e Jacopo da Brescia. Giulio, même à Rome, avait utilisé le bossage dans le Palais romain Stati Maccarani et non pas à Villa Turini Lante.

Le référent de Raphaël puis de Giulio Romano est le Palais Caprini de Bramante à Rome. Aussi bien face à Bramante qu'à Raphaël, toutefois, nous percevons la nouveauté et la totale autonomie de Pippi à Mantoue: l'ordre et le bossage ne sont plus sur deux plans distincts mais se fondent et presque se confondent dans les façades basses et allongées de la villa mantouane dans un combat rapproché de tensions inspiré de Michel-Ange. Et encore la fusion de la nature et de l'artifice devient extrême dans la Rustica du palais Ducal, à la limite d'un "subjectivisme" que la critique moderne considère stupéfiante et inégalée. Sanmicheli (Palais Pompei, Palais Canossa, Palais Bevilacqua à Vérone) ne projettera rien de si éloigné de la norme et pour trouver un édifice dans lequel l'oeuvre de la nature surpasse à tel point l'ordre architectural au point de pouvoir être confronté avec l'idée de Giulio Romano, il faut arriver au palais palladien Tiene de Vicence.

Durant les années où Giulio Romano travaille à la villa du Te, Perino del Vaga est engagé à Gènes dans le Palais Doria et Girolamo Genga dans l'Imperiale

à Pesaro. De la comparaison émerge l'originalité de Giulio Romano: son attitude désenchantée et ironique qui installe des "illusions lucides" et interpelle le spectateur pour en solliciter la complicité.

Ceci se répète dans les décorations de Palais Te, pour lesquelles Giulio Romano en syntonie avec les choix architecturaux se rattache aux modèles romains de Raphaël. Même en tant que peintre toutefois, l'artiste romain parvient petit à petit à des modes expressifs toujours plus accélérés qui oscillent entre le naturalisme et l'artifice, l'illusion et la réalité, l'intellectualisme et l'expressivité vulgaire: le bipolarisme est en effet la marque de fabrique de Giulio Romano, un bipolarisme qui cependant dénoue les tensions dans le paradoxe et l'ironie. On peut donc dire qu'à Mantoue avec Giulio Romano naît et se diffuse, cette ligne de la "Manière" dont l'authentique racine est Raphaël qui conduit à un art libérateur, dépourvu de préjugés, ante-dogmatique et libre de tout conditionnement. Bien différent de la "Manière" dramatique et subie de Rosso Fiorentino, l'art de Giulio Romano rappelle tout au plus le filon littéraire expressif qui va à l'italianisant Folengo ou Pulci, Rabelais et Cervantès.

Dans la seconde moitié du XVI^{ème} siècle, sur le territoire des Gonzague on assiste aussi à une riche floraison urbaine dans les Etats mineurs collatéraux, nés de la division du marquisat après la mort Ludovico II en 1478. D'ambitieux dessins urbains sont conçus, parfois mis en oeuvre et achevés, ou bien cantonnés aux petites capitales des petits Etats issus du marquisat mantouan. Un répertoire de solutions diverses (fortifications, palais, places, théâtres) est expérimenté avec des résultats souvent remarquables, même s'ils ne sont pas toujours appréciables aujourd'hui à cause des démolitions du XVIII^{ème} XIX^{ème} ou des transformations du XX^{ème} siècle qui ont détruit une grande partie des murailles ou des résidences princières.

De ces nombreuses expériences urbaines, Sabbioneta est la plus éclatante, la plus aboutie et la seule vraiment préservée dans le temps, presque une portion intacte de XVI^{ème} siècle parvenue jusqu'à nos jours. Nous pouvons trouver un précédent avec Rivarolo Mantovano, dont la forme actuelle dérive, comme Sabbioneta, de la passion ordonnatrice de Vespasiano Gonzaga. Edifié sur les restes d'un bourg préexistant, Rivarolo est caractérisé par un mur d'enceinte avec trois portes qui décrit un périmètre rectangulaire. L'aménagement urbain est caractérisé par un maillage orthogonal de rues rectilignes marquées par la présence de nouveaux édifices civils et religieux. La place à arcades est très significative, avec au fond le Palais Pretorio où se dresse la Tour de l'Horloge, et du côté opposé le Palais Penci au portique rustique très particulier en pierres apparentes. A Rivarolo, avec cette structure et ces solutions scénographiques, Vespasiano semble donc avoir "fait le brouillon" de sa ville. Il a été écrit qu'à Sabbioneta, comme à Bozzolo, à Pomponesco et à Rivarolo, un "rêve réactionnaire" avait été réalisé: dans ces

contextes les modèles Renaissance sont façonnés, élaborés dans des circonstances historiques et politiques précédentes et “différentes” et dans ces cas précis, calés sur de petites entités économiques, rurales et féodale au moment où la culture est caractérisée par la Contre-Réforme. Il s’agit d’un motif récurrent dans l’histoire de la ville et surtout dans l’histoire des “utopies urbaines”. Ambitieux dessin de l’un des princes les plus excentriques de la fin de la Renaissance italienne, Sabbioneta naît de la littérature des traités qui se développe dès la première moitié du XV^{ème} siècle autour de l’idée de la ville idéale. Fréquemment représentée comme ville idéale, création d’un prince rêveur, en réalité, Sabbioneta ne correspond pas totalement à ce modèle, bien qu’elle soit une expérience concentrée dans le temps, une ville presque en forme de palais.

A Mantoue le rêve de la famille Gonzague s’incarne dans le Palais Ducal ou dans les espaces accueillants du Palais Te, dans un dessin polycentrique, fondé sur les monuments, mais plus encore soutenu par la signification des places et des parcours urbains. Ce système dynamique d’espaces se comprime ensuite dans le parcours des routes, qui, accompagné par les architectures civiles et religieuses d’Alberti, Mantegna et Giulio Romano, conduit “au lieu de délices” du Palais Te. C’est un parcours si fort qu’il hiérarchise les différentes portions de la ville en y distinguant les lieux du pouvoir (seigneurial et religieux) de ceux de la vie et de l’activité productive. Le modèle de Sabbioneta est différent, il ne peut être totalement renvoyé à la typologie des villes antiques, parce que plus que de “ville divisée” ou de “ville hiérarchisée”, dans ce cas on peut parler de ville polycentrique *ante litteram*, empreinte des signes du prince qui déclinent sous des formes inédites les canons du classicisme qui avaient inspiré Vespasiano. Dans ce sens Sabbioneta n’est pas l’autre, mais un autre aspect possible du “rêve” d’une famille de “constructeurs de ville”.

Il est certain que Vespasiano connaissait les traités de Francesco di Giorgio Martini et de Leon Battista Alberti sur les façons d’édifier une ville selon les préceptes venus de l’étude de l’antique et inspirés de Vitruvio. Le prince lui-même a étudié à fond le *De architectura* dans son édition vénitienne de Daniele Barbaro, ce livre qui avait inspiré la création de la Mantoue Renaissance de Ludovico Gonzaga.

Toutefois, si des expériences comme celle de Pienza, à laquelle Sabbioneta peut-être associée, naissent de la volonté d’un humaniste cultivé d’anoblir son bourg natal, en en confiant la totale rénovation à un habile architecte, avec l’intention de créer un espace idéal, l’objectif qui motive Vespasiano est différent. Ce Gonzague a souhaité construire une ville réelle, en s’inspirant pour certains aspects des idées des architectes humanistes, mais en la construisant surtout selon des motifs pratiques bien précis.

138 Sa ville devait être le nouvel établissement pour la *familia* ducale, mais aussi

le lieu de résidence de la Communauté, encouragée à participer activement au projet complexe du seigneur. En construisant la partie résidentielle, Vespasiano, qui ne peut alimenter une cour fastueuse et numériquement importante comme celle qui entourait son cousin de Mantoue, Vincenzo I, sait structurer dans le système de la “*familia*” ducal l’aristocratie de Sabbioneta et les personnages valides auxquels il concède la résidence en ville. Sabbioneta naît donc de la synergie entre la volonté du seigneur et les attentes de la Communauté qui participe activement au projet. Sur l’actuelle place Ducale, centre de la vie publique de Sabbioneta et lieu du marché, se dressaient l’un face à l’autre le Palais Ducal, à l’origine Grand Palais, lieu de représentation et de résidence du seigneur, et le Palais de la Ragione, où se tenaient les réunions du Conseil Rural et du Conseil Civil, organismes publics de la communauté.

Même sous cette lumière, l’expérience de Vespasiano ne diffère pas sinon par la concentration temporelle des constructions de celle de Mantoue, qui sur le long terme apparaît comme la ville de nombreux et non pas d’un seul fondateur. Capitale d’un Etat, Sabbioneta diverge des centres idéaux comme Pienza, non seulement par sa *forma urbis* du XVI^{ème} fortifiée, mais par son caractère “complet” et par la complexité urbaine qu’un centre avec des fonctions si diversifiées devait assurer.

La culture de Sabbioneta, comme nous l’avons évoqué, a eu un caractère international, à l’avant-garde pour son époque: la ville avait une Académie des Lettres gréco-latines, dirigée par Mario Nizolio da Brescello, un Théâtre à l’antique, exemplaire de la culture humaniste qui s’était affirmée dans les cours, mais déjà externe, autonome par rapport à la résidence du *dominus*. Dans les années cinquante une imprimerie en langue hébraïque a été lancée parce qu’à Sabbioneta, comme dans tous les domaines des Gonzague, la communauté juive exerçait une relative liberté et vivait en osmose avec les environnements culturellement plus avancés de la société et de la cour, à commencer par les seigneurs eux-mêmes.

Centre administratif et culturel, Sabbioneta se présentait pourtant comme l’une des places fortes les plus modernes situées au cœur de la plaine, entre le moyen cours du Pô et le dernier tronçon de celui de l’Oglio. La ville répond donc au désir d’organiser de manière moderne une communauté socialement figée aux modèles de l’époque médiévale, tout comme aux besoins de défense militaire du territoire.

Cette vocation de place fortifiée que Sabbioneta avait depuis l’époque romaine, rapproche la ville mantouane des autres exemples du XVI^{ème} siècle comme Palmanova, dans la partie orientale de la Sérénissime, ou Karlovac sur le territoire des Habsbourg, elles aussi dessinées selon des directives précises sur un schéma rationnel et symétrique, bien que les fortifications en bastion de Sabbioneta précèdent de quelques décennies l’expérience de ces

célèbres places fortes. Toutefois, Sabbioneta ne peut pas être réduite à sa fonction militaire. Certes, les casernes, écuries, étables pour les animaux de trait des lourdes pièces d'artillerie, y sont présentes tout comme les hangars et vastes greniers pour les victuailles qui en cas de siège auraient permis de sustenter les troupes, les citoyens et le bétail, et les dépôts pour les munitions et les armes, mais la ville était avant tout dans l'optique de son seigneur un lieu de politique, d'intellectualité, de représentation du pouvoir selon ces critères de magnificence d'une famille qui se considérait l'égale des empereurs et des papes sur le plan culturel.

En même temps, la multiplicité et la complexité des fonctions politiques, administratives, culturelles, économiques, sociales, militaires auxquelles la ville de Vespasiano devait répondre n'ont pas annulé l'empreinte de la ville idéale que Sabbioneta a portée avec elle dans le temps et, contrairement à Mantoue, elle a été conçue comme déjà achevée et parfaite. Autant d'éléments qui ne permettent pas d'en limiter la portée à cette définition.

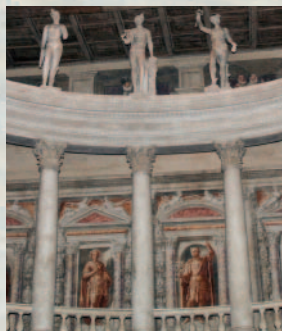
3.d Intégrité et/ou authenticité

Mantoue et Sabbioneta se distinguent par l'authenticité absolue de leurs constructions et par leur état de conservation.

Parmi les facteurs qui ont concouru à assurer l'authenticité et l'intégrité du site, se trouvent les normes de préservation du territoire:

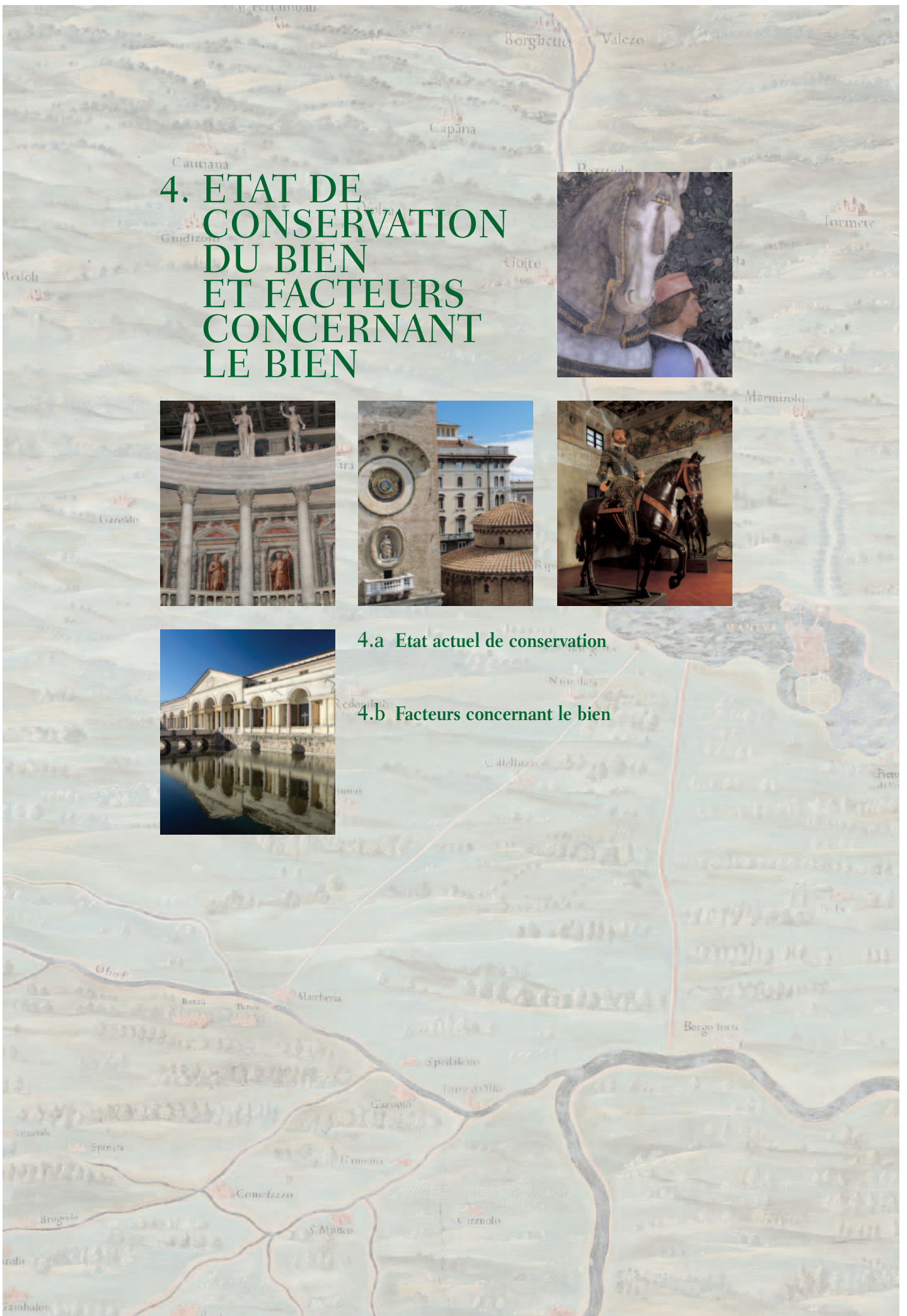
- a) la protection du paysage, prévue par la loi n.1497 du 29.6.1939 (aujourd'hui, DL 42/2004 et DL 156,157/2006) concernant le territoire de Mantoue (voir DM.G.U. 1977) et de Sabbioneta (voir D.M.G.U. 1975);
- b) la protection architecturale prévue par la loi n. 1089 du 1.6.1939 (aujourd'hui, DL 42/2004 et DL 156,157/2006) concernant tous les biens publics ou légalement reconnus ainsi que les biens privés classés (voir liste jointe, cf 5.b), dont la protection est confiée à la Direction des Biens Culturels et Environnementaux de la Région Lombardie;
- c) la protection environnementale qui concerne particulièrement la loi Régionale du Parc du Mincio et qui est exercée à travers son Plan Territorial de Coordination;
- d) la protection des centres historiques, prévus par les respectifs Plans Régulateur et qui est exercée à travers la réglementation des interventions sur les édifices et les espaces ouverts qui y sont inclus.

4. ETAT DE CONSERVATION DU BIEN ET FACTEURS CONCERNANT LE BIEN



4.a Etat actuel de conservation

4.b Facteurs concernant le bien



4. ETAT DE CONSERVATION DU BIEN ET FACTEURS CONCERNENT LE BIEN

4.a Etat actuel de conservation

Comme de nombreux centres historiques italiens Mantoue et Sabbioneta ont connu depuis les années 70 la mise en oeuvre de politiques actives de récupération et de valorisation de leur patrimoine existant. Suivant la période de déclin qui a suivi la Seconde Guerre Mondiale, ces politiques ont déclenché des processus d'intervention qui ont conduit à un état actuel de conservation bon dans l'ensemble aussi bien pour les édifices publics que privés. Ces processus ont initialement concerné surtout les grands complexes monumentaux, civils et religieux à Mantoue, le Palais Ducal, le Palais Te et de la Ragione ainsi que les Églises de Sant'Andrea, de la Rotonda, de San Sebastiano et de Santa Maria della Vittoria; à Sabbioneta, le Palais Ducal, le Palais Giardino et le Palais Forti, ainsi que les Murs et le Théâtre à l'Antica. Ces dernières années, dans le respect des normes de l'instrumentation urbanistique en la matière, cette attention a été étendue aussi en grande partie aux tissus historiques mineurs et/ou d'intérêt de typologie et de témoignage (voir à Mantoue l'intervention sur l'ancien Caserne de Cairoli; voir à Sabbioneta l'accroissement des interventions de récupération équivalent à 40% de 1986 à 2006).

Ce processus trouve un développement ultérieur dans les programmes prévus par les deux Communes pour les prochaines années. Celles-ci envisagent en effet l'extension des travaux de restauration et de récupération conservative de l'espace des édifices (voir à Mantoue le Palais du Podestat et à Sabbioneta le Palais du Cavalleggero) au réseau des espaces publics et au système des espaces verts (voir à Mantoue le Parc Périurbain et à Sabbioneta le système des Murs et la cour du Palais Giardino). Il faut noter qu'à Mantoue, l'état de conservation de tout le patrimoine public, après avoir été recensé à l'occasion du PRG de 1975/84, a continué à être soumis à un contrôle constant à travers un service spécifique (Global Service) chargé spécialement par l'administration communale de la maintenance de ses bâtiments. De la même manière, en 2005 à Mantoue l'état de conservation du patrimoine végétal, des parcs et des jardins historiques, a aussi été recensé par une agence (Tea Spa) mandatée spécialement en 2002, qui met constamment à jour le cadre des criticités et fixe aussi parallèlement les mesures nécessaires de protection et de contrôle. A Sabbioneta, en revanche, la situation de tous les édifices, recensée de manière détaillée, à l'occasion de la rédaction du PPIS (fin années '90) est directement contrôlée depuis par les bureaux communaux compétents.

4.b Facteurs concernant le bien

i) Pressions dues au développement

Comme la majeure partie des centres historiques italiens, à l'intérieur du site candidat, les plus grandes pressions transformatives sont liées d'une part à la diminution et au vieillissement de la population résidente, et d'autre part à l'augmentation du tertiaire et de la circulation privée.

La Province et les deux Communes avec leurs instruments de planification contrôlent les transformations afin de conserver les caractères historiques, environnementaux et paysagers du site. Celles-ci dictent la discipline des interventions directes ou indirectes à travers les plans généraux tant à l'intérieur du site que dans les zones tampon. Elles agissent non seulement avec les plans généraux mais par l'action conjointe de nombreux autres instruments spécialement prévus, détaillés et de secteur (cf.5.d). En ce qui concerne le trafic en particulier, à Mantoue, l'administration communale a lancé les premières mesures à partir de 1972, en rédigeant son premier Plan Urbain du Trafic, par la suite mis à jour et intégré au Plan parkings. Ce Plan du trafic est aussi accompagné d'un Plan de zonage acoustique, actuellement en cours d'approbation, destiné lui aussi à améliorer dans son ensemble le climat acoustique et atmosphérique de la ville et du site proposé en particulier (cf. 5.d).

ii) Limites liées à l'environnement

Le site proposé n'apparaît pas directement concerné par des sources importantes de pollution directe ou par d'autres limites concernant le patrimoine immobilier, la faune et la flore. Dans le cas de Mantoue, les principaux éléments de risque sont liés à certains espaces de la zone "buffer" dans la localité de Frassine, où persistent une raffinerie et un site pollué d'importance nationale (Lacs de Mantoue et Pôle chimique) institué suivant la Loi n.179/2002 et par Décret Ministériel 07/02/2003, pour lequel est prévu un plan d'assainissement et de redressement en cours de réalisation.

La Commune de Mantoue est promotrice d'un "Accord volontaire pour la requalification environnementale du pôle chimique et industriel et la promotion de l'enregistrement EMAS du territoire communal par environnements et par secteurs". Cet accord, souscrit en 2003 par 29 sujets publics et privés, a pour objectif la définition d'un système de gestion environnementale suivant le règlement UE 761/2001 EMAS, du cadre productif homogène du pôle chimique de Mantoue. Certaines entreprises de ce pôle sont déjà en possession de l'enregistrement EMAS et, dans un futur proche, toutes les activités productives y compris la raffinerie se doteront de cet instrument d'innovation gestionnaire et d'amélioration continue de la situation environnementale.

iii) *Catastrophes naturelles et planification préventive (tremblements de terre, inondations, incendies, etc.)*

Diverses typologies de risques existent à l'intérieur du site, toutes objet de mesures préventives spéciales. En ce qui concerne le risque sismique, le site est actuellement classé parmi ceux de basse dangerosité. Suivant les dispositions émanées par la Région Lombardie en matière de planification territoriale (cf.D.G.R.n.8/1566 du 2005 "Critères et orientations pour la définition de la composante géologique, hydrogéologique et sismique du Plan du Gouvernement du Territoire, en application de l'art.57, alinéa 1, de la LR 11 mars 200,n.12"), le site est tenu de mettre jour ses propres études géologiques, également sur la composante sismique, et de rédiger la Charte de dangerosité sismique locale dans le but de sa classification définitive.

Le site, et en particulier Mantoue, est à l'intérieur du bassin hydrogéologique du Pô et est donc compris dans son Plan d'Aménagement Hydrogéologique (PAI), obligatoirement assimilé par la planification communale. Il faut souligner comme le PRG de Mantoue a été implémenté par une étude géologique suivant la LR n.41 de 1997, qui a classifié le territoire en cinq classes de faisabilité géologique, par rapport auxquelles le bien proposé correspond à la 2b- faisabilité avec de modestes limitations. Il faut aussi relever que la Commune de Mantoue, suivant la norme du Décret législatif du 31 mars 1998 n.112 et ses modifications successives, s'est dotée d'un Plan Communal d'Urgence approuvé par le C.C. avec délibéré n.76 du 2001, qui prend en considération les principales typologies de risque (industriel, hydrogéologique, incendie de forêts, sismique, transport de substances dangereuses, accidents routiers importants, ou brouillard très épais).

iv) *Limites dues aux flux des visiteurs*
(Voir 5,f).

v) *Nombre d'habitants à l'intérieur du bien*

Nombre des habitants dans:

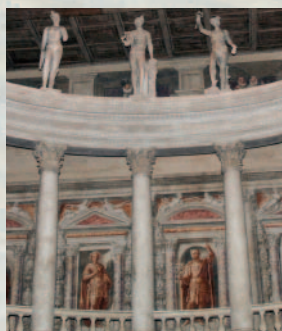
La zone proposée pour l'inscription:

Mantoue	13.433	habitants
Sabbioneta	512	habitants
Total	13. 945	habitants

La zone tampon:

Mantoue	18.618	habitants
Sabbioneta	450	habitants
Total	19.068	habitants
Total de l'ensemble	33.013	habitants

5. PROTECTION ET GESTION DU BIEN



- 5.a Droit de propriété
- 5.b Classification de la protection
- 5.c Moyens exécutifs des mesures de protection
- 5.d Plans actuels concernant la Municipalité et la Région où est situé le site proposé
- 5.e Plan de Gestion du bien ou système de gestion documenté et exposé des objectifs de gestion pour le bien proposé à l'inscription au patrimoine mondial
- 5.f Sources et niveaux de financement
- 5.g Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion
- 5.h Planification pour les visiteurs et statistiques les concernant
- 5.i Politiques et programmes concernant la mise en valeur et la promotion du bien
- 5.j Nombre d'employés

5. PROTECTION ET GESTION DU BIEN

5.a Droit de propriété

La propriété est divisée entre les organismes locaux (les deux communes de Mantoue et Sabbioneta), les organismes publics, les institutions ecclésiastiques (diocèses et paroisses) et les particuliers.

5.b Classification de la protection

Le site proposé est soumis à de nombreuses mesures de protection et de gestion. En particulier, à Mantoue, la zone proposée pour la candidature est concernée par les contraintes de tutelle environnementale et paysagère suivantes:

- À la marge (bord nord, bord est et Porto Catena) par le Parc Régional du Mincio institué par LR n. 47 du 08.09.1984, doté de Plan Territorial de Coordination approuvé par DGRL n.7/193 du 28.06.2000 et modifié par DGRL n.1000 du 03.08.2000.
- Intégralement par les contraintes *ex lege* 1497/39 (aujourd'hui DLgs 42/2004 Art. 136, tel que modifié par les DLgs 24 mars 2006, n.156 et n.157), qui déclarent de remarquable intérêt public les divers espaces du territoire de Mantoue, c'est-à-dire:
 - les rives du fleuve Mincio (D.M. du 03.04.1965);
 - les berges des Lacs de Mezzo et Inferiore (D.M. du 26.05.1970);
 - la zone du Rio (D.M. du 13.02.1965);
 - le centre historique et Cittadella (D.M. du 13.10.1977).
- En partie par les contraintes *ex lege* 431/85 (aujourd'hui DLgs 42/2004 Art. 142, tel que modifié par les DLgs 24 mars 2006, n.156 et n.157), qui concerne en particulier:
 - les territoires voisins des Lacs Superiore, de Mezzo et Inferiore, compris dans une bande d'une profondeur de 300 m. de la rive;
 - les fleuves, torrents et cours d'eau non dérubiés et leurs rives, ou pieds de remblais sur une bande de 150 m., c'est-à-dire le fleuve Mincio, le canal Diversivo Mincio, le canal Bianco, le cours d'eau dit Fossa Parcarello;
 - la zone humide identifiée à la réserve naturelle Valli del Mincio;
 - la zone d'intérêt archéologique qui comprend la zone entre la Cathédrale de S. Pietro, le Palais Ducal et S. Andrea.

- Par les contraintes *ex lege* 1089/39 (aujourd'hui DLgs 42/2004 Art. 10, tel que modifié par les DLgs 24 mars 2006, n.156 et n.157) pour près de 500 des édifices et immeubles présents sur la commune, parmi lesquels les principaux:
 - le complexe monumental qui comprend la zone entre le Palais Ducal et le Château de San Giorgio;
 - le complexe monumental qui comprend la zone autour du Palais Te;
 - la Place Virgiliana.
- Par les bandes fluviales du Plan Partiel pour l'Aménagement Hydrogéologique (PAI) du fleuve Mincio, en particulier:
 - à la marge de la bande A, qui comprend la zone de reflux de la crue;
 - à la marge de la bande B, qui comprend la zone d'exondation de la crue;
 - presque intégralement par la bande C, qui comprend la zone d'inondation par crue catastrophique.

La zone tampon est pour sa part concernée:

- par le Parc Régional du Mincio institué par LR n. 47 du 08.09.1984, doté de Plan de Coordination approuvé par D.G.R. n.7/193 du 28.06.2000 et modifié par D.G.R. n.1000 du 03.08.2000;
- en partie par le Site d'Importance Communautaire (SIC) "Valli del Mincio" tel que modifié par la DGRL 2 mai 2006 n.8/2486 (BURL n.103 du 23.05.06);
- en partie par les contraintes *ex lege* 1497/39 (aujourd'hui DLgs 42/2004 Art. 136, tel que modifié par les DLgs 24 mars 2006, n.156 et n.157);
- en partie par les contraintes *ex lege* 431/85 (aujourd'hui DLgs 42/2004 Art. 142, tel que modifié par les DLgs 24 mars 2006, n.156 et n.157);
- par les bandes fluviales du Plan Partiel pour l'Aménagement Hydrogéologique (PAI) du fleuve Mincio, en particulier:
 - par la bande A, qui comprend la zone de reflux de la crue;
 - par la bande B, qui comprend la zone d'exondation de la crue;
 - par la bande C, qui comprend la zone d'inondation par crue catastrophique;
- par les contraintes *ex lege* 1089/39 (aujourd'hui DLgs 42/2004 Art. 10, tel que modifié par les DLgs 24 mars 2006, n.156 et n.157) en lien aux restes des anciennes fortifications citadines (les Forts de Sparafucile et les Bastioni au sud de ville adjacents à la zone du Paiolo).

A Sabbioneta le bien proposé pour l'inscription est concerné par les contraintes de tutelle environnementale et paysagère suivantes:

- intégralement par les contraintes *ex lege* 1497/39 (aujourd'hui DLgs 42/2004 Art. 136, tel que modifié par les DLgs 24 mars 2006, n.156 et n.157), qui déclarent de remarquable intérêt public: la zone extérieure aux murs du centre historique de Sabbioneta (D.M. du 03.07.1975);
- par les contraintes *ex lege* 1089/39 (aujourd'hui DLgs 42/2004 Art. 10, tel que modifié par les DLgs 24 mars 2006, n.156 et n.157) pour près de 30 édifices et immeubles présents dans la commune parmi lesquels les principaux:
 - Porte Imperiale;
 - Porte Vittoria;
 - Complexe de Palais Giardino;
 - Galerie des Antichi;
 - Palais Ducal;
 - Théâtre à l'Antica;
- l'administration communale en accord avec le Ministère pour les Biens et les Activités Culturelles de la Lombardie a demandé, outre les contraintes directes de protection des Monuments également l'apposition de Contraintes Indirectes sur la bande de l'art. 45 D.lgs 42/2004 sur les secteurs sujets à nouvelle construction définis par le PPIS, afin de sauvegarder et protéger les caractéristiques environnementales-architecturales du centre historique;
- par les bandes fluviales du Plan Partiel pour l'Aménagement Hydrogéologique (PAI) du fleuve Mincio, en particulier:
 - à la marge de la bande A, qui comprend la zone de reflux de la crue;
 - à la marge de la bande B, qui comprend la zone d'exondation de la crue;
 - presque intégralement par la bande C, qui comprend la zone d'inondation par crue catastrophique.

La zone tampon pour sa part est concernée:

- par les contraintes définies par le PRG en vigueur et plus spécifiquement par deux bandes progressives identifiées comme zone R3 et zone R4 avec les prescriptions suivantes:
 - R3: dans ces zones, identifiées pour réaliser l'objectif de respect monumental et environnemental de la zone R2 (coïncidant avec le périmètre du PPIS) située à l'intérieur des murs, sont autorisées des interventions de maintenance ordinaire et extraordinaire des édifices existants, ainsi que la restauration, la réhabilitation et la

restructuration. Sont autorisés une fois seulement des agrandissements d'édifices existants dans la limite de 20% de la volumétrie déjà construite, dans les cas de réelle nécessité, avec la possibilité de construire sur les lignes de frontière avec les murs, vers la propriété de tiers sans fenêtres, par le biais de convention enregistrée entre les parties. Dans les zones libres, des volumes saisonniers à l'usage agricole et en matériaux précaires peuvent être réalisés. Les agrandissements d'élevage d'animaux ne sont pas autorisés;

- R4: dans ces zones identifiées autour de la Ville Murée surtout dans le but d'en garantir la perspective visuelle depuis les principaux points visuels du parcours et d'accès actuels et futurs, sont seulement autorisés des interventions de maintenance ordinaire et extraordinaire, de restauration et de rehabilitation ainsi que de restructuration immobilière et d'agrandissement de constructions existantes jusqu'à 30% de la volumétrie existante. Exception faire de l'inconstructibilité des zones libres appartenant à cette zone, leur utilisation n'est sujette à aucune autre limitation; les agrandissements d'élevage d'animaux ne sont pas autorisés;
- par les bandes fluviales du Plan Partiel pour l'Aménagement Hydrogéologique (PAI) du fleuve Mincio, en particulier:
 - par la bande A, qui comprend la zone de reflux de la crue;
 - par la bande B, qui comprend la zone d'exondation de la crue;
 - par la bande C, qui comprend la zone d'inondation par crue catastrophique.

5.c Moyens exécutifs des mesures de protection

Selon la législation italienne, les instruments de tutelle sont absorbés à l'intérieur des plans urbains et des parcs et sont donc renvoyés aux points successifs.

5.d Plans actuels concernant la Municipalité et la Région où est situé le site proposé

Le bien proposé est soumis aux instruments de planification suivants, en particulier le site est soumis aux plans suivants:

- a) *Plans à l'échelle régionale*
 - 1) Plan Territorial Paysager Régional (PTCP) de la Région Lombardie;
 - 2) Plan Territorial de Coordination du Parc Régional Du Mincio.

- b) *Plans à l'échelle provinciale*
- 1) Plan Territorial de Coordination Provinciale;
 - 2) Plan du Commerce de la Province de Mantoue.
- c) *Plans à l'échelle communale*
- 1) Document Directeur de la Commune de Mantoue – Document d'Encadrement suivant la LR 9/991;
 - 2) Plan Régulateur Général Communal de Mantoue;
 - 3) Nouveau Plan de Gouvernement du Territoire de la Commune de Mantoue;
 - 4) Plan Régulateur Général Communal de Sabbioneta;
 - 5) Plan du Commerce de la Commune de Sabbioneta.
- d) *Plans exécutifs et accords de programme ou/et ententes*
- Plans exécutifs de la Commune de Mantoue
- Plan exécutif prévu par le PRG nommé “Palazzo Te”
 - Plan exécutif approuvé nommé “ex Upim”
 - Plan exécutif prévu par le PRG nommé “ex Tea”
 - Plan exécutif prévu par le PRG nommé “Porta Cerese”
 - Plan exécutif approuvé nommé “Mondadori”
 - Plan détaillé approuvé nommé “Porta Mulina”
 - Plan détaillé approuvé nommé “Fiera Catena”
 - Plan exécutif prévu par le PRG nommé “Ex Butan Gas”
 - Plan exécutif approuvé nommé “Lagocastello”
 - Plan exécutif prévu par le PRG nommé “Te Brunetti – Ospedale”
 - Plan exécutif prévu par le PRG nommé “Strada Ghisiolo”
 - Projet approuvé de récupération des rives des lacs “Parco Periurbano”
- Plans exécutifs de la Commune de Sabbioneta
- Plan Détaillé d'Intérêt Supercommunal (PPIS) du centre historique de la Commune de Sabbioneta (adopté par le d.c.c. du 03/05/1999; approuvé par d.c.c. du 14/11/2000 n. 64).
- Accords de Programme ou/et Ententes de Mantoue:
- Entente préliminaire du 25 juin 1999 avec la Région Lombardie et la Province de Mantoue en matière de biens culturels.
- Accords de Programme ou/et Ententes de Sabbioneta:
- Accord de Programme promu par la Région Lombardie par d.g.r. n. 7/11321 du 29 novembre 2002 lié au Projet pour la valorisation de la Ville Murée: Palais Forti, Palais Giardino et Palais Ducal dans la Commune de Sabbioneta (approbation du Comité pour l'Accord et la souscription 26 janvier 2006).

- e) *Autres Plans de Secteur et Projets*
- Plan pour la surveillance de la Qualité de l'air dans la Province de Mantoue
 - Plan Urbain du Trafic de la Commune de Mantoue
 - Plan de zonage acoustique de la Commune de Mantoue
 - Plan d'assainissement du site d'intérêt national pollué (dans la Commune de Mantoue)
 - Carte du risque sismique dans la Commune de Mantoue
 - Plan partiel pour l'aménagement hydrogéologique du Bassin du Pô
 - Plan d'Emergence Communale de la Commune de Mantoue
 - Plan général des structures publicitaires de la Commune de Mantoue
 - Réglementation pour le mobilier urbain de la Commune de Mantoue
 - Réglementation Immobilière de la Commune de Mantoue
 - Réglementation d'Hygiène de la Commune de Mantoue

Une synthèse des contenus des plans concernant le bien proposé est proposée ci-dessous:

a) *Plan à l'échelle régionale*

Le Plan Territorial Paysager Régional (PTCP) de la Région Lombardie (*adopté avec d.g.r. du 25/07/1997 n. 6/30195, Approbation par d.g.r. du 18/06/1999 n. 43/99 Approbation par d.c.r. du 06/03/2001 n. VII/197*).

La puissance normative du Plan Territorial Paysager Régional est étendue à l'ensemble du territoire régional et agit comme discipline du territoire là où et jusqu'à ce qu'interviennent des actes de valeur spécifiquement paysagère plus précis.

Dans les parcs et les réserves naturelles, comme dans le cas du Parc du Mincio, l'acte à valeur paysagère spécifique, est constitué par le Plan Territorial de Coordination du parc lui-même. Sur la base du principe hiérarchique, le P.T.P.R. définit les intérêts et les stratégies des Plans subordonnés. Dans le cadre de la *Tutelle paysagère des espaces de particulière valeur historique environnementale et de contiguïté aux parcs régionaux*, le Plan fournit des indications spécifiques pour le Plan Territorial de Coordination de la Province de Mantoue. Celui-ci doit assurer la cohérence avec les prévisions des Plans Territoriaux de Coordination des parcs pour les zones qui leur sont extérieures et la coordination entre les prévisions et les dispositions des P.T.C. de la province même et procuration aux PRG de la Commune de Mantoue et de celle de Réglementation la définition d'instruments d'analyse et prévisions d'actes plus détaillés. A travers la discipline paysagère, le P.T.P.R., dans le respect du principe de subsidiarité et des compétences relevant des autres sujets institutionnels:

- oriente les transformations territoriales dans les divers *espaces régionaux* pour la tutelle des *caractères connotatifs* des diverses unités typologiques du paysage et des structures d'établissement présentes;
- fournit les dispositions immédiatement efficaces sur les *espaces territoriaux régionaux* considérés d'intérêt paysager et environnemental particulier;
- détermine les *critères* et les *orientations* pour la planification successive revenant aux institutions locales et définit également dans ce sens les *espaces unitaires* de particulière attention à soumettre à des études plus approfondies.

Les Communes de Mantoue et Sabbioneta selon ce qui est prévu par le P.T.P.R. pour les *espaces d'intérêt régional* tombent dans l'espace géographique du mantouan, c'est-à-dire dans la partie du territoire régional située à l'est du Chiese et de l'Oglio qui correspond en large mesure à l'ancien duché des Gonzague dont il reflète certaines connotations unitaires, en particulier dans l'organisation agricole du territoire. Cet espace est fortement connoté par une activité agricole extensive et la monoculture et est marqué en particulier, par la dernière phase des assainissements et par les endiguements des grands fleuves qui dans leurs derniers tronçons s'écoulaient suspendus par rapport au niveau de la campagne. Dans le détail de l'articulation du territoire, Mantoue et Sabbioneta sont dans la zone de basse plaine, le territoire communal de Mantoue, est partiellement compris dans le Parc du Mincio. Les espaces territoriaux locaux qui définissent les deux villes sont connotés, à leur tour, par des caractères spécifiques constitutifs du paysage local dont la valeur doit être préservée, selon ce qui est défini par les orientations du PTPR, dans les interventions de transformations territoriales. Pour Mantoue et Sabbioneta les caractères connotatifs sont:

Composantes du paysage naturel:

- zones humides (Vallées du Mincio et Lacs de Mantoue).

Composantes du paysage urbain:

- centres historiques (Mantoue);
- bourgs francs et ville de fondation (Réglementation).

Composantes et caractères perceptifs du paysage:

- horizons visuels depuis les rives, les endiguements et les ponts;
- visuels des systèmes fortifiés (Sabbioneta);
- lieux de l'identité locale (Lacs de Mantoue et Château de San Giorgio, Place Sordello et Palais Té);
- réseau routier historique.

Le PTPR pour certaines des composantes citées ci-dessus prévoit des 157

orientations de tutelle spécifiques, dont la mise en application est requise par les plans subordonnés de plus grande précision, c'est-à-dire les PTCP et PRG.

Bourgs et centres historiques

La tutelle des bourgs et des centres historiques doit rechercher la conservation et la transmission des organismes dans leur ensemble. Cette tutelle sera donc définie suite à une lecture attentive des caractères et des éléments connotatifs, du système des relations, des rapports visuels et structurels entre les diverses parties d'un même bourg ou centre historique et entre celui-ci et son territoire.

La tutelle de la mémoire historique (et des valeurs de paysage qui lui sont inséparables) s'exerce pour chaque bourg ou centre historique en lien avec la délimitation de l'espace concerné par le tissu d'établissement ancien (structures immobilières, espaces verts espaces privés, civiques etc.) évalué en tant qu'ensemble et conteste unitaire. Pour la tutelle du bien seul, ce contexte constitue un élément obligatoire d'analyse, de référence et de jugement.

Le plan admet en principe, les interventions non-destructives du bien et de ses éléments, dans le respect des ses caractères formels et des techniques constructives traditionnelles (typologie, matériaux et détails constructifs équivalents à celui du centre original) dans le but essentiel de n'altérer ni l'équilibre du complexe ni sa structure.

Les intégrations fonctionnelles, visant à compléter ou à restaurer, sont à vérifier en référence à admissibilité de l'intervention avec le caractère du tissu immobilier d'ensemble et la typologie de l'édifice.

Il est opportun que la destination d'usage apparaisse cohérente avec les éléments typologiques, formels et structurels de l'organisme immobilier seul, évaluée en relation à la prévalence de l'intérêt historique.

Réseau routier historique et d'intérêt paysager

La permanence, la continuité et la lisibilité du tracé ancien, même en présence de modifications et variantes, sont considérées en elles-mêmes comme des valeurs méritant la tutelle. Pour de tels tracés, il faut avoir soin non seulement d'éviter des interventions qui matériellement les effacent et les interrompent, mais aussi de conserver et de maintenir lisibles autant que possible, les signes historiquement liés à leur présence, comme les alignements d'édifices, murs de soutien, édicules sacrées, barrières et portails, fortifications et autres.

Le PTPR demande à la Province, au siège de formation des P.T.C., la formulation de programmes pour la requalification paysagère du réseau routier sur son propre territoire, sous forme de Programmes d'Action Paysagère.

Plan Territorial de Coordination du Parc Régional Du Mincio (*adopté avec d.g.r. du 28/06/2000 n. 7/193*).

Le Plan Territorial de Coordination du Parc Régional du Mincio a effet de plan paysager coordonné avec les contenus paysagers du Plan Territorial de Coordination Provincial; celui-ci prend les contenus de plan territorial paysager et définit à l'intérieur du parc régional, les zones de parc naturel.

Les prévisions urbanistiques du P.T.C. du Parc Régional du Mincio ont force de loi pour tous; elles sont reçues de droit dans les instruments urbanistiques généraux communaux et remplacent les éventuelles prévisions non conformes qui y seraient contenues.

En ce qui concerne les zones du Parc qui sont à l'intérieur de la *zone tampon* de la Commune de Mantoue le P.T.C.P.R. du Mincio détermine différentes zones auxquelles font références des normes spécifiques de tutelle et de sauvegarde:

- *Réserves naturelles des Vallées du Mincio et de la Vallazza;*
- *Zone de tutelle des valeurs écologiques;*
- *Zone de rééquilibrage et tampon écologique;*
- *Zone destinée aux infrastructures de service pour le parc;*
- *Zone destinée aux activités agricoles.*

Dans de telles zones, les interventions quand elles sont admises, doivent tendre, en tous cas à conserver la végétation et la géomorphologie, à encourager l'évolution vers des conditions de naturalité élevée en favorisant la diffusion des espèces typiques locales et ne doivent pas altérer l'état des lieux.

Les activités anthropiques comportant l'endommagement direct ou indirect de la faune, de la végétation naturelle et des zones humides ne sont pas autorisées. Il est en particulier interdit de:

- construire des ouvrages immobiliers de quelque genre que ce soit, exception faite des bâtiments destinés aux activités liées à la conservation ou au renforcement des valeurs naturalistes et scientifiques du Parc;
- recueillir ou altérer des vestiges archéologiques et fossiles;
- réaliser des cabanons de quelque matériau que ce soit, y compris temporaires;
- construire des tunnels, déblaiements, routes, oléoducs, gazoducs, lignes électriques, téléphoniques et technologiques, creuser ou exploiter des carrières et des mines, opérer des modifications morphologiques;
- mener toute activité contrastant avec les objectifs de la zone.

Dans les zones destinées aux activités agricoles, les nouvelles 159

constructions sont seulement admises pour les fonctionnelles et productives de la zone et seulement à proximité et en complément d'établissements agricoles préexistants.

Dans les zones "Sparafucile" et "Forte Fossamano", destinées à accueillir les infrastructures de service pour le parc, les interventions de récupération du bâti existant et de ses zones de pertinence sont admises. Les interventions qui concernent les espaces appartenant aux *zones d'initiative communale orientée* (deux zones situées à l'est du Lac Inferiore, près de la localité de Frassino et une zone au sud du Palais Te, outre la localité Te Brunetti) sont sujettes aux dispositions des instruments urbanistiques communaux et à celles du P.T.C.P.R. du Mincio. Elles sont aussi soumises ainsi aux procédures de loi et à l'avis de l'institution gérante du parc et à la déclaration de comptabilité environnementale.

Pour de telles interventions, les instruments urbanistiques communaux généraux et exécutifs, dans le but de la sauvegarde des caractéristiques architecturales et typologiques des édifices existants, doivent garantir que chaque intervention soit menée dans le respect des caractères architecturaux et de l'environnement du parc, en particulier:

- l'achèvement de la structure urbaine doit privilégier la récupération des volumes existants;
- les nouvelles édifications sont réalisées dans le respect des cônes visuels avec une référence particulière aux normes de tutelle paysagère pour les terrasses morphologiques;
- l'expansion du bâti advient en continuité avec les édifices existants pour permettre une consommation minimale des ressources territoriales; dans ce but des indices et paramètres de constructibilité doivent être définis en lien avec ceux du contexte alentour; les nouveaux développements doivent être motivés de manière adéquate sur la base du besoin en habitations;
- les nouvelles interventions doivent avoir des caractéristiques d'établissement respectueuses de l'inclinaison du terrain et en relation avec les cônes visuels d'intérêt paysager;
- les espaces verts privés existant dans les villas et les jardins doivent être préservés;
- les nouveaux établissements productifs doivent maintenir une distance de recul à l'intérieur des frontières de la zone présente.

Le Plan Territorial de Coordination du Parc Régional du Mincio définit, en outre, des normes spécifiques de tutelle du secteur parmi lesquelles signalons:

- *Normes de tutelle géomorphologique* des bords des terrassements où toute nouvelle construction est interdite, de même que la modification morphologique des plongées de terrassement, la destruction de la végétation arborée présente. En revanche, dans tous les cas, les oeuvres de défense et de consolidation des terrains ainsi que les interventions de récupération environnementale réalisées ou autorisées par l'institution gérante sont autorisées.
- *Normes de tutelle pour la sauvegarde des rives et des corps hydriques* visant à éviter les interventions qui comportent globalement une augmentation artificielle des cours d'eau, tout en permettant les interventions visant le renforcement, la reconstruction et la mise en valeur des caractères naturels et la consolidation hydrogéologique.
- *Normes de tutelle et prescriptions pour la sauvegarde du patrimoine boisé et de la végétation naturelle* également, à travers des interventions visant au renforcement et à l'enrichissement global du patrimoine naturel, en lien avec les différents environnements et territoires et les diverses capacités existantes.
- *Normes de réglementation des activités extractives et de décharge* qui, sur tout le territoire du parc, interdisent les décharges de déchets solides urbains ou assimilables ou spéciaux ou toxiques, tandis qu'est admise de manière limitée à la zone d'initiative communale orientée, la réalisation d'espaces de récolte différenciée des déchets.
- *Normes de réglementation des activités récréatives et culturelles*, avec l'identification de zones à cet effet, destinées aux équipements pour le public, avec la réalisation d'espaces verts équipés, publics ou privés d'intérêt public de niveau consortial, en fonction récréative, sportive, sociale ou fonctionnelle à l'exploitation du Parc.
- *Normes de tutelle du paysage*
 - En correspondance avec les terrassements morphologiques et fluviaux, seules sont autorisées les interventions de maintenance ordinaire sur le sol et la végétation et les prescriptions aux normes de tutelle géomorphologique sont en vigueur.
 - Pour les édifices ruraux d'intérêt architectural particulier et pour les valeurs distinctives du paysage, le plan prescrit à la Commune de Mantoue de déterminer les limites des complexes concernés : de les délimiter en tant que zone homogène A du P.R.G. Les interventions de restauration et/ou de restructuration immobilière doivent viser la tutelle, la récupération et la mise en valeur du patrimoine immobilier présent, aussi bien concernant les éléments isolés structurels et architecturaux, d'établissement et

de production, que pour ce qui concerne les rapports avec l'environnement (arbres, routes agricoles, réseau d'irrigation, axes visuels et d'accès, zones de pertinence). Par ailleurs, il est interdit de démolir, même partiellement les murs porteurs externes et les fermetures des loggias et des arcades.

- Sont interdites: la suppression, l'interruption, la déviation des tronçons de routes compris dans le réseau routier d'intérêt environnemental. En outre les éléments caractéristiques présents le long des bandes latérales doivent être conservés; enfin, il faut éviter la réalisation d'éléments bâtis susceptibles de compromettre les caractéristiques panoramiques de l'axe routier.
- Les nouvelles interventions immobilières, là où elles sont autorisées par les normes du plan, doivent être précédées par une étude de compatibilité avec le paysage, en tant que contexte environnemental, historico-culturel et naturel. De telles études permettent de développer des opérations de modération de l'impact visuel, à travers une analyse descriptive du paysage, de l'environnement et du contexte territorial concerné, à travers le choix des caractéristiques constructives et les typologies des bâtiments, ainsi que le choix et le traitement des matériaux et des couleurs, tout comme la sélection et la disposition des essences végétales.
- *Normes immobilières pour les édifices existants* à la date de l'entrée en vigueur du plan, avec une destination agricole ou extra agricole, à l'exclusion de la zone d'initiative communale orientée et des agrégations historiques et centres de formation ancienne.

Pour les édifices et les structures rurales, exception faite des dispositions relatives aux édifices ruraux émergents, seules sont admises les interventions de maintenance ordinaire et extraordinaire, de restauration et de réhabilitation et de restructuration immobilière selon la L. 457/1978, même pour une réutilisation extra agricole. Le changement de destination d'usage, avec les ouvrages de constructions rurales existantes, est admis seulement s'il correspond à des prescriptions bien définies.

Pour les édifices existants ayant une destination extra agricole, hormis les dispositions relatives aux édifices et bâtiments d'intérêt historique, architectural et culturel et celles qui concernent les édifices et activités incompatibles, sont autorisées les interventions de maintenance ordinaire, extraordinaire, de réhabilitation et restructuration immobilière, tels qu'elles sont définies par la Loi 457/1978.

b) *Plans à l'échelle provinciale*

162 Plan Territorial de Coordination Provinciale (*approuvé avec délibération*)

du Conseil Provincial de Mantoue nr. 61 du 28.11.2002). Le PTCP compte parmi ses objectifs la promotion et l'orientation des processus de transformation territoriale et de développement économique et social au niveau provincial et supra communal, de manière cohérente avec la programmation régionale et compatible avec les caractères du paysage et de l'environnement du territoire, et visant le développement durable dans le respect de l'environnement.

Le PTCP, recevant les indications du PTPR qui détermine la forme urbaine comme l'élément d'identification des lieux, établit les critères prioritaires à adopter pour la compatibilité du paysage et de l'environnement dans la localisation et dans les dimensions du développement de l'établissement. Dans ce sens, les critères prioritaires adoptés sont:

- Valoriser les zones d'intérêt paysager et environnemental particulier et les parcours historiques et culturels;
- Considérer les caractères historiques de l'immobilier et des structures urbaines dans la définition des interventions de requalification urbanistique et dans les choix du réseau urbain;
- Préserver les valeurs du paysage et de l'environnement.

Ressources soumises aux normes et tutelles de sauvegarde par la législation en vigueur

Les ressources soumises aux normes et tutelles de sauvegarde par la législation en vigueur Européenne, Nationale, Régionale et assimilées intégralement par le PTCP, sont sujettes à des limitations d'interventions avec différents niveaux de tutelle liés au caractère des ressources elles-mêmes. Celles-ci doivent être valorisées dans le but de sauvegarder et améliorer leur qualité esthétique et visuelle et leur signification historique et culturelle, entre autres, et elles ne doivent pas faire l'objet d'interventions qui comportent leur dégradation et/ou leur perte de valeur, même partielle.

En particulier dans la Commune de Mantoue, les zones d'intérêt naturel élevé ont été déterminées, et placées sous tutelle comme réserves naturelles (selon l'article 2 de la L. 394/91 et de l'article 11 de la LR 86/83) et les zones de respect associées.

Dans les Communes de Mantoue et Sabbioneta on distingue, en outre:

- Les beautés naturelles (protégées selon l'article 139 du DLgs 490/99 ex L. 1497/39 "Protezione delle bellezze naturali");
- Les zones archéologiques et les biens archéologiques (protégés selon l'article 2 et l'article 146 DLgs 490/99, ex art. 1, lettre m de la L. 431/85 et L. 1089/39).

Pour ces ressources, les limites à l'utilisation et les régimes d'autorisation suivants sont en vigueur:

- Pour les zones d'intérêt naturel élevé sont en vigueur les prescriptions des actes constitutifs et des plans de gestion s'ils existent;
- Les beautés naturelles font l'objet de tutelle de conservation; les interventions de maintenance et de mise en valeur qui n'altèrent pas la nature des lieux et la qualité des constructions sont autorisées;
- Pour les zones archéologiques, seules sont autorisées les interventions qui favorisent l'exploitation de la ressource; de telles interventions sont subordonnées au régime d'autorisation dont la LR 18/97 et relative D.G.R. du 25.07.1997 pour les zones protégées selon le DLgs 490/99.

Le PTCP détermine les centres historiques de Mantoue et Sabbioneta comme des centres urbains de formation ancienne. Pour ces espaces, le Plan prévoit qu'au lieu de définir des instruments urbanistiques communaux, des analyses détaillées seront menées, destinées à déterminer les caractéristiques typologiques et les modalités d'intervention adéquates à la tutelle et la conservation des valeurs importantes du système établi, en permettant d'éventuelles interventions de transformation et de substitution fonctionnelle, surtout si elles sont liées aux interventions de requalification urbanistique et aux interventions de redéfinition de l'aménagement fonctionnel.

Dans le centre historique de Mantoue et dans la zone tampon de Sabbioneta, le PTCP détermine en outre, certains toponymes historiques qui mettent en évidence l'existence d'"établissements historiques" c'est-à-dire des établissements "d'origine" (par époque de fondation ou refondation) et d'"établissement historique" (par structure et typologie d'établissement). Pour ces éléments le PTCP confie aux Plans urbanistiques communaux la tâche de prévoir:

- Une tutelle de leur propre identité formelle à travers la définition d'espaces de sauvegarde et d'intervention contrôlée en fonction des spécificités du paysage des éléments singuliers et du contexte paysager où ils sont établis;
- Le respect des relations perceptives existant entre les éléments immobiliers présents;
- La prédisposition de normes qui définissent les modalités d'interventions différenciées en fonction de la localisation, en prévoyant l'encouragement d'interventions de récupération (même destinées à l'établissement de fonctions résidentielles) une fois vérifiée la consistance des volumes existants et la charge d'établissement qui en dérive.

Le PTCP en ce qui concerne les *Espaces et éléments importants du système du paysage* pour lesquels il faut prévoir des interventions de tutelle et/ou de sauvegarde, établit pour la Commune de Sabbioneta la *Valorisation des remblais de la circonscription* remontant au XVI^{ème} siècle. Les interventions devront activer les politiques tournées vers la requalification des situations de dégradation paysagère et environnementale, à travers l'utilisation des critères du génie naturaliste, tandis que chaque intervention anthropique de type infrastructurel à réaliser, devra être accompagnée d'une étude de compatibilité avec le paysage et l'environnement.

La normative du PTCP prévoit explicitement la tutelle des éléments paysagers caractéristiques avec une attention particulière portée à la présence de cônes visuels intéressants vers les murs de Sabbioneta et les remblais.

Toujours dans la Commune de Sabbioneta se trouvent deux éléments du réseau des canaux et des cours d'eau de matrice historique:

- Les canaux Dugale Casumenta et Colatore Gambalo; la normative prévoit, entre autres, que;
- Les interventions de maintenance devront viser à la récupération et à la sauvegarde des caractéristiques naturelles du lit des cours d'eau;
- La normative des PRG devra prévoir une bande de sauvegarde pour la tutelle de l'élément hydrique et du contexte environnemental comme cela est prévu pour les cours d'eau artificiels protégés par l'article 1, lettre c) de la L.431/85, inscrits dans la liste de la D.G.R. n. 4/12028 du 25.07.1986.

Le PTCP détermine, en outre, dans les Communes de Mantoue et Sabbioneta une série de parcours d'exploitation paysagère et environnementaux, à considérer comme première référence pour la prédisposition de projets de mise en valeur communale et intercommunale.

Les routes anciennes (SS 420 et autres), auxquelles doivent être reconnue une valeur historique et culturelle du fait de leur fonction structurante du territoire, peuvent prendre une valeur paysagère spécifique, pour ce qu'elles représentent en termes de panorama, ou bien être des éléments complémentaires aux parcours touristiques, historiques, récréatifs et de jouissance environnementale.

En outre, pour la Commune de Sabbioneta, le plan examine l'*Hypothèse d'expansion industrielle*, prévue par le PRG en vigueur, qui n'apparaîtrait pas compatible avec la tutelle et la sauvegarde des valeurs historiques et paysagères, en indiquant, pour ces raisons, l'opportunité d'une relocalisation de la zone.

Plan du Commerce de la Province de Mantoue (*approuvé par D.G.P. nr. 233 du 15.07.2004*)

Le Plan du Commerce de la Province de Mantoue constitue l'instrument d'intégration et de spécification du PTCP dans le cadre des compétences de la Province dans le domaine du commerce.

Celui-ci s'inscrit dans un contexte normatif ancré, pour la législation nationale, sur le D.Lgs 114/98 "Riforma della disciplina del commercio" (c.d. Loi Bersani) et, pour la législation régionale, sur la LR nr. 14/99 "Norme in materia di attuazione del D.Lgs 31 mars 1998 n. 114".

Dans ce sens, le plan trouve sa raison d'être dans la nécessité de disposer d'un instrument programmatique capable d'orienter, au niveau supra communal, la diffusion de la distribution commerciale sur le territoire provincial. Ceci en procédant à une rationalisation de la localisation et des dimensions des structures commerciales, en déterminant les conditions d'une évolution durable du secteur concerné.

En particulier les objectifs généraux et systématiques que le plan se propose d'atteindre sont:

- orienter le développement du commerce sur le territoire provincial en un sens équilibré et durable;
- définir les critères pour l'expression de l'avis de la Province au lieu de conférence des services pour l'accord des autorisations à l'exercice des activités de vente pour les grandes structures;
- représenter avec des données et des analyses, le scénario de développement du secteur commercial provincial, utile pour définir des objectifs rationnels de développement.

Le plan, en outre, après avoir abordé les principales problématiques inhérentes à l'évolution du réseau de distribution et de l'interconnexion avec la mobilité et l'environnement, se fixe certains objectifs qui déclinent les objectifs généraux susnommés:

- définir la localisation et la dimension de la grande distribution sur le territoire;
- sauvegarder et mettre en valeur le service de proximité sur l'ensemble du territoire et en particulier dans les centres historiques;
- réutiliser les contenants immobiliers, qui, créés à des fins productives ou militaires, peuvent être utilement reconvertis en structures commerciales;
- acquérir l'évolution diachronique du réseau de vente provincial;
- identifier les procédures de décision participative, alternatives ou concurrentes pour les procédures d'assignation normales des disponibilités de superficie de vente;
- analyser le système infrastructurel et l'estimation du trafic de

- véhicules à relier aux initiatives commerciales de grande dimension;
- analyser le système environnemental;
- soutenir et relancer les typologies commerciales localisées dans le tissu urbain consolidé.

c) *Plans à l'échelle communale*

Document Directeur de la Commune de Mantoue – Document d'Encadrement selon la LR 9/991 (*approuvé par le Conseil Communal par DCC n° 98 du 13.12.2001*)

L'objectif substantiel du Document Directeur consiste en la mise en valeur du centre historique à travers une série d'actions à mener pour la ville de Mantoue suivant une approche de type systémique et non-sectorielle.

Dans ce sens, ce Document pose comme point fondamental la réaffirmation du rôle d'excellence de Mantoue dans le contexte territorial en tant que ville d'eau et d'art. Une ville pour laquelle la valorisation de l'ensemble du patrimoine architectural et monumental existant – en particulier celui du centre historique – en vérifiant aussi la faisabilité de la relance des voies d'eau historiques, apparaît comme un facteur complémentaire à la tutelle de l'environnement naturel à l'intérieur et aux abords de la ville.

Valoriser l'ensemble du patrimoine architectural-monumental existant, plutôt qu'en sélectionner une partie, pour insérer dans un discours de promotion, non seulement les principaux monuments du centre historique, mais aussi les éléments dits d'architecture mineure, semble en effet efficace pour améliorer l'ensemble de l'attractivité de la ville, et donc, potentiellement sa capacité à attirer un plus grand nombre de touristes et à prolonger leur séjour.

Face à cet objectif, il est nécessaire de renforcer la capacité d'accueil, également pour une cible d'usager de niveau moyen-élevé en lien avec les exigences du secteur.

La relance du centre historique signifie donc, outre le renforcement de son rôle monumental, également la promotion de sa vitalité et la mise en oeuvre d'une série d'initiatives pour le rendre plus dynamique.

Une autre action de relance du centre historique pourrait être celle du renforcement du système universitaire dans la zone centrale urbaine et l'ouverture d'une série de structures de service, en priorité la réalisation de logements pour les étudiants, ainsi que la promotion de spécialités de formation à connotation fortement reconnaissables pour les figures professionnelles recherchées par le marché du travail, enfin également comme facteur de promotion de résidences pour le corps académique. Parallèlement la localisation d'activités liées à la promotion et à la

commercialisation de produits typiques locaux, pourrait être encouragée et promue dans le centre historique, avec par exemple les “boutiques” de spécialités oeno-gastronomiques typiques, qui répondraient à la fois aux exigences des résidents que des touristes. Visant à la mise en valeur du centre historique, le Document Directeur prévoit aussi le projet du «Parcours Monumental» avec la requalification de l'axe *gonzaguesque* reliant les deux principaux pôles d'attraction touristique du centre historique de Mantoue, le Palais Ducal et le Palais Te.

Plan Régulateur Général Communal de Mantoue (*approuvé par d.c.c. du 07/09/2004 n. 82*).

La richesse et l'importance du patrimoine culturel et environnemental de Mantoue – dont témoigne la présence étendue de normes de tutelle, à la fois de nature paysagère concernant le centre historique dans son ensemble, et des normes ponctuelles sur les nombreux édifices d'intérêt historique et architectural – a depuis toujours porté une attention particulière à l'utilisation du territoire à travers la tutelle du patrimoine immobilier et architectural.

Justement pour ce patrimoine de valeur monumentale élevée et de remarquable intérêt public, l'un des objectifs de l'actuel PRG, en application des objectifs du Document Directeur de 2001 (*Document d'Encadrement selon la LR 9/991*), est le développement du système touristique. Dans ce but, est prévue la mise en valeur et l'intégration sous ses diverses formes (qu'elles soient culturelles ou environnementales, comme les lacs, les réserves naturelles) des témoignages historiques et de ceux de la culture matérielle locale. Avec le Plan Régulateur en vigueur, la Commune de Mantoue s'est fixé, en particulier l'objectif:

- de contrôler les valeurs historico artistiques et historico environnementales du patrimoine immobilier ainsi que les activités, les espaces et les bâtiments représentatifs de la “culture” du lieu, même à travers la promotion de nouvelles polarités dans les zones extérieures afin de décongestionner le centre historique de ces activités de services attirant des usagers à l'échelle provinciale;
- de renforcer et rationaliser les fonctions du centre historique, en tant que pôle urbain et territorial, à travers la promotion de fonctions à haut contenu formatif et informatif, intégrées avec la récupération de fonctions résidentielles et de l'accueil, d'activités artisanales mineures et commerciales typiques.

La zone candidate est déterminée comme suit:

- pour 48% comme zone A “Parties de l'agglomération urbaine dotées de valeur historique artistique et historique environnementale”; les

- interventions jusqu'à la restructuration urbanistique sont admises, tant qu'elle ne comportent pas, excepté cas particuliers, l'augmentation de la Superficie brute du sol;
- pour 33% comme zone F “Zones pour l'équipement public ou d'intérêt public ou général de propriété publique et/ou sujette à une norme pré ordonnée à l'expropriation” sont admises toutes les interventions immobilières menées par la propriété publique;
 - pour 4 % comme zone B “Zones saturées ou de complètement, caractérisées par une construction immobilière intensive”: toutes les interventions immobilières sont admises;
 - pour 15%, assujetti à une division du plan d'initiative publique, le Plan Détaillé Fiera Catena, prévoit la récupération et la mise en valeur du port historique de la ville, en cours de projet par l'Institution régionale compétente de concert avec la Surintendance de Brescia.

Le PRG en vigueur contrôle le patrimoine immobilier existant à l'intérieur de la zone candidate identifiant pour les constructions d'intérêt historique qui s'y trouvent, trois différents degrés de protection:

- les “constructions d'intérêt historique avec degré de protection I” contrôlées à travers la norme instituée suivant le Titre I, DLgs 42/04 et ses éventuelles et successives modifications et intégrations, ainsi que celles ainsi déterminées et caractérisées par ce même PRG;
- les “constructions d'intérêt historique avec degré de protection II” qui présentent un intérêt historique, artistique et paysager significatif;
- les “constructions d'intérêt historique avec degré de protection III” moins dotées d'intérêt architectural, mais considérées comme organiques du tissu morphologique et historique de l'espace urbain.

Pour les unités immobilières caractérisées par les degrés de protection I, II et III cités et pour toutes celles liées par le Titre I du DLgs 42/04, sont seulement admissibles des interventions de maintenance, restauration et réhabilitation, restructuration immobilière avec des précautions environnementales particulières, qui dans le respect des éléments formels et typologiques ne permettent pas de destinations d'usage compatibles avec les conditions et les caractéristiques du tissu historique, du contexte urbain et d'éventuels risques hydrogéologiques. De telles unités immobilières constituent près de 64 % du total contenu dans la zone candidate, toutefois 100% des unités immobilières tombent, en application de la L.1497/39, dans les zones objets de spécifiques décrets ministériels, déjà cités dans la relation relative, dont le DM du 1977 cite: “il est reconnu que les zones précitées ont un remarquable intérêt public car la ville autrefois, petite île entourée de lacs,

édifiée et transformée au cours des siècles par l'homme qui l'a habitée, unit son aspect caractéristique, du travail humain et de ses activités socioculturelles, au magnifique paysage lacustre alentour”.

Le PRG prescrit que soit toujours assuré le recours aux solutions qui garantissent une insertion correcte dans le contexte urbanisé. Toutefois, quelle que soit la destination urbanistique prévue par le PRG et les prescriptions contenues dans la norme technique exécutive de celui-ci, toutes les interventions proposées qui engagent l'aspect extérieur des immeubles font l'objet de vérifications spécifiques de la part de la commission immobilière, organe ordinaire de conseil technique de la Commune en matière immobilière et urbanistique, qui a la tâche, comme prévu par l'art. 18 du règlement immobilier de s'exprimer en ordre sur la “qualité des oeuvres avec une attention particulière concernant leur insertion correcte dans le contexte urbain et paysager environnemental”, intégrée par les experts en matière de tutelle paysagère environnementale qui s'exprime compte tenu des dispositions dictées par la Région Lombardie à travers les critères ex LR 18/97 et désormais DGRL 15/3/2006 et de la vérification de la conformité de l'intervention avec les prescriptions contenues dans les mesures de déclaration de remarquable intérêt public, ainsi que l'avis contraignant de la Surintendance compétent.

La zone tampon, contrôlée non seulement par les normes du PRG en vigueur, mais aussi par le Parc du Mincio, compte tenu que le Plan Territorial de Coordination du Parc a valeur de plan paysager, est destinée aux zonages déjà cités pour la zone candidates, ainsi qu'en tant qu'espace vert urbain et activités agricoles, dans lesquelles sont en vigueur des normes d'intervention sur le patrimoine existant visant à protéger et mettre en valeur les caractéristiques typologiques préexistantes et telles qu'elles ne contrastent pas avec les caractéristiques morphologiques des cours historiques et de l'environnement qui entoure les édifices qui font l'objet d'interventions. Dans cette zone tampon, la zone A concerne une superficie totale de près de 6 ha, la zone B, près de 100 ha, et la zone F de près de 230 ha. Sont aussi prévues – dans des conditions particulières et dans le respect des indices d'utilisation foncière et hauteur maximale très limitées – des interventions de nouvelle construction ou d'agrandissement des structures existantes.

Dans les espaces restants de la zone tampon, le PRG définit des zonages très différents entre eux, dans lesquels tombent certains espaces d'édification nouvelle et/ou de transformation urbaine soumis à une planification appliquée. Les Normes Techniques exécutives du Plan Régulateur Général contiennent, afin d'améliorer la qualité des interventions, les modalités exécutives des différents secteurs ainsi que

les destinations d'usage. En outre, le Plan Régulateur définit les orientations pour l'application des cadres de la planification (ex art. 36) dans le respect du schéma général de la ville publique (cf. fiche jointe au Rapport de PRG et tab. 3 du Plan de Services "La struttura della città pubblica").

En effet, un autre instrument, joint en tant que partie intégrante au Plan Régulateur Général en vigueur, est le Plan des Services approuvé par D.C.C. n. 82 du 07.09.2004. Dans ce sens, le Plan des Services reprend les objectifs indiqués par le Document Directeur et les renforce à travers une série d'actions programmatiques à activer qui concernent en particulier:

– *L'amélioration de l'accessibilité territoriale et urbaine.*

Ceci apparaît fondamental afin que la ville puisse remplir le rôle de fournisseur de services hiérarchiquement subordonnés et de qualité supérieure, comme elle a naturellement vocation à le faire; il faut rappeler à ce propos la localisation de la ville aux confins du territoire régionale et la conformation particulière du centre historique, restreint à l'intérieur de frontières physiques sévères par des obstacles tels que les lacs. Les actions prioritaires seront dirigées vers le renforcement du système des relations, à la fois dans le contexte provincial qu'au niveau de la mobilité locale, pour permettre de rejoindre Mantoue plus facilement et plus rapidement, en évitant les flux de traversée de la ville. La réorganisation des services urbains, en effet, dans les termes de leur équilibre sur l'ensemble du territoire communal, est à évaluer conjointement aux conditions d'accès et aux programmes d'investissement pour les infrastructures de transport (par la route, la voie ferrée et l'eau) des marchandises et des personnes, et surtout pour le transport public, avec l'objectif de réduire la congestion du trafic des véhicules dans les zones centrales.

– *Le renforcement des initiatives culturelles et pour la formation.*

Le renforcement de ces initiatives est de plus en plus fréquemment indiqué par les observateurs et les opérateurs économiques comme l'une des perspectives de développement économique à activer en général pour toutes ces régions qui entendent maintenir une tendance élevée au développement et une qualité de vie élevée. Il est par ailleurs évident que Mantoue jouit de potentiels inexploités, comme en témoigne bien l'augmentation des flux touristiques dans le chef-lieu qui en peu de temps-grâce aussi à des initiatives comme le "Festival de Littérature" et les expositions du Centre International d'Art et de Culture de Palais Te qui ont favorisé la promotion de la ville à l'étranger – ont triplé par rapport aux niveaux du début des

années'90. Même dans le domaine de la formation supérieure, et non seulement universitaire, Mantoue a encore des possibilités à développer: en 1990, elle était la seule ville lombarde à être privée d'université, en un peu plus de dix ans, diverses initiatives ont été prises – le siège de l'Université de Pavie a été inauguré, ainsi que la faculté d'architecture du Politecnico de Milan – mais il reste encore beaucoup à faire. C'est pourquoi, un renforcement de l'offre d'équipements au service de ces secteurs – interventions pour le patrimoine des musées, identification d'espaces pour la formation, etc. – reste la ligne directrice maîtresse pour avancer dans la suggestion d'hypothèses d'application.

- *Le soutien à des formes différenciées de tourisme et d'accueil: renforcement et articulation de l'offre réceptive.*

Le tourisme est certainement pour la ville une ressource sur laquelle miser pour valoriser et intégrer ses différentes caractéristiques, du domaine culturel au domaine environnemental. Il faudra en particulier:

- Investir sur le tourisme fluvial et naturaliste, avec la mise en valeur du Pô, des fleuves et des lacs, à l'intérieur d'une offre intégrée;
- Investir sur le tourisme d'affaire et de foires, si possible en réseau avec d'autres destinations plus recherchées;
- Investir sur le tourisme de loisir, sportif et de temps libre de type avancé (parcs sportifs, parcs récréatifs thématiques, services pour soutenir de nouveaux sports, etc.);
- Investir sur les gîtes ruraux et sur le tourisme oeno-gastronomique.

Avec ces objectifs, le secteur a besoin d'actions soutenant la requalification et l'élargissement de l'offre réceptive (structures réceptives de plus grande capacité, mais aussi formes différenciées suivant les différents profils d'usage – camping, auberges de jeunesse, bed1breakfast, logements universitaires, family hosting, centres de congrès, etc.) en un système intégré pour la mobilité.

- *Le rééquilibrage résidentiel et productif avec des effets polarisants sur le territoire.*

L'objectif est de réaliser de *nouvelles polarités urbaines*, comprises en tant que parties de la ville, alternatives au centre historique, et bien reliées avec celui-ci, caractérisées par des mélanges fonctionnels, par la présence de fonctions qualifiées, dotées d'un système articulé d'axes de connexion entre les espaces publics équipés et de type urbain, situés dans les espaces verts en exploitant le caractère d'excellence potentielle des zones concernées.

Pour la gestion du Plan Régulateur Général et le Plan des Services annexe, a été enfin, réalisé le Système Informatif Territorial (système GIS) qui permet la mise à jour des instruments et le contrôle des transformations du territoire.

Nouveau Plan de Gouvernement du Territoire de la Commune de Mantoue (*in itinere*)

Le PRG en vigueur de la Commune de Mantoue avec DCC n° 82 du 07.09.2004 a représenté une étape importante du travail laborieux de rénovation et de révision commencé en 2000 par rapport au plan régulateur précédent remontant au début des années 1980 (Plan Tintori - PRG approuvé par DGRL n. 42788 du 25.9.1984).

Cette intervention de rénovation de la planification en vigueur a été rendue nécessaire, d'une part, pour moderniser l'ancien plan régulateur, de l'autre, aussi pour adapter l'instrument urbanistique à certaines obligations légales:

- adaptation par rapport à la LR 1/2001 (Discipline des changements de destination d'usage de l'immobilier et normes pour la dotation de zones pour les équipements publics et d'utilisation publique);
- adaptation par rapport au DPR 380/2001 – (Texte unique des dispositions législatives et réglementaires en matière immobilière); adaptation par rapport à la LR 41/97 (Prévention du risque géologique, hydrogéologique et sismique à travers les instruments urbanistiques généraux et leurs variantes);
- adaptation par rapport au DLgs 334/99 et au D.M. LL.PP. 151/2001 (Prévention du risque d'accident important – Texte Technique RIR).

L'ambitieux travail de rénovation, qui pour différentes parties a été lancé pendant la révision du Plan Régulateur du 1984, n'a malheureusement pas permis d'épuiser tout à fait les intentions de projets inspiratrices de la variante approuvée en 2004, du fait surtout de la complexité et de la masse des adaptations à effectuer. Entre temps, le 11 mars 2005, la Région Lombardie a approuvé la loi n° 12 "Loi pour le Gouvernement du Territoire", qui a abrogé de nombreuses lois en matière de planification du territoire, urbanistique et immobilier et a le statut juridique de Texte Unique.

La nouvelle loi a représenté, d'une part, une systématisation de l'appareil législatif régional complexe dans le domaine immobilier et urbanistique; des normes concernant la simplification administrative (p.ex. les LR 18/97 et 23/97), la programmation négociée (LR 9/99), celles sur les délégations de compétences et sur la coopération institutionnelle (1/00),

et jusqu'au dispositions d'adaptation de la loi urbaine 51/75 (LR 1/2001 qui a ajouté le Plan des Services à l'instrument urbanistique communal). D'autre part la nouvelle loi a introduit quelques éléments de forte innovation de l'arsenal urbanistique. La principale innovation est représentée par l'institution d'un nouvel instrument communal: le Plan de Gouvernement du Territoire (PGT) qui a remplacé le Plan Régulateur Général (PRG).

L'innovation la plus évidente de la nouvelle loi est déjà visible dans son titre même: il s'agit du gouvernement du territoire, là où l'accent mis sur le mot "gouvernement" renvoie à un ensemble d'actions qui ne s'achèvent pas dans la production du plan (ou des actes de planification) mais poursuit dans sa gestion (qui implique les sujets publics et privés) et donc dans l'orientation, qui à travers les actes prévus par la loi, est donnée au développement et aux transformations du territoire.

Le PGT est donc, par définition de nature interdisciplinaire et la composante urbanistique y apparaît complémentaire de la composante gestionnaire, paysagère et environnementale, géologique et agronomique. Il est composé d'actes distincts qui le règlent et qui sont:

- Le Document de Plan, à valeur stratégique, objet de vérification de compatibilité avec le Plan Territorial de Coordination Provinciale (PTCP);
- Le Plan des Services à valeur gestionnaire et opérationnelle;
- Le Plan des Règles qui définit le régime juridique des sols.

Sont également partie constituante du PGT les plans exécutifs et les actes de programmation négociée avec valeur territoriale. Le PGT, en outre, est soumis à l'Évaluation Environnementale de la directive 2001/42/CEE (VAS). Les études pour l'adaptation du PRG en vigueur selon la LR 12/2005 ont commencé au deuxième semestre de 2006 et ont pour but la définition des objectifs du PGT, en particulier du Document de Plan, considèrent que le PRG en vigueur de Mantoue a été approuvé en 2004 et a tenu compte de la discussion qui a conduit à l'approbation de la LR 12/2005, c'est pourquoi, les textes du PRG ont été prédisposés en grande partie, de manière cohérente avec les nouvelles dispositions législatives. L'orientation initiale du plan, a donc été d'adapter le PRG en vigueur à LR 12/2005 pour les parties non conformes en cohérence aussi avec les modifications territoriales survenues entre temps avec la réalisation des interventions (vérification des interventions réalisées, examen des plans approuvés et/ou conventionnés après 2004, examen des demandes parvenues à la commune depuis l'approbation du PRG en vigueur, vérification des prévisions du PRG de 2004 avec l'identification des interventions non durables, etc.).

L'objectif fondamental du nouveau PGT est de préserver les caractères distinctifs de la ville des Gonzague et de son territoire pour en renforcer l'attractivité à travers la qualité urbaine et environnementale. Dans ce but, une évaluation du paysage est en oeuvre sur les espaces en cours de planification, dans le but d'une haute qualité d'établissement.

Les mots clés pris en référence sont: sauvegarde, exploitation et valorisation des ressources; concertation et synergie des choix, institution et différents sujets publics et privés. Le territoire de référence de la ville va outre ses limites administratives: c'est un territoire de qualité, un "gisement" de culture, de vestiges historiques, de témoignages technologiques et d'intérêt naturel et environnemental qui comprend de nombreuses communes frontalières avec le chef-lieu. L'objectif de l'habitabilité de la ville, devra, donc, considérer la tutelle, la récupération et la revitalisation du centre historique, dans le contexte d'un programme d'interventions pour l'immobilier et les services urbains de niveau supra communal, dans le cadre d'une vision qui comprenne au moins les communes frontalières avec le chef-lieu.

Ceci est le cadre sur lequel élaborer un Plan Territorial de Zone (*ancienne loi régionale 12/2005, art. 20*) qui devra être géré selon une programmation unitaire à travers la constitution d'une société de transformation urbaine. Dans ce but, deviennent prioritaires les projets de requalification des bords urbains de la commune chef-lieu, ainsi que la mise en valeur des rives des lacs et des espaces verts, considérés comme des bandes de connexion entre la ville et les expansions des communes limitrophes. Sur la base de ces objectifs, les actions principales d'orientation du gouvernement sont:

- 1) contrôler et valoriser les valeurs historico architecturales et naturelles environnementales, ces dernières représentées surtout par les lacs et leurs rives, qui représentent les principales richesses et les caractères distinctifs de la ville à l'intérieur du contexte environnemental plus vaste du Parc du Mincio, dans le contexte de la réalisation d'une ceinture verte autour du *sprawl* d'établissement de Mantoue et la mise en valeur du "coeur vert du Trincerone";
- 2) soutenir la contention de la consommation de sol, en promouvant la récupération du patrimoine immobilier existant, à travers les densités d'édification et en activant dans le contexte d'interventions pour l'immobilier social et pour les économies d'énergie;
- 3) rééquilibrer le système des services pour la réalisation de nouvelles polarités urbaines capables de donner une visibilité aux banlieues avec le souci de l'accueil décliné sous ses différentes formes pour les habitants, les étudiants, les touristes;

- 4) soutenir la gestion unitaire des problématiques liées aux infrastructures pour la mobilité;
- 5) lancer une politique de requalification des zones industrielles et de reconversion du pôle productif énergétique;
- 6) expliciter les critères d'adoption des instruments de compensation, péréquation et encouragement urbanistique en tenant compte, dans la perspective de leur application, l'exception des zones destinées à l'agriculture et de celles non-sujettes à transformation urbanistique;
- 7) concerter l'adaptation de l'instrument urbanistique en vigueur avec les communes autour de Mantoue et avec l'Administration Provinciale dans le cadre d'une programmation du Plan Territorial de Zone et des indications du Plan d'Action d'Agenda 21;
- 8) prédisposer l'Evaluation Environnementale Stratégique du Document de Plan selon les critères fixés par la Région Lombardie en application de l'art. 4 *ex lege* 12/2005.

(cfr. Le document n.2 «*Articulation des objectifs et actions liées pour la rédaction du Plan de Gouvernement du Territoire de la Commune de Mantoue*», ci-joint au Plan de Gestion).

Plan Régulateur Général Communal de Sabbioneta (*PRGC approuvé par d.c.c. du 07/05/1974 n. 37; variante F adoptée par d.c.c. du 01/08/1994 n. 42; variante F approuvée par d.c.c. du 20/02/1995 n. 02*). Le territoire communal est subdivisé en Zones Territoriales Homogènes (z.t.o.) à travers lesquelles sont disciplinées les destinations d'usage, les interventions sur les édifices et les zones et sont identifiées les éventuelles obligations.

La zone du *Site* est concernée par les z.t.o. de type A1 et ST (la zone comprise à l'intérieur du périmètre des murs) et E4 (la bande de recul du centre historique, immédiatement à l'extérieur des murs et protégée par DM 3 juillet 1975).

Dans les zones homogènes du type A1 – centre historique environnemental – sont exclusivement admises les interventions de restauration, de rehabilitation et de restructuration du patrimoine immobilier existant, si de telles interventions ne comportent ni augmentation des volumes ni altérations des caractéristiques architecturales. Dans les zones territoriales homogènes de type ST, où sont comprises les zones pour l'instruction, les zones pour l'équipement d'intérêt commun, les zones pour les espaces publics et les zones pour les parkings, qui sont à l'intérieur de la Ville Murée sont inconstructibles. Il est obligatoire de sauvegarder les espaces verts existants, avec une attention particulière pour les arbres de haut fût.

Dans les zones de type E4, qui identifient des zones et/ou constructions possédant de particulières caractéristiques artistiques, historiques ou seulement environnementales dans le but de les préserver d'éventuelles interventions incompatibles, sont autorisées les interventions de maintenance ordinaire ou extraordinaire, de restauration et de réhabilitation, ainsi que de restructuration immobilière des édifices existants et la démolition des constructions ayant un caractère superfétatoire ou en tout cas gênant.

Pour ce qui concerne les normes pour l'établissement d'activités commerciales, le PRGC pose une attention spécifique à la sauvegarde de la z.t.o. A1. Dans cette zone, les équipements commerciaux prévus par le plan même et/ou par les plans de développement commercial doivent se conformer à une série de dispositions et critères généraux qui prévoient, par exemple, que la localisation des équipements commerciaux soit la plus ponctuelle possible, que la caractérisation des types de marchandises soit développée en encourageant les genres appartenant aux grades hiérarchiques supérieurs et en limitant ceux de consommation de masse et générales aux bassins d'utilisation à dimension piétonne, et enfin qu'en tout cas, toute localisation commerciale ne comporte pas l'altération des caractéristiques internes et externes des édifices.

Le PRGC prévoit que le territoire délimité à l'intérieur de la Ville Murée et comprenant les anciens contreforts en terre de la ville de Sabbioneta, sera soumis au Plan Détaillé obligatoire d'intérêt supra communal (P.P.I.S.) suivant l'alinéa 1 point b de l'art. 5 de la LR 12/3/1984 n. 14. Comme établi par le même PRGC, à l'intérieur du périmètre cité, toutes les prescriptions territoriales et normatives prescrites par le PRGC sont déchuées exception faite de l'irréductibilité de la quantité totale maximale de la superficie à usage public prévue par ce plan même, avec l'entrée en vigueur du P.P.I.S. (14/11/2000).

En ce qui concerne les zones concernées par la zone tampon le PRGC, copiant le dessin de l'esplanade des fortifications du XVIII^{ème} siècle, délimite entre autres, les z.t.o. de Respect (R2) (R3) (R4) avec prescription d'arrière immobilier, dont l'utilisation est soumise à divers degrés de protection.

Dans les zones de type R2, identifiées pour réaliser l'objectif urbanistique avec une référence particulière à la sauvegarde de valeurs environnementales et/ou paysagères, sont seulement autorisées les interventions de récupération des édifices existants, y compris les interventions de restructuration immobilière.

Dans les zones de type R3, identifiées pour réaliser l'objectif de respect monumental et environnemental de la zone R2, localisée autour des

murs, sont autorisées les interventions de maintenance ordinaire et extraordinaire des édifices existants, ainsi que de restauration, de réhabilitation et de restructuration. Sont admis une seule fois les agrandissements d'édifices existants dans la limite des 20% du volume déjà construit dans les cas de réelle nécessité.

Dans les zones de type R4, identifiées autour de la Ville Murée, surtout dans le but d'en garantir la perspective visuelle depuis les principaux points de vue du parcours et d'accès actuels et futurs, sont seulement autorisées les interventions de maintenance ordinaire et extraordinaire, de restauration et de réhabilitation ainsi que de restructuration immobilière et d'agrandissement. Le PRGC, excepté des prescriptions plus spécifiques et diverses, dérivant de la formation des éventuels plans exécutifs successifs au contenu détaillé, définit des prévisions ponctuelles et intégratives ultérieures et redondantes pour les interventions sur les biens paysagers et environnementaux et les biens historiques, monumentaux et environnementaux.

Pour les édifices historiques, monumentaux, environnementaux sont définies les prescriptions concernant les méthodologies d'intervention, leur destination d'usage, l'extension des contraintes à tout l'organisme architectural même si celui-ci se présente articulé en corps principaux et secondaires, externes ou internes, ainsi qu'aux clôtures, la documentation aux fins de la délivrance du titre d'intervention, l'utilisation des espaces sous toits, la hauteur des espaces, l'utilisation des zones découvertes non édifiées, et l'emploi de matériaux d'usage - pour les interventions de rétablissement des surfaces externes des façades, toitures, etc. - originaux répertoriés par la documentation d'enquête prescrite, c'est-à-dire avec la récupération de tous les matériaux externes et internes, tels que bâtis, grilles, bancs, décorations, plaques, etc., et les modalités pour l'intégration des pièces manquantes ou irrécupérables, toujours dans le respect des méthodologies de la restauration architecturale.

La teinture en empâtement est prescrite dans le cas d'une réfection des enduits, en utilisant des couleurs appartenant à la gamme du marron, et l'utilisation des matériaux acryliques couvrants est absolument interdite. Le PRGC définit, en outre, comme séquence immobilière monumentale ou d'intérêt environnemental les espaces concernés, même partiellement, par des éléments identifiés monumentaux, volumétriques et environnementaux, la contrainte volumétrique pour les interventions de restructuration sans augmentation de volume, avec maintien du nombre actuel d'étages et de la hauteur actuelle de l'avant toit, sans tenir compte de constructions ajoutées récemment et dépourvues de valeur historique - artistique et les paysages typologiques environnementaux

pour lesquels sont admises seulement des opérations conservatrices de restauration et de réfection.

A l'heure actuelle, la vétusté de l'instrument urbanistique en vigueur, la nécessité de sa modernisation à la fois en fonction des nouvelles exigences du territoire et de la normative apparues ces dernières années et au vu de la récente normative urbanistique donnée par la LR 12/2005 qui impose la rédaction d'un nouvel instrument urbanistique, l'Administration communale entend donner au plus vite, et en tout cas avant la dernière date fixée par la LR 12/2005, établie en 2009, cours à la formation du susdit Plan du Gouvernement du Territoire.

Pour le moment, l'Administration est en attente des nouvelles directives qui, selon ce qui est prévu par la LR 12/2005, donneraient des indications illustratrices pour les communes dont la population est inférieure à 5000 habitants pour la rédaction de cet instrument. Dans ce Plan du Gouvernement du Territoire, l'Administration entend en tout cas recevoir les engagements pris dans la délibération d'approbation des limites de zone du bien proposé à la candidature et de la zone tampon, ainsi que les mesures de sauvegarde que pose déjà le document en vigueur, comme les bandes de respect; également, la définition d'un instrument urbanistique détaillé, très précis par rapport à l'instrument actuel et plus complet dans certaines parties comme par exemple la définition d'un plan de couleur pour le centre historique, un plan des parkings, du système des routes mineures, des espaces verts et des murs, le tout renfermé dans un plan général stratégique d'ensemble.

Plan du Commerce de la Commune de Sabbioneta

Le Plan du Commerce se donne comme objectif de produire, d'une part un cadre de connaissances approfondi des manifestations d'intérêt et du territoire; et de fournir d'autre part quelques indications de caractère stratégique et opérationnel sur le rôle que les sujets propriétaires/gestionnaires et les opérateurs du secteur doivent jouer pour soutenir la compétitivité et la visibilité sur le marché national et parfois international du système territorial dans son ensemble.

Les objectifs du plan sont:

- qualification du système des foires, sous le profil de la présentation, capacité à communiquer et à exploiter le service;
- gestion des systèmes d'accueil et identification du besoin des usagers;
- analyse marketing avant/après les foires, visant à améliorer la visibilité et la qualité des événements pour la rédaction de ce plan, des études ont été lancées en utilisant les données fournies par les acteurs

directs, chambre de commerce, rencontres sectorielles, interviews à la fois des visiteurs et des exposants durant le déroulement des manifestations.

Dans le détail, le plan analyse:

- le système productif local:
 - 1) agriculture et zootechnie
 - 2) tourisme
 - 3) industrie et artisanat.
- le système des foires local:
 - 1) le rôle de la pro-loco
 - 2) le petit marché des antiquaires
 - 3) diverses manifestations annuelles renforcées avec les ans

Ces analyses prennent en considération tous les points qui concernent les manifestations, des parkings au réseau routier, les caractéristiques de l'espace d'exposition, les modalités d'accès à la zone, les exposants et les visiteurs, la promotion, l'information etc.

Tout ceci porte à une analyse S.W.O.T. de la manifestation dans laquelle sont comparés les points forts et les points faibles, les opportunités et les menaces. Ceci vient confirmer une situation à la date de juillet 2005 de marginalité par rapport au reste de l'économie provinciale et surtout par rapport à l'activité régionale: la perspective est celle d'un affaiblissement du système économique et social sur le long terme.

En analysant ensuite l'aspect touristique on arrive à la définition d'un territoire aux très grands potentiels et points forts, pourtant affaibli par l'absence d'orientation stratégique et systématique qui réunisse tous les aspects et les acteurs du commerce sous toutes ses formes.

d) *Plans exécutifs et Accords de Programme ou/et Ententes*

Les principaux plans exécutifs à l'intérieur de la zone candidate sont les suivants:

Commune de Mantoue

- *Plan exécutif prévu par le PRG nommé "Palazzo Te"*
- *Plan exécutif approuvé nommé "ex Upim"*
- *Plan exécutif prévu par le PRG nommé "ex Tea"*
- *Plan exécutif prévu par le PRG nommé "Porta Ceresse"*
- *Plan exécutif approuvé nommé "Mondadori"*
- *Plan détaillé approuvé nommé "Porta Mulina"*
- *Plan détaillé approuvé nommé "Fiera Catena"*
- *Plan exécutif prévu par le PRG nommé "Ex Butan Gas"*
- *Plan exécutif approuvé nommé "Lagocastello"*

- Plan exécutif prévu par le PRG nommé “Te Brunetti – Ospedale”
- Plan exécutif prévu par le PRG nommé “Strada Ghisiolo”
- Projet approuvé de récupération des rives des lacs “Parco Periurbano”

Commune de Sabbioneta

- Plan Détaillé d'Intérêt Supracommunal (PPIS) du centre historique de la Commune de Sabbioneta (adopté par d.c.c. du 03/05/1999; approuvé par d.c.c. du 14/11/2000 n. 64)

Les principaux Accords de Programme ou /et Ententes à l'intérieur de la zone candidate sont:

Commune de Mantoue:

- Entente préliminaire du 25 juin 1999 avec la Région Lombardie et la Province de Mantoue en matière de biens culturels

Commune de Sabbioneta:

- Accord de Programme promu par la Région Lombardie par d.g.r. n. 7/11321 du 29 novembre 2002 lié au Projet pour la valorisation de la Ville Murée: Palais Forti, Palais Giardino et Palais Ducal dans la Commune de Sabbioneta. (approbation du Comité pour l'Accord et la souscription 26 Janvier 2006).

Plans exécutifs de la Commune de Mantoue

A l'intérieur de la zone candidate, le plan régulateur général en vigueur prévoit trois espaces sujets à une planification exécutive dénommés: “Palais Te”, “ex Upim” et “ex Tea”, décrits ci-dessous.

Le PRG en vigueur comprend Palais Te et les zones adjacentes dans un espace de près de 150.000 mètres carrés de superficie, à assujettir à la planification, nommé “Palazzo Te”. La zone est comprise entre l'allée d'accès au Palais, les jardins publics qui la bordent et la zone actuellement occupée par les installations sportives en plein air, situés près de l'exèdre. Cette zone nécessite un aménagement organique du fait à la fois de la présence de structures dégradées et de fonctions incompatibles avec la valeur du Palais Te. Les normes du PRG en vigueur pour cet espace prévoient l'établissement d'équipements publics de type musée et de petites activités commerciales liées à la restauration, dans le respect des vues perspectives du Palais Te des respectives allées d'accès.

Ces mêmes normes du PRG prévoient en ce qui concerne l'application, la requalification des zones autour de la villa de Giulio Romano aussi bien à travers la réalisation d'un parc public qui joue le rôle de zone de recul convenant au Palais Te, qu'à travers la démolition d'édifices (en

partie réalisée pour l'ancienne école "Kennedy") ou le déplacement de structures qui aujourd'hui contrastent avec la mise en valeur du monument, en intégrant également les interventions comme prévu dans le secteur adjacent. Un concours d'idées sera proposé pour la valorisation de la zone et donc du bien.

Le PRG en vigueur a récepté un plan exécutif (approuvé par délibération du Conseil Communal n. 43 du 19.5.2004) nommé "ex Upim", dans le centre de la ville. Le but de la planification est de restituer à une zone reconstruite pendant l'après-guerre sa nature organique, surtout en rendant la zone piétonne et en requalifiant un parcours occupé aujourd'hui par les voitures. Pour atteindre cet objectif le plan exécutif prévoit les interventions suivantes:

- une nouvelle étude du réseau routier et du mobilier urbain en réservant la place de Fanteria et une partie de la Place Cavallotti aux piétons et en réalisant un nouveau canal d'eau (correspondant à l'ancien cours du Rio);
- la réalisation de deux parkings souterrains, en partie à destiner aux résidents (300 places sur deux étages);
- la récupération d'espaces commerciaux – d'une superficie totale de près de 3.000 mètres carrés distribués sur trois étages et le sous-sol – à travers une simple maintenance extraordinaire, espaces occupés pendant de nombreuses années par les magasins Upim, dans un édifice construit pendant l'après-guerre.

Le PRG en vigueur prévoit, à l'intérieur de la zone candidate, à proximité du Lac de Mezzo, un espace nommé "ex Tea" de près de 15.000 mètres carrés de superficie. Cet espace était occupé par le siège de l'entreprise de la municipalité de Mantoue et par la présence, pendant des décennies de dépôts de charbon, et il fait actuellement l'objet d'un assainissement. Sur cette zone, persistent quelques bâtiments remontant probablement à 1850, qui constituaient les hangars pour le stockage du charbon, provenant du port voisin de Catena. L'entreprise gérée par la municipalité ayant déplacé son siège dans la périphérie de la ville, cette importante partie de la ville nécessite donc une requalification organique, prévoyant, comme cela est indiqué par les normes du PRG en vigueur, un parking en structure (souterrain) afin de réduire la présence de voitures dans la zone, et une résidence pour reconstituer de manière organique le tissu de la ville.

Dans la zone adjacente à celle candidate, dans la zone tampon, le plan régulateur en vigueur a admis quelques actes de planification et prévu de nouveaux espaces liés, en partie, à la requalification des zones déjà

construites pour lesquelles la planification doit prévoir la requalification en partie en zones libres, décrites comme suit.

Cadres relatifs aux zones déjà construites, à requalifier.

Dans les zones limitrophes du stade communal, le PRG en vigueur prévoit un espace de près de 75.000 à assujettir à la planification, nommé "Porta Ceresè".

Cette zone nécessite un aménagement organique du fait de la présence de fonctions incompatibles avec la valeur du Palais Te, comme le stade, qui attire le trafic des véhicules.

Le PRG prévoit l'établissement d'activités économiques, tertiaires, commerciales et parkings, fonctionnels à l'accueil du "tourisme culturel" qui gravite autour du Palais Te; les mêmes normes du PRG établissent que doit être préservé l'axe de perspective de l'allée d'accès au Palais. Pour cet espace, une zone d'environ 15.000 mètres carrés a déjà été approuvée (par délibération du Conseil Communal n. 26 du 15.2.2005) sur laquelle la planification prévoit la réalisation de 11.000 mètres carrés de superficie brute totale (dont 65% tertiaire et 35% résidentielle), en phase de réalisation.

La superficie brute réalisable sur le reste du secteur équivaut à près de 50.000 mètres carrés. Un décret de loi du Ministère de l'Instruction Publique (du 18 août 1955) pèse sur la zone stipulant: *"il est interdit d'exécuter des travaux qui puissent endommager la lumière ou la perspective ou en tout cas puissent altérer les conditions de l'environnement et du décor"* du Palais Te et établit en outre que *"tout projet d'ouvrage qui en tout cas puisse altérer l'état actuel du bâtiment sujet aux dites interdictions devra être soumis à l'examen préventif de la Surintendance"*.

Le plan exécutif nommé "Mondadori" est approuvé par Accord de Programme en 2004 (entre la Province, la Commune de Mantoue et la Chambre de Commerce). La vaste zone (environ 17.000 mètres carrés) sert actuellement en partie de gare routière et en partie de parking public. Depuis plus d'un siècle la zone, située à cheval sur les murs de la ville, apparaît comme une "rupture" dans le tissu urbain et ses abords habituellement compacts. Depuis la fin du Moyen Age, jusqu'à 1888, la moitié est de la zone coïncide avec le grand potager du monastère-hospice d'Ognissanti; la moitié ouest est occupée par le système parallèle de la Fosse magistrale et du canal Paiolo. En 1888, la première transformation a été réalisée: le potager d'Ognissanti est occupé par la gare des tramways.

Les "signes historiques" sont présents dans la zone de manière labile et fragmentaire. La proposition de projet suggère donc une nette distinction entre le "mur urbain" vers la ville, et le parc public et les

allées, à travers un aménagement organique lié aux fonctions incompatibles avec le tissu historique limitrophe, à travers la relocalisation de la gare des autobus à laquelle la zone est actuellement destinée. Le plan prévoit la mise en œuvre d'une structure réceptive (7.500 mètres carrés environ), un parking à rotation pour environ 400 places auto, dans le but d'interrompre le flux de véhicules en leur interdisant l'accès au centre historique, des parkings pour les résidents (200 places) résidence (8.400 mètres carrés) et tertiaire (5.150 mètres carrés).

Toujours dans la zone tampon, aux portes de la ville, immédiatement adjacente à la zone candidate est en vigueur un plan détaillé nommé "Porta Mulina".

Cette espace urbain, qui dérive par sa conformation originale des aménagements hydrauliques réalisés à la fin du XII^{ème} siècle par Pitentino, a subi jusqu'à environ la moitié du XX^{ème} siècle, des transformations dont certaines importantes, qui ont pourtant toujours gardé lisible la structure et la forme essentielle de la porte, du pont de la ville et le type de rapport particulier entre la ville et l'eau. Les destructions suivant les conflits ont annulé cette situation: l'édification préexistante a été rasée au sol, la trame routière principale et secondaire est bouleversée ou altérée de manière irréversible.

Les transformations successives sur le réseau routier et sur l'édification, ont comporté des épisodes isolés qui n'ont pas relancé les travaux de construction. Il est pourtant devenu nécessaire de repenser cet espace à travers la planification approuvée en 2003, dont la prévision de plan prévoit la réalisation de 10.470 mètres carrés (dont 6.358 à destiner aux fonctions publiques) de nouvelle superficie à destiner à l'usage de résidence, commerce, tertiaire ainsi qu'un parking semi-souterrain de 400 places, afin de décongestionner le centre historique. La planification en phase de révision sera soumise à l'avis de la Surintendance.

Près de la zone candidate (la zone portuaire est comprise à l'intérieur de la zone candidate) à l'est en direction du Lac Inférieur est en vigueur un plan détaillé approuvé en 2000 nommé "Fiera Catena". Il concerne l'ancien quartier nommé "Fiera Catena", considéré dégradé selon la loi 392/78. Pour cette raison, le plan a fixé parmi ses propres objectifs, celui de la mise en valeur du tissu historique et du respect des préexistences de valeur. L'analyse historique de la zone a guidé les phases de dessin et a informé les choix du maintien de la trame routière historique, d'orientation des édifices du projet, d'achèvement du dessin urbain de grand intérêt existant, de détermination des démolitions prévues et de celles admises, de l'élaboration des normes liées à la conservation des bâtiments de valeur et de substitution et/ou restructuration des édifices dépourvus de valeur historique – architecturale. Il prévoit la réalisation

de nouvelles superficies pour un total d'environ 200.000 mètres carrés (fonctions publiques, résidentielles, tertiaires, réceptives et commerciales). Dans cet espace est compris le Port Catena; la Région, pour le compte de l'entreprise Porti a récemment commencé la réalisation du 1^o lot - 1^o secteur lié à la récupération de Port Catena (il s'agit en particulier de récupérer le bastion vers la zone de S. Nicolò). L'intention est de requalifier la zone et de remettre en état la fonction historique du port en accostage touristique nautique de qualité.

A l'est de la ville, un espace est prévu à assujettir à la planification exécutive nommé "ex Butan Gas". Cet espace situé à proximité d'importants axes routiers a pour objectif d'interrompre les flux de trafic avant le Pont de San Giorgio, accès à la zone monumentale du château. La zone où autrefois se tenait le commerce d'huiles minérales et de gaz, aujourd'hui inactif, a besoin d'être assaini. Il est donc prévu de reconverter la zone avec des fonctions plus adaptées au contexte. La superficie totale du secteur équivaut à 60.000 mètres carrés; une première tranche de cet espace (7.000 mètres carrés de superficie territoriale) prévoit la réalisation d'une structure d'accueil (avec une superficie brute au sol totale de près de 7000 mètres carrés), proposant avec une tranche successive, de destiner environ 10.000 mètres carrés en parking d'échange, 19.000 mètres carrés aux espaces verts, 10.000 mètres carrés à un parc urbain, 4.000 aux résidences, et 17.000 mètres carrés aux activités économiques. Le plan, dans sa complexité doit prévoir la réfection de certaines œuvres d'urbanisation outre la requalification de l'espace vert autour du monument de Pietro Fortunato Calvi.

Cadres relatifs aux zones libres

Le plan exécutif nommé "Lagocastello" a été approuvé (par délibération du Conseil Communal n. 14 du 10.2.2005), situé à proximité de la rive gauche du Lac Inférieur, dans une zone comprise en partie à l'intérieur du Parc du Mincio.

La superficie territoriale de l'espace est d'environ 308.000 mètres carrés; la superficie foncière des nouveaux établissements équivaut à 142.000 mètres carrés. La planification prévoit en outre 21.000 mètres carrés de parking public et de près de 110.000 mètres carrés de parc public (50.000 autres mètres carrés destinés à un parc sont cédés à l'extérieur du plan, sur la rive du lac). Pour ce plan, la Région, une fois conclue la vérification dont l'art. 1, alinéa 6, du DPR 12.04.1996, a considéré qu'elle suscite la nécessité de soumettre le projet de lotisation à l'évaluation d'impact environnemental.

Le PRG en vigueur prévoit au sud de la ville, pour compléter le bâti en partie existant et pour fermer l'expansion de la ville, un grand espace à

assujettir à la planification exécutive nommée “Te Brunetti-Ospedale”. La superficie territoriale du secteur équivaut à environ 340.000 mètres carrés sur lesquels est admise une superficie maximale d'environ 260.000 mètres carrés. La destination principale du PRG en vigueur est la résidence, ainsi que les activités économiques tertiaires et commerciales et des parkings en structure. Pour ce plan sera lancée par la Commune une procédure assistée par la Région, pour l'Evaluation Environnementale Stratégique.

Enfin, à l'est de la ville est en vigueur un espace seul, en partie compris dans la zone “tampon” à assujettir à une planification d'exécution, appelé “Strada Ghisiolo”.

La superficie territoriale totale de ce secteur équivaut à environ 200.000 mètres carrés sur lesquels est admise une superficie maximale d'environ 100.000 mètres carrés. La partie comprise à l'intérieur de la zone tampon équivaut à 68.000 mètres carrés dont 26.000 environ destinés au respect du cimetière (avec la présence du cimetière juif). La destination principale prévue pour cet espace est la résidence. La planification devra prévoir la réfection de certains ouvrages d'urbanisation, la réalisation d'un réseau de liaisons cyclo-piétonnes et pour atteindre les normes standard requises un ou plusieurs parkings aussi en structure avec fonction d'échange entre les moyens de transport publics et privés.

La connexion étroite entre les zones de particulier intérêt environnemental des Réserves Naturelles des Vallées du Mincio et Vallazza, avec les espaces verts appartenant aux lacs, directement relié à la ville historique et à son patrimoine historique et architectural, ainsi que les exigences de requalification manifestées par les citoyens, ont conduit la commune de Mantoue à promouvoir le projet de récupération des rives des lacs, nommé Parco Periurbano.

Ce parc concerne en particulier les zones qui s'étendent en sur la rive droite de lacs, de l'habitat de Belfiore jusqu'à Porto Catena (Lacs Supérieur, di Mezzo et Inférieur), et sur la rive gauche, de l'habitat de Citadella jusqu'à Via Brennero (Lac di Mezzo et Inférieur). La récupération de telles zones est le fruit d'une programmation opérationnelle et coordonnée de projets exécutifs, visant à créer une bande de tutelle de ville historique à travers des interventions vouées à valoriser et rendre exploitables à des fins environnementales, écologiques, touristiques et récréatives les vastes espaces verts le long des rives des Lacs de Mantoue. L'intervention, déjà prévue dans le Plan Régulateur de 1984, approuvé par la Commune de Mantoue et le Parc du Mincio, à l'heure actuelle a vu la récupération au plein usage public des rives urbaines situées en la ville et le Mincio, tandis qu'est en phase exécutive la partie sur la rive gauche des lacs.

Ce projet a donc été admis dans le Plan Régulateur Général en vigueur en tant que zone F “zones et équipements publics ou d'intérêt public ou général de propriété publique et/ou sujette à décision prévoyant l'expropriation”, pour une superficie totale d'environ 1.000.000 mètres carrés, en outre il a été mis en évidence dans le Plan des Services, comme intervention à compléter pour une superficie d'environ 800.000 mètres carrés dont ont été restituées à ce jour plus de 50% à la propriété publique.

Des bois de saules et de peupliers ont été rendus accessibles avec des pistes cyclables qui perfectionnent le réseau total des parcours cyclables et piétonniers (d'une longueur totale équivalente à environ 40 km). Sur ces mêmes zones, d'où l'on jouit d'une vue privilégiée du bien objet de la candidature Unesco, un projet est par ailleurs en cours de rédaction nommé: “*Systèmes verts: Renaturalisation et valorisation paysagère du Parc Périurbain*”, dont l'objectif premier est la liaison écologique avec la Forêt de Plaine de la Carpaneta. La réalisation de ce couloir, qui implique plusieurs communes de la province de Mantoue, sera effectuée à travers des actions de valorisation et d'augmentation des superficies réservées aux espaces verts, à travers la récupération des essences végétales présentes et le reboisement avec des espèces végétales typiques des espaces d'origine et des bords de rivières.

Dans le Parc Périurbain vu l'amplitude des espaces verts à disposition (environ 41 ha), sont situées également des activités sportives compatibles avec le contexte territorial dans lequel elles s'insèrent (par exemple camp canoë, comme siège de compétitions de canoë de niveau international) et en outre la réalisation prévue d'une zone équipée pour le camping harmonisé avec l'environnement particulièrement recherché dans lequel il s'insère.

La sauvegarde et la valorisation des particularités urbanistiques et monumentales de Mantoue passent donc par la sauvegarde du Mincio et de ses rives. C'est pourquoi la Commune poursuit depuis des années, une politique visant leur récupération, leur exploitation et le maintien de leurs caractéristiques naturelles.

Ceci vaut pour les zones voisines du fleuve, mais aussi pour les zones agricoles situées sur les rives du Mincio qui constituent le couloir écologique de Bosco della Fontana – système des Lacs de Mantoue – Forêt de Plaine de la Carpaneta, qui s'étend de la Commune de Marmirolo (au nord de la ville) jusqu'à la Commune de Gazzo Bigarello (situé à l'est de la ville). La volonté de créer ce réseau écologique ressort également de l'instrument de Planification communale qu'est le PRG. Dans le détail, la cartographie jointe montre les valeurs environnementales remarquables du territoire:

- zones pour équipements publics et d'intérêt public général comme les zones vertes, les zones destinées au Parc Périurbain, les zones destinées aux clubs privés (par exemple de canotage) localisées le long des rives des lacs, pour une étendue totale de 2.900.000 m², comme déterminées par le PRG;
- zones agricoles productives et zones agricoles caractérisées par un terrain lacustre et/ou de vallée et/ou boisé, pour une extension totale de 23.984.463 m², comme déterminées par le PRG;
- superficies, lacs et fleuves et zone destinée à la protection, pour une superficie totale de 10.843.075 m², comme déterminées par le PRG;
- zone soumise à la tutelle du Parc Régional du Mincio dans la Commune de Mantoue, pour une superficie totale de 32.360.000 m², comme déterminée par le PR;
- Sites d'Importance Communautaire Extension (SIC) pour une superficie totale située sur le territoire de la Commune de Mantoue d'environ 8.524.033 m².

Ce qui est exposé ci-dessus trouve un autre écho dans les données des espaces verts urbains exploitables: 1.313.121 m² (précision des zones destinées aux standards du PRG), équivalent à 27,54 m² par habitant, paramètre qui ajouté à d'autres, place Mantoue en tête des villes italiennes pour la qualité de l'environnement (première place en Ecosystème Urbain 2006, et second en Ecosystème Urbain 2007).

Plans exécutifs de la Commune de Sabbioneta

Le Plan Détaillé d'Intérêt Supercommunal (PPIS) du centre historique représente l'instrument exécutif du PRGC, dont il représente aussi l'approfondissement.

Comme requis par le PRG, les dispositions du PPIS en matière d'utilisation des immeubles, édifications immobilières et réalisation d'ouvrages d'infrastructures sont contraignantes pour ceux qui réalisent des interventions urbaines et immobilières dans son cadre, qu'il s'agisse d'acteurs privés ou publics, et on ne peut y déroger que dans les cas prévus par la législation en vigueur, en tenant toujours compte que pour les ouvrages à réaliser dans les immeubles liés par la Loi 1089/1939 et par la Loi 1497/1939 il est nécessaire d'avoir l'avis préventif de la Surintendance compétent.

La durée assignée au PPIS est celle de loi pour les plans détaillés, c'est-à-dire dix ans. Le PPIS se fixe les objectifs suivants:

- la conservation active du patrimoine urbain dans son ensemble, avec la restauration et la rehabilitation de ses valeurs constitutives, architecturales, typologiques et documentaires existentes;

- la qualification environnementale en termes de valorisation, récupération c'est-à-dire défense active des espaces ouverts, à l'intérieur et à l'extérieur des murs, ainsi que des murailles "gonzaguesques" elles-mêmes en tant qu'éléments déterminants pour l'image historique de Sabbioneta;
- l'amélioration de l'accessibilité au centre historique et des parkings pour les résidents et des fonctions établies ainsi que des visiteurs;
- la requalification de la Place d'Armi, comme porte principale de la ville et comme lieu emblématique de première importance.

Dans cette direction, le PPIS fournit deux instruments très précis: un recueil de *Fiches* où, îlot par îlot, il est dit pour chaque édifice, les règles d'intervention et un *Guide technique*, ou répertoire d'indications, concernant les technologies d'intervention.

En particulier, le plan prévoit 5 secteurs unitaires d'intervention dont il fournit les données auxquelles se tenir: les périmètres, les objectifs à atteindre et les contraintes à respecter, les volumétries et les hauteurs maximales réalisables, leur configuration planivolumétrique, les schémas des avancées sur les espaces publics, l'aménagement et l'assignation propriétaire des espaces non construits, le placement des accès et des parcours.

Le PPIS distingue deux champs ou "districts normatifs" séparés par le tracé des murailles "gonzaguesques".

Le premier district dénommé "centre historique" est constitué de l'ancien habitat et de la greffe formée par un îlot de quelques maisons et du stade de sport communal, comprise entre Via Bresciani, Via Pesenti et le canal qui de-là va jusqu'au bastion San Giovanni. Son importance est première sous l'aspect de la réglementation des interventions immobilières.

Le second, "la couronne externe" ou "bande de respect", présente un aspect, aussi problématique, de nature essentiellement paysagère, environnementale et urbanistique, tandis que les thèmes immobiliers concernent seulement l'exigence d'homologuer de manière normative avec le contexte dans lequel ils se trouvent les divers fragments d'urbanisations récentes de différents types imposés par la limite du PPIS. A cette "couronne externe" revient une double tâche: constituer une véritable zone de tutelle et de mise en valeur des murs, nettement définie sous tous ses aspects; et en même temps accueillir certaines des indispensables fonctions complémentaires que le centre historique ne peut et ne doit accueillir intégralement, en particulier les parkings.

Le PPIS accorde une attention particulière à la définition d'orientations et normes d'interventions aptes à requalifier la scène de la ville des

Gonzague et notamment au réseau des parcours et des places ainsi que aux murs et au système des espaces verts.

Accords de Programme ou/et Ententes de la Commune de Mantoue

Le 25 juin 1999, la Commune de Mantoue, avec la Région Lombardie et la Province de Mantoue a approuvé le texte d'une entente préliminaire en matière de biens culturels. Cette entente préliminaire détermine les principes et approfondit les contenus de l'Entente institutionnelle de programme entre le Gouvernement de la République et la Région Lombardie. Accord de programme cadre en matière de biens culturels entre le Ministère pour les Biens et les Activités Culturelles et la Région Lombardie, souscrit le 26 mai 1999.

L'entente institutionnelle de programme reconnaissait que: *“dans les provinces de Mantoue et Crémone, les Institutions locales, les sujets publics et privés concernés, la Région Lombardie et le Ministère pour les Biens et les Activités Culturelles, sont engagés dans la définition de programmes d'intervention inhérents à la restauration, la récupération et la mise en valeur de patrimoine historique et artistique et la création et réalisation de systèmes informatifs intégrés Etat-Région pour la documentation et la recherche, et qu'il faut procéder dès que possible, à la définition ponctuelle des interventions à réaliser”*.

L'entente préliminaire entre la Région Lombardie, la Province et la Commune de Mantoue, à la suite de l'entente de niveau supérieur, définit les stratégies prioritaires pour la mise en valeur des biens culturels et détermine certains domaines d'intervention. En particulier les domaines d'intervention en question sont articulés comme suit:

- *pôle archéologique, artistique et historique* qui concerne: l'ancienne Caserne Gonzaga, l'ancien Marché des bozzoli, le Musée de Palais Ducal et la Basilique de Santa Barbara (tous dans le complexe du Palais Ducal) qui intègre les pôles déjà existants: Palais d'Arco, Palais de la Ragione, Santa Barbara et le Musée Diocésain;
- *pôle des musées de la ville* qui prévoit la récupération du complexe de S. Sebastiano, la mise en valeur du Palais Te et de la Maison du Mantegna;
- *récupération monumentale et environnementale* des «Pescherie» et des «Beccherie» (poissoneries et boucheries) de Giulio Romano;
- *récupération fonctionnelle* de la bibliothèque communale Teresiana.

Accords de Programme de la Commune de Sabbioneta

La Région Lombardie par d.g.r. n. 7/11321 du 29 novembre 2002 a promue (selon l'art. 34 du DLgs 18 août 2000, n. 267 et de la LR 14 mars

2003, n. 2) un Accord de Programme, successivement approuvé par le Comité compétent pour l'Accord, réunit en date du 26 janvier 2006, pour la réalisation de l'intervention dénommé: "Projet pour la mise en valeur de la Ville Murée: Palais Forti, Palais Giardino et Palais Ducal dans la Commune de Sabbioneta".

Ont participé à l'Accord les sujets exécutifs suivant: Le Ministère pour les Biens et les Activités Culturelles, la Région Lombardie, la Province de Mantoue, la Commune de Sabbioneta et le Politecnico de Milan – Pôle de Mantoue. L'objectif et objet de l'Accord de Programme est la mise en valeur de la Ville Murée de Sabbioneta à travers la restauration et la récupération fonctionnelle du Mur d'Enceinte (y compris les bastions, glacis et accès liés); dans le but d'atteindre cet objectif la Commune de Sabbioneta pourra acquérir les parties complémentaires au système défensif, ainsi que procéder à la récupération fonctionnelle des édifices monumentaux situés dans la Commune, de propriété communale ou domaniale.

L'Accord de Programme s'articule en plusieurs phases et concerne différents monumentaux situés à l'intérieur du centre historique de Sabbioneta. Certaines de ces interventions ont déjà été réalisées, tandis que les autres devront être exécutés dans les termes prévus par programme. L'intervention a déjà terminé est celui concernant le Palais Forti avec:

- la réalisation des ouvrages pour terminer la partie du grenier et restituer sa fonction au complexe;
- la réalisation des œuvres nécessaires à la création d'une résidence dont l'usage est liée aux initiatives universitaires de type congrès, formation et autres ainsi qu'aux initiatives socio-culturelles de la Commune de Sabbioneta;
- l'aménagement et l'installation des espaces de la résidence.

Les interventions encore à réaliser concernent:

La Ville Murée et le Mur d'Enceinte:

- élaboration de l'étude de faisabilité pour sa conservation et refonctionnalisation.

Palais Giardino – enquêtes de connaissance et projets consistants en:

- relevé de l'état des lieux et analyse des dégradations;
- projet préliminaire et enquête archivo-historique du jardin, vérification préalable et fouilles archéologiques;
- projet de gestion.

Palais Ducal – enquêtes de connaissance et projets consistants en:

- relevé des matériaux, état des dégradations et consolidation structurelle des plafonds de bois;

- étude pour l'adaptation des structures;
- projet de gestion.

Palais du Cavallleggero – enquêtes de connaissance et projets consistants en:

- études et ouvrages destinés à la conservation de la construction.

Les autres Plans de Secteur et Projets sont les suivants:

- a) *Plan pour la surveillance de la Qualité de l'air de la Province de Mantoue*
- b) *Plan Urbain du Trafic de la Commune de Mantoue*
- c) *Plan de zonage acoustique de la Commune de Mantoue*
- d) *Plan d'assainissement du site d'intérêt national pollué (dans le cadre de la Commune de Mantoue*
- e) *Carte du risque sismique de la Commune de Mantoue*
- f) *Plan partiel pour l'aménagement hydrogéologique du Bassin du Pô*
- g) *Plan d'Urgence Communale de la Commune de Mantoue*
- h) *Plan général des structures publicitaires de la Commune de Mantoue*
- i) *Règlement pour le mobilier urbain de la Commune de Mantoue*
- j) *Règlement Immobilier de la Commune de Mantoue*
- k) *Règlement d'Hygiène de la Commune de Mantoue*

5.e Plan de Gestion du bien ou système de gestion documenté et exposé des objectifs de gestion pour le bien proposé à l'inscription au patrimoine mondial

Un Plan de Gestion de Mantoue et Sabbioneta a été préparé (voir pièce jointe). Il a pour objectif la mise en valeur et la sauvegarde du site proposé dans tous ses aspects culturels et historiques. Les objectifs prioritaires sont la conservation du patrimoine culturel des deux villes dans le cadre d'une stratégie d'ensemble de développement durable de tout le territoire concerné.

5.f Sources et niveaux de financement

Les deux communes et l'Administration de la province de Mantoue pour les financements ordinaires. La Région Lombardie, l'Etat italien et la Communauté Européenne pour le financement de projets spécifiques (voir aussi chap. 5.3. de la Synthèse du Plan de Gestion jointe).

5.g Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion

La Direction Régionale pour les Biens Culturels et Paysagers de la Région Lombardie est l'institution compétente pour la formation en matière de techniques de conservation et gestion du patrimoine culturel. Elle est dotée de laboratoires et fonctionnaires techniques qui collaborent aux activités de conservation des biens du territoire considéré à travers la supervision des travaux exécutés directement par les propriétaires privés.

La Région Lombardie et la Province comptent des écoles de formation de techniciens spécialisés dans le domaine de la restauration aussi bien des édifices que des oeuvres d'art. En particulier la ville de Mantoue est le siège de la Faculté d'Architecture depuis 1997 avec des enseignements spécifiques dans le domaine de la restauration des biens architecturaux et un Master de 1er niveau en Management des ressources culturelles, environnementales et paysagères.

En outre, à Mantoue se trouve l'Ecole Laboratoire de restauration et conservation des biens culturels des Instituts Santa Paola, promue par la Région Lombardie. Celle-ci investit l'activité formative des divers secteurs de la valorisation des biens culturels et environnementaux et en particulier la conservation des décorations murales et architecturales du patrimoine artistique.

5.h Planification pour les visiteurs et statistiques les concernant

Les présences officielles des visiteurs dans les structures d'accueil du site ont été en 2005 d'environ 125.000 à Mantoue et 4400 environ à Sabbioneta. L'analyse des flux en 2006 à Mantoue montre une augmentation des présences 1,7% confirmant la dynamique positive amorcée en 2005. En outre les arrivées, toujours en 2006, ont augmenté de 5,5%.

Les touristes sont accueillis par les Bureaux des Services d'Information et d'Accueil Touristique (IAT). Les musées et les structures publiques principales mettent à disposition des services de Librairie et guides touristiques. En ce qui concerne l'accueil réceptif, le site compte des structures hôtelières et extra-hôtelières diffusées de manière homogène sur le territoire.

Toutes les villes comptent des restaurants et des magasins de produits typiques. Dans toutes les villes sont aussi organisés des événements et des manifestations culturels et de tradition locale. Il faut souligner en particulier, le développement ces dernières années de grandes manifestations

d'importance internationale, comme le Festivaletteratura (Festival de Littérature), le Mantova Music Festival, le TEATRO Festival (Festival Théâtral) et la Mostra Mercato Nazionale dell'Antiquariato (foire nationale des antiquaires) ainsi que la Notte Bianca Europea della Cultura (Nuit Blanche Européenne de la Culture), qui font de ce site l'un des meilleurs exemples de gestion du tourisme culturel en Europe (voir aussi la pièce jointe à la Synthèse du Plan de Gestion ci-jointe).

5.i Politiques et programmes concernant la mise en valeur et la promotion du bien

Programmes de l'Administration Régionale de la Lombardie et de la Province de Mantoue.

- L'Administration Régionale de Lombardie et la Province de Mantoue ont réalisé leurs plans respectifs qui ont analysé le territoire et ses différents aspects et fixé les règles pour sa gestion dans le respect du patrimoine culturel existant (cf. 5.d).

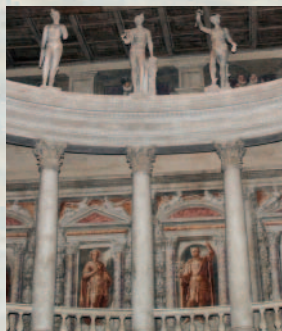
Programmes de l'Administration de la Commune de Mantoue et de la Commune de Sabbioneta.

- Les deux communes sont dotées d'instruments urbanistiques qui disciplinent toutes les transformations concernant le site proposé (cf. 5.d). En outre différentes initiatives de conservation et de valorisation ont été lancées et sont déjà en cours, en particulier pour ce qui concerne le système culturel et artistique des deux centres candidats.

5.j Nombre d'employés

Les employés proviennent des diverses sections de la Direction Générale de la Lombardie, ainsi que des institutions administratives et culturelles, comme les musées des communes du site.

6. SUIVI



6.a Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation

6.b Dispositions administratives pour le contrôle du bien

6.c Résultats des précédents exercices de soumission des rapports

6. SUIVI

6.a Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation

Les indicateurs qui permettent d'évaluer l'état de conservation du bien sont les suivants:

- le monitoring du territoire à travers les photographies aériennes;
- le contrôle permanent des activités du secteur des constructions de la part du secteur des constructions de la part de l'État;
- le monitoring annuel des flux touristiques à travers les services touristiques compétents;
- le monitoring annuel par la Région Lombardie des interventions financées en matière de travaux publics.

INDICATEUR	PERIODICITÉ	LIEU DU DOSSIER
Nbre de nouvelles constructions, restaurations et réhabilitations	annuelle	Communes
Nbre de flux	annuelle	Services Touristiques compétents
Nbre d'Interventions financées pour les travaux publics	annuelle	Région Lombardie

6.b Dispositions administratives pour le contrôle du bien

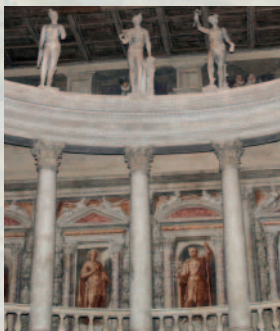
Comune di Mantova
 Maire: Fiorenza Brioni
 Via Roma, 39
 46100 Mantova, Italie
 Tel 0039-0376-338345
 Fax 0039-0376-338232
 Email: sindaco.brioni@domino.comune.mantova.it
 segreteria.sindaco@domino.comune.mantova.it
 Sito web: www.comune.mantova.it

Comune di Sabbioneta
 Maire: Antonio Beccari
 Piazza Ducale 2
 46018 Sabbioneta, Mantova, Italie
 Tel 0039-0375-223003
 Fax 0039-0375-223007
 E-mail: sindaco@comune.sabbioneta.mn.it
 Sito web: www.comune.sabbioneta.mn.it

6.c Résultats des précédents exercices de soumission des rapports

Il n'y a pas actuellement de rapports sur les gestions précédentes.

7. DOCUMENTATION



7.a Photographies, diapositives, inventaire des illustrations et tableaux d'autorisation à la reproduction et autre documentation audiovisuelle

7.b Textes relatifs à la classification aux fins de protection, exemplaires des Plans de Gestion ou systèmes de gestion, documenté et extraits d'autres plan concernant le bien

7.c Forme et date des dossiers ou des inventaires les plus récents concernant le bien

7.d Adresse où sont conservés l'inventaire et les archives

7.e Bibliographie

7.a Photographies, diapositives, inventaire des illustrations et tableaux d'autorisation à la reproduction et autre documentation audiovisuelle

Tableau des photographies

ID. NO	FORMAT (DIAPOSITIVE/PAPER/VIDEO)	TITRE LÉGENDE	DATE PHOTO (M/AA)	PHOTOGRAPHE/RÉALISATEUR DE LA VIDÉO	PROPRIÉTAIRE DES DROITS (SI DIFFÉRENT DU PHOTOGRAPHE/RÉALISATEUR VIDÉO)	COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE DES DROITS (NOM, ADRESSE, TEL/FAX, E-MAIL)	CESSION NON EXCLUSIVE DES DROITS
1	Cd/ diapositive/ papier	Mantoue Vue du Lac Superiore	Octobre 2004	Nicola Romani	Commune de Mantoue	Comune di Mantova Settore Attività Culturali, Museali e Bibliotecarie Via Frattini, 60 46100 Mantova Tel. 0039-0376-338645 Fax 0039-0376-338642 e-mail: info.cultura@domino.comune.mantova.it	
2	Cd/ diapositive/ papier	Mantoue Palais du Capitano	Juin 2004	Nicola Romani	Commune de Mantoue	Comune di Mantova Settore Attività Culturali, Museali e Bibliotecarie Via Frattini, 60 46100 Mantova Tel. 0039-0376-338645 Fax 0039-0376-338642 e-mail: info.cultura@domino.comune.mantova.it	
3	Cd/ diapositive/ papier	Mantoue Castello di San Giorgio, vue aérienne	Juin 2004	Nicola Romani	Commune de Mantoue	Comune di Mantova Settore Attività Culturali, Museali e Bibliotecarie Via Frattini, 60 46100 Mantova Tel. 0039-0376-338645 Fax 0039-0376-338642 e-mail: info.cultura@domino.comune.mantova.it	
4	Cd/ diapositive/ papier	Mantoue Palais Ducal, vue aérienne	Juillet 2002	Roberto Merlo	Commune de Mantoue	Comune di Mantova Settore Attività Culturali, Museali e Bibliotecarie Via Frattini, 60 46100 Mantova Tel. 0039-0376-338645 Fax 0039-0376-338642 e-mail: info.cultura@domino.comune.mantova.it	
5	Cd/ diapositive/ papier	Mantoue Palais Ducal, Andrea Mantegna, Chambre des Epoux: l'oculus. Sur concession de la Soprin- tendenza per il Patrimonio Storico Artistico ed Etnoantro- pologico di Mantova	Mars 2004	Nicola Romani	Commune de Mantoue	Comune di Mantova Settore Attività Culturali, Museali e Bibliotecarie Via Frattini, 60 46100 Mantova Tel. 0039-0376-338645 Fax 0039-0376-338642 e-mail: info.cultura@domino.comune.mantova.it	

ID. NO	FORMAT (DIAPOSITIVE/PAPER/VIDEO)	TITRE LÉGENDE	DATE PHOTO (M/AA)	PHOTOGRAPHE/RÉALISATEUR DE LA VIDÉO	PROPRIÉTAIRE DES DROITS (SI DIFFÉRENT DU PHOTOGRAPHE/RÉALISATEUR VIDÉO)	COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE DES DROITS (NOM, ADRESSE, TEL/FAX, E-MAIL)	CESSION NON EXCLUSIVE DES DROITS
6	Cd/ diapositive/ papier	Mantoue Palais Ducal Andrea Mantegna, Chambre des Epoux: chevaliers à la suite du marquis Ludovico. Sur conces- sion de la Soprintendenza per il Patrimonio Storico Artistico ed Etnoantropo- logico di Mantova	Juin 2004	Nicola Romani	Commune de Mantoue	Comune di Mantova Settore Attività Culturali, Museali e Bibliotecarie Via Frattini, 60 46100 Mantova Tel. 0039-0376-338645 Fax 0039-0376-338642 e-mail: info.cultura@domino.comune.mantova.it	
7	Cd/ diapositive/ papier	Mantoue Palais Ducal Andrea Mantegna, Chambre des Epoux: la rencontre du marquis Ludovico avec son fils Francesco. Sur conces- sion de la Soprintendenza per il Patrimonio Storico Artistico ed Etnoantropo- logico di Mantova	Juin 2004	Nicola Romani	Commune de Mantoue	Comune di Mantova Settore Attività Culturali, Museali e Bibliotecarie Via Frattini, 60 46100 Mantova Tel. 0039-0376-338645 Fax 0039-0376-338642 e-mail: info.cultura@domino.comune.mantova.it	
8	Cd/ diapositive/ papier	Mantoue Palais Ducal Andrea Mantegna, Camera picta. La famille Gonzaga Sur conces- sion de la Soprintendenza per il Patrimonio Storico Artistico ed Etnoantropo- logico di Mantova	Juin 2004	Nicola Romani	Commune de Mantoue	Comune di Mantova Settore Attività Culturali, Museali e Bibliotecarie Via Frattini, 60 46100 Mantova Tel. 0039-0376-338645 Fax 0039-0376-338642 e-mail: info.cultura@domino.comune.mantova.it	

ID. NO	FORMAT (DIAPOSITIVE/PAPER/VIDEO)	TITRE LÉGENDE	DATE PHOTO (M/AA)	PHOTOGRAPHE/RÉALISATEUR DE LA VIDÉO	PROPRIÉTAIRE DES DROITS (SI DIFFÉRENT DU PHOTOGRAPHE/RÉALISATEUR VIDÉO)	COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE DES DROITS (NOM, ADRESSE, TEL/FAX, E-MAIL)	CESSION NON EXCLUSIVE DES DROITS
9	Cd/ diapositive/ papier	Mantoue Palais Ducal appartement de Troie. Sur conces- sion de la Soprintendenza per il Patrimonio Storico Artistico ed Etnoantropo- logico di Mantova	Juillet 2006	Nicola Romani	Commune de Mantoue	Comune di Mantova Settore Attività Culturali, Museali e Bibliotecarie Via Frattini, 60 46100 Mantova Tel. 0039-0376-338645 Fax 0039-0376-338642 e-mail: info.cultura@domino.comune.mantova.it	
10	Cd/ diapositive/ papier	Mantoue Palais Te	Juillet 2002	Roberto Merlo	Commune de Mantoue	Comune di Mantova Settore Attività Culturali, Museali e Bibliotecarie Via Frattini, 60 46100 Mantova Tel. 0039-0376-338645 Fax 0039-0376-338642 e-mail: info.cultura@domino.comune.mantova.it	
11	Cd/ diapositive/ papier	Mantoue Palais Te: Giulio Romano, Chambre des Géants	Février 2003	Nicola Romani	Commune de Mantoue	Comune di Mantova Settore Attività Culturali, Museali e Bibliotecarie Via Frattini, 60 46100 Mantova Tel. 0039-0376-338645 Fax 0039-0376-338642 e-mail: info.cultura@domino.comune.mantova.it	
12	Cd/ diapositive/ papier	Mantoue Palais Te: Giulio Romano, Chambre des Géants, plafond	Février 2003	Nicola Romani	Commune de Mantoue	Comune di Mantova Settore Attività Culturali, Museali e Bibliotecarie Via Frattini, 60 46100 Mantova Tel. 0039-0376-338645 Fax 0039-0376-338642 e-mail: info.cultura@domino.comune.mantova.it	
13	Cd/ diapositive/ papier	Mantoue Palais Te, Loggia de David et Peschiere	Février 2003	Nicola Romani	Commune de Mantoue	Comune di Mantova Settore Attività Culturali, Museali e Bibliotecarie Via Frattini, 60 46100 Mantova Tel. 0039-0376-338645 Fax 0039-0376-338642 e-mail: info.cultura@domino.comune.mantova.it	
14	Cd/ diapositive/ papier	Mantoue Place Erbe: Palais du Podestà, Palais de la Ragione, Tour de l'Orologio, Rotonde de San Lorenzo	Juin 2004	Nicola Romani	Commune de Mantoue	Comune di Mantova Settore Attività Culturali, Museali e Bibliotecarie Via Frattini, 60 46100 Mantova Tel. 0039-0376-338645 Fax 0039-0376-338642 e-mail: info.cultura@domino.comune.mantova.it	

ID. NO	FORMAT (DIAPOSITIVE/PAPER/VIDEO)	TITRE LÉGENDE	DATE PHOTO (M/AA)	PHOTOGRAPHE/RÉALISATEUR DE LA VIDÉO	PROPRIÉTAIRE DES DROITS (SI DIFFÉRENT DU PHOTOGRAPHE/RÉALISATEUR VIDÉO)	COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE DES DROITS (NOM, ADRESSE, TEL/FAX, E-MAIL)	CESSION NON EXCLUSIVE DES DROITS
15	Cd/ diapositive/ papier	Mantoue Place Erbe: Tour de l'Orologio, Ronde de San Lorenzo	Septembre 2005	Nicola Romani	Commune de Mantoue	Comune di Mantova Settore Attività Culturali, Museali e Bibliotecarie Via Frattini, 60 46100 Mantova Tel. 0039-0376-338645 Fax 0039-0376-338642 e-mail: info.cultura@domino.comune.mantova.it	
16	Cd/ diapositive/ papier	Mantoue Basilique de S. Andrea	Juin 2004	Nicola Romani	Commune de Mantoue	Comune di Mantova Settore Attività Culturali, Museali e Bibliotecarie Via Frattini, 60 46100 Mantova Tel. 0039-0376-338645 Fax 0039-0376-338642 e-mail: info.cultura@domino.comune.mantova.it	
17	Cd/ diapositive/ papier	Mantoue Les places, vue aérienne	Juillet 2002	Roberto Merlo	Commune de Mantoue	Comune di Mantova Settore Attività Culturali, Museali e Bibliotecarie Via Frattini, 60 46100 Mantova Tel. 0039-0376-338645 Fax 0039-0376-338642 e-mail: info.cultura@domino.comune.mantova.it	
18	Cd/ diapositive/ papier	Mantoue Eglise de San Sebastiano	Juin 2006	Nicola Romani	Commune de Mantoue	Comune di Mantova Settore Attività Culturali, Museali e Bibliotecarie Via Frattini, 60 46100 Mantova Tel. 0039-0376-338645 Fax 0039-0376-338642 e-mail: info.cultura@domino.comune.mantova.it	
19	Cd/ diapositive/ papier	Mantoue Maison de Mantegna	Mars 2004	Nicola Romani	Commune de Mantoue	Comune di Mantova Settore Attività Culturali, Museali e Bibliotecarie Via Frattini, 60 46100 Mantova Tel. 0039-0376-338645 Fax 0039-0376-338642 e-mail: info.cultura@domino.comune.mantova.it	
20	Cd/ diapositive/ papier	Mantoue Les tours, vue aérienne	Juillet 2006	Nicola Romani	Commune de Mantoue	Comune di Mantova Settore Attività Culturali, Museali e Bibliotecarie Via Frattini, 60 46100 Mantova Tel. 0039-0376-338645 Fax 0039-0376-338642 e-mail: info.cultura@domino.comune.mantova.it	

ID. NO	FORMAT (DIAPOSITIVE/PAPER/VIDEO)	TITRE LÉGENDE	DATE PHOTO (M/AA)	PHOTOGRAPHE/RÉALISATEUR DE LA VIDÉO	PROPRIÉTAIRE DES DROITS (SI DIFFÉRENT DU PHOTOGRAPHE/RÉALISATEUR VIDÉO)	COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE DES DROITS (NOM, ADRESSE, TEL/FAX, E-MAIL)	CESSION NON EXCLUSIVE DES DROITS
21	Cd/ diapositive/ papier	Mantoue vue d'en haut	Juillet 2002	Roberto Merlo	Commune de Mantoue	Comune di Mantova Settore Attività Culturali, Museali e Bibliotecarie Via Frattini, 60 46100 Mantova Tel. 0039-0376-338645 Fax 0039-0376-338642 e-mail: info_cultura@domino.comune.mantova.it	
22	Cd/ diapositive/ papier	Sabbioneta Palais Ducal, avec vue sur la campagne	2002	Danilo Malacarne	Commune de Sabbioneta	Comune di Sabbioneta Area Turismo e Servizi Cul. Palazzo Forti Via Accademia, 6 46018 Sabbioneta (Mn) Tel. 0039-0375-52085 Fax 0039-0375-222385 e-mail: c.valenti@comune.sabbioneta.mn.it	
23	Cd/ diapositive/ papier	Sabbioneta Palais Ducal vu de la Loggia de Porta Vittoria	Mars 2005	Giovanni Sartori	Commune de Sabbioneta	Comune di Sabbioneta Area Turismo e Servizi Cult. Palazzo Forti Via Accademia, 6 46018 Sabbioneta (Mn) Tel. 0039-0375-52085 Fax 0039-0375-222385 e-mail: c.valenti@comune.sabbioneta.mn.it	
24	Cd/ diapositive/ papier	Sabbioneta Palais Ducal, (prospective de place Ducale). Sur concession du Mini- nistère pour les Biens et les Activités Culturelles	Septembre 2001 Janvier 2002	Fabrizio Buratta e Fausto Valente	Commune de Sabbioneta	Comune di Sabbioneta Area Turismo e Servizi Cult. Palazzo Forti Via Accademia, 6 46018 Sabbioneta (Mn) Tel. 0039-0375-52085 Fax 0039-0375-222385 e-mail: c.valenti@comune.sabbioneta.mn.it	
25	Cd/ diapositive/ papier	Sabbioneta Grand Corridor ou Galerie des Antichi, (extérieur sur place d'Armi)	Septembre 2003	Vittorio Boni	Commune de Sabbioneta	Comune di Sabbioneta Area Turismo e Servizi Cult. Palazzo Forti Via Accademia, 6 46018 Sabbioneta (Mn) Tel. 0039-0375-52085 Fax 0039-0375-222385 e-mail: c.valenti@comune.sabbioneta.mn.it	
26	Cd/ diapositive/ papier	Sabbioneta Grand Corridor ou Galerie des Antichi	Septembre 2003	Vittorio Boni	Commune de Sabbioneta	Comune di Sabbioneta Area Turismo e Servizi Cult. Palazzo Forti Via Accademia, 6 46018 Sabbioneta (Mn) Tel. 0039-0375-52085 Fax 0039-0375-222385 e-mail: c.valenti@comune.sabbioneta.mn.it	

ID. NO	FORMAT (DIAPOSITIVE/PAPER/VIDEO)	TITRE LÉGENDE	DATE PHOTO (M/AA)	PHOTOGRAPHE/RÉALISATEUR DE LA VIDÉO	PROPRIÉTAIRE DES DROITS (SI DIFFÉRENT DU PHOTOGRAPHE/RÉALISATEUR VIDÉO)	COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE DES DROITS (NOM, ADRESSE, TEL/FAX, E-MAIL)	CESSION NON EXCLUSIVE DES DROITS
27	Cd/ diapositive/ papier	Sabbioneta Giovanni et Alessandro Alberti, Grand Corridor ou Galerie des Antichi (intérieur). Sur conces- sion du Ministère pour les Biens et les Activités Culturelles	Septembre 2001 Janvier 2002	Fabrizio Buratta e Fausto Valente	Commune de Sabbioneta	Comune di Sabbioneta Area Turismo e Servizi Cult. Palazzo Forti Via Accademia, 6 46018 Sabbioneta (Mn) Tel. 0039-0375-52085 Fax 0039-0375-222385 e-mail: c.valenti@comune.sabbioneta.mn.it	
28	Cd/ diapositive/ papier	Sabbioneta Grand Corridor ou Galerie des Antichi, avec le Palais Giardino	Mars 2005	Giovanni Sartori	Commune de Sabbioneta	Comune di Sabbioneta Area Turismo e Servizi Cult. Palazzo Forti Via Accademia, 6 46018 Sabbioneta (Mn) Tel. 0039-0375-52085 Fax 0039-0375-222385 e-mail: c.valenti@comune.sabbioneta.mn.it	
29	Cd/ diapositive/ papier	Sabbioneta Vincenzo Scamozzi, Théâtre (façade). Sur conces- sion du Ministère pour les Biens et les Activités Culturelles	Septembre 2001 Janvier 2002	Fabrizio Buratta e Fausto Valente	Commune de Sabbioneta	Comune di Sabbioneta Area Turismo e Servizi Cult. Palazzo Forti Via Accademia, 6 46018 Sabbioneta (Mn) Tel. 0039-0375-52085 Fax 0039-0375-222385 e-mail: c.valenti@comune.sabbioneta.mn.it	
30	Cd/ diapositive/ papier	Sabbioneta Vincenzo Scamozzi, Théâtre (intérieur). Sur conces- sion de le Ministère pour les Biens et les Activités Culturelles	Septembre 2001 Janvier 2002	Fabrizio Buratta e Fausto Valente	Commune de Sabbioneta	Comune di Sabbioneta Area Turismo e Servizi Cult. Palazzo Forti Via Accademia, 6 46018 Sabbioneta (Mn) Tel. 0039-0375-52085 Fax 0039-0375-222385 e-mail: c.valenti@comune.sabbioneta.mn.it	
31	Cd/ diapositive/ papier	Sabbioneta Profil de la ville depuis les murs entre les bastions de San Giorgio et San Giovanni	Septembre 2003	Vittorio Boni	Commune de Sabbioneta	Comune di Sabbioneta Area Turismo e Servizi Cult. Palazzo Forti Via Accademia, 6 46018 Sabbioneta (Mn) Tel. 0039-0375-52085 Fax 0039-0375-222385 e-mail: c.valenti@comune.sabbioneta.mn.it	

ID. NO	FORMAT (DIAPOSITIVE/PAPER/VIDEO)	TITRE LÉGENDE	DATE PHOTO (M/AA)	PHOTOGRAPHE/RÉALISATEUR DE LA VIDÉO	PROPRIÉTAIRE DES DROITS (SI DIFFÉRENT DU PHOTOGRAPHE/RÉALISATEUR VIDÉO)	COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE DES DROITS (NOM, ADRESSE, TEL/FAX, E-MAIL)	CESSION NON EXCLUSIVE DES DROITS
32	Cd/ diapositive/ papier	Sabbioneta Porte Imperiale et le mure d'enceinte de la ville sous la neige	Janvier 2006	Danilo Malacarne	Commune de Sabbioneta	Comune di Sabbioneta Area Turismo e Servizi Cult. Palazzo Forti Via Accademia, 6 46018 Sabbioneta (Mn) Tel. 0039-0375-52085 Fax 0039-0375-222385 e-mail: c.valenti@comune.sabbioneta.mn.it	
33	Cd/ diapositive/ papier	Sabbioneta Porte Imperiale sous la neige	Janvier 2006	Danilo Malacarne	Commune de Sabbioneta	Comune di Sabbioneta Area Turismo e Servizi Cult. Palazzo Forti Via Accademia, 6 46018 Sabbioneta (Mn) Tel. 0039-0375-52085 Fax 0039-0375-222385 e-mail: c.valenti@comune.sabbioneta.mn.it	
34	Cd/ diapositive/ papier	Sabbioneta Giovan Francesco Bicesi dit Fornarino, Petite chambre des Grazie, Palais Giardino. Sur concession du Ministère pour les Biens et les Activités Culturelles	Septembre 2001 Janvier 2002	Fabrizio Buratta e Fausto Valente	Commune de Sabbioneta	Comune di Sabbioneta Area Turismo e Servizi Cult. Palazzo Forti Via Accademia, 6 46018 Sabbioneta (Mn) Tel. 0039-0375-52085 Fax 0039-0375-222385 e-mail: c.valenti@comune.sabbioneta.mn.it	
35	Cd/ diapositive/ papier	Sabbioneta Bernardino Campi et atelier. Salle des Miroirs, Palais Giardino, long mur vers la Galerie. Sur concession du Ministère pour les Biens et les Activités Culturelles	Septembre 2001 Janvier 2002	Fabrizio Buratta e Fausto Valente	Commune de Sabbioneta	Comune di Sabbioneta Area Turismo e Servizi Cult. Palazzo Forti Via Accademia, 6 46018 Sabbioneta (Mn) Tel. 0039-0375-52085 Fax 0039-0375-222385 e-mail: c.valenti@comune.sabbioneta.mn.it	

ID. NO	FORMAT (DIAPOSITIVE/PAPER/VIDEO)	TITRE LÉGENDE	DATE PHOTO (M/AA)	PHOTOGRAPHE/RÉALISATEUR DE LA VIDÉO	PROPRIÉTAIRE DES DROITS (SI DIFFÉRENT DU PHOTOGRAPHE/RÉALISATEUR VIDÉO)	COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE DES DROITS (NOM, ADRESSE, TEL/FAX, E-MAIL)	CESSION NON EXCLUSIVE DES DROITS
36	Cd/ diapositive/ papier	Sabbioneta Bernardino Campi et atelier. Salle des Miroirs, Palais Giardino, long mur vers le Jardin. Sur concession du Ministère pour les Biens et les Activités Culturelles	Septembre 2001 Janvier 2002	Fabrizio Buratta e Fausto Valente	Commune de Sabbioneta	Comune di Sabbioneta Area Turismo e Servizi Cult. Palazzo Forti Via Accademia, 6 46018 Sabbioneta (Mn) Tel. 0039-0375-52085 Fax 0039-0375-222385 e-mail: c.valenti@comune.sabbioneta.mn.it	
37	Cd/ diapositive/ papier	Sabbioneta Equipe de Bernardino Campi, vue en perspective de la ville, Chambre de Philémon et Baucis, Palais Giardino. Sur concession du Ministère pour les Biens et les Activités Culturelles	Septembre 2001 Janvier 2002	Fabrizio Buratta e Fausto Valente	Commune de Sabbioneta	Comune di Sabbioneta Area Turismo e Servizi Cult. Palazzo Forti Via Accademia, 6 46018 Sabbioneta (Mn) Tel. 0039-0375-52085 Fax 0039-0375-222385 e-mail: c.valenti@comune.sabbioneta.mn.it	
38	Cd/ diapositive/ papier	Sabbioneta Porte Vittoria	Mars 2005	Giovanni Sartori	Commune de Sabbioneta	Comune di Sabbioneta Area Turismo e Servizi Cult. Palazzo Forti Via Accademia, 6 46018 Sabbioneta (Mn) Tel. 0039-0375-52085 Fax 0039-0375-222385 e-mail: c.valenti@comune.sabbioneta.mn.it	
39	Cd/ diapositive/ papier	Sabbioneta Vue aérienne	Juillet 2002	Roberto Merlo	Commune de Sabbioneta	Comune di Sabbioneta Area Turismo e Servizi Cult. Palazzo Forti Via Accademia, 6 46018 Sabbioneta (Mn) Tel. 0039-0375-52085 Fax 0039-0375-222385 e-mail: c.valenti@comune.sabbioneta.mn.it	

ID. NO	FORMAT (DIAPOSITIVE/PAPER/VIDEO)	TITRE LÉGENDE	DATE PHOTO (M/AA)	PHOTOGRAPHE/RÉALISATEUR DE LA VIDÉO	PROPRIÉTAIRE DES DROITS (SI DIFFÉRENT DU PHOTOGRAPHE/RÉALISATEUR VIDÉO)	COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE DES DROITS (NOM, ADRESSE, TEL/FAX, E-MAIL)	CESSION NON EXCLUSIVE DES DROITS
40	Cd/ diapositive/ papier	Sabbioneta Vespasiano Gonzaga Colonna statue équestre de bois, Palais Ducal. Sur conces- sion du Ministère pour les Biens et les Activités Culturelles	Septembre 2001 Janvier 2002	Fabrizio Buratta e Fausto Valente	Commune de Sabbioneta	Comune di Sabbioneta Area Turismo e Servizi Cult. Palazzo Forti Via Accademia, 6 46018 Sabbioneta (Mn) Tel. 0039-0375-52085 Fax 0039-0375-222385 e-mail: c.valenti@comune.sabbioneta.mn.it	
41	Cd/ diapositive/ papier	Sabbioneta Plan Ancien ASMN, Cadastre Lombard Vénitien, 1848	Mars 2005	Archivio di Stato di Mantova	Commune de Sabbioneta	Comune di Sabbioneta Area Turismo e Servizi Cult. Palazzo Forti Via Accademia, 6 46018 Sabbioneta (Mn) Tel. 0039-0375-52085 Fax 0039-0375-222385 e-mail: c.valenti@comune.sabbioneta.mn.it	
42	Cd/ diapositive/ papier	Sabbioneta Murs d'enceinte avec la Porte Imperiale	Mars 2005	Giovanni Sartori	Commune de Sabbioneta	Comune di Sabbioneta Area Turismo e Servizi Cult. Palazzo Forti Via Accademia, 6 46018 Sabbioneta (Mn) Tel. 0039-0375-52085 Fax 0039-0375-222385 e-mail: c.valenti@comune.sabbioneta.mn.it	

Liste des textes

Mantoue

A Casa di Andrea Mantegna. Cultura artistica a Mantova nel Quattrocento (catalogo della mostra, Mantova 2006, a cura di Signorini R.) Milano 2006.

Teatri storici nel territorio mantovano (a cura di Zuccoli N.), Mantova 2005.

AA.VV., *Mantova e il suo territorio* (a cura di Rumi G., Mezzanotte G., Cova A.), Milano 1999.

AA.VV., *Leon Battista Alberti e l'architettura* (catalogo della mostra, Mantova 2006, a cura di Bulgarelli M., Calzona A., Ceriana M., Fiore F. P.), Milano 2006.

AA.VV., *Mantova* (Guide Skira *Le città d'arte*), Milano 2004.

Ascolini V., *Mantova, il segreto della città. Fotografie di Vasco Ascolini. Testi di Gombrich, Le Goff, Sorlin*, Mantova 2003.

- Bazzotti U., *Palazzo Te a Mantova*, Milano 2005.
- Benetti S., Erbesato G.M., Pisani C., *Mantova. Il Museo della Città*, Milano 2005.
- Ferrari D. (a cura di), *Mantova nelle stampe: trecentottanta carte, piante, e vedute del territorio mantovano*, Brescia 1985.
- Giovannini A., Malacarne G., *Mantova nel cuore*, Verona 2006.
- Merlo R., *Mantova in volo*, Genova 2002.
- Signorini R., *Storia di Mantova. L'eredità gonzaghesca secoli XII-XVIII*, a cura di Marzio A. Romani, Mantova 2005.
- Suitner G. Nicolini D., *Mantova. L'architettura della città*, Milano 1987.

Sabbioneta

- Bini M. (a cura di), *Sabbioneta, piccola reggia padana*, Modena 1994.
- Malacarne G. (a cura di), *L'anima di un uomo. Fotografie di Arrigo Giovannini*, Caselle Sommacampagna (Vr) 2006.
- Sartori G., Rossetti E., *Sabbioneta, la nuova Roma - Guida per i visitatori*, Viadana (Mn) 2004.
- Wulz H., *Die "Galleria degli Antichi" des Vespasiano Gonzaga in Sabbioneta*, Petersberg Imhof 2006.
- Pezzini G. (a cura di), *Sabbioneta – La Città del principe, Visita virtuale e interattiva a Sabbioneta "La città del Principe" Vespasiano Gonzaga Colonna*, Mantova 2001.
- Zanichelli M., *The marvels of the Mantuan Region – The images and tastes of a magical region*, Bergamo 2003.

7.b Textes relatifs à la classification aux fins de protection, exemplaires des Plans de Gestion ou systèmes de gestion, documenté et extraits d'autres plan concernant le bien

Synthèse du Plan de Gestion
Plan de Gestion (texte en italien)

Protocole d'entente entre le Ministère pour les Biens et les Activités Culturelles, la Direction Régionale pour les Biens Culturels et Paysagers de Lombardie, la Région Lombardie, la Province de Mantoue et les Communes de Mantoue et Sabbioneta pour la définition des méthodologies de rédaction et pour l'application d'un Plan de Gestion du site "Mantoue et Sabbioneta", candidat pour l'inscription à la liste du Patrimoine Mondial Unesco.

Plan Territorial de Coordination de la Province de Mantoue (cd-rom)
Plan Territorial de Coordination du Parc Régional du Mincio (cd-rom)
Loi Régionale du 8 septembre 1984 n. 47 – Institution du Parc du Mincio (cd-rom)

Mantoue
Plan Régulateur Général (cd-rom)
Plan des Services (cd-rom)
Règlement Immobilier (cd-rom)
Etude Géologique – Technique (cd-rom)
Plan du Trafic (cd-rom)

Sabbioneta
Plan Régulateur Général 1974 (cd-rom)
Extrait du Plan Régulateur Général variante Générale F1994 (cd-rom)
Plan Détaillé d'Intérêt Supracommunal du centre historique 1998-2000 (cd-rom)

Décrets de Loi
Surintendance aux Biens Culturels et Environnementaux de Brescia – Immeubles classés (Mantoue et Sabbioneta)
Décret de Loi – zone du Rio DM 13/02/1965 – GU n.53 du 01/03/1965
Décret de Loi – rives du fleuve Mincio DM 03/04/1965 – GU n.101 du 22/04/1965
Décret de Loi – rives des Lacs di Mezzo et Inferiore DM 26/05/1970 – GU n.158 du 25/06/1970
Décret de Loi – remblais autour de Sabbioneta DM 03/07/1975 – GU n.203 du 31/07/1975
Décret de Loi – centre historique et Citadelle DM 13/10/1977 – GU n.346 du 21/12/1977

7.c Forme et date des dossiers ou des inventaires les plus récents concernant le bien

Toute la documentation liée aux biens protégés est auprès de la Surintendance. La liste des biens est constamment mise à jour avec l'insertion des nouveaux décrets de tutelle approuvés par le Ministère pour les Biens et les Activités Culturelles.

7.d Adresse où sont conservés l'inventaire et les archives

Direction Régionale pour les Biens Culturels et Paysagers – Région Lombardie

Direzione Regionale per i Beni Culturali e Paesaggistici – Regione Lombardia

Soprintendente: Arch. Carla Di Francesco

Corso Magenta, 24

20123 Milano, Italie

Tel. 0039-02-802941

Fax 0039-02-80294232

E-mail: info@lombardia.beniculturali.it

segreteria@lombardia.beniculturali.it

difrancesco@lombardia.beniculturali.it

Sito web: www.lombardia.beniculturali.it

7.e Bibliographie

1. Texte généraux

1.a. Histoire du duché et du territoire de Mantoue

AA.VV., *Archeologia dal territorio mantovano* (a cura di E. M. Menotti), Mantova 2001.

AA.VV., *Gli Etruschi a nord del Po* (a cura di R. De Marinis), Publi-Paolini 1987.

AA.VV., *Mantova. La storia, le lettere, le arti*, Mantova 1961.

AA.VV., *Il paesaggio mantovano nelle tracce materiali, nelle lettere e nelle arti*, in corso di pubblicazione.

AA.VV., *Mantova e i Gonzaga nella civiltà del Rinascimento* (Atti del convegno - 1974) Mantova 1977.

AA.VV., *Mantova e il suo territorio* (a cura di Rumi G., Mezzanotte G., Cova A.), Milano 1999.

AA.VV., *Misurare la terra: centuriazione e coloni nel mondo romano. Il caso mantovano*, Modena 1984.

AA.VV., *Un ducato ai confini dell'impero. Mantova nel Settecento* (catalogo della mostra, a cura di Belluzzi A.), Mantova 1987.

Amadei G., Marani E., *I Gonzaga a Mantova*, Milano 1975.

Amadei G., Marani E., *Signorie padane dei Gonzaga*, Mantova 1982.

Arrivabene L., *Vita del Sereniss.mo S.r Guglielmo Gonzaga Duca di Mantova, et di Monferrato...*, Mantova 1588.

Ascolini V., *Mantova, Il segreto della città. Fotografie di Vasco Ascolini. Testi di Gombrich, Le Goff, Sorlin*, Mantova, 2003.

- Bianchi M, Carpeggiani P., *Il territorio in Mantova, le origini*, Mantova 2005.
- Calabi D., *Il principe architetto, la città e il territorio nelle piccole signorie italiane tra Quattro e Cinquecento*, in *Il principe architetto* (atti del convegno internazionale, Mantova 21-23 ottobre 1999), Firenze 2002.
- Camerlenghi E., *Lineamenti di geografia e storia del paesaggio agrario mantovano*, Mantova 2003.
- Capilupi A., *Le carte topografiche del ducato di Mantova alla fine del XVII secolo ed al principio di quello successivo*, Mondovì-Mantova 1893.
- Cattini M., *Il Territorio in Storia di Mantova. Uomini, ambiente, economia, società, istituzioni* (a cura di Marzio Romani), Mantova 2005, vol. I, pp. 11- 55.
- Cattini M., *Le navi della pianura. Strade liquide e relazioni commerciali nella regione centropadana (secoli X-XIV)*, in *L'urbanistica di Modena medievale, X-XV secolo: confronti, interrelazioni, approfondimenti* (a cura di Guidoni E. e Mazzeri C.), Roma 2001, pp. 15-23.
- Colomi V., *Il territorio mantovano nel Sacro Romano Impero*, Milano 1959.
- Coniglio G., *I Gonzaga*, Varese 1967.
- d'Arco C., *Studi intorno al municipio di Mantova dall'origine di questa fino all'anno 1863*, III, Mantova 1872.
- d'Arco C., *Raccolta di cronisti e documenti storici inediti*, diretta da G. Müller, vol. II, Milano 1857, pp. 16-26
- Davari A., *Le Notizie storiche topografiche della città di Mantova nei secoli XIII, XIV, XV*, Mantova 1903.
- Donesmondi I., *Dell'Istoria ecclesiastica di Mantova*, Mantova 1612-16.
- Equicola M., *Dell'istoria di Mantova Libri Cinque*, Mantova 1607.
- Ferrari D., *Mantova nelle stampe*, Brescia 1985.
- Luzio A., *L'archivio Gonzaga di Mantova. La corrispondenza familiare, amministrativa e diplomatica Gonzaga*, Verona 1922.
- Marani E. (a cura di), *Breve Chronicon mantuanum ab anno 1095 ad annum 1309 sive annales mantuani*, Mantova 1968.
- Mozzarelli C., *Lo Stato gonzaghese. Mantova dal 1328 al 1707* in *Storia d'Italia* (a cura di Galasso G.), XVII: *I ducati padani, Trento e Trieste*, Torino 1979, pp. 357-495.
- Mutti Ghisi E., *La centuriazione triumvirale dell'agro mantovano*, Mantova 1981.
- Pagliari I., *L'immagine della città e del ducato di Mantova*, in *Mantova e i Gonzaga di Nevers* (catalogo della mostra, a cura di Bazzotti U.), Mantova 1999.
- Quazza R., *“La guerra per la successione di Mantova e del Monferrato” (1628-1631)*, Mantova 1926.
- Quazza R., *Mantova attraverso i secoli*, Mantova 1933.
- Rodella G., *Castelli del territorio gonzaghese nel Quattrocento: verso una nuova funzione*, in *“Arte Lombarda”*, LXIV-1983, n. 1, pp. 15-28.

- Rodella G., *Giovanni da Padova. Un ingegnere gonzaghese nell'età dell'Umanesimo*, Milano 1988.
- Tarducci F., *Gianfrancesco signore di Mantova (1407-20)*, in *Archivio Storico Lombardo*, Milano 1902-3, voll. 17-18.
- Torelli P., *Regesto mantovano*, Roma 1914.
- Torelli P., *Un comune cittadino in territorio ad economia agricola*, Mantova 1930.
- Toscano R., *Stanze di Raffaello Toscano ai Serenissimi Vincentio Gonzaga e Leonora de Medici, principi di Mantova e di Monferrato; sopra l'edificazione di Mantova e l'origine dell'antichissima Famiglia de' Principi Gonzaga*, Torino 1586.
- Tozzi P., *La centuriazione di Mantova*, in *Storia padana antica*, Milano 1972, pp. 55-72.
- Vaini M., *Dal Comune alla Signoria: Mantova dal 1200 al 1328*, Milano 1986.
- Visi G.B., *Notizie storiche della città e dello Stato di Mantova*, Mantova 1781-82.

1.b. Renaissance

- AA.VV., *Giulio Romano* (catalogo della mostra, Mantova 1989), Mantova 1989.
- AA.VV., *Leon Battista Alberti e l'architettura* (catalogo della mostra, Mantova 2006, a cura di Bulgarelli M., Calzona A., Ceriana M., Fiore F. P.), Milano 2006.
- Ackerman J., *Architectural practice in the Italian Renaissance*, in *Journal of the Society of Architectural Historians*, XIII-1954, pp. 3-11.
- Agosti G., *Su Mantegna. I. La storia dell'arte libera la testa*, Milano 2005.
- Alberti L.B., *L'Architettura [De re aedificatoria]*, ediz. G. Orlandi-P. Portoghesi, Milano 1966.
- Benevolo L., *La città italiana nel Rinascimento*, Bari 1966.
- Benevolo L., *Storia dell'architettura del Rinascimento*, Bari 1968.
- Borsi F., Morelli G., Quinterno F., *Brunelleschiani*, Roma 1979.
- Borsi F., *Leon Battista Alberti*, Milano 1975.
- Borsi F., *Leon Battista Alberti. L'opera completa*, Milano, 1980.
- Borsi S., *Leon Battista Alberti e l'antichità romana*, Firenze 2004.
- Braudel F., *Il secondo Rinascimento. Due secoli e tre Italie*, Torino 1986.
- Bruschi A., *Alberti a Roma, per Pio II e Paolo II*, in *La Roma di Leon Battista Alberti. Umanisti, architetti e artisti alla scoperta dell'antico nella città del Quattrocento* (catalogo della mostra, Roma 2005, a cura di F.P. Fiore, con la collab. di A. Nesselrath), Roma-Milano 2005, pp. 112-127.
- 216 Bruschi A., *Federico da Montefeltro. Patente a Luciano Laurana*, in *Scritti*

- rinascimentali di architettura*, (a cura di) A. Bruschi, C. Maltese, M. Tafuri, R. Bonelli, Milano 1978, pp. 1-22.
- Calì M., *La pittura del Cinquecento*, voll. 2, Torino 2000.
- Calzona A., *Da Mantova a Roma: la "rivincita" dell'Alberti negli ultimi anni del pontificato di Pio II*, in *La Roma di Leon Battista Alberti. Umanisti, architetti e artisti alla scoperta dell'antico nella città del Quattrocento* (catalogo della mostra, Roma 2005, a cura di F. P. Fiore, con la collab. di A. Nesselrath), Roma-Milano 2005, pp. 135-149.
- Cassirer E., *Individuum und Kosmos in der Philosophie der Renaissance*, Leipzig 1927 (ediz. it. *Individuo e cosmo nella filosofia del Rinascimento*, Firenze 1974).
- Chastel A., *I centri del Rinascimento. Arte italiana 1460-1500*, Milano 1965.
- Corbo A. M., *Pio II Piccolomini un papa umanista (1458-1464)*, Roma 2002.
- De Fusco R., *L'architettura del Cinquecento*, Torino 1981.
- De Fusco R., *L'architettura del Quattrocento*, Torino 1981.
- De Nicolò Salmazo A., *Mantegna*, Milano 1997.
- De Nicolò Salmazo A., *Per un profilo di Andrea Mantegna*, Milano 2004.
- Del Fante L., *La città di Leon Battista Alberti*, Firenze 1982.
- Federici Vescovini G., *Nicholas of Cusa, Alberti and the architectonicis of the mind*, in "Nexus"II, 1998, pp. 159-171.
- Fiocco G., *Mantegna*, Milano 1937.
- Flash K., *Nicolò Cusano e Leon Battista Alberti*, in *Leon Battista Alberti e il Quattrocento*, a cura di L. Chiavoni, G. Ferlisi, M. V. Grassi, Firenze 2001, pp. 371-380.
- Garin E., *Medioevo e Rinascimento*, Bari 1966.
- Garin G., *Il pensiero di Leon Battista Alberti e la Cultura del Quattrocento*, in *Belfagor*, XXVII-1972, n. 5, pp. 501-521.
- Grayson C., *The Composition of L.B. Alberti's decem libri de re aedificatoria*, in "Munchner Jahrbuch der bildenden Kunst", III, IX, pp. 152-161.
- Guidoni E., *La città dal Medioevo al Rinascimento*, Bari 1981.
- Kristeller P.O. *Andrea Mantegna*, Berlin-Leipzig 1902.
- Levi D'Ancona M., *The Garden of the Renaissance. Botanical Symbolism in Italian Painting*, Firenze 1977.
- Locher H., *Anmerkungen zur Aktualität des Theoretikers Leon Battista Alberti*, in *Theorie der Praxis: Leon Battista Alberti als Humanist und Theoretiker der bildenden Künste*, a cura di Forster K. W., Locher H., Berlin 1999, pp. 1-7.
- Mardesteig G., *Leon Battista Alberti e la rinascita del carattere lapidario romano*, in "Italia medioevale e umanistica", II-1959, pp. 285-307.
- Mariacher G., *La scultura del Cinquecento*, Torino 1987.
- Negri Arnoldi F., *La scultura del Quattrocento*, Torino 1994.
- Paccagnini G., *Andrea Mantegna* (catalogo della mostra, Mantova 1961, a cura di), Venezia 1961.

- Panofsky E., *Rinascimento e rinascenze nell'arte occidentale*, Milano 1984.
- Panofsky E., *Studi di iconologia*, Torino 1975.
- Parronchi A., *Studi sulla dolce prospettiva*, Milano 1964.
- Petrucci A., *L'Alberti e le scritte*, in *Leon Battista Alberti* (catalogo della mostra, Mantova 1994, a cura di J. Rykwert e A. Engel), Milano 1994, pp. 276-281.
- Rotondi Secchi Tarugi L. (a cura di), *Pio II e la cultura del suo tempo* (atti del convegno, 1989), Milano 1991, pp. 263-272.
- Santinello G., *L.B. Alberti: una visione estetica del mondo e della vita*, Firenze 1962.
- Santinello G., *Nicolò Cusano e Leon Battista Alberti. Pensieri sul bello e sull'arte*, in *Nicolò da Cusa* (atti del convegno, 1960), Firenze 1962, pp. 147-178.
- Santucci P., *La pittura del Quattrocento*, Torino 1992.
- Santucci P., *Su Andrea Mantegna*, Napoli 2004.
- Shearman J., *Il Manierismo* (a cura di Collareta M.), Firenze 1983.
- Simoncini G., *Città e società nel Rinascimento*, Torino 1974.
- Tafuri M., *L'architettura dell'Umanesimo*, Bari 1969.
- Tafuri M., *Teorie e storia dell'architettura*, Bari 1986.
- Vasari G., *Le vite de più eccellenti pittori, scultori, e architettori scritte da m. Giorgio Vasari pittore et architetto aretino, di nuouo dal medesimo riuiste et ampliate con i ritratti loro et con l'aggiunta delle Vite de' viui, & de morti dall'anno 1550, insino al 1567, Prima, e seconda [-terza] parte: con le tauole in ciascun volume, delle cose piu notabili, de ritratti, delle vite degli artefici, et de i luoghi doue sono l'opere loro. In Fiorenza: appresso i Giunti. 3 v. (1568).*
- Vasari G., *Le Vite de' più eccellenti architetti, pittori, et scultori italiani, da Cimabue insino a' tempi nostri: descritte in lingua toscana, da Giorgio Vasari Pittore Aretino: con una sua utile et necessaria introduzione a le loro arti. In Firenze: appresso Lorenzo Torrentino impressor ducale. 2 v. (1550).*
- Weiss R., *La scoperta dell'antichità classica nel Rinascimento*, Padova 1989.
- Westfall C. W., *L'invenzione della città. La strategia di Nicolò V e Alberti sulla Roma del '400*. Roma 1984,
- White J., *Nascita e rinascita dello spazio pittorico*, Milano 1971.
- Wittkower R., *Principi architettonici nell'età dell'Umanesimo*, Torino 1964.

2. Monographies

2.a Mantoue

2.a.1 Mantoue: histoire urbaine

Amadei F., *Cronaca universale della città di Mantova*, Mantova 1954-57, cinque volumi.

- Amadei G., *Un secolo di Mantova*, Mantova 1969.
- Andrea da Schivenoglia, *Cronaca di Mantova*, Biblioteca Comunale Teresiana di Mantova.
- Bertolotti A., *Architetti, Ingegneri, Matematici, in relazione con i Gonzaga nei secoli XV, XVI e XVII*, Genova 1889.
- Brunelli R., *L'insula sacra mantovana*, Sommacampagna (Vr) 1994.
- Brunelli R., *Storia religiosa della Lombardia, Diocesi di Mantova*, Brescia 1986.
- Bruni L., *Epistolarum libri octo, recensente, Laurentio Mehus*, Firenze 1741 (libro X, 25, *De origine urbis Mantuae*, pp. 217-229).
- Cadioli G., *Descrizione delle pitture, sculture e architetture che si osservano nella città di Mantova*, Mantova 1763.
- Capuzzo R., *Le inventiones mantovane del Preziosissimo Sangue di Cristo. Eventi e significati in rilettura delle fonti*, in *Le origini della Diocesi di Mantova e le sedi episcopali dell'Italia settentrionale nell'Alto Medioevo* (atti del convegno, Mantova 2004), di prossima pubblicazione.
- Carpeggiani P., *Corte e città nel secolo dell'Umanesimo. Per una storia urbana di Mantova, Urbino e Ferrara*, in "Arte lombarda" *Umanesimo problemi aperti*. 1982.
- Carpeggiani P., *La città sotto il segno del principe: Mantova e Urbino nella seconda metà del '400*, in *AAVV Federico da Montefeltro. Le Arti* (a cura di G. Cerboni-Baiardi, G. Chittolini, P. Floriani), Roma 1986.
- Carpeggiani P., Pagliari I., *Mantova, materiali per la storia urbana dalle origini all'Ottocento*, Mantova 1983.
- Carpeggiani P., *Un palazzo in forma di città. Guglielmo Gonzaga e il microcosmo del potere, gli spazi e le immagini*, in "Arte Lombarda" *Metodologia della ricerca. Orientamenti attuali*. 1991.
- Castagna M., Predari V., *Stemmario Mantovano*, tre volumi, Montichiari 1991.
- Chambers D.S., Signorini R., *Notizie di storia mantovana (1328-1462) nel ms. Harleian 3462 della British Library*, in "Civiltà Mantovana", n.s., 1987, n. 18, pp. 31-59.
- D'Arco C., *Delle arti e degli artefici di Mantova. Notizie raccolte ed illustrate con disegni e documenti*, 2 voll., Mantova 1857.
- Donesmondi I., *Dell'istoria ecclesiastica della città di Mantova*, 2 voll., Mantova, 1614-1618.
- Erschütterung der Welt* (cat. della mostra, Paderborn 2006), di prossima pubblicazione.
- Esch A., *Pio II e il Congresso di Mantova. Prolusione ai lavori del Convegno*, in *Il sogno di Pio e il viaggio da Roma a Mantova*, (atti del convegno, 2000), a cura di A. Calzona, F. P. Fiore, A. Tenenti, C. Vasoli, Firenze 2003, pp. 1-14
- Ferlisi G., *Entro mura d'acqua e di pietra: dinamiche insediative e progetti dinastici dai Canossa ai Gonzaga*, in *Storia di Mantova. Uomini, ambiente,*

- economia, società, istituzioni* (a cura di Marzio Romani), Mantova, 2005, vol. I, pp. 145 -233.
- Ferrari D., *Mantova nelle stampe: trecentottanta carte, piante, e vedute del territorio mantovano* (a cura di), Brescia 1985.
- Gionta S., *Fioretto delle croniche di Mantova*, Mantova 1587.
- Giovannini A., Malacarne G., *Mantova nel cuore*, Verona 2006.
- Lazzarini I., *Fra un principe e altri stati. Relazioni di potere e forme di servizio a Mantova nell'età di Ludovico Gonzaga*, Roma 1996.
- Levi Segre I., *Cronache settecentesche mantovane*, Mantova, s.d. XVIII secolo.
- L'Occaso S., *Fonti archivistiche per le arti a Mantova tra Medioevo e Rinascimento (1382-1459)*, Mantova 2005.
- Marani E., *Il paesaggio lacustre di Mantova fra l'antichità romana e il Medioevo*, in *Civiltà mantovana*, II 11, pp. 361-87.
- Marani E., *Le tre cerchie di Mantova*, in *Civiltà Mantovana*, IV, 20, pp. 69-86.
- Marani E., *Vie e piazze di Mantova, analisi di un centro storico*, in *Civiltà Mantovana*, pp. 53-54, 1975.
- Merlo R., *Mantova in volo*, Genova 2002.
- Piva P., *I Canossa e gli edifici di culto (da Adalberto Atto a Matilde)*, in *Canossa 1077*.
- Portioli A., *La Zecca di Mantova*, 1879.
- Restani B., *De pretioso Christi Sanguine*, in "Noi con la lente", IX-1997, n. 5, pp. 6-17.
- Restori V., *Mantova e dintorni, notizie storico topografiche*, Mantova 1915.
- Romani M., *Una città in forma di palazzo: potere signorile e forma urbana nella Mantova medievale e moderna*, Brescia 1995.
- Rombolà R.M., *Mantova. Piani 1883-2004*, Milano 2005.
- Schizzerotto G., *Mantova. 2000 anni di ritratti*, Castel Goffredo 1981.
- Suitner G., Nicolini D., *Mantova. L'architettura della città*, Milano 1987.
- Susani G., *Nuovo prospetto delle pitture, sculture e architetture ad altre cose particolari di Mantova e de' suoi contorni*, Mantova 1830.

2.a.2 Mantoue: Monuments

- AA.VV., *Giulio Romano* (catalogo della mostra, Mantova 1989), Mantova, 1989.
- AA.VV., *Leon Battista Alberti e l'architettura* (catalogo della mostra, Mantova 2006, a cura di Bulgarelli M., Calzona A., Ceriana M., Fiore F.P.), Milano 2006.
- AA.VV., *Il palazzo Ducale di Mantova* (a cura di Algeri G.), Mantova 2003.
- AA.VV., *Mantova* (Guide Skira *Le città d'arte*), Milano 2004.
- AA.VV., *Palazzo del Capitano, Medioevo e Rinascimento*, Mantova 1986.
- AA.VV., *Il Sant'Andrea di Mantova e Leon Battista Alberti* (atti del Convegno, Mantova 1972) Mantova 1974.

- Algeri G., *Il ciclo pisanelliano*, in *Il Palazzo Ducale di Mantova* (a cura di Algeri G.), Mantova 2003.
- Andreani A., *I palazzi del Comune di Mantova*, in “Regia Accademia Virgiliana”, serie I, “Monumenta”, V, Mantova 1942.
- Arasse D., *Il programma politico della Camera degli Sposi, ovvero il segreto dell'immortalità*, in *Quaderni di Palazzo Te*, n. 6, anno 1987, pp. 45-64.
- Bazzotti U., Ferrari D., *Il Palazzo degli Studi*. Mantova 1991.
- Bazzotti U., *Gli arazzi di Raffaello nel Palazzo Ducale di Mantova*. Mantova 1998.
- Bazzotti U., Berzaghi R., *Guida per le sale*, in *De gli Dei la memoria, e degli Heroi. Palazzo Ducale. L'appartamento di Guglielmo Gonzaga in Corte Nuova*. Mantova 1986.
- Bazzotti U., *La chiesa di Santa Maria della Vittoria e la pala di Andrea*, in *A Casa di Andrea Mantegna. Cultura artistica a Mantova nel Quattrocento* (catalogo della mostra, Mantova 2006, a cura di Signorini R.) Milano 2006, pp. 200-219.
- Bazzotti U., *Palazzo Te a Mantova*, Milano 2005.
- Béguin S., *Studiolo d'Isabella d'Este (Lo)*, (catalogo della mostra, Paris 1975, a cura di), Paris 1975.
- Belluzzi A., *La Camera di Commercio di Mantova esordi architettonici*, in “Rassegna”, 33, 1988.
- Belluzzi A., *Palazzo Te a Mantova*, Modena 1998.
- Benetti S., Erbesato G.M., Pisani C., *Mantova. Il Museo della Città*, Milano 2005
- Berzaghi R., *Il Palazzo Ducale di Mantova*, Milano, 1992.
- Böckmann B., *Leon Battista Albertis Kirche San Sebastiano zu Mantua*, Hildesheim-Zürich-New York 2004.
- Brown C. M. Lorenzoni A.M., *Luca Fancelli in Mantua*, in “Mitteilugendes Kunsthistorischen Institutes in Florenz”, XVI, 2, pp. 153-166.
- Brown C. M., *La Grotta di Isabella d'Este*, Mantova 1985.
- Brown C. M., *Isabella d'Este in the Ducal Palace of Mantua. An Overview of her Rooms in the Castello di San Giorgio and the Corte Vecchia*, Roma 2005.
- Brown C. M., *New Documents for Andrea Mantegna's Camera degli Sposi*, in “The Burlington Magazine”, CXIV, 1972, pp. 861-863.
- Brunelli R., *La cattedrale di Mantova*, Sommacampagna (Vr) 1997.
- Carpeggiani P., *I Gonzaga e l'arte: la corte, la città, il territorio (1444-1616)* in *Mantova e i Gonzaga nella civiltà del Rinascimento* (atti del convegno, Mantova 1974), Mantova 1977.
- Carpeggiani P., *Il libro di pietra. Giovan Battista Bertani architetto del Cinquecento*, Milano 1992.
- Carpeggiani P., *Luoghi perduti. Spazi teatrali nel Palazzo Ducale di Mantova*, in *Teatri storici nel territorio mantovano* (a cura di Zoccoli N.), Mantova 2005.

- Carpeggiani P., *Oltre l'Alberti. Storia e trasformazioni del Sant'Andrea in Mantova*, in *Architettura: processualità e trasformazioni* (atti del convegno, 1999, a cura di Caperna M. e Spagnesi G.), Roma 2002, pp. 261-274.
- Carpeggiani P., "Questa opera non se po' far senza Luca". *Fabbriche e vicende tra il Fancelli e l'Alberti*, in *Leon Battista Alberti a Napoli* (atti del convegno, Capri 2004), di prossima pubblicazione.
- Carpeggiani P., Tellini Perina C., *Il Sant'Andrea in Mantova, Un tempio per la città del principe*, Mantova 1987.
- Chambers D.S., *Sant'Andrea at Mantua and Gonzaga Patronage*, in "Journal of the Warburg and Courtauld Institutes", 1977, pp. 99-127.
- Cieri Via C., *Il luogo della Corte: la Camera Picta di Andrea Mantegna nel Palazzo ducale di Mantova*, in "Quaderni di Palazzo Te", 6, 1987 pp. 23-4.
- Coletti L., *La Camera degli Sposi del Mantegna a Mantova*, con un'appendice di Ettore Camesasca. Milano 1959.
- Cordaro M., *La più bella camera del mondo*, in *Mantegna: Camera degli Sposi* (a cura di Michele C.), contributi di Marabelli M., Rodella G., Vigliano G., Milano 1992.
- Dall'Acqua M., *Storia di un progetto albertiano non realizzato: la ricostruzione della rotonda di San Lorenzo in Mantova*, in *Il Sant'Andrea di Mantova e Leon Battista Alberti* (atti del convegno, 1972), Mantova 1974, pp. 229-236.
- Davari S., *Ancora della chiesa di S. Sebastiano in Mantova e di Luca Fancelli*, in "Rassegna d'Arte", I-1901, pp. 93-95.
- De Micheli Pietro Adamo, *Orologio*, Mantova, G.e P. Butzbach 1473.
- Ferlisi G., *Ab Olimpo: il Mantenga e la sua dimora*, Mantova 1995.
- Ferlisi G., *Appunti e notizie sulla Piazza del Canossa e sugli edifici che vi convergono*, Mantova 2003.
- Ferlisi G., *Il recupero di una dimora rinascimentale*, Mantova 2004.
- Garavaglia N., *L'opera completa del Mantegna*, Milano 1967.
- Gazzola P., *Il Palazzo del Podestà a Mantova*, Mantova 1973.
- Gerola G., *Trasmigrazioni e vicende dei Camerini di Isabella d'Este*, in «Atti e Memorie dell'Accademia Virgiliana di Mantova», XXI, 1929, pp. 253-290.
- Gombrich E.H., *Il Palazzo del Tè*, Mantova 1999.
- Hope C., *The Triumphs of Caesar in Andrea Mantegna*, (Catalogo della mostra, a cura di J. Martineau), Londra, Royal Academy of Arts, Milano 1992.
- Johnson E., *S. Andrea in Mantua*, University Park and London 1975.
- Lauts J., *Andrea Mantegna. Die Madonna della Vittoria*, Berlin 1947.
- Lloyd S., *An Antique Source for the Narrative Frescoes in the Camera degli Sposi*, in "Gazette des Beaux-Arts", XCI, Paris 1978, pp. 119-122.
- Marani E., Amadei A., *Antiche dimore mantovane*, Mantova 1977.
- Marani E., *Tre chiese di Sant'Andrea nello svolgimento urbanistico mantovano*, in *Il Sant'Andrea di Mantova e Leon Battista Alberti* (atti del convegno, 1972), Mantova 1974, pp. 71- 109.

- Margonari R., *Il "fantastico" Aldo Andreani rilettura di un edificio mantovano*, materiali dell'Autore per la Giornata Fai di primavera, Mantova 2004.
- Martindale A., *The Triumphs of Caesar by Andrea Mantegna in the Collection of Her Majesty The Queen at Hampton Court*, London 1979.
- Mulazzani G., *La fonte letteraria della "Camera degli Sposi" di Mantegna*, in "Arte Lombarda", 50, n.s., n. 50, Milano 1978.
- Paccagnini G. (a cura di), *Pisanello alla corte dei Gonzaga* (catalogo della mostra, Mantova 1972), Milano 1972.
- Paccagnini G., *Pisanello e il ciclo pittorico cavalleresco di Mantova*, Milano 1972.
- Paccagnini G., *Arte pensiero e cultura a Mantova nel primo Rinascimento in rapporto con la Toscana e con il Veneto: atti del 6. convegno internazionale di studi sul Rinascimento*, Firenze, Venezia, Mantova, 27 settembre-1 ottobre 1961, Firenze 1965, pp. 77-85.
- Pecorari G., *La cappella del Sangue di Cristo nella basilica di Sant'Andrea in Mantova*, in *Giulio Romano* (catalogo della mostra, Mantova 1989), Milano 1989, pp. 442-444.
- Pescasio L., *Illustri dimore mantovane*, Suzzara 1998.
- Portioli A., *La chiesa e la Madonna della Vittoria di A. Mantegna*, in «Atti e Memorie dell'Accademia Virgiliana di Mantova», 9, 1884, pp. 55-79.
- Portioli A., *La chiesa e la Madonna della Vittoria di Andrea Mantegna*, in *Mantova*, in "Archivio storico lombardo", X, 1883, pp. 447-473.
- Portioli A., *La vera storia d'un dipinto celebre*, in «Giornale di Erudizione», Perugia 1873.
- Rodella G., *Il palazzo del Capitano tra Medioevo e Rinascimento. Riapertura di un percorso museale*, Canneto s/O, 1986.
- Saalman H., Volpi Ghirardini L., Law A., *Recent Excavations under the "Ombrellone" of Sant'Andrea in Mantua: preliminary Report*, in "Journal of the Society of Architectural Historians", LI-1992, n. 4, pp. 357-376 (trad. it. in "Atti e Memorie dell'Accademia Nazionale Virgiliana di Scienze Lettere ed Arti", n.s., 60-1992 (1993), pp. 165-190.
- Signorini R., *In margine ad Alberti lucianista: Luciano e la «Camera Dipinta» del Mantegna e altra fortuna di Luciano a Mantova fra Quattro e Cinquecento*, in *Leon Battista Alberti. Architettura e cultura* (atti del Convegno internazionale), Mantova 16-19 novembre 1994, pp. 295-315.
- Signorini R., *La dimora dei conti d'Arco in Mantova: studi di un museo di famiglia*, Mantova 2000.
- Signorini R., *La più bella camera del mondo: la camera dipinta di Andrea Mantegna detta Camera degli Sposi*, Mantova 1992.
- Signorini R., *Opus hoc tenue. La Camera Dipinta di Andrea Mantegna, Lettura storica, iconografica iconologica*, Mantova 1985.
- Suitner G., Tellini Perina C., *Palazzo Te a Mantova*, Milano 1990.

- Thode H., *Mantegna*, Leipzig 1897.
- Ventura L., *Mantegna architetto. Un'ipotesi di lavoro per la Cappella del Castello di San Giorgio a Mantova*, in "Civiltà Mantovana" (fascicolo monografico dedicato a Mantegna), III serie, XXVII-1992, n. 5, pp. 27-51.
- Vezzani P., *Un gradino dopo l'altro: la Scala di Palazzo Canossa a Mantova*, in "Quadrante Padano", anno XIX, numero I, Mantova, 1998.
- Yriarte C., *Mantegna: sa vie, sa maison, son tombeau, son oeuvre dans les musees et les collections*, Paris 1901.

2.b. Sabbioneta

2.b.1 Sabbioneta: histoire urbaine

- AA.VV., *Sabbioneta. Una stella e una pianura*, Cinisello Balsamo (Milano) 1985.
- Affò I., *Vita di Luigi Gonzaga detto Rodomonte*, ed. an. Mantova 2000 (ed. or. Parma 1780).
- Affò I., *Vita di Vespasiano Gonzaga*, ed. an. Mantova 1975 (ed. or. Parma 1780).
- Carli A., *Vespasiano Gonzaga duca di Sabbioneta*, Firenze 1878.
- Carpeggiani P., *Città reale e città ideale: l'evento di Sabbioneta*, in AA.VV. *Sabbioneta. Una stella e una pianura*, Cinisello Balsamo (Milano) 1985, pp. 27-64.
- Carpeggiani P., *Sabbioneta*, Quistello (Mantova) 1972.
- Dondi N., *Estratti del diario delle cose avvenute a Sabbioneta dal MDLXXX al MDC*, a cura di
- Faroldi G., *Vita di Vespasiano Gonzaga Colonna duca di Sabbioneta*, in Marani E., *Sabbioneta e Vespasiano Gonzaga*, Sabbioneta 1977, pp. 47-78 (ms. 1587 ca., 1592).
- Forster K. W., *From "Rocca" to "Civitas": Urban planing at Sabbioneta*, in "L'Arte", 5, 1969, pp. 5-40 (cfr. la trad. italiana in "FMR", 58, vol. XII, 1988, pp. 98-117).
- Giovannini A., Malacarne G., *Sabbioneta. L'anima di un uomo*, Verona 2006
- Lisca A., *Vita Vespasiani Gonzagae Sablonetae Ducis etc.*, a cura di Campanili G., Maffezzoli U., Mantova 2002 (ed. or. Verona 1592).
- Maffezzoli U., *Sabbioneta. Guida alla visita della città*, Modena 1991.
- Marani E., *Sabbioneta e Vespasiano Gonzaga*, Sabbioneta (Mantova) 1977.
- Müller G., in *Raccolta di cronisti e documenti storici lombardi inediti*, vol. II, Milano 1857, pp. 313-464 (ms. 1580-1600).
- Racheli A., *Delle memorie storiche di Sabbioneta libri IV*, Casalmaggiore (Cremona) 1849, ed. an. Bologna 1979.
- Sartori G., *Sabbioneta illustrissima. La memoria ritrovata*, Viadana (Mantova) 2005.
- 224 Tellini Perina C., *Sabbioneta*, Milano 1991.

2.b.2 Sabbioneta: monuments

AA.VV., *Dei ed eroi nel Palazzo Giardino a Sabbioneta. Miti e allegorie per un principe umanista* (a cura di Ventura L.), di prossima pubblicazione.

Amante B., Bianchi R., *Memorie storiche e statutarie del Ducato, della Contea e dell'Episcopato di Fondi in Campania dalle origini fino a' tempi più recenti*, 2 voll., Roma 1903.

Asinari E., *Un santuario per il terzo millennio. Santa Maria delle Grazie in Vigoreto*, Sabbioneta (Mantova) 1999.

Bazzotti U., *La Galleria degli Antichi di Sabbioneta: questioni cronologiche, attributive e iconografiche*, in *Vespasiano Gonzaga e il ducato di Sabbioneta*, (atti del convegno, Sabbioneta - Mantova 1991, a cura di Bazzotti U., Ferrari D., Mozzarelli C.), Mantova 1993, pp. 375-97.

Bazzotti U., *Quelle pitture così belle, delicate e piene d'artificio... Passeggiata nel Palazzo Giardino*, in *Città di Sabbioneta, XXI Mostra Mercato dell'Antiquariato* (catalogo della mostra, Sabbioneta 1995), Sabbioneta 1995, pp. 8-43.

Berzaghi R., *La pittura a Sabbioneta dopo Vespasiano tra Cinque e Seicento*, in "Civiltà Mantovana", 13, 1986, pp. 60-4.

D'Alberto L., *Il Palazzo Grande o Ducale di Sabbioneta: considerazioni relative al restauro corredate da un rilievo del monumento stesso*, in "Civiltà Mantovana", 25, 1971, 1-29.

Grötz S., *La SS. Incoronata mausoleo di Vespasiano Gonzaga*, dattiloscritto, Biblioteca Comunale di Sabbioneta, s.d.

Maffezzoli U., *Il Santuario della Madonna delle Grazie di Vigoreto*, Sabbioneta 1989.

Maffezzoli U., *Le fortificazioni di Sabbioneta. Appunti storico critici*, in "Civiltà Mantovana", 28-29, 1990, pp. 35-58.

Maffezzoli U., *Sabbioneta. Guida alla visita della città*, Modena 1991.

Mazzoni O., Guaita S., *Il teatro di Sabbioneta*, Firenze 1985.

Prinz W., *Galleria, Storia e tipologia di uno spazio architettonico*, Modena 1988.

S. Grötz, *La saletta di Enea ed il mito della città ideale*, in *Vespasiano Gonzaga e il Ducato di Sabbioneta*, in *Vespasiano Gonzaga e il ducato di Sabbioneta*, (atti del convegno Sabbioneta-Mantova 1991, a cura di Bazzotti U., Ferrari D., Mozzarelli C.), Mantova 1993, pp. 153-79.

Sarzi Amadè L., *I conventi di Sabbioneta e la vita di Nicolao Dondo*, Sabbioneta (Mantova) 1982.

Tanzi M., *Casalmaggiore primo amore*, in *Barocco nella Bassa. Pittori del Seicento e del Settecento in una terra di confine* (catalogo della mostra, Casalmaggiore, a cura di M. Tanzi), Milano 1999, pp. 15-37.

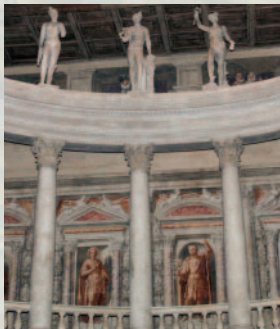
Tellini Perina C., *La grande decorazione e le immagini del Settecento a Sabbioneta*, in "Civiltà Mantovana", 13, 1986, pp. 99-113.

Togliani C., *Il teatro ducale di Sabbioneta*, in *Teatri storici nel territorio mantovano* (a cura di Zuccoli N.), Mantova 2005.

Ventura L., *Il collezionismo di un principe. La raccolta di marmi di Vespasiano Gonzaga Colonna*, Savignano sul Panaro (Modena) 1997.

Ventura L., *Il Palazzo del Giardino a Sabbioneta e la sua decorazione. Anticipazioni e note sulla cultura per immagini di un principe europeo*, in *Vespasiano Gonzaga Colonna. L'uomo e le opere* (atti del convegno, Sabbioneta 1999), Viadana (Mantova) 1999, pp. 5-11.

8. COORDONÉES DES AUTORITÉS RESPONSABLES



8.a Responsable de la préparation
de la proposition

8.b Institution/agent officiel local

8.c Autres institutions locales

8.d Adresse internet officielle

8. COORDONNÉES DES AUTORITÉS RESPONSABLES

8.a Responsable de la préparation de la proposition

Prof.ssa Paola Eugenia Falini
Via Angelo Brunetti, 33
00186 Roma (Italie)
Tel. 0039-06-3215470
Fax 0039-06-3215470
E-mail: pfallini@libero.it

8.b. Institution/agent officiel local

Commune de Mantoue
Maire: Fiorenza Brioni
Via Roma, 39
46100 Mantova, Italie
Tel. 0039-0376-338345
Fax 0039-0376-338232
Email: sindaco.brioni@domino.comune.mantova.it
segreteria.sindaco@domino.comune.mantova.it
Sito web: www.comune.mantova.it

Commune de Sabbioneta
Maire: Antonio Beccari
Piazza Ducale, 2
46018 Sabbioneta, Mantova, Italie
Tel. 0039-0375-223003
Fax 0039-0375-223007
E-mail: sindaco@comune.sabbioneta.mn.it
Sito web: www.comune.sabbioneta.mn.it

8.c Autres institutions locales

Direction Régionale pour les Biens Culturels et Paysagers – Région Lombardie
Direzione Regionale per i Beni Culturali e Paesaggistici – Regione Lombardia
Soprintendente: Arch. Carla Di Francesco
Corso Magenta, 24
20123 Milano, Italie
Tel. 0039-02-802941
Fax 0039-02-80294232
E-mail: info@lombardia.beniculturali.it
segreteria@lombardia.beniculturali.it
difrancesco@lombardia.beniculturali.it
Sito web: www.lombardia.beniculturali.it

Surintendance aux Biens Architecturaux et Paysagers pour les Provinces de Brescia, Crémone et Mantoue

Soprintendenza per i Beni Architettonici e Paesaggistici per le Province di Brescia, Cremona e Mantova

Soprintendente: Dr. Luca Rinaldi

Via Gezio Calini, 26

25121 Brescia (Italie)

Tel. 0039-030-2896511

Fax 0039-030-296594

E-mail: ambientebs@arti.beniculturali.it

Surintendance pour le Patrimoine Historique Artistique
et Ethno-anthropologique de Mantoue

Soprintendenza per il Patrimonio Storico Artistico ed Etnoantropologico
di Mantova

Soprintendente: Dr. Filippo Trevisani

Piazza Paccagnini, 2

46100 Mantova (Italie)

Tel. 0039-0376-352111

Fax 0039-0376-366274

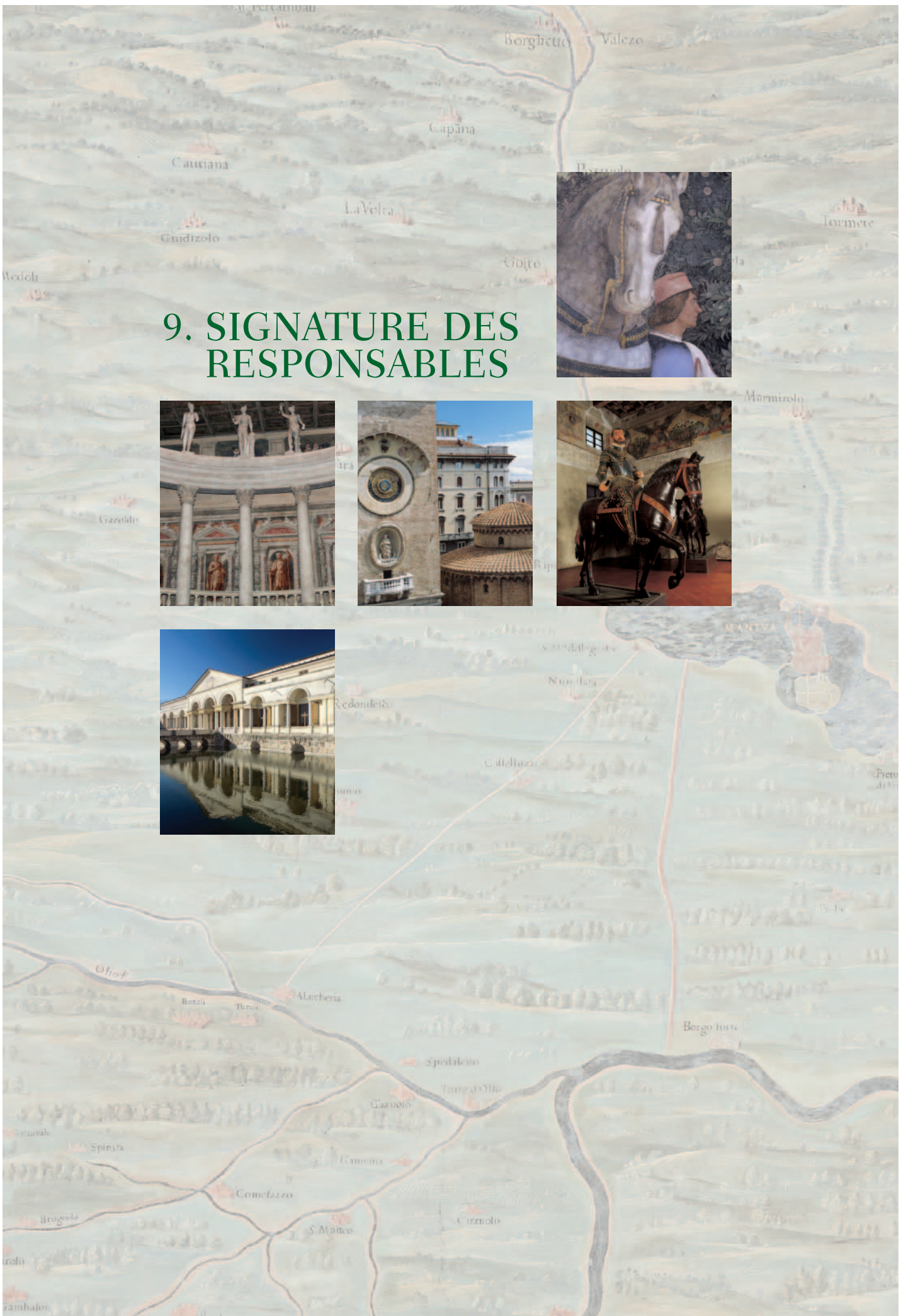
E-mail: artimn@arti.beniculturali.it

Sito web: www.mantovaducale.it

8.d Adresse Internet officielle

Il n'existe pas à l'heure actuelle d'adresse internet officielle pour le site proposé.

9. SIGNATURE DES RESPONSABLES



9. SIGNATURES DES RESPONSABLES

COMMUNE DE MANTOUE
Maire: Fiorenza Brioni

COMMUNE DE SABBIONETA
Maire: Antonio Beccari

AUTHORIZATION

1. I
the undersigned, hereby grant free of charge to Unesco the non-exclusive right for the legal term of copyright to reproduce and use in accordance with the terms of paragraph 2 of the present authorization throughout the world the photograph(s) and/or slide(s) submitted with the periodic report.
2. I understand that the photograph(s) and or slide(s) submitted with the periodic report of the present authorization will be used by Unesco to disseminate information on the sites protected under the World Heritage Convention in the following ways:
 - a) Unesco publications;
 - b) co-editions with private publishing houses for World Heritage publications: a percentage of the profits will be given to the World Heritage Found;
 - c) postcards – to be sold at the sites protected under the World Heritage Convention through national parks services or antiquites (profits, if any, will be divided between the services in question and the World Heritage Found);
 - d) slide series – to be sold to schools, libraries, other institutions and eventually at the sites (profits, if any, will go to the World Heritage Found);
 - e) exhibitions, etc.
3. I also understand that I shall be free to grant the same rights to any other eventual user but without any prejudice to the rights granted to Unesco.
4. The list of photograph(s) and/or slide(s) for which the authorization is given is attached. (Please describe in the attachment the photographs and give for each a complete caption and the year of production or, if published, of first publication).
5. All photograph(s) and/or slide(s) will be duly credited. The photographer's moral rights will be respected. Please indicate the exact wording to be used for the photographic credit.
6. I hereby declare and certify that I duly authorized to grant the rights mentioned in paragraph 1 of the present authorization.
7. I hereby undertake to indemnify Unesco, and to hold it harmless of any responsibility, for any damages resulting from any violation of the certification mentioned under paragraph 6 of the present authorization.
8. Any differences or disputes which may arise from the exercise of the rights granted to Unesco will be settled in a friendly way. Reference to courts or arbitration is excluded.

.....
Place

.....
Date

.....
Signature, title or function
of the person duly authorized

AUTHORIZATION

1. I
the undersigned, hereby grant free of charge to Unesco the non-exclusive right for the legal term of copyright to reproduce and use in accordance with the terms of paragraph 2 of the present authorization throughout the world the photograph(s) and/or slide(s) submitted with the periodic report.
2. I understand that the photograph(s) and or slide(s) submitted with the periodic report of the present authorization will be used by Unesco to disseminate information on the sites protected under the World Heritage Convention in the following ways:
 - a) Unesco publications;
 - b) co-editions with private publishing houses for World Heritage publications: a percentage of the profits will be given to the World Heritage Found;
 - c) postcards – to be sold at the sites protected under the World Heritage Convention through national parks services or antiquites (profits, if any, will be divided between the services in question and the World Heritage Found);
 - d) slide series – to be sold to schools, libraries, other institutions and eventually at the sites (profits, if any, will go to the World Heritage Found);
 - e) exhibitions, etc.
3. I also understand that I shall be free to grant the same rights to any other eventual user but without any prejudice to the rights granted to Unesco.
4. The list of photograph(s) and/or slide(s) for which the authorization is given is attached. (Please describe in the attachment the photographs and give for each a complete caption and the year of production or, if published, of first publication).
5. All photograph(s) and/or slide(s) will be duly credited. The photographer's moral rights will be respected. Please indicate the exact wording to be used for the photographic credit.
6. I hereby declare and certify that I duly authorized to grant the rights mentioned in paragraph 1 of the present authorization.
7. I hereby undertake to indemnify Unesco, and to hold it harmless of any responsibility, for any damages resulting from any violation of the certification mentioned under paragraph 6 of the present authorization.
8. Any differences or disputes which may arise from the exercise of the rights granted to Unesco will be settled in a friendly way. Reference to courts or arbitration is excluded.

.....
Place

.....
Date

.....
Signature, title or function
of the person duly authorized

Mantoue et Sabbioneta

Synthèse du Plan de Gestion

DÉCEMBRE 2006

Direction et Coordination Scientifique
Paola Eugenia Falini

*Responsables Institutionnels des Communes
de Mantoue et Sabbioneta*
Fiorenza Brioni, Antonio Beccari

*Responsables pour le Ministère des Biens
et des Activités Culturelles*
Carla Di Francesco, Manuel Roberto Guido,
Filippo Trevisani

Coordination et Organisation générale
Susanna Sassi

Gestion Administrative et Financière
Cristina Valenti

Projet Graphique et Edition
Mariangela Busi

Groupe de Travail
Ilaria Bianchera, Mariangela Busi,
Vincenzo Cantarelli, Maurizio Caristia,
Paola Eugenia Falini, Alessandro Innocenzi,
Chiara Rubini, Vanna Rubini, Giovanni Sartori,
Susanna Sassi, Annalisa Zanellini,
Cristina Valenti.

Collaborations
Fabrizio Apollonio, Ugo Bazzotti, Stefano Benetti,
Claudio Bresciani, Aldo Fiozzi, Stefania Galli,
Marcella Ghidoni, Mons. Giancarlo Manzoli,
Paola Menabò, Paolo Nardi, Francesca Painsi,
Chiara Pisani, Davide Oneda, Paolo Scaietta,
Arnaldo Sissa, Roberto Soggia, Annamaria Sposito.

Photographies
Vittorio Boni, Fabrizio Buratta, Toni Lodigiani,
Danilo Malacarne, Roberto Merlo, Nicola Romani,
Giovanni Sartori, Fausto Valente.

Traduction
Gabrielle de Jasay

Remerciements
Cristina Ambrosini, Associazione Amici di Palazzo
Te e dei Musei Mantovani, Luciano Battù,
Caterina Mezzadri, Giulia Longhini,
Daniela Lattanzi, Maria Rosaria Palombi,
Cristina Pavan, Giulia Pecchini, Paola Rondini,
Alberto Rosignoli, Carlo Saletta, Italo Scaietta,
Patrizia Soldi, Stefano Storchi.

Réalisation Graphique
Tipografia Commerciale Cooperativa, Mantova,
Gennaio 2007

En couverture
Ignazio Danti, *Mantuae Ducatus*, 1580-1583,
Cité du Vatican, Galerie des Cartes Géographiques.
Photo Musées du Vatican.

INDEX

AVANT-PROPOS	pag. 7
1. PHASE PRELIMINAIRE AU PLAN DE GESTION	
1.1 Déclaration de valeur universelle de Mantoue et Sabbioneta	» 11
1.2 Définition des sujets compétents et analyse des instruments de gestion	» 12
1.3 Accords entre les sujets compétents	» 13
1.4 Axes généraux et objectifs pour la gestion du site proposé à l'Unesco	» 14
2. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE	
2.1 Le patrimoine culturel, naturel e du paysage	» 19
2.2 Le système des niveaux de tutelle et de la conservation	» 19
2.3 Les principales initiatives de mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et territorial	» 21
2.4 Les interventions programmées dans le Plan Trisannuel des oeuvres publics 2006-2008 de Mantoue et Sabbioneta	» 26
3. LES FLUX TOURISTIQUES DU TERRITOIRE	» 31
4. POINTS FORTS ET FAIBLES DE LA ZONE ("ANALYSE SWOT" SECTORIELLE)	» 41
5. STRATEGIES ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION	
5.1 Les objectifs stratégiques et les axes de développement	» 49
5.2 Plans de secteur	» 52
5.3 Analyse sur la recherche de fonds au niveau institutionnel et territorial	» 64
6. INSTRUMENTS D'EXECUTION DU PLAN DE GESTION	» 67
6.1 Pièce Jointe – Eléments de "système" du patrimoine culturel de Mantoue et Sabbioneta	» 77

AVANT-PROPOS

Ce document constitue une synthèse du Plan de Gestion rédigé pour le site de Mantoue et Sabbioneta proposé pour l'inscription à la Liste du Patrimoine Mondial.

1

PHASE PRELIMINAIRE AU PLAN DE GESTION

1.1

*Déclaration de valeur universelle
de Mantoue et Sabbioneta*

1.2

*Définition des sujets compétents et analyse
des instruments de gestion*

1.3

Accords entre les sujets compétents

1.4

*Axes généraux et objectifs pour la gestion
du site proposé à l'Unesco*

1. PHASE PRELIMINAIRE AU PLAN DE GESTION

1.1 Déclaration de valeur universelle de Mantoue et Sabbioneta

Mantoue et Sabbioneta – très fortement marquées par l’empreinte des Gonzague – sont configurées comme un témoignage exceptionnel et encore lisible d’une véritable “constellation” de cours de la Renaissance menée par l’une des dynasties les plus splendides de la Renaissance italienne. Une dynastie de princes cosmopolites, apparentés aux plus grandes familles régnantes d’Europe, qui a apporté une contribution fondamentale à l’histoire de l’architecture et des arts de la Renaissance.

De manière significative, la motivation de la proposition d’inscription à la Liste du Patrimoine Mondiale Unesco renvoie à trois – (i), (ii), (iii) – des six critères pris en compte par la Convention:

CRITÈRE i – L’idéal de la ville “parfaite”, synthèse par excellence des arts figuratifs, de l’architecture, de l’urbanisme et de l’ingénierie hydraulique, trouve à Mantoue et Sabbioneta l’une des expressions les plus abouties de la Renaissance. De cette utopie concrétisée, les deux villes conservent certains des plus importants chefs d’oeuvre du génie humain. A Mantoue: le Palais Ducal avec les plus grandes oeuvres de A. Mantegna, les Églises de S. Andrea et de S. Sebastiano, modèles uniques de l’architecture religieuse de L.B. Alberti, le Palais Te, premier exemple de villa maniériste et du parfait mélange entre l’architecture et la peinture, édifié par Giulio Romano. A Sabbioneta: le Théâtre all’Antica, premier exemple d’architecture théâtrale, de V. Scamozzi et la structure urbaine en tant que telle.

CRITÈRE ii – Les deux villes présentent les exemples les plus éminents des deux modalités les plus emblématiques de la science des projets urbains de la Renaissance, respectivement évolutive et fondatrice. Comme telles, celles-ci ont servi de référence pour une grande partie des expériences successives de construction de la ville jusqu’à l’époque moderne.

CRITÈRE iii – Les artistes qui ont participé à la réalisation des deux villes ont produit des chefs d’oeuvre qui ont conduit à la réalisation des idéaux du début de la Renaissance, et ainsi ils ont contribué de manière déterminante à la diffusion internationale d’un mouvement destiné à influencer et façonner l’Europe dans son ensemble.

Bien que différentes par leur genèse et leur évolution historique, Mantoue et Sabbioneta sont reliées non seulement par le nom des Gonzague, mais aussi

parce qu'elles représentent toutes les deux une sorte d'exemplarité. En effet, si Sabbioneta, est communément considérée comme exemple de “ville idéale”, fruit du génie constructeur de Vespasiano Gonzaga et des théories urbanistiques de la fin du XVI^{ème} siècle, Mantoue est sans aucun doute le fruit de la vision urbaniste du XV^{ème} siècle, d'empreinte strictement humaniste qui anticipée par le premier marquis Gonzague, Gianfrancesco, est complètement réalisée sous le gouvernement de son fils Ludovico.

Suivant l'exemple de Mantoue, de nouveaux Etats collatéraux, des bourgs et des terres comme Bozzolo, Gazzuolo, San Martino dall'Argine, Rivarolo, Pomponesco, prennent une noble structure citadine qui trouve son apogée dans la place à arcades.

Ce phénomène se poursuivra tout au long du XVI^{ème} siècle avec de superbes exemplaires à Sabbioneta et à Guastalla. Ces deux établissements, existants depuis des millénaires, ont été transformés par Vespasiano Gonzaga Colonna et par Ferrante Gonzaga en capitales de leurs propres petits Etats. A Guastalla, le dessin urbain, d'abord de Domenico Giunti, puis de Francesco da Volterra, a su conjuguer les modèles urbains du XVI^{ème} au tissu de l'établissement préexistant qui se déroulait le long d'une ancienne rive du XV^{ème}, donnant naissance à une “ville votive” agencée à un croisement de route dessiné et réalisé entre 1565 et 1570. Sabbioneta doit en revanche, être considérée comme une ville de fondation nouvelle, tentative ambitieuse de l'un des derniers princes de la Renaissance de concrétiser dans la pierre, en trente ans de travaux fébriles, l'idée de ville idéale.

1.2 Définition des sujets compétents et analyse des instruments de gestion

Le succès du Plan de Gestion dépend essentiellement de la capacité de cet instrument opérationnel à favoriser l'engagement et la collaboration de différents sujets et opérateurs dans les programmes de tutelle, de préservation et de mise en valeur du site candidat.

Pour le site en question, les sujets publics déterminés avec des compétences institutionnelles pour la gestion du “site” et de la “zone tampon” sont:

- La Commune de Mantoue;
- La Commune de Sabbioneta;
- Le Ministère pour les Biens et les Activités Culturelles, à travers ses bureaux périphériques, est compétent pour toutes les activités inhérentes à la connaissance, la protection et la conservation du patrimoine culturel.

12 Au niveau de l'environnement territorial plus vaste, le site est soumis à la gestion de différentes institutions avec des compétences spécifiques:

- la Région Lombardie et la Direction Régionale pour les Biens Culturels et Paysagers de la Lombardie, dont les principales compétences concernent les activités de mise et en valeur et de promotion de leur propre patrimoine, ainsi que la responsabilité de la tutelle de ce même paysage;
- la Province de Mantoue, dont les principales compétences sur la promotion touristique du territoire, sur la viabilité au niveau provincial et sur les activités de formation;
- le Parc Régional du Mincio institué par la Région Lombardie en 1984;
- la Fondation “Università di Mantova” constituée en 2001;
- le “Système Touristique Local” interprovincial Pô de Lombardie;
- les principales Associations de Catégorie locales (Chambre de Commerce, Confartigianato, Confcommercio, Confcooperative, Confesercenti, Associazione degli Industriali, etc.);
- les principales Institutions Ecclésiastiques Religieuses locales;
- les centres mineurs qui formaient le “système” des petites capitales “gonzaguesques”.

Le territoire est géré par les différentes institutions avec différents instruments législatifs et fondamentalement:

- en ce qui concerne le patrimoine culturel, archéologique, architectural, artistico historique, paysager, tout le territoire est soumis aux lois nationales de tutelle;
- en ce qui concerne l’environnement et le paysage, outre les lois nationales, le territoire est soumis aux normes de tutelle contenues dans le Plan Urbanistique Territorial de la Région Lombardie conjointement avec le Plan Territorial de Coordination Provinciale de Mantoue;
- les Plans Régulateurs Généraux de la Commune de Mantoue et de Sabbioneta, dans le respect des prescriptions des instruments cités ci-dessus déterminent les destinations d’usage des zones ainsi que les modalités et les limites des transformations urbanistiques.

1.3 Accords entre les sujets compétents

En date du 4 décembre 2006, l’Accord avec le Ministère pour les Biens et les Activités Culturelles “Entente pour la définition des méthodologies de rédaction et pour la mise en oeuvre d’un plan de gestion du site Mantoue et Sabbioneta” a été signé. A travers cet accord ont été convenues, parmi les sujets signataires, la prédisposition du Plan de Gestion de Mantoue et Sabbioneta, compris en tant qu’instrument technique pour la conservation la promotion culturelle et la mise en valeur économique du site dans le but de

la relative proposition de candidature pour l'inscription à la Liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco et les activités de coordinations liées.

Les Organismes Locaux signataires sont respectivement:

- la Commune de Mantoue;
- la Commune de Sabbioneta;
- la Région Lombardie;
- la Province de Mantoue;
- la Direction Régionale pour les Biens Culturels et Paysagers de la Lombardie.

1.4 Axes généraux et objectifs pour la gestion du site proposé à l'Unesco

L'objectif premier du Plan est de définir, coordonner et gérer de manière unitaire toutes les actions concernant la tutelle, la conservation et la mise en valeur culturelle et socio-économique relative au "site", en respectant dans une optique dynamique et rigoureuse, le système des biens environnementaux, territoriaux et d'établissement qui le caractérisent.

En particulier, le Plan se propose de contrôler, conserver et valoriser le site en tous ses caractères constitutifs.

La gestion du site Unesco proposé et son plan associé se configurent donc comme un processus dynamique qui se déroule dans le temps avec des délais à moyen et long terme.

Dans ce sens, pour les années à venir les objectifs seront de:

- 1) lancer de manière coordonnée des initiatives de connaissance systématique du patrimoine historique, archéologique et environnemental du territoire à soumettre à des mesures spécifiques visant sa tutelle, sa conservation, sa requalification et sa mise en valeur;
- 2) lancer, toujours de manière coordonnée, la prédisposition des instruments spéciaux de planification et de projet territorial, environnemental et urbanistique, ainsi que le projet, l'organisation et la gestion d'instruments de contrôle des processus de mise en oeuvre du Plan lui-même;
- 3) lancer, toujours de manière coordonnée, la prédisposition des plans et programmes d'intervention exécutive visant la mise en réseau des différentes typologies de biens du territoire articulés dans les différents secteurs engagés avec une attention particulière à:
 - la tutelle, la conservation et la mise en valeur du patrimoine historique, artistique, culturel, environnemental et paysager;
 - la promotion du tourisme dans ses potentiels principaux au niveau

local (historique, culturel, environnemental, sportif, rural, oeno-gastronomique, religieux, etc.) dans la pleine intégrité de l'environnement, du paysage, de la culture des traditions et identités locales.

- 4) garantir que la promotion du développement économique ne constitue en aucun cas un risque pour le patrimoine et pour la qualité de vie des populations résidentes;
- 5) assurer que les bénéfices économiques produits par la valorisation du patrimoine culturel profitent aussi aux populations locales;
- 6) coordonner et sauvegarder le développement des activités productives, du commerce et de l'artisanat, avec une référence particulière aux secteurs des activités traditionnelles et artistiques distinctives du territoire avec renforcement des services de réception et de séjour à travers principalement la récupération et la requalification du patrimoine existant avec des standards qualitatifs et technologiques adaptés aux exigences du tourisme régional, national et international;
- 7) sensibiliser et développer la connaissance de la population locale des valeurs culturelles et identitaires de son patrimoine;
- 8) améliorer la connaissance du site auprès du public, en étendant et en adaptant les instruments de promotion, information et communication aussi à travers l'application de technologies télématiques, qui puissent participer au développement d'une politique de "marketing territorial" efficace;
- 9) contrôler et valoriser, outre la zone candidate et la zone tampon de Mantoue et Sabbioneta, également le réseau des centres d'établissements historiques mineurs (dont Guastalla, Novellara, Revere, etc.), en tant qu'éléments fondamentaux de la structure territoriale du "système gonzaguesque" des petites capitales et facteur fondamental pour un développement économique durable ciblé et graduel;
- 10) soutenir la création d'entreprises visant la fourniture de services touristiques, de productions typiques, de transformation des produits agricoles, de relance des productions traditionnelles ou anciennes abandonnées, en définissant les formes de production caractéristiques locales;
- 11) encourager des formes de conduction agricole qui concilient la recherche de meilleurs rendements et la tutelle de l'environnement et de la biodiversité (agriculture biologique, élevage et travail des viandes avec une tendance à la récupération des techniques anciennes et aux produits typiques, en tant qu'unique espoir de compétitivité face au commerce global, etc);
- 12) requalifier l'offre touristique, historique, culturelle et environnementale, en définissant les formes et les instruments adaptés pour garantir

- l'exploitation des éléments du réseau (itinéraires, points d'information, intégration avec le réseau d'excursion piéton et ou cyclable, équestre, etc.);
- 13) requalifier de manière qualitative et quantitative l'offre réceptive locale pour répondre rapidement et plus efficacement à l'actuelle demande touristique toujours plus exigeante;
 - 14) limiter encore la consommation de territoire et promouvoir la requalification des parties avec des éléments de criticité, en particulier, avec l'optimisation de la réutilisation du patrimoine immobilier existant aussi bien dans la ville de Mantoue que dans celle de Sabbioneta;
 - 15) indiquer les critères et objectifs pour la qualification des interventions de transformation urbanistico-immobilière capables de conserver la qualité paysagère des lieux en interprétant les spécificités, en définissant les criticités plus fréquentes (impacts des infrastructures, des urbanisations et des réseaux de services, impacts des structures pour la conduction agricole), les formes de requalification (réduction des impacts d'établissements existants, renaturalisation de carrières désaffectées, etc.) et les modalités d'intervention (ingénierie naturaliste, réseau intégrés dans certaines zones, etc.);
 - 16) améliorer les capacités d'accueil, aussi bien dans les zones protégées que dans les musées et dans les autres instituts et lieux culturels fréquentés, ainsi que dans les points d'accueil touristique à travers la préparation de zones, la sauvegarde et la valorisation sociale et économique de bien historiques et culturels et la réalisation de structures, infrastructures et services.

2

ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE

2.1

Le patrimoine culturel, naturel et du paysage

2.2

Le système des niveaux de tutelle et de la conservation

2.3

Les principales initiatives de mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et territorial

2.4

Les interventions programmées dans le Plan Trisannuel des oeuvres publics 2006-2008 de Mantoue et Sabbioneta

2. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE

2.1 Le patrimoine culturel, naturel et du paysage

La première partie du Plan de Gestion aborde le cadre des connaissances du patrimoine artistique et culturel de la Commune de Mantoue et Sabbioneta en décrivant en particulier les aspects suivants de “système” (*La Pièce Jointe – Eléments de “système” du patrimoine culturel de Mantoue et Sabbioneta* reporte une liste plus détaillée):

- le patrimoine historico artistique;
- le système culturel;
- le système des musées;
- les bibliothèques;
- les principales expositions;
- le système touristique territorial;
- les autres événements culturels: festivals de musique, théâtre et spectacles;
- les initiatives pour l'enfance et la formation des jeunes;
- les principaux “Services d'Accueil” du territoire.

La seconde partie illustre en revanche:

- les ressources naturelles et environnementales et les émergences liées, surtout en référence aux deux Réserves Naturelles des Vallées du Mincio et de la Vallazza;
- le système des espaces verts urbains et extra urbains des deux villes en montrant aussi bien la gestion actuelle et la conservation, que les principales criticités et les mesures de prévention associées.

2.2 Le système des niveaux de tutelle et de la conservation

Le Plan de Gestion aborde l'analyse du cadre cognitif des instruments de tutelle en acte à l'intérieur de la zone territoriale de Mantoue et Sabbioneta et a en particulier examiné les instruments de planification actuellement en vigueur. Cette analyse a mis en évidence une dotation élevée d'instruments de tutelle du territoire aux trois niveaux régional, provincial et local; en particulier le site est soumis aux plans suivants:

a) Plans à l'échelle régionale

- 1) Plan Territorial Paysager Régional (PTCP) de la Région Lombardie;
- 2) Plan Territorial de Coordination du Parc Régional du Mincio.

b) *Plans à l'échelle provinciale*

- 1) Plan Territorial de Coordination Provinciale;
- 2) Plan du Commerce de la Province de Mantoue.

c) *Plans à l'échelle communale*

- 1) Document Directeur de la Ville de Mantoue - Document d'Encadrement suivant la L.R. 9/991;
- 2) Plan Régulateur Général Communal de Mantoue;
- 3) Nouveau Plan de Gouvernement du Territoire de la Commune de Mantoue;
- 4) Plan Régulateur Général Communal de Sabbioneta;
- 5) Plan du Commerce de la Commune de Sabbioneta.

d) *Plans exécutifs et accords de programme ou/et ententes*

Commune de Mantoue

- Plan exécutif prévu par le PRG nommé "Palazzo Te";
- Plan exécutif approuvé nommé "ex Upim";
- Plan exécutif prévu par le PRG nommé "ex Tea";
- Plan exécutif prévu par le PRG nommé "Porta Cerese";
- Plan exécutif approuvé nommé "Mondadori";
- Plan détaillé approuvé nommé "Porta Mulina";
- Plan détaillé approuvé nommé "Fiera Catena";
- Plan exécutif prévu par le PRG nommé "Ex Butan Gas";
- Plan exécutif approuvé nommé "Lagocastello";
- Plan exécutif prévu par le PRG nommé "Te Brunetti – Ospedale";
- Plan exécutif prévu par le PRG nommé "Strada Ghisiolo";
- Projet approuvé de récupération des rives des Lacs "Parco Periurbano".

Commune de Sabbioneta

- Plan Détaillé d'Intérêt Supercommunal (PPIS) du centre historique de la Commune de planification (adopté avec le d.c.c. du 03/05/1999; approuvé par le d.c.c. du 14/11/2000 n. 64).

Accords de programme ou/et ententes de Mantoue:

- Entente préliminaire avec la Région Lombardie et la Province de Mantoue du 25 juin 1999 en matière de biens culturels.

Accords de programme ou/et ententes de Sabbioneta:

- Accord de programme promu par la Région Lombardie avec d.g.r. n. 7/11321 du 29 novembre 2002 en relation au Projet pour la valorisation de la Città Murata: Palais Forti, Palais Giardino et Palais Ducal dans la Commune de planification.

e) *Autres Plans de Secteur et Projets*

- Plan pour la surveillance de la Qualité de l'air dans la Province de Mantoue;
- Plan Urbain du Trafic de la Commune de Mantoue;
- Plan de zonage acoustique de la Commune de Mantoue;
- Plan d'assainissement du site d'intérêt national pollué (dans la Commune de Mantoue);
- Carte du risque sismique dans la Commune de Mantoue;
- Plan partiel pour l'aménagement hydrogéologique du Bassin du Pô;
- Plan d'Emergence Communale de la Commune de Mantoue;
- Plan général des structures publicitaires de la Commune de Mantoue;
- Réglementation pour le mobilier urbain de la Commune de Mantoue;
- Réglementation Immobilière de la Commune de Mantoue;
- Réglementation d'Hygiène de la Commune de Mantoue.

2.3 Les principales initiatives de mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et territorial

La valorisation du patrimoine historico architectural urbain et territorial est l'un des objectifs stratégiques de l'Administration communale de Mantoue et Sabbioneta. Dans ce sens une politique locale de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel a été lancée ainsi qu'une stratégie de construction de la mémoire du présent. En particulier les principales initiatives de valorisation ont été décrites de manière détaillée dans le Plan de Gestion et articulées en:

- Interventions réalisées et en cours de réalisation ces dernières des années;
- Les nouveaux projets;
- Lignes directrices et projets du "Programme de Mandat" des deux Administrations.

Les principales initiatives de valorisation de la Commune de Mantoue

Interventions réalisées et/ou en cours de réalisation

PALAIS DUCAL La récupération, la restructuration et la restauration du Palais Ducal – qui est constitué d'un vaste complexe de bâtiments, cours et jardins, situé dans la zone nord-est de la ville et agrégé au fil des siècles autour du Palais du Capitaine et de la Magna Domus, les édifices bâtis par les Bonacolsi – ont été réalisées ces dernières années. Une analyse de la structure historique, architecturale et artistique du Palais Ducal a

mis en lumière un programme de projet visant à atteindre certains objectifs spécifiques de récupération et valorisation de secteurs architecturaux (appartements) de caractère unitaire et de singularités architecturales. En particulier l'ensemble du complexe du musée peut historiquement être divisé en trois secteurs dénommés "Corte Vecchia", "Castello" et "Corte Nuova". Les projets d'intervention ont concerné en particulier:

- Le Castello de S. Giorgio/Camera picta d'Andrea Mantegna (1465-1474);
- l'Appartement de veuvage d'Isabella d'Este à Santa Croce (1520-22);
- la Scala Santa (1615);
- l'entrée du Musée.

PALAIS DE SAN SEBASTIANO La récupération, la restructuration et la restauration du Palais de San Sebastiano ont été réalisées ces dernières années. Ce troisième palais des Gonzague de la ville, voulu par Francesco II Gonzaga, édifié et décoré entre 1506 et 1508, est devenu le siège du Musée de la ville – section d'Histoire Urbaine. Le palais de San Sebastiano, durant les travaux de décoration s'est révélé riche en décorations peintes retrouvées sous différentes strates de teintures.

MUSÉE CIVIQUE ET PALAIS TE Le Musée civique de Palais Te, avec la collaboration et en synergie avec le Centre International d'Art et de Culture poursuivant l'expérience de partenariat de sujets publics et privés, a entrepris un nouveau parcours vers la concrétisation d'un véritable pôle de production de culture. D'une part, l'activité d'exposition y est à nouveau proposée, et de l'autre, l'offre culturelle est amplifiée et diversifiée de manière à optimiser l'utilisation du palais. Ces dernières années, celui-ci est ainsi devenu le siège de grands événements tels l'Arlecchino d'Oro, le Festivalletteratura, le MantovaMusicaFestival.

Interventions de maintenance et restauration

En plus de l'activité de maintenance ordinaire du palais, des interventions extraordinaires de maintenance des stucs, des fresques et des enduits et pour la résolution des barrières architecturales ont été réalisées au cours du mandat. Les espaces verts des cours du palais ont été aménagés. Pour rendre plus exploitable l'espace de la cour sud, certaines sculptures situées à l'origine au centre de la cour ont été repositionnées. La zone autour du palais a été réaménagée, des interventions ont été menées sur le pavement, le mobilier urbain, les espaces verts, la signalétique, l'éclairage public ainsi que le renforcement des infrastructures de surveillance. Dans la zone de l'exèdre, toujours à l'extérieur, un grand parking public a été aménagé pour les visiteurs ainsi qu'un autre réservé aux employés du Musée.

Valorisation des autres palais historiques de propriété civique

Mantoue a une dotation élevée de ressources dans le domaine du patrimoine historique artistique et archéologique. L'importance de ces ressources rapportées au contexte territorial et national a impliqué la nécessité de requalifier l'offre à travers une série d'interventions concrètes visant à définir de manière spécifique l'image de la ville. En particulier, des interventions de valorisation ont été réalisées sur les bâtiments historiques suivants:

- a) *Palais des Studi – Ancien Collège Jésuite – Bibliothèque Communale Teresiana,*
- b) *Palais du Podestat,*
- c) *Palais de la Ragione,*
- d) *Eglise de Santa Maria della Vittoria,*
- e) *Théâtre Bibiena,*
- f) *Palais de l'Accademia,*
- g) *Palais du Capitano.*

Les nouveaux projets

Projet “la culture sans barrières” sur le parcours des Gonzague (ARCUS); le projet en question concerne en particulier les sites suivants:

- *Palais Ducal,*
- *Musée du Palais Te et Musée de la Ville,*
- *Bibliothèque Médiathèque Gino Baratta,*
- *Cathédrale de S. Pietro Apostolo – ‘Duomo’,*
- *Basilique de Santa Barbara.*

Projet de valorisation du centre historique de Mantoue “le Parcours Monumental”

Le nouvel éclairage artistique de la ville

Les biens culturels et le web

Festivités pour le V^{ème} centenaire de la naissance de Ferrante Gonzaga (Mantoue – Guastalla)

Directives et projets du “Programme de Mandat” de la Commune de Mantoue

PROJET	1	Projet urbanistique “Développement durable et participatif”;
PROJET	2	Programmes de secteur pour et avec le projet “La Grande Mantoue”;
PROJET	3	Systèmes de participation pour le développement durable;
PROJET	4	Environnement et actions de lutte contre la pollution;
PROJET	5	Plan de la mobilité urbaine;

PROJET	6	Informatisation et innovation;
PROJET	7	Welfare municipal, droits de citoyenneté, politiques jeunes et coopération décentralisée internationale;
PROJET	8	Politiques éducatives, formatives et droits des enfants;
PROJET	9	Promotion touristique et des activités productives;
PROJET	10	Egalité des chances, culture des différences, politiques d'immigration et de la paix, plan régulateur horaires;
PROJET	11	Promotion du sport;
PROJET	12	Culture;
PROJET	13	Réseau routier et sécurité;
PROJET	14	Une Administration rénovée et efficace;
PROJET	15	Promotion de la démocratie;
PROJET	16	Les entreprises des services publics.

Les principales initiatives de valorisation de la Commune de Sabbioneta

Interventions réalisées et/ou en cours de réalisation

En ce qui concerne la valorisation du patrimoine architectural du Centre Historique de Sabbioneta, unique en son genre, l'Administration Communale a lancé, de concert avec les autres Institutions parmi lesquelles les Surintendances aux Biens Architecturaux et du Paesage competentes, différentes interventions pour la récupération et la valorisation du patrimoine architectural. L'intervention la plus consistante de ces derniers temps est reconductible au programme FIO de 1989 concernant les biens immobiliers appartenant à la commune; à cet égard différentes oeuvres ont commencé en 1991 et concernent:

- Certaines réalisées sur le Palais Giardino, la Galerie, le Théâtre Olimpico et les deux portes des Gonzague et le Palais Forti (affecté en centre universitaire, bibliothèque avec une partie aménagée en résidence, et des appartements communaux);
- D'autres partiellement réalisées, comme celles qui sont attenantes aux Murs Renaissance (nettoyés et assainis sur environ 1200 mètres des 2850 mètres au total), et au Palais Ducal (tous les espaces ne sont pas encore disponibles à la fonction qui lui est destinée).

Toutes ces interventions publiques se sont déroulées sous le contrôle direct de la Surintendances aux Biens Architecturaux et du Paesage competentes, comme les interventions privées de récupération du Palais du Capitaine et du Couvent du Carmine.

Les nouveaux projets

24 Les nouvelles initiatives visant à la conservation et à la récupération du patrimoine historique artistique de la "ville idéale" sont reportées ci-dessous;

en particulier, ces actions sont la synthèse des actions prévues par différents programmes définis, souscrits et adoptés par l'Administration Communale:

- Accord de Programme pour la récupération de la Ville Murée;
- Plan du tourisme;
- Projet du Plan Détaillé d'intérêt supercommunal pour le centre historique.

A la base des différents programmes se trouvent la conscience et la prise de conscience des potentiels de développement économique du territoire. Sabbioneta constitue un exemple intéressant de territoire fortement voué au tertiaire, et, donc, à la gestion et à la distribution de services liés aussi au tourisme et à la culture. La valorisation, l'implémentation et l'optimisation de ce système au niveau territorial ont constitué et constitueront les objectifs principaux de chaque action programmatique pour le développement et la valorisation de la ville. L'objectif de l'Administration communale et des divers sujets intéressés est le maintien et la mise en valeur d'un bien architectural unique au niveau national et européen, comme la Ville Murée réalisée suivant la volonté de Vespasiano Gonzaga, qui à l'heure actuelle accueille déjà environ 40.000 visiteurs annuels en moyenne. En particulier, voici ci-dessous le récapitulatif des initiatives de valorisation/restauration à réaliser sur les biens historiques architecturaux suivants:

- 1) *Murs d'enceinte et Ville Murée (Projet des Murs Renaissance);*
- 2) *Palais Ducal;*
- 3) *Palais du Giardino;*
- 4) *Palais du Cavalleggero;*
- 5) *Théâtre à l'Antica;*
- 6) *Place Ducale;*
- 7) *Place d'Armi.*

Directives et projets du "Programme de Mandat" de la Commune de Sabbioneta

PROJET	1	Culture et Tourisme;
PROJET	2	Environnement et territoire;
PROJET	3	Développement économique et agriculture;
PROJET	4	Travaux Publics;
PROJET	5	Politiques Juvéniles;
PROJET	6	Ecole;
PROJET	7	Sport et temps libre;
PROJET	8	Services d'assistance sociale;
PROJET	9	Politiques Sociales;
PROJET	10	Commune au service des citoyens;
PROJET	11	Activités de participation.

2.4 Les interventions programmées dans le Plan Trisannuel des oeuvres publics 2006-2008 de Mantoue et Sabbioneta

Le *Plan Trisannuel des oeuvres publiques 2006-2008 de Mantoue* prévoit une série d'interventions/initiatives pour une somme totale d'environ 120 millions d'Euro répartis par année comme suit:

- 58.434.968 Euro pour 2006;
- 42.673.596 Euro pour 2007;
- 19.042.000 Euro pour 2008.

Il *Plan Trisannuel des oeuvres publiques 2006-2008 de Sabbioneta* prévoit une série d'interventions/initiatives pour une somme totale d'environ 4,2 d'Euro répartis par année comme suit:

- 1.290.000 Euro pour 2006;
- 800.000 Euro pour 2007;
- 2.150.000 Euro pour 2008.

Le détail des interventions liées a été articulé dans le Plan de Gestion, selon les typologies reportées ci-dessous.

INTERVENTIONS DANS LE CADRE DES BIENS CULTURELS

TRAVAUX DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(Y COMPRIS PARCS ET MAINTENANCE DES ESPACES VERTS PUBLICS)

AUTRE IMMOBILIER PUBLIC

IMMOBILIER SOCIAL ET SCOLAIRE
(Y COMPRIS ÉCOLES, BIBLIOTHÈQUES, CENTRES SOCIAUX, MAISONS DE REPOS)

JUDICIAIRE ET PENITENCIER

HYGIENIQUE SANITAIRE
(Y COMPRIS LES INFRASTRUCTURES POUR LES DÉCHETS, LES PLATEFORMES ÉCOLOGIQUES ET LES ÉGOUTS)

ECLAIRAGE PUBLIC

PISTES CYCLABLES ET CYCLOPIETONNES

SPORT ET SPECTACLE

ROUTIER
(Y COMPRIS PARKINGS ET TRAVAUX D'URBANISATION)

CULTE
(Y COMPRIS CIMETIÈRES)

En particulier, en relation aux interventions/initiatives dont la réalisation est prévue à l'intérieur de la zone candidate et dans la zone tampon associée (zone buffer) il apparaît que:

- la *Commune de Mantoue* prévoit au total environ 99,7 millions d'Euro d'interventions sur trois ans articulés comme suit:

	2006	2007	2008
Interventions à l'intérieur de la ZONE CANDIDATE			
– Travaux d'urbanisation	–	22.700.000	–
– Maintenance ordinaire	–	200.000	–
– Maintenance extraordinaire	2.774.969	4.434.937	1.105.000
– Restauration	19.228.659	130.000	5.900.000
Total	22.003.628	27.464.937	7.005.000
Interventions à l'intérieur de la ZONE BUFFER			
– Travaux d'urbanisation	23.550.000	3.300.000	350.000
– Maintenance extraordinaire	560.000	230.000	2.250.000
– Restauration	11.450.000	–	–
– Nouvelles constructions	–	500.000	1.100.000
Total	35.560.000	4.030.000	3.700.000
TOTAL (Euro)	57.563.628	31.494.937	10.705.000

- la *Commune de Sabbioneta* prévoit au total environ 1,3 millions d'Euro d'interventions sur trois ans, articulés comme suit:

	2006	2007	2008
Interventions à l'intérieur de la ZONE CANDIDATE			
– Maintenance extraordinaire	350.000	70.000	–
– Restauration	70.000	100.000	150.000
Total	420.000	170.000	150.000
Interventions à l'intérieur de la ZONE BUFFER			
– Nouvelles constructions	470.000	50.000	–
Total	470.000	50.000	–
TOTAL	890.000	220.000	150.000

3

LES FLUX TOURISTIQUES DU TERRITOIRE

3. LE FLUX TOURISTIQUES DU TERRITOIRE

Le tourisme sur le territoire mantouan

Le secteur du tourisme représente pour l'économie de l'ensemble de la Province de Mantoue une des principales ressources de l'entière région à la lumière d'une dynamique positive significative observée ces dernières années avec un essor aussi bien en termes de flux (bien que de substantielles baisses aient été enregistrées en 2004 et 2005, à l'instar de la tendance nationale) qu'en termes de structures d'accueil.

Correspondant à l'offre réceptive, la Province de Mantoue, avec une dotation de plus de 4.000 lits en 2003, se signale pour son rythme de croissance (+38,2% de lits entre 1998 et 2003) bien supérieur au chiffre national (+16,1% sur la même période) et à celui rapporté par les régions provinciales limitrophes, en grande partie grâce à l'augmentation de la disponibilité des structures d'hospitalité extra-hôtelière (voir *Tab. 1*).

Tableau 1 L'OFFRE RÉCEPTIVE (ANNÉES 1998-2003)

	LITS ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS		LITS ÉTABLISSEMENTS EXTRA		TOTAL LITS	
	2003	VAR. % '98-'03	2003	VAR. % '98-'03	2003	VAR. % '98-'03
BRESCIA	33.043	9,5	57.525	2,8	90.568	5,1
CREMONA	1.868	26,5	386	53,2	2.254	30,4
MANTOUE	3.172	11,6	918	684,6	4.090	38,2
VÉRONA	36.063	5,9	72.653	12,7	108.716	10,3
ROVIGO	2.703	21,3	23.122	77,4	25.825	69,2
PARME	13.213	7,2	5.121	22,8	18.334	11,1
REGGIO EMILIA	5.883	2,2	3.150	9,6	9.033	4,7
MODÈNA	11.342	0,2	6.374	5,1	17.716	1,9
FERRARE	6.127	18,4	21.699	11,2	27.826	12,7
TOTAL PROVINCES	113.414	7,6	190.948	14,7	304.362	12,0
ITALIE	1.964.596	10,2	2.187.141	22,0	4.151.737	16,1

Source: Censis-Istat

A la lumière des données enregistrées dans la Province de Mantoue au premier semestre 2006 la situation apparaît encore améliorée, en effet (comme cela est illustré dans le *Tab. 2*) on passe:

- pour les établissements hôteliers d'un total de 3.172 lits présents en 2003 à un total de 3.524 lits articulés sur 105 établissements hôteliers;
- pour les établissements extra-hôteliers d'un total de 918 lits présents en 2003 à un total de 1.825 lits articulés sur 170 établissements extra-hôteliers.

La dynamique positive du territoire mantouan est donc imputable à l'évolution de l'offre des établissements extra-hôtelières dont la tendance positive apparaît confirmée aussi pour la première partie de 2006. D'autres considérations sur l'état de l'offre réceptive enregistrée dans la première partie de 2006 sont les suivantes:

- les établissements hôteliers localisés à Mantoue ont un nombre d'étoiles plus élevé et sont en moyenne plus grands par rapport au reste de la Province;
- en moyenne, un hôtel de Mantoue a un nombre de lits (33,6) de loin inférieur à la moyenne d'un hôtel italien (60,5);
- dans l'ensemble, Mantoue présente 42 établissements hôteliers et extra-hôtelières pur un total de 1.228 lits;
- un *bed & breakfast* sur quatre est situé dans la Commune de Mantoue;
- les gîtes de la région de Mantoue ont en moyenne un nombre de lits (15,8) supérieur à la moyenne italienne (11,9).

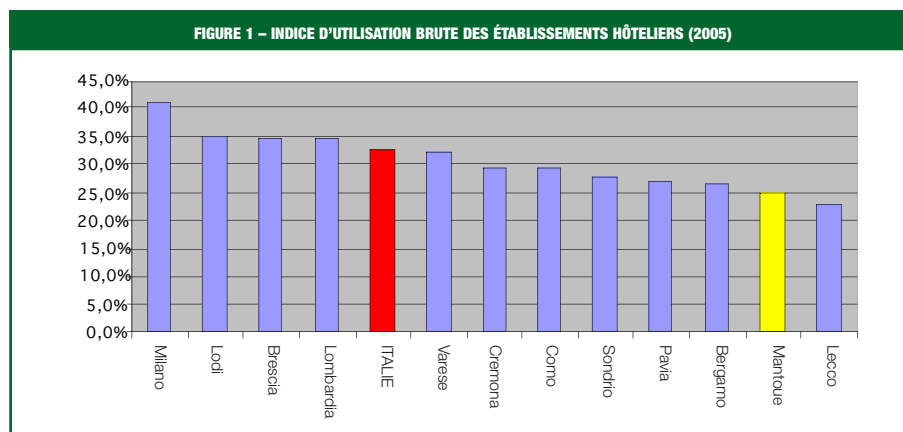
Tableau 2 ETABLISSEMENTS HÔTELIERS ET EXTRA-HÔTELIERS DE LA PROVINCE DE MANTOUE (DONNÉES MISES À JOUR EN JUIN 2006)

	ETABLISSEMENTS HÔTELIERS		LITS		DIMENSION MOYENNE PROVINCIALE	DIMENSION MOYENNE ITALIENNE '05
	PROVINCE DE MN	COMMUNE DE MN	PROVINCE DE MN	COMMUNE DE MN		
Hôtels 5 étoiles	1	—	12	—	12,0	186,0
Hôtels 4 étoiles	8	3	546	261	68,3	136,8
Hôtels 3 étoiles	43	8	1.847	515	43,0	65,1
Hôtels 2 étoiles	24	1	518	24	21,6	33,5
Hôtels 1 étoile	28	2	503	45	18,0	23,2
Résidences touristique-hôtelières	1	1	98	98	98,0	72,7
Total	105	15	3.524	943	33,6	60,5
	ETABLISSEMENTS EXTRA - HÔTELIERS		LITS		DIMENSION MOYENNE PROVINCIALE	DIMENSION MOYENNE ITALIENNE '05
	PROVINCE DE MN	COMMUNE DE MN	PROVINCE DE MN	COMMUNE DE MN		
Logements à louer générés sous forme entrepreneuriale	36	8	280	52	7,8	8,7
Logements en gîtes ruraux et country house	79	6	1.247	165	15,8	11,9
Ostelli della gioventù	1	—	17	—	17,0	56,9
Bed & Breakfast	54	13	281	68	5,2	5,2
Total	170	27	1.825	285	10,7	24,1

Source: Direzione Studi e Ricerche TCI su dati Provincia di Mantova e Istat

Si, en revanche, on analyse l'indice d'utilisation des établissements hôteliers observé en 2005 (comme dans la *Fig.1* ci-dessous) il est possible de relever ce qui suit:

- la Région Lombardie a un taux d'utilisation brute substantiellement aligné sur le taux italien;
- la Province de Mantoue en revanche, se situe aux derniers rangs au niveau régional.



Source: Direzione Studi e Ricerca TCI-Istat

En ce qui concerne la demande touristique, les données ayant trait aux présences touristiques observées dans les établissements réceptifs mantouans en 2003 (équivalents à un peu plus de 416.500 dans le *Tab. 3* ci-dessous) contribuent à qualifier la Ville des Gonzague avec Vérone et Ferrare, comme principal pôle d'attraction des flux touristiques, capable de compter autant sur son extraordinaire patrimoine de ressources historiques et artistiques, que sur l'organisation d'événements de grande ampleur (comme le *Festivaletteratura*).

Tableau 3 LE DEMANDE TOURISTIQUE (ANNÉE 1998-2003)

	PRÉSENCE ÉTABLIS. HÔTELIERS		PRÉSENCE ÉTABLISSEMENTS		TOTAL DE LA PRÉSENCE DANS LES ETAB.	
	2003	VAR. % '98-'03	2003	VAR. % '98-'03	2003	VAR. % '98-'03
BRESCIA	4.167.379	- 0,8	3.185.452	- 0,8	7.325.831	- 4,0
CREMONA	235.774	- 6,1	27.871	69,7	263.645	- 1,5
MANTOUE	368.106	4,5	48.545	178,2	416.651	12,7
VÉRONA	5.038.428	8,0	5.628.369	23,4	10.666.797	15,6
ROVIGO	270.809	21,4	1.636.939	95,7	1.907.748	80,0
PARME	1.499.532	0,6	202.675	19,5	1.702.207	2,6
REGGIO EMILIA	663.312	- 3,7	115.040	- 8,6	778.352	- 4,5
MODÈNA	1.205.066	3,4	169.892	17,6	1.374.958	5,0
FERRARE	629.048	14,2	1.641.671	26,6	2.270.719	22,9
TOTAL PROVINCES	14.077.454	4,1	12.656.454	18,8	26.733.908	10,3
ITALIE	229.151.452	7,4	115.261.865	33,8	344.413.317	15,0

Source: Censis-Istat

Plus précisément au niveau communal les dynamiques des arrivées et des présences touristiques enregistrées de 2000 à 2005 dans le cadre de la Commune de Mantoue et de Sabbioneta, en comparaison avec les données enregistrées dans le cadre de la Province de Mantoue sont représentées dans le *Tab. 4* ci-dessous.

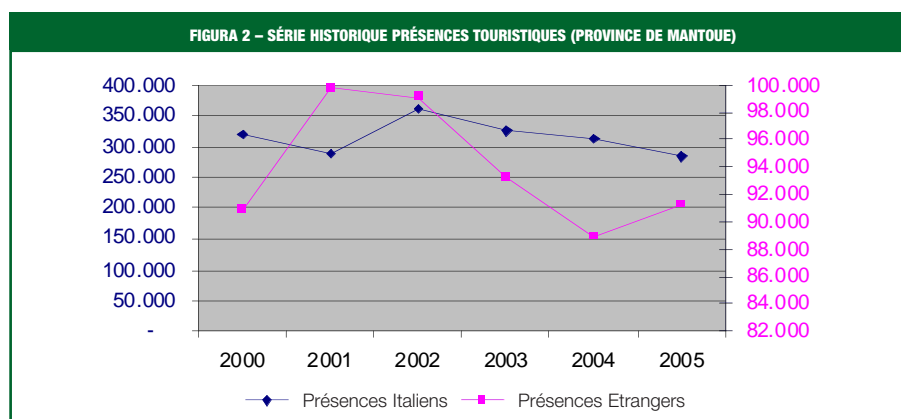
Tableau 4 LA “DEMANDE TOURISTIQUE” DE MANTOUE ET SA PROVINCE (ANNÉES 2000-2005)

	PROVINCE DE MANTOUE		COMMUNE DE MANTOUE		COMMUNE DE SABBIONETA	
	ARRIVÉES	PRÉSENCES	ARRIVÉES	PRÉSENCES	ARRIVÉES	PRÉSENCES
2000	149.118	409.810	56.472	129.653	—	—
2001	149.162	388.073	56.621	129.155	—	—
2002	173.566	459.689	68.324	165.628	—	—
2003	155.457	416.651	57.686	132.448	—	—
2004	157.995	400.916	58.985	139.257	2.315	4.924
2005	156.213	374.203	58.180	125.090	2.197	4.341
Variation absolue	7.095	- 35.607	1.708	- 4.563	- 118	- 583
Variation %	4,5	- 9,5	2,9	- 3,6	- 5,4	- 13,4

Source: données Istat - Région Lombardie

En outre sur la base des “tendances” des flux historiques touristiques (représentés graphiquement dans la *Fig. 2* ci-dessous) il est possible de souligner – au niveau provincial – ce qui suit:

- sur la moyenne période on observe une diminution moyenne annuelle des présences italiennes de 1,5% et cette tendance se confirme aussi sur la période janvier-août 2006 par rapport aux mêmes mois en 2005;
- après le boom de 2001 et 2002, on observe une baisse des présences étrangères, tendance qui s’est inversée seulement en 2005;



- la comparaison entre la période janvier-août 2006 et les mêmes mois de l'année précédente mettent en évidence une stabilité substantielle.

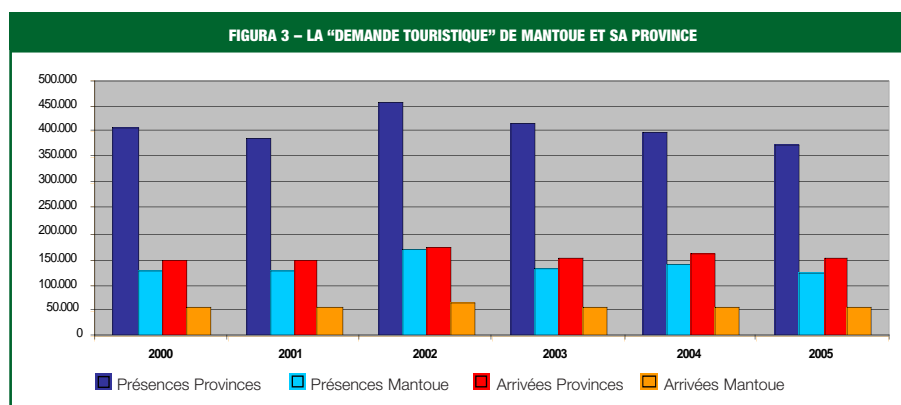
En conclusion sur les présences touristiques totales – au niveau provincial – il est possible d'affirmer (comme cela est montré graphiquement dans la Fig. 3 ci-dessous) que:

- les données d'ensemble ont fait observer un taux annuel de croissance négative (-1,3%), taux qui tend toutefois à se réduire à -1,1% sur la période janvier – août 2006 par rapport aux mêmes mois en 2005;
- de 2000 à 2005 on observe aussi une légère contraction des séjours moyens au niveau provincial: de 2,9 nuitées en 2000 à 2,4 nuitées en 2005.

Plus particulièrement en faisant la comparaison entre les données d'ensemble au niveau provincial avec les données observées dans la Commune de Mantoue et Sabbioneta il est possible de mettre en évidence ce qui suit:

- les présences officielles des visiteurs dans les structures d'accueil de Mantoue sont passées de 143.000 en 2000 à environ 129.500 en 2005, avec une variation en pourcentage (-3,6%) bien meilleure que l'évolution enregistrée au niveau provincial (-9,5%);
- l'analyse des flux montre un pic de visiteurs en 2002, année de la réalisation de l'exposition "La Celeste Galeria" (septembre 2002 - janvier 2003), ce qui démontre l'importance de la présence de grands événements internationaux pour l'augmentation des flux touristiques;
- dans les années suivant 2002, le nombre des arrivées et des présences à Mantoue revient à un niveau plus normal tout en restant élevé par rapport aux années précédentes;
- 2005 se révèle une année de réflexion, alignée sur la tendance qui se vérifie au niveau provincial;
- au cours des mêmes années, entre 2000 et 2005, les arrivées à Mantoue ont augmenté d'environ +3%, par rapport à une plus grande progression en revanche au niveau provincial (+4,5%);
- la tendance des arrivées et des présences de Sabbioneta (bien qu'en valeur absolue ramenés au contexte de la petite ville qu'est Sabbioneta) apparaît substantiellement aligné sur la tendance de flux observée aussi bien à Mantoue que dans sa Province;
- il faut en outre souligner qu'un pourcentage élevé des touristes en visite à Sabbioneta, utilise, étant donné sa proximité (un peu plus d'1km de distance) certaines structures réceptives de la ville de Casalmaggiore;
- même pour Sabbioneta, comme pour Mantoue, il faut souligner le pic important de visiteurs (près de 72.000 en 2002 par rapport aux actuels

- 45.000 environ) qui est observé en concomitance aux grands événements internationaux, comme cela a été le cas de l'exposition "La Celeste Galeria" de 2002;
- le séjour moyen du touriste à Mantoue et Sabbioneta équivaut à environ 2,1 nuitées par rapport aux 2,4 nuitées moyennes observées en revanche au niveau provincial.



Source: Istat - Province de Mantoue

Plus précisément, sur la base des dernières données sur les flux touristiques enregistrés dans la première partie de 2006, il est possible de faire une comparaison avec les données observées sur la même période en 2005 et analyser les variations réciproques en pourcentage telles qu'elles sont illustrées dans le *Tab. 5* ci-dessous.

Tableau 5 VARIATION DES FLUX TOURISTIQUES PAR PROVENANCE ET DESTINATION 2005-2006 (JAN.-AOÛT)

	ITALIENS		ETRANGERS		TOTAL	
	ARRIVÉES	PRÉSENCES	ARRIVÉES	PRÉSENCES	ARRIVÉES	PRÉSENCES
Établissements hôteliers	- 0,9%	- 3,2%	- 2,3%	- 6,0%	- 1,3%	- 3,9%
Établis. extra-hôteliers	19,3%	7,1%	34,2%	32,0%	22,8%	12,8%
Total des établis. réceptifs	1,1%	- 1,4%	0,8%	0,0%	1,0%	- 1,1%
	COMMUNE DE MANTOUE		AUTRES COMMUNES		PROVINCE DE MANTOUE	
	ARRIVÉES	PRÉSENCES	ARRIVÉES	PRÉSENCES	ARRIVÉES	PRÉSENCES
Établissements hôteliers	5,1%	0,5%	- 5,1%	- 5,9%	- 1,3%	- 3,9%
Établis. extra-hôteliers	10,2%	5,8%	27,1%	17,7%	22,8%	12,8%
Total des établis. réceptifs	5,4%	1,7%	- 1,5%	- 2,4%	1,0%	- 1,1%

A la lumière de telles données, il est possible d'affirmer que:

- Les touristes italiens tendent à s'arrêter moins longtemps;
- On enregistre une substantielle stabilité des flux étrangers;
- Les touristes, surtout étrangers, sont en train de primer les structures extra-hôtelières;
- Cette variation a substantiellement dépendu de l'évolution de l'offre réceptive: en effet, si le nombre d'établissements hôteliers est resté inchangé (105), de décembre 2005 à juin 2006 les établissements extra-hôtelières sont passés de 131 à 170 pour un total de 488 nouveaux lits extra-hôtelières;
- Ce phénomène dans le cadre extra-hôtelier, est également observé à Sabbioneta où au cours des dernières années de nouvelles structures de *bed & breakfast* ont été ouvertes;
- Les touristes récompensent la ville de Mantoue et Sabbioneta plutôt que le territoire provincial;
- Les structures extra-hôtelières fonctionnent surtout dans le territoire provincial (excepté le chef-lieu);
- Les touristes dans les hôtels diminuent, en particulier sur le territoire provincial (excepté le chef-lieu);
- La ville de Mantoue et Sabbioneta présentent une saisonnalité plus marquée par rapport au reste du territoire provincial avec des pics plus élevés de tourisme entre mars et mai et avec des périodes de moindre affluence en février et en juin-juillet.

Les flux touristiques culturels de Mantoue et Sabbioneta

Aux bonnes performances des flux touristiques dans la région mantouane, s'ajoutent – au cours de 2006 – aussi des augmentations significatives des visiteurs auprès des principaux attracteurs historiques et culturels du site; pour illustrer ce phénomène, les augmentations de visiteurs enregistrées dans les pôles d'attraction les plus représentatifs de Mantoue et de Sabbioneta sont reportées ci-dessous:

- Dans les premiers huit mois de 2006, en effet, les visiteurs du Palais Ducal de Mantoue ont été 172.616 (environ 6,7% de plus par rapport à 2005);
- Toujours à la même période, les visiteurs du Palais Te de Mantoue ont en revanche été 125.052 (environ 9,9% de plus par rapport à l'année précédente);
- Parallèlement en 2006 (mois de décembre exclus) les entrées enregistrées dans les principaux monuments municipaux de Sabbioneta ont été 44.704 (environ 4% de plus par rapport à la même période en 2005).

Considérations finales

Sur la base des considérations, qui sont apparues jusqu'ici et à la lumière des données totales sur la réceptivité et la demande touristique observées au cours des dernières années, aussi bien à Mantoue qu'à Sabbioneta, les principales considérations générales sur le système touristique du territoire mantouan ont été synthétisées dans l'encadré ci-dessous:

- La réceptivité hôtelière du Mantouan apparaît limitée aussi bien quantitativement (par rapport à la moyenne italienne de lits disponibles par établissement hôtelier) que qualitativement (par la présence de peu d'établissements hôteliers hautement étoilés).
- La dynamique de la réceptivité extra-hôtelière du Mantouan apparaît en revanche en forte progression aussi bien en termes qualitatifs que quantitatifs et cette tendance positive semble confirmée aussi pour la première partie de 2006.
- L'indice d'utilisation des établissements hôteliers enregistré en 2005 du Mantouan apparaît nettement inférieur à la moyenne nationale et régionale.
- La demande touristique, liée aux arrivées comme aux présences, après deux ans de fléchissement, présente pour la première partie 2006, surtout dans le Mantouan des augmentations significatives.
- Le séjour moyen du touriste à Mantoue et Sabbioneta est d'environ 2,1 nuitées, par rapport aux 2,4 nuitées moyennes enregistrées au niveau provincial.
- Le Mantouan dans l'ensemble présente une saisonnalité plus marquée que le reste du territoire provincial avec des pics plus élevés de fréquentation entre mars et mai et des périodes de moindre affluence en février et en juin-juillet.

En conclusion, il faut donc souligner que la principale criticité du système réceptif mantouan réside en partie dans la carence d'établissements hôteliers (bien en dessous de la moyenne italienne en termes de lits disponibles) mais surtout dans l'impossibilité actuelle de les exploiter pleinement.

4

POINTS FORTS ET FAIBLES DE LA ZONE ("ANALYSE SWOT" SECTORIELLE)

4. POINTS FORTS ET FAIBLES DE LA ZONE ("ANALYSE SWOT" SECTORIELLE)

Le Plan, après avoir analysé en détail au niveau de la zone et au niveau local:

- Les aspects démographiques;
- Le marché du travail et le système productif;
- Le tissu entrepreneurial et ses principales caractéristiques;
- Les principales dotations infrastructurelles;

a délimité les vocations du territoire dans le but de souligner les potentialités à la base du dessin de développement des directives stratégiques du Plan lui-même, et ensuite, des plans d'action à court et moyen terme et de leurs projets associés. La valorisation des ressources endogènes du territoire et la création d'un environnement favorable à son développement rencontrent dans la zone des obstacles mais aussi d'importantes potentialités et possibilités de développement:

- Certaines de caractère "horizontal", c'est-à-dire inhérents à l'ensemble de la zone, et où il est possible outre la délimitation même comme système territorial et comme dotation infrastructurelle;
- D'autres, en revanche, de caractère "vertical" ou sectoriel, en tant que connectés à la position compétitive de l'appareil productif local dans ses composantes principales (dans les secteurs de l'agriculture, industrie et tertiaire et surtout le secteur du tourisme);
- D'autres enfin reliés à l'articulation territoriale de développement récent (et qui concernent, en particulier, le système urbain, l'économie sociale et l'environnement).

En même temps, il existe de nombreux éléments positifs qui influencent ou peuvent influencer l'évolution du système local. Les principaux aspects positifs sont identifiables dans patrimoine artistico culturel qui, uni au patrimoine environnemental, peut devenir l'occasion pour de nouvelles activités productives capables d'attirer les flux touristiques, aussi de qualité; dans un niveau d'infrastructuration sociale qui est préliminaire à une bonne cohésion et d'absence de dégradation sociale. L'analyse des points forts et faibles (*SWOT Analysis*) s'inscrit dans cette logique et permet de déterminer les facteurs qui pourraient influencer, les premiers dans le sens positif, les seconds dans le sens négatif, l'évolution future des principales variables macro-économiques locales.

Les points de force et de faiblesse sont identifiés à partir des caractéristiques structurelles des divers secteurs d'intérêt. A partir de ces points forts et

faibles, il est donc possible d'élaborer la stratégie d'intervention prévue dans le Plan de Gestion. En conséquence, l'analyse SWOT est à la base de l'identification de la stratégie d'intervention et des priorités assumées par le document présent. Cette analyse (dont les Tableaux de détail sont reportés ci-dessous) permet non seulement d'évaluer la portée d'ensemble de l'intervention programmée, mais aussi de confirmer de manière articulée, les principaux contenus des actions et les interventions du Plan.

ANALYSE S.W.O.T. N. 1

SECTEUR	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES	OPPORTUNITÉS	MENACES
CADRE D'ENSEMBLE	<ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine historique et artistique de valeur. - Faible taux de chômage. - Qualité de vie élevée des centres urbains et présence d'un bien-être diffus. - Très faible conflictualité sociale. - Faible taux de criminalité. - Importance significative du secteur commercial dans l'économie locale. - Forte diversification productive du territoire (dont les secteurs de pointe sont la chimie, la mécanique, l'industrie du bois et l'agro-alimentaire). - Capacité productive agricole élevée avec des productions typiques d'excellence. - Bonne offre de formation (Fondation Université de Mantoue, sièges de Mantoue et détachement territorial de Sabbioneta). - Très bonne visibilité de Mantoue en tant que ville de la Culture et des Festivals. 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte paupérisation démographique. - Carences évidentes des infrastructures routières et ferroviaires. - Faible utilisation du réseau des voies navigables. - Faible accessibilité aux centres urbains; pour Mantoue cet accès est lié à des limites structurelles puisqu'elle est entourée aux trois quarts par les Lacs formés par le Mincio. - Forte congestion du trafic de véhicules et problèmes de parking. - Offre réceptive significativement limitée au niveau quantitatif et qualitatif. 	<ul style="list-style-type: none"> - Potentialités de développement du secteur touristique, culturel, environnemental et d'affaires. - Valorisation des ressources naturelles (Réserves du Parc du Mincio et de la Vallazza). - Forte compétitivité du système économique local dans son ensemble. - Développement d'un Pôle logistique intermodal (situé auprès de la zone du port de Valdarò). - Faire du pôle universitaire de Mantoue le "moteur" de la culture et de l'économie de l'ensemble de la zone. - Favoriser la réalisation des interventions vouées à valoriser le réseau des voies navigables. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fort vieillissement de la population. - Difficile renouvellement générationnel dans l'agriculture. - Risques de pollution des nappes dus: i) à la présence importante d'élevages de porcs et aux activités agricoles; ii) aux activités du pôle industriel chimique. - Risques de déséquilibre hydrogéologique.

ANALYSE S.W.O.T. N. 2

SECTEUR	POINTS FORTS	POINT FAIBLES	OPPORTUNITES	MENACES
SYSTÈME DES INFRASTRUCTURES LOCALES	<ul style="list-style-type: none"> - La zone mantouane jouit d'une situation stratégique comme pôle barycentre du territoire inter-regional padan. - Bons niveaux de fourniture des services publics. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau des infrastructures soutenant le secteur touristique. - Faible dotation des réseaux de communication (routiers et ferroviaires). - Problèmes de réseaux routiers internes et externes, de trafic et de parking. - Prédominance du transport de marchandises par la route avec ses retombées environnementales. - Faible accessibilité aux centres urbains. 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de divers instruments de programmation. - Favoriser la réalisation d'interventions visant à valoriser le réseau des voies d'eau navigables. - Développer les interventions visant à la création d'un pôle logistique intermodal (près de la zone du Port de Valdarò). 	<ul style="list-style-type: none"> - Aggravation de la situation de marginalité des zones internes.
CULTURE	<ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine culturel et artistique de très grande valeur. - Forte visibilité de Mantoue comme ville de la Culture et des Festivals (les événements principaux sont: Festivalletteratura, Mille e due formaggi, Il pane, i suoi luoghi, le sue città, Mantova Musica Festival, Festival TEATRO, Salami e salumi, Segni d'Infanzia). - Forte visibilité de Sabbioneta en tant que lieu de la Renaissance et siège du premier théâtre stable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible organisation des sites des Gonzague comme "système". - Efficacité limitée de la promotion du site en tant que pivot du "système" gonzaguesque. - Ressources limitées, publiques et privées destinées à la tutelle et à la valorisation du patrimoine historique artistique existant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Grand appel du site dans l'histoire culturelle européenne. - Fort intérêt existant au niveau européen pour le patrimoine artistique gonzaguesque. 	<ul style="list-style-type: none"> - Tutelle des sites historiques culturels face aux flux touristiques majeurs prévus suite aux initiatives de promotion programmées.
TOURISME	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité d'innombrables sites d'attraction historique culturelle de grande valeur. - Excellente dotation de ressources environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> - Bas niveaux quantitatifs et qualitatifs dans l'offre réceptive des zones du site. - Manque de liaisons structurées avec les plus grands « tour 	<ul style="list-style-type: none"> - Expansion mondiale des flux touristiques. - Grandes potentialités de développement du tourisme historique culturel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Concurrence de la part des zones limitrophes de mieux dotées d'infrastructures réceptives.

ANALYSE S.W.O.T. N. 2 (segue)

SECTEUR	POINTS FORTS	POINT FAIBLES	OPPORTUNITES	MENACES
	(Réserves du Mincio et de la Vallazza). - Excellente localisation barycentrique fonctionnelle pour accéder aux divers pôles d'attraction touristique des zones limitrophes (p.ex. Vérone, Gardes, Venise). - Flux touristiques constants sur l'année.	operators» internationaux. - Valorisation insuffisante touristique récréative. - Secteur rustique exploité de manière inadaptée.	- Fort développement du tourisme environnemental et d'affaires. - Plus grande valorisation des ressources naturelles visant au tourisme naturel environnemental.	
AGRICULTURE	- Productions typiques d'excellence (parmesan grana padano, parmigiano reggiano, poires et melons mantouans, riz et risotto, truffe mantouane, vins Doc comme le Lambrusco mantouan ou le Garda Colli, etc.). - Filière agro-alimentaire de grande qualité.	- Fort vieillissement des campagnes. - Revenus modestes.	- Potentielles intégrations de revenus avec le phénomène des gîtes ruraux. - Importance croissante de l'agriculture biologique. - Renforcement de l'associationnisme agricole.	- Difficile renouvellement générationnel et exode associé de l'activité agricole.

ANALYSE S.W.O.T. N. 3

SECTEUR	POINTS FORTS	POINT FAIBLES	OPPORTUNITES	MENACES
SYSTÈME SOCIO-ÉCONOMIQUE LOCAL	<ul style="list-style-type: none"> - Economie locale florissante et diversifiée. - Faible taux de chômage. - Haut niveau d'emploi. - Bien-être diffus. - Secteur du tertiaire (commerce) prédominant. - Associationnisme très fort. - Faibles conflictualités sociales. - Bonne intégration des immigrants. - Faible criminalité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible diffusion sur le territoire de services à la personne et aux entreprises. - Secteur du welfare en expansion, mais composé de structures encore peu organisée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence déjà existante de qualité de vie élevée. - Présence d'un Parc socio sanitaire régional et d'autres instruments de programmation voués à renforcer le troisième secteur. - Potentialités liées à la présence d'un pôle universitaire visant à valoriser la formation spécialisée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Déclin démographique et vieillissement de la population. - Dépeuplement de la zone et présence de foyers de petites dimensions. - Crise des commerçants causé par la concurrence des grands centres commerciaux.
INDUSTRIE	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'entrepreneurs diffuse et complémentaire entre les principaux secteurs productifs. - Tissu dynamique de PME industrielles. - Forte spécialisation du secteur agro-alimentaire avec des productions d'excellence. - Bonnes relations industrielles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Exceptée la présence d'un pôle industriel chimique, la prédominance de PME persiste. - Taux d'internationalisation modestes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de secteurs innovants et spécialisation en recherche de sources d'énergies alternatives. - Importantes marges pour accroître l'efficacité du système local du crédit. 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de réduction des marges de compétitivité de certains secteurs manufacturiers pour la concurrence des zones limitrophes.
ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Abondance de ressources hydriques souterraines. - Evacuation RSU assez efficace et diffus. - Bas taux de pollution atmosphérique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution des eaux superficielles. - Dépuration des décharges industrielles. - Charge chimique élevée sur le sol à cause de l'utilisation de fertilisants agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réserves naturelles de très grande valeur (Réserve du Mincio et de la Vallazza) reconnues au niveau communautaire en tant que sites d'importance communautaire (SIC) et Zones de Protection Spéciale (ZPS). - Présence de parcs naturels encore peu valorisés (Parc Périurbain). - Expansion de la demande du tourisme environnemental et paysager. 	<ul style="list-style-type: none"> - Risques de pollution des nappes dus: i) à la présence significative d'élevages de porcs et de l'activité agricole; ii) aux activités du pôle industriel chimique. - Risques de déséquilibre hydrogéologique.

5

STRATEGIES ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION

5.1

Les objectifs stratégiques et les axes de développement

5.2

Plans de secteur

5.3

*Analyse sur la recherche de fonds au niveau
institutionnel et territorial*

5. STRATEGIES ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION

5.1 Les objectifs stratégiques et les axes de développement

Le projet stratégique du Plan naît autour de l'idée directrice d'une territorialisation du développement centré et intégré autour de l'ensemble du patrimoine historique culturel, et naturel paysager et architectural religieux de Mantoue et Sabbioneta. Donc l'intégralité du territoire du Mantouan devient la base sur laquelle s'organise un système réticulaire, faits de noeuds thématiques ou de directives de développement différenciées.

Le cadre des objectifs de développement, évidemment compatibles avec les processus de tutelle, conservation et valorisation culturelle de l'ensemble du patrimoine de la zone, sont donc :

- la valorisation économique durable du considérable patrimoine historique culturel et naturel- paysager de Mantoue et Sabbioneta;
- la valorisation économique intégrée de l'ensemble du patrimoine culturel et de l'ensemble des ressources (tangibles et intangibles) présentes dans la zone;
- la promotion d'un développement culturel local compatible et durable du point de vue environnemental et social dans le cadre de la programmation régionale du développement et des objectifs nationaux et européens;
- l'approfondissement et la diffusion de la connaissance des biens historiques culturels et naturels paysagers à travers un système informatif territorial des connaissances inhérentes à la globalité du patrimoine culturel, la numérisation des documents d'intérêt historique et artistique, la diffusion télématique des connaissances;
- l'adaptation de l'offre des services culturels, des infrastructures, des services d'accueil et de l'ensemble des services territoriaux dont l'activité se réfère directement ou indirectement aux activités de valorisation;
- la réalisation de structures destinées aux activités récréatives, sportives et d'éducation environnementale communales et de structures ludiques récréatives privées, ainsi que la requalification des activités productives locales pour répondre à une demande touristique toujours plus exigeante et intégrée;
- la requalification aussi bien au niveau qualitatif que quantitatif de l'offre réceptive locale pour répondre rapidement et plus efficacement à une demande touristique toujours plus exigeante;
- la tutelle et l'amélioration de la qualité de l'environnement à commencer par l'ensemble des biens historiques culturels et par les traces de

- l'organisation du "système" historique "gonzaguesque" de Mantoue, Sabbioneta et des centres mineurs (Guastalla, Novellaro, Revere, etc.);
- le renforcement du secteur de l'accueil dans les zones protégées comme dans les musées et autres instituts et lieux culturels de notable fréquentation, ainsi que des points d'accueil des points d'accueil touristique à travers la préparation de zones, la sauvegarde et la valorisation sociale et économique des biens culturels et la réalisation de structures, infrastructures, matériels et services ainsi qu'emplacements équipés, organisés en réseau, pour l'information et la documentation intégrées concernant les biens culturels, les instituts et les services culturels, les établissements réceptifs ainsi que les événements et l'offre intégrée culturelle, touristique, récréative et de spectacle les plus importants de la zone;
- la croissance de la demande touristique, des temps de séjour des touristes et la dé-saisonnalisation des flux;
- le projet et la réalisation d'un plan adapté de promotion, formation et communication visant à augmenter à la fois la visibilité du site et la valorisation de l'image touristique de l'ensemble du territoire mantouan.

Les directives de développement identifiées, sur la base de ces objectifs en tenant compte des vocations profondes de la zone, peuvent représenter pour les communes objet de candidature trois différentes lignes de spécialisation fondées sur une offre intégrée entre:

- ressources du patrimoine historique culturel;
- ressources du patrimoine naturel paysager;
- ressources du patrimoine identitaire du goût et de l'œno-gastronomie.

Ce processus de développement autour de trois directives stratégiques, qui comprennent des cadres fonctionnels spécifiques, prévoit le fondement sur un axe commun (directive de système) nécessaire pour l'adaptation du système des services qui soutient l'ensemble du processus de croissance.

Les directives de développement prévues sont donc les suivantes:

- Directive de Système;
- Directive de Développement touristique culturel;
- Directive de Développement naturel paysager et œno-gastronomique.

Dans ce sens, certaines des principales activités prévues dans le Plan de Gestion sont reportées dans l'encadré ci-dessous.

A) Activités pour le développement du système infrastructurel du site (Directives de Système)

- promouvoir et réaliser des interventions de maintenance visant à la valorisation infrastructurelle du site (p.ex. le long des parcours "gonzaguesques", dans l'espace des rives fluviales le long du Parc Périurbain, etc.);
- création de liaisons fonctionnelles entre les principales zones d'intérêt du site, en atténuant les problématiques actuelles d'accès à l'intérieur des mêmes sites;
- favoriser une stratégie de transport intégré compatible avec la protection du territoire;
- consolider (les initiatives déjà entreprises) et favoriser des parcours et itinéraires fonctionnelles aux personnes handicapées à l'intérieur du site;
- augmenter les "standards" qualitatifs et quantitatifs des actuelles structures réceptives présentes sur le site.

B) Activités pour le développement touristique culturel du site (Directives de Développement Touristique-Culturel)

- réalisation du projet de valorisation du centre historique de Mantoue dénommé "le Parcours Monumental";
- réalisation du projet de valorisation des "Murs Renaissance" de Sabbioneta;
- appliquer et promouvoir un système de musée intégrée "Mantoue-Sabbioneta";
- organiser et promouvoir un circuit théâtral intégré "Mantoue-Sabbioneta";
- organiser et promouvoir la diffusion d'itinéraires "gonzaguesques" le long des petites capitales (Mantoue, Sabbioneta et Guastalla);
- réaliser et favoriser l'utilisation de la "Mantova-Sabbioneta Card".

C) Activités pour le développement naturel paysager et oeno-gastronomique du site (Directives de Développement naturel paysager et oeno-gastronomique)

- favoriser le tourisme sportif récréatif, en valorisant la "ressource" Mincio;
- favoriser le tourisme environnemental paysager, en valorisant la réserve, les parcs et les forêts de très grand intérêt présents sur le territoire;
- organiser et promouvoir un "système de qualité globale" lié à la production oeno-gastronomique des produits locaux typiques;
- favoriser les itinéraires oeno-gastronomiques, en valorisant aussi les initiatives promues au niveau régional, et actuellement existantes, comme en particulier la "Routes des Vins et Saveurs de Mantoue";
- consolider et promouvoir de nouveaux événements d'affaires (foires, salons) ou culturels d'ampleur régionale, nationale et internationale afin de valoriser pleinement l'image du territoire.

5.2 Plans de secteur

L'exécution des directives de développement pourra advenir à travers de spécifiques Plans de Secteur et en particulier les plans suivants:









- Plan "A" Plan de la Connaissance;
- Plan "B" Plan de la Tutelle et de la Conservation;
- Plan "C" Plan de Valorisation du Patrimoine Culturel, Environnemental et Socio- Economique;
- Plan "D" - Plan de Promotion, Formation et Communication.









Ces plans sont schématisés dans les Tableaux ci-dessous qui résument chacune des initiatives programmées dans le Plan de Gestion avec l'indication des sujets impliqués dans les diverses interventions et leur chronologie. Les Fiches Activité de chaque Plan Secteur ont été reportées intégralement dans le Plan.

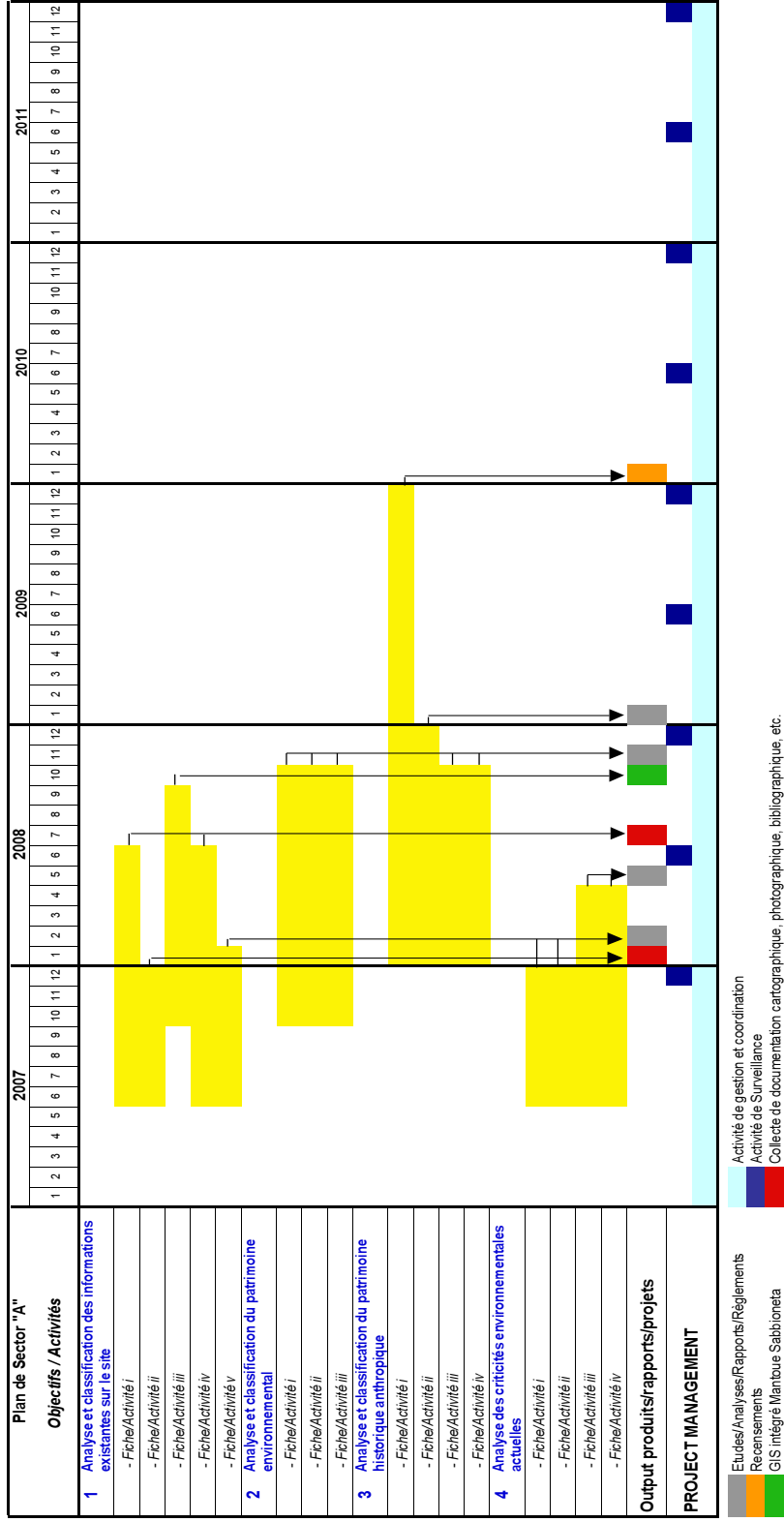
LEGENDE - SUJETS IMPLIQUES

 Commune de Mantoue	 Province de Mantoue
 Commune de Sabbioneta	 Institutions Ecclésiastiques et Religieuses
 Commune de Guastalla et centres "gonzaguesques"	Université et centres de recherche
 Ministère des Biens et Activités Culturelles	 Parc du Mincio
Direction Régionale pour les Biens Culturels et Paysagers de la Lombardie	 Associations de Catégorie - CCIAA - APT
Ministère de l'Environnement	Associations environnementales et culturelles
Autres Institutions Culturelles	
 Région Lombardie	 Particuliers








PLAN "A" – PLAN DE LA CONNAISSANCE

OBJECTIFS	ACTIVITES
<p>1. ANALYSE ET CLASSIFICATION DES INFORMATIONS EXISTANTES SUR LE SITE</p>	<p>i) Collecte de la documentation cartographique, iconographique et photographique du site. </p> <p>ii) Collecte de la documentation bibliographique, archives et statistique existante. </p> <p>iii) Mise à jour du GIS de la Commune de Mantoue et son intégration avec les données du site dans son ensemble (Mantoue et Sabbioneta). </p> <p>iv) Promotion d'une campagne photographique systématique visant à identifier les possibles situations de risque et la documentation systématique de l'état des lieux. </p> <p>v) Relevé du tissu routier et des revêtements des rues, places etc. </p>
<p>2. ANALYSE ET CLASSIFICATION DU PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL</p>	<p>i) Mise à jour et intégration des études sur le système environnemental de la zone du site ainsi que définition du Règlement de gestion et usage des espaces verts publics et privés. </p> <p>ii) Mise à jour et intégration des études sur le système de la faune, de la végétation et des forêts dans les réserves naturelles de la Vallée du Mincio et de la Vallazza et dans le "Parc Périurbain". </p> <p>iii) Application et mise à jour du SIT avec une banque de données "verte" en maintenance à l'office relevé à travers l'instrumentation GPS . </p>

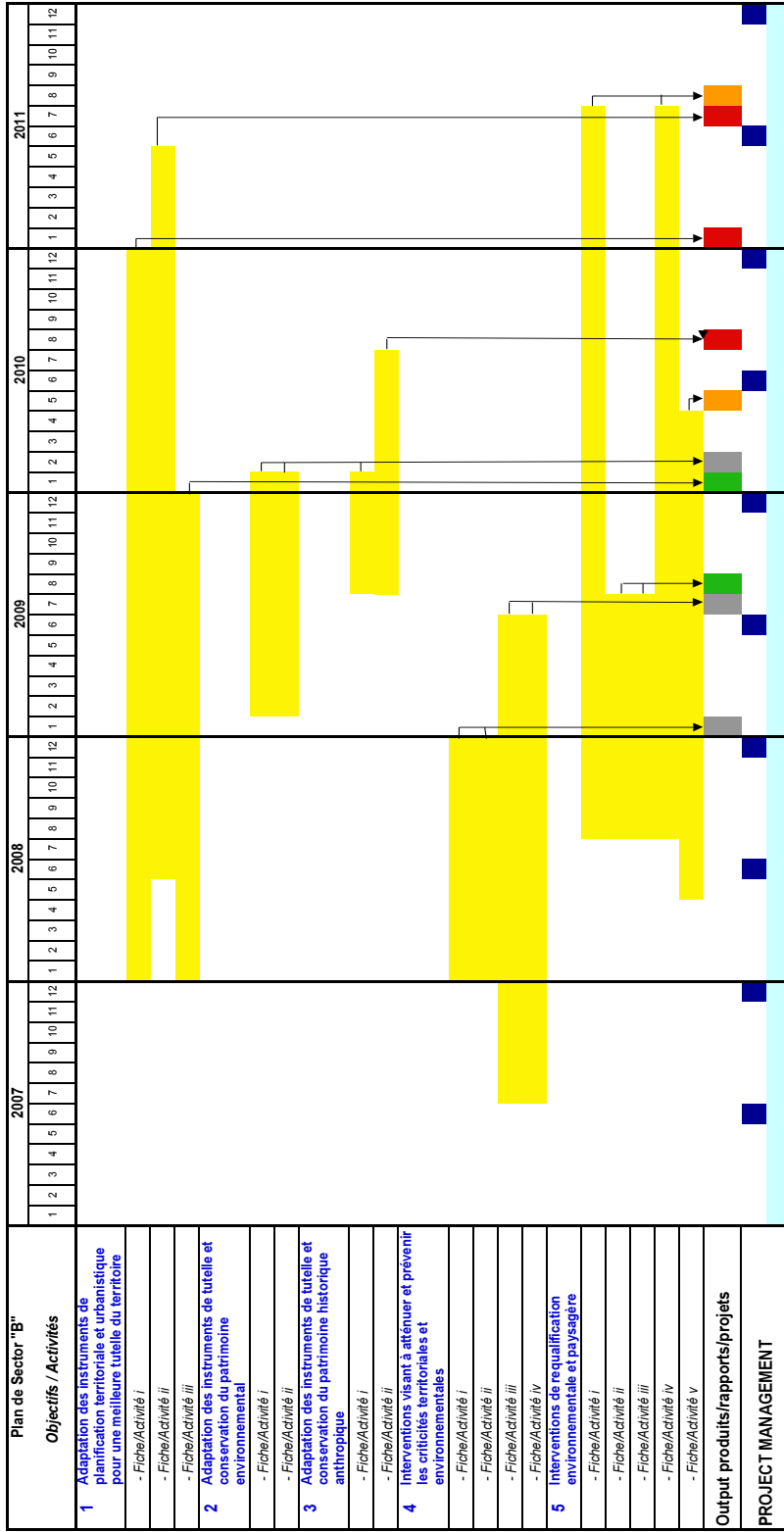
OBJECTIFS	ACTIVITES
<p>3. ANALYSE ET CLASSIFICATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ANTHROPIQUE</p>	<p>i) Approfondissement et achèvement d'activités de recensement du patrimoine artistique (biens mobiliers et immobiliers) du site, avec une référence particulière aux lieux "gonzaguesques".</p> <p></p> <p>ii) Mise à jour et approfondissement des études sur les centres historiques et leur patrimoine architectural surtout en parcourant les principaux itinéraires du témoignage de la seigneurie des Gonzague (Mantoue et Sabbioneta, Guastalla, Novellara, Revere, etc.).</p> <p></p> <p>iii) Mise à jour des analyses et recensement des activités agricoles et productions typiques artisanales.</p> <p></p> <p>iv) Approfondissement, analyse et recensement des événements et traditions culturelles typiques du territoire ainsi que des réseaux routiers et ferroviaires historiques avec leurs bâtiments de service.</p> <p></p>
<p>4. ANALYSE DES CRITICITÉS ENVIRONNEMENTALES ACTUELLES</p>	<p>i) Mise à jour, analyse et études sur le risque hydrogéologique géomorphologique et géologique technique aux normes en vigueur.</p> <p></p> <p>ii) Mise à jour, analyse et études sur le risque sismique et vérification/surveillance des procédures normatives en vigueur.</p> <p></p> <p>iii) Collaboration avec le Ministère de l'Environnement pour la caractérisation (ex DM 471/99) du fond des Lacs de Mezzo, Inferiore et Vallazza.</p> <p></p> <p>iv) Accord de programme avec le Ministère de l'Environnement pour l'utilisation des fonds financiers 2007 et éventuellement fonds "dégât environnemental" ex Enichem, par caractérisation des zones publiques insérées dans le site national pollué.</p> <p></p>



PLAN "B" – PLAN DE LA TUTELLE ET DE LA CONSERVATION










OBJECTIFS	ACTIVITES
1. ADAPTATION DES INSTRUMENTS DE PLANIFICATION TERRITORIALE ET URBANISTIQUE DANS LE BUT D'UNE PLUS GRANDE TUTELLE DU TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="691 450 1189 526">i) Adaptation de l'instrumentation territoriale et urbanistique  <li data-bbox="691 593 1165 683">ii) Adaptation de l'instrumentation urbanistique locale (de Mantoue et Sabbioneta).  <li data-bbox="691 757 1212 907">iii) Rédaction de Directives pour la récupération des établissements contenant des critères spécifiques d'intervention sur le patrimoine immobilier et urbanistique de valeur historique architectural et de son réseau routier. 
2. ADAPTATION DES INSTRUMENTS DE TUTELLE ET CONSERVATION DU PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="691 1093 1225 1220">i) Rédaction de la "Charte des Contraintes et des Tutelles" de l'ensemble du territoire communal (y compris les Réserves du Mincio de la Vallazza et du Parc Périurbain et du site même).  <li data-bbox="691 1283 1236 1377">ii) Exécution de la procédure d'Evaluation Environnementale dans le but du développement durable du territoire communal. 
3. ADAPTATION DES INSTRUMENTS DE TUTELLE ET CONSERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ANTHROPIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="691 1563 1193 1668">i) Adaptation des instruments de tutelle et conservation des bâtiments historiques architecturaux.  <li data-bbox="691 1731 1193 1848">ii) Adaptation des instruments de tutelle et conservation des parcours "gonzaguesques" le long des petites capitales (Mantoue, Sabbioneta et Guastalla). 

OBJECTIFS	ACTIVITES
4. INTERVENTIONS VISANT À ATTÉNUER ET PRÉVENIR LES CRITICITÉS TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES	<p data-bbox="691 389 1238 488">i) Mise à jour et application de la Cartographie de “faisabilité géologique”.</p> <p data-bbox="730 465 858 488">■ ■ ■ ■ ■</p> <p data-bbox="691 544 1238 642">ii) Rédaction de la cartographie sur la “Dangerosité Sismique Locale”.</p> <p data-bbox="730 620 831 642">■ ■ ■ ■ ■</p> <p data-bbox="691 698 1238 797">iii) Collaboration avec le Ministère de l’Environnement (titulaire de la procédure) pour l’exécution des Programmes d’Assainissement ex-DM 471/99 du site d’intérêt national.</p> <p data-bbox="730 797 804 819">■ ■ ■ ■ ■</p> <p data-bbox="691 875 1238 974">iv) Promotion d’Accords volontaires avec les entreprises du pôle chimique pour le développement et l’adoption de systèmes de gestion environnementale ISO14001 et EMAS.</p> <p data-bbox="730 974 858 996">■ ■ ■ ■ ■ ■ ■</p>
5. INTERVENTIONS DE REQUALIFICATION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE	<p data-bbox="691 1084 1238 1182">i) Interventions de récupération et requalification des rives fluviales relatives au “Parc Périurbain”.</p> <p data-bbox="730 1160 804 1182">■ ■ ■ ■ ■</p> <p data-bbox="691 1238 1238 1337">ii) Evaluation de la “durabilité” du point de vue environnemental et paysager des futurs plans exécutifs à l’intérieur du site.</p> <p data-bbox="730 1314 831 1337">■ ■ ■ ■ ■</p> <p data-bbox="691 1393 1238 1491">iii) Rédaction de “lignes directrices” unitaires pour les nouvelles interventions immobilières et infrastructurelles, du mobilier urbain et éventuelle révision du règlement communal.</p> <p data-bbox="730 1491 888 1514">■ ■ ■ ■ ■ ■ ■</p> <p data-bbox="691 1570 1238 1668">iv) Interventions de requalification des infrastructures de communication (routières, ferroviaires, et voies de navigation).</p> <p data-bbox="730 1646 888 1668">■ ■ ■ ■ ■ ■ ■</p> <p data-bbox="691 1724 1238 1823">v) Interventions de requalification et assainissement des eaux des lacs et restauration de leur balnéabilité avec référence au projet par “Agenda 21 ad Azione 21” avec en tête le Parc du Mincio.</p> <p data-bbox="730 1823 858 1845">■ ■ ■ ■ ■ ■ ■</p>

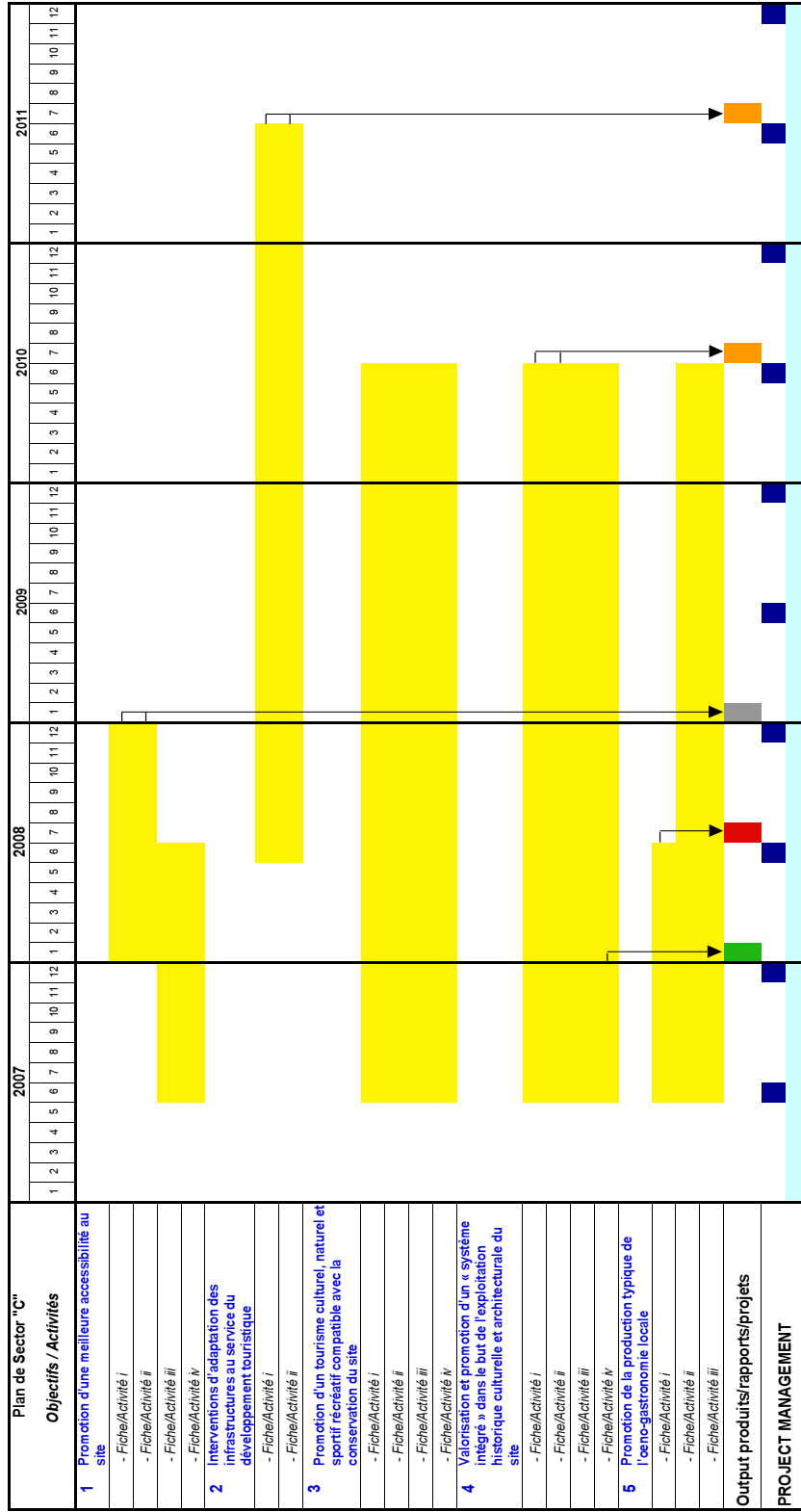


Activités de gestion et coordination
 Charte Risques/Contraintes/Tutelle/ASI/Enas/Isa
 Adaptation Plans/Instruments territoriaux et de tutelle et conservation
 Lignes Directrices/Indications PRG

PLAN "C" – PLAN DE VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE

OBJECTIFS	ACTIVITES
1. PROMOTION D'UNE MEILLEURE ACCESSIBILITE AU SITE	<p>i) Définition d'une stratégie de transport intégré compatible avec la protection du territoire.</p> <p></p>
	<p>ii) Création de liaisons fonctionnelles entre les principales zones d'intérêt du site dans son ensemble, en atténuant les problématiques actuelles d'accès à l'intérieur des sites mêmes.</p> <p></p>
	<p>iii) Promotion d'un système technologiquement intégré de visites guidées des principales zones d'intérêt.</p> <p></p>
	<p>iv) Mesures visant à consolider et favoriser les parcours et itinéraires fonctionnels aux personnes handicapées à l'intérieur du site.</p> <p></p>
2. INTERVENTIONS D'ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	<p>i) Interventions de valorisation du patrimoine culturel architectural et naturel paysager aussi bien à travers des interventions de maintenance et restauration à l'intérieur des centres historiques de Mantoue et Sabbioneta, qu'à travers de nouveaux travaux de valorisation infrastructurelle du site dans son ensemble (p.ex. le long des parcours "gonzaguesques", dans l'espace des rives fluviales le long du Parc Périurbain, etc.) .</p> <p></p>
	<p>ii) Définition d'une stratégie coordonnée pour le secteur de l'accueil et visant à augmenter les "standards" qualitatifs et quantitatifs des actuelles structures réceptives.</p> <p></p>
3. PROMOTION D'UN TOURISME CULTUREL, NATUREL ET SPORTIF RECREATIF COMPATIBLE AVEC LA CONSERVATION DU SITE	<p>i) Promotion, organisation et consolidation au cours de l'année d'événements culturels et théâtraux intégrés entre Mantoue et Sabbioneta ou étendus aux autres sites "gonzaguesques".</p> <p></p>
	<p>ii) Définition d'une stratégie de développement des ressources liées au tourisme "vert" et organisation/promotion d'itinéraires paysagers environnementaux dans le cadre des réserves naturelles présentes sur le site .</p> <p></p>
	<p>iii) Promotion et organisation d'initiatives culturelles visant à fournir une plus grande visibilité aux zones du territoire des seigneuries des Gonzague actuellement moins visitées.</p> <p></p>




OBJECTIFS	ACTIVITES
	<p>iv) Développement d'initiatives sportives et récréatives valorisant la ressource "Mincio" pour les sports aquatiques (p.ex. canoë, rafting, pêche sportive, excursions sur des embarcations de plaisance, etc.) ainsi que pour les autres activités sportives récréatives (p.ex. parcours cyclables, excursions à cheval, etc.).</p> 
<p>4. VALORISATION ET PROMOTION D'UN "SYSTÈME INTÉGRÉ" VISANT À LA JOUISSANCE HISTORIQUE CULTURELLE ET ARCHITECTURALE DU SITE</p>	<p>i) Interventions de valorisation du centre historique de la Commune de Mantoue visant la réalisation du Projet "Le Parcours Monumental".</p>  <p>ii) Projet de valorisation des <i>Murs Renaissance</i> de la Commune de Sabbioneta.</p>  <p>iii) Institution d'itinéraires historiques culturels à travers le renforcement des activités dans le domaine des "itinéraires gonzaguesques" et l'organisation de circuits de musées le long des petites capitales (Mantoue, Sabbioneta et Guastalla), articulés selon les différentes exigences d'utilisation: tourisme historique, culturel, scientifique, religieux, sédentaire, scolaire, etc.</p>  <p>iv) Projet, application et développement de la "Mantova-Sabbioneta Card" dans le but de promouvoir des formes de paiement intégrées pour l'accès aux sites du patrimoine historique culturel et architectural dans le cadre des itinéraires des précédents points i), ii) et iii)</p> 
<p>5. PROMOTION DE LA PRODUCTION TYPIQUE DE L'OENO-GASTRONOMIE LOCALE</p>	<p>i) Promotion et création d'un <i>Système de Qualité Globale</i> de la zone du site, relative à la production oeno-gastronomique des produits typiques locaux .</p>  <p>ii) Institution d'un réseau de centres de dégustation et organisation de visites et parcours guidés le long de la "Route des Vins et des Saveurs de Mantoue".</p>  <p>iii) Consolider les événements existants en promouvant et organisation de nouveaux événements d'affaires (foires, salons) d'ampleur régionale, nationale et internationale.</p> 






PLAN “D” – PLAN DE PROMOTION, FORMATION ET COMMUNICATION

OBJECTIFS	ACTIVITES
<p>1. PROMOTION DE LA COMMUNICATION DU TERRITOIRE AUSSI BIEN INTERNE QU'EXTERNE</p>	<p>i) Définition et développement de l'identité du site (Marque). </p> <p>ii) Développement d'un plan de stratégie de marketing territorial étendu au territoire concerné par le Plan de Gestion présent. </p> <p>iii) Promotion d'une campagne d'information du site à travers diverses formes de communication (communication externe). </p> <p>iv) Promotion d'interventions de communication visant à la sensibilisation du “projet” à l'intérieur du site (communication interne). </p> <p>v) Actions de communication “on site” (digital). </p>
<p>2. PROMOTION DE L'ÉLEVATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS</p>	<p>i) Organisation de cours de formations pour les différentes catégories entrepreneuriales impliquées dans la filière touristique réceptive et culturelle environnementale du site. </p> <p>ii) Organisation de cours de formation pour améliorer les techniques de gestion, destinés aux opérateurs des institutions publiques dans le cadre du site et du territoire concerné le Plan de Gestion présent. </p>

Plan de Sector "D"	2007												2008												2009												2010												2011											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Objectifs / Activités																																																												
1 Promotion de la communication du territoire aussi bien interne qu'externe																																																												
- Fiche/Activité i																																																												
- Fiche/Activité ii																																																												
- Fiche/Activité iii																																																												
- Fiche/Activité iv																																																												
- Fiche/Activité v																																																												
2 Promotion de l'élevation de la qualité des services offerts																																																												
- Fiche/Activité i																																																												
- Fiche/Activité ii																																																												
Output produits/rapports/projets																																																												
PROJECT MANAGEMENT																																																												

 Activités de gestion et coordination
 Activités de Monitoring
 Cours de formation opérateurs publics/privés

 Marque
 Plan de Marketing Territorial
 Portail Internet dédié

5.3 Analyse sur la recherche de fonds au niveau institutionnel et territorial

Les ressources nécessaires pour financer les différentes activités prévues dans chacun des quatre Plans de Secteur, seront trouvées par les crédits de bilan indiqués par les deux Administrations communales pour la maintenance et l'exploitation du patrimoine historique architectural, ainsi que pour les initiatives de promotion culturel et touristique tournées vers la valorisation de l'ensemble du contexte territorial (à cet égard ont été joints au Plan de Gestion les bilans de prévision 2006-2008 respectivement de la Commune de Mantoue et de la Commune de Sabbioneta).

Au niveau spécifique, il faut aussi souligner que:

- La Commune de Mantoue bénéficie de sources financières ultérieures équivalent à environ 6,7 millions d'Euro dérivant de l'Accord de Programme en vigueur entre la Commune elle-même et la Région Lombardie, Province de Mantoue, destinées aux travaux de: *Restauration des Salles "Teresiane", adaptation fonctionnelle de la Bibliothèque Civique de Mantoue et ouvrage pour compléter la restauration du Palais de San Sebastiano*;
- La Commune de Sabbioneta bénéficie de sources financières ultérieures équivalent à environ 950.000 Euro dérivant de l'Accord de Programme en vigueur entre la Commune elle-même et le Ministère pour les Biens et les Activités Culturelles, Région Lombardie, Province de Mantoue et Politecnico de Milan – Pôle de Mantoue pour la réalisation du *Projet pour la valorisation de la Ville Murée: Palais Forti, Palais Giardino et Palais Ducal de la Commune de Sabbioneta*.

En outre, les autres principaux instruments financiers auxquels il sera possible d'avoir recours dans le cadre de l'exécution des quatre Plans de Secteur ont été reportés toujours dans le Plan; ces instruments financiers ont été articulés selon les différentes typologies suivantes:

- normatives et contributions régionales;
- normatives et contributions provinciales;
- instruments, programmes et initiatives de l'Union Européenne.

6

INSTRUMENTS D'EXECUTION DU PLAN DE GESTION

6.1

*Pièce Jointe – Eléments de “système”
du patrimoine culturel de Mantoue et Sabbioneta*

6. INSTRUMENTS D'EXECUTION DU PLAN DE GESTION

Le Plan a illustré les principales directives de Développement autour desquelles élaborer une stratégie pour valoriser les ressources territoriales de Mantoue et Sabbioneta. A cet égard pour l'application de ces directives, les actions spécifiques et les interventions à réaliser afin de donner une exécution concrète à la stratégie imposée ont été décrites – dans le cadre de quatre Plans de Secteur spécifiques. Afin de permettre l'exécution effective de ce qui a été programmé, il faut toutefois, impliquer les principaux acteurs locaux et institutionnels et tout le plus vaste “système” de *governance* du territoire à chaque phase du Plan. Dans ce sens, les principaux acteurs locaux et institutionnels qui – à divers titres – devront être investis du présent processus intégré de valorisation sont:

- la Commune de Mantoue;
- la Commune de Sabbioneta;
- la Province de Mantoue;
- l'Office Parc du Mincio;
- la Région Lombardie;
- la Direction Régionale pour les Biens Culturels et Paysagers de la Lombardie;
- le système productif des entreprises;
- les Associations de Catégorie;
- les Associations culturelles avec leurs représentations;
- les Institutions Ecclésiastiques et Religieuses;
- les centres mineurs qui formaient le “système” des petites capitales “gonzaguesques” (p.ex. Guastalla, Novellara, Revere, etc).

Le Plan a en outre prévu que pour l'exécution du Plan de Gestion il faudra partir au moins dans une première phase d'une structure de gestion plus “informelle” et agile qui ne comporte pas de coûts économiques élevés ou la nécessité d'instituer de nouvelles structures ou ressources.

A moyen/long terme, il est possible en revanche de prévoir la constitution de structures intégrées de gestion plus “formalisées” capables de gérer de manière spécifique la complexité du site objet de candidature, dont les fonctions devraient être les suivantes:

- 1) programmation et coordination des activités de concertation entre tous les sujets institutionnels ou pas, impliqués dans la réalisation du Plan;
- 2) gestion et coordination des activités de soutien et assistance technique des diverses phases du Plan;
- 3) vérifier l'état d'avancement du Plan;
- 4) vérifier la cohérence des initiatives proposées par les institutions

- publiques et non publiques, par rapport à la stratégie générale et aux objectifs d'orientations prévues par le Plan;
- 5) définition des criticités et des besoins des différentes interventions prévues dans le Plan;
 - 6) monitoring du site;
 - 7) monitoring *in itinere* et *ex post* des activités de réalisation des initiatives objet du Plan de Gestion; en particulier l'activité de monitoring prévoit les actions suivantes:
 - la synthèse des activités menées et les bilans d'engagement des ressources effectivement employées dans le projet;
 - une analyse des résultats, aussi bien quantitatifs que qualitatifs, réalisés sur la période;
 - le niveau d'achèvement des objectifs prévus par le Plan;
 - la quantification et motivation d'éventuelles dérives du programme exécutif en vigueur;
 - les éléments pour la continuation des activités sur la période courante ou pour l'extension du programme de la période suivante.

Définition de la structure exécutive du Plan

Le Plan de Gestion, après avoir illustré au niveau général les substantiels avantages/inconvénients des principaux modèles de gestion – à ce jour – applicables et fonctionnelles à la gestion du site, a indiqué que la structure exécutive utilisable, sur la base des exigences et objectifs à rejoindre, peut être choisie par les suivantes:

- *Consortium*, en raison de la nécessité d'y faire participer un vaste nombre de sujets publics et privés;
- *Fondation*, si l'on entend gérer un bien isolé du site (p.ex. bibliothèque ou musée) et qu'elle appartienne à un nombre d'organismes extrêmement restreint;
- *Société de capitaux*, si l'on entend gérer de manière entrepreneuriale un ou plusieurs biens du site et si l'on entend tirer profit de cette gestion.

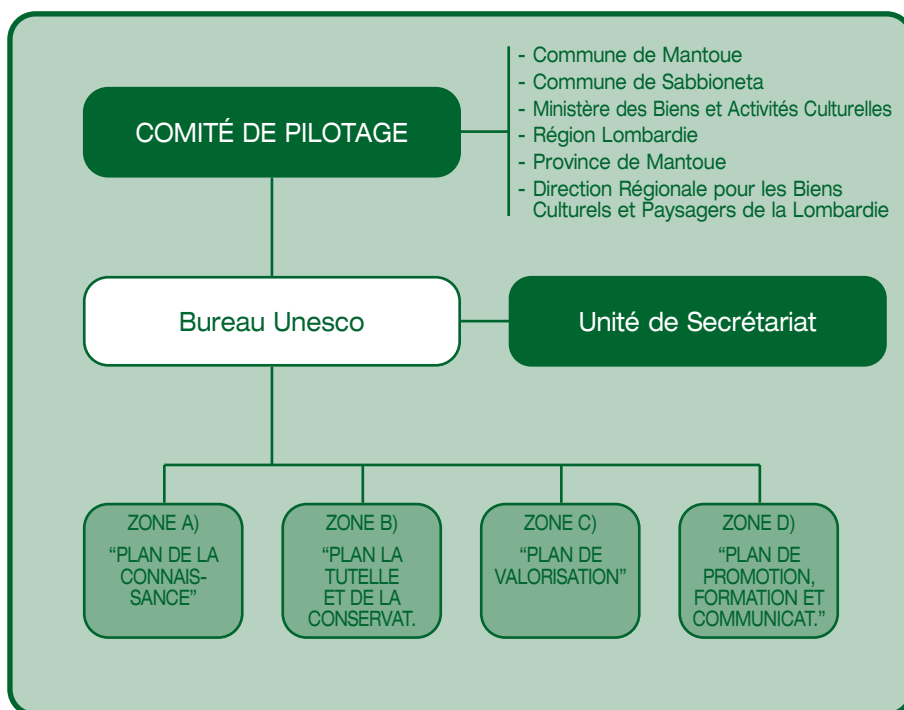
Dans le détail, le Plan de Gestion a aussi illustré un possible exemple d'organigramme de la structure gestionnaire sur le moyen/long terme, dont le schéma graphique est reporté ci-dessous.

Dans ce sens, cette structure prévoit une Unité de Direction (par exemple un Comité de Pilotage) constituée par les "stakeholder" dotés de pouvoir décisionnel et quatre zones correspondant aux différents Plans de Secteur.

Un "Bureau Unesco" est prévu pour la coordination des opérations et de la gestion des quatre zones de Plan susdites, c'est à dire une structure de

“project management” consacrée à la gestion et au développement du projet (qui est donc responsable de la gestion, de l’avancée et du monitoring associé du Plan de Gestion), avec des fonctions de secrétariat en soutien aux activités du dit Bureau Unesco.

Quelle que soit la forme juridique considérée comme la plus adaptée pour gérer les activités du Plan de Gestion en question – le *Comité de Pilotage* serait constitué du Conseil d’Administration, dont feraient partie les conseillers, représentant tous les *stakeholder* promoteurs de la candidature du site (et dans ce cas précis, les Communes de Mantoue et Sabbioneta, la Région Lombardie, la Province de Mantoue, la Direction Régionale pour les Biens Culturels et Paysagers de la Lombardie, ainsi qu’un représentant du Ministère des Biens et Activités Culturelles).



Le Plan de Gestion a en outre souligné la nécessité de constituer un Bureau Unesco dédié auprès des Administrations communales promotrices de la candidature, jusqu’au lancement du Plan lui-même.

De manière opérationnelle, cette structure devra prévoir au moins trois ressources dédiées et en particulier un coordinateur responsable, une ressource dédiée aux initiatives de valorisation culturelle et une ressource dédiée aux initiatives de valorisation socio-économiques.

Actions de contrôle et monitoring

Avoir défini la structure gestionnaire préposée à la gestion du site Unesco n'est pas suffisant pour garantir l'application efficace du Plan de Gestion.

Il est en effet nécessaire de disposer de systèmes de contrôle et monitoring dans les différentes phases d'exécution du Plan de Gestion lui-même, afin de vérifier à temps les possibles retards/empêchements des actions programmées, et être donc capable d'organiser et appliquer à temps toutes les actions correctives nécessaires.

En particulier le système de monitoring doit permettre d'évaluer la réalisation effective des objectifs programmés et de ses retombées attendues sur le territoire, de matrice culturelle, économique et sociale.

Dans ce sens, les activités de contrôle et de monitoring qui devront être activées sont reproductibles à deux logiques différentes, en tout cas interdépendantes:

- monitoring du site dans son ensemble;
- monitoring *in itinere* et *ex post* des activités de réalisation des initiatives objet du Plan.

Le contrôle de l'efficacité des actions proposées dans le document présent constitue, donc l'ouvrage de monitoring constant dont les différents bureaux et instituts "responsables" à l'intérieur du Plan – en activant des compétences spécifiques (techniques, scientifiques, administratives, etc.) – devront se charger dans le cadre du territoire de pertinence et/ou des différents projets et ceci toujours à travers une coordination générale et la constante supervision du *project management* décrit en détail au précédent *Chap. 5.2*.

En particulier pour effectuer le monitoring correct du projet il devient nécessaire d'élaborer un modèle de contrôle des actions prévues à travers des indicateurs adaptés et des paramètres d'analyse, à définir, en tout cas, dans le détail dans une phase plus avancée de rédaction du Plan.

Dans chaque cas, les indicateurs qui seront identifiés en détail devront être capables de décrire l'état d'avancement des travaux, déterminer, mesurer et contribuer à évaluer dans les successives phases de vérification et de programmation l'impact de l'action stratégique.

Dans le détail, les indicateurs – pour pouvoir vérifier la congruité des interventions doivent être:

- représentatifs;
- valides du point de vue scientifique;
- simples et d'interprétation facile;
- 70 – capables d'indiquer la tendance dans le temps;

- où c'est possible, capables de fournir une indication précoce sur les tendances irréversibles;
- basés sur des données facilement disponibles ou disponibles à des coûts raisonnables;
- basés sur des données documentées de manière adéquate et de qualité certaine;
- régulièrement mis à jour.

A titre d'exemple, il est possible de récapituler ensuite la liste des indicateurs possibles de résultat envisagés – d'une manière générale – pour chacune des activités reportées dans le détail des quatre Plans de Secteur du précédent *Chap. 5.2*.

OBJECTIF 1	PLAN DE SECTEUR A)	PLAN DE SECTEUR B)	PLAN DE SECTEUR C)	PLAN DE SECTEUR D)
<i>Fiche/Activités i</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. documentation cartographique acquise/recensée; - Nr. documentation iconographique acquise/recensée; - Nr. documentation photographique acquise/recensée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. Adaptations à l'instrumentation territoriale adoptées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption Plan stratégique du transport; - Relevé des flux de transport. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de la Marque du site Unesco.
<i>Fiche/Activités ii</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. Documentation bibliographique acquise/recensée; - Nr. Documentation d'archive et statistique acquise/recensée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. Adaptations à l'instrumentation urbanistique- locale adoptées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du Plan Stratégique liaisons fonctionnelles; - Relevé des flux de trafic. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du Plan de Marketing Territorial.
<i>Fiche/Activités iii</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité, précision et traçabilité de l'information; - Adoption GIS unique pour le site. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption des Directives réalisées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption système intégré (Mantoue-Sabbioneta) de visites guidées; - Nr. Usagers/ visiteurs/touristes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. initiatives de marketing territorial vers l'extérieur réalisées (promotion publicitaire, workshop, interventions, attraction d'investissements, etc.); - Nr. projets lancés.
<i>Fiche/Activités iv</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. photographies effectuées/acquises. 		<ul style="list-style-type: none"> - Nr. initiatives réalisées; - Nr. usagers/ visiteurs/ touristes handicapés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. initiatives de marketing territorial vers l'intérieur réalisées (promotion publicitaire, workshop, etc.).
<i>Fiche/Activités v</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. photographie effectuées/acquises. 			<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation portail internet du projet; - Nr. accès au site.

OBJECTIF 2	PLAN DE SECTEUR A)	PLAN DE SECTEUR B)	PLAN DE SECTEUR C)	PLAN DE SECTEUR D)
<i>Fiche/Activités i</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. études recensées; - Rapports/analyses réalisés; - Règlement de Gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption adaptation de la Charte des Contraintes et des Tutelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. projets réalisés; - Nr. d'interventions de valorisation réalisées (restaurations, travaux de maintenance, requalification bâtiments historiques, etc.); - Nr. nouvelles interventions de valorisation infrastructurelle réalisées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. cours de formation organisés et réalisés; - Nr. opérateurs formés.
<i>Fiche/Activités ii</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. études recensées; - Rapports/analyses réalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption procédures VAS. 	<ul style="list-style-type: none"> - Projets réalisés; - Interventions de valorisation réalisées (augmentation standards qualitatifs des structures réceptives); - Interventions de valorisation infrastructurelle et augmentation standards des structures réceptives réalisées (augmentation lits, structures de service, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. Cours de formation organisés et réalisés; - Nr. opérateurs formés.
<i>Fiche/Activités iii</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. études recensées; - Rapports/analyses réalisés; - Adoption et bonne fonctionnalité du SIT. 			

OBJECTIF 3	PLAN DE SECTEUR A)	PLAN DE SECTEUR B)	PLAN DE SECTEUR C)	PLAN DE SECTEUR D)
<i>Fiche/Activités i</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. études/ documentation patrimoine artistique (biens mobiliers et immobiliers) recensés. - Catalogues et Recherches réalisées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption instruments de tutelle prédisposés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. initiatives culturelles intégrées; - Nr. initiatives théâtrales intégrées; - Nr. spectateurs/ usagers/touristes attirés. 	
<i>Fiche/Activités ii</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. études/ documentation centres historiques et patrimoine architectural recensé; - Catalogues et Recherches réalisées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption instruments de tutelle prédisposés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. initiatives manifestations/ événements naturels paysagers; - Nr. itinéraires intégrés (Mantoue-Sabbioneta) promus et organisés (domaine environnemental naturel); - Nr. usagers/ touristes attirés. 	
<i>Fiche/Activités iii</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. études/ documentation activités agricoles et productions typiques recensées; - Analyses/Etudes réalisées. 		<ul style="list-style-type: none"> - Nr. nouvelles initiatives culturelles promues; - Nr. nouveaux sites d'attraction valorisés et promus; - Nr. spectateurs/ usagers/ touristes attirés. 	
<i>Fiche/Activités iv</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. études /documentation événements/traditions typiques du territoire; - Analyses/Etudes réalisées. 		<ul style="list-style-type: none"> - Nr. nouvelles initiatives sportives promues; - Nr. nouvelles initiatives ludiques récréatives promues; - Nr. spectateurs/ usagers/ touristes attirés par les initiatives existant déjà (analyse augmentation usagers); - Nr. spectateurs/ usagers/ touristes attirés par les initiatives nouvelles. 	

OBJECTIF 4	PLAN DE SECTEUR A)	PLAN DE SECTEUR B)	PLAN DE SECTEUR C)	PLAN DE SECTEUR D)
<i>Fiche/Activités i</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. études/recherches sur risque hydrogéologique géomorphologique recensées; - Analyses/ Etudes réalisées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption Cartographique de "faisabilité géologique". 	<ul style="list-style-type: none"> - Projets réalisés; - Interventions de valorisation réalisées; - Réalisation du Projet "le Parcours Monumental" de la Commune de Mantoue. 	
<i>Fiche/Activités ii</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. études/recherches sur risque sismique recensées; - Analyses/ Etudes réalisées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de la Charte de "Dangerosité sismique locale". 	<ul style="list-style-type: none"> - Projets réalisés; - Interventions de valorisation réalisées; - Réalisation du Projet "Murs Renaissance" de la Commune de Sabbioneta. 	
<i>Fiche/Activités iii</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. études/recherches sur risque industriel recensées; - Analyses/Etudes réalisées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de la Charte du risque industriel prédisposée . 	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. initiatives historiques culturelles "gonzaguesques" intégrées; - Nr. nouveaux circuits de musées promus et réalisés; - Nr. usagers /touristes attirés. 	
<i>Fiche/Activités iv</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyses/Etudes réalisées; - Souscription Accord de Programme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption systèmes ISO 14001 et EMAS. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de la "Mantova-Sabbioneta Card"; - Nr. "Mantova-Sabbioneta Card" vendues; - Nr. usagers/touristes attirés. 	

OBJECTIF 5	PLAN DE SECTEUR A)	PLAN DE SECTEUR B)	PLAN DE SECTEUR C)	PLAN DE SECTEUR D)
<i>Fiche/Activités i</i>		<ul style="list-style-type: none"> - Nr. projets recensés; - Nr. projets réalisés; - Nr. interventions de requalification lancés et réalisés; - Nr. vérification travaux interventions réalisées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de procédures de qualité; - Nr. commerçants/ producteurs adhérents au système de qualité; - Nr. vente produits oeno-gastronomiques typiques. 	
<i>Fiche/Activités ii</i>		<ul style="list-style-type: none"> - Adoption Rapport Durabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. centres de dégustation réalisés et promus sur le territoire; - Nr. visites et parcours guidés organisés et réalisés; - Nr. vente produits oeno-gastronomiques typiques. 	
<i>Fiche/Activités iii</i>		<ul style="list-style-type: none"> - Adoptions Directives. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. nouveaux événements / manifestations/ salons – foires organisés; - Nr. spectateurs/ usagers/touristes attirés par les manifestations existantes spectateurs/usagers/touristes attirés par les nouvelles manifestations organisées localement. 	
<i>Fiche/Activités iv</i>		<ul style="list-style-type: none"> - Nr. projets réalisés; - Nr. interventions infrastructurelles routières lancées et réalisées; - Nr. vérification remise des travaux interventions réalisés. 		
<i>Fiche/Activités v</i>		<ul style="list-style-type: none"> - Nr. projets réalisés; - Nr. interventions de requalification/assainissement lancées; - Nr. vérifications remise travaux interventions réalisés. 		

6.1 Pièce Jointe – Eléments de “système” du patrimoine culturel de Mantoue et Sabbioneta

Le système Mantoue

LE PATRIMOINE HISTORIQUE ARTISTIQUE DE LA VILLE

- Palais Ducal
- Palais Te
- Palais San Sebastiano
- Cathédrale de San Pietro (Duomo)
- Basilique de Sant’Andrea
- Temple de San Sebastiano
- Rotonde de San Lorenzo
- Eglise de Santa Maria della Vittoria
- Synagogue Norsa - Torrazzo
- Maison de Mantegna
- Maison bienheureuse Osanna Andreasi
- Palais de la Ragione
- Musée de Palais d’Arco
- Théâtre Scientifique du Bibiena
- Musée Diocésain d’Art sacré “Francesco Gonzaga”
- Galerie “Arte e Arti”
- Musée numismatique
- Maison de Giulio Romano

LE SYSTÈME CULTUREL

- Le Centre International d’Arte e di Cultura di Palazzo Te
- La Fondation Centro Studi Mantova Capitale Europea dello Spettacolo
- La Fondation Centro Studi Leon Battista Alberti et le Comité National per le celebrazioni Albertiane
- L’Association Culturelle Mantova Ebraica
- L’Académie Nationale Virgiliana di Scienza Lettere ed Arti
- Institut Mantouan di Storia Contemporanea

LE SYSTÈME DES MUSÉES

Mantova ufficio Musei e Monumenti (MuMM) qui comprend les musées et monuments suivants:

- *Palais Te*
- *Palais San Sebastiano (Musée della Città – Section d’Histoire Urbaine);*
- *Musée della Città – Section Risorgimental (en cours de projet);*
- *Théâtre Scientifique du Bibiena;*

- Palais de la Ragione;
- Eglise de Santa Maria della Vittoria;
- Temple de San Sebastiano;
- Collections de propriété civique.

Autres Musées

- Musée Tazio Nuvolari e Learco Guerra
- Galerie Historique Nationale du Corps des Pompiers

Adesion de la Commune de Mantoue a le System des Musées de la Province de Mantoue (Sistema dei Musei Mantovani).

LES BIBLIOTHÈQUES

- La Bibliothèque du Centre Culturel “Gino Baratta”
- La Bibliothèque Communale Teresiana,

LES PRINCIPALES EXPOSITIONS

Expositions organisées au Palais Te (entre 2000 et 2006), dont les principales sont les suivantes:

- *Mantova e i Gonzaga di Nevers* (février-mars 2000);
- *Perino del Vaga: tra Raffaello e Michelangelo* (mars-juin 2001);
- *Un paese incantato. Italia dipinta da Thomas Jones a Corot*, (septembre-décembre 2001);
- *La Celeste Galeria. Il Museo dei Duchi di Mantova* (septembre 2002-janvier 2003);
- *Nuvolari. Tra terra e cielo* (septembre-novembre 2003);
- *Bambini nel tempo. L'infanzia e l'arte* (mai-juillet 2004);
- *Le ceneri violette di Giorgione. Natura e Maniera tra Tiziano e Caravaggio* (septembre 2004-janvier 2005);
- *Ritratto di una collezione. Pannini e la galleria del Cardinale Silvio Valenti Gonzaga* (mars-mai 2005);
- *Semeghini e il chiarismo tra Milano e Mantova* (mars-mai 2006);
- *Mantegna a Mantova 1460-1506* (septembre 2006-janvier 2007).
- *Leon Battista Alberti e l'architettura* (septembre 2006-janvier 2007).

Expositions d'art contemporain au Palais de la Ragon et autres lieux (entre 2000 et 2006).

LE “SYSTÈME TOURISTIQUE” TERRITORIAL

- Circuit des Villes d'Art de la Plaine Padane
- Association des Villes d'Art et Culture (CIDAC)
- Adhésion de la Commune de Mantoue au “Protocole d'Entente pour le Développement du Théâtre dans la Province de Mantoue”

- Association des Théâtres Historiques d'Europe
- "Mozart attraverso la via del Brennero" (Mozart Ways)
- Actions de promotion touristique et participation aux systèmes touristiques locaux (p;ex. Dans le cadre du *Circuit des villes d'art de la Plaine Padane* et du *Système Touristique "Pò de Lombardia"*)
- Manifestations telles que foires et salons et de promotion touristique (tra le più importanti: "*Mille e 2 Formaggi*", "*Salami e Salumi*", "*Il pane, i suoi luoghi, le sue città*"; "*Lunga notte delle emozioni*", "*Mantova e i suoi sapori ... in Viaggio*", etc.)
- Le projet "Mantegna Card Mantova"

AUTRES ÉVÉNEMENTS CULTURELS: FESTIVALS MUSICAUX, THÉÂTRAUX ET SPECTACLES

a) Mantouevilledesfestivals

- Festaletteratura (depuis 1997)
- Mantova Musica Festival (depuis 2004)
- Festival TEATRO (depuis 2006)
- Segni d'Infanzia (depuis 2006)
- Gli altri Festival
- Giornate dei Diritti Umani
- Mantova Jazz - Festival del Jazz Chiozzini
- Ludicamente (depuis 2003)

b) Programmes culturels et de spectacle

- Città Estate (dal 2000 al 2006)
- Mille e una di queste notti (Festeggiamenti di fine anno - dal 2000 al 2006)

c) Festivals de Theatre

- Arlecchino d'Oro
- Teatrinsieme/Mantova TEATRO
- Sentieri Sensibili
- Un teatro per i Ragazzi/L'Albero incantato
- Fuochi a Lunetta
- Cattive compagnia
- Teatro Donna

d) Festivals de Musique Classique

- Tempo d'Orchestra (Orchestre de Chambre de Mantoue)
- Autunno musicale del Conservatorio (Conservatoire "L. Campiani" de Mantoue)
- Concerti della Domenica (Association musicale Arti.Co)
- Cori a Palazzo (Ricerca Ensemble)

- Festival Musica Antica (Académie des Invaghiti)
- Stagione concertistica Società della Musica (Société de la Musique)
- I concerti dell'Accademia (Académie Nationale Virgiliana)
- Stagione Lirica del Teatro Sociale (Condominio Théâtre Social – Fondation Arturo Toscanini)

e) Saisons et Festivals de Musique Jazz et Legere

- Jazz in pubs (Soirées de musique Jazz dans les pubs de la ville, organisé par l'Association Amici del Jazz)
- Mantova Live (Concerts des grandes figures de la scène musicale légère italienne et internationale, organisé par l'Association "Amica")

f) Evenements recurrents

- Prix Barbato
- Semaine de la Culture
- Journée Nationale du Trekking Urbain
- Journées Européennes du Patrimoine
- Journée de la mémoire
- Journée européenne de la culture juive
- Mille Miglia et manifestations liées
- Grand Prix Nuvolari

g) Congres et Conferences

- Cycle de congrès Internationaux d'Etudes aux soins de la Fondation Centro Studi Leon Battista Alberti (de 2000 à 2006)
- Académie Nationale Virgiliana (Congrès National d'Etudes sur Andrea Mantegna Théâtre Bibiena novembre 2006)
- Fondation Mantova Capitale Europea dello Spettacolo (I Gonzaga e l'Impero Teatro Bibiena, mars 2005)

INITIATIVES POUR L'ENFANCE ET LA FORMATION DES JEUNES

- Città dei Bambini e delle Bambine
- Didattica museale (Palais Te et Musée de la Ville – Palais San Sebastiano)
- Projets didactiques pour expositions temporaires
- Projets didactiques spéciaux

LES PRINCIPAUX "SERVICES D'ACCUEIL" DU TERRITOIRE

- IAT(Bureau d'Information Accueil Touristique)
- Gonzaga Point
- Réseau de relations internationales. Les jumelages

Le système Sabbioneta

LE PATRIMOINE HISTORIQUE ARTISTIQUE DE LA VILLE

- Palais Giardino
- Galerie des Antichi
- Théâtre à l'Antica
- Palais Ducal
- Synagogue et cimetière hébraïque
- Eglise de la Beata Vergine Incoronata
- Eglise Archipresbytérale de Santa Maria Assunta
- Musée d'Art Sacré et Toison d'Or

LE SYSTÈME DES MUSÉES

- Adesion de la Commune de Sabbioneta a le Système de Musées de la Province de Mantoue (Sistema dei Musei Mantovani)

LES BIBLIOTHÈQUES ET LES ARCHIVES

- La Bibliothèque Communale de Sabbioneta
- La Bibliothèque du Centre Culturel “À passo d'Uomo”
- Les Archives historiques paroissiales

LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS ET SPECTACLES

- Le Festival de Sabbioneta – Ville idéale des arts et des cultures
- La Nuit Blanche de la Culture
- La Foire Nationale aux antiquaires

INTERVENTIONS DE VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN

Accord de Programme - Projet pour la Valorisation de la Ville Murée: Palais Forti, Palais Giardino et Palais Ducal de la Commune de Sabbioneta; le projet prévoit la valorisation de la Ville Murée, à travers la restauration et la récupération fonctionnelle des murs d'enceinte et de certains édifices monumentaux, en particulier:

- Palais Forti: travaux d'achèvement du sous toit et refunctionalisation du complexe, création d'une zone résidence pour étudiants, ainsi qu'ameublement et installation des espaces pour des initiatives universitaires à caractère de congrès et de formation;
- Palais Giardino: enquêtes pour la vérification de l'état de dégradation, projet préliminaire et fouilles archéologiques visant à la récupération du jardin, projet de gestion;
- Palais Ducal: restauration et consolidation des plafonds de bois, étude pour l'adaptation des infrastructures, projet de gestion;

- Palais du Cavallleggero: projet pour l'étude et la réalisation d'oeuvres destinées à la conservation de l'immobilier.

AUTRES ÉVÉNEMENTS CULTURELS: FESTIVALS DE MUSIQUE, THÉÂTRE ET SPECTACLES

Evenements recurrents

- Journée Européenne de la Culture hébraïque
- Journée de la mémoire
- La ville et le théâtre – festival théâtral

INITIATIVES DE VALORISATION POUR LA FORMATION DES JEUNES

- La Fondation Université de Mantoue et la haute Formation à Sabbioneta
- Activation service informagiovani
- Didactique des musées (Palais Giardino, Galerie des Antichi, Théâtre a l'Antica, Palais Ducal, Synagogue, Musée d'Art Sacré)

LE "SYSTÈME TOURISTIQUE" TERRITORIAL

- Initiatives de valorisation des Produits Typiques - Sabbioneta Regno del Buon Gusto
- Conservateur Honoraire
- Protocole d'Entente Développement Théâtre dans la Province de Mantoue
- Association des Théâtres Historiques d'Europe
- Association entre les Communes des itinéraires gonzaguesques
- Nouvelles publications sur l'histoire de la ville
- Réseau Piccola Grande Italia – Legambiente
- Adhésion de la Commune de Sabbioneta au Réseau des Communes de la Piccolagrandeitalia et approbation de la Charte des Intentions du Réseau des Communes de la Piccolagrandeitalia promue par Legambiente
- Système Touristique Pô de Lombardie
- Projet GAL Oglio Po – Leader +
- Piante e Animali Perduti
- Participation au Système des Musées et des Biens Culturels de la Province de Mantoue

LES PRINCIPAUX "SERVICES D'ACCUEIL" DU TERRITOIRE

- IAT(Bureau d'Information d'Accueil Touristique)
- Réseau de relations internationales. Les jumelages et projets de coopération européenne.

Mantova e Sabbioneta

Il Piano di Gestione

DICEMBRE 2006

Direzione e Coordinamento Scientifico
Paola Eugenia Falini

*Responsabili Istituzionali
dei Comuni di Mantova e Sabbioneta*
Fiorenza Brioni, Antonio Beccari

*Responsabili per il Ministero dei Beni
e delle Attività Culturali*
Carla Di Francesco, Manuel Roberto Guido,
Filippo Trevisani

Coordinamento e Organizzazione generale
Susanna Sassi

Gestione Amministrativa e Finanziaria
Cristina Valenti

Progetto Grafico e Editoriale
Mariangela Busi

Gruppo di Lavoro
Ilaria Bianchera, Mariangela Busi,
Vincenzo Cantarelli, Maurizio Caristia,
Paola Eugenia Falini, Alessandro Innocenzi,
Chiara Rubini, Vanna Rubini, Giovanni Sartori,
Susanna Sassi, Annalisa Zanellini,
Cristina Valenti

Collaborazioni
Fabrizio Apollonio, Ugo Bazzotti, Stefano Benetti,
Claudio Bresciani, Aldo Fiozzi, Stefania Galli,
Marcella Ghidoni, Mons. Giancarlo Manzoli,
Paola Menabò, Paolo Nardi, Francesca Paini,
Chiara Pisani, Davide Oneda, Paolo Scaietta,
Arnaldo Sissa, Roberto Soggia, Annamaria Sposito

Fotografie
Vittorio Boni, Fabrizio Buratta, Toni Lodigiani,
Danilo Malacarne, Roberto Merlo, Nicola Romani,
Giovanni Sartori, Fausto Valente

Traduzione
Gabrielle de Jasay

Ringraziamenti
Cristina Ambrosini, Associazione Amici di Palazzo Te
e dei Musei Mantovani, Luciano Battù,
Caterina Mezzadri, Giulia Longhini,
Daniela Lattanzi, Maria Rosaria Palombi,
Cristina Pavan, Giulia Pecchini, Paola Rondini,
Alberto Rosignoli, Carlo Saletta, Italo Scaietta,
Patrizia Soldi, Stefano Storchi

Realizzazione Grafica
Tipografia Commerciale Cooperativa, Mantova,
Gennaio 2007

In copertina
Ignazio Danti, *Mantuae Ducatus*, 1580-1583,
Città del Vaticano, Galleria delle Carte Geografiche.
Foto Musei Vaticani

INDICE

CAPITOLO 1

1. IL QUADRO DI RIFERIMENTO GENERALE DEL PIANO DI GESTIONE

1.1 Finalità e percorso metodologico	pag. 11
1.2 Dichiarazione di valore universale del sito	» 15
1.3 Individuazione dei soggetti competenti e analisi degli strumenti di gestione	» 19
1.4 Accordi tra i soggetti competenti	» 20
1.5 Indirizzi generali ed obiettivi per la gestione del sito proposto all'Unesco	» 21

CAPITOLO 2

2. ANALISI DELLA SITUAZIONE ATTUALE

2.1 Il patrimonio culturale, naturale e del paesaggio	» 27
2.1.1 <i>I centri storici di Mantova e Sabbioneta</i>	» 27
2.1.2 <i>Il patrimonio storico, artistico e culturale del territorio</i>	» 29
2.1.3 <i>Le risorse naturali e ambientali del territorio e le relative emergenze</i>	» 74
2.1.4 <i>Il sistema del verde urbano ed extraurbano</i>	» 78
2.1.5 <i>Il sistema dei livelli di tutela e della conservazione</i>	» 83
2.1.6 <i>Le principali iniziative di valorizzazione del patrimonio architettonico, urbano e territoriale</i>	» 87
2.1.7 <i>Linee guida del "Programma di Mandato" di Mantova e Sabbioneta</i>	» 119
2.1.8 <i>Gli interventi programmati nel Piano Triennale delle Opere Pubbliche 2006-2008 di Mantova e Sabbioneta</i>	» 151
2.2 Il territorio e l'area del sito	» 167
2.2.1 <i>L'area del sito</i>	» 167
2.2.2 <i>Analisi demografiche e socio-economiche</i>	» 167
2.2.3 <i>Il movimento turistico: domanda e offerta</i>	» 177

2.2.4	<i>Il quadro delle risorse finanziarie locali per la cultura e gli eventi turistico-culturali</i>	pag. 185
2.2.5	<i>Il quadro della programmazione economica e finanziaria dell'area</i>	» 186
2.2.6	<i>Punti di forza e di debolezza dell'area ("Analisi Swot" settoriale)</i>	» 189
2.3	<i>Il quadro dei Piani vigenti ed in itinere</i>	» 196
2.3.1	<i>Piani di ambito Regionale</i>	» 196
2.3.2	<i>Piani di ambito Provinciale</i>	» 202
2.3.3	<i>Piani di ambito Comunale</i>	» 205
2.3.4	<i>Piani attuativi e Accordi di Programma</i>	» 218
2.3.5	<i>Altri Piani di Settore e Progetti</i>	» 228

CAPITOLO 3

3. STRATEGIA E OBIETTIVI DEL PIANO DI GESTIONE

3.1	Strategia generale della gestione del sito	» 243
3.2	Obiettivi strategici e direttrici di sviluppo	» 244
3.2.1	Direttrice di sistema	» 246
3.2.2	Direttrice di sviluppo turistico-culturale	» 251
3.2.3	Direttrice di sviluppo naturale-paesaggistico ed enogastronomica	» 256

CAPITOLO 4

4. I PIANI DI SETTORE

4.1	Piano "A" - Piano della Conoscenza	» 266
4.2	Piano "B" - Piano della Tutela e della Conservazione	» 285
4.3	Piano "C" - Piano di Valorizzazione del Patrimonio culturale, ambientale e socio-economico	» 304
4.4	Piano "D" - Piano di Promozione, Formazione e Comunicazione	» 324
4.5	Analisi sulla ricerca di fondi a livello istituzionale e territoriale	» 333

CAPITOLO 5

5. STRUMENTI DI ATTUAZIONE
DEL PIANO DI GESTIONE

5.1 Soluzioni organizzative di breve termine	pag. 341
5.2 Soluzioni organizzative di medio/lungo termine	» 345
5.3 Azioni di controllo e “monitoraggio”	» 351

ALLEGATI

ALLEGATO 1	Protocollo di Intesa tra i vari Soggetti Territoriali ed Istituzionali per la candidatura del sito al Patrimonio Unesco	» 361
ALLEGATO 2	Macro-obiettivi, articolazione degli obiettivi e relative azioni per la redazione del Piano di Governo del Territorio del Comune di Mantova	» 367
ALLEGATO 3	Bilancio previsionale 2006-2008 del Comune di Mantova (cd)	
ALLEGATO 4	Bilancio previsionale 2006-2008 del Comune di Sabbioneta (cd)	

1

IL QUADRO DI RIFERIMENTO GENERALE DEL PIANO DI GESTIONE

1.1

Finalità e percorso metodologico

1.2

Dichiarazione di valore universale del sito

1.3

*Individuazione dei soggetti competenti
e analisi degli strumenti di gestione*

1.4

Accordi tra i soggetti competenti

1.5

*Indirizzi generali ed obiettivi per la gestione
del sito proposto all'Unesco*

1. IL QUADRO DI RIFERIMENTO GENERALE DEL PIANO DI GESTIONE

1.1 FINALITÀ E PERCORSO METODOLOGICO

Modello di riferimento del Piano di Gestione proposto è il documento elaborato dalla Commissione Nazionale Siti Unesco del Ministero per i Beni e le Attività Culturali nel 2004, unitamente alle più recenti esperienze condotte in sede nazionale ed internazionale.

Secondo tale documento il Piano di Gestione deve principalmente:

- rappresentare un modello efficace di gestione delle risorse di carattere storico, culturale e ambientale, in grado di orientare le scelte della pianificazione urbanistica ed economica dell'area investita;
- esplicitarsi nella individuazione di corretti indirizzi di conoscenza, conservazione e valorizzazione orientati verso lo sviluppo delle risorse distintive del sito in esame;
- tener conto di tutte le sue principali caratteristiche nonché dell'insieme dei soggetti e degli strumenti attivi nell'attuale assetto amministrativo coordinandone e indirizzandone le azioni di pianificazione e gestione.

La sperimentazione, che in questi anni si è sviluppata in tali direzioni, ha evidenziato una metodologia comune principalmente incentrata su tre aspetti:

- individuazione dei valori culturali del sito;
- individuazione e promozione degli obiettivi di salvaguardia, conservazione e valorizzazione attraverso metodi e strumenti tecnici, legali, amministrativo-gestionale e finanziari;
- elaborazione di strategie e azioni articolate nel tempo secondo fasi di breve, medio e lungo periodo.

Il fine, infatti, non è solo la salvaguardia e conservazione del patrimonio che si vuole portare all'attenzione mondiale attraverso l'iscrizione alla World Heritage List (WHL), ma anche e soprattutto “... *l'individuazione di quegli indirizzi di governo dello sviluppo socio-economico e delle trasformazioni territoriali capaci di:*

- a) *mantenere nel tempo l'integrità dei valori che hanno consentito il riconoscimento del sito come Patrimonio dell'Umanità e quindi consentire la sua permanenza nella lista Unesco, nel caso di siti già iscritti;*

- b) cogliere l'occasione della candidatura o della iscrizione nella Lista del Patrimonio Mondiale, per definire e rendere operativo un processo condiviso da più soggetti competenti che coniughi e renda compatibili le inderogabili esigenze di tutela e conservazione con uno sviluppo integrato del territorio”.

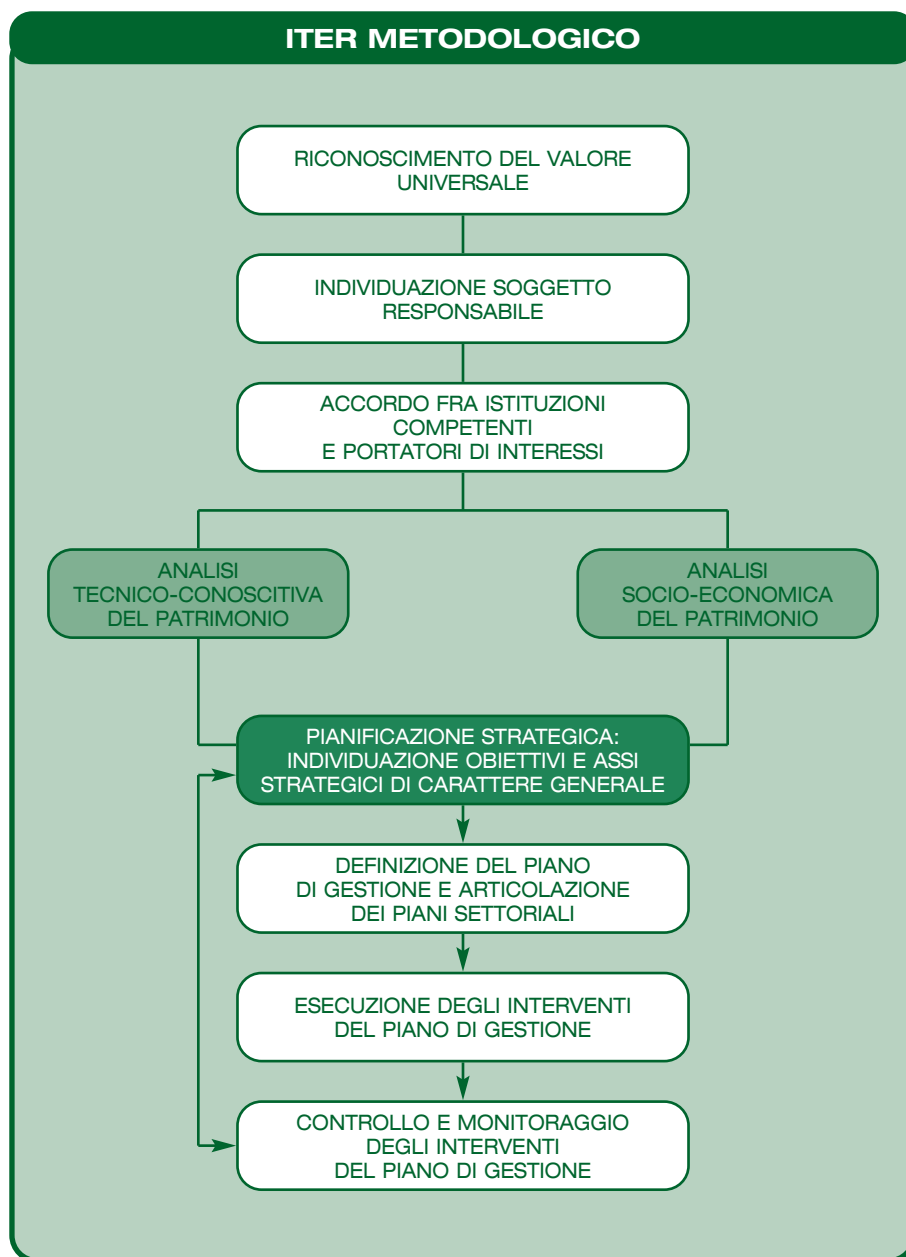
In questa direzione il Ministero per i Beni e le Attività Culturali ha proposto un apposito iter metodologico con le seguenti finalità:

- riconoscimento del valore universale che rende un determinato bene unico o di eccezionale valore mondiale, ossia definire le motivazioni alla base delle quali il sito merita l'inserimento nella WHL;
- individuazione di un soggetto responsabile che assuma la responsabilità funzionale quale soggetto promotore e coordinatore delle attività previste del piano;
- promozione di accordi/protocolli tra i soggetti istituzionalmente competenti o portatori di interessi;
- elaborazione del quadro di conoscenza del sistema di gestione del territorio;
- analisi tecnico-conoscitiva e socio-economica del patrimonio finalizzata alla valutazione del tessuto produttivo e delle dinamiche in atto;
- individuazione delle potenzialità e criticità del territorio al fine di determinare le principali esigenze e la relativa scala di priorità;
- definizione degli assi strategici e degli obiettivi di lungo periodo che rappresentano i punti cardinali condivisi;
- definizione del Piano di Gestione generale e articolazione dei relativi Piani di Settore componenti;
- programma esecutivo degli interventi e relativa attività di controllo e monitoraggio.

Secondo l'iter metodologico suddetto il Piano di Gestione contempla un'articolazione delle azioni per settori di intervento riconducibili a quattro principali strettamente interdipendenti, ma ognuno dei quali volto a definire gli obiettivi tematici specifici da raggiungere nel proprio ambito con i relativi programmi, progetti e fasi attuative.

In particolare tali quattro piani di settore sono:

- Il *Piano della Conoscenza*, comprendente tutte le attività di studio, di ricerca scientifica e di analisi necessarie per l'identificazione ed il riconoscimento del patrimonio culturale e socio-economico del sito proposto e dei relativi programmi di intervento nonché il loro monitoraggio nel tempo.



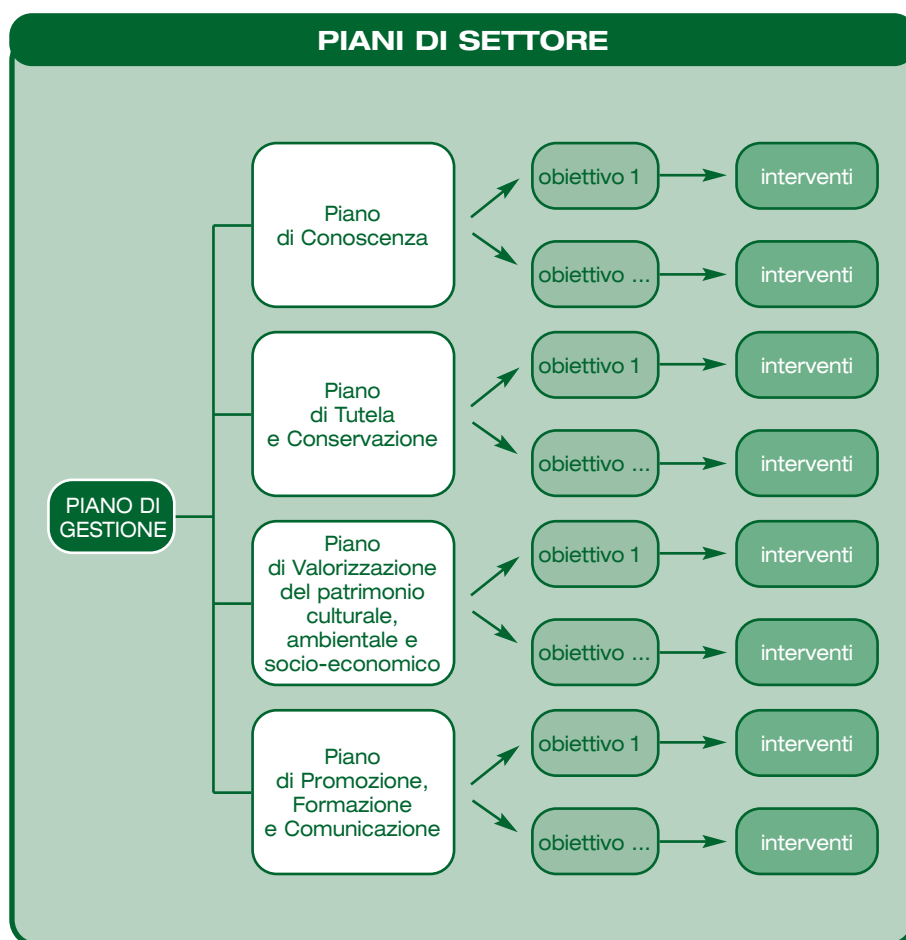
- Il *Piano di Tutela e Conservazione*, strettamente legato al precedente comprendente le misure di salvaguardia di breve, medio e lungo periodo finalizzate alla conservazione del patrimonio del sito, con l'applicazione dei relativi strumenti legislativi, urbanistici ed amministrativi.
- Il *Piano di Valorizzazione*, comprendente tutti i programmi di salvaguardia, restauro e valorizzazione del sito nonché di sviluppo socio economico nel-

l'ambito delle principali filiere produttive connesse al patrimonio culturale (turismo, ricerca scientifica, formazione, servizi di accessibilità e di accoglienza del territorio, artigianato tipico, eno-gastronomia, ecc.).

- Il *Piano di Promozione, Formazione e Comunicazione* comprendente il sistema delle attività tese a potenziare il coinvolgimento delle comunità e degli attori locali unitamente alle relative iniziative di breve, medio e lungo periodo.

Per realizzare gli obiettivi indicati il Piano di Gestione contempla la costante partecipazione dei soggetti pubblici e privati localmente coinvolti e prevede i principali strumenti di “governance” necessari al loro coordinamento ed all’implementazione e verifica nel tempo del piano stesso.

In questa direzione il Piano prevede la creazione di una apposita struttura di gestione da costituirsi mediante l’utilizzo di strumenti di programmazione



negoziata (come i protocolli d'intesa e gli accordi di programma) e la pianificazione di un processo coordinato delle iniziative, lungo un arco temporale di medio-lungo periodo, gestito da un'organizzazione preordinata in grado di supportare, sin dalle fasi preliminari, il processo attuativo/gestionale attraverso attività di indirizzo, coordinamento e supervisione.

Pertanto, verranno individuate in un apposita sezione le diverse soluzioni organizzative tra le quali identificare un soggetto istituzionale responsabile della fase esecutiva del piano scaturito dall'accordo tra i soggetti istituzionalmente competenti o portatori di interessi. Tale accordo, infatti, riveste un'essenziale valenza politico/amministrativa ed è opportuno che venga formalizzato attraverso gli strumenti della programmazione negoziata o attraverso ogni altro strumento utile a sancire ufficialmente le intese raggiunte.

A supporto dei *public makers* e per coadiuvare il processo decisionale è necessario costituire un sistema di controllo e di monitoraggio in grado di valutare l'effettivo raggiungimento degli obiettivi programmati e le risposte ottenute (esternalità, diseconomie, ecc.) sul territorio, di ordine ambientale, culturale, economico e sociale.

Tale sistema deve essere in grado di eseguire una quantificazione ed una qualificazione idonea ad individuare gli standard di ottimizzazione, gli scostamenti tra i valori attesi e conseguiti, di essere di ausilio per le decisioni da intraprendere e di rettificare le strategie di azione alla luce delle risposte ottenute.

Le attività di monitoraggio prevedono l'utilizzo di un adeguato sistema di indicatori quantitativi e qualitativi in grado di trasmutare le informazioni in dati misurabili necessari alla verifica delle dinamiche in atto, all'individuazione dei fattori di successo, ecc.

La struttura proposta nel presente studio risponde, pertanto, ad una "visione dinamica" che coinvolge in modo analogo sia le fasi di analisi che quelle propositive stabilendo l'attuazione di costanti controlli che ridefiniscono costantemente il piano stesso.

Nella attuazione del Piano, tale ottica dovrà essere applicata fattivamente a ciascuna singola fase, partendo da quella prioritaria della definizione degli ambiti territoriali interessati dal Piano di Gestione, alla individuazione dei dati da assumere in fase di analisi, alla definizione degli obiettivi e delle azioni strategiche fino al confronto con la realtà economica e produttiva.

1.2 DICHIARAZIONE DI VALORE UNIVERSALE DEL SITO

Mantova e Sabbioneta – così fortemente segnate dall'impronta dei Gonzaga – si configurano come un'eccezionale e ancora leggibile testimonianza di una vera e propria "costellazione" di corti rinascimentali facenti capo a una delle

più splendide dinastie del Rinascimento italiano. Una dinastia di principi cosmopoliti, imparentati con le maggiori case regnanti d'Europa, che ha dato un fondamentale contributo alla storia dell'architettura, delle arti e dello spettacolo del Rinascimento.

Segnatamente la motivazione sulla base della quale si propone l'iscrizione del sito nella lista del Patrimonio Mondiale Unesco, si richiama a tre – (i), (ii), (iii) – dei sei criteri contemplati dalla Convenzione:

Criterio i

L'ideale della città "perfetta", sintesi per eccellenza delle arti figurative, di quelle architettoniche, urbanistiche ed ingegneristico-idrauliche, trovano in Mantova e Sabbioneta una delle espressioni più felici del Rinascimento. Di tale utopia realizzata, le due città conservano alcuni dei massimi capolavori del genio umano, quali: a Mantova, il Palazzo Ducale con le massime opere di A. Mantegna, le chiese di S. Andrea e di S. Sebastiano, modelli unici dell'architettura religiosa di L.B. Alberti, il Palazzo Te, primo esempio di villa manierista e di perfetta mescolanza fra architettura e pittura, edificato da Giulio Romano; a Sabbioneta, il Teatro all'Antica, primo esempio di architettura teatrale, di V. Scamozzi e l'impianto urbano stesso della città.

Criterio ii

Le due città rappresentano gli esempi più eminenti delle due modalità più emblematiche della progettazione urbanistica del Rinascimento, rispettivamente quella evolutiva e quella fondativa. Come tali, esse sono servite da riferimento per gran parte delle successive esperienze di costruzione della città fino all'epoca moderna.

Criterio iii

Gli artisti che hanno concorso alla realizzazione delle due città hanno prodotto capolavori che hanno portato a compimento gli ideali del primo Rinascimento e pertanto contribuito in maniera determinante alla diffusione internazionale di un movimento destinato ad influenzare e plasmare l'intera Europa.

Anche se diverse per genesi ed evoluzione storica, Mantova e Sabbioneta sono collegate non solo dal nome dei Gonzaga, ma anche dal fatto di rappresentare entrambe una sorta di esemplarità: se Sabbioneta, infatti, viene comunemente assunta come esempio di "città ideale", frutto del genio costruttivo di Vespasiano Gonzaga e delle teorie urbanistiche del maturo Cinquecento, Mantova è senz'altro frutto della visione urbana quattrocentesca di impronta strettamente umanistica che, anticipata dal primo marchese Gonzaga, Gianfrancesco, si realizza compiutamente sotto il governo di suo figlio Ludovico.

Ai tre decenni circa che servirono a Vespasiano per edificare la capitale del suo piccolo stato nella seconda metà del '500, corrispondono i quarant'anni che servirono alla casata maggiore per imporre Mantova come realizzazione di una nuova idea di città non meno che di una nuova architettura giocata sulla riscoperta dell'antico, tra le città d'Europa.

In questo senso sviluppando l'eredità trecentesca che risaliva alla signoria bonacolsiana, nel XV secolo Mantova diede forma a un'idea di città unica e assolutamente originale strutturata sulla crescita parallela di due realtà separate, ma interdipendenti tra loro: da un lato la residenza cittadina del "principe", Palazzo Ducale, un palazzo destinato a diventare a sua volta una città; dall'altro la città dei sudditi, una città che aveva, che doveva avere, la dignità di un palazzo.

Infatti, se l'azione all'interno della residenza del principe porta a risultati destinati allo sguardo di pochi, gli interventi sull'architettura cittadina operano come manifesto e cassa di risonanza dell'autorità e del prestigio del signore e della sua casata. In uno stato che ha caratteri aziendali, anche la città dei sudditi, del resto, è un "bene" della famiglia; pertanto il signore ne cura gli aspetti funzionali ed estetici per dovere oltre che per esibizione del potere e del prestigio che gli sono propri.

Per questo la città è sottoposta nel tempo a lavori di trasformazione e molte sperimentazioni saranno introdotte nella città, avanti che nel palazzo. Il primo impianto urbanistico improntato a una razionalità rinascimentale troverà infatti applicazione nel riordino della trama duecentesca delle piazze comunali, e nei modi insediativi dei nuovi quartieri della città di terza cerchia già durante il governo di Gianfrancesco Gonzaga (1407-1444).

L'introduzione della nuova visione ordinatrice da parte di Ludovico II non produce a Mantova effetti di lacerazione, poiché le prime innovazioni spaziali razionalizzano un agglomerato urbano ormai configurato nelle sue linee essenziali ed improntato alla nuova cultura umanistica del padre Gianfrancesco.

Del Rinascimento Mantova non solo esibisce la memoria nell'impianto urbano, ma conserva un rilevante numero di opere emblematiche, tasselli indispensabili per rendere completo il mosaico di questo periodo cruciale della civiltà europea e comprenderne l'intera portata culturale.

Se Palazzo Ducale, con la sua complessità di architetture e decorazioni, è la precisa attestazione di una corte che è stata per due secoli protagonista della cultura europea, gli edifici albertiani mantengono il loro valore di paradigma per l'architettura classica, religiosa e civile, che dall'Alberti muove e si diffonde in Italia e in Europa nei secoli seguenti. Sull'esempio di Mantova, nei nuovi stati collaterali a quello maggiore, borghi e terre, come Bozzolo, Gazzuolo, San Martino dall'Argine, Rivarolo, Pomponesco, assumono una nobile struttura cittadina che ha il suo fulcro nella piazza porticata.

Tale fenomeno proseguirà per tutto il XVI secolo con esiti esemplari a Sabbioneta e a Guastalla. Entrambi gli insediamenti, esistenti da millenni, vennero trasformati da Vespasiano Gonzaga Colonna e da Ferrante Gonzaga in capitali dei propri piccoli stati.

A Guastalla il disegno urbano di Domenico Giunti prima, di Francesco da Volterra poi, seppero coniugare i modelli urbani cinquecenteschi al presi-

stente tessuto insediativo che si snodava lungo un antico argine quattrocentesco, dando vita ad una 'città votiva' imperniata sulla croce di strade delineata e realizzata fra il 1565 e il 1570.

Sabbioneta va, invece, considerata città di nuova fondazione, ambizioso tentativo di uno degli ultimi principi del Rinascimento di concretizzare nella pietra, in un trentennio di febbrili lavori, l'idea di città ideale. A Sabbioneta, il superbo progetto del duca Vespasiano Gonzaga Colonna cancella le testimonianze dei secoli precedenti e prende forma in breve tempo sulla base di un programma unitario di moderna città fortificata, rispondendo alla vocazione storica del sito. Il recupero della grandezza degli antichi avviene già nella scelta dell'impianto urbano: all'interno delle moderna mura, Vespasiano sceglie l'ortogonalità come cifra del tessuto viario, palese ripresa del modello del castro romano; mentre nelle piazze si coagula la rappresentatività delle diverse funzioni della città.

A Sabbioneta, come a Mantova, si coglie il segno di un potere "forte", quello del principe, che si raffigura attraverso i suoi edifici. Nell'angusto spazio cittadino, illusoriamente dilatato o allungato nelle vie e nelle piazze, i palazzetti nobiliari che costituiscono testata ai principali percorsi urbani indicano, nel loro insieme, quanto il potere del signore permeasse tutto il tessuto urbano.

Il Palazzo di Vespasiano domina Piazza Ducale; la solenne Galleria degli Antichi, il prezioso Palazzo del Giardino, l'emblematico Teatro all'Antica, imprimono il segno del principe nel tessuto cittadino.

Anche se nata con i tratti della città ideale, Sabbioneta non è la realizzazione della balzana, seppur geniale idea di un principe sognatore: la sua edificazione muove da esigenze più concrete e circostanziate di difesa militare del territorio e di riorganizzazione di una comunità ancora legata ai modi sociali dell'età comunale, a cui si chiede di trasformarsi in una società signorile moderna.

La cultura che Vespasiano introduce nella sua capitale è eclettica, legata al gusto della corte rudolfina di Praga. A Sabbioneta, come a Mantova, questa passione onnivora per il collezionismo che unisce tutti i Gonzaga è rimasta testimoniata negli edifici fatti costruire dalla casata per la raccolta e l'esposizione.

È possibile citare al riguardo gli ambienti di Isabella nel Quattro-Cinquecento, le Gallerie della Mostra, o dei Marmi in Palazzo Ducale, il Corridor grande di Sabbioneta, nel Cinquecento, il Logion Serato (oggi Sala degli Specchi) e infine il tentativo di Ferdinando Gonzaga di trasformare tutta una parte di Palazzo Ducale in un museo, con criteri moderni *ante litteram*, nei primi del Seicento.

Per tali considerazioni è possibile pertanto affermare che Mantova e Sabbioneta si distinguono per l'autenticità assoluta della loro costruzioni e per lo stato di conservazione.

Gran parte degli edifici monumentali sono stati o sono in corso di rigorosi interventi di restauro e di consolidamento strutturale che, effettuati secondo

le norme nazionali ed internazionali in vigore, garantiscono il mantenimento dei loro caratteri originari.

Fra i fattori che hanno concorso ad assicurare la autenticità e l'integrità del sito sono le stesse norme di tutela del territorio qui sotto riportate:

- i) *La protezione del paesaggio, ex lege 1497/39 si riferisce ai beni oggetto di tutela (confluiti nel Decreto Legislativo 29 ottobre 1999 n. 490 "Testo Unico delle disposizioni legislative in materia di beni culturali ed ambientali" successivamente abrogato dal Decreto Legislativo 22 gennaio 2004 n. 42 "Codice dei beni culturali e del paesaggio", così come modificato dai Decreti Legislativi 24 marzo 2006, n. 156 e n. 157) oltre alla tutela ex lege 431/85 (oggi D.Lgs. 42/2004 art. 142, così come modificato dai D.Lgs. 24 marzo 2006, n. 156 e n. 157);*
- ii) *La protezione architettonica, ex lege 1089/39 (confluiti nel Decreto Legislativo 29 ottobre 1999 n. 490 "Testo Unico delle disposizioni legislative in materia di beni culturali ed ambientali" successivamente abrogato dal Decreto Legislativo 22 gennaio 2004 n. 42 "Codice dei beni culturali e del paesaggio", così come modificato dai Decreti Legislativi 24 marzo 2006, n. 156 e n. 157) concernente tutti i beni pubblici o legalmente riconosciuti;*
- iii) *La protezione ambientale relativa alla Legge Regionale costitutiva del Parco del Mincio (istituito con L.R. n. 47 del 08/09/1984) dotato di Piano Territoriale di Coordinamento approvato con D.G.R.L. n. 7/193 del 28/06/2000 (e modificato con D.G.R.L. n. 1000 del 03/08/2000);*
- iv) *La protezione dei centri storici, prevista dai relativi Piani Regolatori approvati (per il Comune di Mantova con DCC 82 del 07/09/2004, per il Comune di Sabbioneta, esercitata attraverso la regolamentazione degli interventi sugli edifici in essi compresi.*

1.3 INDIVIDUAZIONE DEI SOGGETTI COMPETENTI E ANALISI DEGLI STRUMENTI DI GESTIONE

Il successo del Piano di Gestione dipende essenzialmente dalla capacità di questo strumento operativo di favorire il coinvolgimento e la collaborazione di vari soggetti ed operatori nei programmi di tutela, salvaguardia e valorizzazione del sito candidato. Per il sito in questione i soggetti pubblici individuati con competenze istituzionali per la gestione del "sito" e della "buffer zone" sono:

- Il Comune di Mantova;
- Il Comune di Sabbioneta;
- Il Ministero per i Beni e Attività Culturali, attraverso i suoi uffici periferici, è competente per tutte le attività inerenti la conoscenza, la protezione e la conservazione del patrimonio culturale.

A livello dell'ambito territoriale più vasto, il sito è sottoposto alla gestione di differenti istituzioni, con specifiche competenze:

- la Regione Lombardia e la Direzione Regionale per i Beni Culturali e Paesaggistici della Lombardia, le cui principali competenze riguardano le attività di valorizzazione e promozione del proprio patrimonio oltre che di tutela del medesimo paesaggio;

- la Provincia di Mantova, le cui principali competenze riguardano la promozione turistica del territorio, la viabilità a livello provinciale e le attività di formazione;
- il Parco Regionale del Mincio istituito dalla Regione Lombardia nel 1984;
- la Fondazione “Università di Mantova” costituita nel 2001;
- il “Sistema Turistico Locale” interprovinciale Po di Lombardia;
- le principali Associazioni di Categoria locali (Camera di Commercio, Confartigianato, Confcommercio, Confcooperative, Confesercenti, Associazione degli Industriali, ecc.);
- le principali Istituzioni Ecclesiastiche e Religiose locali;
- i centri minori che formavano il “sistema” delle piccole capitali Gonzghesche.

Il territorio viene gestito dalle differenti istituzioni con diversi strumenti legislativi e fondamentalmente:

- per quanto concerne il patrimonio culturale, archeologico, architettonico, artistico-storico, paesaggistico, tutto il territorio è soggetto alle leggi nazionali di tutela;
- per quanto concerne l’ambiente ed il paesaggio, oltre alle leggi nazionali, il territorio è soggetto alle norme di tutela contenute nel Piano Urbanistico Territoriale della Regione Lombardia congiuntamente con il Piano Territoriale di Coordinamento Provinciale di Mantova;
- i Piani Regolatori Generali del Comune di Mantova e di Sabbioneta, nel rispetto delle prescrizioni degli strumenti sovraordinati, individuano le destinazioni d’uso delle aree e le modalità ed i limiti delle trasformazioni urbanistiche.

1.4 ACCORDI TRA I SOGGETTI COMPETENTI

In data 4 dicembre 2006 è stato siglato l’Accordo con il Ministero per i Beni e le Attività Culturali “Intesa per la definizione delle metodologie di redazione e per l’attuazione di un Piano di Gestione del sito Mantova e Sabbioneta” attraverso il quale sono stati concordati, tra i soggetti firmatari, la predisposizione del Piano di Gestione di Mantova e Sabbioneta, inteso come strumento tecnico per la salvaguardia del patrimonio, per la promozione culturale e la valorizzazione economica del sito ai fini della relativa proposta di candidatura per la iscrizione nella Lista Patrimonio Mondiale dell’Unesco e le relative attività di coordinamento (cfr. *Allegato 1*).

Gli Enti Locali firmatari sono rispettivamente:

- il Comune di Mantova;
- il Comune di Sabbioneta;
- la Regione Lombardia;
- la Provincia di Mantova;
- la Direzione Regionale per i Beni Culturali e Paesaggistici della Lombardia.

1.5 INDIRIZZI GENERALI ED OBIETTIVI PER LA GESTIONE DEL SITO PROPOSTO ALL'UNESCO

Obiettivo primario del Piano è quello di definire, coordinare e gestire unitariamente tutte le azioni concernenti la tutela, la conservazione e la valorizzazione culturale e socio-economica relativa al “sito”, rispettando in un’ottica dinamica e rigorosa, il sistema dei beni ambientali, territoriali ed insediativi che lo contraddistinguono.

In particolare il Piano si propone di tutelare, conservare e valorizzare il sito in tutti i suoi caratteri costitutivi. La gestione del sito Unesco proposto ed il suo relativo Piano si configurano, quindi, come un processo dinamico che si attua nel tempo con scadenze a medio e lungo termine.

In questo senso per gli anni a venire gli obiettivi saranno:

1. avviare in forma coordinata iniziative di conoscenza sistematica del patrimonio storico, culturale ed ambientale del territorio da sottoporre a specifiche misure finalizzata alla tutela, conservazione, riqualificazione e valorizzazione;
2. avviare, sempre in forma coordinata, la predisposizione degli appositi strumenti di pianificazione e di progettazione territoriale, ambientale ed urbanistica, nonché la progettazione, l’organizzazione e la gestione di strumenti di controllo dei processi di attuazione del Piano stesso;
3. avviare, sempre in forma coordinata, la predisposizione dei piani e programmi di intervento attuativo finalizzati alla messa in rete delle diverse tipologie dei beni del territorio articolati nei diversi settori coinvolti con particolare riguardo alla:
 - tutela, conservazione e valorizzazione del patrimonio storico, artistico, culturale, ambientale e paesistico;
 - promozione del turismo nelle sue principali potenzialità a livello locale (storico, culturale, ambientale, sportivo, rurale, enogastronomico, religioso, ecc.) nella piena integrità dell’ambiente del paesaggio, della cultura, delle tradizioni e delle identità locali;

4. garantire che la promozione dello sviluppo economico non costituisca in nessun caso motivo di rischio per il patrimonio e per la qualità della vita delle popolazioni residenti;
5. assicurare che i benefici economici prodotti dalla valorizzazione del patrimonio culturale ricadano anche sulle popolazioni locali;
6. coordinare e salvaguardare lo sviluppo delle attività produttive, del commercio e dell'artigianato, con particolare riferimento ai settori delle lavorazioni tradizionali e artistiche distintive del territorio con potenziamento dei servizi di ricezione e soggiorno attraverso, principalmente, il recupero e la riqualificazione del patrimonio esistente con standard qualitativi e tecnologici adeguati alle attuali esigenze del turismo regionale, nazionale ed internazionale;
7. sviluppare tra le popolazioni locali la sensibilizzazione e la conoscenza dei valori culturali ed identitari del loro patrimonio;
8. incrementare la conoscenza del sito presso il pubblico, estendendo ed adeguando gli strumenti di promozione, informazione e comunicazione anche tramite l'applicazione di tecnologie telematiche, che possano concorrere allo sviluppo di una efficace politica di "marketing territoriale";
9. tutelare e valorizzare, oltre l'area candidata e all'area cuscinetto di Mantova e Sabbioneta, anche la rete dei nuclei insediativi storici minori (tra cui Guastalla, Novellara, Revere, ecc.) quali elementi fondamentali della struttura territoriale del "sistema gonzghesco" delle piccole capitali e fattore fondamentale per un mirato e graduale sviluppo economico sostenibile;
10. sostenere la formazione di imprese indirizzate alla fornitura di servizi turistici, di produzioni tipiche, di trasformazione dei prodotti agricoli, di ripristino di produzioni tradizionali o antiche dismesse, individuando le forme di produzione caratteristiche locali;
11. incentivare forme di conduzione agricola che concilino la ricerca di maggiori redditi con la tutela naturalistica e della biodiversità in genere (agricoltura biologica, allevamento e lavorazione delle carni con tendenza al recupero delle lavorazioni antiche e delle tipicità dei prodotti, quale unica speranza di competitività nei confronti del commercio globale, ecc);
12. riqualificare l'offerta turistica, storica, culturale e ambientale, individuando forme e strumenti adatti per garantire la fruibilità degli elementi della rete (itinerari, punti di informazione, integrazione con la rete escursionistica pedonale e/o ciclabile, equestre, ecc.);
13. riqualificare qualitativamente e quantitativamente l'offerta ricettiva locale per rispondere prontamente e più efficacemente all'attuale domanda turistica sempre più esigente;

14. limitare ulteriormente il consumo di territorio e promuovere la riqualificazione delle parti con elementi di criticità, in particolare, con l'ottimizzazione del riuso del patrimonio edilizio esistente sia nella città di Mantova che di Sabbioneta;
15. indicare criteri ed indirizzi per la qualificazione degli interventi di trasformazione urbanistico-edilizia in grado di conservare la qualità paesistica dei luoghi, interpretandone le specificità, individuando le criticità più ricorrenti (impatti delle infrastrutture, delle urbanizzazioni e delle reti dei servizi, impatti di strutture ed impianti per la conduzione agricola), le forme di riqualificazione (riduzione degli impatti di insediamenti esistenti, schermature, rinaturalizzazione di cave dismesse, ecc.) e le modalità di intervento (ingegneria naturalistica, reti interrato in talune zone, ecc.);
16. potenziare il settore dell'accoglienza sia nelle aree protette sia nei musei e negli altri istituti e luoghi culturali di notevole frequentazione, nonché nei punti di accoglienza turistica, attraverso l'apprestamento di aree, la salvaguardia e la valorizzazione sociale ed economica di beni storico-culturali e la realizzazione di strutture, infrastrutture, materiali e servizi.

2

ANALISI DELLA SITUAZIONE ATTUALE

2.1

Il patrimonio culturale, naturale e del paesaggio

2.2

Il territorio e l'area del sito

2.3

Il quadro dei Piani vigenti ed in itinere

2. ANALISI DELLA SITUAZIONE ATTUALE

2.1 IL PATRIMONIO CULTURALE, NATURALE E DEL PAESAGGIO

2.1.1 *I centri storici di Mantova e Sabbioneta*

Mantova e Sabbioneta sono due città del ducato dei Gonzaga esistente in Italia dal XIV al XVIII secolo, ai confini con i territori di Venezia ad oriente e con quelli di Milano e di Parma ad occidente.

In particolare il centro urbano di Mantova si protende come una bassa penisola trapezoidale sulla riva destra del Mincio che, dilatandosi, forma in questo tratto del suo corso tre laghi: Superiore, di Mezzo, Inferiore. Il Rio, il duecentesco canale artificiale che scorre attraverso la città, dal Lago Superiore a quello Inferiore, accentua il carattere acquatico del territorio.

L'altitudine dell'insediamento, mediamente al di sotto dei 20 metri sul livello del mare, raggiunge il "picco" di 23 metri solo nella zona di Piazza Sordello: la città è, dunque, da sempre esposta alle esondazioni del fiume. Fortemente condizionata dalla presenza e dal regime delle acque del Mincio, Mantova mantiene quasi inalterate le dimensioni della Città Murata raggiunte nel XV secolo, durante la signoria Gonzaga, nonostante l'abbattimento delle mura avvenuto tra il XIX e il XX secolo. Solamente negli ultimi cinquant'anni, l'insediamento si è espanso organicamente a sud, in limitati quartieri periferici residenziali – Valletta Paiolo, Valletta Valsecchi – al di là dei viali di scorrimento (da Viale Piave a Viale Risorgimento, a Viale Allende) frutto della demolizione della cinta difensiva e della novecentesca copertura della Fossa Magistrale, il grande canale che perimetrava Mantova a meridione, al di là delle mura.

Gli ingressi cittadini – il ponte dei Mulini a nord, tra il Lago Superiore e quello di Mezzo (la via per Verona); Porta Cerese a sud (la via per l'Emilia); il ponte di San Giorgio a nord-est, tra il Lago di Mezzo e quello Inferiore (la via per Legnago); Porta Pradella a ovest (la via per Cremona) – corrispondono ancor oggi a quelli quattrocenteschi e costanti nei secoli corrono le direttrici che collegano Mantova ai centri vicini e alle province confinanti. Percorrendo la città da nord a sud, seguendo gli assi viari si nota come il tessuto urbano conservi l'impianto e i caratteri assunti in età tardomedievale. Piazza Sordello, la civitas vetus, vale a dire la più antica area d'insediamento, su cui affacciano le sedi del potere religioso e il complesso museale di Palazzo Ducale, serba intatta la sua "separatezza" dal resto della città.

Per contro, l'area compresa tra Via Accademia - Via Cavour e il canale del

Rio, la dinamica duecentesca *civitas nova* comunale, si proietta con il caratteristico andamento viario a biforcazione dendriforme, dalla linea del Rio verso l'espansione quattrocentesca della città. Qui le facciate dei palazzi rinascimentali, spesso "ammodernate" tra Sette e Ottocento, nascondono solenni cortili porticati, giardini segreti o parti delle aree verdi originarie. È questa la città racchiusa tra Corso Vittorio Emanuele a ovest (direttrice per Cremona), Via Trieste - Corso Garibaldi a est (direttrice per l'Emilia), Viale Risorgimento - Largo XXIV Maggio - Viale della Repubblica a sud.

Il cardine di questo settore è costituito dall'asse che, dal Rio, conduce a Largo XXIV Maggio-Porta Pusterla, attraverso Via Principe Amedeo - Via Acerbi. Porta Pusterla, di cui resta il toponimo, dava e dà tuttora accesso all'area del Te, nel XV secolo isola di proprietà gonzaghese. In prossimità di Porta Pusterla sono sorti, nel Quattrocento, l'albertiano Tempio di San Sebastiano affiancato dal convento, la Casa del Mantegna, il Palazzo di San Sebastiano, ritiro privato di Francesco II Gonzaga. Di fronte, separato rispetto al compatto tessuto cittadino da un'ampia cintura di viali e di giardini pubblici, sta Palazzo Te, la cinquecentesca villa suburbana innalzata da Giulio Romano per Federico II Gonzaga.

Attraverso Via Roma - Piazza Marconi, quest'asse quattrocentesco a sua volta si collega all'albertiana Basilica di Sant'Andrea, nel centro della comunale *civitas nova*, e da qui, attraverso il sistema delle piazze duecentesche, (Erbe, Broletto) a Piazza Sordello e al Palazzo Ducale. Si tratta dunque di un asse viario interno, che collega le residenze ufficiali del potere signorile, collocate nella *civitas vetus*, con gli edifici e gli spazi più intimi della famiglia Gonzaga, innalzati all'estremo opposto della città. Il carattere "privato" di questa arteria viene evidenziato dalla denominazione di "asse gonzaghese" che gli storici contemporanei gli hanno attribuito.

Sabbioneta, nella parte sud-occidentale della provincia di Mantova, prossima ai confini con quelle di Cremona e di Parma, dista dal capoluogo una trentina di chilometri. Ai nostri giorni Sabbioneta è un comune di circa 4.000 abitanti al centro di una zona rurale molto fertile e produttiva. Questa parte della provincia di Mantova, negli ultimi decenni, ha assunto anche caratteri di industrializzazione diffusa legati al proliferare di piccole medie aziende familiari, ma questo non ha toccato l'abitato di Sabbioneta, che si presenta contenuta nell'impianto a stella delle mura esagonali, come al tempo della fondazione avvenuta nella seconda metà del XVI secolo ad opera di Vespasiano Gonzaga Colonna, signore di un autonomo stato gonzaghese, ai limiti del ducato di Mantova.

La città è tangente alla statale che da Mantova conduce a Casalmaggiore e a Parma: superata la bassura verde che allude a una difesa d'acqua oggi inesistente, si entra in Sabbioneta oltrepassando Porta Imperiale. Se si percorre la strada rettilinea che attraversa la città da est a ovest (l'antica Via Giulia ora

Via Vespasiano Gonzaga) come un decumano si raggiunge Porta Vittoria, l'altro storico accesso di Sabbioneta.

L'assetto urbano è permeato da questo asse mediano, su cui s'incardinano 34 isolati ortogonali tra loro. In posizione asimmetrica e decentrata, si trovano Piazza Ducale e Piazza Castello, i due più importanti nuclei della città attorno ai quali sorgono gli edifici di rappresentanza.

Prospettano su Piazza Ducale, Palazzo Ducale, sede del comune e la chiesa parrocchiale di Santa Maria Assunta: dalla fondazione della città, è questo il centro politico, amministrativo, religioso, su cui s'innestano ortogonalmente le vie minori porticate. Appartata rispetto allo spazio pubblico e di rappresentanza della piazza, la Chiesa dell'Incoronata, mausoleo di Vespasiano.

Su Piazza Castello, si elevano alcuni degli edifici più rappresentativi del clima culturale che doveva animare la capitale di Vespasiano: la Galleria degli Antichi e il Palazzo del Giardino. L'edificio moderno delle Scuole occupa lo spazio della Rocca della città, che era collegata al Palazzo del Giardino da un passetto ad archi di cui rimane solo un tratto. Poco distante da Piazza Castello si eleva uno dei gioielli della storia del teatro in Europa, il Teatro Olimpico costruito, all'antica, da Vincenzo Scamozzi. È il primo edificio teatrale costruito in Italia con fabbrica originale e non come adattamento di sale o interni di palazzi preesistenti.

L'architettura di Sabbioneta pubblica e privata conserva gran parte dei caratteri tardo cinquecenteschi originari e questo, unito alla conservazione dell'impianto urbano mantiene alla città quel carattere che l'aveva contraddistinta anche al momento della nascita.

2.1.2 *Il patrimonio storico, artistico e culturale del territorio*

Sia l'Amministrazione di Mantova che di Sabbioneta hanno rivolto l'attenzione verso il rilancio del sistema culturale investendo nel settore dei beni culturali, del turismo, della ricerca – in controtendenza rispetto al dato nazionale – settori che possono fare da volano per lo sviluppo di altre filiere produttive e creare nuove forme di occupazione e consumo.

Tutto questo nella piena consapevolezza che la cultura rappresenta per il territorio una straordinaria risorsa economica, oltre che civile e sociale, così come un importante fattore di coesione, conoscenza e storia di interazione tra identità e stili diversi.

IL PATRIMONIO STORICO, ARTISTICO E CULTURALE DEL COMUNE DI MANTOVA

Per valorizzare e sviluppare il turismo storico-culturale Mantova ha sperimentato un nuovo modello culturale fondato su nuovi centri permanenti di

ricerca e di organizzazione di eventi, sul rilancio del Centro Internazionale d'Arte e di Cultura di Palazzo Te, che ha permesso di organizzare importanti esposizioni nella sede di Palazzo Te, a partire dalla grande mostra *“La Celeste Galeria”* – che per la prima volta ha riunito le collezioni gonzaghesche disperse – sino all'attuale *“Mantegna a Mantova, 1460-1506”*, sul consolidamento del proprio sistema museale, sulla istituzione e promozione del marchio *“Mantovacittàdefestival”* che riunisce il già consolidato *Festivaletteratura*, il *Mantovamusicalfestival*, il *Festival TEATRO* e *Segni d'Infanzia* e sull'organizzazione di altri avvenimenti di richiamo internazionale.

E questi risultati sono stati conseguiti anche grazie all'utilizzo delle nuove tecnologie informatiche. Basti pensare ai 2 milioni di accessi sui siti collegati alla mostra sulle collezioni dei Gonzaga.

Il Patrimonio storico-artistico della città

Il patrimonio storico della città comprende un complesso molto esteso di monumenti, molti dei quali ospitano importanti musei, gallerie e collezioni d'arte, la cui descrizione è di seguito riportata (si rimanda al riguardo al *Cap. 2 - Descrizione del Dossier di candidatura*).

PALAZZO DUCALE – Il Palazzo Ducale di Mantova è uno dei più vasti ed articolati complessi architettonici signorili italiani. Residenza della famiglia Gonzaga, che dimora continuativamente al suo interno tra il 1328 ed il 1707. Il palazzo si sviluppa, nel corso dei quattro secoli di dominio gonzaghesco, attraverso continue stratificazioni ed aggregazioni. Alla decorazione degli ambienti concorrono tanto l'architetto toscano Luca Fancelli, quanto il pittore Andrea Mantegna, che nella torre di nord-est dipinge la famosa *Camera picta*, detta degli Sposi, una delle massime espressioni del Rinascimento italiano. Ospita, oltre al Museo del Palazzo, anche il Museo Archeologico Nazionale.

PALAZZO TE – Anticamente situato su un'isola, Palazzo Te è uno dei più importanti esempi di villa rinascimentale. Edificato e decorato tra il 1525 ed il 1535, è il capolavoro di Giulio Romano, artefice geniale che lo concepisce come luogo destinato all'ozio del principe, Federico Gonzaga, ed ai fastosi ricevimenti degli ospiti più illustri.

PALAZZO SAN SEBASTIANO – Dimora cinquecentesca di Francesco Gonzaga e dei Trionfi di Cesare di Andrea Mantegna, Palazzo San Sebastiano conserva pregevoli affreschi con le imprese gonzaghesche. Gli ambienti del palazzo ospitano le collezioni storico-artistiche del Museo della Città ed il Centro Studi sulle collezioni civiche.

CATTEDRALE DI SAN PIETRO (DUOMO) – Di origine medievale, ma ricostruita più volte, presenta sul fianco destro muri superstiti di cappelle goti-

che poi sopresse, ornati da cuspidi e pinnacoli risalenti al secolo XV. Il campanile è in stile romanico mentre il corpo è opera di Giulio Romano che ne iniziò la ricostruzione nel 1545.

BASILICA DI SANT'ANDREA – La Basilica di Sant'Andrea, una delle più innovative chiese del Rinascimento, fu progettata nel 1472 da Leon Battista Alberti, per volere di Ludovico II. I lavori per la sua costruzione iniziarono nel 1472, proprio nell'anno in cui Alberti morì. Così l'architetto Luca Fancelli fu incaricato di procedere alla costruzione in coerenza con il progetto albertiano.

TEMPIO DI SAN SEBASTIANO – Il Tempio a croce greca fu progettato da Leon Battista Alberti nel 1460 e successivamente realizzato da Luca Fancelli. Consacrata nel 1529, la chiesa ha subito un primo restauro nel 1600; nel 1706 la cripta è stata usata come magazzino militare e nella seconda metà dell'Ottocento come deposito di foraggio. L'originaria concezione architettonica della chiesa, ricca di colti riferimenti classici, è ancora rileggibile malgrado i restauri realizzati nei primi anni del '900 che hanno previsto l'aggiunta di due scalinate.

ROTONDA DI SAN LORENZO – È la chiesa più antica della città, fondata tra la fine del XI secolo e l'inizio del XII, probabilmente per volere di Matilde di Canossa. Ispirata alla Chiesa del Santo Sepolcro di Gerusalemme e dedicata a San Lorenzo (martire romano del III secolo), la rotonda è a pianta centrale, con soprastante matroneo. Chiusa al culto nel 1579 per volere di Guglielmo Gonzaga, per oltre trecento anni fu adibita ad abitazioni e negozi. Essendo caduta la cupola, la navata veniva usata come cortile. "Ritrovata" nel 1906, è stata liberata dalle parti architettoniche non pertinenti, restaurata e riaperta al culto.

CHIESA DI SANTA MARIA DELLA VITTORIA – Santa Maria della Vittoria, consacrata nel 1496, è un edificio votivo voluto da Francesco II Gonzaga, IV marchese di Mantova, per celebrare la vittoria sul re di Francia Carlo VIII nella battaglia di Fornovo (6 luglio 1495). All'interno si trovava la Pala di Santa Maria della Vittoria del Mantegna, oggi al Louvre.

SINAGOGA EBRAICA NORSA-TORRAZZO – L'attuale Tempio di Via G. Govi n.13 è la trasposizione precisa e completa, realizzata agli inizi del Novecento, dell'antica e privata Sinagoga Norsa-Torrazzo, già esistente nel 1480 all'interno del Ghetto. La Sinagoga di oggi, dichiarata monumento nazionale, è l'unica rimasta delle sei che originariamente costituivano e vivacizzavano la vita religiosa e cultura ebraica della città.

CASA DEL MANTEGNA – Eretta a partire dal 1476 sul terreno donato all'artista da Ludovico II Gonzaga la costruzione ha una volumetria cubica,

entro la quale è inserito un cortile cilindrico, quasi una piccola piazza di sobria ed austera eleganza. La singolare concezione dell'edificio fa ritenere che l'autore del progetto sia lo stesso Mantegna.

CASA BEATA OSANNA ANDREASI – Casa Andreasi rappresenta un raro esempio di abitazione quattrocentesca rimasta pressoché integra nei secoli. La facciata è di gusto fancelliano, l'interno offre un'atmosfera di raccoglimento e spiritualità. La casa fu dimora di una delle mistiche più venerate dalla chiesa mantovana, Osanna (1449-1505), consigliera spirituale dei marchesi Gonzaga.

PALAZZO DELLA RAGIONE – Il palazzo fa parte di un nucleo di edifici cittadini sorti in epoca medievale e fu adibito per secoli all'amministrazione della giustizia. La scala di accesso all'edificio si trova dentro l'attigua Torre dell'Orologio, costruita da Luca Fancelli per l'orologio di Bartolomeo Manfredi, matematico ed astrologo di Ludovico Gonzaga.

PALAZZO D'ARCO – Residenza dei conti d'Arco, il palazzo neoclassico conserva ancora i ricchi arredi appartenuti all'ultima discendente della nobile famiglia ed una pinacoteca di notevole valore con ritratti gonzagheschi. Sono visibili, inoltre, la suggestiva cucina ed al di là dell'esedra, il grande ciclo di affreschi della sala dello Zodiaco.

TEATRO SCIENTIFICO DEL BIBIENA – Il gioiello settecentesco della città fu progettato dal parmense Antonio Galli Bibiena. Il teatro è inserito nel Palazzo dell'Accademia che sorge sul luogo della cinquecentesca dimora dei Gonzaga di Guastalla. Inaugurato il 13 dicembre 1769, il 16 gennaio successivo accolse un concerto del quattordicenne Wolfgang Amadeus Mozart.

MUSEO DIOCESANO DI ARTE SACRA "FRANCESCO GONZAGA" – Il museo intitolato al vescovo di Mantova, venerabile Francesco Gonzaga, già generale dell'Ordine Francescano dei Frati Minori, accoglie capolavori d'arte sacra in parte donati dai Gonzaga, oltre alle armature rinascimentali provenienti dal Santuario di S. Maria delle Grazie.

MUSEO NUMISMATICO – La Fondazione Banca Agricola Mantovana ospita nel suo caveau una raccolta di monete e medaglie di Mantova e dei Gonzaga, composta da circa 2160 pezzi, la più completa e ricca unitamente a quella formata dal re d'Italia Vittorio Emanuele III. La monetazione mantovana e gonzaghesca, dei secoli XI-XVII, può vantare maestri del calibro di Pisanello e Mantegna.

GALLERIA "ARTE E ARTI" – Il palazzo liberty di Via Calvi, sede centrale della Camera di Commercio di Mantova, ospita la significativa collezione d'ar-

te di proprietà camerale. Le opere esposte rappresentano l'autobiografia di una cultura, di un'epoca, di una città, Mantova, che è un esempio particolare della congiunzione tra cultura ed economia.

Il Sistema Culturale

Per lo sviluppo delle attività culturali sul territorio l'Amministrazione di Mantova ha sostenuto la nascita e lo sviluppo di diversi soggetti (Fondazioni, Centri di Ricerca, strutture interne), specializzati in particolari ambiti di attività, allo scopo di rendere sempre più articolata e prestigiosa l'offerta culturale della città. Particolare attenzione è stata posta alla collaborazione con le associazioni culturali e di volontariato del territorio che hanno contribuito al miglioramento della quantità e della qualità degli eventi culturali proposti. In questo senso le principali iniziative culturali registrate nel corso dei recenti anni sono di seguito riportate.

IL CENTRO INTERNAZIONALE D'ARTE E DI CULTURA DI PALAZZO TE nasce nel 1990 per iniziativa del Comune di Mantova e di altre realtà private (BAM, Elemond, Sogefi) e si è presentato in questi quattordici anni di attività come una realtà di promozione artistica e culturale all'interno della splendida villa gonzaghesca di Giulio Romano da cui prende il nome e sua sede espositiva. Dopo una imponente campagna di restauro dell'intero edificio, proprietà del Comune di Mantova, è stata concessa la disponibilità al Centro di Palazzo Te di uno straordinario contenitore per manifestazioni d'arte, le Fruttiere, che hanno ospitato, fino a questo momento, 26 esposizioni d'arte antica e moderna.

LA FONDAZIONE CENTRO STUDI MANTOVA CAPITALE EUROPEA DELLO SPETTACOLO nasce nel gennaio 1998, diventa Fondazione nell'aprile 2000 e, nell'ottobre dello stesso anno, viene riconosciuta dalla Regione Lombardia. Attualmente la sua attività principale si configura nella ricerca relativa alla documentazione sull'attività spettacolare patrocinata dai signori di Mantova, i Gonzaga, nell'epoca del loro massimo splendore (1480-1630). Accanto al lavoro di studio e ricerca sulla commedia dell'arte e sul teatro la Fondazione attualmente gestisce attività teatrali come: la stagione teatrale invernale Teatrinsieme/MantovaTEATRO e il Festival TEATRO festival internazionale di teatro di scena e urbano (Arlecchino d'Oro).

LA FONDAZIONE CENTRO STUDI LEON BATTISTA ALBERTI nasce nel 1998 come associazione e, successivamente, nel 2000 diventa Fondazione riconosciuta dalla Regione Lombardia. Le finalità sono quelle di agevolare, promuovere e incentivare la conoscenza della personalità dell'Alberti nonché lo studio e la diffusione della sua opera e, più in

generale elaborare ed attivare iniziative di alta qualificazione culturale nell'ambito del Rinascimento italiano. Il "Centro Studi Leon Battista Alberti" è stato prescelto nel 2002 come sede ufficiale del "Comitato Nazionale VI centenario della nascita di Leon Battista Alberti" presieduto dal Prof. Francesco Paolo Fiore. Il *Comitato Nazionale per le celebrazioni Albertiane* del VI centenario della nascita di Leon Battista Alberti (1404-1472) è stato costituito nel 2002. Obiettivo del Comitato è quello di promuovere, organizzare e coordinare, dando anche il proprio patrocinio, le celebrazioni dell'Alberti che si svolgono su tutto il territorio nazionale. Le celebrazioni sono state articolate dal Comitato sulla base di programmi presentati e approvati dalla Consulta Nazionale presso la Direzione Generale per i Beni Librari e gli Istituti Culturali. Sono state ufficialmente aperte nell'ottobre 2002 a Mantova con un Convegno internazionale di studi dedicato a "Gli impegni civili del De re aedificatoria". Il Comitato Nazionale si propone di celebrare la complessa e poliedrica figura di Leon Battista Alberti, umanista, trattatista, artista e architetto del primo Rinascimento sulla base di un lavoro di ricerca rinnovato e scientificamente valido. Grande importanza rivestirà anche lo studio della cultura e della società al tempo dell'Alberti: l'indagine si estenderà perciò ai contesti storici e cittadini (Genova, Padova, Bologna, Firenze, Roma, Rimini, Ferrara, Mantova, Urbino) dove l'Alberti è nato, si è formato ed ha operato e ai suoi rapporti con gli umanisti, gli artisti e i committenti. Nel 2006 si è realizzata la mostra "Leon Battista Alberti e l'architettura" presso la Casa del Mantegna.

L'ASSOCIAZIONE CULTURALE MANTOVA EBRAICA ha come scopi principali la ricerca, lo studio e la divulgazione degli aspetti storici relativi alla presenza ebraica nel territorio mantovano, la conservazione della Memoria e l'approfondimento di temi in chiave più strettamente religiosa. Tra le attività sino ad ora svolte ricordiamo la realizzazione di pubblicazioni a carattere storico, l'organizzazione di attività culturali presso le scuole della Provincia ed il finanziamento di ricerche nell'ambito della scuola dell'obbligo, finalizzate al monitoraggio del grado di conoscenza degli studenti in merito ad argomenti quali l'antisemitismo e il razzismo.

ACCADEMIA NAZIONALE VIRGILIANA DI SCIENZA LETTERE ED ARTI sulla base di antiche accademie gonzaghesche, l'Accademia Nazionale Virgiliana rinacque per determinazione dell'Imperatrice Maria Teresa d'Austria nel 1768. L'Istituzione, denominata allora "Reale Accademia di Scienze e Belle Lettere" divenne in realtà una vera e propria scuola superiore e universitaria articolata in tutte le discipline e divisa in varie classi. Assunse il nome di Virgiliana per volontà di Napoleone Bonaparte; e

la qualifica di Nazionale nel 1983. In origine l'Accademia costituiva una struttura culturale e didattica fondamentale per la città di Mantova; e le era stata assegnata la proprietà di tutti i beni artistici e librari pubblici mantovani. Dopo alterne e difficili vicende che l'hanno gravemente impoverita, essa ha riavviato negli ultimi decenni una vivace operosità di produzione culturale nelle tre Classi che la compongono: Lettere e Arti, Scienze matematiche fisiche e naturali, Scienze morali. Il corpo accademico è costituito da 170 tra accademici ordinari, onorari e soci corrispondenti. Nella sua sede l'Accademia conserva e mette a disposizione di studiosi e ricercatori quanto rimane del tesoro artistico e librario originario; pubblica dal 1863 la rassegna annuale degli «Atti e Memorie»; svolge un'intensa attività editoriale in diverse collane proprie, per i tipi della casa editrice Leo S. Olschki di Firenze, divulgando in tutto il mondo i risultati degli studi e delle ricerche compiuti nella sua sede. Celebra periodicamente convegni frequentati da studiosi eminenti, e cicli di conferenze di vario indirizzo e di alta specializzazione culturale.

ISTITUTO MANTOVANO DI STORIA CONTEMPORANEA fondato nel 1980, associato all'Istituto nazionale per la storia del Movimento di Liberazione in Italia e a quello regionale lombardo, l'Istituto Mantovano per la Storia Contemporanea promuove lo studio e la conoscenza della storia sociale, politica economica e culturale della provincia di Mantova entro il quadro complessivo dell'Italia contemporanea con particolare riferimento alle vicende del fascismo, dell'antifascismo, del movimento di Liberazione e di quello operaio e contadino attraverso la ricerca, la documentazione, l'organizzazione di convegni, la pubblicazione di libri e ricerche. Ne fanno parte il Comune e la Provincia di Mantova

Il Sistema Museale

Il principale sistema museale della città di Mantova è rappresentato dal "circuito" museale MuMM di seguito descritto. Mantova ufficio Musei e Monumenti (MuMM), è la nuova struttura museale nata allo scopo di gestire in modo coordinato i musei e i monumenti di proprietà civica. Primo esempio in Regione Lombardia di sistema integrato per la gestione e la progettazione di attività e servizi riguardanti beni culturali aventi finalità diverse. Obiettivo del MuMM è realizzare iniziative culturali per la valorizzazione e la divulgazione del patrimonio culturale della città, anche in collaborazione con gli altri musei e monumenti del territorio. Il MuMM comprende i seguenti musei e monumenti:

- Palazzo Te;
- Palazzo San Sebastiano (Museo della Città - Sezione di Storia Urbana);
- Museo della Città - Sezione Risorgimentale (in corso di progettazione);
- Teatro Bibiena;

- Palazzo della Ragione;
- Chiesa di Santa Maria della Vittoria;
- Tempio di San Sebastiano;
- Collezioni di proprietà civica.

Altri Musei

MUSEO TAZIO NUVOLARI E LEARCO GUERRA – Situato nel cuore della città, il museo raccoglie trofei, documenti, indumenti e oggetti personali e originali appartenuti ai due grandi campioni sportivi di origine mantovana. È un museo unico nel suo genere in Italia.

GALLERIA STORICA DEL CORPO NAZIONALE DEI VIGILI DEL FUOCO – Primo museo storico italiano dedicato al Corpo dei Vigili del Fuoco, viene inaugurato nel 1991 e raccoglie documenti, veicoli, strumenti, equipaggiamento e immagini storiche del corpo dei pompieri dal XVIII secolo ad oggi.

Il Comune di Mantova aderisce al Sistema dei Musei Mantovani della Provincia di Mantova.

Le Biblioteche

LA BIBLIOTECA DEL CENTRO CULTURALE “GINO BARATTA”, aperta al pubblico nel dicembre del 1998, è sede di servizi d’informazione e di collezioni documentarie di carattere generale e sui più diversi tipi di supporto (libri, vhs, cd, dvd, fotografie, periodici). Essa è punto di riferimento per tutti i cittadini e i giovani in particolare che ritrovano nelle moderne collezioni documentarie (Ludoteca, Fototeca, Sala Ragazzi, Emeroteca, Mediateca) e negli innovativi servizi offerti per avere soddisfazione ai più diversi bisogni culturali, di informazione e studio. In particolare i servizi offerti sono: informazioni bibliografiche, prestito a domicilio, prestito interbibliotecario, postazione di lettura con sintesi vocale per disabili alla vista, internet, postazioni di videoscrittura, fotocopie e riproduzioni. La Biblioteca Baratta cura l’aggiornamento delle collezioni librerie di tutte le discipline, che consta di un patrimonio di oltre 70.000 volumi, segue in particolare le sezioni specializzate nei settori della comunicazione, delle scienze e delle arti visive contemporanee (fotografia con oltre 6000 documenti, cinema e documentari con oltre 2500 videocassette e dvd), della musica (con circa 1500 cd musicali) e della poesia del ‘900 (con circa 200 documenti). La biblioteca osserva un orario di apertura continuato per favorire l’accesso degli studenti e di tutti i cittadini.

BIBLIOTECA COMUNALE TERESIANA l’apertura al pubblico del piano ammezzato, avvenuta nel marzo del 2002, ha messo nuovamente a disposizione del pubblico e degli studiosi mantovani, italiani e stranieri,

il patrimonio bibliografico antico e la produzione editoriale locale conservata nella biblioteca. La Biblioteca, inaugurata per volontà di Maria Teresa d'Austria nel 1780, ospita nelle sue sale, oltre ad un ricchissimo patrimonio librario (400.00 volumi, circa 1.500 incunaboli e oltre 1.300 manoscritti), anche alcuni nuclei di oggetti di interesse storico artistico.

I principali eventi espositivi

Mantova si è qualificata sempre più negli ultimi anni come territorio di eccellenze culturali, con un patrimonio di storia, d'arte e di cultura inestimabile. La città, grazie ai grandi eventi espositivi degli ultimi anni, ha riproposto i segni evidenti di un grande passato artistico e culturale, caratterizzato in modo intenso dal mecenatismo dei Gonzaga, che fecero di Mantova una delle più illuminate corti d'Europa.

Nella crescita della città la rinascita del *Centro Internazionale d'Arte e di Cultura di Palazzo Te*, unitamente al consolidamento delle principali manifestazioni culturali, alla ricerca di un nuovo mecenatismo, e ad altri interventi culturali e strutturali, ha permesso di ritagliarsi uno spazio autorevole nel panorama culturale nazionale ed internazionale. In questi anni la città rileggendo il proprio passato e interpretandolo in chiave moderna ha proposto una serie di eventi espositivi di richiamo turistico e culturale di alto livello.

Nel dettaglio si possono riportare di seguito i principali eventi culturali della città. Principali mostre organizzate a Palazzo Te (dal 2000 al 2006):

- Mantova e i Gonzaga di Nevers (febbraio-marzo 2000);
- Perino del Vaga: tra Raffaello e Michelangelo (marzo-giugno 2001);
- Un paese incantato. Italia dipinta da Thomas Jones a Corot, (settembre-dicembre 2001);
- La Celeste Galeria. Il Museo dei Duchi di Mantova (settembre 2002-gennaio 2003);
- Nuvolari. Tra terra e cielo (settembre-novembre 2003);
- Bambini nel tempo. L'infanzia e l'arte (maggio-luglio 2004);
- Le ceneri violette di Giorgione. Natura e Maniera tra Tiziano e Caravaggio (settembre 2004-gennaio 2005).
- Ritratto di una collezione. Pannini e la galleria del Cardinale Silvio Valenti Gonzaga (marzo-maggio 2005)
- Semeghini e il chiarismo tra Milano e Mantova (marzo-maggio 2006)
- Mantegna a Mantova 1460-1506 (settembre 2006-gennaio 2007)

LA CELESTE GALERIA. IL MUSEO DEI DUCHI DI MANTOVA (settembre 2002-gennaio 2003). Cinque anni di studi e di ricerche, di ricostruzioni e d'indagine sono stati necessari per ridisegnare la mitica collezione dei Gonzaga. Una sessantina di studiosi italiani ed europei coinvolti in una

vera e propria avventura scientifica ed intellettuale, che ha portato ad identificare e a seguire le tracce di molte delle opere della strabiliante raccolta dei Duchi di Mantova. Tre comitati scientifici plenari, numerosi incontri di comitati ristretti, una ricerca d'archivio capillare svolta da sette ricercatori, che hanno letto e schedato in questi anni più di 10.000 lettere in arrivo o in partenza da Mantova; ed ancora innumerevoli viaggi e ricognizioni in musei e collezioni private di ogni dove con vere e proprie "scoperte" sui destini e le avventure delle "tessere" di questo enorme "mosaico" oggi disperso in tutto il globo.

Restauri eccellenti, accordi internazionali con collezioni prestigiose e la costituzione di un pool di promotori e sponsor di prim'ordine: Comune di Mantova e Centro Internazionale d'Arte e Cultura di Palazzo Te, Ministero per i Beni e le Attività Culturali attraverso la Soprintendenza per il Patrimonio Storico Artistico e Etnoantropologico di Mantova, Regione Lombardia, Provincia di Mantova, Camera di Commercio, Industria, Artigianato e Agricoltura di Mantova, Fondazione Monte dei Paschi di Siena e Banca Monte dei Paschi di Siena, Fondazione Banca Agricola Mantovana e Banca Agricola Mantovana ed Eni. L'eccezionale mostra che si è tenuta a Mantova dal 2 settembre al 12 gennaio 2003 nella sede prestigiosa di Palazzo Te, ha richiamato 530.000 visitatori. Nelle storiche sale di Palazzo Ducale, è stata allestita una specifica sezione dedicata ai disegni sull'architettura e sulle decorazioni della grandiosa dimora.

Complessivamente 90 prestatori di tutto il mondo, dall'America all'Australia, comprese le Royal Collections di Sua Maestà Elisabetta e un insieme di opere che raggiungono un valore assicurativo di 240 milioni di euro. Per l'occasione è stato redatto dall'amministrazione un progetto specifico rivolto alle scuole di Mantova e Provincia dalle materne alle superiori che ha visto la presenza di 11.000 studenti.

NATURA E MANIERA. LE CENERI VIOLETTE DI GIORGIONE TRA TIZIANO E CARAVAGGIO (settembre 2004-gennaio 2005). Con la mostra "Le ceneri violette di Giorgione. Natura e maniera tra Tiziano e Caravaggio", tenutasi presso le Fruttiere di Palazzo Te dal 5 settembre 2004 al 9 gennaio 2005, Mantova è tornata a confermare la sua vocazione culturale; la mostra ha ottenuto un grande successo di pubblico con una presenza stimabile in 160.000 visitatori. È stata il frutto di un lavoro di ricerca attento e complesso che ha messo a confronto le esperienze e le differenti personalità (tra cui Tiziano, Tintoretto, Caravaggio, Lotto, Romanino) che hanno prodotto nel corso del XVI secolo nelle regioni della Pianura Padana, una civiltà artistica straordinaria e un patrimonio senza paragoni nella storia della cultura dell'intera Europa. Per l'ocasio-

ne è stato redatto dall'amministrazione un progetto specifico rivolto alle scuole di Mantova e provincia dalle elementari alle superiori che ha visto la presenza di 5.000 studenti.

MANTEGNA A MANTOVA 1460-1506 (settembre 2006-gennaio 2007). In occasione del V centenario della morte di Andrea Mantegna (1506-2006), il Ministero per i Beni e le Attività Culturali ha istituito un Comitato Nazionale che ha celebrato l'artista con una grande esposizione articolata in tre mostre aperte in contemporanea il 16.09.2006, nelle città dove l'artista ha vissuto e lasciato alcune delle sue opere più importanti: Padova, Verona e Mantova. A Mantova, dove il Mantegna trascorse l'ultimo e straordinario periodo della sua vita, si sono indagati i rapporti con la tradizione classica, letteraria e artistica, nell'ambiziosa ricerca della rinascita dell'antico. Dal 16 settembre 2006 al 14 gennaio 2007, nelle Fruttiere di Palazzo Te, sono stati riuniti alcuni tra i capolavori del Mantegna eccezionalmente concessi dai più importanti musei italiani e stranieri, ed è stata illustrata la pittura mantovana nel periodo di "interregno" tra la morte dell'artista e l'arrivo, nel 1524, di Giulio Romano. Il percorso espositivo prosegue al Castel San Giorgio con la sezione dedicata alle sculture e nelle sale di Palazzo San Sebastiano dove sono permanentemente collocati alcuni dipinti mantegneschi di primo piano.

LEON BATTISTA ALBERTI E L'ARCHITETTURA (settembre 2006-gennaio 2007). Un articolato percorso espositivo allestito nella Casa del Mantegna con disegni, modelli, marmi, dipinti, medaglie e manoscritti, ricostruisce le architetture di Leon Battista Alberti e le sue strette relazioni con le novità che hanno caratterizzato l'arte del Quattrocento. La mostra, inoltre, ha affrontato il rapporto tra il grande architetto del Rinascimento e Andrea Mantegna, protagonista insieme a lui di una straordinaria stagione culturale mantovana. La rassegna, che ha concluso un percorso di studi, convegni e mostre dedicati al primo Rinascimento italiano che vede Alberti (Genova 1404-Roma 1472) fra i massimi protagonisti, in particolare in architettura, intendeva documentare e discutere criticamente le vicende di tutti i principali edifici riconosciuti all'Alberti dalla critica. E ciò seguendone le vicende anche attraverso le proposte di completamento e le più importanti opere di restauro intervenute sino ad oggi. All'iconografia più antica e a parti della decorazione architettonica, la mostra accostava per ognuno dei monumenti considerati, dipinti e sculture in grado di testimoniare gli stretti rapporti di Alberti architetto con le novità artistiche del tempo, e come gli artisti abbiano reagito alle sue architetture nei diversi centri italiani del Rinascimento.

LE MOSTRE DI ARTE CONTEMPORANEA A PALAZZO DELLA RAGIONE E IN ALTRE SEDI (dal 2000 al 2006). Le iniziative culturali intraprese rispondono essenzialmente a due esigenze: *i*) la prima, di carattere prettamente istituzionale, concernente la valorizzazione del patrimonio artistico locale; *ii*) la seconda, intesa a documentare le più moderne tendenze delle arti figurative, con più ambiziose aspettative sul piano della produzione, del confronto e della promozione culturale. Nel primo caso le mostre dedicate a Dal Prato, Seguri, Schirolli, Bernardelli, Bergonzoni, Galusi, Lanfranco, Momoli-Longhini e Ugo Sissa hanno di fatto esaurito il lavoro (ultra ventennale) di ricerca e valorizzazione condotto nel panorama (inaspettatamente vasto) degli artisti mantovani.

- *Arte a Mantova 1900-1950, curata da Zeno Birilli (dal settembre 1999 al gennaio 2000);*
- *Astrofili (maggio 2000);*
- *Gianni Del Bue: Capriccio Mantovano (maggio-giugno 2000);*
- *Dipinti di Alberto Casarotti tra il 1942 ed il 1953 (giugno-luglio 2000);*
- *Margaret Morton: Fragile Dwelling, mostra fotografica sui senzatetto di New York (settembre-ottobre 2000);*
- *Umberto Bellintani (ottobre-dicembre 2000);*
- *Arturo Momoli Longhini (dal dicembre 2000 al gennaio 2001);*
- *Giovanni Bernardelli – Inediti (marzo-aprile 2001);*
- *Giorgio Morandi a Palazzo Te. I dipinti delle collezioni Giovanardi. Oli 1914-1960 (maggio-luglio 2001);*
- *Apotheosis. Celebrazione di Carlo Mollino (agosto-settembre 2001);*
- *La città che appare. Giuliano Della Casa (settembre-ottobre 2001);*
- *Teatrini di carta (2001);*
- *Pomaria, opere di Vanni Viviani (aprile-giugno 2002);*
- *Ida Cadarin Borbarigo. Opere recenti;*
- *Giuseppe Flangini. Realtà e immaginario (giugno-luglio 2002);*
- *Ileana Ruggeri (gennaio-febbraio 2003);*
- *Walter Mattioli, Vedute e paesaggi di Mantova (febbraio-marzo 2003);*
- *Modernità dell'architettura nel territorio mantovano (giugno-luglio 2003);*
- *Tempo, fotografie di Riccardo Bergamini (giugno-luglio 2003);*
- *Mostra di opere di Salvadori (2004);*
- *Mostra di opere di Fornasari (2004);*
- *Sergio Sermidi. L'idea concreta del colore (aprile-maggio 2005);*
- *Franco Albini. Musei e allestimenti (maggio 2005);*
- *Carlo Maria Mariani. Le stanze del mito (settembre-ottobre 2005);*
- *In fieri. Opere di Fabbricano (ottobre-novembre 2005);*
- *Through the world. Mostra fotografica di Giancarlo Zuin (dicembre 2005-gennaio 2006);*

- *Veni, Vidi, VII°*. Personale di Simone Settimo (marzo-aprile 2006) – Timelli Palazzo Te;
- *Variazioni sul tema*. Mostra antologica di Aldo Donini (aprile 2006);
- *Carlo Bondioli Bettinelli (Opere 1938-2005)* (aprile-maggio 2006) – Timelli Palazzo Te;
- *Aldo Pogliani. Mantova e una donna* (maggio-giugno 2003);
- *L'opera incisa*. Mostra antologica di Antonio Carbonati (settembre-novembre 2006).

Il "Sistema Turistico" territoriale

Mantova possiede giacimenti culturali di elevata qualità. A volte conosciuti in tutto il mondo a volte con caratteristiche potenziali inesprese, questi beni costituiscono l'aspetto più ricercato dalla fascia di utenza turistica più selettiva sia a livello nazionale che europeo e mondiale. La parola sostenibile si presta sempre più come un lasciapassare per chi ha intenzione di intervenire sulle varie forme insediative del territorio non ultime quelle turistiche, che manifestano più di altre un'attitudine a fruire di risorse ambientali, umane e territoriali. Il marketing territoriale è un tema che sta assumendo sempre maggiore attualità nel dibattito culturale ed accademico, ma anche nell'azione reale di governo del territorio, in vista del crescente peso che le politiche di sviluppo locale hanno assunto nei processi di crescita economica e sociale a tutti i livelli territoriali: da quello comunale a quello provinciale, da quello regionale a quello nazionale ed internazionale. Alla luce di tali considerazioni le principali iniziative turistiche del territorio, nell'ambito di iniziative culturali a "rete" in partenariato con altre città, sono riportate di seguito.

CIRCUITO DELLE CITTÀ D'ARTE DELLA PIANURA PADANA. Questo network turistico interregionale, primo in Italia, è composto da amministrazioni comunali, capoluoghi di provincia che attraverso l'appartenenza ad un territorio geografico comune (la Pianura Padana) e le conseguenti influenze nella storia e nell'architettura che il paesaggio geografico ha determinato sulle differenti realtà comunali, possono identificarsi in un sistema omogeneo ed offrire un prodotto turistico unico, riconoscibile rispetto ad altri e possono attivare una promozione comune di tale prodotto. Le attività del circuito sono organizzate principalmente in tre aree: comunicazione e promozione, finanziamenti e collaborazioni, promocommercializzazione.

ASSOCIAZIONE DELLE CITTÀ D'ARTE E CULTURA (CIDAC). L'associazione CIDAC riunisce numerose città italiane allo scopo di offrire una sede di confronto ed approfondimento delle problematiche comuni. L'obiettivo

è quello di costruire una rete di città in grado di esaltare la possibilità di cooperazione, invenzione, circolazione della cultura, dando evidenza al ruolo che le città svolgono nel gestire un patrimonio straordinario. Seminari, convegni, eventi culturali sono alcune iniziative che caratterizzano le attività dell'Associazione. Le principali attività organizzate dal 2000 al 2004 hanno riguardato la partecipazione a mostre in Italia e all'estero e l'organizzazione di convegni.

PROTOCOLLO DI INTESA PER LO SVILUPPO TEATRO NELLA PROVINCIA DI MANTOVA. Adesione del Comune di Mantova al "Protocollo di Intesa per lo Sviluppo del Teatro nella Provincia di Mantova".

ASSOCIAZIONE DEI TEATRI STORICI D'EUROPA. Il Comune di Mantova aderisce alla Associazione dei Teatri Storici d'Europa (dal 2006) i cui gli associati possono essere solo teatri storici costruiti tra il 1550 e il 1900 ed ancora esistenti. Attualmente sono diciannove i teatri associati; tra questi si segnalano, oltre al Teatro Accademico del Bibiena di Mantova, il Teatro all'Antica di Sabbioneta associato sin dal 2003. In Germania, il Goethe-Theater di Bad Lauchstädt e il Theater der Stadt di Koblenz. In Gran Bretagna, Theatre Royal di Bury St Edmunds e The Georgian Theatre Royal di Richmond, in Russia il Teatro Ostankino di Mosca, in Svezia il Drottningholms Slottsteater di Stoccolma, il Teatermuseet i Hofteatret di Copenhagen in Danimarca, il Barokní Divadlo di Cesky Krumlov nella Repubblica Ceca e il Teatru Manoel a La Valletta a Malta. All'Associazione ha chiesto di aderire il Teatro Comunale Ruggero Ruggeri di Guastalla, realizzato nel 1673 per volere di Ferrante III Gonzaga.

AZIONI DI PROMOZIONE TURISTICA E PARTECIPAZIONE AI SISTEMI TURISTICI LOCALI. Il Comune di Mantova intende favorire lo sviluppo socio-economico della comunità mantovana, mediante azioni a supporto del lavoro, delle produzioni e del mercato e incrementando la promozione turistica della città e del territorio, attraverso la valorizzazione delle varie risorse ambientali, culturali, artistiche, enogastronomiche e la realizzazione di progetti volti a favorire il consolidamento di sistemi turistici interregionali nonché il potenziamento della rete di agenzie per l'incoming. A questo proposito, il Comune di Mantova è socio fondatore e partecipa al *Circuito Città d'Arte della Pianura Padana* che è attivamente impegnato a ottenere il riconoscimento di "Sistema Turistico Interregionale"; tale partecipazione consente di aderire a molteplici progetti di promozione integrata con i territori circostanti (libro fotografico, mostra itinerante, costruzione di pacchetti turistici,) e di promuovere Mantova a livello nazionale ed internazionale attraverso la pubblicazione

di materiali in lingua e la partecipazione alle più importanti fiere di settore. Aderisce inoltre al *Sistema Turistico "Po di Lombardia"* che è costituito dalle province di Pavia, Lodi, Cremona e Mantova. Queste iniziative prevedono il coinvolgimento di tutti gli attori pubblici e privati del territorio al fine di realizzare un coordinamento di programmi, progetti e servizi orientati allo sviluppo turistico del territorio e all'offerta integrata di beni culturali, ambientali e di attrazioni turistiche, compresi i prodotti tipici della produzione e dell'enogastronomia locale. Particolare attenzione viene posta nel comunicare il "Sistema Mantova" per rendere la città conosciuta e identificabile come luogo del buon vivere, delle tipicità locali, dell'ambiente accogliente e del turismo sostenibile.

MANIFESTAZIONI FIERISTICHE E DI PROMOZIONE TURISTICA. Negli anni sono state consolidate le partecipazioni alle più importanti manifestazioni fieristiche e di promozione turistica a livello nazionale, in collaborazione con la Provincia di Mantova e la Camera di Commercio, previa pianificazione coi Consorzi e con le Associazioni di categoria (BIT - Milano, BITEG - Riva del Garda, Expo Sapori - Milano, Salone del Gusto - Torino, ecc). Per la promozione del comparto enogastronomico, sono state realizzate in questi anni alcune iniziative – che hanno assunto rilevanza nazionale – che hanno inteso abbinare il prodotto tipico con le bellezze artistiche della città. Le manifestazioni "*Mille e 2 Formaggi*", "*Salami e Salumi*", "*Il pane, i suoi luoghi, le sue città*", costituiscono appuntamenti annuali durante i quali le piazze ed i palazzi del centro storico diventano luoghi di promozione, di incontro, di degustazione, di vendita, di creazione di una cultura del prodotto artigianale di nicchia. "Mille e 2 formaggi" ha acquisito il riconoscimento di manifestazione fieristica nazionale mentre le altre due iniziative sono configurate come manifestazioni fieristiche regionali.

Tali manifestazioni hanno visto la partecipazione di numerosi soggetti, pubblici e privati, interessati allo sviluppo di un'esperienza che coniuga la promozione dei prodotti tipici locali con la promozione più tradizionalmente turistica del territorio, della città e dei suoi spazi urbani. Gli eventi sono organizzati da Mantova Expo con il contributo del Comune e della Provincia di Mantova. Dal 2006, agli eventi di promozione enogastronomica, si è aggiunta la "*Lunga notte delle emozioni*", una cena realizzata sul Ponte di San Giorgio per 1700 partecipanti, che hanno potuto assaggiare le tipicità locali e i piatti tradizionali cucinati dai ristoratori mantovani, in una location unica e irripetibile, l'ingresso più suggestivo della Mantova gonzaghesca. Con l'iniziativa "*Mantova e i suoi sapori ... in Viaggio*", già dal 2003, si visitano ogni anno 5/6 città turistiche portando un mercatino di prodotti tipici e stand istituzionali che promuovono,

attraverso il veicolo enogastronomico, gli eventi, la storia, la cultura, l'arte e l'ambiente del sistema Mantova. Per il 2007 il programma di uscite è concentrato sulle principali località del Garda, con l'intento di intercettare flussi turistici provenienti in particolare dalla Germania. Attraverso le sinergie con i consorzi veronesi e gardesani si intende – poi – portare Mantova all'estero come parte di un territorio variegato e ricco di offerte turistiche complementari (Verona, Garda, Brescia, Trento, Mantova) che vede al centro il sistema degli aeroporti del Garda come principale punto di raccolta di turisti provenienti dall'estero.

IL PROGETTO MANTEGNA CARD MANTOVA. Nel corso del 2006 è stato sviluppato il progetto Mantegna Card Mantova, come sperimentazione di una sinergia pubblico/privato, destinata a diventare stabile dopo la fine della mostra del Mantegna. È un progetto che prende spunto dalle esperienze maturate nelle varie città italiane ed europee a maggiore vocazione turistica, finalizzato ad agevolare le modalità di visita, riunendo in un unico titolo di accesso il pass dei trasporti pubblici, un tour dei siti della città, l'ingresso ai monumenti e convenzioni con esercizi commerciali. La card è pensata per dare un contributo positivo allo sviluppo economico della città che con essa cerca di migliorare l'offerta per i visitatori, invogliandoli a rimanere più a lungo ed attirandone di nuovi. Le offerte vantaggiose contenute nella card si concretizzeranno di fatto in un miglioramento delle prestazioni turistiche attraverso accordi operativi idonei ad attrarre i visitatori a supporto degli eventi e delle attrattive esistenti. Il progetto della Card trova concretizzazione in due fasi, la prima quella di avvio che si attua in coincidenza con la mostra "*Mantegna a Mantova 1460-1506*" e la seconda, quella di consolidamento, che sarà posta in essere dopo l'analisi del funzionamento della card durante la prima fase. Questa seconda fase porterà certamente ad integrazioni e miglioramenti dei servizi offerti, ma anche ad un perfezionamento nelle modalità di emissione e di utilizzo dello strumento in esame.

Altri eventi culturali: rassegne musicali, teatrali e spettacoli

I principali eventi culturali, musicali e di spettacolo organizzati nell'ambito del territorio mantovano sono i seguenti.

A) MANTOVACITTÀDEIFESTIVAL

FESTIVALE LETTERATURA (dal 1997). Questa iniziativa è stata avviata dall'Associazione Filofestival con il sostegno economico e logistico del Comune. L'evento ha avuto una grande risonanza facendo conoscere la città in Europa con un forte ritorno sulle presenze turistiche, che negli

ultimi anni in corrispondenza delle giornate del Festival sono aumentate fino a esaurire completamente la capacità ricettiva dell'intera provincia. La manifestazione, della durata di cinque giorni, ha visto negli anni continuamente crescere il numero degli appuntamenti proposti. La decima edizione del Festivalletteratura, che si è svolta dal 6 al 10 settembre 2006, si è conclusa con un bilancio di 60.000 biglietti staccati e 10.000 presenze stimate agli eventi gratuiti, per un totale di circa 260 appuntamenti. In occasione del decennale il Festival si è regalato un'edizione eccezionalmente ricca di appuntamenti distribuiti in oltre quaranta luoghi con l'obiettivo di spingere il pubblico a scoprire tutta la città. In questo senso le strade e le piazze del centro, ricche di spettacoli e feste improvvisate, hanno confermato la logica organizzativa del festival, che da sempre punta alla maggiore integrazione tra la manifestazione e il territorio. Gli appuntamenti del Festivalletteratura coinvolgono gli spazi, pubblici o messi a disposizione dai privati, del centro storico ma anche di zone più decentrate della città, valorizzando gli spazi urbani, le zone verdi (la riserva naturale di Bosco della Fontana, i giardini privati), i palazzi storici, tra cui anche la Chiesa di Santa Maria della Vittoria, appositamente aperta al pubblico dopo un lungo restauro, i luoghi della formazione e della ricerca (Università di Mantova). L'identità di Festivalletteratura si manifesta nella scelta di puntare su un ampio programma di incontri realizzati in luoghi raccolti, dando la possibilità a tutti di dialogare con gli autori. All'interno del Festival si distinguono alcuni percorsi mirati dedicati alle più diverse tematiche che attraversano la società attuale, dalle questioni ambientali ai temi della guerra, della organizzazione urbana, dell'immigrazione, del viaggio, le riflessioni legate alla scienza, all'arte, alla filosofia. A questi si affiancano i percorsi mirati specificatamente rivolto ai bambini e ai ragazzi. Un decennio di Festival che ha indicato un modello, ha trasformato una città puntando sulla qualità delle relazioni fra le persone che la abitano e che può vantare, tra i molti traguardi, quello di aver allevato una generazione di volontari sempre più presenti nella vita culturale della città anche dopo il Festival.

MANTOVA MUSICA FESTIVAL (dal 2004). La prima edizione del Mantova Musica Festival si è svolta nel marzo del 2004 per iniziativa di alcuni intellettuali e musicologi intenzionati a proporre un'alternativa al Festival di Sanremo, capace di portare sulla scena i generi musicali meno commerciali (dalla musica classica moderna alla musica d'avanguardia) e proposte artistiche veramente nuove e originali, senza dimenticare le giovani voci del panorama rock italiano e i nuovi interpreti del tradizionale filone della musica d'autore. È risultata vincente la formula complessiva della manifestazione: un'offerta molteplice e integrata, articolata su più

luoghi della città e della sua provincia, fatta anche di spettacoli teatrali, di presentazioni di libri sulla musica o scritti da musicisti, di lezioni sulla storia della musica, di incontri monografici con gli autori, di conversazione (in particolare il “dopofestival” notturno). Si è ottenuto così uno straordinario successo di pubblico (circa 30.000 presenze) e mediatico (fino a tre milioni di spettatori su Odeon TV). Mantova Musica Festival, si è subito candidato come possibile appuntamento di tipo nuovo, capace di arricchire e innovare il panorama nazionale degli eventi musicali. Successivamente la formula è stata allargata e ripensata anche in considerazione delle opportunità stagionali. Sono stati quindi sfruttati completamente gli spazi aperti, garantendo una maggiore partecipazione diretta della popolazione e del territorio, stabilendo un raccordo tra piazze, vie, architetture e offerta culturale e musicale e rinunciando, proprio per via di questa nuova struttura della manifestazione, alla diretta televisiva. Nel 2005 la coincidenza (voluta) con la festa della Repubblica del 2 giugno è stata occasione per offrire un motivo unificante al Festival, che si è caratterizzato per sapere fondere la ricchezza e la qualità dell’offerta musicale e culturale con una spiccata sensibilità civile e ideale. La partecipazione accresciuta (circa 35.000 presenze) a fronte di una minore durata e la mantenuta attenzione della stampa, hanno confermato l’originalità e la vitalità di un appuntamento che trova le sue radici in un profondo mutamento in corso nella domanda e nei gusti sociali del mercato. Dal 24 al 28 maggio del 2006 si è svolta la terza edizione del Mantova Musica Festival, espressione di una maggiore maturità organizzativa. La struttura degli appuntamenti è stata ridefinita allo scopo di evitare eccessi e sovrapposizioni di offerta, mentre è stato confermato il modello di un festival che si svolge quasi tutto all’aperto, articolato su più luoghi, con un baricentro in Piazza Erbe durante il giorno e un baricentro serale intorno alla Rassegna. La rassegna musicale ha assunto così un ruolo centrale, lo schema degli appuntamenti pomeridiani e serali è stato razionalizzato, mentre gli appuntamenti in provincia sono stati anticipati alle settimane precedenti il Festival in una logica preparatoria e “di avvicinamento”. Il tema della terza edizione “Italia, Italie” ha sintetizzato infine l’intento di valorizzare l’esperienza musicale come luogo delle identità differenti nello spazio e nel tempo, ma anche come patrimonio comune del Paese, attraverso la proposta di produzioni regionali, esperienze dialettali, biografie artistiche individuali e collettive con forte caratterizzazione territoriale. Un’attenzione particolare è stata riservata alla musica rock e all’esperienza di Hyde Park, luogo di rappresentazione di esperienze dilettantistiche di ogni provenienza, anche se con forte retroterra mantovano, che contribuisce a rafforzare l’identità “aperta” del Festival e la sua dimensione partecipativa.

“FESTIVAL TEATRO” RASSEGNA EUROPEA DI TEATRO DI SCENA E URBANO (DAL 2006). Mantova Città del Teatro Europeo, con questo obiettivo si è lavorato per dar vita al progetto TEATRO, un festival che si è tenuto per la prima volta a Mantova dal 22 giugno al 2 luglio 2006, ampliando l’offerta complessiva e la qualità del Festival Arlecchino d’Oro, che dal 2001 viene organizzato dalla Fondazione Mantova Capitale Europea dello Spettacolo nel prestigioso cortile d’onore di Palazzo Te. TEATRO intende unire in un unico cartellone le proposte proprie al dinamismo del Teatro urbano, coniugate con il rigore propositivo del Teatro di scena che a Mantova trova espressione nell’ormai consolidata formula dell’Arlecchino d’Oro, entrambe le soluzioni abitando in modo diverso ma complementare i luoghi storici e non storici della città. Caratteristica comune è l’idea di portare il teatro fuori dalla sua idea tradizionale e renderlo in tal modo immediatamente fruibile al pubblico, che nel periodo estivo può attraversare le bellezze artistiche ed architettoniche della città e scoprirle nuovamente grazie agli allestimenti e alle suggestioni sceniche proposte da importanti compagnie internazionali. Il Comune di Mantova, ente promotore e principale sostenitore della manifestazione ha incaricato la Fondazione Mantova Capitale Europea dello Spettacolo di creare un team di lavoro che sapesse inventare un nuovo modo di proporre il teatro alla città e la città al teatro, con un respiro europeo che consenta al Festival di candidarsi a Laboratorio Italiano permanente per lo sviluppo di progetti teatrali e diventare un punto di riferimento in Europa per quanti, addetti ai lavori e appassionati, vogliono restare in contatto con i fermenti nuovi di questa realtà. La struttura del Festival è composta da due momenti fra loro interattivi, per un totale di oltre 90 appuntamenti distribuiti nell’arco di 10 giorni. Ecco i punti fondamentali dell’iniziativa. Il progetto urbano Città Invisibili negli ultimi anni è stato ripetuto dal Potlach Teatro in più di venti occasioni ogni volta in modo differente in tutto il mondo: Roma, Parigi, Berlino, Liverpool, New York, Stoccolma, Città del Messico, Rio de Janeiro, Copenaghen, ecc. Evento spettacolare interdisciplinare e multimediale, liberamente ispirato al libro di Italo Calvino, vuol far emergere la memoria sepolta delle città dimenticate, invisibili sotto la quotidianità. I grandi teli bianchi, disposti nel quartiere interessato, danno una fisionomia particolare ai luoghi che essi abitano per tutta la durata del progetto e tracciano un filo conduttore che lega tra loro i diversi gruppi di artisti distribuiti sul percorso: musicisti, danzatori, attori, pittori. Artisti venuti da lontano, radunati intorno al Potlach, si incontrano con gli esponenti più vivi della realtà culturale locale: insieme cercano nella città nuovi spazi in cui manifestarsi, di fatto reinventandoli. L’evento, distribuito in tre serate, coinvolge centinaia di persone e favorisce un forte radicamento di tutta la manifestazione nella città. La parte

di Teatro urbano viene poi ulteriormente arricchita da alcuni spettacoli di compagnie europee, tra cui la nota *Ilotopie*, celebre per le sue invenzioni acquatiche. La seconda sezione del Festival viene ospitata nel cortile d'onore di Palazzo Te, la villa cinquecentesca dei Gonzaga. Sopra un palco montato per l'occasione si alternano compagnie diverse che propongono spettacoli all'insegna dell'eccezionalità. Con l'istituzione del Premio Arlecchino d'oro, avvenuta nel 1999, la Fondazione Mantova Capitale Europea dello Spettacolo ha inteso infatti rendere omaggio a Tristano Martinelli (1557-1630), l'attore mantovano a cui si deve l'invenzione della maschera di Arlecchino. La tradizione voleva che tale maschera fosse di ascendenza bergamasca. Gli studi più recenti hanno fissato in altro modo la questione. Di Bergamo sono gli zanni, ossia i servi della Commedia dell'Arte, distinti in due tipi: l'intrigante, che dà impulso all'azione; il balordo, specialista in lazzi e trovate. In una tournée a Parigi, Tristano Martinelli, che apparteneva alla seconda categoria, si imbatte nella leggenda di Herla King, il capo di una masnada diabolica, e utilizza il materiale mitico in chiave buffonesca. Nasce così la lunga storia di Arlecchino, divenuto poi il simbolo non solo della Commedia dell'Arte, ma del teatro in generale, in quanto invenzione e rottura degli schemi. L'Arlecchino d'oro, nato da un'idea del prof. Siro Ferrone, presidente del Comitato Scientifico della Fondazione, è un premio assegnato ogni anno a un artista italiano o straniero che abbia saputo valorizzare le caratteristiche della mitica maschera. Creatività fantasiosa e popolare, plurilinguismo, meticcio culturale, invenzione fantastica di un personaggio o di un modo inedito di fare teatro. Negli anni sono stati insigniti del premio fra gli altri Dario Fo, Marcel Marceau, Patrice Chereau, Paolo Poli. L'onorificenza viene consegnata al termine di una performance del premiato, ma tutti gli altri spettacoli di questa sezione del Festival si distinguono per la originalità delle proposte. In questa prima edizione il Festival ha visto la programmazione di circa 90 spettacoli e n. 35.000 presenze.

SEGNI D'INFANZIA (dal 2006). Dal 12 al 19 Novembre per la prima volta Mantova ha ospitato Segni d'infanzia, festival internazionale di arte e teatro per l'infanzia, incontrando la fantasia e la creatività di dodici compagnie provenienti da tutto il mondo che in otto giorni hanno invaso teatri strade e palazzi storici con parate, laboratori, spettacoli e mostre pensate per l'infanzia ma non solo. Un evento unico, un appuntamento speciale nel panorama artistico italiano perché ha proposto opere e spettacoli di alto valore artistico pensate per un pubblico di giovanissimi, bambini dai 18 mesi ai 12 anni. L'idea forte che è stata alla base della genesi del progetto è che sia possibile presentare ai bambini una proposta artistica di alta qualità che non si risolva in un intrattenimento fine a se stesso, ma

offra loro quegli stimoli sensoriali, emotivi e creativi che l'infanzia sa assorbire e rielaborare con grande forza e spesso in modi inaspettati e geniali. La direzione artistica e organizzativa del festival è affidata a Teatro all'Improvviso, compagnia professionale di teatro per ragazzi attiva dal 1980. In questa prima edizione Segni d'infanzia ha visto la programmazione di n.120 spettacoli per circa 20.000 presenze tra adulti e bambini.

GLI ALTRI FESTIVAL:

Giornate dei Diritti Umani: Quattro giornate dedicate al tema dei Diritti Umani, sviluppate attraverso convegni, incontri con testimoni, giornalisti e scrittori di tutto il mondo, mostre fotografiche, reportage a fumetti, una rassegna cinematografica con pellicole selezionate dai più importanti festival del cinema mondiali (dal Human Rights Watch International Film Festival di New York al Festival internazionale di Locarno, al Sundance film Festival), spettacoli. In tutto più di 50 appuntamenti per questa manifestazione, svoltasi dal 27 al 30 maggio 2004.

Mantova Jazz - Festival del Jazz Chiozzini: Rassegna di concerti jazz, tradizionalmente organizzata nella stagione primaverile, con ospiti musicali di grande rilievo nazionale ed internazionale. L'organizzazione è a cura dell'Arci Provinciale di Mantova, in collaborazione con Comune e Provincia di Mantova. Nel 2006 il Festival Chiozzini è giunto alla XXV edizione.

Ludicamente (dal 2003): "Fiera del gioco non tecnologico" organizzata dall'Associazione Comitato Organizzatore della Fiera del Gioco non Tecnologico di Mantova, nata senza scopo di lucro, al fine di divulgare il gioco intelligente e non legato alle tecnologie e di evidenziare gli aspetti culturali che legano questo tipo di giochi alla nostra società. Ogni anno per tre giorni il centro storico diventa scenario di molteplici manifestazioni e appuntamenti alla scoperta del gioco non tecnologico e della culla della civiltà gonzaghese.

B) CARTELLONI CULTURALI E DI SPETTACOLO

CITTÀ ESTATE (DAL 2000 AL 2006). Cartellone di appuntamenti musicali, teatrali e di intrattenimento nelle piazze e nei palazzi storici della città, realizzato nel corso dei mesi estivi (da giugno ad agosto) e mirato a diverse fasce di utenza. Rientrano nella programmazione di CittàEstate molte importanti rassegne:

- il *Solstizio d'estate* (a Palazzo Te);
- l'*Arlecchino d'Oro* (rassegna di spettacoli teatrali di alto livello);
- *Mantova Live* (Concerti di musica leggera e rock);
- *Mantova comici* (spettacoli di comici);

- *Cori a Palazzo* (concerti di musica da camera);
- *Estate Musicale a Palazzo e Sere d'estate a Palazzo Te* (Concerti di musica classica a cura del Conservatorio di Mantova nelle sale di Palazzo Ducale e di Palazzo Te);
- il *Concerto di Ferragosto*;
- *Sonorità dei Popoli e Diari Sonori* (rassegne di musica popolare da diversi paesi d'europa);
- *Animando Mantova* (spettacoli di teatro di figura);
- *La Città dei Poeti* (reading di importanti poeti italiani);
- *Fuochi a Lunetta* (rassegna di teatro d'avanguardia);
- *Il Piacere del Cinema* (proiezione dei più importanti film della stagione appena trascorsa).

MILLE E UNA DI QUESTE NOTTI (FESTEGGIAMENTI DI FINE ANNO - dal 2000).

Il calendario di fine anno, che anima le piazze della città nel mese di dicembre, comprende le manifestazioni di “Santa Lucia: una notte per sognare” (con spettacoli e intrattenimenti per bambini), concerti di musica classica, concerti natalizi (Banda Città di Mantova, Coro da Camera Ricercare Ensemble), i mercatini di Natale, i festeggiamenti di Capodanno con un grande spettacolo e brindisi in Piazza Erbe e fuochi artificiali sui laghi.

C) RASSEGNE TEATRALI

TEATRINSIEME/MANTOVA TEATRO. Promossa e sostenuta dal Comune di Mantova che ne ha affidato la direzione artistica e gestionale alla Fondazione Mantova Capitale Europea dello Spettacolo, realizzato in collaborazione con la Provincia di Mantova, il calendario di Teatrinsieme porta in città e in provincia spettacoli teatrali di alto valore culturale, con l'obiettivo di avvicinare ulteriormente il pubblico di Mantova al teatro, unendo la qualità degli interpreti e dei testi al prestigio e alla fama degli autori. Dal 2006 la rassegna prende il nome di Mantova TEATRO anche grazie all'acquisizione nel 2005 da parte del Comune di Mantova del Teatro Ariston. Dal 2005 fa parte del Circuito Teatrale Lombardo.

SENTIERI SENSIBILI. Rassegna di teatro di ricerca, a cura della compagnia “Teatro all'improvviso”. Rassegna decennale di spettacoli dedicata al teatro sperimentale che negli ultimi anni ha avuto molto successo sia di critica che di pubblico per una forma artistica ancora di “nicchia”.

UN TEATRO PER I RAGAZZI/L'ALBERO INCANTATO. Rassegna di spettacoli teatrali per bambini fino ai 10 anni, con rappresentazioni per le scuole e per le famiglie.

CATTIVE COMPAGNIE. Rassegna di teatro di ricerca a cura della compagnia “Teatro Magro”.

TEATRO DONNA. Rassegna teatrale di talenti femminili dedicata alla drammaturgia, alla regia e alla recitazione visti dalla parte delle donne. La rassegna, presente dal 2001 nel periodo invernale, dal 2006 si avvale anche di una sezione estiva.

D) RASSEGNE DI MUSICA CLASSICA

A Mantova si ripetono ogni anno numerosi appuntamenti dedicati alla musica classica. Tra questi segnaliamo, per l'alto valore artistico e il radicamento nella tradizione culturale della città, le rassegne di seguito riportate:

- Tempo d'Orchestra (Orchestra da Camera di Mantova);
- Autunno musicale del Conservatorio (Conservatorio “L. Campiani” di Mantova);
- Concerti della Domenica (Associazione musicale Arti.Co);
- Cori a Palazzo (Ricerca Ensemble);
- Festival Musica Antica (Accademia degli Invaghiti);
- Stagione concertistica Società della Musica (Società della Musica);
- I concerti dell'Accademia (Accademia Nazionale Virgiliana);
- Stagione Lirica del Teatro Sociale (Condominio Teatro Sociale-Fondazione Arturo Toscanini).

E) STAGIONI E RASSEGNE DI MUSICA JAZZ E LEGGERA

JAZZ IN PUBS (Serate di musica jazz nei locali della città, a cura dell'Associazione Amici del Jazz).

MANTOVA LIVE (Concerti dei grandi protagonisti della scena musicale leggera italiana e internazionale, a cura dell'Associazione “Amica”).

F) EVENTI RICORRENTI

PREMIO BARBATO. Il Premio Andrea Barbato “Etica dell'Obiettività”, istituito in memoria del grande giornalista, attribuisce ogni anno un prestigioso riconoscimento a personalità della cultura che si siano distinte per impegno professionale e doti di umana solidarietà.

SETTIMANA DELLA CULTURA. Il Comune di Mantova aderisce alla “Settimana della Cultura” (indetta dal Ministero dei Beni e delle Attività Culturali) con un cartellone di appuntamenti culturali e di aperture straordinarie di palazzi che coordina le iniziative delle diversi soggetti culturali della città.

GIORNATA NAZIONALE DEL TREKKING URBANO
 GIORNATE EUROPEE DEL PATRIMONIO
 GIORNATA DELLA MEMORIA
 GIORNATA EUROPEA DELLA CULTURA EBRAICA
 MILLE MIGLIA E MANIFESTAZIONI COLLEGATE
 GRAN PREMIO NUVOLARI

G) CONVEGNI E CONFERENZE

Numerosi sono in città gli enti e le associazioni che attraverso convegni, conferenze, seminari, contribuiscono ad arricchire e approfondire il dibattito e la ricerca sulle diverse tematiche culturali, artistiche, storiche che interessano il nostro patrimonio e la nostra tradizione. Tra queste si segnalano quelle di seguito riportate.

FONDAZIONE CENTRO STUDI LEON BATTISTA ALBERTI. Ciclo di convegni internazionali di studi, dal 2000 al 2006:

- Il sogno di Pio II e il viaggio da Roma a Mantova;
- Il volgare come lingua di cultura dal trecento al cinquecento;
- Gli impegni civili del *De re aedificatoria*;
- Leon Battista Alberti, teorico delle arti;
- Leon Battista Alberti;
- Architetture e Committenti.

ACCADEMIA NAZIONALE VIRGILIANA. Convegno Nazionale di Studi su Andrea Mantegna Teatro Bibiena novembre 2006.

FONDAZIONE MANTOVA CAPITALE EUROPEA DELLO SPETTACOLO. I Gonzaga e l'Impero Teatro Bibiena marzo 2005.

Iniziative per l'infanzia e la formazione dei giovani

I principali eventi rivolti all'infanzia ed alla formazione organizzati nel corso dei recenti anni dall'Amministrazione comunale sono di seguito riportati.

CITTÀ DEI BAMBINI E DELLE BAMBINE. Il progetto "La Città dei Bambini e delle Bambine" è nato nel 1998 ed ha visto la realizzazione di numerosissime iniziative a favore dell'infanzia. Obiettivo dell'Amministrazione è stato quello di ripensare una città a misura di bambino dove questo può stare, camminare, giocare, vivere e nello stesso tempo può camminare, vivere un anziano, un disabile, le cosiddette fasce deboli della società: significa quindi progettare la qualità della vita urbana. Abituarsi a vede-

re la città come rete di spazi interconnessi, quindi non più una città frammentata. Tra le attività relative alla città amica dei bambini e delle bambine si ricordano le principali:

- *Nabuzardan Carnevale* dei bambini/e presso Palazzo Te;
- Cinema ragazzi;
- Rassegna estiva di spettacoli di burattini “Animando Mantova”;
- Realizzazione del Parco della Scienza;
- Eventi nel corso di tutto l’anno rientranti nella Città Gioconda;
- Incontri di lettura per bambini;
- Animazione e laboratori presso la Fiera di Mantova al Boma;
- Arabidopsis – impronte vegetali;
- Eurocarnevale in Piazza Sordello;
- La Melevisione in Piazza Sordello;
- Attività didattiche per ragazzi (Città Amica).

Nel 2006 debutta il festival europeo d’arte e cultura per ragazzi Segni d’Infanzia. Inoltre a Palazzo Te e a Palazzo Ducale si sono svolte anche numerose attività didattiche per ragazzi tra cui:

- sezione didattica dedicata alla lettura della Sala dei Giganti per gli alunni della scuola elementare;
- attività didattica basata sull’integrazione tra scuola e museo;
- visite guidate e laboratori sulla Raccolta Acerbi;
- visite a tema e laboratori collegati alla mostra “La Celeste Galleria”;
- percorso didattico collegato alla mostra “Nuvolari tra la terra ed il cielo”;
- creazione di un sito web come esperienza didattica, in collaborazione con l’ITIS “Fermi” di Mantova;
- visite a tema e laboratori collegati alla mostra “Le ceneri violette di Giorgione”.

DIDATTICA MUSEALE. L’attività didattica presso i musei e i monumenti civici, ora facenti parte del MuMM, si è concentrata negli ultimi anni presso il museo di *Palazzo Te* a partire dal 1999. Tale attività ha avuto quale target privilegiato il mondo scolastico, in particolare, si è sviluppata un’esperienza di partenariato educativo tra Palazzo Te ed il Primo circolo Didattico di Mantova, denominata “Scuola Integrata. Scuola nel museo”. Tale esperienza evidenzia la valenza pedagogica e didattica del patrimonio culturale, ma soprattutto si inserisce nell’Accordo quadro tra Ministero per i Beni e le Attività Culturali e il Ministero della Pubblica Istruzione, siglato il 20/03/1998. L’accordo, infatti, ha aperto la strada al partenariato tra scuola e museo, inteso come elaborazione congiunta di progetti educativi annuali e pluriennali da parte delle istituzioni cultura-

li e scolastiche, in una logica di impegno e di continuità, operando congiuntamente relativamente a finalità, obiettivi, strategie e strumenti. Il progetto *“A scuola nel museo”* ha visto, dal 1999 ad oggi, la realizzazione di numerosi percorsi didattici dedicati alla conoscenza della villa giuliesca e delle collezioni civiche in essa conservate, raggiungendo un altissimo livello di offerta sia dal punto di vista qualitativo che quantitativo, con più di 40 proposte didattiche in 8 anni di attività. Inaugurato il 19 marzo del 2005, il *Museo della Città-Palazzo San Sebastiano* è dotato di un’aula didattica multimediale ed è divenuto da subito sede di varie attività educative. Il progetto *“Conoscere Mantova”*, partito nel maggio del 2005 e ripreso nel 2006, è articolato in quattro itinerari di carattere intermuseale (Archeostoria di Mantova, La città abitata, Il percorso della tavola e Il percorso del Principe) che propongono conoscenze e riflessioni sulla storia della città. I percorsi coinvolgono i seguenti musei: Palazzo Te, Palazzo San Sebastiano, Palazzo d’Arco, la Casa della Beata Osanna Andreasi, la Casa del Mantegna e il Museo Archeologico Nazionale. Il Museo della Città è stato inoltre sede di altri due percorsi nell’anno scolastico 2005-2006, finalizzati a creare uno stretto rapporto tra alunni, città e museo: *“Paghiamo le truppe con l’effigie del Re”*, collaterale alla mostra *“Mantova e il suo Territorio: un palcoscenico delle vicende risorgimentali”* (dicembre 2005-maggio 2006) e *“Uno spazio per amico: il museo aperto”* che viene proposto anche per l’anno scolastico 2006-2007 con quattro percorsi didattici finalizzati ad approfondire il contesto storico del Rinascimento mantovano e la figura di Andrea Mantegna. Ciascun itinerario si avvale dell’esperienza del *“Laboratorio Art Attack”* del Museo Nazionale del Fumetto e dell’Immagine di Lucca, legato alla Rivista *Art Attack Magazine* della Disney.

PROGETTI DIDATTICI PER ESPOSIZIONI TEMPORANEE. In occasione della mostra *“La Celeste Galeria”* si è sperimentato il primo progetto didattico legato ad attività di esposizione temporanee, rivolto alle scuole di ogni ordine e grado della provincia di Mantova. A seguito del successo conseguito si è quindi deciso di riproporre tale esperienza in occasione delle successive mostre di grande interesse organizzate dal Comune di Mantova:

- *“Le collezioni, il museo, la mostra”* collaterale alla mostra *“La Celeste Galeria. Il museo dei duchi di Mantova”* (settembre-dicembre 2002);
- *“Nuvolari e il Novecento”* collaterale alla mostra *“Nuvolari tra la terra e il cielo”* (ottobre-novembre 2003);
- *“La pittura racconta”* collaterale alla mostra *“Le ceneri violette di Giorgione. Natura e maniera tra Tiziano e Caravaggio”* (ottobre-dicembre 2004);

- “Il quadro di Pannini: spunti per una collezione” collaterale alla mostra “Ritratto di una collezione. Pannini e la galleria del cardinale Valenti Gonzaga” (marzo-maggio 2005);
- “Lo sguardo di Mantegna”, collaterale alla mostra “Mantegna a Mantova 1460-1506” (settembre-dicembre 2006).

PROGETTI DIDATTICI SPECIALI. Nel 2006, in occasione del 250° anniversario della nascita di Wolfgang Amadeus Mozart il Comune di Mantova ha attivato una serie di iniziative di carattere culturale, didattico e divulgativo che trovano sede presso il Teatro Bibiena. Alle scuole primarie e secondarie di Mantova e provincia viene proposto il progetto didattico *Sulle tracce di Mozart. Mantova nell'età dei Lumi*, articolato in tre percorsi volti ad esplorare l'ambiente storico, culturale ed artistico della città nel Settecento, attraverso alcuni dei principali monumenti e luoghi dell'epoca, da Palazzo dell'Accademia a Palazzo d'Arco, da Piazza Canossa a piazza Dante. Di supporto alla visita sono state predisposte una postazione multimediale permanente e la mostra “Mozart 2006. Invito a Teatro”.

I principali “Servizi di Accoglienza” del territorio

IAT. Lo IAT (ufficio Informazione Accoglienza Turistica) è un servizio gestito in forma associata da Comune, Provincia e Camera di Commercio di Mantova. Lo IAT costituisce in primo luogo un servizio di front-office che fornisce informazioni relative alla ricettività del territorio (città e provincia) e alle attrattive artistiche e culturali, le manifestazioni e gli eventi della provincia di Mantova. Mette inoltre a disposizione del turista gli elenchi delle guide turistiche autorizzate dalla Regione Lombardia, allo scopo di agevolare il contatto tra guide turistiche e turisti fornendo così un importante servizio all'utenza. Sono disponibili gratuitamente brochure relative agli itinerari turistici, storici, enogastronomici, cicloturistici e ambientali realizzate e prodotte dallo stesso ufficio. Nel 2005 è stato attivato un moderno servizio di call center capace di far fronte alle sempre più articolate esigenze di informazione dell'utenza. Nell'intenzione di sviluppare maggiormente il rapporto con la propria utenza reale e potenziale l'ufficio mette inoltre a disposizione un sito web regolarmente aggiornato e invia una newsletter periodica in cui vengono raccolte e diffuse tutte le informazioni riguardanti gli eventi culturali e artistici organizzati a livello provinciale. Lo IAT offre inoltre un importante servizio raccogliendo e mettendo a disposizione i dati relativi agli arrivi e alle presenze nelle strutture ricettive della città (strutture alberghiere e par-alberghiere, agriturismi, bed&breakfast), aggregati per anno.

GONZAGA POINT. Nel 2002 la necessità durante la Celeste Galeria di avere un “infopoint” nel cuore di Mantova, ha coinciso con la disponibilità di uno spazio civico al piano terra del Palazzo del Podestà in Piazza Erbe. L’obiettivo era quello di avere una vetrina per la promozione degli eventi culturali proponendo una serie di servizi ai cittadini e ai turisti. È stato possibile usufruire di un sistema di biglietteria automatizzata in occasione delle grandi manifestazioni (dalla “*Celeste Galeria*” alla mostra “*Mantegna a Mantova. 1460-1506*”), promuovere la pubblicazione di libri e di merchandising legato alle singole iniziative culturali, prenotare biglietti e visite guidate per le scuole. Per il futuro si prevede pertanto di offrire altri servizi sempre più qualificati e all’avanguardia, anche grazie ai supporti informatizzati.

RETE DI RELAZIONI INTERNAZIONALI. I GEMELLAGGI. In questi anni Mantova ha creato una rete di relazioni internazionali fondamentali per lo crescita della città e per il rafforzamento della propria identità storica. Elementi necessari all’incremento dello sviluppo economico e sociale del territorio. L’impegno dell’Amministrazione Comunale teso a creare rapporti sempre più stretti e fattivi con realtà internazionali potrebbe essere sinteticamente rappresentato dagli stemmi di recente collocati sulla torre del Palazzo del Podestà: Charleville, Nevers e Weingarten, Pushkin e Madison rappresentano in maniera emblematica questo obiettivo. Nell’insieme dei rapporti con le città francesi, quella tedesca e quella russa si sono evidenziati e resi attuali i rapporti storici come quelli instaurati dalla famiglia Gonzaga durante i secoli, con lo scopo di realizzare scambi turistico-culturali. Il rapporto con la città di Pushkin prevede in particolare scambi di natura culturale, per poter realizzare avvenimenti e mostre di carattere artistico a livello internazionale. Infatti grazie a questo accordo siglato con Mantova, è stato possibile redigere un progetto multimediale di promozione del turismo culturale. In particolare tale progetto ha garantito l’utilizzo di nuove tecnologie per il collegamento tra i musei, la costruzione di elementi virtuali d’esposizione e permesso di far conoscere eventi culturali, manifestazioni e servizi relativi alla nostra città. Mantova è altamente interessata a far parte della scena mondiale ad ampio spettro. In questa direzione, proseguendo nel recupero delle proprie tracce storiche, è arrivata nella città di Azuchi in Giappone antica città imperiale da cui partirono nel XVI secolo gli ambasciatori che incontrarono Guglielmo e Vincenzo Gonzaga. Per quanto concerne Madison, la condivisione di problematiche comuni ha creato un rapporto pluriennale negli ambiti della ricerca in settori quali l’agricoltura, l’industria, lo sviluppo ambientale e sociale, l’Università e il turismo. L’obiettivo per il futuro sarà quello di rafforzare le relazioni a livel-

lo universitario e della ricerca legata al sistema economico della piccola e media impresa oltre allo studio per il risanamento dei laghi. Anche il rapporto tra la città iraniana di Bam e il Comune di Mantova è nato proprio in nome di una amichevole collaborazione con l'Università della città, grazie anche al fatto che le grandi capacità professionali del territorio sono ormai universalmente riconosciute. Mantova ha inoltre da poco istituito il gemellaggio con la città di Oradea in Romania sulla base di intensi rapporti commerciali.

IL PATRIMONIO STORICO, ARTISTICO E CULTURALE DEL COMUNE DI SABBIONETA

Sabbioneta costituisce un interessante esempio di territorio fortemente vocato al terziario e quindi alla gestione ed erogazione di servizi collegati al turismo e alla cultura. La valorizzazione, implementazione e ottimizzazione di tale sistema a livello territoriale hanno costituito e costituiranno gli obiettivi principe di ogni azione programmatica, mantenendo tuttavia una opportuna e sana differenziazione delle attività produttive presenti sul territorio.

Il sistema gestionale necessita infatti di basi forti e innovative che permettano innanzitutto l'evoluzione e la crescita del sistema stesso attraverso un necessario adeguamento agli standard di offerta nazionali ed internazionali, pur nel rispetto della peculiarità del territorio e nel contempo della tutela dell'ingente patrimonio storico-artistico.

La città sta pertanto cercando di raggiungere e mantenere un importante equilibrio tra azioni strategiche rivolte all'implementazione del turismo, e altresì alla gestione di interventi destinati alla pianificazione e realizzazione di piani urbani finalizzati alla valorizzazione di Sabbioneta quale luogo di residenza. Tale equilibrio ha permesso e permetterà di combinare conservazione e innovazione, tutela e fruibilità della città stessa.

Tutto ciò consentirà inoltre di mantenere le benefiche e positive ricadute economiche dell'indotto derivante del turismo sul territorio stesso.

“Attivare la leva del turismo non è un fatto isolato lasciato a operatori del settore ma deve essere integrato nel sistema delle città come volontà positiva di tutti gli operatori pubblici e privati ognuno per il suo ruolo considerando il turismo come uno degli elementi dello sviluppo socioeconomico locale”.

Gli interventi finalizzati alla valorizzazione culturale della città e realizzati vanno ad inserirsi nell'ambito di un più ampio ed importante intervento di recupero e valorizzazione turistico-culturale del territorio di Sabbioneta da parte della Amministrazione comunale, acquisendo in questa prospettiva un ulteriore ed esclusivo valore: il valore della città che vuole vivere e sopravvivere, conservando il proprio patrimonio, che diventa simbolo di un Rinascimento ideale, ma anche sempre più contemporaneo, tangibile ed efficace.

La città è stata in questi anni non solo lo scenario, ma la vera protagonista degli eventi, mostrando il proprio volto unitamente ai contenuti artistici della programmazione. Una città che ha partecipato in maniera totale e coinvolgente ai progetti, diventando luogo, mezzo e oggetto delle manifestazioni. Si è quindi creato un messaggio promozionale forte, che rispettasse i canoni e gli obiettivi dei progetti, un programma creato per la valorizzazione estrema ed efficiente di una città e prima di tutto di un contesto urbano, destinato ad una rapida ed efficiente evoluzione.

Il Patrimonio storico-artistico della città

Come per la città di Mantova anche a Sabbioneta, il patrimonio storico della città comprende un complesso di monumenti, molti dei quali ospitano importanti musei, gallerie e collezioni d'arte, la cui descrizione è di seguito riportata (si rimanda al riguardo al *Cap. 2 - Descrizione del Dossier di candidatura*).

PALAZZO GIARDINO. Eretto nel 1584 come luogo di delizie del Principe Gonzaga, ha un semplice esterno abbellito da un ricco cornicione di legno. All'interno si susseguono diverse sale e salette dove Vespasiano Gonzaga, amante della storia romana, aveva cercato di ricreare, in questa sua dimora, l'atmosfera dell'antica Roma commissionando una serie di affreschi che riproducessero le vedute di Roma come il Circo Massimo, il Circo Flaminio, ecc.

GALLERIA DEGLI ANTICHI. Fatta costruire nel 1583 ospitava le opere d'arte che Vespasiano amava mostrare ai suoi ospiti. Lunga 96 metri con un soffitto in legno decorato e affreschi parietali raffiguranti allegorie femminili, era il luogo ideale per esporre le imponenti collezioni di reperti archeologici come gli antichi marmi prelevati nel nord Africa allorché il re Filippo II lo invia a governare un presidio spagnolo, oppure le statue romane (ben 2500) che verranno ad occupare tutta la fascia centrale, o le 200 armature appartenute agli antenati di Vespasiano ed, ancora, i numerosi animali esotici mummificati: varie specie di rettili, scimmie, ecc. Oggi la galleria detiene solo un posto rilevante per i suoi 96 metri di lunghezza: è la terza per estensione in Europa; viene subito dopo la Galleria degli Uffizi di Firenze (metri 145) e la Galleria della Carte geografiche del Vaticano (metri 120) perché di tutte le collezioni non rimane più nulla fin dalla prima metà del '700 quando Sabbioneta diventa parte del dominio austriaco e Maria Teresa d'Austria trasferirà tutto il patrimonio, collezioni e suppellettili, nella sua residenza estiva di Vienna

senza risparmiare nemmeno il pavimento monocromo in marmo giallo di Siena; un pavimento che Vespasiano aveva fortemente voluto per conferire alla galleria una parvenza di oro quando la luce del sole che filtrava, da levante a ponente, attraverso studiate finestrate, colpiva il pavimento di marmo giallo valorizzando le sue collezioni.

TEATRO ALL'ANTICA. Era il maggio del 1588 quando l'architetto Vincenzo Scamozzi portò a Vespasiano Gonzaga il progetto del teatro (progetto ancora conservato in copia autografa al numero di inventario 191 A del Gabinetto Disegni e Stampe degli Uffizi di Firenze) che doveva rispecchiare l'immagine che Vespasiano aveva voluto dare a Sabbioneta: la "piccola Roma" per la grandiosità della storia, la "piccola Atene" per la classicità. Da ciò l'idea di costruire il teatro sul modello del teatro greco all'aperto con gradinate a ferro di cavallo e con la scena che sul fondo, per mezzo di affreschi, facesse apparire catene montuose e torri svettanti come ad aprire l'orizzonte e poi, l'altra idea di trasferire nello spazio del teatro il mito di Roma con gli affreschi che immortalano la mole di Adriano che solo più tardi diventerà Castel Sant'Angelo, la Piazza del Campidoglio, il Colosseo, ecc.

PALAZZO DUCALE. È l'edificio più antico di Sabbioneta e risale al 1554 ed era la sede direttiva ed economica della città. Al piano superiore Vespasiano aveva fatto allestire le stanze destinate ai vassalli: la Sala del Consiglio, la Sala delle Aquile, gli ambienti di rappresentanza e gli uffici; al piano inferiore, invece, aveva richiesto la costruzione di vani privati da dedicare alla vita quotidiana. Purtroppo un secolo fa un incendio ha compromesso molte stanze del piano terra e sono andate carbonizzate le statue equestri lignee che formavano la cavalcata commissionata da Vespasiano per celebrare l'ascesa al potere del suo casato composto da molti personaggi che si erano distinti in campo militare; solo quattro si sono salvate dal fuoco e risalgono al 1585.

SINAGOGA E CIMITERO EBRAICO. La Sinagoga di Sabbioneta, luogo di culto e di riunione della comunità ebraica della città, fu edificata nel 1824, probabilmente su progetto dell'architetto Carlo Visioli (nato a Sabbioneta nel 1798), autore anche del tempio di Viadana. Nel 1840 furono eseguiti gli stucchi della volta dall'artista svizzero Pietro Bolla. L'attuale Sinagoga ne sostituì un'altra più antica, di cui non si conosce l'ubicazione. La decisione di edificare questo tempio fu adottata dai 113 ebrei qui residenti nel 1821 come rivendicazione di autonomia di fronte alla proposta del governo austriaco di unirsi amministrativamente alla comunità mantovana.

CHIESA DELLA BEATA VERGINE INCORONATA. La chiesa della Beata Vergine Incoronata fu edificata nel biennio 1586-88 e sorge dove già in precedenza s'innalzava la chiesa di San Niccolò, fatta poi demolire per volere di Vespasiano Gonzaga. Insieme alla chiesa di Santa Maria Assunta rappresenta il nucleo religioso più vicino alla zona politica della città. L'elemento che la caratterizza è la pianta ottagonale ispirata a modelli lombardi del XV secolo di matrice bramantesca, soprattutto la chiesa di Santa Maria Incoronata a Lodi.

MUSEO DI ARTE SACRA E TOSON D'ORO. Il Museo di Arte Sacra di Sabbioneta conserva il prezioso Toson d'oro, dipinti e arredi sacri.

CHIESA ARCIPRETALE DI SANTA MARIA ASSUNTA. La chiesa di Santa Maria Assunta, il più importante edificio religioso della città, fu consacrata nel 1582. La facciata marmorea è costituita da lastre bianche e rosse. L'elaborato portale ad edicola e il portone in noce furono realizzati nel 1726. La torre campanaria, eretta dopo la morte di Vespasiano, assunse l'aspetto odierno tra il 1769 e il 1772 secondo il progetto di Ferdinando Galli Bibiena, successivamente realizzato dal figlio Antonio. L'interno a navata unica, è cadenzata dalle cappelle laterali divise da setti murari ricoperti da lastre di marmo rosso e bianco. Gli affreschi furono realizzati nel 1768 da Antonio Bresciani per le figure e da Gaetano Ghidetti per la quadratura. Tale decorazione sostituisce quella cinquecentesca dipinta da Bernardino Campi e dai suoi aiuti. Le cappelle laterali ospitano statue e pale d'altare. L'attuale sistemazione degli arredi risale al 1767. L'antica pala dell'altare maggiore raffigurante la Vergine Assunta tra gli Apostoli, dipinta dopo il 1607 da Giovan Battista della Rovere detto Fiamminghino, si trova all'interno dell'ex convento dei Serviti. Nel 1768 Antonio Galli Bibiena, scenografo ed architetto teatrale, ricevette dalla ricca confraternita del Santissimo Sacramento il compito di ricostruire e decorare l'omonima cappella all'interno della chiesa che custodisce un'importante raccolta di reliquie di martiri risalenti, in buona parte, alle feroci persecuzioni dell'imperatore Diocleziano (III secolo).

Il Comune di Sabbioneta aderisce al Sistema dei Musei Mantovani della Provincia di Mantova.

Le Biblioteche e gli Archivi

Si riporta di seguito l'elenco delle biblioteche ed archivi presenti nella città di Sabbioneta:

- la Biblioteca Comunale di Sabbioneta;
- la Biblioteca del Centro Culturale "A passo d'Uomo";
- l'Archivio storico parrocchiale.

Gli eventi culturali e di spettacolo

La programmazione culturale è sempre stata caratterizzata da scelte incisive, di alto valore artistico e di grande impatto mediatico, volte a rendere noto a livello nazionale ed internazionale il nome della città e l'esclusivo patrimonio storico-artistico che da sempre la caratterizza.

Il binomio tra patrimonio artistico e grandi personaggi, è diventato pertanto espressione necessaria, coinvolgente e tipica della città. In questi anni moltissimi famosi personaggi della cultura e dello spettacolo hanno visitato Sabbioneta, realizzando speciali eventi per la città. Nel settore della musica lirica particolare rilievo ha rivestito il tradizionale appuntamento con la famosa soprano Katia Ricciarelli, che ha diretto per numerosi anni, con grande successo, l'esclusivo "Alto Corso di Perfezionamento per Cantanti Lirici" presso il Teatro all'Antica, richiamando giovani cantanti italiani, ma anche europei e provenienti da molti paesi del mondo.

Artisti che hanno raggiunto Sabbioneta per compiere qui i propri studi di perfezionamento. Da sempre il Teatro ospita infatti celebri personaggi del mondo della grande musica, nel 1997 è la volta del famoso Ensemble dei Solisti Veneti, diretti dal Maestro Claudio Scimone.

Filosofi, storici dell'arte, uomini di cultura, frequentano quindi in questi anni sempre più intensamente la città, partecipando e creando l'occasione di importanti momenti di cultura, convegni, incontri. Flavio Caroli, Umberto Galimberti, Stefano Zecchi sono stati ospiti ammirati di un eccezionale Teatro all'Antica, dove essi stessi hanno raccontato e parlato di filosofia, di arte, di vita. Anche la contessa Marta Marzotto visita Sabbioneta, in occasione della esclusiva mostra "I Guttuso di Marta", organizzata nel 1998 presso le sale del Palazzo Ducale della città, dove vengono esposti oli, disegni e carte segrete del celebre Maestro siciliano, alcuni dei quali mai precedentemente presentati al pubblico.

In un contesto di sempre maggiore attenzione e valorizzazione della città, Sabbioneta diventa inoltre prestigioso scenario per il più grande ballerino di flamenco del mondo, Joaquìn Cortès, artista che nel 2002 ha reso la grande Piazza Ducale, immenso palcoscenico della propria espressione gestuale, estrema ed assoluta, apprezzata da più di mille spettatori, che provenienti da ogni luogo, hanno gremito la piazza per assistere a questo eccezionale evento artistico. Sabbioneta ha costituito infatti in quell'occasione una delle pochissime tappe della tournée italiana di Joaquìn Cortès.

Il Teatro all'Antica, il primo teatro stabile in Europa, diventa ogni giorno sempre più oggetto di interesse assoluto: ambito set televisivo per il network inglese BBC, per la Tv israeliana e per quella finlandese, che vuole ripercorrere, attraverso uno speciale documentario, la storia dei celebri teatri d'Italia, e naturalmente per la televisione italiana Raiuno, Canale 5, Skynet e per

Raidue in particolare che qui registra le gesta dei due grandi istrioni del teatro italiano, per la prima volta insieme sulla scena, Dario Fo e Giorgio Albertazzi. La Rai inoltre torna a Sabbioneta per raccontare al grande pubblico televisivo le bellezze assolute di questa città, attraverso i programmi specializzati, che raccontano i nuovi luoghi del turismo italiano.

Inoltre lo splendido numero di aprile della rivista Internazionale The World of Interioris ha come fulcro un servizio dedicato alle collezioni cuttingedge del Salone del Mobile, e ha come scenario "visionario" la città ideale di Sabbioneta, creata da Vespasiano Gonzaga nel 1580. Non è la prima volta che la rivista inglese utilizza palazzi o luoghi d'arte italiani a questo scopo. Sabbioneta è una delle mete più interessanti e in parte trascurate dei grandi itinerari d'arte, eppure, come Pienza, è apprezzatissima dal contesto internazionale.

Un mobile di design può essere presentato in una galleria del Cinquecento, con effetti inusuali rispetto alla presentazione canonica in uno showroom. Dopo un lungo periodo di riflessione e di dibattito culturale, si comincia a percepire tuttavia oggi sempre più il valore aggiunto della città. Cresce esponenzialmente l'interesse attorno a Sabbioneta da parte di uomini di cultura, scrittori, registi cinematografici e televisivi, architetti ed urbanisti e importanti società, che riconoscono nella città un valore aggiunto per la propria azienda, un momento di alta cultura, da poter legare e far convivere con la propria immagine aziendale. Un riconoscimento, quest'ultimo, che attesta e conferma il nuovo forte posizionamento della città sul mercato, un'immagine che viene riscoperta, portando ad una vera e propria rivoluzione culturale.

Il Teatro, con l'avvento della nuova scena prospettica, reinterpretazione dell'antico progetto scamozziano e inaugurata ufficialmente dall'amministrazione comunale nel 1996, recupera a pieno la propria identità e dà avvio ad un nuovo processo di ulteriore valorizzazione, ad oggi ininterrotto, diventando sede sempre più richiesta e desiderata da artisti, turisti e uomini di cultura. Il Teatro fa parte dal 2003 della Associazione dei Teatri Storici d'Europa e rappresenta in assoluto il modello riconosciuto ed ammirato di primo teatro stabile europeo.

Nel 2003 anche il maestro Riccardo Muti, Direttore Musicale del Teatro alla Scala e tra i più apprezzati direttori d'orchestra nel panorama internazionale, sceglie il Teatro di Sabbioneta, per registrare, nella cornice prestigiosa di questo edificio rinascimentale, l'edizione esclusiva di un dvd dedicato a "La Gran Partita" di Wolfgang Amadeus Mozart, con il superbo intervento dei musicisti della Filarmonica della Scala, dichiarando successivamente, più volte, alla stampa nazionale l'eccellenza e la straordinarietà di questo luogo: "Ci sono autentiche gemme, come il piccolo teatro di Sabbioneta che attendono di essere valorizzate".

La visibilità della città è quindi implementata da interventi esclusivi, quali quello del Touring Club Italiano, che sceglie Sabbioneta nel 2003 tra le mete

esclusive del progetto la Penisola del Tesoro, portando in un solo giorno circa 1000 soci, interessati a scoprire le meraviglie dell'arte sabbionetana, accompagnati per l'occasione, eccezionalmente, dal Direttore Generale del TCI. Sono anche tuttavia le grandi aziende private a preferire e scegliere Sabbioneta per i propri eventi, tra le quali in particolare Riso Gallo, UniCredit, Ugc Banca Spa, che vedono in questo momento culturale, un prodotto di evidente interesse, da poter affiancare alla visibilità ed esclusività del proprio marchio.

Un luogo assoluto, una città ideale, che diventa quindi palcoscenico del mondo, città delle arti e delle culture, dove lo spettacolo, si trasforma in oggetto di sapere e di interesse privilegiato per i cultori delle arti, ma anche per tutti coloro che amano Sabbioneta, la città che diventa arte ogni volta che il palcoscenico si illumina, sia esso quello del Teatro all'Antica o della spettacolare e scenografica Piazza Ducale, dove sono passati, come nei fotogrammi di un film di Fellini, quasi in modo surreale, grandi artisti internazionali, sullo sfondo di una colonna sonora che ripercorre le note celebri ed internazionali della fisarmonica di Wolmer Beltrami, sabbionetano celebre nel mondo, e di coppie volteggianti nel ballo liscio, durante le ormai numerose edizioni estive della Fiera della Beata Vergine del Carmine, quando la città tutta si trasforma e riacquisisce la propria identità padana, locale, sincera, dove il liscio è tradizione, è vita, è allegria, è voglia di raccontare e mostrare la propria storia. Basta chiudere gli occhi per apprezzare le infinite sfaccettature e opportunità di questa città e trovarsi nuovamente, come in un set cinematografico, che vede la piazza occupata dalle Ferrari rosse dei club francesi, che hanno scelto Sabbioneta, quale sede dei propri raduni, o dalle grandi e spettacolari rievocazioni storiche, quali quelli delle città di Arezzo e Palmanova, gruppi storici che si alternano ogni anno sontuosamente sul parterre ducale, o riconoscere ancora le luci del Mercatino Serale nell'altra piazza, quella d'Armi, dove la musica incanta i passanti e i sabbionetani, che nelle sere d'estate riscoprono la propria città e un'atmosfera forse dimenticata.

Il Palazzo Ducale, affacciato superbamente sulla piazza, costituisce invece il contenitore di eventi espositivi di grande suggestione, da scoprire gradualmente e, all'arte suprema di Guttuso, seguono grandi maestri. Carlo Bugada, l'artista mantovano Mario Umberto Baldassari, rappresentante eccellente del futurismo mantovano e il celebre fotografo Elio Luxardo, il fotografo delle dive e degli attori più famosi, che con le proprie opere, raccontano nelle sale del palazzo sabbionetano alcuni momenti della grande arte italiana.

Nel contesto della nuova valorizzazione della immagine e della cultura della città di Sabbioneta, appare inoltre necessario segnalare a Villa Pasquali la nascita della Associazione Aiuto ai Missionari di Villa Pasquali (1994), ispirata agli insegnamenti di Don Giacinto Bianchi, per il quale è oggi in corso il processo di beatificazione, nonché nel 1997, la fondazione del Lions Club

Sabbioneta Nova Civitas. Nasce qualche anno dopo nel 1999, in un fervido contesto culturale, l'Associazione Gruppo Storico città di Sabbioneta, presieduta da Arturo Beltrami, tra i cui obiettivi emergono, con evidenza, la promozione degli usi e costumi della tradizione rinascimentale sabbionetana, in particolare attraverso la realizzazione filologica di preziosi costumi d'epoca e di importanti cortei storici, che caratterizzano la città e il territorio in occasione delle più importanti manifestazioni culturali.

Di seguito sono descritti i principali eventi culturali e di spettacolo promossi ed organizzati dal Comune di Sabbioneta. Un progetto speciale per la valorizzazione della città:

IL FESTIVAL DI SABBIONETA – CITTÀ IDEALE DELLE ARTI E DELLE CULTURE.

Il Festival di Sabbioneta ha costituito, per tre edizioni, un evento centrale nella programmazione artistica e culturale della città, sostenuto attraverso il significativo intervento finanziario dell'Assessorato alle Culture, Identità e Autonomie della Regione Lombardia. Il Festival si è rivelato strumento necessario ai fini di una efficiente azione di promozione e valorizzazione di Sabbioneta, quale prodotto culturale, fruibile a visitatori e turisti. Il progetto deriva pertanto dal convergere di elementi artistici di natura tra loro anche molto diversa, spaziando dalla grande musica antica, al teatro raro d'autore, fino al Teatro dell'Opera di Pechino e alla danza giapponese rappresentata dalla famosa artista, Sakon Asuka, che sorprendono Sabbioneta, confluendo in maniera armoniosa in quello che si può definire il progetto di riqualificazione di un prestigioso e prezioso patrimonio artistico e culturale.

Il Festival si è mosso anche all'estero contribuendo alla valorizzazione della città in territori ed in contesti più ampi e gli spettacoli realizzati, sono stati presentati in Portogallo, Belgio, Austria e Spagna, presso i più importanti teatri ed i maggiori luoghi di cultura, riconosciuti ed accreditati a livello transnazionale. Il Festival è stato quindi per Sabbioneta un piccolo e attivo universo artistico, composto da elementi eterogenei e forse tra loro anacronistici, che tuttavia molto bene hanno composto un ricco mosaico di preziosi intarsi d'autore, che nello splendore del proprio respiro artistico sono stati in grado di rivelare la solida struttura di progetto destinato a vivere dei due livelli e a costituire l'anima lieve, ma necessaria a questo significativo e ambizioso percorso evolutivo. Uno strumento per richiamare l'attenzione sulla città, creandone una immagine forte e positiva, capace di essere apprezzata sia dai visitatori che dai residenti.

LA NOTTE BIANCA DELLA CULTURA. Anche Sabbioneta, dopo l'eccezionale e inaspettato successo della edizione 2004, che ha contato più di 4000

partecipanti all'interno della Città Murata, pensa ad una iterazione del progetto "Notte Bianca della Cultura", già in programma per le prossime edizioni. Centro storico chiuso al traffico e illuminato a fuoco con torce e candele, grandi eventi culturali, teatrali ed artistici, monumenti accessibili gratuitamente con guide esperte per tutta la notte. L'idea è quella di ricreare un autentico lungo d'incanto, che dall'imbrunire a notte fonda permeerà vie e piazze, esaltando l'architettura e raccontandola con le voci più differenti: le fitte presenze di attori, cantanti, danzatori, narreranno nei loro linguaggi disparati la meraviglia dell'arte. Sabbioneta, si trasforma in questa notte in una città di luce e sogno dove si scoprono le splendide scenografie della città gonzaghesca attraverso un'insolita prospettiva, per apprezzare le bellezze, per godere di eventi culturali entro contesti d'eccezione, o semplicemente per vivere momenti di festa collettiva.

LA MOSTRA MERCATO NAZIONALE DELL'ANTIQUARIATO. La Mostra Mercato Nazionale dell'Antiquariato di Sabbioneta è giunta alla XXXII edizione, proponendosi come uno dei più antichi e tradizionali eventi italiani dedicati a questo prezioso ed esclusivo settore. La finalità della iniziativa è stata precipuamente la valorizzazione storico-artistica di Sabbioneta. L'evento si svolge infatti nel contesto urbanistico rinascimentale della città ed è altresì finalizzato alla promozione del prodotto turistico e culturale "Sabbioneta" a livello nazionale ed internazionale. Grande attenzione alle opere esposte e ad oggetti che incontrano da sempre l'interesse dei grandi esperti e degli appassionati. Un trionfo dell'arte e dell'antiquariato nel cuore della storica città ideale. La manifestazione ha ormai luogo da molti anni presso la abituale sede del Palazzo Ducale di Sabbioneta (XVI secolo), permettendo una completa immersione ed incursione nell'arte rinascimentale e nella complessità architettonica di questo meraviglioso spazio urbano, una volta dimora ufficiale del duca Vespasiano Gonzaga Colonna, ideatore e fondatore della città (1556-1591). Il palazzo, situato all'interno della antica cinta muraria a forma di stella, si apre su Piazza Ducale, centro artistico ed economico di Sabbioneta. La manifestazione si è proposta e si propone come obiettivo primario, il raggiungimento di nuovi modelli gestionali e organizzativi, finalizzati soprattutto ad un adeguamento dell'evento alle esigenze sempre crescenti degli espositori e dei visitatori, puntando altresì sulla erogazione di servizi integrati alla manifestazione e da gestirsi anche a livello di sistema sull'intero territorio, come risultato di una importante azione di comunicazione strategica e sinergica. L'evento è quindi sostenuto anche attraverso l'intervento del territorio tutto in modo ed in maniera integrata, evidenziando la funzionalità e la efficacia di un tessuto socio-economico che deve dimostrarsi e rapportarsi con le modalità di efficienza ed efficacia del sistema produttivo anche in ambito locale.

Interventi di valorizzazione del patrimonio architettonico urbano

Il principale intervento finalizzato a valorizzare il patrimonio storico-architettonico della città è rappresentato dal recente Accordo di Programma “*Progetto per la valorizzazione della Città Murata*”, di seguito descritto nel dettaglio. Accordo di Programma “*Progetto per la Valorizzazione della Città Murata*”:

PALAZZO FORTI, PALAZZO GIARDINO E PALAZZO DUCALE NEL COMUNE DI SABBIONETA. Sabbioneta è esempio eccellente dello stile architettonico rinascimentale lombardo, città di fondazione e città ideale. Il complesso urbanistico e architettonico, unisce l'elegante equilibrio dell'ultima fase dell'arte rinascimentale alla vibrante atmosfera del secolo entrante. La città antica (1556-1591), chiusa dalla possente cortina muraria difensiva, alla quale si accede attraverso austere e imponenti porte monumentali, contiene delicati ed eccellenti esempi di architettura e arte pittorica tardo rinascimentale. I preziosi Palazzi Ducale e del Giardino, il Teatro all'Antica, conservano i molteplici ornamenti a fresco e i soffitti intagliati in legno pregiato provenienti da paesi lontani, che il tempo ha tramandato. Gli aggettanti edifici monumentali si affacciano su un inaspettato impianto urbanistico, reticolo di assi viari ortogonali, che danno forma a ben trenta insulae o isolati, all'interno della Città Murata. Uno stupefacente scacchiere urbanistico che lascia trasparire la propria anima e la particolare articolazione storica di città militare e al contempo residenziale, di corte rinascimentale e rurale, abitato settecentesco e successivamente contemporaneo, come la tradizione ebraica che culmina, attraverso alterne vicende storiche, nella più recente concretizzazione architettonica, come testimonia l'edificio di Palazzo Forti, appartenuto all'omonima famiglia.

OBIETTIVI DEL PROGETTO. Il progetto prevede la valorizzazione della Città Murata, attraverso il restauro e il recupero funzionale della cortina muraria e di alcuni edifici monumentali, in particolare:

- *Palazzo Forti: opere di completamento del sottotetto e rifunzionalizzazione del complesso, creazione di un'area foresteria per studenti, nonché arredi e allestimenti degli spazi per iniziative universitarie di carattere congressuale e formativo;*
- *Palazzo Giardino: indagini per la verifica dello stato di degrado, progettazione preliminare e scavo archeologico finalizzati al recupero del giardino, progetto gestionale;*
- *Palazzo Ducale: restauro e consolidamento dei soffitti lignei, studio per l'adeguamento degli impianti, progetto gestionale;*
- *Palazzo del Cavalleggero: progetto per lo studio e la realizzazione di opere destinate alla conservazione dell'immobile.*

È inoltre prevista l'elaborazione di uno studio di fattibilità, dove verranno delineate le destinazioni d'uso della cortina muraria, di Palazzo Giardino e di Palazzo Ducale e le modalità di realizzazione di un sistema turistico territoriale, a cura della Provincia di Mantova.

Iniziative di valorizzazione per la formazione dei giovani

Le principali iniziative finalizzate alla formazione dei giovani sono di seguito riportate.

LA FONDAZIONE UNIVERSITÀ DI MANTOVA E L'ALTA FORMAZIONE A SABBIONETA. Per continuare ad essere competitivi in un mercato sempre più globalizzato è necessario puntare su prodotti e servizi innovativi. La sfida sul mercato si vince con il valore aggiunto che è dato dalla ricerca. La convenzione che la Provincia di Mantova, la Fondazione Università di Mantova e il Comune di Sabbioneta hanno firmato, persegue lo scopo di gettare un ponte tra l'Università, uno dei principali creatori sia di conoscenza di base e del saper fare, e il mondo delle imprese. La finalità è quella di favorire il dialogo tra mondo della ricerca e mondo produttivo per sviluppare il trasferimento tecnologico, in particolare a quelle imprese della provincia, piccole e medie, che non hanno risorse sufficienti per creare innovazione in proprio. L'intesa è in linea con il Programma Pluriennale della Fondazione Università di Mantova per il periodo 2005-2010, che prevede di sviluppare canali di raccordo fra imprese, Università ed enti di ricerca, favorire la diffusione della cultura dell'innovazione e promuovere l'informazione quale fondamentale strumento di trasferimento tecnologico per le imprese. L'accordo di collaborazione si pone, in definitiva, come uno strumento di coordinamento tra diversi attori del trasferimento tecnologico idoneo ad apportare vantaggi a tutti i soggetti coinvolti: *i*) alla Camera di Commercio di Mantova, nella sua opera di promozione dell'innovazione e della tutela della proprietà intellettuale; *ii*) all'Università di Mantova, in un quadro di valorizzazione dei risultati delle proprie attività di ricerca e delle proprie competenze; *iii*) alle imprese del territorio, beneficiarie dell'incremento di innovazione e del trasferimento di tecnologia, al Comune di Sabbioneta, proprietario di Palazzo Forti, sede delle previste attività didattiche e di formazione, al territorio casalasco-viadanese che beneficerà dell'indotto economico e culturale derivante dal progetto. Sabbioneta si avvia a diventare nel contesto mantovano un centro di eccellenza per la gestione dei beni ambientali e culturali. Il progetto prevede un esempio di collaborazione Università-Industria-Enti Pubblici

per la formazione post lauream basata su specifiche competenze industriali e del territorio, nei settori che caratterizzano la produzione industriale locale. Questa iniziativa prevede la realizzazione di master, corsi post-lauream di alta formazione. Il progetto intende stimolare nuove direttive e politiche territoriali, come motore capace di mettere in circolo energie e creatività nuove fra Università, Industria ed Enti Pubblici, attraverso la creazione di impresa e l'operatività del sistema industriale. L'idea è quella di sviluppare progetti e strumenti per promuovere le vocazioni accademiche e favorire il passaggio dei giovani dall'università al mondo del lavoro. Fra le iniziative da prevedersi: l'attivazione di stage presso le aziende del distretto, il rapporto sui fabbisogni formativi delle imprese, l'eventuale pubblicazione di guide destinate agli studenti universitari e agli studenti delle scuole superiori. Con queste iniziative ci si propone di riflettere insieme al mondo accademico sulle necessità del distretto industriale casalasco-viadanese in termini di risorse umane, sulle informazioni che un giovane deve possedere entrando in azienda, sui cambiamenti già avvenuti o in divenire nei mestieri, sulle nuove esigenze e competenze richieste (ad esempio di natura gestionale). Le attività universitarie presso Palazzo Forti rappresentano un importante momento di valorizzazione di Sabbioneta, sanciscono il recupero funzionale di un edificio di estremo valore storico-artistico, strategicamente situato nel centro storico della città, oggi riqualificato attraverso l'attivazione e il trasferimento di servizi culturali, didattici e amministrativi che hanno permesso alla Amministrazione comunale, con il sostegno di soggetti pubblici e privati, il recupero complessivo ed efficiente della intera struttura.

APERTURA NUOVA BIBLIOTECA COMUNALE E ATTIVAZIONE SERVIZIO INFORMAGIOVANI. Dopo l'adesione al Sistema Bibliotecario Ovest Mantovano, e alcuni lunghi mesi di interventi coordinati dagli esperti della Cooperativa Charta di Mantova, la biblioteca di Sabbioneta è tornata a vivere, dopo anni di inattività, in una prestigiosa sede. La struttura occupa infatti una intera ala del settecentesco edificio di Palazzo Forti, sito nel centro storico della città all'interno della cinta muraria. La biblioteca è aperta agli utenti ogni pomeriggio dal martedì al sabato. Tre le postazioni multimediali attive presso la nuova sede per interventi di ricerca e consultazione su internet, molti i libri già disponibili al prestito e quelli comunque accessibili attraverso il Sistema Bibliotecario Ovest Mantovano, così come le riviste e i quotidiani nazionali e locali consultabili presso l'emeroteca. Una intera sezione della biblioteca è stata dedicata ed attrezzata infine per l'età prescolare, per i più giovani che per la prima volta accedono ad una biblioteca. La biblioteca si conferma come luogo di ritrovo e di fruizione di servizi, come lo studio, la

lettura dei quotidiani e l'uso della connessione internet. La frequentazione dell'emeroteca è sempre molto alta. Sono aumentati nel corso di questi mesi gli utenti adulti che si stanno abituando a leggere e "affezionando" a un genere di romanzi piuttosto che ad un altro. Tutte le iniziative extra organizzate in biblioteca hanno avuto un buon riscontro di pubblico e ci sono alcuni utenti "forti" che sono riusciti a fare una buona operazione di propaganda. È confermata la media di 100 nuove accessioni di libri al mese, cosa che garantisce agli utenti un'ampia gamma di scelta e di proposte in continuo divenire.

Il "Sistema Turistico" territoriale

Gli interventi più recenti realizzati per la valorizzazione turistico-culturale della città sono riportati nei paragrafi seguenti.

LA VALORIZZAZIONE DEI PRODOTTI TIPICI – SABBIONETA REGNO DEL BUON GUSTO. Considerato che l'agricoltura e le attività ad essa strettamente collegate costituiscono oggi una delle destinazioni d'uso prevalenti del territorio sabbionetano e mantovano, si è ritenuto opportuno procedere allo studio di un progetto organico di valorizzazione dei prodotti agro-alimentari e dei relativi ambiti di intervento, articolato e capace di agire verso obiettivi differenziati, ma di alto valore promozionale. L'iniziativa, giunta alla quarta edizione, si rivolge a target diversi di utenza che possono tuttavia essere individuati in: operatori, cittadini, turisti e visitatori, giornalisti ed esperti del settore, studenti. I risultati attesi prevedono come obiettivo la promozione del prodotto tipico sabbionetano e per estensione di quello mantovano e contestualmente la riqualificazione dell'immagine collegata al territorio sul quale e nel quale normalmente si svolgono e avvengono le attività e i procedimenti collegati alla produzione e alla distribuzione. Il programma prevede la partecipazione e il coinvolgimento di produttori e agricoltori del territorio ai fini dell'evento di degustazione previsto presso le vie e le piazze della città di Sabbioneta ai fini della promozione, assaggio e presentazione del prodotto tipico, privilegiando l'offerta di prodotti che maggiormente caratterizzano a livello provinciale il contesto locale. L'iniziativa costituisce quindi un'occasione di incontro, aggiornamento, confronto, interazione proficua tra i diversi soggetti pubblici e privati coinvolti nel settore, una formula di monitoraggio e osservazione dello stato dell'arte, uno strumento proficuo di diffusione e promozione caratterizzato da un alto standard di qualità.

CONSERVATORE ONORARIO. Istituzione e nomina della nuova figura di conservatore onorario dei monumenti municipali di Sabbioneta e definizione del relativo regolamento. Il conservatore onorario dei monumenti municipali della città di Sabbioneta, figura di nuova istituzione e nominato dal Consiglio Comunale, viene scelto tra esperti e/o cultori delle discipline storiche, artistiche, museologiche o comunque attinenti alle caratteristiche del patrimonio municipale, nonché tra tutti coloro che abbiano contribuito in modo notevole allo sviluppo, alla valorizzazione, alla diffusione della storia della città e del patrimonio culturale locale.

PROTOCOLLO DI INTESA SVILUPPO TEATRO NELLA PROVINCIA DI MANTOVA. Adesione del Comune di Sabbioneta al “Protocollo di Intesa per lo Sviluppo del Teatro nella Provincia di Mantova”.

ASSOCIAZIONE DEI TEATRI STORICI D'EUROPA. Il Comune di Sabbioneta aderisce alla Associazione dei Teatri d'Europa (in qualità di Membro del Direttivo dall'anno 2003, regolarmente eletto dall'Assemblea Generale) i cui associati possono essere i soli teatri storici costruiti tra il 1550 e il 1900 ed ancora esistenti.

Attualmente sono diciannove i teatri associati; tra questi si segnalano, oltre al Teatro all'Antica di Sabbioneta associato sin dal 2003 ed al Teatro di Mantova dal 2006, in Germania, il Goethe-Theater di Bad Lauchstädt e il Theater der Stadt di Koblenz, in Gran Bretagna, Theatre Royal di Bury St Edmunds e The Georgian Theatre Royal di Richmond, in Russia il Teatro Ostankino di Mosca, in Svezia il Drottningholms Slottsteater di Stoccolma, il Teatermuseet i Hofteatret di Copenhagen in Danimarca, il Barokní Divadlo di Cesky Krumlov nella Repubblica Ceca e il Teatru Manoel a La Valletta a Malta. In particolare le finalità dell'Associazione sono le seguenti:

- i)* creare un network dinamico e interattivo tra i teatri storici d'Europa;
- ii)* incoraggiare e supportare la conservazione e gli interventi di restauro presso i Teatri;
- iii)* incoraggiare e supportare lo scambio culturale e gli interventi di ricerca in materia di Teatri storici;
- iv)* diffondere presso il grande pubblico la conoscenza di questo eccezionale patrimonio culturale (ed in particolare: organizzare meeting, conferenze, simposi per i membri e il pubblico nell'ambito dell'intero spettro dei teatri storici europei);
- v)* cooperare con associazioni, istituzioni o organizzazioni che supportano gli obiettivi della Associazione;
- vi)* creare uno scambio di esperienze e competenze su tutti gli ambiti di

- intervento riguardanti i teatri storici, le performances e le rappresentazioni relative ai medesimi periodi storici;
- vii) diffondere la conoscenza dei teatri storici tra gli studenti, i docenti ed i giovani;
 - viii) incoraggiare i proprietari e i responsabili dei teatri a rispettare, preservare e restaurare la natura storica dei propri edifici;
 - ix) portare la esigenze specifiche dei teatri storici all'attenzione delle autorità preposte, segnalando necessità di interventi, modifiche e cambiamenti).

A tale riguardo è importante sottolineare che il Parlamento Europeo nelle proprie *“Risoluzioni sull'importanza e le dinamiche del teatro e delle arti performative nella Europa allargata”* (2002) ha presentato le seguenti considerazioni: *i)* il Teatro è elemento emblematico delle arti performative in area europea; *ii)* il Teatro e le arti performative hanno sempre rappresentato e rispecchiato le caratteristiche delle diverse società; *iii)* la collaborazione con i paesi dell'Europa centrale ed orientale nel settore del teatro e delle arti performative può contribuire con successo all'ampliamento del progetto europeo; *iv)* la appropriata cornice per un'area europea di arti performative è l'Europa allargata, includendo quindi gli Stati Membri, gli Stati candidati ad entrare nell'Unione Europea e gli stati non membri; *v)* la cooperazione di questi obiettivi merita il supporto degli Stati Membri e dell'Unione Europea; *vi)* i teatri storici, realizzati dall'epoca rinascimentale ad oggi, rappresentano oggi un esempio illustre del patrimonio culturale europeo; *vii)* il valore dell'Associazione è espresso anche attraverso l'appartenenza di molti dei teatri membri alla Lista del Patrimonio Mondiale dell'Unesco; *viii)* la storia e lo spirito dell'Europa sono riflessi in questi teatri e la loro conservazione e preservazione per le generazioni future sono obiettivi importanti e permanenti; *ix)* i problemi di preservazione, restauro, ricerca, pubblica consapevolezza, accesso, adeguate produzioni artistiche e molti ulteriori temi richiedono uno scambio permanente di esperienze e know-how professionale tra i teatri storici d'Europa.

ASSOCIAZIONE FRA COMUNI DEGLI ITINERARI GONZAGHESCHI. Il Comune di Sabbioneta ha promosso nel 1986 la costituzione di una Associazione denominata *“Itinerari Gonzagheschi”* finalizzata a promuovere il turismo nei centri minori delle terre dei Gonzaga; costituita nel 1988, grazie alla sinergia fra i Comuni di Sabbioneta e di Guastalla, questa Associazione ha sviluppato un'attività di analisi e di promozione del territorio gonzaghese concretizzatasi in alcuni elementi salienti quali la pubblicazione del volume *Itinerari Gonzagheschi* (1988), l'organizzazio-

ne di due mostre itineranti sulle esperienze pittoriche del territorio (1987-1988), l'organizzazione a Mantova e a Washington della mostra La terra dei Gonzaga (1992), la pubblicazione del volume Itinerari d'arte nella terra dei Gonzaga (1994), la redazione di guide tematiche e di quaderni didattici finalizzati (1996-1998) alla conoscenza del territorio, la realizzazione di una cartellonistica turistica unificata. Il Comune di Sabbioneta presiede l'Associazione, della quale il Comune di Guastalla ha assunto, dal momento della costituzione, la vicepresidenza.

NUOVE PUBBLICAZIONI SULLA STORIA DELLA CITTÀ. Da diversi anni il Comune di Sabbioneta si impegna in un'attenta opera di riqualificazione e valorizzazione del prezioso patrimonio artistico e architettonico, unico a livello nazionale e internazionale, come la Città Murata, edificata per volontà di Vespasiano Gonzaga, che accoglie una media di oltre 60.000 visitatori l'anno. I Palazzi storici, il Teatro, le Chiese, la Sinagoga, le Mura: tutto questo è racchiuso nel magnifico "scricigno" di Sabbioneta, modello rinascimentale della città ideale, irripetibile e autentico "patrimonio dell'Umanità".

La Guida di Sabbioneta - La Nuova Roma offre un valido strumento di conoscenza e di approfondimento sulla realtà storica ed artistica sabbionetana. Essa è anche una sintetica traccia di primo orientamento per i numerosi turisti che accorrono da tutto il mondo per ammirare e godere del fascino, della suggestione, della bellezza di questa ideale città padana.

RETE PICCOLA GRANDE ITALIA – LEGAMBIENTE. Adesione del Comune di Sabbioneta alla Rete dei Comuni della *Piccolagrandeitalia* e approvazione della Carta di Intenti della Rete dei Comuni della *Piccolagrandeitalia* promossa da Legambiente. Aderire a "Piccola Grande Italia" significa riconoscere il valore, la sapienza, le competenze e il desiderio di riscossa dei piccoli comuni italiani, significa dare spazio e visibilità alle tante voci che costituiscono l'Italia dei piccoli comuni attraverso iniziative, proposte e manifestazioni. Un altro esempio che dimostra l'impegno di Legambiente per i piccoli comuni è questo sito: una rete di ricerche, studi e storie dove vengono promossi e messi in primo piano i comuni che aderiscono alla campagna. Un portale che offre l'opportunità di farne conoscere i disagi oltre che le preziose risorse da valorizzare. Una costellazione solo apparentemente minore che brilla per la straordinaria varietà naturale e culturale, per l'inestimabile patrimonio ancora poco noto e valorizzato. Per assicurare un futuro a questa Italia, Legambiente ha promosso *Piccolagrandeitalia*, una campagna il cui obiettivo è tutelare l'ambiente e la qualità della vita in questi centri e valorizzarne le risorse e il patrimonio d'arte e tradizioni che custodiscono, perché non esi-

stono aree deboli ma aree messe in condizione di competere. *Piccolagrandeitalia* è una vetrina di promozione culturale e sociale, un'occasione per dare voce all'inestimabile ricchezza dei piccoli comuni, un percorso impegnativo e appassionante. In questi anni *Piccolagrandeitalia* ha già coinvolto, accanto a tante realtà istituzionali, sociali, economiche come Regioni, Province, Comunità montane, tanti piccoli comuni in eventi di promozione del territorio per valorizzare lo straordinario patrimonio e le inestimabili risorse.

SISTEMA TURISTICO PO DI LOMBARDIA. Adesione del Comune di Sabbioneta al Protocollo di Intesa per la costituzione del Sistema Turistico Po di Lombardia e contestuale adesione al relativo programma di sviluppo turistico. Convenzione finalizzata alla elaborazione ed attuazione congiunta di programmi, progetti di promozione integrata e sviluppo turistico dei territori rientranti nella fascia lombarda del fiume Po, nonché alla promozione di azioni integrate volte al riconoscimento di un sistema turistico interprovinciale coordinato, con il coinvolgimento di altri soggetti pubblici e privati.

PROGETTO GAL OGLIO PO – LEADER +. L'iniziativa "LEADER", acronimo per "Liaisons Entre Actions de Developpement de l'Economie Rurale", è una iniziativa comunitaria europea. Essa prevede che gli stati membri promuovano una programmazione "dal basso" di azioni finalizzate a incentivare lo sviluppo delle zone rurali, caratterizzate da bassa densità di popolazione e minore diffusione dei servizi alla stessa, avvalendosi del cofinanziamento dell'UE.

Gli strumenti della politica europea di coesione sono i fondi strutturali. In particolare LEADER è finanziato dal fondo strutturale FEOGA la cui missione è: *i)* affermare il nesso polifunzionale fra agricoltura e territorio; *ii)* agevolare la permanenza della popolazione nelle campagne; *iii)* potenziare e sostenere la competitività dell'agricoltura in quanto attività centrale delle zone rurali; *iv)* garantire la diversificazione delle attività nelle zone rurali; *v)* preservare e migliorare l'ambiente, il paesaggio e il patrimonio.

In ambito locale, l'iniziativa Leader Plus si sviluppa attraverso la redazione e l'attuazione di Piani di Sviluppo Locale (PSL), a cura di Gruppi di Azione Locale (GAL). I GAL sono costituiti da soggetti pubblici e privati, rappresentativi della realtà istituzionale, sociale ed economica locale (enti locali, categorie, sindacati, associazioni non economiche, ecc.), e assumono la personalità giuridica che a loro avviso, tra quelle previste dall'ordinamento civilistico, appare più consona alle attività da sviluppare.

2.1.3 Le risorse naturali e ambientali del territorio e le relative emergenze

L'area del Comune di Mantova

Il territorio del sito, presenta ampi ambiti seminaturali, che restituiscono un paesaggio di grande valore e suggestione. In particolare gli elementi naturali, le testimonianze storiche e l'ambiente fluviale conferiscono alla città un forte carattere di unicità.

Nel territorio comunale di Mantova sono presenti due aree naturali protette (S.I.C.) confinanti con il perimetro dell'area di rispetto (buffer):

- la *Riserva Naturale delle Valli del Mincio*, nella porzione nord occidentale del Lago Superiore;
- la *Riserva Naturale della Vallazza* a valle del Lago Inferiore.

La Riserva Naturale Valli del Mincio, si estende per circa 1200 ha e ricade solo in parte nel territorio comunale di Mantova. Tale Riserva è anche Zona di Protezione Speciale (ZPS) ai sensi della Direttiva n. 79/409/CEE e inserita tra le zone umide di importanza internazionale individuate dalla convenzione di Ramsar del 02/02/1971. Si tratta infatti di un vasto ambiente umido, originatosi in seguito alla brusca variazione di direzione del corso del Mincio e dallo sbarramento del Ponte di Mulini di Mantova, operato dall'uomo nel corso dei secoli.

A causa di tali azioni il fiume si è allargato in riva sinistra, dove si incontrano numerosi canali e praterie umide. Tale riserva costituisce quindi un elemento di particolare rilievo nell'attuale e futuro assetto ecosistemico.

La Riserva Naturale della Vallazza, posta a sud della città, costituisce invece la naturale espansione verso valle del Lago Inferiore. Ricompresa quasi totalmente nel Comune di Mantova, l'area protetta si estende su circa 500 ha e consiste in una zona umida con ricca vegetazione acquatica galleggiante e con ampia estensione di canneti e cariceti.

Dal punto di vista paesaggistico e naturalistico la riserva naturale della Vallazza, ed il Bosco Virgiliano, che confina con essa nella parte sud-est della città, costituiscono un importante "filtro" ecologico e paesaggistico, rispetto agli impatti del petrolchimico e dell'intera area industriale posta ad ovest.

Anche se non compresa nei confini amministrativi del Comune di Mantova, ma a ridosso del confine comunale e collegata alla riserva naturale delle Valli del Mincio ed al Lago Superiore da una vasta area destinata a verde agricolo (compresa in buona parte nel territorio comunale di Mantova), si trova la Riserva Naturale Orientata del Bosco della Fontana, di circa 233 ettari e residuo della foresta planiziale che un tempo si estendeva a Nord della città fino a Goito. La stretta connessione tra le aree di particolare pregio ambientale sopra descritte, con il verde di pertinenza dei laghi, direttamente collegato

alla città storica ed al suo patrimonio storico-architettonico, nonché le esigenze di riqualificazione manifestate dai cittadini, hanno portato il Comune di Mantova a promuovere il progetto di recupero delle sponde dei laghi, denominato “Parco Periurbano”.

Questo progetto è frutto di una programmazione operativa e coordinata di progetti esecutivi, finalizzati a creare una fascia di tutela della città storica mediante interventi tesi a valorizzare e rendere fruibili a fini ambientali, ecologici, turistici e ricreativi le vaste aree verdi lungo le sponde dei laghi di Mantova.

Il “Parco Periurbano” interessa in particolare le aree che si estendono in sponda destra dei laghi, dall’abitato di Belfiore fino a Porto Catena (Laghi Superiore, di Mezzo ed Inferiore), ed, in sponda sinistra, dall’abitato di Cittadella fino a Via Brennero (Lago di Mezzo ed Inferiore).

Ad oggi è stata recuperata al pieno uso pubblico e riqualificata la sponda sinistra tra la città ed il Mincio, mentre sulla sponda destra sono state espropriate e rese accessibili vaste aree di saliceti e pioppeti con piste ciclabili che implementano la rete complessiva dei percorsi ciclopedonale (pari ad una lunghezza totale di circa 40 Km). Su tale area, da cui si gode di una visuale privilegiata del bene oggetto di candidatura Unesco, è inoltre in fase di redazione un progetto denominato “Sistemi Verdi: Rinaturalizzazione e Valorizzazione paesistica del Parco Periurbano”, il cui primo obiettivo è il collegamento ecologico con la Foresta di Pianura della Carpaneta.

La realizzazione di tale corridoio, che vede il coinvolgimento di più comuni della provincia di Mantova, avverrà mediante azioni di valorizzazione e incremento delle superfici a verde, attraverso il recupero delle essenze vegetali presenti ed il rimboschimento con specie vegetali tipiche degli ambienti planiziali e riparali.

Nel “Parco Periurbano”, vista la vastità delle aree verdi a disposizione (pari a circa 41 ettari), sono state localizzate anche attività sportive compatibili con il contesto territoriale in cui si inseriscono (ad esempio il campo canoa quale sede di gare di canoa di livello internazionale) ed inoltre è prevista la realizzazione di un’area attrezzata a campeggio armonizzato con l’ambiente particolarmente pregiato in cui si inserisce.

La salvaguardia e la valorizzazione della peculiarità urbanistica e monumentale di Mantova passa quindi attraverso la salvaguardia del Mincio e delle sue sponde. Per questo il comune da anni persegue una politica tesa al loro recupero, alla loro fruizione e al mantenimento dei loro caratteri di naturalità.

Questo vale per le aree prossime al fiume, ma anche per le aree agricole poste in riva al Mincio, che costituiscono il corridoio ecologico, Bosco della Fontana – sistema dei Laghi di Mantova – Foresta di Pianura della Carpaneta, che si estende dal Comune di Marmirolo (a nord della città) fino al Comune di Gazzo Bigarello (posto ad est della città). La volontà di creare tale rete ecologica emerge anche dallo strumento di pianificazione comuna-

le quale il PRG. Nello specifico la cartografia allegata mostra le rilevanze ambientali del territorio:

- aree per attrezzature pubbliche e di interesse pubblico generale come le aree verdi, le aree destinate a Parco Periurbano, le aree destinate a circoli privati (come di canottaggio) localizzate lungo le sponde dei laghi, per una estensione complessiva di 2.900.000 m², come individuate dal PRG;
- zone agricole produttive e zone agricole caratterizzate da terreno lacustre e/o vallivo e/o boschivo), per una estensione complessiva di 23.984.463 m², come individuate dal PRG;
- superfici laghi e fiumi ed area destinata alla protezione, per una superficie complessiva di 10.843.075 m², come individuate dal PRG;
- area sottoposta alla tutela del Parco Regionale del Mincio in Comune di Mantova 32.360.000 m², come indicata dal PRG;
- siti di Importanza Comunitaria Estensione (SIC) per una superficie complessiva posta nel territorio del Comune di Mantova pari a circa 8.524.033 m².

Quanto sopra esposto trova un ulteriore riscontro nei dati del verde urbano fruibile: 1.313.121 m² (specificazione delle aree destinate a standard del PRG), pari a 27,54 m² per abitante, parametro che unito ad altri colloca Mantova ai vertici delle città italiane per qualità dell'ambiente (primo posto in Ecosistema Urbano 2006 e secondo in Ecosistema Urbano 2007).

Nel contesto della tutela e valorizzazione dell'ambiente fluviale è inoltre da evidenziare l'attivazione del progetto da "Agenda 21 ad Azione 21 per il Mincio" propedeutico per il Contratto di Fiume.

Comune di Mantova e Provincia di Mantova nelle loro rispettive Agende 21 locali, hanno infatti individuato tra le azioni del Piano di Azione, l'attivazione di attività per il recupero della balneabilità e migliore qualità delle acque del Mincio. Per questo il Parco del Mincio, la Provincia di Mantova, il Comune di Mantova, il Consorzio irriguo del Mincio ed il Laboratorio di Educazione Ambientale LABTER-CREA, hanno promosso ed avviato il progetto da "Agenda 21 ad Azione 21 per il Mincio", progetto che ha ottenuto il sostegno ed il co-finanziamento della fondazione CARIPLLO.

A partire dal marzo 2006 tutti i soggetti (pubblici e privati) che a vario titolo fruiscono della risorsa "Mincio" e delle sue acque, discutono, sulla base di dati relativi alla qualità dell'ecosistema, raccolti, elaborati e sistematizzati dal Dipartimento di Scienze Ambientali dell'Università di Parma, sul futuro sostenibile del fiume. Obiettivo finale del progetto è l'elaborazione di un piano di azioni condiviso e concreto, da mettere come riferimento del Contratto di Fiume che le amministrazioni locali intendono attivare con la Regione Lombardia, nonché la possibilità di accedere ai futuri finanziamenti

ti LIFE PLUS. I lavori del Forum, facilitati da un gruppo di specialisti, sono iniziati il 10 marzo con un seminario EASW di inquadramento del processo e si stanno articolando in sessioni plenarie e 4 gruppi tematici:

1. Gestione integrata e allocazione delle risorse idriche,
2. Impatto delle attività umane sull'ambiente fluviale,
3. Fruizione e balneabilità dei laghi di Mantova,
4. Interventi di rinaturazione e riqualificazione fluviale.

I lavori si svilupperanno per un anno e sono organizzati in due percorsi, ma strettamente correlati e sinergici, uno di tipo partecipativo ed uno di tipo tecnico, che a loro volta sono relazionati al percorso più istituzionale, esterno al progetto, che porterà alla sottoscrizione del Contratto di Fiume.

Parallelamente allo sviluppo del processo partecipato, in base alle priorità individuate da numerosi studi già effettuati sul bacino del Mincio, e alle indicazioni che emergeranno dai forum tematici, verranno realizzati interventi pilota, con valore divulgativo e sperimentale. Questi interventi riguarderanno la realizzazione di una fascia tampone lungo un canale affluente al Mincio, un "micro" intervento pilota di gestione idraulica nella riserva naturale delle valli del Mincio, e la gestione controllata di sfalcio e manutenzione di canali ai fini del mantenimento della capacità autodepurante.

Il Forum individuerà e progetterà anche uno o più prodotti d'area, con l'obiettivo di promuovere anche dal punto di vista economico e turistico la sostenibilità del territorio del Mincio. www.forumdelmincio.it. Dunque in conclusione entrambe le riserve di cui in premessa confinano con il perimetro dell'area di rispetto (buffer). Ma è l'intero sistema del Mincio, così come si è venuto a configurare a seguito degli interventi di regimazione delle acque che si sono succeduti nei secoli, le aree verdi agricole poste a nord della città (inserite nel perimetro di rispetto (buffer), le aree verdi di sponda, oggetto di una pianificazione pluriennale di recupero e fruizione (Parco Periurbano) e le aree umide poste a monte e a valle della città, a caratterizzare il paesaggio e la sua relazione con la parte storica della città oggetto della richiesta di riconoscimento di patrimonio dell'umanità. La quasi totalità del sistema del verde urbano è quindi ricompreso nel perimetro di rispetto (buffer) del sito Unesco oggetto della presente domanda. Nello stesso perimetro è ricompresa anche l'area di sponda sinistra del Lago Inferiore in cui ricade parte della raffineria. La raffineria così come tutto il petrolchimico e gli specchi d'acqua antistanti (Lago di Mezzo, Inferiore e Vallazza) è inserita nell'area oggetto della complessa attività del Ministero dell'Ambiente mirante alla conoscenza dei livelli di inquinamento dei terreni e delle falde acquifere sottostanti agli impianti del polo chimico e all'individuazione di eventuali contaminazioni dei sedimenti dei fondali dei tratti di Mincio antistanti queste aree. Questa attività ha por-

tato alla messa in sicurezza e costante sorveglianza delle aree del polo chimico, mentre si sta avviando la fase preliminare finalizzata ad individuare le più adeguate attività di bonifica definitiva e di risanamento. Ma se da un lato oggi ci troviamo a fare i conti con un passato industriale non attento all'ambiente ed alla salute, siamo anche in grado di potere governare e gestire gli impatti dell'area industriale al livello minimo possibile. Ciò attraverso le innovazioni tecnologiche, le leggi in materia e i sistemi volontari di gestione ambientale. Il Comune di Mantova si è fatto parte promotrice di un "Accordo Volontario per la qualificazione ambientale del polo chimico ed industriale e la promozione della registrazione EMAS del territorio comunale per ambiti e comparti". Questo importante accordo, sottoscritto nel 2003 da 29 soggetti pubblici e privati, si pone l'obiettivo di definire il sistema di gestione ambientale, secondo il regolamento UE 761/2001 EMAS, dell'ambito produttivo omogeneo del polo chimico di Mantova. Già oggi il petrolchimico è in possesso della registrazione EMAS e nel prossimo futuro, secondo un calendario concordato tra le parti, anche le altre attività produttive, tra cui la raffineria, si doteranno di questo strumento di innovazione gestionale e di miglioramento continuo con particolare riferimento alla situazione ambientale.

L'area del Comune di Sabbioneta

Il territorio circostante l'area proposta si presenta con una grande distesa di campi coltivati che esalano l'imponente mole delle mura gonzaghesche, come a sorgere dai campi.

L'area proposta è situata nella pianura fra la sponda del Po e i corso inferiore del fiume Oglio, e la prima fascia di terreno esterna alle mura è dichiarata ai sensi della 1497/1939 di notevole interesse pubblico e quindi sottoposte a tutte le disposizioni contenute nella stessa e s.m.i.

Le aree agricole che rappresentano l'80% della zona buffer sono state vincolate dal PRG vigente apponendo dei vincoli edificatori di rispetto delle stesse, al fine di salvaguardare l'unicità del sito e i con visivi dalle strade che confluiscono al centro storico di Sabbioneta.

Questi ampi spazi verdi coltivati si presentano come filtro tra quelle che sono le edificazioni e gli sviluppi urbanistici delle frazioni limitrofe e la Città Murata, valorizzando così le vedute della stessa e la sua intrinseca forza scenica.

2.1.4 Il sistema del verde urbano ed extraurbano

Il sistema del verde del Comune di Mantova

La maggior parte dei giardini storici, oltre a quelli di Palazzo Te e interni al Palazzo Ducale, risale ai primi del '900: in particolare i giardini di Porta

Pradella e di Viale Piave, la sistemazione di Piazza Virgiliana e il Bosco Virgiliano, che rappresentano ancora oggi aree verdi di notevole importanza per la città. Tali siti, anche se hanno subito nel corso degli anni interventi di trasformazione e alterazione, presentano ancora ben leggibile il tracciato storico, che viene rilevato oggi dalla presenza di alcune specie arboree dell'impianto originale, alcune delle quali sono considerevoli per struttura e portamento. Sempre a partire dagli inizi del '900 nasce un'altra forma di verde importante da segnalare: le Piazze Giardino, aree pubbliche dotate di verde, in modo da essere praticate come giardini e nello stesso tempo aperte al percorrimto della città. Nel centro storico rappresentano questa tipologia Piazza dei Mille, i Giardini Matteotti e Piazza Lega Lombarda (annessa al complesso della reggia gonzaghesca). Si può dire che ancora oggi sostanzialmente siano conservate nel loro tracciamento e nelle aiuole e che importanti interventi di riqualificazione e sistemazione sono stati recentemente eseguiti o sono pianificati a breve termine.

La gestione del verde storico e la sua conservazione

A partire dal 2002 la manutenzione e gestione del verde cittadino è stata affidata, mediante convenzione, alla società Tea. L'attività affidata in convenzione riguarda in sintesi gli sfalci dei tappeti erbosi e delle banchine stradali, la potatura di alberi ed arbusti, la sostituzione di fallanze, le irrigazioni, i controlli dello stato vegetativo ed della stabilità delle alberature, il controllo funzionale e di sicurezza di strutture, giochi ed arredi presenti nelle aree verdi, gli interventi fitosanitari.

Questa gestione unitaria e continuativa della manutenzione ordinaria, che vede tra l'altro la stessa società operante anche nella manutenzione delle strade e della pubblica illuminazione, oltre che nei servizi a rete del sottosuolo, permette di conseguire alti standard qualitativi, per la tempestività ed efficienza di intervento, oltre che una buona capacità di programmazione e di accoglimento delle richieste dell'Amministrazione comunale e dei cittadini. La funzione principale che rimane in capo al comune è il controllo delle attività svolte e il monitoraggio dello standard qualitativo, realizzato anche attraverso specifici piani di monitoraggio previsti tra l'altro dalla certificazione ISO 9001 e 14001 di cui il comune è in possesso. Gli uffici comunali rappresentano inoltre sempre il principale punto di riferimento per i cittadini e governano le scelte di indirizzo, finalizzate alla conservazione e tutela degli spazi verdi della città, ed in particolare degli impianti che hanno un alto valore storico e paesistico oltre che ecologico e ambientale.

In questo obiettivo sono ovviamente coinvolti i vari settori tecnici del comune e varie discipline, oltre che Enti sovracomunali ed in particolare la Soprintendenza per i Beni Architettonici e del Paesaggio, che ha competen-

ze autorizzative su tutti gli interventi di manutenzione straordinaria che riguardano le aree verdi del centro cittadino. Quindi di regola l'abbattimento di un albero deve essere seguito da una sostituzione con ugual specie; le modalità di intervento sulle strutture architettoniche e vegetali dei giardini devono essere conformi ai disegni originari o a caratteri ben consolidati del tessuto urbano in cui l'area verde è inserita.

Pertanto si può concludere che, sebbene l'inevitabile processo di crescita, maturazione e degrado oltre che gli interventi di natura urbana ed architettonica che si sono succeduti nel tempo abbiano comportato in effetti modificazioni anche piuttosto consistenti, questo non ha modificato di fatto la struttura e la funzione dei parchi storici cittadini.

La corretta conoscenza della consistenza e complessità del patrimonio verde esistente nel tessuto urbano sia storico che di recente costruzione è avvenuta con una campagna di censimento, che ha prodotto nel 2005 un primo stralcio relativo alla consistenza delle superfici e delle caratteristiche dei giardini pubblici comunali. Ancora oggi sono in corso approfondimenti, mentre l'aggiornamento richiede continua attività.

Questo strumento, prodotto da TEA nell'ambito della convenzione con il Comune, rappresenta un'importantissima base di partenza per pianificare gli interventi di riqualificazione, partendo dall'analisi di criticità che derivano dai dati di rilievo e dalle loro elaborazioni. Inoltre in futuro potrà diventare una interfaccia di consultazione a disposizione per i tecnici del comune e per i cittadini, per rendere aggiornate in tempo reale le attività di manutenzione, oltre che per ottimizzare le frequenze e le programmazioni, in funzione delle sempre crescenti complessità di funzioni che le aree verdi sono tenute a ricoprire.

In sintesi si possono qui brevemente richiamare i dati più significativi del censimento, da cui si calcola una *superficie a verde pubblico, ad esclusione del verde sportivo e scolastico, di 191 ha* circa.

In particolare possono individuare aree estensive a verde pubblico di superficie complessiva di 131 ha, di cui 53 ha di Parco Periurbano, e aree a verde attrezzato e di arredo per 60 ha.

I costi per la manutenzione ordinaria sono stati calcolati, per il 2006, in circa Euro 1.200.000.

Principali criticità e relative misure di protezione

Le maggiori criticità che vengono rilevate a carico del verde storico sono rappresentate principalmente dagli atti vandalici e più in generale da comportamenti inadeguati da parte dei fruitori. In tal senso le misure di protezione messe in atto dall'Amministrazione sono volte ad incrementare i controlli ed il presidio delle aree verdi, a reprimere i comportamenti inadeguati e a promuovere iniziative ed attività di educazione ambientale.

In alcune aree saranno installate telecamere e inoltre i vigili di quartiere svolgono giornalmente attività di vigilanza e controllo. Le circoscrizioni promuovono corsi ed attività di educazione ambientale ed in particolare annualmente viene organizzata la Festa dell'Albero, che di anno in anno si arricchisce di eventi e di partecipazioni.

Nei giardini storici sono stati da tempo introdotti cartelli di divieto di liberare cani e di entrare con motorini o biciclette, ma spesso si assiste a comportamenti scorretti. Si è provveduto pertanto a proteggere gli ingressi con dissuasori, a creare apposite aree per la corsa dei cani e a dotare i giardini di distributori appositi per facilitare la raccolta e lo smaltimento delle deiezioni canine.

Forme di lento degrado possono essere imputate alle lavorazioni e alle attività di scavo per la realizzazione di condutture interrato e di sottoservizi, necessari per la crescita e lo sviluppo urbano ma spesso assai dannosi per gli apparati radicali degli alberi, per la modificazione degli spazi disponibili allo sviluppo radicale, per le modifiche che in generale possono arrecare alla fertilità del suolo.

Per il controllo delle attività di manomissione del suolo è stato adottato un programma che, visualizzabile sia dal comune che da TEA, permette di individuare il titolare delle attività di manomissione e quindi di attribuire le relative responsabilità in caso di danni. In caso di necessità vengono effettuate specifiche indagini di stabilità degli alberi, interventi di riparazione dei danni più lievi, fino ad abbattimenti e sostituzioni di alberature gravemente danneggiate, a protezione della pubblica incolumità.

È inoltre da segnalare l'uso intensivo di alcune aree a verde storico, in occasione di manifestazioni o attività pubbliche, che risultano in alcuni casi di impatto eccessivo rispetto alla natura e alle caratteristiche dei luoghi. Questo se da un lato costituisce una criticità, dall'altro rappresenta un modo per fruire della città e dei suoi giardini. In questi casi, risulta necessario intervenire con maggior cura e intensità delle manutenzioni per garantire a pieno la tutela e l'alto livello qualitativo del verde.

Per quelle attività che invece vengono considerate di impatto eccessivo, incompatibili con la corretta conservazione del verde e del patrimonio storico, è in programma di attrezzare e qualificare adeguati spazi verdi già esistenti al di fuori del centro cittadino.

Il sistema del verde del Comune di Sabbioneta

L'interno del centro storico di Sabbioneta come illustrato da numerose cartografie e immagini dall'alto è predominato dalla presenza di spazi a verde rispetto all'edificato.

Data la conformazione del tracciato viario ortogonale e la caratteristica delle

costruzioni a cortina i giardini privati si sviluppano tutti all'interno e non sono visibili dalle vie interne, e risalgono tutti al 500 visto che l'edificato è rimasto intatto.

Il PPIS vincola e protegge questo ampio sistema di giardini privati dando prescrizioni dettagliate sulle modalità di mantenimento degli stessi. Il resto del centro storico è dominato dalla presenza del verde pubblico e privato situato sui baluardi e sui bastioni. Tale area a verde è ora incolta e con caratteristiche di verde agreste, senza particolari cure.

Il sistema del verde è predominante all'interno delle mura e nell'area candidata e costituisce un grandissimo potenziale da sviluppare e coordinare in tutti i suoi possibili interventi.

All'esterno delle mura come già accennato nel dossier, la prima fascia di rispetto è tutelata con vincolo paesistico ai sensi della L. 1497/39 e s.m.i. in quanto parte integrante e caratteristica delle mura stesse e che permette una completa visualizzazione delle mura e una sua percorribilità sia in sommità, sia ai piedi delle stesse.

Il resto della area buffer è caratterizzato da un ambiente pressoché agricolo e in queste aree l'area a verde è solo di natura privata o pubblica ad uso del quartiere residenziale e non esistono parchi o giardini di carattere rilevante. Data la vastità del terreno a destinazione a verde dell'area candidata e la particolarità di tali spazi ad esempio i due anelli verdi sopra e sotto le mura, si è rilevata la necessità di coordinare e unificare tutti i possibili interventi in questo ambito, attraverso la redazione un piano strategico. Tale piano è in fase di ideazione prendendo come occasione il punto dell'accordo di programma citato nei precedenti punti, in cui si prevede di investire su un piano delle mura e della Città Murata, che comprenderebbe la globalità di sistemi interessanti le mura e la Città Murata, tra cui anche l'aspetto del verde urbano ed extraurbano.

La gestione del verde storico e la sua conservazione

Come sopradescritto i numerosissimi giardini all'interno dell'edificato sono di natura privata, così come quattro delle aree degli spalti.

La parte del verde pubblico è collocata su due degli spalti, Spalto Bresciani, Spalto Badesi, i giardini di Piazza D'armi e i cortili delle scuole comunali.

La loro manutenzione è sempre stata affidata direttamente al personale operaio del Comune, il quale ha come funzione quella degli sfalci dell'erba e delle banchine stradali degli accessi alla città storica, mentre per quanto riguarda invece la potatura di alberi ed arbusti, i controlli dello stato vegetativo ed della stabilità delle alberature e gli interventi fitosanitari vengono dati in affidamento a ditte esterne con adeguate procedure burocratiche.

82 Gli uffici comunali sono sempre il principale punto di riferimento per i cit-

tadini nelle scelte di governo finalizzate alla conservazione e tutela degli spazi verdi della città, ed in particolare degli impianti che hanno un alto valore storico e paesistico oltre che ecologico e ambientale.

Principali criticità e relative misure di protezione

All'interno del bene candidato le maggiori criticità che vengono rilevate a carico del verde storico sono rappresentate principalmente da una gestione e articolazione degli interventi non unitaria tra ente pubblico e privato e non comunitaria negli indirizzi e nei tipi di intervento. In tal senso le possibili misure di protezione messe in atto dall'Amministrazione potrebbero essere quelle della redazione di un piano delle mura che convogliasse al suo interno tutti i sistemi e i fattori ricadenti sul centro storico in un unico piano di indirizzo.

Per quanto riguarda la protezione e gestione del area verde esterna alle mura essa è conservata intatta e integra grazie al vincolo di tutela paesaggistica, che comporta la valutazione di ogni singolo intervento edificatorio e non attraverso una commissione del paesaggio così come prevista dall'art.148 del D.lg. 42/2004. Per quanto concerne la possibilità di conservare ma al contempo rivitalizzare gli spazi verdi ad uso pubblico tale piano permetterà una successiva progettazione a livello esecutivo di tali spazi ad esempio lo Spalto Bresciani che si presenta come uno dei punti verdi più ampi e usufruibili del centro storico.

2.1.5 Il sistema dei livelli di tutela e della conservazione

Il sistema dei livelli di tutela e conservazione del Comune di Mantova

Gran parte del territorio comunale risulta assoggettato ad una molteplicità di vincoli, alcuni dei quali di inedificabilità assoluta.

I vincoli definiti "puntuali" – *ex lege* 1497/39 o 1089/39 – si riferiscono ai beni oggetto di tutela confluiti nel Decreto Legislativo 29 ottobre 1999 n.490 "Testo Unico delle disposizioni legislative in materia di beni culturali ed ambientali" successivamente abrogato dal Decreto Legislativo 22 gennaio 2004 n.42 "Codice dei beni culturali e del paesaggio", così come modificato dai Decreti Legislativi 24 marzo 2006, n. 156 e n. 157.

I vincoli geologici o idrogeologici sono da considerare le fasce fluviali del PAI (Piano Assetto Idrogeologico) che vincolano il territorio in modo più cogente rispetto alle delimitazione *ex lege* 431/85.

Per quanto riguarda i vincoli di tutela ambientale o paesistica, il bene proposto per l'iscrizione Unesco risulta interessato da:

- marginalmente (lembo nord, lembo est e Porto Catena) dal Parco 83

Regionale del Mincio istituito con L.R. n. 47 del 08.09.1984, dotato di Piano Territoriale di Coordinamento approvato con D.G.R.L. n.7/193 del 28.06.2000 e modificato con D.G.R.L. n.1000 del 03.08.2000;

- integralmente dai vincoli *ex lege* 1497/39 (oggi D.Lgs. 42/2004 Art. 136, così come modificato dai D.Lgs. 24 marzo 2006, n.156 e n.157), che dichiarano di notevole interesse pubblico diversi ambiti del territorio di Mantova, ossia:
 - le sponde del fiume Mincio (D.M. del 03.04.1965);
 - gli spondali dei Laghi di Mezzo ed Inferiore (D.M. del 26.05.1970);
 - la zona del Rio (D.M. del 13.02.1965);
 - il centro storico e Cittadella (D.M. del 13.10.1977);
- in parte dai vincoli *ex lege* 431/85 (oggi D.Lgs. 42/2004 Art. 142, così come modificato dai D.Lgs. 24 marzo 2006, n.156 e n.157), che interessano in particolare:
 - i territori contermini ai Laghi Superiore, di Mezzo ed Inferiore, compresi in una fascia della profondità di 300 m. dalla linea di battigia;
 - i fiumi, i torrenti ed i corsi d'acqua non derubricati e relative sponde o piede degli argini per una fascia di 150 m., ossia il fiume Mincio, il canale Diversivo Mincio, il canale Bianco, il corso d'acqua detto Fossa Parcarello;
 - la zona umida che si identifica con la riserva naturale Valli del Mincio;
 - la zona d'interesse archeologico che comprende l'area tra il Duomo, Palazzo Ducale ed la Basilica di S. Andrea;
- dai vincoli *ex lege* 1089/39 (oggi D.Lgs. 42/2004 Art. 10, così come modificato dai D.Lgs. 24 marzo 2006, n.156 e n.157) per circa 500 tra edifici ed immobili presenti nel comune, di cui i principali:
 - il complesso monumentale che comprende l'area tra il Palazzo Ducale ed il Castello di San Giorgio;
 - il complesso monumentale che comprende l'area attorno a Palazzo Te;
 - Piazza Virgiliana;
- dalle fasce fluviali del Piano Stralcio per l'Assetto Idrogeologico (PAI) del fiume Mincio, in particolare:
 - marginalmente dalla fascia A, che comprende l'area di deflusso della piena;
 - marginalmente dalla fascia B, che comprende l'area di esondazione della piena;
 - quasi integralmente dalla fascia C, che comprende l'area di inondazione per piena catastrofica.

La zona cuscinetto è interessata:

- 84 – dal Parco Regionale del Mincio istituito con L.R. n. 47 del 08.09.1984,

- dotato di Piano Territoriale di Coordinamento approvato con D.G.R. n.7/193 del 28.06.2000 e modificato con D.G.R. n.1000 del 03.08.2000;
- in parte dal Sito di Importanza Comunitaria (SIC) “Valli del Mincio” come modificato dalla D.G.R.L. 2 maggio 2006 n.8/2486 (BURL n.103 del 23.05.06);
- in parte dai vincoli *ex lege* 1497/39 (oggi D.Lgs. 42/2004 Art. 136, così come modificato dai D.Lgs. 24 marzo 2006, n.156 e n.157);
- in parte dai vincoli *ex lege* 431/85 (oggi D.Lgs. 42/2004 Art. 142, così come modificato dai D.Lgs. 24 marzo 2006, n.156 e n.157);
- dalle fasce fluviali del Piano Stralcio per l’Assetto Idrogeologico (PAI) del fiume Mincio, in particolare:
 - dalla fascia A, che comprende l’area di deflusso della piena;
 - dalla fascia B, che comprende l’area di esondazione della piena;
 - dalla fascia C, che comprende l’area di inondazione per piena catastrofica;
- dai vincoli *ex lege* 1089/39 (oggi D.Lgs. 42/2004 Art. 10, così come modificato dai D.Lgs. 24 marzo 2006, n.156 e n.157) relativamente ai resti delle antiche fortificazioni cittadine (i Forti di Sparafucile e i Bastioni a sud della città adiacenti all’area del Paiolo).

Il sistema dei livelli di tutela e conservazione del Comune di Sabbioneta

Gran parte del territorio comunale risulta assoggettato ad una molteplicità di vincoli, alcuni dei quali di inedificabilità assoluta. I vincoli definiti “puntuali” - *ex lege* 1497/39 o 1089/39 - si riferiscono ai beni oggetto di tutela confluiti nel Decreto Legislativo 29 ottobre 1999 n. 490 “*Testo Unico delle disposizioni legislative in materia di beni culturali ed ambientali*” successivamente abrogato dal Decreto Legislativo 22 gennaio 2004 n.42 “Codice dei beni culturali e del paesaggio”, così come modificato dai Decreti Legislativi 24 marzo 2006, n. 156 e n. 157.

I vincoli geologici o idrogeologici sono da considerare le fasce fluviali del PAI (Piano Assetto Idrogeologico) che vincolano il territorio in modo più cogente rispetto alle delimitazione *ex lege* 431/85.

Per quanto riguarda i vincoli di tutela ambientale o paesistica, il bene proposto per l’iscrizione Unesco risulta interessato da:

- integralmente dai vincoli *ex lege* 1497/39 (oggi D.Lgs. 42/2004 Art. 136, così come modificato dai D.Lgs. 24 marzo 2006, n.156 e n.157), che dichiarano di notevole interesse pubblico: l’area esterna alle mura del centro storico di Sabbioneta (D.M. del 03.07.1975);
- dai vincoli *ex lege* 1089/39 (oggi D.Lgs. 42/2004 Art. 10, così come

modificato dai D.Lgs. 24 marzo 2006, n.156 e n.157) per circa 30 tra edifici ed immobili presenti nel comune, di cui i principali:

- Porta Imperiale
 - Porta Vittoria
 - Complesso di Palazzo Giardino
 - Galleria degli Antichi
 - Palazzo Ducale
 - Teatro all'Antica
- l'Amministrazione comunale, in accordo la Direzione Regionale per i Beni Culturali e Paesaggistici della Lombardia competente, ha richiesto oltre ai vincoli diretti di protezione dei Monumenti anche l'apposizione di Vincoli Indiretti in base all'art.45 D.lgs 42/2004 sui comparti soggetti a nuova edificazione definiti dal PPIS, al fine di salvaguardare e proteggere le caratteristiche ambientali-architettoniche del centro storico;
 - dalle fasce fluviali del Piano Stralcio per l'Assetto Idrogeologico (PAI) del fiume Mincio, in particolare:
 - marginalmente dalla fascia A, che comprende l'area di deflusso della piena;
 - marginalmente dalla fascia B, che comprende l'area di esondazione della piena;
 - quasi integralmente dalla fascia C, che comprende l'area di inondazione per piena catastrofica.

La zona cuscinetto è interessata:

- da vincoli definiti dal PRG vigente e più specificatamente da due fasce progressive identificate come zona R3 e zona R4 con le seguenti prescrizioni:
 - R3: in tali zone, individuate per realizzare finalità di rispetto monumentale e ambientale della zona R2 (coincidente con il perimetro del PPIS) localizzata all'intorno delle mura, sono consentiti interventi di ordinaria e straordinaria manutenzione degli edifici esistenti, nonché il restauro, il risanamento conservativo e la ristrutturazione. Sono ammessi una sola volta ampliamenti di edifici esistenti nel limite del 20% della volumetria già edificata, nei casi di reale necessità, con possibilità di edificare su linee di confine con pareti, verso la proprietà di terzi non finestrate, mediante convenzione registrata tra le parti. Nelle aree libere possono essere realizzati volumi stagionali ad uso dell'agricoltura e in materiale precario. Non sono ammessi ampliamenti di allevamenti di animali.
 - R4: in tali zone individuate all'intorno della Città Murata soprattutto

allo scopo di garantirne la fruizione visuale dai principali punti visuali di percorso e di accesso attuali e futuri, sono consentiti soltanto interventi di manutenzione ordinaria e straordinaria, di restauro e risanamento conservativo, nonché di ristrutturazione edilizia e di ampliamento di costruzioni esistenti fino al 30% della volumetria esistente. Fatta salva l'inedificabilità delle aree libere appartenenti a tale zona, la loro utilizzazione non è soggetta a nessuna altra limitazione; non sono ammessi ampliamenti di allevamenti di animali.

- dalle fasce fluviali del Piano Stralcio per l'Assetto Idrogeologico (PAI) del fiume Mincio, in particolare:
 - dalla fascia A, che comprende l'area di deflusso della piena;
 - dalla fascia B, che comprende l'area di esondazione della piena;
 - dalla fascia C, che comprende l'area di inondazione per piena catastrofica.

2.1.6 *Le principali iniziative di valorizzazione del patrimonio architettonico, urbano e territoriale*

Le principali iniziative di valorizzazione del Comune di Mantova

La valorizzazione del patrimonio storico-architettonico urbano e territoriale rappresenta uno degli obiettivi strategici dell'Amministrazione comunale di Mantova. In questo senso è stata avviata una politica locale della salvaguardia e valorizzazione del patrimonio culturale ed una strategia di costruzione della memoria del presente. In particolare le principali iniziative di valorizzazione sono state articolate di seguito sulla base della:

- descrizione degli interventi realizzati ed in corso di realizzazione nel corso dei recenti anni;
- rappresentazione dei nuovi progetti.

Interventi realizzati e/o in corso di realizzazione

PALAZZO DUCALE. In questi anni si è provveduto al recupero e alla ristrutturazione e restauro del Palazzo Ducale che è costituito da un vasto complesso di fabbricati, cortili e giardini posti nell'area nord-orientale della città e aggregati nei secoli attorno al Palazzo del Capitano ed alla Magna Domus, gli edifici più antichi edificati dai Bonacolsi. Con l'insediamento della signoria gonzaghesca furono via via aggiunte altre costruzioni e, per-

tanto, l'aspetto odierno del complesso è il frutto dei numerosi interventi dal XIV al XVII secolo. In epoca austriaca, il palazzo subì ulteriori ristrutturazioni secondo il gusto neoclassico. Le sale e gli appartamenti ducali ospitano celebri capolavori come il ciclo di affreschi di Pisanello, la Camera picta di Andrea Mantegna, gli arazzi su disegno di Raffaello e la pala d'altare della Santissima Trinità di Rubens. Le opere della Pinacoteca e delle collezioni di scultura classica, medievale e rinascimentale che si ammirano lungo il percorso di visita provengono in buona parte dal territorio mantovano, mentre l'arredo originale del palazzo si è andato disperdendo a partire dal XVIII secolo. Un'analisi della struttura storica architettonica ed artistica del complesso del Palazzo Ducale ha messo in luce un programma di progetto finalizzato a raggiungere alcune specifiche finalità di recupero e valorizzazione di settori architettonici (appartamenti) di carattere unitario e di singolarità artistiche. In particolare l'intero complesso museale è storicamente suddivisibile in tre settori denominati Corte Vecchia, Castello e Corte Nuova. L'intero complesso non presenta situazioni particolarmente degradate dal punto di vista statico se non per il Salone dell'Armeria del Palazzo del Capitano, dove il Ministero dei Lavori Pubblici, Nucleo Operativo del Magistrato alle Acque, sta svolgendo da tempo un'indagine statica complessa in collaborazione con istituti di ricerca e l'Università del Politecnico di Milano, dopo le quali si arriverà ad un progetto di adeguamento statico e conservativo delle strutture verticali e delle coperture. Un'attenta analisi anche dell'aspetto museale del complesso, evidenzia, invece, una condizione particolare di condizioni non ottimali anche degli aspetti museali di alcuni appartamenti o settori di importante significato storico e artistico come l'appartamento quattrocentesco di Isabella d'Este nel piano nobile del castello e quello cinquecentesco di Corte Vecchia; la singolare architettura dei primi anni del seicento della Scala Santa di Ferdinando Gonzaga e il cortile di Santa Croce con il prospetto della più antica cappella di corte.

PROGETTI D'INTERVENTO

A) *Castello di S. Giorgio – Camera picta di Andrea Mantegna (1465-1474)*. L'altro polo del complesso museale di Palazzo Ducale è il Castello di S. Giorgio attualmente inserito al termine del percorso museale di Palazzo Ducale esclusivamente per la visita alla Camera degli Sposi (o Camera picta) ubicata nella torre nord-est. Dopo 20 anni dai restauri del ciclo pittorico di Andrea Mantegna, dopo una campagna di monitoraggi delle condizioni ambientali della camera, si è giunti alla determinazione di un progetto di trattamento dell'aria della camera e degli ambienti limitrofi necessario a consentire una stabilità dei parametri ambientali e assi-

curare la conservazione nel tempo del ciclo pittorico. La realizzazione già effettuata nell'agosto del 2006 degli impianti tecnologici di climatizzazione è stata ulteriormente rafforzata con la realizzazione di serramenti e porte adeguate all'isolamento degli ambienti climatizzati ed una revisione con adeguamento di tutti gli impianti di sicurezza e di illuminazione dell'appartamento rinascimentale al piano nobile, con particolare riferimento agli ambienti della fine del '400. In contemporanea agli interventi realizzati sarà progettata una nuova modalità di visita della Camera di Andrea Mantegna e del piano nobile del castello; è attuabile a tale scopo un ingresso indipendente del Castello e autonomo dall'ingresso di Palazzo Ducale al fine di migliorare la fruizione e la gestione dei flussi turistici che per la Camera degli Sposi saranno contingentati a 1500/1800 visitatori giornalieri con l'obbligo della prenotazione a gruppi di massimo 20/25 persone. In particolare gli interventi programmati sono i seguenti:

- *Realizzazione dell'impiantistica ad alta tecnologia per il controllo attivo del microclima dell'ambiente della camera e degli ambienti limitrofi.*
- *Realizzazione dell'intervento nell'anno in concomitanza del cinquecentenario del Mantegna 1506-2006 (agosto 2006).*
- *Ampliare la visita della Camera al contesto architettonico coevo estendendo il percorso museale al piano nobile del Castello e agli ambienti quattrocenteschi isabelliani. (rapporti tra Mantegna e Isabella).*
- *Realizzare un nuovo e più funzionale ingresso al castello svincolato dall'ingresso principale del Museo di Palazzo Ducale.*

B) *Appartamento vedovile di Isabella d'Este in Santa Croce (1520-22).* L'appartamento voluto da Isabella d'Este dopo la morte del marito Francesco II, è collocato al piano terra di Corte Vecchia e occupa due lati del Cortile d'Onore; si sviluppa con una pianta ad elle ma è attualmente diviso in due settori: uno fruibile saltuariamente per visite tematiche e rappresenta la parte più pregiata dell'appartamento con la Sala del Leonbruno, lo studiolo, la grotta ed il giardino segreto; in questo contesto sono necessarie opere di risanamento architettonico nella sala del Leonbruno (umidità di risalita), restauro delle pavimentazioni e degli intonaci neutri, revisione della presentazione estetica delle decorazioni ad affresco e degli arredi lignei, il rifacimento ed adeguamento degli impianti elettrici e di illuminazione e l'adeguamento degli impianti di sicurezza; nel giardino segreto è necessario un impianto di irrigazione automatico ed una regolamentazione delle acque di scolo. L'altra parte dell'appartamento, attualmente destinata in modo precario (sia per i restauri non compiuti degli anni ottanta sia per gli aspetti di inadeguatezza degli impianti) ad esposizioni temporanee, è costituito da sette

ambienti che presentano nella parte alta decorazioni ad affresco su due livelli e per i quali necessitano interventi di restauro conservativo ed estetico. Due ambienti di nuova identificazione sono abbastanza degradati e per i quali sono indispensabili indagini stratigrafiche e restauri completi sia dal punto di vista dell'apparato decorativo che architettonico; in particolare, in questo settore dell'appartamento, un intervento improprio degli anni ottanta, la collocazione di un ascensore in un cortiletto (parte dell'appartamento vedovile di Isabella) su cui si affaccia una preziosa loggia dipinta secondo il più stretto gusto mantegnesco, sta provocando gravissimi danni alle murature dello stesso cortile a causa di copiose e continue infiltrazioni di acqua meteorica che si insinua tra le strutture murarie determinando la perdita degli elementi di finitura dell'architettura e degli intonaci dipinti. La struttura metallica, invasiva, ha inoltre determinato l'occupazione di quello che doveva essere il piccolo viridario dell'appartamento vedovile e ha causato la rimozione di un prezioso manufatto lapideo, verosimilmente una conchiglia che doveva avere la funzione di fontana. Il suddetto appartamento di mq. 400 è accessibile direttamente da Piazza Sordello attraverso il cortile di S. Croce, è quindi autonomo dall'ingresso di Palazzo Ducale; si conferma per tale motivo la destinazione a spazio espositivo per mostre temporanee; a tal fine il progetto di intervento ha previsto a breve il rifacimento di tutti gli impianti di climatizzazione allo scopo di adeguarli agli standard espositivi; è previsto altresì di trasformare l'attuale impianto di riscaldamento degli ambienti con un impianto di climatizzazione senza problemi di sicurezza. Nel suddetto appartamento è stata prevista la sostituzione e l'adeguamento funzionale dei serramenti. Dal punto di vista impiantistico il progetto prevede il rifacimento degli impianti elettrici, di illuminazione e di sicurezza; le pareti espositive saranno realizzate con controparete in materiale specifico a norma antincendio classe 1. Nel dettaglio gli interventi programmati sono pertanto i seguenti:

- *Restauro a valorizzazione degli ambienti quattrocenteschi di Isabella e Francesco II nel castello di S. Giorgio.*
- *Restauro e valorizzazione dell'appartamento vedovile cinquecentesco in Corte Vecchia e per la prima volta verrebbe ristabilita con il recupero museale di un ambiente, la continuità tra il lato ovest e il lato sud dello stesso appartamento.*
- *Realizzazione – nel settore ovest dell'appartamento circa mq 400 (dove gli apparati decorativi si limitano a fasce affrescate nella parte alta delle sale) – di uno spazio attrezzato e adeguato tecnologicamente per le mostre temporanee con l'impiantistica idonea al raggiungimento degli standard espositivi (controllo microclima, illuminazione, sicurezza).*

C) *La Scala Santa* (1615). Nello stesso cortile d'Onore dove insistono i due lati dell'appartamento vedovile di Isabella d'Este; all'inizio del XVII sec. fu realizzata su committenza di Ferdinando Gonzaga, un'architettura di grande originalità: la "Scala Santa" modello ridotto della Scala Santa di Roma presso S. Giovanni in Laterano. Il manufatto costituito da tre scale parallele composte da 27 gradini è una sorta di labirinto di camerini di varie tipologie (circolari, esagonali, ecc.) decorati con intonaci a marmorino e stucchi. L'appartamento chiuso da oltre 20 anni presenta un degrado molto avanzato con distacchi e perdite di porzioni di stucchi e d'intonaco oltre a copiose alterazioni cromatiche delle superfici dovute a depositi di nero-fumo. Denominato fino a poco tempo fa per le sue proporzioni "Appartamento dei Nani" ha ora urgente necessità di interventi di restauro sia degli stucchi sia degli intonaci che delle pavimentazioni antiche. Nell'ambito dell'intervento è prevista anche un'illuminazione minimale degli stessi ambienti.

D) *Ingresso Museo*. A conclusione degli interventi, nei settori di Corte Vecchia e Castello, risulta indispensabile ridefinire l'organizzazione degli ambienti destinati all'accoglienza e ai servizi museali dell'ingresso principale del museo e del Castello; in questi ambienti si prevede una manutenzione ordinaria degli apparati decorativi e degli intonaci, un adeguamento dell'impiantistica elettrica e dell'illuminazione con la predisposizione degli impianti speciali per il controllo e la sicurezza degli accessi. Si prevede di riqualificare i locali destinati alla biglietteria, al guardaroba e alla sala d'attesa, consentendo pertanto di realizzare una nuova immagine e funzionalità degli ingressi e dell'accoglienza del Palazzo Ducale come segno di rinnovamento anche museale.

PALAZZO DI SAN SEBASTIANO. In questi anni si è provveduto al recupero e alla ristrutturazione e restauro del Palazzo di San Sebastiano, terzo palazzo gonzaghese della città, voluto da Francesco II Gonzaga, edificato e decorato tra il 1506 e il 1508, che è divenuto la sede del Museo della Città - Sezione di Storia Urbana. Il Palazzo di San Sebastiano, durante i lavori di restauro, si è rivelato ricco di decorazioni pittoriche rinvenute sotto vari strati di tinteggiature. Sono in corso le opere di completamento degli impianti di climatizzazione e la progettazione puntuale degli spazi espositivi del percorso museografico e museologico. Da tempo si è provveduto a catalogare e inventariare i beni storici ed artistici di proprietà civica; prosegue inoltre l'attività di digitalizzazione delle attuali collezioni civiche con il sistema SIRBEC. Si sta anche concludendo l'individuazione del patrimonio di proprietà comunale attualmente in deposito presso Palazzo Ducale al fine di poter giungere al più presto alla defini-

tiva restituzione dello stesso al Comune di Mantova. Il palazzo è stato utilizzato per ospitare attività culturali qualificate come il Festivalletteratura e Città Estate.

MUSEO CIVICO DI PALAZZO TE. Il Museo civico di Palazzo Te, con la collaborazione ed in sinergia con il Centro Internazionale d'Arte e di Cultura di Palazzo Te, proseguendo l'esperienza della partnership di soggetti pubblici e privati, ha intrapreso un nuovo percorso verso la concretizzazione di un vero e proprio polo di produzione di cultura in cui viene da un lato riproposta l'attività espositiva e dall'altra ampliata e diversificata l'offerta culturale in modo da ottimizzare la fruizione del palazzo. Negli ultimi anni quest'ultimo è stato così sede di grandi eventi quali l'Arlecchino d'Oro, il Festivalletteratura, il MantovaMusicaFestival e il Festival TEATRO.

Interventi di manutenzione e restauro

In aggiunta all'attività di manutenzione ordinaria del Palazzo, durante il mandato sono stati realizzati interventi straordinari di manutenzione su stucchi, affreschi, intonaci, e per il superamento delle barriere architettoniche. Le aree verdi dei cortili del Palazzo sono state sistemate. Per rendere più fruibile lo spazio del Cortile Meridionale sono state riposizionate alcune sculture originariamente poste al centro del cortile. L'area circostante il Palazzo è stata risistemata, sono stati realizzati interventi sulla pavimentazione, l'arredo urbano, il verde, la segnaletica, l'illuminazione pubblica oltre al potenziamento dell'impianto di sorveglianza. Nella zona dell'essedra, sempre esternamente, è stato realizzato un grande parcheggio pubblico per i visitatori e uno riservato per gli operatori del Museo.

Azioni di valorizzazione e accoglienza

- a) *Servizi per i visitatori:* *i*) Sistema di biglietteria informatizzato (dal 2002); *ii*) Sistema di audioguide per l'itinerario di visita al palazzo in sei lingue (dal 2000); *iii*) Predisposizione di cartelle didattiche bilingue per gli ambienti monumentali del palazzo (completato nel 2000); *iv*) Aperture straordinarie serali, in occasione delle mostre, con visite guidate (dal 2000); *v*) Allestimento di una saletta didattica collegata alla Collezione Mesopotamica (dal 2002); *vi*) Nuovo impianto di illuminazione nello spazio espositivo dei "Tinelli" di Palazzo Te (2002); *vii*) Nuova illuminazione nel Cortile Meridionale, nell'essedra e nel Cortile d'Onore (2003).
- b) *Accoglienza:* *i*) Sistemazione dell'ingresso al palazzo, con nuova biglietteria, e dell'uscita, con accessi agevolati per i disabili e apparecchiature elettroniche di controllo (2003);

- c) *Comunicazione*: i) Completamento del sistema di segnaletica interna ed esterna del Palazzo (2002); ii) Segnaletica stradale del “Percorso del Principe” che collega Palazzo Te a Palazzo Ducale (2002); iii) Segnaletica stradale (2002).

Valorizzazione degli altri palazzi storici di proprietà civica

Mantova ha un'elevata dotazione di risorse nel campo del patrimonio storico-artistico, ambientale e archeologico. L'importanza di tali risorse, riferite ad un contesto territoriale e nazionale, ha determinato la necessità di riqualificare l'offerta attraverso una serie di interventi concreti tesi a definire in maniera specifica l'immagine della città.

- A) PALAZZO DEGLI STUDI – EX COLLEGIO GESUITO – BIBLIOTECA COMUNALE TERESIANA. L'antico Palazzo degli Studi che è sede della Biblioteca Comunale Teresiana, ha preso la sua evoluzione architettonica con l'arrivo a Mantova nel 1584 dei Gesuiti e con i successivi interventi di aggregazione che lo hanno portato in fasi successive al complesso edificato attuale. Tali spazi costituiscono l'attuale Biblioteca Teresiana al cui interno troviamo le due sale monumentali ornate da arredi lignei a scaffalature curati dall'architetto veronese Paolo Pozzo. L'Amministrazione comunale intenzionata a valorizzare questo patrimonio, ha firmato un Accordo di Programma “Restauro delle Sale Teresiane e adeguamento funzionale della biblioteca civica di Mantova e del Museo di San Sebastiano” con la Regione Lombardia che vede coinvolto anche il Museo della Città in Palazzo San Sebastiano. L'intervento è differenziato su due livelli: uno di finanziamento del restauro della Teresiana e l'altro di creazione di un sistema culturale fondato sulla condivisione di mappe e documenti antichi presenti nelle due sedi che saranno fruibili in un unico ambiente virtuale. Il progetto di restauro è rivolto alla rifunzionalizzazione completa e la messa a norma degli spazi sia rivolti alla gestione, quali depositi, uffici per il personale addetto, sale cataloghi e sale per libri rari oltre che a spazi dedicati alla lettura e allo studio. Sarà fulcro dell'intero progetto il restauro e il recupero conservativo degli arredi lignei delle due sale monumentali realizzate dall'arch. Paolo Pozzo e parallelamente si procederà ad un'attenta analisi conoscitiva delle porzioni di decorazioni esistenti al fine di proporre e realizzare il successivo restauro conservativo.
- B) PALAZZO DEL PODESTÀ. A fronte di tanta diffusa ricchezza e delicato splendore del Palazzo del Podestà, testimonianza di una storia illustre, il

monumento versa oggi a seguito di anni di dismissione, in stato di degrado nonché in uno stato di conservazione dei materiali nelle diverse componenti decorative nel complesso preoccupante. Considerato lo stato attuale del palazzo e la disponibilità finanziaria, l'Amministrazione ha deliberato di provvedere ad un intervento di recupero destinando il palazzo principalmente a nuova sede rappresentativa del governo comunale. Il restauro di Palazzo del Podestà rappresenta una punta d'eccellenza della riqualificazione della città che sta operando l'Amministrazione comunale. A tal fine, si è già attivata da mesi tutta la fase di bonifica e di diagnostica preliminare alla redazione del progetto. Considerata la complessità strutturale e compositiva dell'edificio dovuta a continue trasformazioni succedutesi nei secoli, di cui non esistono pubblicazioni, il comune ha attivato degli studi di alto livello del manufatto coinvolgendo l'Università di Ferrara, il Politecnico di Milano e la Soprintendenza per i Beni Architettonici e del Paesaggio e la Direzione Regionale per i Beni Culturali e Paesaggistici della Lombardia, finalizzato alla stesura delle prime indicazioni sia per il restauro conservativo integrale, sia per il riutilizzo del complesso con funzioni di alta rappresentanza. Sono state scelte procedure atte all'acquisizione ad alta accuratezza metrica sia per la documentazione ma anche per il monitoraggio, la conservazione ed il recupero; in particolare sono state scelte tecniche di rilievo strumentale avanzate, tramite laser scanner tridimensionale per ottenere una banca dati 3D. Parallelamente si sta effettuando un'indagine storica presso gli archivi locali, di Milano e Venezia, uno studio della stratificazione in elevazione e dei fenomeni di degrado materico e statico, prospezioni termografiche, al fine di individuare prospettive d'uso di ogni singolo locale, anche rispetto alle normative vigenti e alle modificazioni che esse imporrebbero. L'obiettivo di questo percorso è di giungere ad una qualità della soluzione architettonica, a soluzioni di restauro e adeguamenti apprezzabili sia sotto il profilo conservativo che architettonico. Le prime ipotesi di intervento esplicitate nei documenti preliminari, troveranno la loro concretezza nella fase di progettazione successiva ai risultati delle indagini che si attueranno, e definiranno in modo compiuto le tecniche, le tecnologie di intervento, i materiali. Tutta la fase diagnostica verrà terminata entro il 2006 e i primi mesi del 2007.

- C) PALAZZO DELLA RAGIONE. È stato ultimato il restauro del meccanismo dell'orologio del Palazzo della Ragione. L'orologio, che si trova sulla torre della Piazza delle Erbe ha un quadrante circolare circondato da una ghirlanda in stucco a rilievo, dipinto e dorato e sono stati consolidati intonaco e cornicione di protezione del quadrante esterno alla torre. L'orologio non era più funzionante a causa di un guasto del meccanismo verificato

a seguito dell'ingresso dei piccioni all'interno della torre e a causa del guano che, stratificandosi, ne aveva compromesso il movimento. Inoltre per l'azione meccanica esercitata dalle zampe dei piccioni, si era disgregata parte dell'intonaco, generando veri e propri buchi.

L'intervento di restauro ha interessato le parti metalliche, gli intonaci e la ghirlanda in stucco. Recentemente si sta provvedendo alla redazione dei testi dei pannelli didattici da posizionare all'interno degli spazi della torre. La torre è visitabile solo su prenotazione con un numero limitato di persone per questioni di agibilità.

- D) CHIESA DI SANTA MARIA DELLA VITTORIA. È stato redatto il progetto di recupero dell'antica chiesa di Santa Maria della Vittoria, ridotta ad un'officina per automobili; ottenuta l'approvazione della Soprintendenza prima di iniziare il restauro murario e degli affreschi si è proceduto, con la collaborazione dell'Associazione Amici di Palazzo Te e dei Musei Mantovani, alla bonifica dell'edificio dai prodotti inquinanti utilizzati in passato. Nel luglio 2006 il monumento è stato riaperto al pubblico dopo il restauro delle stanze e degli affreschi e attualmente è utilizzato come sala convegni, conferenze e presentazione libri sotto la tutela e gestione degli Amici di Palazzo Te e dei Musei Mantovani.
- E) TEATRO SCIENTIFICO DEL BIBIENA. Il Teatro Bibiena è oggetto di un progetto che prevede una serie di interventi finalizzati all'ottenimento del Certificato Prevenzione Incendi da realizzarsi secondo le indicazioni dei Vigili del Fuoco e le disposizioni della Soprintendenza per i Beni Ambientali e Architettonici. L'intervento principale consiste nell'ignifugazione delle strutture lignee portanti del Teatro. Con tale trattamento si renderà la struttura idonea alla resistenza al fuoco per 60 minuti in caso di incendio. Inoltre si prevede di realizzare l'estensione degli elementi per la rivelazione dei fumi alla sala Piermarini. In tal modo l'intero teatro sarà coperto dall'impianto di rilevazione fumi. Al fine di isolare l'intero teatro, si è reso inoltre necessario creare una zona filtro tra il teatro stesso e il Conservatorio realizzando una parete REI 60 in vetro (come imposto dalla Soprintendenza) e una porta in legno sempre REI 60. L'intervento di riqualificazione del Teatro è finalizzato anche a rendere agibile l'ultima fila di palchi ad oggi preclusa al pubblico sia per migliorare l'accoglienza allo spazio museale tramite un nuovo bookshop e una postazione multimediale.
- F) PALAZZO DELL'ACCADEMIA. L'edificio è oggetto di un progetto di restauro per ovviare alle continue infiltrazioni di acqua che insistono sull'immobile. L'intervento consiste principalmente nella sistemazione dell'in-

tera copertura del Teatro Bibiena e del Palazzo Accademico, inoltre si prevede la realizzazione di nuove lattonerie, e negli interventi di consolidamento di tutti capitelli che hanno subito recentemente fenomeni di distacco. Prima di procedere al progetto di restauro conservativo verranno effettuate delle operazioni di ricognizione diretta delle superfici per approfondire per quanto possibile, la caratterizzazione dei materiali costitutivi, il rilevamento delle forme di alterazione. Le indagini preliminari permetteranno di definire le linee guida dell'intervento. L'intervento di restauro, permetterà di conservare un complesso di valore storico artistico ormai riconosciuto.

- G) PALAZZO DEL CAPITANO. Si stanno ultimando i lavori di ristrutturazione di alcune sale del Palazzo del Capitano, di proprietà statale, messo a disposizione dalla Soprintendenza per il Patrimonio Storico Artistico e Etnoantropologico di Mantova per ospitare la Sezione Risorgimentale del Museo della Città, della quale sono già stati restaurati gli oggetti.

COLLEZIONI CIVICHE: NUOVE ACQUISIZIONI E DONAZIONI. Anche i beni mobili fanno parte del sistema culturale integrato di un territorio. L'Amministrazione comunale di Mantova ha costruito in questi anni una rete culturale integrata rappresentata dalla combinazione tra reti e sistemi composti da biblioteche, musei, collezioni, raccolte, teatri e di reti di altri contenitori in aree della multimedialità e delle performance artistiche. Si riportano di seguito le iniziative realizzate nel corso dei singoli anni.

- 2000: – Tre pezzi di numismatica: una moneta e una tessera teatrale dei Gonzaga, una moneta mantovana del periodo asburgico, dono degli Amici di Palazzo Te.
 – Dipinto raffigurante Primavera mantovana (1920), di Luigi Somensari (1895-1922), dono degli Amici di Palazzo Te.
 – Sei dipinti a olio su tela di Antonio Carbonati (1893-1956), datati 1913-1914. Deposito degli eredi.
 – Tre dipinti di Ugo Sissa (1913-1980), deposito dei proprietari.
- 2001: – Acquisizione di un importante disegno cinquecentesco del mantovano Teodoro Ghisi, già pubblicato sui "Quaderni di Palazzo Te", n.7.
 – Acquisizione di dipinti di Gianni del Bue, Arturo Momoli Longhini e altri, come dono al termine delle mostre dedicate ai rispettivi artisti.
- 2002: – Acquisizione, per donazione dagli eredi, di 15 sculture di Aldo Bergonzoni (Mantova 1899-Padova 1976).

2003: – Acquisizione, per donazione dagli eredi, di 2 dipinti di Walter Mattioli (Mantova 1921-2000).

LE STAMPE ANTICHE DELLA CITTÀ DI MANTOVA. Nel 2003 il Comune di Mantova ha acquistato da Tudy Sammartini, vedova dell'architetto e pittore Ugo Sissa, una collezione di stampe della città e del territorio di Mantova e di ritratti e soggetti in qualche modo legati a Mantova, che spaziano dal XV al XX secolo. Tale collezione è composta da 730 stampe e risulta essere la più ricca fra quelle conosciute. Le stampe sono custodite presso il Museo della Città in Palazzo San Sebastiano quale patrimonio grafico a completamento dell'itinerario storico culturale della realtà museale. Sono in programma numerose azioni integrate di valorizzazione e promozione dei beni custoditi ed esposti all'interno del Palazzo.

IL FONDO DEI DISEGNI DI ALESSANDRO DAL PRATO. Nel 2003 è stato donato alla Biblioteca Baratta del Comune di Mantova il fondo di disegni di Alessandro Dal Prato, illustre artista mantovano, composto da 558 disegni realizzati dal 1922 al 2000. Nel 2004 le opere sono state rese pubbliche attraverso la realizzazione di una mostra presso Palazzo della Ragione e la pubblicazione di un catalogo.

LE IMMAGINI FOTOGRAFICHE ARTISTICHE DELLA CITTÀ. È di proprietà comunale un archivio fotografico molto corposo che ha acquisito negli anni anche l'archivio storico fotografico Giovetti (storico fotografo cittadino) e nel 2002 sono stati acquistati scatti artistici della città di Mantova (comprensivi dei diritti di utilizzo) eseguiti dal maestro Vasco Ascolini, fotografo noto a livello internazionale. Il servizio fotografico realizzato dal maestro (composto da più di cento scatti), che ha riguardato il repertorio architettonico e culturale dell'intera città, è stato interamente pubblicato nel catalogo della mostra en plain air "Mantova: il segreto della città". Nel 2006 è stata implementata la dotazione fotografica moderna della città con circa ulteriori 350 scatti.

I nuovi progetti

Attraverso l'avvio di nuovi progetti sono state gettate le basi per un migliore utilizzo delle risorse del patrimonio culturale cittadino, attraverso la costruzione e il consolidamento di network locali, nazionali, comunitari e internazionali; al riguardo sono di seguito descritti le nuove progettualità in essere.

PROGETTO "LA CULTURA SENZA BARRIERE" NEL PERCORSO "GONZAGHESCO" (ARCUS). L'Amministrazione Comunale di Mantova ha costruito, in

questi anni, una rete culturale integrata, rappresentata da sistemi composti da biblioteche, musei, collezioni, raccolte, teatri. La consapevolezza da parte del Comune di Mantova di possedere e gestire, anche in collaborazione con enti ed istituzioni private, tali beni mobili ed immobili, ha determinato la volontà di firmare una convenzione con Arcus S.p.A., in accordo con il Ministero per i Beni e le Attività Culturali, per ampliare l'offerta culturale agli utenti con disabilità motorie, uditive e visive. Nell'ambito di tale progetto culturale, il gruppo di lavoro costituito dal Settore Opere Pubbliche e dal Settore Cultura del Comune di Mantova, ha realizzato una serie di interventi finalizzati ad una migliore comunicazione e fruizione delle collezioni e del patrimonio. Il Progetto è stato realizzato interamente con il finanziamento erogato dalla società ARCUS Spa, Società per lo sviluppo dell'arte, della cultura e dello spettacolo. I lavori sono iniziati a settembre 2005 per terminare entro il 2006. I siti interessati all'intervento sono i seguenti:

- *di proprietà o gestione comunale*: Museo della Città (San Sebastiano), Palazzo Te, Centro e Biblioteca Mediateca Gino Baratta, Centro di lettura di Lunetta Frassino, Centro di lettura di Colle Aperto, Centro di lettura di Te Brunetti, Centro di lettura di Borgo Chiesanuova, Casa di Riposo Isabella d'Este;
- *di proprietà Demaniale*: Palazzo Ducale;
- *di proprietà Ente ecclesiastico*: Duomo S. Barbara.

DESCRIZIONE INTERVENTI

CENTRO E BIBLIOTECA MEDIATECA GINO BARATTA. Presso il Centro Baratta sono state realizzate postazioni polifunzionali destinate a ipovedenti e non-vedenti. In particolare al piano terra della biblioteca, nella sala lettura, è stata installata una postazione informatica di lettura completa, dotata di Pc, screen readers, sintetizzatori vocali, scanner A3, sistemi riconoscimento testi ICR/OCR, display braille, stampante braille, programmi ingrandenti e collegamento alla rete internet. Nell'emeroteca è stata creata una postazione di lettura per ipovedenti costituita da videingranditore monocromatico e videingranditore portatile a colori per attivazione di servizi temporanei presso centri anziani. Inoltre sono state create delle postazioni di lettura per ipovedenti costituite da videingranditore monocromatico con schermo che ingrandisce testi e immagini fino a 43 volte la normale grandezza e li visualizza su un monitor a 17" presso: il Centro di lettura di Lunetta-Frassino; il Centro di lettura di Colle Aperto; il Centro di lettura di Te Brunetti; il Centro di lettura di Borgo Chiesanuova; la Casa di Riposo "Isabella d'Este". A breve si atti-

veranno incontri formativi per gli utenti disabili che accedono ai servizi della biblioteca sull'utilizzo delle attrezzature informatiche messe a disposizione delle biblioteche. Per quanto riguarda il patrimonio librario, sono stati acquistati circa 100 libri a grandi caratteri di tutti i generi e tipologie proprie delle biblioteche di pubblica lettura, in particolare saggistica e letteratura e circa 750 libri parlati o audiolibri su CD di tutte le discipline anche di recente pubblicazione che saranno esposti presso la sala lettura e saranno disponibili per il prestito.

MUSEO DI PALAZZO TE E MUSEO DELLA CITTÀ. Presso il Palazzo Te e il Palazzo San Sebastiano-Museo della città si è proposto di abbattere le barriere sensoriali per non vedenti e ipovedenti. Si è partiti dalla constatazione che nei due musei sono state pressoché completamente eliminate le barriere architettoniche per disabilità motoria. La grande affluenza che riguarda soprattutto Palazzo Te fa sì che sia cospicua la percentuale di ipovedenti e non vedenti che lo visitano. I musei non erano attrezzati per accogliere tale tipologia di pubblico, quindi questo intervento è stata un'eccezionale opportunità per rendere questi musei internazionalmente noti, antesignani di una politica culturale aperta all'agevolazione e al soddisfacimento culturale dei disabili alla vista. A tal fine sono stati realizzati diversi sussidi appositamente studiati e progettati: dieci bassorilievi prospettici, realizzati in scala con uso di sottosquadri e tenendo conto delle regole tiflodidattiche funzionali alla percezione tattile, di cui: n.8 bassorilievi raffigurano alcune scene tratte dal ciclo di affreschi di Palazzo Te:

- *Orfeo ed Euridice*, Camera di Ovidio o delle Metamorfosi;
- *l'Impresa del Guanto e l'Impresa della Salamandra*, Camera delle Imprese;
- *Il carro del Sole e il carro della Luna*, Camera del Sole e della Luna;
- *Il cavallo Morel Favorito*, ritratto di destriero tra i più amati da Federico II Gonzaga ed effigiato nella Sala dei Cavalli;
- *Psiche scopre Amore*, Camera di Psiche;
- *Ariete, Costellazione della Nave; i navigatori*, Camera dei Venti;
- *Davide e Golia*, Storie di Davide, Loggia di Davide;
- *La caduta dei Giganti*, Camera dei Giganti.

Inoltre n. 2 bassorilievi sono stati realizzati dopo un'accurata selezione delle opere della collezione presente a Palazzo San Sebastiano:

- *Occasio e Poenitentia*, Scuola di Andrea Mantegna;
- *Cristo cade sotto la Croce*, opera di Francesco Bonsignori.

Per ogni bassorilievo è stata redatta un'approfondita scheda tecnica che guiderà il visitatore nell'esplorazione tattile.

- n.1 plastico tridimensionale apribile della Camera dei Giganti che riproduce l'architettura interna, quindi la morfologia specifica dell'ambiente e le scene affrescate sulle quattro pareti e sulla volta. Le scene sono state realizzate a disegno a incisione, nel rispetto delle soglie tattili funzionali alla lettura aptica.
- n.1 plastico apribile del Museo della Città per permettere attraverso l'esplorazione tattile, al visitatore con problemi visivi, di esplorare e comprendere la forma, i volumi e i diversi aspetti architettonici del palazzo e l'interno della Sala dei Trionfi di Cesare.
- n. 5 cinque mappe visuotattili con il metodo Civis: due collocate a Palazzo Te e tre al Museo della Città. Presso Palazzo Te sono state collocate: la mappa del piano terra del palazzo e una mappa che mostra l'antica conformazione della città di Mantova come grande isola urbana, accanto all'isola del Te. Presso il Museo della Città sono state collocate le tre mappe visuotattili dei tre piani del palazzo.
- n. 2 postazioni informatiche accessibili all'interno del Museo della Città per non vedenti e ipovedenti. A tale scopo verrà installato uno screen reader (un software che permette l'esplorazione vocale dello schermo del computer e/o l'esplorazione tattile su un eventuale display Braille) e un software ingrandente che permette ad un'ipovedente di regolare la grandezza dei caratteri, il contrasto, ecc. per poter leggere le informazioni presenti sullo schermo.

Sono stati opportunamente redatti testi per le audioguide del Museo di Palazzo Te e del Museo della Città. I testi sono stati redatti in base alle esigenze cognitive delle persone non vedenti e ipovedenti che devono essere guidate vocalmente all'acquisizione di tecniche di esplorazione tattile per una comprensione dei contenuti formali, iconografici e stilistici, delle immagini dotate di valore estetico. L'audioguida comprende l'accompagnamento verbale all'esperienza tattile sui bassorilievi, approfondimenti sulle sale selezionate, indagini logistiche e temporali, per una percezione aptica e un visione cognitiva delle scene affrescate, complementari tra loro. Infine sono state realizzate 10.000 cartoline visuotattili sulle quali è stata rappresentata la pianta di Palazzo Te e quella del Museo della Città da distribuire ai visitatori che vorranno intraprendere questo percorso. Il percorso per non vedenti presso questi musei sarà completato entro dicembre; ad oggi sono state realizzate tutte le cinque mappe visuotattili, sei degli otto bassorilievi di Palazzo Te e il plastico della Sala dei Giganti, l'audioguida di Palazzo Te e le cartoline visuotattili.

CATTEDRALE DI S. PIETRO APOSTOLO – DUOMO. La Cattedrale di S. Pietro Apostolo, dotata all'interno di un notevole patrimonio iconografico for-

mato da tele a olio, affreschi, sarcofago paleocristiano, oreficerie, paramenti, ecc. è stata resa accessibile ai disabili tramite l'inserimento di una rampa per il superamento del dislivello tra la gradinata posta sulla facciata, prospettante su Piazza Sordello, e il marciapiede. Si tratta di una rampa a basso impatto ambientale realizzata con struttura e parapetto in ferro e pedana in lastre di calcare rosa di Verona con lavorazione superficiale a gradina.

BASILICA DI SANTA BARBARA. La Basilica di Santa Barbara è stata interessata dalla realizzazione di un locale adibito a servizi igienici per disabili, in quanto la Basilica verrà utilizzata sia per concerti che manifestazioni pubbliche. Il locale con volta a botte è ubicato al piano terra del corpo di fabbrica adiacente alla Basilica che si affaccia verso il Cortile della Cavallerizza e comunica con l'ingresso laterale antistante la sagrestia e l'interno della Basilica.

PALAZZO DUCALE. L'intervento realizzato presso il Museo di Palazzo Ducale ha permesso di ampliare il percorso museale per i visitatori con disabilità motoria. Prima di tale intervento vi era un itinerario ridotto che garantiva l'accessibilità alla Corte Vecchia e alla Camera degli Sposi. Oggi i disabili possono usufruire di un percorso che risulta raddoppiato rispetto a quello precedente, in particolare posso accedere alla Corte Nuova e raggiungere le due Gallerie più importanti del Palazzo: la galleria del Passerino, detta anche galleria delle Metamorfosi e l'appartamento dell'Estivale dove si trova la collezione di scultura greca e la maestosa galleria della Mostra, dove sono sistemati sessantaquattro busti marmorei, per gran parte eseguiti tra il I secolo a.C. e il III d.C. fino ad arrivare alla Galleria dei marmi. L'intervento è stato reso possibile tramite l'installazione di servoscala mobili e piccole rampe in legno, attraverso uno studio preliminare delle caratteristiche architettoniche dell'immobile, degli aspetti cromatici e dimensionali dei nuovi dispositivi al fine di individuare idonei spazi privi di decorazioni e di finiture architettoniche di pregio. Il percorso sarà a breve completato con segnali museali a totem, con testi in braille.

LA NUOVA ILLUMINAZIONE ARTISTICA DELLA CITTÀ. “Dalla necessità di garantire un illuminamento minimo in tutte le vie, all'esigenza di promuovere visivamente il paesaggio urbano, anche durante le ore serali, per restituire e valorizzare i colori, le forme e i materiali degli elementi architettonici e naturali”. Con questo intento è stata realizzata la nuova illuminazione artistica di Mantova, frutto di un ambizioso progetto promosso dal Comune, in collaborazione con le sovrintendenze di Brescia

e Mantova, e sostenuto anche grazie al contributo della Fondazione Cassa di Risparmio di Verona, Vicenza, Belluno e Ancona. Da dicembre 2003 i monumenti che hanno nuova luce vanno da Piazza Sordello a Sant'Andrea, comprendendo il Rio e le Torri. Si tratta del Duomo, di Palazzo Ducale, Piazza Sordello, Piazza Lega Lombarda, Piazza Paccagnini, Piazza Santa Barbara (compresa la chiesa ed il campanile), Via Rubens, Via Broletto, Piazza Broletto, Piazza Erbe, Palazzo della Ragione, Piazza Mantegna, Sant'Andrea (compresa la cupola e il campanile), Torre dei Gambulini, Torre della Gabbia, Torre dello Zuccaro, lungo Rio est e ovest, Via Roma, campanile di San Domenico, Loggia di Giulio Romano. L'idea di progettare l'illuminazione artistica lungo l'asse del "percorso gonzaghesco" ha permesso di ricostruire, per mezzo della luce, un percorso che attraversa la città di Mantova e ne valorizza i luoghi e gli edifici di maggior interesse storico e culturale, utilizzando apparecchi e soluzioni in grado di inserirsi armoniosamente nel contesto urbano. Il cosiddetto "percorso gonzaghesco" è rappresentato dal tragitto che dalla reggia di Palazzo Ducale si snoda per circa 2.200 metri sino a Palazzo Te. Obiettivo del progetto è stato di rivisitare e rivedere l'illuminazione pubblica esistente in modo da ottenere un impianto artistico omogeneo ed organico, in grado di dare risalto al contesto urbanistico esistente favorendone l'apprezzamento da parte di cittadini e visitatori. Lo studio e la realizzazione sono stati condotti cercando di rispettare al meglio le normative vigenti ed, in particolare, di evitare inquinamento luminoso ed inutili sprechi energetici.

I BENI CULTURALI E IL WEB. Negli ultimi anni le tecnologie applicate ai beni culturali hanno offerto risultati sorprendenti raggiungendo livelli estetici elevatissimi, riuscendo cioè a coniugare nelle ricostruzioni di opere d'arte, di siti, di monumenti o di paesaggi, la bellezza delle immagini con il rigore filologico. Un maggior impiego delle nuove tecnologie e l'ottimizzazione della gestione di servizi e beni culturali contribuiscono ad accrescere il valore e la diffusione della conoscenza dei nostri giacimenti verso un pubblico maggiore e differenziato per target d'utenza. A tale scopo si è intervenuti procedendo al restyling della rete civica, in termini di grafica e di contenuti, e creando portali specifici riferiti ai musei civici e alle collezioni che vi sono custodite, al Centro Culturale Baratta e alla Biblioteca Teresiana, oltre ad incentivare l'uso di nuovi software per la gestione dei monumenti di proprietà comunale e dei servizi culturali. Tutti i siti, costruiti nel rispetto degli standard W3C (criteri internazionali per l'accessibilità ai contenuti del web), funzionano a più livelli di lettura permettendo ad esperti e meno esperti un ottimale livello di ricerca e di organizzazione dei contenuti.

www.comune.mantova.it Dalla Home Page della rete civica del Comune di Mantova è possibile accedere immediatamente alle sezioni “Cultura e Turismo” e “Cultura e Spettacoli”. La prima offre informazioni sul sistema culturale della città (Sistema museale del MuMM e altri musei cittadini, poli culturali, biblioteche e archivi), informazioni turistiche (informazioni di servizio per il turista: come raggiungere mantova, informazioni sulla mobilità, uffici turistici, associazioni guide turistiche), proposte di itinerari turistici diversificati (percorsi culturali in città, percorsi enogastronomici, percorsi naturalistici, turismo verde, le vie d’acqua, cicloturismo). Scopo della sezione “Cultura e Turismo” è di offrire al cittadino e al turista una panoramica completa delle attività culturali e delle opportunità offerte dal territorio. All’interno della sezione vengono indicati i link tramite cui collegarsi alle diverse realtà e associazioni allo scopo di creare una rete di informazione il più possibile ramificata e completa. La sezione “Cultura e Spettacoli” fornisce l’elenco degli appuntamenti di cultura e spettacolo organizzati dal Comune di Mantova in collaborazione con le numerose associazioni operanti sul territorio.

www.mumm.mantova.it Il sito *www.mumm.mantova.it* nasce con lo scopo di dare visibilità attraverso internet a due importanti nuove realtà del Comune di Mantova: l’apertura di Palazzo San Sebastiano - Museo della Città (Sezione di Storia Urbana) e la costituzione del MuMM (Mantova ufficio Musei e Monumenti), di cui Palazzo San Sebastiano vuole porsi come il punto di accesso, oltre ad essere il prestigioso contenitore di opere di proprietà comunale, documenti e studi sullo sviluppo della città. Il sito web, allo scopo di trasmettere informazioni sulla storia della città, valorizzare e rendere fruibili le informazioni sulle collezioni civiche, promuovere il sistema museale civico e il sistema culturale mantovano, è strutturato attraverso diverse sezioni dedicate a Palazzo San Sebastiano (la storia, il museo, le mostre, il centro di documentazione, le fondazioni), ai Musei e i Monumenti della città (MuMM e gli altri musei cittadini), ai percorsi tematici “L’età d’oro dei Gonzaga” (percorsi su genealogia, cartografia storica, numismatica, araldica, architettura dell’epoca dei Gonzaga), all’attività didattica (progetti didattici attivi e archivio dei progetti realizzati).

www.bibliotecabaratta.it Sito del Centro Culturale Baratta, con informazioni sulle attività del Centro, sui servizi offerti e sulle raccolte e i fondi a disposizione.

www.bibliotecateresiana.it Sito della Biblioteca Teresiana, con informazioni sulle attività della biblioteca, sui servizi offerti e sulle raccolte e i fondi a disposizione.

MIM – Mantova Immagini Multimediali Sistema di catalogazione e gestione delle immagini dell'archivio corrente e storico civico. È stato progettato ed è in sperimentazione un "contenitore" virtuale che raccoglie tutte le immagini realizzate su Mantova. La banca dati è divisa per immagini istituzionali, culturali e urbanistiche provenienti dai vari uffici del comune e catalogati. Dalla stessa sarà possibile estrarre le immagini archiviate secondo un protocollo, nel formato adatto per l'uso che se ne intende fare. Dopo la fase sperimentale, durante la quale il sistema sarà accessibile ai soli operatori degli uffici comunali, l'applicativo sarà reso accessibile al pubblico per la consultazione delle immagini in esso conservate. L'utente potrà così visionare le immagini, conservarle in propri "archivi personali", inviare on-line eventuale richiesta di autorizzazione all'utilizzo (per scopi commerciali, scientifici, didattici) a seguito del pagamento delle relative tariffe. Attraverso il MIM sarà inoltre possibile consultare una selezione degli archivi digitali delle collezioni civiche e degli archivi fotografici bibliotecari, e contattare i responsabili degli archivi per livelli di ricerca più approfondita.

Celebrazioni per il V centenario della nascita di Ferrante Gonzaga (Mantova-Guastalla) Nel 2007 saranno proposte e organizzate, in partnership tra il Comune di Mantova e il Comune di Guastalla, le iniziative per celebrare il V centenario della nascita di Ferrante Gonzaga, terzogenito di Francesco e di Isabella d'Este e fondatore della città di Guastalla. La collaborazione fra i due Comuni si svilupperà mediante l'organizzazione di iniziative in occasione dell'emissione del francobollo celebrativo e attraverso lo svolgimento di conferenze, incontri e visite ai luoghi di Ferrante ancora presenti e conservati sia a Mantova che a Guastalla. Particolare rilevanza assumerà questa partnership in occasione della mostra storico-documentale programmata negli ambienti restaurati del Palazzo Ducale di Guastalla dal settembre al dicembre 2007.

Le principali iniziative di valorizzazione del Comune di Sabbioneta

Interventi realizzati e/o in corso di realizzazione

Per quanto riguarda la valorizzazione del patrimonio architettonico del centro storico di Sabbioneta, unico nel suo genere l'Amministrazione comunale ha dato via in concerto con altri Enti tra cui la Soprintendenza per i Beni Architettonici e del Paesaggio a diversi interventi nel corso degli anni per il recupero e la valorizzazione del patrimonio architettonico, l'intervento più

consistente degli ultimi tempi è riconducibile al programma FIO del 1989 riguardante immobili di proprietà comunale; al riguardo diverse opere sono state iniziate nel 1991 ed:

- alcune compiute su Palazzo Giardino, la Galleria, il Teatro Olimpico e le due porte Gonzaghesche e Palazzo Forti (adibito a centro universitario, Biblioteca con una parte destinata a foresteria e ad appartamenti comunali);
- altre parzialmente realizzate quali in particolare quelle attinenti alla Mura Rinascimentali (pulite e risanate per circa 1200mt su 2850mt del loro intero sviluppo), ed al Palazzo Ducale (non tutti gli ambienti sono ancora disponibili alla funzione a cui è adibito).

Tutti questi interventi pubblici si sono svolti sotto il diretto controllo della Soprintendenza per i Beni Architettonici e del Paesaggio, come quelli privati di recupero del Palazzo del Capitano e del Convento del Carmine.

I nuovi progetti

Le nuove iniziative finalizzate alla conservazione ed al recupero del patrimonio storico artistico della “Città ideale” sono di seguito riportate; in particolare tali azioni sono la sintesi delle azioni previste da differenti programmi definiti, sottoscritti o adottati dall’Amministrazione Comunale di Sabbioneta:

- Accordo di Programma per il recupero della Città Murata;
- Piano del turismo;
- Progetto del Piano Particolareggiato di interesse sovracomunale per il Centro Storico.

Alla base dei vari programmi sta la consapevolezza e la presa di coscienza di quelle che sono le potenzialità di sviluppo economico del territorio. Sabbioneta costituisce un interessante esempio di territorio fortemente vocato al terziario e quindi alla gestione ed erogazione di servizi collegati anche al turismo e alla cultura. La valorizzazione, implementazione e ottimizzazione di tale sistema a livello territoriale hanno costituito e costituiranno gli obiettivi principe di ogni azione programmatica per lo sviluppo e la valorizzazione della città.

L’obiettivo dell’Amministrazione comunale, e dei diversi soggetti interessati, è il mantenimento e la valorizzazione di un bene architettonico unico a livello nazionale ed europeo, quale è la Città Murata realizzata su volere di Vespasiano Gonzaga, che già oggi accoglie una media di circa 40.000 visitatori annui. È una politica di valorizzazione, quella intrapresa dall’Amministrazione, attenta alla compatibilità sociale e ambientale, facente perno in primo luogo sulle specificità locali (che non sono riducibili alla presenza di un bene storico di rilevanza internazionale), con la finalità di promuovere lo sviluppo economico e sociale della comunità insediata.

In particolare si riporta di seguito il riepilogo delle iniziative avviate e la relativa descrizione dei dettagli dei medesimi interventi.

1. CORTINA MURARIA E CITTÀ MURATA
 - piano annuale di manutenzione dalla vegetazione infestante con taglio meccanico ed interventi diserbanti con prodotti chimici;
 - sistemazione della strada realizzata attorno alle mura da utilizzare per la manutenzione e quale elemento paesaggistico per ammirare le mura dall'esterno;
 - utilizzo della casetta a Porta Vittoria;
 - recinzione degli Spalti di proprietà comunale per il loro utilizzo pubblico (progetto ex Spalto Bresciani);
 - piano generale di contenimento delle colonie di piccioni che si sono insediate nei monumenti sia civili che religiosi, causando gravi danni alle coperture ed ai sottotetti con una prospettiva nel futuro di ingenti investimenti per la loro manutenzione e restauro.

DESCRIZIONE DELL'INIZIATIVA

Nel corso degli anni Ottanta e Novanta alcuni bastioni e parte delle cortine sono state oggetto di un intervento conservativo finanziato con fondi FIO ed eseguito dalla Soprintendenza per i Beni Architettonici e del Paesaggio delle province Brescia, Cremona e Mantova, ma un notevole degrado persiste nelle zone non restaurate, così come già si evidenzia la necessità di una diffusa manutenzione ed il mantenimento in funzione della fascia di rispetto ad uso di strada pedonale posta a perimetro delle mura. Restituzione fotogrammetrica o raddrizzamento delle mura, da realizzarsi mediante rilievo geometrico su base topografica, costituito da una rete d'inquadrimento plano-altimetrica e d'appoggio, per poter derivare le coordinate di un sufficiente numero di punti che consenta la determinazione dei prospetti a partire dai modelli fotogrammetrici e dal loro orientamento assoluto o direttamente dai fotogrammi nel caso di semplice raddrizzamento, messa in scala e mosaicatura digitale. Dovranno essere restituiti il rilevamento in piante, prospetti e sezioni in formato grafico, si file in DWG, in scala 1:50, la referenziazione delle reti secondarie o di raffittimento, le parti di rilievo diretto. La restituzione dei fronti si presenterà con immagini fotografiche a colori in scala 1:50 in forma vettoriale su file in formato DWG.

Analisi del degrado in atto, basato sull'analisi visiva ed eventuali verifiche di laboratorio, da restituire mediante mappatura da riportare sulle tavole di rilievo in scala 1:50 e relazione dettagliata che individui i processi in atto, le cause che li hanno determinati.

Studio di fattibilità. Dovrà essere elaborato uno studio di fattibilità che

individui proposte e processualità finalizzate alla conservazione e alla rifunzionalizzazione della cortina muraria nell'ambito della valorizzazione della Città Murata, in relazione ai beni culturali presenti, all'individuazione di nuovi spazi di socialità e di spettacolo, di nuove iniziative, sia culturali che economiche, che sinergicamente determinino condizioni di rilancio per la città nel suo complesso, anche in connessione col paesaggio circostante, alla determinazione di itinerari culturali in ambito provinciale, ed alla circuitazione dei flussi del turismo culturale, alla capacità e potenzialità di attivare collegamenti con le maggiori città, alla capacità ricettiva.

Valorizzazione e riqualificazione dello Spalto ex Bresciani. Attualmente l'area è uno spazio verde, collocata a nord ovest della città, a ridosso e all'interno delle mura difensive. Si affaccia su Via Campi, da cui è separata tramite muro, ed è strettamente connessa anche con Piazza Ducale. In parte è usata come parcheggio, e in parte come area di svago senza vocazioni specifiche. Si percepisce comunque l'indubbio fascino dovuto alla vicinanza con così tante e tali bellezze architettoniche ed artistiche. L'intervento si puntualizza e si articola sulla realizzazione di uno stralcio di ampiezza di circa 19.000 mq, denominato Spalto Bresciani, dal nome dell'ultimo proprietario. Si tratta di un'area verde racchiusa in uno degli speroni delle famose mura difensive di Sabbioneta. Il progetto generale sull'area prevede una serie di interventi che ne sviluppino le potenzialità ricettive connesse alla presenza turistica che ogni anno accorre numerosa a Sabbioneta. Il fatto che perlopiù tutti, oseremmo dire nel mondo, identifichino Sabbioneta come "la città a forma di stella", alludendo al disegno in pianta dovuto alla presenza delle mura, e la stretta connessione con esse dell'area in oggetto, ci fa pensare che questo sia assolutamente da intendersi come luogo appartenente alla storia della città, nevralgico come testimonianza e come potenzialità da esprimere e alle quali dare forma. La realizzazione dello stralcio esecutivo funzionale per la realizzazione di un punto di sosta attrezzato all'interno dello Spalto "Ex Bresciani" è un'operazione che va ben oltre l'opera in sé, il significato intrinseco è legato al completamento di un numero di interventi che oltre a riqualificare un ambito particolare del territorio, si pone come punto di partenza, o di arrivo di un percorso ben definito che si collega attraverso ciclabili e percorsi a basso impatto ai comuni limitrofi. Inoltre l'intera area costituirà un polo che andrebbe a soddisfare una richiesta di sosta temporanea a più larga scala. Sabbioneta è infatti un polo catalizzatore per chi si avventuri nel territorio in cui essa si trova, sia per la sua importanza storico-architettonica, sia per la sua rilevante valenza ambientale, Si presta dunque ad essere un elemento molto importante,

entro il quale realizzarne la continuità e la percorribilità. Questo dà alla volontà di intervenire nell'area dello Spalto maggiore spessore e forza, in quanto tutto il patrimonio culturale ed ambientale presente andrebbe supportato con elementi ricettivi, di cui quest'intervento è un importante tassello.

Ulteriori azioni da prevedersi per il recupero e la conservazione delle mura:

- piano annuale di manutenzione dalla vegetazione infestante con taglio meccanico ed interventi diserbanti con prodotti chimici;
- sistemazione della strada realizzata attorno alle mura da utilizzare per la manutenzione e quale elemento paesaggistico per ammirare le mura dall'esterno.

Piano generale di contenimento delle colonie di piccioni che si sono insediate nei monumenti sia civili che religiosi, causando gravi danni alle coperture ed ai sottotetti con una prospettiva nel futuro di ingenti investimenti per la loro manutenzione e restauro. La città di Sabbioneta offre per la propria conformazione urbanistica e architettonica moltissimi luoghi di riparo per i piccioni. Sottotetti, solai, cornicioni e balconi sono i luoghi preferiti per la nidificazione ma spesso in questi luoghi, se difficilmente accessibili o incontrollati, si creano cattive condizioni igieniche per la presenza di polvere, guano (escrementi dei volatili) e carcasse di animali, che possono essere pericolose sia per gli uomini che per gli stessi piccioni. L'eccessiva presenza di colombi in città comporta problemi di carattere igienico-sanitario. Ad esempio, dove maggiore è la loro concentrazione si hanno i danni ai monumenti e agli edifici causati dal guano, sporcizia e degrado dell'ambiente.

Descrizione degli interventi ipotizzati. Ai fini di garantire la tutela degli edifici storico artistici della città e degli spazi pubblici destinati agli esercenti o al semplice passeggio, ma anche e soprattutto la tutela degli animali in oggetto, si è ipotizzata la realizzazione di interventi che in alcun modo feriscano o danneggino i colombi, evitando anche l'utilizzo di strumenti deterrenti che utilizzassero corrente elettrica, ultrasuoni, sistemi fotovoltaici, così come l'utilizzo di strutture con punte e aghi di metallo che possano in alcun modo ferire questi volatili o di eventuali repellenti chimici. Si è invece optato per la scelta di strumenti efficaci, ma non cruenti o violenti nei confronti degli animali nella fattispecie si sono individuati dissuasori, semplici, che nel contempo non disturbino l'impatto visivo sul monumento e permettano pertanto di garantire la fruibilità turistica e culturale degli edifici, cercando di garantire e ristabilire il giusto equilibrio tra le esigenze di tutela della salute pubblica e del patrimonio artistico e il numero dei piccioni che popolano la nostra città. L'intervento verrà realizzato sulla base del contributo erogato dalla

Provincia di Mantova sul lato destro della Galleria degli Antichi ovvero in prossimità dei locali pubblici, considerato l'ipotesi di realizzare lo stesso sull'intera misura della Galleria ovvero 98m lineari o, verosimilmente, sulla base dei fondi a disposizione per la parte maggiormente interessata dal fenomeno ovvero per circa la metà della lunghezza dell'edificio. Sarà inoltre necessario intervenire a Sabbioneta presso il medesimo edificio attraverso la chiusura di alcuni accessi al sottotetto che permettono attualmente l'ingresso degli animali in spazi disabitati, ma immediatamente soprastanti luoghi di particolare valore artistico quali la galleria degli Antichi o le sale affrescate e preziosamente decorate site al primo piano del Palazzo Giardino. Il suddetto intervento potrà avvenire attraverso l'utilizzo di reti di plastica a basso impatto visivo per non deturpare l'immagine dell'edificio, che si affaccia su una delle principali piazze della città. Reti ornitologiche anti-intrusione: sono utilizzate per la chiusura di cortili interni, celle campanarie, finestre e vari tipi di accesso. La colorazione delle reti va dal nero al bianco, secondo la necessità di renderla più o meno invisibile. Costituisce il sistema più indicato per garantire una inaccessibilità completa agli uccelli indesiderati in spazi ampi, quali sottotetti, finestre, balconi, capannoni, porticati, ecc. Le reti possono essere montate con qualsiasi angolatura, da orizzontale a verticale, ed è inoltre possibile seguire ogni forma architettonica, sono pertanto particolarmente adatte ad edifici caratterizzati da strutture complesse e articolate quali l'antica galleria di Sabbioneta. La rete è intessuta con corde di polietilene ad alta densità intrecciate e annodate, che vengono stabilizzate contro i raggi U.V. per assicurare una maggiore resistenza agli agenti atmosferici. L'intervento verrà implementato nel medio/lungo termine in fase sia di ristrutturazione di vecchi edifici sia di nuovi progetti al fine di approntare tutte quelle scelte edilizie che inibiscono la posa e la nidificazione dei piccioni quali chiusura di fessure, abolizione di inutili cordoli, cornicioni sporgenti, ma anche attraverso una opera di informazione alla cittadinanza riguardo le problematiche inerenti la coabitazione uomo-piccione attuata attraverso opportuni mezzi informativi (giornalino, assemblee, volantini, ecc) in modo da guadagnare il consenso dell'opinione pubblica, essenziale per il successo di un intervento complesso. Una delle ragioni dell'incremento demografico dei piccioni, soprattutto a Sabbioneta, è l'ambiente favorevole alla riproduzione che caratterizza in genere le nostre città: mancano le specie predatorie, ci sono numerose zone protette per la nidificazione e il cibo è abbondante durante tutto l'anno. Inoltre sembra che l'elevata quantità di carboidrati contenuti nel pane offerto dai cittadini ai piccioni aumenti il numero di cicli riproduttivi annuali, causando un soprannumero degli esemplari, anche di quelli deboli e malati portatori di infezioni.

Tempi di realizzazione del progetto. Il Comune di Sabbioneta intende realizzare il progetto nei termini più brevi e quindi possibilmente entro l'anno in corso, considerata l'urgenza di intervenire ai fini della tutela degli edifici stessi e ai fini di ottimizzare la gestione dei pubblici spazi e un adeguato servizio di accoglienza turistica.

2. PALAZZO DUCALE

- realizzazione dell'impianto elettrico, in sostituzione di quello aereo esistente, finalizzato all'utilizzo del palazzo quale contenitore per mostre;
- realizzazione dell'allestimento del Museo della Città, con l'esposizione oggetti storici di proprietà comunale che sono pochi ma di grande valore (cavalcata, busti, stemmi).

DESCRIZIONE DELL'INIZIATIVA: Il Palazzo Ducale di Sabbioneta subisce nella sua evoluzione diverse modifiche, in particolare in seguito ad un violento incendio che alla fine del Settecento comporta la perdita del secondo piano e diversi danneggiamenti alle strutture architettoniche. I ricchi soffitti lignei scolpiti e decorati del palazzo, testimonianza di grande bellezza e capacità nell'arte dell'intaglio, manifestano diverse problematiche di degrado diffuso che, attraverso gli studi e le progettazioni attivati dall'Accordo di Programma, s'intende indagare approfonditamente, così che in seguito si possano predisporre gli interventi necessari ad assicurarne la conservazione al futuro. Si evidenziano, in particolare, la sala detta della Gran Guardia, il cui soffitto ligneo conserva tracce di policromia e al centro uno stemma ligneo di Spagna, mentre una lamina di oro zecchino ricopre quello delle sale d'Oro. La sala degli Imperatori con il ricco soffitto ligneo compartito in lacunari dove si riconoscono gli stemmi araldici di Vespasiano e della seconda moglie Anna d'Aragona. La saletta dei Leoni, quella dell'Angelo, quella degli Ottagoni ed infine, quella dei Grappoli, che sono caratterizzate dai fastosi soffitti intarsiati, di vago stile moresco, fatti realizzare da Vespasiano al ritorno dalla Spagna. Risulta perciò necessario realizzare un accurato progetto della conoscenza di questi manufatti, che verifichi le caratteristiche geometriche, materiche e strutturali di ogni singolo ambiente, tutti diversi per disegno, finiture, qualità formali nonché per le problematiche conservative.

FASI DEL PROGETTO:

Rilievo geometrico del primo piano del palazzo da eseguirsi mediante rilievo strumentale con teodolite per la costituzione di una rete interna di inquadramento principale, generata da punti fissi, ed una di raffittimento da eseguirsi con distanziometro, anche determinando dei punti

d'appoggio realizzati con mire rimovibili a rilievo ultimato, e rilievo diretto per definire eventuali dettagli. Il rilievo dovrà restituire la planimetria generale del piano ed il disegno di ogni singola stanza (pianta, pareti e soffitto), in scala 1:50. Tutti i disegni dovranno essere forniti in formato AutoCad, file con estensione dwg per le restituzioni vettoriali, jpg o tif per le immagini digitali, Word o Excel per i testi, memorizzati su supporto digitale (cd rom o dvg).

Rilievo fotogrammetrico o tramite laser scanner, con restituzione in 3D in formato vettoriale, e visualizzazione grafica, oppure con sovrapposizione delle immagine fotografiche raster, dei solai lignei, intagliati o cassettonati, le cui reti di appoggio per l'acquisizione di dati saranno costituite dalle reti realizzate per il rilievo geometrico, in scala 1:20.

Restituzione grafica dello sviluppo delle superfici da realizzarsi con appoggio topografico e fotografico, con spalmatura di immagini raster, dei restanti soffitti decorati del primo piano, in scala 1:20.

Indagini sugli elementi lignei per accertare lo stato di conservazione delle strutture portanti (travi, assiti) e delle parti decorate (solai dipinti, solai a cassettoni scolpiti) mediante le seguenti operazioni:

- Rilevamento delle sezioni nominali delle strutture portanti (minime/massime o medie), da restituire sul supporto informatico di base costituito dal rilievo geometrico, in scala 1:20.
- Ispezioni a vista delle strutture con l'individuazione macroscopica delle specie legnose in opera e delle relative caratteristiche specifiche (portanza, durabilità); verifica e localizzazione dei difetti intrinseci, delle alterazioni, dei punti di criticità, e relativa valutazione tecnica; determinazione delle classi di rischio biologico; individuazione delle patologie in atto o pregresse. I risultati delle verifiche saranno riportati, tramite mappatura (tavole tematiche), sui file di rilievo geometrico o fotogrammetrico, eventualmente anche 3D, in scala 1:20.
- Diagnostica. Esecuzione di prove penetrometriche e resistografiche (mediante resistografo) nelle zone d'appoggio delle travi e/o nelle parti critiche evidenziate nel corso della fase di verifica. Indagine dendrocronologica da realizzarsi per campioni (il numero sarà da valutare). Eventuale rilevamento della consistenza interna delle sezioni mediante carotaggio, a campione.
- Interpretazione dei dati. Stima delle sezioni residue resistenti, considerazioni sull'affidabilità delle opere indagate, relazione tecnica con indicazioni delle modalità d'intervento, schedatura e rilievo fotografico a campione, restituzione con mappatura (tavole tematiche), sui file di rilievo geometrico o fotogrammetrico, eventualmente anche 3D, in scala 1:20.

Diagnostica delle pellicole pittoriche. Attraverso il prelievo di minime quantità di materiali in opera, dovranno essere eseguite su campioni: analisi chimiche per determinare la composizione, e le percentuali dei componenti, delle malte e dei pigmenti, e di altri prodotti eventualmente presenti sulle superfici, unitamente ad analisi per diffrazione con raggi X, verifica con microscopia ottica, e microscopia elettronica a scansione (sem) con microsonda X, studio petrografico in sezione sottile, sezione lucida per la caratterizzazione della microstratigrafia, corredate da indagine spettrofotometrica (ftr) e analisi alla microsonda elettronica (eds), tutte da realizzarsi secondo le normative Uni-Normal in vigore.

Dovranno essere consegnate, terminate le prove, una relazione esplicativa corredata da fotografie e schemi microstratigrafici e la mappatura delle zone di degrado con le indicazioni operative d'intervento identificate, da specifiche e dettagliate schede tecniche.

Si rammenta che in caso di restauro di superfici decorate è obbligo che la relazione di restauro sia effettuata da un restauratore abilitato.

Impianti. Dovrà essere eseguita la verifica del sistema impiantistico esistente, sia quello relativo all'illuminazione del palazzo che quello realizzato su tralici per esposizioni temporanee. Si dovrà predisporre una proposta di integrazione del sistema di illuminazione dei soffitti lignei e di sostituzione del sistema posizionato sui graticci, che dovrà avere come caratteristica il reimpiego di canalizzazione esistenti o la realizzazione di un nuovo sistema che dovrà correre in esterno, non intaccando le murature.

Progetto di gestione. Il palazzo oggi costituisce il museo di se stesso, e la visita consente di ammirare la particolare bellezza delle sale con i preziosissimi soffitti lignei e le sculture equestri dei Gonzaga. Al piano interrato sono stati restaurati alcuni ambienti con l'accesso dal cortile interno, che possono assumere la funzione di sale espositive. Occorre verificare la compatibilità degli spazi del palazzo con un più ampio utilizzo espositivo per mostre temporanee e le modalità di gestione sinergica con gli altri edifici monumentali cittadini.

Ulteriori interventi da prevedersi presso Palazzo Ducale:

- realizzazione dell'impianto elettrico, in sostituzione di quello aereo esistente, finalizzato all'utilizzo del palazzo quale contenitore per mostre.
- realizzazione dell'allestimento del Museo della Città, con l'esposizione oggetti storici di proprietà comunale che sono pochi ma di grande valore (cavalcata, busti, stemmi);
- la creazione di un nuovo museo della città all'interno di Palazzo Ducale e di un museo diffuso, che venga a coincidere con Sabbioneta

stessa, rappresenta l'intervento necessario per valorizzare la complessità e il patrimonio artistico della città ideale.

Innanzitutto, a livello della scelta strategica, è senz'altro rilevabile come, implementando un modello di gestione dei musei locali che si configura sempre di più come strumento di superamento di una concezione anacronistica dei musei (quali strutture statiche di conservazione, isolate dal contesto) e di ideale riqualificazione, secondo standard omogenei, di un'offerta museale caratterizzata dalla prevalenza del "piccolo museo", si potrebbe dire che, a livello della formazione della strategia il Museo Diffuso costituisce un modello scaturito da un'attenta riflessione sui caratteri dell'offerta culturale e sulle esigenze della comunità. La strategia è infatti incentrata sull'equiparazione a museo di ogni bene/luogo di interesse culturale (anche archeologico e naturalistico) e suscettibile di integrazione in sistema, più che sull'accentuazione della logica di convenienza economica. La finalità strategica prevalente consiste, di conseguenza, in una riqualificazione del patrimonio culturale – iniziando dai musei locali – secondo standard minimi di dotazioni, prestazioni ed attività, e in una valorizzazione unitaria della stesso. Nella sua formazione, dunque, la strategia scelta è estremamente coerente con l'identità locale e ben interpreta, promuovendoli, i rimandi interni al patrimonio culturale – museale e non – e la consonanza tra paesaggio, insediamenti storici e beni artistici minutamente ed omogeneamente diffusi su tutto il territorio.

3. PALAZZO DEL GIARDINO

- restauro del cornicione ligneo che versa in uno stato di grande degrado;
- restauro del gabinetto di Venere al piano terra;
- sistemazione dell'area del giardino o in chiave filologica o finalizzata all'utilizzo per manifestazioni.

DESCRIZIONE DELL'INIZIATIVA

Restauro del gabinetto di Venere. La saletta, posta al piano terreno, è soggetta ad in incipiente degrado determinato da problematiche legate all'umidità, ma la cui origine (di risalita, infiltrazione o di condensa) non è chiara. Pertanto si rende necessaria una specifica campagna d'indagini e verifiche per individuarne e rimuoverne le cause, oltre gli effetti, unitamente all'accertamento della reale consistenza del danno in corso alla volta decorata con stucchi e pitture. Anche in altre parti del palazzo si sono verificati problemi di degrado derivati da umidità d'infiltrazione, in particolare al primo piano nella Sala di Enea, pertanto tutto l'edificio necessiterebbe almeno di verifiche periodiche, se non proprio una campagna più vasta di monitoraggio microclimatico. Le indagini comprende-

ranno l'esecuzione di prove *in situ* non distruttive, di tipo attivo e passivo (termiche, monitoraggi), e minimamente distruttive, cioè con prelievo di campioni per analisi chimico-fisiche.

Fasi dell'indagine e della progettazione. Rilievo del regime termoigrometrico delle murature. In base alla distribuzione del degrado che interessa gli intonaci decorati, si dovrà approntare uno studio sistematico del regime termoigrometrico delle murature, e verificare la distribuzione del contenuto d'acqua delle zone più imbibite. A tal fine si procederà innanzitutto al rilievo delle superfici più fredde mediante termovisione all'infrarosso. Successivamente, individuate le aree soggette ad anomalie termiche, si verificherà il contenuto d'acqua con test gravimetrici, sia in superficie sia a diverse profondità per ottenere i valori di imbibizione lungo la sezione trasversale della muratura. Le prove saranno condotte alle quote risultate più significative dalla precedente indagine termografica. Tale procedimento permette di ridurre notevolmente il numero di saggi da prelevare, rispetto al solo prelievo di campioni in funzione della mappatura del degrado, e di estendere i risultati dell'indagine gravimetrica all'intera area che è risultata omogenea termicamente. Ottenuta l'identificazione delle aree maggiormente interessate dall'umidità e le quantità di acqua contenuta, occorrerà procedere all'esame delle possibili vie di adduzione di acqua. A tal fine occorrerà valutare la geometria delle terreno adiacente agli edifici, con particolare attenzione alle pendenze, al percorso delle canalizzazioni fognarie, alla connessione della pavimentazione con le murature, all'orientazione degli edifici. Inoltre sarà necessario verificare le canalizzazioni di gronda, il loro effettivo stato di conservazione, la loro portata durante le precipitazioni meteoriche, e il percorso dell'acqua meteorica una volta raccolta. Le prove dovranno essere ripetute nelle quattro stagioni dell'anno, avendo cura di registrare le condizioni meteorologiche intercorse tra una battuta e l'altra oltre, ovviamente, che durante le misure. In tal modo sarà possibile discriminare tra le possibili cause di adduzione d'acqua, come ad esempio tra le precipitazioni atmosferiche e l'acqua di falda.

Eventuale Monitoraggio Microclimatico. Il problema dell'umidità muraria non può essere disgiunto dall'accurata analisi delle condizioni ambientali in cui l'edificio è posto. I microclimi interno ed esterno e la situazione termoigrometrica della muratura sono strettamente legati al continuo processo di cambiamento di stato dell'acqua contenuta nei materiali e nell'atmosfera, più che allo stato d'imbibizione rilevato nelle murature. La velocità di evaporazione, e di conseguenza la cristallizzazione dei sali solubili, è fortemente influenzata dalle condizioni termoigrometriche che si vengono a generare all'interno dell'edificio, intendendo

con ciò tanto le condizioni climatiche dipendenti da quelle esterne e dall'orientazione, dalla geometria della costruzione, ecc., quanto le variazioni che l'utilizzo dell'ambiente comporta. Inoltre occorre considerare che la conservazione delle decorazioni, stucchi e legno intagliato, necessita di un controllo continuo sui parametri ambientali, e pertanto si renderebbe necessaria l'installazione di termoigrometri nello stanzino di Venere e, nel caso che il finanziamento lo consenta, anche nelle sale ove il degrado testimonia avvenute infiltrazioni e dove esistono cassettonati lignei più pregiati.

Termoigrometri. Il microclima potrà essere monitorato con l'installazione nel Gabinetto di Venere di una sonda fissa ad acquisizione ogni 6 ore e controllo psicrometrico periodico. Ulteriori sonde per un monitoraggio più completo potrebbero essere collocate nei restanti ambienti del palazzo, qualora le risorse disponibili lo consentano. Il numero di sale in cui sono presenti materiali suscettibili di degrado se conservati non adeguatamente (legno e stucchi) è molto elevato, ma possono essere raggruppati in ambienti omogenei, pertanto si dovrebbe dotare di almeno un termoigrometro ognuno dei locali maggiormente a rischio. Un'altra sonda potrebbe essere installata all'esterno, sotto il cornicione di gronda in legno del prospetto occidentale ed una sul prospetto meridionale.

Psicrometria. Questo monitoraggio consente l'estrapolazione di dati utili solo se l'indagine viene estesa ad un ambito più vasto, in particolare alle zone più interessanti per il pregio delle finiture, la qualità dell'architettura (il Gabinetto di Venere al Piano Terreno ed, eventualmente, la Sala di Enea al primo piano), dove si potrebbe realizzare il controllo psicrometrico con cadenza stagionale, ma che potrebbe essere esteso anche a tutto il primo piano (esclusa la galleria). Questa valutazione dovrà essere effettuata sulla base di un controllo più in dettaglio dei costi e/o delle possibili offerte.

Diagnostica dei materiali e delle fenomenologie di degrado. Attraverso il prelievo di minime quantità di materiali in opera, dovranno essere eseguite su campioni: analisi chimiche per determinare la composizione, e le percentuali dei componenti, delle malte e dei pigmenti, e di altri prodotti eventualmente presenti sulle superfici, unitamente ad analisi per diffrazione con raggi X, verifica con microscopia ottica, e microscopia elettronica a scansione (SEM) con microsonda X, studio petrografico in sezione sottile, sezione lucida per la caratterizzazione della microstratigrafia, corredate da indagine spettrofotometrica (FTR) e analisi alla microsonda elettronica (EDS), tutte da realizzarsi secondo le normative UNI-NORMAL in vigore. Si dovrà valutare, ad integrazione delle prove gravimetriche già indicate, la necessità di eseguire ulteriori verifiche di tipo fisico, quali l'analisi della distribuzione granulometrica, la determi-

nazione della porosità e la determinazione della capacità di adescamento. Dovranno essere consegnate, terminate le prove, una relazione esplicativa corredata da fotografie e schemi microstratigrafici e la mappatura delle zone di degrado con le indicazioni operative d'intervento identificate, da specifiche e dettagliate schede tecniche. Si rammenta che in caso di restauro di superfici decorate è obbligo che la relazione di restauro sia effettuata da un restauratore abilitato. I problemi conservativi dell'apparato decorativo della volta e della lunetta del lato nord del Camerino sono originati da consistenti fenomeni di umidità di risalita capillare all'interno delle murature, accentuati dalla presenza di intonaci a base di cemento, applicati sulle pareti al di sotto dei dipinti nel corso di precedenti interventi di restauro. Il fenomeno, sicuramente in atto da molto tempo, come testimoniano gli estesi rifacimenti eseguiti in gesso sia nella decorazione plastica che nell'intonaco a marmorino, è particolarmente attivo in corrispondenza delle pareti del Camerino, verosimilmente a causa di una depressione del terreno, in corrispondenza dell'angolo N/E dell'edificio, che convoglia in quella zona buona parte delle precipitazioni cadute sul piazzale antistante. Queste prime osservazioni, che andranno confermate dalla misurazione sistematica delle percentuali di umidità contenute nella muratura, rendono per il momento proponibile sull'apparato decorativo solo un primo intervento di conservazione che miri a contenere i danni derivanti dai fenomeni in atto. I lavori di restauro dei dipinti saranno associati ad un indispensabile e urgente intervento di risanamento della struttura muraria che preveda la rimozione degli intonaci cementizi dalle pareti, sia all'interno che all'esterno, e ad un intervento complessivo che riesca ad eliminare o quanto meno a ridurre gli apporti di umidità alle fondazioni dell'edificio, in modo da evitare in futuro il riproporsi dei medesimi fenomeni di degrado.

Interventi conservativi in programma. I primi interventi comporteranno il riadagiamento delle scaglie di colore sollevate e la rimozione a secco, con pennelli morbidi, delle efflorescenze saline presenti sulla superficie, causate dalla presenza di umidità. Si procederà poi al controllo e all'eventuale consolidamento per iniezione degli strati d'intonaco distaccati dalla muratura e al bendaggio provvisorio degli ornati plastici in pericolo di caduta. Sulle parti particolarmente soggette a fuoriuscita di sali solubili verranno applicate compresse sottili di argilla assorbente e acqua distillata per proteggere le decorazioni dall'azione disgregante della cristallizzazione dei sali di alterazione. Terminati questi primi lavori urgenti saranno eseguiti gli indispensabili interventi di risanamento delle murature, al momento in fase di progettazione, che precederanno il restauro generale dell'apparato decorativo del Camerino.

Cortile di Palazzo Giardino ipotesi di ricostruzione

Scarse e generiche sono le indicazioni relative al giardino all'italiana posto nella corte chiusa posta nel retro del Casino. Un vero hortus conclusus del quale si cerca di proporre una verosimile ricostruzione in virtù delle laconiche note di cui si ha conoscenza. Dovrà essere eseguita un'accurata indagine bibliografica e storico-documentale in archivi italiani ed esteri per reperire nuove testimonianze riguardo alla forma del giardino. L'indagine archeologica in situ dovrà ricercare eventuali resti dell'antica conformazione del giardino (la presenza di impianti, di strutture), unitamente allo studio mensiocronologico ed alla lettura stratigrafica del sito e del muro di cinta. Dovrà essere consegnata una relazione con i registi ed eventuali riproduzioni dei documenti ritrovati e di quelli consultati, nonché la visualizzazione grafica delle risultanze delle indagini (stratigrafia, rilievo geometrico). Sarà definita una progettazione di massima per la nuova conformazione del giardino, quale proposta da valutare o confutare nell'ambito di un convegno di studi specificamente organizzato per confrontare dati, ricerche e proposte, ed elaborare le linee guida per la progettazione ed il riuso finale.

Progetto di gestione. Anche questo palazzo è fruito quale museo di se stesso, ed i visitatori vengono guidati ad ammirare i cicli pittorici che ornano le belle sale, il soffitto ligneo della sala degli specchi e la maestosa Galleria. Occorre anche in questa situazione verificare la compatibilità degli spazi del palazzo con un più ampio utilizzo espositivo per mostre temporanee, le modalità di gestione sinergica con gli altri edifici monumentali cittadini, e la compatibilità di usi "misti" temporanei, alcuni già sperimentati dal Comune di Sabbioneta, quali ricevimenti con pubblico selezionato, o altre attività a carattere culturale.

Ulteriori azioni da prevedersi presso la sede di Palazzo Giardino

- Restauro del cornicione ligneo che versa in uno stato di grande degrado.

4. TEATRO ALL'ANTICA

- monitoraggio dei dissesti alla struttura muraria;
- monitoraggio dello stato di conservazione degli affreschi;
- impianti elettrici ed illuminazione della sala.

DESCRIZIONE DELL'INIZIATIVA. Il Teatro all'Antica fu costruito tra il 1588 ed il 1590 dall'architetto vicentino Vincenzo Scamozzi. Riveste un ruolo di primaria importanza nell'ambito degli edifici teatrali italiani poiché costituisce il primo esempio di teatro stabile dell'età moderna, costruito dal nulla, non vincolato da strutture preesistenti.

Azioni da prevedere presso il Teatro all'Antica:

- monitoraggio dei dissesti alla struttura muraria
- monitoraggio dello stato di conservazione degli affreschi
- studio e progettazione nuovi impianti elettrici ed illuminazione della sala.

5. PIAZZA DUCALE

Restauro della piazza con il ripristino della posizione originaria, di fronte alla chiesa dell'Assunta, della colonna che, previo il suo restauro, ridiventa a scala urbana il simbolo araldico di Vespasiano Gonzaga Colonna.

DESCRIZIONE DELL'INIZIATIVA. La piazza maggiore (l'odierna Piazza Ducale) era invece il centro della vita pubblica e il luogo destinato al mercato. Essa è di forma perfettamente rettangolare e lascia libero lo spazio altrimenti occupato da due interi isolati. Ad ovest sorge il "Palazzo grande" (Palazzo Ducale) luogo di rappresentanza e residenza ducale. Ad est, sul lato opposto, si trovava il "Palazzo della Ragione" il quale ospitava i locali per le riunioni dei due consigli cittadini: i Rurali ed i Civili. Era munito di una torretta con campana e al suo interno si trovava l'abitazione del vicario generale. A nord, tra gli edifici signorili si eleva la "Chiesa Maggiore" intitolata alla Vergine Assunta con una curiosa facciata in marmi policromi, all'epoca priva di torre campanaria.

Nel lato meridionale, a livello del piano terreno degli edifici privati, si apre un lungo portico con pilastri in bugnato di marmo bianco che reggono ampie arcate.

Azioni da prevedere presso la Piazza Ducale:

- restauro della piazza con il ripristino della posizione originaria, di fronte alla Chiesa dell'Assunta, della colonna che, previo il suo restauro, ridiventa a scala urbana il simbolo araldico di Vespasiano Gonzaga Colonna.

6. PIAZZA D'ARMI

- restauro della statua di Atena e della colonna con i bronzi del Cavalli;
- restauro della piazza che ha come elemento fondante il ricollocamento della colonna di Pallade nella sua posizione originaria.

DESCRIZIONE DELL'INIZIATIVA. La Piazza del Castello, ora definita impropriamente Piazza d'Armi, era il centro della vita privata del signore. Anticamente era di forma poligonale con uno dei lati aperto e tangente a Via Giulia ed i rimanenti chiusi da edifici collegati tra loro. La cinge il complesso degli edifici ducali: il "Corridor grande" (la monumentale Galleria degli Antichi) è unito attraverso un cavalcavia al "Casino" (Palazzo Giardino) che, tramite il "Corridor piccolo" (lo stretto corridoio

su quattro arcate,) era collegato all'armeria e quindi al castello, ora distrutti. Al centro del lato aperto su Via Giulia era posizionata la colonna con la statua romana di Pallade, che segnava il centro ideale della città, come un moderno palladio.

Alle spalle del Palazzo Giardino, in prossimità del terrapieno del baluardo San Francesco e al limitare del giardino all'italiana, sorgeva lo "Stallone", la grande scuderia ducale in cui erano allevati i cavalli di razza che costituivano il vanto di Vespasiano Gonzaga.

Azioni da prevedersi presso la Piazza d'Armi:

- restauro della statua di Atena e della colonna con i bronzi di Andrea Cavalli;
- restauro della piazza che ha come elemento fondante il ricollocamento della colonna di Pallade nella sua posizione originaria.

2.1.7 Linee guida del "Programma di Mandato" di Mantova e Sabbioneta

Linee guida del "Programma di Mandato" del Comune di Mantova

L'Amministrazione di Mantova ha deciso di intraprendere un percorso di pianificazione strategica per affrontare il proprio futuro. L'iniziativa è promossa dal comune e si configura come un processo di lavoro aperto, che coinvolge tutte le forze economiche, culturali e sociali della città per definire in maniera condivisa le linee di sviluppo della comunità locale mediante un processo di democrazia deliberativa attraverso la quale la città, nel suo insieme, è chiamata a costruire il "disegno strategico" del territorio, definendo gli spazi dell'azione collettiva nel lungo periodo, aumentando la capacità progettuale sviluppata dalla città a livello locale, regionale e globale e migliorando l'offerta di beni collettivi.

Pertanto il "Piano strategico" è uno strumento di intervento sul tessuto urbano e sociale che si situa in uno scenario ampio nel quale si stanno verificando mutamenti significativi: le città italiane, in particolare quelle di dimensioni medie e medio-piccole, stanno affrontando un delicato percorso di cambiamento. In questo senso obiettivo principale del Piano strategico è quello di stabilire una maggiore coesione tra i cittadini, tra le parti sociali, tra gli interessi presenti nel territorio, attraverso la delineazione di un processo creativo in cui ciascun soggetto coinvolto, portatore di uno specifico modo di definire problemi, priorità e domande, contribuisca a creare una visione della comunità locale ed a ridefinirne l'identità.

In particolare il suddetto Piano individua delle "visioni al futuro" che sono capaci di generare processi di apprendimento e di accrescere la consapevo-

lezza dell'identità locale attraverso la progettazione e l'avvio e la realizzazione di 16 grandi Progetti di sviluppo:

- PROGETTO 1 Progetto urbanistico Sviluppo sostenibile e partecipato;
- PROGETTO 2 Programmi di settore per e con il progetto "la Grande Mantova";
- PROGETTO 3 Sistemi di partecipazione per lo sviluppo sostenibile;
- PROGETTO 4 Ambiente e azioni di abbattimento dell'inquinamento;
- PROGETTO 5 Piano della mobilità urbana;
- PROGETTO 6 Informatizzazione e innovazione;
- PROGETTO 7 Welfare municipale, diritti di cittadinanza, politiche giovanili e cooperazione decentrata internazionale;
- PROGETTO 8 Politiche educative, formative e diritti dei bambini;
- PROGETTO 9 Promozione turistica e delle attività produttive;
- PROGETTO 10 Pari opportunità, cultura delle differenze, politiche immigrazione e della pace, piano regolatore orari;
- PROGETTO 11 Promozione dello sport;
- PROGETTO 12 Cultura;
- PROGETTO 13 Viabilità e sicurezza;
- PROGETTO 14 Un'Amministrazione rinnovata ed efficiente;
- PROGETTO 15 Promozione della democrazia;
- PROGETTO 16 Le aziende dei servizi pubblici.

PROGETTO 1 *Progetto urbanistico Sviluppo sostenibile e partecipato*

La città di oggi è formata da un territorio di grande valore ambientale, dalla straordinaria città storica e da una città diffusa all'intorno. Occorre partire da questo processo, che alla città storica isolata e "centrale" rispetto al territorio originariamente agricolo circostante, ha sostituito una città "diffusa" e disarticolata. Un processo di crescita che va guidato e che richiede nuove azioni e nuovi interventi, mirati ad affermare uno sviluppo sostenibile, di qualità, equilibrato per una città gentile, cortese e sobria: una città come Mantova, intelligente, colta, creativa e capace di innovarsi e di trasformare per conservare le proprie vocazioni più autentiche (arte, cultura, ambiente). Per praticare un modello di sviluppo sostenibile occorre valorizzare le risorse territoriali ed ambientali, ponendo la massima attenzione a non consumare ulteriormente il territorio. In questa direzione l'attuale Amministrazione comunale tende a preservare i caratteri distintivi della città storica con la salvaguardia, il recupero, il completamento, la valorizzazione e la rivitalizzazione della città storica quale elemento essenziale della nostra cultura, identità, economia, rete sociale e vero centro della città allargata, prima di avviare nuove urbanizzazioni e cercando di riqualificare quelle già esistenti o avviate negli scor-

si anni perché il “contemporaneo” comunichi con l’antico, vi sia agio nella vita quotidiana dei cittadini e si valorizzi la città costruita, intesa come “insieme” del centro storico e delle aree urbanizzate della periferia. Così come occorre un cambio di passo, dopo anni di alienazioni, nella tutela del patrimonio pubblico di beni architettonici di pregio storico ed artistico, perché questo è elemento costitutivo della qualità di una città d’arte: qui vanno fatti nuovi investimenti nella consapevolezza che si tratta di puntare sugli aspetti qualitativi, in termine di valore sociale oltre che economico e culturale, delle attrezzature pubbliche e collettive che hanno sempre formato la qualità delle città europee.

Obiettivi/risultati attesi

1. La nuova legge urbanistica regionale impone tempi stretti per adeguare il PRG vigente con il nuovo “Piano di Governo del Territorio” (PGT), con connesso allineamento del piano servizi. Questo strumento di governo del territorio dovrà perseguire i seguenti obiettivi:
 - salvaguardia e valorizzazione dell’ambiente e del territorio;
 - un modello di sviluppo sostenibile per il futuro della nostra città;
 - favorire il recupero abitativo diffuso del centro (incentivi per giovani e giovani coppie);
 - sinergia tra enti nel recupero di grandi patrimoni culturali ancora non valorizzati (Palazzo del Podestà);
 - collaborazione con i Comuni della Grande Mantova e con l’Amministrazione Provinciale (piano di area);
 - partecipazione allargata con tutti i portatori di interessi generali sia nella costruzione che nella gestione del nuovo strumento.
2. Istituzione dell’ufficio per la valutazione della sostenibilità ambientale degli interventi sul territorio.
3. Predisposizione del piano energetico comunale: valutazione della offerta e della domanda in termini energetici per indirizzare, nel futuro, la comunità al risparmio energetico. Nell’elaborazione del piano si dovrà tenere conto della pianificazione del consumo di energia, della opportunità di utilizzo delle energie rinnovabili e la loro promozione/incentivazione, lo studio e la promozione di nuovi sistemi di isolamento termico, la certificazione energetica degli edifici, la promozione del risparmio delle risorse naturali e dell’estensione del teleriscaldamento (anche ai comuni limitrofi).
4. Nuova predisposizione o revisione dei regolamenti.
5. Laboratorio di ricerca, studio, programmazione (Laboratorio Città) con il concorso di diverse competenze (in collaborazione con l’Università) per indirizzare lo sviluppo sostenibile del territorio.

PROGETTO 2 *Programmi di settore per e con il progetto “La Grande Mantova”**

Il progetto della Grande Mantova significa pensare e programmare un territorio unitario, che deve comprendere tutte le componenti necessarie per costruire una città completa, che va fondata su collaborazione, sinergia, concertazione, complementarietà e pari dignità con i Comuni interessati, introducendo il principio della condivisione e del reciproco vantaggio che si va a sostituire alla competizione. Per Mantova prioritario è il problema delle trasformazioni architettoniche ed urbanistiche e ancora più delicato e suggestivo è il rapporto tra paesaggio costruito e paesaggio naturale. Mantova ha una delle sue forze e delle sue bellezze nella presenza dell'acqua, dei fiumi e dei laghi. In questo senso la città dovrà puntare sempre più sulla risorsa “acqua” con progetti di larga scala, a partire dal progetto già avviato di risanamento delle acque e di recupero alla balneabilità che è uno degli obiettivi prioritari della azione amministrativa.

Obiettivi/risultati attesi

1. Riqualificazione, risanamento delle acque e recupero della balneabilità dei laghi: sviluppo del progetto di “Agenda 21 ed Azione 21 per il Mincio” per un uso consapevole delle acque del Mincio al fine di creare i presupposti per un efficace contratto di fiume con la Regione Lombardia, secondo i più avanzati modelli di gestione sostenibile di bacini fluviali.
2. Città del verde:
 - creare una cintura verde attorno alla città, ampliando il Parco Periurbano con la valorizzazione delle rive dei laghi, per la formazione di un sistema ambientale del verde territoriale, che connetta le più importanti risorse ambientali del territorio: valli del Mincio, laghi e sponde, Vallazza, Bosco Virgiliano e le aree a verde agricolo, che dal Mincio in direzione est si congiungono alla Foresta di Pianura della Carpaneta;
 - redigere ed adottare il regolamento del Verde Urbano e proseguire nello sviluppo ulteriore della dotazione di verde attrezzato dentro e fuori la città;
 - inoltre è previsto il miglioramento delle aree verdi urbane e dei giardini attraverso un sistema di progettazione partecipata che, verificati innanzitutto i bisogni, coinvolga le circoscrizioni ed i cittadini residenti.

* Si tratta dell'area metropolitana che comprende il comune capoluogo e la cintura periurbana, definendo una città allargata che condivide problematiche, tensioni e progetti che necessitano di soluzioni e obiettivi comuni. Grande Mantova va intesa come soggetto unico che attiva forme di coordinamento e spazi di partecipazione condivisi.

3. Peep/Pip Consortile (Piano d'area):
 - favorire una strategia di governo e di redistribuzione sul territorio dei pesi insediativi, con finalità di riequilibrio, di riduzione dei pendolarismi, di soddisfacimento delle aspettative abitative delle fasce deboli;
 - selezione delle aree/ambiti di piano, con due possibili modalità: a) all'interno delle aree già individuate come edificabili, con vincolo di una percentuale di aree edificabili da destinare a peep o ad edilizia convenzionata o ad affitto; b) con nuove aree diffuse, di dimensioni marginali e con funzioni di completamento/integrazione di insediamenti esistenti o in corso di completamento;
 - azione di promozione per l'adozione di nuovi modelli insediativi e di tipologie di edifici/alloggi (interventi sperimentali, risparmio dei consumi energetici, edilizia sostenibile, contenimento del traffico autoveicolare locale).
4. Società mista per la trasformazione urbana:
 - promuovere l'istituzione di società miste tra pubblico e privato per progettare e realizzare interventi di recupero, di riqualificazione e di trasformazione del patrimonio edilizio esistente, in attuazione degli strumenti urbanistici vigenti.
5. Mobilità e Infrastrutture:
 - completamento del sistema tangenziale ad est come soluzione ottimale nel medio-lungo periodo, escludendo l'ipotesi di "bretellina" al Migliaretto. Nel breve periodo puntare su Via Parma, Porta Cerese, Diga Masetti, raccordo ex Ostigliese-tangenziale, attraverso una progettazione che consenta, in prospettiva, di riconvertire l'intero percorso come asse urbano di scorrimento;
 - per un centro storico da raggiungere e non da attraversare occorrono misure di razionalizzazione e di contenimento del traffico: valutazione, in funzione degli effettivi benefici, della realizzazione del ponte a Catena a servizio dei residenti, che raccordi le ciclabili (di città e naturalistiche) recentemente realizzate (questa valutazione non inserita nel Piano delle Opere Pubbliche è strettamente legata alla pianificazione integrata in corso del piano urbanistico Tea in sinergia con il progetto di riqualificazione del porto turistico di Porto Catena in collaborazione con Regione Lombardia e Azienda Porti);
 - progressiva ciclopedonalizzazione della città;
 - parcheggi scambiatori alle porte della città con modalità di uso/pagamento concordate con la rete commerciale del centro storico e che tengano conto delle diverse esigenze: Porta Mulina, zona Sparafucile, Belfiore;
 - riqualificazione e fluidificazione del traffico attraverso il migiora-

mento di alcuni nodi critici: sottopasso di Porta Cerese, passante di Piazza don Leoni, Porta Mulina, Cavalcavia Belfiore (studio di fattibilità).

6. Porto-Valdaro:

- completamento, in coordinamento con Provincia e Regione, delle infrastrutture e delle aree portuali, con contestuale azione per la definizione dell'autonomia del porto di Mantova rispetto all'attuale Azienda Porti Cremona/Mantova;
- favorire insediamenti di “buona” industria a tecnologia avanzata con sostegno alle attività di ricerca ed innovazione: si metterà all'attenzione dell'Università, degli Istituti Superiori, delle imprese, dei loro centri di ricerca, delle loro associazioni e di Provincia, Regione e Stato la proposta dell'insediamento di un Distretto Tecnologico in grado di trasferire agli operatori economici servizi di conoscenza e ricerca necessarie a rendere attraente il nostro territorio per nuove imprese e a valorizzare l'economia locale nella competizione che si sta sviluppando sul mercato globale.

7. Piano Consortile dei servizi:

- che preveda il mantenimento delle funzioni istituzionali e rappresentative, delle funzioni culturali “alte” (Università) con il contestuale recupero dei servizi di base (verde, scuole, nuclei di aggregazione sociale), che insieme alla rivitalizzazione della rete commerciale, possano consentire il permanere della residenza diffusa nel centro storico (piano d'area);
- che decentri in modo coordinato sul territorio i servizi che richiedono un forte afflusso di utenti e di traffico, con particolare attenzione alla valorizzazione e/o al recupero degli elementi, che già oggi potrebbero costituire poli di interesse.

PROGETTO 3 *Sistemi di partecipazione per lo sviluppo sostenibile*

Lo sviluppo sostenibile è un obiettivo, che può essere raggiunto solo con la collaborazione di tutti, con la partecipazione attiva ai processi decisionali dei cittadini, coltivando una nuova cultura, che dovrà permeare ogni ambito della vita quotidiana.

Obiettivi/Risultati attesi

1. Agenda 21:

- perseguire il piano delle azioni per la sostenibilità definito dal Forum della città in sinergia con il laboratorio urbanistico “città”;
- perseguire gli impegni sottoscritti con altre città europee (Aalborg Commitments-febbraio 2005) per definire obiettivi e indicatori di

- sostenibilità in grado di misurare la portata e l'efficacia del proprio impegno ambientale;
- perseguire attraverso il Forum di Agenda 21 il modello partecipativo nella definizione degli strumenti di pianificazione urbanistica.
2. Sistemi di gestione ambientale e di rendicontazione della sostenibilità:
- rafforzare il sistema di rendicontazione ambientale attraverso la realizzazione del sistema informatico ambientale come parte del più ampio sistema informatico territoriale, necessario per rendere accessibili e trasparenti i dati ambientali del territorio; a ciò si accompagnerà la periodica stesura della relazione sullo stato dell'ambiente, mentre il sistema di contabilità ambientale verrà integrato nel Bilancio di Sostenibilità;
 - realizzare la partecipazione ai progetti dell'Ue come il Progetto Life Idems;
 - adottare il bilancio di sostenibilità per la rendicontazione dei risultati globali dell'ente (indicatori economici, ambientali e sociali);
 - sviluppare ed incentivare tutte le iniziative volte all'adozione dei sistemi di gestione ambientale e della registrazione Emas nelle imprese ed in tutte le attività impattanti sull'ambiente; al riguardo si ritiene necessario sviluppare, rilanciare e ridefinire in termini precisi e cogenti l'accordo volontario per la qualificazione ambientale del polo chimico ed industriale, firmato nel 2003 da 29 soggetti pubblici e privati con lo scopo di promuovere, secondo le indicazioni del comitato Emas Italiano, l'attivazione di un sistema di gestione ambientale comune per l'ambito produttivo omogeneo del polo chimico ed industriale di Mantova.

PROGETTO 4 *Ambiente e azioni di abbattimento dell'inquinamento*

Occorre un impegno particolare nel miglioramento della qualità dell'aria attraverso la riduzione di tutte le emissioni derivanti dalla produzione industriale, dal traffico, dal riscaldamento domestico. L'aria della Pianura Padana è inquinata da PM 10, PM 2,5 e da altre sostanze inquinanti, che sono la causa di un alto numero di malattie respiratorie e cardiache. Questo richiede un'azione da parte del comune tesa a garantire:

- il rigoroso controllo, il monitoraggio e la pubblicizzazione delle emissioni;
- l'installazione di dispositivi, secondo le migliori tecnologie, per l'abbattimento degli agenti inquinanti;
- la verifica dell'effettivo impatto sulla qualità dell'aria, in base a risultati verificati;
- la verifica, concretamente nel territorio, degli impianti a turbogas funzionanti nell'area cittadina.

La riconversione della centrale termoelettrica del petrolchimico avrebbe consentito la riduzione delle emissioni inquinanti se fosse avvenuta a parità di potenza, invece le sue dimensioni, contestate in sede Via da Provincia e Comune, costituiscono un problema il cui impatto va sommato a quello dei due inceneritori di Burgo e Polimeri e comportano una attenzione vigile e un controllo severo.

Per questo, e data la già elevata concentrazione di centrali termoelettriche nella provincia e in Pianura Padana, si ritiene che nel territorio cittadino sia necessario, nel campo degli impianti di questa natura, fare scelte utili a ridurre situazioni che possono determinare impatto sull'ambiente. Si iscrive in questo contesto la proposta, sostenuta all'unanimità dal Consiglio Comunale di Mantova, di una gestione per l'uso consortile di energia e vapore derivante dalla centrale Enipower per il polo industriale e petrolchimico, proposta che l'Amministrazione comunale sta praticando e per la cui realizzazione si è già avviato il lavoro.

Obiettivi/risultati attesi

1. Controllo costante degli agenti inquinanti dell'aria:
 - monitoraggio continuo e costante delle emissioni (i cui dati saranno resi pubblici) ed installazione di dispositivi, secondo le migliori tecnologie, per l'abbattimento degli agenti inquinanti;
 - studio per l'istituzione dell'osservatorio informatizzato permanente dei dati incrociati tra salute pubblica ed inquinamento ambientale in sinergia con l'Università, Arpa, Asl, conferenza dei Sindaci e Regione Lombardia;
 - favorire l'uso consortile di energia e di calore derivante dall'impianto della centrale Enipower per il polo industriale e petrolchimico e per il teleriscaldamento cittadino, come soluzione ideale per ridurre impianti ed abbattere le emissioni inquinanti, garantendo alle aziende solidità e costi accessibili;
 - programma da concordare con altri comuni capoluoghi della Pianura Padana, sede di impianti di produzione termoelettrica, per permettere un confronto e per affrontare misure coordinate e collettive in ordine al problema del ristagno degli inquinanti e del superamento prolungato nel tempo dei limiti stabiliti per le polveri sottili PM10, da affiancare alle misure temporanee previste per legge che pone un limite alle giornate di supero.
2. Realizzazione di un piano di azione (studio già in corso) strutturato e pluriennale per far fronte all'inquinamento atmosferico ed in particolare agli episodi acuti, in considerazione anche del fatto che il blocco del traffico, come misura per far fronte alle emergenze, si è rilevato un intervento insufficiente.

3. Risanamento dell'area industriale:
 - sviluppo ulteriore dell'Emas del polo chimico ed industriale, come azione di concertazione con le imprese per promuovere investimenti vincolati ai processi di risanamento e/o di bonifica dei siti inquinati e piani per il miglioramento ambientale del comparto produttivo;
 - verifica della sicurezza degli impianti dell'area industriale, in concorso con la aziende interessate; pubblicizzazione periodica di rapporti e relazioni e incontri informativi con la cittadinanza;
 - tutte queste questioni relative al polo industriale saranno valutate in un rapporto di concertazione con i sindacati dei lavoratori delle aziende interessate, a cui verrà sottoposta anche la proposta della istituzione della figura del “delegato sociale” dell'area che possa essere di riferimento oltre che per il comune, anche nel rapporto con tutti i soggetti operanti sul territorio dei quartieri interessati.
4. Riduzione e controllo dell'inquinamento elettromagnetico:
 - redazione di un piano specifico che disciplini l'installazione degli impianti che generano campi elettrici, magnetici ed elettromagnetici in modo da tutelare i bersagli sensibili;
 - istituzionalizzare un percorso partecipato di valutazione dei piani di nuove installazioni delle antenne (presentato annualmente dai gestori di telefonia mobile), con l'ausilio attivo delle circoscrizioni.
5. Riduzione e controllo dell'inquinamento da rumore:
 - approvare in via definitiva la zonizzazione acustica del territorio comunale e mantenerla aggiornata periodicamente. La zonizzazione acustica deve individuare le classi attraverso le quali organizzare il territorio comunale per programmare i futuri interventi, nonché le azioni di risanamento.
6. Elaborazione di un piano per l'uso delle risorse idriche e delle acque potabili con politiche che favoriscano la ricerca di tecnologie ed interventi pilota volti al risparmio idrico.
7. Perseguire nella politica di incremento della raccolta differenziata dei rifiuti con metodiche di raccolta più efficienti e con la definizione del nuovo Regolamento di Igiene Urbana. Verifica della fattibilità di una gestione consortile della discarica di Mariana Mantovana.
8. Nuova struttura per gattile e canile al Bosco Virgiliano con cofinanziamento del Ministero della Sanità.
9. Attivazione dello sportello sui temi ambientali, energetici, della mobilità e degli animali che fornisca alla cittadinanza ed alle imprese consulenze ed informazioni sui vari argomenti.

PROGETTO 5 *Piano della mobilità urbana*

È necessario perseguire il modello della “città raggiunta e non attraversata”. In questo senso è strategico adottare un Piano della mobilità condiviso con i Comuni della Grande Mantova.

Obiettivi/risultati attesi

1. Politiche della mobilità:

- verifica ed aggiornamento del Piano Urbano del Traffico, dei parcheggi e del trasporto pubblico locale;
- valorizzazione della mobilità alternativa per contribuire alla promozione di un utilizzo consapevole dei mezzi di trasporto alternativi, soprattutto la bicicletta che rimane per la città il mezzo alternativo per eccellenza, ma anche iniziative quali il car sharing (auto collettiva);
- progetto ZERO REGIO: sperimentazione di una flotta di auto alimentate ad idrogeno;
- completamento delle piste ciclabili e risoluzione di eventuali criticità esistenti;
- favorire la realizzazione di parcheggi in struttura, in particolare:

2. Piazzale Mondadori;

3. Piazzale Nodari Pesenti;

4. sede Tea (vicolo Stretto).

Si intende favorire una politica della mobilità in senso complessivo, superando gli interventi settoriali, in modo da favorire l'intermodalità, incentivando i trasporti collettivi rispetto a quelli privati di non necessità, attraverso il potenziamento del trasporto pubblico, la mobilità alternativa (piste ciclabili e forme condivise di trasporto non individuale).

PROGETTO 6 *Informatizzazione e innovazione*

La diffusione delle tecnologie per l'informatizzazione e la comunicazione svolge un ruolo trainante e qualificante per il nostro ente pubblico per due ordini di motivi: snellisce e velocizza le procedure interne all'ente, favorendo un'organizzazione sempre più in linea con le mutevoli esigenze che si manifestano; semplifica e personalizza il rapporto con il cittadino e l'impresa. La maggior parte delle iniziative saranno incentrate a trasferire il punto di contatto con il cittadino e l'impresa dal tradizionale ufficio pubblico a quello virtuale integrato, sempre disponibile e trasparente.

Il raggiungimento degli obiettivi vincola l'amministrazione a dotarsi di una struttura adeguata e con specifiche competenze che coordini, controlli e favorisca, in modo armonico, il processo di informatizzazione e innovazione amministrativa.

Da questo punto di vista i progetti in essere e quelli che si pianificheranno dovranno essere portati a compimento ponendo in questo modo il

Comune di Mantova al “top” della situazione nazionale, soprattutto per quanto attiene i servizi di e-government.

Obiettivi/risultati attesi

1. Prosecuzione e riordino dei progetti in corso
2. Informatizzazione:
 - Progetto Back Office: il progetto mira a migliorare la funzionalità della dotazione di applicativi gestionali tradizionali.
 - Potenziamento Hardware: il progetto mira a migliorare la funzionalità della infrastruttura elaborativa comunale.
 - Garantire l’interconnessione e interoperatività dei sistemi informatici presenti nei vari settori dell’ente e con le altre istituzioni presenti sul territorio, attraverso uno sviluppo armonico ed ordinato delle risorse tecnologiche.
 - Garantire l’accesso a informazioni e servizi, oltre che dai portali e dai siti web, anche dai Contact center e dalla posta elettronica, ai quali si potrà aggiungere la telefonia mobile e la digitale terrestre.
 - Garantire la continua formazione e valorizzazione dei dipendenti, al fine di migliorare l’efficienza e la qualità dei servizi erogati ai cittadini e alle imprese.
3. Innovazione Amministrativa:
 - favorire l’uso di tecnologie al fine di razionalizzare e semplificare i procedimenti amministrativi;
 - miglioramento della circolazione di informazioni tra i centri decisionali interni;
 - costruzione di un modello gestionale di regolazione delle competenze tra organi amministrativi e di governo, con particolare riguardo alla definizione del processo di pianificazione, controllo e di valutazione dei risultati;
 - individuazione delle procedure da semplificare e razionalizzare, con particolare riferimento alle gare di appalto e alle forniture per le procedure interne, al mondo delle imprese per le procedure esterne;
 - eliminazione delle norme inutili dai regolamenti su proposta delle direzioni centrali interessate;
 - revisione e razionalizzazione delle disposizioni interne di indirizzo e circolari applicative.
4. Progetto città digitale:
 - realizzazione della rete in fibra ottica, con la contemporanea utilizzazione, laddove possibile, delle reti esistenti, nel Comune di Mantova, con la possibilità di estendere tale rete, con gli annessi servizi, ai Comuni della Grande Mantova in collaborazione con la Provincia;
 - adozione delle tecnologie emergenti e di servizi innovativi che con-

sentano all'amministrazione di predisporre infrastrutture in linea con il recente Codice della PA digitale, con il quale si sancisce il diritto dei cittadini di interagire verso l'amministrazione attraverso le moderne tecnologie informatiche;

- favorire una stretta collaborazione con Università, associazioni di categoria e istituzioni perché la ricerca e lo sviluppo dell'innovazione favorisca competitività;
- adeguamento a "Action Plan di e-government";
- l'adozione da parte di ogni Amministratore di un certificato di firma elettronica digitale, garantendo la possibilità di firmare elettronicamente documenti. Stessa previsione di adozione sarà implementata per tutti i dirigenti e funzionari interni all'ente che hanno potere di firma. Questo agevolerà gli scambi di comunicazioni soprattutto tra amministrazioni abilitate e con l'amministrazione centrale, sfruttando in compendio anche le funzionalità della posta elettronica certificata che ogni Ente ha in animo di attivare in tempi brevi ove non già in uso.

PROGETTO 7 *Welfare municipale, diritti di cittadinanza, politiche giovanili e cooperazione decentrata internazionale*

Le diverse iniziative del progetto in esame possono essere di seguito sintetizzate:

- interventi finalizzati alla istituzione di un Osservatorio delle Politiche Sociali;
- interventi di allineamento e riorganizzazione dell'Assessorato ai Servizi Sociali all'Assessorato al Welfare municipale;
- interventi finalizzati a costruire un nuovo patto fra le generazioni (la famiglia protagonista della coesione sociale);
- interventi per potenziare la domiciliarità: minori, anziani, handicap;
- iniziative per un politica abitativa distrettuale;
- avvio del Contratto di Quartiere II di Lunetta;
- interventi finalizzati alla lotta all'esclusione sociale;
- introduzione del reddito minimo di inserimento;
- promozione di un piano distrettuale contro la precarietà con il coinvolgimento della Provincia;
- interventi rivolti al terzo settore, protagonista nella costruzione del welfare comunitario;
- realizzazione del Piano di zona: la gestione integrata come forma vincente;
- costituzione della Casa Circondariale di Mantova;
- gestione di politiche attive per i giovani (il nuovo Informagiovani);
- iniziative a favore delle minoranze etniche linguistiche (Rom e Sinti);
- interventi di solidarietà e cooperazione decentrata.

Segue, nel dettaglio, la descrizione di alcune delle suddette iniziative.

Sportello in forma famiglia. Lo sportello, che si inserisce nella necessità di potenziare, anche attraverso figure professionali competenti, l'attuale sportello unico dei servizi sociali, si propone l'istituzione di una banca dati sempre aggiornata per fornire alle famiglie, ed a chi vuole formarsi una famiglia, indicazioni e informazioni inerenti: le famiglie (matrimonio civile e religioso, registro patrimoniale dei beni, famiglie di fatto, separazione e divorzio), salute dei bambini, scuole e servizi educativi per l'infanzia, l'adolescenza, famiglie straniere, aiuti economici alle famiglie, tutela dei minori, accoglienza familiare, tempo libero, la città dei bambini e delle bambine. Mediante lo sportello intendiamo facilitare l'accesso delle famiglie e non solo ai servizi e alle politiche di welfare del comune ed insieme elaborare la domanda e la qualità percepita dei nostri servizi.

Progetto Alzheimer. Il progetto Alzheimer partirà nel 2006 e vede il Comune di Mantova-Assessorato al Welfare, capofila dello stesso. Il progetto, finanziato dalla Fondazione Cariverona si propone di promuovere progetti organici per la costituzione di centri di coordinamento per fornire informazioni, formazione e supporto ai familiari dei pazienti affetti dal morbo di Alzheimer. Il progetto avrà durata triennale e prevede la partecipazione delle istituzioni e dei soggetti deputati (Aspef, Mazzali, Asl, ecc.).

Il Contratto di Quartiere II di Lunetta. Una importante riqualificazione urbana e sociale. Nel 2006 partiranno i lavori di ristrutturazione edilizia, urbanistica ed ambientale del quartiere. Sarà un intervento importante che permetterà all'amministrazione di porre rimedio a molte problematiche del quartiere. I primi interventi edili saranno quelli relativi alla costruzione delle nuove residenze, accompagnati da alcuni interventi di strutture a servizio degli abitanti come la chiesa, il nuovo palazzetto, la ristrutturazione del complesso scolastico sia per elementari che medie, la costruzione del nuovo asilo nido. Contemporaneamente saranno attivate azioni sociali tese, da una parte a garantire percorsi di accompagnamento e sostegno per le famiglie relative al piano della mobilità, e dall'altra a coprogettare insieme alla Circoscrizione, ai soggetti associativi, al Cag (Centro di Aggregazione Giovanile) e a tutte le altre realtà del quartiere, le azioni per favorire servizi ("portierato sociale") di reinserimento lavorativo e sociale per soggetti svantaggiati, progetti culturali per la promozione dell'aggregazione giovanile, della socialità, dell'intercultura. Entro il 2005 sarà inoltre attivato, insieme alla Circoscrizione, un punto informativo utile a fornire indicazioni relative al contratto di quartiere, ma anche alla raccolta delle domande e dei bisogni dei residenti del quartiere. Particolare importanza verrà attribuita al tema degli "spazi

pubblici” che verranno realizzati con il Contratto di Quartiere. Il confronto sarà volto alla progettazione della nuova fruizione degli spazi, con l’obiettivo di qualificare l’iniziativa del quartiere per la città tutta, cercando di promuovere forme di autogestione imprenditorialità.

Il piano di zona: la gestione integrata come forma vincente. La rilevanza assunta nella legge 328/2000 del principio della condivisione, ha portato il distretto sociale mantovano a concentrare le proprie azioni sulla gestione associata di servizi e procedure, a cui corrisponde la gestione unica delle risorse provenienti dal Fondo Nazionale delle Politiche Sociali. L’esperienza fin qui maturata induce a riflettere sulla opportunità, non solo di stabilizzare una situazione ormai in via di consolidamento (Consorzio che si va a costituire come assetto consolidato del tavolo politico-amministrativo di indirizzo e programmazione di gestione “associata”), ma anche di ampliare le nuove metodologie gestionali a ulteriori settori d’intervento, drenando risorse dalla gestione singola alla gestione associata in un’ottica di ottimizzazione dei costi, ma soprattutto di ampliamento e rafforzamento del welfare. L’analisi effettuata sul piano di zona precedente evidenzia che solo una percentuale del 5% sull’intera spesa sociale è stata gestita con le modalità stabilite dalla normativa, percentuale che ha senza dubbio influenzato anche il rimanente 95% quantomeno sulle modalità operative, ma che, nel contempo, ha indotto la messa in campo di notevoli risorse sia umane che finanziarie in proporzioni non adeguate. È chiaro che la regia di un sistema così inteso richiede una visione ampia e polifocale del territorio, da tutte le prospettive da cui esso può essere considerato e che, sempre nell’ottica di un risultato positivo desunto dall’analisi costi-benefici, deve avere largo campo di azione in termini programmatici e gestionali. Il nuovo piano (2006-2008) sarà quindi senza dubbio il momento più opportuno e l’occasione da non perdere per lavorare in questa direzione, incrementando il patrimonio economico e qualitativo comune attraverso scelte di lungo periodo. Il passaggio dalla gestione comune di una percentuale ridotta ad una percentuale maggiore, l’avvio del processo di fidelizzazione tra gli attori della rete, deve portare a fissare le regole di erogazione dei servizi, garantendo i soggetti deboli e i lavoratori del Welfare. In rapporto con la domanda sociale dei singoli e delle famiglie, il Piano di Zona deve garantire non solo la “tenuta di un servizio”, ma altresì promuovere e qualificare l’azione pubblica intesa come certezza dell’erogazione, qualità delle prestazioni, diritto alla prestazione, diritti dei lavoratori del welfare, promuovendo le misure di contrasto alla povertà ed al contempo la “risposta” pubblica al “rischio” di para monopolio privato nel campo dei servizi alla persona. La costruzione del nuovo piano di zona sarà caratte-

rizzata dal confronto, da subito, con le parti sociali, Aspef e Mazzali ed il Forum del terzo settore. Tale confronto, utile alla co-progettazione del nuovo piano, dovrà avvenire in un apposito “tavolo politico” e non solo sui singoli tavoli “tematici” del Piano di Zona.

Ufficio Minori distrettuale. Dal 2006 la delega del servizio tutela minori, che negli ultimi dieci anni è stata gestita dall'Asl, ritorna in capo ai Comuni che si ritrovano pertanto a dover gestire un servizio complesso e delicato e che richiede un costante monitoraggio ed accompagnamento. La socializzazione delle difficoltà che il servizio porrà ai Comuni e la volontà degli stessi di promuoverne una gestione efficace e di reale sostegno alle famiglie, ci ha portato a determinare, all'interno del Piano di Zona dal 2006, la nascita di un ufficio minori distrettuale in relazione, anche relativamente al servizio affidi, con le associazioni e i soggetti, in primis Aspef, che già operano ed esprimono competenze e progettualità.

Il nuovo Informagiovani. L'Informagiovani può e deve tornare ad essere un punto di riferimento per i giovani e non solo. Per fare ciò deve divenire non solo servizio di sportello (che rimane fondamentale), ma essere strumento attivo per la promozione dei circuiti giovanili. Stiamo predisponendo un servizio “sul territorio” capace di stringere partnership, consolidare reti con una forte apertura all'Europa ed alle esperienze giovanili europee (Sportello Europa). Il rafforzamento dell'organico (oggi una sola operatrice) e l'adesione alla rete degli Informagiovani promossa dalla Provincia di Mantova, sono le premesse per poter rilanciare un servizio positivo per la città.

PROGETTO 8 *Politiche educative, formative e diritti dei bambini*

Obiettivi/risultati attesi

1. Migliorare la qualità dei servizi educativi, scolastici e formativi:
 - garantire la sicurezza con la messa a norma e la piena fruibilità degli edifici scolastici;
 - valorizzare l'esperienza relativa alla ristorazione scolastica;
 - potenziare i servizi 0-6 e 6-14 garantendo l'accesso ed eliminando le liste d'attesa;
 - valorizzare le esperienze degli asilo nido e delle scuole comunali dell'infanzia;
 - ampliamento delle attività complementari e alternative alla scuola nei periodi di sospensione delle attività didattiche e in orari nei quali i servizi scolastici normalmente sono sospesi;
 - valorizzare l'autonomia delle istituzioni scolastiche cittadine, intensi-

- ficando la collaborazione fra scuole ed enti locali nel sostegno ai portatori di handicap e all'integrazione (mediatori culturali);
- sviluppo di progetti di promozione dell'educazione multilinguistica;
 - qualificare le azioni per sostenere il diritto allo studio.
2. Educazione ambientale:
 - sviluppo ulteriore dell'area di Bosco Virgiliano e dei relativi spazi di educazione ambientale: l'attuale area denominata "Parcobaleno" (con aule didattiche, un centro recupero per la fauna selvatica ed una serra) rappresenta un luogo dove sviluppare queste attività in collaborazione con il WWF e il LABTER CREA ed altre associazioni aggregate in "Parcobaleno".
 3. Riconfermare l'impegno globale per creare una città a misura dei bambini e delle bambine:
 - promuovere iniziative e servizi che rendano i bambini e gli adolescenti protagonisti e partecipi della vita civica della città;
 - all'area educativa e culturale si aggiunge un'attenzione anche per l'area ambientale ed urbanistica per allineare la città, i suoi spazi e tempi, alle esigenze dei bambini e delle bambine;
 - incontri internazionali e laboratori nelle scuole (progetto già in corso di realizzazione) d'arte teatrale per l'infanzia (Segni d'Infanzia).
 4. Verifica della fattibilità di un nuovo plesso scolastico a sud/ovest della città (Borgo Nuovo) per potenziare i servizi a disposizione dei nuovi insediamenti residenziali ed insieme per sostituire plessi scolastici obsoleti.
 5. Favorire la formazione e l'accesso al sapere, la formazione continua e l'educazione permanente:
 - promuovere iniziative di educazione e formazione anche di tipo non tradizionale;
 - promuovere l'espressività artistica e culturale dei giovani;
 - formare la cittadinanza attiva;
 - sostenere le attività delle realtà associative locali che operano nel campo della formazione per adulti.
 6. Valorizzare lo sviluppo del sistema universitario come importante risorsa per la città:
 - promuovere attività di ricerca, sostenere l'alta formazione;
 - definire relazioni utili a stare in rete con poli universitari di eccellenza per sviluppare interventi formativi, con attenzione anche al campo delle scienze e della innovazione tecnologica;
 - proseguire l'ampliamento e la riqualificazione delle sedi universitarie e degli alloggi per studenti. Per gli studentati va promosso il recupe-

ro di edifici esistenti, di proprietà pubblica (in modo da realizzare situazioni dotate dei necessari servizi), i cui alloggi vengono assegnati agli studenti a costi convenzionati e secondo criteri definiti da apposito bando;

- migliorare il rapporto fra l'università, la città e le altre agenzie formative;
- sviluppare servizi di consulenza per studenti universitari e cittadini interessati;
- valorizzare l'impegno degli studenti universitari mantovani.

PROGETTO 9 *Promozione turistica e delle attività produttive*

Il sistema culturale e il turismo hanno fatto registrare in generale un tasso di crescita imponente che sta mutando in molte realtà la stessa vocazione economica dei territori. Mantova possiede caratteristiche che consentono una proposta turistica diversificata (monumentale e storica, naturalistica, enogastronomia, di cicloturismo e turismo attivo, turismo benessere, laboratori dell'arte) e che vanno valorizzate al fine di creare un circolo virtuoso di promozione della città che sia affascinante per i turisti, ma anche vantaggiosa per i cittadini e le imprese che operano sul territorio.

Obiettivi/risultati attesi

1. Favorire una politica dell'accoglienza:

- incentivare e far crescere la cultura dell'accoglienza, favorendo percorsi formativi per gli addetti ai lavori, pubblici e privati;
- costituzione (già in corso) del laboratorio di "progettazione partecipata" per una collaborazione costante con tutte le categorie economiche e sociali interessate, utile a programmare interventi condivisi sul marketing urbano, la promozione della città e gli interventi strategici per la città;
- limitazione di nuovi grandi strutture commerciali nel territorio della Grande Mantova e regolamentazione degli orari e delle aperture domenicali;
- incentivare l'imprenditoria giovanile attraverso la facilitazione all'accesso ai finanziamenti nazionali e regionali (in collaborazione con CCIAA-Promoimpresa);
- incentivare strutture di accoglienza per il turismo giovanile (ostello per la gioventù, area attrezzata per campeggi già comprese nel Piano Triennale delle Opere Pubbliche);
- potenziare la collaborazione con i tour operator e le agenzie di incoming per la predisposizione di pacchetti turistici in grado di attrarre nuovi segmenti di turisti su Mantova: partendo dal collegamento con altre realtà turistiche (Verona, bacino del Garda, ecc.) e potenziando

- le sinergie che già esistono (Circuito Città d'arte della Pianura Padana, Sistema del Po di Lombardia);
- potenziamento della comunicazione del “sistema Mantova” per favorire l'identificazione di Mantova come epicentro di un territorio del “buon vivere”: allo scopo è importante potenziare la sinergia con la Provincia di Mantova relativamente al rafforzamento dell'Ufficio di Informazione ed Accoglienza Turistica del capoluogo;
- consolidamento delle manifestazioni fieristiche e promozione di nuove iniziative legate alla promozione economica, produttiva e turistica della città (Mantova Expo);
- istituzione tavolo tecnico con le associazioni sulle problematiche del settore;
- proseguimento di iniziative analoghe alla “Mantegna-card” realizzata in occasione del grande evento del 2006.

PROGETTO 10 *Pari opportunità, cultura delle differenze, politiche immigrazione e della pace, piano regolatore orari*

Obiettivi/risultati attesi

1. Pari opportunità e cultura delle differenze:
 - realizzazione del progetto di Equal con più tempo (in collaborazione con i Comuni di Lodi, Pavia, Cremona e Provincia di Cremona, associazionismo e centri di parità): realizzazione di un servizio sperimentale e non codificato di sostegno alle donne ed alle famiglie con figli portatori di handicap medio/grave, frequentanti Sfa, centri/scuole professionali e scuole superiori, attività lavorative protette, in particolare dopo l'orario scolastico e di lavoro e di gestione del tempo libero, improntato al principio della cultura delle differenze. Attivazione di attività di sostegno a micro imprenditorialità di genere;
 - collaborazione con distretto ASL di Mantova e Basso Mantovano per realizzazione progetto “Libertà Obbligatoria” presso i giardini “Bianchi” di Suzzara, a cura della Coop. CHV sulla base di un progetto interdistrettuale approvato dai piani di finanziamento di cui alla legge 285 su infanzia e adolescenza, improntato al principio della cultura delle differenze;
 - collaborazione con le proposte di settore (leggi regionali, nazionali, europee) sulle pari opportunità;
 - attivazione di un sistema di rete per l'accoglienza di donne (e di minori) in difficoltà attraverso case e centri di accoglienza, di integrazione e recupero in collaborazione con il privato sociale e il distretto ASL di Mantova;
 - attivazione di corsi di alfabetizzazione di 1° e 2° livello e corsi di for-

mazione per donne immigrate in collaborazione con ASL/Regione Lombardia e associazionismo di cittadini/e immigrati/e da tenersi presso l'ex scuola media di Lunetta (in attesa dell'avvio dei lavori previsti dal contratto di quartiere);

- realizzazione di un centro destinato alle pari opportunità, all'associazionismo interessato alle problematiche di genere, dell'esigibilità dei diritti e contro le discriminazioni, della parità di opportunità;
- attività di cooperazione e solidarietà internazionale con la rete dell'associazione internazionale "Donne in Nero" che interviene nei Paesi dove i diritti delle donne sono negati (Afghanistan, Iraq, Africa, ecc.). Sostegno ai micro progetti in essere nei paesi colpiti;
- da guerra, miseria, disuguaglianza, fame, prevaricazione;
- realizzazione presso il comune del Registro delle Unioni Civili rivolto ai cittadini e alle cittadine del Comune;
- coinvolgimento dell'assessorato nella gestione e nella programmazione del campo nomadi di Mantova, attivazione di una politica di mediazione condivisa di non esclusione, scolarizzazione, formazione professionale, interazione con il principio della cultura delle differenze;
- partecipazione ai tavoli di carattere europeo istituzionali e dell'associazionismo sui temi delle pari opportunità;
- partecipazione dell'assessorato alle pari opportunità, cultura delle differenze e immigrazione, con proprio referente, al tavolo distrettuale Asl sui temi relativi alle politiche, servizi e leggi di settore.

2. Politiche della Pace:

- realizzazione del progetto di diffusione della cultura di pace, del rispetto dei diritti umani nelle città, di conoscenza delle situazioni di conflitto e di mancato rispetto dei diritti, in collaborazione con le scuole, il mondo giovanile e dell'associazionismo;
- conferma della partecipazione ed adesione del Comune di Mantova al Tavolo della pace, al Coordinamento degli Enti Locali per la pace, alle conseguenti attività pubbliche, compresa l'adesione alla Marcia della Pace, alle iniziative dell'ONU dei popoli;
- organizzazione di iniziative volte alla sensibilizzazione sui temi della pace e della guerra, in collaborazione con il coordinamento mantovano per la pace, con i programmi di formazione ed educazione alla pace svolti dal coordinamento stesso e dall'associazionismo pacifista.

3. Piano Regolatore degli Orari:

- realizzazione di un piano regolatore degli orari degli uffici e dei servizi cittadini, in collaborazione con le istanze organizzative ed istituzionali dei Comuni limitrofi al capoluogo: attivazione fine 2006;

- attivazione dell'agenzia di conciliazione dei tempi di vita e di lavoro, in sintonia con la recente legislazione regionale ed europea.
- 4. Interventi presso la struttura carceraria circondariale di Mantova:
 - collaborazione con l'amministrazione penitenziaria, l'associazionismo e il volontariato locale per consolidare e potenziare iniziative destinate al reinserimento, alla rieducazione ed al miglioramento delle condizioni di vita dei soggetti detenuti, con particolare attenzione per le donne.
- 5. Immigrazioni:
 - attivazione (commissione Statuto) delle procedure per l'estensione del voto amministrativo ai cittadini/e immigrati/e residenti nel Comune;
 - adesione al comitato nazionale promosso dalla Provincia e dal Comune di Roma per la promozione delle iniziative politico-amministrative-giuridiche di sensibilizzazione sul tema del voto e dell'integrazione degli stranieri/e;
 - attivazione (già in corso) dello sportello di segretariato sociale per le attestazioni di rinnovo dei permessi di soggiorno (in convenzione con la Questura di Mantova) e di segretariato sociale integrato sulle criticità concernenti i problemi della casa, dell'educazione, della formazione, del lavoro, del badantato, dell'integrazione scolastica, della mediazione interculturale, della sanità e della grave marginalità;
 - trasformazione del concorso di letteratura migrante Eks&Tra in Fondazione culturale regionale, in collaborazione con la stessa associazione interculturale Eks&Tra, l'Università di Bologna (Facoltà di Lettere-Dipartimento di italianistica) ed il privato interessato;
 - realizzazione di un giornale di strada, cartaceo e telematico, gestito direttamente dai cittadini immigrati con il supporto dell'assessorato e realizzazione di corsi di giornalismo, in collaborazione con l'associazione Eks&Tra, l'emittenza e la cooperazione sociale locale, l'associazionismo dei migranti ed altri soggetti interessati;
 - attivazione del servizio di integrazione sociale ed educativa per giovani immigrati frequentanti scuole superiori e centri di formazione professionale a forte rischio di dispersione ed abbandono scolastico (in collaborazione con il distretto ASL, la cooperazione sociale ed il volontariato);
 - realizzazione di attività di intermediazione scolastica presso le scuole dell'obbligo e superiori della città, con personale convenzionato con il Comune di Mantova che intervenga sia nei confronti dei giovani che delle loro famiglie;
 - attivazione di corsi di alfabetizzazione di 1° e 2° livello, di alfabetizzazione di ritorno, di formazione professionale e avviamento al lavoro per cittadini e cittadine stranieri;

- attivazione della mediazione culturale e della divulgazione delle informazioni sulla condizione del popolo Saharawi; realizzazione del progetto di ospitalità di un ambasciatore di pace del popolo saharawi con la Provincia ed altri Comuni del territorio; accoglienza estiva dei bambini saharawi; azioni di sostegno delle attività scolastiche, sanitarie, educative del popolo Saharawi; collaborazione con le associazioni di sostegno dei bambini di Chernobyl e della Palestina ed altre azioni di solidarietà, pari opportunità e lotta alle discriminazioni;
- attivazione di corsi e centri di integrazione educativa per giovani immigrati.

PROGETTO 11 *Promozione dello sport*

La promozione dello sport nella città di Mantova ha come punto di partenza le nuove strutture sportive della città: il nuovo palazzo dello sport (Palabam); il nuovo centro natatorio Dugoni; il centro canoa; il campo scuola.

Obiettivi/risultati attesi

- L'amministrazione è impegnata (come già segnalato nel Piano delle Opere Pubbliche) nell'iter procedurale per la realizzazione di un nuovo stadio, in quanto l'attuale è da considerarsi non più rispondente alle esigenze emergenti e soprattutto è fonte di problemi sotto il profilo dell'accessibilità della città durante lo svolgimento del campionato. Inoltre la realizzazione della nuova struttura permetterebbe di risolvere le problematiche della viabilità, ambientali ed urbanistiche che attualmente sono presenti a Porta Cerese;
- Sostegno agli eventi tradizionali (Minciomarcia, Maratonina, Anno dello Sport, Trofeo Sparafucile, ecc.): sarà cura dell'amministrazione sostenere manifestazioni che contribuiscano a promuovere l'immagine della città in campo nazionale e internazionale;
- Sostegno alle società sportive qualificate, dilettantistiche e giovanili affinché lo sport diventi sempre più un momento di promozione della persona e di aggregazione giovanile;
- Collaborazione con altre realtà, come il Coni ed enti di promozione sportiva, con la priorità di realizzare una "casa comune per lo sport", ove possano trovare adeguati spazi agli organismi che rappresentano lo sport mantovano (ipotizzando il suo inserimento presso gli spazi del campo canoa);
- Coordinamento tra l'ufficio impianti sportivi e le gestioni private delle stesse;
- Sostegno e promozione della pratica sportiva per la terza età.

PROGETTO 12 *Cultura*

La cultura e il nostro patrimonio storico artistico rappresentano per 139

Mantova e il suo territorio una straordinaria risorsa civile, che ha valenza anche economica, così come rappresenta un importante fattore di coesione sociale, di identità e conoscenza della storia della nostra comunità. L'esaltazione delle vocazioni di Mantova città d'arte e di cultura è il paradigma delle scelte strategiche di questa amministrazione che deve far leva sulla valorizzazione a livello locale, nazionale ed internazionale dei punti di eccellenza della nostra tradizione storica e del patrimonio storico-artistico della città, così come sulla promozione della ricerca e della formazione permanente. Per radicare la ricchezza di cui disponiamo è necessaria una convinta azione di coordinamento di tutti i soggetti della cultura mantovana e degli istituti periferici del Ministero per i Beni e le Attività Culturali. Soggetti culturali che, pur nel rispetto delle diversità e competenze specifiche, siano in grado di operare in sinergia, esprimendo pienamente le potenzialità e le suggestioni della città.

La scuola, l'Università, le Fondazioni, le istituzioni di studio e formazione costituiscono la premessa indispensabile alla costruzione culturale della società mantovana e rappresentano insostituibili luoghi di elaborazione del sapere e di sperimentazione di conoscenze. La città è sentita come il luogo in cui interagiscono proficuamente le politiche della cultura. La città va preservata nel suo tessuto urbano e nei suoi monumenti. L'originalità e l'unicità della città è un bene irrinunciabile e insieme un volano straordinario per lo sviluppo economico e civile. La necessità di mantenere l'identità ed il profilo culturale comporta il presidio del patrimonio pubblico dei beni culturali ed architettonici e deve essere la bussola anche nella destinazione d'uso e nelle funzioni di spazi importanti del centro storico e della città.

La città deve essere soggetto attivo di produzione e promozione di cultura e nel fare cultura deve raggiungere un grado elevato di autonomia. Per questo si manterranno alti livelli di investimento in cultura, impegnando una parte significativa del bilancio comunale per attivare anche l'intervento dei privati. In questo campo si iscrive la costituzione di un ufficio preposto allo studio delle opportunità di finanziamento (Regione, bandi europei, Fondazioni) ed alla presentazione delle richieste.

Obiettivi/risultati attesi

1. Musei civici e Musei mantovani

- valorizzazione, tramite recupero, restauro, studio, ricerca e divulgazione scientifica didattica (con utilizzo di moderne tecnologie informatiche e multimediali) dei diversi nuclei costituenti le collezioni civiche oggi depositate presso diverse sedi;
- interventi di manutenzione straordinaria e messa in sicurezza (come previsto dal Piano Triennale delle Opere Pubbliche);

- verifica possibilità di recupero del restante complesso storico di San Sebastiano (ex caserma) come sede di pregio per ospitare importanti attività e istituzioni culturali, tra cui la Galleria di Arte Moderna e Contemporanea;
 - sostegno all'attività del Museo della Città; sostegno alle azioni di didattica museale;
 - completamento del Museo del Risorgimento;
 - iniziative di collaborazione tra i Musei Civici e gli altri musei (in particolare Diocesano e Palazzo d'Arco), anche attraverso l'adozione di strumenti come biglietto unico e city-card;
 - operare all'interno del Sistema dei Musei della provincia, da poco istituito;
 - sostegno all'attività della Fondazione Centro Studi "Leon Battista Alberti".
2. Palazzo Te
- rilancio del Centro Internazionale di Cultura e di Arte di Palazzo Te come centro propulsivo del nostro sistema culturale e capace di attrarre nuovamente energie e risorse, in armonia con il Museo di Palazzo Te e con il sistema museale del comune (MuMM): nuovo assetto istituzionale (Fondazione), leadership e comitato scientifico di forte autorità culturale con rapporti di colleganza nazionali ed internazionali, garantendo al contempo l'efficienza amministrativa e manageriale necessaria;
 - sostegno pubblicazioni d'arte e di ricerca storica: ripresa esperienza "Quaderni di Palazzo Te" e collaborazione con riviste come "Civiltà mantovana".
 - Per quanto attiene lo studio e la ricerca storica si intende stringere un rapporto forte di collaborazione e di partecipazione alle attività e ai progetti di lavoro dell'Istituto mantovano di storia contemporanea.
3. Ufficio per le relazioni internazionali legate a cultura e turismo.
4. Esposizioni e grandi mostre:
- programmazione di mostre con una scansione temporale diversa dal passato (due grandi eventi all'anno rischiano di non portare alcun valore aggiunto ai flussi turistici della città). Allo scopo appare necessaria una programmazione che faccia leva sulla qualità della proposta più che sul numero dei grandi eventi;
5. Biblioteche e archivio comunale:
- completamento del recupero della Teresiana (accordo di programma con Regione Lombardia); valorizzazione del patrimonio librario con mostre di codici e di edizioni rare;
 - Centro Baratta: valorizzazione come luogo di incontro, studio e cono-

scenza delle differenti culture; sinergia con l'Università e le associazioni culturali e giovanili; organizzazione funzionale (orari e weekend) per garantire maggiore fruibilità da parte dei giovani e degli studenti universitari;

- realizzazione del protocollo informatico per l'Archivio Comunale.
6. MantovacittàdeiFestival e dell'associazionismo culturale
 - valorizzazione di MantovacittàdeiFestival;
 - sostegno all'attività di ricerca della Fondazione Mantova Capitale Europea dello Spettacolo, con ridefinizione della mission, al fine di promuovere Mantova nelle reti di committenza e produzione teatrale di eccellenza e nel circuito dei teatri stabili;
 - sostegno e coordinamento delle rassegne musicali (classica, jazz, etnica), teatrali, cinematografiche e di danza con la istituzione di un tavolo di concertazione che permetta di programmare e promuovere le iniziative dei vari soggetti che operano nel territorio, al fine di valorizzare le energie di cui la città dispone, di sostenere e incentivare le produzioni culturali ed artistiche mantovane, di esaltare le specifiche autonomie di campo culturale e di proporre ai mantovani una ricca offerta di opportunità di fruizione culturale nel corso di tutto l'anno;
 - ridefinizione degli spazi pubblici a disposizione delle associazioni per dare risposta alla richiesta di spazi, concertando con le associazioni stesse la realizzazione di servizi culturali permanenti.
 7. Valorizzazione di luoghi e spazi per manifestazioni culturali e per lo spettacolo dal vivo
 - rinascita del Teatro Sociale che è lo storico teatro di tradizione della città e come tale è luogo deputato ad importanti eventi culturali. Per questo va attivato un circuito virtuoso tra pubblico e privato per la sua ristrutturazione ed il suo pieno recupero che lo restituisca alla città, con la costituzione di una Fondazione che permetta la programmazione condivisa e la piena fruibilità del teatro;
 - mappatura e valorizzazione di spazi mirati alla produzione e fruizione culturale: teatro per bambini e ragazzi, teatro di ricerca, teatro di tradizione, musica, danza, cinema.
 8. Città dell'Arte e Mestieri della Scena, al fine di candidarsi ad essere luogo interessante del sapere e del saper fare nell'arte e nei mestieri della scena. Questo è possibile:
 - per le vocazioni proprie della città di Mantova che può ispirare creazioni, allestimenti e performances teatrali e di spettacolo dal vivo che permettano la valorizzazione di luoghi artistico-architettonici. I percorsi della città si prestano ad essere prestigioso palcoscenico "naturale" per creazioni artistiche ed eventi spettacolari inediti, pensati per

essere fruiti qui e non altrove, animazioni teatrali e musicali, di danza ed espressione corporea, installazioni di luci e scenografie. E molti luoghi urbani inoltre hanno una naturale predisposizione ad ospitare anche animazioni proprie del teatro di strada e dell'arte circense;

- le preziose risorse culturali di qualità di cui Mantova dispone, a partire dai gruppi teatrali per arrivare alle istituzioni culturali quali Università, Conservatorio, Scuole d'arte, Orchestra di Mantova, Fondazioni sono un patrimonio che può essere investito in attività di studio e formazione, produzione e allestimento in campo teatrale;
- scuola (come centro di formazione permanente) per le arti della scena (valorizzando tutte le esperienze di formazione all'arte di attore fatte in questi anni) e dei mestieri che concorrono alla messa in scena;
- valorizzazione dei talenti delle donne nel teatro: rassegna invernale ed estiva Teatrodonna (in collaborazione con la Provincia).

PROGETTO 13 *Viabilità e sicurezza*

Obiettivi /risultati attesi

1. Viabilità:

- aggiornamento generale del PUT;
- istituzione di corsie preferenziali per il trasporto collettivo sugli assi di ingresso città;
- istituzione di aree pedonali con verifica dello stato di accessibilità: *i*) Piazza Sordello, nel tratto compreso tra Via Cairoli e Via Tazzoli mediante installazione di dissuasori mobili retrattili; *ii*) Piazza Leon Battista Alberti mediante l'installazione di colonne di ghisa fisse; *iii*) Piazza Canossa mediante l'installazione di colonne di ghisa fisse;
- riduzione dei flussi di traffico in conseguenza dello studio del sistema viario sugli assi: *i*) Corso Vittorio Emanuele/corso della Libertà/Via Principe Amedeo/Via Acerbi con relative interconnessioni; *ii*) Viale Piave/Viale Fiume/Viale Risorgimento/Viale Isonzo; *iii*) Via Solferino/Via Bonomi;
- installazione in alcune strade di rallentatori di velocità e semafori intelligenti e pedonali.

2. Parcheggi:

- attivazione dei parcheggi di interscambio (così come previsto in altre parti del programma), con soluzioni tali da garantire sicurezza e servizi di accoglienza agli automobilisti;
- individuazione delle agevolazioni per i pendolari per incentivare l'uso dei parcheggi di interscambio.

3. Zona traffico limitata:

- realizzazione di nuove ZTL a tempo e accorpamento di quelle esistenti;
 - realizzazione del piano della mobilità con particolare riferimento all'armonizzazione degli orari della città.
4. Sicurezza:
- ampliamento delle funzioni della Centrale Operativa di viale Fiume nell'ottica di un maggior coordinamento con le forze di polizia locale dei Comuni della Grande Mantova;
 - aumento del numero dei Vigili di Quartiere per poter garantire la presenza anche in altre zone oltre a quelle già esistenti;
 - verifica dei sistemi di videosorveglianza installati.

PROGETTO 14 *Un'Amministrazione rinnovata ed efficiente*

Il processo di riorganizzazione della macchina comunale si pone come obiettivo il rilancio dell'efficienza, come scelta di rinnovamento da attuare per meglio rispondere alle esigenze dei cittadini e valorizzare le competenze di dirigenti e dipendenti del Comune. Si opererà per riallineare la macrostruttura comunale ai programmi e progetti della nuova amministrazione per garantire una visione unitaria e una responsabilità unica di coordinamento per la realizzazione degli obiettivi.

In questo contesto si favorirà l'integrazione delle competenze presenti, lo sviluppo della metodologia del lavoro di gruppo e su progetto, la semplificazione delle procedure, l'ottimizzazione degli apporti dei singoli dipendenti e dirigenti, nella consapevolezza che il risultato principale non è il modello organizzativo (sempre mutevole), ma la costante e stabile interazione tra tutti i soggetti: amministratori, dirigenti e dipendenti. Sul versante dell'utenza si opererà per migliorare e verificare il soddisfacimento della stessa, attraverso il mantenimento delle certificazioni di qualità, il perseguimento dei progetti informatici e-government, consolidamento di indagini di customer presso gli utenti.

Obiettivi /risultati attesi

- migliorare l'efficienza dell'amministrazione (integrazione, semplificazione delle procedure, ottimizzazione dei singoli contributi);
- valorizzare le competenze dei dirigenti e dipendenti al servizio dei cittadini;
- impegno per il mantenimento del proprio sistema di gestione integrato qualità-ambiente, secondo le norme Uni En Iso 9001 e 14001, impegno da rafforzare attraverso la registrazione Emas del comune stesso;
- istituzione Ufficio Unesco.

PROGETTO 15 *Promozione della democrazia*

La scelta della partecipazione attiva ai processi decisionali è una scelta strategica della Amministrazione nella tradizione ispirata ai valori di democrazia, solidarietà, equità quali valori di fondo dei mantovani.

Le istituzioni dovranno sempre più aprirsi alla partecipazione dei cittadini e per questo vanno aperte le porte dell'Amministrazione pubblica, assecondando lo sviluppo delle forme associative, costruendo procedure concertate e regolamentate di co-progettazione: ciò senza rinunciare agli obblighi, ai doveri ed alla responsabilità della pubblica amministrazione.

Obiettivi/risultati attesi

- elaborazione del bilancio sociale (all'interno del bilancio di sostenibilità) e del bilancio partecipativo;
- attivazione dell'ufficio del difensore civico: predisposizione bando per selezione pubblica;
- nuova regolamentazione referendum;
- piano della comunicazione: sportello unico di informazione per i cittadini, agenzia servizi al cittadino”;
- valorizzare le Circoscrizioni come luoghi di partecipazione e condivisione, a partire dal ruolo di codecisori che assumeranno nella definizione del bilancio partecipativo;
- riconoscimento del diritto di elettorato attivo e passivo dei cittadini migrati attraverso le necessarie modifiche dello Statuto Comunale;
- perseguire il *Progetto E_21* di cui il Comune di Mantova è il capofila per lo sviluppo della cittadinanza digitale, per sviluppare la capacità di dialogo e di ascolto delle istanze dei cittadini attraverso il sistema informatico con il metodo dei forum aperti e della consultazione certificata, che permetteranno di comprendere il pensiero e la posizione dei cittadini su specifici temi ed argomenti;
- predisposizione di luoghi di relazione tra donne che permettano la valutazione di genere sulle scelte strategiche della città e di monitoraggio sulla qualità urbana quotidiana.

PROGETTO 16 *Le aziende dei servizi pubblici*

Il miglioramento dell'efficienza delle aziende di servizi pubblici locali è uno degli obiettivi dell'attuale Amministrazione comunale per migliorare il rendimento economico, per meglio regolare le politiche tariffarie, per migliorare la qualità delle prestazioni e i costi dei servizi delle aziende stesse.

Obiettivi/risultati attesi

1. definire il sistema di governo dei servizi pubblici locali, anche alla

- luce delle continue modifiche normative sia a livello nazionale (generali e di settore) sia a livello regionale;
2. predisporre una struttura operativa per l'affidamento dei servizi pubblici locali che tenga conto delle linee generali di cui al punto precedente ed in considerazione della scadenza "ope legis" di tutti i contratti in essere, disposta dal novellato testo dell'art. 113 comma 15 bis legge 267/2000 (Testo Unico degli Enti Locali);
 3. mantenimento da parte del Comune, nel rispetto delle vigenti legislazioni comunitarie e nazionali, del controllo pubblico sulle aziende, al fine di assicurare una gestione che risponda e sia espressione dei bisogni dei cittadini e del territorio;
 4. esposizione annuale in Consiglio Comunale, da parte degli amministratori delle aziende, delle linee generali di politica industriale e finanziaria che si intende perseguire e rendiconto di quanto si è realizzato per finalizzare anche gli utili realizzati ad investimenti di ulteriore ampliamento e qualificazione dei servizi per le comunità. In questo contesto vanno anche studiate e promosse modulazioni tariffarie a vantaggio dei "meno forti" e di sostegno ai soggetti che operano nel sociale.

Linee guida del "Programma di Mandato" del Comune di Sabbioneta

Il 24 gennaio 2004 è stata costituita l'Associazione "COSTRUIRE IN COMUNE" la cui finalità statutaria è quella di sviluppare tra i cittadini il dialogo e il confronto politico attuando i valori della partecipazione, della solidarietà e della famiglia.

L'alleanza civica è sorta anche per imprimere una svolta nella gestione amministrativa del Comune di Sabbioneta, per creare le condizioni di uno sviluppo equilibrato del territorio e per dare una prospettiva di crescita alla comunità sabbionetana. Nei primi mesi di attività, tenendo fede all'impegno preso all'atto della sua costituzione, l'associazione ha organizzato incontri nelle frazioni e nel capoluogo per illustrare la bozza proposta programmatica elaborata dagli organi statutari e, soprattutto, per chiedere la collaborazione e i suggerimenti dei cittadini. A conclusione delle assemblee pubbliche, alle quali ha partecipato un pubblico numeroso ed incoraggiante, il Comitato Promotore della lista civica, recependo i preziosi ed interessanti indicazioni dei cittadini, ha elaborato le linee guida del Programma di Mandato per quinquennio 2004/2009. Tale documento programmatico si fonda sul desiderio di cambiamento, con un obiettivo essenziale: rappresentare un modello positivo e generoso di fare politica, finalizzato al raggiungimento di risultati pre-

cisamente definiti e misurabili. In particolare sono di seguito riportate le iniziative, i progetti e le opere pubbliche programmate e da realizzare articolate per settori di intervento.

1. CULTURA E TURISMO

Progetti/iniziativae programmate

- definire un progetto turistico per promuovere Sabbioneta non solo a livello nazionale e internazionale, ma anche a livello locale;
- rendere Sabbioneta sede di eventi culturali di alto livello, con strutture ed apparati adeguati;
- promuovere la costituzione di un soggetto pubblico-privato capace di coinvolgere gli operatori locali e sviluppare prodotti e servizi turistici di qualità;
- riorganizzare il servizio di visita ai monumenti, ripristinando il biglietto unico e coinvolgendo la Pro Loco e la Coop “A passo d’Uomo” per evitare lo spreco di risorse;
- realizzare per il patrimonio monumentale una segnaletica adeguata e pannelli esplicativi e percorsi didattici rivolti alle scuole;
- rivitalizzare l’attività dell’Associazione “Itinerari Gonzagheschi” per la promozione delle cittadine gonzaghesche delle provincie di Mantova, Cremona e Parma;
- valorizzare il territorio anche dal punto di vista del turismo agro-alimentare, e promuovere i prodotti tipici locali.

2. AMBIENTE E TERRITORIO

Progetti/iniziativae programmate

- adottare strumenti urbanistici che consentano un più razionale rapporto fra spazi diversi, spazi edificati e servizi disponibili, in un’ottica di sviluppo sostenibile;
- modificare i piani particolareggiati;
- approvare la variante generale al piano regolatore che risponda a criteri precisi;
- coinvolgere le associazioni di volontariato nel controllo del territorio e nell’educazione ambientale dei giovani;
- attuare un capillare servizio di raccolta rifiuti che devono essere smaltiti in maniera ambientale corretta;
- coinvolgere cittadini e associazioni per concentrare l’eventuale adozione di una Agenda Locale 21 per lo sviluppo equilibrato e sostenibile del territorio.

3. SVILUPPO ECONOMICO E AGRICOLTURA

Progetti/iniziativa programmate

- valorizzare il turismo in modo integrato, ponendo attenzione non solo ai manufatti da conservare, ma anche alla più complessa e articolata realtà della destinazione del territorio;
- favorire la nascita di momenti di cooperazione tra privati e istituzioni, per innescare dinamiche di crescita e di competitività;
- favorire la nascita di nuove attività (turistiche, nuove tecnologie, ecc.) e valorizzare i settori che caratterizzano l'economia locale (produzioni agricole specializzate, metalmeccaniche e di trasformazione del legno, ecc.);
- promuovere la competitività e lo sviluppo del settore agro alimentare, valorizzando i prodotti tipici e attraendo investitori esterni;
- sostenere ed assistere nel disbrigo delle pratiche burocratiche le aziende che intendono trasformare e commercializzare direttamente i prodotti agro- alimentari di propria produzione;
- incentivare la presenza di attività commerciali all'interno del centro storico del capoluogo e delle frazioni.

4. LAVORI PUBBLICI

Progetti/iniziativa programmate

- collaborare con la Provincia per ultimare la variante alla strada n. 420;
- realizzare un percorso ciclopedonale lungo il ponte sul canale Navarolo;
- costituire piste ciclabili da Commessaggio Inferiore a Ponteterra;
- sistemare a verde attrezzato i giardini del centro storico;
- sistemare i parcheggi e abbellire le piazze del capoluogo e delle frazioni;
- potenziare i percorsi naturalistici;
- ampliare l'impianto di pubblica illuminazione e completare rete fognaria;
- pavimentare ed asfaltare le strade;
- creare un parco sullo Spalto Bresciani con arena estiva per permettere ai giovani di organizzare spettacoli vari;
- curare e sistemare le aree cimiteriali.

5. POLITICHE GIOVANILI

Progetti/iniziativa programmate

- creare centro giovanile per le attività del tempo libero;
- promuovere e sostenere attività di svago e cultura definire il sistema di governo:

- istituzione del servizio “Informagiovani”;
- apertura della Biblioteca Comunale;
- aderire alla campagna di sicurezza stradale;
- realizzare ostello della gioventù (foresteria di Palazzo Forti);
- promuovere la mobilità dei giovani attraverso i progetti finanziati dall’UE;
- attivare presso la biblioteca un internet point gratuito;
- istituire la consulta di partizione giovanile.

6. SCUOLA

Progetti/iniziativa programmate

- collaborare con la dirigenza scolastica per migliorare la proposta formativa;
- mantenere e valorizzare le scuole materne, elementari e media;
- approvare progetti di recupero, adeguamento ed eventuale ampliamento degli edifici scolastici esistenti;
- istituire una sezione di asilo nido proponendo alla scuola “Braga” di attrezzarsi per questa attività;
- promuovere il diritto allo studio, supportando i ragazzi con difficoltà economiche;
- istituire borse di studio per ragazzi meritevoli e bisognosi;
- estendere il servizio di trasporto scolastico;
- incentivare scambi internazionali tra studenti sabbionetani e studenti dell’Unione Europea.

7. SPORT E TEMPO LIBERO

Progetti/iniziativa programmate

- realizzare piscina coperta, come luogo di cura del proprio corpo, di rieducazione e sostegno all’handicap motorio;
- completare il campo di calcio e palestra comunale;
- realizzare campo di calcetto, campo da tennis;
- favorire la associazioni di volontariato che hanno lo scopo di promuovere e valorizzare l’attività sportiva come momento educativo;
- favorire l’attività delle società sportive e delle associazioni proponendo loro la gestione degli impianti sportivi;
- valorizzare le strutture sportive esistenti di proprietà delle parrocchie.

8. SERVIZI SOCIO ASSISTENZIALI

Progetti/iniziativa programmate

- potenziare servizi di assistenza agli anziani “fragili” ammalati e non autosufficienti;

- realizzare centro diurno attrezzato per anziani soli;
- realizzare un centro di servizi che si occupi di tutte le problematiche legate agli anziani;
- promuovere servizi a sostegno dei disabili;
- favorire l'integrazione, attraverso una politica dell'accoglienza;
- mantenere inalterate le risorse di bilancio stanziare per i servizi socio assistenziali;
- attuare integrazione tra servizi sanitari e servizi socio-assistenziali, favorendo la gestione distrettuale.

9. POLITICHE SOCIALI

Progetti/iniziativa programmate

- eliminare la tassa sui passi carrai;
- eliminare i diritti di segreteria sugli atti e sui certificati rilasciati dal Comune;
- ridurre i diritti di segreteria sulle pratiche edilizie e urbanistiche;
- confermare l'applicazione dell'indicatore della situazione economica equivalente per tutte le tariffe;
- contenere nel limite del tasso di inflazione programmata gli aumenti dei servizi gestiti direttamente dal comune o dati in gestione a privati;
- adottare politiche fiscali di particolare favore nei confronti dei nuclei familiari con anziani;
- introdurre nuovi sistemi di accertamento per scoraggiare l'evasione dei tributi.

10. COMUNE AL SERVIZIO DEI CITTADINI

Progetti/iniziativa programmate

- attuare una politica di aggiornamento continuo del personale dipendente;
- riorganizzare l'Ente con particolare riferimento ai servizi culturali e turistici, tecnici e di polizia locale;
- istituzione di un ufficio relazioni con il pubblico per migliorare i rapporti con i cittadini;
- istituzione di un numero verde per segnalare disservizi e per consentire ai cittadini di collaborare in modo concreto all'attività del comune;
- attivare lo sportello unico per le attività produttive e per l'edilizia in convenzione con i comuni limitrofi;
- introdurre un sistema di controllo per verificare l'efficacia, l'efficienza e l'economicità dei principali servizi comunali;
- istituire la figura del difensore civico, quale ulteriore strumento a disposizione dei cittadini per la tutela dei loro diritti ed interessi, e per assicurare la massima trasparenza degli atti comunali.

11. ATTIVITÀ DI PARTECIPAZIONE

Progetti/iniziative programmate

- istituire le Consulte di partecipazione;
- promuovere incontri pubblici a cadenza annuale;
- pubblicare un giornalino informativo;
- favorire ed incentivare l'attività delle Associazioni;
- promuovere costituzione gruppo di protezione civile;
- stabilire rapporti con Regione, Provincia, Stato e UE per programmazione coordinata e per attingere a nuove fonti di finanziamento;
- riallacciare rapporti di collaborazione con i Comuni limitrofi per la gestione associata dei servizi.

2.1.8 *Gli interventi programmati nel Piano Triennale delle Opere Pubbliche 2006-2008 di Mantova e Sabbioneta*

Il *Piano Triennale delle Opere Pubbliche 2006-2008 di Mantova* prevede una serie interventi/iniziative per un importo complessivo di circa 120 milioni di Euro ripartiti secondo la seguente articolazione per anno:

- Euro 58.434.968 per il 2006;
- Euro 42.673.596 per il 2007;
- Euro 19.042.000 per il 2008.

Il *Piano Triennale delle Opere Pubbliche 2006-2008 di Sabbioneta* prevede una serie interventi/iniziative per un importo complessivo di circa 4,2 milioni di Euro ripartiti secondo la seguente articolazione per anno:

- Euro 1.290.000 per il 2006;
- Euro 800.000 per il 2007;
- Euro 2.150.000 per il 2008.

Il dettaglio dei relativi interventi – suddivisi in: quadro generale delle risorse disponibili nel triennio; descrizione e relativa copertura finanziaria dei singoli interventi per il triennio unitamente alla descrizione analitica per l'anno 2006 – è riportato nelle *Tablelle 1, 2 e 3* (per il Comune di Mantova) e nelle *Tablelle 4, 5 e 6* (per il Comune di Sabbioneta) articolati secondo le seguenti tipologie di azioni:

INTERVENTI NELL'AMBITO DEI BENI CULTURALI
OPERE DI PROTEZIONE DELL'AMBIENTE (COMPRESO PARCHI E MANUTENZIONE VERDE PUBBLICO)
ALTRA EDILIZIA PUBBLICA
EDILIZIA SOCIALE E SCOLASTICA (COMPRESO SCUOLE, BIBLIOTECHE, CENTRI SOCIALI E CASE DI RIPOSO)
GIUDIZIARIO E PENITENZIARIO
IGIENICO-SANITARIO (COMPRESO INFRASTRUTTURE PER RIFIUTI, PIATTAFORME ECOLOGICHE E FOGNATURE)
ILLUMINAZIONE PUBBLICA
PISTE CICLABILI E CICLOPEDONALI
SPORT E SPETTACOLO
STRADALI (COMPRESI PARCHEGGI E OPERE DI URBANIZZAZIONE)
CULTO (COMPRESI I CIMITERI)

In particolare relativamente agli interventi/iniziative la cui realizzazione è prevista all'interno dell'area candidata e nella relativa area cuscinetto (zona buffer) si evidenzia che

- il Comune di Mantova prevede complessivamente circa 99,7 milioni di Euro di interventi nell'arco del triennio articolati come segue:

	2006	2007	2008
Interventi all'interno dell'AREA CANDIDATA			
– Opere di urbanizzazione	–	22.700.000	–
– Manutenzione ordinaria	–	200.000	–
– Manutenzione straordinaria	2.774.969	4.434.937	1.105.000
– Restauro	19.228.659	130.000	5.900.000
Totale	22.003.628	27.464.937	7.005.000
Interventi all'interno dell'AREA BUFFER			
– Opere di urbanizzazione	23.550.000	3.300.000	350.000
– Manutenzione straordinaria	560.000	230.000	2.250.000
– Restauro	11.450.000	–	–
– Nuove costruzioni	–	500.000	1.100.000
Totale	35.560.000	4.030.000	3.700.000
TOTALE (Euro)	57.563.628	31.494.937	10.705.000

- il Comune di Sabbioneta prevede complessivamente circa 1,3 milioni di Euro di interventi nell'arco del triennio articolati come segue:

	2006	2007	2008
Interventi all'interno dell'AREA CANDIDATA			
– Manutenzione straordinaria	350.000	70.000	–
– Restauro	70.000	100.000	150.000
Totale	420.000	170.000	150.000
Interventi all'interno dell'AREA BUFFER			
– Nuove costruzioni	470.000	50.000	–
Totale	470.000	50.000	–
TOTALE	890.000	220.000	150.000

Per la descrizione dei relativi interventi/iniziativa in questione, si rimanda alle successive *Table 7 e 8* per Mantova ed alle *Table 9 e 10* per Sabbioneta.

Tabella 1 PROGRAMMA TRIENNALE DELLE OPERE PUBBLICHE 2006/2008 DELL'AMMINISTRAZIONE COMUNE DI MANTOVA - QUADRO GENERALE DELLE RISORSE DISPONIBILI

TIPOLOGIE RISORSE DISPONIBILI	ARCO TEMPORALE DI VALIDITÀ DEL PROGRAMMA			IMPORTO TOTALE
	DISPONIB. FINANZIARIA PRIMO ANNO 2006	DISPONIB. FINANZIARIA SECONDO ANNO 2007	DISPONIB. FINANZIARIA TERZO ANNO 2008	
Entrate avente destinazione vincolata per legge	10.810.114,00	5.520.059,23	3.246.400,00	19.576.573,23
Entrate acquisite mediante contrazione di mutuo	8.891.018,02	14.327.417,00	15.149.800,00	38.368.235,02
Entrate acquisite mediante apporti di capitale privato	0,00	0,00	0,00	0,00
Trasferimenti di immobili ex art. 19, c 5 ter L. 109/94 e s.	0,00	0,00	0,00	0,00
Stanzamenti di bilancio	836.639,80	826.120,00	645.800,00	2.308.559,80
Altro	37.897.196,98	22.000.000,00	0,00	59.897.196,98
TOTALI (Euro)	58.434.968,80	42.673.596,23	19.042.000,00	120.150.565,03

**Tabella 2: PROGRAMMA TRIENNALE DELLE OPERE PUBBLICHE 2006/2008
DELL'AMMINISTRAZIONE COMUNE DI MANTOVA ARTICOLAZIONE COPERTURA FINANZIARIA**

TIPOLOGIA	CATEGORIA	DESCRIZIONE DELL'INTERVENTO
BENI CULTURALI	RESTAURO	Restauro Teatro Bibiena e Palazzo dell'Accademia
BENI CULTURALI	COMPLETAMENTO	Museo Civico San Sebastiano
BENI CULTURALI	COMPLETAMENTO	Biblioteca Teresiana: completamento restauro e recupero funzionale dell'ex appartamento del custode e delle salette "Masè Dari" della biblioteca civica di Via Ardigò 1° lotto
BENI CULTURALI	RESTAURO	Restauro Palazzo del Podestà
BENI CULTURALI	MANUTENZ. STRAORD.	Palazzo Te adeguamento alle normative di prevenzione incendi e adeguamento alle norme sul superamento delle barriere architettoniche
BENI CULTURALI	MANUTENZ. STRAORD.	Monumento di Virgilio: restauro conservativo
BENI CULTURALI	MANUTENZ. STRAORD.	Biblioteca Baratta: rifacimento pavimentazione ed arredo cortile
BENI CULTURALI	MANUTENZ. STRAORD.	Palazzo Te: riqualificazione impianto vasche delle Pescherie
BENI CULTURALI	RESTAURO	Palazzo Te: manutenzione straordinaria strutture lignee
BENI CULTURALI	COMPLETAMENTO	Monumento Parco della Memoria: opere di completamento Monumento Martiri di Belfiore
BENI CULTURALI	COMPLETAMENTO	Museo Civico del Risorgimento: completamento
BENI CULTURALI	RISTRUTTURAZIONE	Teatro Sociale: riqualificazione
BENI CULTURALI	MANUTENZ. STRAORD.	Palazzo Te: manutenzione straordinaria intonaci e pavimentazioni esterne
BENI CULTURALI	NUOVA COSTRUZIONE	Polo Culturale e museale
BENI CULTURALI	MANUTENZ. STRAORD.	Palazzo Te: manutenzione manto di copertura
BENI CULTURALI	RECUPERO	Palazzo Te: recupero della Camera Grande e Camerino Ovale
BENI CULTURALI	RECUPERO	Recupero e restauro delle Pescherie
OPERE DI PROTEZIONE DELL'AMBIENTE (compreso parchi e manutenzione verde pubblico)	NUOVA COSTRUZIONE	Parco Perturbano
OPERE DI PROTEZIONE DELL'AMBIENTE (compreso parchi e manutenzione verde pubblico)	RECUPERO	Parco periurbano zona Lago di Mezzo e Inferiore: Sparafucile
OPERE DI PROTEZIONE DELL'AMBIENTE (compreso parchi e manutenzione verde pubblico)	MANUTENZ. STRAORD.	Riqualificazione aree cortive scolastiche
OPERE DI PROTEZIONE DELL'AMBIENTE (compreso parchi e manutenzione verde pubblico)	MANUTENZ. STRAORD.	Manutenzione straordinaria aree verdi, risistemazione di aree pubbliche con potenziamento arredi, giochi attrezzature e sgambatoio
OPERE DI PROTEZIONE DELL'AMBIENTE (compreso parchi e manutenzione verde pubblico)	MANUTENZ. STRAORD.	Riqualificazione aree cortive scolastiche
OPERE DI PROTEZIONE DELL'AMBIENTE (compreso parchi e manutenzione verde pubblico)	MANUTENZ. STRAORD.	Manutenzione straordinaria aree verdi, risistemazione di aree pubbliche con potenziamento arredi, giochi, attrezzature e sgambatoio
ALTRA EDILIZIA PUBBLICA	MANUTENZ. STRAORD.	Gattile e riqualificazione canile
ALTRA EDILIZIA PUBBLICA	MANUTENZ. STRAORD.	Manutenzioni straordinarie in Global Service
ALTRA EDILIZIA PUBBLICA	MANUTENZ. STRAORD.	Completamento ed adeguamento degli ascensori degli stabili comunali alla normativa vigente
ALTRA EDILIZIA PUBBLICA	MANUTENZ. STRAORD.	Manutenzioni straordinarie in Global Service
ALTRA EDILIZIA PUBBLICA	NUOVA COSTRUZIONE	Rifacimento rete fognaria e pavimentazioni: Via A. Mori, Via Montanara e Curtatone, Via Rippa, Corso Umberto I°, Via Porto
ALTRA EDILIZIA PUBBLICA	MANUTENZ. STRAORD.	Lavori di adeguamento locali destinati alle circoscrizioni
ALTRA EDILIZIA PUBBLICA	NUOVA COSTRUZIONE	Alloggi per turismo giovanile
ALTRA EDILIZIA PUBBLICA	MANUTENZ. STRAORD.	Manutenzioni straordinarie in Global Service

STIMA DEI COSTI DEL PROGRAMMA				CESSIONE IMMOBILI S/N	APPORTO DI CAPITALE PRIVATO	
PRIMO ANNO 2006	SECONDO ANNO 2007	TERZO ANNO 2008	TOTALE		IMPORTO	TIPOLOGIA
400.000,00	0,00	0,00	400.000,00	N	0,00	
990.000,00	0,00	0,00	990.000,00	N	0,00	
5.700.000,00	0,00	0,00	5.700.000,00	N	0,00	
12.700.000,00	0,00	0,00	12.700.000,00	N	0,00	
0,00	325.000,00	0,00	325.000,00	N	0,00	
0,00	130.000,00	0,00	130.000,00	N	0,00	
0,00	150.000,00	0,00	150.000,00	N	0,00	
0,00	200.000,00	0,00	200.000,00	N	0,00	
0,00	169.937,00	0,00	169.937,00	N	0,00	
0,00	100.000,00	0,00	100.000,00	N	0,00	
0,00	105.000,00	0,00	105.000,00	N	0,00	
0,00	500.000,00	0,00	500.000,00	N	0,00	
0,00	0,00	800.000,00	800.000,00	N	0,00	
0,00	0,00	2.000.000,00	2.000.000,00	N	0,00	
0,00	0,00	250.000,00	250.000,00	N	0,00	
0,00	0,00	400.000,00	400.000,00	N	0,00	
0,00	0,00	3.000.000,00	3.000.000,00	N	0,00	
675.000,00	0,00	0,00	675.000,00	N	0,00	
0,00	500.000,00	0,00	500.000,00	N	0,00	
0,00	230.000,00	0,00	230.000,00	N	0,00	
0,00	250.000,00	0,00	250.000,00	N	0,00	
0,00	0,00	150.000,00	150.000,00	N	0,00	
0,00	0,00	150.000,00	150.000,00	N	0,00	
300.000,00	0,00	0,00	300.000,00	N	0,00	
349.968,80	0,00	0,00	349.968,80	N	0,00	
0,00	250.000,00	0,00	250.000,00	N	0,00	
0,00	300.000,00	0,00	300.000,00	N	0,00	
0,00	1.500.000,00	0,00	1.500.000,00	N	0,00	
0,00	150.000,00	0,00	150.000,00	N	0,00	
0,00	500.000,00	0,00	500.000,00	N	0,00	
0,00	0,00	300.000,00	300.000,00	N	0,00	

Tabella 2: segue

TIPOLOGIA	CATEGORIA	DESCRIZIONE DELL'INTERVENTO
ALTRA EDILIZIA PUBBLICA	NUOVA COSTRUZIONE	Alloggi per Studenti
ALTRE INFRASTRUTTURE PUBBLICHE NON ALTROVE CLASSIFICATE	NUOVA COSTRUZIONE	Sottoservizi linee enel gas ed acqua aree interessate al Contratto di Quartiere di Lunetta
EDILIZIA SOCIALE E SCOLASTICA (comprese scuole, biblioteche, centri sociali e case di riposo)	MANUTENZ. STRAORD.	Rifacimento coperture immobili abitativi comunali: Palazzo Biondi Via Gioia Via Volta 15
EDILIZIA SOCIALE E SCOLASTICA (comprese scuole, biblioteche, centri sociali e case di riposo)	MANUTENZ. STRAORD.	Manutenzioni straordinarie edifici scolastici
EDILIZIA SOCIALE E SCOLASTICA (comprese scuole, biblioteche, centri sociali e case di riposo)	RECUPERO	Contratto di Quartieri di Lunetta
EDILIZIA SOCIALE E SCOLASTICA (comprese scuole, biblioteche, centri sociali e case di riposo)	COMPLETAMENTO	Capannone ERP opere di completamento
EDILIZIA SOCIALE E SCOLASTICA (comprese scuole, biblioteche, centri sociali e case di riposo)	COMPLETAMENTO	Biblioteca Baratta: lavori di completamento ex appartamento custode e impianto condizionamento
EDILIZIA SOCIALE E SCOLASTICA (comprese scuole, biblioteche, centri sociali e case di riposo)	MANUTENZ. STRAORD.	Manutenzioni straordinarie edifici scolastici
EDILIZIA SOCIALE E SCOLASTICA (comprese scuole, biblioteche, centri sociali e case di riposo)	RECUPERO	Contratto di Quartiere
EDILIZIA SOCIALE E SCOLASTICA (comprese scuole, biblioteche, centri sociali e case di riposo)	MANUTENZ. STRAORD.	Manutenzioni straordinarie edifici scolastici
EDILIZIA SOCIALE E SCOLASTICA (comprese scuole, biblioteche, centri sociali e case di riposo)	RECUPERO	Contratto di Quartiere
EDILIZIA SOCIALE E SCOLASTICA (comprese scuole, biblioteche, centri sociali e case di riposo)	MANUTENZ. STRAORD.	Rifacimento facciata Biblioteca Teresiana
GIUDIZIARIO E PENITENZIARIO	RESTAURO	Restauro facciata del Tribunale
GIUDIZIARIO E PENITENZIARIO	MANUTENZ. STRAORD.	Tribunale: manutenzione straordinaria manto di copertura
GIUDIZIARIO E PENITENZIARIO	MANUTENZ. STRAORD.	Tribunale: climatizzazione e adeguamento antincendio
GIUDIZIARIO E PENITENZIARIO	MANUTENZ. STRAORD.	Impianti di sicurezza Uffici Giudiziari
IGIENICO SANITARIO (compreso infrastrutture per rifiuti, piattaforme ecologiche e fognature)	AMPLIAMENTO	Fognatura area Peep Angeli
IGIENICO SANITARIO (compreso infrastrutture per rifiuti, piattaforme ecologiche e fognature)	NUOVA COSTRUZIONE	Rifacimento rete fognaria e pavimentazioni: Via A. Mori, via Montanara e Curtatone, Via Rippa, C.so Umberto I°, Via Porto
ILLUMINAZIONE PUBBLICA	MANUTENZ. STRAORD.	Riqualificazione pubblica illuminazione
ILLUMINAZIONE PUBBLICA	MANUTENZ. STRAORD.	Riqualificazione pubblica illuminazione
ILLUMINAZIONE PUBBLICA	NUOVA COSTRUZIONE	Illuminazione giardini Piazza dei Mille e Via Mozart
ILLUMINAZIONE PUBBLICA	MANUTENZ. STRAORD.	Riqualificazione pubblica illuminazione
PISTE CICLABILI E CICLOPEDONABILI	MANUTENZ. STRAORD.	Ciclabile Pompilio e riqualificazione Viale Pompilio
PISTE CICLABILI E CICLOPEDONABILI	NUOVA COSTRUZIONE	Ciclabile S. Giorgio - Mantova
SPORT E SPETTACOLO	MANUTENZ. STRAORD.	Manutenzione e adeguamento alle norme di sicurezza impianti sportivi comuni
SPORT E SPETTACOLO	RECUPERO	Riqualificazione aree esterne piscina E. Dugoni
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	MANUTENZ. STRAORD.	Rifacimento pavimentazioni in ciottoli o cubetti in varie vie del centro storico

STIMA DEI COSTI DEL PROGRAMMA				CESSIONE IMMOBILI S/N	APPORTO DI CAPITALE PRIVATO	
PRIMO ANNO 2006	SECONDO ANNO 2007	TERZO ANNO 2008	TOTALE		IMPORTO	TIPOLOGIA
0,00	0,00	1.000.000,00	1.000.000,00	N	0,00	
300.000,00	0,00	0,00	300.000,00	N	0,00	
350.000,00	0,00	0,00	350.000,00	N	0,00	
760.000,00	0,00	0,00	760.000,00	N	0,00	
10.000.000,00	0,00	0,00	10.000.000,00	N	0,00	
150.000,00	0,00	0,00	150.000,00	N	0,00	
0,00	200.000,00	0,00	200.000,00	N	0,00	
0,00	440.000,00	0,00	440.000,00	N	0,00	
0,00	4.715.000,00	0,00	4.715.000,00	N	0,00	
0,00	0,00	500.000,00	500.000,00	N	0,00	
0,00	0,00	5.042.000,00	5.042.000,00	N	0,00	
0,00	0,00	500.000,00	500.000,00	N	0,00	
0,00	428.659,23	0,00	428.659,23	N	0,00	
0,00	400.000,00	0,00	400.000,00	N	0,00	
0,00	900.000,00	0,00	900.000,00	N	0,00	
0,00	360.000,00	0,00	360.000,00	N	0,00	
400.000,00	0,00	0,00	400.000,00	N	0,00	
0,00	0,00	500.000,00	500.000,00	N	0,00	
300.000,00	0,00	0,00	300.000,00	N	0,00	
0,00	300.000,00	0,00	300.000,00	N	0,00	
0,00	130.000,00	0,00	130.000,00	N	0,00	
0,00	0,00	300.000,00	300.000,00	N	0,00	
200.000,00	0,00	0,00	200.000,00	N	0,00	
0,00	0,00	1.600.000,00	1.600.000,00	N	0,00	
0,00	180.000,00	0,00	180.000,00	N	0,00	
0,00	500.000,00	0,00	500.000,00	N	0,00	
0,00	350.000,00	0,00	350.000,00	N	0,00	

Tabella 2: segue

TIPOLOGIA	CATEGORIA	DESCRIZIONE DELL'INTERVENTO
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	MANUTENZ. STRAORD.	Rifacimento pavimentazioni in ciottoli o cubetti in varie vie del centro storico
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	COMPLETAMENTO	Strada Castelletto Borgo: marciapiedi e illuminazione
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	MANUTENZ. STRAORD.	Abbattimento barriere architettoniche
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	MANUTENZ. STRAORD.	Rifacimento manti bitumati in varie vie
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	RECUPERO	Riqualificazione Via Visi
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	MANUTENZ. STRAORD.	Rifacimento marciapiedi Via Parilla, Ortigara, Divisione Acqui
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	NUOVA COSTRUZIONE	Fluidificazione nodo stradale di Porta Mulina
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	NUOVA COSTRUZIONE	Riqualificazione viabilità a Sud di Mantova
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	MANUTENZ. STRAORD.	Riqualificazione Strada Formigosa
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	MANUTENZ. STRAORD.	Rifacimento manti bitumati in varie vie
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	NUOVA COSTRUZIONE	Nuovo ingresso Canottieri da Strada Soave collegamento stradale di uscita dal parcheggio della Canottieri Mincio in Strada Soave partecipazione
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	NUOVA COSTRUZIONE	Parcheggio Angeli Via Certosa
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	MANUTENZ. STRAORD.	Rifacimento marciapiedi varie vie cittadine abbattimento barriere architettoniche
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	NUOVA COSTRUZIONE	Ciclabile Strada Borgochiesanuova
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	MANUTENZ. STRAORD.	Riqualificazione Piazza Frassino e Viale dei Caduti
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	MANUTENZ. STRAORD.	Riqualificazione Piazza Bertazzolo
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	RECUPERO	Piazza del "Lavatoio" Castelletto Borgo
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	MANUTENZ. STRAORD.	Viale Piave riqualificazione
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	RECUPERO	Piazza Filippini: acquisizione e riqualificazione
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	NUOVA COSTRUZIONE	Riqualificazione viabilità zona ovest e passante Piazza Don Leoni
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	NUOVA COSTRUZIONE	Ciclabile Castelletto - Formigosa
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	MANUTENZ. STRAORD.	Rifacimento manti bitumati in varie vie
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	MANUTENZ. STRAORD.	Rifacimento marciapiedi varie vie cittadine abbattimento barriere architettoniche
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	MANUTENZ. STRAORD.	Riqualificazione Piazza Porta Giulia
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	MANUTENZ. STRAORD.	Riqualificazione Piazza Diaz Formigosa
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	MANUTENZ. STRAORD.	Viale Fiume: riqualificazione zona lato ferrovia
TOTALE (Euro)		

STIMA DEI COSTI DEL PROGRAMMA				CESSIONE IMMOBILI S/N	APPORTO DI CAPITALE PRIVATO	
PRIMO ANNO 2006	SECONDO ANNO 2007	TERZO ANNO 2008	TOTALE		IMPORTO	TIPOLOGIA
0,00	0,00	500.000,00	500.000,00	N	0,00	
150.000,00	0,00	0,00	150.000,00	N	0,00	
560.000,00	0,00	0,00	560.000,00	N	0,00	
500.000,00	0,00	0,00	500.000,00	N	0,00	
600.000,00	0,00	0,00	600.000,00	N	0,00	
400.000,00	0,00	0,00	400.000,00	N	0,00	
2.000.000,00	0,00	0,00	2.000.000,00	N	0,00	
20.650.000,00	0,00	0,00	20.650.000,00	N	0,00	
0,00	800.000,00	0,00	800.000,00	N	0,00	
0,00	500.000,00	0,00	500.000,00	N	0,00	
0,00	1.500.000,00	0,00	1.500.000,00	N	0,00	
0,00	300.000,00	0,00	300.000,00	N	0,00	
0,00	500.000,00	0,00	500.000,00	N	0,00	
0,00	250.000,00	0,00	250.000,00	N	0,00	
0,00	550.000,00	0,00	550.000,00	N	0,00	
0,00	260.000,00	0,00	260.000,00	N	0,00	
0,00	200.000,00	0,00	200.000,00	N	0,00	
0,00	350.000,00	0,00	350.000,00	N	0,00	
0,00	700.000,00	0,00	700.000,00	N	0,00	
0,00	22.000.000,00	0,00	22.000.000,00	N	0,00	
0,00	500.000,00	0,00	500.000,00	N	0,00	
0,00	0,00	500.000,00	500.000,00	N	0,00	
0,00	0,00	500.000,00	500.000,00	N	0,00	
0,00	0,00	500.000,00	500.000,00	N	0,00	
0,00	0,00	200.000,00	200.000,00	N	0,00	
0,00	0,00	350.000,00	350.000,00	N	0,00	
58.434.968,8	42.673.596,23	19.042.000	120.150.565,03		0,00	

**Tabella 3: PROGRAMMA TRIENNALE DELLE OPERE PUBBLICHE 2006/2008
DELL'AMMINISTRAZIONE COMUNE DI MANTOVA ELENCO ANNUALE PER IL 2006**

DESCRIZIONE INTERVENTO	IMPORTO ANNUALITÀ	IMPORTO TOTALE INTERVENTO	FINALITÀ
Rifacimento coperture immobili abitativi comunali: Palazzo Biondi Via Gioia Via Volta 15	350.000,00	350.000,00	Conservazione del patrimonio
Manutenzioni straordinarie edifici scolastici	760.000,00	760.000,00	Conservazione del patrimonio
Restauro Teatro Bibiena e Palazzo dell'Accademia	400.000,00	400.000,00	Conservazione del patrimonio
Manutenzioni straordinarie in Global Service	349.968,80	349.968,80	Conservazione del patrimonio
Rifacimento manti bitumati in varie vie	500.000,00	500.000,00	Conservazione del patrimonio
Restauro Palazzo del Podestà	12.700.000,00	12.700.000,00	Conservazione del patrimonio
Gattile e riqualificazione canile	300.000,00	300.000,00	Adeguamento normativo
Abbattimento barriere architettoniche	560.000,00	560.000,00	Adeguamento normativo
Fognatura area Peep Angeli	400.000,00	400.000,00	Qualità ambientale
Parco Periurbano	675.000,00	675.000,00	Qualità ambientale
Museo Civico San Sebastiano	990.000,00	990.000,00	Completamento d'opera
Biblioteca Teresiana: completamento restauro e recupero funzionale dell'ex appartamento del custode e delle salette "Masè Dari" della biblioteca civica di Via Ardigò 1° lotto	5.700.000,00	5.700.000,00	Completamento d'opera
Strada Castelletto Borgo: marciapiedi e illuminazione	150.000,00	150.000,00	Completamento d'opera
Capannone ERP opere di completamento	150.000,00	150.000,00	Completamento d'opera
Riqualificazione pubblica illuminazione	300.000,00	300.000,00	Qualità urbana
Riqualificazione Via Visi	600.000,00	600.000,00	Qualità urbana
Ciclabile Pompilio e riqualificazione Viale Pompilio	200.000,00	200.000,00	Qualità urbana
Rifacimento marciapiedi Via Parilla, Ortigara, Divisione Acqui	400.000,00	400.000,00	Qualità urbana
Fluidificazione nodo stradale di Porta Mulina	2.000.000,00	2.000.000,00	Qualità urbana
Contratto di Quartieri di Lunetta	10.000.000,00	10.000.000,00	Qualità urbana
Riqualificazione viabilità a Sud di Mantova	20.650.000,00	20.650.000,00	Qualità urbana
Sottoservizi linee enel gas ed acqua aree interessate al Contratto di Quartiere di Lunetta	300.000,00	300.000,00	Miglioramento e incremento di servizio
TOTALE (Euro)	58.434.968,8	58.434.968,8	

**Tabella 4 PROGRAMMA TRIENNALE DELLE OPERE PUBBLICHE 2006/2008 DELL'AMMINISTRAZIONE
COMUNE DI SABBIONETA - QUADRO GENERALE DELLE RISORSE DISPONIBILI**

TIPOLOGIE RISORSE DISPONIBILI	ARCO TEMPORALE DI VALIDITÀ DEL PROGRAMMA			IMPORTO TOTALE
	DISPONIB. FINANZIARIA PRIMO ANNO 2006	DISPONIB. FINANZIARIA SECONDO ANNO 2007	DISPONIB. FINANZIARIA TERZO ANNO 2008	
Entrate avente destinazione vincolata per legge	170.000,00	220.000,00	100.000,00	490.000,00
Entrate acquisite mediante contrazione di mutuo	840.000,00	580.000,00	500.000,00	1.920.000,00
Entrate acquisite mediante apporti di capitale privato	150.000,00	0,00	1.500.000,00	1.650.000,00
Trasferimenti di immobili ex art. 19, c 5 ter L. 109/94 e s.	0,00	0,00	0,00	0,00
Stanzamenti di bilancio	0,00	0,00	0,00	0,00
Altro	130.000,00	0,00	50.000,00	180.000,00
TOTALE (Euro)	1.290.000,00	800.000,00	2.150.000,00	4.240.000,00

CONFORMITÀ		PRIORITY	STATO PROGETTAZIONE APPROVATA	TEMPI DI ESECUZIONE	
URB (S/N)	AMB (S/N)			TRIM/ANNO INIZIO LAVORI	TRIM/ANNO FINE LAVORI
S	S	1		3/2006	3/2006
S	S	1		3/2006	3/2007
N	N	1	Studio fattibilità	3/2006	3/2007
N	N	1		1/2006	4/2006
S	S	1		1/2006	4/2006
S	N	1	Progetto preliminare	4/2006	4/2008
S	S	1		3/2006	1/2007
S	S	1		3/2006	3/2007
N	N	1	Studio fattibilità	4/2006	2/2007
S	S	1	Studio fattibilità	4/2006	2/2007
N	N	1	Progetto definitivo	1/2006	4/2007
N	N	1	Progetto definitivo	1/2006	4/2008
N	N	1	Studio fattibilità	4/2006	2/2007
N	N	1	Progetto preliminare	4/2006	3/2007
S	S	1		2/2006	4/2006
N	N	1	Studio fattibilità	4/2006	2/2007
S	S	1		3/2006	4/2006
S	S	1		3/2006	1/2007
N	N	1	Progetto preliminare	3/2006	1/2007
S	S	1	Progetto definitivo	2/2006	4/2012
N	N	1	Progetto preliminare	4/2006	4/2010
N	S	1	Studio fattibilità	2/2006	1/2007

**Tabella 5: PROGRAMMA TRIENNALE DELLE OPERE PUBBLICHE 2006/2008
DELL'AMMINISTRAZIONE COMUNE DI SABBIONETA ARTICOLAZIONE COPERTURA FINANZIARIA**

TIPOLOGIA	CATEGORIA	DESCRIZIONE DELL'INTERVENTO
BENI CULTURALI	RECUPERO	Lavori di recupero e manutenzione straordinaria del giardino del Palazzo Giardino
BENI CULTURALI	RESTAURO	Manutenzione e restauro edifici comunali
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	RECUPERO	Sistemazione e miglioramento ambientale dell'area estiva Spalto Bresciani
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	NUOVA COSTRUZIONE	Realizzazione pista ciclabile di collegamento capoluogo-centro sportivo-Santuario Vigoreto
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	MANUTENZ. STRAORD.	Manutenzione straordinaria strade comunali
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	RECUPERO	Riqualificazione Piazza di Ponteterra
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	NUOVA COSTRUZIONE	Lavori di realizzazione piste ciclabili di Via Vitruvio-Cimitero Ponteterra e zona Farina-capoluogo
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	NUOVA COSTRUZIONE	Parcheggi capoluogo e frazioni
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	COMPLETAMENTO	Completamento rete fognaria
STRADALI (compresi parcheggi e opere di urbanizzazione)	COMPLETAMENTO	Estensione impianto illuminazione pubblica
ALTRA EDILIZIA PUBBLICA	RISTRUTTURAZIONE	Ristrutturazione ex edificio scolastico della frazione Villa Pasquali
ALTRA EDILIZIA PUBBLICA	MANUTENZ. STRAORD.	Interventi sul patrimonio comunale
CULTO (compreso cimiteri)	AMPLIAMENTO	Ampliamento e realizzazione loculi cimitero di Sabbioneta
CULTO (compreso cimiteri)	AMPLIAMENTO	Loculi e interventi straordinari cimitero di Ponteterra e Villa Pasquali
EDILIZIA SOCIALE		
E SCOLASTICA (comprese scuole, biblioteche, centri sociali e case di riposo)	RISTRUTTURAZIONE	Adeguamento scuole L. 13/89 e L. 626/94
EDILIZIA SOCIALE E SCOLASTICA (comprese scuole, biblioteche, centri sociali e case di riposo)	RISTRUTTURAZIONE	Lavori di adeguamento L. 13/89 e L. 626/94 scuola dell'infanzia del capoluogo
SPORT E SPETTACOLO	AMPLIAMENTO	Tribune e copertura impianto sportivo
SPORT E SPETTACOLO	NUOVA COSTRUZIONE	Lavori di costruzione nuova piscina
TOTALE (Euro)		

**Tabella 6: PROGRAMMA TRIENNALE DELLE OPERE PUBBLICHE 2006/2008
DELL'AMMINISTRAZIONE COMUNE DI SABBIONETA ELENCO ANNUALE PER IL 2006**

DESCRIZIONE INTERVENTO	IMPORTO ANNUALITÀ	IMPORTO TOTALE INTERVENTO	FINALITÀ
Tribune e coperture impianto sportivo	200.000,00	200.000,00	Miglioramento e incremento di servizio
Realizzazione pista ciclabile di collegamento capoluogo-centro sportivo-Santuario Vigoreto	100.000,00	100.000,00	Qualità urbana
Ampliamento e realizzazione loculi cimitero di Sabbioneta	170.000,00	170.000,00	Miglioramento e incremento di servizio
Adeguamento scuole L. 13/89 e L. 626/94	250.000,00	250.000,00	Adeguamento normativo
Sistemazione e miglioramento ambientale dell'arena estiva Spalto Bresciani	70.000,00	70.000,00	Qualità ambientale
Manutenzione straordinaria strade comunali	250.000,00	750.000,00	Conservazione del patrimonio
Riqualificazione Piazza di Ponteterra	150.000,00	150.000,00	Qualità urbana
Interventi sul patrimonio comunale	100.000,00	100.000,00	Conservazione del patrimonio
TOTALE (Euro)	1.290.000	1.790.000	

STIMA DEI COSTI DEL PROGRAMMA				CESSIONE IMMOBILI S/N	APPORTO DI CAPITALE PRIVATO	
PRIMO ANNO 2006	SECONDO ANNO 2007	TERZO ANNO 2008	TOTALE		IMPORTO	TIPOLOGIA
0,00	100.000,00	0,00	100.000,00	N	0,00	
0,00	0,00	50.000,00	50.000,00	N	0,00	
70.000,00	0,00	0,00	70.000,00	N	0,00	
100.000,00	0,00	0,00	100.000,00	N	0,00	
250.000,00	250.000,00	250.000,00	750.000,00	N	0,00	
150.000,00	0,00	0,00	150.000,00	N	150.000,00	conces. di costruz. e gest.
0,00	50.000,00	0,00	50.000,00	N	0,00	
0,00	0,00	100.000,00	100.000,00	N	0,00	
0,00	0,00	150.000,00	150.000,00	N	0,00	
0,00	0,00	100.000,00	100.000,00	N	0,00	
0,00	200.000,00	0,00	200.000,00	N	0,00	
100.000,00	0,00	0,00	100.000,00	N	0,00	
170.000,00	0,00	0,00	170.000,00	N	0,00	
0,00	130.000,00	0,00	130.000,00	N	0,00	
250.000,00	0,00	0,00	250.000,00	N	0,00	
0,00	70.000,00	0,00	70.000,00	N	0,00	
200.000,00	0,00	0,00	200.000,00	N	0,00	
0,00	0,00	1.500.000,00	1.500.000,00	N	1.500.000,00	finanza di progetto
1.290.000	800.000	2.150.000	4.240.000			

CONFORMITÀ		PRIORITÀ	STATO PROGETTAZIONE APPROVATA	TEMPI DI ESECUZIONE	
URB (S/N)	AMB (S/N)			TRIM/ANNO INIZIO LAVORI	TRIM/ANNO FINE LAVORI
S	S	1	Progetto esecutivo	4/2006	4/2007
S	S	1	Progetto preliminare	4/2006	4/2007
S	S	1	Studio fattibilità	4/2006	4/2008
S	S	1	Progetto preliminare	4/2006	4/2008
S	S	1	Progetto esecutivo	2/2006	3/2007
S	S	1		4/2006	2/2008
S	S	1	Progetto definitivo	4/2006	2/2007
S	S	1		3/2006	4/2007

**Tabella 7 INTERVENTI PREVISTI DAL COMUNE DI MANTOVA PER IL TRIENNIO 2006-2008
ALL'INTERNO DELL'AREA CANDIDATA**

AREA CANDIDATA DESCRIZIONE DELL'INTERVENTO	STIMA DEI COSTI (EURO)		
	2006	2007	2008
OPERE DI URBANIZZAZIONE PRIMARIA			
- Piazza Filippini: acquisizione e riqualificazione	—	700.000	—
- Riqualificazione viabilità zona ovest e passante Piazza Don Leoni	—	22.000.000	—
Totale	—	22.700.000	—
MANUTENZIONE ORDINARIA			
- Palazzo Te: riqualificazione impianto vasche delle Peschiere	—	200.000	—
Totale	—	200.000	—
MANUTENZIONE STRAORDINARIA			
- Museo civico San Sebastiano	990.000	—	—
- Rifacimento coperture immobili abitativi comunali vari (Palazzo Biondi, Via Goia)	350.000	—	—
- Manutenzioni straordinarie edifici scolastici	760.000	—	—
- Manutenzioni straordinarie in Global Service	374.969	—	—
- Riqualificazione illuminazione pubblica	300.000	—	—
- Manutenzione straordinaria aree verdi, arredi, giochi, attrezzature	—	250.000	250.000
- Tribunale: adeguamento antincendio	—	900.000	—
- Palazzo Te: adeguamento normative di prevenzione incendi e norme barriere architettoniche	—	325.000	—
- Biblioteca Baratta: lavori di completamento ex appartamento custode e impianto	—	200.000	—
- Tribunale: manutenzione straordinaria manto di copertura	—	400.000	—
- Rifacimento pavimentazioni in ciottoli o cubetti in varie vie del centro storico	—	350.000	500.000
- Illuminazione giardini Piazza dei Mille e Via Mozart	—	130.000	—
- Biblioteca Baratta: rifacimento pavimentazione ed arredo cortile	—	150.000	—
- Riqualificazione Piazza Bertazzolo	—	260.000	—
- Palazzo Te: manutenzione straordinaria strutture lignee	—	169.937	—
- Palazzo Te: manutenzione straordinaria intonaci e pavimentazioni esterne	—	800.000	—
- Riqualificazione Teatro Sociale	—	500.000	—
- Palazzo Te: manutenzione manto di copertura	—	—	250.000
- Museo Civico del Risorgimento: completamento	—	—	105.000
Totale	2.774.969	4.434.937	1.105.000
RESTAURO			
- Restauro Teatro Bibiena e Palazzo dell'Accademia	400.000	—	—
- Palazzo del Podestà: restauro conservativo	12.700.000	—	—
- Biblioteca Teresiana: completamento restauro e recuperi funzionali vari	5.700.000	—	—
- Restauro facciata del Tribunale	428.659	—	—
- Monumento di Virgilio: restauro conservativo	—	130.000	—
- Palazzo Te: recupero della Camera Grande e Camerino Ovale	—	—	400.000
- Rifacimento facciata Biblioteca Teresiana	—	—	500.000
- Recupero e restauro delle Peschiere	—	—	3.000.000
- Polo Culturale e museale	—	—	2.000.000
Totale	19.228.659	130.000	5.900.000
TOTALE INTERVENTI NELLA ZONA CANDIDATA	22.003.628	27.464.937	7.005.000

Tabella 8 INTERVENTI PREVISTI DAL COMUNE DI MANTOVA PER IL TRIENNIO 2006-2008 ALL'INTERNO DELL'AREA CUSCINETTO (ZONA BUFFER)

ZONA BUFFER DESCRIZIONE DELL'INTERVENTO	STIMA DEI COSTI (EURO)		
	2006	2007	2008
OPERE DI URBANIZZAZIONE			
- Fluidificazione nodo stradale di Porta Mulina	2.000.000	—	—
- Riqualificazione viabilità a sud della città	20.650.000	—	—
- Ciclabile Pompilio: riqualificazione tratto Viale Pompilio	200.000	—	—
- Parco Periurbano	700.000	—	—
- Riqualificazione Via Visi	—	600.000	—
- Nuovo ingresso Canottieri	—	1.500.000	—
- Parcheggio Angeli-Via Certosa	—	300.000	—
- Riqualificazione Piazza Frassino e Viale dei Caduti	—	550.000	—
- Riqualificazione Viale Piave	—	350.000	—
- Viale Fiume: riqualificazione zona lato ferrovia	—	—	350.000
Totale	23.550.000	3.300.000	350.000
MANUTENZIONE ORDINARIA			
	—	—	—
MANUTENZIONE STRAORDINARIA			
- Abbattimento barriere architettoniche	560.000	—	—
- Riqualificazione aree cortive scolastiche	—	230.000	150.000
- Riqualificazione Piazza Porta Giulia	—	—	500.000
- Ciclabile San Giorgio-Mantova	—	—	1.600.000
Totale	560.000	230.000	2.250.000
RESTAURO			
- Contratto di Quartiere (Forte di Frassine)	11.450.000	—	—
Totale	11.450.000	—	—
NUOVA COSTRUZIONE			
- Parco periurbano zona Lago di Mezzo e Inferiore: Sparafucile	—	500.000	—
- Alloggi per studenti	—	—	1.000.000
- Monumento Parco della Memoria	—	—	100.000
Totale	—	500.000	1.100.000
TOTALE INTERVENTI NELLA ZONA BUFFER	35.560.000	4.030.000	3.700.000

Tabella 9 INTERVENTI PREVISTI DAL COMUNE DI SABBIONETA PER IL TRIENNIO 2006-2008 ALL'INTERNO DELL'AREA CANDIDATA

ZONA CANDIDATA DESCRIZIONE DELL'INTERVENTO	STIMA DEI COSTI (EURO)		
	2006	2007	2008
OPERE DI URBANIZZAZIONE PRIMARIA	—	—	—
MANUTENZIONE ORDINARIA	—	—	—
MANUTENZIONE STRAORDINARIA			
– Adeguamento scuole L. 13/89 e L. 626/94	250.000	—	—
– Interventi sul patrimonio comunale	100.000	—	—
– Adeguamento scuole L. 13/89 e L. 626/94 Scuola Materna di Sabbioneta	—	70.000	—
Totale	350.000	70.000	—
RESTAURO			
– Arena estiva Spalto Bresciani	70.000	—	—
– Giardino di Palazzo Giardino	—	100.000	—
– Manutenzione e restauro edifici comunali	—	—	50.000
– Parcheggi capoluogo e frazioni	—	—	100.000
Totale	70.000	100.000	150.000
TOTALE INTERVENTI NELLA ZONA CANDIDATA	420.000	170.000	150.000

Tabella 10 INTERVENTI PREVISTI DAL COMUNE DI SABBIONETA PER IL TRIENNIO 2006-2008 ALL'INTERNO DELL'AREA CUSCINETTO (ZONA BUFFER)

ZONA BUFFER DESCRIZIONE DELL'INTERVENTO	STIMA DEI COSTI (EURO)		
	2006	2007	2008
OPERE DI URBANIZZAZIONE PRIMARIA	—	—	—
MANUTENZIONE ORDINARIA	—	—	—
MANUTENZIONE STRAORDINARIA	—	—	—
RESTAURO	—	—	—
NUOVA COSTRUZIONE			
– Tribune e copertura impianto sportivo	200.000	—	—
– Realizzazione pista ciclabile	100.000	—	—
– Ampliamento e realizzazione loculi cimitero di Sabbioneta	170.000	—	—
– Ciclabili Via Vitruvio-cimitero Ponteterra e zona Farina-capoluogo	—	50.000	—
Totale	470.000	50.000	—
TOTALE INTERVENTI NELLA ZONA BUFFER	470.000	50.000	—

2.2 IL TERRITORIO E L'AREA DEL SITO

2.2.1 *L'area del sito*

L'area del sito comprende le aree dei centri storici dei comuni di Mantova e di Sabbioneta così come nel dettaglio indicato nella Tabella sottoriportata.

UTM ZONE	MANTOVA	SABBIONETA
Easting	N. 16°41'01,0"	N. 16°17'48,4"
Northing	N. 50°02'00,3"	N. 49°83'84,7"

Più in generale il territorio della provincia di Mantova è costituito per la maggior parte da aree pianeggianti tipiche della pianura padano-veneta e da una piccola zona (circa il 4%) di colline moreniche. Seppur pianeggiante, peraltro, il territorio presenta una buona varietà di ambienti, ricchi talvolta di significative valenze naturalistiche. I fattori che più hanno condizionato l'assetto del territorio attuale sono senz'altro l'azione delle acque fluviali e le opere di regimazione idraulica realizzate dall'uomo.

Il territorio mantovano è tra l'altro caratterizzato dalla presenza di alcuni fiumi di importanza nazionale, da numerosi corsi minori, da alcune imponenti canalizzazioni destinate in parte alla difesa idraulica del territorio ed in parte alla navigazione interna. Non manca, infine, un fittissimo reticolo di corpi idrici di diversa dimensione e destinazione che coinvolge praticamente ogni luogo.

I fiumi maggiori, in particolare Po, Oglio e Mincio, pur caratterizzati dalla morfologia tipica dei fiumi di pianura ad andamento meandriforme, sono regolati con opere di ingegneria ed hanno perso le antiche caratteristiche di naturalità. I restanti corpi idrici, anche se di origine naturale, sono influenzati dalla perdita di funzionalità delle risorgive che li alimentavano, dall'uso antropico, dalle imposizioni dettate dagli usi irrigui e dalle variazioni pluviometriche stagionali.

2.2.2 *Analisi demografiche e socio-economiche*

Gli aspetti demografici

L'area mantovana presenta, rispetto agli otto territori provinciali limitrofi (da Brescia a Ferrara e più in generale rispetto alla media nazionale) dimensioni territoriali e demografiche intermedie, a metà tra l'estesa e popolosa provincia di Brescia e le più piccole province di Cremona e Rovigo.

Con un'estensione pari a circa il 9,4% della superficie dell'intero aggregato territoriale considerato, il mantovano conta una popolazione che nel 2003 ha raggiunto nel suo complesso quota 385.900 residenti (così come illustrato nella *Tab.1*).

Tabella 1 CARATTERISTICHE E TREND STORICI DEMOGRAFICI

	POPOLAZIONE RESIDENTE	VARIAZIONE % 1993-2003
BRESCIA	1.149.768	+ 8,9
CREMONA	342.844	+ 3,9
MANTOVA	385.900	+ 4,5
VERONA	849.999	+ 6,6
ROVIGO	243.829	- 1,2
PARMA	399.738	+ 2,0
REGGIO EMILIA	471.912	+ 10,9
MODENA	651.996	+ 7,1
FERRARA	347.360	- 3,2
TOTALE PROVINCE	4.843.346	+ 5,7
ITALIA	57.888.245	+ 1,3

Fonte: elaborazioni Censis su dati Istat

In generale nell'intero territorio mantovano, la transizione demografica dell'ultimo decennio è contraddistinta da tre fenomeni concomitanti:

- una apprezzabile crescita demografica, dal momento che la popolazione residente nella Provincia è aumentata tra il 1993 ed il 2003 di circa il 4,5%, ovvero secondo un tasso di incremento leggermente al di sotto di quello medio dell'aggregato territoriale preso nell'insieme (+5,7%), ma ben al di sopra di quello nazionale (+1,3%);
- una dinamica fortemente incrementale della componente straniera della popolazione, che ha conosciuto tra i due ultimi censimenti un aumento di circa il 468% (contro il +274,8% a livello nazionale), tanto che oggi si registrano 40,9 stranieri residenti ogni 1.000 abitanti (si rimanda nel dettaglio alla *Tab. 2* di seguito riportata);
- un significativo invecchiamento della popolazione, come è possibile desumere da un indice di vecchiaia (al riguardo la successiva *Tab. 3* riporta, per l'intero comprensorio di Mantova, un valore pari a 175,6) che benchè inferiore a dati di Parma, Rovigo e Ferrara risulta nettamente superiore a quello medio nazionale (133,8) ed in forte aumento rispetto a quello rilevato dieci anni prima (157,3), al punto che oggi si contano 32 persone anziane ogni 100 soggetti in età attiva.

Tabella 2 PRESENZA STRANIERA (CENSIMENTI 1991-2001)

	STRANIERI RESIDENTI		STRANIERI RESIDENTI (PER 1.000 AB.)	
	2001	VAR. % 1991-2001	2001	DIFF. % 1991-2001
BRESCIA	40,4	45,7	96,0	119,0
CREMONA	44,0	49,6	140,9	165,5
MANTOVA	46,1	50,7	157,3	175,6
VERONA	43,2	48,2	112,1	130,6
ROVIGO	45,3	49,4	138,4	198,1
PARMA	48,7	53,8	197,9	201,6
REGGIO EMILIA	47,2	52,2	159,5	152,7
MODENA	44,0	50,6	153,6	158,1
FERRARA	44,5	52,8	207,4	263,9
TOTALE PROVINCE	181.521	49,4	136,2	154,5
ITALIA	1.334.889	49,8	100,0	133,8

Fonte: elaborazioni Censis su dati Istat

Lo sbilanciamento demografico verso le fasce di popolazione più anziane, peraltro, è l'effetto di una tendenza generalizzata che interessa, sia pure in misura diversa, tutti i paesi a più elevato sviluppo, in cui si riduce sia il tasso di natalità che quello di mortalità, e da questo punto di vista potrebbe essere assunto, almeno per un verso, quasi come un indicatore del benessere di una società opulenta.

Tabella 3 INDICE DI DIPENDENZA E DI VECCHIAIA (ANNI 1992-2002)

	INDICE DI DIPENDENZA*		INDICE DI VECCHIAIA**	
	1992	2002	1992	2002
BRESCIA	40,4	45,7	96,0	119,0
CREMONA	44,0	49,6	140,9	165,5
MANTOVA	46,1	50,7	157,3	175,6
VERONA	43,2	48,2	112,1	130,6
ROVIGO	45,3	49,4	138,4	198,1
PARMA	48,7	53,8	197,9	201,6
REGGIO EMILIA	47,2	52,2	159,5	152,7
MODENA	44,0	50,6	153,6	158,1
FERRARA	44,5	52,8	207,4	263,9
TOTALE PROVINCE	44,0	49,4	136,2	154,5
ITALIA	45,8	49,8	100,0	133,8

* Indice di dipendenza: quanti cittadini con meno di 15 anni e più di 65 vi sono ogni 100 residenti in età attiva tra 15 e 64 anni.

** Indice di vecchiaia: quanti cittadini con più di 65 vi sono ogni 100 giovani tra 0 e 14 anni.

Fonte: elaborazioni Censis su dati Istat

All'innalzamento della popolazione corrisponde tuttavia l'aumento dell'indice di dipendenza, cioè il "carico sociale" gravante sugli individui in età attiva, dato dal rapporto tra la somma degli individui al di sopra dei 65 anni con quelli al di sotto dei 15 anni, diviso per il numero degli individui tra i 15 ed i 64 anni.

Secondo tale quoziente (si rimanda al riguardo alla precedente *Tab. 3*), mentre mediamente in Italia su ogni 100 individui in età lavorativa ricade l'onere del mantenimento di 49,9 individui improduttivi (perché troppo giovani o troppo vecchi), nel sistema mantovano nel suo complesso quest'ultima quota sale a 50,7 (mentre era pari nel 1992 a 46,1), evidenziando con ciò un restringimento della base della piramide demografico-produttiva provinciale. A livello comunale, i flussi demografici di Mantova (i cui abitanti nel 2005 erano pari a circa 47.600 unità) e di Sabbioneta (i cui abitanti nel 2005 erano pari a circa 4.300 unità) rispecchiano sostanzialmente quanto rilevato a livello provinciale.

Nel dettaglio, tuttavia, il Comune di Mantova presenta dal 1991 ad oggi un saldo demografico sostanzialmente decrescente ed un significativo indice di vecchiaia (pari a 234) che risulta essere notevolmente maggiore di quello medio registrato nell'intero comprensorio della Provincia di Mantova (pari a 175).

FLUSSI DEMOGRAFICI DEL COMUNE DI MANTOVA							
RESIDENTI	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Sotto i 15 anni (0/14)	4.777	4.864	4.893	4.953	4.955	5.084	
Tra 15 e 30 anni (15/29)	7.503	7.199	6.812	6.473	6.214	6.110	
Tra 30 e 65 anni (30/65)	25.102	24.997	24.830	24.760	24.943	24.987	
Oltre 65 anni	11.454	11.528	11.696	11.646	11.708	11.922	
Popolazione legale residente al 31/12	48.836	48.588	48.231	47.832	47.820	48.103	47.671
SALDO DEMOGRAFICO	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nati	338	365	347	369	335	389	399
Morti	721	574	538	635	661	593	626
Saldo naturale	- 333	- 209	- 191	- 266	- 326	- 204	- 227
Immigrati	1.739	1.804	1.723	1.916	2.170	2.444	1.843
Emigrati	1.769	1.843	1.889	2.049	1.856	1.957	2.048
Saldo migratorio	- 30	- 39	- 166	- 133	314	487	- 205
Saldo demografico	- 363	- 248	- 357	- 399	- 12	283	- 432
INDICI	1999	2000	2001	2002	2003	2004	
Indice di vecchiaia	239,77	237	239,03	235,13	236,28	234,5	
Indice di dipendenza	49,78	50,91	52,42	53,14	53,48	54,69	

Si rileva, inoltre, un forte livello di componente straniera che dal 1999 al 2004 sta registrando nell'ambito del Comune di Mantova costanti e significativi incrementi. Al riguardo, infatti si registra un incremento medio annuo pari a circa il 20% così come illustrato nella tabella di seguito riportata.

FLUSSI DEGLI IMMIGRATI DEL COMUNE DI MANTOVA						
IMMIGRATI	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Dall'Unione Europea	69	63	70	79	85	165
Da altri paesi europei	364	449	534	621	807	1.063
Dai paesi africani	567	667	809	879	964	1.110
Dai paesi asiatici	288	352	416	479	545	657
Dai paesi dell'America del nord	6	7	8	2	1	3
Dai paesi dell'America centrale e del sud	211	254	276	331	536	577
Da altri paesi	1	1	1	1	—	—
Immigrati presenti	1.506	1.793	2.114	2.392	2.938	3.575
Incremento % annuo		19%	18%	13%	23%	22%

Per quanto, invece, attiene nel dettaglio al Comune di Sabbioneta si registra, dal 2001 al 2005, un costante incremento del saldo demografico dovuto sostanzialmente all'incremento del saldo migratorio.

FLUSSI DEMOGRAFICI DEL COMUNE DI SABBIONETA					
RESIDENTI	2001	2002	2003	2004	2005
Popolazione legale residente al 01/01	4.314	4.287	4.298	4.320	4.327
Popolazione legale residente al 31/12	4.287	4.298	4.320	4.327	4.342
SALDO DEMOGRAFICO	2001	2002	2003	2004	2005
Nati	35	32	32	28	26
Morti	61	46	64	61	45
Saldo naturale	- 26	- 14	- 32	- 33	- 19
Immigrati	95	132	152	166	137
Emigrati	96	107	98	126	103
Saldo migratorio	- 1	25	54	40	34
Saldo demografico	- 27	11	22	7	15

Di seguito si riporta, infine, l'indicazione degli attuali abitanti presenti all'interno della specifica area del sito che si propone candidare.

	MANTOVA	SABBIONETA
Area proposta	13.433	512
Zona Tampone	18.618	450

Il mercato del lavoro ed il sistema produttivo

Le dinamiche del mercato del lavoro del comprensorio di Mantova sono state caratterizzate nel corso degli ultimi dieci anni da significative peculiarità riassumibili nei seguenti punti:

1. *notevole impulso alla creazione di posti di lavoro*; infatti tra il 1993 ed il 2003 il numero di occupati nel solo territorio provinciale è aumentato di ben il 21,6% con un tasso di incremento che non trova eguale riscontro né a livello locale (altre province) né a livello nazionale dove è stato registrato sempre nello stesso periodo un incremento del 7,7% (si veda al riguardo la *Tab. 4* sottoriportata);
2. *evidente riduzione del tasso di disoccupazione (2,6%)* che si attesta a livelli più bassi di quelli registrati sia rispetto ai comprensori provinciali limitrofi che rispetto al dato nazionale (si rimanda al riguardo alla *Tab. 5* sottoriportata);
3. *significativo processo di terziarizzazione dell'occupazione* che ha portato alla radicale trasformazione della base produttiva provinciale, dal momento che il primo settore per numero di occupati è ormai quello dei servizi (52,2% del totale degli addetti) mentre dieci anni fa era ancora l'industria come evidenziato in *Tab. 6* di seguito riportata.

Tabella 4 FORZA LAVORO (ANNI 1993-2003)

	OCCUPATI		PERSONE IN CERCA DI OCCUPAZ.		TOTALE FORZA LAVORO	
	2003	VAR. % '93-'03	2003	VAR. % '93-'03	2003	VAR. % '93-'03
BRESCIA	499.411	14,0	16.337	- 36,30	515.748	11,2
CREMONA	149.351	14,2	4.170	- 31,90	153.521	12,2
MANTOVA	180.405	21,6	4.745	- 37,90	185.150	18,7
VERONA	371.067	16,6	12.549	- 31,90	383.616	13,9
ROVIGO	108.745	11,2	5.387	- 43,90	114.132	6,3
PARMA	186.622	8,1	5.966	- 38,80	192.588	5,6
REGGIO EMILIA	222.685	18,9	6.023	- 28,80	228.708	16,8
MODENA	298.832	6,7	9.641	- 34,30	380.473	4,6
FERRARA	159.667	8,9	6.454	- 62,70	166.121	1,4
TOTALE PROVINCE	2.176.785	13,4	71.272	- 39,40	2.248.057	10,3
ITALIA	22.054.249	7,7	2.096.069	- 8,80	22.150.318	6,0

Fonte: elaborazioni Censis su dati Istat

L'incremento degli occupati è in parte riconducibile ad intrinseche dinamiche socio-demografiche, ovvero al significativo aumento complessivo dell'apporto locale di forze lavoro (+18,7% tra il 1993 ed il 2003) e in parte alla riduzione delle persone in cerca di occupazione (-37,9%, nello stesso periodo di tempo).

Tabella 5 TASSI DI OCCUPAZIONE-DISOCCUPAZIONE (ANNI 1993-2003)

	TASSO DI OCCUPAZIONE		TASSO DI DISOCCUPAZIONE	
	2003	DIFF. % 1993-2003	2001	DIFF. % 1991-2001
BRESCIA	52,3	2,9	3,2	- 2,4
CREMONA	51,7	4,8	2,7	- 1,8
MANTOVA	55,0	8,2	2,6	2,3
VERONA	52,3	4,7	3,3	- 2,2
ROVIGO	51,2	4,7	4,7	- 4,2
PARMA	53,2	2,3	3,1	- 2,3
REGGIO EMILIA	55,4	4,9	2,6	- 1,7
MODENA	53,8	0,9	3,1	- 1,9
FERRARA	51,3	5,3	3,9	- 6,7
TOTALE PROVINCE	52,9	3,9	3,2	- 2,6
ITALIA	44,8	1,7	8,7	- 1,4

Fonte: elaborazioni Censis su dati Istat

A fronte di una contrazione degli occupati nell'agricoltura (-39,4%) più che proporzionale rispetto al dato riferito all'aggregato territoriale di confronto ed al valore medio nazionale, a fare da traino dell'occupazione è stato ancora il settore industriale (13,4%) ma soprattutto il settore terziario, in cui gli occupati sono aumentati del 45,2%.

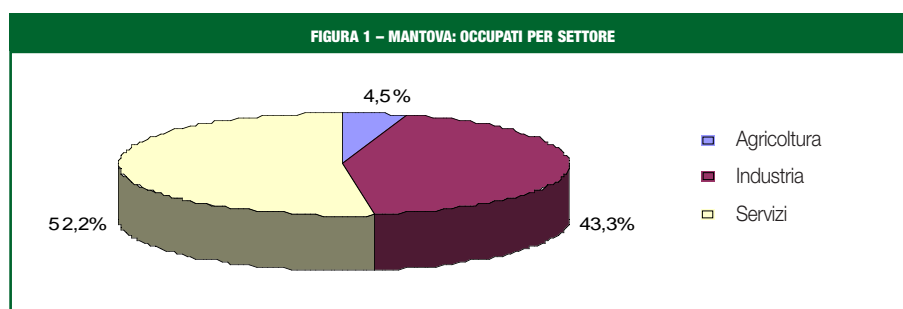
Tabella 6 OCCUPATI PER SETTORE (VALORI % ANNO 2003)

	AGRICOLTURA	INDUSTRIA	SERVIZI	TOTALE
BRESCIA	3,7	47,6	48,7	100,0
CREMONA	7,2	37,1	55,7	100,0
MANTOVA	4,5	43,3	52,2	100,0
VERONA	6,4	35,6	58,0	100,0
ROVIGO	8,0	39,6	52,4	100,0
PARMA	3,1	37,3	59,6	100,0
REGGIO EMILIA	6,8	42,6	50,6	100,0
MODENA	2,4	44,5	53,1	100,0
FERRARA	8,8	34,3	56,9	100,0
TOTALE PROVINCE	5,1	41,3	53,6	100,0
ITALIA	4,9	31,8	63,3	100,0

Fonte: elaborazioni Censis su dati Istat

In particolare, come evidenziato nella *Fig. 1* sottostante, la ripartizione percentuale degli occupati per settore di attività economica rileva oggi una riduzione degli occupati in agricoltura (-4,5%), una “tenuta” al 43,3% degli addetti nelle attività manifatturiere, ma soprattutto un forte incremento dei lavoratori impiegati nel settore dei servizi (+52,2%).

Se questo dato è oggi sostanzialmente in linea con con quello caratteristico degli altri territori lombardo-veneto-emiliani confinanti (e persino al di sotto di quello medio riferito al paese nel suo insieme) esso attesta tuttavia un processo di trasferimento di occupati verso il terziario che ha inciso profondamente sulle dinamiche del tessuto economico-produttivo mantovano negli ultimi dieci anni, con inevitabili abitudini, percezioni, stili di vita, circuiti relazionali dei cittadini dell'intero comprensorio mantovano.



Fonte: elaborazioni Censis su dati Istat

In definitiva, le maggiori opportunità occupazionali registrate nel territorio mantovano si traducono in un aumento di oltre 8 punti percentuali del tasso di occupazione rispetto al 1993 (55% nel 2003) ed in una riduzione al 2,6% del tasso di disoccupazione: quest'ultimo indice risulta essere il più contenuto (insieme a quello di Reggio Emilia) tra quelli propri delle realtà socio-economiche dei territori comprensoriali limitrofi.

Il tessuto imprenditoriale: principali caratteristiche

Le predette performance positive del mercato del lavoro rappresentano il riflesso, come è naturale, degli indicatori relativi alla struttura produttiva ed al sistema d'impresa delle realtà territoriali esaminate, i quali attestano l'eccezionale concentrazione di imprese, la vitalità della struttura produttiva locale, l'indiscutibile solidità economica dell'area. In particolare sono da sottolineare, nello specifico, tre elementi peculiari della realtà mantovana:

- *la dinamica di consolidamento del sistema d'impresa* il cui ritmo di crescita ha garantito negli anni la sostanziale piena occupazione delle forze lavoro, soprattutto nel comparto manifattura e servizi;

- *la solidità del tessuto imprenditoriale*, come testimoniato dal ridotto tasso di cessazione delle imprese registrate;
- *la straordinaria impennata della produttività* (per lo più nel terziario) ovvero del valore aggiunto prodotto per unità di lavoro, che si è andata accompagnando all'aumento dell'occupazione.

Le principali dotazioni infrastrutturali

La dotazione relativa di vie di comunicazione, di reti e di nodi infrastrutturali di Mantova appare deficitaria soprattutto per quanto riguarda le arterie stradali e autostradali e le reti ferroviarie, mentre spicca la positiva eccezione relativamente agli impianti ed alle reti energetico-ambientali (energia elettrica, gas, depurazione acque, smaltimento rifiuti, ecc.).

Tabella 7 INDICI DI DOTAZIONE INFRASTRUTTURALE DEL COMPENSORIO MANTOVANO (2000-2004)

	COMPENSORIO DI MANTOVA		AREA DEL NORD-OVEST	AREA DEL NORD-EST	ITALIA (INDICE 100)
	2000	2004	2004	2004	2004
Rete stradale	75,9	69,7	115,5	109,2	100,0
Rete ferroviaria	87,7	60,3	92,7	107,8	100,0
Porti e bacini di utenza	19,1	18,8	72,8	146,7	100,0
Aeroporti	49,3	54,0	142,1	76,7	100,0
Impianti e reti energetico ambientali	152,8	165,8	135,2	132,8	100,0
Strutture e rete telefonica/telematica	92,8	77,6	147,2	94,3	100,0
Reti bancarie e servizi vari	87,0	91,3	140,7	115,0	100,0
Strutture culturali e ricreative	91,5	85,6	102,7	101,9	100,0
Strutture per istruzione	71,2	56,3	102,2	99,1	100,0
Strutture sanitarie	85,8	81,2	123,2	97,1	100,0
Totale	80,2	75,2	116,2	107,0	100,0

Fonte: elaborazioni Censis su dati Istat

Il confronto della situazione rilevata nel 2004 con quella osservata nel 2000 non mostra, peraltro, una significativa dinamica di miglioramento nella dotazione di infrastrutture.

In particolare il territorio mantovano, infatti, presenta significativi ritardi sotto il profilo infrastrutturale, sia delle reti viarie che di quelle ferroviarie:

- attualmente i collegamenti stradali con Brescia e Milano non sono adeguati; per raggiungere il capoluogo lombardo, i mantovani sono infatti costretti a passare da Verona attraverso l'autostrada o la linea ferroviaria del Brennero. Per disporre di un collegamento più agevole si attende dunque da anni la realizzazione della connessione con l'autostrada

Brescia-Bergamo-Milano. La direttrice per Bologna è invece fortemente penalizzata a causa degli ingorghi che si creano a Modena all'innesto sulla Verona-Brennero;

- le linee ferroviarie sono obsolete, a binario unico non elettrificato, con treni spesso in ritardo (per arrivare in treno da Mantova a Milano si impiegano quasi due ore);
- Mantova, inoltre, è l'unico capoluogo lombardo che non ha ancora una tangenziale che lo circonda interamente;
- tramite l'aeroporto di Verona-Villafranca i collegamenti con Roma sono invece abbastanza rapidi e frequenti. A tale proposito si lamenta tuttavia la mancanza di una metropolitana leggera che colleghi Mantova all'aeroporto Catullo di Verona-Villafranca (a 25 Km di distanza dal casello nord di Mantova).

Gli indicatori della disponibilità di infrastrutture nel "sociale" (*Tab. 8* sotto riportata) rilevano, invece, la buona presenza nel mantovano di centri sociali ed assistenziali, di centri culturali e di strutture ricreative, con una densità rapportata alla popolazione anche maggiore rispetto ai valori medi nazionali.

Tabella 8 LE INFRASTRUTTURE DEL "SOCIALE" (ANNO 1999)

	CENTRI SOCIALI E ASSISTENZIALI		CENTRI CULTURALI		CENTRI DI SVAGO E RICREATIVI	
	V.A.	PER 10.000 AB.	V.A.	PER 10.000 AB.	V.A.	PER 10.000 AB.
BRESCIA	1.075	9,8	156	1,4	313	2,8
CREMONA	426	12,7	40	1,2	78	2,3
MANTOVA	552	14,8	67	1,8	96	2,6
VERONA	910	11,1	127	1,5	213	2,6
ROVIGO	301	12,4	28	1,1	53	2,2
PARMA	722	18,2	88	2,2	138	3,5
REGGIO EMILIA	696	15,5	79	1,8	192	4,3
MODENA	959	15,3	141	2,3	232	3,7
FERRARA	592	17,0	67	1,9	126	3,6
TOTALE PROVINCE	6.233	13,3	793	1,7	1.441	3,1
ITALIA	67.168	11,6	9.701	1,7	14.662	2,5

Fonte: elaborazioni Censis su dati Seat e Istat

Anche sul fronte dei consumi "immateriali" e nell'offerta culturale e ricreativa (*Tab. 9* di seguito riportata) il comprensorio del mantovano si contraddistingue per una buona accessibilità a cinema, teatri e centri sportivi mostrando, infatti, valori al di sopra della media nazionale.

Tabella 9 L'OFFERTA CULTURALE (ANNO 2001)

	BIBLIOTECHE		TEATRI E CINEMA		SOCIETÀ SPORTIVE	
	V.A.	PER 10.000 AB.	V.A.	PER 10.000 AB.	V.A.	PER 10.000 AB.
BRESCIA	300	2,7	38	0,3	1.357	12,2
CREMONA	145	4,3	10	0,3	464	13,8
MANTOVA	112	3,0	22	0,6	474	12,5
VERONA	152	1,8	37	0,5	1.045	12,6
ROVIGO	68	2,8	11	0,5	305	12,6
PARMA	162	4,1	37	0,9	552	14,0
REGGIO EMILIA	86	1,9	34	0,8	637	14,0
MODENA	142	2,2	46	0,7	813	12,8
FERRARA	143	4,2	28	0,8	422	12,3
TOTALE PROVINCE	1.310	2,8	263	0,6	6.069	12,9
ITALIA	12.158	2,1	2.807	0,5	64.577	11,3

Fonte: elaborazioni Censis su dati Seat e Istat

2.2.3 Il movimento turistico: domanda e offerta

Tendenze del turismo italiano e regionale

Le principali tendenze del turismo in Italia tra il 2000 ed il 2005 sono sintetizzate nella figura di seguito riportata.

- Gli arrivi totali sono passati da 80 a 88,3 milioni, crescendo mediamente del 2% all'anno.
- Le presenze totali sono passate da 338,9 a 355 milioni, crescendo mediamente del 1% all'anno.
- Gli arrivi italiani sono cresciuti mediamente dell'1,9% all'anno, raggiungendo quota 50,2 milioni, mentre quelli stranieri, crescendo dello 0,3% all'anno, hanno raggiunto quota 38 milioni.
- Le presenze italiane sono cresciute mediamente dello 0,8% all'anno (206,7 milioni nel 2005) mentre quelle straniere (148,3 milioni nel 2005) sono cresciute dell'1,2% all'anno.
- I giorni di permanenze media sono passati da 4,2 a 4, diminuendo mediamente dell'1% all'anno.

Fonte: elaborazione Direzione Studi e Ricerca TCI su dati Istat

I primi dati relativi al 2006 forniti dagli Uffici Italiani del Cambio:

- mettono in evidenza una crescita importante dei viaggiatori stranieri (+10,6%);
- evidenziano l'effetto Olimpiadi del Piemonte;
- una performance della Regione Lombardia (+15,4%) significativamente sopra la media del dato nazionale (+10,6%).

Il turismo nel territorio mantovano

Il settore del turismo rappresenta per l'economia dell'intera Provincia di Mantova una delle principali risorse dell'intero comprensorio alla luce di una significativa dinamica positiva registrata nel corso degli ultimi anni con incrementi sia dei dati di flusso (anche se nel 2004 e nel 2005 si sono rilevati sostanziali decrementi, peraltro, in linea con la tendenza nazionale) che di stock delle strutture ricettive.

Relativamente all'offerta ricettiva la Provincia di Mantova, con una dotazione di oltre 4.000 posti letto nel 2003, si segnala per un ritmo di crescita (+38,2% di posti letto tra il 1998 ed il 2003) ben maggiore del dato nazionale (+16,1% nel medesimo periodo di tempo) e di quello riferito ai comprensori provinciali limitrofi, in gran parte grazie all'aumentata disponibilità di strutture di ospitalità extra-alberghiera (si veda nel dettaglio *Tab. 10*).

Tabella 10 LA RICETTIVITÀ TURISTICA (ANNI 1998-2003)

	POSTI LETTO ESERCIZI ALBERGHIERI		POSTI LETTO ESERCIZI COMPLEMENTARI		TOTALE POSTI LETTO ESERCIZI RICETTIVI	
	2003	VAR. % '98-'03	2003	VAR. % '98-'03	2003	VAR. % '98-'03
BRESCIA	33.043	9,5	57.525	2,8	90.568	5,1
CREMONA	1.868	26,5	386	53,2	2.254	30,4
MANTOVA	3.172	11,6	918	684,6	4.090	38,2
VERONA	36.063	5,9	72.653	12,7	108.716	10,3
ROVIGO	2.703	21,3	23.122	77,4	25.825	69,2
PARMA	13.213	7,2	5.121	22,8	18.334	11,1
REGGIO EMILIA	5.883	2,2	3.150	9,6	9.033	4,7
MODENA	11.342	0,2	6.374	5,1	17.716	1,9
FERRARA	6.127	18,4	21.699	11,2	27.826	12,7
TOTALE PROVINCE	113.414	7,6	190.948	14,7	304.362	12,0
ITALIA	1.964.596	10,2	2.187.141	22,0	4.151.737	16,1

Fonte: elaborazioni Censis su dati Istat

Alla luce dei dati registrati nella Provincia di Mantova nel primo semestre 2006 la situazione risulta ulteriormente migliorata; infatti (come è mostrato nella *Tab. 11*) si passa:

- per gli esercizi alberghieri da un totale di 3.172 posti/letto presenti nel 2003 ad un totale 3.524 posti/letto articolati su 105 esercizi alberghieri;
- per gli esercizi extralberghieri da un totale di 918 posti/letto presenti nel 2003 ad un totale di ben 1.825 posti/letto articolati su 170 esercizi extralberghieri.

luzione dell'offerta degli esercizi extralberghieri il cui andamento positivo risulta confermato anche per la prima parte del 2006.

Tabella 11 ESERCIZI ALBERGHIERI E EXTRALBERGHIERI DELLA PROVINCIA DI MANTOVA (GIUGNO 2006)

	ESERCIZI ALBERGHIERI		POSTI/LETTO		DIMENSIONE MEDIA PROVINCIALE	DIMENSIONE MEDIA ITALIA (2005)
	PROVINCIA MN	COMUNE MN	PROVINCIA MN	COMUNE MN		
Alberghi a 5 stelle	1	—	12	—	12,0	186,0
Alberghi a 4 stelle	8	3	546	261	68,3	136,8
Alberghi a 3 stelle	43	8	1.847	515	43,0	65,1
Alberghi a 2 stelle	24	1	518	24	21,6	33,5
Alberghi a 1 stella	28	2	503	45	18,0	23,2
Residenze turistico-alberghiere	1	1	98	98	98,0	72,7
Totale	105	15	3.524	943	33,6	60,5
	ESERCIZI EXALBERGHIERI		POSTI/LETTO		DIMENSIONE MEDIA PROVINCIALE	DIMENSIONE MEDIA ITALIA (2005)
	PROVINCIA MN	COMUNE MN	PROVINCIA MN	COMUNE MN		
Alloggi in affitto gestiti in forma imprenditoriale	36	8	280	52	7,8	8,7
Alloggi agrituristici e country house	79	6	1.247	165	15,8	11,9
Ostelli della gioventù	1	—	17	—	17,0	56,9
Bed & Breakfast	54	13	281	68	5,2	5,2
Totale	170	27	1.825	285	10,7	24,1

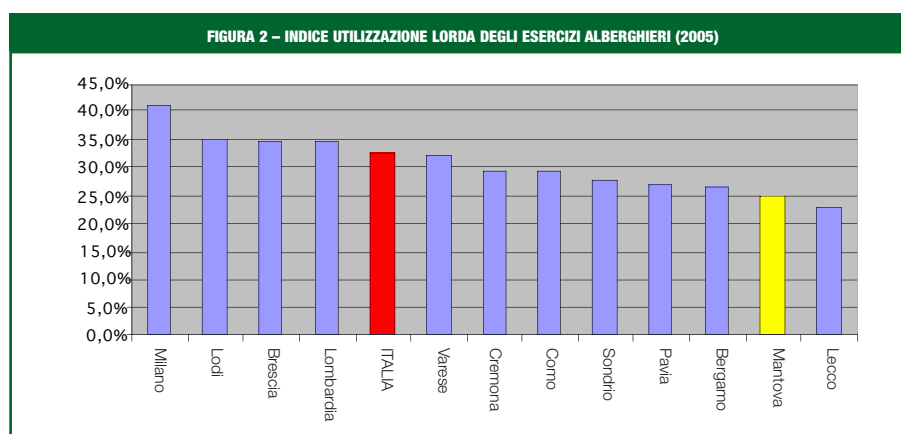
Fonte: elaborazioni Direzione Studi e Ricerche TCI su dati Provincia di Mantova e Istat

Ulteriori considerazioni alla situazione dell'offerta ricettiva registrata nella prima parte del 2006 sono le seguenti:

- gli esercizi alberghieri localizzati a Mantova hanno uno stellaggio più elevato e sono mediamente più grandi rispetto al resto della Provincia;
- mediamente un albergo mantovano ha un numero di posti letto (33,6) di gran lunga inferiore alla media di un albergo italiano (60,5);
- nel complesso Mantova presenta 42 esercizi alberghieri ed extralberghieri per un totale di 1.228 posti/letto;
- un *bed & breakfast* su quattro è localizzato nel Comune di Mantova;
- gli agriturismo nel mantovano hanno mediamente un numero di posti (15,8) superiore alla media italiana (11,9).

Se invece si analizza l'indice di utilizzazione degli esercizi alberghieri registrato nel 2005 (come evidenziato nella Fig. 2 sottostante) è possibile rilevare quanto segue:

- la Regione Lombardia ha un tasso di utilizzazione lorda sostanzialmente in linea con il dato italiano;
- la Provincia di Mantova, invece, si colloca agli ultimi posti a livello regionale.



Fonte: elaborazione Direzione Studi e Ricerca TCI su dati Istat

Relativamente alla domanda turistica i dati attinenti alle presenze turistiche registrate negli esercizi ricettivi mantovani nel 2003 (pari a poco più di 416.500 nella sottoriportata *Tab. 12*) concorre a qualificare la Città dei Gonzaga insieme a Verona e Ferrara, come polo attrattore di flussi turistici, potendo contare tanto su uno straordinario patrimonio di risorse storiche ed artistiche, quanto sull'organizzazione di eventi di grande richiamo (come ad es. il *Festivaletteratura*).

Tabella 12 LA DOMANDA TURISTICA (ANNI 1998-2003)

	PRESENZA NEGLI ES. ALBERGHIERI		PRESENZA NEGLI ES. COMPLEMENT.		TOTALE PRESENZE NEGLI ES. RICETTIVI	
	2003	VAR. % '98-'03	2003	VAR. % '98-'03	2003	VAR. % '98-'03
BRESCIA	4.167.379	- 0,8	3.185.452	- 0,8	7.325.831	- 4,0
CREMONA	235.774	- 6,1	27.871	69,7	263.645	- 1,5
MANTOVA	368.106	4,5	48.545	178,2	416.651	12,7
VERONA	5.038.428	8,0	5.628.369	23,4	10.666.797	15,6
ROVIGO	270.809	21,4	1.636.939	95,7	1.907.748	80,0
PARMA	1.499.532	0,6	202.675	19,5	1.702.207	2,6
REGGIO EMILIA	663.312	- 3,7	115.040	- 8,6	778.352	- 4,5
MODENA	1.205.066	3,4	169.892	17,6	1.374.958	5,0
FERRARA	629.048	14,2	1.641.671	26,6	2.270.719	22,9
TOTALE PROVINCE	14.077.454	4,1	12.656.454	18,8	26.733.908	10,3
ITALIA	229.151.452	7,4	115.261.865	33,8	344.413.317	15,0

Più nel dettaglio a livello comunale le dinamiche degli arrivi e presenze turistiche registrate dal 2000 al 2005 nell'ambito del Comune di Mantova e di Sabbioneta, a raffronto con i dati registrati nell'ambito della relativa Provincia di Mantova, sono rappresentati nella *Tab. 13* sottoriportata.

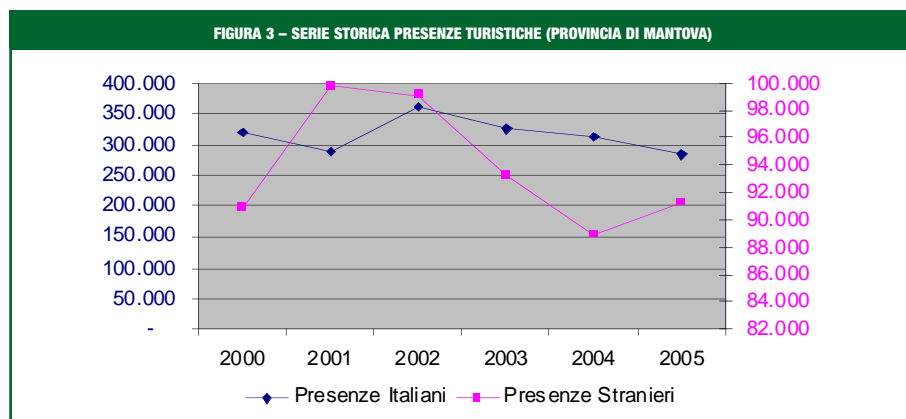
Tabella 13 LA "DOMANDA TURISTICA" DI MANTOVA E PROVINCIA (ANNI 2000-2005)

	PROVINCIA DI MANTOVA		COMUNE DI MANTOVA		COMUNE DI SABBIONETA	
	ARRIVI	PRESENZE	ARRIVI	PRESENZE	ARRIVI	PRESENZE
2000	149.118	409.810	56.472	129.653	—	—
2001	149.162	388.073	56.621	129.155	—	—
2002	173.566	459.689	68.324	165.628	—	—
2003	155.457	416.651	57.686	132.448	—	—
2004	157.995	400.916	58.985	139.257	2.315	4.924
2005	156.213	374.203	58.180	125.090	2.197	4.341
Variazione assoluta	7.095	- 35.607	1.708	- 4.563	- 118	- 583
Variazione percentuale	4,5	- 9,5	2,9	- 3,6	- 5,4	- 13,4

Fonte: dati Istat - Regione Lombardia

Inoltre sulla base del "trend" dei flussi storici turistici (graficamente rappresentati nella *Fig. 3* di seguito riportata) è possibile sottolineare – a livello provinciale – quanto segue:

- nel medio periodo si riscontra una diminuzione media annua delle presenze italiane dell'1,5% e tale trend si conferma anche nel periodo gennaio-agosto 2006 rispetto agli stessi mesi del 2005;
- dopo il boom del 2001 e del 2002, si è verificato un calo delle presenze straniere, tendenza che si è invertita solo nel 2005;
- il confronto tra il periodo gennaio-agosto 2006 e gli stessi mesi dell'anno precedente mettono in evidenza una sostanziale stabilità.



Fonte: elaborazione Direzione Studi e Ricerche TCI su dati Istat

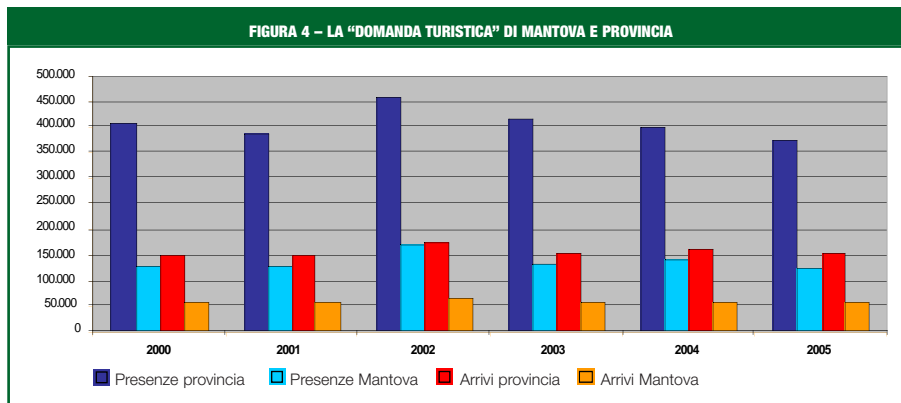
In conclusione riguardo alle presenze turistiche totali – a livello provinciale – si può affermare (come mostrato graficamente nella *Fig. 4* di seguito riportata) che:

- i dati complessivi hanno fatto registrare un tasso annuo di crescita negativo (-1,3%), tasso che tende tuttavia a ridursi al -1,1% nel periodo gennaio-agosto 2006 rispetto agli stessi mesi del 2005;
- dal 2000 al 2005 si è registrata anche una lieve contrazione della permanenza media a livello provinciale: da 2,9 notti del 2000 a 2,4 notti del 2005.

Più in particolare facendo il raffronto tra i dati complessivi a livello provinciale con i dati registrati nel Comune di Mantova e Sabbioneta è possibile evidenziare quanto segue:

- le presenze ufficiali dei visitatori nelle strutture di accoglienza di Mantova sono passate da 143.000 nel 2000 a circa 129.500 nel 2005, con una variazione percentuale (-3,6%) di gran lunga migliore di quella registrata a livello provinciale (-9,5%);
- l'analisi dei flussi evidenzia un picco di visitatori nel 2002, anno di realizzazione della mostra "La Celeste Galeria" (settembre 2002 - gennaio 2003), a dimostrazione dell'importanza della presenza di grandi eventi internazionali per l'incremento dei flussi turistici;
- negli anni successivi al 2002 il numero degli arrivi e delle presenze a Mantova si ridimensiona, pur rimanendo più alto rispetto agli anni precedenti;
- il 2005 si rivela un anno di flessione, in linea con la tendenza riscontrabile a livello provinciale;
- negli stessi anni, dal 2000 al 2005, gli arrivi a Mantova sono aumentati di circa il (+3%) rispetto, invece, ad un maggiore incremento a livello provinciale (+4,5%);
- il trend degli arrivi e delle presenze di Sabbioneta (sebbene in valori assoluti rapportati alla realtà del piccolo centro di Sabbioneta) risulta sostanzialmente in linea con il trend di flusso registrato sia a Mantova che nella stessa Provincia;
- è, inoltre, da evidenziare che un'alta percentuale dei turisti in visita a Sabbioneta utilizza, data la prossimità (poco più di un km di distanza), alcune strutture ricettive della città di Casalmaggiore;
- anche per Sabbioneta, come per Mantova, è da sottolineare il significativo picco di visitatori (circa 72.000 nel 2002 rispetto agli attuali 45.000 circa) che si registra in concomitanza dei grandi eventi internazionali, come è stato il caso della mostra "La Celeste Galeria" del 2002;

- la permanenza media del turista a Mantova e Sabbioneta è pari a circa 2,1 notti rispetto invece alle 2,4 notti medie al livello provinciale.



Fonte: elaborazione dati Istat - Provincia di Mantova

Più in particolare sulla base degli ultimi dati dei flussi turistici registrati nella prima parte del 2006 è possibile fare il raffronto con i dati registrati nello stesso periodo del 2005 ed analizzare le relative variazioni percentuali come illustrato nella *Tab. 14* sottostante.

Tabella 14 VARIAZIONE % FLUSSI TURISTICI PER PROVENIENZA E DESTINAZIONE 2006-2005 (GEN.-AGO.)

	ITALIANI		STRANIERI		TOTALE	
	ARRIVI	PRESENZE	ARRIVI	PRESENZE	ARRIVI	PRESENZE
Esercizi alberghieri	- 0,9%	- 3,2%	- 2,3%	- 6,0%	- 1,3%	- 3,9%
Esercizi exalberghieri	19,3%	7,1%	34,2%	32,0%	22,8%	12,8%
Totale esercizi ricettivi	1,1%	- 1,4%	0,8%	0,0%	1,0%	- 1,1%
	COMUNE DI MANTOVA		ALTRI COMUNI		PROVINCIA DI MANTOVA	
	ARRIVI	PRESENZE	ARRIVI	PRESENZE	ARRIVI	PRESENZE
Esercizi alberghieri	5,1%	0,5%	- 5,1%	- 5,9%	- 1,3%	- 3,9%
Esercizi exalberghieri	10,2%	5,8%	27,1%	17,7%	22,8%	12,8%
Totale esercizi ricettivi	5,4%	1,7%	- 1,5%	- 2,4%	1,0%	- 1,1%

Fonte: elaborazioni Direzione Studi e Ricerche TCI su dati Provincia di Mantova (provisorio)

Alla luce di tali dati è, pertanto, possibile affermare che:

- i turisti italiani tendono a fermarsi meno a lungo;
- si registra una sostanziale stabilità dei flussi stranieri;
- i turisti, soprattutto stranieri, stanno premiando le strutture extralberghiere;

- tale variazione è dipesa sostanzialmente dall'evoluzione dell'offerta ricettiva: infatti, se il numero di esercizi alberghieri è rimasto invariato (105), da dicembre 2005 a giugno 2006 gli esercizi extralberghieri sono passati da 131 a 170 per un totale di 488 nuovi posti letto extralberghieri;
- tale fenomeno in ambito extralberghiero, si registra anche a Sabbioneta dove nel corso degli ultimi anni sono state aperte nuove strutture di *Bed & Breakfast*;
- i turisti premiano Mantova città e Sabbioneta piuttosto che il territorio provinciale;
- funzionano le strutture extralberghiere, soprattutto nel territorio provinciale (capoluogo escluso);
- calano i turisti negli hotel, in particolare nel territorio provinciale (capoluogo escluso);
- Mantova città e Sabbioneta presentano una stagionalità più marcata rispetto al restante territorio provinciale con i picchi più alti di turismo tra marzo-maggio e con periodi di minore afflusso a febbraio ed a giugno-luglio.

Il flussi turistici culturali di Mantova e Sabbioneta

Alle buone performance dei flussi turistici registrati nel mantovano, si affiancano – nel corso del 2006 – anche dei significativi incrementi dei visitatori presso i principali attrattori storico-culturali del sito; a dimostrazione di ciò, si riportano di seguito gli incrementi dei visitatori registrati nei più rappresentativi poli di attrazione sia di Mantova che di Sabbioneta:

- nei primi otto mesi del 2006, infatti, i visitatori di Palazzo Ducale di Mantova sono stati 172.616 (circa il 6,7% in più rispetto al 2005);
- sempre nello stesso periodo, i visitatori di Palazzo Te di Mantova sono, invece, stati 125.052 (circa il 9,9% in più rispetto all'anno precedente);
- parallelamente nel 2006 (escluso il mese di dicembre) gli ingressi registrati nei principali monumenti municipali di Sabbioneta sono stati 44.704 (circa il 4% in più rispetto allo stesso periodo del 2005).

Considerazioni finali

Sulla base delle considerazioni sin qui emerse ed alla luce dei dati complessivi sulla ricettività e sulla domanda turistica registrati nel corso degli ultimi anni sia Mantova che a Sabbioneta sono sintetizzare – nel box di seguito riportato – le principali considerazioni di massima sul sistema turistico del territorio mantovano.

- La ricettività alberghiera del mantovano risulta limitata sia quantitativamente (rispetto alla media italiana per posti/letto disponibili ad esercizio alberghiero) che qualitativamente (per la presenza di limitati esercizi alberghieri ad alto stellaggio).
- La dinamica della ricettività extralberghiera del mantovano risulta, invece, in forte aumento sia in termini qualitativi che in termini quantitativi e tale andamento positivo risulta confermato anche per la prima parte del 2006.
- L'indice di utilizzazione degli esercizi alberghieri registrato nel 2005 del mantovano risulta essere di gran lunga inferiore sia alla media nazionale che a quello regionale.
- La domanda turistica, relativa sia agli arrivi che alle presenze, dopo due anni di sostanziale flessione nella prima parte del 2006 presenta soprattutto nel mantovano significativi aumenti.
- La permanenze media del turista a Mantova e Sabbioneta è pari a circa 2,1 notti rispetto, invece, alle 2,4 notti medie al livello provinciale.
- Il mantovano nel suo complesso presenta una stagionalità più marcata rispetto al restante territorio provinciale con i picchi più alti di turismo tra marzo-maggio e con periodi di minore afflusso a febbraio ed a giugno-luglio.

In conclusione è, pertanto, da evidenziare che le principali criticità del sistema ricettivo mantovano risiedono in parte nella carenza di esercizi ricettivi alberghieri (in quanto molto al di sotto della media italiana per posti/letto disponibili) ma, soprattutto, nella attuale impossibilità di sfruttarli appieno.

2.2.4 *Il quadro delle risorse finanziarie locali per la cultura e gli eventi turistico-culturali*

Il Comune di Mantova ha raddoppiato la spesa in cultura portandola dai 2 milioni e mezzo di euro del 1995 a circa 5 milioni di euro del 2002, pari al 11,9% del proprio Bilancio annuale. Tutto ciò oltre agli investimenti strutturali di recupero del patrimonio storico artistico della città, primo fra tutti il cinquecentesco Palazzo di San Sebastiano, facendo del turismo una essenziale risorsa di sviluppo.

Nel dettaglio – sia per il Comune di Mantova che per il Comune di Sabbioneta – gli importi finanziari iscritti a bilancio per la gestione degli interventi destinati alla cultura ed agli eventi turistico-culturali nell'ultimo quinquennio 2001-2005 sono riepilogati nelle tabelle sottoriportate.

COMUNE DI MANTOVA

TIPOLOGIA DI INTERVENTO (EURO)	2001	2002	2003	2004	2005
Interventi di restauro e manutenzione patrimonio architettonico urbano	3.643.043	2.777.946	8.523.409	6.121.924	9.186.043
Interventi finalizzati ad attività culturali, museali e bibliotecarie	2.421.151	1.496.959	2.761.647	3.615.560	3.782.722
Interventi finalizzati ad attività in campo turistico	95.058	161.002	170.899	182.301	100.120
TOTALE	6.159.252	4.435.907	11.455.955	9.919.785	13.068.885

COMUNE DI SABBIONETA

TIPOLOGIA DI INTERVENTO (EURO)	2001	2002	2003	2004	2005
Riqualificazione strade e spazi pubblici nel centro storico di Sabbioneta	43.165				
Restauro e adeguamento tecnologico Teatro all'Antica		87.797		32.000	
Ristrutturazione Palazzo Forti			864.795		
Adeguamento edificio scolastico capoluogo e Piazza d'Armi				320.000	133.000
Creazione della Biblioteca comunale a Palazzo Forti					70.000
Interventi di riqualificazione commerciale centro storico (PIC)					183.000
Impianto video sorveglianza nei palazzi storici					30.000
Pulizia della cinta Muraria					10.000
TOTALE	43.165	87.797	864.795	352.000	426.000

2.2.5 Il quadro della programmazione economica e finanziaria dell'area

Il principale strumento di programmazione economica e finanziaria dell'area è rappresentato dal DOCUP 2000-2006 il cui obiettivo generale "avviare e sostenere percorsi e processi di sviluppo sostenibile in grado di valorizzare le peculiarità locali, rilanciare l'occupazione e tutelare l'ambiente" si basa sull'ipotesi che, veicolando adeguatamente strumenti, tecnologie, competenze e conoscenze, sia possibile rimettere in moto i sistemi locali e superare il divario tra le aree deboli e le aree più forti della regione.

Per il raggiungimento di tale obiettivo sono stati previsti tre assi prioritari:

- ASSE 1 "Sviluppo della competitività del sistema economico lombardo" che mira a rafforzare ed estendere la presenza del sistema imprenditoriale puntando molto sulla innovazione e sulla tutela ambientale;
- ASSE 2 "Qualificazione e valorizzazione del territorio" che sviluppa azioni tese a modernizzare e potenziare le risorse del territorio anche dal punto di vista turistico;
- ASSE 3 "Valorizzazione delle risorse ambientali" che fa perno sul patrimonio naturale e culturale;
- ASSE 4 che riguarda l'attuazione di interventi/azioni volte a garantire il monitoraggio, la sorveglianza, la valutazione e la pubblicità di tutto il programma.

Ciascun ASSE è a sua volta suddiviso in misure articolate: obiettivi, soggetti destinatari, normativa, autorità responsabile dell'attuazione, procedure amministrative, tecniche e finanziarie, spese ammissibili. Il Piano Finanziario complessivo dei suddetti ASSI è il seguente:

- ASSE 1: Euro 132.278.001 (di cui 21.100.902 Euro previsti per il 2006);
- ASSE 2: Euro 190.924.000 (di cui 30.457.288 Euro previsti per il 2006);
- ASSE 3: Euro 67.506.003 (di cui 10.768.208 Euro previsti per il 2006).

Sulla base della Nuova Programmazione Comunitaria 2007-2013, alla Regione Lombardia (tra le Regioni Ob. 2) sono stati assegnati 1.331 milioni di Euro; attraverso tale assegnazione la Regione Lombardia assicurerà:

- 798 Milioni di Euro per il Fondo Sociale Europeo (FSE);
- 532 Milioni di Euro per il Fondo Europeo di Sviluppo Regionale (FESR).

I nuovi ASSI strategici della nuova programmazione sono - nel dettaglio - i seguenti:

- ASSE 1: *Innovazione economica della conoscenza;*
- ASSE 2: *Tutela dell'ambiente e prevenzione dei rischi attraverso lo sviluppo e l'applicazione di tecnologie innovative e sostenibili;*
- ASSE 3: *Interventi sul sistema della mobilità delle persone, delle merci e delle informazioni a sostegno della sostenibilità dello Sviluppo.*

A livello comunitario i principali programmi ed iniziative finalizzate allo sviluppo del territorio sono riportate di seguito.

LEADER + INIZIATIVA COMUNITARIA IN MATERIA DI SVILUPPO RURALE (2000-2006). Il LEADER è un Programma di Iniziativa Comunitaria finalizzato a promuovere lo sviluppo integrato, endogeno e sostenibile delle aree rurali. Il LEADER + rappresenta la terza edizione dell'iniziativa comunitaria LEADER. Anche questa nuova edizione del LEADER si propone di sperimentare soluzioni originali, integrate e sostenibili ai problemi di sviluppo delle aree rurali che possano costituire un esempio per le future politiche dell'Unione Europea. L'Iniziativa, quindi, si pone come il completamento dell'azione comunitaria per le aree rurali, il cui rilancio viene principalmente perseguito con i fondi strutturali con i Piani di sviluppo Rurale e Programmi Operativi Regionali, secondo quanto stabilito dai Regolamenti 1257/99, 1260/99 e 1750/99.

Il programma LEADER+ promuove azioni integrate elaborate e attuate nell'ambito di partenariati che operano a livello locale.

Il programma si propone di incoraggiare e aiutare gli operatori rurali a riflettere sulle potenzialità del territorio in una prospettiva a lungo termine e promuove l'attuazione di strategie originali di sviluppo sostenibile integrate, di elevata qualità, che riguardano la sperimentazione di nuove forme di:

- valorizzazione del patrimonio naturale e culturale;
- potenziamento dell'ambiente economico, al fine di contribuire a creare posti di lavoro;
- miglioramento della capacità organizzativa delle rispettive comunità. L'aspetto "cooperazione" in senso lato costituirà un elemento fondamentale del programma.

CULTURA 2007 (2007-2013). Il programma Cultura 2007 rappresenta un programma pluriennale unico per le azioni comunitarie nel settore della cultura. L'obiettivo generale del programma è quello di contribuire alla valorizzazione di uno spazio culturale comune agli Europei sviluppando la cooperazione culturale tra i creatori e gli operatori culturali e le istituzioni culturali dei paesi partecipanti al programma, al fine di favorire l'emergere di una cittadinanza europea. Gli obiettivi specifici del programma sono:

- promuovere la mobilità transnazionale delle persone che lavorano nel settore culturale;
- incoraggiare la circolazione transnazionale delle opere e dei prodotti artistici e culturali;
- favorire il dialogo interculturale.

Gli obiettivi del programma sono perseguiti attuando le seguenti azioni:

- a) sostegno ad azioni culturali;
- b) sostegno ad organismi attivi a livello europeo nel settore culturale;
- c) sostegno a lavori d'analisi e alla raccolta e diffusione dell'informazione nel settore della cooperazione culturale.

LIFE + (2007-2013). Lo strumento finanziario per l'ambiente LIFE+ è finalizzato a contribuire alla formulazione e all'attuazione della politica e della legislazione comunitarie in materia ambientale e concorrere in tal modo a promuovere lo sviluppo sostenibile. In particolare LIFE+ è articolato in due componenti:

LIFE+ Attuazione e Governance è destinata a:

- contribuire allo sviluppo e alla dimostrazione di approcci e strumenti strategici innovativi;
- contribuire a consolidare la base delle conoscenze per la formulazione, la valutazione ex ante, il monitoraggio e la valutazione ex post della politica e della legislazione in materia ambientale;
- fornire un sostegno alla messa a punto e all'attuazione di metodi per il monitoraggio e la valutazione dello stato dell'ambiente e delle cause, delle pressioni e delle risposte che esercitano un impatto su di esso;

- agevolare l’attuazione della politica comunitaria in materia ambientale, soprattutto a livello locale e regionale;
- fornire un sostegno al miglioramento della governance ambientale, favorire una maggiore partecipazione dei soggetti interessati, comprese le organizzazioni non governative, al processo di consultazione e all’attuazione delle politiche.

LIFE+ Informazione e comunicazione è destinata a:

- assicurare la diffusione delle informazioni e sensibilizzare alle tematiche ambientali;
- fornire un sostegno alle misure di accompagnamento (informazione, azioni e campagne di comunicazione, conferenze, ecc.).

Le principali azioni finanziate dal Programma in questione sono le seguenti:

- studi, indagini, elaborazione di modelli e di scenari;
- monitoraggio;
- assistenza allo sviluppo di capacità;
- formazione, workshop e riunioni;
- collegamenti in rete;
- piattaforme per le buone pratiche;
- campagne di sensibilizzazione;
- azioni di informazione e comunicazione;
- dimostrazione degli approcci e degli strumenti di orientamento politico.

2.2.6 Punti di forza e di debolezza dell’area (“Analisi Swot” settoriale)

Si è proceduto finora ad un’analisi dello stato di fatto, delle caratteristiche e delle dinamiche in atto nel territorio dei Comuni di Mantova e Sabbioneta e del loro contesto territoriale di riferimento.

In questa sezione verranno definite le vocazioni del territorio con lo scopo di evidenziare le potenzialità alla base del disegno di sviluppo delle direttrici strategiche (così come illustrate nel dettaglio al cap. 3.2 della relazione) e, quindi, dei piani di azione di breve e di medio periodo e dei relativi progetti. La valorizzazione delle risorse endogene del territorio e la creazione di un ambiente favorevole allo sviluppo dello stesso trovano nell’area in oggetto ostacoli, ma importanti potenzialità e possibilità di sviluppo:

- alcuni di carattere “orizzontale”, cioè inerenti l’intera area, ed ove possibile oltre la perimetrazione stessa come sistema territoriale e come dotazione infrastrutturale;

- altri, invece, di carattere “verticale” o settoriale, in quanto connessi alla posizione competitiva di parte dell’apparato produttivo locale nelle sue componenti principali (nei settori dell’agricoltura, industria, terziario e soprattutto il settore turistico);
- altri, infine, collegati all’articolazione territoriale dello sviluppo recente (che riguardano, in particolare, il sistema urbano, l’economia sociale e l’ambiente).

Al contempo, esistono molti elementi positivi che influiscono o possono influire sull’evoluzione del sistema locale. I principali aspetti positivi sono individuabili in un ambiente ancora pressoché non contaminato; in un patrimonio artistico-culturale che, unito a quello ambientale, può divenire l’occasione per nuove attività produttive che possano attrarre flussi turistici, anche di qualità; in un livello di infrastrutturazione sociale che è premessa di una buona coesione e di mancato degrado sociale.

In questa logica si colloca l’analisi dei punti di forza e di debolezza (*SWOT Analysis*) che consente di evidenziare i fattori che potrebbero influenzare, i primi in positivo ed i secondi in negativo, l’andamento futuro delle principali variabili macro-economiche locali.

I punti di forza e di debolezza sono individuati a partire dalle caratteristiche strutturali dei diversi settori di interesse. A partire da tali punti di forza e di debolezza, è pertanto possibile costruire la strategia di intervento prevista nel presente Piano di Gestione.

Di conseguenza l’analisi SWOT è alla base dell’individuazione della strategia di intervento e delle priorità assunte dal presente documento. Tale analisi (le cui *Tablelle* di dettaglio sono di seguito riportate) consente non solo di valutare la portata complessiva dell’intervento programmato, ma anche di confermare in modo articolato i principali contenuti delle azioni e gli interventi del Piano.

ANALISI S.W.O.T.

SETTORE	PUNTI DI FORZA	PUNTI DI DEBOLEZZA	OPPORTUNITÀ	MINACCE
<p>QUADRO DI INSIEME</p>	<p>Patrimonio storico ed artistico di pregio.</p> <p>Basso tasso di disoccupazione.</p> <p>Elevata qualità della vita dei centri urbani e presenza di un benessere diffuso.</p> <p>Scarsa conflittualità sociale.</p> <p>Ridotto tasso di criminalità.</p> <p>Significativa rilevanza nell'economia locale del settore commerciale.</p> <p>Forte diversificazione produttiva del territorio (i cui settori trainanti sono quelli della chimica, meccanica, industria del legno ed agro-alimentare).</p> <p>Elevata capacità produttiva agricola e relative produzioni tipiche di eccellenza.</p> <p>Buona offerta formativa (Fondazione Università di Mantova, sedi di Mantova e distaccamento territoriale di Sabbioneta).</p> <p>Alta visibilità di Mantova come città della Cultura e dei Festival.</p>	<p>Forte depauperamento demografico.</p> <p>Evidenti carenze infrastrutturali stradali e ferroviarie.</p> <p>Scarsa utilizzazione della rete idroviaria.</p> <p>Scarsa accessibilità ai centri urbani; per Mantova tale accesso è vincolato da limiti strutturali perché circondata per tre quarti dai laghi formati dal Mincio.</p> <p>Elevata congestione del traffico veicolare e problemi di parcheggio.</p> <p>Offerta ricettiva significativamente limitata quantitativamente e qualitativamente.</p>	<p>Potenzialità di sviluppo del settore turistico storico-culturale, ambientale e d'affari.</p> <p>Valorizzazione delle risorse naturali (Riserve del Parco del Mincio e della Vallazza).</p> <p>Forte competitività del sistema economico locale nel suo complesso.</p> <p>Sviluppo di un Polo logistico intermodale (localizzato nei pressi dell'area del porto di Valdarò).</p> <p>Fare del polo universitario di Mantova il "motore" per la cultura e l'economia dell'intero comprensorio.</p> <p>Favorire la realizzazione di interventi volti a valorizzare la rete idroviaria.</p>	<p>Forte Invecchiamento della popolazione.</p> <p>Difficoltà di ricambio generazionale in agricoltura.</p> <p>Rischi di inquinamento delle falde dovuto:</p> <p>i) alla significativa presenza di allevamenti di suini e all'attività agricola;</p> <p>ii) alle attività del polo industriale chimico.</p> <p>Rischi di dissesto idrogeologico.</p>
<p>SISTEMA DELLE INFRASTRUTT. LOCALI</p>	<p>L'area mantovana vanta una collocazione strategica come polo baricentrico del territorio interregionale padano.</p> <p>Buoni livelli di fornitura dei servizi pubblici.</p>	<p>Scarso livello di infrastrutture a sostegno del settore turistico.</p> <p>Scarsa dotazione delle reti viarie (strade e ferrovie).</p> <p>Problemi di viabilità interna ed esterna, di traffico e parcheggio</p> <p>Prevalenza del trasporto merci su gomma con conseguenti disagi ambientali.</p> <p>Scarsa accessibilità ai centri urbani.</p>	<p>Presenza di vari strumenti di programmazione.</p> <p>Favorire la realizzazione di interventi volti a valorizzare la rete idroviaria.</p> <p>Sviluppare interventi finalizzati alla creazione sul territorio di un polo logistico intermodale (presso l'area del porto di Valdarò).</p>	<p>Aggravarsi della situazione di marginalità per le aree interne.</p>

ANALISI S.W.O.T.

SETTORE	PUNTI DI FORZA	PUNTI DI DEBOLEZZA	OPPORTUNITÀ	MINACCE
CULTURA	<p>Patrimonio culturale ed artistico di altissimo pregio.</p> <p>Alta visibilità di Mantova come città della Cultura e dei Festival (gli eventi principali sono: Festivaletteratura, Mille e due formaggi, Il pane, i suoi luoghi, le sue città, Mantova Musica Festival, Festival Teatro, Salami e salumi, Segni d'Infanzia).</p> <p>Alta visibilità di Sabbioneta quale luogo rinascimentale e sede del primo teatro stabile.</p>	<p>Scarsa organizzazione dei siti gonzagheschi come "sistema".</p> <p>Limitata efficacia della promozione del sito quale perno del "sistema" gonzaghesco.</p> <p>Limitate risorse pubbliche e private destinate alla tutela ed alla valorizzazione del patrimonio storico-artistico esistente.</p>	<p>Grande richiamo del sito nella storia culturale europea.</p> <p>Forte interesse esistente a livello europeo per il patrimonio artistico gonzaghesco.</p>	<p>Tutela dei siti storico-culturali a fronte dei maggiori flussi turistici previsti a seguito delle iniziative promozionali programmate.</p>
TURISMO	<p>Disponibilità di innumerevoli siti di attrazione storico-culturale di grande richiamo.</p> <p>Ottima dotazione di risorse ambientali (Riserve del Mincio e della Vallazza)</p> <p>Ottima localizzazione baricentrica funzionale ad accedere ai diversi poli di attrazione turistica delle aree limitrofe (es. Verona, Garda, Venezia).</p> <p>Flussi turistici costanti nell'anno.</p>	<p>Bassi livelli quantitativi e qualitativi nell'offerta ricettiva dell'area del sito.</p> <p>Mancanza di collegamenti strutturati con i maggiori tour operators internazionali.</p> <p>Insufficiente valorizzazione turistica ricreativa.</p> <p>Settore rustico non adeguatamente sfruttato.</p>	<p>Espansione mondiale dei flussi turistici.</p> <p>Grandi potenzialità di sviluppo del turismo storico-culturale.</p> <p>Forte sviluppo del turismo ambientale, e d'affari.</p> <p>Maggiore valorizzazione delle risorse naturali finalizzate al turismo naturalistico-ambientale.</p>	<p>Concorrenza da parte di aree limitrofe maggiormente dotate di infrastrutture per la ricettività.</p>
AGRICOLTURA	<p>Produzioni tipiche di eccellenza (grana padano, parmigiano reggiano, pera e melone mantovano, risi e risotti, tartufo mantovano, vini Doc quali il Lambrusco mantovano o il Garda Colli mantovani, ecc.).</p> <p>Filiera agro-alimentare di grande qualità.</p>	<p>Forte senilizzazione delle campagne.</p> <p>Modesta redditività.</p>	<p>Potenziati integrazioni di reddito con il fenomeno dell'agriturismo.</p> <p>Crescente rilievo dell'agricoltura biologica.</p> <p>Rafforzamento dell'associazionismo agricolo.</p>	<p>Difficoltà di ricambio generazionale e conseguente esodo dell'attività agricola.</p>

ANALISI S.W.O.T.

SETTORE	PUNTI DI FORZA	PUNTI DI DEBOLEZZA	OPPORTUNITÀ	MINACCE
SETTORE SOCIO-ECONOMICO LOCALE	<p>Economia locale fiorente e diversificata.</p> <p>Bassi tassi di disoccupazione.</p> <p>Alti livelli di occupazione.</p> <p>Benessere diffuso.</p> <p>Settore del terziario (commercio) predominante.</p> <p>Associazionismo molto forte.</p> <p>Scarsa conflittualità sociale.</p> <p>Buona integrazione degli immigrati.</p> <p>Bassa criminalità.</p>	<p>Scarsa diffusione sul territorio di servizi alla persona ed alle imprese.</p> <p>Settore del welfare in espansione, ma composto da strutture ancora poco organizzate.</p>	<p>Presenza già in essere di un'alta qualità della vita.</p> <p>Presenza di un piano socio-sanitario regionale e di altri strumenti di programmazione volti a potenziare il terzo settore.</p> <p>Potenzialità legate alla presenza di un polo universitario finalizzato a valorizzare la formazione specialistica.</p>	<p>Declino demografico ed invecchiamento della popolazione.</p> <p>Spopolamento dell'area e presenza di nuclei familiari di piccole dimensioni.</p> <p>Crisi dei commercianti per l'aumentata concorrenza dei grandi centri commerciali.</p>
INDUSTRIA	<p>Imprenditorialità diffusa e complementarità fra i principali settori produttivi.</p> <p>Dinamico tessuto di PMI industriali.</p> <p>Forte specializzazione del settore agro-alimentare con produzioni di eccellenza.</p> <p>Relazioni industriali buone.</p>	<p>Tranne la presenza di un polo industriale chimico permane una prevalenza di imprese di piccole e medie dimensione.</p> <p>Modesti tassi di internazionalizzazione.</p>	<p>Sviluppo di comparti innovativi e specializzazioni in ricerca di fonti di energia alternative.</p> <p>Importanti margini per incrementi di efficienza del sistema locale del credito.</p>	<p>Possibilità di riduzione dei margini di competitività di alcuni comparti manifatturieri per la concorrenza delle aree limitrofe.</p>
AMBIENTE	<p>Abbondanza di risorse idriche sotterranee.</p> <p>Smaltimento RSU abbastanza efficiente e diffuso.</p> <p>Bassi tassi di inquinamento atmosferico.</p>	<p>Inquinamento delle acque superficiali.</p> <p>Depurazione degli scarichi industriali.</p> <p>Elevato carico chimico sul suolo per l'uso di fertilizzanti in agricoltura.</p>	<p>Riserve naturali di grandissimo pregio (Riserva del Mincio e della Vallazza) riconosciute a livello comunitario come siti di importanza comunitaria (SIC) e Zone di Protezione Speciale (ZPS).</p> <p>Presenza di parchi naturali ancora poco valorizzati (Parco Periurbano).</p> <p>Espansione della domanda del turismo ambientale e paesaggistico.</p>	<p>Rischi di inquinamento delle falde dovuto:</p> <p>i) alla significativa presenza di allevamenti di suini e all'attività agricola;</p> <p>ii) alle attività del polo industriale chimico.</p> <p>Rischi di dissesto idrogeologico.</p>

Senza entrare in dettaglio sui punti di forza e di debolezza riscontrati e sulle connesse opportunità e rischi (di cui si rimanda alle Tabelle S.W.O.T. sopra riportate), si vuole qui soltanto evidenziare che l'area del mantovano, appare indubbiamente caratterizzata da diversi nodi problematici, capaci di incidere pesantemente sulla evoluzione generale del sistema territoriale. È altrettanto indubbio, però, che le valenze positive individuate, se opportunamente valorizzate, possono diventare l'occasione per una netta evoluzione della situazione economica dell'area.

In particolare tra i punti di forza della realtà mantovana e del suo comprensorio (nel quale vi si ritrova anche Sabbioneta) si possono individuare la qualità della vita dei centri urbani, la scarsa conflittualità sociale, la ridotta criminalità, la preservazione del paesaggio da speculazioni e deturpamenti ambientali, un patrimonio storico ed artistico di pregio, le eccellenze produttive soprattutto della filiera agro-alimentare, un tasso di disoccupazione ridotto a livelli fisiologici e sostanzialmente un permanente benessere diffuso. Inoltre, un'importante peculiarità del mantovano va individuata nella forte diversificazione produttiva del territorio: infatti il mix produttivo ben equilibrato ha consentito all'intero comprensorio mantovano di rispondere più efficacemente e prontamente alle crisi di settore che si manifestano di volta in volta nei diversi comparti produttivi. In particolare tra i comparti produttivi del mantovano di maggiore significatività è da menzionare sicuramente quello agricolo; in questo senso tale comparto con le sue produzioni di eccellenza e di qualità (quali il grana padano, il parmigiano reggiano, salumi, il tartufo, la pera e il melone mantovano, risi e risotti mantovani, i vini Doc quali il Lambrusco mantovano o il Garda Colli mantovani, ecc.) ha consentito al territorio dei Gonzaga di divenire leader nella produzione agricola di qualità.

In questo senso la forza dell'agricoltura locale risiede nella stretta integrazione con l'industria di trasformazione (nel mantovano viene macellato oltre un milione di suini all'anno), nondimeno il settore agricolo si è impegnato sul fronte della certificazione di qualità (con i riconoscimenti di marchi Igp e Dop) che hanno pertanto generato rilevanti investimenti.

I fattori di debolezza della realtà mantovana vanno, invece, identificati nel forte depauperamento demografico dei centri urbani, nell'invecchiamento progressivo della popolazione, nelle significative carenze infrastrutturali stradali e ferroviarie e nelle strozzature che ancora rendono scarsamente utilizzabile la rete idroviaria.

In questo senso, relativamente a Mantova, una delle carenze più evidenti della città è rappresentata proprio dalla scarsa accessibilità al centro urbano, vincolato da limiti strutturali perché circondato per tre quarti dai laghi formati dal Mincio. Ne conseguono la congestione del traffico veicolare ed i problemi di parcheggio anche per i molti lavoratori pendolari che ogni giorno devono raggiungere il capoluogo.

Un ulteriore aspetto di criticità, da tenere, comunque, in considerazione nelle scelte strategiche del territorio è rappresentato dal polo industriale dell'energia e della chimica; si tratta di un'area che ha avuto una grande importanza nello sviluppo del territorio e che ancora garantisce un gran numero di posti di lavoro, ma che ha anche generato rilevanti problemi relativamente all'inquinamento del suolo e delle acque.

Infine, un tema che raccoglie ampio consenso è quello relativo alla tutela e alla valorizzazione delle aree naturalistiche del mantovano, in particolare con riferimento al sistema delle acque. Si tratta di una politica che suscita attenzione nell'intera popolazione, che percepisce il Mincio ed il sistema dei laghi come un elemento fondante dell'identità e della storia locale.

L'acqua è una risorsa sia per gli aspetti naturalistici che per quelli legati alla navigazione, ma fino a poco fa non è stata né tutelata né valorizzata. Le rilevazioni effettuate mostrano una situazione di grave inquinamento, causata sia dagli scarichi industriali sia da quelli agricoli (scarichi di allevamenti e di prodotti chimici usati in agricoltura, concentrati nelle aree a monte dell'area urbana) che, a partire dagli anni settanta dello scorso secolo, ha reso impossibile la balneabilità e ha compromesso l'equilibrio ecologico.

Un recupero ambientale delle acque e dell'ambiente dell'area fluviale favorirebbe una migliore qualità della vita per i residenti e potrebbe avere ricadute anche sul turismo, incrementando i flussi di visitatori diretti ai laghi ed al Parco del Mincio, oltre che gli utenti dei servizi di navigazione da diporto.

Per favorire un'azione significativa di recupero appare necessario intervenire su più fronti, a partire dalla messa in sicurezza della zona industriale e dall'attivazione di controlli capillari ed efficaci sugli scarichi, ma comprendendo inoltre progetti di bonifica ambientale, potenziamento dei depuratori di Peschiera e di Mantova, attività di riforestazione, catalogazione e regolazione delle attività incidenti sul territorio (quali gli agriturismi), oltre che, infine, campagne appropriate e mirate di sensibilizzazione.

Al riguardo sono già stati attivati alcuni programmi di intervento per la tutela ambientale: se Agenda 21 ha avuto una difficile ed incompleta implementazione sono invece da registrare come successi i progetti legati alla raccolta differenziata, la definizione di un piano di coordinamento territoriale per il Parco del Mincio, che rappresenta un importante strumento per la conservazione delle aree ad alta valenza ambientale, ed il progetto per il recupero delle acque "da Agenda 21 ad Azione 21", avviato dal Parco del Mincio, mirante a riqualificare l'intera area dei laghi e del fiume.

2.3 IL QUADRO DEI PIANI VIGENTI ED IN ITINERE

2.3.1 *Piani di ambito Regionale*

I Piani di ambito Regionale sono sostanzialmente rappresentati dal:

- a) *Piano Territoriale Paesistico Regionale (PTCP) della Regione Lombardia* (adottato con d.g.r. del 25/07/1997 n. 6/30195, Approvazione con d.g.r. del 18/06/1999 n. 43/99 Approvazione con d.c.r. del 06/03/2001 n. VII/197);
- b) *Piano Territoriale di Coordinamento del Parco Regionale del Mincio* (adottato con d.g.r. del 28/06/2000 n. 7/193).

a) *Il PTCP della Regione Lombardia*

La potestà normativa del Piano Territoriale Paesistico Regionale è estesa all'intero territorio regionale, ed opera come disciplina del territorio là dove e fino a quando non intervengano atti a specifica valenza paesistica di maggiore dettaglio. Nei parchi e nelle riserve naturali, come nel caso del Parco del Mincio, l'atto a specifica valenza paesistica è costituito dal Piano Territoriale di Coordinamento del parco stesso.

Sulla base del principio gerarchico, il P.T.P.R. definisce gli indirizzi e le strategie dei piani sott'ordinati. Nell'ambito della *Tutela paesistica degli ambiti di specifico valore storico-ambientale e di contiguità ai parchi regionali*, il Piano fornisce indicazioni specifiche per il Piano Territoriale di Coordinamento della Provincia di Mantova che deve assicurare la coerenza con le previsioni dei Piani Territoriali di Coordinamento dei parchi per le aree a questi esterne e il coordinamento tra le previsioni e le disposizioni dei P.T.C. della provincia stessa, e delega ai PRG del Comune Mantova e di quello di Sabbioneta la definizione di strumenti di analisi e previsioni di atti di maggior dettaglio.

Attraverso la disciplina paesistica il P.T.P.R., nel rispetto del principio di sussidiarietà e delle competenze spettanti agli altri soggetti istituzionali:

- indirizza le trasformazioni territoriali nei diversi *ambiti regionali* per la tutela dei *caratteri connotativi* delle diverse unità tipologiche del paesaggio e delle strutture insediative presenti;
- fornisce disposizioni immediatamente efficaci su *ambiti territoriali regionali* considerati di particolare rilevanza paesistica e ambientale;
- individua i *criteri* e gli *indirizzi* per la pianificazione successiva spettante agli enti locali e definisce in tal senso anche *ambiti unitari* di particolare attenzione da sottoporre a studi più approfonditi.

I Comuni di Mantova e Sabbioneta, secondo quanto previsto dal P.T.P.R. per gli *ambiti di rilevanza regionale* ricadono nell'ambito geografico del mantovano, ovvero in quella parte del territorio regionale posta a oriente del Chiese e dell'Oglio che corrisponde in larga misura all'antico ducato gonzaghese di cui rispecchia certi connotati unitari, specie nell'organizzazione agricola del territorio. Tale ambito è fortemente connotato da un'attività agricola estensiva e monoculturale ed è segnato, in particolare, dall'ultima fase delle bonifiche e dalle arginature dei grandi fiumi che, nei loro tratti terminali, scorrono pensili rispetto al livello di campagna.

Nel dettaglio dell'articolazione del territorio, Mantova e Sabbioneta ricadono alla fascia di bassa pianura; il territorio comunale di Mantova, inoltre, è parzialmente compreso nel Parco del Mincio.

Gli *ambiti territoriali locali* che definiscono le due città sono connotati, a loro volta, da specifici *caratteri costitutivi del paesaggio locale* il cui valore deve essere tutelato, secondo quanto definito dagli indirizzi del PTPR, negli interventi di trasformazione territoriali.

Per Mantova e Sabbioneta i *caratteri connotativi* sono:

Componenti del paesaggio naturale:

- zone umide (valli del Mincio e laghi di Mantova).

Componenti del paesaggio urbano:

- centri storici (Mantova);
- borghi franchi e città di fondazione (Sabbioneta).

Componenti e caratteri percettivi del paesaggio:

- orizzonti visuali dalle arginature e dai ponti;
- visuali dei sistemi fortificati (Sabbioneta);
- luoghi dell'identità locale (laghi di Mantova e castello di San Giorgio, Piazza Sordello e Palazzo Te);
- viabilità storica.

Il PTPR per alcuni dei componenti sopraelencati prevede specifici indirizzi di tutela, la cui attuazione e rispetto è demandata ai piani sottordinati di maggiore definizione, ovvero PTCP e PRG.

Centri e nuclei storici. La tutela dei centri e dei nuclei storici deve essere finalizzata alla conservazione e trasmissione degli organismi nel loro complesso. Tale tutela sarà quindi definita in seguito ad un'attenta lettura dei caratteri e degli elementi connotativi, del sistema di relazioni, dei rapporti visivi e strutturali tra le diverse parti di uno stesso centro o nucleo e tra questo ed il suo territorio. La tutela della memoria storica (e dei valori di paesaggio da questa inscindibili) si esercita per ogni singolo centro o nucleo in relazione alla perimetrazione dell'ambito interessato dal tessuto insediativo antico

(strutture edilizie, verde, spazi privati e civici ecc.) valutati come insieme e contesto unitario. Per la tutela del singolo bene tale contesto costituisce elemento obbligato di analisi, riferimento e giudizio.

Il piano ammette, di regola, gli interventi non distruttivi del bene e dei suoi elementi, nel rispetto dei caratteri formali e delle tecniche costruttive tradizionali (tipologia, materiali e dettagli costruttivi equivalenti a quelli del nucleo originario) allo scopo essenziale di non alterare l'equilibrio del complesso e la sua struttura. Le integrazioni funzionali, finalizzate al completamento o al recupero, sono da verificare in riferimento alla ammissibilità dell'intervento con il carattere del tessuto edilizio d'insieme e la tipologia dell'edificio. La destinazione d'uso è opportuno che risulti coerente con gli elementi tipologici, formali e strutturali del singolo organismo edilizio, valutato in relazione alla prevalenza dell'interesse storico.

Viabilità storica e d'interesse paesistico. La permanenza, la continuità e la leggibilità del tracciato antico, anche in presenza di modifiche e varianti, sono considerate di per sé valori meritevoli di tutela; per tali tracciati si deve aver cura non soltanto di evitare interventi che materialmente li cancellino e interrompano, ma anche di conservare e mantenere leggibili, per quanto possibile, i segni storicamente legati alla loro presenza, quali allineamenti di edifici, alberature, muri di contenimento, edicole sacre, recinzioni e cancelli, opere di presidio e simili. Il PTPR demanda alle province, in sede di formazione dei P.T.C., la formulazione di programmi per la riqualificazione paesistica della viabilità nel proprio territorio, in forma di Programmi di Azione Paesistica.

b) Piano Territoriale di Coordinamento del Parco Regionale del Mincio

Il Piano Territoriale di Coordinamento del Parco Regionale del Mincio ha effetti di piano paesistico coordinato con i contenuti paesistici del Piano Territoriale di Coordinamento Provinciale; esso assume i contenuti di piano territoriale paesistico ed individua, all'interno del confine del parco regionale le aree destinate a parco naturale. Le previsioni urbanistiche del P.T.C. del Parco Regionale del Mincio sono vincolanti per chiunque; esse sono recepite di diritto negli strumenti urbanistici generali comunali e sostituiscono eventuali previsioni difformi che vi fossero contenute.

Per quanto riguarda le aree del parco che ricadono all'interno della *buffer zone* del Comune di Mantova il P.T.C.P.R. del Mincio individua differenti zone alle quali fanno riferimento specifiche norme di tutela e salvaguardia:

- Riserve naturali delle valli del Mincio e della Vallazza;
- Zona di tutela dei valori ecologici;
- Zona di riequilibrio e tampone ecologico;
- Zona destinata ad attrezzature di servizio per il parco;
- Zona destinata all'attività agricola;

In tali zone gli interventi qualora ammessi devono tendere, comunque, alla conservazione della vegetazione e della geomorfologia, a favorire l'evoluzione verso condizioni di elevata naturalità favorendo la diffusione delle specie tipiche locali e non devono alterare lo stato dei luoghi.

Non sono ammesse attività antropiche comportanti danneggiamento diretto o indiretto della fauna, della vegetazione naturale e delle zone umide. In particolare è vietato:

- costruire opere edilizie di qualsiasi genere, fatti salvi i manufatti destinati alle attività connesse alla conservazione e al potenziamento dei valori naturalistici e scientifici del parco;
- raccogliere o manomettere reperti archeologici e fossili;
- realizzare capanni in qualsiasi materiale, ancorché temporanei;
- costruire gallerie, sbancamenti, strade, oleodotti, gasdotti, linee elettriche, telefoniche e tecnologiche in genere, aprire o coltivare cave e miniere,
- operare modificazioni morfologiche;
- svolgere qualsiasi attività che risulti in contrasto con gli scopi della zona.

Nelle zone destinate all'attività agricola è ammessa unicamente la nuova edificazione ai soli fini funzionali e produttivi dell'area e solo in prossimità e a completamento di insediamenti agricoli preesistenti.

Nelle aree "Sparafucile" e "Forte Fossamano", destinate ad ospitare le attrezzature di servizio per il parco, sono ammessi gli interventi di recupero degli immobili esistenti e delle relative aree di pertinenza.

Gli interventi che interessano le aree ricadenti nelle *zone di iniziativa comunale orientata* (due aree poste a est del Lago Inferiore, in prossimità della località Frassino e un'area a sud di Palazzo Te, oltre la località Te Brunetti) sono soggetti, oltre che alle disposizioni degli strumenti urbanistici comunali e a quelle del P.T.C.P.R. del Mincio, nonché alle procedure di legge, anche al parere dell'ente gestore del parco ed alla dichiarazione di compatibilità ambientale.

Per tali interventi gli strumenti urbanistici comunali generali e attuativi, al fine della salvaguardia delle caratteristiche architettoniche e tipologiche degli edifici esistenti, devono garantire che ogni intervento sia condotto nel rispetto dei caratteri architettonici e dell'ambiente del parco, in particolare:

- il completamento della struttura urbana deve privilegiare il recupero dei volumi esistenti;
- le nuove edificazioni sono realizzate nel rispetto dei coni visuali con particolare riferimento alle norme di tutela paesaggistica per i terrazzi morfologici;
- l'espansione dell'edificato avviene in continuità rispetto all'esistente per conseguire il minimo consumo delle risorse territoriali; a tal fine devono essere definiti indici e parametri di edificabilità rapportati a quelli del

- contesto circostante; i nuovi sviluppi devono essere adeguatamente motivati in base al fabbisogno abitativo;
- i nuovi interventi devono avere caratteristiche di impianto rispettose dell'andamento del terreno, anche in relazione ai coni visuali di interesse paesistico;
- è mantenuto il verde privato attualmente esistente in ville e giardini;
- i nuovi insediamenti produttivi devono mantenere una distanza di rispetto all'interno dei confini della presente zona.

Il Piano Territoriale di Coordinamento del Parco Regionale del Mincio definisce, inoltre, specifiche Norme di tutela di settore, fra le quali si segnalano:

- *Norme di tutela geomorfologica* degli orli dei terrazzi dove è vietata qualsiasi nuova edificazione, nonché la modificazione morfologica delle scarpate di terrazzo, la distruzione della vegetazione arborea ivi presente, mentre sono comunque consentite le opere di difesa e consolidamento dei terreni nonché gli interventi di recupero ambientale realizzati o autorizzati dall'ente gestore.
- *Norme di tutela per la salvaguardia delle sponde dei corpi idrici* finalizzate ad evitare interventi che globalmente comportino un aumento dell'artificializzazione dei corsi, pur consentendo gli interventi indirizzati al rafforzamento, alla ricostruzione e valorizzazione dei caratteri di naturalità ed al consolidamento idrogeologico.
- *Norme di tutela e prescrizioni per la salvaguardia del patrimonio boschivo e della vegetazione naturale* anche attraverso interventi volti al potenziamento e all'arricchimento complessivo del patrimonio naturalistico, in relazione ai diversi ambienti e territori e alle diverse potenzialità esistenti.
- *Norme di regolamentazione delle attività estrattive e di discarica* che, in tutto il territorio del parco, vietano le discariche di rifiuti solidi urbani o assimilabili o speciali o tossiconocivi, mentre è ammessa, limitatamente alla zona di iniziativa comunale orientata, la realizzazione di piazzole per la raccolta differenziata dei rifiuti.
- *Norme di regolamentazione delle attività ricreative, sociali e culturali*, con l'individuazione di apposite aree, destinate ad attrezzature per il pubblico, con la realizzazione di verde attrezzato, pubblico o privato di interesse pubblico di livello consortile, in funzione ricreativa, sportiva, educativa, sociale o funzionale alla fruizione del parco.
- *Norme di tutela paesistica*
 - in corrispondenza dei terrazzi morfologici e fluviali sono consentiti solo gli interventi di manutenzione ordinaria sul suolo e sulla vegetazione e vigono le prescrizioni alle norme di tutela geomorfologica;

- per gli edifici rurali di particolare pregio per architettura e valori paesistici emergenti il piano prescrive per il Comune di Mantova che provveda a perimetrare i complessi interessati, ad azzonarli come zona omogenea A del P.R.G. Gli interventi di restauro e/o ristrutturazione edilizia devono essere finalizzati alla tutela, al recupero e alla valorizzazione del patrimonio edilizio presente, sia per quanto riguarda i singoli elementi strutturali ed architettonici, insediativi e produttivi, sia per quanto attiene ai rapporti complessivi con l'ambiente (alberature, strade agrarie, rete irrigua, direttrici visuali e di accesso, aree di pertinenza). Inoltre è vietata la demolizione anche parziale dei muri portanti esterni e la chiusura di logge e porticati;
- è vietata la soppressione, l'interruzione, la deviazione dei tratti viabilistici ricompresi nella viabilità di interesse ambientale e devono inoltre essere conservati gli elementi caratteristici presenti lungo le fasce laterali; in relazione alle caratteristiche panoramiche dell'asse viario si deve evitare la realizzazione di elementi costruttivi che compromettano tale qualità;
- i nuovi interventi edilizi, laddove siano consentiti dalle norme di piano, devono essere preceduti da uno studio di compatibilità con il paesaggio inteso come contesto ambientale, storico-culturale e naturale e che, attraverso un'analisi descrittiva del paesaggio, dell'ambiente e del contesto territoriale interessato, nonché attraverso la scelta delle caratteristiche costruttive e tipologie dei manufatti, la scelta e il trattamento dei materiali e colori, così come con la selezione e la disposizione delle essenze vegetali, permettano l'attuazione di adeguate opere di mitigazione dell'impatto visuale.
- *Norme edilizie per gli edifici esistenti* alla data di entrata in vigore del piano, con destinazione agricola o extra-agricola, con l'esclusione della zona di iniziativa comunale orientata e degli aggregati storici e nuclei di antica formazione.

Per gli edifici e strutture rurali, fatte salve le disposizioni relative agli edifici rurali emergenti, sono ammessi unicamente gli interventi di manutenzione ordinaria e straordinaria, restauro e risanamento conservativo e ristrutturazione edilizia ai sensi della L. 457/1978, anche ai fini del riuso per destinazione extragricola. Il mutamento di destinazione d'uso, con opere, di edifici rurali esistenti è ammesso solo se rispondenti a definite prescrizioni.

Per gli edifici esistenti aventi destinazione extragricola, fatte salve le disposizioni relative agli edifici e manufatti di interesse storico-architettonico e culturale e quelle relative agli edifici e attività incompatibili, sono ammessi gli interventi di manutenzione ordinaria, straordinaria, risanamento conservativo e ristrutturazione edilizia, come definiti dalla Legge 457/1978.

2.3.2 Piani di ambito Provinciale

I Piani di ambito provinciale sono sostanzialmente rappresentati dal:

- a) *Piano Territoriale di Coordinamento Provinciale* (approvato con delibera del Consiglio Provinciale di Mantova nr. 61 del 28.11.2002);
- b) *Piano del Commercio della Provincia di Mantova* (approvato con D.G.P. nr. 233 del 15.07.2004).

a) *Piano Territoriale di Coordinamento Provinciale (PTCP)*

Il PTCP ha fra i suoi obiettivi quelli di promuovere e indirizzare i processi di trasformazione territoriale e di sviluppo economico e sociale di livello provinciale e sovracomunale, coerentemente con la programmazione regionale e compatibilmente con i caratteri paesistico-ambientali del proprio territorio, assumendo come obiettivo la sostenibilità ambientale dello sviluppo.

Il PTCP, recependo le indicazioni del PTPR che individua la forma urbana come l'elemento identificativo dei luoghi, stabilisce i criteri prioritari da adottare ai fini di compatibilità paesistico-ambientale nella localizzazione e nel dimensionamento dello sviluppo insediativo. In questo senso i criteri prioritari adottati sono:

- valorizzazione delle aree di particolare interesse paesistico-ambientale e dei percorsi storico-culturali;
- considerare i caratteri storici dell'edilizia e delle strutture urbane nella definizione degli interventi di riqualificazione urbanistica e nelle scelte di viabilità urbana;
- tutelare i valori paesistico-ambientali.

Risorse sottoposte a norme e tutele di salvaguardia dalla legislazione vigente. Le risorse sottoposte a norme e tutele di salvaguardia dalla legislazione vigente Europea, Nazionale, Regionale, e recepite integralmente dal PTCP, sono soggette a limitazioni di intervento con differenti livelli di tutela commisurati al carattere delle risorse stesse. Esse devono essere valorizzate ai fini di salvaguardarne ed incrementarne, fra l'altro, la qualità estetico-visuale, il significato storico-culturale e non devono essere oggetto d'interventi che comportino il loro degrado e/o la loro perdita di valore anche parziale.

In particolare nel Comune di Mantova si individuano gli areali di elevato pregio naturalistico tutelati come riserve naturali (ai sensi dell'articolo 2 della L. 394/91 e dell'articolo 11 della L.R. 86/83) e le relative aree di rispetto.

Nei Comuni di Mantova e Sabbioneta si individuano, inoltre:

- le bellezze naturali (vincolate ai sensi dell'articolo 139 del D.Lgs. 490/99 ex L. 1497/39 "Protezione delle bellezze naturali");
- le aree archeologiche e i beni archeologici (vincolati ai sensi dell'artico-

lo 2 e dell'articolo 146 D.Lgs. 490/99, ex art. 1, lettera m della L. 431/85 e L. 1089/39).

Per tali risorse vigono i seguenti limiti all'utilizzo e regimi autorizzatori:

- per gli areali di elevato pregio naturalistico valgono le prescrizioni degli atti istitutivi e dei Piani di Gestione se esistenti;
- le bellezze naturali sono oggetto di tutela conservativa; sono consentiti interventi di manutenzione e di valorizzazione che non alterino la natura dei luoghi e la qualità dei manufatti;
- per le aree archeologiche sono consentiti unicamente gli interventi che favoriscono la fruizione della risorsa; tali interventi sono subordinati al regime autorizzatorio di cui alla L.R. 18/97 e relativa D.G.R. del 25.07.1997 per le aree vincolate ai sensi del D.Lgs. 490/99.

Il PTCP individua i centri storici di Mantova e Sabbioneta come nuclei urbani di antica formazione. Per questi ambiti il piano prevede che, in sede di definizione degli strumenti urbanistici comunali, siano svolte analisi di dettaglio finalizzate all'individuazione delle caratteristiche tipologiche e all'individuazione di modalità di intervento adeguate a tutelare e conservare i valori rilevanti del sistema insediato, consentendo eventuali interventi di trasformazione e di sostituzione funzionale specie se collegati ad interventi di riqualificazione urbanistica e ad interventi di ridefinizione dell'assetto funzionale.

Nel centro storico di Mantova e nella zona buffer di Sabbioneta il PTCP individua, inoltre, alcuni toponimi storici che evidenziano l'esistenza di "insediamenti storici" ovvero insediamenti "di origine" (per epoca di fondazione o rifondazione) e di "impianto storico" (per struttura e tipologia insediativa).

Per tali elementi il PTCP demanda ai piani urbanistici comunali il compito di prevedere:

- una tutela della propria identità formale attraverso la definizione di ambiti di salvaguardia e di intervento controllato in funzione delle specificità paesistiche dei singoli elementi e del contesto paesistico in cui gli stessi risultano insediati;
- il rispetto delle relazioni percettive esistenti tra gli elementi edilizi esistenti;
- la predisposizione di normative che definiscano modalità di intervento differenziate in funzione della localizzazione, prevedendo l'incentivazione di interventi di recupero (anche finalizzate all'insediamento di funzioni residenziali), verificata la consistenza delle volumetrie esistenti e del carico insediativo derivante.

Il PTCP per quello che attiene agli *Ambiti ed elementi rilevanti del sistema del paesaggio* per i quali sono da prevedere interventi di tutela e/o salvaguardia, stabilisce per il Comune di Sabbioneta la *Valorizzazione degli arginelli circon-*

dariali risalenti al sec. XVI. Gli interventi dovranno attivare politiche volte alla riqualificazione delle situazione di degrado paesistico-ambientale mediante l'utilizzo dei criteri dell'ingegneria naturalistica, mentre ogni intervento antropico, di tipo infrastrutturale, da realizzare, dovrà essere accompagnato da uno studio di compatibilità paesistico-ambientale.

La normativa del PTCP prevede esplicitamente la tutela degli elementi paesaggistici caratteristici con particolare attenzione alla presenza di coni visuali di rilevante interesse verso le mura di Sabbioneta e gli arginelli.

Sempre nel Comune di Sabbioneta sono localizzati due elementi della rete dei canali e dei corsi d'acqua di matrice storica: canali Dugale Casumenta e Colatore Gambalo; la normativa prevede, fra l'altro, che:

- gli interventi di manutenzione dovranno tendere al recupero ed alla salvaguardia delle caratteristiche naturali degli alvei;
- la normativa dei PRG dovrà prevedere una fascia di salvaguardia a tutela dell'identità dell'elemento idrico e del contesto ambientale circostante come previsto per i corsi d'acqua artificiali vincolati ai sensi dell'articolo 1, lettera c) della L.431/85, iscritti nell'elenco di cui alla D.G.R. n. 4/12028 del 25.07.1986.

Il PTCP individua, inoltre, nei Comuni di Mantova e Sabbioneta una serie di percorsi di fruizione paesistica e ambientale da assumere come primo riferimento per la predisposizione di progetti di valorizzazione comunale o intercomunale. Le vie di antica formazione (SS 420 e altre), cui va riconosciuto un valore storico-culturale per la funzione strutturante del territorio, possono assumere uno specifico valore paesistico per la propria panoramicità o essere elementi complementari di percorsi turistici, storici, ricreativi e di fruizione ambientale.

Per il Comune di Sabbioneta, inoltre, il piano esamina l'*Ipotesi di espansione industriale*, prevista dal PRG vigente, che non risulterebbe compatibile con la tutela e la salvaguardia delle valenze storiche e paesistica, indicando, per queste ragioni, l'opportunità di una rilocalizzazione dell'area.

b) *Piano del Commercio della Provincia di Mantova*

Il Piano del Commercio della Provincia di Mantova costituisce lo strumento di integrazione e specificazione del PTCP nell'ambito delle competenze della Provincia in materia di commercio.

Esso si inserisce in un contesto normativo incardinato, sul versante della legislazione nazionale, nel D.Lgs 114/98 "Riforma della disciplina del commercio" (c.d. Legge Bersani) e sul versante della legislazione regionale, nella L.R. nr. 14/99 "Norme in materia di attuazione del D.Lgs 31 marzo 1998 n. 114".

204 In questo senso il piano trova la sua ragione di essere nella necessità di

disporre di uno strumento programmatico in grado di orientare, a livello sovracomunale, la diffusione della distribuzione commerciale sul territorio provinciale, procedendo ad una razionalizzazione localizzativa e dimensionale delle strutture commerciali, attraverso l'individuazione delle condizioni per un'evoluzione sostenibile del settore in oggetto.

In particolare gli obiettivi generali e sistematici che il piano si propone di raggiungere sono:

- orientare lo sviluppo del commercio nel territorio provinciale in senso equilibrato e sostenibile;
- definire i criteri per l'espressione del parere della Provincia in sede di conferenza dei servizi per il rilascio delle autorizzazioni all'esercizio dell'attività di vendita per le grandi strutture;
- rappresentare con dati ed analisi lo scenario di sviluppo del settore commerciale provinciale, utili per definire razionali indirizzi di sviluppo.

Il piano, inoltre, dopo aver affrontato le principali problematiche inerenti l'evoluzione della rete distributiva e dell'interconnessione con la mobilità e l'ambiente, si prefigge alcuni obiettivi specifici che declinano gli obiettivi generali succitati:

- definire la localizzazione e il dimensionamento della grande distribuzione nel territorio;
- salvaguardare e valorizzare il servizio di prossimità sull'intero territorio ed in particolare nei centri storici;
- riutilizzare contenitori edilizi che, nati per finalità produttive o militari, possono essere utilmente riconvertiti in strutture commerciali;
- acquisire l'evoluzione diacronica della rete di vendita provinciale;
- individuare procedure di decisione partecipata, alternative o concorrenti con le normali procedure di assegnazione delle disponibilità di superficie di vendita;
- analizzare il sistema infrastrutturale e la stima del traffico veicolare collegabile ad iniziative commerciali di grande dimensione;
- analizzare il sistema ambientale;
- sostenere e rilanciare le tipologie commerciali localizzate nel tessuto urbano consolidato.

2.3.3 *Piani di ambito Comunale*

I piani di ambito comunale, nell'ambito del sito, sono rappresentati dai seguenti piani:

- a) *Documento Direttore della città di Mantova - Documento d'Inquadra-* 205

- mento ai sensi della L.R. 9/991* (approvato dal Consiglio Comunale con DCC n° 98 del 13.12.2001);
- b) *Piano Regolatore Generale Comunale di Mantova* (approvato con d.c.c. del 07/09/2004 n. 82);
 - c) *Nuovo Piano di Governo del Territorio del Comune di Mantova* (in itinere);
 - d) *Piano Regolatore Generale Comunale di Sabbioneta* (PRGC approvato con d.c.c. del 07/05/1974 n. 37; variante F adottata con d.c.c. del 01/08/1994 n. 42; variante F approvata con d.c.c. del 20/02/1995 n. 02);
 - e) *Piano del Commercio del Comune di Sabbioneta*.

a) *Documento Direttore della città di Mantova*

L'obiettivo sostanziale del Documento Direttore consiste nella valorizzazione del centro storico mediante una serie di azioni da perseguire per la città di Mantova secondo un approccio di tipo sistemico e non settoriale.

In questo senso tale documento pone come punto fondamentale il riaffermare del ruolo di eccellenza di Mantova nel contesto territoriale come città d'acqua e d'arte, rispetto alla quale la valorizzazione dell'intero patrimonio architettonico-monumentale esistente – in particolare quello del centro storico – anche verificando la fattibilità del ripristino delle vie d'acqua storiche, risulta fattore complementare alla tutela dell'ambiente naturale presente dentro ed ai margini della città.

Valorizzare l'intero patrimonio architettonico-monumentale esistente, piuttosto che selezionarne una parte, per inserire in un discorso di promozione, oltre ai principali monumenti presenti nel centro storico, anche elementi della cosiddetta architettura minore, risulta infatti funzionale ad ampliare l'insieme delle attrattive della città e, quindi, potenzialmente anche la sua capacità di attirare una quota maggiore di turisti in visita alla città, prolungandone eventualmente anche la permanenza.

Rispetto a quest'ultimo obiettivo risulta fondamentale potenziare la capacità ricettiva, anche per un target di utenza di livello medio-alto in relazione alle esigenze del settore.

Il rilancio del centro storico, quindi, significa, oltre al rafforzamento del suo ruolo monumentale, anche la promozione della vitalità e l'attivazione di una serie di iniziative per renderlo più dinamico.

Un'altra azione di rilancio del centro storico individuata è quella del potenziamento del sistema universitario nell'area centrale urbana e l'attivazione di una serie di strutture di servizio, di cui prioritaria è la realizzazione di alloggi per studenti.

Parallelamente è incentivata la necessità di promuovere nel centro storico la localizzazione di attività legate alla produzione e alla commercializzazione di

prodotti tipici locali, quali ad esempio le botteghe delle specialità enogastronomiche tipiche, che rispondono tanto alle esigenze dei residenti quanto a quelle dei turisti.

Ai fini della valorizzazione del centro storico il Documento Direttore prevede, inoltre, il progetto “*Il Percorso Monumentale*” con la riqualificazione dell’“*asse gonzaghese*” che collega i due principali poli di attrazione turistica del centro storico di Mantova, Palazzo Ducale e Palazzo Te.

b) *Il PRG del Comune di Mantova*

La ricchezza e l'importanza del patrimonio culturale e ambientale di Mantova – testimoniata dall'estesa presenza di vincoli di tutela sia di natura paesistica (interessante l'intero centro storico complessivamente inteso), sia di vincoli puntuali sui numerosi edifici di interesse storico ed architettonico – ha da sempre comportato una particolare attenzione all'utilizzo del territorio mediante la tutela del patrimonio edilizio e architettonico.

Proprio per questo patrimonio di elevato valore monumentale e di notevole interesse pubblico uno degli obiettivi dell'attuale PRG, in attuazione degli indirizzi del Documento Direttore del 2001 (*Documento d'Inquadramento ai sensi della l.R. 9/991*), è lo sviluppo del sistema turistico. Per tale sistema si prevede la valorizzazione e l'integrazione nelle sue diverse forme sia culturali che ambientali, quali i laghi, le riserve naturali, le testimonianze storiche e quelle della cultura materiale locale.

Con il vigente Piano Regolatore il Comune di Mantova si propone in particolare per il centro storico, l'obiettivo:

- di tutelare i valori storico-artistici e storico-ambientali del patrimonio edilizio nonché delle attività, degli spazi e dei manufatti rappresentativi della “cultura” del luogo, anche attraverso la promozione di nuove polarità nelle aree esterne al fine di decongestionare il centro storico da quelle attività di servizi attrattive di utenti a scala provinciale;
- di potenziare e razionalizzare le funzioni del centro storico, in quanto polo urbano e territoriale, attraverso la promozione di funzioni ad alto contenuto formativo e informativo, integrate con il recupero di funzioni residenziali e dell'ospitalità, di attività artigianali minori e commerciali tipiche.

L'area candidata è azionata come segue:

- per il 48% come zona A “*Parti dell'agglomerato urbano dotate di valore storico artistico e storico ambientale*”; sono ammessi gli interventi sino alla ristrutturazione urbanistica, purchè non comportino, fatti salvo casi particolari, incremento della superficie lorda di pavimento;
- per il 33% come zona F “*Aree per attrezzature pubbliche o di interesse pubblico o generale di proprietà pubblica e/o soggette a vincolo preordi-*

nato all'esproprio" sono ammessi tutti gli interventi edilizi da parte della proprietà pubblica;

- per il 4% come zona B "Zone sature o di completamento caratterizzate da edilizia intensiva": sono ammessi tutti gli interventi edilizi;
- per il 15%, assoggettata ad un comparto del piano di iniziativa pubblica, Piano Particolareggiato Fiera Catena, nel quale è previsto il recupero e la valorizzazione del porto storico della città, in corso di progettazione da parte dell'Ente regionale competente di concerto con la Soprintendenza di Brescia.

Il vigente PRG tutela il patrimonio edilizio esistente all'interno dell'area candidata individuando per le costruzioni di interesse storico in essa ricadenti tre differenti gradi di protezione:

- le "costruzioni di interesse storico con grado di protezione I" tutelate attraverso vincolo istituito ai sensi del Titolo I, D.Lgs. 42/04 e sue eventuali e successive modificazioni e integrazioni, nonché quelle così individuate e contrassegnate dallo stesso PRG;
- le "costruzioni di interesse storico con grado di protezione II" che presentano un significativo interesse storico-artistico-paesistico;
- le "costruzioni di interesse storico con grado di protezione III", meno dotate di interesse architettonico, ma ritenute organiche al tessuto morfologico e storico dell'ambiente urbano.

Sulle singole unità edilizie, contrassegnate dai citati gradi di protezione I, II e III e comunque quelle vincolate ai sensi del Titolo I del D.Lgs. 42/04, sono ammissibili unicamente interventi di manutenzione, restauro e risanamento conservativo, ristrutturazione edilizia con particolari cautele ambientali, che nel rispetto degli elementi formali e tipologici ne consentano destinazioni d'uso compatibili con le condizioni e le caratteristiche del tessuto storico, del contesto urbano e di eventuali rischi idrogeologici.

Tali unità edilizie costituiscono circa il 64% del totale contenuto nell'area candidata, tuttavia il 100% delle unità edilizie ricadono, in attuazione della L.1497/39, in aree oggetto di specifici decreti ministeriale, già citati nella relativa relazione, di cui il DM del 1977 cita: "*ricosciuto che le zone predette hanno notevole interesse pubblico in quanto la città, anticamente piccola isola circondata dai laghi, edificata e trasformata dai secoli dall'uomo che l'ha abitata, unisce il suo aspetto caratteristico del lavoro umano e delle sue attività socio-culturali, a tutto il bellissimo paesaggio lacuale circostante*".

Il PRG prescrive che venga sempre assicurato il ricorso a soluzioni che garantiscano un corretto inserimento nel contesto urbanizzato. Qualunque sia tuttavia la destinazione urbanistica prevista dal PRG e le prescrizioni contenute nella norme tecniche di attuazione dello stesso, tutti gli interventi propo-

sti che coinvolgono l'aspetto esteriore degli immobili sono oggetto di specifiche verifiche da parte della commissione edilizia, organo ordinario di consulenza tecnica del comune in materia edilizia e urbanistica, che ha il compito, come da art. 18 del regolamento edilizio di esprimersi in ordine alla "qualità delle opere con particolare riguardo al loro corretto inserimento nel contesto urbano e paesistico-ambientale", integrata dagli esperti in materia di tutela paesaggio-ambientale che si esprimono tenuto conto delle disposizioni dettate dalla Regione Lombardia attraverso i criteri ex LR 18/97 e ora DGRL 15/3/2006 e della verifica della conformità dell'intervento alle prescrizioni contenute nei provvedimenti di dichiarazione di notevole interesse pubblico, oltre al parere vincolante della Soprintendenza di Brescia.

La zona cuscinetto, tutelata oltre che dalle norme del vigente P.R.G. anche dal Parco del Mincio, tenuto conto che il Piano Territoriale di Coordinamento del Parco ha valore di piano paesaggistico, è destinata, oltre agli azionamenti già citati per l'area candidata, a verde urbano ed attività agricole, nelle quali vigono norme di intervento sul patrimonio esistente volte a tutelare e valorizzare le caratteristiche tipologiche preesistenti e tali da non porsi in contrasto con le caratteristiche morfologiche delle corti storiche e dell'ambiente che circonda gli edifici oggetto di intervento.

In tale area cuscinetto, la zona A riguarda una superficie complessiva di circa 6 ha, la zona B di circa 100 ha e la zona F di circa 230 ha. Sono inoltre previsti – in particolari condizioni e nel rispetto di indici di utilizzazione fondiaria e altezza max molto limitati – interventi di nuova edificazione o di ampliamento di strutture esistenti.

Nelle restanti aree della zona cuscinetto, il PRG definisce azionamenti molto diversificati fra di loro in cui ricadono alcuni ambiti di nuova edificazione e/o di trasformazione urbana sottoposti a pianificazione attuativa. Le Norme Tecniche di Attuazione del Piano Regolatore Generale contengono, al fine di migliorare la qualità degli interventi, sia le modalità attuative dei singoli comparti che le destinazioni d'uso. Inoltre il Piano Regolatore definisce gli indirizzi per l'attuazione degli ambiti della pianificazione (ex art. 36) nel rispetto dello schema generale della città pubblica. (cfr. schede allegate alla Relazione di PRG e tav. 3 del Piano Servizi "La struttura della città pubblica"). Infatti ulteriore strumento, allegato quale parte integrante al Piano Regolatore Generale vigente, è il Piano dei Servizi approvato con D.C.C. n. 82 del 07.09.2004. Il Piano dei Servizi riprende gli obiettivi indicati dal Documento Direttore e li rafforza attraverso una serie di azioni programmatiche da attivare che riguardano in particolare i seguenti aspetti:

- *Il miglioramento dell'accessibilità territoriale ed urbana.* Ciò risulta fondamentale affinché la città possa esercitare il ruolo di fornitore di servizi gerarchicamente sovraordinati e di qualità superiore, come in modo

naturale è vocata a fare; si ricorda a tal proposito la localizzazione della città ai confini del territorio regionale e la particolare conformazione del centro storico, costretto entro severi confini fisici da ostacoli naturali quali i laghi. Le azioni prioritarie saranno indirizzate al potenziamento del sistema delle relazioni, sia nel contesto provinciale che a livello della mobilità locale, per permettere di raggiungere Mantova più facilmente e più rapidamente, evitando i flussi di attraversamento della città. La riorganizzazione dei servizi urbani, infatti, nei termini di un loro riequilibrio sull'intero territorio comunale, è da valutare unitamente alle condizioni di accessibilità e ai programmi di investimento per le infrastrutture di trasporto (su gomma, su ferro, per acqua) delle merci e delle persone, e soprattutto per il trasporto pubblico, con l'obiettivo di ridurre la congestione del traffico veicolare nelle aree centrali.

- *Il rafforzamento delle iniziative culturali e per la formazione.* Il rafforzamento di queste iniziative viene sempre più frequentemente indicato da osservatori ed operatori economici come una delle prospettive di sviluppo economico da attivare in generale per tutte quelle regioni che intendano mantenere un alto trend di sviluppo e un'elevata qualità della vita. È peraltro evidente che Mantova abbia delle potenzialità inespresse, come ben testimoniato dall'incremento dei flussi turistici nel capoluogo che in poco tempo – anche grazie ad iniziative come il “Festival della Letteratura” e le mostre del Centro Internazionale d'Arte e di Cultura di Palazzo Te che hanno favorito la promozione della città all'estero – sono triplicati rispetto ai livelli dei primi anni '90. Anche nell'ambito della formazione superiore, e non solo universitaria, Mantova ha ancora delle potenzialità da esprimere: nel 1990 era l'unica città lombarda ad essere priva di università, in poco più di un decennio sono state intraprese diverse iniziative – è stata inaugurata la sede dell'università di Pavia, avviata la facoltà di architettura del Politecnico di Milano – rispetto alle quali molto si può ancora fare. Pertanto, un rafforzamento dell'offerta di attrezzature a servizio di questi settori – interventi per il patrimonio museale, individuazione di spazi per la formazione, ecc. – rimane la direzione maestra sulla quale muoversi nel suggerire ipotesi attuative.
- *Il sostegno a forme differenziate di turismo e di accoglienza: potenziamento e articolazione dell'offerta ricettiva.* Il turismo è per la città sicuramente una risorsa su cui puntare per la quale valorizzare e integrare le diverse forme, dal culturale all'ambientale. In particolare si dovrà:
 - investire sul turismo fluviale e naturalistico, con la valorizzazione del Po, dei fiumi e dei laghi, all'interno di un'offerta integrata;
 - investire sul turismo d'affari e fieristico, possibilmente in rete con altre destinazioni più ricercate;

- investire sul turismo di svago, sportivo e di tempo libero di tipo avanzato (parchi sportivi, parchi ricreativi tematici, servizi a supporto di nuovi sport, ecc.);
- investire sull'agriturismo e sul turismo eno-gastronomico.

Con queste finalità il settore necessita di azioni a sostegno della riqualificazione e dell'ampliamento dell'offerta ricettiva (strutture ricettive a maggior capienza ma anche forme differenziate rispetto a profili di utenza diversi – campeggi, ostelli, bed & breakfast, collegi universitari, family hosting, centri congressi, ecc.) in un sistema integrato per la mobilità.

- *Il riequilibrio residenziale e produttivo con effetti polarizzanti sul territorio.* L'obiettivo è quello di realizzare *nuove polarità urbane*, intese come parti della città, alternative al centro storico e ben collegate con esso, caratterizzate da mix funzionali, dalla presenza di funzioni qualificate, dotate di un articolato sistema di assi di connessione tra gli spazi pubblici attrezzati e di tipo urbano, ambientati nel verde, sfruttando il carattere di potenziale eccellenza delle aree interessate.

Per la gestione del Piano Regolatore Generale e annesso Piano Servizi, è stato, infine, realizzato il Sistema Informativo Territoriale (sistema GIS) che consente l'aggiornamento degli strumenti ed il monitoraggio delle trasformazioni del territorio.

c) *Nuovo Piano di Governo del Territorio del Comune di Mantova (in itinere)*

Il PRG vigente del Comune di Mantova approvato con DCC n° 82 del 07.09.2004 ha rappresentato una tappa importante di un laborioso lavoro di rinnovamento e revisione iniziato nel 2000 rispetto al precedente piano regolatore risalente agli inizi degli anni 1980 (Piano Tintori - PRG approvato con D.G.R.L. n. 42788 del 25.9.1984). Tale intervento di rinnovamento della pianificazione vigente si è reso necessario, da un lato, per ammodernare il vecchio piano regolatore, dall'altro, anche per adeguare lo strumento urbanistico rispetto ad alcuni obblighi di legge:

- *adeguamento rispetto alla L.R. 1/2001* (Disciplina dei mutamenti di destinazione d'uso di immobili e norme per la dotazione di aree per attrezzature pubbliche e di uso pubblico);
- *adeguamento rispetto al D.P.R. 380/2001* (Testo unico delle disposizioni legislative e regolamentari in materia edilizia);
- *adeguamento rispetto alla L.R. 41/97* (Prevenzione del rischio geologico, idrogeologico e sismico mediante strumenti urbanistici generali e loro varianti);
- *adeguamento rispetto al D.Lgs. 334/99 ed al D.M. LL.PP. 151/2001* (Prevenzione del rischio d'incidente rilevante - Elaborato Tecnico RIR).

L'ambizioso lavoro di rinnovamento, che per varie parti è stato avviato durante la revisione del Piano Tintori, purtroppo non ha permesso di esaurire fino in fondo gli intenti progettuali ispiratori della variante approvata nel 2004, in relazione soprattutto alla complessità e alla mole degli adeguamenti da effettuare. Ciò nonostante, molto è già stato avviato (cfr. allegato documentazione di interesse per il centro storico estratta dagli strumenti urbanistici vigenti del Comune di Mantova). Intanto, l'11 marzo 2005 la Regione Lombardia ha approvato la legge n° 12 "Legge per il Governo del Territorio", che ha abrogato numerose leggi in materia di pianificazione del territorio, urbanistica ed edilizia e possiede la veste giuridica di Testo Unico.

La nuova legge ha rappresentato, da una parte, una sistematizzazione del complesso apparato legislativo regionale in materia edilizia ed urbanistica: dalle normative relative alla semplificazione amministrativa (ad es. le L.r. 18/97 e 23/97) a quelle relative alla programmazione negoziata (L.r. 9/99), a quelle sulle deleghe delle competenze e sulla cooperazione istituzionale (1/00), fino alle disposizioni di adeguamento della legge urbanistica 51/75 (L.r. 1/2001 che allo strumento urbanistico comunale ha affiancato il piano dei servizi), dall'altra, ha introdotto alcuni elementi di forte innovazione dello strumentario urbanistico.

La principale innovazione è rappresentata dall'istituzione di un nuovo strumento comunale: il Piano di Governo del Territorio (PGT) che ha sostituito il Piano Regolatore Generale (PRG). L'innovazione più evidente della nuova legge è insita già nel titolo stesso: tratta del governo del territorio, laddove l'accento posto sulla parola "governo" rimanda ad un insieme di azioni che non si esauriscono nella produzione del piano (o degli atti di pianificazione) ma prosegue nella sua gestione (che coinvolge soggetti pubblici e privati) e quindi nell'orientamento che, attraverso gli atti previsti dalla norma, si dà allo sviluppo e alle trasformazioni del territorio.

Il PGT, pertanto, per sua stessa definizione è di natura interdisciplinare e la componente urbanistica risulta complementare a quella gestionale, paesistica, ambientale, geologica e agronomica. Esso è composto da atti distinti che lo regolano e sono:

- il *Documento di Piano* con valenza strategica, oggetto di verifica di compatibilità con il Piano Territoriale di Coordinamento Provinciale (PTCP);
- il *Piano dei Servizi* che ha valenza gestionale ed operativa;
- il *Piano delle Regole* che definisce il regime giuridico dei suoli.

Sono parte costituente del PGT anche i piani attuativi e gli atti di programmazione negoziata con valenza territoriale. Il PGT, inoltre, è sottoposto a Valutazione Ambientale di cui alla direttiva 2001/42/CEE (VAS). Gli studi per l'adeguamento del PRG vigente ai sensi della l.r. 12/2005 hanno avuto

degli obiettivi del PGT, in particolare del Documento di Piano, considerando che il PRG vigente di Mantova è stato approvato nel 2004 ed ha tenuto conto della discussione che ha condotto all'approvazione della l.r. 12/2005. Pertanto, gli elaborati del PRG sono stati predisposti per la gran parte coerentemente con le nuove disposizioni legislative.

L'orientamento iniziale del piano, quindi, è stato quello di adeguare il PRG vigente alla l.r. 12/2005 per le parti non conformi coerentemente anche alle modifiche territoriali sopravvenute nel frattempo per la realizzazione degli interventi (verifica interventi realizzati, esame dei piani approvati e/o convenzionati dopo il 2004, esame delle richieste inoltrate in comune fin dall'approvazione del PRG vigente, verifica delle previsioni del PRG del 2004 con l'individuazione degli interventi non sostenibili, ecc.).

L'obiettivo fondamentale del nuovo PGT è quello di preservare i caratteri distintivi della città dei Gonzaga e del suo territorio per rafforzarne l'attrattività attraverso la qualità urbana ed ambientale. A tal proposito è in atto una valutazione paesaggistica sugli ambiti in corso di pianificazione, finalizzata ad un'elevata qualità insediativa.

Le parole chiave che si assumono come riferimento sono: salvaguardia, fruibilità e valorizzazione delle risorse; concertazione e sinergia tra le scelte, le istituzioni e i diversi soggetti pubblici e privati.

Il territorio di riferimento della città va oltre i suoi limiti amministrativi: è un territorio di qualità, un "giacimento" di cultura, di permanenze storiche, di testimonianze tecnologiche e di pregi naturalistico-ambientali che comprende più dei comuni direttamente confinanti con il capoluogo. L'obiettivo dell'abitabilità della città dovrà, pertanto, considerare la tutela, il recupero e la rivitalizzazione del centro storico, contestualmente ad un programma di interventi per l'edilizia ed i servizi urbani di livello sovracomunale nell'ambito di una visione che comprenda almeno i comuni confinanti con il capoluogo.

Questo è l'ambito su cui innestare un Piano Territoriale d'Area (*ex lege* regionale 12/2005, art. 20) che dovrà essere gestito secondo una programmazione unitaria attraverso la costituzione di una società di trasformazione urbana. A questo scopo, diventano prioritari i progetti di riqualificazione dei bordi urbani del comune capoluogo, nonché la valorizzazione delle sponde dei laghi e delle aree verdi, considerate come fasce di connessione tra la città e le espansioni dei comuni limitrofi.

Sulla base di tali obiettivi, le *azioni principali* cui orientare il governo del territorio sono:

- 1) tutelare e valorizzare i valori storico-architettonici e naturalistico-ambientali, questi ultimi rappresentati soprattutto dai laghi e dalle relative sponde, che rappresentano le principali ricchezze e i caratteri distintivi della città all'interno del contesto ambientale più ampio del Parco del

Mincio, contestualmente alla realizzazione di una cintura verde attorno allo *sprawl* insediativo di Mantova e alla valorizzazione del “cuore verde del Trincerone”;

- 2) sostenere il contenimento del consumo di suolo, promuovendo il recupero del patrimonio edilizio esistente, attraverso le densità di edificazione e attivando contestualmente interventi per l’edilizia sociale e per il risparmio energetico;
- 3) riequilibrare il sistema dei servizi per la realizzazione di nuove polarità urbane in grado di dare riconoscibilità alle periferie con attenzione all’ospitalità declinata nelle varie forme, per gli abitanti, per gli studenti, per i turisti;
- 4) sostenere la gestione unitaria delle problematiche relative alle infrastrutture per la mobilità;
- 5) avviare una politica di riqualificazione delle aree industriali e di riconversione del polo produttivo energetico;
- 6) esplicitare i criteri di adozione degli strumenti di compensazione, perequazione e incentivazione urbanistica tenendo presente, nella prospettiva della loro applicazione, l’eccezione delle aree destinate all’agricoltura e di quelle non soggette a trasformazione urbanistica;
- 7) concertare l’adeguamento dello strumento urbanistico vigente con i comuni attorno a Mantova e con l’Amministrazione Provinciale nell’ambito di una programmazione di Piano Territoriale d’Area e delle indicazioni del Piano d’Azione di Agenda 21;
- 8) predisporre la contestuale Valutazione Ambientale Strategica del Documento di Piano secondo i criteri emanati dalla Regione Lombardia in attuazione dell’art. 4 *ex lege* 12/2005.

(Cfr. il documento “*Macroobiettivi, articolazione degli obiettivi e relative azioni per la redazione del Piano di Governo del Territorio del Comune di Mantova*”, allegato al presente Piano di Gestione.

d) *Il PRG del Comune di Sabbioneta*

Il PRG suddivide il territorio comunale in Zone Territoriali Omogenee (z.t.o.) attraverso le quali disciplina le destinazioni d’uso, gli interventi sugli edifici. In particolare, l’area del *Sito* è interessata dalle z.t.o. di tipo A1 ed ST (l’area compresa all’interno del perimetro delle mura) ed E4 (la fascia di rispetto del centro storico, immediatamente esterna alle mura e vincolata con DM 3 luglio 1975).

Nelle zone omogenee di tipo A1 – *Centro Storico ambientale* – sono ammessi esclusivamente interventi di restauro, di risanamento conservativo e di ristrutturazione del patrimonio edilizio esistente, qualora tali interventi non

comportino aumento delle volumetrie ed alterazioni delle caratteristiche architettoniche.

Nelle zone territoriali omogenee di tipo ST, in cui sono comprese le aree per l'istruzione, le aree per attrezzature di interesse comune, le aree per spazi pubblici e le aree per parcheggi, ricadenti all'interno della Città Murata sono inedificabili. È fatto obbligo di salvaguardare il verde esistente, con particolare riguardo agli alberi d'alto fusto.

Nelle zone di tipo E4, che individuano aree e/o costruzioni in possesso di particolari caratteristiche artistiche, storiche o soltanto ambientali allo scopo di salvaguardarle da eventuali interventi non compatibili, sono consentiti interventi di ordinaria e straordinaria manutenzione, di restauro e risanamento conservativo, nonché di ristrutturazione edilizia degli edifici esistenti e la demolizione delle costruzioni aventi carattere superfetativo o comunque turbativo.

Per quello che attiene alle norme per l'insediamento di attività commerciali, il PRGC pone una specifica attenzione alla salvaguardia della z.t.o. A1. In tale zona le attrezzature commerciali previste dallo stesso piano e/o dai piani di sviluppo commerciale devono uniformarsi ad una serie di disposizioni e criteri generali che prevedono, ad esempio, che la localizzazione delle attrezzature commerciali sia la più puntuale possibile, che la caratterizzazione dei tipi merceologici sia sviluppata incentivando i generi appartenenti ai gradi gerarchici superiori e limitando quelli di largo e generale consumo ai bacini di utenza a dimensione pedonale e, infine, che comunque qualsiasi localizzazione commerciale non comporti l'alterazione delle caratteristiche interne ed esterne degli edifici. Il PRGC prevede che il territorio perimetrato all'interno della Città Murata e comprensivo degli antichi contrafforti in terra della città di Sabbioneta, sia sottoposto a Piano Particolareggiato obbligatorio, di Interesse Sovracomunale (P.P.I.S.), ai sensi del comma 1 punto b dell'art. 5 della L.R. 12/3/1984 n. 14. Come stabilito dallo stesso PRGC, all'interno della suddetta perimetrazione, fatta salva la non riducibilità della quantità complessiva massima della superficie ad uso pubblico prevista dallo stesso piano, con l'entrata in vigore del suddetto P.P.I.S. (14/11/2000) sono decadute tutte le prescrizioni territoriali e normative prescritte dal P.R.G.C.

Per quanto riguarda le aree interessate dalla *Buffer Zone* il PRGC, ricalcando il disegno della spianata delle fortificazioni raggiunto nel XVIII secolo, perimetra, tra le altre, le z.t.o. di Rispetto (R2) (R3) (R4) con prescrizione di arretramento edificatorio, la cui utilizzazione è sottoposta a diverse gradualità di vincolo.

Nelle zone di tipo R2, individuate per realizzare finalità di tipo urbanistico con particolare riferimento alla salvaguardia di valori ambientali e/o paesistici, sono consentiti soltanto interventi di recupero degli edifici esistenti, compresi gli interventi di ristrutturazione edilizia.

Nelle zone di tipo R3, individuate per realizzare finalità di rispetto monu-

mentale e ambientale della zona R2, localizzata all'intorno delle mura, sono consentiti interventi di ordinaria e straordinaria manutenzione degli edifici esistenti, nonché di restauro, di risanamento conservativo e di ristrutturazione. Sono ammessi una sola volta ampliamenti di edifici esistenti nel limite del 20% della volumetria già edificata nei casi di reale necessità.

Nelle zone di tipo R4, individuate all'intorno della Città Murata soprattutto allo scopo di garantirne la fruizione visuale dai principali punti visuali di percorso e di accesso attuali e futuri, sono consentiti soltanto interventi di ordinaria e straordinaria manutenzione, di restauro e di risanamento conservativo, nonché di ristrutturazione edilizia e di ampliamento.

Il PRGC, fatte salve più specifiche e diverse prescrizioni derivanti dalla formazione degli eventuali successivi piani esecutivi a contenuto particolareggiato, definisce ulteriori e ridondanti previsioni puntuali e integrative per gli interventi sui Beni paesistici e ambientali e i Beni storico-monumentali e ambientali.

Per gli *Edifici storici-monumentali-ambientali* sono definite le prescrizioni riguardanti le *metodologie di intervento*, la loro *destinazione d'uso*, la *estensione dei vincoli* a tutto l'organismo architettonico anche se esso si presenta articolato in corpi principali e secondari, esterni o interni, nonché alle recinzioni, la *documentazione prescritta* ai fini del rilascio del titolo di intervento, la *utilizzazione degli spazi sottotetti*, *l'altezza dei locali*, l'uso delle *aree scoperte non edificate*, e l'impiego di *materiali d'uso* – per gli interventi di ripristino delle superfici esterne delle facciate, coperture, ecc. – originari risultanti dalla documentazione di indagine prescritta, ovvero con il recupero di tutti i materiali esterni ed interni, quali serramenti, inferriate, bancali, fregi, targhe, ecc. e le modalità per l'integrazione dei pezzi mancanti o irrecuperabili, sempre nel rispetto delle metodologie del restauro architettonico.

Nel caso di rifacimento degli intonaci è prescritta la tinteggiatura in impasto utilizzando colori tenui della gamma del marrone; è assolutamente vietato l'uso dei materiali acrilici coprenti.

Il PRGC definisce, inoltre, come *sequenza edilizia monumentale o di interesse ambientale* gli ambiti spaziali interessati anche parzialmente da identificati elementi monumentali, volumetrici e ambientali, il *vincolo volumetrico* per gli interventi di ristrutturazione senza aumento di volume, con mantenimento dell'attuale numero di piani e dell'attuale altezza di gronda, senza tener conto di costruzioni aggiuntive di epoca recente e prive di valore storico-artistico e i *Paesaggi tipologici ambientali* per i quali sono ammessi soltanto operazioni conservative di restauro e di rifacimento.

Alla data odierna vista la vetustà dello strumento urbanistico in vigore, la necessità di ammodernamento dello stesso sia alle nuove esigenze del territorio sia alla normativa sopravvenuta negli ultimi anni e vista la recente normativa urbanistica data dalla L.R.12/2005 la quale impone la redazione di un nuovo strumento urbanistico, l'Amministrazione comunale intende al più presto e comun-

que entro la data ultima fissata dalla L.R. 12/2005, stabilita nel 2009, dar corso alla formazione del suddetto Piano del Governo del Territorio.

Al momento l'Amministrazione è in attesa delle nuove direttive che, secondo quanto previsto dalla L.R. 12/2005, darebbero indicazioni esemplificative per i comuni con popolazione inferiore ai 5000 abitanti per la redazione del suddetto strumento.

In tale Piano del Governo del Territorio, l'Amministrazione intende comunque recepire gli impegni presi nella delibera di approvazione dei limiti di zona del bene proposto alla candidatura e dell'area buffer, nonché le misure di salvaguardia che già lo strumento in vigore appone, quali le fasce di rispetto; e la definizione di uno strumento urbanistico particolareggiato molto più dettagliato rispetto a quello attuale e più completo nelle parti carenti, come ad esempio la definizione di un piano del colore per il centro storico, un piano dei parcheggi, del sistema della viabilità minore, del verde e delle mura. Il tutto racchiuso in un piano generale strategico di insieme.

e) *Piano del Commercio del Comune di Sabbioneta*

Il piano del commercio ha le seguenti principali finalità:

- qualificazione del sistema fieristico, sotto il profilo della presentazione, comunicabilità e fruibilità del servizio;
- gestione dei sistemi di accoglienza ed identificazione dei bisogno dell'utenza;
- analisi di marketing pre e post fiere, volte ad accrescere la visibilità e qualità degli eventi. Per la redazione di tale piano si è proceduto ad effettuare un'indagine utilizzando i dati forniti da attori diretti, camera di commercio, incontri di settore e di interviste durante lo svolgimento di manifestazioni sia ai visitatori che agli espositori.

Nel dettaglio il piano analizza:

- il sistema produttivo locale:
 1. *agricoltura e zootecnia*;
 2. *turismo*;
 3. *industria e artigianato*.
- il sistema fieristico locale:
 1. *il ruolo della pro-loco*;
 2. *il mercatino dell'antiquariato*;
 3. *diverse manifestazioni annuali consolidate negli anni*.

Queste analisi prendono in considerazione tutti i punti che interessano le manifestazioni, dai parcheggi alla viabilità, le caratteristiche dello spazio espositivo, le modalità di accesso all'area, gli espositori e i visitatori, la promozione e l'informazione, ecc.

Tutto questo porta ad un'analisi S.W.O.T. della manifestazione in cui si confrontano i punti di forza, punti di debolezza, le opportunità e le minacce. Ciò conferma di una situazione alla data di luglio 2005 di marginalità rispetto al resto dell'economia provinciale e soprattutto rispetto a quella regionale: l'esito è di un indebolimento sul lungo periodo del sistema economico e sociale. Analizzando poi anche l'aspetto turistico si arriva alla definizione di un territorio con grandissime potenzialità e punti di forza, ma che la carenza di un indirizzo strategico e sistematico che abbraccia tutti gli aspetti e gli attori del commercio in tutte le sue forme, ha indebolito.

2.3.4 Piani attuativi e Accordi di Programma

I principali Piano attuativi all'interno dell'area candidata sono i seguenti:

Comune di Mantova

- Piano attuativo previsto dal PRG denominato "Palazzo Te";
- Piano attuativo approvato denominato "ex Upim";
- Piano attuativo previsto dal PRG denominato "ex Tea";
- Piano attuativo previsto dal PRG denominato "Porta Cerese";
- Piano attuativo approvato denominato "Mondadori";
- Piano particolareggiato approvato denominato "Porta Mulina";
- Piano particolareggiato approvato denominato "Fiera Catena";
- Piano attuativo previsto dal PRG denominato "Ex Butan Gas";
- Piano attuativo approvato denominato "Lagocastello";
- Piano attuativo previsto dal PRG denominato "Te Brunetti-Ospedale";
- Piano attuativo previsto dal PRG denominato "Strada Ghisiolo";
- Progetto approvato di recupero delle sponde dei Laghi "Parco Periurbano".

Comune di Sabbioneta

- Piano Particolareggiato di Interesse Sovracomunale (PPIS) del Centro Storico del Comune di Sabbioneta (adottato con d.c.c. del 03/05/1999; approvato con d.c.c. del 14/11/2000 n. 64).

I Principali Accordi di Programma sono i seguenti:

Comune di Mantova

- Accordo di Programma Quadro in materia di beni culturali fra il Ministero per i beni e le attività culturali e la Regione Lombardia, sottoscritto il 26 maggio 1999.

Comune di Sabbioneta

- Accordo di Programma promosso dalla Regione Lombardia con d.g.r. n. 7/11321 del 29 novembre 2002 relativamente al Progetto per la valorizza-

zione della Città Murata: Palazzo Forti, Palazzo Giardino e Palazzo Ducale nel Comune di Sabbioneta (approvazione del Comitato per l'Accordo e sottoscrizione 26 gennaio 2006).

Piani attuativi del Comune di Mantova

All'interno dell'area candidata, il vigente piano regolatore generale prevede tre ambiti soggetti a pianificazione attuativa denominati "Palazzo Te", "ex Upim" ed "ex Tea", sotto descritti.

Il vigente PRG comprende Palazzo Te e le aree adiacenti in un ambito, della superficie di circa 150.000 mq, da assoggettare a pianificazione, denominato "Palazzo Te". L'area è compresa tra il viale di accesso al palazzo, i giardini pubblici che lo fiancheggiano e l'area attualmente occupata dai campi sportivi verdi, posti in prossimità dell'essedra. Tale area necessita di una organica sistemazione sia per la presenza di strutture degradate che per la presenza di funzioni non compatibili con la valenza di Palazzo Te. Le vigenti norme di PRG prevedono per tale ambito, l'insediamento di attrezzature pubbliche di tipo museale e di piccole attività commerciali legate alla ristorazione, nel rispetto delle viste prospettiche di Palazzo Te dai rispettivi viali di accesso.

Le stesse norme di PRG relativamente all'attuazione prevedono la riqualificazione delle aree circostanti la villa giuliesca sia attraverso la realizzazione di un parco pubblico che funga da idonea area di rispetto di Palazzo Te, sia attraverso la demolizione di edifici (in parte avvenuta per la ex scuola "Kennedy") o la rimozione di strutture che oggi contrastano con la valorizzazione del monumento, anche integrando gli interventi con quanto previsto nel comparto adiacente. Si proporrà un concorso di idee per la valorizzazione dell'area e dunque del bene.

Il vigente PRG ha recepito un piano attuativo (approvato con deliberazione del Consiglio Comunale n. 43 del 19.5.2004) denominato "ex Upim", nel centro della città. Scopo della pianificazione è ridare organicità ad un'area ricostruita nel dopoguerra, soprattutto attraverso la pedonalizzazione dell'area e la riqualificazione di un percorso oggi occupato dalle auto. Per il raggiungimento di tale obiettivo il piano attuativo, prevede i seguenti interventi:

- il ristudio della viabilità e dell'arredo urbano attraverso la pedonalizzazione di Piazza 80^a Fanteria e parte di Piazza Cavallotti e la realizzazione di nuovo canale d'acqua (in corrispondenza dell'antico corso del Rio);
- la realizzazione di due autorimesse interrate, in parte da destinare ai residenti (300 posti auto su due piani);
- il recupero di spazi commerciali – della superficie complessiva di circa 3.000 mq distribuiti su tre piani e sotterraneo – attraverso semplice manutenzione straordinaria, spazi occupati per molti anni dai magazzini Upim, in un edificio realizzato nel dopoguerra.

Il vigente PRG prevede, all'interno dell'area candidata, in prossimità del Lago di Mezzo, un ambito denominato "ex Tea" della superficie di circa mq 15.000. Tale ambito era occupato dalla sede dell'azienda municipalizzata di Mantova e, per la presenza nei decenni di depositi di carbone, è attualmente oggetto di bonifica. Sull'area insistono alcuni edifici risalenti presumibilmente al 1850, che costituivano i magazzini per lo stoccaggio del carbone, proveniente dal vicino porto Catena. L'azienda municipalizzata ha spostato la propria sede nella periferia della città. Pertanto questa importante parte della città necessita di un'organica riqualificazione prevedendo, come indicato dalle vigenti norme di PRG, un parcheggio in struttura (sotterraneo) allo scopo di ridurre la presenza di auto nell'area e residenze allo scopo di ricostituire organicamente il tessuto della città.

Nell'area adiacente a quella candidata, in zona buffer, il vigente piano regolatore ha recepito alcuni atti di pianificazione e previsto nuovi ambiti relativi in parte, alla riqualificazione di aree già edificate la cui pianificazione deve prevederne il recupero, in parte, in aree libere, come sotto descritti.

Ambiti relativi ad aree già edificate, da riqualificare. Nelle aree limitrofe allo stadio comunale, il vigente PRG prevede un ambito da assoggettare a pianificazione, denominato "Porta Cerese", dell'estensione di circa 75.000. Tale area necessita di un'organica sistemazione, soprattutto per la presenza di funzioni non compatibili con la valenza di Palazzo Te, quali lo stadio, attrattore di traffico.

Il PRG prevede per l'area, l'insediamento di attività economiche, terziarie, commerciali e parcheggi, funzionali all'accoglienza del "turismo culturale" che gravita attorno a Palazzo Te; le stesse norme di PRG stabiliscono debba essere conservato dell'asse prospettico del viale di accesso al palazzo. Per tale ambito è già stato approvato (con deliberazione del Consiglio Comunale n. 26 del 15.2.2005) uno stralcio di circa 15.000 mq su cui la pianificazione prevede la realizzazione di mq 11.000 superficie lorda complessiva (di cui 65% terziario e 35% residenziale), in fase di realizzazione.

La superficie lorda realizzabile sul resto del comparto è pari a circa mq 50.000. Sull'area insiste un decreto di vincolo del Ministero della Pubblica Istruzione (del 18 agosto 1955) che recita: "è fatto divieto di eseguire opere che possano danneggiare la luce o la prospettiva o comunque possano alterare le condizioni di ambiente e di decoro" di Palazzo Te e stabilisce inoltre che "qualsiasi progetto di lavoro che comunque possa alterare l'attuale stato dell'immobile soggetto ai predetti divieti dovrà essere sottoposto al preventivo esame della Soprintendenza".

Approvato con Accordo di Programma nel 2004 (tra Provincia, Comune di Mantova e Camera di Commercio) è il piano attuativo denominato "Mondadori". La vasta area (circa 17.000 mq) è attualmente adibita in parte

a stazione autocorriere, in parte a parcheggio pubblico. Da più di un secolo l'area, posta a cavallo della linea delle mura urbane, appare una "rottura" della consueta compattezza del tessuto urbano e dei suoi margini. Dalla fine del Medioevo fino al 1888 la metà orientale dell'area coincide con il vasto orto del monastero-ospizio di Ognissanti; la metà occidentale è occupata dal sistema parallelo della Fossa magistrale e del canale Paiolo. Nel 1888 avviene la prima grande trasformazione: l'orto di Ognissanti viene occupato dalla stazione delle tranvie.

I "segni storici" sono presenti nell'area in maniera labile e frammentari. La proposta progettuale ipotizza quindi una netta distinzione tra il "muro urbano" verso la città, il parco pubblico ed i viali, attraverso un'organica sistemazione relativa alle funzioni non compatibili con il tessuto storico limitrofo, mediante la rilocalizzazione della stazione degli autobus, a cui attualmente l'area è destinata. Il piano attuativo prevede una struttura ricettiva (7.500 mq circa), un parcheggio a rotazione per circa 400 posti auto allo scopo di interrompere i flussi di auto impedendone l'accesso al centro storico, autorimesse per residenti (200 posti auto), residenza (mq. 8.444) e terziario (mq 5.150). Sempre nell'area "cuscinetto", alle porte della città e nelle immediate adiacenze dell'area candidata, è vigente un piano particolareggiato denominato "Porta Mulina". Questo ambito urbano, che deriva per la sua conformazione originaria dalle sistemazioni idrauliche realizzate a fine del XII secolo da Pitentino, ha subito nel tempo, fino alla metà circa del XX secolo, trasformazioni anche rilevanti, che però hanno sempre lasciato leggere la struttura e la forma essenziale della porta, del ponte della città ed il particolare tipo di rapporto tra la città e l'acqua. Le distruzioni conseguenti agli eventi bellici hanno azzerato la situazione: l'edificazione preesistente è stata rasa al suolo, la trama viaria principale e secondaria è risultata sconvolta o alterata in maniera irreversibile.

Le successive trasformazioni sia su viabilità che su edificazione, hanno portato a episodi isolati che non hanno avviato l'opera di ricostruzione. Si è reso pertanto necessario ripensare all'ambito attraverso la pianificazione, approvata nel 2003, la cui previsione di piano prevede la realizzazione di mq 10.470 mq (di cui 6.358 da destinare a funzioni pubbliche) di nuova superficie da destinare a residenza, commerciale, terziario oltre ad un'autorimessa seminterrata per 400 posti auto allo scopo di decongestionare il centro storico. La pianificazione in fase di revisione sarà sottoposta al parere della Soprintendenza.

In prossimità dell'area candidata (la sola zona portuale è compresa all'interno dell'area candidata) ad est in direzione Lago Inferiore vige un piano particolareggiato approvato nell'anno 2000 denominato "Fiera Catena". Riguarda l'antico quartiere denominato "Fiera Catena", considerato ai sensi della legge 392/78 degradato. Per questo il piano ha posto tra i propri obiettivi quello della valorizzazione del tessuto storico e del rispetto delle preesistenze di

valore. L'analisi storica dell'area ha guidato le fasi di disegno e ha informato le scelte di mantenimento della trama viaria storica, di orientamento degli edifici di progetto, di completamento del disegno urbano di pregio esistente, di determinazione delle demolizioni previste e di quelle ammesse, di elaborazione delle norme relative alla conservazione dei manufatti di valore e di sostituzione e/o ristrutturazione degli edifici privi di valore storico-architettonico. Si prevede la realizzazione di nuova superficie per complessivi mq 200.000 circa (funzioni pubbliche, residenziali, terziarie, ricettive e commerciali). In tale ambito è compreso il Porto "Catena"; la Regione, per conto dell'azienda Porti, ha di recente appaltato il 1° lotto - 1° stralcio relativo al recupero di Porto Catena (si tratta in particolare del recupero del bastione verso l'area di S. Nicolò). L'intento è di riqualificare l'area e ripristinare la funzione storica del Porto ad approdo turistico nautico di qualità.

Ad est della città, è previsto un ambito da assoggettare a pianificazione attuativa denominato "ex Butan Gas". Tale ambito posto in prossimità di importanti assi viari, ha lo scopo di interrompere i flussi di traffico prima del ponte di San Giorgio, accesso all'area monumentale del castello. L'area dove un tempo si svolgevano attività di commercio di oli minerari e gas oggi non più in attività, necessita di bonifica. Si prevede quindi la riconversione dell'area con funzioni più idonee al contesto.

La superficie complessiva del comparto è pari a mq 60.000; un primo stralcio di tale ambito (7.000 mq di superficie territoriale) prevede la realizzazione di una struttura ricettiva (con superficie lorda di pavimento complessiva di circa 7.000 mq.), proponendo con uno stralcio successivo, di destinare circa 10.000 mq a parcheggio d'interscambio, a verde 19.000 mq, a parco urbano 10.000 mq, a residenza 4.000, ad attività economiche 17.000 mq. Il piano, nella sua complessità deve prevedere il rifacimento di alcune opere di urbanizzazione oltre alla riqualificazione dell'area verde circostante il monumento di Pietro Fortunato Calvi.

Ambiti relativi ad aree libere. È stato approvato (con deliberazione del Consiglio Comunale n. 14 del 10.2.2005) il piano attuativo denominato "Lagocastello" posto in prossimità della sponda sinistra del Lago Inferiore, in area compresa in parte all'interno del Parco del Mincio.

La superficie territoriale dell'ambito è mq 308.000 circa; la superficie fondiaria dei nuovi insediamenti è pari a circa 142.000 mq. La pianificazione prevede inoltre 21.000 mq di parcheggio pubblico e 110.000 mq circa di parco pubblico (ulteriori 50.000 mq da destinare a parco vengono ceduti esternamente al piano, sulla sponda del lago). Per tale piano, la Regione, conclusa la verifica di cui all'art.1, comma 6, del D.P.R. 12.04.1996, ha ritenuto che sussista la necessità di sottoporre il progetto di lottizzazione alla valutazione d'impatto ambientale. Il vigente PRG prevede a sud della città, prevede a

completamento dell'edificato in parte esistente e a chiusura dell'espansione della città, un grande ambito da assoggettare a pianificazione attuativa denominato "Te Brunetti-Ospedale".

La superficie territoriale del comparto è pari a circa mq 340.000 su cui è ammessa una superficie massima di circa 260.000 mq. La destinazione principale prevista dal vigente P.R.G. è la residenza, oltre alle attività economiche terziarie e commerciale, e a parcheggi in struttura. Per tale piano verrà attivata dal Comune una procedura assistita dalla Regione, per la Valutazione Ambientale Strategica.

Infine, ad est della città, vige un ambito solo in parte compreso in area "buffer", da assoggettare a pianificazione attuativa, denominato "Strada Ghisiolo". La superficie territoriale complessiva del comparto è pari a circa mq 200.000 su cui è ammessa una superficie massima di circa 100.000 mq. La parte compresa all'interno dell'area buffer è pari a circa 68.000 mq di cui 26.000 circa destinati a rispetto cimiteriale (per la presenza del cimitero Israelitico). La destinazione principale prevista per tale ambito è la residenza. La pianificazione dovrà prevedere il rifacimento di alcune opere di urbanizzazione, la realizzazione di una maglia di collegamenti ciclopedonali e per il reperimento degli standard uno o più parcheggi anche in struttura con funzione di interscambio tra il mezzo pubblico e quello privato.

La stretta connessione tra le aree di particolare pregio ambientale delle Riserve Naturali delle Valli del Mincio e Vallazza, con il verde di pertinenza dei laghi, direttamente collegato alla città storica ed al suo patrimonio storico-architettonico, nonché le esigenze di riqualificazione manifestate dai cittadini, hanno portato il Comune di Mantova a promuovere il progetto di recupero delle sponde dei Laghi, denominato "Parco Periurbano".

Tale parco interessa in particolare le aree che si estendono in sponda destra dei laghi, dall'abitato di Belfiore fino a Porto Catena (Laghi Superiore, di Mezzo ed Inferiore), ed, in sponda sinistra, dall'abitato di Cittadella fino a Via Brennero (Lago di Mezzo ed Inferiore). Il recupero di tali aree è frutto di una programmazione operativa e coordinata di progetti esecutivi, finalizzati a creare una fascia di tutela della città storica mediante interventi tesi a valorizzare e rendere fruibili a fini ambientali, ecologici, turistici e ricreativi le vaste aree verdi lungo le sponde dei laghi di Mantova. L'intervento, già previsto nel Piano Regolatore del 1984, approvato da Comune di Mantova e Parco del Mincio, ad oggi ha visto il recupero al pieno uso pubblico delle sponde urbane poste tra la città ed il Mincio, mentre è in fase di attuazione la parte in sponda sinistra laghi.

Tale progetto è stato pertanto recepito nel Piano Regolatore Generale vigente quale zona F "aree ed attrezzature pubbliche e di interesse pubblico o generale di proprietà pubblica e/o soggette a vincolo preordinato all'esproprio", per una superficie complessiva di circa 1.000.000 m², in oltre è eviden-

ziato nel Piano Servizi, come intervento da completare per una superficie di circa 800.000 m² di cui, ad oggi, ne sono state restituite alla proprietà pubblica più del 50%.

Sono stati resi accessibili saliceti e pioppeti con piste ciclabili che implementano la rete complessiva dei percorsi ciclopedonale (pari ad una lunghezza totale di circa 40 Km). Sulle stesse aree, da cui si gode di una visuale privilegiata del bene oggetto di candidatura Unesco, è inoltre in fase di redazione un progetto denominato “*Sistemi Verdi: Rinaturalizzazione e valorizzazione paesistica del Parco Periurbano*”, il cui primo obiettivo è il collegamento ecologico con la Foresta di Pianura della Carpaneta. La realizzazione di tale corridoio, che vede il coinvolgimento di più comuni della provincia di Mantova, avverrà mediante azioni di valorizzazione e incremento delle superfici a verde, attraverso il recupero delle essenze vegetali presenti ed il rimboschimento con specie vegetali tipiche degli ambienti planiziali e riparali.

Nel “Parco Periurbano”, vista la vastità delle aree verdi a disposizione (pari a circa 41 ettari), sono state localizzate anche attività sportive compatibili con il contesto territoriale in cui si inseriscono (ad esempio il campo canoa quale sede di gare di canoa di livello internazionale) ed inoltre è prevista la realizzazione di un’area attrezzata a campeggio armonizzato con l’ambiente particolarmente pregiato in cui si inserisce. La salvaguardia e la valorizzazione della peculiarità urbanistica e monumentale di Mantova passa quindi attraverso la salvaguardia del Mincio e delle sue sponde. Per questo il comune da anni persegue una politica tesa al loro recupero, alla loro fruizione e al mantenimento dei loro caratteri di naturalità. Questo vale per le aree prossime al fiume, ma anche per le aree agricole poste in riva al Mincio, che costituiscono il corridoio ecologico, Bosco Fontana – sistema dei laghi di Mantova – Foresta di Pianura della Carpaneta, che si estende dal Comune di Marmirolo (a nord della città) fino al Comune di Gazzo Bigarello (posto ad est della città). La volontà di creare tale rete ecologica emerge anche dallo strumento di Pianificazione comunale quale il PRG. Nello specifico la cartografia allegata mostra le rilevanze ambientali del territorio:

- aree per attrezzature pubbliche e di interesse pubblico generale come le aree verdi, le aree destinate a Parco Periurbano, le aree destinate a circoli privati (come di canottaggio) localizzate lungo le sponde dei laghi, per una estensione complessiva di 2.900.000 m², come individuate dal PRG;
- zone agricole produttive e zone agricole caratterizzate da terreno lacustre e/o vallivo e/o boschivo), per una estensione complessiva di 23.984.463 m², come individuate dal PRG;
- superfici laghi e fiumi ed area destinata alla protezione, per una superficie complessiva di per una superficie complessiva di 10.843.075 m², come individuate dal PRG;

- area sottoposta alla tutela del Parco Regionale del Mincio in Comune di Mantova 32.360.000 m², come indicata dal PRG;
- Siti di Importanza Comunitaria Estensione (SIC) per una superficie complessiva posta nel territorio del Comune di Mantova pari a circa 8.524.033 m².

Quanto sopra esposto trova un ulteriore riscontro nei dati del verde urbano fruibile: 1.313.121 m² (specificazione delle aree destinate a standard del PRG), pari a 27,54 m² per abitante, parametro che unito ad altri colloca Mantova ai vertici delle città italiane per qualità dell'ambiente (primo posto in Ecosistema Urbano 2006 e secondo in Ecosistema Urbano 2007).

Piani attuativi del Comune di Sabbioneta

Il Piano Particolareggiato di Interesse Sovracomunale (PPIS) del Centro Storico
Il PPIS è lo strumento attuativo del PRG Comunale, del quale però rappresenta l'approfondimento.

Come richiesto dal PRG, le disposizioni del PPIS in materia di uso degli immobili, edificazione edilizia ed esecuzione di opere infrastrutturali sono vincolanti per quanti compiono interventi urbanistici ed edilizi nel suo ambito, siano essi operatori privati oppure pubblici, e vi si può derogare solo nei casi contemplati dalla legislazione vigente, tenendo sempre conto che per le opere da compiere negli immobili vincolati ai sensi della Legge 1089/1939 e della Legge 1457/939 occorre il parere preventivo della Soprintendenza ai Beni ambientali.

La durata assegnata al PPIS è quella di legge per i piani particolareggiati e cioè dieci anni.

Gli intenti del PPIS del centro storico. Il PPIS si pone le seguenti finalità:

- la conservazione attiva del patrimonio urbano nel suo insieme attraverso interventi di restauro e di recupero dei valori costitutivi architettonici, tipologici e documentali esistenti;
- la qualificazione ambientale in termini di valorizzazione, recupero ovvero difesa attiva e conservazione degli spazi aperti dentro e fuori le mura, nonché delle mura gonzaghesche stesse in quanto elementi determinanti per l'immagine storica di Sabbioneta;
- il miglioramento dell'accessibilità al centro storico e dei parcheggi a servizio dei residenti e delle funzioni insediate nonché dei visitatori;
- la riqualificazione della Piazza d'Armi come porta principale della città e come luogo emblematico di rilevanza primaria.

In funzione di questi obiettivi il piano fornisce due strumenti di maggior dettaglio: una raccolta di *Schede* dove è detto isolato per isolato e per ogni

edificio la regola d'intervento e una *Guida tecnica* o repertorio di indicazioni concernenti le tecnologie di intervento.

In particolare il piano prevede cinque comparti unitari di intervento per i quali fornisce i dati essenziali a cui attenersi: i perimetri, gli obiettivi da perseguire e i vincoli da rispettare, le volumetrie e le altezze massime realizzabili, le loro configurazioni planivolumetriche, gli schemi dei prospetti sugli spazi pubblici, la sistemazione e l'assegnazione proprietaria degli spazi non edificati, la collocazione degli accessi e dei percorsi.

Il PPIS distingue due campi o "distretti normativi" separati dal tracciato delle mura gonzaghesche.

Il primo distretto, denominato "centro storico", è costituito dall'abitato antico e dalla propaggine formata da un isolato di poche case e dal campo sportivo comunale, compresa tra Via Bresciani, Via Pesenti e la roggia che va dalla qui al baluardo San Giovanni. La sua importanza è primaria sotto il profilo della regolamentazione degli interventi edilizi.

Il secondo, "la corona esterna" o "fascia di rispetto", presenta una realtà, anche problematica, di natura essenzialmente paesaggistico-ambientale e urbanistico, mentre i temi edilizi concernono soltanto l'esigenza di omologare normativamente con il contesto nel quale si trovano i diversi frammenti di urbanizzazioni recenti di vario tipo imposti dal limite del PPIS.

A tale "corona esterna" compete un duplice compito: costituire una vera e propria zona di tutela e valorizzazione delle mura, nitidamente definita sotto ogni rispetto; e al tempo stesso ospitare alcune indispensabili funzioni complementari che il centro storico non può e non deve accogliere per intero, in particolare per quanto riguarda i parcheggi.

Il PPIS pone una particolare attenzione alla definizione di indirizzi e norme di intervento atte a riqualificare la scena della città gonzaghesca nel suo insieme e specificatamente alla rete delle piazze, dei percorsi delle mura e degli spazi verdi.

Accordi di Programma del Comune di Mantova

Il 25 giugno 1999 il Comune di Mantova, con la Regione Lombardia e la Provincia di Mantova, ha approvato il testo di un'intesa preliminare in materia di beni culturali.

L'intesa preliminare persegue i principi e approfondisce i contenuti dell'intesa istituzionale di programma tra il Governo della Repubblica e la Regione Lombardia: Accordo di Programma Quadro in materia di beni culturali fra il Ministero per i Beni e le Attività culturali e la Regione Lombardia, sottoscritto il 26 maggio 1999.

L'intesa istituzionale di programma riconosceva che: *"nelle province di Mantova e di Cremona gli Enti locali, i soggetti pubblici e privati interessati, la Regione Lombardia e il Ministero per i Beni e le Attività culturali sono impe-*

gnati nella definizione di programmi di intervento inerenti il restauro, il recupero e la valorizzazione del patrimonio storico-artistico e la creazione e implementazione di sistemi informativi integrati Stato-Regione per la documentazione e la ricerca, e che occorre procedere, quanto prima, alla definizione puntuale degli interventi da realizzare”.

L'intesa preliminare tra Regione Lombardia, Provincia e Comune di Mantova, sulla scorta dell'intesa di livello superiore, definisce le strategie prioritarie per la valorizzazione dei beni culturali e individua alcuni ambiti di intervento.

In particolare gli ambiti di intervento in questione sono articolati come segue:

- *polo archeologico, architettonico, artistico e storico* che riguarda: l'ex Caserma Gonzaga, l'ex mercato dei bozzoli, il Museo di Palazzo Ducale e la Basilica di Santa Barbara (tutti nel complesso di Palazzo Ducale), che integra i poli già esistenti: Palazzo d'Arco, Palazzo della Ragione, Santa Barbara e il Museo Diocesano;
- *polo museale della città* che prevede il recupero del complesso di S. Sebastiano, la valorizzazione di Palazzo Te e della Casa del Mantegna;
- *recupero monumentale e ambientale* delle Pescherie e delle Beccherie di Giulio Romano;
- *recupero funzionale* della Biblioteca Comunale Teresiana.

Accordi di Programma del Comune di Sabbioneta

La Regione Lombardia con d.g.r. n. 7/11321 del 29 novembre 2002 ha promosso (ai sensi dell'art. 34 del d.lgs.18 agosto 2000, n. 267 e della l.r. 14 marzo 2003, n. 2) un Accordo di Programma, successivamente approvato dal competente Comitato per l'Accordo, riunitosi in data 26 gennaio 2006, per la realizzazione dell'intervento denominato: “*Progetto per la valorizzazione della Città Murata: Palazzo Forti, Palazzo Giardino e Palazzo Ducale nel Comune di Sabbioneta*”.

All'Accordo hanno partecipato i seguenti soggetti attuatori: il Ministero per i Beni e le Attività culturali, la Regione Lombardia, la Provincia di Mantova, il Comune di Sabbioneta ed il Politecnico di Milano-Polo di Mantova.

Obiettivo e oggetto dell'Accordo di Programma è la valorizzazione della Città Murata di Sabbioneta, attraverso il restauro e il recupero funzionale della Cortina Muraria (compresi bastioni, spalti e relativi accessi); al fine del raggiungimento dell'obiettivo il Comune di Sabbioneta potrà acquisire le parti complementari al sistema difensivo, nonché provvedere al recupero funzionale di edifici monumentali siti nel Comune di Sabbioneta, di proprietà comunale o demaniale. L'Accordo di Programma si articola in più fasi ed interessa differenti monumenti o edifici monumentali posti all'interno del centro storico di Sabbioneta. Alcuni di questi interventi sono stati già realiz-

zati, mentre gli altri dovranno essere attuati nei termini previsti dal programma. L'intervento già completato è quello relativo a Palazzo Forti, ed ha visto:

- la realizzazione delle opere di completamento della parte sottotetto e di rifunzionalizzazione del complesso;
- la realizzazione delle opere necessarie alla creazione di una foresteria ad uso correlato alle iniziative universitarie di carattere congressuale, formativo ed affine, nonché alle iniziative socio-culturali del Comune di Sabbioneta;
- l'arredo e l'allestimento degli spazi e della foresteria.

Gli interventi ancora da realizzare interessano le iniziative di seguito riportate.

Città Murata e Cortina Muraria:

- elaborazione dello studio di fattibilità per la sua conservazione e rifunzionalizzazione.

Palazzo Giardino – indagini conoscitive e progetti consistenti in:

- rilievo dello stato dei luoghi e analisi del degrado;
- progettazione preliminare e indagine storico-archivistica del giardino, previa verifica e scavo archeologico;
- progetto gestionale.

Palazzo Ducale – indagini conoscitive e progetti consistenti in:

- rilievo materico, stato del degrado, restauro e consolidamento strutturali dei soffitti lignei;
- studio per adeguamento impianti;
- progetto gestionale.

Palazzo del Cavallleggero – indagini conoscitive e progetti consistenti in:

- studi e opere destinati alla conservazione dell'immobile.

2.3.5 Altri Piani di Settore e Progetti

Gli altri Piani di Settore e Progetti sono i seguenti:

- a) Piano per il monitoraggio della Qualità dell'aria della Provincia di Mantova;
- b) Piano Urbano del Traffico della città di Mantova;
- c) Piano di zonizzazione acustica della città di Mantova;
- d) Piano di bonifica del sito di interesse nazionale inquinato (nell'ambito della città di Mantova);
- e) Carta del rischio sismico nella città di Mantova;
- f) Piano stralcio per l'assetto idrogeologico del Bacino del Po;
- g) Piano di Emergenza Comunale della città di Mantova;
- h) Piano generale degli impianti pubblicitari del Comune di Mantova;

- i) *Regolamento per l'arredo e decoro dell'ambiente urbano del Comune di Mantova;*
- j) *Regolamento Edilizio del Comune di Mantova;*
- k) *Regolamento di Igiene del Comune di Mantova.*

a) *Piano per il monitoraggio della Qualità dell'aria della Provincia di Mantova*

Nel territorio della Provincia di Mantova è presente una rete pubblica di monitoraggio della qualità dell'aria gestita dal dipartimento ARPA di Mantova, che vede la presenza di cinque stazioni attive nel Comune di Mantova. Nel corso degli anni si è rilevata una lieve tendenza al miglioramento della qualità dell'aria nella provincia e nel Comune di Mantova, così come descritto nel Rapporto sulla Qualità dell'Aria di Mantova e Provincia dell'anno 2005.

A livello generale, su scala più ampia rispetto al perimetro del bene tutelato, i dati relativi ai principali inquinanti monitorati sono incoraggianti. A conferma di tale affermazione si rimanda di seguito ad una sintesi relativa agli inquinanti emessi in atmosfera stimati secondo un modello matematico basato sui dati rilevati in forma puntuale e su diversi fattori di interesse (produttivo, traffico, altri mezzi mobili da cantiere, riscaldamento domestico, ecc.) valutati nel documento prodotto da ARPA.

I principali parametri monitorati mostrano l'andamento dell'inquinamento atmosferico, a partire dal 1998, rispetto ai valori limite europei. Essi evidenziano le seguenti tendenze:

- per il monossido di carbonio (CO) i valori registrati nei vari anni sono tutti al di sotto dei limiti europei, comprensivi del margine di tolleranza: l'obiettivo al 2005 è stato infatti raggiunto;
- per il biossido di azoto (NO₂) i valori registrati per il 2005, attualmente entro il limite di legge, mostrano in alcune stazioni il superamento del limite per la protezione della salute umana in vigore dal 2010, mentre risulta rispettato il limite comprensivo del margine di tolleranza. Si renderà pertanto opportuno adottare interventi correttivi di scala vasta;
- per il PM₁₀ i valori registrati mostrano un andamento al di sopra dei limiti europei, comprensivi del margine di tolleranza; particolarmente critica la situazione specialmente per quanto riguarda il numero dei superamenti giornalieri ammessi, che richiederà drastici interventi sulle emissioni di questo inquinante;
- per il Benzene (C₆H₆), i valori misurati sono già al di sotto del valore limite previsto per il 2010.

PARAMETRI	STAZIONE DI RIFERIMENTO	VALORE MASSIMO E MINIMO INDICATORE	
		1999	2005
SO ₂ : mediana anno ecologico in µg/m ³ (valore limite:80 µg/m ³)	Urbano	8-18*	3-5**
	Suburbano	17*	3-4**
NO ₂ : 98°percentile concentrazioni medie orarie nell'anno (µg/m ³) (valore limite:200 µg/m ³)	Urbano	76-133	46-85
	Suburbano	-	77-81
CO: massima concentrazione media di 8 ore nell'anno (mg/m ³) (valore limite:10 mg/m ³)	Urbano	6.9-8.6	1.6-4.9
	Suburbano	-	-
O ₃ : concentrazione media estiva (giugno-agosto) (µg/m ³)	Urbano	86	86
	Suburbano	-	76-93
O ₃ : numero ore/anno concentrazioni medie ≥ 180(µg/m ³)	Urbano	3-17	26
	Suburbano	0	14-66
PM10: concentrazione media annuale (µg/m ³) (valore limite: 40 µg/m ³)	Urbano	-	39.5-50.5
C ₆ H ₆ : concentrazione media annuale (µg/m ³) (valore limite: 10 µg/m ³)	Urbano	3.6-8.1	0.7-3.1

* dati riferiti al periodo 1999-2000

** dati riferiti al periodo 2005-2006

Fonte: Rapporto annuale sulla Qualità dell'Aria - Anno 2005 - Mantova redatta da ARPA

I miglioramenti sopra descritti rispetto ad alcuni inquinanti diffusi in atmosfera, sono il risultato del continuo impegno da parte dell'Amministrazione Comunale nelle scelte che possono avere ricadute sulla qualità dell'aria. Tali risultati, infatti, sono stati ottenuti dalle soluzioni proposte nel Piano Urbano del Traffico, oltre che dall'impegno nel sollecitare le aziende ad investire sulla tecnologia più avanzata ed il cambio del combustibile impiegato.

L'impegno continua oggi con lo studio di un polo energetico unico per il Polo Chimico, al fine di ridurre ulteriormente le emissioni di natura industriale (è stata istituita la Commissione tecnica "Consortile"), oltre che con la predisposizione del Piano Energetico Comunale, al momento in fase di redazione. Tale piano persegue l'obiettivo di individuare le aree di intervento e le relative azioni per un ulteriore miglioramento secondo i principi del risparmio energetico, anche mediante particolari attenzioni alla qualità del costruito.

È noto che una rilevante parte dell'inquinamento atmosferico, in sede locale è dovuta agli impianti di riscaldamento. Ciò è ancora più significativo anche sotto il profilo dell'impatto sugli edifici storici. A tale proposito il Comune di Mantova persegue una politica di diffusione del teleriscaldamento con lo scopo di eliminare gli impatti sulla qualità dell'aria derivanti dalle caldaie domestiche e di migliorare l'efficienza energetica del territorio. A Mantova l'avvio del teleriscaldamento risale al 1978 con la realizzazione di un impianto pilota a livello di quartiere. Attualmente il sistema di produzione comprende:

- centrale di cogenerazione di energia elettrica e calore costituita da 2 motori endotermici da 3,25 MWe (l'elettricità prodotta viene consumata dagli impianti tecnologici aziendali) e 4,1 MWt;
- impianto di recupero calore dai processi produttivi della raffineria IES di Mantova, passato recentemente da 15,7 a 19,7 MWt;
- alcune centrali termiche a combustibili fossili per la copertura delle punte di richiesta di calore;
- un sistema di accumulo termico.

PARAMETRI PRINCIPALI TELERISCALDAMENTO	
Abitanti equivalenti allacciati (n.)	32.500
Volumetria allacciata (m ³)	3.884.274
Energia termica ceduta (MWh)	124.553
Energia elettrica ceduta (kWh)	21.586.434
Lunghezza della rete (km)	32,073
<i>Risparmio energia ed emissioni in atmosfera evitate:</i>	
Risparmio di energia (tep)	8.892
Riduzione di SO ₂ (tonn./a)	450,4
Riduzione di CO ₂ (tonn./a)	35.607

Lo sviluppo di questo importante servizio è strettamente legato alla disponibilità di calore. Con la nuova centrale di cogenerazione a ciclo combinato di Enipower, attivata nel petrolchimico, si avrà la potenza termica necessaria ad aumentare:

- la volumetria allacciata (da 3.884.274 mc a 7.100.000 mc di edifici);
- la rete (da 32,07 km a 50,52 km di doppia tubazione).

Il futuro di questo servizio risiede, inoltre, nella possibilità di offrire, unitamente al caldo, anche il freddo: il “teleraffrescamento”, aumentando ulteriormente l'efficienza energetica del sistema. Un primo passo concreto è stato fatto con l'installazione, presso la Casa di Riposo “L. Bianchi” di Mantova, di un “frigoassorbitore”: una macchina che, utilizzando il calore della rete di teleriscaldamento, riesce a produrre acqua fredda per il raffrescamento estivo degli ambienti della Casa di Riposo.

b) Piano Urbano del Traffico della città di Mantova

L'Amministrazione Comunale, al fine di apportare migliorie al complesso scenario ambientale del centro storico della città finalizzate in particolare alla tutela del patrimonio monumentale, ha adottato a partire dal 1972 provvedimenti migliorativi delle condizioni della circolazione e della sicurezza stradale riducendo i volumi di traffico e conseguentemente i fattori inquinanti, sia

acustici che atmosferici. L'adozione di tali provvedimenti è stata preceduta da studi sulla mobilità (anno 1988) e dall'adozione del Piano Urbano del Traffico (anno 1993), aggiornato nell'anno 2003 e oggetto di ulteriore integrazione nel corrente anno.

Le azioni principali di intervento sono riferite in particolare alla istituzione di Zone a Traffico Limitato, Aree Pedonali, chiusure e inversioni dei sensi di marcia di alcune strade del centro rivolte a rendere la città "raggiungibile ma non attraversabile".

Dopo la sperimentazione iniziale, attuata nel maggio del 1972, di interdizione del traffico veicolare nella fascia oraria dalle 10,00 alle 20,00 nelle strade: Corso Umberto I° – Via C. Battisti – Via Oberdan – Via Orefici – Vicolo Carbone – Via Goito – Via Leon D'Oro e cortei dei Sogliari, vi è stato un susseguirsi di provvedimenti che hanno portato, allo stato attuale, alla realizzazione di due maxi zone a traffico limitato poste entrambe all'interno dell'area candidata Unesco definite Z.T.L. "A" e Z.T.L. "B", per una estensione territoriale complessiva pari a m² 839.578 (comprensiva dei fabbricati insistenti nell'area medesima) e alla istituzione di Aree Pedonali, poste all'interno delle Z.T.L., per una estensione territoriale complessiva pari a m² 8.129 (corrispondente esclusivamente all'area calpestabile su suolo pubblico).

Da rilevare inoltre che sin dal 1972 l'area antistante il Palazzo Te, per una superficie complessiva di m² 7.000, è stata interdetta alla circolazione veicolare dalle ore 0 alle ore 24 di tutti i giorni.

Sempre in relazione agli obiettivi di salvaguardia dei beni monumentali del centro storico e della sicurezza dei pedoni la Z.T.L. "A" è stata assoggettata, a partire dall'anno 2001 al controllo del transito veicolare degli automezzi mediante l'installazione di n. 3 telecamere nei principali varchi di accesso, integrate nell'anno 2004 con altre 5, che hanno ridotto di oltre l'80% il transito abusivo dei veicoli non autorizzati.

Inoltre allo scopo di valorizzare alcune piazze e vie del centro storico sono stati installati nel 2006 due dissuasori mobili (uno in Via Roma ed uno in Via P.F. Calvi) in funzione dalle ore 10,00 alle ore 6,00 del giorno successivo e azionabili esclusivamente dai residenti, con possibilità di sosta soltanto dalle ore 20,00 alle ore 10,00. Solo i veicoli delle Forze di Polizia ed i mezzi di soccorso sono abilitati ad accedere a tali aree in qualsiasi momento.

Entro la fine del 2006 i dissuasori mobili saranno installati anche in Piazza Sordello in modo tale da renderla pedonale a tutti gli effetti. Altri interventi previsti dal Piano della Mobilità e dal Piano Urbano del Traffico riguardano il sistema della sosta e dei parcheggi sempre finalizzati alla riduzione dei volumi di traffico in centro.

A tale scopo è stata introdotta nelle vie e piazze della città la sosta a tariffa differenziata, per evitare la sosta prolungata dei veicoli, che può invece avvenire nell'area periferica della città, e nei parcheggi a raso d'interscambio posti

in strada Cipata (Campo Canoa), in Piazzale Montelungo e nei pressi del cimitero principale, dove saranno introdotte forme incentivanti per l'utilizzo degli stessi, mediante offerte di sosta gratuita, tariffe ridotte per l'utilizzo del trasporto pubblico, noleggio di velocipedi e mezzi elettrici, tariffe agevolate per nuclei famigliari, ecc.

È prevista inoltre la realizzazione di parcheggi in struttura in p.le Nodari Pesenti ed in p.le Mondadori, aree esterne al perimetro del bene candidato. L'Amministrazione Comunale, al fine di ridurre l'inquinamento acustico ed atmosferico ha adottato provvedimenti anche in materia di trasporto pubblico locale non usufruendo più di autobus di grandi dimensioni nel centro storico, modificando le linee di percorrenza e garantendo dal 1999 il servizio all'interno del centro stesso con minibus a basso impatto ambientale.

c) *Piano di zonizzazione acustica della città di Mantova*

In base a quanto descritto, il Piano Urbano del Traffico (PUT), contribuendo al miglioramento delle condizioni ambientali sugli assi urbani, concorre al miglioramento complessivo del clima acustico ed atmosferico della città di Mantova, ed in particolare dell'area proposta.

Coerentemente con le previsioni contenute nel PUT, il Comune di Mantova, con deliberazione del Consiglio Comunale n. 7 del 4 febbraio 2005 ai sensi della Legge 447/95 e s.m.i, ha adottato il piano di zonizzazione acustica del territorio comunale, successivamente sono stati acquisiti tutti i pareri obbligatori con esito favorevole e pertanto la sua approvazione è prevista a breve. Attraverso la redazione del nuovo strumento urbanistico imposto dalla L.R. 12 del 16/03/2005 e secondo le linee guida, che ancora devono essere rese note per quanto concerne i comuni con popolazione inferiore ai 5000 abitanti, si procederà forse alla contemporanea redazione di un Piano di Zonizzazione Acustica per la classificazione del territorio basata sul complesso di dati e informazioni acquisite e sulle disposizioni previste dalla normativa vigente nazionale e regionale; le linee guida adottate saranno quelle previste dalla DGR Regione Lombardia n° 5/37724 del 25 giugno 1993 "Linee guida per la zonizzazione acustica del territorio Comunale".

La finalità del piano adottato è quello di migliorare la qualità complessiva dell'ambiente, attraverso il raggiungimento dei seguenti obiettivi:

- ridurre la rumorosità e risanare le aree inquinate acusticamente mediante uno strumento di programmazione;
- salvaguardare il benessere delle persone rispetto all'inquinamento acustico nell'ambiente esterno e negli ambienti abitativi;
- prescrivere l'adozione di misure di prevenzione nelle aree in cui i livelli di rumore non sono compatibili rispetto agli usi attuali e previsti del territorio.

Tale piano costituisce quindi lo strumento rivolto a garantire una corretta pianificazione e gestione del territorio, nell'ottica del contenimento e della riduzione dell'inquinamento acustico.

Questo strumento consentirà, su segnalazione, di valutare il livello di rumore di singole sorgenti sonore e confrontarlo rispetto ai limiti di zona proposti dalla classificazione, inoltre fornirà una fondamentale indicazione alla Amministrazione Comunale per una corretta programmazione delle azioni di sviluppo del territorio.

Il piano prevede le seguenti classi acustiche che permettono di individuare gli eventuali interventi di risanamento acustico al fine di rispettare i valori sonori previsti dalla normativa vigente in materia:

- CLASSE I Aree particolarmente protette;
- CLASSE II Aree destinate ad uso prevalentemente residenziale (DGR 7/9776 2002);
- CLASSE III Aree di tipo misto(DGR 7/9776 2002);
- CLASSE IV Aree di intensa attività umana(DGR 7/9776 2002);
- CLASSE V Aree prevalentemente industriali(DGR 7/9776 2002);
- CLASSE VI Aree esclusivamente industriali (DGR 7/9776 2002).

Rispetto a tale classificazione il bene, è stato inserito nella classe IV – Aree di intensa attività umana, secondo le indicazioni delle Linee Guida Regionali DGR 7/9776 2002.

Tali Linee Guida per la classe IV recitano: *“Rientrano in questa classe le aree urbane interessate da intenso traffico veicolare, con alta densità di popolazione, con elevata presenza di attività commerciali e uffici, con presenza di attività artigianali; le aree in prossimità di strade di grande comunicazione e di linee ferroviarie; le aree portuali; le aree con limitata presenza di piccole industrie”*.

Per quanto riguarda il centro storico, rispetto alla definizione sopra riportata, sono state considerate le caratteristiche di alta densità di popolazione e di elevata presenza di attività commerciali ed uffici, mentre sono state escluse le altre condizioni in quanto non presenti nel centro stesso.

Una piccola porzione del bene, nello specifico l'area di Palazzo Te, ricade invece in classe II – Aree destinate ad uso prevalentemente residenziale, secondo le indicazioni delle Linee Guida Regionali DGR 7/9776 2002. Tali Linee Guida per la classe II recitano: *“Rientrano in questa classe le aree urbane interessate prevalentemente da traffico veicolare locale, con bassa densità di popolazione, con limitata presenza di attività commerciali ed assenza di attività industriali ed artigianali”*.

Fanno parte di questa classe le aree residenziali con assenza o limitata presenza di attività commerciali, servizi, ecc., afferenti alla stessa.

Nell'area buffer la situazione si presenta invece più differenziata, pertanto in essa si riscontra la presenza di più classi acustiche.

d) *Piano di bonifica del sito di interesse nazionale inquinato (nell'ambito della città di Mantova)*

All'interno del perimetro dell'“area di rispetto” di Mantova è ricompresa anche l'area di sponda sinistra del Lago Inferiore in cui ricade parte della raffineria. Tale insediamento, così come tutto il petrolchimico e gli specchi d'acqua antistanti (Lago di Mezzo, Inferiore e Vallazza), risulta inserito nell'area oggetto della complessa attività del Ministero dell'Ambiente rivolta alla conoscenza dei livelli di inquinamento dei terreni, delle falde acquifere sottostanti agli impianti del polo chimico e all'individuazione di eventuali contaminazioni dei sedimenti dei fondali dei tratti di Mincio antistanti queste aree.

Parallelamente a tale attività si è proceduto alla messa in sicurezza e alla costante sorveglianza delle aree del polo chimico, mentre si sta avviando la fase preliminare finalizzata ad individuare le più adeguate attività di bonifica definitiva e di risanamento.

Inoltre nella finanziaria 2007 saranno previsti 3,2 milioni di Euro per attività di caratterizzazione e risanamento delle aree pubbliche interessate dalla pregressa contaminazione, aree essenzialmente identificate con i fondali della riserva della Vallazza, del Lago Inferiore e del Lago di Mezzo.

Una ulteriore e cospicua dotazione finanziaria per il risanamento delle medesime aree, pari a 132 milioni di Euro, deriva dalla transazione tra Ministero dell'Ambiente e imprese, a compensazione del danno ambientale causato dagli scarichi del petrolchimico nel Mincio. Tali somme, secondo una recente lettera inviata dall'Avvocatura Distrettuale dello Stato, potranno essere messe a disposizione del Comune di Mantova per gli interventi di disinquinamento e bonifica del Sito di Interesse Nazionale.

Al riguardo si sottolinea che l'impianto cloro soda, che ha causato la contaminazione da mercurio, è stato definitivamente chiuso nel 1991 e che il petrolchimico è dotato di un depuratore adeguato solamente dal 1993.

e) *Carta del rischio sismico nella città di Mantova*

L'Ordinanza del Presidente del Consiglio dei Ministri n. 3274 del 20 marzo 2003 “Primi elementi in materia di criteri generali per la classificazione sismica del territorio nazionale e di normative tecniche per le costruzioni in zona sismica” ha suddiviso il territorio nazionale in zone sismiche distinte in funzione del grado di rischio che decresce dalla zona 1 alla zona 4.

In tale contesto il Comune di Mantova è stato definito come zona di tipo 4, evidenziando pertanto condizioni di pericolosità sismica minime. In proposito, la D.G.R. n. 7/14964 del 7 novembre 2003 dispone “che nella zona 4 le norme tecniche di cui all'Ordinanza si applichino obbligatoriamente ai soli edifici strategici ed opere infrastrutturali la cui funzionalità durante gli eventi sismici assume rilievo fondamentale ai fini di protezione civile e per gli edifici e le opere infrastrutturali che possano assumere rilevanza in relazione alle

conseguenze di un eventuale collasso”. La recente O.P.C.M. n. 3519 del 28 aprile 2006 (G.U. n. 108 dell'11 maggio 2006) ha modificato, fra le altre, la classificazione sismica del Comune di Mantova, elevandola da zona di tipo 4 a zona 3, comunque a bassa sismicità: in attesa di decisioni in materia da parte della Regione Lombardia permane in ogni caso la precedente attribuzione di zona 4, con obbligatorietà di applicazione delle relative norme tecniche ai soli edifici ed opere strategici e rilevanti.

Per quanto riguarda infine la pianificazione territoriale, il paragrafo “Ambiti di applicazione” della D.G.R. n. 8/1566 del 22 dicembre 2005, intitolata “Criteri ed indirizzi per la definizione della componente geologica, idrogeologica e sismica del Piano di Governo del Territorio, in attuazione dell’Art. 57, comma 1, della L.R. 11 marzo 2005, n. 12”, afferma che tutti i Comuni sono tenuti ad aggiornare i propri studi geologici anche in ordine alla componente sismica.

A tale riguardo il Comune di Mantova si doterà di uno studio di analisi del rischio sismico articolato su due livelli di approfondimento. Per il primo livello sarà prodotta la Carta della pericolosità Sismica Locale che consentirà l’assegnazione diretta della corrispondente classe di pericolosità, mentre il secondo livello comporterà l’effettuazione di indagini sul luogo, volte alla caratterizzazione semi-quantitativa degli effetti di amplificazione attesi nelle aree individuate dalla Carta della pericolosità Sismica Locale.

f) *PAI - Piano stralcio per l’assetto idrogeologico del Bacino del Po*

La legge 18 maggio 1989, n. 183 recante “Norme per il riassetto organizzativo e funzionale della difesa del suolo” (GU n. 120 del 25 maggio 1989), ha dato il via alla riorganizzazione di tutta la materia riguardante la difesa del suolo, prevedendo la ripartizione del territorio nazionale in bacini idrografici classificati di rilievo nazionale, interregionale e regionale (art. 13) e l’istituzione delle Autorità di Bacino, nonché la redazione dei piani di bacino ad opera delle Autorità di Bacino o delle Regioni (per i bacini di rilievo regionale).

Il Piano Stralcio per l’Assetto Idrogeologico del bacino del Po (PAI) è stato approvato con il DPCM del 24 maggio 2001 e la relativa pubblicazione su Gazzetta Ufficiale dell’8 agosto. Il piano disciplina le azioni riguardanti la difesa idrogeologica del territorio e della rete idrografica del bacino del Po, attraverso l’individuazione delle linee generali di assetto idraulico ed idrogeologico. Il territorio comunale di Mantova è ricompreso all’interno del Piano di Assetto Idrogeologico del Fiume Po (PAI). Più precisamente nel contesto della delimitazione delle fasce fluviali, Mantova è interessata da:

- fascia A, che comprende l’area di deflusso della piena;
- fascia B, che comprende l’area di esondazione della piena;
- fascia C, che comprende l’area di inondazione per piena catastrofica.

ha lo scopo di tutelare il territorio dal punto di vista del rischio idrogeologico, in particolare mediante le Norme di Attuazione che indicano specifiche prescrizioni per la realizzazione di interventi nelle fasce di protezione sopra citate. Gli obiettivi perseguiti dal piano sono i seguenti.

Nella *Fascia A* il piano persegue l'obiettivo di garantire le condizioni di sicurezza assicurando il deflusso della piena di riferimento, il mantenimento e/o il recupero delle condizioni di equilibrio dinamico dell'alveo e quindi favorire, ovunque possibile, l'evoluzione naturale del fiume in rapporto alle esigenze di stabilità delle difese e delle fondazioni delle opere d'arte, nonché a quelle di mantenimento in quota dei livelli idrici di magra.

Nella *Fascia B* il piano persegue l'obiettivo di mantenere e migliorare le condizioni di funzionalità idraulica ai fini principali dell'invaso e della laminazione delle piene, unitamente alla conservazione e al miglioramento delle caratteristiche naturali e ambientali. Nella *Fascia C* il piano persegue l'obiettivo di integrare il livello di sicurezza alle popolazioni, mediante la predisposizione prioritaria da parte degli Enti competenti ai sensi della L. 24 febbraio 1992, n. 225 e quindi da parte delle Regioni o delle Province, di Programmi di previsione e prevenzione, tenuto conto delle ipotesi di rischio derivanti dalle indicazioni del piano stesso. Nel Comune di Mantova il rischio di inondazione può dar luogo a quattro diverse ipotesi:

- Prima ipotesi di rischio idrogeologico: piena del Po con rigurgito nel fiume Mincio; in questo caso sono a rischio di inondazione – nella frazione “Formigosa” – la zona in fregio alla str. Riviera Mincio, completamente esterne sia al bene qui proposto che all'area “buffer”;
- Seconda ipotesi di rischio idrogeologico: rottura del sottobacino del Po tra le località Bagnolo San Vito e Borgoforte. Se ciò avviene, l'inondazione proseguirà verso il Comune di Mantova, provenendo dai Comuni di Borgoforte-Virgilio posti a Sud;
- Terza ipotesi di rischio idrogeologico: rigurgito del Po nel Mincio (il Lago di Garda scarica nel Diversivo del Mincio). Il Mincio non potendo scaricare nel Po in piena, rigurgita nel Diversivo bypassando i laghi;
- Quarta ipotesi di rischio idrogeologico: Collasso della Diga di Salionze in Provincia di Verona (è lo scarico del Garda nel Mincio) posta a nord della Provincia di Mantova. Il citato scenario è da ritenersi catastrofico, in quanto interesserebbe tutta la Provincia di Mantova, dal Lago di Garda sino ai Comuni di Bagnolo San Vito e Borgoforte, dove il Po formerebbe una diga naturale atta ad impedire un ulteriore proseguimento dell'inondazione.

Si sottolinea infine che il PRG del Comune di Mantova è stato implementato dallo studio geologico-tecnico redatto ai sensi della L.R. n. 41/1997 che

ha classificato il territorio in cinque classi di fattibilità geologica, rispetto alle quali il bene ricade nella classe 2b- fattibilità con modeste limitazioni. Tale piano costituisce quindi un utile strumento per l'Amministrazione Comunale nella valutazione e prevenzione dei rischi legati agli interventi sul territorio, individuando puntuali prescrizioni per ogni classe di fattibilità geologica.

g) *Piano di Emergenza Comunale della città di Mantova*

Il Comune di Mantova, a norma del Decreto Legislativo 31 marzo 1998 n°112 e successive modificazioni, si è dotato del Piano Comunale di Emergenza approvato dal Consiglio Comunale con Delibera n° 76 del 9 ottobre 2001, nel quale sono esplicitate le procedure da attuare nel caso di specifici eventi. In particolare, il piano prende in considerazione i seguenti tipi di rischi:

- Rischio Industriale;
- Rischio Idrogeologico;
- Rischio Incendio Boschivo;
- Rischio Sismico;
- Rischio da trasporto di sostanze pericolose;
- Rischio causato da incidente stradale rilevante o nebbia fittissima.

Il piano indica le procedure di attivazione dello Stato di Allarme e le disposizioni per il Cessato allarme e viene continuamente aggiornato per quanto riguarda la popolazione residente e per disposizioni legislative sopravvenute dopo l'approvazione.

h) *Piano generale degli impianti pubblicitari del Comune di Mantova*

Il piano in questione disciplina le modalità di installazione degli impianti pubblicitari nell'ambito del territorio comunale, con esclusione delle insegne di esercizio commerciali, delle targhe professionali, delle preinsegne e della segnaletica stradale.

Tale piano è stato redatto in ottemperanza all'art. 3 del D.L. n.507 del 15/11/1993 ed all'art. 5 del "Regolamento per l'applicazione dell'imposta comunale sulla pubblicità e del diritto sulle pubbliche affissioni", approvato con Delibera di Consiglio Comunale del 14.12.1998 nr.158 e del 05.02.2001 nr. 9. Oggetto del piano è inoltre la modalità di effettuazione della pubblicità sulle strade interne al centro abitato, ai sensi dell'art. 23 del Nuovo Codice della Strada e suo Regolamento di esecuzione.

i) *Regolamento per l'arredo e decoro dell'ambiente urbano*

Con la stesura del "Regolamento per l'arredo e decoro dell'ambiente urbano" del 2001 si è inteso raccogliere in un unico testo normativo l'insieme delle disposizioni legislative a carattere nazionale e regionale, e dei criteri tecnici e formali definiti nel corso degli anni dalla Commissione Edilizia del Comune di

Mantova, riguardanti una serie di oggetti installati su spazi pubblici o visibili dalla pubblica via, genericamente definiti di “arredo urbano”, quali chioschi, edicole, pensiline, insegne, cartelli pubblicitari, targhe, tende, vetrine, recinzioni, cabine telefoniche, parcometri, antenne paraboliche e di telecomunicazione, ecc.

Tali elementi, a torto considerati di importanza minore rispetto al progetto di opere edilizie, concorrono ad articolare lo spazio urbano, e spesso si connotano, in positivo o in negativo, come l'espressione più immediata e appariscente dell'immagine di una città. Per questo l'esposizione di oggetti a corredo di edifici o spazi pubblici deve concorrere a qualificare e caratterizzare l'ambiente urbano, cercando altresì di evitare situazioni di disordine visivo o interferenza prospettica di edifici monumentali.

In questo senso nel Regolamento sono ulteriormente esplicitati ed approfonditi i criteri tecnici e formali e gli atti amministrativi necessari per realizzare opere di arredo urbano, ammettendo la possibilità di esporre alcuni elementi “minori” senza comunicazione o atto autorizzativo rilasciato dal Comune, purchè siano interamente rispettati i disposti regolamentari. Considerato comunque che il contesto urbano è caratterizzato da ambiti diversi, con situazioni edilizie ed architettoniche non sempre trattabili in modo uniforme ed oggettivo, o riconducibili ai criteri esposti nel Regolamento, sarà sempre possibile per il cittadino proporre soluzioni differenti da quelle prospettate nel Regolamento stesso, che saranno sottoposte al parere della Commissione Edilizia per la specifica approvazione.

In particolare il testo del Regolamento prende in esame una più ampia tipologia di interventi rispetto al Regolamento Edilizio del 1982; nel dettaglio sono introdotti nuovi articoli sulla disciplina del verde pubblico e privato, sull'occupazione di suolo pubblico, sull'esposizione di insegne e cartelli pubblicitari, sulla collocazione di chioschi ed edicole, sulle finiture dei fronti degli edifici e sulla loro coloritura. Si è inteso anche disciplinare l'installazione di antenne paraboliche e di telefonia cellulare e la realizzazione di nuovi impianti di illuminazione pubblica e privata, recependo così le recenti disposizioni statali e regionali in materia di tutela all'esposizione elettromagnetica e di lotta all'inquinamento luminoso.

L'articolato del “Regolamento per l'arredo e decoro dell'ambiente urbano” è stato redatto secondo i criteri emanati dalla Regione Lombardia con D.G.R. 25/9/98 n. 6/38573.

j) *Regolamento Edilizio del Comune di Mantova*

Il Regolamento Edilizio del 1982 disciplina tutte le attività di trasformazione urbanistica ed edilizia del territorio comunale di Mantova, sul suolo, nel soprassuolo e nel sottosuolo, le destinazioni d'uso ed i controlli sull'esecuzione delle attività stesse.

k) *Regolamento di Igiene del Comune di Mantova*

Il Regolamento di Igiene – Approvato con Deliberazione di Consiglio Comunale n. 54 del 26 ottobre 2006 – disciplina lo svolgimento dei seguenti servizi di igiene ambientale nel Comune di Mantova:

- le modalità di espletamento del servizio di raccolta e smaltimento dei rifiuti urbani ed assimilati, gli obblighi dei produttori di tali rifiuti nonché le norme per garantire la tutela igienico-sanitaria dell'ambiente, della cittadinanza e degli addetti in ogni fase dello smaltimento, nonché favorire il recupero di materiali da destinare al riciclo o alla produzione di energia;
- le modalità di espletamento del servizio di raccolta differenziata per favorire quelle soluzioni tecniche ed organizzative che permettano il massimo recupero di materiale dai rifiuti da destinare al riciclo o alla produzione di energia;
- le modalità di espletamento del pubblico servizio di spazzamento inerente all'asporto, alla raccolta ed allo smaltimento dei rifiuti urbani esterni, i divieti e gli obblighi annessi alla produzione di detti rifiuti nonché le norme per garantire la tutela igienico-sanitaria, dell'ambiente della cittadinanza e degli addetti in ogni fase dello smaltimento;
- le modalità di identificazione dei luoghi destinati all'alloggiamento dei contenitori stradali utilizzati per la raccolta rifiuti nonché della loro entità numerica, capacità volumetrica, tipologia e caratteristiche cromatiche. Le modalità di conferimento da parte dei produttori, la frequenza della raccolta, dei lavaggi e delle disinfezioni dei cassonetti;
- i criteri per l'assimilazione ai rifiuti urbani dei rifiuti speciali di provenienza artigianale, commerciale e di servizio;
- le delimitazioni dei perimetri all'interno dei quali sono istituiti i servizi di raccolta rifiuti e spazzamento strade;
- le norme per assicurare l'osservanza di adeguati principi di tutela igienico-sanitaria per l'ambiente e la cittadinanza in funzione della produzione di rifiuti fuori dai perimetri di cui alla lettera f);
- le norme atte a garantire, fin dal conferimento, un distinto ed adeguato smaltimento dei rifiuti urbani pericolosi;
- il regime sanzionatorio per le infrazioni al presente Regolamento.

3

STRATEGIA E OBIETTIVI DEL PIANO DI GESTIONE

3.1

Strategia generale della gestione del sito

3.2

Obiettivi strategici e direttrici di sviluppo

3. STRATEGIA E OBIETTIVI DEL PIANO DI GESTIONE

3.1 STRATEGIA GENERALE DELLA GESTIONE DEL SITO

Il Piano di Gestione del sito inserito è stato concepito come uno strumento utile a perseguire un modello di sviluppo in grado di coniugare le istanze della conservazione degli eccezionali valori culturali ed ambientali del sito proposto con la fruizione turistica e con le esigenze di trasformazione del territorio e di crescita dell'economia locale e nazionale.

In questo senso la valorizzazione dell'insieme delle risorse storiche, artistiche e culturali di Mantova e Sabbioneta richiedono un profondo e rapido processo di trasformazione ed adeguamento delle infrastrutture e delle strutture produttive, ricettive ed organizzative. In questo contesto anche il processo di internazionalizzazione dei mercati dell'economia offre delle opportunità e non solo dei rischi, perché se da un lato aumenta la competizione e la velocità di "maturazione" dei prodotti, al contempo apre nuovi spazi di mercato che possono essere acquisiti solo attraverso processi di specializzazione e di crescita qualitativa dell'offerta locale.

Per attivare dinamiche di sviluppo sostenibile del territorio è necessario che le istituzioni locali siano per prime promotrici di questi nuovi sentieri di sviluppo attraverso, da una parte, un uso coerente degli strumenti di programmazione delle risorse e del territorio a loro disposizione e, dall'altra, la diffusione degli strumenti della programmazione negoziata che rendano possibile la compartecipazione della comunità locale.

Infine, è di fondamentale importanza che si creino le condizioni per un processo di valorizzazione del sistema della conoscenza a base territoriale e che si formi una forza lavoro qualificata tramite un impegno formativo intenso e mirato. In tale ottica, considerando il potenziale di risorse che appare, oggi sotto utilizzato, si è proceduto in questa sezione a definire alcune linee guida strategiche che dovranno essere alla base del Piano di Gestione.

Si dovranno privilegiare linee di intervento in grado di innescare veri e propri circoli virtuosi attraverso l'intreccio dei diversi fattori che caratterizzano il sistema e le specificità locali ed in grado di determinare positive ricadute sul sistema in termini di propensione all'innovazione, sia nelle politiche di offerta di eventi e servizi culturali sia nelle modalità di gestione.

A questo fine si devono instaurare forti legami di tipo reticolare sia tra i Comuni di Mantova e Sabbioneta sia tra questi e gli altri comuni su scala regionale per accrescere la soglia critica, sia dell'offerta che della domanda, e per trasformare l'intero territorio in un luogo di agglomerazione e di attrazione anche per le imprese, comprese quelle non appartenenti direttamente al settore culturale o a quello turistico.

Tale sistema territoriale, se maggiormente integrato per offrire prodotti territorialmente caratterizzati ma ricchi di valore aggiunto, può essere avvantaggiato dalla presenza di un insieme dei “punti di forza” ma deve superare anche alcune “debolezze”, entrambi individuati nel corso dell’Analisi SWOT di cui al precedente punto 2.2.6. In particolare i *punti di forza*, evidenziati nel corso dell’Analisi SWOT, possono essere così sintetizzati:

- patrimonio storico ed artistico di pregio;
- preservazione del paesaggio da speculazioni e depauperamenti ambientali;
- basso tasso di disoccupazione;
- elevata qualità della vita dei centri urbani e presenza di un benessere diffuso;
- scarsa conflittualità sociale;
- ridotto tasso di criminalità;
- forte diversificazione produttiva del territorio (ed i cui settori trainanti sono quelli della chimica, meccanica, industria del legno e dell’agroalimentare);
- elevata capacità produttiva agricola e relative produzioni tipiche di eccellenza;
- buona offerta formativa (Fondazione Università di Mantova, sedi di Mantova e distaccamento territoriale di Sabbioneta)
- alta visibilità di Mantova come città della Cultura e dei Festival.

I *punti di debolezza* possono essere invece individuati nei seguenti fattori:

- forte depauperamento demografico;
- evidenti carenze infrastrutturali stradali e ferroviarie;
- scarsa utilizzazione della rete idroviaria;
- scarsa accessibilità ai centri urbani; per Mantova tale accesso è peraltro vincolato da limiti strutturali perché circondato per tre quarti dai laghi formati dal Mincio;
- elevata congestione del traffico veicolare e problemi di parcheggio;
- offerta ricettiva significativamente limitata quantitativamente e qualitativamente.

3.2 OBIETTIVI STRATEGICI E DIRETTRICI DI SVILUPPO

Il processo di costruzione della strategia d’intervento nasce dall’identificazione di un’idea-forza che conduca all’individuazione di un numero limitato di obiettivi specifici principali, caratterizzati da una forte relazione di complementarietà. Nell’area in questione, sicuramente caratterizzata dalla presenza

di risorse artistico-culturali importanti, gli obiettivi strategici di sviluppo possono essere individuati nei settori della domanda turistica qualificata, della valorizzazione dei beni artistico-culturali, della preservazione dell'ambiente e del contrasto ai fenomeni di degrado, della valorizzazione di alcune produzioni agricole compatibili sia con l'ambiente che con il turismo: tutti settori indubbiamente legati da intense relazioni di complementarità funzionale.

La progettazione strategica del Piano nasce intorno all'idea-guida di una territorializzazione dello sviluppo centrato ed integrato intorno all'intero patrimonio storico-culturale, naturale-paesaggistico ed architettonico-religioso di Mantova e Sabbioneta. Quindi, l'intero territorio del mantovano diviene la base intorno alla quale si struttura un sistema reticolare, fatto di nodi tematici o direttrici di sviluppo differenziati.

La cornice degli obiettivi di sviluppo, evidentemente compatibili con i processi di tutela, conservazione e valorizzazione culturale dell'intero patrimonio dell'area, sono pertanto, a livello generale i seguenti:

- la valorizzazione economica sostenibile dell'ingente patrimonio storico-culturale e naturale-paesaggistico di Mantova e Sabbioneta;
- la valorizzazione economica integrata dell'intero patrimonio culturale e dell'insieme delle risorse (tangibili e non tangibili) presenti nell'area;
- la promozione di uno sviluppo culturale locale in termini ambientalmente e socialmente sostenibili e duraturi, nel quadro della programmazione regionale dello sviluppo e degli obiettivi nazionali ed europei;
- l'approfondimento e la diffusione della conoscenza dei beni storico-culturali e naturale-paesaggistici attraverso un sistema informativo territoriale delle conoscenze inerenti alla globalità del patrimonio culturale, la digitalizzazione dei documenti di interesse storico e artistico, la diffusione telematica delle conoscenze;
- l'adeguamento dell'offerta di servizi culturali, delle infrastrutture, dei servizi di accoglienza e dell'insieme dei servizi territoriali la cui attività si ricollega direttamente o indirettamente alle attività di valorizzazione;
- realizzazione di strutture destinate alle attività ricreative, sportive e di educazione ambientale comunali e di strutture ludico-ricreative private, nonché riqualificazione delle attività produttive locali per rispondere ad una domanda turistica sempre più esigente ed integrata;
- la riqualificazione sia a livello qualitativo che quantitativo dell'offerta ricettiva locale per rispondere prontamente e più efficacemente all'attuale domanda turistica sempre più esigente;
- la tutela ed il miglioramento della qualità dell'ambiente a cominciare dall'insieme dei beni storico-culturali e dalle tracce dell'organizzazione del "sistema" storico gonzaghese di Mantova, Sabbioneta e dei centri minori (Guastalla, Novellara, Revere, ecc.);

- potenziamento del settore dell'accoglienza sia nelle aree protette sia nei musei e negli altri istituti e luoghi culturali di notevole frequentazione, nonché nei punti di accoglienza turistica, attraverso l'apprestamento di aree, la salvaguardia e la valorizzazione sociale ed economica di beni culturali e la realizzazione di strutture, infrastrutture, materiali e servizi, nonché postazioni attrezzate, organizzate in rete, per informazione e documentazione integrate concernenti i beni culturali, gli istituti e i servizi culturali, gli esercizi ricettivi nonché gli eventi e l'offerta integrata culturale, turistica, ricreativa e di spettacolo più rilevanti dell'area;
- la crescita della domanda turistica, dei tempi di permanenza dei turisti e la destagionalizzazione dei flussi;
- la progettazione ed implementazione di un adeguato piano di promozione, formazione e comunicazione.

Le direttrici di sviluppo individuate, sulla base di questi obiettivi e tenendo conto delle vocazioni profonde dell'area, possono rappresentare per i comuni oggetto di candidatura tre diverse linee di specializzazione fondate su un'offerta integrata tra:

- 1) risorse del patrimonio storico-culturale;
- 2) risorse del patrimonio naturale-paesaggistico;
- 3) risorse del patrimonio identitario del gusto e dell'enogastronomia.

Questo processo di sviluppo attorno a tre direttrici strategiche, che al loro interno ricomprendono specifici ambiti funzionali, prevede il fondamento su un asse comune (direttrice di sistema) necessario per l'adeguamento del sistema dei servizi che è di supporto al complessivo processo di crescita.

Le direttrici di sviluppo previste, pertanto, sono le seguenti:

- direttrice di sistema;
- direttrice di sviluppo turistico-culturale;
- direttrice di sviluppo naturale-paesaggistica ed enogastronomica.

Le specifiche attività finalizzate a perseguire le suddette direttrici saranno illustrate analiticamente nel successivo *Cap. 4* (Piani di Settore).

3.2.1 *Direttrice di sistema*

La direttrice di sistema comprende l'insieme delle strategie che devono essere messe in campo per allargare il processo di crescita a tutto il contesto territoriale coinvolto nel presente Piano di Gestione e per utilizzare tutte le potenzialità derivanti dalle strategie di tutela e valorizzazione dei beni storico-culturali e naturali che esso presenta.

246 Pertanto, la direttrice di sistema investe tutte le azioni e gli interventi strut-

turali ispirati alla valorizzazione, in una logica di integrazione, non solo del patrimonio culturale materiale e immateriale, ma anche la sua filiera produttiva allargata, potenziando la dotazione infrastrutturale di base del sistema.

La situazione infrastrutturale del sito rileva limiti che seppur ampiamente superabili, rischiano di non valorizzare a pieno l'area del sito sia a livello produttivo che turistico. Da qui nasce la necessità di coordinare interventi ed iniziative con particolare riguardo al sistema infrastrutturale, a quello delle connessioni tra le infrastrutture, in particolare della mobilità, degli insediamenti urbani e delle attività che vi si svolgono o che si intendono appunto sviluppare.

L'obiettivo di tali interventi risulta essere, in generale, quello di ridurre l'attuale "deficit" infrastrutturale dell'area, in particolare per la mobilità di persone, individuato come uno dei principali ostacoli allo sviluppo, al fine di estenderne la valenza territoriale e di migliorarne la qualità ambientale e paesaggistica. Nello specifico le finalità dei suddetti interventi sono volti alla realizzazione, al completamento e, soprattutto, all'adeguamento di infrastrutture, sia a rete che puntuali di livello territoriale ed urbano, in grado di promuovere ed orientare nuove occasioni di sviluppo (nuove localizzazioni e rilocalizzazioni produttive o di servizio, specialmente per il turismo, anche in aree ed immobili di recupero).

Riguardo al sistema stradale in particolare, l'adeguamento riguarda in genere non solo le caratteristiche tecniche (sezione, portata, percorribilità, velocità di servizio, ecc.) ma anche – e in alcuni casi soprattutto – il sistema delle connessioni e le caratteristiche dei manufatti, non solo in chiave di sostenibilità ambientale (ovvero di mitigazione degli impatti), ma anche di vera e propria riqualificazione, anche e soprattutto paesaggistica.

Sulla base di ciò gli obiettivi di un piano di azione mirato agli aspetti della viabilità possono essere così definiti:

- eliminazione delle principali strozzature che penalizzano i collegamenti dell'area con il resto del mondo, e dei conseguenti fenomeni di congestione del traffico viario;
- miglioramento attraverso interventi "sostenibili";
- soddisfacente espletamento dei servizi di trasporto collettivo nelle zone di accessibilità al centro urbano, secondo modalità idonee alle caratteristiche di bassa densità insediativa e di elevata sensibilità ambientale di queste ultime;
- sfruttare a pieno e valorizzare la peculiare risorsa di Mantova: le vie d'acqua ed il porto fluviale di Valdaro, polo logistico intermodale sul Mincio (una piattaforma di 3,6 milioni di metri quadrati); progetto già avviato e cofinanziato da Unione Europea e Regione Lombardia che al termine dei lavori di completamento, con il raccordo ferroviario, potrà costituire una idrovia continua fino all'Adriatico.

Alla luce di tali considerazioni a questo asse strategico – oltre alle azioni previste nel successivo asse strategico di valorizzazione turistico culturale – afferiscono pertanto:

- la valorizzazione del “Marchio Unesco” che dia una connotazione di immediata riconoscibilità e appartenenza al territorio del sito e ai suoi “prodotti locali” e profondamente legato al riconoscimento Unesco;
- potenziare il livello di fruizione del patrimonio attraverso circuiti, itinerari di connessione dei siti gonzagheschi e in particolare di quei centri dotati di specifici spazi museali e espositivi attraverso una riqualificazione delle infrastrutture e della logistica;
- potenziare le infrastrutture direttamente legate al sistema dei luoghi storico-architettonico-culturali e naturali;
- progettare un sistema integrato di trasporto pubblico (ferroviario, su gomma e l’avvio a regime dell’auspicato sistema idro-viario) che faciliti il collegamento tra i diversi poli culturali del sito che permetta, tra l’altro, ai visitatori, non muniti di mezzi privati (soprattutto stranieri) di godere appieno delle opportunità legate ad una fruizione allargata al vasto patrimonio storico-culturale e naturale di cui il sito dispone;
- sviluppare le attività di ricerca e sperimentazione di innovazioni tecnologiche applicate ai beni storico-culturali;
- strutturare una politica della formazione coerente con le specifiche esigenze determinate dalle nuove funzioni che potrebbero essere insediate nell’area e mirata a riqualificare e incentivare le vocazioni produttive locali ed artigianali;
- potenziare la filiera economica e produttiva allargata con particolare riferimento ai prodotti tipici ed identitari dell’area gonzaghesca nella sua estensione storica;
- creare un sistema di “governance” che dia vita ad una strategia di tipo *bottom up*;
- coinvolgere le popolazioni locali al fine di rafforzare il senso di appartenenza al sito anche come ambiente sociale, attraverso attività di comunicazione;
- implementare il sistema di produzione di prodotti tipici e la relativa rete di distribuzione e vendita al dettaglio;
- accrescere la capacità del sistema locale di attrarre investimenti diretti;
- potenziare le strutture del credito all’imprenditoria locale e all’artigianato nonché dei relativi sistemi di assistenza e di tutoraggio per le imprese in fase di “stat-up” legate alla filiera culturale, ambientale e turistica;
- sviluppare e/o creare un nuovo specifico portale web che renda facilmente accessibili tutte le informazioni relative al sistema territoriale di Mantova in grado di veicolare ad esempio i diversi itinerari, le diverse

manifestazioni, le iniziative dei soggetti pubblici e privati presenti nei comuni del proprio comprensorio (ad esempio di acquisto on-line di prodotti tipici e artigianali, ecc.).

La direttrice di sistema prevede, al suo interno, un adeguato piano di promozione, formazione e comunicazione.

Gli Organismi Internazionali auspicano il rafforzamento delle capacità di educazione e di sensibilizzazione e richiedono che i Piani di Gestione siano attuati tramite un processo di coinvolgimento delle comunità locali.

Nel corso dell'implementazione del Piano di Gestione sarà sviluppato un dettagliato piano delle iniziative per il coinvolgimento delle comunità e degli attori locali, anche attraverso l'organizzazione di eventi di sensibilizzazione e formazione, in una logica partecipativa alle scelte che permetta al piano di avere una verifica *bottom-up*, attraverso una costante retroazione tra le strategie selezionate ed il processo di consultazione.

Ciò al fine di accrescere la consapevolezza delle problematiche locali, di permettere la discussione collettiva sugli ostacoli e criticità allo sviluppo sostenibile e permettere l'identificazione collettiva delle soluzioni possibili.

Il coinvolgimento dei destinatari e protagonisti delle scelte, inoltre, consente di creare soluzioni partecipate fondamentali per il successo delle stesse. Sarà, inoltre, necessario il controllo dell'efficacia anche economica e di promozione culturale, attraverso le tradizionali metodiche che investono la valutazione dello stato di salute dei siti e dei luoghi ricompresi negli itinerari di valorizzazione, la valutazione della efficacia della trasmissione del messaggio culturale (numero di visitatori, ecc.), la valutazione dei parametri economici connessi. Secondo elemento sarà la definizione di obiettivi, strategie ed azioni volte ad attuare un programma di formazione per le diverse categorie professionali impegnate nell'esecuzione del Piano di Gestione. Inoltre, non meno significativo è il piano di comunicazione istituzionale dei valori culturali del sito attraverso i tradizionali sistemi di eventi, mostre, fiere, campagne pubblicitarie, pubblicazioni editoriali e/o a mezzo stampa, multimediale. La comunicazione all'esterno potrà avvenire attraverso azioni concordate con gli altri siti Unesco a livello regionale, nazionale e internazionale.

Dall'analisi sull'offerta ricettiva del comprensorio di Mantova e Sabbioneta, illustrata in precedenza, si è delineato un quadro caratterizzato da un sistema di ricettività alberghiera adeguato per offerta complessiva ma che necessita tuttavia di elevarne ulteriormente il relativo tasso qualitativo rispetto alle potenziali esigenze della domanda.

Se, infatti, Mantova (ed il relativo comprensorio) ha dimostrato di essere all'avanguardia nell'offerta di intrattenimento culturale deve ancora crescere, però, nella capacità di accogliere i turisti. Solo in questo modo sarà possibile coniugare la valorizzazione dei beni culturali del territorio al decollo del turi-

simo e dell'economia ad esso legata. In questo senso infatti, ad oggi la ricettività risulta, così come rilevato nel corso del precedente *Cap. 2.2.2.* decisamente limitata sia quantitativamente che qualitativamente.

Ciò rappresenta un grave ritardo che va colmato al più presto e per questo risulta necessario implementare nel breve periodo una politica di innalzamento qualitativo del livello medio delle strutture alberghiere.

Occorre peraltro differenziare l'offerta extra-alberghiera, investendo su potenzialità d'accoglienza innovative e sostenibili, anche attraverso l'utilizzo a fini turistici di edifici in disuso così da permettere un recupero razionale e produttivo dei centri storici e degli edifici isolati evitando al contempo di costruire ex-novo ulteriori strutture ricettive.

A tale riguardo è comunque da evidenziare che già nel corso degli ultimi anni si è registrato un significativo incremento dell'ospitalità rurale, con la diffusione di agriturismo e di *bed&breakfast* collocati all'interno di cascine ristrutturata e sparsi su tutto il territorio provinciale.

Pertanto, a fronte della ricchezza di centri storici in restauro ed altre strutture tradizionali diffuse nel territorio ed attualmente in disuso, che costituiscono l'armatura storica dell'area e che segnano profondamente la sua identità, l'opportunità di un intervento di recupero di tali strutture edilizie, sia in ragione di finalità manutentive del patrimonio storico, sia al fine di favorire una generalizzata rivitalizzazione dell'ambiente urbano e rurale, attraverso il rinnovamento delle modalità di fruizione.

Non sono da trascurare, inoltre, le potenzialità legate alla destagionalizzazione dei flussi turistici che oggi si riversano su tutto il comprensorio di Mantova in determinati e limitati periodi dell'anno, recando fenomeni di sovrappollamento soprattutto durante la stagione estiva e sotto-utilizzo delle strutture ricettive durante il resto dell'anno.

In quest'ottica, appare opportuno garantire uno stretto coordinamento tra i diversi attori locali e la predisposizione del piano di marketing territoriale e turistico, che punterà ad attrarre nuovi segmenti di turismo (giovani, terza età, fasce selezionate di visitatori stranieri), soddisfacendo le esigenze specifiche di soggiorno, attraverso un paniere di servizi mirati.

Un percorso per raggiungere l'insieme delle azioni sopraelencate, soprattutto nel breve-medio periodo, può essere offerto dal *Sistema Turistico Locale interprovinciale Po di Lombardia*.

Questo strumento può costituire il supporto a tutte le direttrici individuate nella presente sezione, secondo la legge n. 135/2001, può essere applicato sia ad ambiti omogenei, ma anche ad ambiti integrati quando si tratta di raggiungere quel riequilibrio territoriale delle aree depresse che lo scopo principale della legge.

Infatti, secondo l'articolo 5 della legge n. 135 i sistemi turistici locali sono caratterizzati dall'offerta integrata di beni culturali e ambientali e di attrazio-

ni turistiche, compresi i prodotti tipici dell'agricoltura e dell'artigianato locale. In questo senso i sistemi turistici locali, in completa adesione agli obiettivi descritti nel presente documento, sono finalizzati a:

- sviluppare processi di aggregazione delle imprese turistiche;
- realizzare interventi infrastrutturali per la riqualificazione dell'offerta turistica;
- sostenere la stessa riqualificazione dell'offerta con l'innovazione tecnologica dei servizi di accoglienza e di informazione;
- promuovere il marketing anche in via telematica dei prodotti turistici tipici, in special modo di natura enogastronomica.

Alla luce delle considerazioni sin qui fatte è possibile evidenziare come il turismo, l'arte e la cultura, l'ambiente e l'agricoltura (con le sue produzioni tipiche) rappresentino le principali dimensioni che possono descrivere meglio le potenzialità della realtà del territorio e che rappresentano altrettante chiavi di valorizzazione dell'intero comprensorio.

Alcune delle principali attività previste nel Piano di Valorizzazione (di cui al successivo *Cap. 4.3*) per lo sviluppo del sistema infrastrutturale del sito sono, pertanto, le seguenti:

- PROMUOVERE E REALIZZARE INTERVENTI DI MANUTENZIONE FINALIZZATI ALLA VALORIZZAZIONE INFRASTRUTTURALE DEL SITO (AD ES. LUNGO I PERCORSI GONZAGHESCHI, NELL'AMBITO DELLE SPONDE FLUVIALI LUNGO IL PARCO PERIURBANO, ECC.).
- CREAZIONE DI COLLEGAMENTI FUNZIONALI FRA LE PRINCIPALI AREE DI INTERESSE DEL SITO, MITIGANDO LE ATTUALI PROBLEMATICHE DI ACCESSO ALL'INTERNO DEI MEDESIMI SITI.
- FAVORIRE UNA STRATEGIA DI TRASPORTO INTEGRATO COMPATIBILE CON LA PROTEZIONE DEL TERRITORIO.
- CONSOLIDARE LE INIZIATIVE GIÀ INTRAPRESE E FAVORIRE PERCORSI ED ITINERARI FUNZIONALI AI DISABILI ALL'INTERNO DEL SITO.
- INCREMENTARE GLI "STANDARD" QUALITATIVI E QUANTITATIVI DELLE ATTUALI STRUTTURE RICETTIVE PRESENTI NEL SITO.

3.2.2 *Direttrice di sviluppo turistico-culturale*

La direttrice turistico-culturale è quello centrale per l'intero sistema.

Il patrimonio architettonico-culturale, ed in particolare medioevale e rinascimentale, caratterizza in maniera marcata questo territorio in modo da rendere unica e facilmente riconoscibile l'immagine percepita all'esterno.

A tale riguardo, infatti, la mostra delle collezioni dei Gonzaga e la definitiva consacrazione del *Festivaletteratura* hanno dimostrato come Mantova (ed il suo comprensorio) si candidi ad essere una delle principali capitali europee della cultura ed una sede ideale per l'organizzazione di grandi eventi legati all'arte, alla storia ed allo spettacolo.

L'iscrizione di interi centri storici, di aree urbane e di specifici elementi architettonici diffusi nel territorio nella lista del Patrimonio Mondiale dell'Unesco costituisce una elevata "certificazione di qualità", un'enorme volano per la sua promozione anche se comporta una maggiore responsabilità in termini di tutela e conservazione.

Per patrimonio culturale si fa riferimento ad una definizione ampia di beni culturali prendendo in considerazione non soltanto i musei ed i beni culturali, artistici, religiosi ed architettonici, ma anche i beni "intangibili" (manifestazioni religiose, eventi laici legati alle tradizioni locali o alle promozione delle tipicità o alla celebrazione di personaggi illustri, attività teatrali, musicali, ecc.) perché i flussi attuali di domanda e turismo culturale non sono attratti solo dai monumenti.

Gli interventi che, nell'ambito della Direttrice di sviluppo turistico-culturale in questione, si intendono promuovere sono finalizzati ad ottimizzare il processo di valorizzazione turistica dei beni storico-culturali del sito (Mantova e Sabbioneta), che, se nella loro dotazione materiale possono considerarsi già consolidati, necessitano invece di interventi di valorizzazione mirati ed, a seconda dei casi, diversificati o integrati con le altre realtà del territorio appartenenti all'antica signoria dei Gonzaga.

Il primo coinvolgimento da operare riguarda la città di Guastalla, la cui vicenda politica e culturale si concretizza nei ricchi monumenti civici e religiosi realizzati in età gonzaghesca; il loro pieno recupero e la loro fruibilità rappresentano fattori rilevanti per delineare lo sviluppo turistico-culturale dei siti dei Gonzaga.

In questo senso lo sviluppo della filiera basata sul binomio "turismo e cultura" può senz'altro poggiare sul grande patrimonio storico-artistico di cui la città capoluogo dispone, ma anche sulle bellezze di altri luoghi minori fortemente evocativi sotto il profilo della ricchezza storica, artistica e paesaggistica, come Guastalla con il suo centro storico e le sue golene fluviali, le caratteristiche colline moreniche ed altre realtà territoriali di pregio (quali ad esempio San Benedetto Po, Santa Croce di Sermide e Felonica).

L'obiettivo principale della Direttrice di sviluppo turistico-culturale è pertanto quello di:

- favorire una frequentazione meno episodica del territorio, accrescendone la permanenza dei turisti, oggi limitata mediamente a due notti;
- potenziare il sistema dell'ospitalità e dell'accoglienza turistica.

L'integrazione riguarda ambiti che esulano spesso dallo specifico settore culturale, quali l'accessibilità, la ricettività ed il potenziamento infrastrutturale. Sia le singole azioni individuate nella direttrice di sistema, che quelle di settore che dovranno essere progettate nella fase esecutiva del Piano di Gestione dovrebbero ispirarsi a questi criteri.

Più nel dettaglio le linee operative che riguardano questa Direttrice comprendono:

- la tutela ed il recupero del patrimonio culturale;
- la valorizzazione di questo patrimonio, intesa sia in senso mirato per ogni singolo bene, che in modo integrato fra beni analoghi o assimilabili;
- l'integrazione di tutte le risorse culturali del territorio (da quelle proprie di epoca medioevale e rinascimentale);
- il miglioramento della fruibilità e dell'accessibilità ai siti e alle aree dove sono localizzati i beni;
- l'istituzione di circuiti museali e di itinerari;
- la valorizzazione delle aree di ubicazione dei beni attraverso attività e manifestazioni culturali, l'arricchimento dell'offerta di attività per il tempo libero (cinema, teatri, auditorium, ecc.), ma anche riqualificando le strutture commerciali, soprattutto quelle insediate nei centri storici migliorandone l'intero sistema dell'accoglienza.

Pertanto, l'obiettivo strategico e prioritario del piano risulta essere, in generale, per il settore turistico, la promozione della risorsa "turismo" e l'incremento quantitativo e soprattutto qualitativo della ricettività anche extra-alberghiera, mentre nello specifico gli obiettivi sono:

- la valorizzazione integrata delle risorse a livello locale, finalizzata a produrre "valore aggiunto" per tutti i comuni, ciascuno dei quali può essere al contempo, e nei limiti delle proprie dotazioni di patrimonio culturale ed ambientale, fattore di attrazione dei flussi turistici indirizzati in altri comuni e bacino di offerta agli altri comuni dei propri flussi turistici;
- la progettazione di itinerari culturali innovativi volti alla valorizzazione del patrimonio culturale "minore" non ancora fruito dai flussi turistici;
- l'utilizzo pieno di teatri e musei;
- la creazione di un "sistema delle offerte turistiche di zona" e lo sviluppo di forme di raccordo e cooperazione tra gli operatori, sia di quelli turistici in senso stretto, sia degli altri ad essi funzionalmente collegati (ambiente, agricoltura, cultura, ecc.);
- la crescita di una "cultura turistica", premessa indispensabile di qualsiasi azione operativa efficace;
- la definizione di un calendario degli eventi e delle manifestazioni (specialmente nel periodo estivo) al fine di rendere omogeneo e senza sovrapposizioni spaziali o temporali, in modo da avere una partecipazione il più possibile allargata e diffusa sul territorio;
- la qualificazione di risorse umane impiegate nel turismo, a livello sia della manodopera che della componente imprenditoriale.

L'offerta di beni culturali, illustrata nel dettaglio nel dossier allegato, è molto

copiosa e assai diversificata per cui si può ritenere che, attraverso una sua maggiore integrazione ed un suo complessivo miglioramento qualitativo (in termini di servizi alla fruizione e all'accoglienza) e con il supporto di processi di promozione mirati – sia possibile offrire “pacchetti” diversificati al visitatore.

Questi “pacchetti” non devono essere in concorrenza fra loro, ma piuttosto in grado di potenziare la domanda attratta e di consentire una maggior permanenza lungo un maggior periodo temporale.

Valorizzazione di tutto il patrimonio monumentale e storico presente nel sito circuiti museali, cicli pittorici, itinerari storico-archeologici, grandi eventi culturali, rievocazioni storiche e folcloristiche, castelli e residenze storiche, teatri storici, abbazie e luoghi della fede.

La ricchezza dei contesti culturali può consentire l'individuazione di “offerte turistiche” che nel valorizzare uno specifico aspetto lo mette in relazione con eventi o manifestazioni tradizionali che costituiscono parte importante del patrimonio storico-culturale e ne evidenziano momenti di identità, in modo che in ogni specifica iniziativa risulti presente l'immagine del sito. La comunicazione culturale del sito comprende la necessità di prevedere iniziative che, valorizzando l'intero sito verso l'esterno, costituiscano anche una opportunità per far conoscere meglio l'ingente patrimonio culturale mantovano agli stessi lombardi.

In questo contesto sarà, dunque, sempre importante implementare i processi di sviluppo, già peraltro avviato dalle attuali Amministrazioni di Mantova e Sabbioneta, finalizzati a:

- potenziare l'offerta culturale della città, dell'immagine “Mantova” come città d'arte a misura d'uomo;
- approfondire la specializzazione nel turismo culturale della città e la partecipazione a circuiti d'arte nuovi, consolidando i rapporti con quelli esistenti; come ad esempio l'accordo con i Comuni di Ravenna, Ferrara, Mantova e Verona;
- valorizzare i siti e circuiti poco conosciuti;
- potenziare la collaborazione con le Università dotate di un buon potenziale di ricerca nel settore e capaci di formare forza lavoro qualificata;
- favorire la propensione, specie giovanile, alla ricerca di opportunità nell'ambito delle attività artistico culturali;
- approfondire l'integrazione fra settore culturale e settore dell'accoglienza turistica;
- associare alla conservazione del patrimonio l'offerta di servizi culturali e di accoglienza turistica;
- rispondere in termini adeguati all'alta domanda potenziale dei residenti;
- catturare nuovi mercati nazionali e internazionali del segmento del turismo culturale, anche attraverso accordi di partenariato con le altre città

dell'antico territorio dei Gonzaga (tra le quali spicca quella della città di Guastalla);

- integrare le istituzioni culturali alle reti e ai circuiti nazionali, europei e internazionali della produzione culturale, come l'adesione al Comitato Mozart Ways;
- promuovere le professionalità e le eccellenze artistiche nell'ambito dell'arte e spettacolo nazionali e internazionali;
- realizzare azioni di promozione e di divulgazione tra i soggetti pubblici e privati che si occupano di cultura attraverso l'invio di materiale a mailing-list di associazioni delle regioni limitrofe e della Lombardia;
- partecipare al Salone BBCC di Venezia con un'immagine dell'offerta culturale ben riconoscibile;
- partecipare con le Attività Produttive, MN Expo e l'imprenditoria locale a manifestazioni fieristiche di settore nazionali e internazionali.

Alla luce delle suddette considerazioni, le principali iniziative che la Direttrice di sviluppo turistico-culturale in questione si propone di promuovere sono, pertanto, le seguenti:

- favorire una politica dell'accoglienza;
- incentivare e far crescere la cultura dell'accoglienza, favorendo percorsi formativi per gli addetti ai lavori, pubblici e privati;
- costituzione (già in corso) del laboratorio di "progettazione partecipata" per una collaborazione costante con tutte le categorie economiche e sociali interessate, utile a programmare interventi condivisi sul marketing urbano, la promozione della città e gli interventi strategici per la città;
- limitazione di nuovi grandi strutture commerciali nel territorio del sito e regolamentazione degli orari e delle aperture domenicali;
- incentivare strutture di accoglienza per il turismo giovanile (ostello per la gioventù, area attrezzata per campeggi già comprese nel piano triennale delle opere pubbliche);
- potenziare la collaborazione con i tour operator e le agenzie di "incom-ing" per la predisposizione di pacchetti turistici in grado di attrarre nuovi segmenti di turisti sul sito candidato: partendo dal collegamento con altre realtà turistiche (Verona, bacino del Garda, ecc.) e potenziando le sinergie che già esistono (Circuito Città d'arte della Pianura Padana, Sistema del Po di Lombardia);
- potenziamento della comunicazione del "sistema Mantova" per favorire l'identificazione di Mantova come epicentro di un territorio del "buon vivere": allo scopo è importante potenziare la sinergia con la Provincia di Mantova relativamente alla costituzione dell'Ufficio di Informazione ed Accoglienza Turistica del capoluogo;
- consolidamento delle manifestazioni fieristiche e promozione di nuove

- iniziative legate alla promozione economica, produttiva e turistica del territorio mantovano (Mantovaexpo);
- istituzione tavolo tecnico con le associazioni sulle problematiche del settore;
- istituzione della “Mantegna-card” in occasione del grande evento del 2006.

In conclusione alcune tra le principali attività previste nel Piano di Valorizzazione (di cui al successivo *Cap. 4.3*) per lo sviluppo turistico-culturale del sito sono le seguenti:

- REALIZZAZIONE DEL PROGETTO DI VALORIZZAZIONE DEL CENTRO STORICO DI MANTOVA DENOMINATO “IL PERCORSO MONUMENTALE”.
- REALIZZAZIONE DEL PROGETTO DI VALORIZZAZIONE DELLE “MURA RINASCIMENTALI” DI SABBIONETA.
- IMPLEMENTARE E PROMUOVERE UN SISTEMA MUSEALE INTEGRATO “MANTOVA-SABBIONETA”.
- ORGANIZZARE E PROMUOVERE UN CIRCUITO TEATRALE INTEGRATO “MANTOVA-SABBIONETA”.
- ORGANIZZARE E PROMUOVERE LA DIFFUSIONE DI ITINERARI “GONZAGHESCHI” FRA MANTOVA E LE PICCOLE CAPITALI (SABBIONETA, GUASTALLA, NOVELLARA, REVERE, ECC.).
- REALIZZARE E FAVORIRE L’UTILIZZO DELLA “MANTOVA-SABBIONETA CARD”.

3.2.3 *Direttrice di sviluppo naturale-paesaggistico ed enogastronomica*

La Direttrice di sviluppo incentrata sulle risorse naturali e paesaggistiche risponde alla logica di potenziare il coinvolgimento di altri “asset” del territorio all’interno del processo allargato di valorizzazione del patrimonio storico-culturale ed architettonico.

Sviluppare un turismo di qualità legato ai patrimonio paesaggistico ambientale ed al settore del turismo “enogastronomico” integrandolo con l’ambito culturale, rappresenta non soltanto una fonte aggiuntiva di creazione di reddito e occupazione con inevitabili impatti positivi sociali, ma anche un’ulteriore opportunità per destagionalizzare i flussi, distribuendoli in maniera più razionale nel tempo e nello spazio.

In questo senso, infatti, i fattori su cui punta la Direttrice di sviluppo naturale-paesaggistica-enogastronomica sono i seguenti:

1. La NATURA in virtù degli scenari paesaggistici fortemente evocativi del territorio in questione come il fiume Po, il Mincio, i Laghi della città di Mantova, le colline moreniche, le aree naturali e le oasi protette, i Parchi di rilevanza internazionale.
2. L’ENOGASTRONOMIA dal momento che la qualità e la notorietà raggiunte da numerosi prodotti tipici mantovani, gli standard della ristora-

zione locale, le ormai numerose manifestazioni espositive di successo finalizzate alla valorizzazione del patrimonio agro-alimentare (come “Mille e due formaggi”, “Salami e salumi”, ecc.) identificano Mantova come potenziale meta d’elezione del turismo enogastronomico.

1. AMBIENTE E NATURA In ambito strettamente naturalistico, il territorio mantovano detiene come “asset” qualificanti il proprio territorio naturale dal quale far partire la Direttrice di sviluppo naturale-paesaggistica:

- due Siti di Importanza Comunitaria (SIC): la *Riserva Naturale delle Valli del Mincio*, nella porzione nord occidentale del Lago Superiore – che peraltro è riconosciuta anche come Zona di Protezione Speciale (ZPS) – e la *Riserva Naturale della Vallazza* a valle del Lago Inferiore (i cui dettagli descrittivi sono riportati nel precedente *Cap. 2.1.3*).

Accanto ai Siti di Importanza Comunitaria (SIC) ed alle Zone di Protezione Speciale (ZPS), sono presenti altre importanti risorse ai fini dello sviluppo della Direttrice naturale-paesaggistica quali in particolare quelli di seguito riportati.

- Il *Parco Regionale del Mincio* che oltre a comprendere le suddette due Riserve ricomprende la Riserva Regionale di “*Castellaro Lagusello*” (anch’essa riconosciuta quale Sito di Importanza Comunitaria) e la riserva statale di “*Bosco della Fontana*”. Comprende inoltre un’area che, dal basso Garda al Po, si snoda attraverso i territori collinari dell’Alto Mantovano e fino alla grande pianura e dove si sovrappongono testimonianze storiche come i castelli e le fortificazioni medioevali o scaligere dell’arco Morenico, i territori di caccia e i palazzi dei duchi di Mantova, le imprese di regolazione idraulica dei laghi realizzate dal Pitentino o gli “ascensori d’acqua” delle conche di navigazione, le testimonianze etrusche del Forcello o quelle preistoriche di Castellaro Lagusello. Stratificazioni storiche che si riflettono nel paesaggio lungo i meandri del Mincio, attraverso il quale si incontrano oasi e zone umide di importanza internazionale, con canneti e vegetazione acquatica che offrono riparo a centinaia di specie di uccelli, boschi umidi, prati stabili. Sono pertanto questi gli scenari che si incontrano nel Parco del Mincio: natura, cultura, arte e storia.
- La Riserva Naturale Orientata del *Bosco della Fontana* i cui 223 ettari di alberi d’alto fusto e di folta vegetazione creano l’habitat ideale alla fauna, che comprende, con le tantissime varietà di uccelli stanziali o di passo, cinghiali, tassi, faine, puzzole, donnole, scoiattoli. Straordinarie quindi le opportunità di *birdwatching* (l’osservazione degli uccelli) alle quali, con iniziative mirate, si può aggiungere *insect-*

watching, scoprire la vita degli insetti del bosco. Al centro della foresta, visitabile soltanto a piedi, l'elegante palazzina di caccia con 4 torri angolari, (Antonio Maria Viani, 1595), circondata dal rio Begotta. Antica riserva di caccia dei Gonzaga, il Bosco è ora Riserva naturale orientata biogenetica, governata dal Corpo Forestale dello Stato che sta attuando un complesso progetto di ritorno delle specie arboree autoctone.

- Il *Parco Periurbano* che interessa in particolare le aree che si estendono in sponda destra dei Laghi, dall'abitato di Belfiore fino a Porto Catena (Laghi Superiore, di Mezzo ed Inferiore), ed, in sponda sinistra, dall'abitato di Cittadella fino a Via Brennero (Lago di Mezzo ed Inferiore).
- La *Foresta di Pianura della Carpaneta* a forte valenza multifunzionale dal momento che la stessa (realizzata all'interno dell'azienda agroforestale della Carpaneta) riassume in se diverse caratteristiche ed in particolare le seguenti:
 - un'ampia zona a "riserva biogenetica" all'interno della quale, in collaborazione con istituti di ricerca, si è collezionato il materiale genetico delle diverse popolazioni di *Quercus pedunculata* dell'area padana per rifondare una nuova popolazione ad alto valore biogenetico;
 - il Parco di Arlecchino, area ricreativa e ludica all'interno del Bosco Virgiliano;
 - il Parco di Virgilio, in collaborazione con l'Accademia Nazionale Virgiliana, in cui sono rappresentate, nelle forme del territorio e della vegetazione, la vita e le opere dello scrittore mantovano;
 - il Parco dedicato all'"Uomo che piantava gli alberi", che, sulla base della suggestione del racconto di Jean Giono, intende promuovere la conoscenza delle iniziative e delle motivazioni culturali, etiche, ecologiche che fondano nel mondo le attività di riforestazione, con uno sguardo al significato dell'albero nelle civiltà del tempo;
 - le aree destinate alla riqualificazione del paesaggio agrario tradizionale, progettate sulla base di ricerche storiografiche sul paesaggio rurale mantovano.

2. ENOGASTRONOMIA E PRODOTTI TIPICI LOCALI L'enogastronomia negli ultimi anni ha assunto un rilievo molto più forte nell'ambito dell'economia italiana e internazionale. Il mantovano sia per la presenza di prodotti di qualità sia per la percezione diffusa della qualità della vita, determinata da un contesto unico di raccordo equilibrato tra Centri Storici e contesti ambientali e naturalistici integri, ha una forte propensione

attrattiva verso il turismo enogastronomico. La specificità del turismo nell'ambito del settore enogastronomico è da individuare nella capacità di selezionare le rilevanze emergenti tra i prodotti tipici di qualità (le eccellenze) e promuovere il territorio attraverso la loro valorizzazione.

Per quanto riguarda l'ottica specifica del turismo, la valorizzazione dei prodotti tipici è allo stesso tempo una qualificazione dell'offerta e delle capacità attrattive, una modalità di promozione della conoscenza, di stimolazione del consumo, di commercializzazione in loco e di utilizzazione diffusa nella ristorazione.

La volontà di migliorare l'offerta territoriale del Mantovano, soprattutto per quanto concerne il comparto dei prodotti tipici locali, in particolare quelli enogastronomici rappresenta uno degli obiettivi strategici date le favorevoli caratteristiche del territorio (così come peraltro già promosso da iniziative in essere quale è in particolare "*La Strade dei Vini e dei Sapori Mantovani*"). La qualità legata al patrimonio di biodiversità italiano è oggi uno dei principali pilastri che sostengono il *made in Italy*, assicurando un vantaggio competitivo d'immagine che coinvolge molteplici settori. In ambito agro-alimentare il cuore della crescita è legato alla riscoperta del legame con il territorio, come confermato dai dati di crescita delle produzioni di qualità a livello nazionale.

L'intera area del mantovano si presta ad applicare il concetto di qualità non più ad un singolo processo produttivo o ad un sola realtà territoriale ma ad ambiti più vasti, arrivando a realizzare un *Sistema di Qualità Globale*. La realizzazione di un Sistema di Qualità Globale rappresenta quindi la risposta naturale per ancorare la crescente domanda di prodotti e servizi di qualità a parametri, standard, metodi e processi strutturati e controllabili con il conseguente vantaggio competitivo sul mercato del turismo, dei servizi e delle produzioni tipiche locali. Prioritariamente l'applicazione del Sistema di Qualità potrà investire i segmenti dei prodotti tipici e dell'enogastronomia che già hanno assunto un elevato status di eccellenza rispetto al tema della qualità.

Al fine di trasferire il Sistema di Qualità all'interno della direttrice di sviluppo occorre realizzare alcune azioni propedeutiche ed in particolare:

- realizzare un quadro conoscitivo capillare dello status quo delle produzioni tipiche locali e delle relative dinamiche territoriali al fine di definire i percorsi, gli strumenti e le misure di valorizzazione;
- definire gli standard di qualità nei settori specifici prodotti enogastronomici tipici;
- realizzare le iniziative individuate per la valorizzazione dei prodotti enogastronomici tipici (fiere del gusto, circuiti agroalimentari, ecc.);
- aumentare lo standard qualitativo del materiale promozionale;

- integrare le politiche e le strategie di Qualità Globale nel piano di marketing territoriale previsto per il sistema territoriale mantovano (tra i quali, la creazione del marchio territoriale legato alla certificazione Unesco e l'utilizzo del veicolo promozionale e commerciale svolto dal Portale web). Il veicolo internet è uno strumento efficace di penetrazione dei mercati nazionali ed internazionali in una fascia di domanda contraddistinta da capacità di spesa elevate e naturalmente portata verso acquisti di nicchia e di alta qualità. Inoltre, valorizzare il complesso di prodotti tipici che caratterizza la tradizione enogastronomica del mantovano significa prevedere l'inserimento dei prodotti enogastronomici locali all'interno di un "Sistema di Qualità Globale" che potrebbe essere allargato anche all'offerta turistico-ricettiva sia attraverso il potenziamento, che l'adeguamento in termini di standard qualitativi delle strutture esistenti;
- realizzare interventi ad hoc di riqualificazione dell'offerta turistica legata al comparto dei prodotti tipici e enogastronomici;
- costituire un apposito comitato di controllo e certificazione sul rispetto del Sistema di Qualità Globale, ente capace di esercitare un'azione di sorveglianza rispetto ai comportamenti dei soggetti pubblici e privati attivi sul territorio.

La realizzazione di tali interventi non solo è teso a sostenere il settore della produzione agro-alimentare di qualità e dei prodotti tipici locali, facendoli conoscere ed apprezzare ai visitatori e rivalutandone il consumo a livello locale ed internazionale per ampliarne il mercato, ma vuole proporsi allo stesso tempo come strumento per mettere in grado il consumatore di saper riconoscere e valutare prodotti e alimenti sulla base di metodiche e tecniche condivise e riconosciute e trasmettere elementi di conoscenza e di abilità tradizionali nella preparazione degli alimenti tipici fornendo informazioni e tecniche necessarie per l'elaborazione e la degustazione. Il territorio mantovano si presenta come un vero giacimento di prodotti di qualità, di specialità gastronomiche (quali ad es. il grana padano, il parmigiano reggiano, le diverse tipologie di salumi mantovani, il tartufo mantovano, la pera ed il melone mantovano, i risi mantovani, ecc.) e di vini eccelsi (quali ad es. il Lambrusco mantovano od il Garda Colli mantovani).

Pertanto, è ipotizzabile lo sfruttamento di tali risorse a partire dalla istituzione di una *Rete di Centri di Degustazione* diffusa nel territorio, la quale dovrà prevedere:

- sale di degustazione dei prodotti tipici locali soggetti al Sistema di Qualità;
- sale di esposizione e di vendita di tutte le specialità tipiche locali soggetti al Sistema di Qualità;

- centri di ricerca e documentazione della memoria del gusto, dei prodotti e delle loro preparazioni tradizionali.

La suddetta Rete potrà, peraltro, collocarsi nell'ambito di altre iniziative già avviate sulle stesse tematiche ed in particolare con l'iniziativa promossa a livello regionale dalla Associazione "Strada dei vini e sapori mantovani" che persegue i seguenti scopi:

- incentivare lo sviluppo economico mediante la promozione di un'offerta turistica integrata costruita sulla qualità dei prodotti e dei servizi;
- valorizzare e promuovere in senso turistico le produzioni vitivinicole ed agricole, le attività agroalimentari, la produzione di specialità enogastronomiche e le produzioni dell'economia ecocompatibile;
- valorizzare le attrattive naturalistiche, storiche, culturali ed ambientali presenti sul percorso della Strada;
- promuovere lo sviluppo di una moderna imprenditorialità, capace e motivata, attraverso la formazione e l'aggiornamento professionale;
- garantire agli associati l'informazione di base sugli adempimenti prescritti dalle norme in vigore per l'esercizio della specifica attività od occorrenti per l'adeguamento agli standards di qualità, definiti ed approvati dall'Associazione;
- esercitare un'azione di controllo sulla rispondenza delle situazioni aziendali e produttive agli standards minimi di qualità;
- svolgere attività di studio e di ricerca per il perseguimento degli scopi sociali;
- diffondere l'immagine e la conoscenza della Strada attraverso iniziative promozionali, campagne di informazione, gestione di centri di informazione, azioni di commercializzazione ed attività di rappresentanza nell'ambito di manifestazioni ed iniziative fieristiche;
- pubblicare materiale promozionale e divulgativo atto alla maggiore diffusione della conoscenza della Strada.

È inoltre da sottolineare, che le Fiere di promozione enogastronomica nate nel mantovano negli ultimi anni hanno dato vita a costanti flussi di visitatori/spettatori nei periodi interessati dalle manifestazioni; ciò contribuisce a rafforzare e promuovere l'immagine dell'intero sistema mantovano sia riguardo agli aspetti enogastronomici che rispetto alle attrazioni di natura ricreativo-culturale. In particolare i principali festival, mostre, fiere ed eventi ricorrenti di richiamo regionale e nazionale attualmente organizzati nel mantovano sono i seguenti:

- *Mille e due formaggi*;
- *Il pane, i suoi luoghi, le sue città*;
- *Salami e salumi*;
- *Festivaletteratura*;

- *Mantova Musica Festival*;
- *Festival TEATRO*;
- *Segni d'Infanzia*;
- *Grandi mostre a Palazzo Te*.

A queste, va aggiunta l'opportunità di un raccordo con altre iniziative che si svolgono a livello provinciale come la Fiera Millenaria di Gonzaga e la manifestazione enogastronomica avviata nel 1997 dal Comune di Guastalla. Si tratta di *Piante e Animali Perduti* che, nell'ultimo week-end di settembre, rappresenta un appuntamento di qualità riconosciuto in ambito nazionale ed internazionale quale rassegna dei prodotti tipici e della biodiversità. Questa rassegna annuale, che nel 2007 giungerà all'undicesima edizione, può rappresentare una vetrina dei prodotti tipici dell'area gonzaghese, organizzando al proprio interno una specifica sezione ad essi dedicata.

In conclusione alcune tra le principali attività previste nel Piano di Valorizzazione (di cui al successivo *Cap. 4.3*) per lo sviluppo naturale-paesaggistico ed enogastronomico del sito sono le seguenti:

- FAVORIRE IL TURISMO SPORTIVO-RICREATIVO, VALORIZZANDO LA RISORSA "MINCIO".
- FAVORIRE IL TURISMO AMBIENTALE-PAESAGGISTICO, VALORIZZANO LA RISERVE, I PARCHI E LE FORESTE DI ALTISSIMO PREGIO PRESENTI SUL TERRITORIO.
- ORGANIZZARE E PROMUOVERE UN "SISTEMA DI QUALITA' GLOBALE" RELATIVO ALLA PRODUZIONE ENOGASTRONOMICA DEI PRODOTTI TIPICI LOCALI.
- FAVORIRE GLI ITINERARI ENOGASTRONOMICI, VALORIZZANDO ANCHE LE INIZIATIVE PROMOSSE A LIVELLO REGIONALE, ED ATTUALMENTE IN ESSERE, QUALE IN PARTICOLARE LA "STRADA DEI VINI E SAPORI MANTOVANI".
- CONSOLIDARE E PROMUOVERE NUOVE EVENTI FIERISTICI E CULTURALI DI RICHIAMO REGIONALE, NAZIONALE E INTERNAZIONALE AL FINE DI VALORIZZARE APPIENO L'IMMAGINE DEL TERRITORIO.

4

I PIANI DI SETTORE

4.1

Piano "A" - Piano della Conoscenza

4.2

Piano "B" - Piano della Tutela e della Conservazione

4.3

*Piano "C" - Piano di Valorizzazione del Patrimonio culturale,
ambientale e socio-economico*

4.4

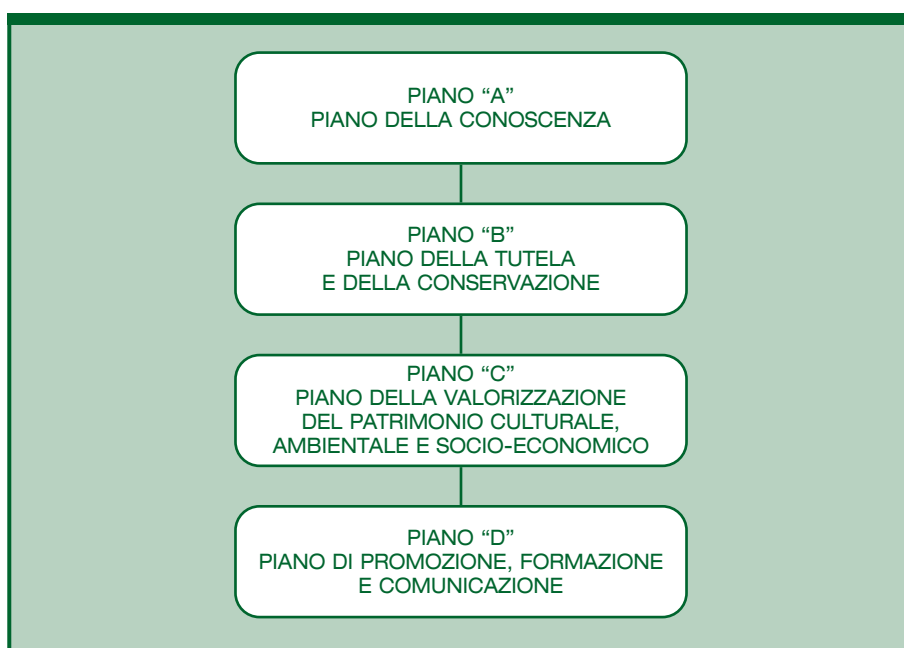
Piano "D" - Piano di Promozione, Formazione e Comunicazione

4.5

Analisi sulla ricerca di fondi a livello istituzionale e territoriale

4. I PIANI DI SETTORE









Alla luce delle analisi della situazione attuale e delle relative Diretrici di Sviluppo sin qui effettuate, vengono di seguito analiticamente illustrate le singole attività unitamente alle relative “Scheda Azione” (dove sono riportate nel dettaglio le specifiche iniziative programmate con la relativa tempistica) che il Piano di Gestione dovrà perseguire nell’ambito dei seguenti quattro Piani di Settore.











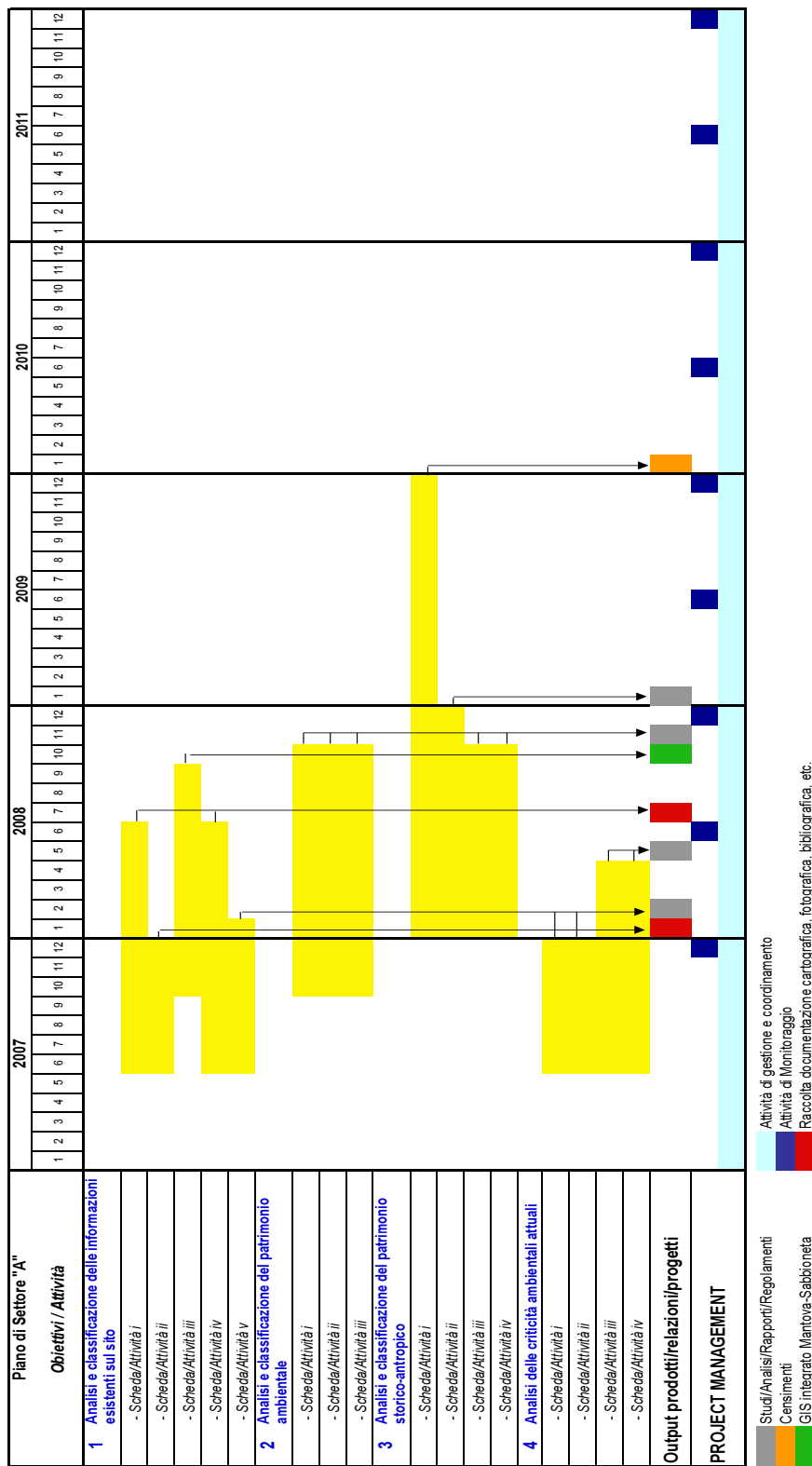
N.B.: Tali piani sono schematizzati nelle Tabelle di seguito riportate, dove sono riepilogate tutte le singole iniziative programmate nel Piano di Gestione con l’indicazione dei soggetti coinvolti, a vario titolo, per ciascuna delle medesime azioni unitamente alla relativa tempistica rappresentata nei singoli Diagrammi di Gantt.

LEGENDA - SOGGETTI COINVOLTI	
■ Comune di Mantova	■ Provincia di Mantova
■ Comune di Sabbioneta	■ Istituzioni Ecclesiastiche e Religiose Università e centri di ricerca
■ Comune di Guastalla e gli altri centri "gonzagheschi"	■ Parco del Mincio
■ Ministero BBCCAA - Direzione Regionale per i BBCCPP della Lombardia - Ministero dell'Ambiente - Altre Istituzioni Culturali	■ Associazioni di Categoria - CCIAA - IAT Associazioni ambientaliste e culturali
■ Regione Lombardia	■ Privati

4.1 PIANO "A" - PIANO DELLA CONOSCENZA

OBIETTIVI	ATTIVITÀ
1. ANALISI E CLASSIFICAZIONE DELLE INFORMAZIONI ESISTENTI SUL SITO	<p>i) Raccolta della documentazione cartografica, iconografica e fotografica del sito.</p> <p></p> <p>ii) Raccolta della documentazione bibliografica, archivistica e statistica esistente.</p> <p></p> <p>iii) Aggiornamento del GIS del Comune di Mantova e sua integrazione con i dati del sito nel suo insieme (Mantova e Sabbioneta).</p> <p></p> <p>iv) Promozione di una campagna fotografica sistematica finalizzata ad identificare le possibili situazioni di rischio e la documentazione sistematica dello stato dei luoghi.</p> <p></p> <p>v) Rilevo del tessuto viario e dei manti di strada, piazze, ecc.</p> <p></p>
2. ANALISI E CLASSIFICAZIONE DEL PATRIMONIO AMBIENTALE	<p>i) Aggiornamento ed integrazione degli studi sul sistema ambientale dell'area del sito nonché definizione del Regolamento di gestione ed uso del verde pubblico e privato.</p> <p></p> <p>ii) Aggiornamento ed integrazione degli studi sul sistema faunistico, vegetazionale e boschivo nelle riserve naturali della Valle del Mincio e della Vallazza e nel "Parco Periurbano".</p> <p></p> <p>iii) Implementazione ed aggiornamento del SIT con banca dati verde in manutenzione all'Ente rilevato mediante strumentazione GPS.</p> <p></p>

OBIETTIVI	ATTIVITÀ
3. ANALISI E CLASSIFICAZIONE DEL PATRIMONIO STORICO-ANTROPICO	<p>i) Approfondimento e completamento di attività di censimento del patrimonio artistico (beni mobili ed immobili) del sito, con particolare riferimento ai luoghi "Gonzagheschi".</p> 
	<p>ii) Aggiornamento e approfondimento degli studi sui centri storici ed il loro patrimonio architettonico soprattutto ripercorrendo i principali itinerari della testimonianza della signoria dei Gonzaga (Mantova e Sabbioneta, Guastalla, Novellara, Revere, ecc.).</p> 
	<p>iii) Aggiornamento analisi e censimento delle attività agricole e produzioni tipiche artigianali.</p> 
	<p>iv) Approfondimento analisi e censimento sugli eventi e tradizioni culturali tipiche del territorio nonché delle reti storiche viarie e ferroviarie e sui relativi manufatti di servizio.</p> 
4. ANALISI DELLE CRITICITÀ AMBIENTALI ATTUALI	<p>i) Aggiornamento analisi e studi sul rischio idrogeologico-geomorfologico e geologico-tecnico alle normative vigenti.</p> 
	<p>ii) Aggiornamento analisi e studi sul rischio sismico e verifica/monitoraggio delle procedure normative vigenti.</p> 
	<p>iii) Collaborazione con il Ministero dell'Ambiente per la caratterizzazione (ex DM 471/99) del fondale dei Laghi di Mezzo, Inferiore e Vallazza.</p> 
	<p>iv) Accordo di programma con il Ministero dell'Ambiente per l'utilizzo dei fondi finanziaria 2007 ed eventualmente fondi "danno ambientale" ex Enichem, per caratterizzazione aree pubbliche inserite nel sito nazionale inquinato.</p> 



PIANO "A" PIANO DELLA CONOSCENZA**Obiettivo 1** Analisi e classificazione delle informazioni esistenti sul sito**Attività I** Raccolta della documentazione cartografica, iconografica e fotografica del sito

DEFINIZIONE	Attività di raccolta della documentazione cartografica, iconografica e fotografica del sito.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione ad oggi esistente; - Censimento delle aree di rilevanza storico-culturale; - Censimento delle aree naturalistiche-paesaggistiche; - Catalogazione materiale acquisito.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Regione Lombardia - Provincia di Mantova
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali e provinciali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 6 mesi. Catalogazione ed archiviazione: 6 mesi.
RISULTATI ATTESI	Definizione puntuale della conoscenza del sito in materia di documentazione cartografica, iconografica e fotografica.
INDICATORI DI RISULTATO	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. documentazione cartografica acquisita/censita. - Nr. documentazione iconografica acquisita/censita. - Nr. documentazione fotografica acquisita/censita. <p>Periodo di valutazione finale: 12 mesi. Monitoraggio: trimestrale.</p>

PIANO "A" PIANO DELLA CONOSCENZA**Obiettivo 1 Analisi e classificazione delle informazioni esistenti sul sito****Attività I Raccolta della documentazione bibliografica, archivistica e statistica esistente**

DEFINIZIONE	Attività di raccolta della documentazione bibliografica, archivistica e statistica esistente.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione ad oggi esistente; - Attività di monitoraggio raccolta; - Catalogazione e archiviazione dati.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Ministero BB.CC.AA. / Direzione BB.CC.PP Lombardia - Regione Lombardia - Provincia di Mantova
RISORSE UMANE COINVOLTE	<ul style="list-style-type: none"> - Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti; - Risorse finanziarie; - Risorse pubbliche (comunali, regionali e provinciali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 3 mesi. Catalogazione e archiviazione: 3 mesi.
RISULTATI ATTESI	Definizione puntuale della conoscenza del sito in materia bibliografica, archivistica e statistica.
INDICATORI DI RISULTATO	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. documentazione bibliografica acquisita/censita. - Nr. documentazione archivistica e statistica acquisita/censita. <p>Periodo di valutazione finale: 6 mesi. Monitoraggio: trimestrale.</p>

PIANO "A"	PIANO DELLA CONOSCENZA
Obiettivo 1	Analisi e classificazione delle informazioni esistenti sul sito
Attività III	Aggiornamento del GIS del Comune di Mantova e sua integrazione con i dati del sito nel suo insieme (Mantova e Sabbioneta)

DEFINIZIONE	<p>Attività finalizzata ad implementare un Sistema Informativo Territoriale realizzato in una banca dati informatizzata su base GIS (Geographical Information System) unico per il sito nel suo insieme (Mantova-Sabbioneta) in grado di collegare i numerosi e diversi dati relativi alla localizzazione geografica di ogni elemento (ambientale, storico, artistico, territoriale, ecc.) presente sul sito e sulla buffer zone. In particolare partendo dall'attuale GIS del Comune di Mantova si dovrà pervenire ad un Sistema Informativo unico ed integrato anche con l'area di Sabbioneta per:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le emergenze storico-archeologiche censite sulla base delle notizie edite o fornite da enti pubblici territoriali di competenza; - i tracciati della viabilità storica; - i sistemi di beni archeologici e storico-culturali; - le aree di rischio storico-archeologico.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Geo-referenziazione delle aree del sito (Mantova e Sabbioneta); - Creazione di un sistema di monitoraggio e di controllo; - Definizione dei tracciati della viabilità storica; - Censimento dei sistemi di beni storico-culturali; - Censimento delle aree di rischio storico-archeologico.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Provincia di Mantova
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE TECNOLOGICHE	Realizzazione di un equipaggiato laboratorio GIS.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attivazione del Laboratorio GIS: 4 mesi. Acquisizione dei dati georeferenziati: 6 mesi. Implementazione del Sistema: 2 mesi.
RISULTATI ATTESI	Creazione di un integrato sistema GIS (Mantova e Sabbioneta).
INDICATORI DI RISULTATO	<p>Qualità, precisione e rintracciabilità dell'informazione. Adozione GIS unico per il sito.</p> <p>Periodo di valutazione finale: 12 mesi. Monitoraggio: trimestrale.</p>

PIANO "A" PIANO DELLA CONOSCENZA**Obiettivo 1** **Analisi e classificazione delle informazioni esistenti sul sito****Attività IV** **Promozione di una campagna fotografica sistematica finalizzata ad identificare le possibili situazioni di rischio e la documentazione sistematica dello stato dei luoghi**

DEFINIZIONE	Attività di promozione di una campagna fotografica sistematica finalizzata ad identificare le possibili situazioni di rischio e la documentazione sistematica dello stato dei luoghi.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione ad oggi esistente; - Attività di promozione fotografica; - Archiviazione sistematica dello stato dei luoghi.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali e provinciali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 6 mesi. Catalogazione e archiviazione: 6 mesi.
RISULTATI ATTESI	Definizione puntuale campagna fotografica finalizzata a identificare le possibili situazioni di rischio documentare sistematicamente lo stato dei luoghi.
INDICATORI DI RISULTATO	Nr. Fotografia effettuate/acquisite. Periodo di valutazione finale: 12 mesi. Monitoraggio: trimestrale.

PIANO "A" PIANO DELLA CONOSCENZA**Obiettivo 1** Analisi e classificazione delle informazioni esistenti sul sito**Attività V** Rilevo del tessuto vario e dei manti di strade, piazze, ecc.

DEFINIZIONE	Attività finalizzata al rilievo del tessuto viario e dei manti di strada, piazze, ecc. del sito (Mantova e Sabbioneta).
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione ad oggi esistente; - Attività di rilievo sui siti di interesse; - Stesura Rapporti e archiviazione sistematica dello stato dei luoghi.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali e provinciali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 1 mese. Attività di rilievo: 6 mesi. Stesura Rapporto, catalogazione e archiviazione dati: 1 mese.
RISULTATI ATTESI	Definizione puntuale campagna fotografica finalizzata a identificare le possibili situazioni di rischio documentare sistematicamente lo stato del tessuto viario del sito.
INDICATORI DI RISULTATO	Nr. Fotografia effettuate/acquisite. Periodo di valutazione finale: 82 mesi. Monitoraggio: trimestrale.

PIANO "A"	PIANO DELLA CONOSCENZA
Obiettivo 2	Analisi e classificazione del patrimonio ambientale
Attività 1	Aggiornamento e integrazione degli studi sul sistema ambientale dell'area del sito nonché definizione del Regolamento di gestione ed uso del verde pubblico e privato

DEFINIZIONE	Attività di aggiornamento ed integrazione degli studi sul sistema ambientale dell'area del sito nonché definizione del Regolamento di gestione ed uso del verde pubblico e privato.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione ad oggi esistente; - Attività di analisi e ricerca sul sistema ambientale; - Implementazione aggiornamento studi; - Definizione Regolamento di Gestione.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Ministero BB.CC.AA. / Direzione BB.CC.PP Lombardia - Regione Lombardia - Provincia di Mantova
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	<ul style="list-style-type: none"> - Risorse pubbliche (comunali, regionali e provinciali); - Risorse comunitarie (Agenda 21 e LIFE +).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 4 mesi. Implementazione e aggiornamento Studi: 6 mesi. Stesura Regolamento di Gestione: 2
RISULTATI ATTESI	Definizione puntuale della conoscenza del sistema ambientale dell'area del sito.
INDICATORI DI RISULTATO	<p>Nr. studi censiti. Relazioni/analisi realizzate. Regolamento di Gestione.</p> <p>Periodo di valutazione finale: 12 mesi. Monitoraggio: trimestrale.</p>

PIANO "A"	PIANO DELLA CONOSCENZA
Obiettivo 2	Analisi e classificazione del patrimonio ambientale
Attività 1	Aggiornamento e integrazione degli studi sul sistema faunistico e vegetativo nell'ambito delle riserve naturali della Valle del Mincio e della Vallazza

DEFINIZIONE	Attività di aggiornamento ed integrazione degli studi sul sistema faunistico e vegetazionale nell'ambito delle riserve naturali della Valle del Mincio e della Vallazza.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione ad oggi esistente; - Attività di analisi e ricerca sul sistema faunistico; - Implementazione aggiornamento studi.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Parco del Mincio - Regione Lombardia - Provincia di Mantova - Associazioni di Categoria (ambientaliste)
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	<ul style="list-style-type: none"> - Risorse pubbliche (comunali, regionali e provinciali) - Risorse comunitarie (Agenda 21 e LIFE +).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 4 mesi. Implementazione e aggiornamento Studi: 8 mesi.
RISULTATI ATTESI	Definizione puntuale della conoscenza del sistema faunistico nell'ambito dell'area del sito.
INDICATORI DI RISULTATO	<p>Nr. studi censiti. Relazioni/analisi realizzate.</p> <p>Periodo di valutazione finale: 12 mesi. Monitoraggio: trimestrale.</p>

PIANO "A" PIANO DELLA CONOSCENZA**Obiettivo 2 Analisi e classificazione del patrimonio ambientale****Attività III Implementazione ed aggiornamento del SIT con banca dati verde in manutenzione all'Ente rilevato mediante strumentazione GPS**

DEFINIZIONE	Attività finalizzata all'implementazione ed all'aggiornamento del Sistema Informativo Territoriale (SIT) integrato per il sito nel suo complesso (Mantova e Sabbioneta) con banca dati verde in manutenzione all'Ente rilevato mediante strumentazione GPS.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione ad oggi esistente; - Attività di analisi e ricerca dati sul verde; - Implementazione aggiornamento del SIT unico per tutta l'area del sito.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Parco del Mincio - Regione Lombardia - Provincia di Mantova - Associazioni di Categoria (ambientaliste)
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali e provinciali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 4 mesi. Implementazione e aggiornamento SIT: 8 mesi.
RISULTATI ATTESI	Aggiornamento SIT.
INDICATORI DI RISULTATO	<p>Nr. studi censiti. Relazioni/analisi realizzate. Adozione e buona funzionalità del SIT.</p> <p>Periodo di valutazione finale: 12 mesi. Monitoraggio: trimestrale.</p>

PIANO "A"	PIANO DELLA CONOSCENZA
Obiettivo 3	Analisi e classificazione del patrimonio storico-antropico
Attività I	Approfondimento e completamento di attività di censimento del patrimonio artistico (beni mobili ed immobili) del sito, con particolare riferimento ai luoghi "Gonzagheschi"

DEFINIZIONE	Attività di approfondimento e completamento di attività di censimento del patrimonio artistico (beni mobili ed immobili) del sito, con particolare riferimento ai luoghi "Gonzagheschi".
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione ad oggi esistente; - Pianificazione attività di censimento; - Attività di censimento sul campo; - Catalogazione e archiviazione dati.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Ministero BB.CC.AA. / Direzione BB.CC.PP Lombardia - Istituzioni Ecclesiastiche e Religiose / Università
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali e provinciali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 2 mesi. Pianificazione attività di censimento: 2 gg. Attività di censimento sul campo: 16 mesi. Catalogazione e archiviazione dati: 4 mesi.
RISULTATI ATTESI	Definizione puntuale del censimento del patrimonio artistico (beni mobili ed immobili), con particolare riferimento ai luoghi "Gonzagheschi", nell'ambito dell'area del sito.
INDICATORI DI RISULTATO	<p>Nr. studi/documentazione patrimonio artistico (beni mobili e immobili) censito. Cataloghi e Ricerche realizzate.</p> <p>Periodo di valutazione finale: 24 mesi. Monitoraggio: semestrale.</p>

PIANO "A"	PIANO DELLA CONOSCENZA
Obiettivo 3	Analisi e classificazione del patrimonio storico-antropico
Attività II	Aggiornamento e approfondimento degli studi sui centri storici ed il loro patrimonio architettonico soprattutto ripercorrendo i principali itinerari della testimonianza della signoria dei Gonzaga (Mantova e Sabbioneta, Guastalla, Novellara, Revere, ecc.)

DEFINIZIONE	Attività di aggiornamento ed approfondimento degli studi sui centri storici ed il loro patrimonio architettonico soprattutto ripercorrendo i principali itinerari della testimonianza della signoria dei Gonzaga (Mantova e Sabbioneta, Guastalla, Novellara, Revere, ecc.).
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione ad oggi esistente; - Pianificazione attività di censimento; - Attività di censimento sul campo; - Catalogazione e archiviazione dati.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Comune di Guastalla e centri minori - Ministero BB.CC.AA. / Direzione BB.CC.PP Lombardia - Istituzioni Ecclesiastiche e Religiose / Università - Istituto per i Beni Culturali della Regione Emilia Romagna
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali e provinciali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 2 mesi. Pianificazione attività di censimento: 1 g. Attività di censimento sul campo: 8 mesi. Catalogazione e archiviazione dati: 1 mese.
RISULTATI ATTESI	Definizione puntuale del censimento del patrimonio architettonico soprattutto ripercorrendo i principali itinerari della testimonianza del regno dei Gonzaga.
INDICATORI DI RISULTATO	<p>Nr. studi/documentazione centri storici e patrimonio architettonico censito. Cataloghi e Ricerche realizzate.</p> <p>Periodo di valutazione finale: 12 mesi. Monitoraggio: trimestrale.</p>

PIANO "A"	PIANO DELLA CONOSCENZA
Obiettivo 3	Analisi e classificazione del patrimonio storico-antropico
Attività II	Aggiornamento analisi e censimento delle attività agricole e produzioni tipiche artigianali

DEFINIZIONE	Attività di analisi e censimento delle attività agricole e produzioni tipiche artigianali.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione ad oggi esistente; - Pianificazione attività di censimento; - Attività di censimento sul campo; - Catalogazione e archiviazione dati.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Provincia di Mantova - Associazioni di Categoria
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali e provinciali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 2 mesi. Pianificazione attività di censimento: 1 g. Attività di censimento sul campo: 6 mesi. Catalogazione e archiviazione dati: 1 mese.
RISULTATI ATTESI	Definizione puntuale della conoscenza e censimento delle attività agricole e produzioni tipiche artigianali.
INDICATORI DI RISULTATO	Nr. studi/documentazione attività agricole e produzioni tipiche censite. Analisi/Studi realizzati. Periodo di valutazione finale: 10 mesi. Monitoraggio: trimestrale.

PIANO "A" PIANO DELLA CONOSCENZA**Obiettivo 3 Analisi e classificazione del patrimonio storico-antropico****Attività IV Approfondimento analisi e censimento sugli eventi e tradizioni culturali tipiche del territorio nonché delle reti storiche viarie e ferroviarie e sui relativi manufatti di servizio**

DEFINIZIONE	Attività di approfondimento analisi e censimento sugli eventi e tradizioni culturali tipiche del territorio nonché delle reti storiche viarie e ferroviarie e sui relativi manufatti di servizio.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione ad oggi esistente; - Pianificazione attività di censimento; - Attività di censimento sul campo in merito alle tradizioni e eventi culturali tipici del territorio nonché delle reti storiche viarie e ferroviarie e sui relativi manufatti di servizio; - Catalogazione e archiviazione dati.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Ministero BB.CC.AA. / Direzione BB.CC.PP Lombardia - Provincia di Mantova - Istituzioni Ecclesiastiche e Religiose / Università - Associazioni di Categoria (culturali)
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali e provinciali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 2 mesi. Pianificazione attività di censimento: 1 g. Attività di censimento sul campo: 6 mesi. Catalogazione e archiviazione dati: 1 mese.
RISULTATI ATTESI	Definizione puntuale e censimento sugli eventi e tradizioni culturali tipiche del territorio.
INDICATORI DI RISULTATO	Nr. studi/documentazione eventi/tradizioni tipiche del territorio. Analisi/Studi realizzati. Periodo di valutazione finale: 10 mesi. Monitoraggio: trimestrale.

PIANO "A"	PIANO DELLA CONOSCENZA
Obiettivo 4	Analisi delle criticità ambientali attuali
Attività I	Aggiornamento analisi e studi sul rischio idrogeologico-geomorfologico e geologico-tecnico alle normative vigenti

DEFINIZIONE	Attività di aggiornamento analisi e studi sul rischio idrogeologico-geomorfologico e geologico-tecnico alla normativa vigente nell'ambito degli studi già realizzati a livello regionale, provinciale e comunale.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione ad oggi esistente; - Attività di analisi e ricerca in materia di rischio idrogeologico-geomorfologico; - Attività di aggiornamento dello studio geologico-tecnico alla normativa vigente; - Implementazione aggiornamento studi.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Regione Lombardia - Provincia di Mantova
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali e provinciali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 1 mese. Pianificazione attività di censimento: 1 g. Attività di censimento sul campo: 4 mesi. Catalogazione e archiviazione dati: 1 mese.
RISULTATI ATTESI	Aggiornamento e realizzazione di studi sul rischio idrogeologico-geomorfologico.
INDICATORI DI RISULTATO	Nr. studi/ricerche su rischio idrogeologico-geomorfologico censiti. Analisi/Studi realizzati. Periodo di valutazione finale: 6 mesi. Monitoraggio: trimestrale.

PIANO "A" PIANO DELLA CONOSCENZA**Obiettivo 4 Analisi delle criticità ambientali attuali****Attività II Aggiornamento analisi e studi sul rischio sismico e verifica/monitoraggio delle procedure normative vigenti**

DEFINIZIONE	Attività di aggiornamento analisi e studi sul rischio sismico e verifica/monitoraggio delle procedure normative vigenti anche sulla base degli studi già realizzati a livello regionale, provinciale e comunale, quale ad esempio i Piani Civici.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione ad oggi esistente; - Attività di analisi e ricerca in materia di rischio sismico; - Implementazione aggiornamento studi.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Regione Lombardia - Provincia di Mantova
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali e provinciali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 2 mesi. Implementazione e aggiornamento Studi: 4 mesi.
RISULTATI ATTESI	Definizione puntuale della conoscenza sul rischio sismico nell'ambito dell'area del sito.
INDICATORI DI RISULTATO	Nr. studi/ricerche su rischio sismico censiti. Analisi/Studi realizzati. Periodo di valutazione finale: 6 mesi. Monitoraggio: trimestrale.

PIANO "A"	PIANO DELLA CONOSCENZA
Obiettivo 4	Analisi delle criticità ambientali attuali
Attività III	Collaborazione con il Ministero dell'Ambiente per la caratterizzazione (ex DM 471/99) del fondale dei Laghi di Mezzo, Inferiore e Vallazza








DEFINIZIONE	Attività finalizzata alla realizzazione all'analisi e verifica di interventi di bonifica e ripristino ambientale per le aree caratterizzate da inquinamento diffuso (ex DM 471/99) del fondale dei Laghi di Mezzo, Inferiore e Vallazza, in collaborazione con il Ministero dell'Ambiente.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione ad oggi esistente; - Attività di analisi/verifica/ricognizione; - Implementazione aggiornamento studi.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Ministero dell'Ambiente - Provincia di Mantova
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali e provinciali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 2 mesi. Attività di analisi e studi: 4 mesi. Realizzazione studi: 4 mesi.
RISULTATI ATTESI	Realizzazione studi sul rischio industriale connesso alla presenza del polo chimico nei pressi dell'area Frassine.
INDICATORI DI RISULTATO	Nr. studi/ricerche su rischio industriale censiti. Analisi/Studi realizzati. Periodo di valutazione finale: 10 mesi. Monitoraggio: trimestrale.










PIANO "A" PIANO DELLA CONOSCENZA**Obiettivo 4 Analisi delle criticità ambientali attuali**

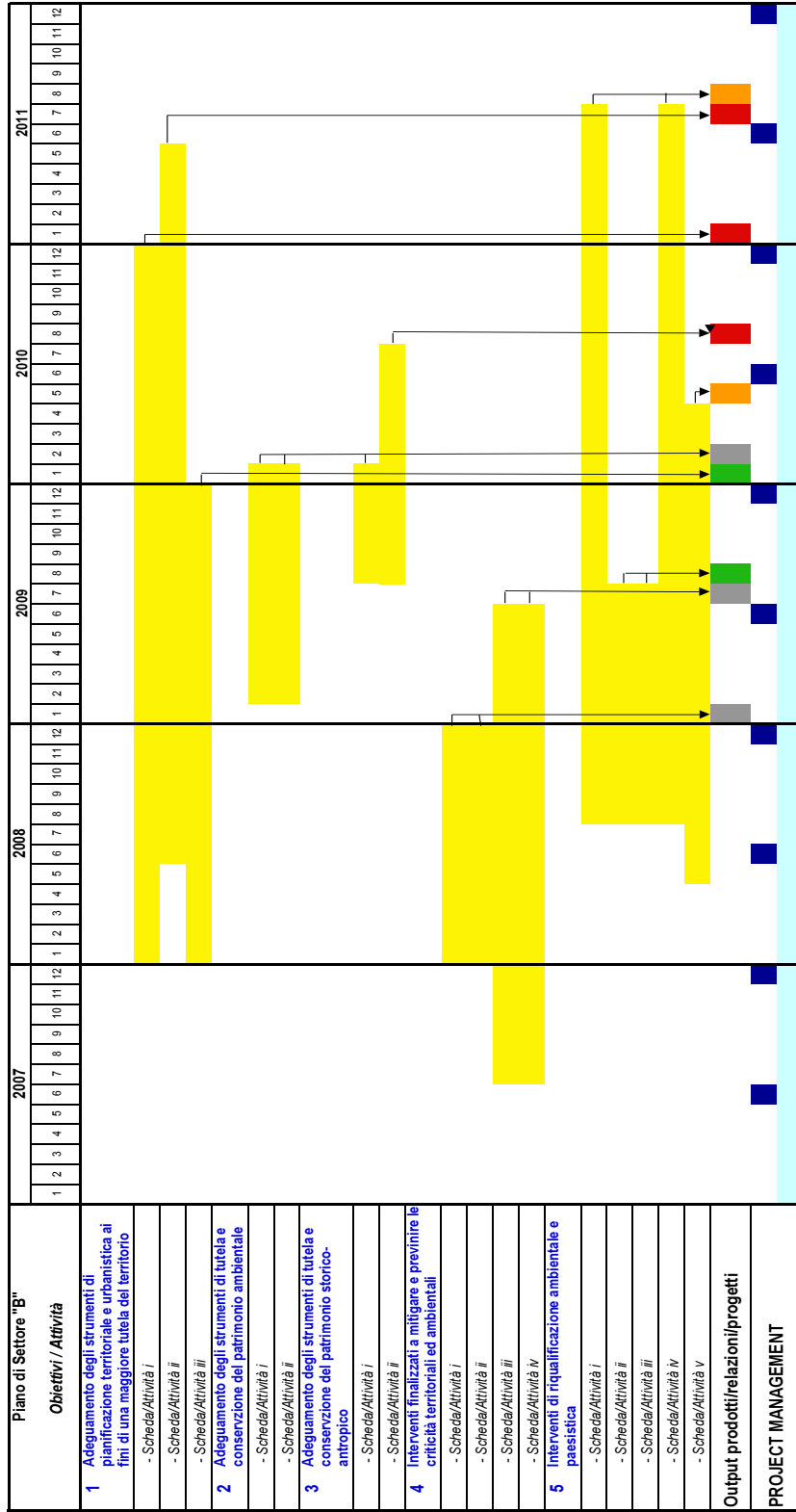
Attività IV Accordo di programma con il Ministero dell'Ambiente per l'utilizzo dei fondi della Finanziaria 2007 ed eventualmente fondi "danno ambientale" ex Enichem, per la caratterizzazione di aree pubbliche inserite nel sito nazionale inquinato

DEFINIZIONE	Definizione dell'Accordo di programma con il Ministero dell'Ambiente per l'utilizzo dei fondi della Finanziaria 2007 ed eventualmente fondi "danno ambientale" ex Enichem, per la caratterizzazione di aree pubbliche inserite nel sito nazionale inquinato.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione ad oggi esistente; - Attività di analisi in materia di rischio industriale del Polo chimico; - Implementazione aggiornamento studi; - Stesura Accordo di Programma con il Ministero dell'Ambiente.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Ministero dell'Ambiente - Provincia di Mantova
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali e provinciali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 2 mesi. Attività di analisi e studi: 4 mesi. Realizzazione studi: 4 mesi.
RISULTATI ATTESI	Realizzazione studi sul rischio industriale connesso alla presenza del polo chimico nei pressi dell'area Frassine.
INDICATORI DI RISULTATO	Analisi/Studi realizzati. Sottoscrizione Accordo di Programma. Periodo di valutazione finale: 10 mesi. Monitoraggio: trimestrale.

4.2 PIANO “B” - PIANO DELLA TUTELA E DELLA CONSERVAZIONE

OBIETTIVI	ATTIVITÀ
1. ADEGUAMENTO DEGLI STRUMENTI DI PIANIFICAZIONE TERRITORIALE E URBANISTICA AI FINI DI UNA MAGGIORE TUTELA DEL TERRITORIO	i) Adeguamento degli strumenti della pianificazione territoriale ed urbanistica. 
	ii) Adeguamento degli strumenti della pianificazione comunale. 
	iii) Adeguamento degli strumenti di tutela e conservazione dei centri storici. 
2. ADEGUAMENTO DEGLI STRUMENTI DI TUTELA E CONSERVAZIONE DEL PATRIMONIO AMBIENTALE	i) Redazione della “Carta dei Vincoli e delle Tutele” dell'intero territorio comunale (comprese le Riserve del Mincio, della Vallazza e del Parco Periurbano e del sito stesso). 
	ii) Attuazione della procedura di Valutazione Ambientale Strategica ai fini dello sviluppo sostenibile del territorio comunale. 
3. ADEGUAMENTO DEGLI STRUMENTI DI TUTELA E CONSERVAZIONE DEL PATRIMONIO STORICO-ANTROPICO	i) Adeguamento degli strumenti attuativi di tutela e conservazione dei manufatti storico-architettonici dei singoli Comuni. 
	ii) Adeguamento degli strumenti di tutela e conservazione della rete dei percorsi storici fra Mantova e le altre piccole capitali dei Gonzaga. 

OBIETTIVI	ATTIVITÀ
4. INTERVENTI FINALIZZATI A MITIGARE E PREVENIRE LE CRITICITÀ TERRITORIALI ED AMBIENTALI	i) Aggiornamento e implementazione della Cartografia di "fattibilità geologica". 
	ii) Redazione della cartografia sulla "Pericolosità Sismica Locale". 
	iii) Collaborazione con Ministero dell'Ambiente (titolare della procedura) per l'attuazione dei Programmi di Bonifica ex-DM 471/99 del sito di interesse nazionale. 
	iv) Promozione di Accordi volontari con le imprese del polo chimico per lo sviluppo e l'adozione di sistemi di gestione ambientale ISO14001 e EMAS. 
5. INTERVENTI DI RIQUALIFICAZIONE AMBIENTALE E PAESISTICA	i) Interventi di recupero e riqualificazione delle sponde fluviali relative al "Parco Periurbano" con particolare riferimento al progetto "Sistemi verdi". 
	ii) Valutazione della sostenibilità sotto il profilo ambientale e paesaggistico dei futuri Piani Attuativi all'interno del sito. 
	iii) Redazione di "linee guida" unitarie per i nuovi interventi edilizi ed infrastrutturali, di arredo urbano ed eventuale revisione del regolamento comunale. 
	iv) Interventi di riqualificazione delle infrastrutture viarie (stradali, ferroviarie e idrovie). 
	v) Interventi di riqualificazione e risanamento delle acque dei laghi e recupero della loro balneabilità con riferimento al progetto da "Agenda 21 ad Azioni 21" di cui capofila il Parco del Mincio. 



Carta Rischio/Vincoli/Tutela/Vas/Emas/Isso
 Progettazioni/Interventi di riqualificazione
 Linee Guida/Indicazioni PRG
 Attività di gestione e coordinamento
 Attività di Monitoraggio
 Adeguamento Piani/Strumenti territoriali e di tutela e conservazione

PIANO "B" PIANO DELLA TUTELA E DELLA CONSERVAZIONE**Obiettivo 1** Adeguamento degli strumenti di pianificazione territoriale e urbanistica ai fini di una maggiore tutela del territorio**Attività I** Adeguamento degli strumenti della pianificazione territoriale ed urbanistica

DEFINIZIONE	Interventi di adeguamento degli strumenti di pianificazione territoriale e esistente.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione strumenti di pianificazione dei Comuni del territorio all'interno del sito; - Attività di analisi; - Adeguamento degli strumenti della pianificazione territoriale.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Regione Lombardia - Provincia di Mantova
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali e provinciali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 4 mesi. Programmazione interventi: 2 mesi. Adeguamento strumentazione: 30 mesi.
RISULTATI ATTESI	Interventi di adeguamento degli strumenti di pianificazione territoriale esistente.
INDICATORI DI RISULTATO	Nr. adeguamenti agli strumenti della pianificazione territoriale adottati. Periodo di valutazione finale: 36 mesi. Monitoraggio: annuale.

PIANO "B" PIANO DELLA TUTELA E DELLA CONSERVAZIONE**Obiettivo 1** Adeguamento degli strumenti di pianificazione territoriale e urbanistica ai fini di una maggiore tutela del territorio**Attività II** Adeguamento degli strumenti della pianificazione comunale

DEFINIZIONE	Interventi finalizzati ad adeguare gli strumenti della pianificazione comunale (di Mantova e Sabbioneta) ad oggi esistenti.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione strumenti di pianificazione dei Comuni del territorio all'interno del sito; - Attività di analisi; - Adeguamento degli strumenti della pianificazione comunale e redazione dei nuovi PGT.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 4 mesi. Programmazione interventi: 2 mesi. Adeguamento strumentazione: 30 mesi.
RISULTATI ATTESI	Interventi di adeguamento degli strumenti della pianificazione urbanistica comunale.
INDICATORI DI RISULTATO	Nr. adeguamenti degli strumenti di pianificazione urbanistica comunale adottati. Periodo di valutazione finale: 36 mesi. Monitoraggio: annuale.

PIANO "B" PIANO DELLA TUTELA E DELLA CONSERVAZIONE**Obiettivo 1** Adeguamento degli strumenti di pianificazione territoriale e urbanistica ai fini di una maggiore tutela del territorio**Attività III** Adeguamento degli strumenti di tutela e conservazione dei centri storici

DEFINIZIONE	Attività finalizzate ad adeguare gli strumenti di tutela e conservazione dei centri storici di Mantova e Sabbioneta.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione (ad es. Prg, ecc.) ad oggi esistente; - Attività di analisi; - Adeguamento degli strumenti tutela dei centri storici.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 2 mesi. Programmazione interventi: 2 mesi. Implementazione interventi di adeguamento: 20 mesi.
RISULTATI ATTESI	Adeguamento degli strumenti di tutela e conservazione dei centri storici.
INDICATORI DI RISULTATO	Nr. adeguamenti degli strumenti di tutela e conservazione dei centri storici adottati . Periodo di valutazione finale: 24 mesi. Monitoraggio: trimestrale.

PIANO "B"	PIANO DELLA TUTELA E DELLA CONSERVAZIONE
Obiettivo 2	Adeguamento degli strumenti di tutela e conservazione del patrimonio ambientale
Attività 1	Redazione della "Carta dei Vincoli e delle Tutele" dell'intero territorio comunale (comprese le Riserve del Mincio, della Vallazza e del Parco Periurbano e del sito stesso)

DEFINIZIONE	Redazione della "Carta dei Vincoli e delle Tutele" dell'intero territorio comunale (comprese le Riserve del Mincio, della Vallazza e del Parco Periurbano e del sito stesso).
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione ad oggi esistente; - Attività di analisi; - Redazione della "Carta dei Vincoli e delle Tutele".
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Parco del Mincio - Regione Lombardia - Provincia di Mantova
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 2 mesi. Attività di analisi: 2 mesi. Adeguamento/aggiornamento Piano: 8 mesi.
RISULTATI ATTESI	Redazione del Piano della Carta dei Vincoli e delle Tutele.
INDICATORI DI RISULTATO	Adozione adeguamento della Carta dei Vincoli e delle Tutele. Periodo di valutazione finale: 12 mesi. Monitoraggio: trimestrale.

PIANO "B" PIANO DELLA TUTELA E DELLA CONSERVAZIONE**Obiettivo 2 Adeguamento degli strumenti di tutela e conservazione del patrimonio ambientale****Attività II Attuazione della procedura di Valutazione Ambientale Strategica ai fini dello sviluppo sostenibile del territorio comunale**

DEFINIZIONE	Attività finalizzata all'attuazione della procedura di Valutazione Ambientale Strategica (VAS) ai fini dello sviluppo sostenibile del territorio comunale.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione ad oggi esistente; - Attività di analisi; - Definizione delle procedure VAS; - Attuazione delle procedure VAS.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Parco del Mincio - Regione Lombardia - Provincia di Mantova
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	<ul style="list-style-type: none"> - Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali); - Risorse comunitarie (LIFE +).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 2 mesi. Attività di analisi: 2 mesi. Adeguamento/aggiornamento Piano: 8 mesi.
RISULTATI ATTESI	Definizione procedure VAS.
INDICATORI DI RISULTATO	Adozione procedure VAS. Periodo di valutazione finale: 12 mesi. Monitoraggio: trimestrale.

PIANO "B" PIANO DELLA TUTELA E DELLA CONSERVAZIONE**Obiettivo 3 Adeguamento degli strumenti di tutela e conservazione del patrimonio storico-antropico****Attività I Adeguamento degli strumenti attuativi di tutela e conservazione dei manufatti storico-architettonici dei singoli Comuni**

DEFINIZIONE	Attività di adeguamento degli strumenti attuativi di tutela e conservazione dei manufatti storico-architettonici dei singoli Comuni.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none">- Acquisizione della documentazione ad oggi esistente;- Attività di analisi;- Adeguamento strumenti di tutela.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none">- Comune di Mantova- Comune di Sabbioneta- Ministero BB.CC.AA. / Direzione BB.CC.PP Lombardia- Regione Lombardia- Provincia di Mantova- Istituzioni Ecclesiastiche e Religiose
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 1 mese. Attività di analisi: 1 mese. Adeguamento strumenti di tutela: 4 mesi.
RISULTATI ATTESI	Adeguamento strumenti di tutela e di conservazione dei manufatti storico-architettonici.
INDICATORI DI RISULTATO	Adozione strumenti di tutela predisposti. Periodo di valutazione finale: 6 mesi. Monitoraggio: trimestrale.

PIANO "B" PIANO DELLA TUTELA E DELLA CONSERVAZIONE**Obiettivo 3 Adeguamento degli strumenti di tutela e conservazione del patrimonio storico-antropico****Attività II Adeguamento degli strumenti di tutela e conservazione della rete dei percorsi storici fra Mantova e le altre piccole capitali dei Gonzaga**

DEFINIZIONE	Attività finalizzate ad adeguare gli strumenti di tutela e conservazione dei percorsi "gonzagheschi" fra le piccole capitali (tra le quali oltre a Mantova e Sabbioneta è da ricomprendere, per gli indiscussi valori storico-culturale, anche la città di Guastalla).
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione ad oggi esistente; - Attività di analisi; - Adeguamento strumenti di tutela.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Comune di Guastalla e centri minori - Ministero BB.CC.AA. / Direzione BB.CC.PP Lombardia - Regione Lombardia - Provincia di Mantova - Istituzioni Ecclesiastiche e Religiose
RISORSE UMANE COINVOLTE	<ul style="list-style-type: none"> - Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti; - Risorse comunitarie (Cultura 2007).
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 1 mese. Attività di analisi: 1 mese. Adeguamento strumenti di tutela: 6 mesi.
RISULTATI ATTESI	Adeguamento degli strumenti di tutela e di conservazione della rete dei percorsi storici gonzagheschi.
INDICATORI DI RISULTATO	Adozione strumenti di tutela predisposti. Periodo di valutazione finale: 8 mesi. Monitoraggio: trimestrale.

PIANO "B" PIANO DELLA TUTELA E DELLA CONSERVAZIONE**Obiettivo 4 Interventi finalizzati a mitigare e prevenire le criticità territoriali ed ambientali****Attività I Aggiornamento e implementazione della Cartografia di "fattibilità geologica"**

DEFINIZIONE	Attività di aggiornamento e implementazione della Cartografia di "fattibilità geologica".
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione ad oggi esistente; - Attività di analisi; - Aggiornamento/implementazione Cartografia di "fattibilità geologica".
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Parco di Mincio - Regione Lombardia - Provincia di Mantova
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	<ul style="list-style-type: none"> - Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali); - Risorse comunitarie (LIFE +).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 2 mesi. Attività di analisi: 2 mesi. Adeguamento strumenti di tutela: 8 mesi.
RISULTATI ATTESI	Aggiornamento/implementazione della Cartografia di "fattibilità geologica".
INDICATORI DI RISULTATO	Adozione Cartografia di "fattibilità geologica". Periodo di valutazione finale: 12 mesi. Monitoraggio: trimestrale.

PIANO "B" PIANO DELLA TUTELA E DELLA CONSERVAZIONE**Obiettivo 4 Interventi finalizzati a mitigare e prevenire le criticità territoriali ed ambientali****Attività II Redazione della cartografia sulla "Pericolosità Sismica Locale"**

DEFINIZIONE	Progettazione, pianificazione e redazione della cartografia sulla "Pericolosità Sismica Locale" del sito.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione ad oggi esistente; - Attività di analisi; - Redazione della cartografia sulla "Pericolosità Sismica Locale".
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Regione Lombardia - Provincia di Mantova
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 2 mesi. Attività di analisi: 2 mesi. Adeguamento strumenti di tutela: 8 mesi.
RISULTATI ATTESI	Progettazione e redazione della Pericolosità Sismica Locale del sito.
INDICATORI DI RISULTATO	Adozione della Carta di "Pericolosità Sismica Locale". Periodo di valutazione finale: 12 mesi. Monitoraggio: trimestrale.

PIANO "B"	PIANO DELLA TUTELA E DELLA CONSERVAZIONE
Obiettivo 4	Interventi finalizzati a mitigare e prevenire le criticità territoriali ed ambientali
Attività III	Collaborazione con Ministero dell'Ambiente (titolare della procedura) per l'attuazione dei Programmi di Bonifica ex-DM 471/99 del sito di interesse nazionale

DEFINIZIONE	Collaborazione con il Ministero dell'Ambiente (titolare della procedura) per l'attuazione dei Programmi di Bonifica ex-DM 471/99 del sito di interesse nazionale.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione ad oggi esistente; - Attività di analisi/progettazione; - Attuazione programmi di bonifica.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Ministero dell'Ambiente - Provincia di Mantova
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 2 mesi. Attività di analisi/progettazione: 8 mesi. Attuazione programma di bonifica: 14 mesi.
RISULTATI ATTESI	Attuazione Programma di Bonifica.
INDICATORI DI RISULTATO	Adozione della Carta del rischio industriale predisposta. Periodo di valutazione finale: 24 mesi. Monitoraggio: trimestrale.

PIANO "B" PIANO DELLA TUTELA E DELLA CONSERVAZIONE**Obiettivo 4 Interventi finalizzati a mitigare e prevenire le criticità territoriali ed ambientali****Attività IV Promozione di Accordi volontari con le imprese del polo chimico per lo sviluppo e l'adozione di sistemi di gestione ambientale ISO 14001 e EMAS**

DEFINIZIONE	Attività finalizzata alla promozione di Accordi volontari con le imprese del polo chimico per lo sviluppo e l'adozione di sistemi di gestione ambientale ISO14001 e EMAS.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione ad oggi esistente; - Attività di analisi/progettazione; - Attuazione sistemi ISO 14001 e EMAS.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Regione Lombardia - Provincia di Mantova - Associazioni di Categoria - Privati
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 2 mesi. Attività di analisi/progettazione: 8 mesi. Attuazione programma di bonifica: 14 mesi.
RISULTATI ATTESI	Definizione procedure e implementazione sistemi ISO 14001 e EMAS.
INDICATORI DI RISULTATO	Adozione sistemi ISO 14001 e EMAS. Periodo di valutazione finale: 24 mesi. Monitoraggio: trimestrale.

PIANO "B"	PIANO DELLA TUTELA E DELLA CONSERVAZIONE
Obiettivo 5	Interventi di riqualificazione ambientale e paesistica
Attività I	Interventi di recupero e riqualificazione delle sponde fluviali relative al "Parco Periurbano" con particolare riferimento al progetto "Sistemi verdi"

DEFINIZIONE	Attività finalizzata, partendo dagli studi/progettazioni già realizzate, all'implementazione di progetti di recupero e riqualificazione delle sponde fluviali relative al "Parco Periurbano" con particolare riferimento al progetto "Sistemi verdi".
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione ad oggi esistente; - Attività di analisi; - Redazione progetti; - Implementazione interventi di recupero.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Associazioni di Categoria - Privati
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	<ul style="list-style-type: none"> - Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali); - Risorse comunitarie (LIFE +).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	<p>Attività di acquisizione: 2 mesi. Attività di analisi: 2 mesi. Progettazione e redazione Piano: 8 mesi. Realizzazione interventi: 24 mesi.</p>
RISULTATI ATTESI	Redazione di progetti di recupero e riqualificazione delle sponde fluviali del "Parco Periurbano".
INDICATORI DI RISULTATO	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. progettazioni censite; - Nr. Progettazioni realizzate; - Nr. interventi di riqualificazione avviati; - Nr. interventi di riqualificazione realizzati; - Nr. collaudi consegna lavori interventi realizzati. <p>Periodo di valutazione finale: 36 mesi. Monitoraggio: annuale.</p>

PIANO "B" PIANO DELLA TUTELA E DELLA CONSERVAZIONE**Obiettivo 5 Interventi di riqualificazione ambientale e paesistica****Attività II Valutazione della sostenibilità sotto il profilo ambientale e paesaggistico dei futuri Piani Attuativi all'interno del sito**

DEFINIZIONE	Attività finalizzata alla valutazione della sostenibilità sotto il profilo ambientale e paesaggistico dei futuri Piani Attuativi all'interno del sito.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione ad oggi esistente; - Attività di analisi; - Stesura Rapporto di Sostenibilità.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Regione Lombardia - Provincia di Mantova
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 2 mesi. Attività di analisi: 2 mesi. Stesura Rapporto: 8 mesi.
RISULTATI ATTESI	Redazione rapporto di sostenibilità ambientale e paesaggistica dei piani attuativi.
INDICATORI DI RISULTATO	Adozione Rapporto di Sostenibilità. Periodo di valutazione finale: 12 mesi. Monitoraggio: annuale.

PIANO "B"	PIANO DELLA TUTELA E DELLA CONSERVAZIONE
Obiettivo 5	Interventi di riqualificazione ambientale e paesistica
Attività III	Redazione di "linee guida" unitarie per i nuovi interventi edilizi ed infrastrutturali, di arredo urbano ed eventuale revisione del regolamento comunale

DEFINIZIONE	Attività finalizzata alla redazione di "linee guida" unitarie per i nuovi interventi edilizi ed infrastrutturali, di arredo urbano ed eventuale revisione del regolamento comunale.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione ad oggi esistente; - Attività di analisi; - Redazione Linee Guida.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Regione Lombardia - Provincia di Mantova - Associazioni di Categoria - Privati
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 2 mesi. Attività di analisi: 2 mesi. Stesura Linee Guida: 8 mesi.
RISULTATI ATTESI	Predisposizione di Linee Guida unitarie per i nuovi interventi edilizi, infrastrutturali e di arredo urbano.
INDICATORI DI RISULTATO	Adozione Linee Guida. Periodo di valutazione finale: 12 mesi. Monitoraggio: annuale.










PIANO "B" PIANO DELLA TUTELA E DELLA CONSERVAZIONE**Obiettivo 5 Interventi di riqualificazione ambientale e paesistica****Attività IV Interventi di riqualificazione delle infrastrutture viarie (stradali, ferroviarie e idro-viarie)**









DEFINIZIONE	<ul style="list-style-type: none"> - Attività finalizzata all'implementazione di progetti/interventi di riqualificazione delle infrastrutture viarie. - Specificatamente per Mantova dovranno essere realizzate le principali iniziative previste nell'ambito della "mobilità sostenibile" programmate nel <i>Piano di Governo del Territorio del Comune di Mantova</i> ed in particolare il completamento del sistema portuale mantovano (porto di Valdaro).
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione ad oggi esistente; - Attività di analisi; - Redazione progetti; - Implementazione interventi.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Regione Lombardia - Provincia di Mantova - Associazioni di Categoria - Privati
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 2 mesi. Attività di analisi/progettazione: 8 mesi. Realizzazione interventi: 26 mesi.
RISULTATI ATTESI	Redazione di progetti di riqualificazione delle infrastrutture viarie.
INDICATORI DI RISULTATO	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. Progettazioni realizzate; - Nr. interventi infrastrutturali viari avviati; - Nr. interventi infrastrutturali viari realizzati; - Nr. collaudi consegna lavori interventi realizzati. <p>Periodo di valutazione finale: 36 mesi. Monitoraggio: annuale.</p>

PIANO "B"	PIANO DELLA TUTELA E DELLA CONSERVAZIONE
Obiettivo 5	Interventi di riqualificazione ambientale e paesistica
Attività V	Interventi di riqualificazione e risanamento delle acque dei laghi e recupero della loro balneabilità con riferimento al progetto da "Agenda 21 ad Azione 21" di cui capofila il Parco del Mincio

DEFINIZIONE	Attività finalizzate alla riqualificazione e risanamento delle acque dei laghi e recupero della loro balneabilità con riferimento al progetto da "Agenda 21 ad Azione 21" di cui capofila il Parco del Mincio.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della documentazione ad oggi esistente; - Attività di analisi; - Redazione progetti di riqualificazione risanamento delle acque dei laghi; - Implementazione interventi.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Parco del Mincio - Regione Lombardia - Provincia di Mantova - Associazioni di Categoria (ambientaliste)
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	<ul style="list-style-type: none"> - Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali); - Risorse comunitarie (LIFE +).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione: 2 mesi. Attività di analisi/progettazione: 8 mesi. Realizzazione interventi: 14 mesi.
RISULTATI ATTESI	Redazione di progetti di riqualificazione e risanamento delle acque dei laghi e implementazione interventi di riqualificazione/risanamento.
INDICATORI DI RISULTATO	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. Progettazioni realizzate; - Nr. interventi di riqualificazione/risanamento avviati; - Nr. interventi di riqualificazione/risanamento avviati; - Nr. collaudi consegna lavori interventi realizzati. <p>Periodo di valutazione finale: 24 mesi. Monitoraggio: annuale.</p>

4.3 PIANO “C” - PIANO DI VALORIZZAZIONE DEL PATRIMONIO CULTURALE, AMBIENTALE E SOCIO-ECONOMICO

OBIETTIVI	ATTIVITÀ
1. PROMOZIONE DI UNA MIGLIORE ACCESSIBILITÀ AL SITO	i) Definizione di una strategia di trasporto integrato compatibile con la protezione del territorio. 
	ii) Creazione di collegamenti funzionali fra le principali aree di interesse del sito nel suo complesso, mitigando le attuali problematiche di accesso all'interno dei medesimi siti. 
	iii) Promozione di un sistema tecnologicamente integrato di visite guidate delle principali aree di interesse. 
	iv) Misure finalizzate a consolidare e favorire percorsi ed itinerari funzionali ai disabili all'interno del sito. 
2. INTERVENTI DI ADEGUAMENTO DELLE INFRASTRUTTURE A SERVIZIO DELLO SVILUPPO TURISTICO	i) Interventi di valorizzazione del patrimonio culturale-architettonico e naturale-paesistico sia attraverso interventi di manutenzione e restauro all'interno dei centri storici di Mantova e Sabbioneta, che attraverso nuovi lavori di valorizzazione infrastrutturale del sito nel suo complesso (ad es. lungo i percorsi gonzagheschi, nell'ambito delle sponde fluviali lungo il Parco Periurbano, ecc.). 
	ii) Definizione di una strategia coordinata per il settore dell'accoglienza e finalizzata ad incrementare gli “standard” qualitativi e quantitativi delle attuali strutture ricettive. 
3. PROMOZIONE DI UN TURISMO CULTURALE, NATURALISTICO E SPORTIVO-RICREATIVO COMPATIBILE CON LA CONSERVAZIONE DEL SITO	i) Promozione, organizzazione e consolidamento nel corso dell'anno di eventi culturali e teatrali integrati tra Mantova e Sabbioneta o estesi ad altri siti gonzagheschi 
	ii) Definizione di una strategia di sviluppo delle risorse legate al turismo “verde” ed organizzazione/promozione di itinerari paesaggistico-ambientali nell'ambito delle riserve naturali presenti nel sito 
	iii) Promozione ed organizzazione di iniziative culturali finalizzate a fornire maggiore visibilità alle aree del territorio delle signorie gonzaghesche attualmente meno visitate 

OBIETTIVI	ATTIVITÀ
	<p>iv) Sviluppo di iniziative sportive e ricreative, valorizzando la "risorsa" Mincio sia per gli sport acquatici (ad es. canoa, rafting, pesca sportiva, escursioni con imbarcazioni da diporto, ecc.) che per altre attività sportivo-ricreative (ad es. percorsi ciclabili, trekking attrezzato, escursione a cavallo, ecc.).</p> 
4. VALORIZZAZIONE E PROMOZIONE DI UN "SISTEMA INTEGRATO" FINALIZZATO ALLA FRUIZIONE STORICO-CULTURALE ED ARCHITETTONICA DEL SITO	<p>i) Interventi di valorizzazione del centro storico del Comune di Mantova finalizzati alla realizzazione del Progetto "Il Percorso Monumentale".</p>  <p>ii) Progetto di valorizzazione delle <i>Mura Rinascimentali</i> del Comune di Sabbioneta.</p>  <p>iii) Interventi di valorizzazione degli itinerari storico-culturali mediante il rafforzamento dell'attività nel campo degli "itinerari gonzagheschi" e l'organizzazione di circuiti museali fra Mantova e le piccole capitali, articolati secondo le differenti esigenze di utenza: turismo storico, culturale, scientifico, religioso, stanziale, scolastico, ecc.</p>  <p>iv) Progettazione, implementazione e sviluppo della "Mantova-Sabbioneta Card" al fine di promuovere forme di pagamento integrate per l'accesso ai siti del patrimonio storico-culturale e architettonico nell'ambito degli itinerari di cui ai precedenti punti i), ii) e iii).</p> 
5. INTERVENTI DI ADEGUAMENTO DELLE INFRASTRUTTURE A SERVIZIO DELLO SVILUPPO TURISTICO	<p>i) Promozione e creazione di un <i>Sistema di Qualità Globale</i> dell'area del sito, relativa alla produzione enogastronomia dei prodotti tipici locali.</p>  <p>ii) Istituzione di una rete di centri di degustazione e organizzazione di visite e percorsi guidati lungo la "Strada dei vini e dei sapori Mantovani".</p>  <p>iii) Consolidare gli eventi in essere promuovendo ed organizzando nuovi eventi fieristici di richiamo regionale, nazionale e internazionale.</p> 

PIANO "C" PIANO DI VALORIZZAZIONE DEL PATRIMONIO CULTURALE, AMBIENTALE E SOCIO-ECONOMICO**Obiettivo 1 Promozione di una migliore accessibilità al sito****Attività I Definizione di una strategia di trasporto integrato compatibile con la protezione del territorio**

DEFINIZIONE	Attività finalizzata alla definizione di una strategia di trasporto integrato compatibile con la protezione del territorio.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione documentazione strumenti ad oggi esistenti; - Attività di analisi e progettazione; - Redazione strategia.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Regione Lombardia - Provincia di Mantova
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione documentazione: 2 mesi. Attività di analisi e progettazione: 2 mesi. Redazione strategia: 8 mesi.
RISULTATI ATTESI	Definizione di una strategia di trasporto integrato compatibile con la protezione del territorio.
INDICATORI DI RISULTATO	Adozione Piano Strategico del trasporto. Rilevazione flussi di trasporto. Periodo di valutazione finale: 12 mesi. Monitoraggio: trimestrale.

PIANO "C" PIANO DI VALORIZZAZIONE DEL PATRIMONIO CULTURALE, AMBIENTALE E SOCIO-ECONOMICO**Obiettivo 1 Promozione di una migliore accessibilità al sito****Attività II Creazione di collegamenti funzionali fra le principali aree di interesse del sito nel suo complesso, mitigando le attuali problematiche di accesso all'interno dei medesimi siti**

DEFINIZIONE	Attività finalizzata alla creazione di collegamenti funzionali fra le principali aree di interesse del sito nel suo complesso, mitigando le attuali problematiche di accesso all'interno dei medesimi siti.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione documentazione strumenti ad oggi esistenti; - Attività di analisi e progettazione; - Redazione strategia.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Regione Lombardia - Provincia di Mantova
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione documentazione: 2 mesi. Attività di analisi e progettazione: 2 mesi. Redazione strategia: 8 mesi.
RISULTATI ATTESI	Definizione di un Piano strategico di collegamenti funzionali fra le principali aree di interesse del sito nel suo complesso.
INDICATORI DI RISULTATO	Adozione Piano Strategico collegamenti funzionali. Rilevazione flussi di traffico. Periodo di valutazione finale: 12 mesi. Monitoraggio: trimestrale.

PIANO "C" PIANO DI VALORIZZAZIONE DEL PATRIMONIO CULTURALE, AMBIENTALE E SOCIO-ECONOMICO**Obiettivo 1 Promozione di una migliore accessibilità al sito****Attività III Promozione di un sistema tecnologicamente integrato di visite guidate delle principali aree di interesse**

DEFINIZIONE	Attività finalizzata alla promozione di un sistema integrato di visite guidate delle principali aree di interesse.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione documentazione strumenti ad oggi esistenti; - Attività di analisi e progettazione; - Attività di promozione sistema integrato.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Ministero BB.CC.AA. / Direzione BB.CC.PP Lombardia - Regione Lombardia - Provincia di Mantova
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione documentazione: 2 mesi. Attività di analisi e progettazione: 2 mesi. Attività di promozione sistema integrato: 8 mesi.
RISULTATI ATTESI	Realizzazione e promozione di un sistema integrato di visite guidate delle principali aree di interesse.
INDICATORI DI RISULTATO	Adozione sistema integrato (Mantova-Sabbioneta) di visite guidate. Nr. utenza/visitatori/turisti. Periodo di valutazione finale: 12 mesi. Monitoraggio: trimestrale.

PIANO "C" PIANO DI VALORIZZAZIONE DEL PATRIMONIO CULTURALE, AMBIENTALE E SOCIO-ECONOMICO**Obiettivo 1 Promozione di una migliore accessibilità al sito****Attività IV Misure finalizzate a consolidare e favorire percorsi ed itinerari funzionali ai disabili all'interno del sito**

DEFINIZIONE	Attività finalizzata a favorire percorsi ed itinerari funzionali ai disabili partendo dalle iniziative già avviate (quale ad es. il progetto di Mantova finalizzato all'accessibilità degli edifici monumentali, denominato "La cultura senza barriere" con il coinvolgimento di ARCUS Spa del Ministero dei BBAACC).
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione documentazione strumenti ad oggi esistenti; - Attività di analisi e progettazione; - Definizione itinerari.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Ministero BB.CC.AA. / Direzione BB.CC.PP Lombardia - Provincia di Mantova - Istituzioni Ecclesiastiche e Religiose
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione documentazione: 2 mesi. Attività di analisi e progettazione: 2 mesi. Definizione itinerari: 8 mesi.
RISULTATI ATTESI	Individuazione e organizzazione di iniziative, percorsi ed itinerari funzionali ai disabili.
INDICATORI DI RISULTATO	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. iniziative realizzate; - Nr. utenza/visitatori/turisti disabili. <p>Periodo di valutazione finale: 12 mesi. Monitoraggio: trimestrale.</p>

PIANO "C"	PIANO DI VALORIZZAZIONE DEL PATRIMONIO CULTURALE, AMBIENTALE E SOCIO-ECONOMICO
Obiettivo 2	Interventi di adeguamento delle infrastrutture a servizio dello sviluppo turistico
Attività I	Attività i - Interventi di valorizzazione del patrimonio culturale-architettonico e naturale-paesistico sia attraverso interventi di manutenzione e restauro all'interno dei centri storici di Mantova e Sabbioneta, che attraverso nuovi lavori di valorizzazione infrastrutturale del sito nel suo complesso (ad es. lungo i percorsi gonzagheschi, nell'ambito delle sponde fluviali lungo il Parco Periurbano, ecc.)

DEFINIZIONE	Attività finalizzata alla progettazione, pianificazione e realizzazione di interventi di valorizzazione del patrimonio culturale-architettonico e naturale-paesistico sia attraverso interventi di manutenzione e restauro all'interno dei centri storici di Mantova e Sabbioneta, che attraverso nuovi lavori di valorizzazione infrastrutturale del sito nel suo complesso (ad es. lungo i percorsi gonzagheschi, nell'ambito delle sponde fluviali lungo il Parco Periurbano, ecc.).
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione documentazione strumenti ad oggi esistenti; - Attività di analisi e progettazione; - Implementazione e realizzazione interventi di valorizzazione.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Regione Lombardia - Provincia di Mantova - Istituzioni Ecclesiastiche e Religiose - Privati
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	<ul style="list-style-type: none"> - Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali); - Risorse comunitarie (CULTURA 2007, LEADER +, ecc.).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione documentazione: 2 mesi. Attività di analisi e progettazione: 8 mesi. Implementazione interventi: 26 mesi.
RISULTATI ATTESI	Realizzazione interventi di manutenzione/restauro e valorizzazione del patrimonio culturale-architettonico e naturale.
INDICATORI DI RISULTATO	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. progettazioni realizzate; - Nr. interventi di valorizzazione realizzati (restauri, lavori di manutenzione, riqualificazione manufatti storici, ecc.); - Nr. nuovi interventi di valorizzazione infrastrutturale realizzati. <p>Periodo di valutazione finale: 38 mesi. Monitoraggio: annuale.</p>

PIANO "C" PIANO DI VALORIZZAZIONE DEL PATRIMONIO CULTURALE, AMBIENTALE E SOCIO-ECONOMICO**Obiettivo 2 Interventi di adeguamento delle infrastrutture a servizio dello sviluppo turistico****Attività II Definizione di una strategia coordinata per il settore dell'accoglienza e finalizzata ad incrementare gli "standard" qualitativi e quantitativi delle attuali strutture ricettive**

DEFINIZIONE	Progettazione, pianificazione e definizione di una strategia coordinata per il settore dell'accoglienza e finalizzata ad incrementare gli standard qualitativi e quantitativi delle attuali strutture ricettive.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione documentazione che possa rappresentare la situazione attuale; - Attività di analisi e progettazione; - Definizione di un'unitaria strategia dell'accoglienza; - Implementazione di una rete di servizi (con il supporto di operatori di settore); - Implementazione di iniziative finalizzate a favorire incrementi qualitativi e quantitativi delle attuali strutture ricettive.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Regione Lombardia - Provincia di Mantova - Associazioni di Categoria - Privati
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	<ul style="list-style-type: none"> - Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali); - Risorse comunitarie (LEADER +, ecc.).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione documentazione: 2 mesi. Attività di analisi e progettazione: 8 mesi. Implementazione interventi: 26 mesi.
RISULTATI ATTESI	Definizione strategia dell'accoglienza e implementazione di una rete di servizi turistico-ricettivi a livello territoriale.
INDICATORI DI RISULTATO	<ul style="list-style-type: none"> - Progettazioni realizzate; - Interventi di valorizzazione realizzati (aumento standard qualitativi delle strutture ricettive); - Interventi di valorizzazione infrastrutturale e aumento degli standard quantitativi delle strutture ricettive realizzati (aumento posti/letto, strutture di servizio, ecc.). <p>Periodo di valutazione finale: 36 mesi. Monitoraggio: annuale.</p>

PIANO "C"	PIANO DI VALORIZZAZIONE DEL PATRIMONIO CULTURALE, AMBIENTALE E SOCIO-ECONOMICO
Obiettivo 3	Promozione di un turismo culturale, naturalistico e sportivo-ricreativo compatibile con la conserv. del sito
Attività I	Promozione, organizzazione e consolidamento nel corso dell'anno di eventi culturali e teatrali integrati tra Mantova e Sabbioneta o estesi ad altri siti gonzagheschi

DEFINIZIONE	Interventi finalizzati sia a consolidare le attuali manifestazioni del territorio, sia a promuovere ed organizzare eventi culturali e teatrali integrati tra Mantova e Sabbioneta o estesi ad altri siti gonzagheschi nel corso dell'anno (quali ad es. il Mantova Musica Festival; il V centenario della nascita di Ferrante Gonzaga, ecc.).
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione documentazione e censimento di tutti gli eventi culturali e teatrali di Mantova e Sabbioneta ad oggi esistenti; - Attività di analisi e progettazione; - Attività di consolidamento attuali eventi; - Promozione e organizzazione di un sistema di eventi culturali e teatrali integrato.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Comune di Guastalla e centri minori - Associazioni di Categoria (culturali e teatrali) - Privati
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	<ul style="list-style-type: none"> - Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali); - Risorse comunitarie (CULTURA 2007).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di censimento iniziative in essere: 2 mesi. Progettazione strategia di intervento: 2 mesi. Realizzazione sistema di offerta culturale-teatrale integrato: 32 mesi.
RISULTATI ATTESI	Promozione e organizzazione di un sistema di offerta culturale-teatrale integrato (Mantova-Sabbioneta).
INDICATORI DI RISULTATO	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. iniziative culturali integrate; - Nr. iniziative teatrali integrate; - Nr. spettatori/utenti/turisti attratti. <p>Periodo di valutazione finale: 36 mesi. Monitoraggio: annuale.</p>

PIANO "C"	PIANO DI VALORIZZAZIONE DEL PATRIMONIO CULTURALE, AMBIENTALE E SOCIO-ECONOMICO
Obiettivo 3	Promozione di un turismo culturale, naturalistico e sportivo-ricreativo compatibile con la conserv. del sito
Attività II	Definizione di una strategia di sviluppo delle risorse legate al turismo "verde" ed organizzazione/promozione di itinerari paesaggistico-ambientali nell'ambito delle riserve naturali presenti nel sito

DEFINIZIONE	Attività finalizzata alla definizione di una strategia di sviluppo delle risorse legate al turismo "verde" ed organizzazione/promozione di itinerari paesaggistico-ambientali nell'ambito delle riserve naturali presenti nel sito.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione documentazione e censimento delle principali iniziative legate al turismo "verde" ed agli attuali itinerari paesaggistico-ambientali; - Attività di analisi e progettazione; - Promozione e organizzazione di nuovi itinerari paesaggistico-ambientali.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Parco del Mincio - Provincia di Mantova - Associazioni di Categoria (ambientalisti)
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	<ul style="list-style-type: none"> - Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali); - Risorse comunitarie (LEADER +, LIFE +).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di censimento iniziative in atto: 2 mesi. Progettazione strategia di intervento: 2 mesi. Realizzazione sistema di offerta integrato: 32 mesi.
RISULTATI ATTESI	Realizzazione di un sistema di offerta integrata (Mantova-Sabbioneta), promozione e organizzazione di nuovi iniziative/itinerari finalizzati al turismo "verde".
INDICATORI DI RISULTATO	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. iniziative/manifestazioni/eventi naturale-paesaggistico; - Nr itinerari integrati (Mantova-Sabbioneta) promossi ed organizzati (nel campo ambientalistico-naturale); - Nr. utenti/turisti attratti. <p>Periodo di valutazione finale: 36 mesi. Monitoraggio: annuale.</p>

PIANO "C"	PIANO DI VALORIZZAZIONE DEL PATRIMONIO CULTURALE, AMBIENTALE E SOCIO-ECONOMICO
Obiettivo 3	Promozione di un turismo culturale, naturalistico e sportivo-ricreativo compatibile con la conserv. del sito
Attività III	Promozione ed organizzazione di iniziative culturali finalizzate a fornire maggiore visibilità alle aree del territorio delle signorie gonzaghesche attualmente meno visitate

DEFINIZIONE	Progettazione, organizzazione e promozione delle aree del territorio delle signorie gonzaghesche attualmente meno visitate.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione documentazione che possa rappresentare la situazione attuale; - Attività di analisi e progettazione; - Organizzazione e promozione delle aree del territorio attualmente meno visitate attraverso itinerari dedicati.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Comune di Guastalla e centri minori - Regione Lombardia - Provincia di Mantova
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	<ul style="list-style-type: none"> - Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali); - Risorse comunitarie (CULTURA 2007).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione documentazione: 2 mesi. Attività di analisi e progettazione: 8 mesi. Organizzazione promozione aree: 26 mesi.
RISULTATI ATTESI	Progettazione, organizzazione e promozione delle aree del territorio attualmente meno visitate.
INDICATORI DI RISULTATO	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. nuove iniziative culturali promosse; - Nr. nuovi siti di attrazione valorizzati e promossi; - Nr. spettatori/utenti/turisti attratti. <p>Periodo di valutazione finale: 36 mesi. Monitoraggio: annuale.</p>

PIANO "C"	PIANO DI VALORIZZAZIONE DEL PATRIMONIO CULTURALE, AMBIENTALE E SOCIO-ECONOMICO
Obiettivo 3	Promozione di un turismo culturale, naturalistico e sportivo-ricreativo compatibile con la conserv. del sito
Attività IV	Sviluppo di iniziative sportive e ricreative, valorizzando la "risorsa" Mincio sia per gli sport acquatici (ad es. canoa, rafting, pesca sportiva, escursioni con imbarcazioni da diporto, ecc.) che per altre attività sportivo-ricreative (ad es. percorsi ciclabili, trekking attrezzato, escursione a cavallo, ecc.)

DEFINIZIONE	Interventi finalizzati a consolidare e sviluppare nuove iniziative sportive e ricreative, valorizzando la "risorsa" Mincio sia per gli sport acquatici (ad es. canoa, rafting, pesca sportiva, escursioni con imbarcazioni da diporto, ecc.) che per altre attività sportivo-ricreative (ad es. percorsi ciclabili, trekking attrezzato, escursione a cavallo, ecc.).
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione documentazione e censimento delle principali iniziative sportivo-ricreativo già esistenti; - Attività di analisi e progettazione strategia di sviluppo; - Consolidare, promuovere e organizzare nuove iniziative sportive e ricreative.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Parco del Mincio - Provincia di Mantova - Associazioni di Categoria (sportive, ludico-ricreative, ecc.)
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione documentazione: 2 mesi. Attività di analisi e progettazione: 8 mesi. Organizzazione promozione aree: 26 mesi.
RISULTATI ATTESI	<ul style="list-style-type: none"> - Consolidamento delle attuali iniziative sportivo e ricreative; - Progettazione, organizzazione e promozione nuove iniziative.
INDICATORI DI RISULTATO	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. nuove iniziative sportive promosse; - Nr. nuove iniziative ludico-ricreativo promosse; - Nr. spettatori/utenti/turisti attratti nelle iniziative già in essere (analisi incremento di utenza); - Nr. spettatori/utenti/turisti attratti nelle nuove iniziative. <p>Periodo di valutazione finale: 36 mesi. Monitoraggio: annuale.</p>

PIANO "C"	PIANO DI VALORIZZAZIONE DEL PATRIMONIO CULTURALE, AMBIENTALE E SOCIO-ECONOMICO
Obiettivo 4	Valorizzazione e promozione di un "sistema integrato" finalizzato alla fruizione storico-culturale ed architettonica del sito
Attività I	Interventi di valorizzazione del centro storico del Comune di Mantova finalizzati alla realizzazione del Progetto "Il Percorso Monumentale"

DEFINIZIONE	Azioni/interventi di valorizzazione del centro storico del Comune di Mantova finalizzati alla realizzazione del Progetto "Il Percorso Monumentale".
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della progettazione in essere; - Attività di analisi e nuova progettazione; - Implementazione interventi finalizzati alla realizzazione del Progetto "Il Percorso Monumentale".
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Ministero BB.CC.AA. / Direzione BB.CC.PP Lombardia - Istituzioni Ecclesiastiche e Religiose / Università di Mantova
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione progettazione in essere: 2 mesi. Attività di analisi e progettazione: 8 mesi. Organizzazione promozione aree: 26 mesi.
RISULTATI ATTESI	Realizzazione interventi di sistemi finalizzati alla realizzazione del Progetto "Il Percorso Monumentale".
INDICATORI DI RISULTATO	<ul style="list-style-type: none"> - Progettazioni realizzate; - Interventi di valorizzazione realizzati; - Realizzazione del Progetto "Il Percorso Monumentale" del Comune di Mantova. <p>Periodo di valutazione finale: 36 mesi. Monitoraggio: annuale.</p>

PIANO "C"	PIANO DI VALORIZZAZIONE DEL PATRIMONIO CULTURALE, AMBIENTALE E SOCIO-ECONOMICO
Obiettivo 4	Valorizzazione e promozione di un "sistema integrato" finalizzato alla fruizione storico-culturale ed architettonica del sito
Attività II	Progetto di valorizzazione delle "Mura Rinascimentali" del Comune di Sabbioneta

DEFINIZIONE	Attività finalizzate alla realizzazione del Progetto di valorizzazione delle "Mura Rinascimentali" del Comune di Sabbioneta.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione della progettazione in essere; - Attività di analisi e nuova progettazione; - Implementazione interventi finalizzati alla realizzazione del Progetto "Mura Rinascimentali".
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Sabbioneta - Ministero BB.CC.AA. / Direzione BB.CC.PP Lombardia - Provincia di Mantova - Associazioni di Categoria - Privati
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione progettazione in essere: 2 mesi. Attività di analisi e progettazione: 8 mesi. Organizzazione promozione aree: 26 mesi.
RISULTATI ATTESI	Realizzazione interventi di sistemi finalizzati alla realizzazione del Progetto "Mura Rinascimentali".
INDICATORI DI RISULTATO	<ul style="list-style-type: none"> - Progettazioni realizzate; - Interventi di valorizzazione realizzati; - Realizzazione del Progetto "Mura Rinascimentali" del Comune di Sabbioneta. <p>Periodo di valutazione finale: 36 mesi. Monitoraggio: annuale.</p>

PIANO "C" PIANO DI VALORIZZAZIONE DEL PATRIMONIO CULTURALE, AMBIENTALE E SOCIO-ECONOMICO**Obiettivo 4 Valorizzazione e promozione di un "sistema integrato" finalizzato alla fruizione storico-culturale ed architettonica del sito****Attività III** Interventi di valorizzazione degli itinerari storico-culturali mediante il rafforzamento dell'attività nel campo degli "itinerari gonzagheschi" e l'organizzazione di circuiti museali fra Mantova e le piccole capitali, articolati secondo le differenti esigenze di utenza: turismo storico, culturale, scientifico, religioso, stanziale, scolastico, ecc.

DEFINIZIONE	Attività finalizzata a valorizzare gli itinerari storico-culturali mediante il rafforzamento dell'attività nel campo degli "itinerari gonzagheschi" e l'organizzazione di circuiti museali articolati lungo le piccole capitali (tra cui oltre Mantova e Sabbioneta è da ricordare anche la città di Guastalla) secondo le differenti esigenze di utenza: turismo storico, culturale, scientifico, religioso, stanziale, scolastico, ecc.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione documentazione strumenti ad oggi esistenti; - Attività di analisi e progettazione; - Definizione e organizzazione itinerari.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Comune di Guastalla e centri minori - Ministero BB.CC.AA. / Direzione BB.CC.PP Lombardia - Istituzioni Ecclesiastiche e Religiose / Università
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	<ul style="list-style-type: none"> - Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali); - Risorse comunitarie (CULTURA 2007).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione documentazione: 2 mesi. Attività di analisi e progettazione: 4 mesi. Definizione e organizzazione itinerari: 30 mesi.
RISULTATI ATTESI	Promozione e organizzazione di un sistema integrato (Mantova-Sabbioneta) di itinerari storico-culturali "Gonzagheschi" e organizzazione di nuovi circuiti museali.
INDICATORI DI RISULTATO	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. iniziative storico-culturali "gonzaghesche" integrate; - Nr. nuovi circuiti museali promossi e realizzati; - Nr. utenti/turisti attratti. <p>Periodo di valutazione finale: 36 mesi. Monitoraggio: semestrale.</p>

PIANO "C" PIANO DI VALORIZZAZIONE DEL PATRIMONIO CULTURALE, AMBIENTALE E SOCIO-ECONOMICO**Obiettivo 4** Valorizzazione e promozione di un "sistema integrato" finalizzato alla fruizione storico-culturale ed architettonica del sito**Attività IV** Progettazione, implementazione e sviluppo della "Mantova-Sabbioneta Card" al fine di promuovere forme di pagamento integrate per l'accesso ai siti del patrimonio storico-culturale e architettonico nell'ambito degli itinerari di cui ai precedenti punti i), ii) e iii)

DEFINIZIONE	Progettazione, implementazione e sviluppo della "Mantova-Sabbioneta Card" al fine di promuovere forme di pagamento integrate per l'accesso ai siti del patrimonio storico-culturale e architettonico nell'ambito degli itinerari di cui alle precedenti schede i), ii) e iii). Tale progetto dovrà in particolare armonizzare quanto già avviato sul tema dalle singole Amministrazioni come ad esempio il progetto avviato dal Comune di Mantova "Mantegna Card Mantova" promossa in occasione della recente mostra di "Mantegna a Mantova 1460-1506".
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione documentazione strumenti ad oggi esistenti; - Attività di analisi e progettazione; - Realizzazione della "Mantova-Sabbioneta Card".
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	<ul style="list-style-type: none"> - Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali); - Risorse comunitarie (CULTURA 2007).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione documentazione: 2 mesi. Attività di analisi e progettazione: 4 mesi. Implementazione interventi: 30 mesi.
RISULTATI ATTESI	Realizzazione della "Mantova-Sabbioneta Card".
INDICATORI DI RISULTATO	<ul style="list-style-type: none"> - Realizzazione della "Mantova-Sabbioneta Card"; - Nr. "Mantova-Sabbioneta Card" vendute; - Nr. utenti/turisti attratti. <p>Periodo di valutazione finale: 36 mesi. Monitoraggio: semestrale.</p>

PIANO "C" PIANO DI VALORIZZAZIONE DEL PATRIMONIO CULTURALE, AMBIENTALE E SOCIO-ECONOMICO**Obiettivo 5 Promozione della produzione tipica e dell'enogastronomia locale****Attività I Promozione e creazione di un Sistema di Qualità Globale dell'area del sito, relativa alla produzione enogastronomia dei prodotti tipici locali**

DEFINIZIONE	Progettazione, implementazione e sviluppo di un sistema di Qualità Globale del sito in particolare nell'ambito della produzione enogastronomia dei prodotti tipici locali.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione documentazione che possa rappresentare la situazione attuale; - Attività di analisi e progettazione; - Implementazione di un sistema di qualità.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Regione Lombardia - Provincia di Mantova - Associazioni di Categoria - Privati
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	<ul style="list-style-type: none"> - Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali); - Risorse comunitarie (LEADER +, ecc.).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione documentazione: 2 mesi. Attività di analisi e progettazione: 4 mesi. Implementazione interventi: 30 mesi.
RISULTATI ATTESI	Realizzazione di un sistema di Qualità Globale relativo alla produzione enogastronomia dei prodotti tipici locali.
INDICATORI DI RISULTATO	<ul style="list-style-type: none"> - Realizzazione di procedure di qualità; - Nr. esercenti/produttori aderenti al sistema di qualità; - Nr. vendita prodotti enogastronomici tipici. <p>Periodo di valutazione finale: 12 mesi. Monitoraggio: trimestrale.</p>






PIANO "C" PIANO DI VALORIZZAZIONE DEL PATRIMONIO CULTURALE, AMBIENTALE E SOCIO-ECONOMICO**Obiettivo 5 Promozione della produzione tipica e dell'enogastronomia locale****Attività II Istituzione di una rete di centri di degustazione e organizzazione di visite e percorsi guidati lungo la "Strada dei vini e dei sapori Mantovani"**

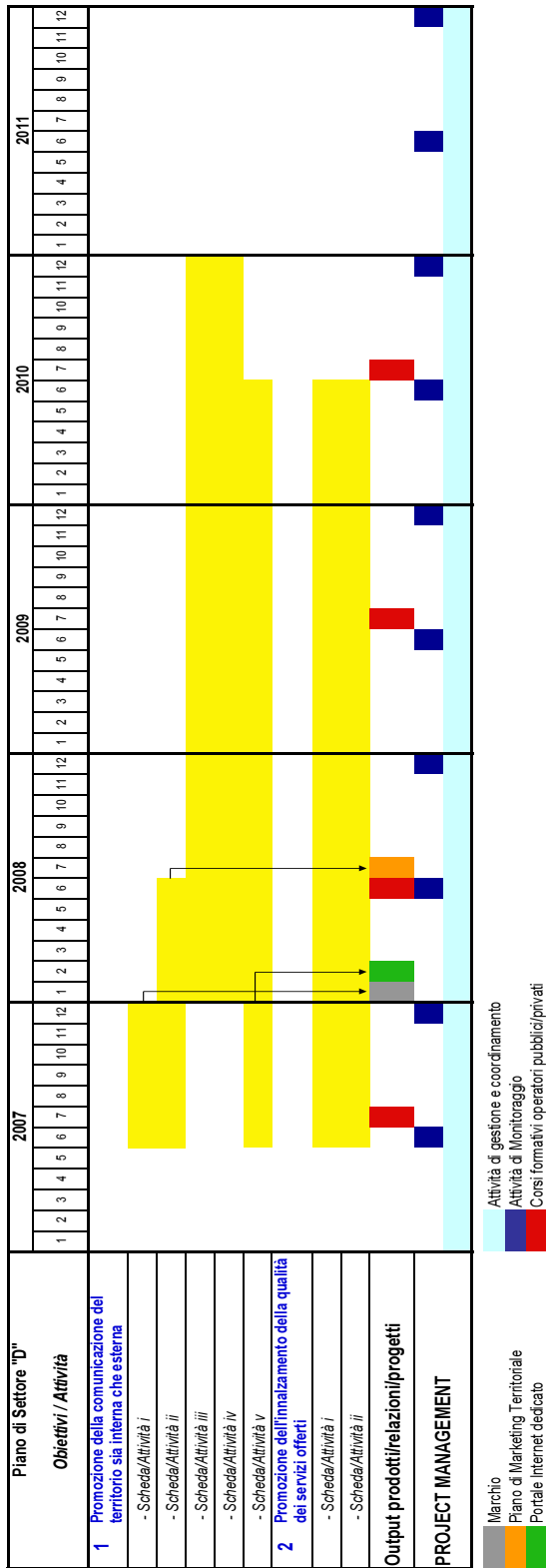
DEFINIZIONE	Progettazione, implementazione e istituzione di una rete di centri di degustazione lungo la "Strada dei vini e dei sapori Mantovani".
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione documentazione che possa rappresentare la situazione attuale; - Attività di analisi e progettazione; - Implementazione di una rete di centri di degustazione; - Organizzazione visite e percorsi guidati.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Regione Lombardia - Provincia di Mantova - Associazioni di Categoria - Privati
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	<ul style="list-style-type: none"> - Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali); - Risorse comunitarie (LEADER +, ecc.).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione documentazione: 2 mesi. Attività di analisi e progettazione: 4 mesi. Implementazione interventi: 30 mesi.
RISULTATI ATTESI	Realizzazione di una rete di centri di degustazione lungo la "Strada dei vini e dei sapori Mantovani".
INDICATORI DI RISULTATO	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. centri di degustazione realizzati e promossi sul territorio; - Nr. visite e percorsi guidati organizzati e realizzati; - Nr. vendita prodotti enogastronomici tipici. <p>Periodo di valutazione finale: 36 mesi. Monitoraggio: annuale.</p>

PIANO "C" PIANO DI VALORIZZAZIONE DEL PATRIMONIO CULTURALE, AMBIENTALE E SOCIO-ECONOMICO**Obiettivo 5 Promozione della produzione tipica e dell'enogastronomia locale****Attività III Consolidare gli eventi in essere promuovendo ed organizzando nuovi eventi fieristici di richiamo regionale, nazionale e internazionale**

DEFINIZIONE	Attività finalizzate sia a consolidare le manifestazioni e gli eventi fieristici locali attualmente in essere (ad es. Festivalletteratura, Mille e due formaggi, Il pane, i suoi luoghi, le sue città, Mantova Musica Festival, Festival Teatro, Salami e salumi, Segni d'Infanzia, Piante e Animali Perduti, ecc.) sia a promuovere ed organizzare nuovi eventi fieristici di richiamo regionale, nazionale e internazionale.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Censimento delle attuali manifestazioni/eventi fieristici organizzati a livello locale; - Strategia di consolidamento e sviluppo nuove eventi; - Organizzazione, realizzazione e promozione di nuovi eventi/manifestazioni fieristiche.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Comune di Guastalla e centri minori - Regione Lombardia - Provincia di Mantova - Associazioni di Categoria - Privati
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di censimento eventi: 2 mesi. Attività di analisi e definizione strategia: 4 mesi. Organizzazione/realizzazione nuovi eventi: 30 mesi.
RISULTATI ATTESI	<ul style="list-style-type: none"> - Consolidamento delle manifestazioni gli eventi fieristici locali attualmente in essere; - Promuovere ed organizzare nuovi eventi fieristici di richiamo regionale, nazionale e internazionale.
INDICATORI DI RISULTATO	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. nuovi eventi/manifestazioni/fiere organizzate; - Nr. spettatori/utenti/turisti attratti dalle manifestazioni in essere; - Nr. spettatori/utenti/turisti attratti dalle nuove manifestazioni organizzate localmente. <p>Periodo di valutazione finale: 36 mesi. Monitoraggio: annuale.</p>

4.4 PIANO “D” - PIANO DI PROMOZIONE, FORMAZIONE E COMUNICAZIONE

OBIETTIVI	ATTIVITÀ
1. PROMOZIONE DELLA COMUNICAZIONE DEL TERRITORIO SIA INTERNA CHE ESTERNA	<p>i) Definizione e sviluppo della identità del sito (Marchio). </p> <p>ii) Sviluppo di un Piano di strategia di marketing territoriale esteso al territorio interessato dal presente Piano di Gestione. </p> <p>iii) Promozione di una campagna informativa del sito attraverso varie forme di comunicazione (comunicazione esterna). </p> <p>iv) Promozione di interventi di comunicazione finalizzati alla sensibilizzazione del “progetto” all’interno del sito (comunicazione interna). </p> <p>v) Azioni di comunicazione “on site” (digitale). </p>
2. PROMOZIONE DELL’INNALZAMENTO DELLA QUALITÀ DEI SERVIZI OFFERTI	<p>i) Organizzazione di corsi di formazione rivolti alle singole categorie imprenditoriali coinvolte nella filiera turistico-ricettiva e culturale-ambientale del sito. </p> <p>ii) Organizzazione di corsi di formazione, per migliorare le tecniche di gestione, rivolti agli operatori delle istituzioni pubbliche nell’ambito del sito e del territorio interessato dal presente Piano di Gestione. </p>



PIANO "D" PIANO DI PROMOZIONE, FORMAZIONE E COMUNICAZIONE**Obiettivo 1 Promozione della comunicazione del territorio sia interna che esterna****Attività I Definizione e sviluppo della identità del sito (Marchio)**

DEFINIZIONE	Progettazione, e definizione della identità del sito attraverso lo sviluppo di un "Marchio".
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Attività di analisi; - Attività progettazione e definizione identità del territorio; - Definizione e sviluppo "Marchio".
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Associazioni di Categoria
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di analisi: 1 mese. Attività progettazione: 3 mesi. Definizione Marchio: 2 mesi.
RISULTATI ATTESI	Definizione e sviluppo "Marchio".
INDICATORI DI RISULTATO	Realizzazione Marchio del sito Unesco. Periodo di valutazione finale: 6 mesi. Monitoraggio: trimestrale.

PIANO "D"	PIANO DI PROMOZIONE, FORMAZIONE E COMUNICAZIONE
Obiettivo 1	Promozione della comunicazione del territorio sia interna che esterna
Attività II	Sviluppo di un Piano di strategia di Marketing Territoriale e del Territorio interessato dal presente Piano di Gestione

DEFINIZIONE	Progettazione e sviluppo di un Piano di strategia di marketing territoriale e del territorio interessato dal presente Piano di Gestione.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisizione documentazione che possa rappresentare la situazione attuale sia nel lato della domanda che in quello dell'offerta; - Attività di analisi e progettazione; - Definizione di un Piano di marketing.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Comune di Guastalla - Regione Lombardia - Provincia di Mantova - Associazioni di Categoria - Privati
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di acquisizione documentazione: 2 mesi. Attività analisi e progettazione: 2 mesi. Definizione Piano di marketing: 8 mesi.
RISULTATI ATTESI	Definizione di un Piano di marketing.
INDICATORI DI RISULTATO	Adozione del Piano di marketing territoriale. Periodo di valutazione finale: 12 mesi. Monitoraggio: trimestrale.

PIANO "D"	PIANO DI PROMOZIONE, FORMAZIONE E COMUNICAZIONE
Obiettivo 1	Promozione della comunicazione del territorio sia interna che esterna
Attività III	Promozione di una campagna informativa del sito attraverso varie forme di comunicazione (comunicazione esterna)

DEFINIZIONE	Progettazione e promozione di una campagna informativa del sito attraverso varie forme di comunicazione (comunicazione esterna).
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Attività di analisi; - Attività progettazione e definizione forme di comunicazione esterna; - Implementazione interventi di comunicazione finalizzati all'esterno del sito quali ad esempio: <ul style="list-style-type: none"> - ufficio stampa; - produzione e divulgazione di materiali informativi (brochure, opuscoli, <i>news letter</i>); - realizzazione di programmi mirati di informazione in Italia ed in Europa (<i>road show</i>, ecc.); - realizzazione di seminari e <i>workshop</i> presso sia Istituzioni Pubbliche che in Ass. di Categoria; - partecipazione a manifestazioni nazionali ed europee, ecc.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Regione Lombardia - Provincia di Mantova - Associazioni di Categoria - Privati
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di analisi: 2 mesi. Attività progettazione: 4 mesi. Realizzazione interventi: 30 mesi.
RISULTATI ATTESI	Realizzazione interventi di Marketing Territoriale.
INDICATORI DI RISULTATO	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. iniziative di marketing territoriale realizzate (promozione pubblicitaria, workshop, interventi attrazione investimenti, ecc.); - Nr. progetti avviati. <p>Periodo di valutazione finale: 36 mesi. Monitoraggio: annuale</p>

PIANO "D"	PIANO DI PROMOZIONE, FORMAZIONE E COMUNICAZIONE
Obiettivo 1	Promozione della comunicazione del territorio sia interna che esterna
Attività IV	Promozione di interventi di comunicazione finalizzati alla sensibilizzazione del "progetto" all'interno del sito (comunicazione interna)

DEFINIZIONE	Progettazione e promozione di interventi di comunicazione finalizzati alla sensibilizzazione del "progetto" all'interno del sito (comunicazione interna).
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Attività di analisi; - Attività progettazione e definizione forme di comunicazione interna; - Implementazione interventi di comunicazione finalizzati all'interno del sito quali ad esempio: <ul style="list-style-type: none"> - ufficio stampa; - produzione e divulgazione di materiali informativi (brochure, opuscoli, <i>news letter</i>); - realizzazione di seminari e <i>workshop</i> presso sia Istituzioni Pubbliche che in Associazioni di Categoria.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Regione Lombardia - Provincia di Mantova - Associazioni di Categoria - Privati
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di analisi: 2 mesi. Attività progettazione: 4 mesi. Realizzazione interventi: 30 mesi.
RISULTATI ATTESI	Realizzazione interventi di marketing territoriale.
INDICATORI DI RISULTATO	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. iniziative di marketing territoriale verso l'interno realizzate (promozione pubblicitaria, workshop, ecc.). <p>Periodo di valutazione finale: 36 mesi. Monitoraggio: annuale</p>

PIANO "D" PIANO DI PROMOZIONE, FORMAZIONE E COMUNICAZIONE**Obiettivo 1** **Promozione della comunicazione del territorio sia interna che esterna****Attività V** **Azioni di comunicazione "on site" (digitale)**

DEFINIZIONE	Progettazione e sviluppo azioni di comunicazione "on site" attraverso internet (portale del marketing turistico del sito).
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Attività di analisi; - Attività di progettazione e definizione di forme di comunicazione on site; - Implementazione Portali internet dedicati al sito.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Regione Lombardia - Provincia di Mantova - Associazioni di Categoria - Privati
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di analisi: 2 mesi. Attività progettazione: 4 mesi. Realizzazione interventi: 30 mesi.
RISULTATI ATTESI	Implementazione Portali internet dedicati al sito.
INDICATORI DI RISULTATO	<ul style="list-style-type: none"> - Realizzazione Portale internet di progetto; - Nr. accessi al sito. <p>Periodo di valutazione finale: 36 mesi. Monitoraggio: semestrale</p>

PIANO "D"	PIANO DI PROMOZIONE, FORMAZIONE E COMUNICAZIONE
Obiettivo 2	Promozione dell'innalzamento della qualità dei servizi offerti
Attività 1	Organizzazione di corsi di formazione rivolti alle singole categorie imprenditoriali coinvolte nella filiera turistico-ricettiva e culturale-ambientale del sito

DEFINIZIONE	Progettazione e organizzazione di corsi di formazione rivolti alle singole categorie imprenditoriali coinvolte nella filiera turistico-ricettiva e culturale-ambientale del sito.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Attività di analisi e inquadramento filiera turistico-ricettiva e culturale-ambientale del sito; - Attività progettazione e definizione corsi formativi; - Attività di selezione discenti (all'interno delle categorie imprenditoriali individuate nel corso dell'analisi di inquadramento); - Organizzazione e implementazione corsi di formazione.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Ministero BB.CC.AA. / Direzione BB.CC.PP Lombardia - Regione Lombardia - Provincia di Mantova - Istituzioni Ecclesiastiche e Religiose - Associazioni di Categoria - Privati
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di analisi: 2 mesi. Attività progettazione: 4 mesi. Realizzazione corsi: 30 mesi.
RISULTATI ATTESI	Organizzazione e implementazione corsi di formazione rivolti alle categorie imprenditoriali selezionate.
INDICATORI DI RISULTATO	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. corsi formativi organizzati e realizzati; - Nr. operatori formati. <p>Periodo di valutazione finale: 36 mesi. Monitoraggio: annuale</p>

PIANO "D" PIANO DI PROMOZIONE, FORMAZIONE E COMUNICAZIONE**Obiettivo 2 Promozione dell'innalzamento della qualità dei servizi offerti****Attività II Organizzazione di corsi di formazione, per migliorare le tecniche di gestione, rivolti agli operatori delle Istituzioni pubbliche nell'ambito del sito e del territorio interessato dal presente Piano di Gestione**

DEFINIZIONE	Progettazione e organizzazione di corsi di formazione, per migliorare le tecniche di gestione, rivolti agli operatori delle Istituzioni pubbliche nell'ambito del sito e del territorio interessato dal presente Piano di Gestione.
AZIONI DA PROGRAMMARE	<ul style="list-style-type: none"> - Attività di analisi e inquadramento esigenze degli operatori delle istituzioni pubbliche del sito; - Attività progettazione e definizione corsi formativi; - Attività di selezione discenti (all'interno degli operatori pubblici individuati nel corso dell'analisi di inquadramento); - Organizzazione e implementazione corsi di formazione.
SOGGETTI COINVOLTI	<ul style="list-style-type: none"> - Comune di Mantova - Comune di Sabbioneta - Comune di Guastalla - Regione Lombardia - Provincia di Mantova - Associazioni di Categoria - Privati
RISORSE UMANE COINVOLTE	Risorse dipendenti dei soggetti istituzionali coinvolti.
RISORSE FINANZIARIE	Risorse pubbliche (comunali, regionali, provinciali e statali).
RISORSE TECNOLOGICHE	Supporti informativi tecnologici.
FASI E TEMPI DI IMPLEMENTAZIONE	Attività di analisi: 2 mesi. Attività progettazione: 4 mesi. Realizzazione corsi: 30 mesi.
RISULTATI ATTESI	Organizzazione e implementazione corsi di formazione rivolti agli operatori pubblici selezionati.
INDICATORI DI RISULTATO	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. corsi formativi organizzati e realizzati; - Nr. operatori formati. <p>Periodo di valutazione finale: 36 mesi. Monitoraggio: annuale.</p>

4.5 ANALISI SULLA RICERCA DI FONDI A LIVELLO ISTITUZIONALE E TERRITORIALE

Le risorse necessarie a finanziare le singole attività previste in ciascuno dei quattro Piani di Settore, saranno reperite da:

- stanziamenti di bilancio indicati dalle due Amministrazioni comunali per la manutenzione e la fruizione del patrimonio storico-architettonico, nonché per le iniziative di promozione culturale e turistica orientate alla valorizzazione dell'intero contesto territoriale (si rimanda in *Allegato 3 e 4* ai bilanci di previsione 2006-2008 del Comune di Mantova e del Comune di Sabbioneta);
- normative e contributi regionali;
- normative e contributi provinciali;
- strumenti, programmi ed iniziative dell'Unione Europea.

Inoltre, a livello specifico:

- il Comune di Mantova beneficia di fonti finanziarie ulteriori pari a circa 6,7 milioni di Euro derivanti dall'Accordo di Programma in vigore tra il medesimo Comune e Regione Lombardia, Provincia di Mantova finalizzato a lavori di: *Restauro delle Sale Teresiane, adeguamento funzionale della Biblioteca Civica di Mantova e opere di completamento del restauro del Palazzo di San Sebastiano*;
- il Comune di Sabbioneta beneficia di fonti finanziarie ulteriori pari a circa 950.000 Euro derivanti dall'Accordo di Programma in vigore tra il medesimo Comune e Ministero per i Beni e le Attività Culturali, Regione Lombardia, Provincia di Mantova e Politecnico di Milano - Polo di Mantova per la realizzazione del *Progetto per la valorizzazione della Città Murata: Palazzo Forti, Palazzo Giardino e Palazzo Ducale nel Comune di Sabbioneta*.

Nel dettaglio si riportano di seguito i principali *strumenti finanziari ordinari* di natura regionale, nazionale e comunitaria cui si potrà fare ricorso nell'ambito della attuazione dei predetti Piani di Settore proposti.

Strumenti per finanziare le singole attività del Piano "A"

RISORSE A LIVELLO NAZIONALE

- D.M. 21/12/2001 - PROGRAMMA DI DIFFUSIONE DELLE FONTI ENERGETICHE RINNOVABILI, EFFICIENZA ENERGETICA E MOBILITÀ SOSTENIBILE NELLE AREE NATURALI PROTETTE.
- MURST - CRITERI PER LA SELEZIONE DEI PROGRAMMI DI RILEVANTE INTERESSE NAZIONALE.
- LEGGE 135/97 (ART. 9) - FONDO DESTINATO AL FINANZIAMENTO DELLE SPESE PER LE ATTIVITÀ DI PROGETTAZIONE.
- LEGGE 420/1997 - INTERVENTI IN MATERIA DI EDIZIONI NAZIONALI E COMITATI NAZIONALI PER LE CELEBRAZIONI E MANIFESTAZIONI CULTURALI.
- LEGGE 29/2001 - POTENZIAMENTO DELLE STRUTTURE E DEL PATRIMONIO DELLE BIBLIOTECHE ECCLESIASTICHE.

RISORSE A LIVELLO REGIONALE

- MISURE DOCUP 2007-2013.
- CONTRIBUTI DEL PROGRAMMA FRISL - L.R. 33.91.
- CONTRIBUTI DA SOGGETTI ATTUATORI DI PIANI DI SVILUPPO LOCALE COME IL GAL OGLIO PO (GRUPPO AZIONE LOCALE) IN BASE ALLA L.R. 8/2004.
- CONTRIBUTI PER LA REDAZIONE DI PIANI INTEGRATI DEL COMMERCIO.

RISORSE A LIVELLO COMUNITARIO

- LEADER + Iniziativa Comunitaria in materia di sviluppo rurale (2000-2006).
- PROGRAMMA COMUNITARIO "CULTURA 2007" (2007-2013).
- PROGRAMMA COMUNITARIO "LIFE +" (2007-2013).

Strumenti per finanziare le singole attività del Piano "B"

RISORSE A LIVELLO NAZIONALE

- LEGGE 366/98 - FINANZIAMENTO DEGLI INTERVENTI A FAVORE DELLA MOBILITÀ CICLISTICA.
- REGOLAMENTO RECANTE NORME PER LA EROGAZIONE DEL FINANZIAMENTO DEI LAVORI DI RESTAURO, RISTRUTTURAZIONE, ED ADEGUAMENTO FUNZIONALE DEGLI IMMOBILI STABILMENTE ADIBITI A TEATRO.
- LEGGE 598/94 (ART.11) - FINANZIAMENTI PER L'INNOVAZIONE TECNOLOGICA E LA TUTELA AMBIENTALE.
- DECRETO LEGISLATIVO 490/99 - CONTRIBUTI IN CONTO INTERESSI PER INTERVENTI DI RESTAURO, CONSERVAZIONE E MANUTENZIONE DI BENI IMMOBILI.
- LEGGE 448/2001 (ART. 47) - FINANZIAMENTO DEL PIANO STRAORDINARIO DELLE INFRASTRUTTURE E DELLE OPERE DI GRANDI DIMENSIONI.
- CIRCOLARE 17/2002 - CONTRIBUTI PER PUBBLICAZIONI E CONVEGNI DI RILEVANTE INTERESSE CULTURALE.
- LEGGE 163/1985 - FONDO UNICO PER LO SPETTACOLO CONTRIBUTI A FAVORE DELLE ATTIVITÀ TEATRALI

RISORSE A LIVELLO REGIONALE

- MISURE DOCUP REGIONE LOMBARDIA 2007-2013.
- CONTRIBUTI DEL PROGRAMMA FRISL -. L.R. 33.91
- CONTRIBUTI DA SOGGETTI ATTUATORI DI PIANI DI SVILUPPO LOCALE COME IL GAL OGLIO PO (GRUPPO AZIONE LOCALE) IN BASE ALLA L.R. 8/2004.
- CONTRIBUTI PER LA REDAZIONE DI PIANI INTEGRATI DEL COMMERCIO.

RISORSE A LIVELLO COMUNITARIO

- LEADER + Iniziativa Comunitaria in materia di sviluppo rurale (2000-2006).
- PROGRAMMA COMUNITARIO "CULTURA 2007" (2007-2013).
- PROGRAMMA COMUNITARIO "LIFE +" (2007-2013).

*Strumenti per finanziare le singole attività del Piano "C"***RISORSE A LIVELLO NAZIONALE**

- LEGGE 29 MARZO 2001, N. 135 "RIFORMA DELLA LEGISLAZIONE NAZIONALE DEL TURISMO".
- LEGGE 388/2000 ART. 8 - AGEVOLAZIONI FISCALI PER GLI INVESTIMENTI NELLE AREE SVANTAGGIATE.
- REVISIONE DELLA DISCIPLINA SUI LAVORI SOCIALMENTE UTILI, A NORMA DELL'ARTICOLO 22 DELLA LEGGE 24 GIUGNO 1997, N.°196.
- LEGGE 27.10.1966 N. 910 FONDO PER LO SVILUPPO DELLA MECCANIZZAZIONE IN AGRICOLTURA (ART. 12).
- LINEE DI CREDITO ARTIGIANCASSA - FACTORING.
- LEGGE 534/1996 - NUOVE NORME PER L'EROGAZIONE DI CONTRIBUTI STATALI ALLE ISTITUZIONI CULTURALI.
- LEGGE 724/1994 ART.35 - EMISSIONE DI TITOLI OBBLIGAZIONARI DA PARTE DEGLI ENTI LOCALI (B.O.C.).
- LEGGE 1068/64 - FONDO CENTRALE DI GARANZIA PER LE IMPRESE ARTIGIANE ISTITUITO PRESSO L'ARTIGIANCASSA.
- LEGGI 662/96 - 266/97 - FONDO DI GARANZIA A FAVORE DELLE PMI MEDIOCREDITO CENTRALE.
- DECRETO LGS 185/2000 - MISURE IN FAVORE DELL'AUTOIMPIEGO IN FORMA DI MICROIMPRESA [strumento valido solo per le aree depresse].
- DECRETO LGS 185/2000 - MISURE IN FAVORE DELL'AUTOIMPIEGO IN FRANCHISING [strumento valido solo per le aree depresse].
- AGEVOLAZIONI PER L'APPRENDISTATO - LN 196/97.
- LEGGE 342/2000 (ART.96) - CONTRIBUTI IN FAVORE DI ASSOCIAZIONI DI VOLONTARIATO E ORGANIZZAZIONI NON LUCRATIVE DI UTILITÀ SOCIALE.
- NORME PER L'UTILIZZAZIONE DI FONDI PER LO SVECCHIAMENTO DEL PARCO AGROMECCANICO.
- DISCIPLINA DELL'AGRITURISMO LEGGE 5 DICEMBRE 1985, N.730.
- LEGGE 14.10.1964, N. 1068 CREDITO ALL'ARTIGIANATO.
- LEGGE 608/1996 - PRESTITO D'ONORE - PROMOZIONE DI INIZIATIVE DI LAVORO AUTONOMO [strumento valido solo per le aree depresse].
- LEGGE 125/91 - AZIONI POSITIVE PER LA REALIZZAZIONE DELLA PARITÀ UOMO-DONNA NEL LAVORO.
- LEGGE 388/2000 ART. 13 - REGIME FISCALE AGEVOLATO PER LE NUOVE INIZIATIVE IMPRENDITORIALI DI LAVORO AUTONOMO.
- LEGGE 46/82 - ART. 14 - INCENTIVI PER ATTIVITÀ DI RICERCA, SVILUPPO ED INNOVAZIONE TECNOLOGICA FONDO ROTATIVO PER L'INNOVAZIONE TECNOLOGICA.
- LEGGE 448/2001 (ART. 44) - SGRAVI CONTRIBUTIVI PER I NUOVI ASSUNTI.
- LEGGE 449/97 (ART.11) - INCENTIVI FISCALI PER IL COMMERCIO E TURISMO.
- LEGGE 448/98 (ART.51) - PROVVEDIMENTI A FAVORE DELLE COOPERATIVE SOCIALI [strumento valido solo per le aree depresse].
- LEGGE 441/98 - IMPRENDITORIA GIOVANILE IN AGRICOLTURA - PRIMO INSEDIAMENTO.
- LEGGE 95/95 - IMPRENDITORIALITÀ GIOVANILE [strumento valido solo per le aree depresse].
- LEGGE 499/99 ART.4 - AIUTI ALLE UNIONI NAZIONALI TRA LE ASSOCIAZIONI DEI PRODUTTORI AGRICOLI.
- LEGGE 236/93 (ART.1 BIS) - IMPRENDITORIALITÀ GIOVANILE - FORNITURA DI SERVIZI.
- LEGGE 135/97 - IMPRENDITORIALITÀ GIOVANILE PER L'AGRICOLTURA [strumento valido solo per le aree depresse]

- LEGGE 68/99 - AGEVOLAZIONI PER LE ASSUNZIONI DEI DISABILI.
- MEDIOCREDITO CENTRALE - RIFINANZIAMENTO PER PROGRAMMI DI INVESTIMENTO E DI SVILUPPO PMI.
- LINEE DI CREDITO ARTIGIANCASSA - LEASING AGEVOLATO.
- LINEE DI CREDITO ARTIGIANCASSA - FINANZIAMENTI PER INVESTIMENTI PRODUTTIVI.
- LINEE DI CREDITO ARTIGIANCASSA - ACQUISIZIONE DI SCORTE.
- LEGGE 28 NOVEMBRE 1965 N. 1329 - "LEGGE SABATINI" - AGEVOLAZIONI PER L'ACQUISTO (O LA LOCAZIONE) DI MACCHINARI.
- LINEE DI CREDITO ARTIGIANCASSA - CONTRATTI DI SUBFORNITURA.
- CONCESSIONE DI INCENTIVI PER IL TRASPORTO COMBINATO AI SENSI DELL'ART. 5 DELLA LEGGE 23/12/97 N.454.
- LEGGE 488/92 - AGEVOLAZIONI A FAVORE DELLE ATTIVITÀ PRODUTTIVE NELLE AREE DEPRESSE DEL PAESE SETTORE INDUSTRIA [strumento valido solo per le aree depresse].

RISORSE A LIVELLO REGIONALE

- MISURE DOCUP REGIONE LOMBARDIA 2007-2013.
- LEGGE REGIONALE 5 GENNAIO 2000, N. 1 "RIORDINO DEI SISTEMA DELLE AUTONOMIE IN LOMBARDIA" (ART. 2, COMMI 44, 45, 47, 48: COMPETENZE DELLA REGIONE E DELLE PROVINCE).
- LEGGE REGIONALE 14 APRILE 2004, N. 8 "NORME PER IL TURISMO IN LOMBARDIA" COME MODIFICATA DALLA L.R. 3 NOVEMBRE 2004, N. 30 E DALLA L.R. 20 DICEMBRE 2004, N. 36.
- CONTRIBUTI DEL PROGRAMMA FRISL -. L.R. 33.91.
- CONTRIBUTI DA SOGGETTI ATTUATORI DI PIANI DI SVILUPPO LOCALE COME IL GAL OGLIO PO (GRUPPO AZIONE LOCALE) IN BASE ALLA L.R. 8/2004.
- CONTRIBUTI PER LA REDAZIONE DI PIANI INTEGRATI DEL COMMERCIO.

RISORSE A LIVELLO COMUNITARIO

- LEADER + Iniziativa Comunitaria in materia di sviluppo rurale (2000-2006).
- PROGRAMMA COMUNITARIO "CULTURA 2007" (2007-2013).
- PROGRAMMA COMUNITARIO "LIFE +" (2007-2013).

Strumenti per finanziare le singole attività del Piano "D"

RISORSE A LIVELLO NAZIONALE

- LEGGE 163/85 (ART. 15 E SS.) - FONDO UNICO PER LO SPETTACOLO, CONTRIBUTI PER LA PROMOZIONE DELLA DANZA, RASSEGNE E FESTIVAL.
- REGOLAMENTO RECANTE NORME DI ATTUAZIONE DEI TIROCINI FORMATIVI E DI ORIENTAMENTO (L.196/1997 ART. 18).
- LEGGE 57/2001 (ART. 23) - CONTRIBUTI A FAVORE DELLE EMITTENTI TELEVISIVE LOCALI.
- CIRCOLARE 27/01 - PREMI PER ATTIVITÀ DI PROMOZIONE DEL LIBRO E DELLA LETTURA.
- INCENTIVI PER GLI INVESTIMENTI INNOVATIVI E PER LA FORMAZIONE AI SENSI DELL' ART.2 DELLA LEGGE 23 DICEMBRE 1997 N.454.
- LEGGE 40/87 - CONTRIBUTO STRAORDINARIO A FAVORE DEGLI ENTI PRIVATI DI FORMAZIONE.
- LEGGE 388/2000 ART. 123 - PROMOZIONE E SVILUPPO DELLE AZIENDE AGRICOLE E ZOOTECNICHE BIOLOGICHE

RISORSE A LIVELLO REGIONALE

- MISURE DOCUP REGIONE LOMBARDIA 2007-2013.
- CONTRIBUTI DEL PROGRAMMA FRISL -. L.R. 33.91.
- CONTRIBUTI DA SOGGETTI ATTUATORI DI PIANI DI SVILUPPO LOCALE COME IL GAL OGLIO PO (GRUPPO AZIONE LOCALE) IN BASE ALLA L.R. 8/2004.

RISORSE A LIVELLO COMUNITARIO

- LEADER + Iniziativa Comunitaria in materia di sviluppo rurale (2000-2006).
- PROGRAMMA COMUNITARIO "CULTURA 2007" (2007-2013).
- PROGRAMMA COMUNITARIO "LIFE +" (2007-2013).

5

STRUMENTI DI ATTUAZIONE DEL PIANO DI GESTIONE

5.1

Soluzioni organizzative di breve termine

5.2

Soluzioni organizzative di medio/lungo termine

5.3

Azioni di controllo e "monitoraggio"

5. STRUMENTI DI ATTUAZIONE DEL PIANO DI GESTIONE

Nei capitoli precedenti sono state illustrate le principali Diretrici di Sviluppo attorno alle quali costruire una strategia per la valorizzazione delle risorse territoriali di Mantova e Sabbioneta. Inoltre per l'implementazione delle suddette direttrici sono state descritte – nell'ambito di quattro specifici Piani di Settore – le azioni e gli interventi da realizzare al fine di dare concreta attuazione alla strategia impostata.

Al fine di consentire l'effettiva attuazione di quanto programmato occorre, tuttavia, coinvolgere i principali attori locali ed istituzionali e tutto il più ampio "sistema" di *governance* del territorio in ogni fase del Piano medesimo. In questo senso i principali attori locali ed istituzionali che – a diverso titolo – dovranno essere investiti dal presente processo integrato di valorizzazione, sono:

- il Comune di Mantova;
- il Comune di Sabbioneta;
- la Provincia di Mantova;
- l'Ente Parco del Mincio;
- la Regione Lombardia;
- la Direzione Regionale per i Beni Culturali e Paesaggistici della Lombardia;
- il sistema produttivo delle imprese;
- le Associazioni di Categoria;
- le Associazioni culturali con le loro rappresentanze;
- le Istituzioni Ecclesiastiche e Religiose;
- i centri minori che formavano il "sistema" delle piccole capitali gonzghesche (ad es. Guastalla, Novellara, Revere, ecc).

Al fine di rendere più agevole il perseguimento di tali obiettivi, direttrici ed azioni, e di rispondere alle immediate esigenze, la presente sezione illustra i possibili sistemi di governo dei processi contenuti nei diversi piani settoriali del Piano di Gestione. In questo senso per l'attuazione del Piano di Gestione si dovrà partire, almeno in una *prima fase*, da una struttura di gestione più "informale" ed agile che non comporti elevati oneri economici o la necessità di istituire nuove strutture e risorse. Nel medio/lungo periodo è possibile, invece, prevedere la costituzione di strutture integrate di gestione più "formalizzate" in grado di gestire in modo specifico la complessità del sito oggetto di candidatura.

5.1 SOLUZIONI ORGANIZZATIVE DI BREVE TERMINE

Alla luce di quanto anticipato in premessa, s'intuisce come la strada dell'attuazione di una reale e permanente valorizzazione dell'area passi attraverso la

pianificazione di un processo di attuazione programmato e coordinato delle iniziative, lungo un arco temporale di medio-lungo periodo, gestito inizialmente da un'organizzazione preordinata in grado di supportare, sin dalle fasi preliminari, il processo attuativo/gestionale attraverso attività di indirizzo, coordinamento e supervisione.

A tal proposito sono state individuate diverse soluzioni organizzative tra cui identificare un possibile soggetto istituzionale, responsabile della prima fase attuativa descritta. Coerentemente con quanto sopra richiamato, la realizzazione delle iniziative ricomprese nel Piano di Gestione richiede l'individuazione di un'unica struttura responsabile delle azioni e degli interventi attuativi sin dalle fasi preliminari.

Tale struttura identifica, quindi, una sorta di "regia centralizzata", all'interno della quale far convergere tutte le diverse funzioni di programmazione, indirizzo, attivazione, controllo, monitoraggio e supervisione, necessarie ad accompagnare i differenti soggetti attuatori coinvolti nel lungo ed articolato processo di realizzazione ed esecuzione delle iniziative presentate.

Tale struttura (che potremo definire *Unità di Coordinamento – Ufficio Unesco*) dovrà prevedere il coinvolgimento di tutti gli attori, mediante la sottoscrizione di un Protocollo d'Intesa e/o un Accordo di Programma, all'interno del quale verranno formalizzate le manifestazioni di interesse dei differenti soggetti istituzionali coinvolti nell'attuazione del Piano.

L'Accordo di Programma suddetto si identifica quale strumento di programmazione negoziata introdotto dal legislatore al fine di favorire il diffondersi tra i soggetti istituzionali di logiche di programmazione integrata e concertata per lo sviluppo del territorio.

In tal senso, l'Accordo di Programma si pone quale strategia di sviluppo unanimemente condivisa tra i soggetti istituzionali responsabili della successiva attuazione. Il processo di attuazione della strategia di sviluppo contenuta nell'Accordo di Programma comporta, tuttavia, il ricorso di una serie di strumenti attraverso cui attivare le differenti risorse necessarie alla realizzazione delle iniziative previste dal Piano. Non va, tuttavia, esclusa la possibilità di evitare di costituire, nella prima fase, un nuovo organismo responsabile del ruolo di *Unità di Coordinamento – Ufficio Unesco*, avvalendosi di strutture già presenti ed operanti sul territorio con funzioni simili o del tutto affini; in particolare, le funzioni della predetta *Unità di Coordinamento* risultano essere le seguenti:

- 1) programmazione e coordinamento delle attività di concertazione tra tutti i soggetti istituzionali e non, coinvolti nella realizzazione del Piano;
- 2) gestione e coordinamento delle attività di supporto ed assistenza tecnica delle diverse fasi del Piano;
- 3) verificare lo stato di avanzamento del Piano;

- 4) verificare la coerenza delle iniziative proposte da istituzioni pubbliche e non, rispetto alla strategia generale ed agli obiettivi di indirizzo previsti dal Piano;
- 5) definizione delle criticità e dei fabbisogni dei diversi interventi previsti nel Piano;
- 6) concordare con i diversi attori le priorità per lo sviluppo delle singole parti del Piano;
- 7) monitoraggio del sito;
- 8) monitoraggio *in itinere* ed *ex post* delle attività di realizzazione delle iniziative oggetto del Piano di Gestione; in particolare l'attività di monitoraggio in oggetto prevede le seguenti azioni:
 - la sintesi delle attività svolte e i consuntivi di impegno delle risorse effettivamente impiegate nel progetto;
 - un'analisi dei risultati, tanto quantitativi quanto qualitativi, conseguiti nel periodo;
 - il livello di completamento degli obiettivi previsti nel Piano;
 - la quantificazione e motivazione di eventuali scostamenti dal programma esecutivo in vigore;
 - gli elementi per la prosecuzione delle attività nel periodo corrente o per la stesura del programma esecutivo del periodo successivo.

In linea del tutto indicativa, l'*Unità di Coordinamento – Ufficio Unesco* deve provvedere, preliminarmente, ad instaurare relazioni collaborative con i seguenti soggetti:

- Enti ed Istituzioni amministrative;
- soggetti attuatori;
- Associazioni di Categoria;
- collaboratori tecnico-scientifici.

Accanto all'*Unità di Coordinamento – Ufficio Unesco*, le attività di carattere tecnico possono essere affidate ad uno o più "Gruppi di lavoro", composto da funzionari tecnici delle singole Amministrazioni Locali e/o da professionisti esterni. È inoltre ipotizzabile la costituzione di una *Segreteria permanente* per l'esecuzione dei seguenti compiti:

- assistere l'*Unità di Coordinamento – Ufficio Unesco* ed i Gruppi di Lavoro nella loro attività fornendo il necessario supporto organizzativo;
- svolgere il ruolo di punto di riferimento permanente per tutti i soggetti coinvolti nell'attuazione del Piano;
- definire il calendario delle riunioni e provvedere alla loro convocazione;
- organizzare ed archiviare tutta la documentazione relativa al piano;

- tenere i contatti con il pubblico, con la stampa e con ogni altro soggetto interessato per fornire notizie sull'attuazione del Piano.

La definizione preliminare di tali rapporti, assume una valenza strategica al fine di condividere con tutti i soggetti istituzionali e non, coinvolti e operanti sul territorio, l'opportunità rappresentata dal presente progetto, per la promozione dello sviluppo e della crescita dell'economia locale, attraverso nuove forme di partenariato per realizzare progetti sostenibili ed economicamente validi. Il processo di attuazione delle iniziative previste dal Piano, richiede una costante opera di monitoraggio e supervisione in itinere ed ex-post, al fine di garantire il rispetto delle risorse disponibili e dei tempi previsti.

A tal fine l'*Unità di Coordinamento – Ufficio Unesco* si candida quale organismo ottimale attraverso cui porre in essere tutte le azioni di prevenzione e vigilanza necessarie a verificare il pieno utilizzo delle risorse disponibili, vigilando attivamente allo stesso tempo sul rispetto dei tempi progettuali indicati, al fine di non ritardare e scombinare le relazioni e correlazioni instaurate tra le differenti progettualità.

Obiettivo strategico dell'*Unità di Coordinamento – Ufficio Unesco*, risiede nella costituzione di tavoli di *governance*, che rappresentano, quindi, l'elemento cardine di tutta l'attività di comunicazione istituzionale integrata sul territorio del Piano di Gestione. Infatti l'importanza di incontri programmati con gli *stakeholders*, cittadinanza ed organizzazioni di categoria che operano sul territorio, risiede nella capacità di creare una rete di dialogo, dove le differenti esperienze nonché le specifiche esigenze possano divenire bagaglio conoscitivo di ognuno dei partecipanti.

I tavoli di *governance* hanno, quindi, lo scopo precipuo di far integrare i differenti attori chiave dello sviluppo, laddove i fattori di successo, anche soprattutto per la successiva fase di gestione dei progetti previsti dal Piano, sono legati a:

- la condivisione delle scelte programmate;
- la gestione per risultati;
- la snellezza, flessibilità ed apertura all'apprendimento continuo;
- l'anticipazione e la gestione proattiva dei cambiamenti;
- la partecipazione e la gestione non gerarchica;
- il trasferimento di responsabilità;
- l'apertura al dialogo ed al confronto.

Proposte e soluzioni organizzative alternative da sviluppare nella prima fase del Piano (breve/medio periodo) rispetto all'*Unità di Coordinamento* possono essere, invece, le seguenti:

- 344 a. Conferenza dei Sindaci dei Comuni nell'ambito del sito;

- b. Comitato di Tecnici costituito da funzionari, uno per ciascun Comune, individuato in seno alla singola Amministrazione Comunale;
- c. Gruppo di Lavoro Tecnico di Coordinamento, costituito da funzionari tecnici delle singole Amministrazioni Locali e da professionisti esterni.

5.2 SOLUZIONI ORGANIZZATIVE DI MEDIO/LUNGO TERMINE

È possibile ipotizzare, come già sostenuto, l'opportunità di utilizzare strumenti di coordinamento più "agili" nel breve periodo per poi dotarsi di una struttura "ad hoc" in una fase più consolidata del Piano nel medio-lungo periodo. In particolare, l'attività di indirizzo e coordinamento potrà essere svolta da una apposita "Struttura" di sviluppo, tenendo conto delle esperienze in merito già attuate in alcune realtà territoriali italiane. Tale "Struttura" (costituita in forma societaria mista pubblico-privato o attraverso altre tipologie giuridiche come di seguito illustrate) potrà svolgere le seguenti attività per l'attuazione del Piano di Gestione:

- sostenere su un piano tecnico e logistico i processi di concertazione fra i partner, al fine di:
 - i) *definire e rendere operative linee di intervento coordinate ed integrate per lo sviluppo delle risorse paesaggistiche e culturali dell'area interessata, favorendo la presenza e la partecipazione dei diversi livelli istituzionali, sociali, associativi e produttivi presenti sul territorio;*
 - ii) *favorire l'aggregazione e la cooperazione fra gli attori locali impegnati nella tutela e trasformazione del paesaggio.*
- incrementare la conoscenza e la consapevolezza, a livello locale, dei valori paesaggistici, culturali ed identitari del territorio al fine di favorire i processi volti ad acquisire un largo consenso intorno agli obiettivi di difesa di quei valori ed alle scelte imposte da uno sviluppo compatibile;
- sostenere le funzioni di programmazione e progettazione locale nel campo della tutela, valorizzazione e trasformazione compatibile del paesaggio, in un quadro di integrazione e coordinamento, anche attraverso la fornitura di specifici servizi di studio, ricerca, innovazione e qualificazione;
- sostenere le funzioni di attuazione di interventi di tutela, riqualificazione e trasformazione contemporanea del paesaggio attraverso la consulenza e l'orientamento degli operatori locali;
- svolgere azioni di monitoraggio garantendo la conoscenza, l'integrazione, la sorveglianza e la valutazione degli interventi realizzati sul territorio.

In un'ottica di lungo periodo, possono essere di seguito evidenziati i princi-

pali modelli gestionali percorribili sia in termini giuridico-amministrativi sia in termini economico-organizzativi, con una valutazione dei vantaggi e degli svantaggi di ciascuno dei suddetti modelli.

In questo senso, i principali modelli gestionali – ad oggi – applicabili e funzionali alla gestione del sito in maniera integrata ed organica sono rappresentati nella seguente tabella, dove vengono riportati in sintesi i principali vantaggi/svantaggi.

MODELLI	PRINCIPALI VANTAGGI	PRINCIPALI SVANTAGGI
Istituzione	<ul style="list-style-type: none"> – Mantenimento di una forte valenza “pubblica”; – Snellimento delle procedure interne agli Enti Locali attraverso l’unificazione di differenti competenze. 	<ul style="list-style-type: none"> – Mancanza di una effettiva autonomia gestionale ed operativa; – Politica tariffaria imposta e vincolata a politiche sociali; – Non accesso autonomo al credito, ecc.
Associazione	<ul style="list-style-type: none"> – Forte propensione al coinvolgimento di più soggetti pubblico/privati; – Responsabilità limitata dei Soci. 	<ul style="list-style-type: none"> – Maggiormente adatte al raggiungimento di scopi a breve termine; – Possibilità di svolgere attività di natura economica non in modo esclusivo e prevalente.
Azienda speciale	<ul style="list-style-type: none"> – Ottimale equilibrio tra interessi pubblici e privati. 	<ul style="list-style-type: none"> – Poco reattiva alla partecipazione di più soggetti.
Consorzio	<ul style="list-style-type: none"> – Elasticità nel mantenimento di un’autonomia giuridica tra i possibili consorziati pubblico/privati; – Suddivisione dei rischi e valorizzazione delle sinergie tra i diversi soggetti. 	<ul style="list-style-type: none"> – Eccessiva macchinosità organizzativa se applicate alla gestione di un “sistema culturale”; – Difficoltà gestionali nel medio-lungo termine (limitata permanenza dei soci all’interno del medesimo Consorzio).
Società di Capitali	<ul style="list-style-type: none"> – Massima Flessibilità nella gestione operativa; – Responsabilità limitata dei soci. 	<ul style="list-style-type: none"> – Netta propensione alle logiche aziendalistiche con finalità di lucro.
Fondazione	<ul style="list-style-type: none"> – Particolarmente adatta al settore culturale prevedendo la possibilità di diverse soluzioni gestionali; – Agevolazioni fiscali. 	<ul style="list-style-type: none"> – Mancanza ad oggi di un “modello organizzativo unico” applicabile a tutte le tipologie di fondazione; – Utili non distribuibili.
Trust	<ul style="list-style-type: none"> – Strumento di estrema flessibilità ed innovazione. 	<ul style="list-style-type: none"> – Mancanza di una sufficiente sperimentazione in Italia.

In estrema sintesi è possibile tuttavia affermare che la struttura attuativa utilizzabile nella fattispecie concreta dovrà essere scelta tra le seguenti forme giuridiche:

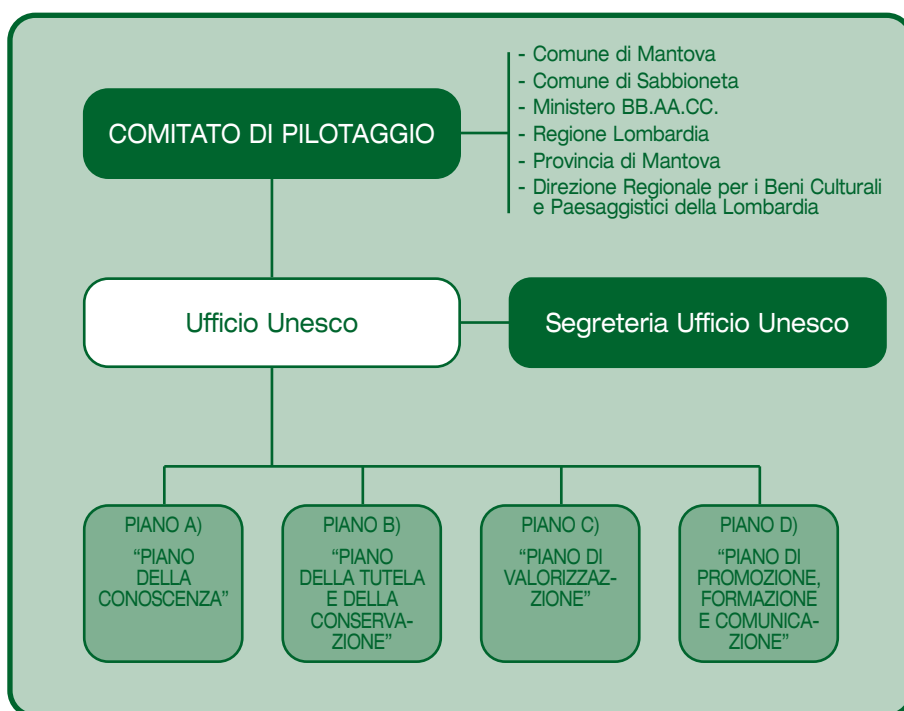
- *Consorzio*, in ragione della necessità di farvi partecipare un ampio numero di soggetti pubblici e/o privati;

- *Fondazione*, qualora si intenda gestire un singolo bene del sito (es. biblioteca o museo) e lo stesso appartenga ad un numero di enti estremamente ristretto;
- *Società di capitali*, qualora si intenda gestire imprenditorialmente uno o più beni del sito e si intendano trarre profitti dalla gestione.

Una volta scelta la forma giuridica più idonea alle finalità delle Amministrazioni locali ed istituzionali promotori dell'iniziativa, sarà necessario definire nel dettaglio la struttura gestionale operativamente responsabile dell'implementazione del Piano di Gestione. In particolare obiettivo di tale fase è definire le caratteristiche principali della struttura gestionale attraverso la stesura del regolamento organizzativo, che definisca:

- l'organigramma;
- il funzionigramma,
- le linee di riporto e coordinamento;
- la modalità di nomina;
- le responsabilità assegnate e relativi ruoli;
- le risorse;
- gli strumenti di gestione.

A titolo esemplificativo è possibile riportare di seguito lo schema grafico di tale struttura di gestione.



In particolare tale esempio di organigramma della struttura gestionale prevede un'Unità Direzionale (ad esempio un *Comitato di Pilotaggio*) costituita dagli "stakeholder" dotati di potere decisionale e quattro aree relative ai vari Piani di Settore.

Al coordinamento operativo e gestionale delle suddette quattro aree di Piano è previsto un "Ufficio Unesco" cioè una struttura di *project management* dedicata alla gestione ed allo sviluppo del Progetto (che è dunque responsabile della gestione, dell'avanzamento e del relativo monitoraggio del Piano di Gestione), con anche funzioni di segreteria di supporto a tutte le attività del suddetto Ufficio Unesco.

A prescindere dalla forma giuridica che si ritiene più idonea a gestire le attività di un Piano di Gestione – il *Comitato di Pilotaggio* sarebbe costituito dal Consiglio di Amministrazione, del quale farebbero parte i consiglieri in rappresentanza di tutti gli *stakeholder* promotori della candidatura del sito (e nello specifico i Comuni di Mantova e Sabbioneta, la Regione Lombardia, la Provincia di Mantova, la Direzione Regionale per i Beni Culturali e Paesaggistici della Lombardia, nonché un rappresentante del Ministero dei Beni e Attività Culturali).

Una struttura dedicata al progetto denominata "Ufficio Unesco" è, invece, da prevedere all'interno delle Amministrazioni comunali proponenti la candidatura del sito (Mantova e Sabbioneta) e dovrà essere in grado di effettuare l'avanzamento ed il monitoraggio del Piano di Gestione con un approccio manageriale.

Per ciascuna area dell'organigramma rappresentato nella precedente pagina, si dovranno definire le attività principali, costruendo così il relativo funzionigramma.

A titolo esemplificativo di seguito è riportata una tabella di funzionigramma e la relativa *governance* per la struttura gestionale che, comunque, sarà nel dettaglio definita all'avvio del Piano di Gestione.

FUNZIONE	ATTIVITÀ PRINCIPALI	GOVERNANCE
Comitato di pilotaggio	<p>Garantisce l'implementazione dell'intero Piano di Gestione:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordina tutte le funzioni sottostanti; - Analizza i report elaborati dall'Ufficio Unesco relativi al Piano di Gestione; - Presiede le riunioni di avanzamento con tutte le funzioni; - Indica riunioni straordinarie; - Definisce i correttivi necessari per il raggiungimento degli obiettivi prefissati. 	<p>Il Comitato di Pilotaggio è formato dalle Istituzioni che hanno sottoscritto l'Accordo di intesa per la candidatura del sito.</p> <p>Il Comitato è diretto e coordinato dai sindaci dei Comuni di Mantova e Sabbioneta promotori della candidatura del sito.</p>

Ufficio Unesco	<p>Supporta il Comitato di Pilotaggio, i coordinatori di Piani di Azione ed i responsabili di progetto attraverso:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'implementazione dei progetti contenuti nei quattro Piani di Settore; - Il Controllo ed il Monitoraggio dell'avanzamento del Piano di Gestione; - Elaborazione e consegna report ai vari livelli. 	<p>L'Ufficio Unesco è costituito all'interno delle due Amministrazioni comunali di Mantova e Sabbioneta ed è formato da un Gruppo di Lavoro di personale specializzato dedicato al Progetto, proveniente dalle medesime Amministrazioni.</p> <p>L'Ufficio è diretto e coordinato dai rispettivi Direttori Generali delle due Amministrazioni comunali</p>
Segreteria dell'Ufficio Unesco	<p>Fornisce supporto di segreteria a tutte le funzioni della struttura gestionale dell'Ufficio Unesco:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestione smistamento della posta in entrata ed uscita; - Gestione della agenda impegni dei membri del Comitato di pilotaggio; - Monitoraggio delle criticità relative ai buoni d'ordine ed alle determinazioni portate alla firma del Comitato di Pilotaggio; - Assistenza segretariale direttiva ai coordinatori delle 4 aree identificate. 	<p>Operativamente tale Unità costituita all'interno dell'Ufficio Unesco dovrà prevedere almeno tre risorse dedicate ed in particolare un coordinatore Responsabile, una risorsa dedicata alle iniziative di valorizzazione culturali ed una risorsa dedicata alle iniziative di valorizzazione socio-economiche.</p>
Area A) "Piano della Conoscenza"	<p>Garantisce l'implementazione del Piano di Conoscenza:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordina tutte le funzioni sottostanti; - Collabora con l'Ufficio Unesco alla realizzazione del report di Piano di Conoscenza; - Analizza i report elaborati dall'Ufficio Unesco relativi al Piano di Conoscenza; - Individua le criticità e i rischi dei progetti che compongono il Piano di Conoscenza; - Propone al Comitato di Pilotaggio possibili correttivi; - Partecipa alle riunioni di avanzamento e alle riunioni straordinarie. 	<p>L'Area è formata dai funzionari comunali delle Amministrazioni di Mantova e Sabbioneta.</p> <p>L'Area è coordinata e diretta dagli Assessorati alla Cultura dei rispettivi comuni.</p>
Area B) "Piano della Tutela e della Conservazione"	<p>Garantisce l'implementazione del Piano della Tutela e della Conservazione:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordina tutte le funzioni sottostanti; - Collabora con l'Ufficio Unesco alla realizzazione del report di Piano di Tutela e Conservazione; - Analizza i report elaborati dall' Ufficio Unesco relativi al Piano di Tutela e Conservazione; - Individua le criticità e i rischi dei progetti che compongono il Piano di Tutela e Conservazione; - Propone al Comitato di Pilotaggio possibili correttivi; - Partecipa alle riunioni di avanzamento e alle riunioni straordinarie. 	<p>L'Area è formata dai funzionari comunali delle Amministrazioni di Mantova e Sabbioneta.</p> <p>L'Area è coordinata e diretta dagli Assessorati all'Urbanistica dei rispettivi comuni.</p>

Area C)
"Piano di
Valorizzazione"

Garantisce l'implementazione del Piano di Valorizzazione:

- Coordina le funzioni Area; "Valorizzazione culturale" e Area "Valorizzazione socio-economica"
- Collabora con l'Ufficio Unesco alla realizzazione del report di Piano di Valorizzazione;
- Analizza i report elaborati dall'Ufficio Unesco relativi al Piano di Valorizzazione;
- Individua le criticità e i rischi dei Piani di Valorizzazione culturale ed economica;
- Propone al Comitato di Pilotaggio possibili correttivi;
- Partecipa alle riunioni di avanzamento e alle riunioni straordinarie.

L'Area è formata dai funzionari comunali delle Amministrazioni di Mantova e Sabbioneta. L'Area è coordinata e diretta dagli Assessorati al Turismo dei rispettivi comuni.

Area D)
"Piano di
promozione,
formazione
e comunicazione"

Garantisce l'implementazione del Piano di promozione, formazione e comunicazione:

- Coordina le funzioni sottostanti;
- Collabora con l'Ufficio Unesco alla realizzazione del report di Piano di promozione, formazione e comunicazione;
- Analizza i report elaborati dall' Ufficio Unesco relativi al Piano di promozione, formazione e comunicazione;
- Individua le criticità e i rischi dei progetti che compongono il Piano di promozione, formazione e comunicazione;
- Propone al Comitato di Pilotaggio possibili correttivi;
- Partecipa alle riunioni di avanzamento e alle riunioni straordinarie.

L'Area è formata dai funzionari comunali delle Amministrazioni di Mantova e Sabbioneta. L'Area è coordinata e diretta dagli Assessorati alla Formazione ed al Turismo dei rispettivi comuni.

N.B.: Al fine di fornire un costante supporto nelle varie fasi di implementazione del Piano di Gestione si rende opportuno – sin dall’avvio del medesimo Piano – provvedere a costituire un Ufficio Unesco dedicato al sito presso le Amministrazioni comunali promotrici della candidatura. Infatti come sopra descritto è prevista una struttura dedicata al sito sia nel breve termine (*Unità di coordinamento – Ufficio Unesco*) sia nel medio-lungo termine (*Ufficio Unesco*).

Operativamente tale struttura dovrà prevedere almeno tre risorse dedicate ed in particolare un coordinatore Responsabile, una risorsa dedicata alle iniziative di valorizzazione culturali ed una risorsa dedicata alle iniziative di valorizzazione socio-economiche.

5.3 AZIONI DI CONTROLLO E “MONITORAGGIO”

Aver definito la struttura gestionale preposta alla gestione del sito Unesco non è sufficiente a garantire l’efficace implementazione del Piano di Gestione.

È infatti necessario disporre di sistema di controllo e monitoraggio nelle varie fasi di attuazione del Piano di Gestione stesso, al fine di verificare per tempo i possibili ritardi/impedimenti delle azioni programmate ed essere, pertanto, in grado di organizzare ed implementare per tempo tutte le necessarie azioni correttive. In particolare il sistema di monitoraggio deve consentire di valutare l’effettiva realizzazione degli obiettivi programmati e delle ricadute, attese sul territorio, di matrice culturale, economica e sociale.

In questo senso le attività di controllo e monitoraggio che dovranno essere attivate sono riconducibili a due diverse logiche, comunque inter-dipendenti:

- monitoraggio del sito nel suo complesso;
- monitoraggio *in itinere* ed *ex post* delle attività di realizzazione delle iniziative oggetto del Piano.

Il controllo dell’efficacia delle azioni proposte nel presente documento costituisce, pertanto, l’opera di costante monitoraggio di cui i singoli uffici ed istituti “responsabili” all’interno del Piano – attivando specifiche competenze (tecniche, scientifiche, amministrative, ecc.) – dovranno farsi carico nell’ambito del territorio di pertinenza e/o dei singoli progetti e ciò sempre attraverso un coordinamento generale e la costante supervisione del *Project Management* dettagliatamente descritto al precedente *Cap. 5.2*.

In particolare per effettuare il corretto monitoraggio del progetto si rende necessario elaborare un modello di controllo delle azioni previste attraverso adeguati indicatori e parametri di analisi, da definirsi, comunque, nel dettaglio in una più avanzata fase di redazione del Piano.

In ogni caso gli indicatori che saranno nel dettaglio individuati dovranno essere capaci di descrivere lo stato di avanzamento dei lavori, individuare, misurare e contribuire a valutare nelle successive fasi di verifica e programmazione l'impatto dell'azione strategica.

Nel dettaglio gli indicatori – per poter verificare la congruità degli interventi – devono essere:

- rappresentativi;
- validi dal punto di vista scientifico;
- semplici e di agevole interpretazione;
- capaci di indicare la tendenza nel tempo;
- ove possibile, capaci di fornire un'indicazione precoce sulle tendenze irreversibili;
- basati su dati facilmente disponibili o disponibili a costi ragionevoli;
- basati su dati adeguatamente documentati e di qualità certa;
- aggiornabili periodicamente.

A titolo esemplificativo è possibile riepilogare di seguito l'elenco dei possibili indicatori di risultato ipotizzati – in linea di massima – per ciascuna delle attività riportate nei quattro Piani di Settore nell'ambito della precedente *Parte Quarta* del Piano.

OBBIETTIVO 1	PIANO DI SETTORE A)	PIANO DI SETTORE B)	PIANO DI SETTORE C)	PIANO DI SETTORE D)
<i>Scheda/ Attività i</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. documentazione cartografica acquisita/censita; - Nr. documentazione iconografica acquisita/censita; - Nr. documentazione fotografica acquisita/censita. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. adeguamenti degli strumenti della pianificazione territoriale adottati. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adozione Piano Strategico del trasporto; - Rilevazione flussi di trasporto. 	<ul style="list-style-type: none"> - Realizzazione Marchio del sito Unesco.
<i>Scheda/ Attività ii</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. documentazione bibliografica acquisita/censita; - Nr. documentazione archivistica e statistica acquisita/censita. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. adeguamenti degli strumenti della pianificazione urbanistica comunale adottati. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adozione Piano Strategico collegamenti funzionali; - Rilevazione flussi di traffico. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adozione del Piano di Marketing Territoriale.
<i>Scheda/ Attività iii</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Qualità, precisione e rintracciabilità dell'informazione; - Adozione GIS unico per il sito. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. adeguamenti degli strumenti di tutela e conservazione dei centri storici adottati. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adozione sistema integrato (Mantova-Sabbioneta) di visite guidate; - Nr. utenza/visitatori/turisti. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. iniziative di marketing territoriale verso l'esterno realizzate (promozione pubblicitaria, workshop, interventi attrazione investimenti, ecc.); - Nr. progetti avviati.
<i>Scheda/ Attività iv</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. fotografie effettuate/acquisite. 		<ul style="list-style-type: none"> - Nr. iniziative realizzate; - Nr. utenza/visitatori/turisti disabili. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. iniziative di marketing territoriale verso l'interno realizzate (promozione pubblicitaria, workshop, ecc.).
<i>Scheda/ Attività v</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. fotografie effettuate/acquisite. 			<ul style="list-style-type: none"> - Realizzazione Portale internet di progetto; - Nr. accessi al sito.

OBIETTIVO 2	PIANO DI SETTORE A)	PIANO DI SETTORE B)	PIANO DI SETTORE C)	PIANO DI SETTORE D)
<i>Scheda/ Attività i</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. studi censiti; - Relazioni/analisi realizzate; - Regolamento di Gestione. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adozione adeguamento della Carta dei Vincoli e delle Tutele. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. progettazioni realizzate; - Nr. interventi di valorizzazione realizzati (restauro, lavori di manutenzione, riqualificazione manufatti storici, ecc.); - Nr. nuovi interventi di valorizzazione infrastrutturale realizzati. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. corsi formativi organizzati e realizzati; - Nr. operatori formati.
<i>Scheda/ Attività ii</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. studi censiti; - Relazioni/analisi realizzate. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adozione procedure VAS. 	<ul style="list-style-type: none"> - Progettazioni realizzate; - Interventi di valorizzazione realizzati (aumento standard qualitativi delle strutture ricettive); - Interventi di valorizzazione infrastrutturale e aumento degli standard quantitativi delle strutture ricettive realizzati (aumento posti/letto, strutture di servizio, ecc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. corsi formativi organizzati e realizzati; - Nr. operatori formati.
<i>Scheda/ Attività iii</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. studi censiti; - Relazioni/analisi realizzate; - Adozione e buona funzionalità del SIT. 			

OBIETTIVO 3	PIANO DI SETTORE A)	PIANO DI SETTORE B)	PIANO DI SETTORE C)	PIANO DI SETTORE D)
<i>Scheda/ Attività i</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. studi/ documentazione patrimonio artistico (beni mobili e immobili) censito; - Cataloghi e Ricerche realizzate. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adozione strumenti di tutela predisposti. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. iniziative culturali integrate; - Nr. iniziative teatrali integrate; - Nr. spettatori /utenti/turisti attratti. 	
<i>Scheda/ Attività ii</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. studi/ documentazione centri storici e patrimonio architettonico censito; - Cataloghi e Ricerche realizzate. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adozione strumenti di tutela predisposti. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. iniziative manifestazioni / eventi naturale- paesaggistico; - Nr. itinerari integrati (Mantova- Sabbioneta) promossi ed organizzati (nel campo ambietalistico- naturale); - Nr. utenti/turisti attratti. 	
<i>Scheda/ Attività iii</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. studi/ documentazione attività agricole e produzioni tipiche censite; - Analisi/Studi realizzati. 		<ul style="list-style-type: none"> - Nr. nuove iniziative culturali promosse; - Nr. nuovi siti di attrazione valorizzati e promossi; - Nr. spettatori/ utenti/turisti attratti. 	
<i>Scheda/ Attività iv</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. studi/ documentazione eventi/tradizioni tipiche del territorio; - Analisi/Studi realizzati. 		<ul style="list-style-type: none"> - Nr. nuove iniziative sportive promosse; - Nr. nuove iniziative ludico-ricreativo promosse; - Nr. spettatori/ utenti/turisti attratti nelle iniziative già in essere (analisi incremento di utenza); - Nr. spettatori/ utenti/turisti attratti nelle nuove iniziative. 	

OBIETTIVO 4	PIANO DI SETTORE A)	PIANO DI SETTORE B)	PIANO DI SETTORE C)	PIANO DI SETTORE D)
<i>Scheda/ Attività i</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. studi/ricerche su rischio idrogeologico-geomorfologico censiti; - Analisi/Studi realizzati. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adozione Cartografia di "fattibilità geologica". 	<ul style="list-style-type: none"> - Progettazioni realizzate; - Interventi di valorizzazione realizzati; - Realizzazione del Progetto "Il Percorso Monumentale" del Comune di Mantova. 	
<i>Scheda/ Attività ii</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. studi/ricerche su rischio sismico censiti; - Analisi/Studi realizzati. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adozione della Carta di "Pericolosità Sismica Locale". 	<ul style="list-style-type: none"> - Progettazioni realizzate; - Interventi di valorizzazione realizzati; - Realizzazione del Progetto "Mura Rinascimentali" del Comune di Sabbioneta. 	
<i>Scheda/ Attività iii</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. studi/ricerche su rischio industriale censiti; - Analisi/Studi realizzati. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adozione della Carta del rischio industriale predisposta. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. iniziative storico-culturali "gonzaghese" integrate; - Nr. nuovi circuiti mussali promossi e realizzati; - Nr. utenti/turisti attratti. 	
<i>Scheda/ Attività iv</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Analisi/Studi realizzati; - Sottoscrizione Accordo di Programma. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adozione sistemi ISO 14001 e EMAS. 	<ul style="list-style-type: none"> - Realizzazione della "Mantova-Sabbioneta Card"; - Nr. "Mantova-Sabbioneta Card" vendute; - Nr. utenti/turisti attratti. 	

OBBIETTIVO 5	PIANO DI SETTORE A)	PIANO DI SETTORE B)	PIANO DI SETTORE C)	PIANO DI SETTORE D)
<i>Scheda/ Attività i</i>		<ul style="list-style-type: none"> - Nr. progettazioni censite; - Nr. Progettazioni realizzate; - Nr. interventi di riqualificazione avviati e realizzati; - Nr. collaudi consegna lavori interventi realizzati. 	<ul style="list-style-type: none"> - Realizzazione di procedure di qualità; - Nr. esercenti/ produttori aderenti al sistema di qualità; - Nr. vendita prodotti enogastronomici tipici. 	
<i>Scheda/ Attività ii</i>		<ul style="list-style-type: none"> - Adozione Rapporto di Sostenibilità. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. centri di degustazione realizzati e promossi sul territorio; - Nr. visite e percorsi guidati organizzati e realizzati; - Nr. vendita prodotti enogastronomici tipici. 	
<i>Scheda/ Attività iii</i>		<ul style="list-style-type: none"> - Adozioni Linee Guida. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. nuovi eventi/ manifestazioni/ fiere organizzate; - Nr. spettatori/ utenti/turisti attratti dalle manifestazioni in essere; - Nr. spettatori/ utenti/turisti attratti dalle nuove manifestazioni organizzate localmente. 	
<i>Scheda/ Attività iv</i>		<ul style="list-style-type: none"> - Nr. progettazioni realizzate; - Nr. interventi infrastrutturali viari avviati e realizzati; - Nr. collaudi consegna lavori interventi realizzati. 		
<i>Scheda/ Attività v</i>		<ul style="list-style-type: none"> - Nr. progettazioni realizzate; - Nr. interventi di riqualificazione/ risanamento avviati; - Nr. interventi di riqualificazione/ risanamento avviati; - Nr. collaudi consegna lavori interventi realizzati. 		

OBIETTIVO 6	PIANO DI SETTORE A)	PIANO DI SETTORE B)	PIANO DI SETTORE C)	PIANO DI SETTORE D)
<i>Scheda/ Attività i</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. studi/ricerche su rischio idrogeologico-geomorfologico censiti; - Analisi/Studi realizzati. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adozione Cartografia di "fattibilità geologica". 	<ul style="list-style-type: none"> - Progettazioni realizzate; - Interventi di valorizzazione realizzati; - Realizzazione del Progetto "Il Percorso Monumentale" del Comune di Mantova. 	
<i>Scheda/ Attività ii</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nr. studi/ricerche su rischio sismico censiti; - Analisi/Studi realizzati. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adozione della Carta di "Pericolosità Sismica Locale". 	<ul style="list-style-type: none"> - Progettazioni realizzate; - Interventi di valorizzazione realizzati; - Realizzazione del Progetto "Mura Rinascimentali" del Comune di Sabbioneta. 	

ALLEGATI

1

*Protocollo di Intesa tra i vari Soggetti Territoriali
ed Istituzionali per la candidatura del sito
al Patrimonio Unesco*

2

*Macro-obiettivi, articolazione degli obiettivi e relative azioni
per la redazione del Piano di Governo del Territorio
del Comune di Mantova*

3

*Bilancio previsionale 2006-2008
del Comune di Mantova (cd)*

4

*Bilancio previsionale 2006-2008
del Comune di Sabbioneta (cd)*

1. PROTOCOLLO DI INTESA TRA I VARI SOGGETTI TERRITORIALI ED ISTITUZIONALI PER LA CANDIDATURA DEL SITO AL PATRIMONIO UNESCO

INTESA TRA IL MINISTERO PER I BENI E LE ATTIVITÀ CULTURALI
LA DIREZIONE REGIONALE PER I BENI CULTURALI E PAESAGGISTICI DELLA
LOMBARDIA
LA REGIONE LOMBARDIA
LA PROVINCIA DI MANTOVA
E
I COMUNI DI MANTOVA E SABBIONETA

PER LA DEFINIZIONE DELLE METODOLOGIE DI REDAZIONE E PER L'ATTUAZIONE
DI UN PIANO DI GESTIONE DEL SITO

Mantova e Sabbioneta

Candidato per l'inserimento nella Lista del Patrimonio Mondiale dell'UNESCO

VISTA la Convenzione sulla tutela del patrimonio mondiale, culturale e naturale (Parigi, 16 novembre 1972);

VISTO il DPR 15 gennaio 1972, n. 8 "Trasferimento delle funzioni in materia urbanistica"

VISTO il Decreto legislativo 20 ottobre 1998, n. 368 recante "Istituzione del Ministero per i Beni e le Attività Culturali a norma dell'art. 11 della legge 15 marzo 1997, n. 59";

VISTO il decreto legislativo 8 gennaio 2004, n.3 recante "Riorganizzazione del Ministero per i beni e le attività culturali" e successive modificazioni;

VISTO il decreto del Presidente della Repubblica 10 giugno 2004, n.173, recante il regolamento di organizzazione del Ministero per i beni e le attività culturali;

VISTO il decreto legislativo 22 gennaio 2004 n. 42 "Codice dei beni culturali e del paesaggio" e in particolare l'art. 143, comma 2 lettera b);

VISTA la legge 20 febbraio 2006, n. 77 "Misure speciali di tutela e fruizione dei siti di interesse culturale, paesaggistico e ambientale, inseriti nella "lista del patrimonio mondiale", posti sotto la tutela dell'UNESCO" e in particolare l'art. 3 (Piani di gestione");

VISTO il Decreto del Ministro per i Beni Culturali e Ambientali del 15 ottobre 1997 recante Costituzione in via permanente del Gruppo di lavoro incaricato di coordinare le istanze connesse con gli adempimenti derivanti dalla *Convenzione sulla tutela del patrimonio mondiale, culturale e naturale* (Gruppo di lavoro permanente per la Lista del Patrimonio Mondiale dell'UNESCO);

CONSIDERATO che il coordinamento e la consulenza tecnico-scientifica per la redazione dei dossier di candidature italiane, dei relativi piani di gestione e per gli adempimenti successivi all'iscrizione rientrano tra le competenze dell'Ufficio Lista del Patrimonio Mondiale dell'UNESCO costituito in seno al Dipartimento per la Ricerca, l'Innovazione e l'Organizzazione del Ministero per i Beni e le Attività Culturali;

VISTO il Decreto 19 giugno 2006 con il quale il Ministro per i Beni e le Attività Culturali Onorevole Francesco Rutelli ha delegato l'Onorevole Danielle Mazzonis a coadiuvare il Ministro nelle iniziative in materia di patrimonio mondiale dell'UNESCO;

VISTI le leggi regionali e i decreti legislativi:

□ Parco Regionale del Mincio istituito con L.R. Lombardia. n. 47 del 08.09.1984, dotato di Piano Territoriale di Coordinamento approvato con D.G.R.L. n.7/193 del 28.06.2000 e modificato con D.G.R.L. n.1000 del 03.08.2000;

□ vincoli ex *lege* 1497/39 (oggi D.Lgs. 42/2004 Art. 136, così come modificato dai D.Lgs. 24 marzo 2006, n.156 e n.157), che dichiarano di notevole interesse pubblico diversi ambiti del territorio di Mantova, ossia:

- le sponde del fiume Mincio (D.M. del 03.04.1965);
- gli spondali dei laghi di Mezzo ed Inferiore (D.M. del 26.05.1970);
- la zona del Rio (D.M. del 13.02.1965);
- il centro storico e Cittadella (D.M. del 13.10.1977);
- l'area esterna alle mura del centro storico di Sabbioneta (D.M. del 03.07.1975)

□ vincoli ex *lege* 431/85 (oggi D.Lgs. 42/2004 Art. 142, così come modificato dai D.Lgs. 24 marzo 2006, n.156 e n.157), che interessano in particolare:

- i territori contermini ai laghi, Superiore, di Mezzo ed Inferiore, compresi in una fascia della profondità di 300 m. dalla linea di battigia;
- i fiumi, i torrenti ed i corsi d'acqua non derubricati e relative sponde o piede degli argini per una fascia di 150 m., ossia il fiume Mincio, il canale Diversivo Mincio, il canale Bianco, il corso d'acqua detto Fossa Parcarello;
- la zona umida che si identifica con la riserva naturale Valli del Mincio;

□ dai vincoli ex *lege* 1089/39 (oggi D.Lgs. 42/2004 Art. 10, così come modificato dai D.Lgs. 24 marzo 2006, n.156 e n.157) per circa 500 tra edifici ed immobili presenti nel comune di Mantova, di cui i principali:

- il complesso monumentale che comprende l'area tra il Palazzo Ducale ed il Castello di San Giorgio;
- il complesso monumentale che comprende l'area attorno a Palazzo Te;
- la p.zza Virgiliana.

per circa 30 tra edifici ed immobili presenti nel comune di Sabbioneta, di cui i principali:

- Porta Imperiale e Porta Vittoria
- Complesso di Palazzo Giardino
- Galleria degli Antichi
- Palazzo Ducale
- Teatro all'Antica

CONSIDERATO che nell'anno 2007 l'Italia presenterà al Centro del Patrimonio Mondiale dell'UNESCO la candidatura del sito Mantova e Sabbioneta;

CONSIDERATO che uno dei requisiti fondamentali richiesti per l'inserimento del sito nella Lista del Patrimonio Mondiale è che esso sia dotato di un adeguato *Piano di Gestione* e considerato che la legislazione italiana vigente in materia di pianificazione territoriale o urbanistica e di tutela dei beni culturali e ambientali non contempla uno strumento definibile come *piano di gestione*;

CONSIDERATA la necessità di predisporre il *Piano di Gestione* per il sito Mantova e Sabbioneta e di individuare la cd. zona tampone;

CONSIDERATO che il Comune di Mantova e il Comune di Sabbioneta, e il Gruppo di lavoro permanente per la Lista del Patrimonio Mondiale dell'UNESCO in vista della candidatura predisporranno un *Piano di Gestione* per le aree per le quali si chiede l'iscrizione, in cui vengono definite e coordinate tutte le attività di tutela, conservazione e valorizzazione in atto e in programma nei due comuni;

CONSIDERATA l'esigenza di estendere il suddetto *Piano di Gestione* anche alle cd. "zone tampone" delle due aree per le quali si richiede l'iscrizione nella Lista del Patrimonio, zone ricadenti nelle aree di cui ai precedenti dispositivi legislativi citati

CONSIDERATA l'esigenza di coordinare e collaborare per la tutela e la riqualificazione paesaggistica e la valorizzazione socio-economica dei due territori interessati, attraverso la promozione del patrimonio storico artistico e architettonico;

CONSIDERATA l'esigenza emersa negli incontri preliminari di sottoscrivere un *Protocollo d'Intesa* per la predisposizione dei termini propositivi e attuativi del sito Mantova e Sabbioneta.

SI CONCORDA QUANTO SEGUE

Art. 1

Il Ministero per i Beni e le Attività Culturali (attraverso l'Ufficio Lista del Patrimonio Mondiale dell'UNESCO), la Direzione Regionale per la Lombardia e le Soprintendenze competenti, la Regione Lombardia, la Provincia di Mantova e i Comuni di Mantova e Sabbioneta si impegnano a coordinarsi e a collaborare, ciascuno nell'ambito delle proprie competenze, per la valorizzazione delle aree del sito candidato per il quale si chiede l'inserimento nella Lista del Patrimonio Mondiale dell'UNESCO, nonché per la tutela e la riqualificazione urbana e paesaggistica e la valorizzazione socio-economica dei due territori compresi nel sito candidato.

Art. 2

L'attività di collaborazione, in particolare, è volta all'individuazione delle modalità più idonee per realizzare, nel contesto degli strumenti normativi vigenti, la massima sussidiarietà tra le amministrazioni coinvolte, con l'obiettivo di ottenere un efficace coordinamento e di evitare sovrapposizioni e duplicazioni degli interventi e la dispersione di risorse, che potrebbero derivare dalla molteplicità dei soggetti preposti alla gestione dei singoli beni. In particolare, tra le prime iniziative d'attuazione della presente intesa, i soggetti firmatari del presente protocollo concordano sulla opportunità di individuare e adottare soluzioni condivise relativamente alla sistemazione delle aree adiacenti al Palazzo Te a Mantova costituendo un gruppo di lavoro *ad hoc* con compiti consultivi di cui farà parte anche il Ministero per i Beni e le Attività Culturali. Analogamente si concorda sull'opportunità di individuare e adottare soluzioni condivise relativamente alla sistemazione dell'area delle mura di Sabbioneta costituendo un gruppo di lavoro *ad hoc* con compiti consultivi di cui farà parte anche il Ministero per i Beni e le Attività Culturali. A tal fine il Ministero per i Beni e le Attività Culturali si rende disponibile a fornire ogni utile collaborazione.

Art. 3

L'attività di collaborazione inoltre è volta all'individuazione di metodologie e, quindi, alla predisposizione ed all'avvio dell'attuazione del *Piano di Gestione*, inteso come strumento tecnico di orientamento, utile all'azione dei numerosi soggetti interessati, alla salvaguardia del patrimonio, alla promozione culturale e valorizzazione economica del sito presentato all'UNESCO.

Art. 4

I soggetti firmatari del presente protocollo concordano sul fatto che il *Piano di Gestione* del sito Mantova e Sabbioneta dovrà esprimere, in sapiente equilibrio fra le esigenze di tutela e quelle della valorizzazione "le modalità per gestire le risorse di carattere storico, culturale e ambientale" e in tal senso potrà "orientare le scelte della pianificazione urbanistica ed economica attraverso la conoscenza, la conservazione e la valorizzazione".

Art. 5

I soggetti firmatari del presente protocollo convengono che il *Piano di Gestione*, se da un lato dovrà mantenere nel tempo l'integrità dei valori che consentiranno l'iscrizione di Mantova e Sabbioneta alla WHL (World Heritage List), dall'altro dovrà ridefinire e rendere compatibile un processo locale condiviso per coniugare la tutela e la conservazione del sito medesimo con lo sviluppo integrato delle risorse del territorio. In tal senso il *Piano di Gestione* si proporrà come una sorta di dichiarazione di principi, per i quali Autorità e Comunità dovranno impegnarsi ad una tutela attiva e alla conservazione e alla valorizzazione compatibile. Verrà così a comporsi un insieme flessibile di regole operative, di procedure e di idee progettuali che coinvolgeranno una pluralità di soggetti che saranno in grado di evolvere e di recepire aggiornamenti e modificazioni con il cambiare delle circostanze e l'evoluzione del territorio.

Art. 6

I soggetti firmatari del presente Protocollo convengono che il *Piano di Gestione* dovrà articolarsi su 5 livelli progettuali, miranti a focalizzare le idonee opportunità per "uno sviluppo reale capace di coinvolgere le risorse locali in una maglia di azioni integrate di tutela, valorizzazione e conservazione":

- a) *Progetto della conoscenza*
- b) *Progetto di tutela e conservazione*
- c) *Progetto di valorizzazione culturale*
- d) *Progetto di valorizzazione economica*
- e) *Progetto del controllo e monitoraggio*.

Art. 7

I soggetti firmatari per raggiungere gli obiettivi di cui sopra individueranno un gruppo di lavoro che dovrà predisporre il *Piano di Gestione* e potranno attivare collaborazioni con altri soggetti, a livello internazionale o nazionale, che operano nei settori d'attività connessi con la gestione del patrimonio culturale e storico e architettonico.

I soggetti firmatari concordano sulla opportunità di prevedere, nel caso di buon esito della candidatura e di iscrizione del sito nella Lista del Patrimonio Mondiale UNESCO, la costituzione all'interno delle due Amministrazioni Comunali, di una struttura tecnica dedicata alle questioni concernenti lo *status* di sito UNESCO, ai conseguenti adempimenti, alla salvaguardia dei valori del sito e alla protezione dei beni che lo compongono.

Art. 8

Per quanto concerne la fase attuativa della presente intesa, i soggetti firmatari concorderanno un comune programma di lavoro. La presente intesa non comporta oneri finanziari a carico delle Parti contraenti se non quelle già indicate nel precedente protocollo d'intesa firmato in data 19 marzo 2005.

Letto, approvato e sottoscritto in sei originali

MINISTERO PER I BENI E LE ATTIVITÀ
CULTURALI
IL SOTTOSEGRETARIO DI STATO
(Op. Danielle Mazzonis)

D. Mazzonis

REGIONE LOMBARDIA
L'ASSESSORE
(Massimo Zanello)

Massimo Zanello

DIREZIONE REGIONALE PER I BENI
CULTURALI E PAESAGGISTICI DELLA
LOMBARDIA
IL SOPRINTENDENTE
(Carla Di Francesco)

Carla Di Francesco

PROVINCIA DI MANTOVA
IL PRESIDENTE
(Maurizio Fontanili)

M. Fontanili

COMUNE DI MANTOVA
IL SINDACO
(Fiorenza Brioni)

Fiorenza Brioni

COMUNE DI SABBIONETA
IL SINDACO
(Antonio Beccari)

Antonio Beccari

Mantova, 4 dicembre 2006



POLITECNICO DI MILANO
Polo regionale di Mantova



COMUNE DI MANTOVA

2. MACRO-OBIETTIVI, ARTICOLAZIONE DEGLI OBIETTIVI E RELATIVE AZIONI PER LA REDAZIONE DEL PIANO DI GOVERNO DEL TERRITORIO DEL COMUNE DI MANTOVA

MACROBIETTIVI	ARTICOLAZIONE OBIETTIVI	AZIONI
TUTELA, CONSERVAZIONE E RECUPERO DEL CENTRO STORICO	<ul style="list-style-type: none"> - Definizione di linee guida e di criteri di intervento per la conservazione ed il mantenimento dei nuclei di antica formazione e dei valori storico-artistico-monumentali ed ambientali, tipologici e documentari del patrimonio edilizio ed urbanistico esistente e del relativo tessuto viario attraverso il il Piano delle Regole ex art. 10 della l.r. 12/2005. - Definizione di criteri di intervento sul colore, sui materiali, sulle tecniche costruttive e sugli altri elementi relativi all'aspetto esteriore degli edifici, compatibili con l'immagine complessiva del contesto e con quelle della tradizione mantovana in genere, con attenzione anche alla tutela della composizione architettonica delle facciate. - Definizione dei criteri di intervento e di manutenzione delle aree verdi, in particolare dei criteri di valorizzazione del verde storico. - Revisione delle normative vigenti rispetto alle destinazioni e alle variazioni d'uso compatibili ed ammissibili nel centro storico coerenti con il ruolo storico-monumentale della città e con l'obiettivo di mantenere il mix funzionale e la popolazione residente: Mantova centro storico da vivere e non da "consumare". - Definizione di specifici criteri di intervento sul patrimonio edilizio ed urbanistico di valore storico-architettonico e del relativo tessuto viario inclusi nel perimetro del centro storico individuato per la candidatura di Mantova 	<ul style="list-style-type: none"> - Completamento del censimento dei valori storico-artistico-monumentali ed ambientali, tipologici e documentari del patrimonio edilizio ed urbanistico esistente e del relativo tessuto viario; in particolare per gli immobili sottoposti a vincolo ex Dlgs n° 42 del 22.01.2004 verifica dello stato di conservazione e delle condizioni di accessibilità e fruibilità. - Definizione di abachi relativi al colore, ai materiali, alle tecniche costruttive e alla composizione delle facciate degli edifici di tradizione mantovana (= "lessico" tipologico, morfologico e compositivo della realtà urbana di Mantova) e redazione del Piano del Colore. - Censimento e classificazione delle aree verdi distinguendo i giardini storici, le aree di valore estetico-decorativo, le aree fronte lago dalle restanti aree destinate a verde pubblico e/o di interesse pubblico, le aree verdi attrezzate per le attività sportive e le aree boscate al fine di definire i specifici caratteri distintivi, di fondamentale rilevanza ai fini della tutela: Regolamento del Verde Urbano (cfr. voce successiva). - Eventuale integrazione delle normative vigenti rispetto all'individuazione delle destinazioni d'uso "non ammesse" nel centro storico, comprensive di quelle generatrici di traffico, sulla base degli studi specifici effettuati nel centro storico. - Revisione delle normative vigenti di recepimento dei criteri di intervento e delle linee guida individuati rispetto all'articolazione di obiettivi; - integrazione nella Commissione Edilizia di

MACROBIETTIVI	ARTICOLAZIONE OBIETTIVI	AZIONI
	<p>nella Lista del Patrimonio Mondiale dell'Unesco.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Progetti speciali per il centro storico. - Valorizzazione degli edifici con funzioni pubbliche e della struttura pubblica della città in generale, con particolare attenzione alle piazze, alle "porte" e ai sistemi di connessione del centro storico con i quartieri periferici. <p>Adozione di una politica di indirizzo per il riutilizzo dei "contenitori" dismessi, inutilizzati o parzialmente utilizzati.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promozione e valorizzazione degli eventi culturali (Festivaletteratura, Segni d'infanzia, Mantova musica festival, Festival europeo del teatro di scena e urbano, ecc.). 	<p>esperti con competenze specifiche rispetto agli obiettivi indicati;</p> <ul style="list-style-type: none"> - monitoraggio della stato di conservazione del centro storico anche attraverso l'attivazione di un portale internet di documentazione delle condizioni del centro storico e della successione degli interventi estetico-funzionali e paesaggistici previsti e in itinere di realizzazione. - Realizzazione di un percorso storico-monumentale sull'asse Palazzo Te-Piazza Sordello attrezzato identificabile e fruibile; - realizzazione di percorsi sicuri per un'utenza ampliata. - Estensione dell'area pedonale e potenziamento dei servizi pubblici per garantire la fruibilità del centro storico attraverso una mobilità lenta, fatte salve le esigenze dei residenti e delle attività economiche insediate da normare anche attraverso specifici piani di gestione (Piano degli orari, PUT, ecc.); - mappatura e definizione di un piano per favorire la conversione dei "contenitori" destinando parti a spazi per attività culturali e sociali. - Studio degli arredi fissi per i diversi eventi culturali al fine di evidenziare uno stile della città di Mantova compatibile con i suoi caratteri distintivi.
<p>MODELLO DI SVILUPPO SOSTENIBILE PER IL FUTURO DELLA CITTÀ DI MANTOVA</p>	<p>Sviluppo urbano sostenibile</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contenimento del consumo di suolo e del sottosuolo. - Tutela dei caratteri distintivi e rivitalizzazione della città storica. 	<ul style="list-style-type: none"> - Incentivazione al recupero e alla ristrutturazione edilizia rispetto alla nuova edificazione; - completamento delle aree e/o degli ambiti parzialmente edificati prima dell'avvio di nuove edificazioni; - definizione delle priorità di attuazione dei piani attuativi previsti dal prg vigente; - organizzazione dell'insediamento di nuove grandi strutture commerciali nel territorio della Grande Mantova; - integrazione del piano dei servizi, per quanto riguarda l'infrastrutturazione del sottosuolo, con le disposizioni del piano generale dei servizi del sottosuolo (PUGSS). - Aumento dell'offerta insediativa residenziale, anche in centro storico, con incentivi al recupero e/o ristrutturazione del patrimonio abitativo esistente, - introduzione nelle NTA del nuovo strumento per il governo del territorio di criteri di progettazione architettonica compatibile con i caratteri distintivi della città storica.

MACROBIETTIVI	ARTICOLAZIONE OBIETTIVI	AZIONI
	<ul style="list-style-type: none"> - Valutazione ambientale degli interventi previsti negli ambiti di sviluppo insediativo previsti dal piano regolatore generale vigente. <p>Mobilità sostenibile</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contenimento del traffico veicolare urbano; incentivi all'uso del trasporto pubblico e/o di mezzi alternativi alle auto private (bicicletta, mezzi ad energia pulita, ecc.); - riduzione dell'inquinamento atmosferico e acustico. - Completamento, ammodernamento e razionalizzazione della rete infrastrutturale urbana per ridurre l'attraversamento veicolare della città (Mantova da raggiungere non da attraversare). - Redistribuzione sul territorio dei pesi insediativi, con finalità di riequilibrio e di riduzione degli spostamenti e dei flussi pendolari. 	<ul style="list-style-type: none"> - Predisposizione dei criteri di sostenibilità ambientale finalizzati alla progettazione in termini di qualità edilizio-architettonica ed urbana (standard di qualità ambientale); - individuazione di procedure amministrative e dell'insieme degli elaborati per la presentazione degli strumenti attuativi coordinati fra i diversi settori comunali competenti per garantire il coordinamento tra la fase della pianificazione e la fase della progettazione esecutiva; - adeguamento delle NTA vigenti in via transitoria in attesa della completa revisione del corpo normativo secondo le disposizioni della l.r. 12/2005 con il quale sia reso vincolante il disegno planivolumetrici previsto negli strumenti attuativi. - Potenziamento del trasporto pubblico per renderlo più efficiente e competitivo rispetto all'uso del mezzo privato (auto); - completamento della rete ciclopedonale; - aumento delle aree pedonali della città; - collegamento tra le aree pedonali e le zone a traffico limitato. - Razionalizzazione della rete della viabilità: completamento del sistema tangenziale ad Est come soluzione ottimale nel medio-lungo periodo, escludendo l'ipotesi di "bretellina" al Migliaretto; nel breve periodo puntare su Via Parma, Porta Cerese, Diga Masetti, raccordo ex Ostigliese-tangenziale, attraverso una progettazione che consenta, in prospettiva, di riconvertire l'intero percorso come asse urbano di scorrimento; - miglioramento di alcuni nodi infrastrutturali critici: sottopasso di Porta Cerese (prioritariamente) e Ospedale; verifica di fattibilità del sottopasso viario di Piazza Don Leoni e del Cavalcavia Belfiore; - realizzazione/completamento dei parcheggi scambiatori alle porte della città con modalità di uso/pagamento concordate con la rete commerciale del centro storico e che tengano conto delle diverse esigenze: PortalMulina, zona Sparafucile, Belfiore; - realizzazione di parcheggi in struttura, in particolare di p.le Mondadori; verifica della fattibilità dei parcheggi di p.le Nodali Pesenti e della sede Tea (vicolo Stretto); - completamento delle piste ciclabili risolvendo eventuali criticità esistenti. - Realizzazione delle polarità urbane già individuate nel Piano dei Servizi vigente; - verifica della fattibilità di un nuovo plesso scolastico a Sud/Ovest della città (Borghiesanuova) per potenziare i servizi a disposizione dei nuovi insediamenti

MACROBIETTIVI	ARTICOLAZIONE OBIETTIVI	AZIONI
	<ul style="list-style-type: none"> - Valorizzazione della città costruita, intesa come "insieme" del centro storico e delle aree urbanizzate della periferia. 	<ul style="list-style-type: none"> residenziali ed insieme per sostituire plessi scolastici obsoleti; - rilocalizzazione dello stadio in località più congruente e accessibile; - decentramento di servizi per le famiglie con la programmazione di iniziative culturali e di aggregazione mirate alle diverse esigenze e fasce d'età (fare comunità). - Realizzazione dei collegamenti con le nuove polarità urbane (vedi La struttura della città pubblica del PdS). - introduzione di una quota di edilizia convenzionata nei piani attuativi di futura edificazione per incentivare i giovani e le coppie giovani all'acquisto della casa
	<p>Energia e risorse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promozione di nuovi modelli insediativi e di tipologie di edifici/alloggi (interventi sperimentali, risparmio dei consumi energetici, edilizia sostenibile, contenimento del traffico autoveicolare locale); - Riduzione dei consumi energetici ed ottimizzazione delle risorse. 	<ul style="list-style-type: none"> - Introduzione di nuovi criteri di risparmio energetico nelle NTA e regolamenti comunali; - promozione di sistemi energetici alternativi (impianti fotovoltaici e solari, calore residuo della raffineria, ecc.); - completare la rete del teleriscaldamento; - previsione del teleriscaldamento e del teleraffrescamento nelle nuove urbanizzazioni civili ed industriali (valutazione di possibilità normative incentivanti); - coordinamento con le disposizioni previste dal Piano Energetico Comunale (PEC); - riduzione del consumo di risorsa idrica; - valutazione per la localizzazione di spazi dedicati per la raccolta differenziata.
	<p>Salute e sicurezza</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risanamento del polo industriale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sostegno alla bonifica dei siti contaminati presenti sul territorio; - promuovere la conversione produttiva verso sistemi tecnologici rispettosi dell'ambiente; - promozione di sistemi produttivi e tecnologici rispettosi dell'ambiente e delle certificazioni d'impresa (EMAS, ISO).
	<ul style="list-style-type: none"> - Risanamento delle acque dei laghi e recupero della loro balneabilità. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adeguamento delle infrastrutture fognarie e di depurazione ai criteri della direttiva 91/271 e del nuovo decreto legislativo sulle acque 152/99 (divieto di sversamento, diretto o indiretto, di reflui contenenti sostanze inquinanti). - difesa dall'autofossatura: riduzione della concentrazione di sostanze inquinanti - programma per la bonifica dei laghi.
	<ul style="list-style-type: none"> - Gestione delle acque del Mincio e dei laghi. 	<ul style="list-style-type: none"> - Completamento del sistema dei canali diversivi e dei bacini di espansione (cfr. PAI).
	<ul style="list-style-type: none"> - Salute sociale attraverso "fare comunità". 	<ul style="list-style-type: none"> - Redistribuzione dei servizi negli ambiti delle polarità urbane per il mantenimento, la rigenerazione e l'integrazione della popolazione; - offerta residenziale diversificata (mix sociale oltre a quello funzionale);

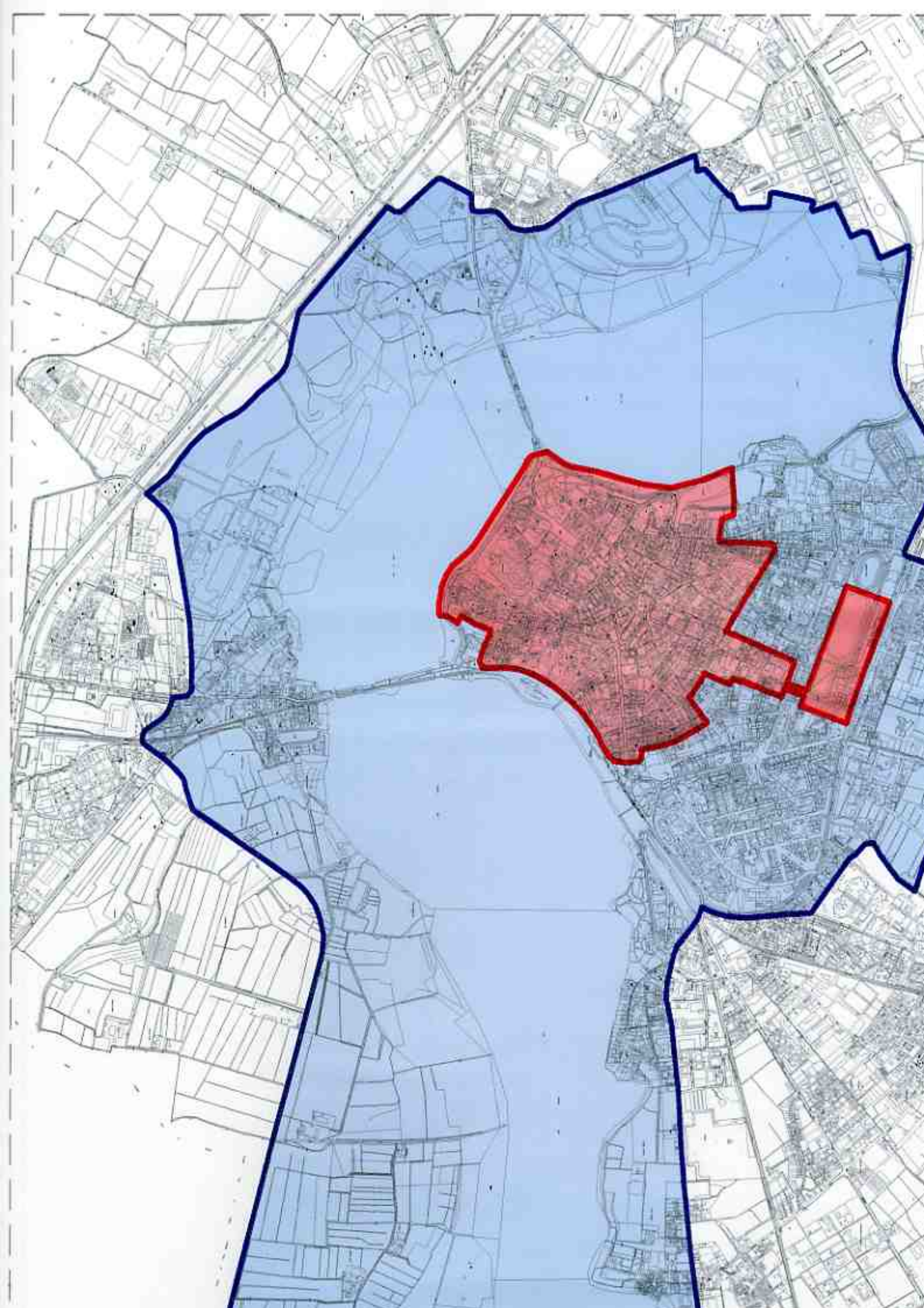
MACROBIETTIVI	ARTICOLAZIONE OBIETTIVI	AZIONI
		<ul style="list-style-type: none"> - individuazione degli interventi per la realizzazione di una città a misura dei bambini e delle bambine.
<p>SALVAGUARDIA E VALORIZZAZIONE DELL'AMBIENTE E DEL TERRITORIO</p>	<p>Ambiente naturale ed urbano</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valorizzazione, recupero e fruibilità del patrimonio ambientale (fisico-naturale). - Riqualificazione e risanamento delle acque dei laghi e recupero della loro balneabilità. - Tutela e valorizzazione del patrimonio pubblico di beni architettonici di pregio storico ed artistico come elemento costitutivo della qualità di una città d'arte. - Sinergia tra enti nel recupero di grandi patrimoni culturali ancora non valorizzati. - Miglioramento del paesaggio delle zone periferiche e di ingresso alla città in modo da poter valorizzare anche le aree circostanti la città come luogo di fruizione della natura. - Valorizzazione delle aree agricole come luoghi 	<ul style="list-style-type: none"> - Realizzazione di una cintura verde attorno alla città attraverso l'ampliamento del Parco Periurbano e la valorizzazione delle rive dei laghi, per la formazione di un sistema ambientale del verde territoriale, che connetta le più importanti risorse ambientali del territorio: Valli del Mincio, laghi e sponde, riserva della Vallazza, Bosco Virgiliano e le aree a verde agricolo, che dal Mincio in direzione est si congiungono alla Foresta di Pianura della Carpaneta; - sviluppo dell'area di Bosco Virgiliano e dei relativi spazi di educazione ambientale: l'attuale area denominata "Parco baleno" tramite le associazioni già attive sul territorio; - incremento della dotazione di verde attrezzato dentro e fuori la città; - redazione ed adozione del Regolamento del Verde Urbano. - Adeguamento delle infrastrutture fognarie e di depurazione ai criteri della direttiva 91/271 e del nuovo decreto legislativo sulle acque 152/99 (divieto di sversamento, diretto o indiretto, di reflui contenenti sostanze inquinanti). - Implementazione dei cataloghi già esistenti (cfr. PRG e Piano dei Servizi vigenti) delle "invarianti" del patrimonio paesaggistico, artistico e storico-culturale per la protezione dei beni e degli ambiti individuati (cfr. anche azioni previste per la tutela del centro storico); - sviluppo e promozione di una progettazione architettonica compatibile con i valori individuati; - realizzazione del percorso storico monumentale sull'asse tra Piazza Sordello e Palazzo Te, attrezzato, chiaramente identificabile e fruibile. - Adozione di una politica di indirizzo per il riutilizzo dei contenitori dismessi o inutilizzati; - mappatura e piano per favorire la conversione dei "contenitori" destinando parti a spazi per attività culturali e sociali. - Completamento e/o integrazione degli spazi pubblici e della dotazione di servizi nelle zone periferiche, assicurando la continuità con le aree verdi naturali (vedi anche gli indirizzi per la realizzazione delle nuove polarità urbane). - Realizzazione di siepi e filari per evitare l'uniformità del paesaggio caratterizzato da

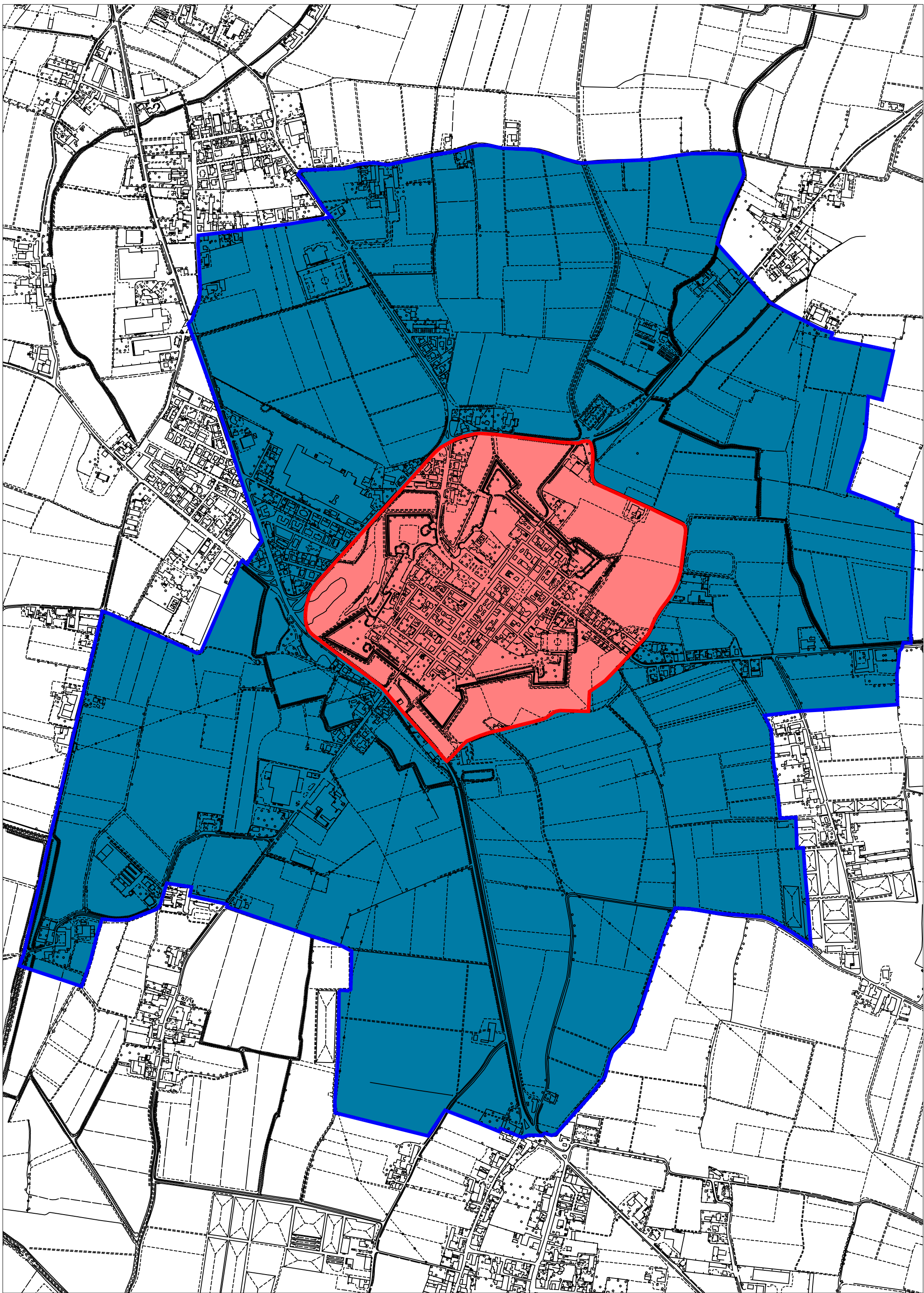
MACROBIETTIVI	ARTICOLAZIONE OBIETTIVI	AZIONI
	della multifunzionalità e della salvaguardia del paesaggio.	colture di tipo estensivo e introduzione di elementi di naturalità; <ul style="list-style-type: none"> – individuazione e catalogazione degli elementi storicamente connotanti il paesaggio agrario (siepi interpoderali arbustive ed arboree, sistema irriguo, percorsi interpoderali, elementi di naturalità diffusa, cascine, reticolo idrico secondario, ecc.) per tutelarli da forme improprie di trasformazione o dall'eccessiva edificazione.
	Società ed economia	
	<ul style="list-style-type: none"> – Valorizzazione e sviluppo del sistema per la formazione come importante risorsa per la città. 	<ul style="list-style-type: none"> – Adeguamento dell'offerta universitaria; – promozione del recupero di edifici esistenti, di proprietà pubblica (in modo da realizzare situazioni dotate dei necessari servizi) da destinare a studentati a costi convenzionati; – realizzazione di centri di ricerca tra università e imprese per l'innovazione tecnologica; – riqualificazione delle strutture scolastiche.
	<ul style="list-style-type: none"> – Promozione delle attività economiche legate al turismo e agli eventi culturali di Mantova. 	<ul style="list-style-type: none"> – Incremento e articolazione dell'offerta turistica per l'accoglienza ed il turismo anche con un ostello per la gioventù, un'area attrezzata per campeggi, ecc., già comprese nel piano triennale delle opere pubbliche – riqualificazione di Porto Catena come approdo turistico di qualità; – programmazione dell'attività logistica con la qualificazione della rete commerciale nell'ambito della gestione del sistema della mobilità nel centro storico.
	<ul style="list-style-type: none"> – Promozione di Mantova nel mondo come città della cultura e dei festival. 	<ul style="list-style-type: none"> – Valorizzazione degli eventi già programmati e coinvolgimento delle nuove polarità urbane per la diffusione anche territoriale delle iniziative culturali.
	<ul style="list-style-type: none"> – Promozione delle strutture di supporto del sistema produttivo. 	<ul style="list-style-type: none"> – Valutazione di fattibilità per la realizzazione di un polo di servizi centralizzato per le attività produttive nell'area di Valdarò.
	<ul style="list-style-type: none"> – Valorizzazione delle aree agricole come luoghi della produttività agro-industriale e compatibilmente con gli obiettivi ecologici e paesaggistici (coerenza con il progetto della rete ecologica provinciale). 	<ul style="list-style-type: none"> – Produzione di prodotti tipici con la diffusione di certificazioni e marchi di qualità (DOC, DOCG, DOP, IGP). – promozione dell'agricoltura biologica; – promozione di itinerari enogastronomici e culturali sulla rete delle cascine e dei percorsi di fruizione dei valori del paesaggio agrario; – promozione di eventi fieristici.
PIANO D'AREA CON LA COLLABORAZIONE INTER-ISTITUZIONALE (COMUNI GRANDE MANTOVA)	<ul style="list-style-type: none"> – Coordinamento delle previsioni insediative a forte impatto ambientale. – promozione dell'edilizia residenziale pubblica a livello distrettuale. 	<ul style="list-style-type: none"> – Governo e organizzazione delle nuove grandi strutture commerciali nel territorio della Grande Mantova. – Soddisfacimento delle aspettative abitative delle fasce deboli attraverso la selezione delle aree/ambiti di piano in cui prevedere edilizia sociale, con due possibili modalità:

MACROBIETTIVI	ARTICOLAZIONE OBIETTIVI	AZIONI
E PROVINCIA) CON LA PARTECIPA- ZIONE DI TUTTI I PORTATORI DI INTERESSI GENERALI	<ul style="list-style-type: none"> - Valutazione del Piano Consortile dei servizi. - Promozione dell'area e del Porto di Valdarò. 	<p>a) all'interno delle aree già individuate come edificabili, con vincolo di una percentuale di aree edificabili da destinare ad abitazioni sociali o ad edilizia convenzionata o ad affitto;</p> <p>b) con nuove aree diffuse, di dimensioni marginali e con funzioni di completamento/integrazione di insediamenti esistenti o in corso di completamento.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mantenimento delle funzioni istituzionali e rappresentative, delle funzioni culturali "alte" (Università) con il contestuale recupero dei servizi di base (verde, scuole, nuclei di aggregazione sociale), che insieme alla rivitalizzazione della rete commerciale, possono consentire il permanere della residenza diffusa nel centro storico (piano d'area); - decentramento coordinato sul territorio dei servizi che richiedono un forte afflusso di utenti e di traffico, con particolare attenzione alla valorizzazione e/o al recupero degli elementi, che già oggi potrebbero costituire poli di interesse. - Qualificazione del polo intermodale e logistico di Valdarò anche con la realizzazione di un polo di servizi e con iniziative per attrarre attività ad alto contenuto tecnologico; - studio di fattibilità per un collegamento anche con il sistema ferroviario verso Verona; - completamento delle infrastrutture e delle aree portuali, con contestuale azione per la definizione dell'autonomia del porto di Mantova rispetto all'attuale azienda porti Cremona/Mantova, in coordinamento con Provincia e Regione.

Document disponible en version papier seulement:

Décrets de Loi.





Mantoue et Sabbioneta

*Proposition d'Inscription
à la Liste des Biens Culturels et Naturels
du Patrimoine Mondial*

*Justification avec les intégrations des informations
demandées de l'ICOMOS en décembre 2007*

NOMINATION, ITALIE 2007

Mantoue et Sabbioneta

*Proposition d'Inscription
à la Liste des Biens Culturels et Naturels
du Patrimoine Mondial*

**Justification avec les intégrations des informations
demandées de l'ICOMOS en décembre 2007**

Direction et Coordination Scientifique
Paola Eugenia Falini

*Responsables Institutionnels des Communes
de Mantoue et Sabbioneta*
Fiorenza Brioni, Antonio Beccari

*Responsables pour le Ministère des Biens
et des Activités Culturelles*
Carla Di Francesco, Manuel Roberto Guido,
Filippo Trevisani

Coordination et Organisation Générale
Susanna Sassi

Gestion Administrative et Financière
Cristina Valenti

Projet Graphique et Edition
Mariangela Busi

Groupe de Travail
Ilaria Bianchera, Mariangela Busi,
Vincenzo Cantarelli, Maurizio Caristia,
Paola Eugenia Falini, Alessandro Innocenzi,
Chiara Rubini, Vanna Rubini, Giovanni Sartori,
Susanna Sassi, Annalisa Zanellini,
Cristina Valenti

Collaborations
Fabrizio Apollonio, Ugo Bazzotti, Stefano Benetti,
Claudio Bresciani, Aldo Fiozzi, Stefania Galli,
Marcella Ghidoni, Mons. Giancarlo Manzoli,
Paola Menabò, Paolo Nardi, Francesca Paini,
Chiara Pisani, Davide Oneda, Paolo Scaietta,
Arnaldo Sissa, Roberto Soggia, Annamaria Sposito

Consultants
Francesco Paolo Fiore

Photographies
Vittorio Boni, Fabrizio Buratta, Toni Lodigiani,
Danilo Malacarne, Roberto Merlo, Nicola Romani,
Giovanni Sartori, Fausto Valente

Traduction
Gabrielle de Jasay

Remerciements
Cristina Ambrosini, Associazione Amici di Palazzo
Te e dei Musei Mantovani, Luciano Battù,
Caterina Mezzadri, Giulia Longhini,
Daniela Lattanzi, Maria Rosaria Palombi,
Cristina Pavan, Giulia Pecchini, Paola Rondini,
Alberto Rosignoli, Carlo Saletta, Italo Scaietta,
Patrizia Soldi, Stefano Storchi

Réalisation Graphique
Tipografia Commerciale Cooperativa, Mantova

AVERTISSEMENT

Suite à l'inspection de l'ICOMOS, le périmètre du bien proposé a subi une modification.

La cartographie concernant cette modification a été remise à l'ICOMOS en octobre 2007. Afin de rendre la lecture du chapitre 1 – Identification du bien – plus facile, nous envoyons à nouveau l'ensemble du chapitre avec les modifications concernant le périmètre et les conséquences variations des surfaces qui ont déjà été remises à l'ICOMOS.

1. IDENTIFICATION DU BIEN



1.a Pays

1.b Etat, Province ou Région

1.c Nom du bien

1.d Coordonnées géographiques à la seconde près

1.e Cartes et plans indiquant les limites du bien proposé pour l'inscription et celles de la zone tampon

1.f Superficie du bien proposé pour l'inscription (en hectares) et de la zone tampon proposée

1. IDENTIFICATION DU BIEN

1.a Pays: ITALIE.

1.b Etat, Province ou Région: REPUBLIQUE ITALIENNE,
Région Lombardie, Province de Mantoue (carte 1, carte 2).

1.c. Nom du bien: Mantoue et Sabbioneta.

1.d. Coordonnées géographiques à la seconde près.

Les coordonnées géographiques de Mantoue (carte 3a) (Carte de la Région Lombardie C.T.R. 1:22.000e, date1994):

UTM Zone	Easting	1641010
	Northing	5002003

Les coordonnées géographiques de Sabbioneta (carte 3b) (Carte de la Région Lombardie C.T.R. 1:10.000e, date1994):

UTM Zone	Easting	1617484
	Northing	4983847

1.e Cartes et plans indiquant les limites du bien proposé pour l'inscription et celles de la zone tampon.

Les limites de la zone proposée sont indiquées sur la carte ci-jointe par la légende correspondante:

- Mantoue (carte 4.a)
- Sabbioneta (carte 4.b)

A Mantoue, le périmètre du bien est entièrement situé à l'intérieur du centre historique prévu par le PRG et comprend le noyau avec la plus grande densité d'édifices à valeur historique et architecturale qui illustrent les caractères Renaissance de la ville et qui sont à la base de la justification de valeur présentée (voir chap.3).

La zone tampon comprend une vaste zone du territoire communal autour du bien proposé. La zone a été choisie sur la base du rapport visuel avec le bien proposé et dans le but de sa tutelle.

A Sabbioneta, le périmètre du bien proposé comprend l'ensemble du centre fortifié ainsi que la zone de recul voisine, coïncidant avec la zone de contrainte paysagère. La zone tampon comprend toutes les zones autour du bien proposé: aussi bien les zones construites que les zones agricoles de tutelle visuelle prévues par le PRG en vigueur.

1.f Superficie du bien proposé pour l'inscription (en hectares) et de la zone tampon proposée

Mantoue (carte 5.a):

Zone proposée pour l'inscription:	175	hectares
Zone tampon:	1900	hectares
Total:	2075	hectares

La zone tampon indiquée est entièrement à l'intérieur du périmètre de la commune de Mantoue.

Sabbioneta (carte 5.b.):

Zone proposée pour l'inscription:	60	hectares
Zone tampon:	430	hectares
Total:	490	hectares

La zone tampon indiquée est entièrement à l'intérieur du périmètre de la commune de Sabbioneta.

Cartes jointes:

1. Localisation de l'Etat, de la Région et de la Province
- 2.1 Carte indiquant le territoire de Mantoue et Sabbioneta
- 2.2 Carte indiquant le territoire de Mantoue
- 2.3 Carte indiquant le territoire de Sabbioneta
- 3.a Localisation précise sur la carte et indication des coordonnées géographiques à la seconde près: Mantoue (1:22.000e)
- 3.b Localisation précise sur la carte et indication des coordonnées géographiques à la seconde près: Sabbioneta (1:10.000e)
- 4.a.1 Carte indiquant les limites du bien proposée pour l'inscription et celles de toute la zone tampon: Mantoue (1:22.000e)
- 4.a.2* Carte indiquant les limites de la zone proposée pour l'inscription et celles de toute la zone tampon: Mantoue, (1:22.000e-1:2000e)
- 4.b.1 Carte indiquant les limites du bien proposée pour l'inscription et celles de toute la Zone Tampon: Sabbioneta (1:10.000e)
- 4.b.2* Plan indiquant les limites du bien proposée pour l'inscription et celles de toute la Zone Tampon: Sabbioneta, (1:10.000e - 1:2000e)
- 5.a Surface du bien proposé pour l'inscription et de la Zone Tampon: Mantoue (1:22.000e)
- 5.b Surface du bien proposé pour l'inscription et de la Zone Tampon: Sabbioneta (1:10.000e)
- 6.a.1 Valeurs historiques et architecturales: Mantoue (1:22.000e)
- 6.a.2* Valeurs historiques et architecturales: Mantoue (1:5.000e)
- 6.b.1 Valeurs historiques et architecturales: édifices, Sabbioneta (1:5.000e)
- 6.b.2 Valeurs historiques et architecturales: espaces ouverts, Sabbioneta (1:5000e)
- 7.a.1 Edifices classés: Mantoue (1:22000e)
- 7.a.2* Edifices classés: Mantoue (1:5000e)
- 7.b Edifices classés: Sabbioneta (1:5000e)
- 8.a Zones historiques et paysagères classées: Mantoue (1: 22.000e)
- 8.b Zones historiques et paysagères classées: Sabbioneta (1:5000e)

Photos aériennes actuelles:

Mantoue - Sabbioneta

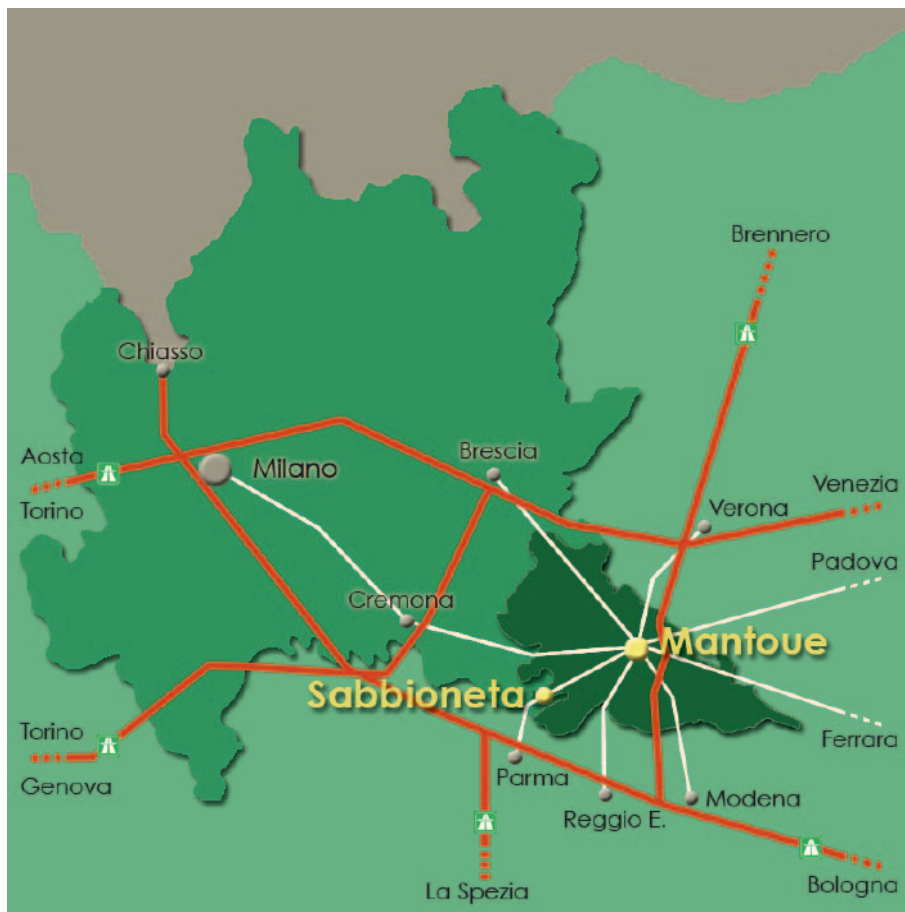
* Cartes jointes séparément.



Europe



Italie



Lombardie



Mantoue - Vue aerienn (ortofotopiano)



Sabbioneta - Vue aerienn (ortofotopiano)



1. Mantoue – Vue aeriene



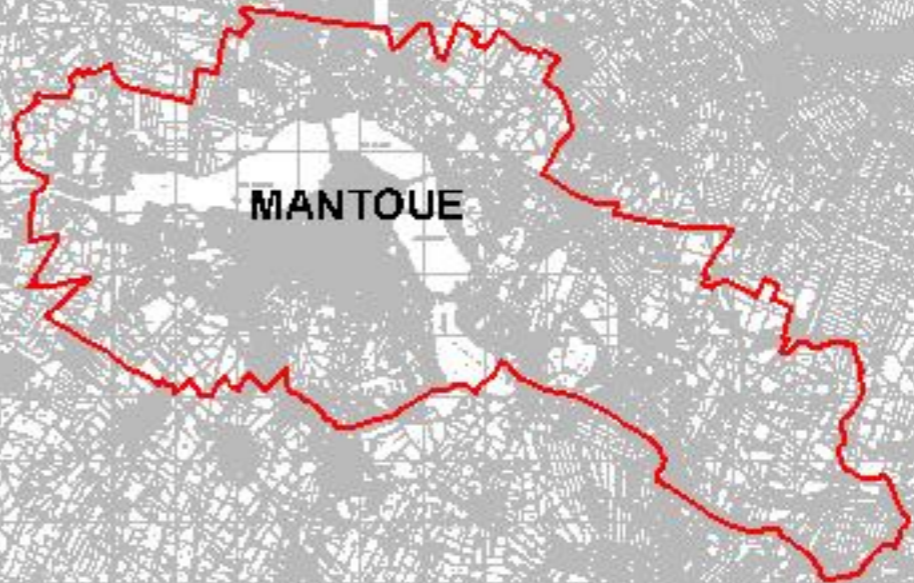
2. Mantoue – Vue aeriene



3. *Sabbioneta – Vue aeriene*

Carte indiquant le territoire de Mantoue et Sabbioneta

0 5 Km



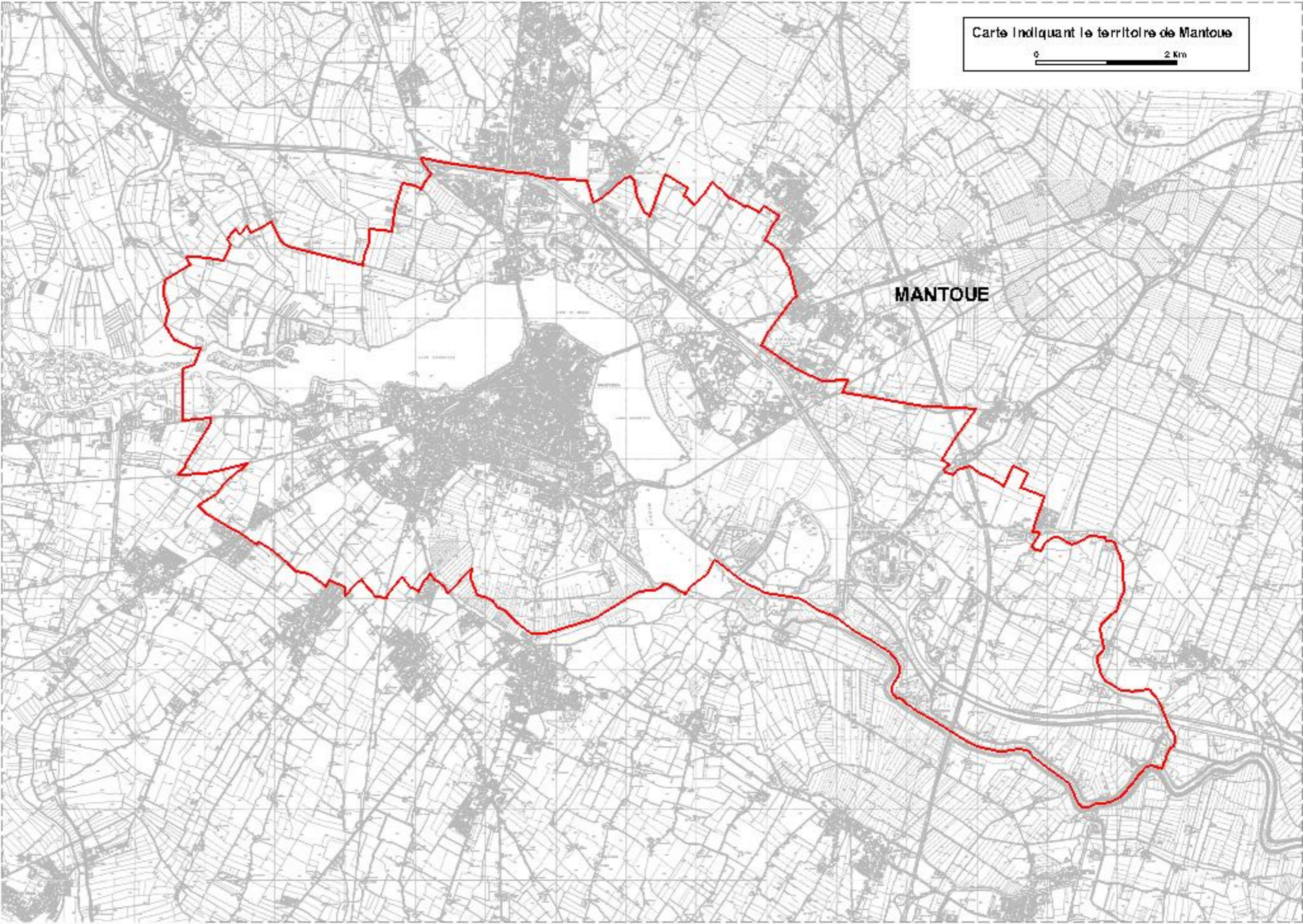
MANTOUE



SABBIONETA

Carte indiquant le territoire de Mantoue

0 2 Km

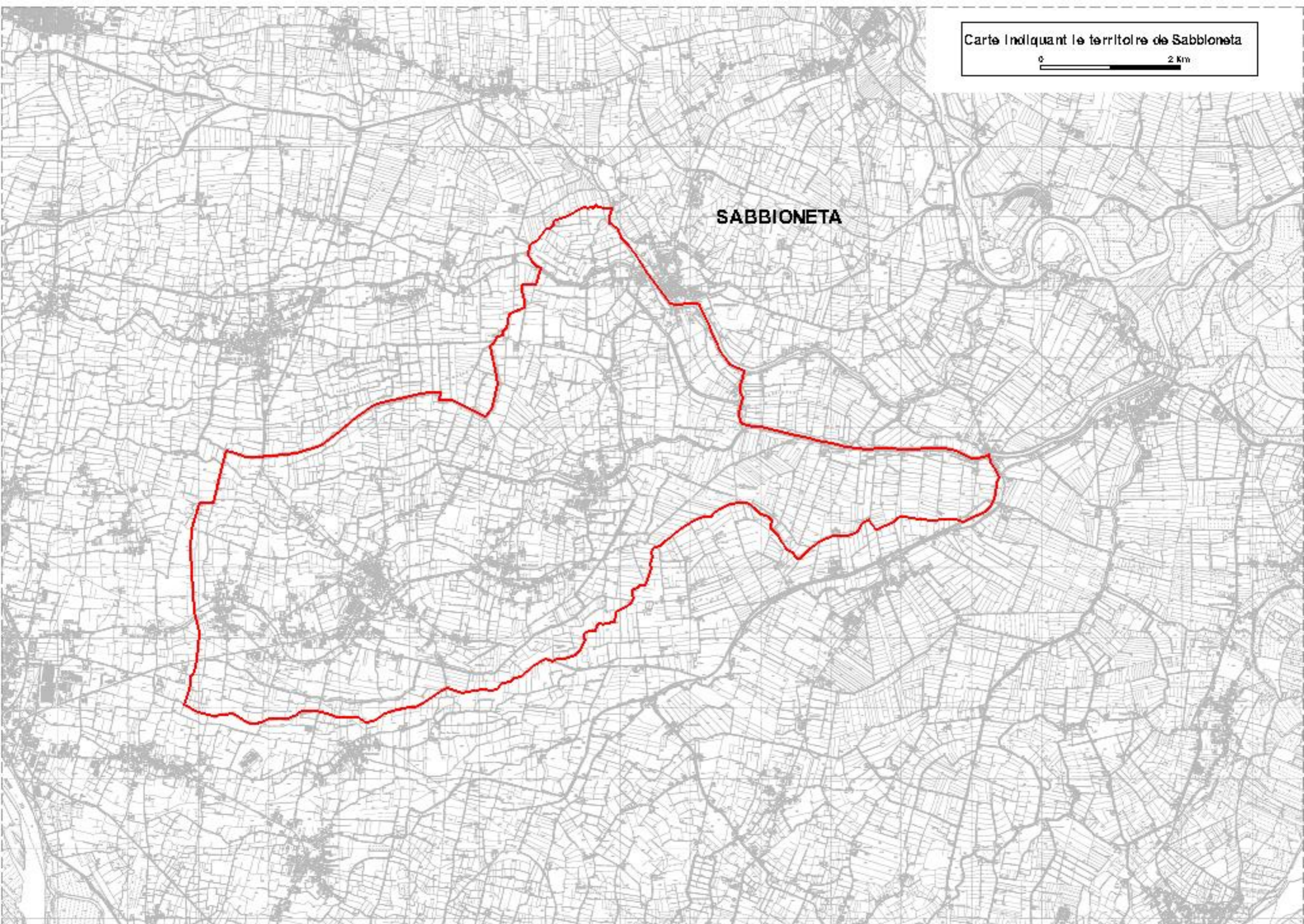


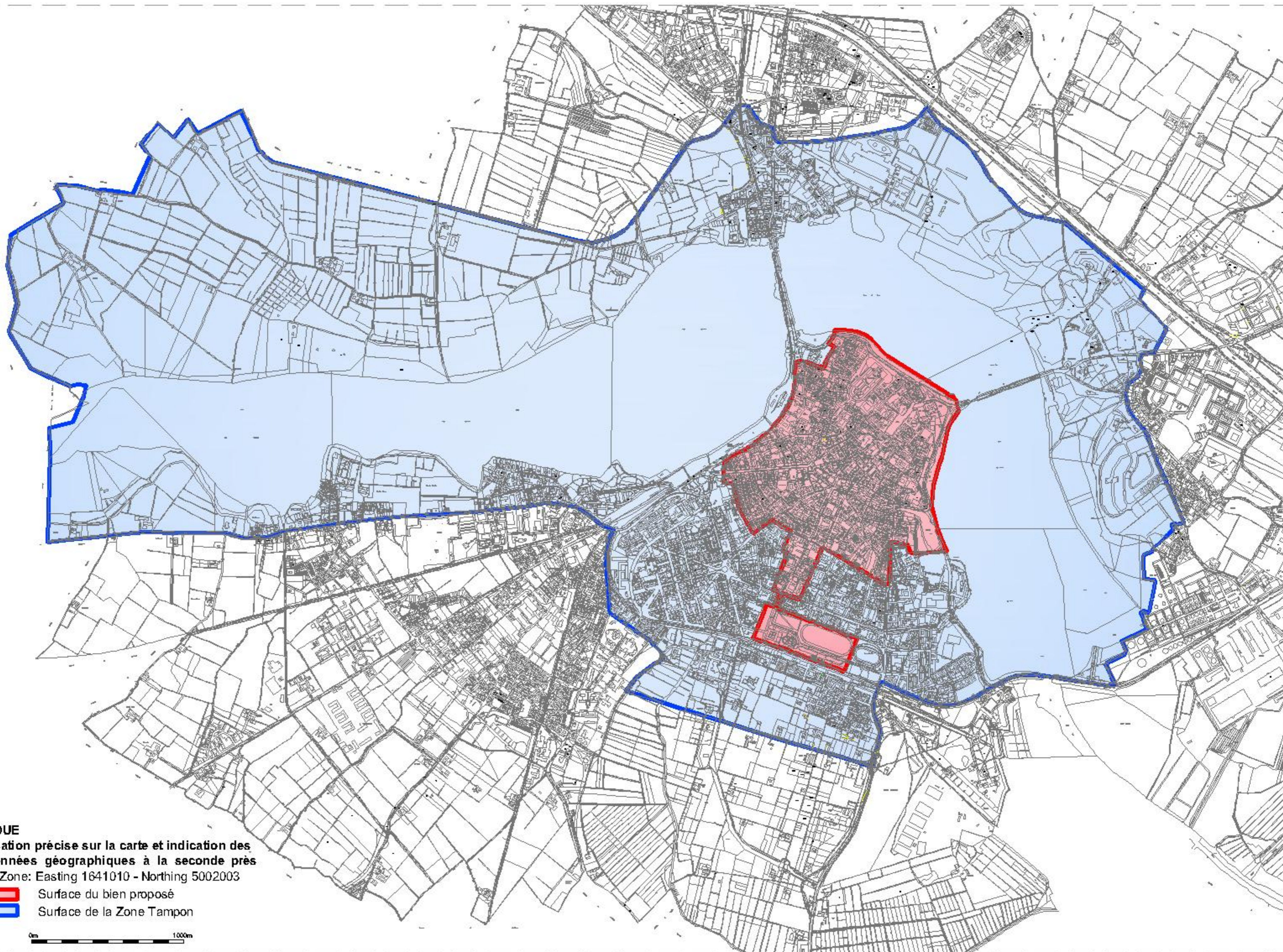
MANTOUE

Carte Indiquant le territoire de Sabbioneta



0 2 Km

SABBIONETA

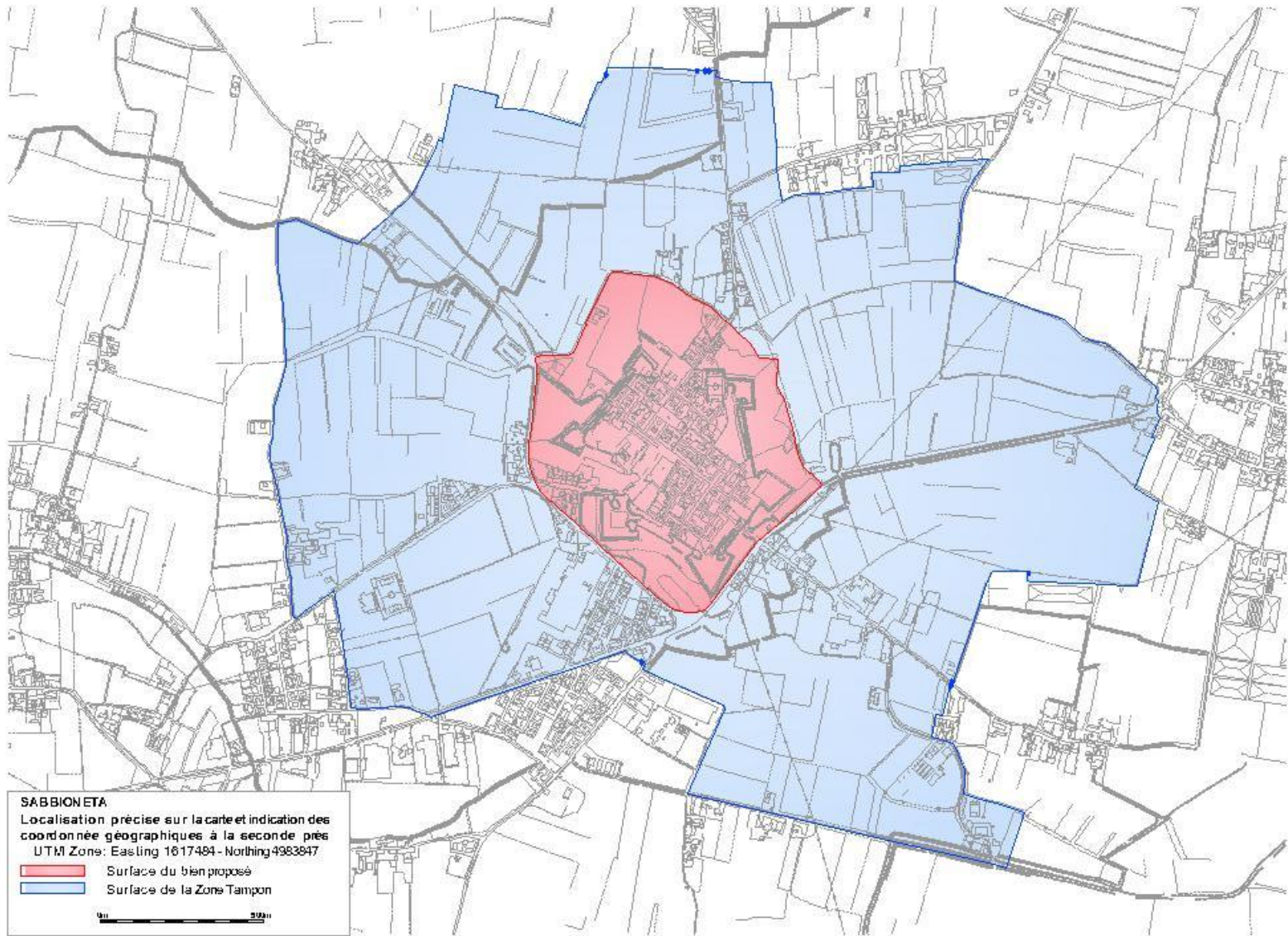


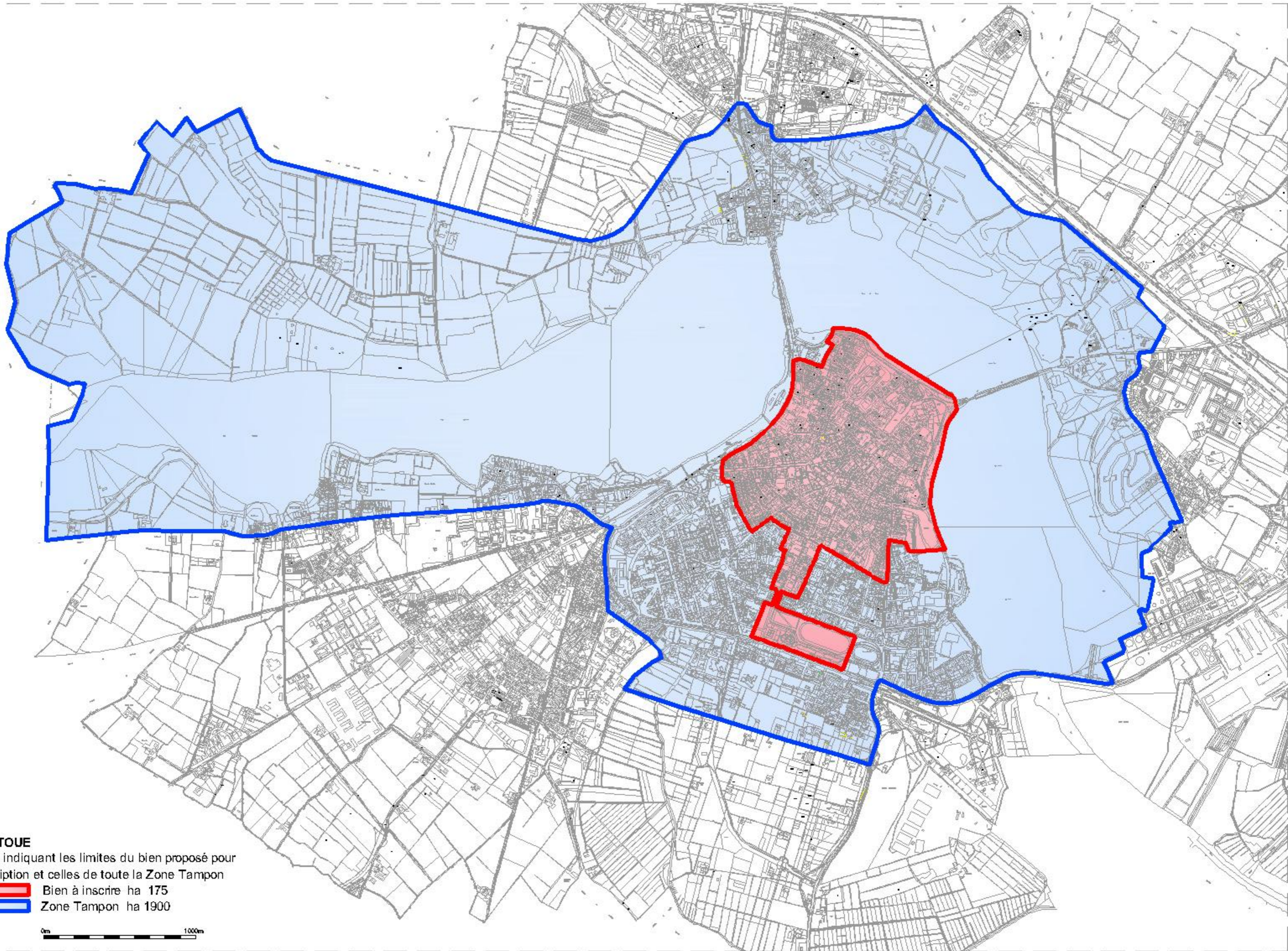


MANTOUE
Localisation précise sur la carte et indication des
coordonnées géographiques à la seconde près
UTM Zone: Easting 1641010 - Northing 5002003

-  Surface du bien proposé
-  Surface de la Zone Tampon







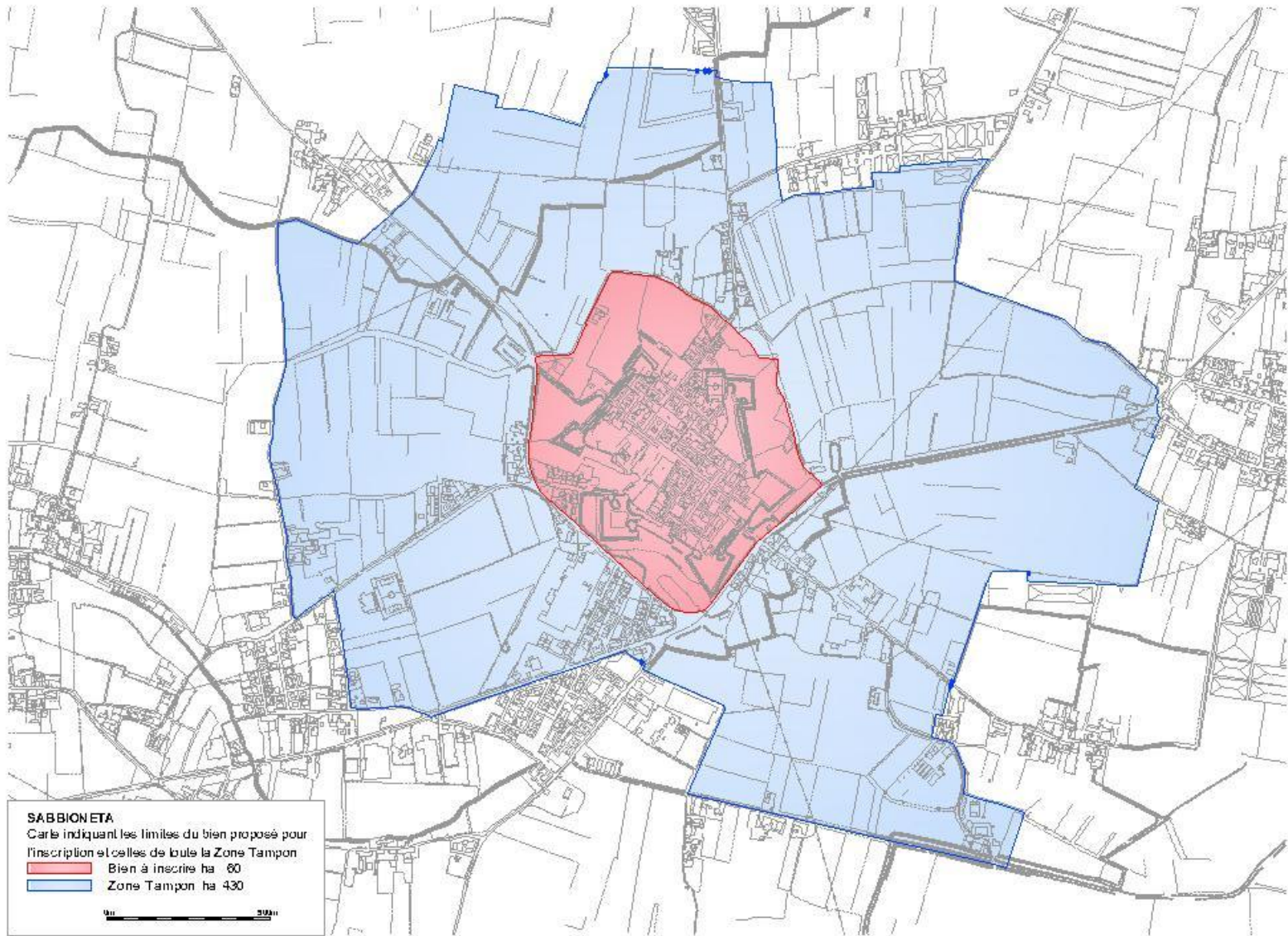


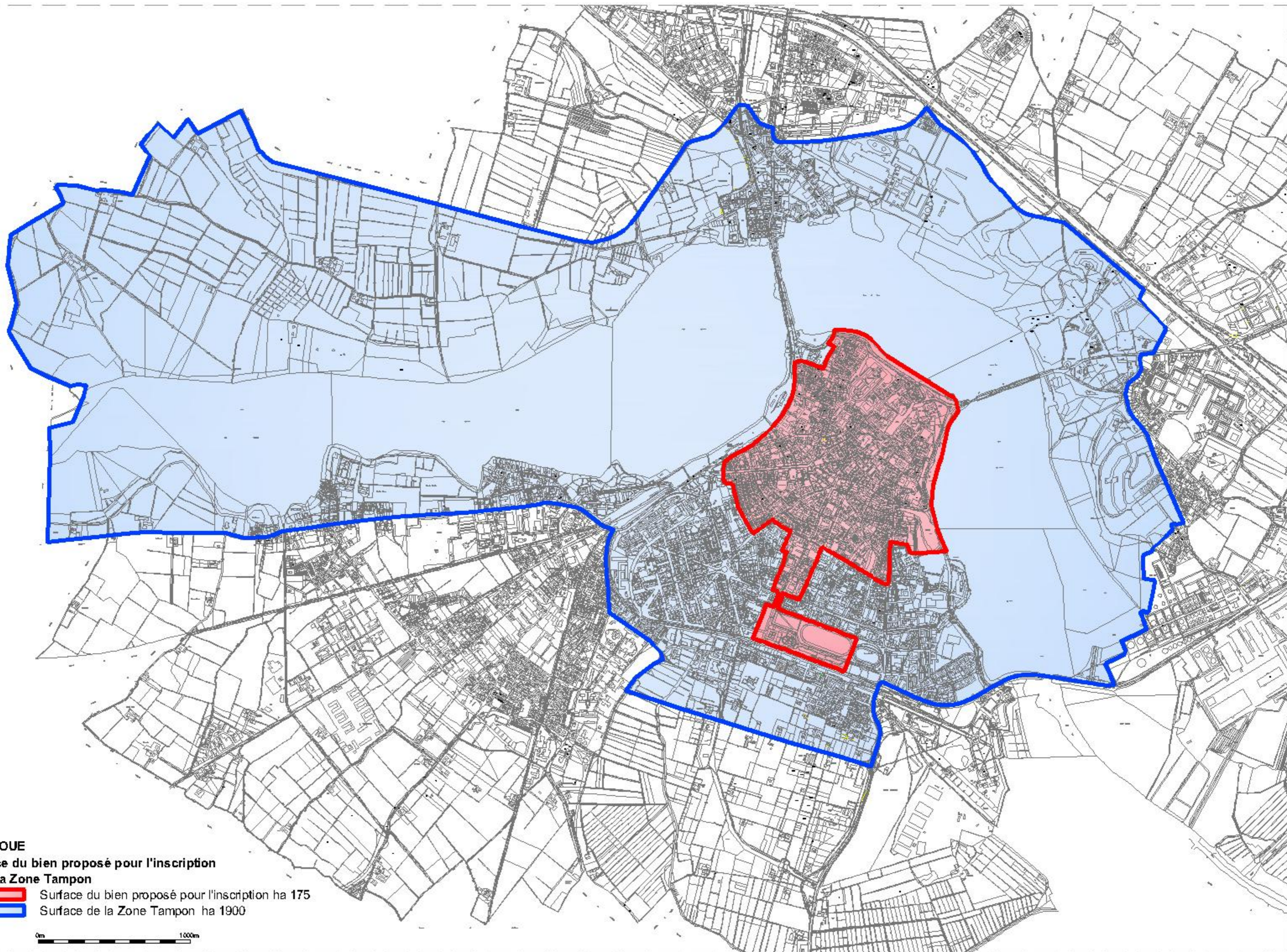
MANTOUE

Carte indiquant les limites du bien proposé pour l'inscription et celles de toute la Zone Tampon



-  Bien à inscrire ha 175
-  Zone Tampon ha 1900

0m 1000m

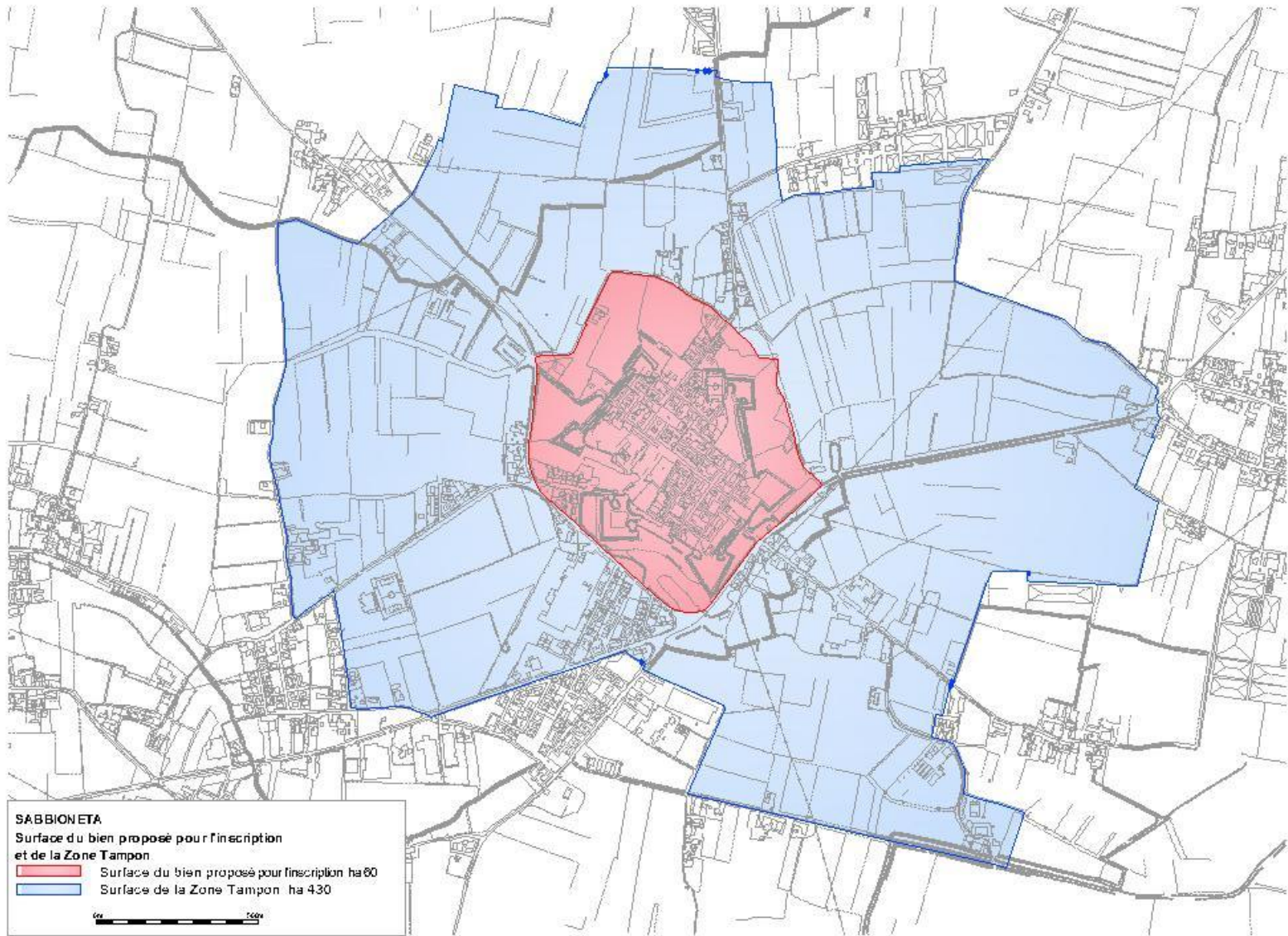




MANTOUE
Surface du bien proposé pour l'inscription
et de la Zone Tampon

 Surface du bien proposé pour l'inscription ha 175
 Surface de la Zone Tampon ha 1900

0m 1000m

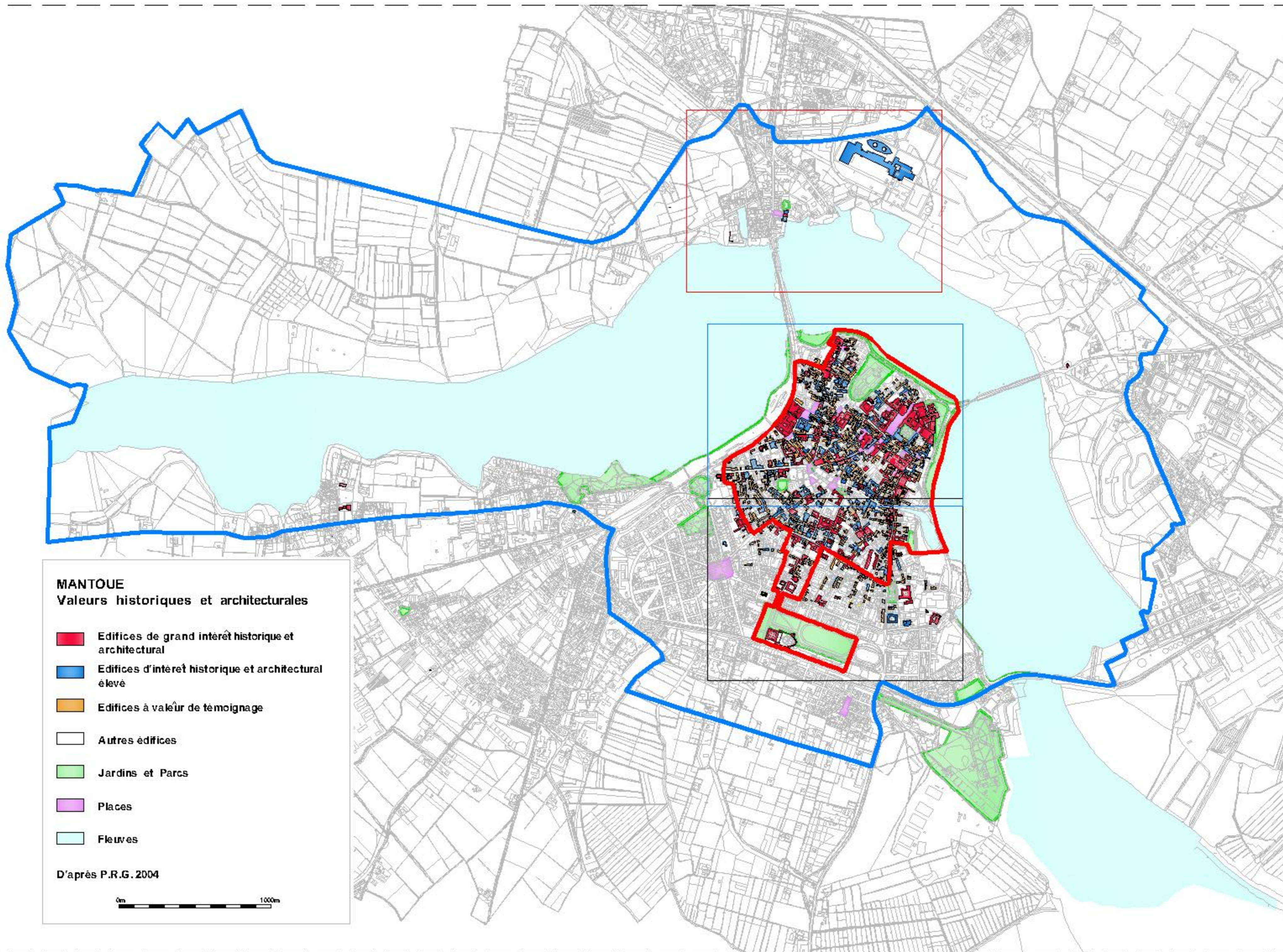


SABBIONETA

Surface du bien proposé pour l'inscription
et de la Zone Tampon

- Surface du bien proposé pour l'inscription ha 60
- Surface de la Zone Tampon ha 430

0m 100m

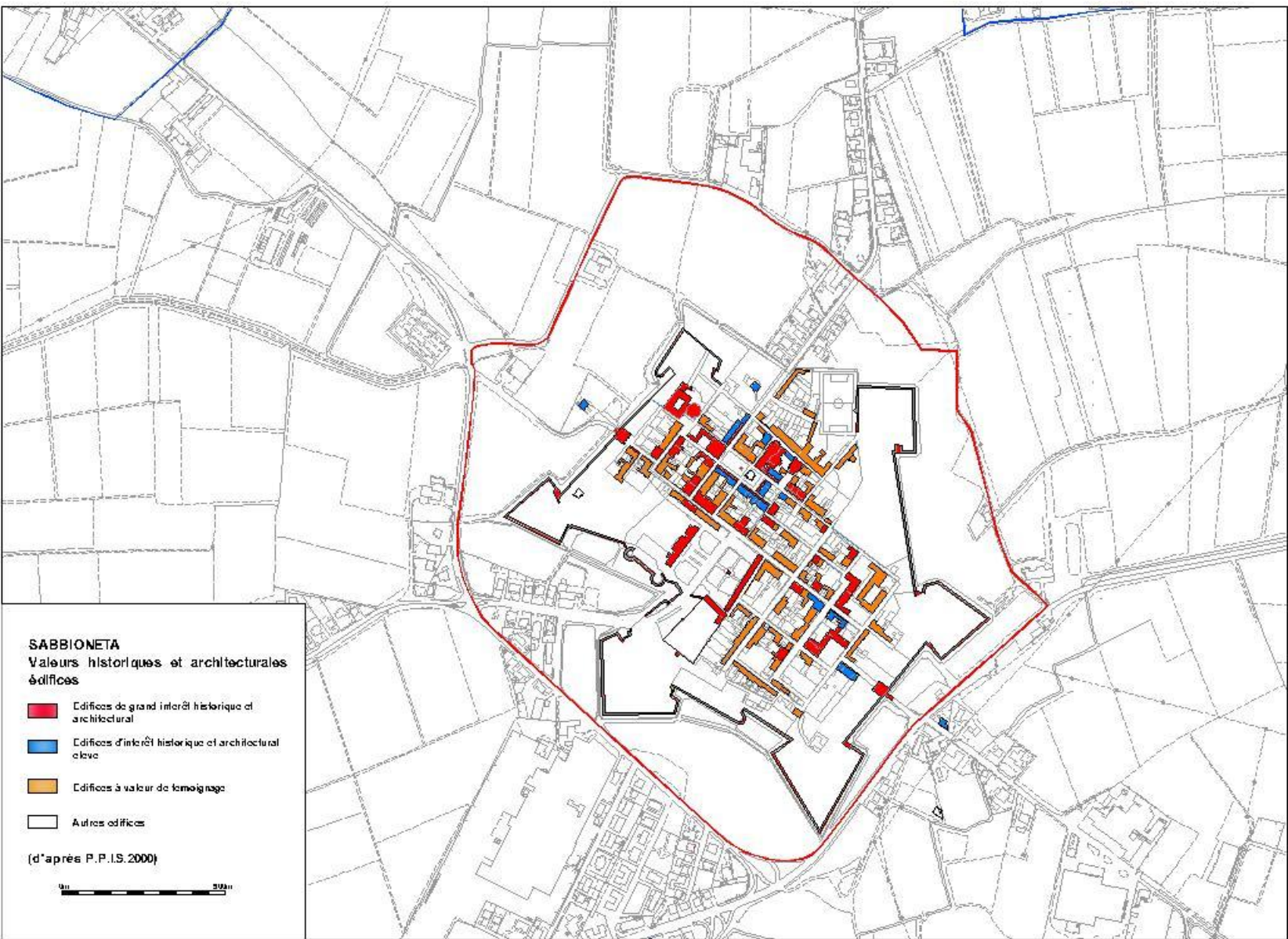


MANTOUE
Valeurs historiques et architecturales

- Edifices de grand intérêt historique et architectural
- Edifices d'intérêt historique et architectural élevé
- Edifices à valeur de témoignage
- Autres édifices
- Jardins et Parcs
- Places
- Fleuves

D'après P.R.G. 2004



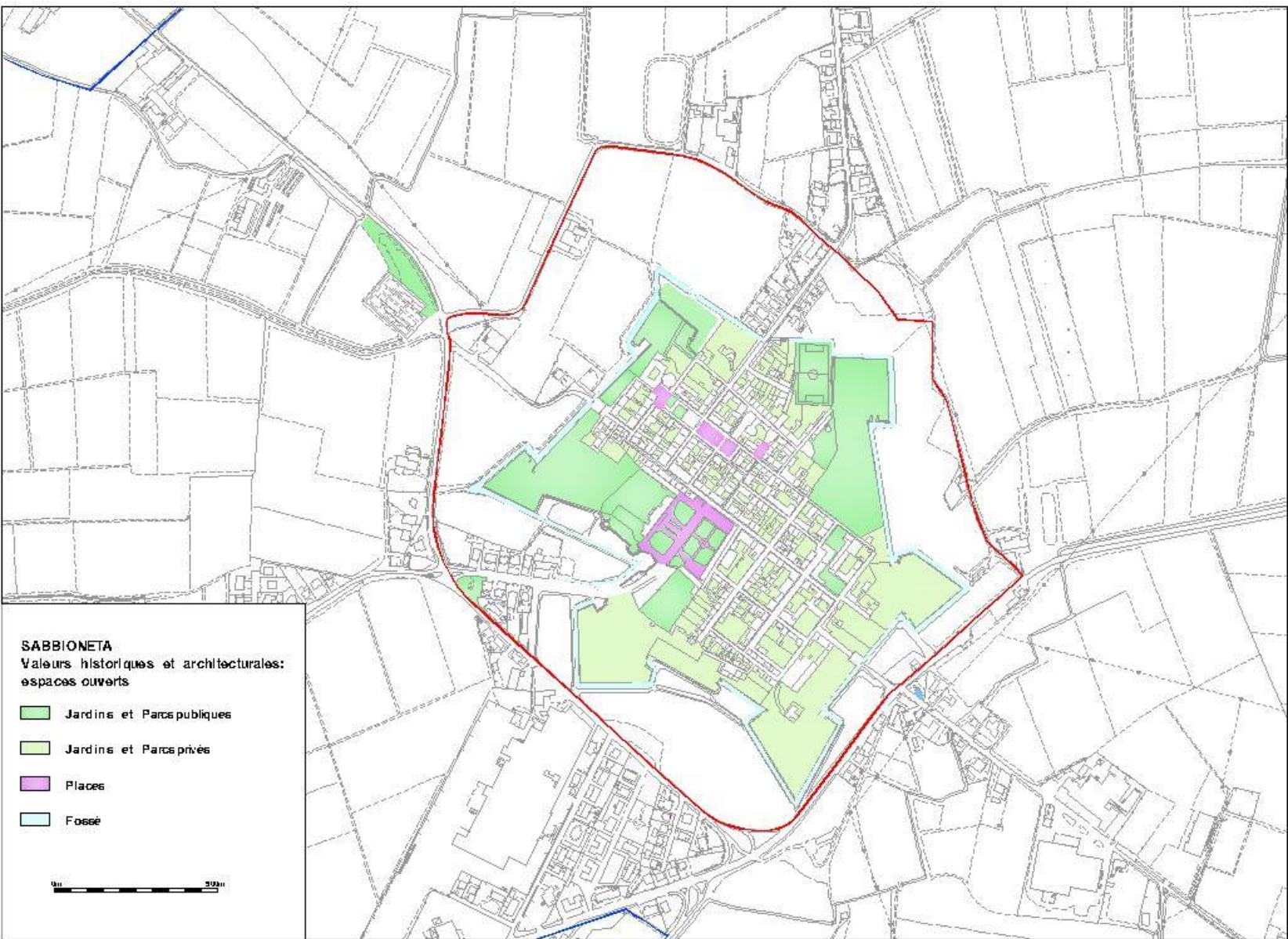


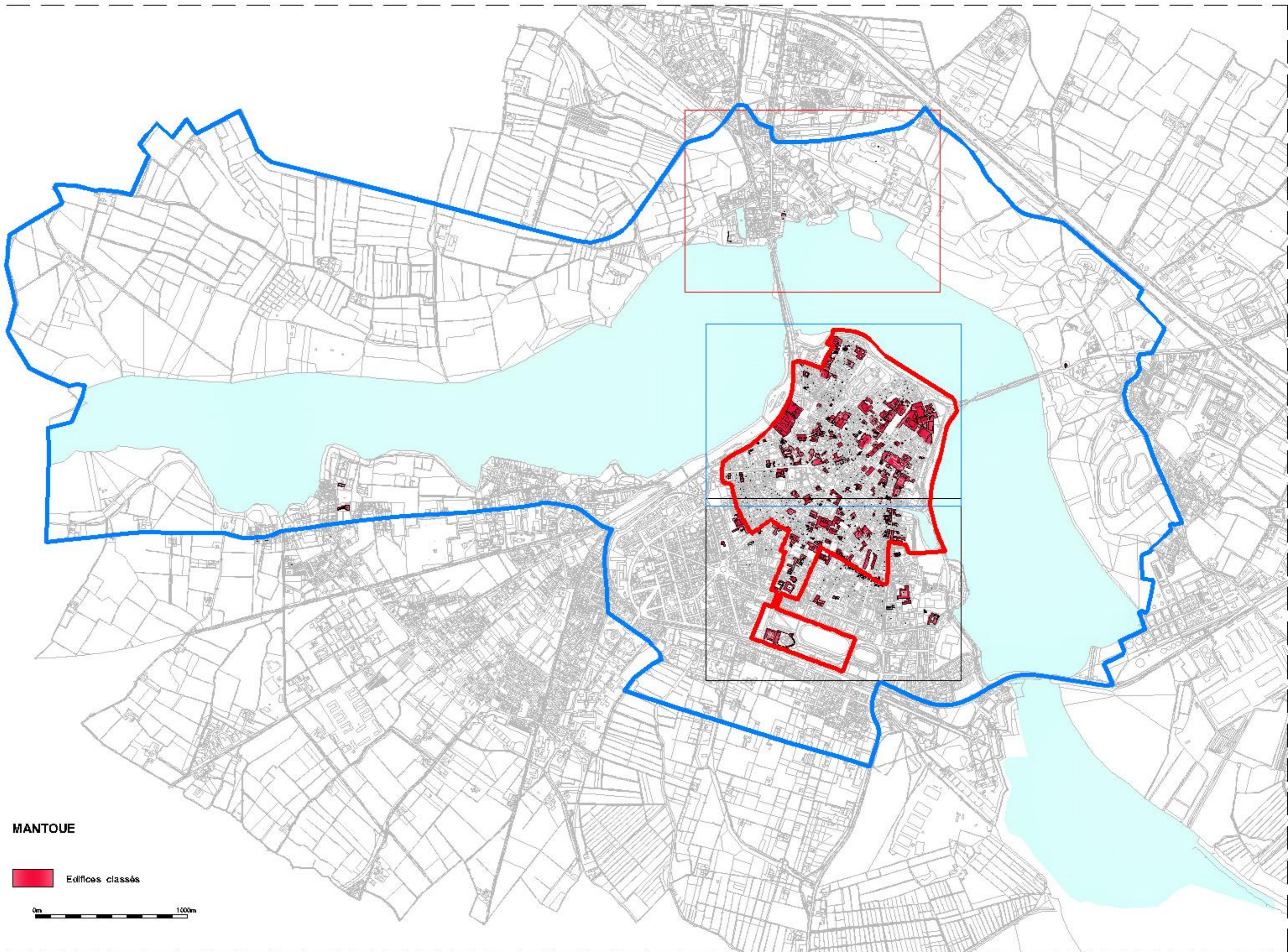
SABBIONETA
Valeurs historiques et architecturales
édifices

- Edifices de grand intérêt historique et architectural
- Edifices d'intérêt historique et architectural élevé
- Edifices à valeur de témoignage
- Autres édifices

(d'après P.P.I.S. 2000)



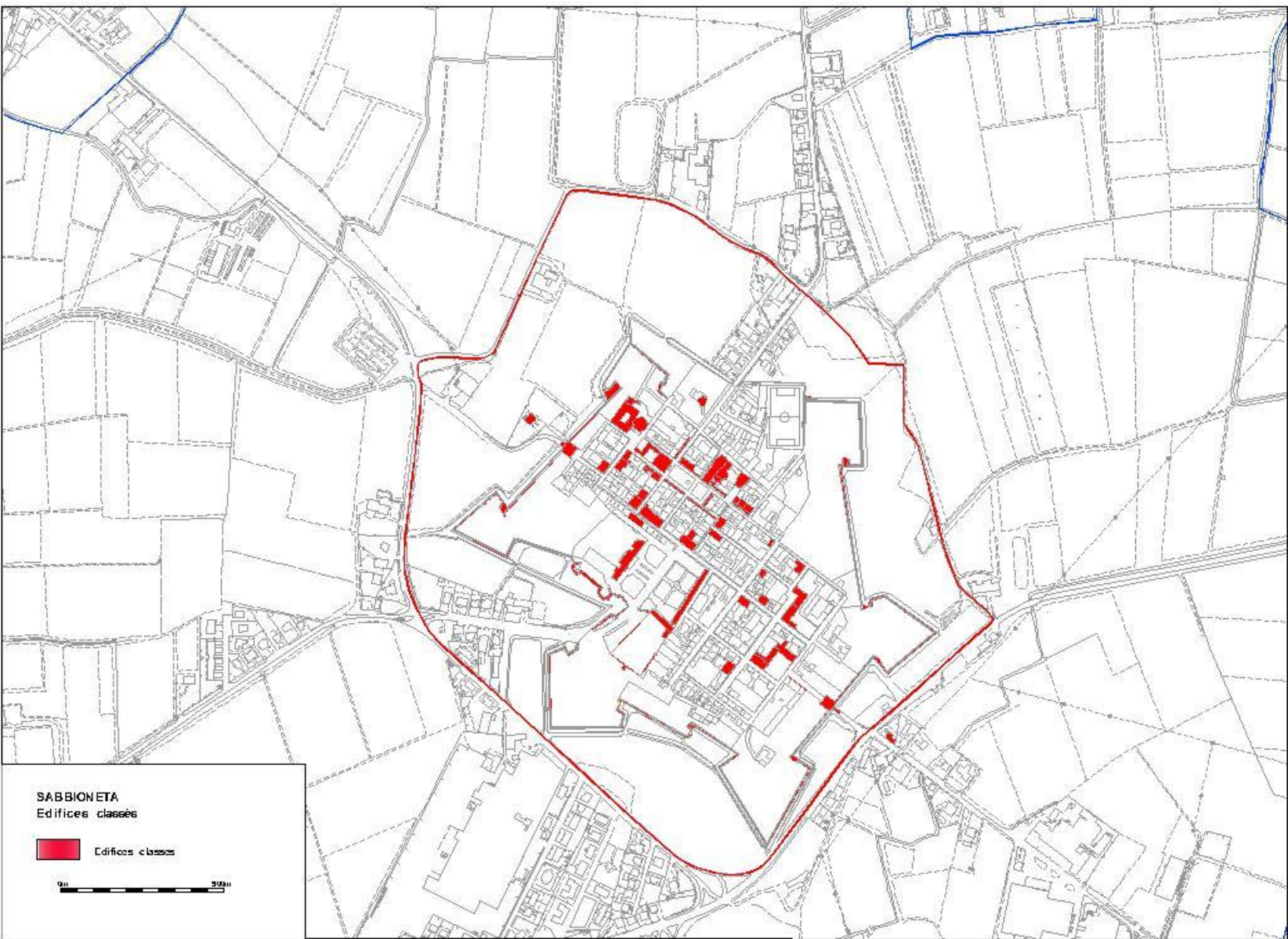




MANTOUE

Edifices classés

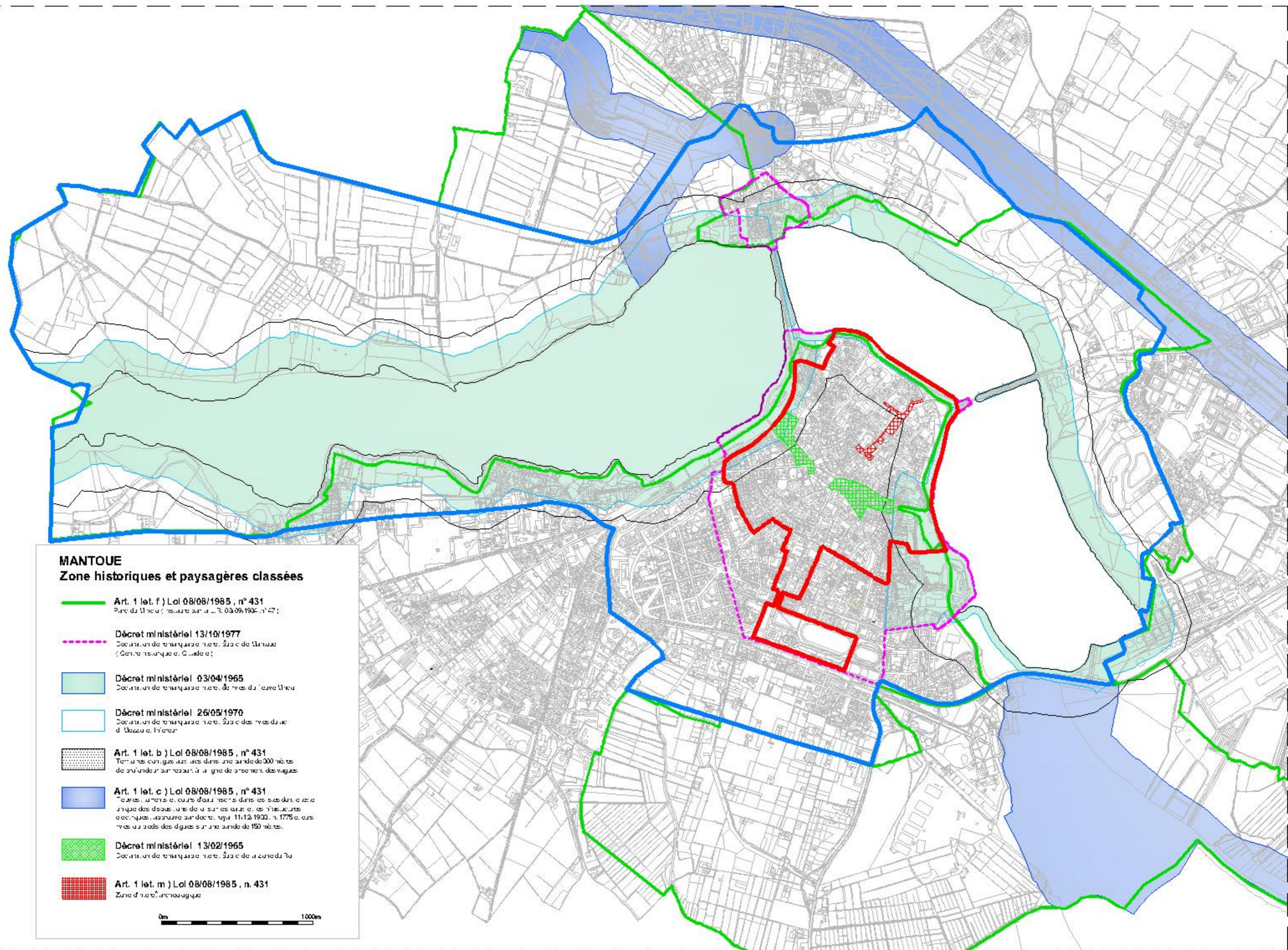




SABBIONETA
Edifices classés

 Edifices classés

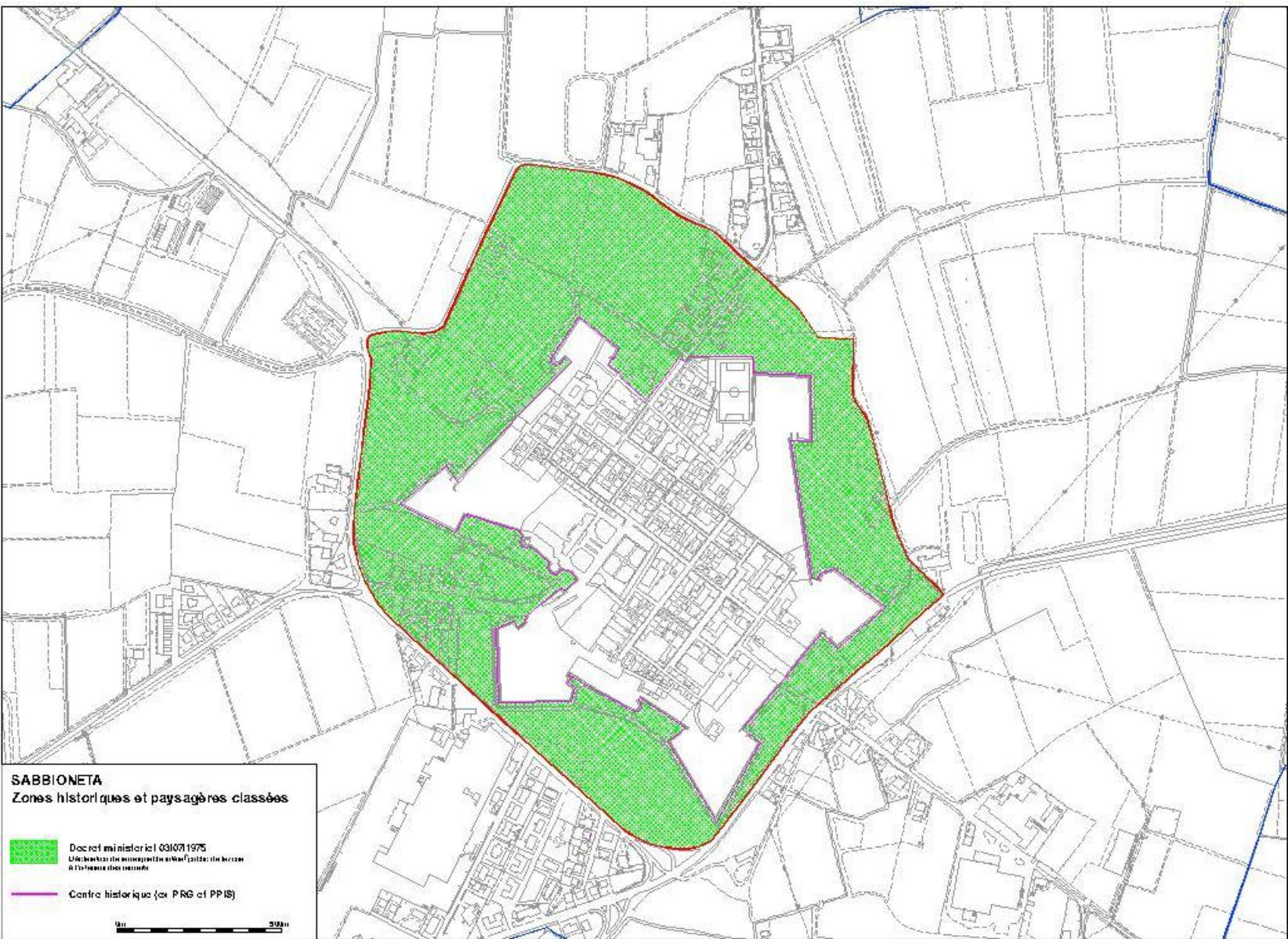






MANTOUE
Zone historiques et paysagères classées

- Art. 1 let. f) Loi 08/08/1985 , n° 431**
 Parc du Lieu (Insulaire sur la ... 03/09/1994 n° 47)
- Décret ministériel 13/10/1977**
 Décret un de remarquable patrimoine de Mantoue (Centre historique, Grande)
- Décret ministériel 03/04/1965**
 Décret un de remarquable patrimoine de rives du Lioure Lioure
- Décret ministériel 26/05/1970**
 Décret un de remarquable patrimoine de rives du Lioure Lioure
- Art. 1 let. b) Loi 08/08/1985 , n° 431**
 Terrains enclavés aux rives dans une bande de 300 mètres de profondeur sur les rives à la ligne de rive de la rive de la rive
- Art. 1 let. c) Loi 08/08/1985 , n° 431**
 Terrains enclavés aux rives dans une bande de 300 mètres de profondeur sur les rives à la ligne de rive de la rive de la rive
- Décret ministériel 13/02/1965**
 Décret un de remarquable patrimoine de rives du Lioure Lioure
- Art. 1 let. m) Loi 08/08/1985 , n. 431**
 Zone d'intérêt archéologique





SABBIONETA
Zones historiques et paysages classés

-  Décret ministériel 1 031071975
Déclaration des monuments historiques et des zones
Archéologiques classées
-  Centre historique (ex PRG et PPIB)



Mantoue et Sabbioneta

*Proposition d'Inscription
à la Liste des Biens Culturels et Naturels
du Patrimoine Mondial*

*Justification avec les intégrations des informations
demandées de l'ICOMOS en décembre 2007*

NOMINATION, ITALIE 2007

Mantoue et Sabbioneta

*Proposition d'Inscription
à la Liste des Biens Culturels et Naturels
du Patrimoine Mondial*

**Justification avec les intégrations des informations
demandées de l'ICOMOS en décembre 2007**

Direction et Coordination Scientifique
Paola Eugenia Falini

*Responsables Institutionnels des Communes
de Mantoue et Sabbioneta*
Fiorenza Brioni, Antonio Beccari

*Responsables pour le Ministère des Biens
et des Activités Culturelles*
Carla Di Francesco, Manuel Roberto Guido,
Filippo Trevisani

Coordination et Organisation Générale
Susanna Sassi

Gestion Administrative et Financière
Cristina Valenti

Projet Graphique et Edition
Mariangela Busi

Groupe de Travail
Ilaria Bianchera, Mariangela Busi,
Vincenzo Cantarelli, Maurizio Caristia,
Paola Eugenia Falini, Alessandro Innocenzi,
Chiara Rubini, Vanna Rubini, Giovanni Sartori,
Susanna Sassi, Annalisa Zanellini,
Cristina Valenti

Collaborations
Fabrizio Apollonio, Ugo Bazzotti, Stefano Benetti,
Claudio Bresciani, Aldo Fiozzi, Stefania Galli,
Marcella Ghidoni, Mons. Giancarlo Manzoli,
Paola Menabò, Paolo Nardi, Francesca Paini,
Chiara Pisani, Davide Oneda, Paolo Scaietta,
Arnaldo Sissa, Roberto Soggia, Annamaria Sposito

Consultants
Francesco Paolo Fiore

Photographies
Vittorio Boni, Fabrizio Buratta, Toni Lodigiani,
Danilo Malacarne, Roberto Merlo, Nicola Romani,
Giovanni Sartori, Fausto Valente

Traduction
Gabrielle de Jasay

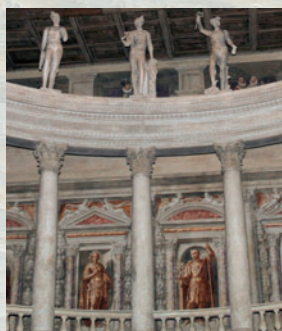
Remerciements
Cristina Ambrosini, Associazione Amici di Palazzo
Te e dei Musei Mantovani, Luciano Battù,
Caterina Mezzadri, Giulia Longhini,
Daniela Lattanzi, Maria Rosaria Palombi,
Cristina Pavan, Giulia Pecchini, Paola Rondini,
Alberto Rosignoli, Carlo Saletta, Italo Scaietta,
Patrizia Soldi, Stefano Storchi

Réalisation Graphique
Tipografia Commerciale Cooperativa, Mantova

AVERTISSEMENT

Des intégrations ont été ajoutées au Dossier de candidature présenté sur la base des demandes de l'ICOMOS. Comme elles concernent exclusivement le chapitre 3 – Justification –, nous avons estimé nécessaire d'envoyer à nouveau l'ensemble du chapitre, en mettant en évidence le texte ajouté en vert par rapport à ce qu'il avait été déjà présenté, ainsi que les nouvelles images insérées.

3. JUSTIFICATION



3.a Critères selon lesquels est proposée l'inscription

3.b Projet de déclaration de valeur universelle

3.c Analyse comparative

3.d Intégrité et/ou authenticité

3. JUSTIFICATION

3.a Critères selon lesquels est proposée l'inscription

- i) L'idéal de la ville "parfaite", synthèse par excellence des arts figuratifs, de l'architecture, de l'urbanisme et de l'ingénierie hydraulique, trouve à Mantoue et Sabbioneta l'une des expressions les plus abouties de la Renaissance. De cette utopie concrétisée, les deux villes conservent certains des plus importants chefs d'oeuvre du génie humain. A Mantoue: le Palais Ducal avec les plus grandes oeuvres de A. Mantegna, les églises de S. Andrea et de S. Sebastiano, modèles uniques de l'architecture religieuse d'Alberti, le Palais Te, premier exemple de villa maniériste et du parfait mélange entre l'architecture et la peinture, édifié par Giulio Romano. A Sabbioneta: le Théâtre all'Antica, premier exemple d'architecture théâtrale, de V. Scamozzi et la structure urbaine en tant que telle;
- ii) Les deux villes présentent les exemples les plus éminents des deux modalités les plus emblématiques de la science des projets urbains de la Renaissance, respectivement évolutive et fondatrice. Comme telles, celles-ci ont servi de référence pour une grande partie des expériences successives de construction de la ville jusqu'à l'époque moderne;
- iii) Les artistes qui ont participé à la réalisation des deux villes ont produit des chefs d'oeuvre qui ont conduit à la réalisation des idéaux du début de la Renaissance, et ainsi ils ont contribué de manière déterminante à la diffusion internationale d'un mouvement destiné à influencer et façonner l'Europe dans son ensemble.

3.b Projet de déclaration de valeur universelle

Mantoue et Sabbioneta constituent des témoignages primaires de l'élaboration culturelle de la Renaissance.

Bien que différentes par leur genèse et leur évolution historique, Mantoue et Sabbioneta sont liées non seulement par le nom des Gonzague, mais aussi parce qu'elles représentent toutes deux une sorte d'exemplarité. Ainsi Sabbioneta est en effet communément considérée comme exemple de la "ville idéale", fruit du génie constructeur de Vespasiano Gonzaga et des théories d'urbanisme de la fin du XVI^{ème} siècle. Mantoue pour sa part est sans nul doute le fruit de la vision urbanistique du XV^{ème}, d'influence

strictement humaniste qui, anticipée par le premier marquis Gonzague, Gianfrancesco, est réalisée et aboutie sous le gouvernement de son fils Ludovico. Aux trois décennies environ qui serviront à Vespasiano pour édifier la capitale de son petit Etat dans la seconde moitié du XVI^{ème} siècle, correspondent les quarante ans qui serviront à la branche principale de la famille pour imposer Mantoue comme réalisation d'une nouvelle idée de ville, ainsi qu'une architecture misant sur la re-découverte de l'Antiquité, parmi les villes d'Europe.

En développant l'héritage du XIV^{ème} qui remontait à la seigneurie des Bonacolsi, au XV^{ème} siècle, Mantoue a façonné une idée de la ville unique et absolument originale, structurée sur la croissance parallèle de deux entités séparées mais interdépendantes entre elles: d'un côté la résidence citadine du "prince", Palais Ducal, un palais destiné à devenir une ville à son tour; de l'autre la ville des sujets, une ville qui avait, qui devait avoir la dignité d'un palais. En effet, si l'action à l'intérieur de la résidence du prince donne des résultats destinés aux rares regards de privilégiés, les interventions sur l'architecture citadine opèrent en tant que manifestes et caisses de résonance des autorités et du prestige du seigneur et de sa lignée. Du reste, dans un Etat qui a les caractéristiques d'une entreprise, même la ville des sujets est un "bien" de la famille; c'est pourquoi le seigneur en soigne les aspects fonctionnels et esthétiques par devoir ainsi que pour exhiber le pouvoir et le prestige qui lui sont propres. Pour cette raison, la ville est soumise dans le temps à des travaux de transformation et de nombreuses expériences seront d'abord introduites dans la ville et ensuite seulement dans le palais. Le premier aménagement urbain empreint du rationalisme Renaissance trouvera en effet application dans la réorganisation de la trame du XIII^{ème} siècle des places communales, et dans les modes d'établissement des nouveaux quartiers de la ville du "troisième cercle" déjà sous le gouvernement de Gianfrancesco Gonzaga (1407-1444).

L'introduction de la nouvelle vision ordinatrice de la part de Ludovico II ne produit pas à Mantoue d'effets de lacération, puisque les premières innovations spatiales rationalisent un habitat urbain désormais configuré dans ses lignes essentielles et empreint de la nouvelle culture humaniste du père Gianfrancesco. L'aménagement urbain correspond déjà de près à la vision d'Alberti projetée dans *De re aedificatoria*, où il cite en exemple des solutions urbanistiques qui sont déjà réalisées à Mantoue, par exemple, la greffe routière en baïonnette qui crée l'illusion d'une ville plus grande, plus amène et aussi plus salubre pour ses habitants: «Quand on arrive dans une ville, si celle-ci est fameuse et puissante, elle exigera des routes droites et très larges conformes à son decorum et à sa dignité. Si en revanche il s'agit d'une colonie ou d'une simple place forte, [les rues] à l'intérieur de la ville ne devront passer en ligne droite, mais plier par d'amples courbes comme les

anses d'un fleuve, plusieurs fois d'un côté et de l'autre, car ceci est d'un grand bénéfique, aussi bien pour la beauté que pour la commodité pratique que pour la nécessité de moments déterminés, en effet qui y chemine, découvre au fur et à mesure, presque à chaque pas, de nouvelles perspectives d'édifices, en outre la route en courbe sera toujours ombragée, même l'été; et d'autre part, il n'y sera pas de maisons où n'arrive la lumière du jour: il n'y manquera jamais la brise, et il n'y aura pas de danger de vents nocifs, qui seraient immédiatement repoussés par les murs interposés». Ludovico agit sur l'essence de sa capitale en variant l'aspect morphologique à travers une série coordonnée d'interventions partielles. Interventions inspirées d'une part par le concept de magnificence, de l'autre conçues comme une re-fonctionnalisation, de nature surtout idéologique, de la ville. Ce processus peut être reconduit au concept de ville idéale tel qu'il est développé à l'époque humaniste: une ville idéale qui s'identifie à la ville réelle, contingente, livrée par l'histoire, pas parfaite, mais perfectible. Celle de l'époque de Ludovico, aujourd'hui encore bien reconnaissable et intègre dans ses traits substantiels, est une ville qui concrétise dans la pierre une idéologie fondée sur les principes d'ordres de rationalité de mesure, de science. Les successeurs de Ludovico maintiendront de fait les choix de ce premier "prince très grand connaisseur d'architecture". A l'époque de Federico II et d'Ercole Gonzaga, Giulio Romano, préfet des constructions et des routes ne bouleverse pas le tissu urbain de la ville, au contraire il démontre une sensibilité pour l'environnement tout à fait en syntonie avec le paysage mantouan. Giulio Romano agit sur le visage de la ville en s'inspirant de ces critères de décorum urbain et de magnificence qui au XVI^{ème} siècle ont une valeur fondamentale, mais il contient les volumes des constructions et développe l'horizontalité plutôt que la verticalité des édifices. Plus tard, Guglielmo Gonzaga concentrera les interventions sur le siège de la *civitas vetus* et transformera la résidence du prince en un complexe autosuffisant, un organisme dans lequel chaque bloc est relié à l'autre et chacun a sa propre fonctionnalité esthétique: cette *ville du prince*, distincte de la *ville des sujets*, atteint son propre degré de saturation dans les premières décennies de 1600 avec Vincenzo. Les agrandissements ont lieu vers le lac, où Guglielmo Gonzaga réalise de nouveaux corps de bâtiments introvertis, qui renoncent à exhiber à l'extérieur leur décoration somptueuse. A l'intérieur, le palais subit en revanche une transformation liée aux fastes scénographiques requis par la vie de Cour; les coulisses architecturales uniformes prennent un relief particulier – dans la cour de la Mostra, dans le pré de Castello, dans la cour des Otto Facce – elles doivent assurer la qualité des espaces nés de l'intersection des différents édifices, parfois alignés sur les différents axes urbains. En accord avec l'histoire qui passe à l'absolutisme des grandes monarchies nationales, le palais royal du modeste duché se mesure avec ceux

qui sont construits dans les capitales des grandes monarchies d'Europe. Il exalte la dynastie conservant bien visibles dans les édifices le parcours historique de la famille, des Palais Bonacolsi, sur la Place Sordello jusqu'à l'Église palatine de Santa Barbara, tout comme dans les grands tableaux qui ornent les salles des capitaines, des marquis ou des ducs au Palais Ducal.

De la Renaissance, Mantoue n'exhibe pas seulement la mémoire de son aménagement urbain, mais elle conserve aussi en nombre remarquable des oeuvres emblématiques, éléments indispensables pour compléter la mosaïque de cette période clé de la civilisation européenne et pour en comprendre toute la portée culturelle.

Si le Palais Ducal, avec sa complexité architecturale et décorative est l'attestation précise d'une cour qui a été pendant deux siècles protagoniste de la culture européenne, les édifices d'Alberti conservent leur valeur de paradigme pour l'architecture classique, religieuse et civile, qui sera diffusée en Italie et en Europe aux siècles suivants.

Modelés sur les théories exprimées dans le *De re aedificatoria*, le San Sebastiano et le Sant'Andrea diffusent la culture d'Alberti chez les artistes du XV^{ème} siècle, sculpteurs, architectes, peintres (on pense à l'architecture d'une oeuvre fondamentale comme le retable de Brera de Piero della Francesca, une véritable boîte optique reprise sans équivoque du Sant'Andrea). Après la "première fondation" de Brunelleschi à Florence, celle-ci sera en effet la voie maîtresse de l'affirmation de la "nouvelle architecture", à tel point que tous les principaux acteurs du siècle suivant, de Francesco di Giorgio Martini à Codussi, à Giuliano da Sangallo, au Bramante, pour continuer avec Vignola et Palladio, seront chacun selon leur propre style personnel, "albertiens".

Prototype albertien du temple à plan central, le Temple de San Sebastiano a des modèles très anciens, romains, mais plus encore orientaux, de la *Koimesis* de Nicée à la *Hagia Sophia* de Constantinople, aux Églises de Mistra dans le Péloponnèse, certainement proche de la sensibilité et de la culture d'Alberti, du fait de la présence en Italie de personnages comme le cardinal Bessarione, originaire de Nicée, ou Demetrio Paleologo, qui face à l'avancée turque dans le Péloponnèse s'était réfugié auprès de Pie II.

L'espace rythmique en croix grecque du San Sebastiano, cadencé sur les proportions harmonieuses de ses dimensions, inspire des constructions de Bramante, et ensuite l'architecture "classique" du XVI^{ème} siècle, le jeu équilibré des volumes qui gravitent autour de l'axe central; mais aussi les solutions des façades de cette édifice compliqué sont citées dans les oeuvres du XVI^{ème} siècle, comme dans l'église palladienne du Rédempteur à Venise. Les édifices toscans de l'époque de Lorenzo sont eux aussi inspirés du San Sebastiano: édifices religieux comme Santa Maria alle carceri à Prato, ou civils, comme la villa di Poggio à Caiano.

Sant'Andrea, avec sa salle audacieuse dont s'inspireront les critères des édifices sacrés de la Contre-Réforme, sera à son tour source d'inspiration pour les architectures paradigmatiques comme l'Église du Gesù à Rome, modèle des églises de la Compagnie de Jésus diffusées en Europe et au-delà. Mais il ne faut pas croire qu'entre la basilique d'Alberti et l'Église de Vignola, un siècle est perdu. Au contraire, au cours de cet intervalle plusieurs édifices religieux inspirés du projet d'Alberti sont édifiés: en Lombardie, Santa Maria delle Grazie di Soncino, le Monastère Majeur de Milan, pour ne pas citer Brescia ou Bergame à l'époque comprises dans les territoires vénitiens. Mais les reflets de la façade du Sant'Andrea se retrouvent aussi dans la Sacristie Nuova de Michel-Ange à San Lorenzo, à Florence.

Au cours des siècles suivants, la diffusion imprimée du *De re aedificatoria libri decem* s'allie à la fortune des constructions mantouanes. La *concinnitas* des édifices d'Alberti fondés sur le rapport numérique et sur le module inspire les traits et les oeuvres du Classicisme européen à partir du XVI^{ème} siècle en Italie et au-delà des Alpes. Citons en France, Jean Martin à la moitié du XVI^{ème} siècle, et Roland Fréart de Chambray au siècle suivant; en Espagne Diego de Sagredo dès la première moitié du XVI^{ème} siècle et au XVII^{ème} Fray Lorenzo de San Nicolas. Le *De re aedificatoria* est aussi parmi les sources du théoricien de l'architecture et mathématicien Nicolaus Goldmann, qui diffuse la leçon d'Alberti dans les Etats allemands au XVII^{ème} siècle. *Unicum* au niveau architectural, exemplaire du rapport Mantegna-Alberti, malgré les nombreuses injures du temps, la Maison de Mantegna (1476) a été imaginée sur le subtil rapport entre architecture et musique, élément fondateur de la culture Renaissance classique. La solution de la composition de l'atrium cylindrique inscrite dans le cube de l'édifice, représente la réalisation tridimensionnelle de l'oculus le plus fameux de la peinture du XV^{ème} siècle, la vue de la *Camera picta* d'Andrea Mantegna au Château de San Giorgio.

Dans la Maison de Mantegna, comme au temple de Sant'Andrea, l'architecture se fait musique suivant la leçon, qui de Leon Battista Alberti remonte aux pythagoriciens, et nous retrouvons le thème de la musique dominant le climat culturel qui s'instaure au début du XVI^{ème} siècle avec les choix d'Isabella, dont les emblèmes dans le domaine architectural, sont le bureau, la grotte et le jardin secret.

Les petits bureaux n'étaient certes pas une nouveauté pour les intellectuels de l'époque, mais Isabella d'Este est la première dame à faire construire le sien propre et à lui associer un second espace, la grotte qui, avec son plafond précieux, nous restitue aujourd'hui encore, l'image d'un écrin aussi précieux que les collections qu'il abritait.

La culture, à l'époque d'Isabella et de Federico, se tourne encore vers Rome, d'où viennent les impulsions platoniciennes, comme celles qui sont liées à

l'*Hypnerotomachia Poliphili* de Francesco Colonna, qui seront transformées en images cultivées, raffinées, dans les programmes allégoriques qu'Isabella dicte aux artistes comme Perugino, Lorenzo Costa, Mantegna aussi et que Giulio Romano traduira avec robustesse et ironie sur les murs de Palazzo Te. Les choix culturels d'Isabella marquent une rupture de ce rapport entre la culture de la cour et de la ville que les marquis Gonzague avaient recherché: l'érudition élitiste et hermétique des intellectuels dont s'entoure Isabella de Paride da Ceresara à Pietro Bembo, tend à différencier et séparer plutôt qu'à se diffuser. Le caractère délibérément initiatique de la culture du "studiolo" d'Isabella qui recherche l'homologation entre peinture, musique, et poésie exclut le dialogue avec la ville, ses interlocuteurs sont donc les cours voisines de Ferrare et Urbino qui créent avec Mantoue la nouvelle "culture courtisane". Mais la politique du marquis Francesco II est multiforme (On observe des édifices comme le Palais de San Sebastiano et Santa Maria della Vittoria) et même son fils Federico reprendra en grande partie la politique d'investissement culturel pour la ville: Giulio Romano, l'architecte de Federico II et d'Ercole Gonzaga, est appelé pour construire le palais du prince autant que les édifices publics ou les demeures d'éminents citoyens. En 1525, la présence de Giulio à Mantoue inaugure le langage maniériste romain dans l'Italie septentrionale, avec une bonne avance sur ce qui arrivera après 1527, quand le sac dispersera de Rome les élèves et les maîtres artisans qui s'étaient réunis dans l'atelier et les chantiers de Raphaël.

La manière de Giulio fera école pour les architectes, et non seulement les architectes Italiens, de l'époque. Les réalisations de Mantoue se diffuseront dans la culture européenne à travers la connaissance des constructions et les pages de Sebastiano Serlio, en particulier en ce qui concerne le Palais Te, «parfait exemple vraiment d'Architecture et de Peinture de notre temps». Giulio est le maître de la manière rustique et le thème du bossage et de ses relations avec les ordres classiques restera à la fois exemplaire et inégalé.

De Mantoue l'activité intense de Giulio irradie à Milan, Vérone, Vicence, Ferrare, Bologne et Modène.

L'architecture de Pippi, très souvent citée, mais pas toujours pleinement comprise dans ses intentions, trouve une lecture profonde avec Palladio qui dessine certains projets où l'étude des solutions de l'artiste romain est évidente, comme c'est le cas de Palais Tiene à Vicence, ou de la villa Valmarana à Vigardolo. L'oeuvre rustique de Giulio Romano, entrée dans le répertoire palladien apparaîtra à diverses époques, jusqu'à ce que l'artiste vénitien arrive à un âge avancé, mais la leçon de Pippi aura aussi un écho immédiat au-delà des Alpes. Le Palais de Charles V construit par Pedro Machuca à Grenade (1527) est un exemple d'une extraordinaire précocité, fruit du rapport entre Mantoue et Charles V, qui se noue en présence de Baldassar Castiglione en Espagne.

L'admiration de Ludovic de Bavière pour la villa du Te produit le Residenz de Landshut, des maîtres artisans italiens seront d'ailleurs appelés pour sa construction. En France, Fontainebleau est particulièrement proche de l'art de Giulio Romano, dans la décoration marquée par la collaboration de Primaticcio au chantier du Te, comme dans l'architecture de certains espaces qui citent directement la Rustica du Palais Ducal.

Même après la mort de l'artiste, nous retrouvons l'influence de Giulio Romano avec l'Escorial de Philippe II et dans la zone germanophone (Munich, Vienne), où son langage arrive à travers les dessins de Palais Te réalisés par Jacopo Strada et les constructions de l'architecte antiquaire.

La renommée de Giulio en Angleterre est attestée par la citation que fait Shakespeare de l'artiste (le seul cité par le poète dans ses oeuvres) dans son *Conte d'hiver*. En 1623, le comte Arundel, mécène et compagnon de voyage d'Inigo Jones, après avoir visité la villa, a demandé au duc Ferdinando Gonzaga de lui faire parvenir une maquette de Palais Te et une "distincte narration" de son appareil décoratif.

Jones est un connaisseur de l'architecture de Giulio Romano et l'on retrouve dans ses oeuvres des motifs caractéristiques de Giulio, communiqués par Serlio et Palladio, comme cela apparaît dans la résidence d'Arundel ou dans les portails à Oatlands.

Le sort des fresques de Giulio, dont on peut suivre les traces dans les pays européens au moins jusqu'au XVIII^{ème} siècle, est tout aussi important. Un exemple éclatant de ce phénomène est l'utilisation des images de Giulio Romano tirées du répertoire de Palais Te dans les tapisseries de la Manufacture Royale des Gobelins en France à la fin du XVII^{ème} siècle.

Dans le cadre des cycles décoratifs qui se déploient dans les résidences des Gonzague, Mantoue conserve pratiquement intègres quelques véritables manifestes de l'art de l'Humanisme, les fresques de Pisanello et de Mantegna, et du Maniérisme, les oeuvres de Giulio au Te.

Antonio Pisano dit Pisanello est le premier très grand artiste de cour dont nous avons mémoire au Palais Ducal. Sa fresque, inspirée du cycle des poèmes chevaleresques bretons, restée inachevée sous Gianfrancesco, est l'expression exemplaire du passage de l'art courtois à l'art Renaissance. L'élégance aristocratique du signe du peintre, qui semble vouloir anoblir la violence de l'affrontement guerrier par de savantes compositions de chevaux et de cavaliers, ne réussit pas à cacher l'impressionnant réalisme du combat, tandis que la sinopias, qui consigne les nombreuses variantes de l'épisode, montre le moment de créativité fébrile que traverse l'artiste. En 1460 toutefois, le goût de Mantoue vire de façon drastique vers le "nouvel art" avec l'irruption à la cour de la personnalité d'Andrea Mantegna. A l'intérieur du complexe mantouan, comme nous l'avons plusieurs fois rappelé, se trouve cette *Camera picta* qui revêt les caractères paradigmatiques de toute la

peinture successive: l'ouverture en perspective du plafond, avec les figures qui se penchent, observant d'en haut les personnes qui se trouvent dans la pièce, est le premier exemple d'une telle invention et sera répété en d'infinies variantes par les artistes du XV et XVI^{ème} jusqu'à la période baroque et plus tard encore. Au XVI^{ème} siècle, dans la villa du Te, Giulio Romano reprend la voûte en perspective de Mantegna dans les plafonds des chambres et les loggias jusqu'à l'apothéose de la Chambre des Géants, et Primaticcio diffusera en France ses inventions.

Ce sera surtout la culture hermétique qui informera les cycles décoratifs les plus anciens du Palais. La décoration de la Chambre de Psyché est inspirée de l'*Ane d'or* d'Apuleio et de l'*Hypnerotomachia* de Colonna, mais il faut noter le caractère inusité des écrits hiéroglyphes qui apparaissent dans la Loggia des Muses, où les protectrices de l'activité artistique et de l'harmonie entourent de mystérieux signes qui nous ramènent au filon hermétique de la Renaissance et qu'Alberti avait défini une connaissance adaptée à "*periti viri*".

Toujours au Palais Te, ensuite, Giulio Romano crée avec la Chambre des Géants (1530), le summum du modèle de caprice maniériste. L'idée de la composition de la chambre est celle d'une continuité générale, c'est pourquoi il n'existe pas de césures ou de séparations architecturales qui distingueraient les murs de la voûte. L'effet d'étrangeté que l'espace peint produit sur le visiteur est en outre accentué par des jeux acoustiques produits par l'architecture réelle de la pièce.

Au cours du XVI^{ème} siècle, après la division du marquisat à la mort de Ludovico II (1478), la famille Gonzague s'établit sur le territoire à travers ses branches cadettes. A partir de ce moment-là, le territoire des Gonzague est caractérisé non par la domination d'une seule seigneurie, mais par une multiplicité de petits Etats appartenant à la même famille, bien qu'autonomes entre eux. Ce phénomène aura des retombées singulières sur la structure de l'établissement humain du territoire. Il en résulte en effet une mosaïque de "terres séparées", où la personnalité des gouvernants sera destinée à influencer profondément le destin des lieux. Sur l'exemple de Mantoue, dans les nouveaux Etats collatéraux à l'Etat majeur, les bourgs et les terres comme Bozzolo, Gazzuolo, San Martino dall'Argine, Rivarolo, Pomponesco, prennent une noble structure citadine qui connaît son apogée dans la place à arcades. Ce phénomène se poursuivra tout au long du XVI^{ème} siècle avec de superbes exemples à Sabbioneta et à Guastalla.

Bien que le bourg existe depuis des millénaires, Sabbioneta, choisie par Vespasiano Gonzaga Colonna pour être la capitale de son petit Etat, doit être considérée comme une ville nouvellement fondée, tentative ambitieuse de l'un des derniers princes de la Renaissance de concrétiser dans la pierre, en trente ans de travaux fébriles, l'idée de ville idéale, c'est-à-dire née de l'idée de son "*conditor*".

A Sabbioneta, le superbe projet du duc Vespasiano Gonzaga Colonna efface les témoignages des siècles précédents et prend forme en peu de temps sur la base d'un programme unitaire de ville moderne fortifiée répondant à la vocation historique du site.

La récupération de la gloire des Anciens intervient déjà dans le choix de la structure urbaine: à l'intérieur des murailles modernes, Vespasiano choisit l'orthogonalité comme caractéristique du réseau des rues, reprise évidente du modèle du *castrum* romain; tandis que les places concentrent la représentativité des différentes fonctions de la ville.

A Sabbioneta, comme à Mantoue, on ressent le signe d'un pouvoir "fort", celui du prince, qui est représenté par ses édifices.

Dans l'espace citadin étroit, illusoirement dilaté ou allongé dans les rues et les places, les petits palais nobiliaires qui marquent les principaux parcours urbains indiquent, dans leur ensemble, combien le pouvoir du seigneur imprègne tout le tissu urbain. Le palais de Vespasiano domine la Place Ducale, la solennelle Galerie des Anciens, le précieux Palais Giardino, l'emblématique Théâtre à l'Antica impriment le signe du prince dans le tissu de la ville. Créée avec les traits de la ville idéale, Sabbioneta n'est pas la concrétisation de l'excentricité, bien que géniale d'un prince rêveur: son édification est mue par des exigences plus concrètes et circonstanciées de défense militaire du territoire et de réorganisation d'une Communauté encore liée aux modes sociaux de l'époque communale, qui doit se transformer en une société seigneuriale moderne.

La culture que Vespasiano introduit dans sa capitale est éclectique, liée au goût de la cour de Rodolphe de Prague. Vespasiano rivalise avec Mantoue dans les collections de la Wunderkammer, dans les antiquités, dans la passion pour les maîtres flamands de l'époque.

A Sabbioneta comme à Mantoue, cette passion omnivore pour le collectionnisme qui unit tous les Gonzague reste visible dans les bâtiments édifiés par la dynastie pour les collections et les expositions. Citons à ce propos les espaces d'Isabella au XV-XVI^{ème}, les Galeries de l'Exposition ou des Marbres au Palais Ducal, le grand Corridor de Sabbioneta, au XVI^{ème}, la grande loggia fermée (aujourd'hui Salle des Miroirs) et enfin la tentative de Ferdinando Gonzaga de transformer toute une partie du Palais Ducal en musée, avec des critères modernes *ante litteram*, dans les premières décennies du XVII^{ème}. L'amour des Gonzague pour le théâtre qui avait produit à Mantoue divers lieux pour les représentations de cour, désormais perdus, reste bien visible à Sabbioneta grâce à l'édifice de Scamozzi.

Cette construction, la première du genre bâtie en tant qu'édifice autonome rend en même temps la mesure des idéaux de Vespasiano et la disproportion entre ces idéaux incarnés par la ville et une réalité sociale et territoriale qui après sa mort, n'en sera plus à la hauteur.

A la mort de Vespasiano, le projet est sans avenir, mais il est préservé à l'intérieur des murs et acquiert des valeurs historiques intangibles.

Pour synthétiser, Mantoue et Sabbioneta sont deux entités urbaines exemplaires et originales de la Renaissance européenne. L'originalité des caractéristiques de la Renaissance mantouane est liée à la personnalité de maîtres comme Vittorino da Feltre, d'artistes comme Leon Battista Alberti, Andrea Mantegna et Giulio Romano ainsi que d'extraordinaires "princes architectes" de Ludovico II à Guglielmo et à Vespasiano Gonzaga.

Les solutions urbanistiques des deux capitales des Gonzague incarnent elles-mêmes de manière paradigmatique les aspirations humanistes antithétiques de la ville idéale. A Sabbioneta, c'est l'idée de la ville qui naît parfaite qui se concrétise au XVI^{ème} siècle, expression totale de l'esprit et de la culture de son fondateur. A Mantoue, on intervient au XV^{ème} siècle en suivant les principes d'Alberti de la "ville possible" traités dans le grand oeuvre humaniste *De re aedificatoria*.

Suivant une histoire commencée dès le XIII^{ème} siècle, au cours de ces années, Mantoue s'est structurée en deux corps interdépendants: le Palais, c'est-à-dire la résidence du seigneur qui à l'époque de l'Absolutisme sera un véritable palais-ville grandiose et magnifique, et en parallèle la ville des sujets qui sous le règne du prince acquiert dès le XV^{ème} siècle, ordre, fonctionnalité et beauté. Mantoue a conservé jusqu'à aujourd'hui de telles caractéristiques dans un tissu urbain qui abrite de nombreux chefs d'oeuvre emblématiques de la Renaissance, oeuvres fondamentales pour la reconstruction historique et la compréhension de la culture européenne.

Parmi les architectures qui méritent cette reconnaissance:

- le Palais Ducal, en tant que synthèse d'une culture artistique qui a connu son apogée du XV^{ème} au XVII^{ème} siècle;
- le Temple de San Sebastiano (1460) et la Basilique de Sant'Andrea (1472), dont le projet de Leon Battista Alberti, a servi de modèle pour l'architecture européenne imprégnée de classicisme des siècles suivants;
- la Maison d'Andrea Mantegna (1476), dont le projet, basé sur le rapport subtil d'Alberti entre architecture et musique, a été fondateur pour l'ensemble de la culture Renaissance classique;
- le Palais Te (1525), édifié par Giulio Romano comme "délice" hors les murs, est un modèle exemplaire de villa maniériste et d'alchimie parfaite entre l'architecture et la peinture.

Dans le complexe du Palais Ducal, parmi les splendides décorations qui suivent l'Histoire de la peinture du XIV au XVIII^{ème} siècle, il faut citer comme uniques: la *Camera picta* (1465) d'Andrea Mantegna, paradigme des

conquêtes de la Renaissance en matière de perspective ainsi que le *Cycle Breton* (1440) de Pisanello, expression exemplaire du passage de l'art courtois gothique tardif à celui de la Renaissance.

A l'intérieur du territoire mantouan, Sabbioneta, capitale de l'un des minuscules Etats de la dynastie Gonzague, apparus après la division du marquisat à la mort de Ludovico II (1478), est un témoignage extraordinaire du XVI^{ème} siècle parvenu intègre jusqu'à aujourd'hui. Le superbe projet du duc Vespasiano Gonzaga Colonna a substitué les traces des siècles précédents pour fonder une ville neuve, projetée de manière moderne, sur l'étude de l'Antiquité.

Parmi les édifices nobles de Vespasiano, le Palais Ducal, la Galerie des Anciens, le Palais Giardino, le Théâtre à l'Antique se démarque: unique pour sa valeur historique et artistique, barycentre emblématique de la structure urbaine. L'édifice de Vincenzo Scamozzi, le premier du genre à être construit en tant que bâtiment autonome constitue une synthèse novatrice des recherches et des réalisations précédentes dans ce domaine, de Serlio à Palladio, à Vasari et Buontalenti et reste aujourd'hui encore une oeuvre irremplaçable pour la connaissance de l'évolution de l'art scénique.

Les raisons qui justifient la nomination unique de Mantoue et de Sabbioneta sont donc nombreuses. Afin de rendre compte des liens étroits qui rendent ces deux villes complémentaires pendant la Renaissance, on peut citer les raisons suivantes, outre celles dont on vient de parler.

Comme dans nombre de cités-Etats de l'Italie du début de la Renaissance, le rapport entre Mantoue et son territoire est très étroit, à la fois pour des raisons économiques que défensives. Gianfrancesco Gonzaga (1407-1444) et Ludovico II Gonzaga (1444-1478), premiers marquis de Mantoue, suivent personnellement la réalisation de nouvelles résidences dans les endroits les plus importants de la campagne mantouane. A la mort de Ludovico II, c'est l'empereur Frédéric III qui s'occupe de la division de l'état parmi les héritiers (1479); depuis lors plusieurs membres de la famille Gonzague dominant Mantoue ainsi qu'une série de petits états environnants, chacun ayant son centre-capitale qui aspire à devenir une véritable ville. Depuis le milieu du XVI^{ème} siècle, nombre de ces centres font l'objet d'interventions et d'agrandissements. Sabbioneta, en particulier, se distingue par sa fonctionnalité, son plan régulier et le dessin innovant de ses architectures et de ses fortifications, qui lui ont justement valu le titre de "ville idéale", entièrement réalisée selon les aspirations de Vespasiano Gonzague.

Par conséquent, Sabbioneta n'est pas liée à Mantoue exclusivement car elle fait partie des domaines des Gonzague, et donc au nom d'une culture de gouvernement commune, d'une mentalité commune et du mécénat qui en résulte. Pas non plus en raison du partage des traditions architectoniques liées à la construction et aux matériaux, qui se concrétisent dans des édifices

similaires à Mantoue et dans les centres environnants. Mais plutôt car il s'agit de l'étape ultime d'un processus qui commence par la construction à Mantoue du Château San Giorgio voulu par les Gonzague, qui se poursuit avec la transformation complète de Mantoue en une ville de la Renaissance, et qui se termine dans la perfection régulière et composée de la "ville idéale". En effet, la réalisation de Sabbioneta mène de l'avant les transformations urbaines, architectoniques et artistiques mantouanes au moment même où l'innovation ralentit à Mantoue, où pendant la deuxième moitié du XVI^{ème} siècle, on complète ce qu'il avait été déjà entamé, plutôt que de bâtir de nouvelles et grandes architectures. Après le réaménagement initial du tissu urbain médiéval, Mantoue devient en fait le siège des plus hautes expressions du renouvellement architectonique du début de la Renaissance grâce à Leon Battista Alberti, Luca Fancelli et Mantegna. Toutefois, son avènement à capitale du Maniérisme européen, grâce à Giulio Romano, et donc aux nouvelles architectures monumentales et à l'élargissement de son tissu urbain, subit un ralentissement au moment même de la naissance de Sabbioneta. Cette ville nouvellement fondée et de dimensions plus réduites permet en effet à son seigneur de donner vie à de nouvelles tendances architectoniques visant à la monumentalité, mais aussi à la régularité et à la disposition en série, ou encore à l'organisation, au contrôle et à une défense moderne de la ville. Par conséquent, l'union de Mantoue et de Sabbioneta représente significativement les transformations que la ville et l'architecture subissent pendant la Renaissance de l'Italie septentrionale.

Il est possible de suivre plus dans le détail le processus qui unit Mantoue à Sabbioneta en analysant la chronologie des œuvres urbaines et architectoniques réalisées dans les deux villes entre le début du XV^{ème} siècle et la fin du XVI^{ème}. La transformation de la Mantoue médiévale commence au XV^{ème} siècle par la construction (1390-1406) du Château San Giorgio, réalisé par Bartolino Ploti da Novara, l'architecte du château de Ferrare, et se poursuit avec la récupération partielle du Palais du Podestà et la remise en fonction des palais publics. On recommence bientôt à habiter le château, d'où la réalisation de décorations telles que les fresques de Pisanello, grand artiste de cour. Le réaménagement architectonique des places publiques et des voies principales est mené de l'avant par Ludovico II Gonzaga, qui après la Diète de 1459 promeut la construction d'édifices monumentaux importants – tels que les Églises de S. Sebastiano (depuis 1460) et S. Andrea (depuis 1472) – projetés par Leon Battista Alberti. Parmi les constructions les plus célèbres qui enrichiront bientôt la ville il convient de citer la Maison d'Andrea Mantegna (depuis 1476), la Domus Nova de Luca Fancelli (1480-1484) et le Palais San Sebastiano (1506-1508). Le développement de la ville connaît une impulsion nouvelle grâce à l'arrivée à Mantoue de Giulio Romano (1524), auteur du Palais Te (depuis 1525), de la Palazzina Margherita Paleologa

(depuis 1531), de la Rustica (depuis 1538-1539), des portes della Dogana (1538) et de la Citadelle de Porto (1542-1549), de son palais personnel (1538), des Beccherie et des Pescherie (1546). Il ne faut pas toutefois oublier que depuis 1526 Giulio Romano est nommé “préfet général des rues” et peut délivrer des permissions pour l’occupation du sol public, les fouilles, l’alignement des façades, l’ouverture de fenêtres et l’assainissement de zones marécageuses; il intervient donc sur l’ensemble du schéma de la ville.

Après la mort de Federico II Gonzaga (1540) et de Giulio Romano (1546), Mantoue fera l’objet d’agrandissements moins remarquables et la plupart des efforts se concentreront encore sur le Palais Ducal et sur l’achèvement et l’enrichissement de ce qu’il existe déjà. C’est en cette période que Vespasiano Gonzaga, devenu seigneur de Sabbioneta en 1544, trace les projets pour les travaux de reconstitution du centre en maçonnerie préexistant à partir de la nouvelle enceinte munie de remparts, travaux qui suivront le plus moderne “tracé italien” (depuis 1554). Ces travaux incluent également le traçage sur les nouvelles rues et places ainsi que la réalisation rapide du Palais Grande – l’actuel Palais Ducal –, du Palais de la Ragione, du Palais du Luogotenente (1554); et ensuite, malgré l’absence de Vespasiano Gonzaga, en Espagne de 1568 à 1577, la construction du monastère servite et de l’Église dell’Assunta (1560-1561) ainsi que l’élargissement de l’enceinte fortifiée à 6 remparts (depuis 1564), qui existent encore aujourd’hui. On y ajoutera également le palais “de délices” ou Palais Giardino (1587), avec une longue galerie (1583) et l’Église dell’Incoronata comme mausolée dynastique (1586), et l’on construira ou restaurera les maisons habitées. La dernière et presque conclusive architecture monumentale réalisée dans le nouveau centre fut le Théâtre all’Antica (1588-1590) de Vincenzo Scamozzi. La citation sur la frise du théâtre, “ROMA QUANTA FVIT IPSA RVINA DOCET”, tirée de l’incipit du Troisième livre du traité d’architecture de Sebastiano Serlio sur les Antiquités romaines, indique clairement la volonté de Vespasiano Gonzaga de transformer sa ville en un modèle exemplaire s’inspirant de l’antiquité. Le titre de “ville” sera officiellement attribué à Sabbioneta en 1574 par l’empereur Maximilien II, tandis que Vespasiano sera nommé duc par l’empereur Rodolphe II (1577). La mort de Vespasiano (1591) interrompt les activités de bâtiment lorsque Sabbioneta est presque entièrement complétée. Presque cristallisée, la ville gravite dans l’orbite de l’Espagne et retourne brièvement aux Gonzague peu avant leur déclin.

Pour synthétiser, on peut observer que:

- on passe de la ville médiévale de Mantoue – renouvelée selon le goût de la Renaissance mais sans bouleverser le tissu préexistant – au tissu régulier et au périmètre en étoile de la ville nouvellement fondée de Sabbioneta;

- on passe de la très vaste résidence du prince de Mantoue – le Palais Ducal est “un palais en forme de ville” comme le mantouan Castiglione avait défini le Palais d’Urbino – et de la vaste architecture suburbaine du Palais Te, à l’extension la plus large possible pour une initiative parrainée par des seigneurs: la fondation d’une ville, Sabbioneta;
- à Sabbioneta la tradition architectonique de Mantoue – centre d’excellence du début de la Renaissance et capitale du Maniérisme européen – s’avère à nouveau au pas avec les temps, avec une monumentalité sobre et régulée;
- très modernes pour leur époque et presque intactes aujourd’hui, les fortifications de Sabbioneta attestent, même au nom de la ville de Mantoue, une attitude et une activité propres aux Gonzague en tant que commandants militaires, qui restera méconnue à Mantoue jusqu’à la fin du XIX^{ème} siècle à cause des modifications subies par la ville, transformée en une forteresse militaire.
- les deux villes de Mantoue et de Sabbioneta résultent donc absolument complémentaires; les faire figurer dans une seule nomination pour l’UNESCO permettrait de comprendre dans sa totalité et dans son originalité l’évolution architectonique et urbaine de la Renaissance dans l’Italie septentrionale, une évolution qui autrement ne serait pas représentée, et qui place les Gonzague parmi les plus grands protagonistes dans la promotion des arts et de l’architecture à des fins de politique intérieure et internationale.

3.c Analyse comparative

Comme nous l’avons vu, Mantoue et Sabbioneta comptent sans aucun doute parmi les “capitales culturelles” de la Renaissance du fait de leur histoire et des oeuvres paradigmatiques qu’elles conservent.

L’humanisme mantouan a sa propre spécificité et offre donc une contribution originale à un mouvement qui se configure dans la multiplicité des apports. Ludovico II Gonzaga, à partir des années de la Diète (1459), se tourne vers Rome, ville qui deviendra le point de référence privilégié par la dynastie Gonzague. La présence d’Alberti et son architecture modelée sur le classicisme romain se consolide à Mantoue avec la vision archaïsante de Mantegna et cette synthèse constituera la marque spécifique du XV^{ème} siècle mantouan. Le caractère “impérial” est le sceau de la cour des Gonzague qui identifie et distingue la culture mantouane de celle des autres cours du XV^{ème} siècle, par

exemple des expériences pourtant voisines de Ferrare. En effet, tandis que la poésie chevaleresque peut être considérée comme emblème de Ferrare, la *Camera picta* (1465-74) peut être considérée la synthèse de Mantoue, chef d'oeuvre où l'histoire devient éternelle, mythe, non pas fable chevaleresque, et où pour la première fois, le seigneur est célébré de manière "laïque", sans rappels au monde divin ou astrologiquement supérieur comme c'est le cas dans les fresques qui célèbrent Borso d'Este à Schifanoia autour de 1470. Ce n'est pas par hasard si c'est à Mantoue, qu'Alberti projette au Sant'Andrea un temple *plus digne et plus heureux* où se consolident les témoignages du christianisme et de la Rome antique. San Giorgio et la merveilleuse fantaisie aérienne qui guident les aventures des paladins de Charlemagne ne peuvent donc pas être le signe de la culture mantouane sous Ludovico II. En revanche, le centurion Longino, qui porte le Sang du Christ, et la citation de l'ancienne architecture font bien de Mantoue la nouvelle Rome et la nouvelle Jérusalem. Le carré et le cercle sont les figures qui caractérisent la Renaissance du XV^{ème} siècle mantouan, fondé sur les symboles du cosmos, mesuré sur l'eurythmie rationnelle du module selon la leçon de Brunelleschi, d'Alberti et de Mantegna.

Un siècle plus tard, à Sabbioneta, Vespasiano Gonzaga, à la façon épigone de Ludovico II, reprend le mythe de Rome: en fondant la nouvelle ville, il érige en son centre idéal un "palladium", une colonne avec la statue romaine de la déesse de la sagesse, des arts et de la guerre.

Sur le plan temporel, à Mantoue, la Renaissance se présente bien vite comme le fruit du culte de l'Antique et de la capacité des Gonzague à comprendre l'essence de la nouvelle culture introduite. Bien avant les autres cours humanistes comme Ferrare ou Urbino, Gianfrancesco, encore Capitaine général en 1423, invite de manière pressante Vittorino da Feltrè à Mantoue pour éduquer ses fils aux principes de l'Humanisme.

Dans la ville de Gianfrancesco, devenu marquis la décennie suivante, on perçoit l'aspiration à montrer la ville comme "modèle", non pas suivant l'utopie de la "ville idéale" qui sera élaborée par les auteurs de traités du XVI^{ème} siècle, mais plutôt dans l'optique de réformer la "ville présente" selon les deux présumés guides du "décorum" et de la "représentativité" qui se sont développés à travers les écrits de Bruni et de Vergerio.

Ce sont les idées toujours présentes qui constituent l'environnement culturel, social, environnemental, à la base de chaque événement promu ou réalisé dans la ville des Gonzague.

Mantoue dans les années 1430 se tourne vers Florence et vers les expériences urbanistes de Brunelleschi, qui est appelé à la cour en 1431, 1436 et 1445. Sous Gianfrancesco, donc, le climat culturel de la cour de Mantoue favorise la promotion d'un programme comme celui de l'aménagement des places communales (autour de 1433) et des quartiers du

“troisième cercle”, en introduisant une vision globale selon laquelle la ville est un organisme unitaire, rationalisé, ordonné et coordonné par des règles générales. En particulier l'aménagement de la zone du *forum*, dans la ville communale marchande, avec l'adoption des carrefours faussés, des coulisses en perspectives, des arcades modulées, fait de Mantoue un cas unique par rapport aux villes de l'époque.

Si nous comparons les expériences de renouvellement du tissu urbain qui adviennent à Rome (1447) à Pienza (1459), à Urbino (1447-1465), à Ferrare (1451-1491), à Padoue (1453) et à Brescia (1492), nous voyons que ces idées force situent Mantoue non pas par hasard, en avance sur l'introduction de critères urbanistes innovants, à l'exception de ce qui advient à Florence avec Brunelleschi.

Entre les premières expériences de Brunelleschi à l'Annunziata et à Santo Spirito dans la Florence des années vingt, et le projet complètement urbaniste de Rossellino engagé trente ans plus tard à Pienza, se situe donc les expériences mantouanes, Renaissance dans leur vision de l'espace urbain, bien qu'hétérogène dans le langage architectural.

Le lexique florentin triomphera en effet avec la ville de Ludovico II: Fancelli, Manetti Ciaccheri et les maîtres artisans inspirés de Brunelleschi, qui viennent des chantiers de Michelozzo, diffusent une série de stylèmes toscans qui font de Mantoue une île qui parle un langage nouveau par rapport à celui des villes voisines de Lombardie et de Vénétie. Luca Fancelli, en particulier, créera un lexique local, greffé tout d'abord au Palais de Revere, il dominera ensuite dans les palais publics et privés de la ville. La présence de Fancelli sera aussi naturellement très importante pour les constructions d'Alberti, que lui seul sait réaliser suivant les préceptes de l'humaniste architecte. Luciano Laurana, qui porte l'architecture d'Alberti à Urbino avant d'entrer au service des Montefeltro en 1467, travaille pendant des années au service des Gonzague et est formé en tant qu'architecte avec Fancelli, à tel point que la cour Renaissance du Château de San Giorgio, attribuée pendant des décennies à Laurana par de nombreux experts pour sa ressemblance avec les constructions d'Urbino, n'a été restituée à Fancelli que sur la base des documents d'archives. Laurana apporte donc à Urbino, tout comme à Pesaro et Naples, un langage classique de matrice albertienne qui s'est formé et expérimenté avant tout à Mantoue. La nomination enfin de Luca Fancelli en tant qu'architecte de l'Opera de Santa Maria del Fiore à Florence, diffusera les solutions stylistiques du Sant'Andrea en Italie centrale. Ainsi nous retrouvons à Urbino, à l'intérieur du San Bernardino de Francesco di Giorgio Martini, qui poursuit le travail de Laurana au Palais des Montefeltro, l'illusion de l'arc qui coupe l'entablement, caractéristique de la façade mantouane, même si dans ses écrits Francesco di Giorgio l'avait cité comme infraction au “bien construire”. Le même motif revient à Santa Cristina de

Bolsena de Benedetto Buglioli; dans la façade et contre façade du Sant'Andrea, et dans la Chapelle Gondi de Giuliano da Sangallo à Santa Maria Novella à Florence.

Outre un climat culturel ouvert aux inondations, le début du XV^{ème} siècle laisse en héritage à Ludovico la dichotomie urbaniste qui caractérise la ville: la présence d'une zone du seigneur physiquement séparée, à la limite, nous dirons, de la ville des sujets que la création progressive de la panne de Place Sordello a rendu irréversible.

Le choix du marquis sera d'accepter ce trait historique de Mantoue, en opérant sur le double binaire des "deux villes", mais en liant les deux parties dans le signe d'une culture humaniste qui les conforme toutes les deux.

Cette voie est bien différente de celle que suit quelques années plus tard Federico di Montefeltro, à Urbino. Du même âge que Ludovico et comme lui élève de Vittorino dans la Ca' Zoiosa de Mantoue, Federico est étroitement lié à Mantoue par sa culture et ses affinités artistiques.

Le palais de Federico, qui fait venir d'Urbino à Mantoue Luciano Laurana pour ce nouveau projet, centre sur lui-même la structure urbaine toute entière avec une irrésistible force centripète fonctionnelle et symbolique, à tel point que Baldassar Castiglione en donnera la célèbre définition d' "un palais en forme de ville" démontrant ainsi sa compréhension du sens profond de l'oeuvre de Federico et de ses architectes.

A Mantoue, la Basilique de Sant'Andrea aura une fonction symboliquement aussi forte et centralisante, signe de l'autorité du nouveau prince qui arroe à sa famille la garde de la Relique du Très Précieux Sang du Christ. Il s'agit d'un symbole éloquent du pouvoir qui tire sa justification et son prestige d'une dimension surhumaine, mais dans son appel à l'amour divin, dépourvu de menace. L'aménagement de la ville dépendra donc non pas tant de la résidence du prince que de la Basilique de Sant'Andrea, présence dynamique qui organise les axes routiers.

En 1459, quand le Pape Pie II arrive pour la Diète (et Alberti faisait partie de sa suite) à Mantoue avec Ludovico II commence le processus de *renovatio* qui implique d'un côté l'aspect du décorum de la ville et les signes du Prince, et de l'autre la qualification des nouvelles zones d'établissement et les axes routiers. L'importance de ces derniers, non seulement donne du souffle à la ville, mais détermine les choix architecturaux de prestige de la part des citoyens éminents, à la suite des modèles Renaissance exprimés par le Prince architecte. Dans cette opération apparaîtra en particulier l'axe mineur de la Pusterla, qui prendra un caractère paradigmatique en devenant l'axe du prince. Ici Ludovico insert l'expérience originale du Temple de San Sebastiano qui dans son nouveau langage architectural recupère une pluralité de significations, comme la valeur de l'histoire, la célébration de la grandeur édicatrice antique, la modernité de ce langage monumental filtré

par une sensibilité florentine, la responsabilité de l'engagement civil pour la défense des valeurs humanistes, et en conséquence, l'autorité et le prestige du commettant.

Les choix de Ludovico, qui donneront un visage majestueux à Mantoue, et aussi un aménagement de type Renaissance aux quartiers du «troisième cercle», ne peuvent être assimilés à ceux de Ferrare avec l'*Addizione* d'Ercole, de trente ans plus tardive. Toutefois, dans ses traits généraux -des modalités d'établissement dans les contrades Renaissance au respect de la zone médiévale d'origine communale, thème, comme nous l'avons vu, présent dans les théories d'Alberti- ils l'anticipent. En effet, dans l'environnement des Gonzague ouvert à la nouvelle culture, mais héritier d'une importante ville médiévale, Alberti intervient de manière significative sur les points nodaux de la ville historique sans contredire la cité existante, en s'adaptant aux parcours médiévaux, aux courbes, aux perspectives de la ville historique où l'architecte doit oeuvrer. Ainsi Alberti applique aux espaces urbains la nouvelle vision, que Biagio Rossetti imitera à Ferrare où Alberti avait d'ailleurs travaillé, qui est à la base de l'idée moderne de ville et de sa fonction dans tout l'Occident.

Que Rossetti se tourne vers Alberti à Mantoue, nous le voyons même dans ses oeuvres singulières: San Cristoforo à la Chartreuse, établie selon un schéma longitudinal, interrompu par le bras du transept, qui au croisement constitue un haut espace recouvert d'une coupole, pour ensuite de nouveau s'approfondir dans le presbytère prolongé vers l'abside est un rappel immédiat à la basilique mantouane.

Dès les années 1460, une coordination urbanistique est donc réalisée à Mantoue, que les plus grands centres urbains de l'époque, de Rome à Florence, Milan ou Venise, ces dernières encore liées à un langage de la fin du gothique, ne réussissent pas à planifier du fait de leurs dimensions et de la complexité de leur administration. Mantoue, par ses conditions historiques particulières, son site relativement réduit, un moment de prospérité économique, un seigneur humaniste qui pratique lui-même l'architecture, peut concevoir et mener à bien une stratégie politique de projet urbain. La comparaison entre Mantoue, Ferrare et Urbino, villes rénovées sous le signe du prince, apparaît utile car les trois villes ont différents points communs: le fait d'être des capitales d'Etats modestes sur le plan économique et territorial, mais des centres culturels si actifs et novateurs qu'ils sont capables de dicter la ligne culturelle du siècle; le fait d'être des villes dotées d'une histoire et d'un tissu urbain d'origine médiévale importants qui devait affronter dans la pratique la vision d'une *renovatio*, d'une palingénésie de la ville sous-tendue par la culture humaniste.

En revanche, l'expérience de Pienza, lancée par le Pape Piccolomini justement en 1459 et donc contemporaine de la Mantoue de Ludovico est

très différente. Le bourg de Corsignano, plus proche donc de Sabbioneta que de Mantoue, revêt les aspects de la ville idéale, circonscrite à la vision d'un seul homme et donc fermée dans ses possibilités d'évolution. En outre l'expérience de Pienza apparaît comme une contre-proposition à Mantoue une sorte de "greffe" est pratiquée, destinée à faire germer et croître la ville. En ce qui concerne l'autre pôle de la dichotomie mantouane, le Palais Ducal, le premier élément frappant est celui de l'exceptionnelle stratification historique, politico culturelle, qui lui confère un rôle de premier plan sur la scène européenne du XIV au XIX^{ème} siècle.

Ce développement pluriséculaire a fini par produire une construction de telles dimensions, un organisme si complexe et multiforme qu'il n'a pas d'équivalent dans l'architecture civile européenne. En tant que résidence privée du seigneur, siège représentatif du pouvoir de l'Etat, centre de l'administration, forteresse, pendant plus de cinq siècles, puisqu'il a rempli ces fonctions jusqu'à l'Unité d'Italie, le Palais Ducal de Mantoue partage l'évolution et les fonctions, même dans la diversité des langages artistiques, mais à la différence du cas vénitien, le palais royal de Mantoue est le fruit du projet d'une seule famille. Face à la variété de styles et de courants qui caractérise le Palais Ducal, illustration exemplaire de l'évolution de l'art en Italie de la fin du XIII^{ème} siècle au néoclassicisme, se trouve l'homogénéité du Palais Te, où les modifications des époques successives apparaissent peu évidentes. Giulio Romano, nous l'avons plusieurs fois rappelé, est le maître de l'oeuvre rustique qu'il introduit de Rome dans le contexte de Mantoue: l'une des libertés inattendues de Giulio Romano est cette utilisation prédominante du style rustique et avant tout dans une villa extra urbaine. Le rapport privilégié que ce genre de construction a avec l'environnement naturel ne pousse par l'architecte à l'utilisation de revêtements rustiques mais plutôt à celui de superficies précises.

Le bossage au contraire est proposé dans les palais citadins: ainsi Raphaël à Villa Madama, limite la citation du bossage aux expositions des ouvertures des fondations, tandis qu'il revêt de bossage tout l'étage inférieur des Palais Alberini e Jacopo da Brescia. Giulio, même à Rome, avait utilisé le bossage dans le Palais romain Stati Maccarani et non pas à Villa Turini Lante.

Le référent de Raphaël puis de Giulio Romano est le Palais Caprini de Bramante à Rome. Aussi bien face à Bramante qu'à Raphaël, toutefois, nous percevons la nouveauté et la totale autonomie de Pippi à Mantoue: l'ordre et le bossage ne sont plus sur deux plans distincts mais se fondent et presque se confondent dans les façades basses et allongées de la villa mantouane dans un combat rapproché de tensions inspiré de Michel-Ange. Et encore la fusion de la nature et de l'artifice devient extrême dans la Rustica du Palais Ducal, à la limite d'un "subjectivisme" que la critique moderne considère stupéfiante et inégalée. Sanmicheli (Palais Pompei, Palais Canossa, Palais

Bevilacqua à Vérone) ne projettera rien de si éloigné de la norme et pour trouver un édifice dans lequel l'oeuvre de la nature surpasse à tel point l'ordre architectural au point de pouvoir être confronté avec l'idée de Giulio Romano, il faut arriver au palais palladien Tiene de Vicence.

Durant les années où Giulio Romano travaille à la villa du Te, Perino del Vaga est engagé à Gènes dans le Palais Doria et Girolamo Genga dans l'Imperiale à Pesaro. De la comparaison émerge l'originalité de Giulio Romano: son attitude désenchantée et ironique qui installe des "illusions lucides" et interpelle le spectateur pour en solliciter la complicité.

Ceci se répète dans les décorations de Palais Te, pour lesquelles Giulio Romano en syntonie avec les choix architecturaux se rattache aux modèles romains de Raphaël. Même en tant que peintre toutefois, l'artiste romain parvient petit à petit à des modes expressifs toujours plus accélérés qui oscillent entre le naturalisme et l'artifice, l'illusion et la réalité, l'intellectualisme et l'expressivité vulgaire: le bipolarisme est en effet la marque de fabrique de Giulio Romano, un bipolarisme qui cependant dénoue les tensions dans le paradoxe et l'ironie. On peut donc dire qu'à Mantoue avec Giulio Romano naît et se diffuse, cette ligne de la "Manière" dont l'authentique racine est Raphaël qui conduit à un art libérateur, dépourvu de préjugés, ante-dogmatique et libre de tout conditionnement. Bien différent de la "Manière" dramatique et subie de Rosso Fiorentino, l'art de Giulio Romano rappelle tout au plus le filon littéraire expressif qui va à l'italianisant Folengo ou Pulci, Rabelais et Cervantès.

Dans la seconde moitié du XVI^{ème} siècle, sur le territoire des Gonzague on assiste aussi à une riche floraison urbaine dans les Etats mineurs collatéraux, nés de la division du marquisat après la mort Ludovico II en 1478. D'ambitieux dessins urbains sont conçus, parfois mis en oeuvre et achevés, ou bien cantonnés aux petites capitales des petits Etats issus du marquisat mantouan. Un répertoire de solutions diverses (fortifications, palais, places, théâtres) est expérimenté avec des résultats souvent remarquables, même s'ils ne sont pas toujours appréciables aujourd'hui à cause des démolitions du XVIII^{ème} XIX^{ème} ou des transformations du XX^{ème} siècle qui ont détruit une grande partie des murailles ou des résidences princières.

De ces nombreuses expériences urbaines, Sabbioneta est la plus éclatante, la plus aboutie et la seule vraiment préservée dans le temps, presque une portion intacte de XVI^{ème} siècle parvenue jusqu'à nos jours. Nous pouvons trouver un précédent avec Rivarolo Mantovano, dont la forme actuelle dérive, comme Sabbioneta, de la passion ordonnatrice de Vespasiano Gonzaga. Edifié sur les restes d'un bourg préexistant, Rivarolo est caractérisé par un mur d'enceinte avec trois portes qui décrit un périmètre rectangulaire. L'aménagement urbain est caractérisé par un maillage orthogonal de rues rectilignes marquées par la présence de nouveaux édifices civils et religieux.

La place à arcades est très significative, avec au fond le Palais Pretorio où se dresse la Tour de l'Horloge, et du côté opposé le Palais Penci au portique rustique très particulier en pierres apparentes. A Rivarolo, avec cette structure et ces solutions scénographiques, Vespasiano semble donc avoir "fait le brouillon" de sa ville. Il a été écrit qu'à Sabbioneta, comme à Bozzolo, à Pomponesco et à Rivarolo, un "rêve réactionnaire" avait été réalisé: dans ces contextes les modèles Renaissance sont façonnés, élaborés dans des circonstances historiques et politiques précédentes et "différentes" et dans ces cas précis, calés sur de petites entités économiques, rurales et féodale au moment où la culture est caractérisée par la Contre-Réforme. Il s'agit d'un motif récurrent dans l'histoire de la ville et surtout dans l'histoire des "utopies urbaines". Ambitieux dessin de l'un des princes les plus excentriques de la fin de la Renaissance italienne, Sabbioneta naît de la littérature des traités qui se développe dès la première moitié du XV^{ème} siècle autour de l'idée de la ville idéale. Fréquemment représentée comme ville idéale, création d'un prince rêveur, en réalité, Sabbioneta ne correspond pas totalement à ce modèle, bien qu'elle soit une expérience concentrée dans le temps, une ville presque en forme de palais.

A Mantoue le rêve de la famille Gonzague s'incarne dans le Palais Ducal ou dans les espaces accueillants du Palais Te, dans un dessin polycentrique, fondé sur les monuments, mais plus encore soutenu par la signification des places et des parcours urbains. Ce système dynamique d'espaces se comprime ensuite dans le parcours des routes, qui, accompagné par les architectures civiles et religieuses d'Alberti, Mantegna et Giulio Romano, conduit "au lieu de délices" du Palais Te. C'est un parcours si fort qu'il hiérarchise les différentes portions de la ville en y distinguant les lieux du pouvoir (seigneurial et religieux) de ceux de la vie et de l'activité productive. Le modèle de Sabbioneta est différent, il ne peut être totalement renvoyé à la typologie des villes antiques, parce que plus que de "ville divisée" ou de "ville hiérarchisée", dans ce cas on peut parler de ville polycentrique *ante litteram*, empreinte des signes du prince qui déclinent sous des formes inédites les canons du classicisme qui avaient inspiré Vespasiano. Dans ce sens Sabbioneta n'est pas l'autre, mais un autre aspect possible du "rêve" d'une famille de "constructeurs de ville".

Il est certain que Vespasiano connaissait les traités de Francesco di Giorgio Martini et de Leon Battista Alberti sur les façons d'édifier une ville selon les préceptes venus de l'étude de l'antique et inspirés de Vitruvio. Le prince lui-même a étudié à fond le *De architectura* dans son édition vénitienne de Daniele Barbaro, ce livre qui avait inspiré la création de la Mantoue Renaissance de Ludovico Gonzaga.

Toutefois, si des expériences comme celle de Pienza, à laquelle Sabbioneta peut-être associée, naissent de la volonté d'un humaniste cultivé d'anoblir

son bourg natal, en en confiant la totale rénovation à un habile architecte, avec l'intention de créer un espace idéal, l'objectif qui motive Vespasiano est différent. Ce Gonzague a souhaité construire une ville réelle, en s'inspirant pour certains aspects des idées des architectes humanistes, mais en la construisant surtout selon des motifs pratiques bien précis.

Sa ville devait être le nouvel établissement pour la *familia* ducale, mais aussi le lieu de résidence de la Communauté, encouragée à participer activement au projet complexe du seigneur. En construisant la partie résidentielle, Vespasiano, qui ne peut alimenter une cour fastueuse et numériquement importante comme celle qui entourait son cousin de Mantoue, Vincenzo I, sait structurer dans le système de la "*familia*" ducale l'aristocratie de Sabbioneta et les personnages valides auxquels il concède la résidence en ville. Sabbioneta naît donc de la synergie entre la volonté du seigneur et les attentes de la Communauté qui participe activement au projet. Sur l'actuelle Place Ducale, centre de la vie publique de Sabbioneta et lieu du marché, se dressaient l'un face à l'autre le Palais Ducal, à l'origine Grand Palais, lieu de représentation et de résidence du seigneur, et le Palais de la Ragione, où se tenaient les réunions du Conseil Rural et du Conseil Civil, organismes publics de la communauté.

Même sous cette lumière, l'expérience de Vespasiano ne diffère pas sinon par la concentration temporelle des constructions de celle de Mantoue, qui sur le long terme apparaît comme la ville de nombreux et non pas d'un seul fondateur. Capitale d'un Etat, Sabbioneta diverge des centres idéaux comme Pienza, non seulement par sa *forma urbis* du XVI^{ème} fortifiée, mais par son caractère "complet" et par la complexité urbaine qu'un centre avec des fonctions si diversifiées devait assurer.

La culture de Sabbioneta, comme nous l'avons évoqué, a eu un caractère international, à l'avant-garde pour son époque: la ville avait une Académie des Lettres gréco-latines, dirigée par Mario Nizolio da Brescello, un Théâtre à l'Antique, exemplaire de la culture humaniste qui s'était affirmée dans les cours, mais déjà externe, autonome par rapport à la résidence du *dominus*. Dans les années cinquante une imprimerie en langue hébraïque a été lancée parce qu'à Sabbioneta, comme dans tous les domaines des Gonzague, la communauté juive exerçait une relative liberté et vivait en osmose avec les environnements culturellement plus avancés de la société et de la cour, à commencer par les seigneurs eux-mêmes.

Centre administratif et culturel, Sabbioneta se présentait pourtant comme l'une des places fortes les plus modernes situées au cœur de la plaine, entre le moyen cours du Pô et le dernier tronçon de celui de l'Oglio. La ville répond donc au désir d'organiser de manière moderne une communauté socialement figée aux modèles de l'époque médiévale, tout comme aux besoins de défense militaire du territoire.

Cette vocation de place fortifiée que Sabbioneta avait depuis l'époque romaine, rapproche la ville mantouane des autres exemples du XVI^{ème} siècle comme Palmanova, dans la partie orientale de la Sérénissime, ou Karlovac sur le territoire des Habsbourg, elles aussi dessinées selon des directives précises sur un schéma rationnel et symétrique, bien que les fortifications en bastion de Sabbioneta précèdent de quelques décennies l'expérience de ces célèbres places fortes. Toutefois, Sabbioneta ne peut pas être réduite à sa fonction militaire. Certes, les casernes, écuries, étables pour les animaux de trait des lourdes pièces d'artillerie, y sont présentes tout comme les hangars et vastes greniers pour les victuailles qui en cas de siège auraient permis de sustenter les troupes, les citadins et le bétail, et les dépôts pour les munitions et les armes, mais la ville était avant tout dans l'optique de son seigneur un lieu de politique, d'intellectualité, de représentation du pouvoir selon ces critères de magnificence d'une famille qui se considérait l'égale des empereurs et des papes sur le plan culturel.

En même temps, la multiplicité et la complexité des fonctions politiques, administratives, culturelles, économiques, sociales, militaires auxquelles la ville de Vespasiano devait répondre n'ont pas annulé l'empreinte de la ville idéale que Sabbioneta a portée avec elle dans le temps et, contrairement à Mantoue, elle a été conçue comme déjà achevée et parfaite. Autant d'éléments qui ne permettent pas d'en limiter la portée à cette définition.

En ce qui concerne notamment la comparaison avec des villes hors Italie, on peut faire les considérations suivantes.

Mantoue

Si on considère la partie sud de la Lombardie qui côtoie le bord septentrional du fleuve Pô, en allant du nord au sud, Mantoue se trouve après les villes de Pavie et de Crémone. Sur l'autre bord du Pô, il y a les centres de Plaisance, Parme, et plus au sud, Reggio d'Emile et Modène. Malgré le fait que Mantoue au Moyen Age n'est pas une ville de grandes dimensions par rapport à cette partie du territoire le long du fleuve Pô, à l'époque des Canossa elle devient un compté et joue un rôle de contrôle important sur les trafics en provenance du nord, et en particulier de Vérone. Sa position se renforce et devient décisive après l'assainissement des vastes zones marécageuses créées par le fleuve Mincio autour de la ville, qui est entourée au nord par trois grands lacs (Supérieur, di Mezzo, Inférieur) – reliés en séquence par le biais d'un système d'écluses – et au sud par un lac (Paiolo) et une vaste zone inondée. Auteur de cette oeuvre hydraulique exceptionnelle des lacs et du creusement du Rio – qui inclut la partie la plus ancienne du centre jusqu'à la zone de S. Andrea – l'ingénieur de Bergame Alberto Pitentino (fin XII^{ème} siècle) est le protagoniste le plus important pour la configuration de la ville médiévale et pour son développement pendant les

siècles à venir. Grâce à la mise à régime des eaux du Mincio et des lacs qui en résultent, Mantoue devient en effet une ville sur une île, bien qu'elle soit située au centre de la plaine du Pô, et qu'elle se trouve dans une condition géographique et topographique qui n'a pas d'équivalents directs ni en Italie ni ailleurs. Il est clair que Mantoue aujourd'hui n'est plus entièrement entourée de lacs, mais elle a quand même une façade donnant sur le Mincio qui permet d'observer encore cette caractéristique liée à sa fondation.

En effet, Mantoue ne s'est pas développée au croisement de deux fleuves (comme Lion ou Moscou) ou sur un estuaire fluvial (comme Londres ou Hambourg), et elle n'est ni traversée ni arrosée par un cours d'eau (comme Paris ou Florence), ni située près d'un lac (comme Genève). Sa condition est plutôt semblable à celle des forteresses, des fortins ou des petits bourgs isolés par des eaux douces ou salées à cause des crues fluviales ou des marées (comme le célèbre bourg Mont Saint-Michel), mais elle possède évidemment les dimensions d'une ville. L'île sur laquelle Mantoue s'est développée était en fait suffisamment vaste pour contenir l'agglomération urbaine et même les développements suburbains sur l'île Te adjacente, tant est si bien que sur les bords devant la ville, il n'y eut que les systèmes défensifs avancés des ponts, des œuvres hydrauliques, des sanctuaires, des résidences agricoles et des équipements secondaires. Le développement urbain et architectural de Mantoue dans son ensemble est donc singulièrement conditionné et réglé par son isolement entre les eaux de la vaste plaine du Pô.

On pourrait peut-être faire une comparaison un peu plus directe avec Venise, ville isolée par les eaux et jadis capitale d'un autre état, mais il est évident que la lagune de Venise ouverte vers la mer est différente par rapport au système de lacs qui isole Mantoue dans la vaste plaine du Pô. Les liaisons avec Mantoue ne sont pas en effet libres et ouvertes comme celles que la mer garantit à Venise, ni par eau – par le biais du réseau de fleuves et de canaux intérieurs allant de Milan aux bouches du Pô –, ni par terre. Le développement inférieur de Mantoue du point de vue des commerces par rapport à Venise en témoigne, quoiqu'elle demeure quand même un centre important pour le contrôle des trafics fluviaux et des liaisons terrestres dans la plaine. D'ailleurs, Mantoue n'est pas traversée par les canaux qui caractérisent Venise, ou une autre ville de l'Europe du nord telle qu'Amsterdam, et son tissu urbain ainsi que les architectures mantouanes montrent des différences profondes par rapport à Venise, tout d'abord dans les différentes subdivisions des terrains à bâtir et dans la consistance des sédiments des fondations. Une confrontation avec le tissu urbain de Milan – ville qui jusqu'au XIX^{ème} siècle était sillonnée par un réseau de canaux – ne s'avérerait pas non plus directe. Décrite dans un plan accompagnant une lettre de Cortés à Charles V publiée à Nuremberg en 1524 et puis dans des gravures, l'ancienne ville de Tenochtitlan entourée

de lacs – l'actuelle Cité du Mexique – pourrait être en revanche un terme de comparaison suggestif, même si impossible du point de vue historique à cause de sa culture d'origine et de ses fonctions ainsi que des différentes conditions altimétriques et topographiques.

Afin d'établir d'autres possibles comparaisons, il faut donc analyser plus dans le détail les solutions et les caractéristiques de chaque espace urbain et des architectures particulières de Mantoue. Toutefois il ne faut pas oublier que malgré les relations internationales de la ville, la situation politique fragmentée de l'Italie du XV^{ème} siècle peut faire parler d'échanges internationaux déjà à l'intérieur de la péninsule, tandis que les autres états de l'Europe ne sont pas encore très perméables aux propositions italiennes plus modernes.

A Mantoue, mais aussi à Vérone, Padoue et dans d'autres villes de la plaine du Pô et de la Toscane, les places médiévales sont liées aux édifices religieux principaux, où avaient lieu à la fois les réunions religieuses, cérémoniales, politiques, militaires et ayant trait au marché, que les fêtes. A Mantoue, juste après la grande Place de San Pietro, l'actuelle Place Sordello – qui se dresse devant le dôme et le Palais del Capitano, lié au Château San Giorgio – on trouve Place Broletto, Place delle Erbe et la place devant S. Andrea, l'actuelle Place Mantegna. Vers le milieu du XV^{ème} siècle, ces espaces sont réaménagés grâce à la construction et à l'achèvement des Palais du Podestà et della Ragione, à la reconstruction de la grande Église de S. Andrea, ainsi qu'à la construction ou reconstruction, sur les bords des espaces ouverts, de porches qui se prolongent le long des axes routiers principaux du centre ville, afin de créer une nouvelle régularité et fonctionnalité. La tradition des places médiévales italiennes liées au palais civique – comme le Palais della Ragione à Padoue – continue donc, mais elle est fondamentalement renouvelée, tandis qu'on se détache de plus en plus des agglomérations urbaines liées aux grandes architectures des palais civiques médiévaux de Bruges, Gand, Bruxelles, Lovanio, Oudenaarde et Middelburg. A Lion, grand centre d'échanges internationaux, culturels et commerciaux, il faudra atteindre la première moitié du XVI^{ème} siècle afin de trouver une intervention urbanistique comparable – proposée mais non pas réalisée par Sebastiano Serlio – pour le nouvel édifice de la Bourse. Même l'intervention de Philibert de l'Orme (juste après 1536) pour la galerie dans la Maison d'Antoine Bullioud à Lion n'innove pas la structure de l'hôtel préexistant, mais elle maintient la disposition allongée sur la pente, entre les maisons de type médiéval, du centre historique. La mairie monumentale et extraordinaire d'Anvers – une autre ville de l'Europe du Nord ayant des relations internationales très vives – sera lui aussi réalisée pendant la deuxième moitié du XVI^{ème} siècle (1561-1565) par Cornelius Floris et s'inspirera de l'architecture française de la Renaissance et donc, en filigrane, de celle italienne.

Déjà en vue de l'arrivée du Pape Pie II Piccolomini, qui en 1459 avait

convoqué à Mantoue une Diète afin de lancer une nouvelle croisade contre les Turcs, Ludovico I Gonzaga pourvoit à remettre en état les levées de Cerese et Pradella, à redresser une tour auprès de la porte de Cerese – par laquelle il estimait faire passer le cortège du Pape – et à rendre à nouveau habitable le Château San Giorgio. Federico di Montefeltro – qui avait étudié à Mantoue – imitera bientôt la complexité atteinte par les constructions seigneuriales qui s'étaient développées autour du Château San Giorgio, lorsqu'il tracera le projet définitif (depuis env. 1464) de son Palais d'Urbino, centre situé sur une hauteur et bien plus petit que la ville des Gonzague. Luciano Laurana, l'architecte chargé du projet, est issu justement de Mantoue où il a travaillé également pour les Gonzague. Un lien étroit se noue ainsi entre Mantoue et Urbino, même si celui-ci est un centre beaucoup plus petit, situé sur la crête d'une colline et dominé par la grandeur du palais, tandis qu'à Mantoue le palais, le dôme et la ville ont chacun un développement remarquable et séparé. Cependant, les transformations les plus cruciales du tissu urbain de Mantoue ont lieu après 1459, lorsque la fréquence et l'importance des échanges avec l'Europe s'accroissent grâce aux cardinaux, aux princes et aux représentants des princes européens arrivés en ville. On va évidemment bien au-delà de l'échange, lui aussi important, avec les pays allemands, garanti en raison du mariage de Ludovico II Gonzaga avec Barbara de Brandebourg. L'âme de cette démarche, qui est discutée sans aucun doute avec le Pape et les cardinaux qui l'accompagnent, c'est Leon Battista Alberti, l'humaniste-architecte qui est capable de nouer un rapport fructueux avec Ludovico II Gonzaga et qui quelques mois auparavant avait été présent à la visite de Pie II à Corsignano, le petit bourg siennois que le Pape avait décidé de transformer en Pienza lors de cette même occasion. Nous ne savons pas si Alberti est intervenu dans le réaménagement de Pienza par le biais de suggestions, de conseils ou même de dessins, mais ce qu'on peut remarquer, c'est que le Palais Piccolomini de Pienza adopte la même solution des ordres superposés, inaugurée peu avant (1455-1458) par Alberti dans le Palais Rucellai de Florence. Cependant, à la différence de Pienza, où la nouvelle place qui est bordée par le dôme, les Palais Piccolomini, del Vescovo et del Comune, remplace radicalement le tissu urbain préexistant, à Mantoue les nouveaux éléments – tels que les porches et les deux tours érigées symétriquement aux côtés du Palais de la Ragione – intègrent et définissent la place médiévale, en lui donnant une nouvelle configuration. Par conséquent, les caractéristiques de la ville médiévale de Mantoue, bien plus vaste et complexe que le bourg de Pienza, sont acceptées mais en même temps transformées par le nouveau projet Renaissance, dont son centre ville fait l'objet. Même sous ce point de vue, ainsi qu'en raison de ses dimensions et de sa genèse, Mantoue se différencie de Pienza. Au demeurant, les porches le long des rues et des places ne sont pas rares dans l'Europe du bas

Moyen Âge, et en Italie, à Padoue et Bologne. Toutefois, le modèle suivi afin de renouveler et agrandir les porches le long des rues et des places – notamment la Place delle Erbe avec la Rotonda de San Lorenzo, à Mantoue – c’est la nouvelle régularité géométrique et des proportions inaugurée par Brunelleschi à Florence avec les porches de l’Ospedale degli Innocenti, dans la place florentine de la Santissima Annunziata. Cette régularité est toutefois utilisée avec une plus grande liberté en ce qui concerne le rapport entre les colonnes et les arcs. Mantoue devient donc un modèle pour beaucoup d’autres places à arcades de la Renaissance, de celle de Cortemaggiore, bâtie par la famille Pallavicini (1470-1481), à celle très vaste réalisée par Ludovico le More à Vigevano (depuis 1494).

Une fois la Diète terminée, Ludovico II Gonzaga entame les travaux pour réaliser les monuments les plus importants de Leon Battista Alberti : l’Église de S. Sebastiano (1460), jadis périphérique, située à l’extrémité du nouvel axe rectiligne tracé afin de relier le centre avec la porte homonyme. En 1506-1508, dans ce même endroit, on construira une résidence des Gonzague de type suburbain, bien que située à l’intérieur des murs : le Palais San Sebastiano. Dans le centre de la ville, dans l’endroit où se trouvait l’église bénédictine de l’époque carolingienne, Ludovico II entame la construction d’une autre architecture monumentale de Leon Battista Alberti, l’Église de S. Andrea (1472). Enfin, il donne le feu vert à une campagne de nivellement et de pavage des rues qui continuera jusqu’au milieu du siècle suivant, en donnant à la ville un nouvel aspect et une praticabilité auparavant méconnue ; en effet, lors de l’arrivée en 1459 de la cour du Pape et des nombreuses délégations étrangères, les rues de Mantoue étaient encore boueuses. L’influence des architectures mantouanes de Leon Battista Alberti en Europe est très vaste grâce à la fortune de son traité en latin sur l’architecture, le *De re aedificatoria*, présenté sous forme de manuscrit à Rome à Pape Nicolas V en 1452, et publié à Florence en 1485, à Strasbourg en 1511 et en 1541, et à Paris en 1512 et 1543. La première traduction du traité est publiée en italien à Venise en 1546, puis en français à Paris en 1553, en espagnol à Madrid en 1582, en portugais pendant le même siècle, en anglais à Londres en 1726, et enfin en allemand à Vienne en 1912. Conformément aux principes de son traité, l’architecture de San Sebastiano de Leon Battista Alberti est entièrement de maçonnerie et se distingue des œuvres de Brunelleschi, bien qu’elle en soit en même temps un développement mûr. L’imposante Église de S. Andrea, à nef unique coiffée d’une grande voûte en berceau, avec des chapelles latérales et une coupole (qui sera ensuite réalisée de façon différente par Filippo Juvarra au XVIII^{ème} siècle) marque un modèle qui reprend les grandes constructions thermales de la Rome antique et qui sera imité dans l’Église del Gesù à Rome au XVI^{ème} siècle et ensuite dans l’ensemble de l’Europe, non seulement pour les églises jésuitiques. En unissant le motif de

l'arc de triomphe à celui du temple ancien, la façade de S. Andrea introduit pour la première fois la juxtaposition sur une seule façade d'ordres d'architecture majeurs et mineurs. Cette juxtaposition sera utilisée encore par Bramante (Parrocchiale di Roccaverano), Baldassarre Peruzzi (Sagra di Carpi), et Andrea Palladio (Églises de San Francesco della Vigna, San Giorgio et du Redentore à Venise) et sera à son tour imitée en Europe dans nombre d'églises de la fin du XVI^{ème} siècle et du Baroque, jusqu'à arriver à l'exemple mûr de la façade de San Rocco, réalisée par Giuseppe Valadier à Rome (1834).

Dans le reste de l'Europe, pendant la Renaissance, l'introduction du rythme triomphal de la façade de S. Andrea sera reprise surtout en France, où l'on parle de "travée alternée". Celle-ci sera utilisée de façon magistrale au XVI^{ème} siècle, dans l'aile Lescot du Musée du Louvre à Paris, et ensuite dans la façade de l'Escorial en Espagne ou dans la Tower of the Orders sur le School Quadrangle d'Oxford en Angleterre.

Toutefois, en France on tendra à ne pas utiliser la juxtaposition d'ordres différents, en privilégiant la continuité verticale d'ordres superposés sur plusieurs niveaux. Cette superposition s'affirme presque comme une règle, bien qu'appliquée de façons différentes, même pour les édifices publics des villes de l'Europe du Nord – par exemple dans la façade de la mairie de Poznan ou dans la Hexenbürgermeisterhaus de Lemgo – et demeure la solution la plus fréquente, comme le témoignent pendant les siècles suivants les façades monumentales de St-Louis des Invalides à Paris (1675-1706) de Jules-Harduin Mansard ou la cathédrale de St-Paul à Londres (1675-1710) de Christopher Wren. Au XVI^{ème} siècle, dans la foulée de la tradition gothique et gothique tardive des pilastres fasciculés, plusieurs ordres seront juxtaposés à la fois en Italie qu'en France, par exemple dans les pilastres à l'intérieur des églises – comme dans l'Église de Saint Maclou en Pontoise (Val-d'Oise); tandis qu'en Espagne, on juxtaposera des colonnes et des pilastres du même ordre, comme on pourra l'observer à l'intérieur de la Cathédrale de Grenade de Diego de Siloe.

Or, s'il n'est pas facile de trouver dans les architectures européennes du XV^{ème} et du XVI^{ème} siècle, des renvois directs aux monuments mantouans d'Alberti, leur influence demeure de toute façon évidente sur l'ensemble des architectures de la Renaissance. Cela même grâce aux citations directes qu'on trouve dans les architectures de Giuliano da Sangallo – le principal architecte de Lorenzo il Magnifico – et de Donato Bramante – l'architecte de Santa Maria sopra San Satiro et de la tribune de l'Église delle Grazie à Milan, et de Saint Pierre à Rome. Au fil des siècles, l'intérêt constant pour l'oeuvre d'architecture d'Alberti est témoigné par certains des principaux traités européens d'architecture: au XVII^{ème} siècle, le *Parallèle de l'architecture antique avec la moderne* de Roland Fréart de Chambray (Paris, 1650); au XVIII^{ème} siècle,

l'Encyclopédie méthodique ou par ordre de matière. Architecture, de Quatremère de Quincy (Paris 1788, vol. I); et au début du XIX^{ème} siècle, *l'Histoire de l'art par les monuments, depuis sa décadence au IV^e siècle jusqu'à son renouvellement au XVI^e siècle* de Séroux d'Agincourt (Paris 1823 et Milan, 1824-1835). Il s'agit d'œuvres cruciales pour la réflexion sur l'architecture et la diffusion parmi les architectes contemporains des exemples les plus remarquables d'Alberti, qui incluent évidemment ses architectures et sa pensée. Il faut également ajouter à ces œuvres les dessins académiques et les reliefs des étudiants de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris, ainsi que les reliefs et les études dessinés par les étudiants de l'Accademia di Belle Arti de Brera depuis la fin du XVIII^{ème} siècle, ceux derniers étant consacrés en particulier aux architectures d'Alberti à Mantoue.

Le réaménagement de Mantoue du XV^{ème} siècle anticipe donc concrètement les conceptions et les formes du début de la Renaissance et devient un exemple pour l'Italie septentrionale dans son ensemble et pour tous les états européens engagés en bataille en Italie, suite à la chute de Charles VIII. Cela s'explique car, lors du renouvellement de la Renaissance qui concerne tous les centres italiens les plus grands et les plus anciens, Ludovico II Gonzaga redessine la ville en se concentrant sur les parties et les noyaux fondamentaux; il récupère ainsi dans le tissu urbain des tours, des palais nobiliaires et des maisons, en inaugurant des solutions qui seront reprises dans maintes situations, même hors Italie. En plus des Églises de S. Sebastiano et S. Andrea de Leon Battista Alberti – deux nouveautés absolues du point de vue des choix formels qui s'inspirent de l'antiquité – on a également les peintures d'Andrea Mantegna, qui à Mantoue travaille même en tant qu'architecte. Parmi ses architectures, il suffit de citer sa maison avec une cour ronde, située presque face à l'Église de S. Sebastiano et qui sera visitée même par Lorenzo il Magnifico; pour donner un aperçu de sa peinture, même en architecture, il suffit en revanche de mentionner l'architecture peinte qui décore la fameuse *Chambre des Epoux* dans le Palais San Giorgio, et les célèbres S. Sebastiano. En 1629, Charles I^{er} aurait acheté à Mantoue les *Trionfi di Cesare* de Mantegna afin de les transporter en Angleterre, où ils se trouvent encore aujourd'hui, conservés jalousement dans les collections royales.

Au XVI^{ème} siècle, Mantoue s'ouvre encore plus aux rapports avec l'extérieur, même grâce à un plus grand intérêt des cours européennes vis-à-vis de l'art et de l'architecture italiens. Par conséquent, il est possible de reconnaître encore mieux son influence directe sur l'architecture européenne, à la fois dans le cadre des innovations formelles et stylistiques plus générales que dans certaines réalisations importantes et spécifiques. Le protagoniste principal de ce favorable moment artistique et de transformation de la ville de Mantoue est Giulio Romano, le peintre et architecte que Federico II Gonzaga appelle de Rome et qui arrive à Mantoue en octobre 1524, en tant qu'élève et héritier

de Raphaël. A Rome, Giulio Romano avait travaillé pendant longtemps avec lui et, après sa mort (1520), il avait pris sa place dans la réalisation de peintures et d'architectures de la plus haute importance, telles que Villa Madama pour Pape Léon X. Pour son compte, Giulio avait réalisé le Palais Adimari Salviati alla Lungara; la Villa de Baldassarre Turini, ensuite connue sous le nom de Villa Lante, au Janicule; le Palais Stati Maccarani dans la Place Sant'Eustachio; et sa maison à Marcel de' Corvi, près de la Colonne de Trajan. Toutes des architectures où l'union d'architecture, décoration et peinture atteint son apogée, en particulier dans Villa Turini Lante. Avec l'arrivée de Giulio Romano à Mantoue, se renouvelle donc l'union d'architecture et de peinture que Mantegna avait magistralement réalisée déjà pendant le siècle précédent, et qui à partir des fresques des chambres les plus importantes des Gonzague s'était diffusée sur les façades des palais privés et des maisons.

De surcroît, dans le Palais Stati Maccarani ou dans la Maison de Giulio à Rome, une tendance nouvelle et intolérante vis-à-vis des règles de l'architecture ancienne s'était répandue, par rapport au classicisme substantiel qui avait été établi par Bramante et Raphaël. La variation des rythmes, la simplification des ordres ainsi que l'utilisation répandue du bossage rustique, même mélangé avec d'ordres architectoniques différents, figurent parmi les éléments les plus évidents du langage de Giulio, un langage qui s'exprime surtout et amplement à Mantoue et qui remportera un vif succès dans le reste de l'Europe.

Selon Giorgio Vasari, son œuvre appartient à un genre "moderne de façon antique et antique de façon moderne". D'après Ernst Gombrich, qui aux années Trente du XX^{ème} siècle décrira, le premier, son architecture, et en particulier les architectures de Mantoue, comme faisant partie du Maniérisme, il s'agit d'un genre qui "transforme l'érotique en beauté et le violent en sublime". Selon lui la contribution de Giulio est une contribution à l'histoire du style, à la fois Baroque que Maniériste.

Ces deux citations brèves de Vasari et de Gombrich suffiraient donc à donner un aperçu de l'ample débat qui existe au XX^{ème} siècle sur le Maniérisme en tant que phénomène culturel et artistique impliquant l'Europe entière, et à établir maintes comparaisons entre les architectures réalisées à Mantoue par Giulio Romano et les plus célèbres architectures européennes du Maniérisme. Peu après son arrivée à Mantoue accompagné d'une aura de scandale, Giulio Romano planifie le réaménagement des étables du Te, juste en dehors de l'enceinte de Mantoue, et il crée l'architecture extraordinaire et merveilleuse du Palais Te, où il concentre toute l'expérience et toutes les innovations mûries à Rome. Ce qui en résulte c'est un édifice monumental sur un seul étage, muni de lésènes d'ordre dorique en bossage sur le fond, mais pas régulier – bien que le périmètre et la cour soient carrés – à cause

des travées d'ampleur différente et des façades différentes sur chaque côté. Dans la façade donnant sur la ville, il insère une loggia à arcades portant sur des pilastres; sur celle de l'entrée, un portail à arc en bossage; et sur celle côté jardin, trois grandes arcades portant sur des groupes tétrastyles de colonnes, flanquées par un ordre beaucoup plus petit qui soutient des arcs et des entablements. Même dans la cour, dénuée de loggias, les côtés se différencient à cause du rythme différent des lésènes; en dessous de l'entablement dorique on trouve en revanche des frontons brisés et des triglyphes *cadenti*: d'autres licences artistiques très célèbres de Giulio. Les salles ornées avec des fresques et des stucs à l'antique renouvellent l'union entre l'architecture et la peinture – s'adaptant si bien à Mantoue – que Raphaël et Giulio avaient poursuivie dans les architectures romaines, afin de les faire ressembler le plus possible aux architectures anciennes. Il suffit de mentionner, parmi les nombreuses fresques restaurées et faisant partie intégrante de l'architecture du palais, la Salle de Psyché ou celle des Géants. Achetés au fils de Giulio Romano par Jacopo Strada, emmenés par Strada hors d'Italie et disputés par des princes, des collectionneurs et des artistes, les dessins préparatoires des fresques du Te sont aujourd'hui conservés à Budapest, Chatsworth, Düsseldorf, Genève, Haarlem, Londres, Malibu, Milan, New York, Oxford, Paris, Stockholm, Vienne, Yale et Zurich. Une diffusion qui témoigne de la grande fortune et de la valeur culturelle et artistique qu'ils possèdent.

Étonné par le Palais Te, où il avait séjourné en 1536 pendant la semaine de Pâques, le Duc Ludovico de Bavière confie à Giulio Romano le projet pour le Palais de Landshut, dit Palais Italien, et il veut que même les maîtres artisans qui le réaliseront arrivent de Mantoue. Jacopo Strada réalisera ensuite pour Albrecht V de Bavière les reliefs du Palais Te, aujourd'hui conservés au Kunstmuseum de Düsseldorf. Cependant, dans le cadre de l'architecture européenne du XVI^{ème} siècle, la référence la plus directe et extraordinaire au Palais Te est représentée par le Palais de Charles V à Grenade, où le schéma planimétrique, l'ordre rustique, la loggia à arc syriaque sur la façade et la variété des ordres, rappellent directement les solutions adoptées dans le palais mantouan. On a avancé l'hypothèse vraisemblable que ce fut Baldassar Castiglione à emmener en Espagne en 1527 les dessins du Palais Te qui seront utilisés et réélaborés par Pedro Machuca, l'architecte de Charles V chargé du palais de Grenade. Un autre renvoi de l'architecture espagnole à Giulio Romano et au Palais Te a été retrouvé dans les Corredores del sol de l'Escorial, bien qu'il s'agisse d'un contexte formel et expressif différent. En 1531 Giulio Romano continue à travailler au Te et commence à agrandir le Château de San Giorgio, à partir de la Palazzina de Margherita Paleologa (abattue en 1899) et de l'appartement de Troia et de la Loggia dei Marmi donnant sur le jardin et le lac. Les hétérodoxies gaies de Giulio en tant qu'architecte sont particulièrement évidentes dans la Rustica, ou Cavallerizza,

commencée en 1538-1539. Il s'agit d'une construction donnant sur une cour, qui développe l'élévation sur les trois autres côtés: sur deux étages, avec des colonnes torsées, adossées à une paroi en bossage, qui se superposent aux pilastres et aux arcs rustiques du rez-de-chaussée, en créant un mélange entre l'ordre rustique et la fausse ruine enrichi avec des variations de rythme qui exaltent de façon paroxystique les solutions du Palais Te. Commencée par Giulio après l'incendie de la vieille église en 1545, la transformation de l'intérieur du Dôme de Mantoue est en revanche plus classique mais aussi brillante. La nef principale est mise en évidence par les nefs collatérales, deux sur chaque côté, rythmées par des colonnes corinthiennes raffinées qui soutiennent des voûtes en berceau disposées longitudinalement, et aux extrémités, un plafond avec entablement. Les liens avec les nombreuses solutions proposées pour les cinq nefs de Saint Pierre à Rome deviennent ainsi à nouveau évidents, tout comme les rapports possibles qu'on peut établir avec les architectures sacrées dans le reste de l'Europe. Cependant, comme on l'a déjà dit, l'activité de Giulio Romano, préfet des routes, concerne l'ensemble de la ville (depuis 1526) et conditionne la totalité de l'aspect urbain de Mantoue, qui est transformée selon ses fantaisies et son expérience de plus en plus vaste. Il est également l'auteur des constructions pour la deuxième visite à Mantoue de l'empereur Charles V, des scènes pour la représentation de la Calandria en 1532, des Beccherie et des Pescherie qui donnent en forme de pont sur le Rio, de sa maison de Via Poma, du Palais Vescovile, du Portale della Dogana et du Portale de la Citadelle de Port, commencée en 1530 et bâtie par Carlo Nuvoloni en forme de pentagone afin de protéger le barrage dei Mulini sur l'autre bord des lacs.

La célébrité de Giulio Romano est fort grande, tant est si bien qu'en 1542 il est invité à Vicence, dans la voisine Vénétie, où il trace les dessins pour la Basilique et le Palais Thiene, qui seront réalisés par Andrea Palladio. On estime également que même le Palais de Canossa à Vérone, réalisé par Michele Sanmicheli, est une invention de Giulio Romano. Qui plus est, le moyen qui mieux permet à ses inventions architectoniques d'être connues en Europe sera la diffusion des traités de Sebastiano Serlio, qui en 1541 se déplace à Paris et puis à Fontainebleau, à la cour de François I^{er}, où même Primaticcio – dans sa Grotte-de-Pins caractérisée par des statues composées de rochers rustiques – puise dans les inventions de Giulio. Philibert de l'Orme, qui rencontrera Serlio et Primaticcio, et qui sera l'architecte d'Henri II, puisera lui aussi dans les œuvres libres et ironiques de Giulio, notamment dans le Château d'Anet. A Lion, où il s'est retiré après la mort de François I^{er}, Serlio publie en 1551 *l'Extraordinario libro* sur les portes, où l'usage du rustique est exalté avec une liberté qui découle directement des élaborations mantouanes de Giulio, tandis que le dernier livre du *Traité d'Architecture* de Serlio, le livre VII^e, sera publié posthume en 1575 à Francfort par Jacopo

Strada, qui achètera les dessins de Giulio Romano. Grâce aux traités de Sebastiano Serlio, les propositions pour une architecture maniériste découlant de Giulio se reflètent directement dans la chapelle de la citadelle de Jülich d'Alessandro Pasqualini (depuis 1552) et dans l'Antiquarium du Residenz de Munich, réalisé peut-être par Strada lui-même. Dans l'Europe du Nord – où les propositions de Giulio Romano et de Serlio sont perçues très favorablement – nombreux sont les portails et les façades qui témoignent de la diffusion, de plus en plus vaste, des propositions issues de Mantoue. D'ailleurs, selon Gombrich, sans l'art de Giulio Romano, nous n'aurions ni Rubens, ni Poussin, ni – on pourrait ajouter – Bernin ou Perrault en architecture. La mort de Giulio Romano n'interrompt pas les travaux d'achèvement du Palais Ducal, et l'enrichissement et le rangement des collections des Gonzague. L'inventaire des collections de 1626-27 nous donne la mesure de leur richesse ainsi que de l'importance des œuvres d'art accumulées par les Gonzague et aujourd'hui dispersée dans le monde entier; le témoignage tout à fait étonnant qu'il nous fournit a inspiré l'exposition *La Celeste Galeria*, organisée à Mantoue en 2002. Il suffit de faire référence à celle-ci ainsi qu'aux catalogues qui y font référence afin de vérifier les échanges artistiques – pas seulement du point de vue de l'architecture et de la ville – qui existent entre Mantoue et le reste de l'Europe.

Sabbioneta

Refondée par Vespasiano Gonzague Colonna, qui la transforme complètement en l'espace d'environ quarante ans (1554-1591), Sabbioneta est à son tour profondément liée à la culture et à la politique européenne, et en particulier aux nouvelles villes et aux fortifications de l'empire espagnol, en raison des connaissances de son fondateur et des solutions adoptées, bien qu'elles suivent les principes et les aspirations nés en Italie pendant la Renaissance.

Pour les rapports avec l'empire, Vespasiano s'inspire de l'œuvre et de la carrière militaire et politique de son cousin, Ferrante I^{er} Gonzaga, troisième fils de Francesco II Gonzaga et d'Isabella d'Este, qui avait entrepris la carrière militaire au service de Charles V et qui avait été nommé vice-roi de Sicile (1535-1546) et gouverneur de l'état de Milan (1546-1554). Dès son éducation, Vespasiano est en contact avec les Espagnols du royaume de Naples, où il est né en 1531, à Fondi, orphelin de père, et où il habite chez sa tante Giulia Gonzaga. A Naples, le sujet des fortifications des villes du Royaume est à l'ordre du jour, et Vespasiano pourrait en avoir entendu bientôt parler. Mais il se rend bientôt à Valladolid (1545), auprès de la cour de l'Infant Philippe – le futur Philippe II – et il le suit à Bruxelles (1548) où Philippe reçoit la couronne des Pays-Bas et des Flandres. La faveur de Philippe et la fidélité vis-à-vis de l'Espagne seront déterminantes afin de permettre à Vespasiano d'élaborer déjà en 1552 les premières hypothèses pour Sabbioneta, capitale

de son petit état, et d'entamer en 1554 la construction de cette ville à partir de l'enceinte fortifiée.

Entre 1538 et 1540, à l'aide du cardinal Ercole, Ferrante Gonzaga était devenu tuteur du duché de Mantoue et du comté de Sabbioneta et il avait acheté Guastalla. En 1553 il avait chargé Domenico Giunti de tracer un nouveau plan: un véritable projet de ville avec un tissu routier tout à fait régulier et une enceinte en forme de pentagone – à laquelle s'ajouteront ensuite deux autres remparts. Dans celle-ci on mettra à profit l'expérience des constructions réalisées à Milan par Ferrante et l'élaboration mise au point par les commandants et les ingénieurs militaires pendant les nombreuses batailles européennes, surtout en Italie et aux Flandres. Non loin, dans l'état de Ferrara, Ercole II d'Este avait confié à Terzo Terzi (1552) le dessin de la ville fortifiée de Brescello, elle aussi en forme de pentagone et avec un réseau orthogonal de rues à l'intérieur. Pour le réaménagement de Sabbioneta en 1554, Vespasiano tint sans aucun doute en considération Guastalla et Brescello, mais il voulut faire davantage, en suivant une perfection idéale en ce qui concerne la forme et la solidité des habitations.

Quant aux fortifications de Sabbioneta et à leur rapport avec le tissu urbain, il s'inspira certainement même des centres de la Vénétie, fortifiés à partir des années Trente du XVI^{ème} siècle par Michele Sanmicheli, l'architecte de Francesco Maria I^{er} della Rovere; ces centres incluent Legnano, Peschiera, Orzinuovi ainsi que des exemples plus complexes tels que ceux des villes de Vérone et de Pesaro, celle-ci située dans l'état d'Urbino. Francesco Maria I^{er} della Rovere, duc d'Urbino, avait en effet fort innové les méthodes de fortification par rapport à ses prédécesseurs, Federico et Guidobaldo di Montefeltro. Il avait introduit des enceintes très vastes munies de bastions – afin de permettre aux armées, de plus en plus nombreuses au XVI^{ème} siècle, d'être abritées à l'intérieur – ainsi que des remparts très grands ayant sur les côtés des embrasures découvertes – dans le but de permettre de mieux manœuvrer l'artillerie et les moyens de défense à l'intérieur. De surcroît, au milieu de la courtine entre les remparts, il avait placé de vastes cavaliers, c'est-à-dire des postes de tir surélevés, afin de soutenir les canons capables de frapper à une grande distance. L'ensemble de ces innovations, ainsi que l'accroissement des armées et une plus grande efficacité des armes à feu, avaient fort dépassé les fortifications réalisées au XV^{ème} siècle par Francesco di Giorgio pour Federico di Montefeltro, ses prédécesseurs. En fait, les forteresses de Francesco di Giorgio étaient beaucoup plus petites afin d'être mieux défendues, et elles étaient fort adaptées aux lieux, souvent montagneux, où elles se trouvaient. Mais elles firent de toute façon école, en s'affirmant comme les premières fortifications capables de se défendre des armes à feu et avec les armes à feu, grâce à leur structure interne, leurs fossés profonds et leurs œuvres détachées à l'extérieur. Les architectures fortifiées de Francesco Maria I^{er}

della Rovere entament une nouvelle phase d'élaboration dans le cadre de l'architecture militaire, qui débouche au XVI^{ème} siècle sur les théorisations de Daniel Speckle (1536-1589) et, au siècle suivant, sur les trois systèmes complexes de Sébastien le Preste de Vauban (1633-1707), en augmentant considérablement la profondeur du système fortifié par le biais d'avant-corps et de terre-pleins. Avec ses rues en échiquier, sa place centrale carrée et le "troisième système" appliqué à ses fortifications munies de bastions, Neuf-Brisach (1698-1706) peut représenter l'un des plus mûrs exemples des réalisations de Vauban, et en même temps, deux siècles et demi après, l'un des termes de comparaison les plus extrêmes avec Sabbioneta.

Si on les compare avec ce qu'il avait été réalisé par Francesco Maria I^{er} della Rovere et Michele Sanmicheli, les fortifications de Sabbioneta réalisées pour Vespasiano Gonzaga sont à leur tour plus modernes. D'un côté, car elles suivent du point de vue chronologique les remparts de défense d'Anvers (1542-1543) – que Vespasiano connaissait sans aucun doute –, de l'autre, car les remparts de Sabbioneta sont dénués de flancs retirés ou ont un flanc retiré protégé par un épaulement carré – tel que celui que Girolamo Bellarmati avait commencé à bâtir pour le roi de France François I^{er} à Havre de Grâce (1540-1542), et qui sera réalisé également dans la citadelle voulue par Pier Luigi Farnese (depuis 1547): Plaisance. En outre, fait aussi remarquable, nombre des fortifications espagnoles de l'époque de Philippe II auront des remparts avec des caractéristiques semblables à celles de Sabbioneta. D'ailleurs, Vespasiano Gonzaga lui-même aurait projeté des fortifications similaires en Espagne, en tant que vice-roi de Navarre et Valencia (1568-1578), avec l'ingénieur militaire Giovan Battista Antonelli, pour Carthagène (1571) et pour les forteresses de Denia, Alicante et Benidorm (1575) le long des côtes du royaume de Valencia. Nous connaissons le premier projet pour les fortifications de Sabbioneta – à cinq remparts dénués de flanc retiré – grâce à un carnet de Giovan Battista Belluzzi, l'ingénieur militaire qui aurait travaillé pendant longtemps aux fortifications du grand-duché de Toscane de Cosimo I^{er} de Medici, à son tour pro-espagnol. La nouvelle enceinte remplace entièrement la vieille ceinture de murs désormais obsolète, représentée toutefois dans le dessin, où il ne figure pas toutefois la forteresse préexistante. Ce n'est pas Belluzzi qui, comme d'habitude, trace la voirie intérieure; elle nous renvoie alors à d'autres sources. La structure est en forme de pentagone, la forme la plus diffusée dans les plus importantes citadelles de l'époque: la forteresse da Basso à Florence (depuis 1533) d'Antonio da Sangallo le Jeune, la susmentionnée citadelle de Plaisance, celle de Turin (complétée en 1566) de Francesco Paciotto, celle d'Anvers (1567) de Jacques van Oyen, Francesco de' Marchi et Francesco Paciotto, et enfin celle de Borgo di Porto à Mantoue (complétée en 1569) de Capino et Nuvoloni.

Même si on pourrait mettre en exergue encore plus la modernité et l'efficacité militaire et symbolique du pentagone fortifié conçu initialement afin de fortifier Sabbioneta, il faut souligner que l'aspect le plus intéressant du dessin de la ville est lié au rapport entre l'enceinte fortifiée – qui passera de cinq à six bastions en 1564, là où se trouve le château situé à cheval des courtines et protégeant la Place d'Armes – et le tissu routier – qui entoure les autres espaces ouverts et les édifices. Il s'agit en effet d'un réseau de routes orthogonales qui permet de gérer de la manière la plus efficace possible la division des espaces ouverts et des terrains à bâtir, et qui caractérise la plus célèbre des modes de la Renaissance: celle de la place centrale ayant des voies radiales, utilisée le plus souvent dans les forteresses et les citadelles, plutôt que dans des véritables villes. Sebastiaan van Noijen l'adopte pourtant à Philippeville (1555) et, sur une plus grande échelle, à Palmanove et Coerworden à la fin du XVI^{ème} siècle. En réalité, déjà au milieu du XVI^{ème} siècle, on privilégie le plan à réseau orthogonal dans les nouveaux établissements et dans les élargissements urbains, puisqu'il rencontre la faveur même des plus modernes interprétations de la ville ancienne selon Vitruve, et des campements des Romains selon Polibius. Ces reconstructions intéressent beaucoup les cours européennes et se multiplient au fil des années, comme le témoigne Sebastiano Serlio – qui en conçoit une reconstruction à Fontainebleau (1546) et qui s'occupe de son élaboration dans le dit VIII^e livre de son *Traité d'architecture* – et les nombreuses éditions et interprétations suivantes de Polibius, parmi lesquelles celle d'Andrea Palladio (1575) en marge des *Commentarii* de Jules César. Toutefois, il faut également citer les reconstructions de la ville vitruvienne à réseau orthogonal de Palladio pour Daniele Barbaro (1556 et 1567), et celles de Pietro Cattaneo (1554 et 1567). Aux références à l'antiquité et aux renvois possibles aux "terres nouvelles" ou aux petites villes à réseau orthogonal réalisées au Moyen Age partout en Europe, s'ajoute la division ordonnée, pratique et simple des terrains à bâtir que les Espagnols utilisent déjà systématiquement lorsqu'ils fondent et construisent des villes dans les terres américaines, comme par exemple à Carthagène (1533), Guayaquil et Buenos Aires (1535), Bogota (1538), Santiago (1541), Concepcion (1550), Caracas (1567), mais aussi Guetaria en Espagne (1597). Toutefois, il ne faut pas oublier, parmi ceux qui ont utilisé le plan en échiquier fortifié avant Sabbioneta, le bourg d'Acaya aux Pouilles, complété avant 1536 par Giangiacomo d'Acaya et sans aucun doute connu à Naples, et la nouvelle fondation de Vitry-le François, réalisée en 1545 pour François I^{er} selon le dessin de l'ingénieur de Bologne Girolamo Marini, et préposée à la garde de la frontière française. A Villefranche-sur-Meuse, réalisée non loin et pendant la même période en suivant le dessin de Marini lui-même, on ajoute à l'échiquier les voies radiales, qui partent de la place centrale.

La structure du réseau orthogonal interne de Sabbioneta semble cependant plus recherchée par rapport à ces derniers exemples; il suffit de regarder les entrées des portes principales – Porte de la Vittoria à l’ouest et Porte Imperiale à l’est –, décalées par rapport à Place Castello, située presque au centre du périmètre fortifié. En cas d’une attaque aux portes, on évite ainsi que le centre de la ville s’expose directement, et vice-versa. En outre, la place principale, sur laquelle donnent le Palais Ducal et l’église, est décentrée et constitue un vrai espace public réservé aux citadins car elle se trouve loin du château, situé de l’autre côté de la ville et préposé à la garde de Place d’Armi. Nombre d’autres exemples de villes à réseau orthogonal nouvellement refondées et ayant des remparts défensifs peuvent confirmer l’exemplarité du dessin de Sabbioneta. En particulier Carlentini, ville conçue par Pietro di Prado et fondée par le vice-roi Juan de Vega (1551) afin de défendre la zone d’Augusta en Sicile; et surtout La Valette, projetée par Francesco Laparelli (1556) avec l’intervention de Baldassarre Lanci et les conseils de Gabrio Serbelloni, Jorge Palearo Fratin, Scipione Campi et d’autres, ville qui depuis 1566 est considérée comme le rempart de la Chrétienté et qui est préposée au contrôle de la Méditerranée sur l’île de Malte. Francesco Laparelli avait été l’auteur de l’enceinte munies de remparts du Château Sant’Angelo à Rome et de l’agrandissement *per strigas* des Bourgs du Vatican (depuis 1562). Tiburzio Spannocchi, “ingeniero mayor” de Philippe II, suivra des schémas similaires pour les établissements urbains fortifiés, par exemple Guetaria en Espagne (1597). Cependant, il ne faut pas oublier qu’un autre allié de l’empire espagnol, Cosimo I^{er} de Medici, fait réaliser sur l’île d’Elbe depuis 1547, Cosmopoli, sur plan orthogonal, et Portoferraio, qui tend à être orthogonal. L’artiste chargé du projet est Giovan Battista Belluzzi, qui introduit dans ses dessins le susmentionné plan de projet de Sabbioneta. Même Eliopoli, ou Terra del Sole (depuis 1565), une fondation plus petite munie de remparts, est bâtie sur plan orthogonal, toujours pour Cosimo I^{er} qui confiera ensuite à Bernardo Buontalenti le dessin de la nouvelle ville-port de Livourne – en échiquier et ayant à l’intérieur un pentagone muni de remparts – dont la construction commencera en 1577. Si on considère le plan de l’agglomération en échiquier ayant à l’intérieur une enceinte polygonale munie de remparts, il est toutefois possible d’établir une autre comparaison entre Sabbioneta et la nouvelle fondation de Zamosc, réalisée en Pologne selon le dessin de Bernardo Monardo (1578). À l’exception de Freundstadt – fondé par le duc Frédéric de Wüittenberg (1599) selon le dessin d’Heinrich Schickhardt – qui n’est pas fortifié de façon moderne, l’élargissement de Nancy (1588), le schéma fortifié et en forme de *castrum romain* de Turin (1599), et l’élargissement de Charleville (1606), fondé par Carlo Gonzaga duc de Nevers, ont tous un tissu interne en échiquier et représentent les exemples les plus mûrs qu’il est possible de comparer au plan de Sabbioneta. Même si elle possède des dimensions urbaines réduites qui en ont permis la

conservation, la “ville idéale” de Sabbioneta demeure l’une des peu nombreuses villes et citadelles d’Europe qui peuvent vraiment témoigner la transformation urbaine de l’empire d’Espagne. Comme on l’a vu, les références françaises ne manquent pas non plus. Toutefois il faut utiliser d’arguments autres que la modernité de son système défensif, la régularité de son schéma urbain et les rapports entre les deux, afin de justifier le titre de “ville idéale” attribué à Sabbioneta pendant la deuxième partie du XVI^{ème} siècle. A Sabbioneta, le choix des fonctions et des significations liées au pouvoir seigneurial – le château, le palais, la place, l’église, le couvent, la villa “de délice”, le théâtre, les maisons, les portes – est mesuré et exprimé par le biais de l’architecture, selon une échelle d’importance et de richesse, qui a été pendant de longues années sous le contrôle de Vespasiano, dont la statue était située dans la place, face au Palais Ducal. La structure des fabriques ducales est sobre, même si monumentale: le Palais Ducal, donnant sur la Place Ducale, se dresse sur un soubassement à arcades – avec des pilastres et des arcs en bossage rustique – et sur un étage supérieur lisse et de la même hauteur, si on inclut dans la frise également la corniche et ses tablettes. Ces solutions découlent de celles qui ont été adoptées pour les Farnese par Antonio da Sangallo le Jeune, qui s’est peut-être inspiré de Vignole. Évidemment elles renvoient aussi au rustique de Giulio Romano à Mantoue. Le mirador qui surmonte le palais donne l’impression d’une tour élégante et, en même temps, représente l’endroit d’où l’on peut admirer le paysage et commander, si besoin, les défenses. D’autres édifices très originaux donnent sur la Place d’Armi, jadis à l’ombre de la forteresse, tels que le Casino Ducale ou Palais Giardino (1588), relié au “Corridor Grande” ou Galleria degli Antichi, qui mesure environ 100 mètres de longueur et qui avait la fonction de contenir les collections ducales (1583-1584) dans sa partie surélevée, au dessus du porche du rez-de-chaussée. Le renvoi aux architectures des Farnese est l’un des plus évidents, mais on voudrait suggérer également l’existence d’un rapport avec la Villa Imperiale de Pesaro, réalisée par Girolamo Genga pour Francesco Maria I^{er} della Rovere. Le choix très singulier d’utiliser une “galerie”, solution presque exclusivement française, souligne une fois de plus l’éducation internationale du donneur d’ordre. Il est possible de comparer cette typologie avec le pont-galerie du Château de Chenonceau, bâti par Philibert de l’Orme pour Diane de Poitiers, (1556-1559) ou avec la galerie du Château de La-Fère-en-Tardenois de Jean Bullant (1552-1562).

Vespasiano Gonzaga guide évidemment, même de loin, ses architectes, moins importants peut-être, mais toutefois habiles du point de vue technique – parmi lesquels les ingénieurs Giovan Pietro Bottaccio, Bassano Trussardi, le placentin Bernardino Panizzari et le célèbre novarois Girolamo Cataneo – qui travaillent également aux œuvres de fortification. Quant aux portes, sobrement monumentales, Vespasiano s’inspire de modèles plus proches mais aussi illustres, tels que la Porte de San Zeno à Vérone pour Porte Vittoria (1540-

1542), et le bossage des œuvres mantouanes de Giulio Romano pour Porte Imperiale (1574); en outre les citadins possèdent des maisons peintes, tout comme à Mantoue, et lorsqu'elles ne sont pas satisfaisantes, ils sont obligés de les rendre conformes à la décoration voulue par le Duc (1587). L'Église dell'Incoronata en forme d'octogone qui fait fonction de couvent pour les Servites, renvoie à son tour à l'Église dell'Incoronata de Lodi mais aussi à des anciens édifices impériaux à plan central, étant donné que Vespasiano le choisit en tant que son mausolée. Enfin, grâce au Théâtre all'Antica réalisé (1588-1590) par Vincenzo Scamozzi pour les Gonzague, il est possible de démontrer que l'aspiration de Vespasiano à une ville parfaite et complète – une nouvelle Athènes, ou une nouvelle Rome – a été poursuivie et exprimée par le biais des architectures bâties à Sabbioneta. Scamozzi est un célèbre architecte et expert d'Antiquités, et la présence d'une de ses architectures à Sabbioneta témoigne de la volonté de renvoyer expressément à l'antiquité par le biais d'un édifice. Le Théâtre Olimpico de Vicence, projeté par Palladio, avait été complété par Scamozzi lui-même. Toutefois, si à l'intérieur du Théâtre de Sabbioneta la colonnade à l'antique délimitant l'escalier est tout à fait monumentale et surmontée par des statues, l'extérieur de l'édifice suit le goût plus modeste qu'on trouve partout à Sabbioneta. Le bossage aux angles et autour des fenêtres et des portails du rez-de-chaussée renvoie cependant encore une fois au Maniérisme mantouan ainsi qu'aux lésènes doriques du premier étage, comme si on voulait retourner aux origines de la Renaissance à l'antique de Bramante et de Raphaël, les origines qu'on avait retrouvées également dans le Palais de Landshut de Giulio Romano, qui en est la référence la plus convaincante.

3.d Intégrité et/ou authenticité

Préambule

D'après les lignes guides pour l'application de la Convention du Patrimoine mondial, le site proposé répond aux critères d'authenticité et d'intégrité. En particulier, ces critères qui sous-tendent l'évaluation proposée, sont axés sur les concepts d'authenticité et d'intégrité de la tradition culturelle occidentale.

En ce qui concerne l'Italie, ces deux concepts reprennent les réflexions qui ont précocement débouché sur l'épanouissement d'une sensibilité marquée à l'égard du patrimoine monumental; une sensibilité qui dès la fin du XIX^{ème} siècle a permis de développer une politique culturelle visant à la défense et à la conservation du patrimoine.

Dans le cadre de ces réflexions, le concept de bien culturel a subi des modifications au fil du temps, au fur et à mesure qu'il s'identifiait avec l'œuvre

d'art en soi, puis avec le monument, le complexe monumental, ou les villes historiques, jusqu'à arriver au nouveau concept de paysage culturel. Tandis que la notion de bien culturel s'enrichissait, certains autres principes ont demeuré fixes. La définition de bien culturel reste axée sur l'idée qu'il doit représenter deux aspects importants: l'aspect lié à la qualité du bien – qui s'exprime par le biais du jugement critique – et celui du témoignage historique. Chaque bien culturel peut incarner davantage l'un ou l'autre de ces aspects, il n'en reste pas moins que, pour tous les deux, l'authenticité consiste synthétiquement dans le respect de l'authenticité du bien original et du contexte historique et environnemental, dans le respect du caractère figuratif du bien, de sa conservation et, lorsqu'il est possible, de son usage original.

L'intégrité suppose à son tour que le bien, en tant qu'œuvre de l'homme, soit intact et reconnaissable, en respectant le principe d'authenticité. Cela exclut la possibilité qu'on puisse avoir un bien intact, mais pas authentique.

Ces principes – desquels s'inspire la théorie contemporaine de la restauration en Italie – reflètent les critères énoncés dans les *Carte del Restauro*, élaborées dans le cadre du débat culturel, historique et scientifique européen. Elles incluent la *Carta di Atene* de 1931, la *Carta italiana del Restauro* (1932), la *Carta di Venezia* (1964) ainsi que la *Carta italiana del Restauro* de 1972. Les *Carte del Restauro* représentent encore aujourd'hui le point de départ de toute intervention de restauration. Toutes les opérations de conservation et de restauration sont exécutées en conformité avec les critères fixés, selon le principe de l'intervention minimale, afin de garantir l'authenticité du bien.

Cet intérêt pour le patrimoine architectural ne vise pas seulement les monuments, mais l'ensemble du tissu urbain existant ainsi que les valeurs sociales et économiques qui y sont représentées.

Notamment, en ce qui concerne le sujet de l'intégrité des structures physiques et des fonctions urbaines, c'est-à-dire de la conservation des ouvrages et de leurs principales affectations, et en particulier de la résidence et des activités traditionnelles, ainsi que du tissu social mixte, il convient de rappeler que ce sont ces principes qui sous-tendent les théories et les pratiques de la conservation des centres historiques, en vigueur en Italie depuis beaucoup d'années. En effet, ils reflètent les critères exprimés dans les *Carte* pour la protection et le rétablissement des centres historiques qui ont été élaborées par la culture italienne à partir des années Soixante (à savoir, en particulier la *Carta di Gubbio* de 1960, de l'*Associazione Nazionale Centri Storico Artistici*). C'est à ceux-ci que on se réfère généralement pour les expériences d'aménagement – à la fois de caractère général que pratique – qui ont été promues depuis lors.

L De surcroît, on tient à souligner que le périmètre des zones proposées pour la candidature a été mesuré en prenant en compte les critères d'authenticité

et d'intégrité découlant de la susmentionnée méthodologie italienne, et en mettant en pratique les critères prévus par les *Operational Guidelines*.

Authenticité

Les deux villes proposées pour la candidature, Mantoue et Sabbioneta, – l'une étroitement liée à son fleuve, l'autre située au centre d'un terrain agricole qui lui doit son organisation – se caractérisent encore aujourd'hui par un emplacement géographique et environnemental tout à fait authentique, comme le témoigne l'iconographie historique très riche qu'on peut retrouver dans leurs archives, leurs bibliothèques et leurs musées (et dont une partie est contenue dans le dossier). Le cadre environnemental n'est pas seulement évident du point de vue visuel, dans leurs caractères constitutifs formels, mais aussi dans l'organisation fonctionnelle complexe de leurs édifices et de leurs espaces publics qui demeure intacte dès la Renaissance. En effet, les lois strictes qui sont en vigueur en Italie sur la protection des centres historiques ont connu ici une application rigoureuse, qui a permis de conserver à la fois la structure et les conceptions originaires des édifices publics et privés, que l'aménagement urbain et le système fonctionnel originaire, notamment en ce qui concerne la résidence, les tissus sociaux mixtes et les activités productives traditionnelles. Par conséquent, Mantoue et Sabbioneta se distinguent par l'authenticité absolue de leurs constructions et par leur état de conservation, qui n'ont ressenti que de manière négligeable des interventions exécutées pendant le siècle passé.

Dans le cas d'espèce de Sabbioneta, pendant les premières décennies du XX^{ème} siècle, on a bâti des nouvelles réalisations de style qui ont pris en compte les orientations culturelles de l'époque et qui par conséquent se sont intégrées fondamentalement avec le tissu préexistant. Très peu d'édifices seulement ont été construits après la deuxième guerre mondiale, mais leur superficie totale est absolument insignifiante par rapport à l'ensemble de l'extension de la cité ancienne.

Les mêmes considérations sont valables pour Mantoue, où les interventions réalisées au début du XX^{ème} siècle selon les critères de l'époque ont visé surtout à assainir du point de vue hygiénique des zones très dégradées (à savoir les quartiers de l'ancien Ghetto). De même, les reconstructions très peu nombreuses qui ont eu lieu après la guerre n'ont pas altéré les caractéristiques environnementales, du bâtiment, urbanistiques, fonctionnelles et sociales du site proposé, dont les caractères constitutifs demeurent tout à fait évidents.

Les très nombreuses sources historiques (iconographiques, d'archives et bibliographiques) que les deux villes possèdent, confirment pleinement ce qu'on vient d'affirmer. Les deux villes nous fournissent une importante série de plans qui remontent au XVI^{ème} siècle, des études détaillées concernant

l'évolution du processus urbanistique depuis l'Unité d'Italie jusqu'à nos jours (cfr. Bibliographie jointe au dossier) ainsi que des recensements systématiques du patrimoine architectural, environnemental et du paysage réalisés lorsqu'on a dressé les documents urbanistiques (pour Mantoue voir le PRG de 1975/84 et le PRG in itinere); pour Sabbioneta le PPIS de 2000).

Même les interventions exécutées avec une attention constante tout au long du siècle passé et qui ont visé les monuments principaux, témoignent des efforts réalisés par les deux villes afin de garder l'intégrité et l'authenticité de leur patrimoine. Il suffit de mentionner les interventions réalisées à Mantoue sur le Palais Ducal à partir de 1902 et jusqu'à nos jours, les restaurations des Palais du Te et de la Ragione, les Églises Sant'Andrea, la Rotonda, San Sebastiano et Santa Maria della Vittoria; tandis qu'à Sabbioneta, il faut citer les interventions sur le Palais Ducal, le Palais Giardino et le Palais Forti, ainsi que sur les murs et le Théâtre all'Antica de V. Scamozzi. Ces interventions de restauration ont été toutes exécutées selon les théories de C. Brandi et plus en général en application des lois nationales et internationales en vigueur; grâce à leur perfectionnement technique et scientifique continu, elles ont permis de conserver intact l'aspect de toutes les structures concernées.

Outre la conservation du patrimoine architectural, il convient de mettre en exergue également la conservation des mœurs, des coutumes et des traditions culturelles qui remontent au rôle originaire des deux villes, c'est-à-dire les capitales territoriales et les centres culturels ayant trait en particulier aux intérêts humanistiques, littéraires et artistiques. Les nombreuses associations culturelles dans les deux villes ainsi que l'importance attachée à l'organisation d'événements tels que les Festivals de la littérature qui ont eu lieu récemment, témoignent de l'existence d'une tradition culturelle vivante.

En particulier, Mantoue possède une tradition enracinée dans le domaine du théâtre. L'art scénique, dans toutes ses formes et réalisations, a laissé au territoire et à sa population une hérité importante, due à la naissance à l'époque d'Isabella d'Este du théâtre de la Renaissance.

Tous ces événements culturels et toutes les autres activités de la vie sociale se développent dans l'espace urbain historique, en confirmant entièrement la continuité des usages originels.

Intégrité

Les biens proposés pour la candidature gardent, tous les deux, tous les éléments qui leur font jouer le rôle de capitales de la Renaissance.

Par conséquent, ils se caractérisent par une intégrité fonctionnelle, visuelle et historique exceptionnelle. Les deux centres ont demeuré presque intacts, comme le témoignent les sources iconographiques, artistiques et littéraires depuis le XVI^{ème} siècle: de son côté, Mantoue a gardé le schéma urbain de la Renaissance ainsi que le système fonctionnel de ses édifices monumentaux,

tandis que Sabbioneta a conservé les caractères de la ville idéale de la Renaissance, à savoir son enceinte défensive et son réseau de rues, de places et de palais publics. L'intégrité des deux centres proposés n'a connu que des interventions négligeables après la deuxième guerre mondiale. Parmi les facteurs qui ont contribué à garantir l'authenticité et l'intégrité des deux centres proposés: la conservation en bon état des constructions, la prévention continue des processus de détérioration, le maintien des relations et des fonctions dynamiques, la continuité des activités principales et de la population résidante.

D'autres mesures de protection ont également joué un rôle important, à savoir:

- la protection du paysage, prévue par la loi n. 1497 du 29.6.1939 (aujourd'hui, D.L. 42/2004 et D.L.156,157/2006) concernant le territoire de Mantoue (voir D.M. G.U. 1977) et de Sabbioneta (voir D.M. G.U. 1975);
- la protection architecturale prévue par la loi n. 1089 du 1.6.1939 (aujourd'hui, D.L. 42/2004 et D.L. 156,157/2006) concernant tous les biens publics ou légalement reconnus ainsi que les biens privés classés (voir liste jointe), dont la protection est confiée à la Direction des Biens Culturels et Environnementaux de la Région Lombardie;
- la protection environnementale qui concerne particulièrement la loi Régionale du Parc du Mincio et qui est exercée à travers son Plan Territorial de Coordination;
- la protection des centres historiques, prévus par les respectifs Plans Régulateurs et qui est exercée à travers la réglementation des interventions sur les édifices et les espaces ouverts qui y sont inclus.



80. Mantoue – Le Château de San Giorgio, vue aerienn



81. Mantoue – Palais Ducal



82. Mantoue – Palais Ducal, Andrea Mantegna, Camera picta: l'Incontro"
Sur concession de la Soprintendenza per il Patrimonio Storico Artistico ed Etnoantropologico di Mantova



83. Mantoue – Palais Ducal, Andrea Mantegna, Camera picta
Sur concession de la Soprintendenza per il Patrimonio Storico Artistico ed Etnoantropologico di Mantova



84. Mantoue – Palais Ducal, Andrea Mantegna, Camera picta: l'“Oculus”
Sur concession de la Soprintendenza per il Patrimonio Storico Artistico ed Etnoantropologico di Mantova



85. Mantoue – Palais Ducal, Andrea Mantegna, Camera picta
Sur concession de la Soprintendenza per il Patrimonio Storico Artistico ed Etnoantropologico di Mantova



86. Mantoue – Palais Ducal, Andrea Mantegna, Camera picta: la famille Gonzague
Sur concession de la Soprintendenza per il Patrimonio Storico Artistico ed Etnoantropologico di Mantova



87. Mantoue – Palais Te



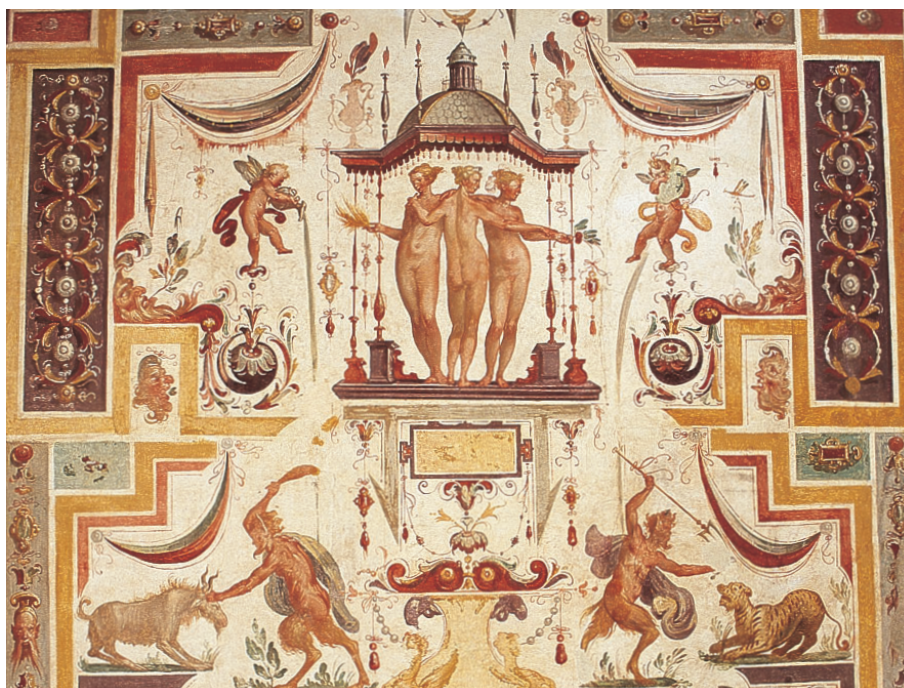
88. Mantoue – Palais Te, Giulio Romano, *Chambre des Géants*



89. Mantoue – Palais Te, Giulio Romano, *Chambre des Géants*



90. Sabbioneta – Le Grand Corridor ou Galerie des Antiques



91. Sabbioneta – Palais Jardin, Giovan Francesco Bicesi detto Fornarino, Chambre des Grâces
Sur concession du Ministère pour les Biens et les Activités Culturelles



92. Sabbioneta – Le Théâtre à l'Antique, la loggia



93. Sabbioneta – Porte Impériale sous la neige



94. Sabbioneta – Le Théâtre à l'Antique, école de Paolo Veronese, les fresques
Sur concession du Ministère pour les Biens et les Activités Culturelles



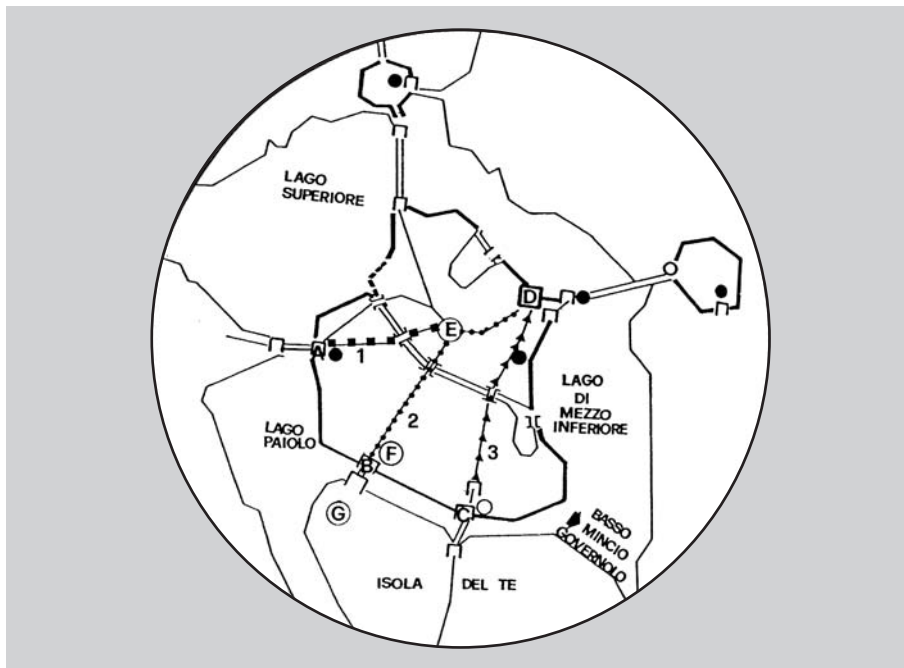
95. Sabbioneta – Le Théâtre à l'Antique, école de Paolo Veronese, les fresques
Sur concession du Ministère pour les Biens et les Activités Culturelles



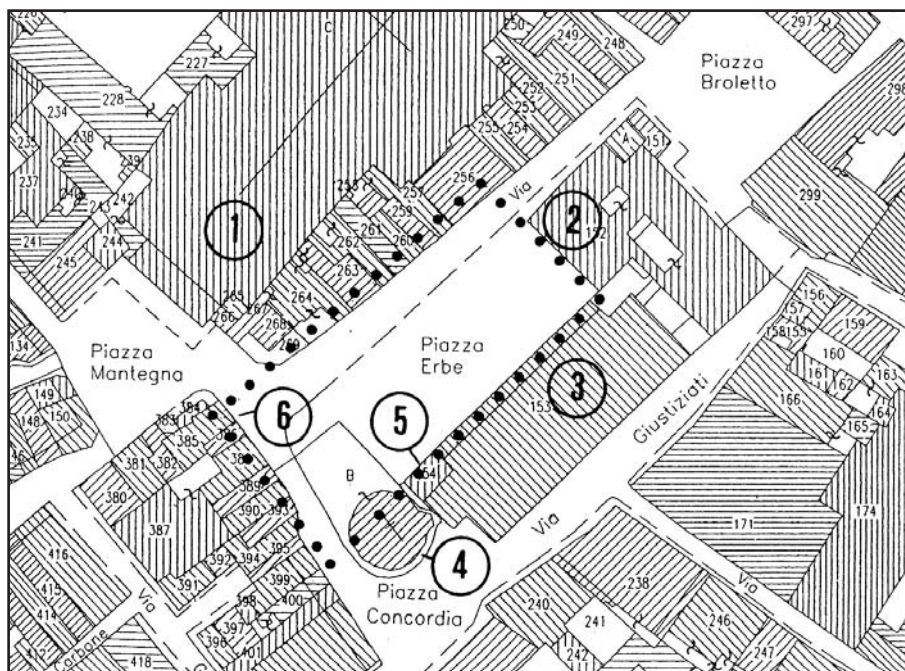
96. Mantoue – Maison de Mantegna



97. Joris Hoefnagel, *vue de Mantoue*, 1575, dans G. Braun, F. Hogenberg, *"Theatrum Urbium praecipuarum mundi"*, Köln 1572-1618



98. Schéma planimétrique des axes principaux de Mantoue pendant la Renaissance (de M. Romani 1999)



99. *Emplacement hypothétique des porches de L.B. Alberti dans la Place delle Erbe à Mantoue (de F. Cantatore 2003)*



100. *Mantoue – Eglise de San Sebastiano*



101. Mantoue – Eglise de Sant'Andrea



102. Mantoue – Palais Te



103. Mantoue – Palais Te, détail de la cour avec le “triglyphe cadente”



104. Landshut – Le Palais Italien réalisé selon le projet de Giulio Romano



105. Grenade – Détail de la façade du Palais de Charles V



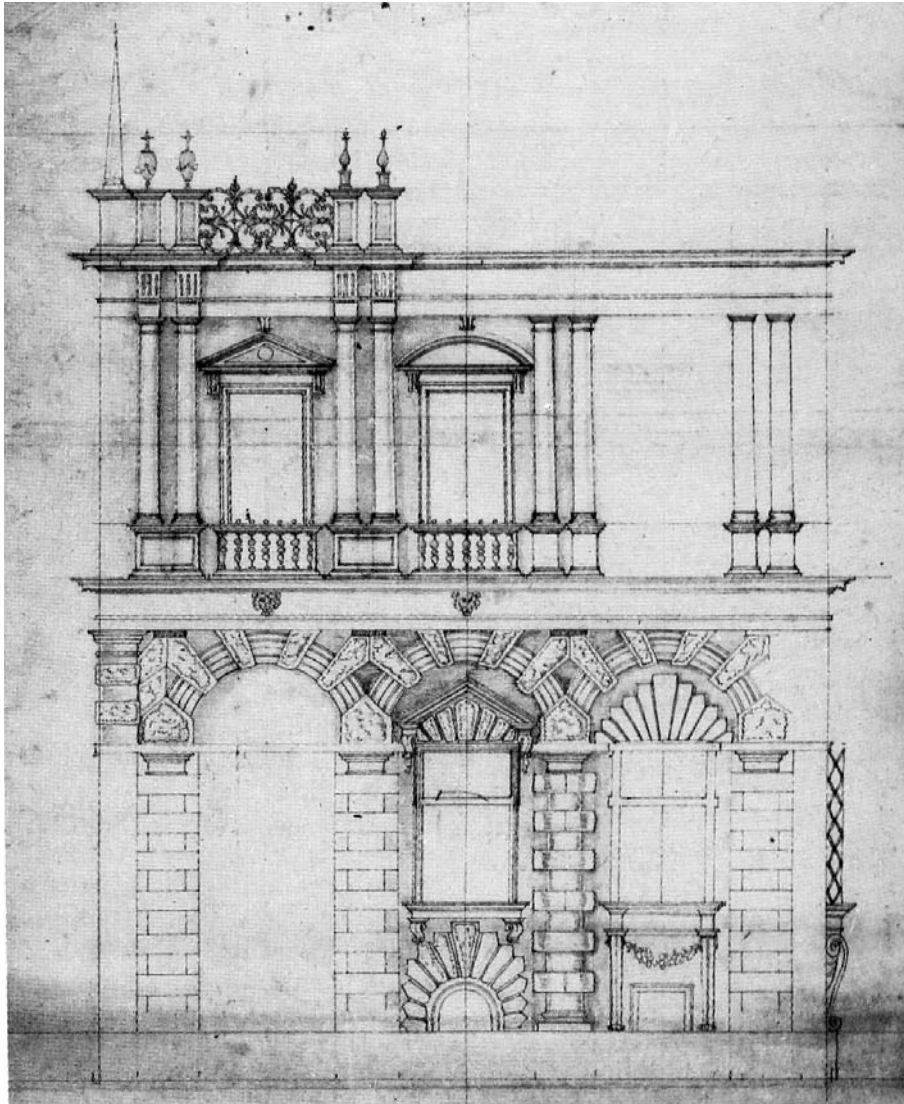
106. Mantoue – Détail du bossage et des colonnes torses de la Rustica



107. Mantoue – Portail de l'habitation de Giulio Romano de Via Poma



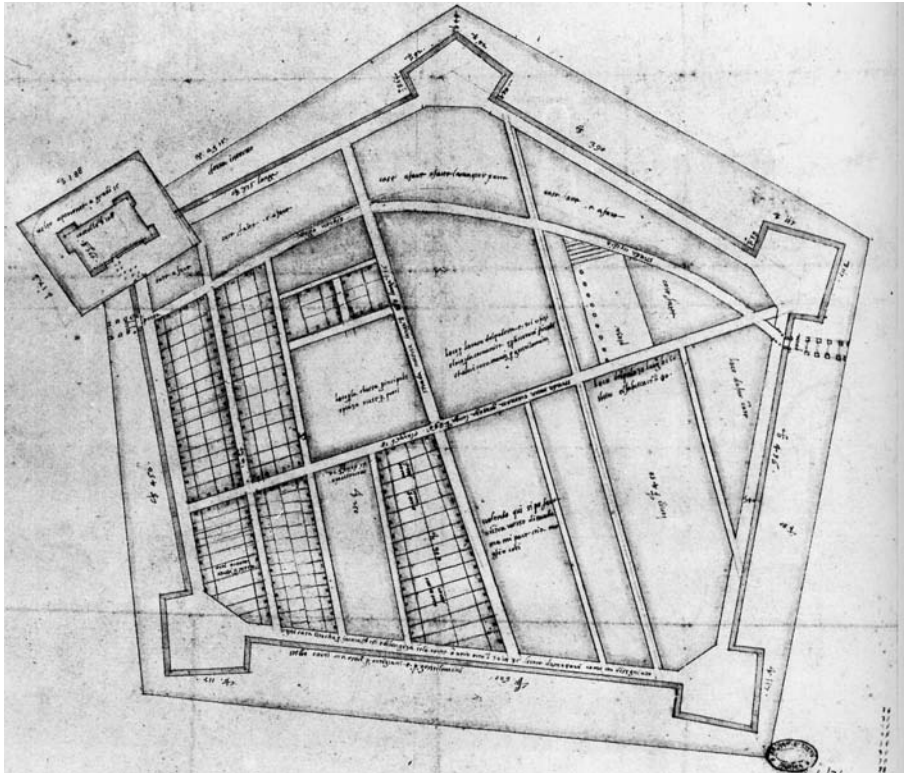
108. Mantoue – Porta Giulia ou della Cittadella



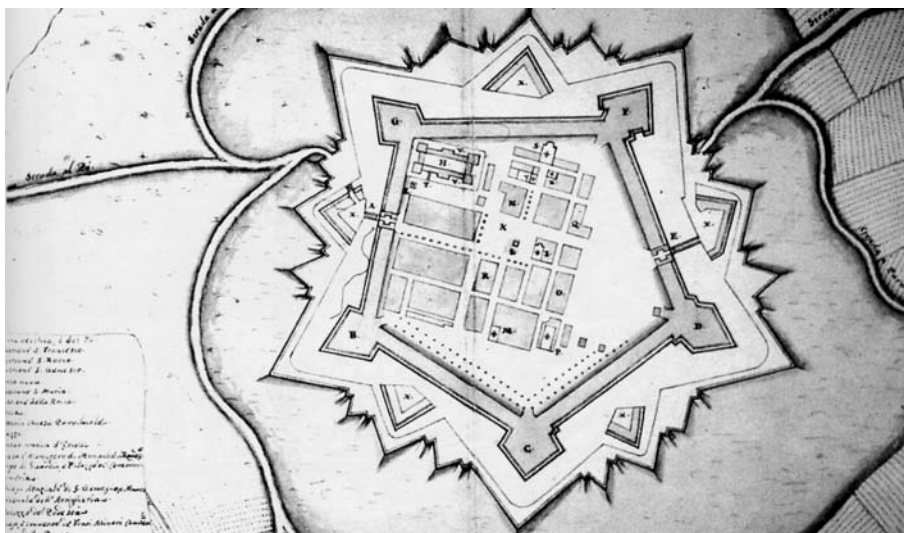
109. *Jacopo Strada, Antiquarium du Residenz de Munich de Bavière, environ 1569*
(Munich, Bayerisches Hauptstaatsarchiv, 7931)



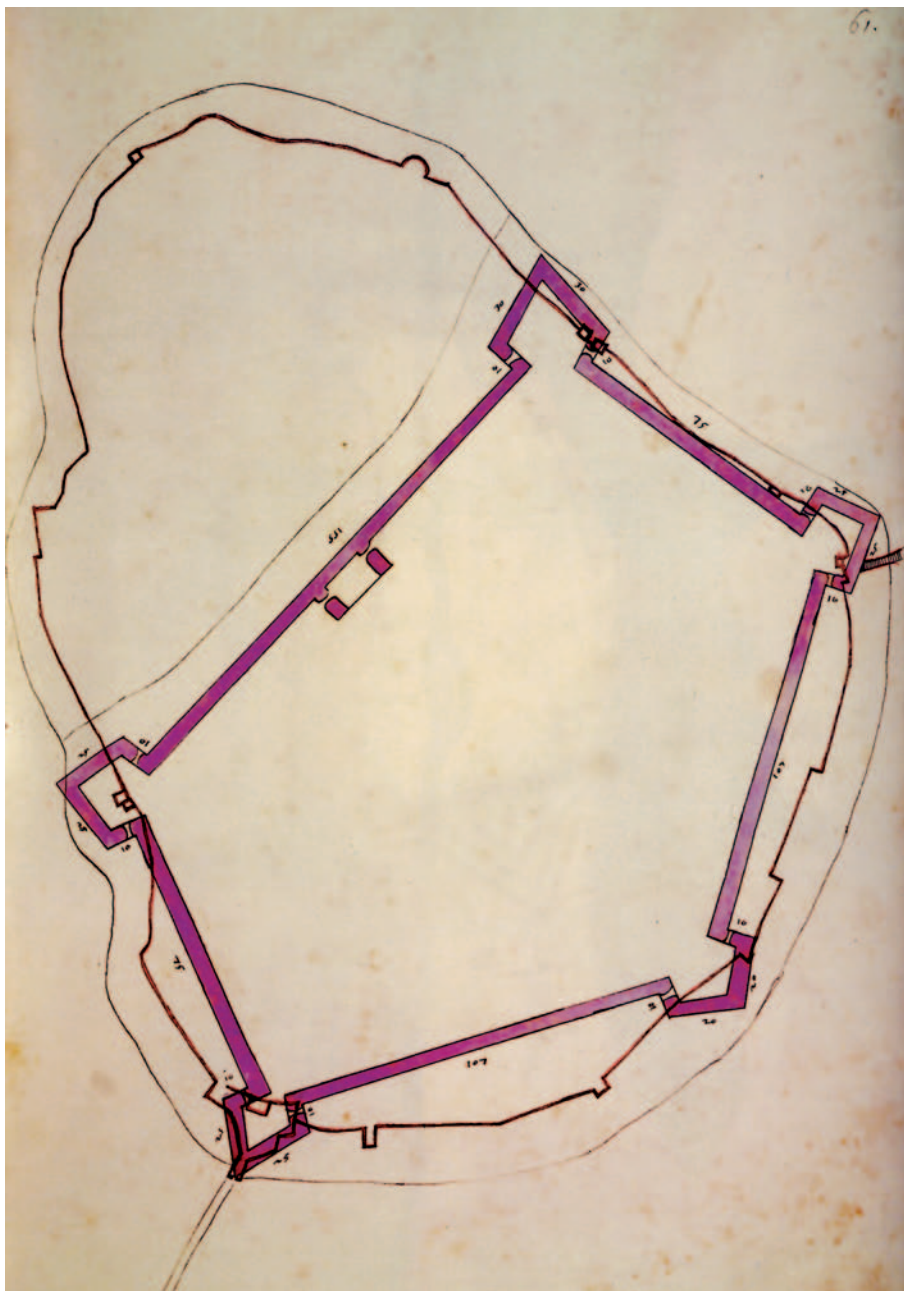
110. Sabbioneta – Vue aérienne



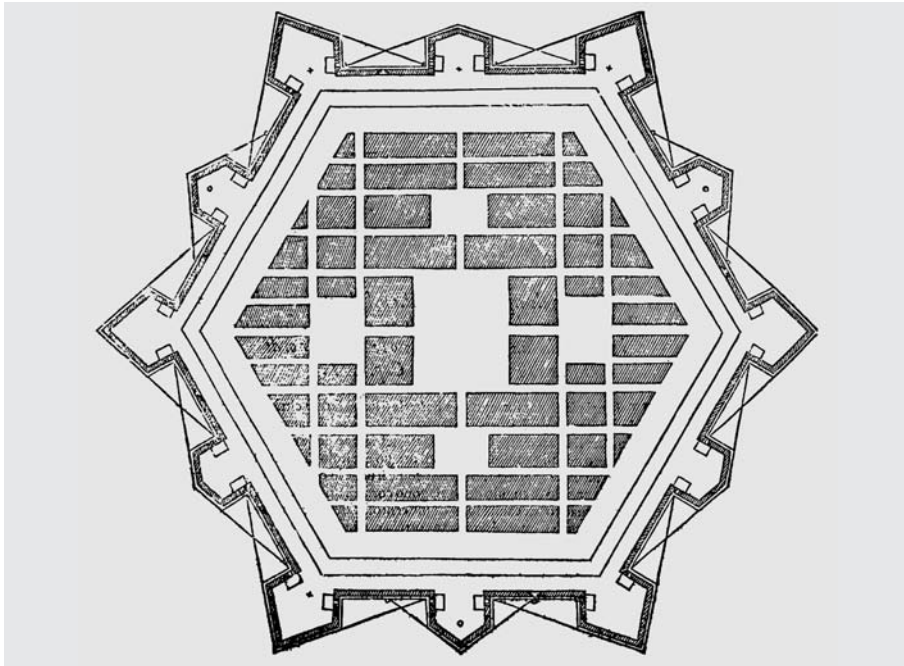
111. Domenico Giunti, projet pour Guastalla, 1533 (ASPr, "Raccolta mappe e disegni", vol. 70, n.76)



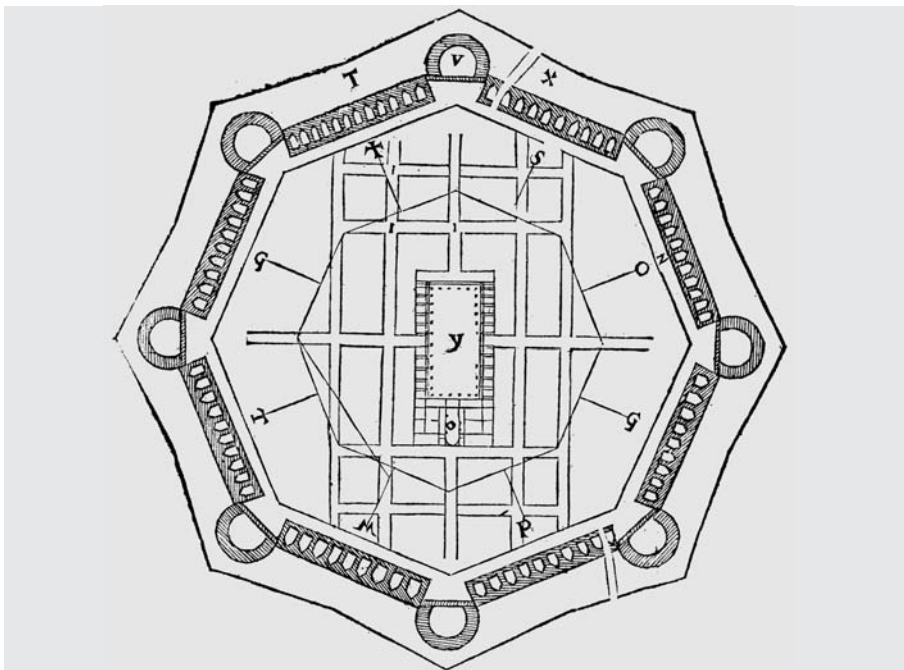
112. Brescello avant les démolitions de 1704 (ASPr, "Raccolta mappe e disegni", vol. 43, n.73)



113. Giovan Battista Belluzzi, copie d'un avant-projet primitif en forme de pentagone pour Sabbioneta (Florence, BNCF, "Fondo nazionale", II. I. 280, c. 61r)



115. Pietro Cataneo, *L'architecture*, Venise 1567, cap. XI



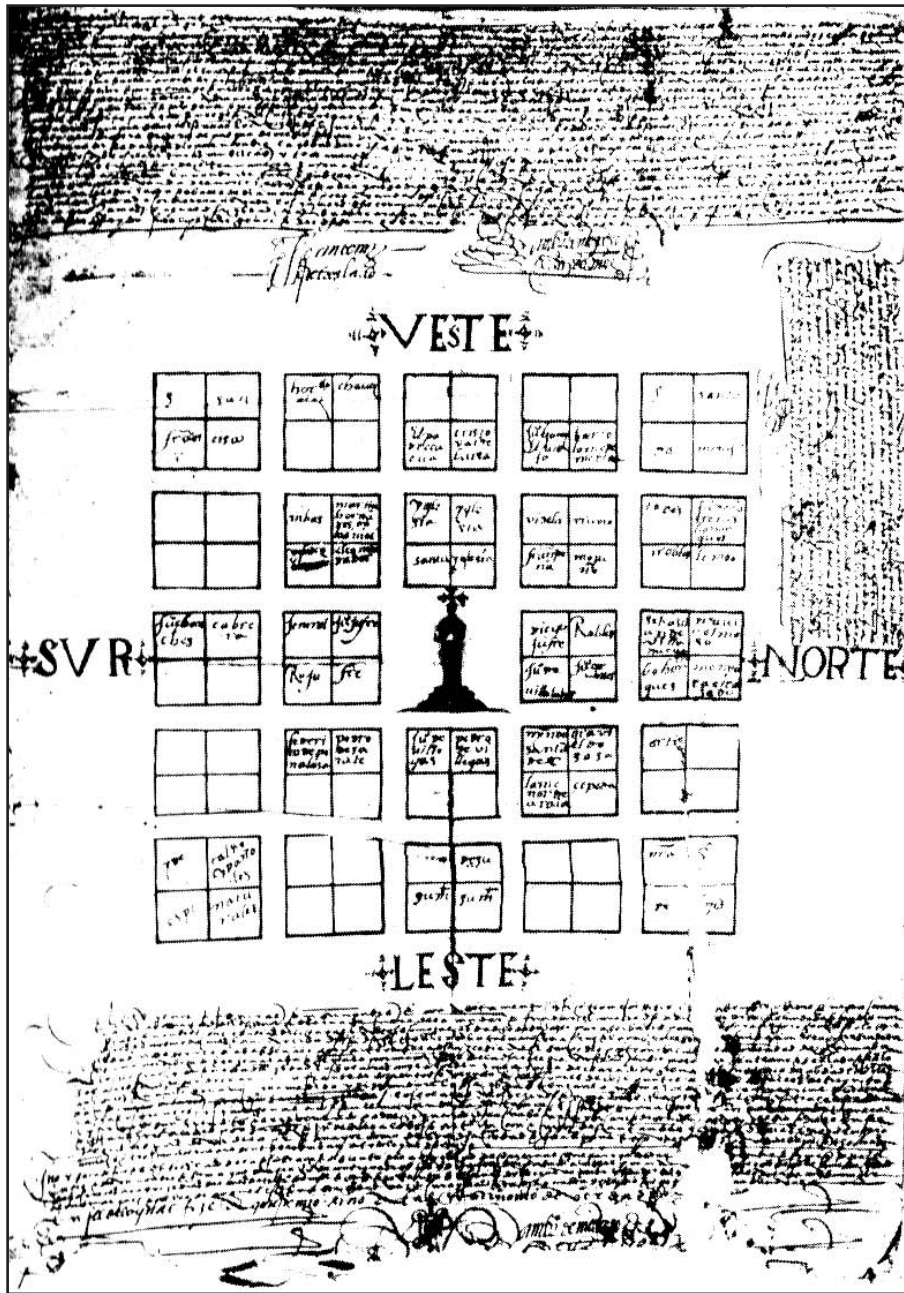
116. Andrea Palladio, reconstruction de la ville vitruvienne à réseau orthogonal, dans D. Barbaro, *"I dieci libri dell'architettura di M. Vitruvio"*, Venise 1567, livre I, p. 52



117. Acay – Plan cadastral du début du XX^{ème} siècle



118. Virty-le-François – Vue aérienne



119. Plan de Mendoza, 1562 (de Benevolo 1973)



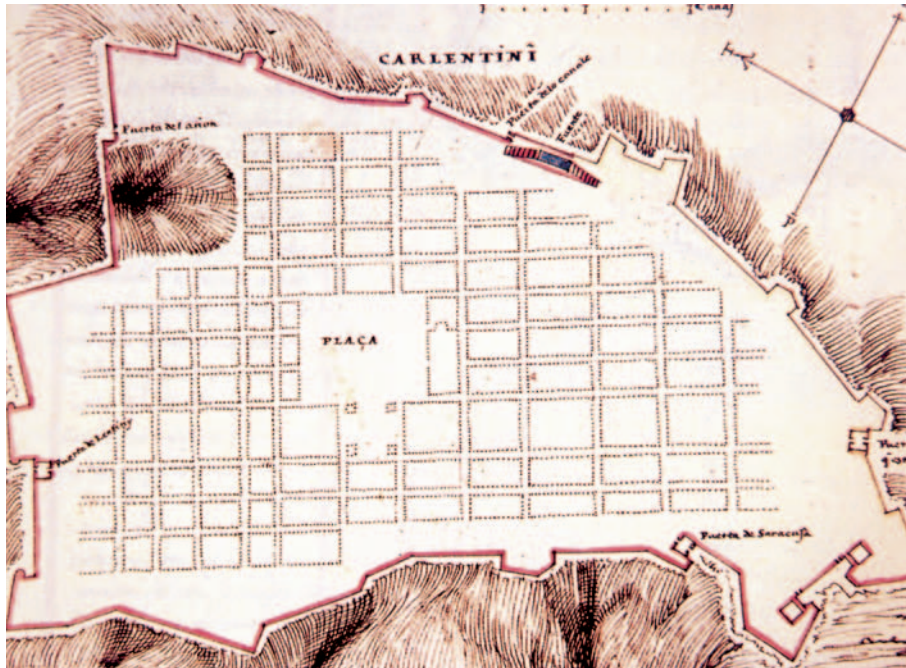
120. Pedro Ochoa de Leguizamo, le port de Cité du Guatemala, 1598 (Séville, Archivo general de Indias, M. y P. Guatemala-2) (de Càmara 1998)



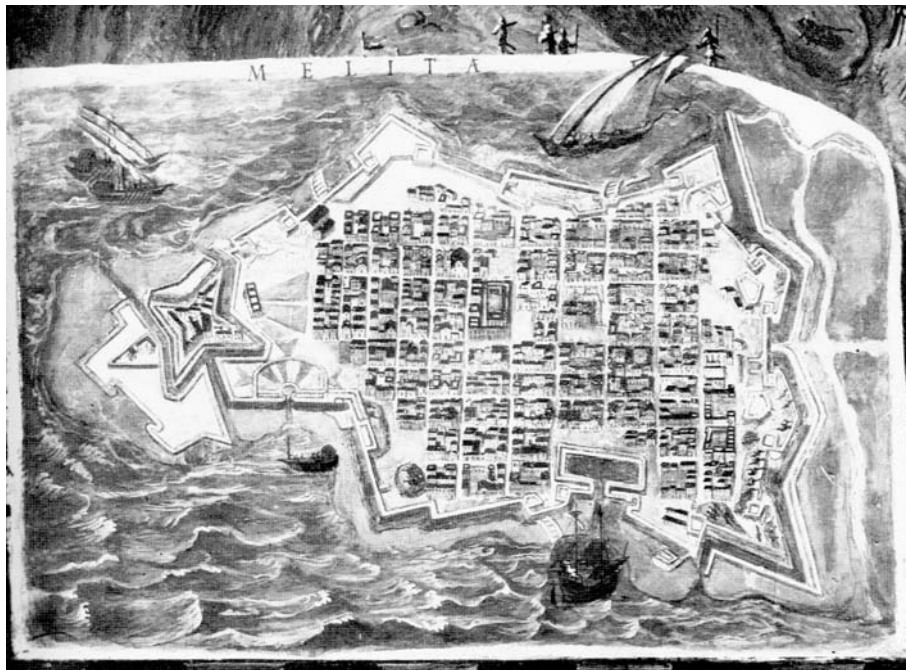
121. Plan de fondation de Santiago de Leon de Caracas, 1567
(Séville, Archivo general de Indias, M. y P. Venezuela, 61) (de Càmara 1998)



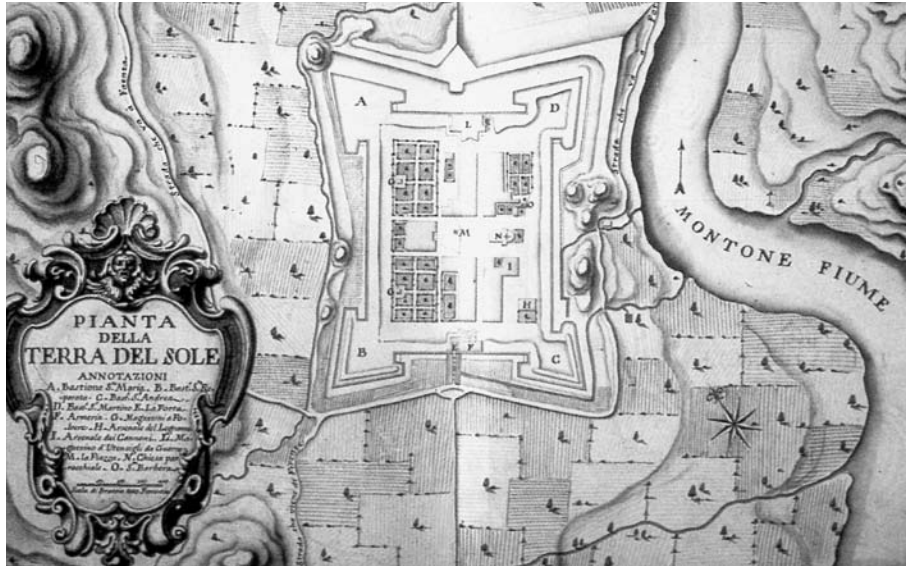
122. *Projet de modification des fortifications d'Antonelli pour Saint-Domingue, 1608*
(Séville, *Archivo general de Indias*, M. y P. Sto Domingo, 22) (de Càmara 1998)



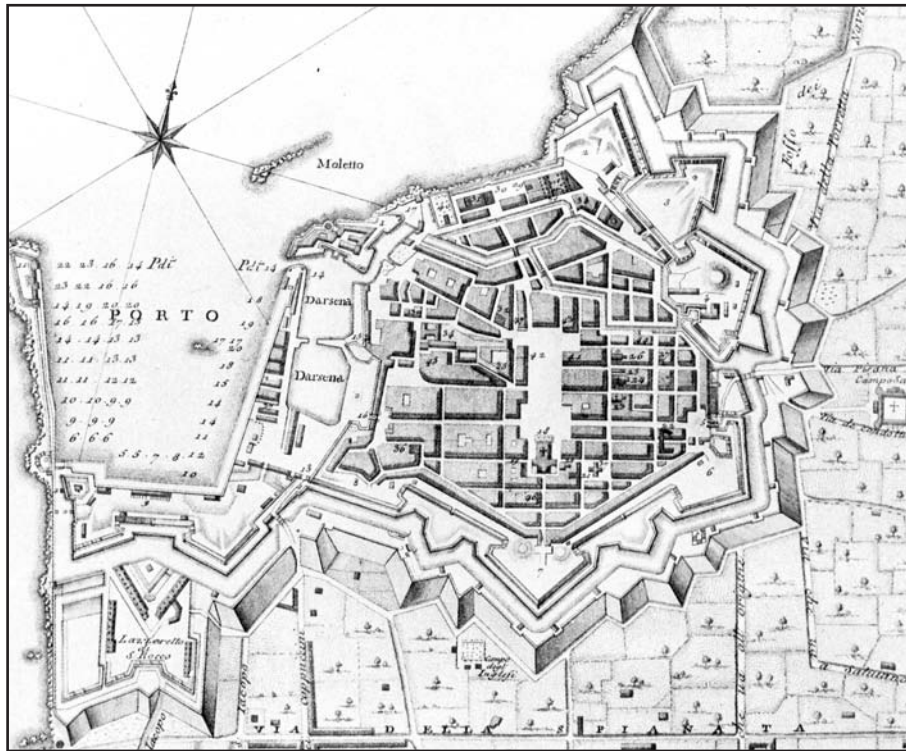
123. Plan de Carlentini in Tiburzio Spannocchi, *Description de las marinas de todo el reino de Sicilia*, env. 1578 (Madrid, Biblioteca Nacional) (de Càmara 1998)



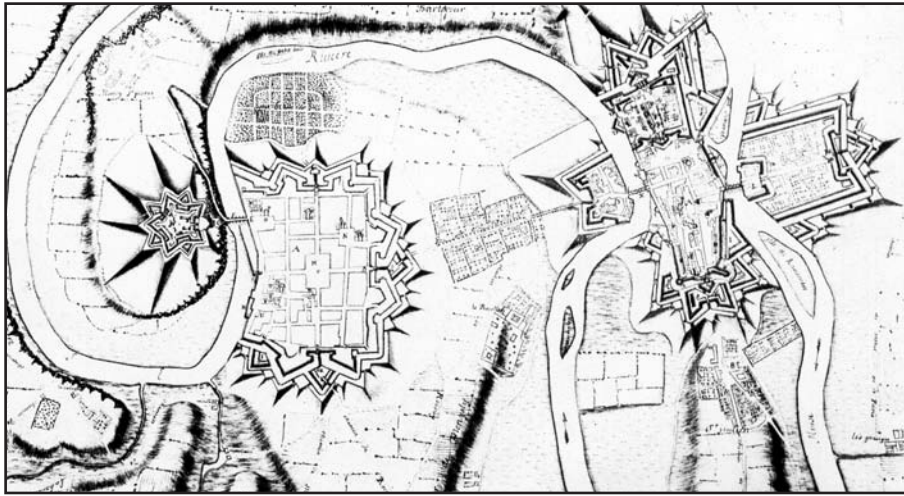
124. Ignazio Danti, *La Valette* (Rome, Cité du Vatican, Galleria delle carte geografiche)



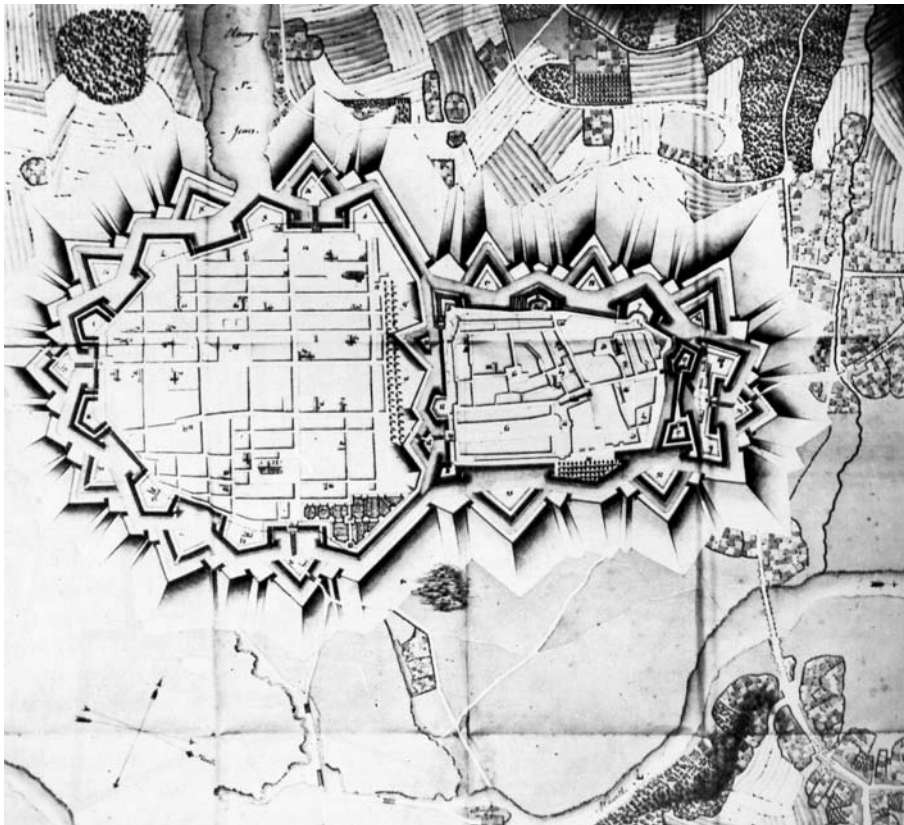
125. O. Warren, Terra del Sole en 1749



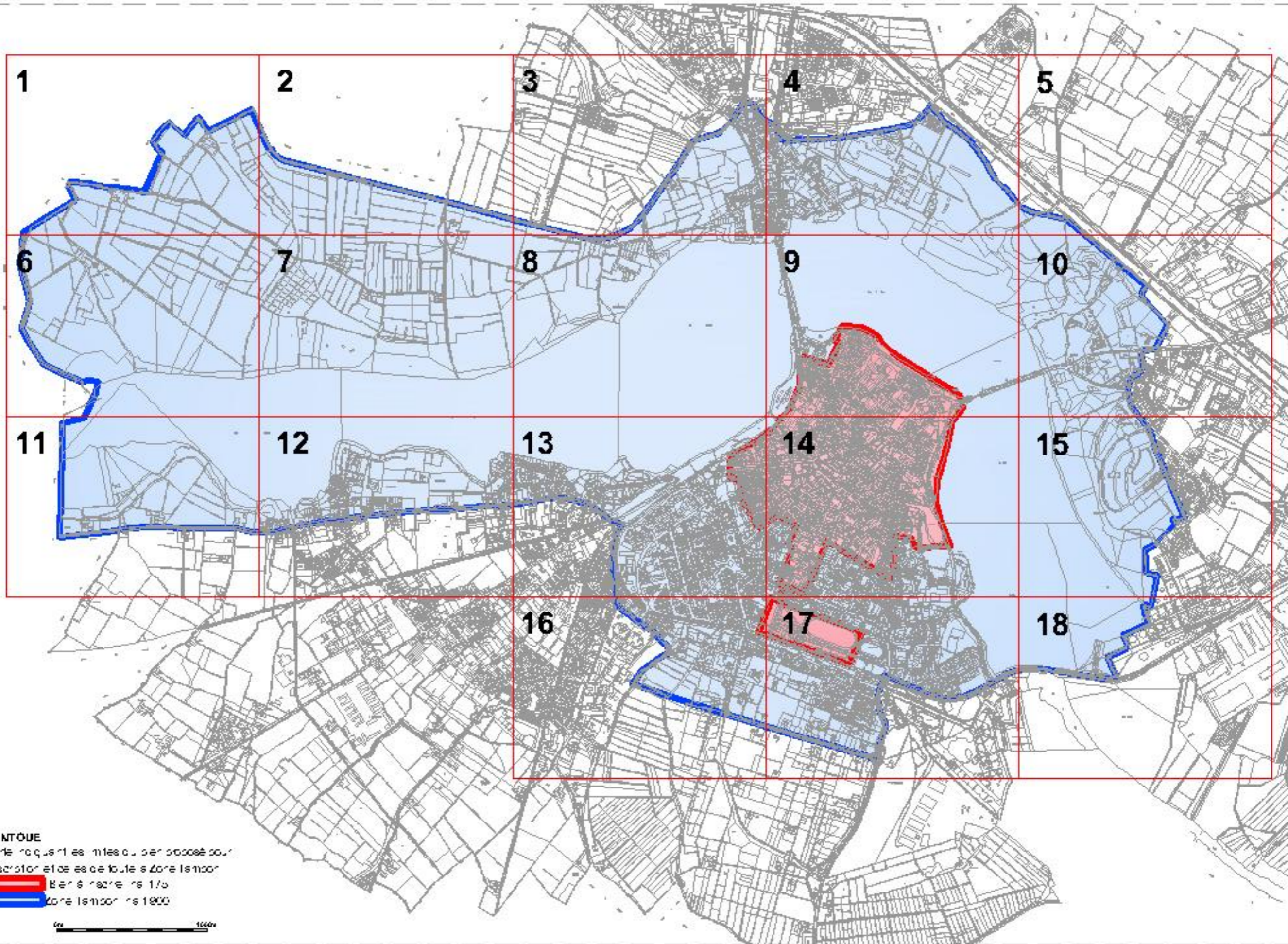
126. Livourne, plan du XVIII^{ème} siècle



127. Nancy, plan du XVII^{ème} siècle (de Benevolo 1973)



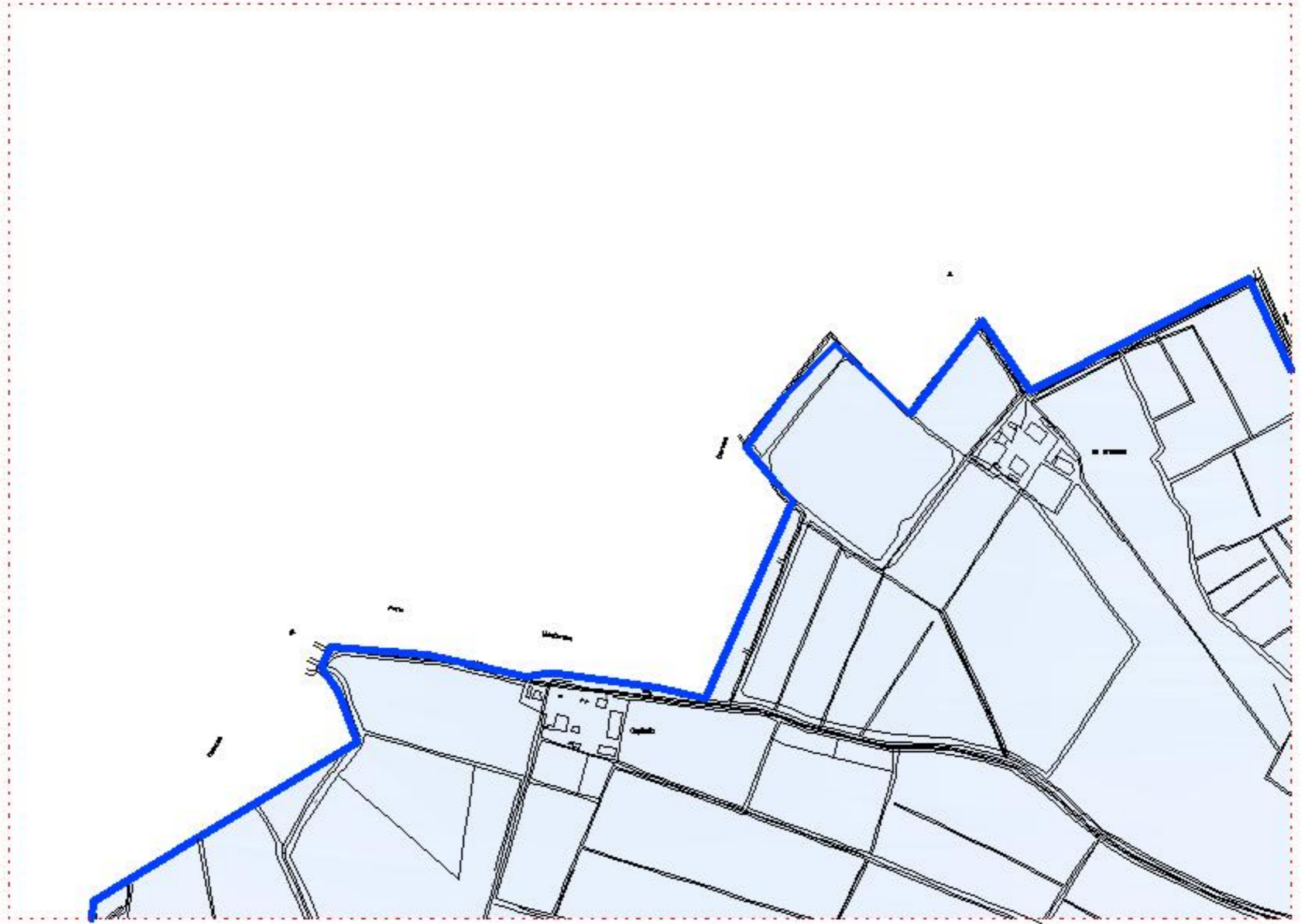
128. Charleville, plan du XVII^{ème} siècle (de Benevolo 1973)

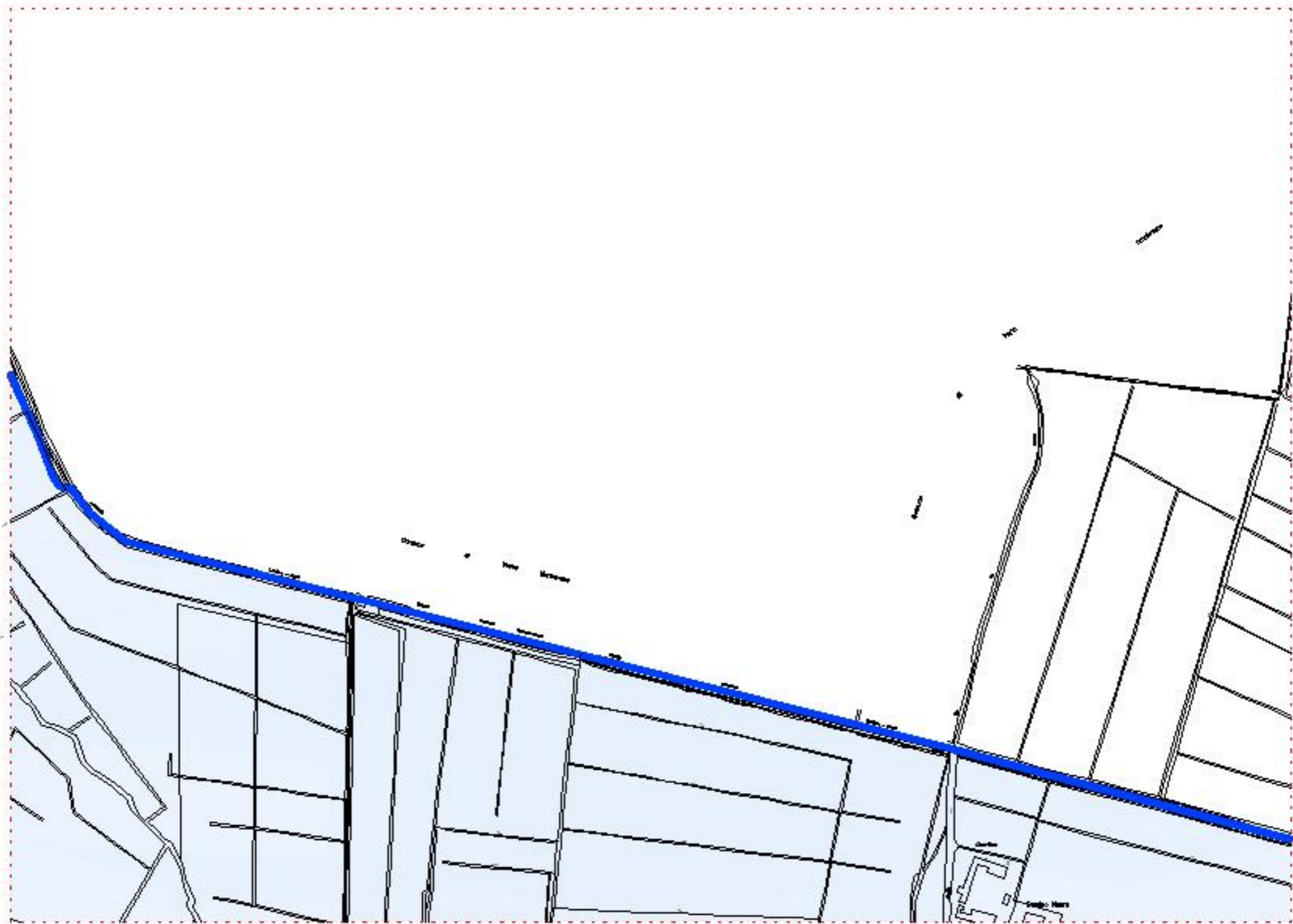


LIANTÔUE
 Carte indiquant les limites du périmètre pour l'inscription et de celle de toute la Zone Ismaor

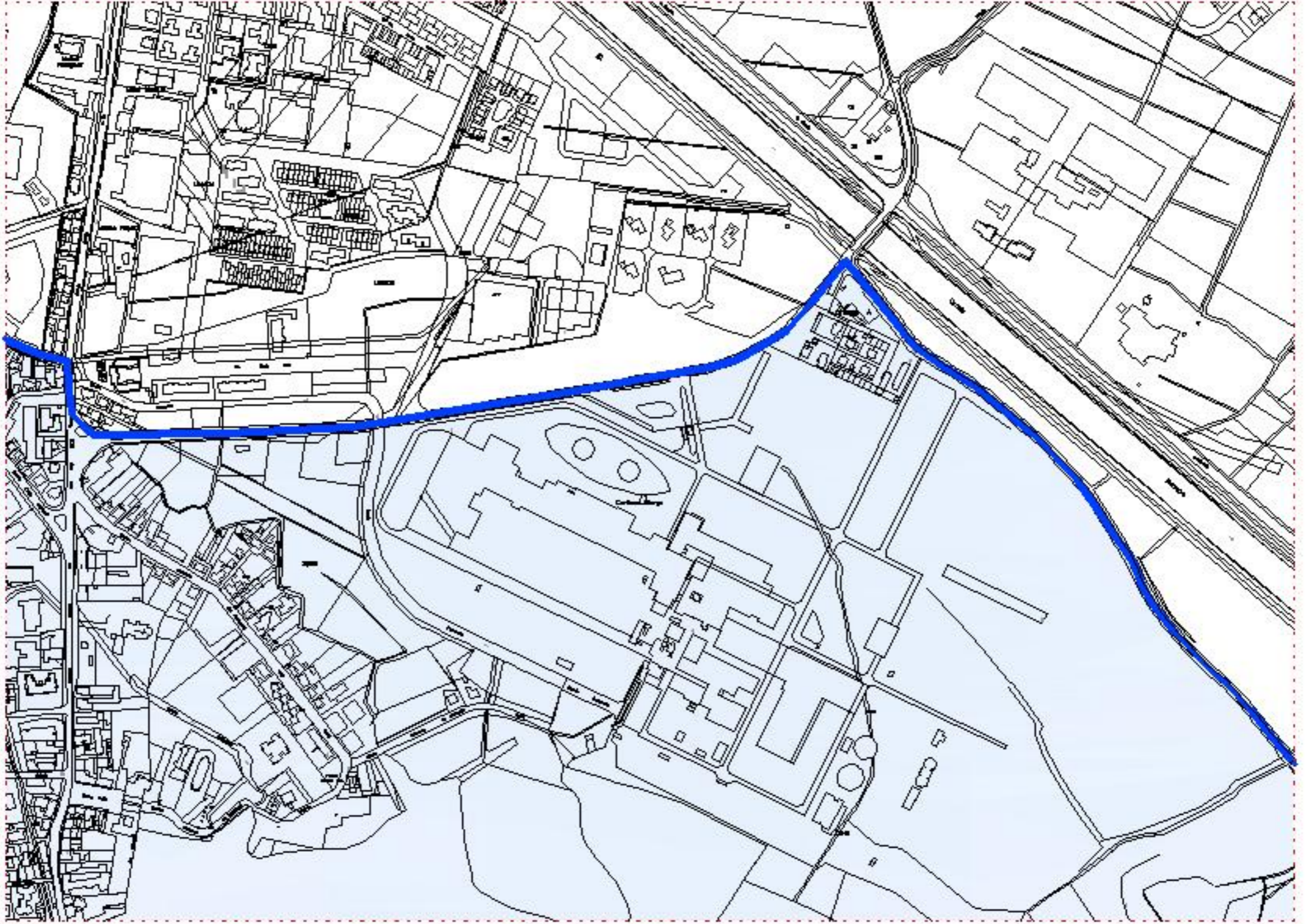
- Zone à réaffecter n° 1/3
- Zone Ismaor n° 1900









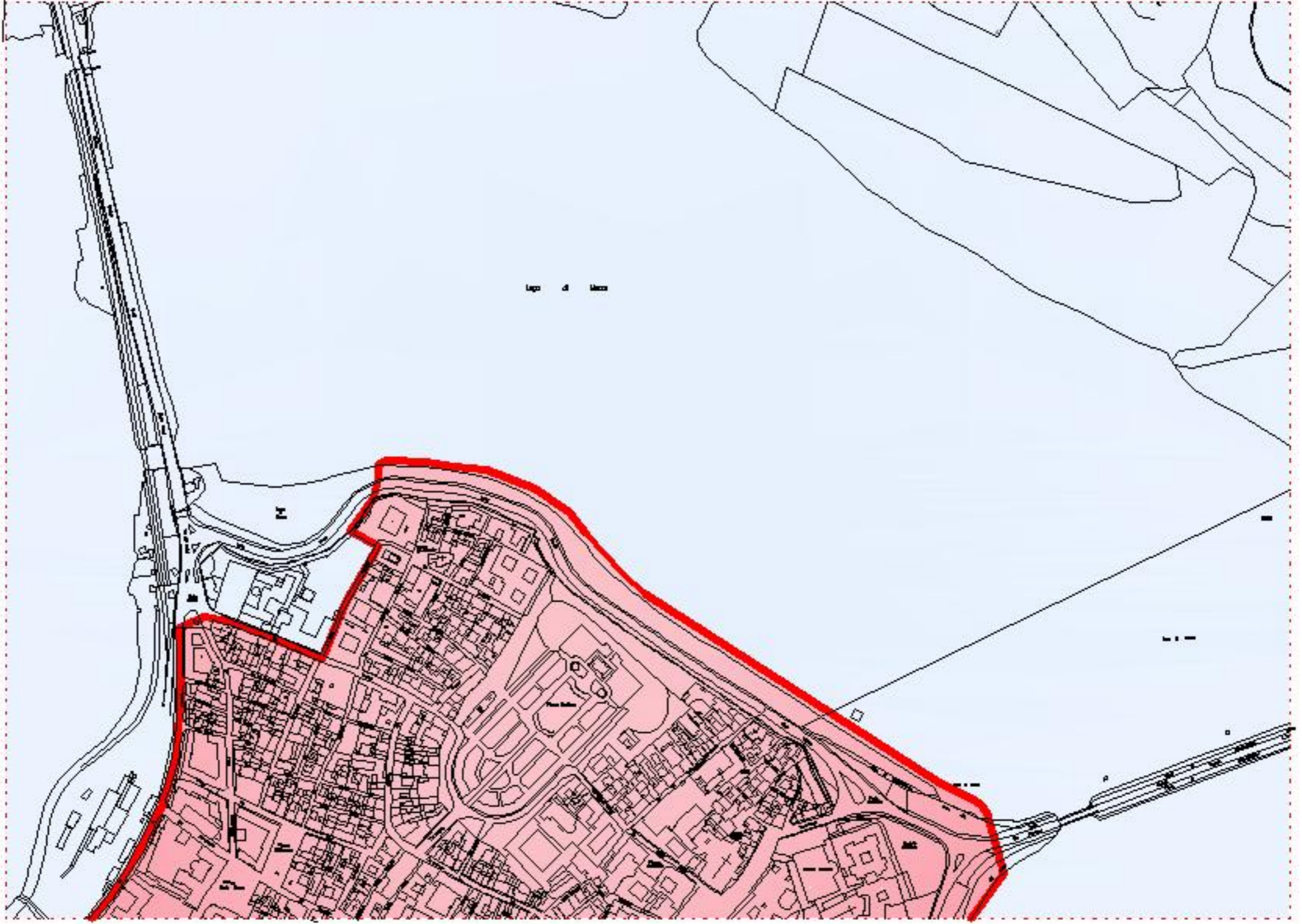


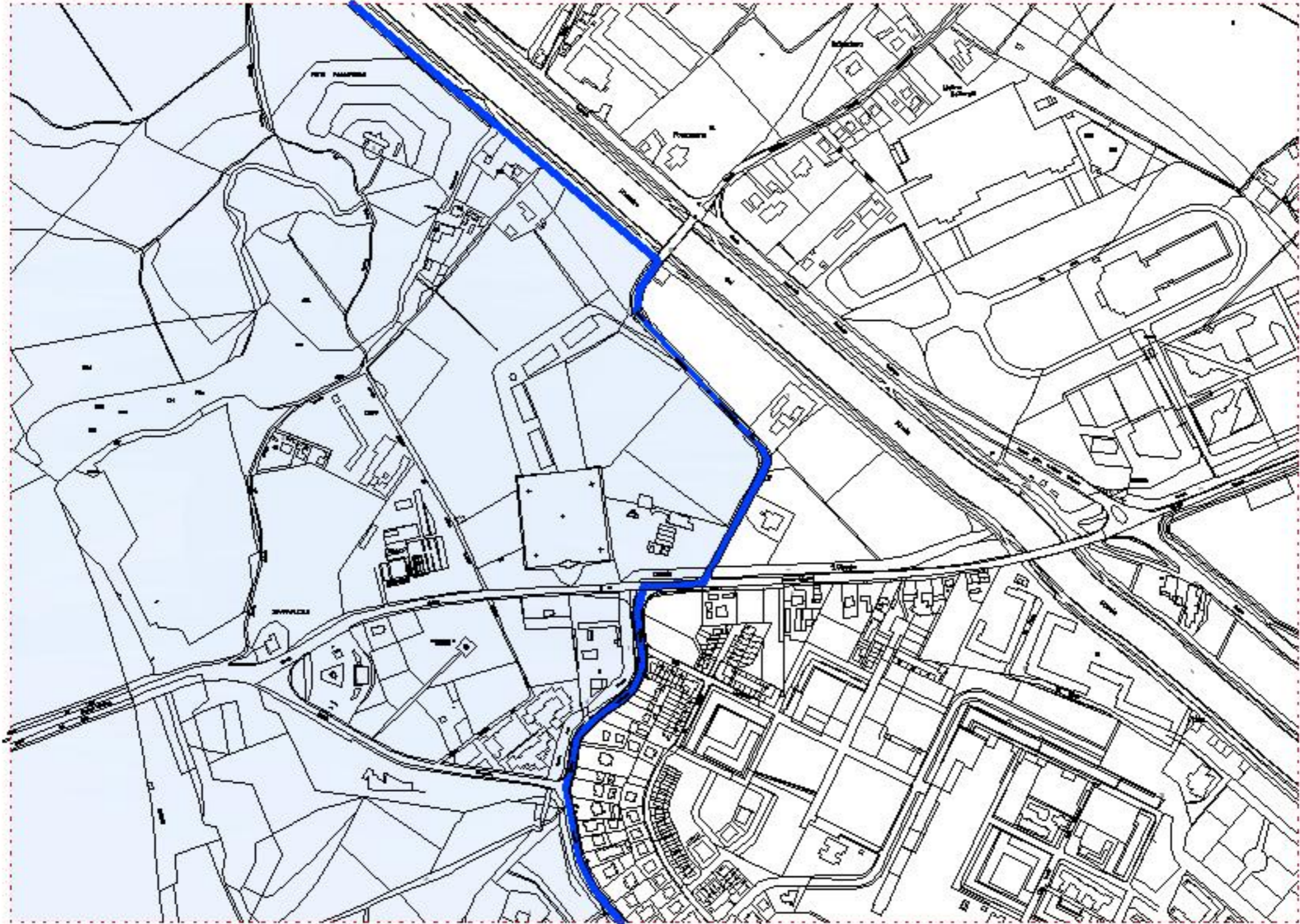


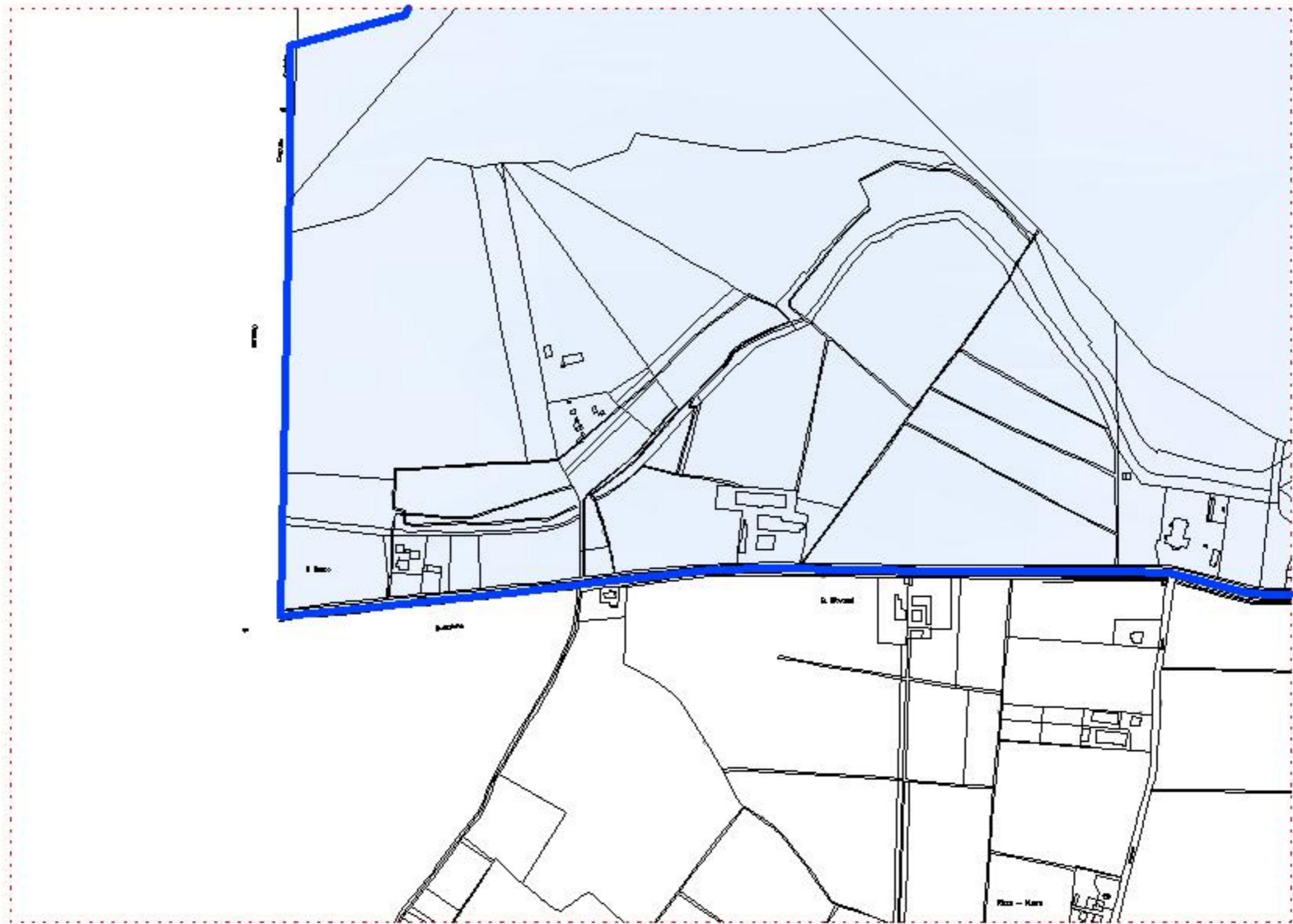


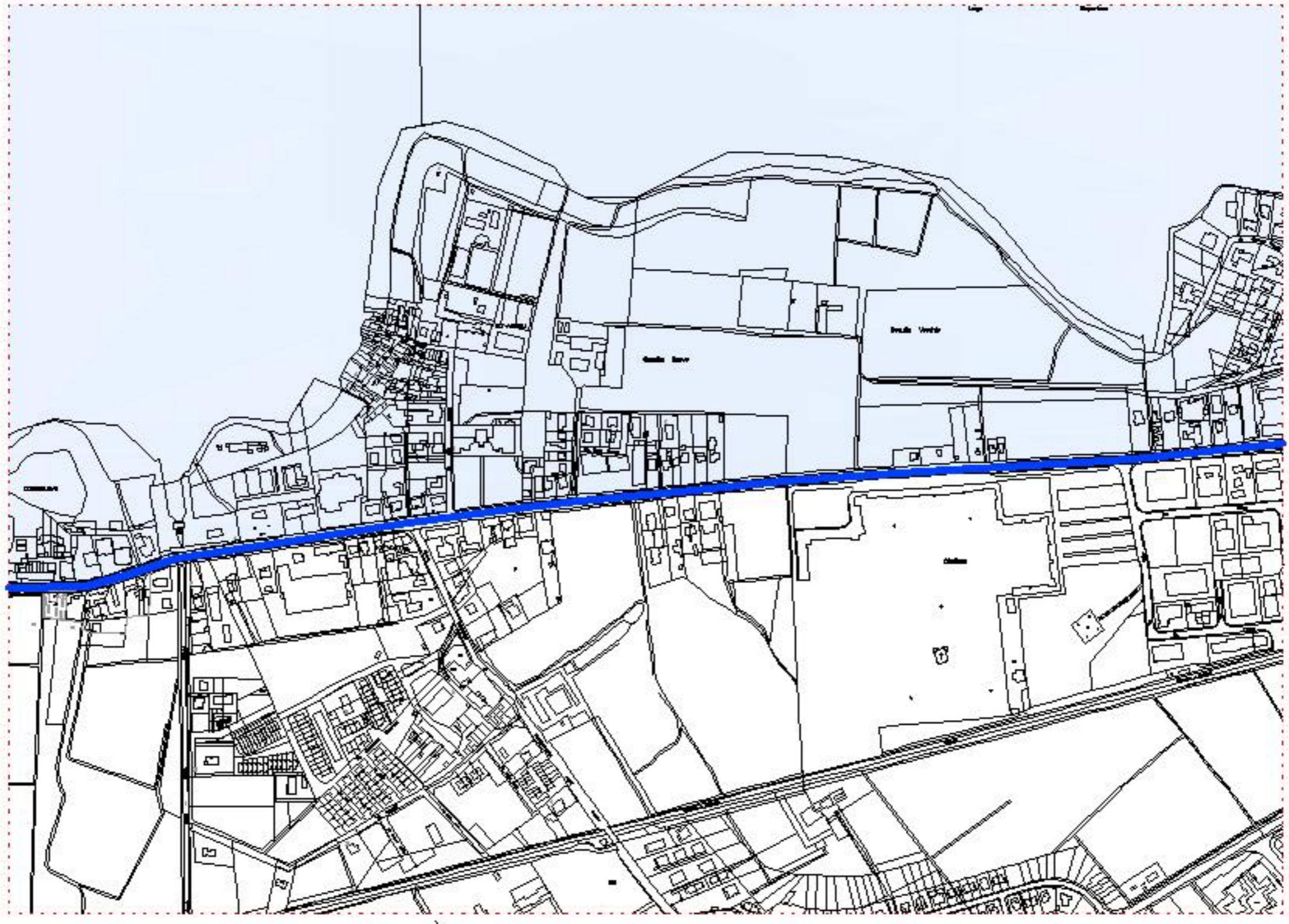


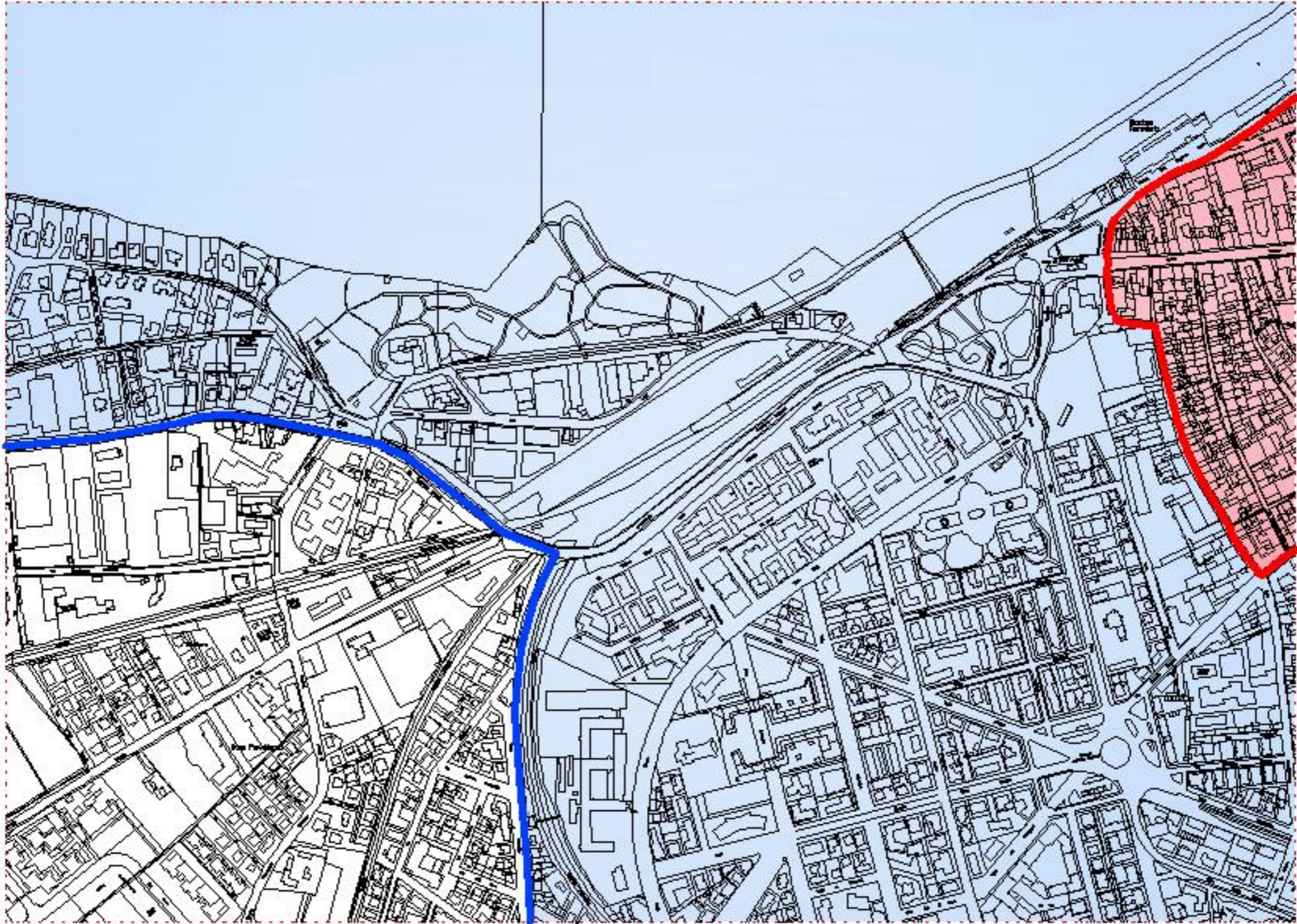


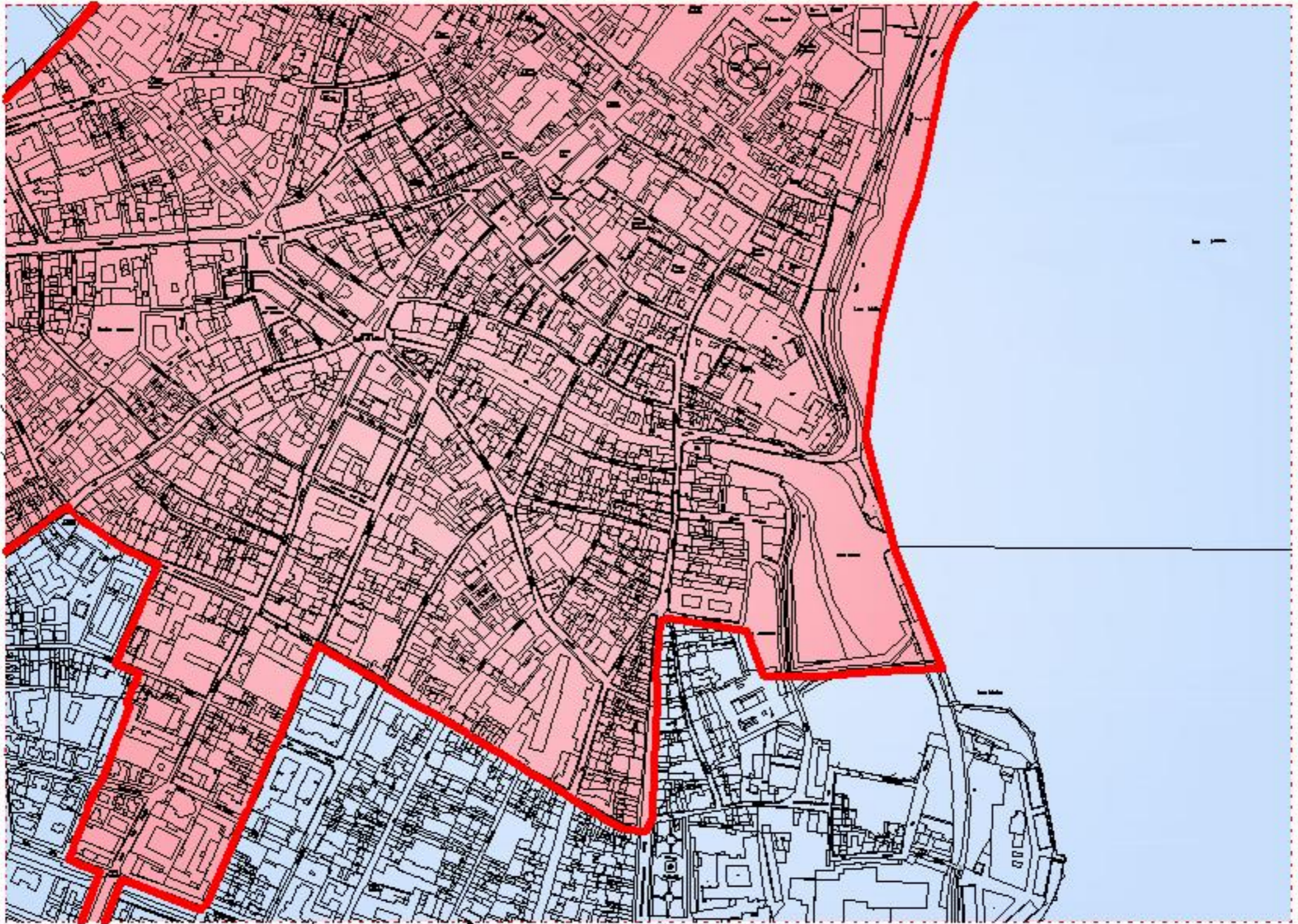


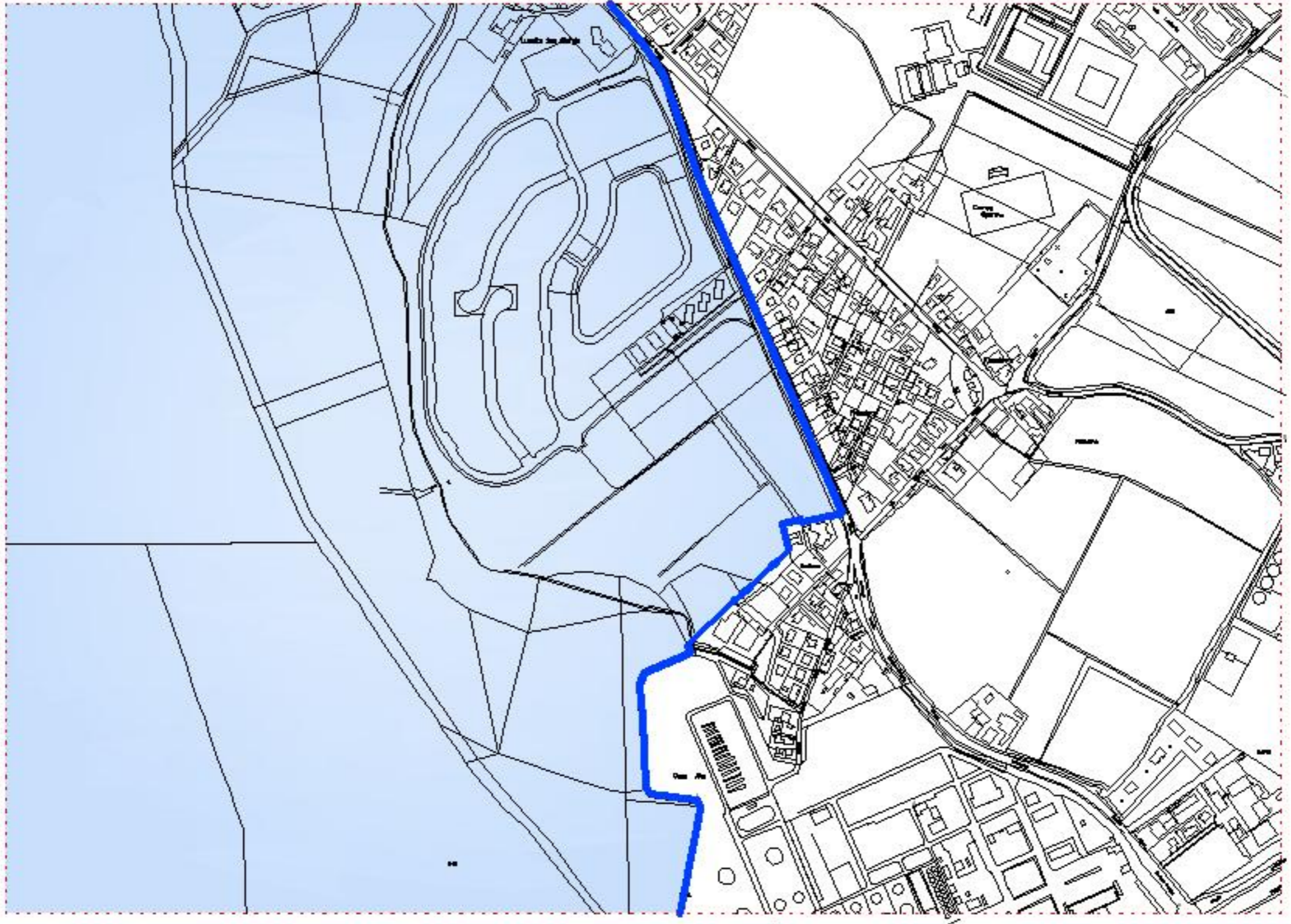


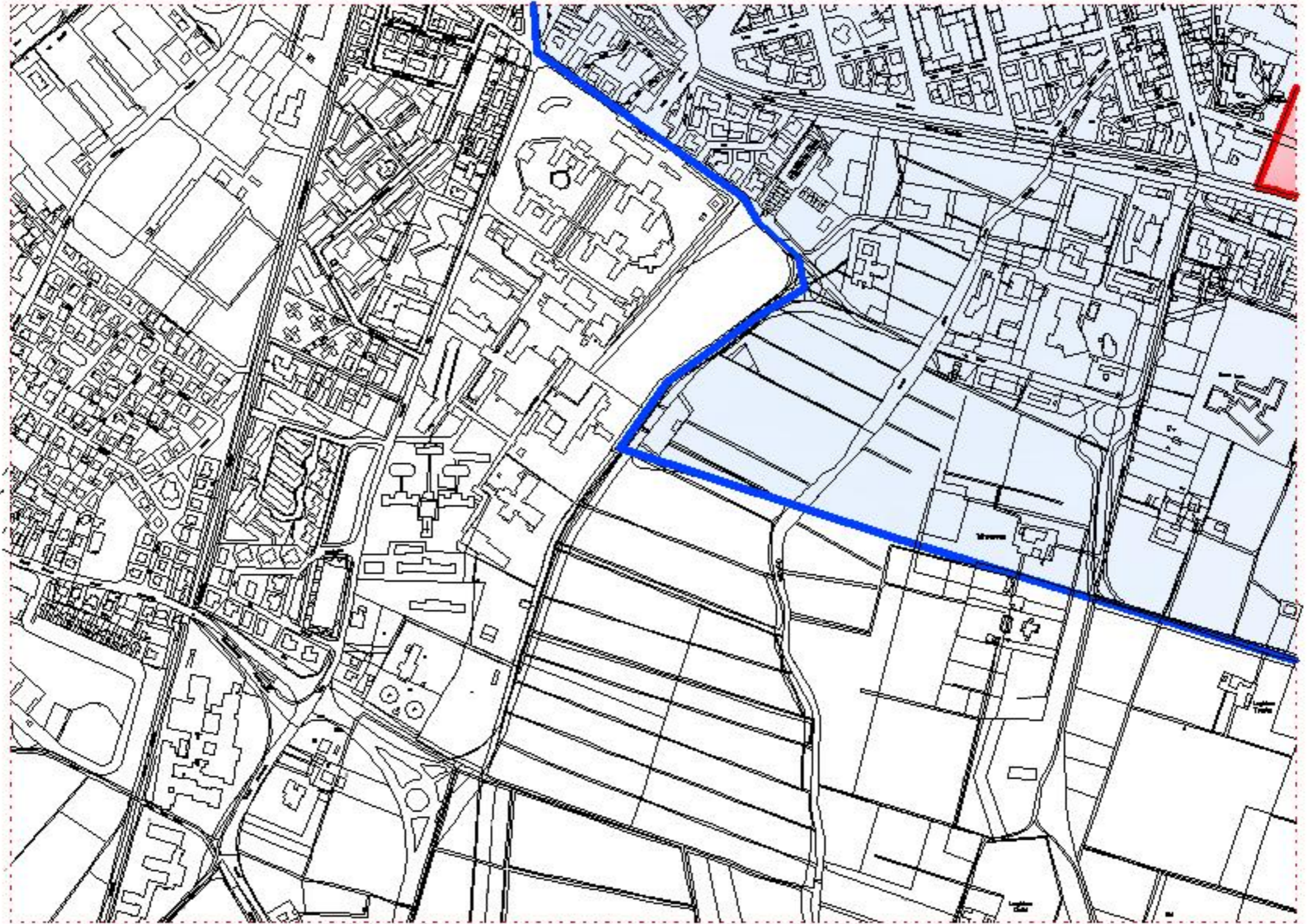


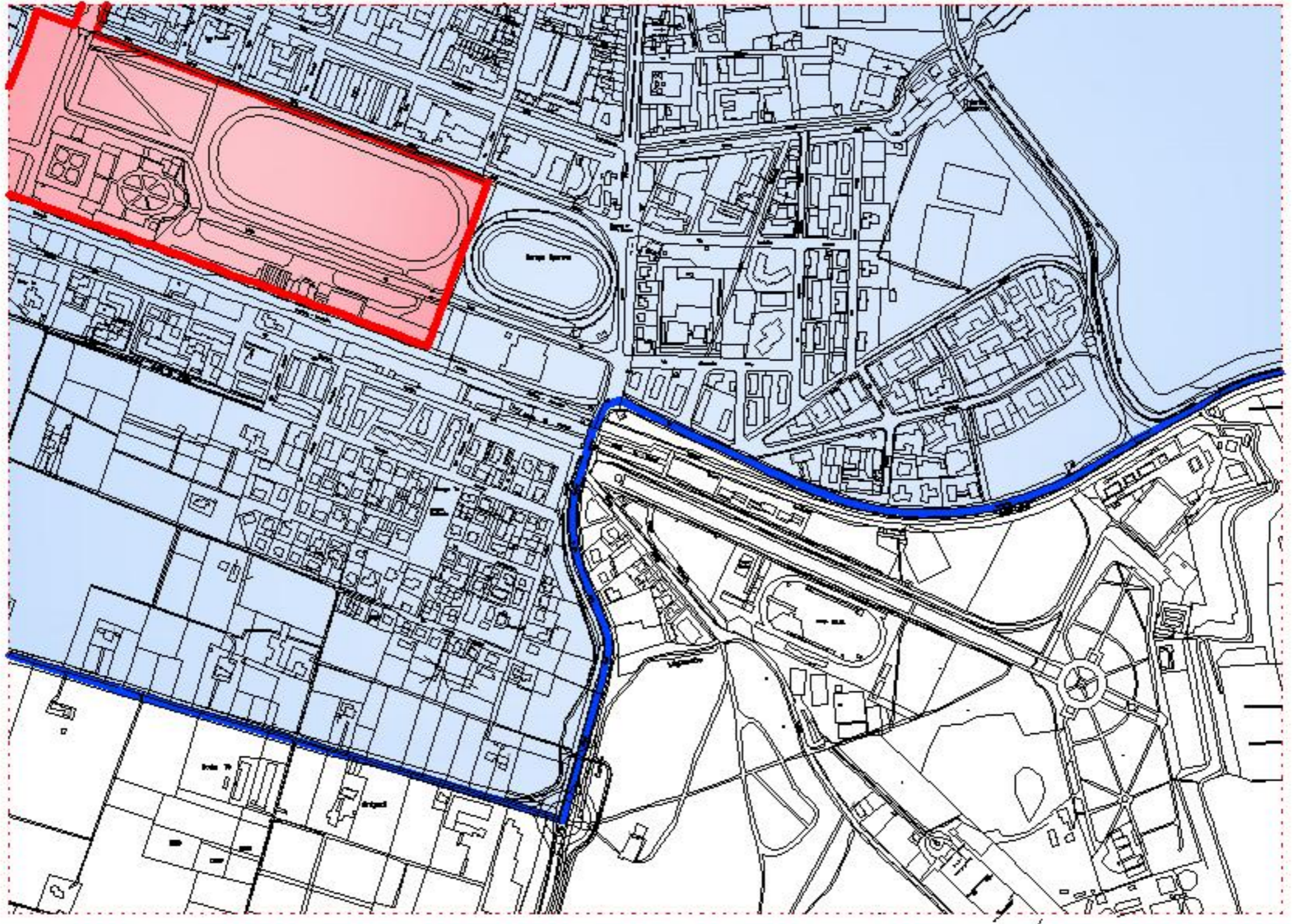


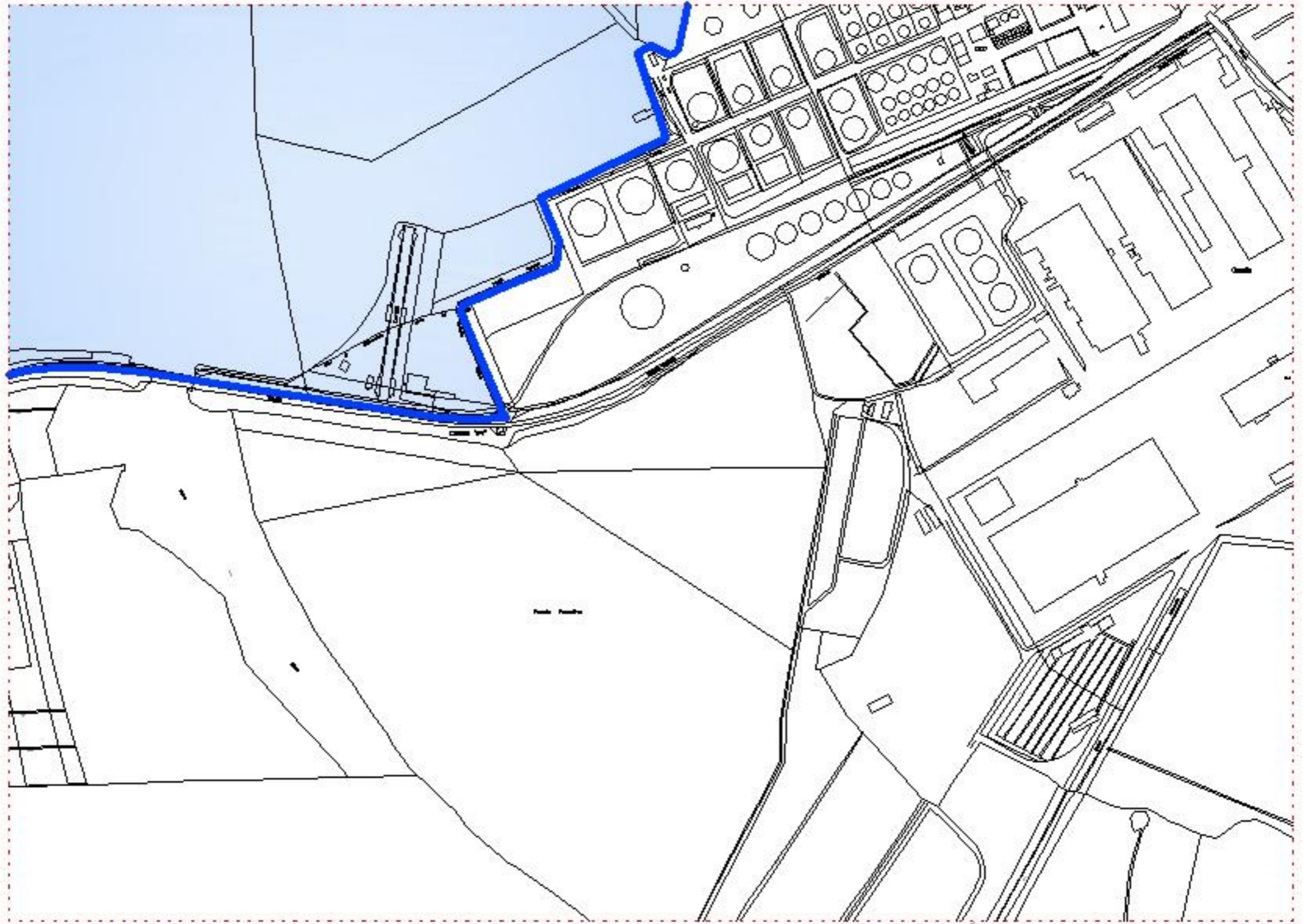


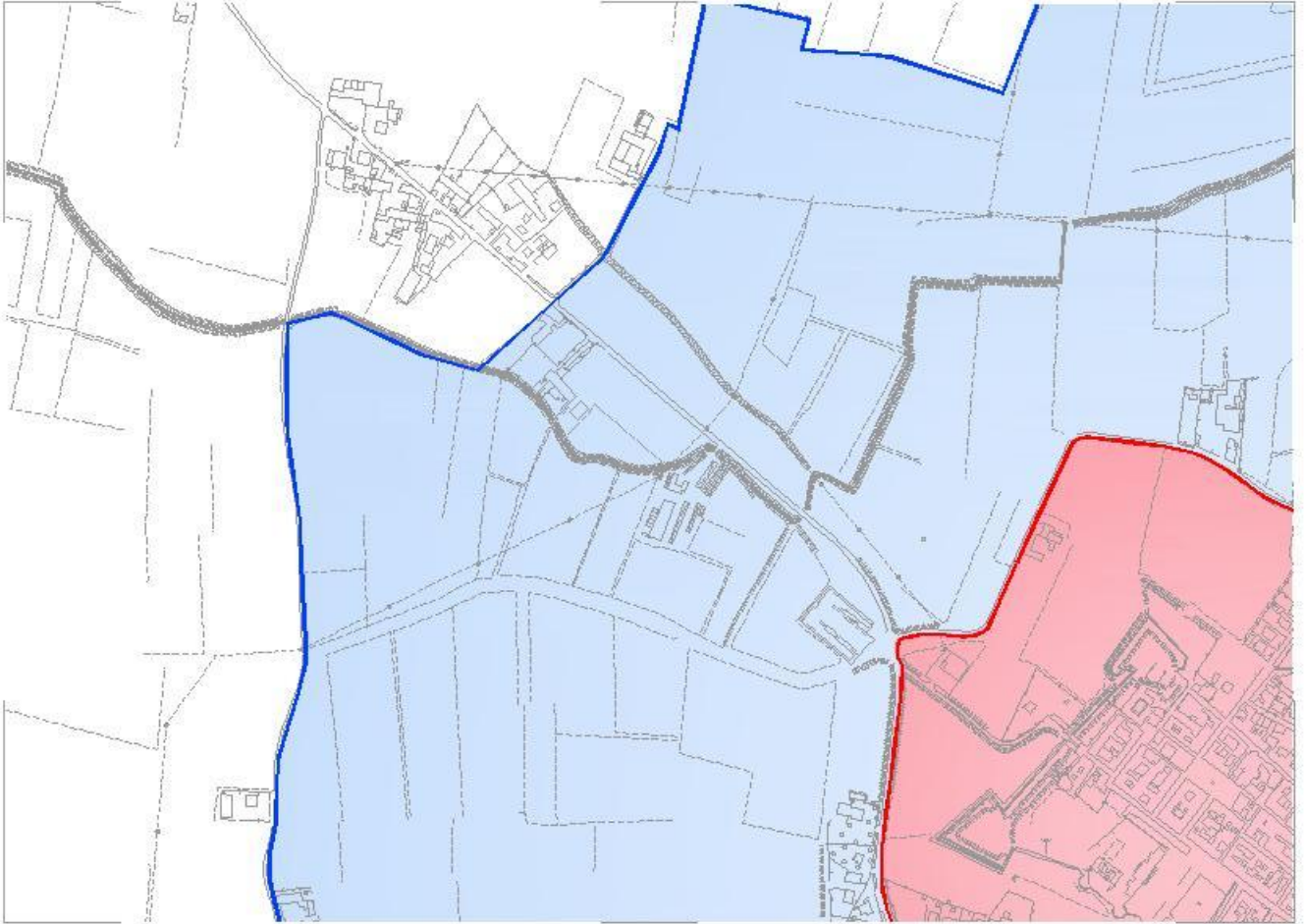


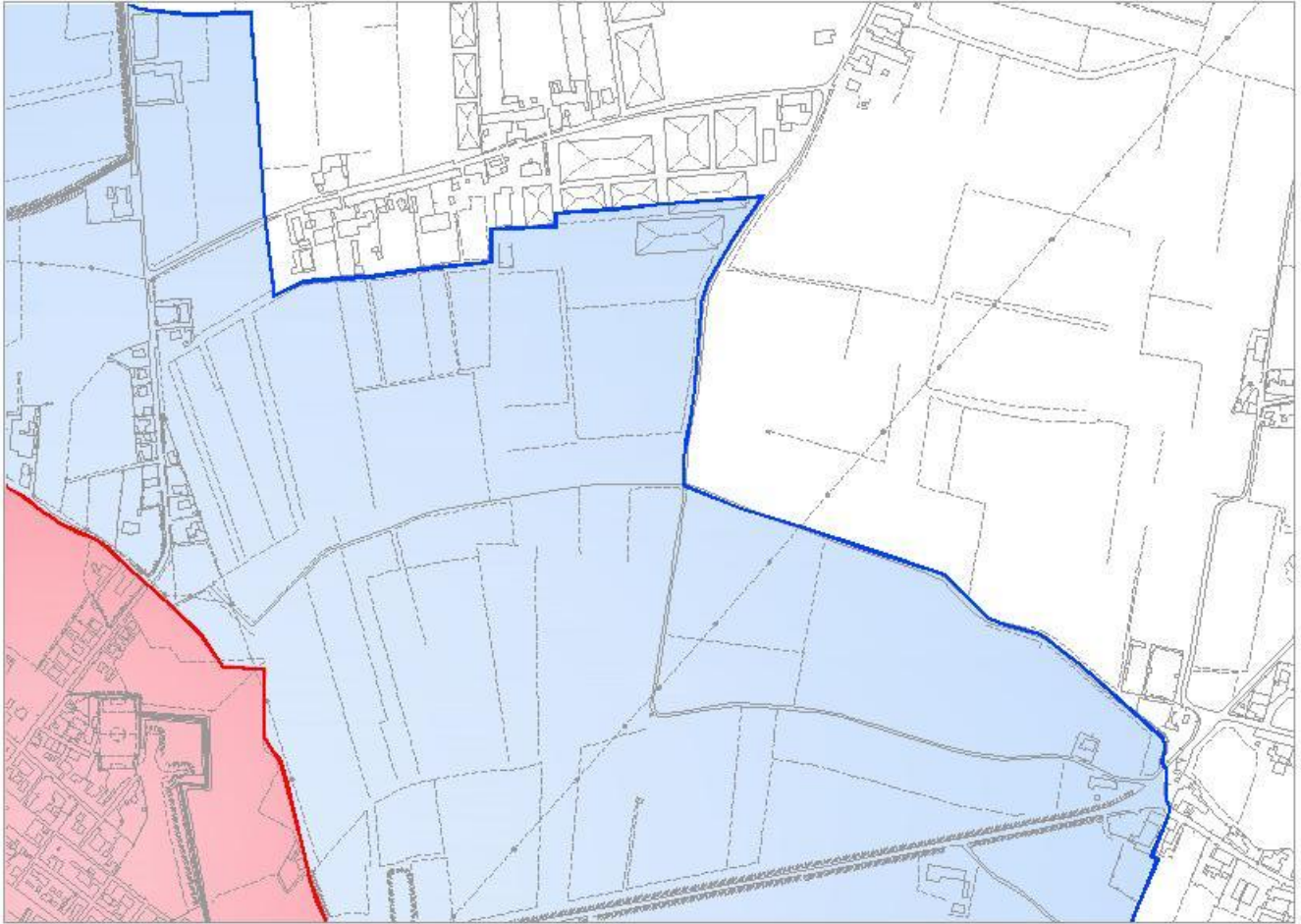


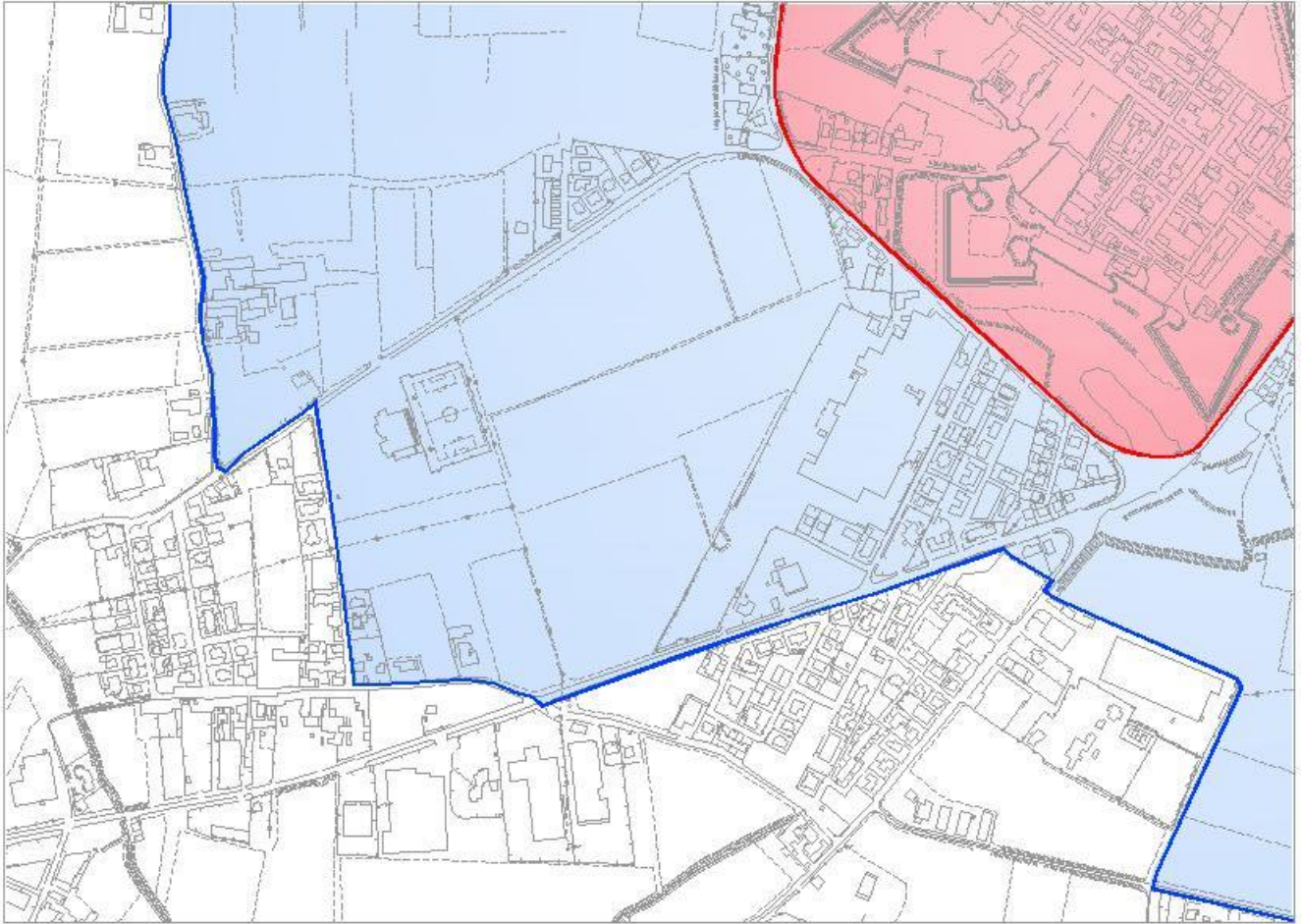


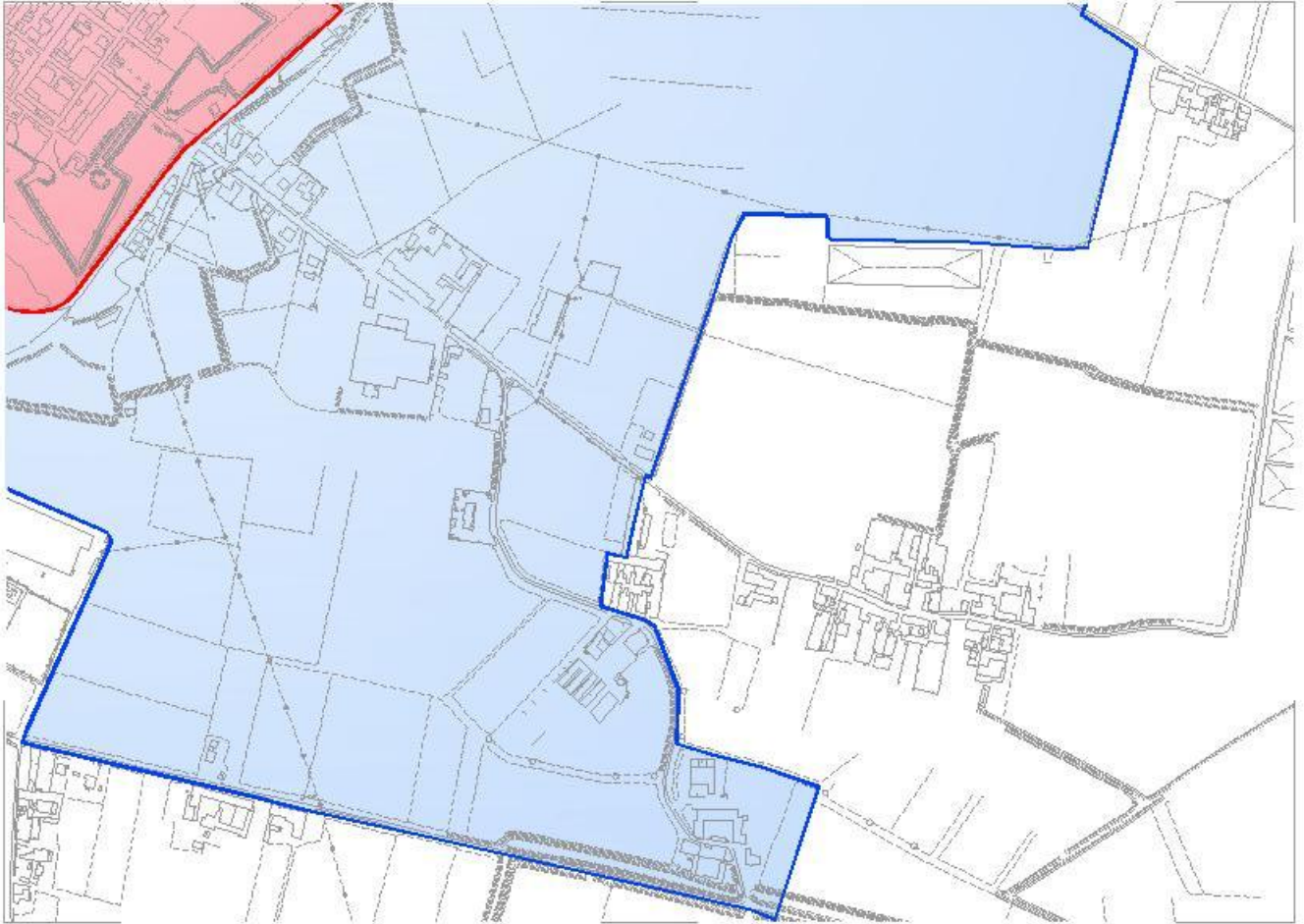


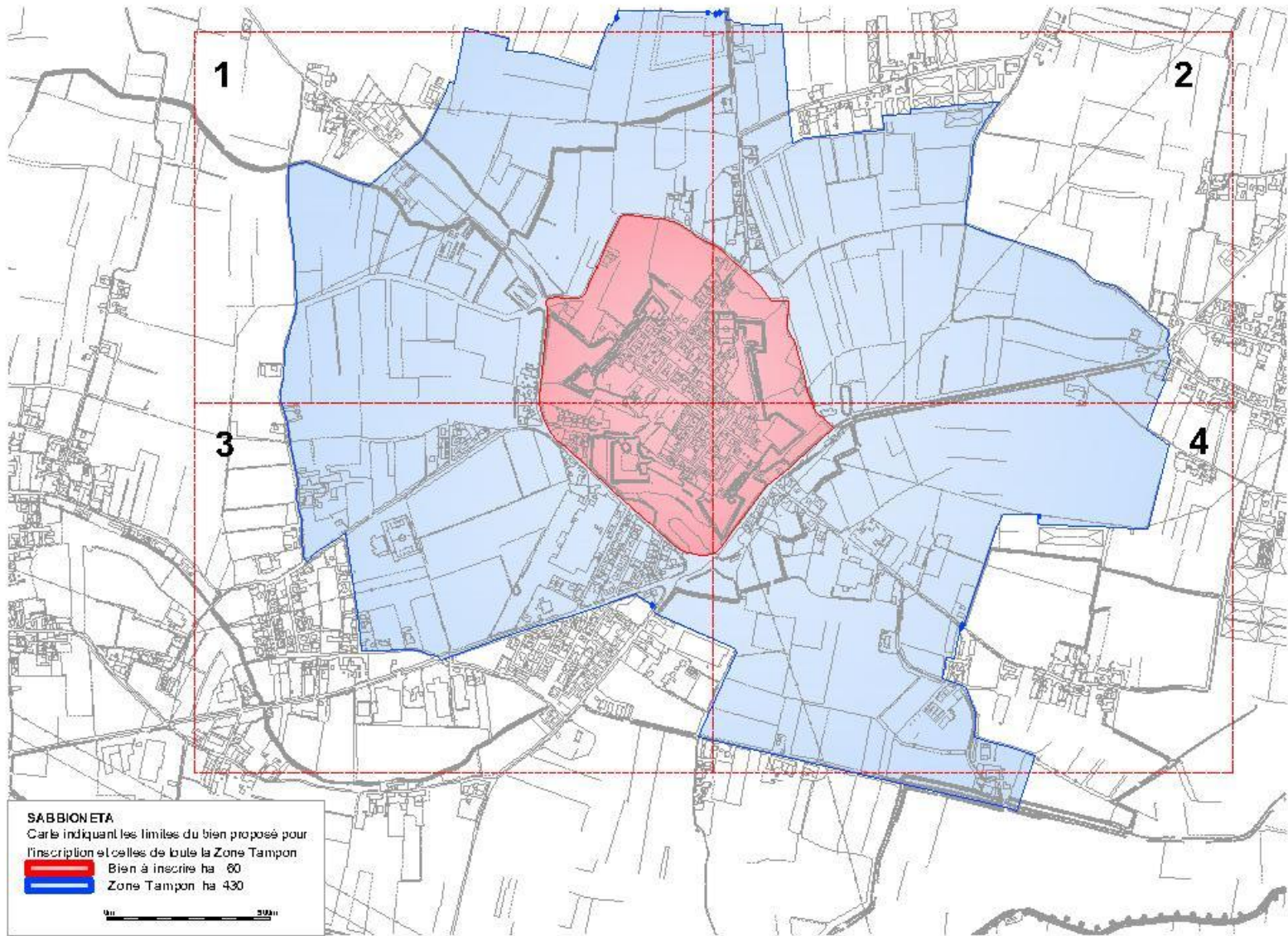




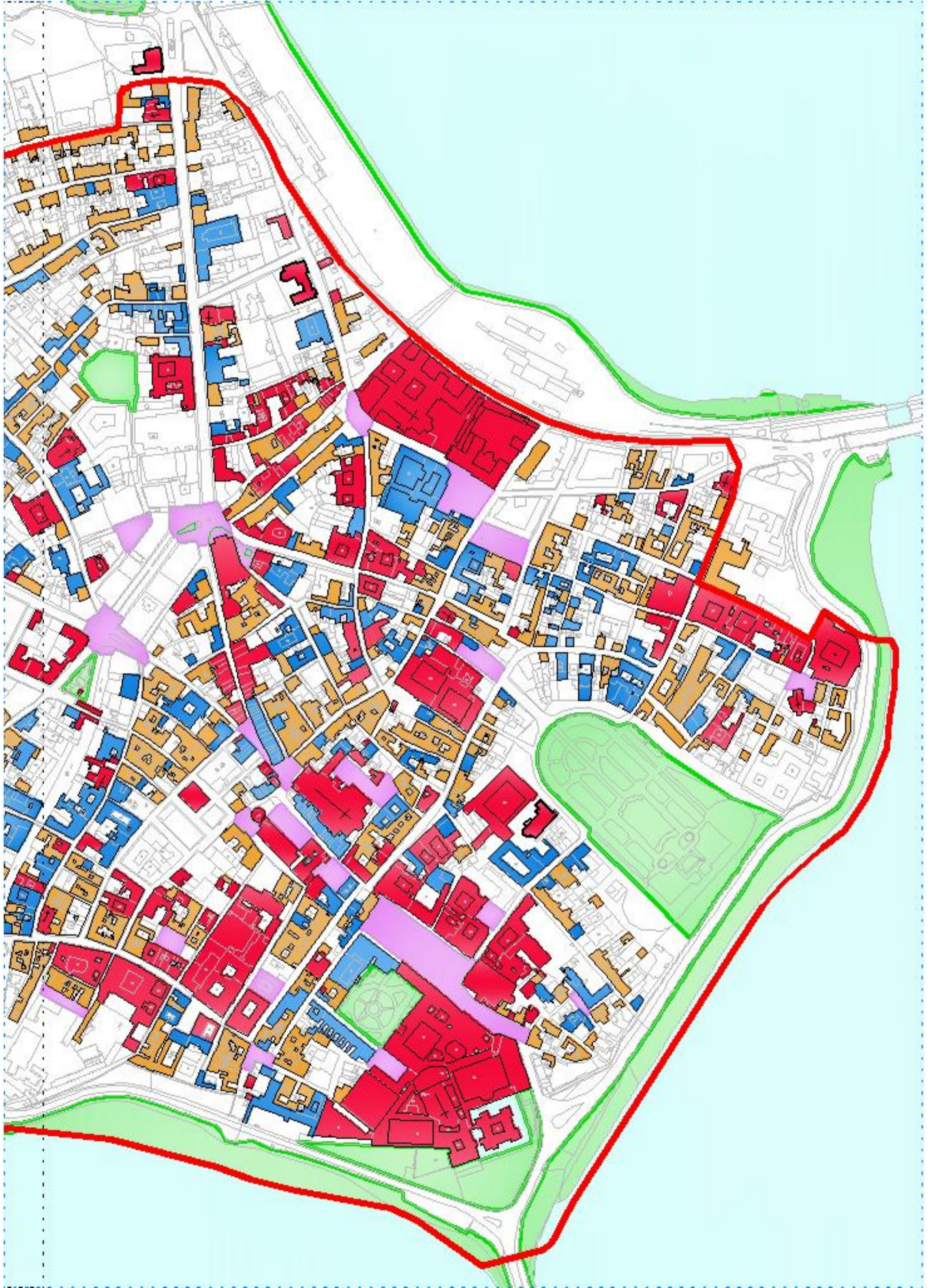


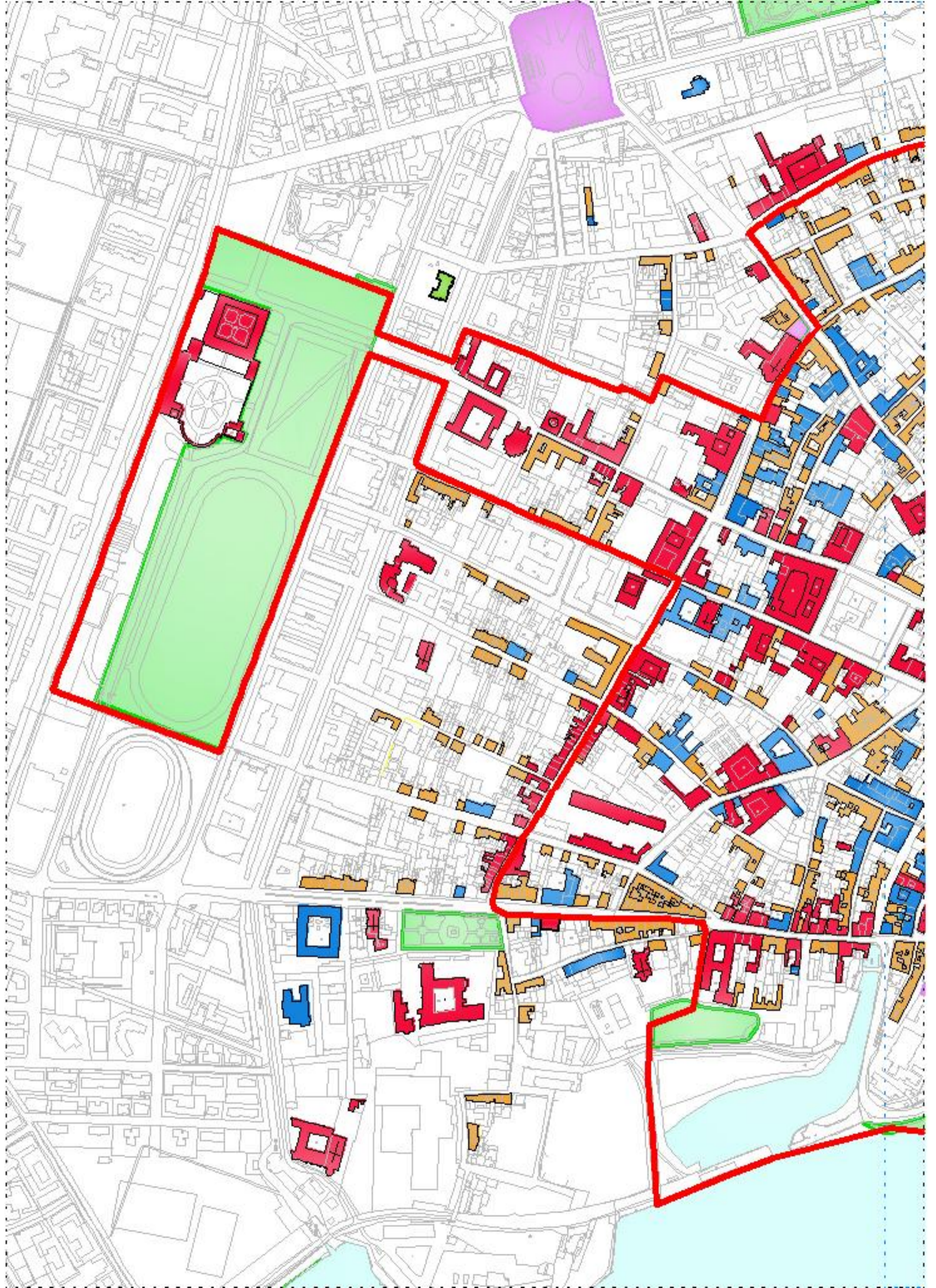


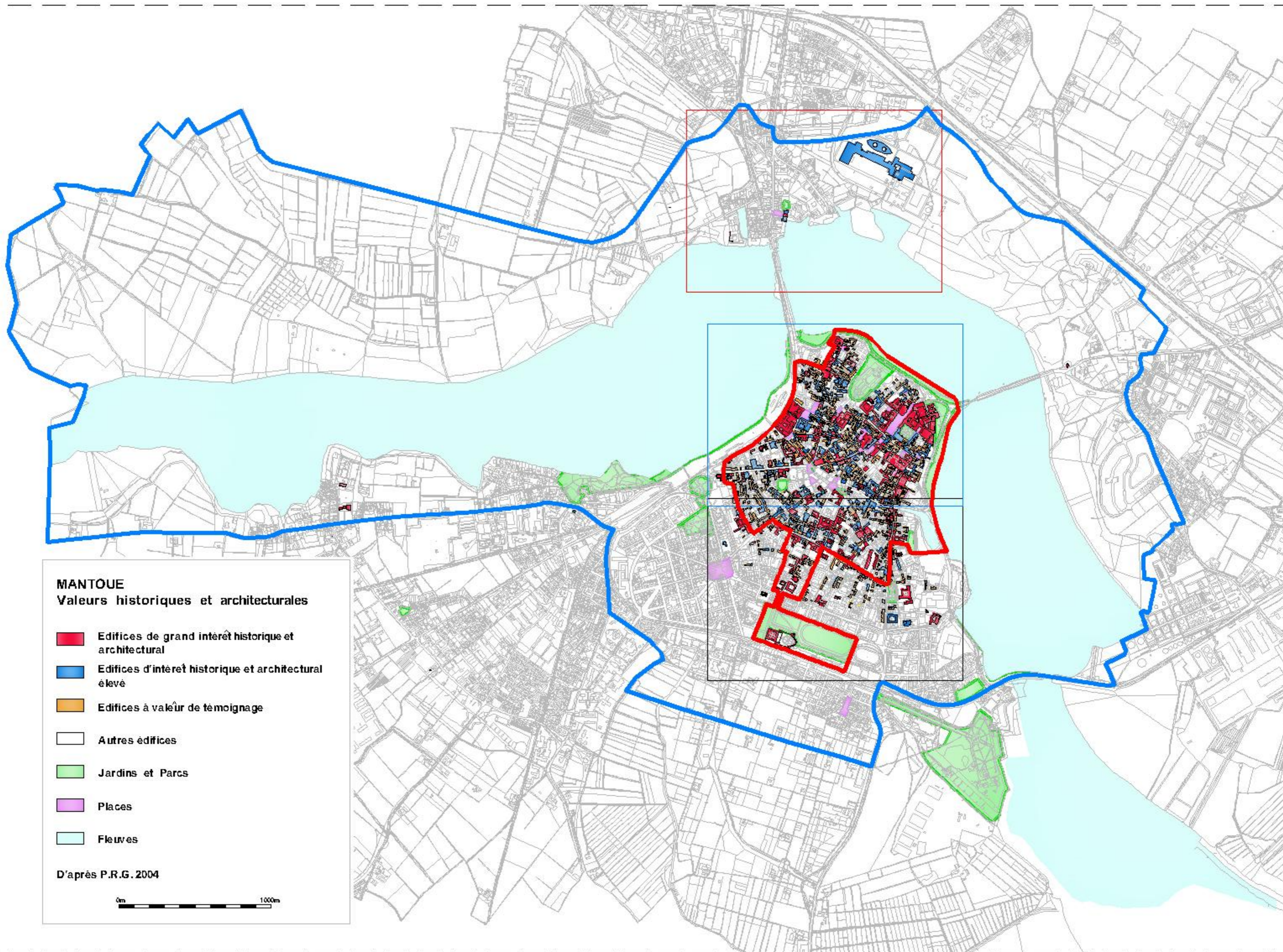












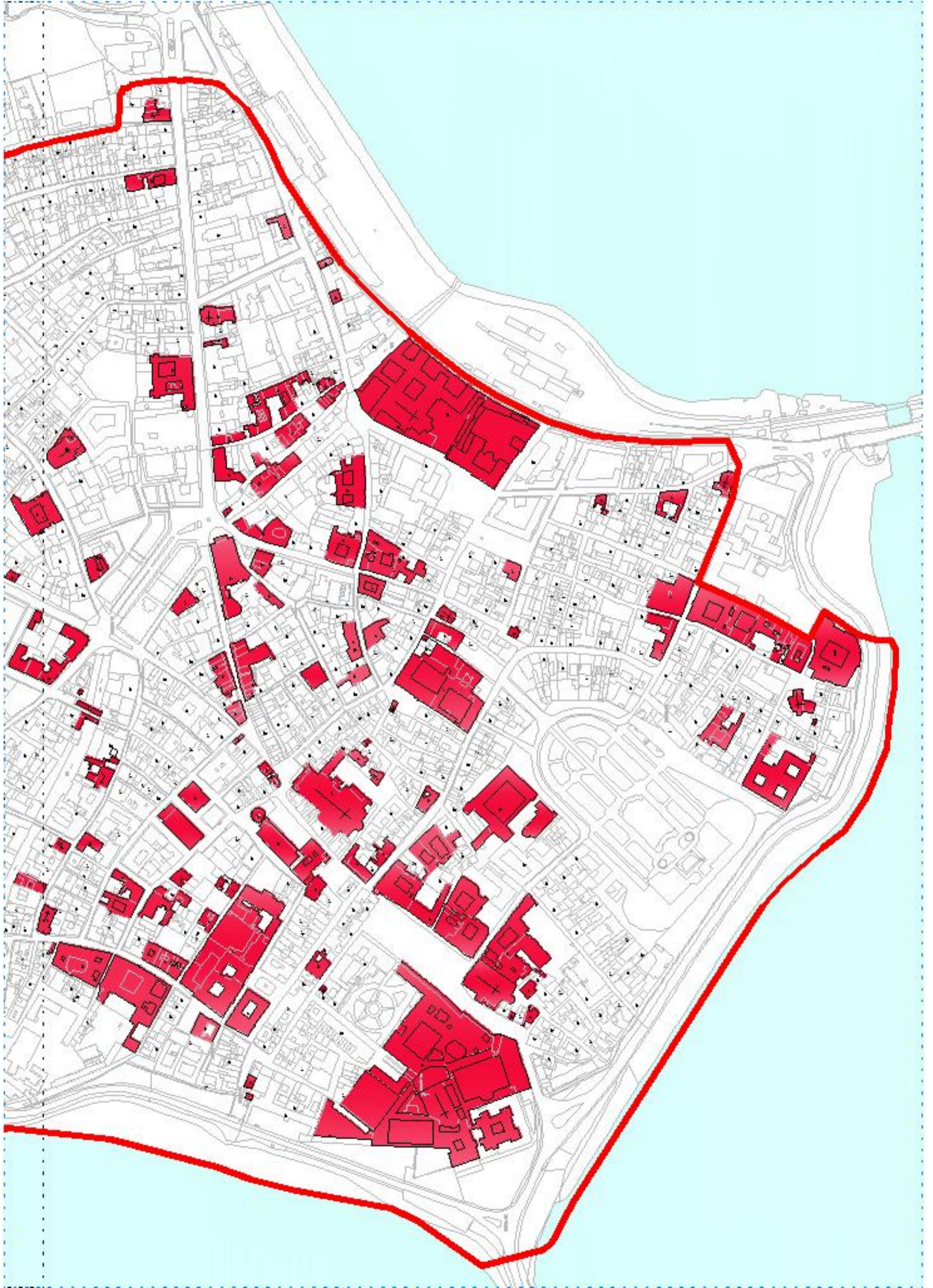
MANTOUE
Valeurs historiques et architecturales

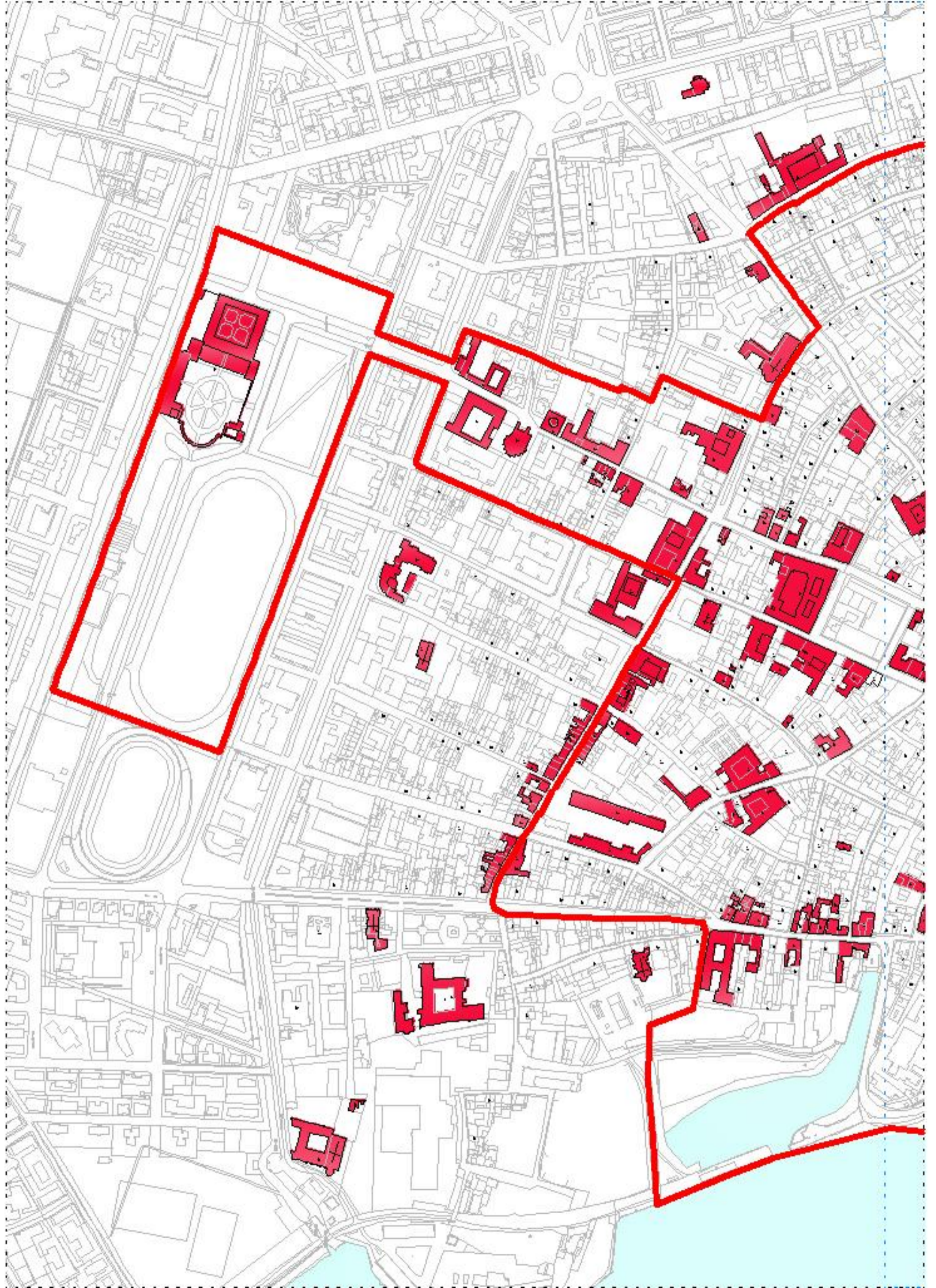
- Edifices de grand intérêt historique et architectural
- Edifices d'intérêt historique et architectural élevé
- Edifices à valeur de témoignage
- Autres édifices
- Jardins et Parcs
- Places
- Fleuves

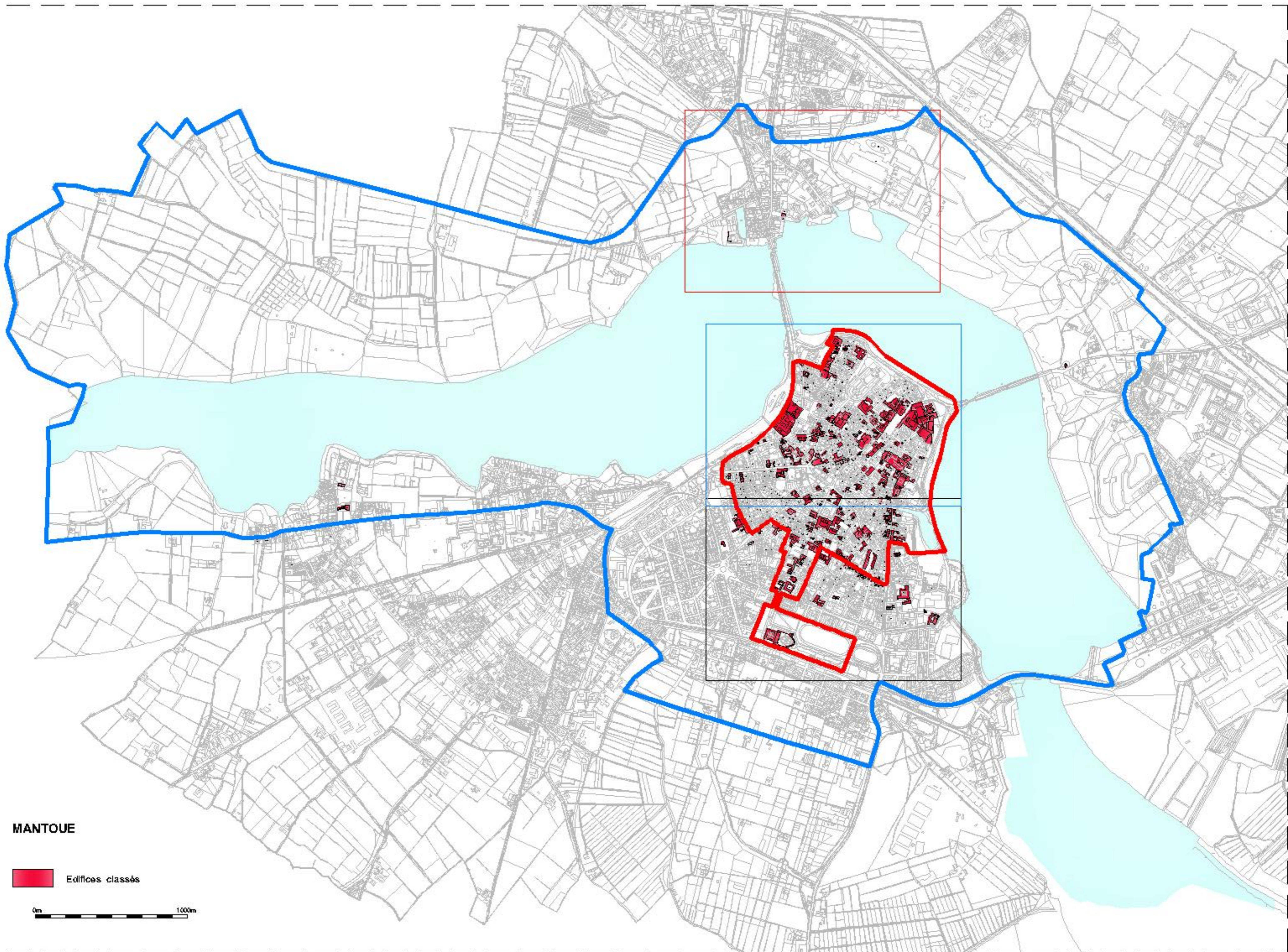
D'après P.R.G. 2004











MANTOUE

 Edifices classés





United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Secteur de la Culture

S.Exc. M. Giuseppe MOSCATO
Ambassadeur, Délégué permanent
Délégation permanente de l'Italie
auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO

10 septembre 2008

Réf. : WHC/74/1058/IT/AB/KM/MR

Objet : **Inscription du bien *Mantoue et Sabbioneta* (C 1287) (Italie) sur la Liste du patrimoine mondial**

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai le plaisir de vous informer que le Comité du patrimoine mondial, lors de sa 32e session (Canada, Québec, 2 - 10 juillet 2008), a examiné la proposition d'inscription de *Mantoue et Sabbioneta* et a décidé d'**inscrire** ce bien sur la Liste du patrimoine mondial. Veuillez trouver ci-joint en annexe 1 la décision du Comité concernant cette inscription (décision 32 COM 8B.35).

Je suis certain que votre Gouvernement continuera de prendre les mesures nécessaires à la conservation de ce nouveau bien du patrimoine mondial. Le Comité du patrimoine mondial et son Secrétariat, le Centre du patrimoine mondial, feront tout leur possible pour collaborer avec vous dans ce sens.

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (paragraphe 168), demandent désormais au Secrétariat d'envoyer à chaque Etat partie disposant d'un nouveau bien inscrit une carte de la ou des zone(s) inscrite(s). Veuillez examiner la carte ci-jointe ainsi que le tableau d'inscription et nous informer de toute erreur éventuelle dans ces informations avant le **1er décembre 2008**.

L'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial est une excellente opportunité d'attirer l'attention des visiteurs, tout comme des résidents, sur la *Convention du patrimoine mondial* ainsi que sur la valeur universelle exceptionnelle du bien. A cet égard, vous souhaitez peut-être apposer une plaque avec les emblèmes du patrimoine mondial et de l'UNESCO. Vous trouverez dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* des suggestions à cet effet.

Dans la plupart des cas, les Etats parties décident d'organiser une cérémonie d'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial. Sur demande de l'Etat partie au Centre du patrimoine mondial, un Certificat peut être préparé pour cette occasion.

Par ailleurs, je vous serai très reconnaissant de me faire parvenir le nom, l'adresse, les numéros de téléphone et de fax, ainsi que le courriel de la

personne ou de l'institution responsable de la gestion du site, ce qui nous permettra de lui/leur envoyer les publications du patrimoine mondial ultérieurement.

Veillez trouver ci-dessous une brève description de votre site, préparée par l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial, en français et en anglais. Ces descriptions étant amenées à être reprises par la suite dans des publications, ou sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial, nous aimerions avoir votre plein accord sur les termes employés. Je vous prierai donc d'examiner ces descriptions, et de nous informer au plus tard le **1er décembre 2008** d'éventuels changements devant être apportés. Si nous ne recevons aucune contestation d'ici là, nous en concluons que vous approuvez le texte soumis.

De plus, comme vous le savez probablement, le Centre du patrimoine mondial possède un site Internet à l'adresse : <http://whc.unesco.org>, sur lequel on trouve des informations générales relatives aux biens du patrimoine mondial. Etant donné que nous ne pouvons fournir sur ce site qu'un nombre limité d'informations concernant chaque bien, nous essayons de relier nos pages avec celles provenant du site Internet de votre bien inscrit au patrimoine mondial ou de votre bureau, afin d'offrir au public des informations fiables et constamment mises à jour. Si vous possédez un site Internet pour le bien nouvellement inscrit, je vous remercie par avance de bien vouloir nous en transmettre l'adresse.

Une copie des Décisions adoptées par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 32e session vous sera envoyée dès que possible.

Comme vous le savez, conformément au paragraphe 172 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, le Comité du patrimoine mondial invite les Etats parties à la *Convention* à l'informer, par l'intermédiaire du Centre du patrimoine mondial, de leurs intentions d'entreprendre ou d'autoriser, dans la zone protégée par la *Convention*, des restaurations importantes ou de nouvelles constructions, qui pourraient modifier la valeur universelle exceptionnelle du bien.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Ambassadeur, à l'expression de ma haute considération.


Francesco Bandarin
Directeur
Centre du patrimoine mondial

Cc: Commission nationale de l'Italie pour l'UNESCO
Ministère italien de la culture
ICOMOS

Décision : 32 COM 8B.35

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Avant examiné les documents *WHC-08/32.COM/8B* et *WHC-08/32.COM/INF.8B1*,
2. Inscrit Mantoue et Sabbioneta, Italie, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères (ii) et (iii)** ;
3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Mantoue et Sabbioneta offrent un témoignage exceptionnel sur les réalisations urbaines, architecturales et artistiques de la Renaissance, avec pour dénominateur commun la vision et les ambitions de la famille régnante, les Gonzague. Mantoue, une ville dont les traces remontent à l'époque romaine, fut rénovée aux X^e et XVI^e siècles, avec notamment des travaux de génie hydrologique, d'urbanisme et d'architecture. La contribution d'architectes de renom tels que Leon Battista Alberti et Jules Romain et de peintres comme Andrea Mantegna font de Mantoue une capitale importante de la Renaissance. Sabbioneta représente la construction d'une ville entièrement nouvelle selon la vision moderne et fonctionnelle de la Renaissance. Les remparts, le schéma en damier des rues, le rôle des espaces publics et des monuments, tout concourt à faire de Sabbioneta l'un des plus beaux exemples de cité idéale bâtie en Europe, forte d'une influence sur l'urbanisme et l'architecture du Vieux Continent et d'ailleurs. Les biens représentent deux étapes significatives d'aménagement territorial et d'interventions urbaines entreprises par les Gonzague dans leurs domaines.

Critère (ii) : Mantoue et Sabbioneta sont d'exceptionnels témoins de l'échange d'influences de la culture de la Renaissance. Elles illustrent les deux principales formes d'urbanisme de la Renaissance : la ville nouvelle fondée sur le concept de la cité idéale et la ville transformée. Leur importance provient aussi de l'architecture, de la technologie et de l'art monumental. Les biens ont joué un rôle éminent dans la diffusion de la culture de la Renaissance en Europe et ailleurs.

Critère (iii) : Mantoue et Sabbioneta sont les témoignages exceptionnels d'une civilisation donnée pendant une période historique spécifique, qui s'est reflétée dans l'urbanisme, l'architecture et les beaux-arts. Les idéaux de la Renaissance, favorisés par la famille Gonzague, sont présents dans leur morphologie urbaine et dans leur architecture, dans leurs systèmes fonctionnels et dans leurs activités de production traditionnelles, préservés pour la plupart au fil du temps.

Les deux biens remplissent les conditions requises d'intégrité et d'authenticité, leurs éléments urbains et architecturaux les plus significatifs ayant été préservés au fil du temps, de même que leur relation avec leur environnement.

La structure de protection juridique et le système de gestion sont appropriés, et les deux biens présentent un bon état de conservation.

4. Recommande que :

- a) Afin d'améliorer le système de gestion actuel et la gestion commune des deux biens, l'État partie devrait mettre œuvre le plan de gestion inclus dans le dossier de proposition d'inscription ;
- b) Un ensemble plus complet d'indicateurs clés, tenant compte des divers éléments des biens urbains, doit être défini et mis en œuvre pour compléter le système de suivi envisagé.

Brief Description

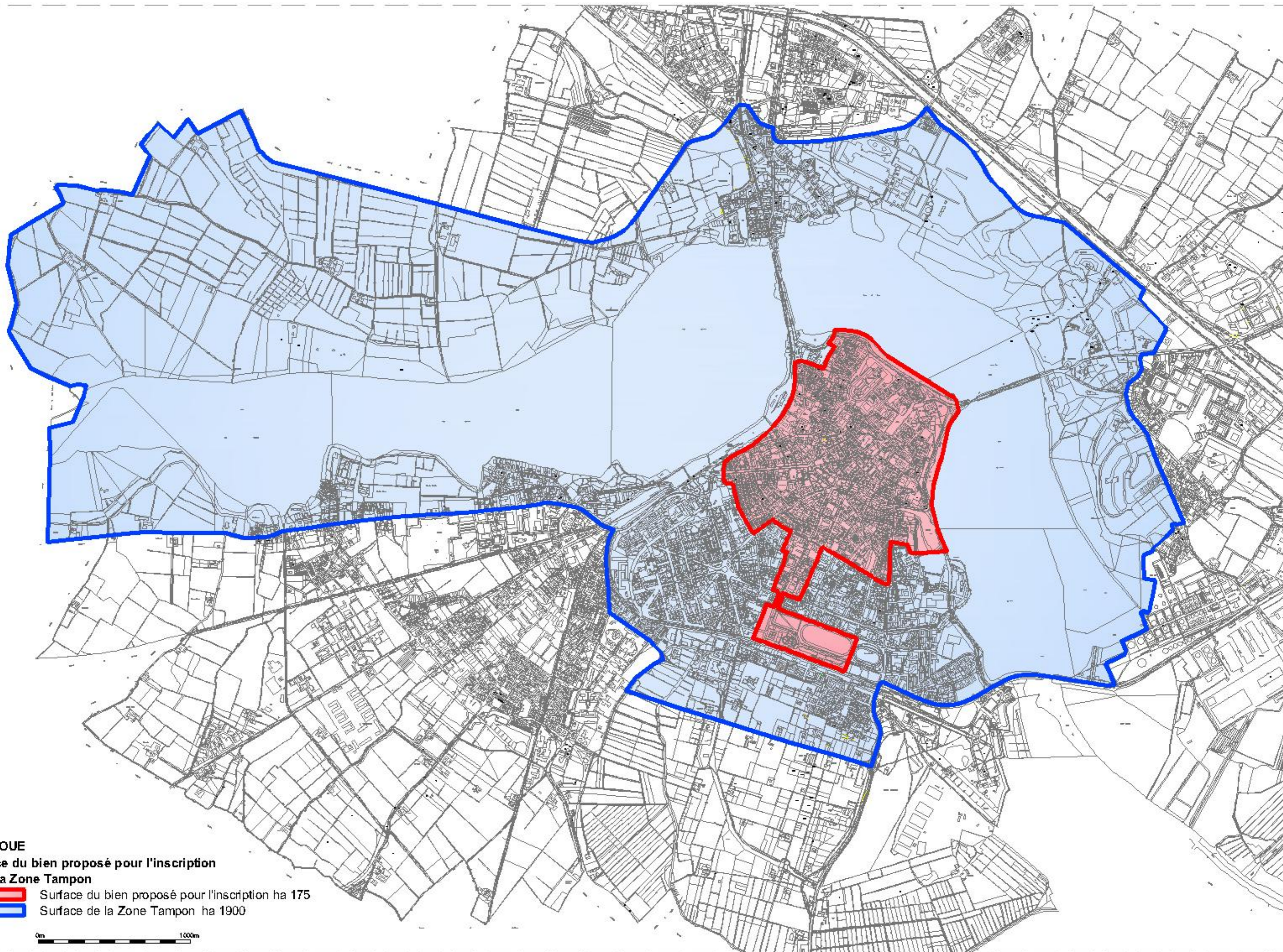
Mantua and Sabbioneta, in the Po valley, in the north of Italy, represent two aspects of Renaissance town planning: Mantua shows the renewal and extension of an existing city, while 30 km away, Sabbioneta represents the implementation of the period's theories about planning the ideal city. Typically, Mantua's layout is irregular with regular parts showing different stages of its growth since the Roman period and includes many medieval edifices among them an 11th century rotunda and a Baroque theatre. Sabbioneta, created in the second half of the 16th century under the rule of one person, Vespasiano Gonzaga Colonna, can be described as a single-period city and has a right angle grid layout. Both cities offer exceptional testimonies to the urban, architectural and artistic realizations of the Renaissance, linked through the visions and actions of the ruling Gonzaga family. The two towns are important for the value of their architecture and for their prominent role in the dissemination of Renaissance culture. The ideals of the Renaissance, fostered by the Gonzaga family, are present in the towns' morphology and architecture.

Brève description



Mantoue et Sabbioneta, au nord de l'Italie, dans la vallée du Pô, présentent deux aspects de l'urbanisme de la Renaissance. Mantoue montre le renouvellement et l'extension progressive d'une ville existante alors que Sabbioneta, à une trentaine de kilomètres de là, illustre la mise en œuvre des théories de l'époque sur la ville idéale. La première a un tracé très irrégulier qui devient régulier par endroits, témoignant de plusieurs étapes de croissance depuis la période romaine. On y trouve de nombreux édifices médiévaux comme une rotonde du XI^{ème} siècle et un théâtre baroque. Construite dans la seconde moitié du XVI^{ème} siècle sous l'égide de Vespasien Gonzague Colonna, Sabbioneta peut être décrite comme la ville d'une seule période avec un plan en damier à angles droits. Les deux villes représentent un témoignage exceptionnel de réalisations urbaines, architecturales et artistiques de la Renaissance, avec pour dénominateur commun la vision et les ambitions de la famille régnante des Gonzague. Les deux sites sont importants pour la valeur de leur architecture et leur rôle de premier plan dans la dissémination de la culture de la Renaissance. Les idéaux de celle-ci, favorisés par la famille Gonzague, sont présents dans la morphologie et l'architecture de ces villes.

Annex 3

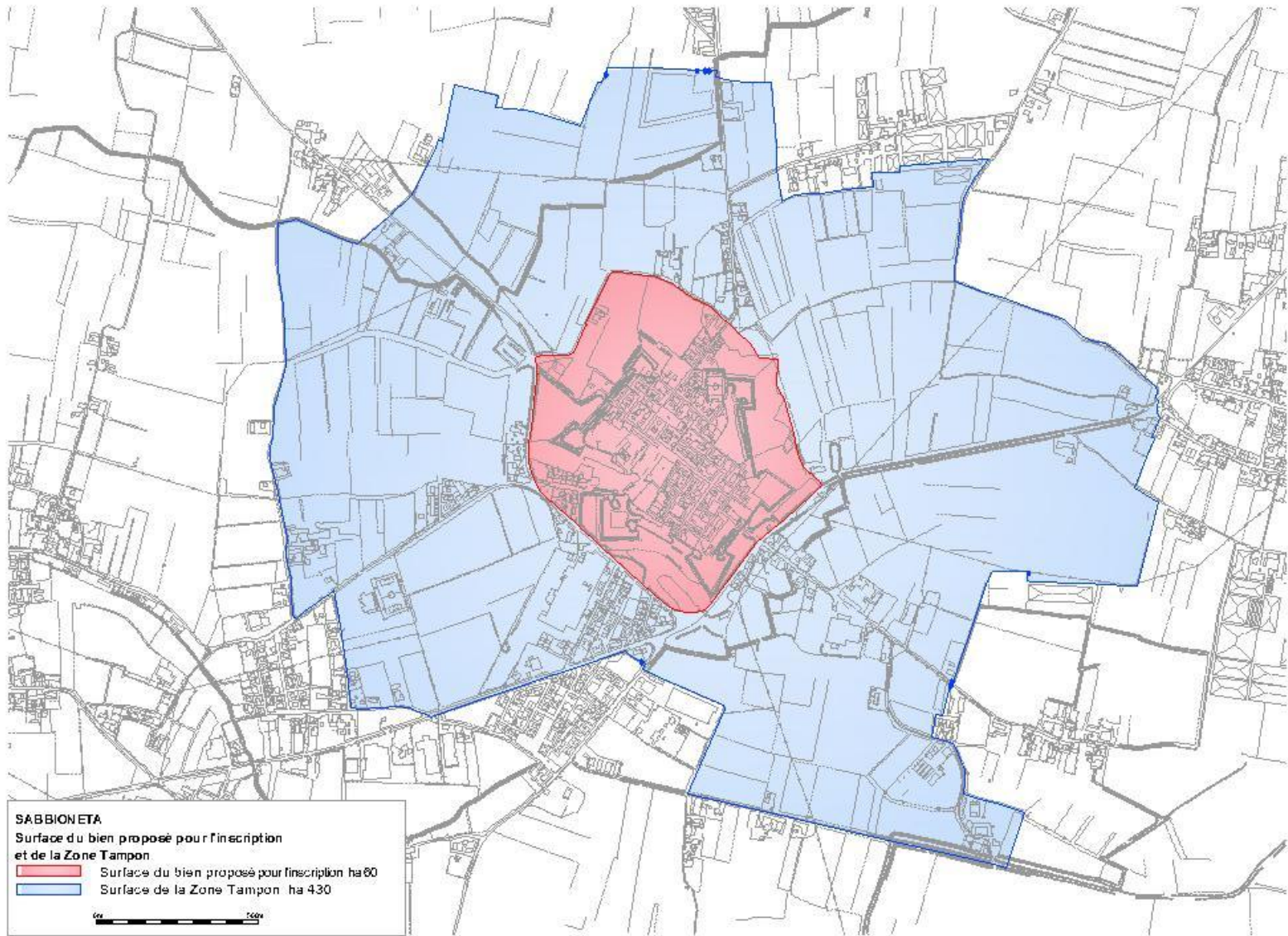
Italy				
C 1287 Mantua and Sabbioneta				
Serial ID No.	Name	Area	Buffer zone	Centre point coordinates
1287-001	Mantua	175 ha	1900 ha	N45 09 34 E10 47 40
1287-002	Sabbioneta	60 ha	430 ha	N44 59 54 E10 29 25
TOTAL		235 ha	2330 ha	



MANTOUE
Surface du bien proposé pour l'inscription
et de la Zone Tampon

-  Surface du bien proposé pour l'inscription ha 175
-  Surface de la Zone Tampon ha 1900





SABBIONETA

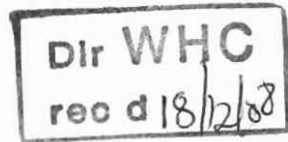
Surface du bien proposé pour l'inscription
et de la Zone Tampon

- Surface du bien proposé pour l'inscription ha 60
- Surface de la Zone Tampon ha 430

0m 100m



RAPPRESENTANZA
PERMANENTE D'ITALIA
PRESSO L'U.N.E.S.C.O
L'AMBASCIATORE



MR

Prot. n° 1254

Paris, 15 December 2008

Dear Mr. Bandarin,

I refer to your letter of 10th September 2008, concerning the state of conservation of the site of "Mantua e Sabbioneta", recently inscribed on the World Heritage List.

In this regard, I am pleased to send you the information provided by the Italian Authorities on this issue.

With my best regards, I remain

Giuseppe Moscato

Loretta LORIA
Délégué Permanent Adjoint

Mr Francesco Bandarin
Director
World Heritage Centre
UNESCO

Object : UNESCO – World Heritage List. Inscription of the site « Mantua and Sabbioneta » (C1287). Inscription follow-ups.

Referring to the World Heritage Center letter of September 10 2008 (WHC/74/1058/AB/KM/MR) which officially announced the inscription of “Mantua and Sabbioneta” on the World Heritage List and gave indications for the inscription’s follow-ups, I communicate the requested information for transmission to the WHC.

After consulting with the concerned municipalities, we confirm the geo-referentiation data, the extension of the site and the buffer zone - excepted for the extension of Sabbioneta’s buffer zone which measures 280 ha (instead of 430 as previously specified). Therefore the data concerning Sabbioneta are:

Zone declared as World Heritage Property: 60 ha

Buffer zone: 280 ha

Concerning the opening ceremony, the two municipalities are defining the day according to the availability of the guest authorities (probably the 28th of March 2009 or the 4th of April 2009). The plaque which will be unveiled on the same occasion is also being taken care of.

The site referent is:

Mrs Susanna Sassi, Comune di Mantova – Ufficio UNESCO
Via Frattini, 60 – 46100 MANTOVA

Tel. 0039 0376 338649 – mobile 0039 335 84079084
Susanna.sasse@domino.mantova.it

The Director General
Arch. Antonia Pasqua Recchia



Ministero
per i Beni e le Attività Culturali
Direzione Generale per l'Organizzazione, l'Innovazione,
la Formazione, la Qualificazione professionale
e le Relazioni Sindacali

10 DIC. 2008

Prot. N. 35148

Alla Rappresentanza
Permanente d'Italia presso l'UNESCO
1, Rue de Miollis
75732 Parigi
Fax: 00331 45664178

e p.c. Al Sindaco di Mantova
Dott.ssa Fiorenza Brioni
Via Roma, 39
46100 Mantova

Al Sindaco di Sabbioneta
Dott. Antonio Beccari
Piazza Ducale 2
46018 Sabbioneta (MN)

OGGETTO: UNESCO – Lista del Patrimonio Mondiale. Iscrizione del sito "Mantova e Sabbioneta"(C1287). Seguiti iscrizione.

In risposta alla nota del Centro del Patrimonio Mondiale prot. WHC/74/1058/IT/AB/KM/MR del 10 settembre con la quale si è data comunicazione ufficiale della avvenuta iscrizione del sito di Mantova e Sabbioneta sulla Lista del Patrimonio Mondiale e si sono fornite indicazioni per i seguiti dell'iscrizione, si comunica, per l'inoltro delle informazioni richieste al Centro del Patrimonio Mondiale, quanto segue.

Sentiti i due Comuni interessati, si conferma l'esattezza dei dati relativi alla georeferenziazione, all'estensione del sito e della zona buffer, con l'unica eccezione dell'estensione della zona buffer di Sabbioneta che misura 280 ha (invece di 430 come precedentemente indicato). I dati relativi a Sabbioneta sono quindi:

Area dichiarata Patrimonio Mondiale: 60 ha
Buffer zone: 280 ha

In merito alla cerimonia di inaugurazione i due Comuni interessati stanno definendo la data (presumibilmente sabato 28 marzo 2009 o sabato 4 aprile 2009), sulla base della disponibilità delle autorità invitate. Si sta contestualmente lavorando per realizzare la targa che sarà inaugurata nella stessa occasione.

Si comunica che il referente del sito è:
Susanna Sassi, Comune di Mantova – Ufficio UNESCO
Via Frattini, 60 - 46100 MANTOVA
Tel. 0039 0376 338649 – cell. 335 8407984
Susanna.sassi@domino.comune.mantova.it

IL DIRETTORE GENERALE
Arch. Antonia Pasqua Recchia

RAPPRESENTANZA PERMANENTE
ITALIA - UNESCO
PARIGI

Arrivo in arrivo N° 1546
.....
.....
10 DEC 2008

MMP
\\Fileunesco\unesco\Unesco\WHI_siti iscritti\Mantova\Seguiti iscrizione\risp seguiti iscrizione.doc